This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

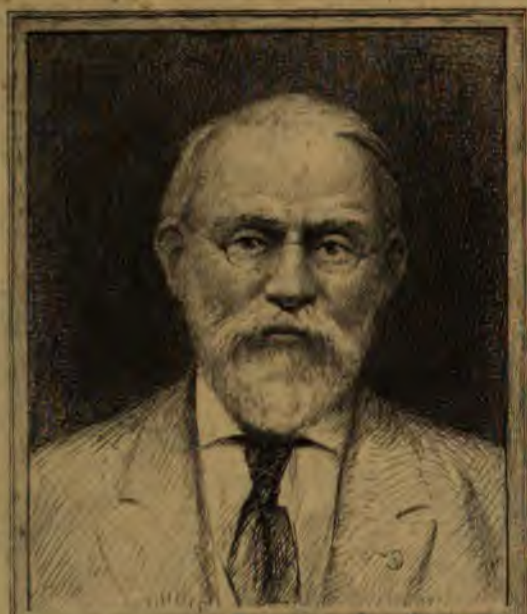

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME III
(TOME XLIII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1878. — PREMIER SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

Dunning
Rijhoff
8-20-30
13603

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS

ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A LEURS TRAVAUX

SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE

(1688 A 1727)

PRÉAMBULE

Il n'est peut-être pas de province dont les annales aient été aussi souvent ni aussi anciennement retracées que celles de la Petite-Bretagne. En s'en tenant à ce qui est imprimé, on compte aujourd'hui vingt-cinq à trente histoires de Bretagne, développées ou abrégées, et le plus ancien de ces ouvrages (la *Chronique de Saint-Brieuc*) date de la fin du XIVe siècle et des premières années du suivant. Notre siècle, pour sa part, en a déjà produit une quinzaine, sans compter ce que j'en puis oublier ou ignorer.

Dans cette forêt historique, un monument attire l'attention par le soin particulier de son travail, l'abondance et le choix de ses matériaux, et ses dimensions exceptionnelles. C'est l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins, que nous possédons sous une double forme, savoir : 1° l'Histoire publiée en 1707 par dom Lobineau en 2 volumes in-folio, l'un de narration, l'autre de preuves ; 2° l'Histoire publiée de 1742 à 1756, par dom Morice, en 5 volumes in-folio, dont les preuves et documents remplissent un peu plus des trois cinquièmes, la narration un volume et demi.

Nous nous proposons de publier la correspondance, encore inédite, des religieux qui ont travaillé à cet important ouvrage, accompagnée de documents, inédits ou très-rares, relatifs à l'exécution de ce grand monument de la science bénédictine et du patriotisme breton. Mais une distinction est nécessaire.

Pour la plupart des savants, hors de Bretagne et même en Bretagne, à plus forte raison pour les lettrés qui ne s'occupent point spécialement d'études historiques, la seconde *Histoire de Bretagne* publiée par les Bénédictins a tout à fait effacé le souvenir de la première ; et le nom de D. Morice a hérité seul de tout l'honneur qui s'attache à cette grande, laborieuse et méritoire entreprise.

Deux circonstances expliquent naturellement ce fait : d'une part, la date plus récente de la publication de D. Morice, qui suppose au moins une édition revue et corrigée ; de l'autre, la quantité beaucoup plus

considérable des preuves et documents inédits, portée d'un volume à trois et demi. Il y a là une erreur de l'opinion. Les pièces justificatives de la seconde publication sont trois fois aussi nombreuses que celles de la première ; mais D. Morice ne les a ni découvertes, ni copiées, ni examinées, ni amassées, ni coordonnées : il les a simplement éditées. Il n'a fait que mettre au jour, et pour une partie seulement, les résultats d'un travail immense entrepris avant lui, accompli sans lui, par la génération précédente. Et quant à l'*Histoire* proprement dite, — au triple point de vue de la méthode, de la critique et du style, — celle de D. Morice, dernière en date, n'en reste pas moins dernière en mérite.

La correspondance que nous publions émane tout entière de la première génération bénédictine, à laquelle appartient dom Lobineau. A l'aide de cette correspondance et des documents qui l'accompagnent, nous tracerons plus tard un historique des travaux exécutés par cette vaillante phalange, véritable bataillon de pionniers de la science. Ici, nous voulons seulement indiquer les circonstances dans lesquelles se produisit la pensée première de l'entreprise, les noms et les qualités des religieux qui y prirent part et des principaux auteurs de notre correspondance.

C'est vers l'an 1685 que l'évêque de Quimper, messire François de Coëtlogon, prélat distingué par sa naissance, ses talents et ses vertus, engagea dom Maur Audren de Kerdrel, prieur de Landevennec, esprit fort sagace et fort savant, à s'occuper de composer, d'après les

règles de la critique, une nouvelle histoire de Bretagne. Perdu au fond de la Basse-Bretagne, sans communication avec Paris et même sans relations aisées avec les principales villes de la province, D. Maur Audren n'osa s'embarquer dans un travail de ce genre. Deux ans après (en 1687), il fut nommé prieur régulier de Saint-Sauveur de Redon. La situation de cette ville, voisine de Rennes et de Nantes, par là en rapport avec Paris; la nombreuse bibliothèque, les riches archives, le précieux cartulaire de cette abbaye; les instances réitérées de l'évêque de Quimper, de beaucoup d'autres personnages, et bientôt des États mêmes de la province : tout cela inclina D. Maur Audren à tenter l'exécution d'un dessein qui intéressait la Bretagne entière. Vers la fin de 1688, il y songeait sérieusement[1]; sa détermination devint définitive l'année suivante, quand il vit les États y applaudir et voter une somme de 300 livres pour couvrir les premiers frais[2]. Il avait déjà mis hache en bois, en se choisissant des auxiliaires et nouant au dehors des relations avec tous ceux qu'il jugeait capables de lui fournir d'utiles renseignements.

L'ouvrage, comme on le concevait, avec le soin qu'on entendait y donner, n'était pas de nature à être achevé par un seul, surtout en ce qui touchait la découverte, la transcription et la coordination première des matériaux. Le prieur de Redon s'adjoignit quatre religieux, D. Antoine Le Gallois, D. Mathurin Veissière de la Croze,

[1] V. ci-dessous, n° II et IV.
[2] Registre des États, séance du 11 nov. 1689.

D. Denys Briant, D. Joseph Rougier. Lobineau n'entra que plus tard dans cette collaboration. — L'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* [1] dit que les auxiliaires de D. Audren étaient « quatre *jeunes* religieux. » Si cette épithète convient à D. Veissière né en 1661, même à D. Briant né en 1655, elle ne saurait s'appliquer à D. Le Gallois, âgé de quarante-neuf ans, encore moins à D. Rougier, dont nous ignorons la date de naissance [2], mais qui était, nous l'allons voir, le plus vieux de tous. Dom Audren, né en 1650 ou 1651, avait trente-huit ans. — Ces cinq moines, fraternellement unis dans une entreprise conçue pour la gloire de la Bretagne, étaient tous Bretons [3], sauf un, D. Le Gallois, né à Vire, mais par son intimité avec D. Audren devenu vrai Breton de cœur et d'esprit. Voici comme Lobineau peint ces premiers travailleurs :

« Dom Antoine Le Gallois, homme d'un esprit étendu, « vif et pénétrant, d'une mémoire prodigieuse et d'une « lecture immense [4]. » Ailleurs il l'appelle sans hésiter « un esprit de premier ordre [5]. — « Dom Denys Briant, « homme d'un jugement solide, exact dans son travail, « laborieux, sévère dans sa critique, heureux dans ses

[1] Par dom Tassin, Bruxelles, 1770, in-4°, p. 469.

[2] Sauf ce que Lobineau en dit dans le passage que nous citons plus bas, on ne sait à peu près rien de ce religieux. D. Tassin se borne à le nommer, dans une note de la p. 469, comme l'un des auxiliaires de D. Audren, sans autre renseignement.

[3] D. Audren était né à Landunvez (Finistère), D. Briant à Pleudihen (Côtes-du-Nord), D. Veissière à Nantes.

[4] *Hist. de Bret.*, I, préface.

[5] Ci-dessous N° LXIII, lettre aux États de Bretagne du 15 octobre 1703.

« conjectures. — Mais celui de tous dont l'habileté à dé-
« chiffrer les actes anciens et l'assiduité à les transcrire
« nous ont été d'un plus grand usage, a été D. Joseph
« Rougier. Les chartes les plus délabrées étoient faciles
« pour lui ; les plus effacées lui étoient lisibles ; les plus
« longues ne rebutoient point sa patience ; et ce qui
« nous étonnoit le plus étoit que, dans un âge avancé
« qui demandoit naturellement le repos, il étoit infati-
« gable, toujours le premier au travail et toujours le
« dernier à le quitter [1]. »

Lobineau ne dit rien de dom Veissière, parce qu'au moment où il écrivait ces lignes, ce dernier avait déjà, depuis dix ans, quitté le cloître [2] pour apostasier, se faire calviniste et se marier. La triste fin de ce moine ne saurait nous empêcher de reconnaître ses heureuses aptitudes pour l'érudition ; et en 1693, au moment où Veissière venait de laisser, pour un autre travail, la collaboration de l'histoire de Bretagne, D. Audren écrivait de lui à M. de Gaignières : « Il est jeune, mais il
« a du mérite et sçait beaucoup, et j'espère que vous
« en serez content quand il aura l'honneur d'être connu
« de vous. J'ay eu de la peine à le laisser aller. Je fai-
« sois un fonds très-particulier sur luy, et c'étoit celuy
« de nos *ouvriers* en qui je me fiois le plus... Il se con-
« noît en vieux manuscrits, et lit en perfection dans les
« anciens titres [3]. »

[1] *Hist. de Bret.*, I, préface.
[2] En 1696. V. ci-dessous N° XLIV.
[3] Ci-dessous N° XXXII, lettre du 12 nov. 1693.

A cette époque, D. Lobineau n'avait pas encore commencé de travailler avec D. Audren ; il remplaça précisément dom Veissière, vers la fin de 1693. Ce dernier venu était le plus jeune des *ouvriers* de l'Histoire de Bretagne. Né à Rennes, en 1666, d'une vieille famille d'hommes de loi, la plupart procureurs au Parlement, il avait l'esprit critique, discuteur et frondeur de la basoche, avec l'attachement profond aux libertés de la province qui distinguait en Bretagne les gens de palais. Très-dégagé de tous préjugés de caste et même de couvent, mais fermement attaché, en histoire comme en religion, à la vérité pure; intelligence étendue, jugement solide, avec une forte pointe d'ironie et même de gaieté, c'était l'homme qu'il fallait pour tirer, de l'immense amas de chartes, de chroniques, de dissertations, de matériaux de toute sorte entassés pendant sept ans [1] par cinq opiniâtres travailleurs, un corps d'annales en bon ordre, clair, lisible, et présentable au public. Deux raisons, dit-il lui-même, lui firent accepter cette lourde tâche : « l'honneur de la pro-« vince qui lui avoit donné le jour et ce qu'il devoit « au R. P. Audren qui l'avoit élevé dans la vie reli-« gieuse [2], » et pour qui il professait un respectueux dévouement.

Il a fait en deux mots le plus bel éloge de son supérieur, dans la préface de l'*Histoire de Bretagne*, où il dit de lui :

[1] D. Lobineau ne commença à rédiger le corps de l'histoire de Bretagne qu'en 1696.

[2] Lettre aux États de Bretagne, du 15 octobre 1703, ci-dessous n° LXIII.

« Il y a peu d'hommes plus capables de concevoir de « beaux et grands desseins et d'en venir heureusement « à bout. » — « C'est l'esprit le mieux fait qu'on puisse « souhaiter, » ajoutait vers le même temps un gentilhomme breton des plus distingués [1]. Louanges amplement justifiées, non-seulement par l'entreprise de l'Histoire de Bretagne, mais surtout par ce grand monument de l'érudition française, connu sous le nom de *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, qui, commencé sous l'impulsion de D. Audren et parvenu aujourd'hui à son XXIIe volume, n'a pas cessé de s'élever d'après le plan tracé par ce savant moine. Son génie, prompt à concevoir des idées d'ensemble, était éminemment fait pour la direction et l'initiative. C'est son rôle dans les travaux de l'histoire de Bretagne :

« Personne — écrit Lobineau — n'était plus capable « que lui de vaquer à la recherche des archives, de faire « une critique exacte des faits, et même de composer « l'histoire. Mais les occupations de la supériorité l'em- « pêchant de se donner tout entier à cette sorte de « travail, il s'est contenté de présider à l'ouvrage, de « diriger ceux qu'il employait, de les animer, de les pro- « téger contre toutes les contradictions que l'on a eu à « souffrir, et de fournir libéralement à toutes les dépenses « qu'il a fallu faire, soit pour l'achat des livres, soit « pour les longs et fréquents voyages que l'on a été « obligé d'entreprendre pour ramasser les matériaux,

[1] Ci-dessous n° XXIX, lettre de M. de Carcado à M. de Gaignières, du 6 septembre 1693.

« soit pour l'entretien des religieux qu'il a employés à « cet ouvrage, qui étoient regardés comme surnumé- « raires dans leurs communautés, ne pouvant, à cause « de leur occupation, y rendre tous les mêmes services « que les autres [1]. — Son premier soin (après avoir « rassemblé à Redon ses auxiliaires) fut de leur procurer « tous les secours qu'ils pouvoient souhaiter pour travail- « ler solidement et tranquillement. Pendant que les uns « s'occupoient à vérifier, dans une grande et nombreuse « bibliothèque qui s'augmentoit tous les jours par « les soins du supérieur, et à mettre en ordre les « extraits qui leur avoient été envoyés d'ailleurs, les « autres, plus versés dans la lecture des anciens titres, « visitoient les archives les plus considérables de la « province, et en tiroient, par une application infati- « gable, tout ce qui pouvoit servir tant à l'histoire « générale qu'à la généalogie des particuliers et à « redresser et remplir les catalogues des évêques et « des abbés, tâchant en même temps de rendre leur « séjour utile à ceux qui leur communiquoient libérale- « ment ces trésors en rétablissant l'ordre et l'arrange- « ment dans beaucoup d'archives, où régnoient aupa- « ravant le désordre et la confusion [2]. »

On voit quels furent les rôles respectifs du directeur de l'œuvre et de ses auxiliaires. D. Audren eut seul l'initiative et la conduite générale de l'entreprise ; les autres

[1] Ci-dessous n° LXIII, lettre de D. Lobineau aux États de Bretagne, du 15 octobre 1703.

[2] Lobineau, *Hist. de Bret.*, I, préface.

marchaient et travaillaient sous ses ordres; dans le langage familier de la correspondance, on les appelle constamment les *ouvriers* de l'Histoire de Bretagne.

A côté de ces six religieux on ne peut se dispenser de nommer, au premier rang des collaborateurs de cette entreprise, un laïque, Roger de Gaignières, gentilhomme d'origine bourguignonne, chercheur, collecteur infatigable de tous les monuments écrits ou figurés de notre histoire nationale, érudit de premier ordre, modeste et complaisant au possible, renommé alors comme un des plus *illustres curieux* de l'époque [1], oublié ensuite presque entièrement pendant plus d'un siècle, jusqu'au moment où un savant de nos jours, digne appréciateur de son mérite, M. Léopold Delisle, a fait revivre cette figure si originale, si sympathique, dans sa belle et intéressante histoire du département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale [2]. La partie la plus considérable de notre correspondance se compose de lettres écrites à Gaignières par D. Audren, D. Le Gallois, D. Lobineau, de 1688 à 1706. Il était pour eux bien plus qu'un correspondant; il était un excellent conseiller, un guide expérimenté dont on invoquait le secours dans toutes les difficultés de la route; il était le guide même du directeur de l'œuvre, car c'est à lui que s'adressa D. Audren pour avoir un plan de travail, dont la minute, écrite de

[1] Voir lettre de M. de Carcado à Dom Audren, du 21 mars 1690, ci-dessous n° XVI.

[2] V. Léop. Delisle, *le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 335-356. Gaignières, né vers 1644, longtemps attaché à la maison de Lorraine, écuyer du dernier duc de Guise et ensuite de Mlle de Guise, mourut en 1715.

la main de Gaignières, existe encore [1]. Treize ans après, quand ce labeur acharné tirait à sa fin, en envoyant à Paris son dernier *ouvrier*, D. Lobineau, pour perfectionner l'œuvre commune, D. Audren écrivait à ce savant homme : « Je vous abandonne tous mes droits et « sur l'historien (Lobineau) et sur l'Histoire (de Bre- « tagne). C'est presentement votre ouvrage, et si dans « la suite le public se plaint qu'il n'a pas toute la satis- « faction qu'il pourroit avoir, je ne manqueray pas de « dire qu'on s'en doit prendre à M. de Gaignières [2]. »

Parmi les autres correspondants de nos Bénédictins bretons, nous noterons encore un Malouin, savant Génovéfain, le P. Alain Le Large [3], qui avait eu lui-même le dessein d'écrire l'histoire de Bretagne, et y renonça quand il sut l'entreprise des religieux de la congrégation de Saint-Maur, auxquels il communiqua libéralement le fruit de ses recherches; — le rhéteur et mensonger Varillas, qui offre aux Bénédictins des leçons de critique [4]; — le marquis de Carcado, qui travaillait à un nobiliaire breton, qui correspondait aussi avec Gaignières, et qui semble avoir été par sa science digne de telles relations [5]; — le marquis de Refuge, auteur d'un *Armorial de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon*, réimprimé de nos jours [6].

[1] Sous la date du 5 décembre 1689, ci-dessous n° XII.
[2] Lettre du 10 juin 1703, ci-dessous n° LVIII.
[3] Né en 1639, mort en 1705; voir ci-dessous les n°s VIII et IX.
[4] Ci-dessous, lettre n° VI.
[5] On trouve dans la collection que nous publions cinq lettres de M. de Carcado, des années 1690, 1692, 1693 et 1694.
[6] V. n° XIV ci-dessous.

Les autres dont on trouve des lettres dans notre collection sont peu connus. C'est M. de Quillien de Kerret et le doyen de Guémené (en 1690), M. de Cocherel (1693), M. de Broon et dom Terriau (1695), le comte de Lannion (1705 et 1706), l'abbé de Kermellec (1727), etc. Ces deux derniers ne s'inquiètent guère que de leurs intérêts généalogiques et offrent un double exemple des obsessions intéressées, auxquelles eurent à résister nos savants moines.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS

I

Dom Le Gallois a M. de Gaignières [1].

(Vire, 3 septembre 1688.)

A peine me fus-je séparé de vous, Monsieur, que je tombay malade, deux accès de fièvre, tous deux avec frisson, m'ayant pris en une même journée, qui fut celle où j'arrivai à Rouen. Je vis le lendemain madame de Louvoy fort incommodé ; mais je faisois, selon le proverbe, bonne mine à mauvais jeu. Si j'avois différé d'un jour, il m'eût été impossible de dissimuler, une effusion de bile m'ayant tellement safrané tout le corps que jamais soucy n'a été plus jaune que je l'ay été pendant dix à douze jours. Un dégoût prodigieux, accompagné d'un mal de cœur continuel, ne m'a point quitté pendant tout ce temps là, et je ne fais que commencer à en bien revenir. Tout ce détail de mes incommodités ne vous est écrit que pour me servir d'excuse auprès de vous, si je n'ay pu, comme je l'avois promis, vous envoier les epitaphes des lieux par où j'ay passé. A peine me pouvois-je soutenir, et il me falloit en arrivant un lit, car je n'ay fait que traîner jusqu'à ce que je sois

[1] Bibliothèque Nationale, Manuscrits français, n° 24,987, f. 200.

arrivé ici, chez mon frère, où je me suis fait traiter. Je vous diray seulement qu'ayant prié, au Bec [1], un frère sculpteur qui y est de me designer [2] et ecrire tous ceux [3] de cette fameuse abbaye, qui y sont en bon nombre, le frère me répondit qu'il avoit tout designé et envoyé au P. Germain, avec l'histoire de ladite abbaye admirablement bien composée, et qu'ainsy c'étoit chose inutile d'envoyer de rechef au Père Germain ce qu'il avoit déjà. Comme c'étoit en son nom que je demandois, je n'eus rien à répliquer. C'est à vous, Monsieur, de demander au Père Germain lesdites sépultures. Vous en aurez assurément satisfaction. Si je me porte mieux, comme je l'espère, vous aurez plus de satisfaction de mes soins. Je suis toujours, avec tout le respect et la reconnaissance possible, Monsieur, votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

FR. ANT. PAUL LE GALLOIS.

A Vire, en basse Normandie ce 3 septembre. J'en partirai pour Rhedon dans deux ou trois jours.

II

DOM LE GALLOIS A M. DE GAIGNIÈRES [4].

(Redon, 21 septembre 1688.)

Monsieur, je ne fais qu'arriver en cette maison, et ma première pensée est de vous ecrire, pour vous rendre grâces de toutes les bontés que vous avez eues pour moi, pour vous prier d'attribuer uniquement à ma maladie de ce que je ne

[1] Célèbre abbaye bénédictine, en la commune de Toretot, canton de Criquetot-Lesneval, arrondissement du Havre, Seine-Inférieure.

[2] Dessiner.

[3] « Tous les épitaphes. » Le genre de ce mot était encore douteux, à cette époque.

[4] Bibl. Nat mss. fr. 24,987, f. 198.

vous envoie pas les epitaphes que j'aurois pu prendre en chemin, pour vous dire qu'on travaille à vous chercher les portraits des deux seigneurs de Larchant, et pour vous assurer qu'à présent que je me porte mieux, je feray tout mon possible pour votre satisfaction, dans laquelle je trouveray la mienne. O ! que ne puis-je vous donner d'autres marques de ma reconnaissance ! Sur le rapport que j'ay fait à notre R. Père Prieur [1] de vos honnêtetés et de vos offres pour l'histoire de Bretagne, il prend la liberté de vous supplier qu'il aye un commerce de lettres avec vous, et je vous en supplie comme luy de tout mon cœur : j'y trouveray toujours beaucoup de consolation, quand je n'aurois que celle de vous assurer continuellement que je suis et seray toute ma vie avec tout le respect imaginable, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FR. ANT. PAUL LE GALLOIS.

A Rhedon, ce 21 septembre.

III

DOM LE GALLOIS A M. DE GAIGNIÈRES [2].

(Redon, 30 novembre 1688.)

Pax Christi.

Monsieur, votre lettre m'a tiré d'un grand embarras où m'avoit mis votre silence, car c'est assurément la première que j'aye reçue de votre part, quoique je me sois donné trois fois l'honneur de vous ecrire ; ainsi il faut que votre première lettre ait été perdue. Je vous suis sensiblement obligé de l'honneur de votre souvenir et de la continuation de votre amitié.

[1] Le P. dom Maur Audren, prieur de Redon.
[2] Bibl. Nat. Mss. fr. 24 987, f. 202.

Marquez-moy ce que je dois faire pour y correspondre et pour vous temoigner ma reconnoissance, et vous verrez, par les soins que je prendray de vous plaire, l'estime que j'en fais. Notre R. P. Prieur se joint à moy, car j'ay cru le devoir intéresser, et si je pouvois obliger tout le monde à me secourir dans ce dessein, il n'y aurait personne qui ne fist tout son possible pour vous satisfaire. Un peu de temps, et vous verrez autre chose que des paroles. J'ay écrit depuis peu à madame de Louvoy, et luy ay envoyé les fromages qu'elle avoit souhaités. Je ne sçay si l'on me permettra d'aller aux eaux l'année prochaine, et si j'auray l'avantage de l'y voir. Ses bontés pour moy l'empêcheront peut-être, et j'ay sujet d'en douter.

Dites moy, de grâce, n'avez-vous point parlé de moy et de mon voyage à Gisors au R. Père de la Chaise ? Je suis sûr, si vous l'avez fait, que ce n'a été que pour me servir ; mais il est arrivé tout autrement, par le malheur que j'ay de déplaire à Sa Révérence, que je ne sache pas néanmoins avoir jamais offensée. Mandez-moy, je vous conjure, avec votre bonté ordinaire, comment cela s'est passé, et me croyez toujours, quoi qu'il arrive, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. ANT. PAUL LE GALLOIS.

R. B.

A Redon ce 30e nov. — Vous pouvez m'écrire icy directement. J'ay osté la 2e feuille de la lettre du P. Prieur pour diminuer le paquet.

Je vous envoie deux portraits qu'apparemment vous n'aurez pas. Celui de la duchesse [1] est tiré sur un tableau qu'on croit

[1] Ermengarde d'Anjou, femme d'Alain Fergent, duc de Bretagne de 1084 à 1112, mort en 1119 à Redon, où il avait pris l'habit monastique. Les deux portraits dont parle D. Le Gallois étaient dans cette abbaye ; ils sont gravés dans l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau, tome I, vis-à-vis des pages 105 et 138. Dom Morice les a reproduits dans la sienne.

tiré sur l'ancien original et que plusieurs même estiment être l'original ; il est sur bois, de hauteur naturelle ; celui d'Alain, son époux, y est aussi. Elle n'est pas copiée bien fidèlement. Si je peux je vous l'enverray plus correctement, et son mary aussi.

IV

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(Redon, 30 novembre 1688.)

Monsieur, on ne peut assez reconnoître votre generosité et les manières honnêtes dont vous prevenez nos besoins. Je m'estime dejà heureus et recompensé de mon travail sur l'histoire de nos provinces par ce seul avantage qu'il me procure, en me donnant entrée dans l'honneur de votre connoissance. Je ménageray avec plaisir toutes les occasions de vous marquer que je ne suis pas un serviteur tout à fait inutile. Je prendray des mesures avec le R. P. dom Antoine Le Gallois pour deterrer touttes les inscriptions et les epitafes de la Bretagne. Je suis d'un profond respect, Monsieur, votre très humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Maur Audren,
Prieur de Rhedon.

A Rhedon, le 30 novembre 1688.

V

Dom Audren a M. de Gaignières [2].

(Redon, 15 janvier 1689.)

Monsieur, l'ouvrage dont vous me parlez dans votre lettre

[1] Bibl. Nat. Mss. fr. 24,985, f. 19.
[2] Bibl. Nat. Mss. fr. 24,985, f. 20.

ne peut être que très-utile pour notre dessein. On ne peut examiner l'histoire de notre province sans etudier celle d'Angleterre dans toute l'exactitude. J'accepte avec bien de la reconnoissance l'offre que vous nous faittes de nous prêter votre manuscrit. Nous prendrons des mesures là-dessus.

Je vous envoie quelques antiquailles de notre province. L'autheur est un très-savant homme. Sa manière d'ecrire n'est pas agréable. Dom Antoine m'a asseuré que ces sortes de pièces vous seroient agréables. Je suis, d'un profond respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN,
Prieur de Rhedon.

A Rhedon, le 15 janvier 1689.

VI

VARILLAS A DOM AUDREN [1].

(Paris, 20 juin 1689.)

A Paris, le 20 de juin 1689.

Mon tres Reverend Père, je suis ravy que vous aiez entrepris d'escrire l'histoire de Bretagne, car ceux qui l'ont faite avant vous sont tombez dans deux considerables defauts : l'un, qu'ils ont negligé les affaires serieuses pour s'amuser à des bagatelles ; l'autre, qu'ils ont rempli la pluspart de leurs ouvrages de contes à dormir debout [2]. Je me persuade que vous eviterez leurs defauts, et je ne crois pas que vous deviez commencer à travailler sans avoir auparavant lu un ouvrage qui estoit de mon temps à la Bibliothèque du Roi. C'estoit un

[1] Bibl. Nat. Mss. fr. 20,941, f. 175. — Varillas (Antoine), né à Guéret en 1624, mort en 1696.

[2] Singulier reproche dans la bouche de l'inventeur de la fausse histoire de la comtesse de Châteaubriant.

fort gros volume in-folio, qui ne contenoit pourtant que l'Inventaire des Titres de Bretagne, mais qui disoit qu'on en trouveroit les pièces y contenues dans la Chambre des Comptes de cette province. Ce manuscrit etoit le plus gros des trois cent cinquante que le Secretaire d'Estat de Lomenie a ramassez. Il faudra que vous le lisiez exactement, et que vous fassiez un extrait des pièces dont vous aurez besoin. Ce vous sera un grand avantage de sçavoir qu'elles sont *in rerum natura*, et je n'ay pas trouvé le mesme secours dans les ouvrages que j'ay donnez au public [1]. S'il y en a quelqu'une qui ne vous paroisse pas assez autentique, faites-moy la grâce de me le mander et je vous en escriray mon sentiment [2]. Je suis ancien amy de votre congregation, et vous me feriez tort de ne me pas tenir, mon tres Reverend Père, pour vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

VARILLAS.

(Sur l'adresse on lit:) BRETAGNE. — *Au tres reverend pere, le tres reverend pere Maur Audren, prieur de l'abbaye de Rhedon, à Rhedon.*

VII

DOM LE GALLOIS A M. DE GAIGNIÈRES [3].

(Redon, 12 juillet 1689.)

La paix du Seigneur.

Monsieur, je suis bien malheureux de perdre d'aussy precieuses marques de votre amitié que le sont vos lettres : des

[1] D'autant plus qu'il s'inquiétait fort peu de chercher des secours de ce genre; il aimait mieux inventer.

[2] Varillas offrant aux Bénédictins des consultations de critique historique, c'est un trait de comédie.

[3] Bibl. Nat. Mss. fr. 24,987, f. 196.

cinq que vous m'ecrivez m'avoir envoyées avant celle du 28 juin, je vous proteste que je n'en ay reçu pas une, et ce qui achève de me desoler, c'est qu'il ne paroît nullement par celle-ci que vous ayez reçu les miennes. Je vous en ay pourtant ecrit deux, une fort longue, où je vous suppliois de prendre quelque loisir pour mettre sur le papier les belles et bonnes choses que vous m'avez souvent dites sur un projet general de l'histoire de cette province, et l'autre où je vous faisois la même prière, et où je me plaignois un peu, mais avec tout le respect possible, de la durée de votre silence. Enfin j'ay reçu une des vôtres, et j'en serois très-consolé si le souvenir de l'année passée, que vous me rappelez, ne m'affligeoit pas, en me faisant voir ce que je perds cette année. Que je serois heureux si j'avois besoin encore du même remède, et que j'estimerois un reste d'incommodité qui me procureroit le bien de vous revoir! A ce defaut, monsieur, permettez-moi de vous demander par ecrit un ou deux de vos entretiens sur le plan de notre histoire. Ce que vous aurez réglé sera sans doute au goût de tous les bons connaisseurs, et nous aidera beaucoup. Faites-nous donc cette grâce, et comptez qu'en reconnoissance nous n'omettrons aucune occasion de vous marquer combien nous vous estimons. Je parle en pluriel, parce que je connois les sentiments de notre Père Prieur, sur qui pourtant j'ay cet avantage que, comme il ne vous connoît que par mon rapport, je suis plus que luy, et j'ose même dire plus que personne, avec tout le respect possible, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FR. ANTOINE PAUL LE GALLOIS.

A Redon, ce 12 juillet 1689.

VIII

Le P. Le Large a dom Audren[1].

(Sans date, avant le 24 août 1689.)

Mon Reverend Père, je n'ay pas perdu tout le temps que j'ay emploié à faire des découvertes sur l'histoire de Bretagne, comme je croiois avoir fait, puisque ce travail me fournit une occasion de renouer avec vostre Reverence, dont j'ay toujours fort estimé la connoissance et l'amitié.

Vous savez qu'un homme comme moy, etant reduit à demeurer dans une campagne assez deserte, sans bibliothèque, sans argent pour en faire une raisonnable, obligé de vaquer à des affaires temporelles et de voiager souvent, ne pouvoit mieux se dedommager en matière d'etude qu'en feuilletant les chartriers qui se trouvoint sur sa route. C'est ce qui me fit venir le dessein d'examiner nostre histoire, pour laquelle il n'y a point de Breton qui ne soit naturellement passionné.

Les faussetez que je trouvay dans nos histoires et les nouvelles veritez que je decouvris sur ce qui regarde notre Bretagne, me fit former alors le dessein de composer trois disquisitions. La première étoit generale et contenoit la refutation des principales fables de nostre histoire ; j'y monstrois en particulier que Conan Meriadec et tous les rois ses descendants sont des rois romanesques, qui ne sauroint s'accorder avec l'ancienne histoire. J'y faisois voir que les premiers comtes des Bretons s'appelloint comtes au dehors et roys au dedans, et qu'ils étoient feudataires de la France. J'y faisois voir qu'encore qu'on ne peust pas assurer que les Armoricains eussent donné le nom de Bretons aux insulaires[2], on le pou-

[1] Bibl. Nat. Mss. fr. 20,941. — Le Large, né à Saint-Malo en 1639, mort en 1705.

[2] La phrase n'est pas très-claire; le P. Le Large semble vouloir dire que, dans

voit neantmoins dire avec quelque vraysemblance. Le passage de Gregoire de Tours y étoit examiné [1]. Je pretendois qu'il avoit été adjousté, et je le disois d'autant plus librement qu'il m'importoit moins qu'il fût veritable, car au fond on ne sauroit nier que Gregoire de Tours n'ait toujours considéré les princes de Bretagne comme de simples comtes. Au reste, je suivois les difficultez de nostre histoire pied à pied, pour les eclaircir, dans cette première dissertation, et j'y parlois de la multiplication des comtes bretons jusqu'au douzième siècle.

La seconde dissertation contenoit une chronique abrégée de l'histoire de Bretagne jusqu'à l'an 1152, qui est celui de la fondation de nostre petite abbaïe de Montfort [2]. Je puis dire que cette chronique abrégée contient tout ce qui est essentiel à nostre histoire de ce temps là, que vous savez estre très courte, dans d'Argentré même et dans Le Baud surtout, après en avoir retranché les fables.

La troisième dissertation contenoit une histoire abbregée de l'abbaïe de Montfort, où je faisois entrer la suite des comtes de Montfort, des abbez, et de ce qui concerne l'abbaïe. Comme les affaires de cette abbaïe, qui a été autrefois assez considérable, ont une etroite liaison avec l'histoire ecclésiastique de Bretagne, je pretendois y mesler les principaux points de discipline ecclesiastique qui peuvent être propres à la nation. Mais pour l'histoire générale de Bretagne, qui commençe à être plus connue et à s'etendre beaucoup depuis la fin du douzième siècle, je ne pretendois point m'en mesler ; seulement aurois je

son opinion, le nom de Breton exista d'abord sur le continent, dans la partie de la Gaule appelée Armorique, et fut porté de là dans la grande île qui prit le nom de Bretagne ou Grande-Bretagne.

[1] C'est cette phrase du livre IV, chap. IV, de l'*Histoire des Francs* : « Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Chlodovechi fuerunt, et *comites* non *reges* appellati sunt. » — Ce passage semble effectivement interpolé.

[2] L'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, fondée pour des chanoines réguliers, ordre auquel appartenait le P. Le Large.

marqué en passant les fautes que j'y aurois remarquées et les nouveaux evenements dont on la pouvoit enrichir.

Les deux premières dissertations sont faites et conclues, mais non pas descrites [1] ; pour la troisiesme, à peine l'ai-je commencée, parceque je n'ay point d'extraits des chartres de Montfort qui en devoint faire le fondement. Il y a près de cinq ans que je suis sorti de Bretagne ; j'en ay emploié une partie à lire une infinité de livres qui avoint paru depuis que j'étois retourné en province. J'ay été deux ans missionnaire. J'ay été une autre année dans un païs où les livres me manquoint entièrement. On me parle d'ailleurs de prescher et de composer un Carême. Ainsi l'histoire de Bretagne m'echappe des mains, et il ne me reste qu'un grand deplaisir d'avoir donné à des estudes vaines et esloignées de ma profession un temps que j'aurois pu emploier à estudier la sainte Escriture et le fond du Christianisme. Cependant ce qui est fait est fait, et il faut tâcher d'en tirer le plus d'utilité qu'il sera possible. Vous pouvez voir, par tout ce que j'ay dit jusqu'ici, quelle est ma disposition à l'egard de l'histoire de Bretagne et de l'ouvrage auquel vous voulez bien vous engager. S'il étoit necessaire, je pourois achever avec un peu de secours l'ouvrage que j'avois projetté parceque le principal est desjà fait, mais pour ce qui est de nostre histoire reglée et etendue, telle que d'Argentré l'a ecrite depuis le douzième siècle, que les choses ont été comme à portée de vue, je m'en rapporte à cet historien et je suis plus eloigné que jamais d'en entreprendre une pleine et entière discussion : ma vie ne suffiroit pas pour cela.

Que si quelqu'un se veut donner cette peine, je croy qu'il doit premièrement s'assurer de plusieurs decouvertes importantes qui fassent voir qu'il a eu tout sujet de retoucher à l'ouvrage d'un grand homme, d'un historien accredité et

[1] Transcrites, copiées, mises au net.

estimé de plusieurs. Il doit prendre garde, en poussant la gloire des Bretons jusqu'où elle peut aller, de ne pas offenser la cour de France, comme il arriva à M. d'Argentré. Il doit prendre garde, au contraire, en retranchant les rois bretons, de ne pas offenser la nation, et il doit s'observer soy même, en retranchant les fables qui ont obscurcy l'histoire de sainte Ursule et de ses compagnes, dont les reliques ont enrichi tant d'églises. Il doit donner des choses certaines au lieu de celles qu'il retranchera ; autrement on le traitera luy-mesme de fabuleux et l'on dira que, fables pour fables, les plus anciennes sont les meilleures. Tout cela est general.

Pour ce qui est du projet particulier, on sait ce que c'est que d'escrire une histoire en se resserrant dans les bornes de son sujet et evitant les digressions et les estallages de doctrine affectez mal à propos. Je croy neantmoins qu'on ne sauroit mieux faire, pour retablir la reputation de nostre histoire qu'une infinité de fables a decriée dans l'esprit des savants, que d'imiter celle que M. Besly a ecrit touchant les comtes de Poitou. Il ecrit d'abord en françois, d'une maniere nette et precise, l'histoire de ses comtes, et il rapporte ensuite les preuves de tout ce qu'il a avancé, en rapportant une infinité de passages et de chartres latines. On ne sauroit croire combien ces recueils de vieilles pièces sont cheris des savants, qui y trouvent souvent des choses ausquelles ceux qui les ont données n'avoint point pensé [1]. Ce recueil est d'autant plus à souhaiter dans une histoire de Bretagne, que jusqu'ici on a eu peu de connoissance des chartres propres à la Bretagne.

Je m'assure qu'après tant de discours vous attendez encore ma resolution, pour savoir precisément en quoy je pourray vous aider et ce que vous pouvez attendre de moy. A cela je

[1] Cette idée est le fondement même de la critique historique, et le plan indiqué ici a été effectivement suivi dans l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins.

vous diray que, ne pouvant d'icy à longtems mettre au net ce que j'ay composé touchant nostre histoire, vous devez me pardonner si je ne vous envoie pas d'abord tout ce qui pouroit vous servir. Ce que je puis faire maintenant, c'est de vous dire que, si vous voulez vous decharger sur moy du soin d'examiner l'histoire dont il s'agit jusqu'au douzième siècle, je puis bien m'en charger, puisque la chose est faite. Ainsi vous pouriez la commencer depuis le mariage de Pierre Mauclerc jusqu'à notre tems. Vous auriez l'avantage de faire une histoire qui est toute contenue dans les archives de la Tour de Nantes, dont j'ay parcouru autrefois les copies ramassées en deux ou trois volumes [1] par feu M. du Molinet et portées à la Bibliothèque du Roy. Vous auriez encore l'avantage de pouvoir donner de l'encens à la grande noblesse de Bretagne, qui n'a guères de titres plus anciens que Pierre Mauclerc. Vous pouriez mesme toucher à l'ancienne histoire des Bretons, lorsque je vous auray mis en main ma chronique continuée jusqu'à la fin du XIIe siècle, parceque ma dissertation est latine et que, contenant les propres mots des auteurs dont je l'ay tirée, vous la pouriez mettre à la fin de vostre histoire.

Je ne croy pas que rien d'imprimé ait echapé à ma diligence; j'ay vu vostre chartrier de Rhedon; j'ay jetté les yeux sur celuy de Lantevenet (*sic*); vous m'avez autrefois monstré celuy de Saint-Melaine; j'ay vu le cartulaire de Saint-Michel (*sic*); deux ou trois interrogations que je vous ferois acheveroint de me mettre au dessus de mes affaires. J'oubliois de dire que j'avois esté à Marmoustiers au retour d'une mission, mais assez inutilement, parceque je ne pus entrer dans le chartrier. Je vis neantmoins certains extraits que le très R. P. Huneau, l'un de vos predecesseurs et de mes amis, me monstra pour

[1] Il y en a jusqu'à douze, format in-folio, et encore ne contiennent-ils qu'une partie des pièces du Trésor des chartes de Bretagne ou Titres du château de Nantes.

me consoler de ma disgrâce. Avec tout cela j'en dirois deux fois plus que d'Argentré, et ce que je dirois en latin à la fin de l'histoire vous le diriez en françois dans le corps de l'ouvrage, en adjoutant ou diminuant ou reformant, comme bon vous sembleroit. Voiez si cela vous accomode.

Je ne dois pas oublier de vous dire que M. du Paty Gaignart, secretaire et intendant de Madame la Princesse de Guemené, a fort travaillé sur nostre histoire [1]. Il m'avoit promis qu'en dix-huit mois il acheveroit son ouvrage; il me semble qu'il n'est mort qu'après ce terme. M. Evin [2] le cite et vous en dira des nouvelles. Mon Reverend Père, vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

ALLAIN LE LARGE, *chanoine regulier*.

IX

LE P. LE LARGE A DOM AUDREN [3].

(Meaux, 24 août 1689.)

Mon Reverend Père, depuis le temps que j'ai escrit à vostre Reverence, des personnes à qui je dois du respect m'ont conseillé d'achever mes dissertations et de les donner au public. Vous y auriez trouvé votre compte, parcequ'un ouvrage public est sujet à la censure de tout le monde, et qu'on s'en peut servir plus librement que d'un manuscrit. Quoi qu'il en soit, je sçaurois bon gré à ceulx qui m'ont voulu engager à publier mes dissertations, si, dans le temps qu'ils m'y invitoint, ils ne m'avoint chargé d'un travail de sept mois qui demande tout

[1] Il mourut en 1685. Voir sur ce personnage une excellente notice de feu M. Bizeul, dans la *Biographie bretonne*, t. I, p. 752-754.

[2] *Sic*. C'est le célèbre avocat et jurisconsulte Pierre Hévin, né à Rennes en 1621, mort dans la même ville le 15 novembre 1692.

[3] Bibl. Nat. Mss. fr. 20,941. — Cette lettre, à en juger par le premier paragraphe, doit être un peu postérieure à la précédente.

mon temps, et qui m'a fait différer jusques icy les responses que je dois à deux de vos lettres.

Vous ne pouvez pas manquer de faire tout ce qui se peut et mêmes au delà du possible, puisque vous avez de si puissans secours. Cependant je puis vous dire, touchant l'examen des archives que vous projettez, que vous n'y trouverez rien de considérable qui ne soit imprimé. Je dis la même chose des titres de la Tour de Londres; ils ont été presque tous donnez au public, et après tout, on n'y trouve rien de plus ancien que la conquête des Normans, je veux dire de Guillaume le Bâtard et ses enfans. L'Hibernie, quand vous la parcourreriez toute, ne vous fourniroit que des fables: plût à Dieu que ni les Hibernois ni leurs voisins n'eussent jamais touché aux vies de nos saints de Bretagne !

Si vous avez les memoires de M. Gaignard, vous serez bien fort; cependant je suis fâché que le desir de faire descendre la maison de Rohan des Budic et des Conan Meriadech l'ait engagé à soutenir des pièces que je crois très-fausses, comme la chartre d'Allain Fergant qui est rapportée toute entière par M. d'Argentré, etc.

M. de Missirien avoit de l'étude, et cependant, ayant vu les additions ou corrections qu'il avoit faites à l'histoire des Saints de Bretagne, je ne juge pas qu'on doive attendre rien de considerable de ce costé-là [1]. Ces messieurs, je veux dire Gaignard et Missirien, avoint, ce semble, en main des chartres particulières, qui pourroint servir à faire des généalogies et à remplir nostre histoire depuis le XIIe siècle.

[1] Gui Autret, sieur de Missirien, petit gentilhomme breton, mort en 1660 à son manoir de Lezergué, près Quimper. Voir l'article *Missirien* dans la *Biographie bretonne*, II, p. 481-482. Le P. Le Large parle ici des additions faites par Missirien aux *Vies des Saints de Bretagne* du P. Albert Le Grand, dans la seconde édition de cet ouvrage, publiée en 1659.

Vous me parlez en vos deux lettres de mes dissertations et, pour le dire franchement, il y a tout sujet de croire qu'elles vous épargneroint bien de la peine. Mais quoi ! à l'impossible nul n'est tenu : on s'est advisé de m'obliger à un travail qui, comme je vous ay déjà marqué, ne me laissera aucun tems libre jusqu'à Pasque prochain ; or, j'aurois besoin de beaucoup de tems pour mettre mes dissertations au net et pouvoir vous les rendre utiles.

J'oubliois de vous dire qu'en vain vous vous flattez de trouver de veritables actes de sainte Ursule. Si il y en avoit au monde, il les faudroit chercher en France, où tant de savans hommes ont tâché de donner un tour probable à la vie de cette sainte ; mais les fables britanniques, *fabulæ Britannicæ*, se sont meslées partout.

Vous me demandez ce que j'ay sur l'origine des Bretons, et je vous vas respondre de la manière que je le puis, estant reduit à ne pouvoir consulter mes memoires. L'isle de Bretagne avoit son nom et estoit peuplée de Bretons avant le temps des Scipions ; mais ce n'a esté que longtemps après que les Romains ont eu une connaissance des mœurs et de la religion de ce peuple. Les etymologies du nom, tirées du roi Britannus ou de Brutus, sont très-incertaines. Pour la religion et les mœurs et la peuplade, je n'en say rien de plus particulier que ce qu'en disent Cæsar et Corneille Tacite en la *Vie d'Agricola*. Depuis le temps de Cæsar, il n'y a qu'à suivre l'histoire des empereurs qui ont fait des expéditions en Bretagne (je parle toujours de l'isle, de la Grande-Bretagne). Pour apprendre leurs coustumes et leurs manières vous avez le livre d'Usserius et celui de Camden, où vous trouverez les antiquitez britanniques. Pour moy je n'ay point touché à tout cela dans mes dissertations, parceque je n'y voiois rien que d'incertain ou de trop connu : j'ay pris les Bretons tels que je

les ay trouvez dans le cinquiesme siècle, auquel ils passèrent en nostre Armorique.

Le nom d'Armorique n'a point, ce me semble, d'autre origine que celle qui est connue de tout le monde : AR MOR, *ad* ou *super mare*. Le géographe Sanson et les autres se sont exercez afin de trouver precisément l'estendue de l'ancienne Armorique. On demeure d'accord que, du costé de Normandie, elle s'estendoit jusqu'à l'embouchure de la Seine; de l'autre costé, l'Aquitaine se trouve quelque part nommée Armorique; on croit qu'elle avoit perdu ce nom du temps de Pline. A l'égard du continent, on trouve que l'Armorique s'estendoit jusqu'à Orléans. Si j'avois dis cela ou parlé de cela dans mes dissertations, je me serois oublié du dessein que j'avois de ne dire rien de commun et de marquer seulement mes decouvertes. En relisant vostre lettre, je m'apperçois que j'ay bien pu prendre le change, et que je vous ay parlé de la Grande-Bretagne lorsque vous m'interrogiez sur ce qui regarde la nostre.

Nos Bretons Armoriques n'ont point d'autre origine que les Gaulois, dont toutes les histoires sont pleines. Ceux de Vennes se distinguoint avant la conqueste de Cesar. Ce grand homme en dit assez. C'est au Ve siècle que nostre Armorique a reçu ou recouvré le nom de Bretagne. S'il estoit constant que nous eussions donné le nom de Bretons aux insulaires, on pourroit se donner la peine de chercher l'etymologie du nom; mais je vous ay dejà dit ce que j'en pensois.

Je vous prie aussy de me faire savoir, quand vous pourez, si c'est precisément l'année 1156 que Berthe, femme d'Eudon de Porhoët, duc de Bretagne, signa le dernier des titres où elle paroît dans vostre cartulaire de Saint-Melaine. Joignez-y, s'il vous plaist, quelque notion de la chartre et de ceux qui y paroissent avec la même Berthe. Quand vous aurez trouvé

quelque preuve de ce que disent nos historiens touchant la guerre d'Alain de Rennes et du grand Eudon, son frère, aux environs de Dinan, à l'occasion de l'apannage du même Eudon [1], je vous prieray de m'en faire part. Vous jugerez, par les demandes que je vous fais icy, combien il importe que celuy qui visitera les archives possède bien toute l'histoire et se souvienne des endroits qui ont besoin de preuves, ou qui sont vrais dans le fond mais douteux dans les circonstances. Je n'ay rien de plus important à vous dire sur la recherche des titres. Il seroit même à souhaitter que vous eussiez desjà travaillé sur le corps de l'histoire avant que d'en venir à la visite des archives. Vous connoîtriez mieux à quoy chaque titre vous pourroit servir, à establir ou à detruire, à enrichir l'histoire ou à la resserrer. Si l'affaire en valoit la peine, c'est-à-dire, s'il n'étoit clair que les archives de Bretagne sont de peu d'estendue [2], je me ferois de feste pour accompagner vostre homme pendant quelque temps de vacance.

Quand je fus à Marmoutiers pour y voir quelques titres, on me montra certains extraits, l'un d'une chartre de Mainon, seigneur de Fougères, *pro ecclesia de Lupiniaco* [3], et l'autre d'une chartre de Brient, seigneur de Chasteaubriant, pour le prieuré de Berey [4], dont ledit Brient est fondateur. Cette dernière chartre commence par ces mots : *Noveritis nobilem quendam nomine Brienum, possessorem castri, etc.* Ces deux chartres, qui sont du XIe siècle, me serviroint pour savoir l'origine des seigneurs de Fougères et de Chasteaubriant,

[1] Eudon, premier comte de Penthièvre et tige de cette maison, fils du duc de Bretagne Geoffroy Ier, mort en 1008.

[2] Opinion très-hasardée, même quand le P. Le Large n'entendrait (comme c'est possible) sous le nom d'*archives de Bretagne* que les archives ducales.

[3] Pour l'église de Louvigné-du-Désert, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine.)

[4] *Sic*, l'orthographe habituelle et régulière est *Béré*, près la ville de Châteaubriant (Loire-Inférieure.)

bienfaicteurs des chanoines réguliers en Bretagne. C'est ce qui m'a fait souhaitter de les voir entières : cela ne presse pas.

Soiez persuadé, mon Révérend Père, que je vous honore beaucoup et que je mets parmy mes bonnes fortunes celles de [me] pouvoir lier avec V. R. [1] plus etroitement que jamais. Il me semble que vous le pouvez entrevoir par les manieres avec lesquelles j'agis avec vous, en attendant que je fasse quelque chose de plus pour vostre satisfaction et que je produise au grand jour l'ardeur avec laquelle je suis, mon révérend père, vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

ALLAIN LE LARGE, *chanoine.*

A Meaux, ce 24 aoust [2].

N'oubliez pas d'envoier chercher à Saint-Meen une chartre de Louis le Débonnaire qui mérite d'être vue [3]. J'en ay fait quelques extraits, mais j'ay regret de ne l'avoir pas descrite toute entière ; j'aurois le bien de vous en communiquer une copie, et aujourd'huy je suis obligé de vous en demander une.

X

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [4].

(Rennes, 11 novembre 1689.)

Du vendredy XIe novembre 1689, 8 heures du matin.

Les gens des trois Estats du pays et duché de Bretagne,

[1] *Sic.* Votre Révérence.

[2] Quoique l'année ne soit pas marquée, on ne peut rapporter cette lettre qu'à 1689, puisqu'on voit que les Bénédictins bretons, encore au début de leur entreprise, allaient partir pour visiter les archives de la province.

[3] Cette pièce a été publiée par dom Lobineau (*Hist. de Bret.*, II, col. 20), et reproduite par dom Morice (*Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, col. 225).

[4] Archives d'Ille-et-Vilaine, Registres des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1689.

convocqués et assemblez par authorité du Roy en la ville de Rennes, s'estant retirez aux Chambres particulières pour delibérer sur plusieurs requestes, tendantes à gratiffications sur les 48,000 livres dont il a pleu au Roy leur laisser la liberté de disposer pour en gratiffier qui bon leur semblera : estant retournés sur le théâtre, ONT ORDONNÉ à Mr de Lezonnet, leur thresorier, de payer et acquitter, suivant le rang et ordre de l'estat qui sera faict par MM. les deputés qui seront nommés à cette fin :

.....

Au père prieur de Redon, pour l'histoire de Bretagne, trois cent livres, cy..... 300 l.

.....

Signé : JEAN-BAPT., *evesque de Rennes*. CHARLES DE LA TRÉMOILLE. LOUIS CHARETTE [1].

(*La suite à la prochaine livraison*).

[1] Ce sont les signatures des présidents des trois ordres. Charette présidait le tiers-état, le duc de la Trémoille la noblesse; Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes (de 1677 à 1711), présidait à la fois l'ordre de l'Église et l'assemblée générale des États, formée de la réunion des trois ordres.

LA CRITIQUE RÉPUBLICAINE

J'ai déjà relevé, dans l'*Espérance du peuple* [1], et je tiens à relever ici un trait que m'a lancé la *République française* [2]. A ceux, en effet, qui me lisent d'habitude il appartient de voir si le coup a porté. Ce qu'il y a de clair, c'est que la Révolution n'aime pas qu'on rappelle et qu'on scrute de près ses œuvres ; tant pis pour elle ! Que serait l'histoire si elle n'était une grande leçon ?

Il s'agit aujourd'hui de Quiberon. « Tout récemment encore, dit un écrivain anonyme de la *République*, M. de la Gournerie, dans un écrit inséré dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, mémoire d'une *très-contestable exactitude*, mais *plein de rancunes* et de *fiel*, essayait de ramener sur ce point l'attention publique. »

Lorsqu'on accuse, on se nomme et l'on ne se cache pas ; lorsqu'on prétend qu'un récit est inexact, on précise les inexactitudes. C'est ce que je ferai, pour mon compte, en ce qui concerne l'œuvre anonyme, et je le ferai sans plus d'embarras que d'hésitation.

« Chaque prisonnier, dit-on, fut minutieusement interrogé. Il pouvait produire des témoins, et un jugement motivé, relatif à chacun d'eux, témoigne encore du soin apporté à discerner les véritables coupables de ceux qui avaient été entraînés sur cette pente fatale de la guerre civile. Tous portent en tête : LIBERTÉ, HUMANITÉ, JUSTICE. »

[1] N° du 22 novembre 1877.

[2] N°s des 6 et 8 novembre. Convenons, il est vrai, que, depuis ma réponse, la *République* a gardé un silence prudent.

Je ne conteste pas ce dernier point; c'est l'intitulé ordinaire des actes de la Terreur. Mais, quant au reste, je me permettrai de faire observer qu'une même commission rendait jusqu'à vingt et trente de ces jugements *minutieux* par jour, et que ces jugements étaient toujours exécutés dans les vingt-quatre heures; l'arrêt l'ordonnait en termes formels [1]. De défenseurs, point; de révision, point. On parle de témoins, mais on n'avait même pas le temps de les faire assigner, puisqu'on passait, directement et sans avertissement, de la prison au tribunal. La plupart ne savaient même pas où on les conduisait et, après leur condamnation, ils ne savaient même pas qu'ils fussent condamnés. On leur lisait l'arrêt en les menant au supplice, afin, portait l'ordre, que *leur exécution ne fût pas retardée* [2].

Je suppose que les commissions militaires qui ont jugé les révoltés de la Commune eussent procédé de la sorte, que n'eût-on pas dit et que n'eût-on pas eu le droit de dire?

« On mit hors de cause, dit l'anonyme, *tous les domestiques et tous ceux qui, âgés de* 21 *ans ou* 22 *ans*, n'en avaient que 16 au moment de leur émigration. Ils étaient présumés avoir, à cet âge, agi sans discernement. »

Ceci prouve que l'anonyme, qui s'autorise fièrement des actes authentiques déposés à la préfecture de Vannes, ne les a pas lus; il y aurait vu, dès le premier jour, 9 thermidor (27 juillet), les arrêts de mort prononcés contre Lamy, domestique de M. de Balleroy; Pâris, domestique de M. de Sainte-Suzanne; Poulain, palefrenier de M. de Saint-Cren; Lairet, au service du comte de Puisaye; L'Allemand, domestique du baron de Damas; Sico,

[1] Le 12 thermidor (30 juillet), il n'y eut pas moins de 78 condamnés à mort, dans la ville de Vannes, et, le lendemain, à 9 heures, les 78 condamnés étaient fusillés à l'*Ermitage*.

[2] Voir Duchâtellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, t. II, p. 160. — Quant aux témoins, l'anonyme en a peut-être remarqué deux, à la suite de l'interrogatoire de Gesril; mais ces témoins avaient été appelés *contre lui* et non *par lui*, ce qui est un peu différent. Duchâtellier, écrivain républicain, est plus franc ou plus instruit: *Sans aucun débat*, dit-il, *sans témoin, sans défense*. (T. V, p. 152).

domestique du comte de Périgord ; Le Moitou, palefrenier du comte Archambaud de Talleyrand ; Boileteau, domestique du marquis de Goulaine, etc., etc. Tous furent exécutés.

En tournant la page, il eût rencontré les condamnations de Dussautoir, Delecroix, Vosseur, trois ouvriers du Pas-de-Calais qui n'avaient chacun que vingt ans, l'arrêt l'atteste ; de Fesselier, un étudiant d'Ille-et-Vilaine, ayant le même âge ; de Cony et de La Groye, âgés de vingt et un ans; de Javel, aide-chirurgien de Lyon, qui avait suivi son père, chirurgien lui-même. L'arrêt ne lui donne que *dix-huit ans et demi.*

Ainsi, ni l'extrême jeunesse, ni les professions vouées au service de l'humanité n'étaient des titres de salut.

Je sais bien qu'à la date du 11 thermidor, un *sursis* fut accordé aux jeunes gens qui avaient émigré avant l'âge de seize ans, et qu'il fut étendu à la plupart des domestiques [1]. Je puis d'autant moins l'oublier, que ce sursis fut obtenu par ma mère dont le frère n'avait pas vingt ans ; mais c'était si peu une *mise hors de cause*, que les arrêts portaient formellement : « Seront *détenus* jusqu'à ce que les représentants du peuple *aient autrement ordonné.* » Et qu'ordonnèrent les représentants du peuple? La Convention annula le sursis, si bien qu'au bout de trois semaines, les exécutions recommencèrent. Parmi les jeunes gens qui furent alors fusillés, comment n'a t-on pas remarqué Paul Le Vaillant, blessé au combat de Sainte-Barbe, en défendant son père qui avait reçu plusieurs balles en pleine poitrine ? Paul Le Vaillant était âgé de QUATORZE ANS, l'arrêt le dit. Et Louis de Talhouët, qu'on alla arracher malade des bras de sa mère (8 et 9 fructidor, 25 et 26 août) ? Parmi les domestiques, comment n'avoir pas vu le nom de Malherbe, le généreux serviteur du comte de Sainneville (13 fructidor, 20 août) ? Je ne cite que trois noms, je pourrais en citer soixante.

[1] Je dis *la plupart*, car, le 12 thermidor, je trouve la condamnation de Maurice, domestique de M. de la Houssaye ; le 14, celle de l'héroïque Brodier, domestique du comte de Soulanges. Elles ne furent pas les seules. J'emploie les dates républicaines, afin de faciliter les recherches.

Quant au nombre des condamnations, l'anonyme admet de confiance le chiffre de 713 qui est celui du général Lemoine, sans prendre garde que le rapport du général, rédigé en nivôse, ne contient ni tous les condamnés de nivôse, ni ceux des mois suivants. Ce rapport, d'ailleurs, n'est pas en tout conforme aux registres du greffe, et il est fait avec un tel soin que le chiffre de 713 ne s'accorde même pas avec le nombre des condamnations qui y sont indiquées. Il y a une différence de trois têtes. En révolution, on n'y regarde pas de si près.

L'écrivain anonyme nie la capitulation. S'il veut dire qu'il n'y eut pas de capitulation formelle, de capitulation écrite, nous l'avons dit avant lui ; mais prétendra-t-il qu'il n'y ait pas eu de conférence entre Sombreuil et Hoche ? Il ne peut ni ne l'ose. Niera-t-il que les troupes républicaines aient crié aux royalistes, pendant cette conférence : — Rendez-vous, rendez-vous ; il ne vous sera fait aucun mal. — Cela lui est impossible, car la lettre du commandant Douillard et vingt autres témoignages le constatent. Dira-t-il alors que Hoche protesta contre le cri de son armée ? Comment le pourrait-il ? Hoche fit demander aux émigrés, après la reddition des armes, leur parole d'honneur de ne pas s'échapper dans le trajet de nuit de Quiberon à Auray. Est-ce qu'on demande quelque chose et surtout une pareille chose à des hommes voués à la mort ? Le bourreau lui-même aurait assez de pudeur pour ne l'oser pas.

Le savant anonyme essaie timidement de contester le fait de Gesril se jetant à la mer pour aller, sur la demande de Hoche, faire taire le feu des vaisseaux anglais qui balayaient la plage, et revenant ensuite se constituer prisonnier. Qu'il démente donc alors dix témoins oculaires, et parmi eux le capitaine républicain Rottier qui l'atteste [1]. — Mais, nous répond-on, Gesril n'a nullement

[1] Ces dix témoins sont : 1° M. de Chaumareix. (Voir le récit de son évasion. — Londres, 1795) ; 2° le chevalier Berthier de Grandry (*Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon*, p. 21) ; 3°, 4°, 5°, 6° et 7° MM. de la Bothelière, colonel d'artillerie ; de Mauvilain de Beausoleil, colonel ; c^te de Cornulier-Lucinière, un des blessés de Quiberon ; J. de la Tullaye, colonel d'artillerie, et chevalier du Fort, commandant une des batteries de l'expédition. Leur attestation a été insérée par Théodore Muret au t. IV de ses *Guerres de l'Ouest* ; 8° le contre-amiral de Vossey (voir Muret,

invoqué cet acte de dévouement dans son interrogatoire, et il n'eût pas manqué de le faire, si cet acte eût été vrai. — Gesril, j'en conviens, ne marchanda pas sa vie ; il savait ce qui l'attendait, et il y était parfaitement résigné. A quoi, en effet, lui eût servi de rappeler son dévouement qui était connu de tous ? Quinze jours avant sa condamnation, le chevalier de Froger de l'Éguille, qui s'était jeté comme lui à la mer pour prévenir un des canots anglais, et était revenu, comme lui, se constituer prisonnier, avait vainement invoqué ce souvenir devant ses juges. L'écrivain de la *République*, qui connaît si bien les documents au haut desquels on lit : *Liberté, Justice, Humanité*, peut s'en convaincre en lisant son interrogatoire et sa condamnation (15 thermidor).

On insiste : *dans une lettre touchante*, dit-on, *que Gesril adresse à sa famille au moment où il était conduit à la mort*, il n'est pas davantage *question* du fait allégué. — J'ai cité, il est vrai, non pas une, mais deux lettres admirables de Gesril, dans lesquelles on ne trouve que des paroles d'affection pour les uns, de pardon pour les autres ; mais sa famille en possède une troisième, que je suis heureux de reproduire aujourd'hui, parce qu'elle répond directement et péremptoirement aux doutes qu'on affecte. Cette lettre est adressée par Gesril à son père. On s'étonne, d'abord, de le voir appeler son père *citoyen*, et dater sa lettre du *3 thermidor de l'an III*, au lieu du *21 juillet 1795 ;* mais cela même prouverait, s'il en était besoin, l'authenticité de l'écrit. Quel temps que celui où, pour être sûr qu'une lettre parvînt à son adresse, le prisonnier le moins républicain devait lui donner une forme républicaine ! « On exigeait, dit M. de la Roche-Barnaud, que nos lettres fussent décachetées et

t. IV) ; 9° le chevalier de Gourdeau, qui, blessé, fut témoin, sur la flotte anglaise, des instances du capitaine Keats et de M. de Vaugiraud pour retenir Gesril, instances qui allèrent jusqu'à lui refuser un canot, et auxquelles Gesril ne répondit qu'en se jetant de nouveau à la mer ; 10° enfin le capitaine Rottier, de la légion nantaise. Ce fut lui qui accueillit Gesril, à son retour de la flotte et qui lui fit donner des vêtements ; car les siens, laissés sur le rivage, avaient été pris. Il avait fait auparavant cesser le feu qu'on dirigeait sur lui et qui l'avait déjà blessé à l'avant-bras gauche. Le soir, touché de sa grandeur d'âme, il voulut le faire évader ; mais, dit-il, je trouvai M. de Gesril *fidèle à son serment*. (Voir Muret, t. IV, et Levot, *Biographie bretonne*, V° Gesril).

soumises au plus rigoureux examen. » On remarquera, d'un autre côté, que Gesril donne rendez-vous à son père à Vannes ou à Rennes. Le malheureux ! il croyait encore au respect de ce qu'entre gens d'honneur on appelait la *capitulation*. Voici cette lettre :

« Auray, le 3 thermidor de l'an III de la République.

« Citoyen, je suis prisonnier, je désirerois vous voir à Rennes » ou à Vannes où nous allons aller ; ce seroit une bien grande » consolation pour moi. Dans mes malheurs *j'en ai une qui m'est » bien chère :* c'est d'avoir SAUVÉ DEUX OU TROIS CENTS CITOYENS, EN » ALLANT A LA NAGE DIRE AUX ANGLOIS DE NE PLUS FAIRE FEU. J'ai » pensé me noyer en revenant. Je suis un peu malade, je manque » absolument de tout.

» GESRIL. »

Comment ne pas répéter ici ce que j'ai dit ailleurs sur le contraste qu'offrent les actes des deux partis alors en lutte ? Les révolutionnaires citent sans cesse leur Haudaudine, le *Régulus nantais*, et ils ont raison ; mais les royalistes ont eu bon nombre de *Régulus*, et, entre tous, Gesril, qui fit plus qu'Haudaudine, puisqu'il sauva la vie à deux ou trois cents républicains. Eh bien ! qu'est-ce que les républicains ont fait de Gesril et de nos autres *Régulus*, Froger, Boisfossé, etc. ? ils les ont tous tués, et tués de sang-froid, tandis que les royalistes respectaient et honoraient le leur.

J'aurais encore beaucoup à dire, mais à quoi bon ? Ce que j'ai dit jusqu'à présent suffit pour faire apprécier la science ou la bonne foi de l'anonyme.

On m'accuse de *rancunes* et de *fiel ;* pourquoi me plaindrais-je, quand je vois faire un crime à Mme de Bonchamps de l'*amertume de ses souvenirs*, quand on lui suppose des *haines implacables*, et sur quel fondement ? Sur la mémoire qu'elle avait toujours présente des scènes de la Terreur. Voilà de quoi surprendre, en effet ? On n'ajoute pas que ce souvenir douloureux n'empêcha d'ailleurs ni elle ni les siens de garder intacts les sentiments de justice et de reconnaissance. Haudaudine en eut des preuves jusqu'à son dernier jour, bien que ses opinions fussent la négation absolue de celles de la famille.

Pour ce qui me concerne, je dirai simplement que, si l'indignation et le mépris se font jour sous ma plume, lorsque je touche à l'époque révolutionnaire, je suis tellement étranger à ce qu'on appelle des *rancunes* et du *fiel*, que j'ai démenti certains faits, mis, par une tradition inexacte, à la charge de ceux-là mêmes qui ont conduit trois des miens à la mort. La vérité, voilà tout ce que je cherche, et je la cherche autant pour nos adversaires que pour nos amis. On s'étonne qu'en parlant des familles éteintes à Quiberon, je n'aie pas mentionné celles qui furent moissonnées dans les rangs républicains. Je l'aurais fait très-volontiers, si j'avais eu quelque moyen de les connaître ; car, en toute occasion, j'ai rendu hommage à la bravoure et aux vertus militaires. Ce qui m'irrite, ce qui m'indigne, c'est l'épouvantable tyrannie qui causa toutes ces morts, en pesant sur toutes les consciences; c'est la violation de toutes les lois des peuples civilisés ordonnée de par la loi ; c'est une *justice* rendue sans débat, sans défense, sans témoins, sans appel, sans circonstances atténuantes [1] ; en un mot, sans aucune des garanties de la justice ; et ce qui me fait pitié, c'est une prétendue érudition qui ne connaît même pas les documents qu'elle invoque. Je suis trop bien élevé pour lui renvoyer l'épithète de *malhonnête* qu'elle nous adresse [2], mais je tenais à montrer ce qu'elle vaut ; cela me suffit.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Les lois n'admettaient pas de circonstances atténuantes pour les émigrés.

[2] Il faut vraiment citer toute la phrase pour voir à qui nous avons affaire : « Alors (en 1793) on mettait les fusils aux mains des paysans *fanatisés* ; aujourd'hui on se contente de FAUSSER LES SCRUTINS et de CROCHETER LES URNES (les tribunaux nous apprennent depuis deux mois de quel côté sont les *fanatisés*, les *faussaires* et les *crocheteurs*), on est moins violent, on n'est pas plus honnête. » *Pas plus honnête* que Cathelineau, que Bonchamps et que leurs généreux compagnons d'armes ! En vérité, j'y consens de grand cœur.

PETITS POÈMES VENDÉENS

LA GRAPPE DE RAISIN

A MON FILS ÉMILE

L'air est frais, presque froid; au ciel pas un nuage.
Ce son toujours roulant, serait-ce de l'orage ?
On le croirait ; voilà le troisième matin
Que plane à l'horizon ce grondement lointain.

Dans ses bois Jean Chouan l'écoute et l'étudie...
— « Ce sont les Vendéens que chasse l'incendie ! »
Dit-il en rassemblant ses rudes compagnons.
« Amis, il faut aller où tonnent leurs canons,
« Où pour Dieu leur sang coule, et leur prêter main-forte. »

Et Jean part, entraînant une infime cohorte,
Qui va croissant, la nuit, autour de son cheval,
Et lorsque, au point du jour, il entre dans Laval,
Plus de quatre cents gars marchent sous sa conduite.

Effrayés par ce chef et son étrange suite,
Les bourgeois se cachaient au fond de leur maison.

Vêtus de peaux de chèvre à la longue toison,
Tranquilles s'avançaient les meneurs de charrue.

Ils s'arrêtent soudain dans une étroite rue,
Et sur un même point s'attachent leurs regards.
Masquerait-il, ce toit, un danger pour les gars ?
Des coups de feu vont-ils, prompts comme le tonnerre,
Des fenêtres jaillir ?... Non, il est débonnaire,
Il respire la paix, ce simple et vieux logis :
Une treille touffue, aux pampres tout rougis,
En ombrage la porte et tend ses beaux grains d'ambre,
Que l'hôte sans effort peut cueillir de sa chambre.

C'est cet hôte caché qui les arrête ainsi ;
Car il vit en ces murs, le juge sans merci
Qui prononça, devant une ignoble assistance,
Contre beaucoup d'entre eux la mortelle sentence.

D'un geste Jean Chouan fait taire tous les cris.
Il veut, lui dont le maître a mis la tête à prix,
De son sabre heurter au panneau de la porte,
Jusqu'à ce que du seuil enfin le maître sorte.

Un pas léger bruit le long du corridor,
Et, sous les gais festons de la vigne aux fruits d'or,
Dans le cadre qui s'ouvre apparaît une femme.
Sur ses traits blancs se lit la frayeur de son âme ;
Aux lèvres il lui vient des sanglots étouffants :
— Son époux est perdu ! perdus sont ses enfants !

Mais Jean : — « Que votre cœur, madame, se rassure !
« Mon sabre n'est point là pour faire de blessure :
« Ses *criminels* voudraient qu'au président il plût
« D'agréer en passant leur matinal salut. »

La pauvre femme alors dont la terreur redouble,
Cherche sous un sourire à voiler tout son trouble :
— « Mon mari, répond-elle, est absent de Laval...
« Mais vous venez de loin, descendez de cheval,
« Et pour vous rafraîchir entrez dans ma demeure. »

— « Madame, je ne puis, étant pressé par l'heure;
« Nous avons longue traite à fournir aujourd'hui. »
Puis il partait déjà, lorsque derrière lui
Il entend, tel qu'un souffle à travers les ramures,
S'élever un concert de menaçants murmures :
— « Pourquoi, s'écriaient-ils, pourquoi ne pas entrer,
« Et faire grâce au loup qui peut nous dévorer? »

Jean Chouan se retourne, et revient à la porte
Où, blême, s'appuyait l'épouse à demi-morte.

Pour lui prouver qu'il n'a rancune ni mépris,
Vers la treille sa main s'est tendue; elle a pris
Une petite grappe, et, penché sur la selle,
De l'accueil si courtois qu'il a trouvé près d'elle
L'ayant remerciée, il s'éloigne aussitôt.

Or pas un de ceux-là qui criaient le plus haut :
— « Jugeons qui nous jugea ! que le président meure ! »
N'oserait à présent violer sa demeure :
Sa demeure est sacrée !... et, sans rien dire, tous,
Subitement calmés, suivent le *gas mentoux* [1].

ÉMILE GRIMAUD.

[1] On avait donné ce nom à Jean Chouan, parce qu'en entraînant ses compagnons dans les plus grands périls, il s'écriait toujours qu'*il n'y avait pas de danger.*

LE COUP DU LAPIN

ANECDOTE

L'un des résultats du rayonnement des chemins de fer autour de Paris a été de répandre de plus en plus, dans la bourgeoisie parisienne, le goût et l'habitude de la chasse. Il y a une trentaine d'années, c'était un exercice auquel ne se livraient parmi elle qu'un petit nombre d'adeptes fervents. La passion était pourtant bien connue. Les chasseurs de la plaine Saint-Denis sont restés légendaires. Ils ont été les héros d'une foule d'anecdotes et de caricatures. On se donnait à voix basse, dans cette franc-maçonnerie discrète, l'adresse de l'auberge de barrière où l'on pénétrait à la nuit tombante, sous prétexte de se rafraîchir avant de rentrer dans Paris. Elle était toujours le dimanche abondamment pourvue de gibier. On y remplissait les carniers vides, et trop souvent les ménagères trop expansives déconcertaient les triomphateurs par des découvertes accusatrices. Une des attentions les plus délicates des épouses tendres, ou, au dire des mauvais plaisants, des épouses prudentes, était de dissimuler soigneusement ces découvertes. Je me souviens d'avoir vu moi-même une demi-douzaine de chasseurs, guêtrés et accoutrés d'une façon presque théâtrale, accompagnés d'autant de chiens, faire solennellement l'ouverture en battant en ligne des champs qui sont aujourd'hui des rues de la commune de Boulogne.

Tous les ans, au mois de septembre, les dessinateurs des journaux illustrés essaient encore de rajeunir et de varier la légende burlesque. Ces caricatures ont beaucoup perdu de leur piquant, non-seulement parce qu'on peut trop souvent leur tirer son chapeau comme à d'anciennes connaissances, mais surtout parce qu'elles ont cessé d'être ressemblantes. C'est dans les provinces éloignées où foisonnait autrefois le gibier, au temps où les conducteurs de diligences et les courriers de la malle-poste étaient les pourvoyeurs des restaurateurs parisiens et s'arrêtaient plusieurs fois entre chaque relai pour faire leurs marchés sur la grand'route, c'est là qu'on trouve aujourd'hui les stériles promenades et les déceptions amères. C'est aux environs de Paris qu'abondent faisans, lièvres et perdreaux; c'est dans la bourgeoisie riche de Paris que sont les chasseurs les plus sérieux, et parfois les plus adroits. Il n'y a pas de banquier, d'agent de change, même de boutiquier aisé, qui n'ait sa chasse ou son action de chasse, qui tout au moins ne soit invité par des amis à prendre sa part du divertissement royal. Pour le dire en passant, c'est là une des conquêtes de 89 les plus appréciées par la bourgeoisie, j'ajouterai les plus enviées par les nouvelles couches sociales.

Il est moins malaisé d'universaliser le suffrage que de multiplier le gibier au point de rendre pratiquement la chasse accessible à l'universalité des électeurs. On a toujours vu, en cette matière et en quelques autres, l'abolition démocratique des priviléges aboutir rapidement à la destruction de la chose mise à la portée de tous. Que l'on supprime les gardiens du privilége de l'opulent locataire de la forêt de Saint-Germain, la forêt sera entièrement dépeuplée avant l'année prochaine. L'avenir nous réserve peut-être une combinaison électorale qui essaiera de rendre les grands principes égalitaires compatibles avec la nature. On élira, dans chaque commune, au scrutin secret, pour trois ou quatre ans, sinon annuellement, le fonctionnaire chasseur communal, comme le maire et l'instituteur. Ce jour-là, il faudra plaindre les chasseurs parisiens. Ils suspendront en pleurant leurs armes aux saules des deux rives de la Seine.

M. Barnabé Rousselet, gros négociant en tissus du quartier des Halles, avait longtemps résisté à l'entraînement. Apre au gain, âpre au travail, il méprisait la passion qui s'était emparée de ses confrères au point de leur faire négliger parfois leurs affaires. Il remarquait complaisamment qu'il avait souvent conclu d'importants marchés le jeudi, jour où son voisin et son principal concurrent M. Rigaud avait l'habitude de battre les buissons, abandonnant à des commis la direction du magasin, mais il avait soin de garder pour lui l'observation et de ne pas se vanter de ces enlèvements de clientèle. Il se disait seulement qu'en restant ainsi à l'affût, il faisait meilleure chasse que les coureurs de bois et de plaines. Aussi était-il sourd à toutes les instances, notamment à celles de M. Rigaud, auxquelles il opposait sa très-réelle inexpérience. Il arriva qu'un soir, après le repas de famille, on lui remit une invitation pressante d'un client dont il croyait utile de cultiver les relations. Il se sentit ébranlé. Un intérêt de négociant venait en combattre un autre. Il relut haut la lettre, en ajoutant :

— On ne me laissera donc pas tranquille! Je ne sais que répondre, et c'est une politesse qu'il est très-difficile de refuser.

— Pourquoi refuser, mon ami? dit Mme Rousselet. Tu ne prends jamais aucune distraction. Tu devrais faire comme ces messieurs, qui rapportent du gibier à la maison deux fois par semaine, ce qui diminue les dépenses du ménage.

Mme Rousselet était une femme de quarante-deux ans, potelée, presque belle encore, soignée dans sa toilette, qui passait pour se lasser un peu de l'intimité trop étroite du comptoir et de la société trop assidue de son mari.

— Jolie diminution de dépenses! reprit celui-ci. Tu ne sais pas ce que coûte chaque lapin rapporté par mon voisin Rigaud. Je l'ai entendu un jour en faire le compte. Trois mille francs de location, au moins autant de frais de garde, plus les indemnités aux cultivateurs, plus les chemins de fer, les déjeuners et les dîners à l'auberge, plus les rabatteurs, plus les costumes, les fusils, les chiens; cela ne va pas loin d'une dizaine de mille francs. Divise par une centaine

de pièces, et comme je n'ai jamais manié un fusil, ce n'est pas moi qui aurais la prétention d'en rapporter autant, cela fait juste cent francs par lapin, sans compter ce que je ne dis pas, les affaires manquées. Tu vois que c'est un peu plus cher qu'à la halle.

— Ce n'est pas la bourse du ménage qui paie, dit Mme Rousselet.

— Non, sans doute, ma chère amie, mais c'est toujours la mienne. Heureusement il ne s'agit pas aujourd'hui d'une chose aussi grave, je ne suis qu'invité, et cela ne tire pas à conséquence, puisque M. Dupré m'annonce que ce sera le jour de la fermeture de la chasse.

— C'est M. Dupré qui vous invite, mon père? s'écria vivement, en laissant tomber son aiguille sur un ouvrage de tapisserie, une jolie blonde de vingt ans.

— Je ne l'avais donc pas nommé? fit le négociant. En effet, je m'étais arrêté avant la signature. C'est bien M. Dupré; mais d'où connais-tu M. Dupré, ma chère Estelle?

Estelle rougit légèrement, et reprit son aiguille avant de répondre : — Il est le père d'une de mes amies de pension, que j'ai retrouvée plusieurs fois avec plaisir cet hiver aux petites soirées de ma tante. J'ignorais que vous le connussiez vous-même.

— Une de mes plus vieilles relations. Seulement je ne le vois pas en dehors des affaires.

— Pas plus lui qu'un autre, dit assez aigrement Mme Rousselet. Tu ne veux jamais voir personne. Tu ne réfléchis pas qu'Estelle a vingt ans et qu'il est temps de la montrer. Et elle est bonne à montrer, ce me semble.

— Encore meilleure à garder, ma chère amie. On dirait que tu es pressée de te débarrasser d'elle. Je ne suis pas si pressé, et je ne crois d'ailleurs pas à l'utilité de ces exhibitions. Les gens qui voudront rechercher ma fille sauront bien la trouver. Qu'en penses-tu, Estelle?

— Je pense, dit Estelle... que ce n'est pas à moi à donner mon avis sur ce point.

— Je te le demande alors sur la réponse que je dois faire à l'invitation de M. Dupré.

— Je suis de l'avis de ma mère. Il ne serait pas poli de refuser et il faut accepter.

— Puisque vous le voulez toutes deux, j'irai donc à la chasse, à cinquante ans, pour la première fois de ma vie.

M. Rousselet n'avait point d'ordinaire autant de condescendance aux volontés de sa femme. On s'expliquera mieux l'empressement de sa docilité quand on saura que l'inviteur était membre influent du Tribunal de Commerce de la Seine, et que l'ambition cachée que caressait la vanité de l'invité était de parvenir à cette magistrature. M. Rousselet n'était pas le premier consultant qui se fût fait délivrer une ordonnance conforme à une résolution déja prise.

Dès le lendemain matin, il allait chez l'armurier Lefaucheux et achetait un fusil dont il se faisait expliquer le mécanisme, plus, une provision de cartouches de divers numéros. Il étonnait les jeunes gens du magasin par la naïveté de ses questions qui dénotaient une parfaite incompétence. De là il se rendait au bazar du voyage pour se munir d'un accoutrement complet et d'un carnier, puis dans une troisième boutique pour se procurer de gros souliers ferrés. De retour chez lui, il s'enharnacha de pied en cap, se contempla, le fusil en bandouillère sur l'épaule, devant l'armoire à glace de son cabinet de toilette, et fit, la face épanouie, son entrée dans la salle à manger, où il était attendu pour le déjeuner. Il fut accueilli par une explosion d'éclats de rire de sa femme et de sa fille, à laquelle prenait part le domestique.

— Qu'ai-je donc de si ridicule? s'écria-t-il, assez déconcerté. N'est-ce pas vous qui l'avez voulu ?

— Nous ne sommes pas encore accoutumées au déguisement, dit Mme Rousselet, et tu ne peux pas nous empêcher de l'admirer. Je ne te reconnaissais pas d'abord.

Et elle se mit à tourner autour de son mari, en examinant chaque partie du costume, non sans exprimer plus d'une critique, l'invitant à faire l'exercice en se souvenant de ses anciens galons de garde

national, et lui demandant d'aller ainsi chez un photographe. M. Rousselet était exaspéré, et s'il n'avait pas pensé à propos au Tribunal de Commerce, on ne sait s'il n'aurait pas juré de ne jamais se remontrer en cet équipage. Il voulait se retirer pour en changer; sa femme le retint impérieusement en lui disant que le déjeuner se refroidissait. Par bonheur Estelle intervint doucement et réussit à le calmer. Elle s'excusa d'avoir ri, déclarant que c'était seulement de surprise et que tout lui paraissait du meilleur goût. Mais le repas fut en effet assez froid. M. Rousselet eut hâte de prendre une autre tenue pour gagner son bureau, et il demeura grave jusqu'à la fin de la semaine.

Le rendez-vous était pour le dimanche matin à neuf heures, à la gare de l'Est. M. Rousselet s'y fit conduire au moins un quart d'heure d'avance, et se posa devant le guichet comme une sentinelle. On a dit que c'était le jour de la fermeture; aussi l'affluence des chasseurs et des chiens était très-considérable. A la fin d'une rude campagne d'hiver, les uniformes des soldats ont le droit de manquer de fraîcheur. Tous les regards se portaient sur l'accoutrement flambant neuf et le carnier immaculé du factionnaire immobile, qui se troublait d'être l'objet de l'attention générale et s'inquiétait de ne pas voir arriver son inviteur. M. Dupré apparut enfin, descendant d'un fiacre, accompagné d'un grand jeune homme de bonne mine. Il serra cordialement la main de son invité, s'empressa de prendre les billets, traversa la salle d'attente, et au moment de monter dans un wagon qui portait l'écriteau *réservé:*

— Mon cher Rousselet, dit-il, je vous présente mon fils aîné, à qui vous serez particulièrement confié aujourd'hui, et qui sera chargé de vous placer aux bons endroits. Je crois qu'il n'a pas encore l'avantage d'être connu de vous?

— En effet, répondit M. Rousselet, j'ignorais que vous eussiez un fils de cet âge. Est-ce qu'il travaille auprès de vous? Je ne l'ai jamais vu à votre cabinet.

— Non, reprit M. Dupré, Gustave a fait de plus brillantes études que les nôtres, et n'a pas eu le goût de suivre la carrière

paternelle. C'est un lettré, docteur en droit, et qui vient d'être reçu auditeur à la Cour des Comptes.

— Auditeur à la Cour des Comptes! s'écria M. Rousselet presque ébloui de ce titre. Je vous en félicite bien sincèrement, jeune homme. Si j'avais eu un fils, c'est l'ambition que j'aurais eue pour lui.

On entra dans le wagon, dont les cinq autres places étaient déjà occupées, et M. Dupré procéda aux présentations d'usage. Il y avait deux négociants membres du Tribunal, ce que M. Rousselet entendit avec une secrète allégresse, un notaire, un avocat et un médecin. Chacun acheta plusieurs journaux, on alluma des cigares, et le train se mit en marche. La conversation à bâtons rompus, mêlée de commentaires sur la lecture des journaux parcourus, était un cliquetis assez incohérent de politique, de procès, de dissertations commerciales, de souvenirs de chasse et de pronostics pour la journée. Le médecin, qui était l'invité du notaire, trouva le talent d'y introduire la description attrayante d'une opération qu'il avait exécutée la veille avec un plein succès, sauf ce petit inconvénient que le patient avait été emporté par l'hémorragie. L'avocat avait plaidé quatre heures l'avant-veille et couvrait tous les bruits du chemin de fer en se plaignant de la fatigue persévérante de son larynx. Il s'agissait d'une demande en séparation de corps dont il racontait les détails les plus scabreux. Un juge hésitait encore sur une décision à prononcer le lendemain, et se proposait de consulter l'avocat au coin d'une garenne en attendant les rabatteurs. Le notaire était le personnage facétieux. Il coupait par des calembours ces entretiens, qu'il s'efforçait non sans peine de ramener sur la chasse. Comme il remarquait que les champs étaient couverts de gelée blanche et exprimait la crainte d'une averse pour l'après-dînée, le médecin, voulant rivaliser de jovialité, déclara que ce serait bien vaccinant. M. Rousselet, assez peu expansif de son naturel, écoutait ou souriait, et ne se lança un moment que sur la question du libre échange des tissus. Quant à Gustave Dupré, le seul jeune homme de la bande, il était fort réservé, se bornant à

échanger à voix basse quelques paroles polies avec l'invité de son père.

On descendit du train à la station de Gretz pour monter aussitôt dans un omnibus qui était aux ordres de l'association. Le bruit strident des ressorts et des roues sur une chaussée cahoteuse ne permettait pas de continuer la conversation. Au bout d'une heure on était au seuil d'une maison de garde où douze couverts étaient dressés dans une salle tapissée de fusils, de carniers, de trompes, d'oiseaux de proie empaillés, de têtes de brocarts, de hures de sangliers et d'autres trophées. Quatre chasseurs du voisinage attendaient le flux des Parisiens. Les gardes apprêtaient les armes, les rabatteurs se rassemblaient, les chiens jappaient joyeusement en manifestant leur impatience, le tableau s'animait, les convives mangeaient à la hâte, tandis que les fanfares résonnaient au dehors; les professions diverses s'étaient effacées, on ne parlait plus de commerce, de médecine, ni de procédure, on était tout entier à l'émotion préalable de la bataille qui se préparait. M. Rousselet lui-même subissait les influences psychologiques du milieu, il se sentait agité par l'électricité qui s'en dégageait, dont il n'avait pas soupçonné la puissance. Le placide négociant, contempteur du culte de saint Hubert, échauffé par quelques rasades de vin généreux, se levait de table en disant : Allons! comme le coursier belliqueux de l'Écriture.

Pauvre Barnabé Rousselet! Il allait au devant d'une déroute. On devait débuter par une battue de plaine. Sur les ordres du garde principal, l'armée se déploya en un vaste demi-cercle de tirailleurs. Gustave posta M. Rousselet au centre, derrière un buisson, lui recommandant de se bien cacher et de bien regarder à la fois, problème dont la solution n'est pas sans quelque difficulté. Accroupi ou se mouillant alternativement chaque genou, le novice de cinquante ans trouva bientôt la position assez gênante dans son observatoire. Quand le signal du sifflet se fut fait entendre, il aperçut au dessus de sa tête une immense bande de corbeaux. Mauvais appréciateur des distances, il se redressa en lançant ses deux coups dans

l'espace, sans autre résultat que de se désarmer. Malgré les enseignements de l'armurier, il se trouva très-empêtré du mécanisme de son fusil, qu'il ne parvenait pas à recharger. Gustave, remarquant son embarras, se rapprocha de lui et s'empressa de lui venir en aide. Mais, pendant la leçon, un vol de perdreaux rasant la terre bruissait à ses oreilles en s'éparpillant, et deux lièvres effarés se jetaient presque dans ses jambes. Éperdu, il lançait de nouveau ses coups au hasard; la leçon était à recommencer, Gustave se croyait obligé d'y joindre une très-sérieuse exhortation à la prudence et n'osait plus le quitter. Le centre du front de bataille se trouva ainsi réduit à l'impuissance, et les perdreaux se firent un malin plaisir de l'enfoncer impunément à plusieurs reprises, en bravant la mousqueterie de M. Rousselet. Cependant des détonations moins inoffensives retentissaient aux ailes. — Tirez donc à votre tour, s'écria M. Rousselet, s'avisant de s'apercevoir que son jeune auxiliaire ne brûlait pas une cartouche. — Asseyez-vous et déposez votre fusil sans le recharger, dit Gustave. Regardez-moi bien, vous allez voir comment il faut s'y prendre. Le négociant obéit, et Gustave rassuré se mit en garde. En quelques minutes il rétablit l'honneur du centre. Il était temps, car la battue prenait fin, et la troupe des bâtonniers rejoignait celle des mousquetaires.

M. Rousselet était partagé entre la confusion et l'admiration, mais la confusion l'emportait. Les gardes rassemblaient et comptaient les pièces, on se questionnait, on se congratulait, chacun se vantant de ses exploits ou se plaignant de ses guignons, chacun racontant avec animation un de ces petits incidents qui, malgré leur futilité, ont sur l'instant même un intérêt palpitant. M. Rousselet restait morne.

— Et vous, lui demanda indiscrètement le notaire, qu'avez-vous fait au centre ? Il me semble que vous avez été assez bruyant.

— Je vous avais prévenu de mon inexpérience, répondit-il simplement. Je n'ai fait que prendre des leçons de M. Gustave, qui a été d'une obligeance extrême.

— Il y a commencement à tout, dit le médecin. On ne réussit jamais la première opération.

— Mon cher docteur, reprit le notaire, comment ose-t-on l'entreprendre? Je me suis souvent posé cette question.

— Chut, fit le médecin, nous n'y répondons qu'entre confrères. N'avez-vous pas aussi vos apprentissages? Je ne suis pas certain que la bourse de tous les clients s'en trouve bien.

— La bourse ou la vie, docteur, c'est la différence. J'ai toujours été de l'avis de Jeannot. Il y a comme cela beaucoup de choses qu'il serait sage de n'essayer que la seconde fois. Les souliers de chasse, par exemple, ou encore le mariage. On devrait l'interdire aux jeunes filles, et ne le permettre qu'aux veuves.

— Je proteste, s'écria Gustave en souriant.

— Il me semble, dit Barnabé Rousselet, d'un ton très-sérieux, que pour devenir veuve une jeune fille devrait commencer...

Ce ne fut plus un sourire, mais une explosion d'hilarité qui interrompit la phrase judicieuse du commentateur.

— En êtes-vous bien sûr? disait le notaire.

— Messieurs, fit M. Dupré, qui prenait pitié de son invité, nous ne sommes pas ici pour nous amuser. Allons au bois, où je gage que mon ami Rousselet sera plus heureux.

— Que dans ses profondes observations, murmura le notaire à l'oreille de Gustave.

— Silence! repartit ce dernier à voix basse, et respectez les devoirs de l'hospitalité.

Le détachement se mit en marche vers les bois. Le notaire retint Gustave en arrière-garde.

— Quelle singulière fantaisie a eue votre père, dit-il, de nous amener ce personnage. J'avais peur de vous voir si près de lui, et le tiendrais au moins à deux cents pas par prudence personnelle. Est-ce que vous le connaissez beaucoup?

— Je n'ai jamais mis les pieds chez lui. Quelques relations d'affaires sans doute. Vous savez que je ne m'occupe pas des affaires de mon père.

— Et dire que ce maladroit a eu le talent de gagner une superbe fortune.

— Vous croyez ?

— J'en suis certain. Et ce qui est plus invraisemblable encore, d'être le père d'une fille charmante, aussi spirituelle qu'elle est jolie.

— Vous croyez ?

— Un parti magnifique, une fille unique, et une perle sur ce fumier des halles. L'avez-vous vue ?

— Je dois l'avoir rencontrée.... une fois ou deux.

— Ah ! mon cher Gustave, vous devez l'avoir rencontrée..... une fois ou deux. Eh bien ! comment l'avez-vous trouvée ?

— Elle m'a paru..... assez agréable, dit Gustave avec embarras.

— Regardez-moi en face. Je suis un triple sot, jeune homme, plus sot que Barnabé Rousselet. J'aurais dû deviner.

— Deviner quoi ?

— Pourquoi il est ici.

— Je ne m'en doute pas.

— Allons donc, Gustave, n'abusez plus de mon innocence. Un vieux renard de notaire être si naïf !

— Je vous jure, Monsieur, que mon père ne m'a pas soufflé un mot des motifs de son invitation.

— Et moi je vous jure que Barnabé Rousselet n'est pas ici pour autre chose que parce qu'il a l'honneur d'être le père de sa fille. Un honneur dont il n'est pas digne. J'ai toujours considéré mon ami Dupré comme un habile homme, quoiqu'il ait moins réussi que Barnabé. Il a trop chassé, peut-être, et trop jugé les affaires d'autrui. Heureusement vous voilà nommé à la Cour des Comptes, cela vaut une grosse dot aux yeux des gros bourgeois.

— Je vous supplie de vous arrêter.

— Et vous êtes joli garçon, ce qui vaut une grosse dot aux yeux des jolies filles.

— Taisez-vous, de grâce !

— Un beau contrat à faire dans mon étude. La vôtre doit être de conquérir les bonnes grâces de Barnabé.

— Plaisantez, j'aime mieux cela.

— Vous n'avez pas mal débuté. Continuez d'être attentif, mon cher Gustave. Mais un instant, n'allez pas vous laisser fusiller à bout portant, et soyez attentif pour vous-même.

— Soyez tranquille, je veillerai à ma conservation, et plus encore à celle des rabatteurs.

— Comment cela?

— Une confidence. J'ai pour lui une provision de cartouches qui ne sont chargées qu'à poudre. Il m'a trop effrayé tout à l'heure.

— Parfait. Le résultat sera exactement le même pour le gibier, et prenez garde encore qu'il ne vous brûle la moustache. Mais j'y songe. Il faut pourtant de toute nécessité que vous lui fassiez tuer un lapin, ou vous êtes perdu.

— Le moyen ?

— Laissez-moi faire, c'est mon secret.

On arrivait à la lisière des bois, et l'on hélait les retardataires.

— Que vous racontiez-vous donc là? demanda M. Dupré.

— Nous faisions un petit cours de droit, répondit le notaire. Gustave est tout fraîchement docteur, et nous échangions nos idées. Il est très-fort, le docteur Gustave. Je lui ai cependant suggéré un post-scriptum à sa thèse, pour traiter la question suivante : De l'influence comparée de la gibelotte sur le régime alimentaire et sur le régime dotal.

On était habitué aux plaisanteries du notaire, et celle-ci eut un succès de bonne humeur, même auprès de Barnabé Rousselet.

— Mon cher ami, lui dit M. Dupré, vous saurez qu'il est défendu par notre règlement, sous peine d'une amende de vingt francs, de tirer les poules.

— Est-ce qu'il y a des poulets dans vos bois? demanda Barnabé.

— Pardon, je parlais des poules faisanes.

— Et à quoi, bon Dieu, voulez-vous que je les reconnaisse ?

— A la longueur de la queue et au chant. Il en est de cela comme de tout, c'est très-facile quand on le sait, très-difficile

quand on ne le sait. Aussi je propose qu'il y ait aujourd'hui indulgence plénière pour les invités.

— Accordé! s'écrièrent plusieurs voix.

— Je vous remercie, messieurs, dit Barnabé; avec moi l'autorisation n'est pas dangereuse.

— Pour les poules, pensèrent quelques-uns.

Le notaire était déjà guéri de l'appréhension.

On cerna une enceinte assez vaste pour que M. Rousselet ne remarquât pas que les autres tireurs s'écartaient à distance respectueuse. Gustave continuait de se tenir, d'ailleurs, dans son voisinage. M. Rousselet répéta plusieurs fois l'exercice de l'abattage et du redressement du canon et s'aperçut avec satisfaction qu'il y était devenu suffisamment expert. Il avait été déchargé de son carnier, mis sur les épaules d'un satellite, et dont le contenu avait été discrètement mais soigneusement renouvelé, à l'insu du porte-carnier, dont la langue eût été périlleuse. Gustave était donc rassuré. Il eut cependant un vif émoi, quand son voisin fit l'observation que les cartouches lui semblaient plus légères et avaient changé de couleur. Il s'empressa d'alléguer qu'on tirait de très-près au bois, et qu'un petit plomb était indispensable. M. Rousselet voulut bien se contenter de l'explication. S'il avait poussé à fond la curiosité, on ne sait pas au juste quelles auraient pu en être les conséquences sur la suite de cette histoire. Bientôt coqs et poules — il avait la permission de ne pas distinguer et il en usait — passèrent d'un vol bruyant au dessus de l'allée. M. Rousselet fit un feu nourri; il n'est pas besoin de dire avec quel succès. Il eut un moment d'anxiété fiévreuse quand son acolyte, ingénument ou malignement, cria : — Blessé! il doit être tombé dans l'autre bois. — Il quitta sa place, abandonna son fusil, et, suivi du porte-carnier, se plongea dans le fourré, scrutant les broussailles, s'ensanglantant les mains, se déchirant les vêtements au milieu des ronces, promettant vingt francs au jouvenceau, cherchant avidement son faisan blessé. Vains efforts! La battue était finie qu'il cherchait encore et qu'il fallait le chercher ou l'appeler lui-même.

Il revint penaud et navré. Son front ruisselait de sueur, il étanchait le sang de ses mains, impuissant à dissimuler les déchirures de sa veste neuve.

— Pourquoi donc avez-vous quitté votre place ? lui dit M. Dupré. C'est une faute impardonnable, et vous auriez dû laisser votre porte-carnier chercher seul. Vous avez manqué de belles occasions.

— Hélas ! répondit Barnabé, commettant un jeu de mot pour la première fois de sa vie, ce ne sont pas des occasions que j'ai manquées !

Cela fut dit d'un ton si pathétique que l'assistance entière, bien que disposée à la raillerie, ne put s'empêcher de rire, mais d'un rire qui devenait plein de bienveillance.

— Je ne donnerais pas le bon mot pour deux coqs, disait le notaire.

— Quel bon mot ? demanda M. Rousselet.

— Celui que vous venez de prononcer.

— Je ne prononce jamais de bons mots, Monsieur, riposta gravement Barnabé.

L'infortuné avait fait de la prose sans le savoir.

Les produits rassemblés de la battue étaient quinze coqs, huit lièvres, un chevreuil, trois bécasses et une douzaine de lapins. M. Rousselet contemplait d'un œil mélancolique ces dépouilles opimes.

— Si au moins j'avais un lapin ! dit-il en exhalant un soupir.

— Il ne faut jamais se décourager à la chasse, s'écria le notaire. Vous avez déjà blessé un coq, car l'œil de ces gamins ne se trompe guère. Je parie qu'à la troisième battue vous aurez tué votre lapin.

— Je tiendrais bien le pari, si je ne devais m'en faire un véritable scrupule.

— Parions au profit des pauvres, il n'y aura plus de scrupule. J'y songe, ma femme quête pour je ne sais quelle bonne œuvre; c'est une quêteuse insupportable, ma femme, et je l'ai envoyée

promener cette fois. Deux louis, pour la quête de ma femme, et je serai embrassé à mon retour, quoi qu'il arrive. Cela vous va-t-il ?

— De tout mon cœur.

— Vous êtes témoins, messieurs ? Deux louis que M. Rousselet va tuer son lapin. Seulement, Gustave, c'est moi qui me chargerai de l'accompagner et de le placer. Vous n'y entendez rien. Occupez-vous de mon docteur, non pas deux têtes dans un bonnet, puisque vous avez chacun lev ôtre.

— Et je ne mettrai pas le mien de travers, dit Gustave en se rapprochant du médecin. Je vous laisse faire, et bonne chance.

Le notaire appela un vieux garde.

— Prenez mon fusil et passez-moi votre trompe. Je veux être tout entier à mon pari, et ne tirerai plus jusqu'à ce que je l'aie gagné.

Et il ajouta quelques paroles à voix basse. Là-dessus, on alla cerner une autre enceinte. Le notaire choisit un emplacement découvert où ne croissaient que de maigres bruyères. A droite et à gauche étaient des fourrés très-épais et des buissons de houx. Le vieux garde avait disparu.

— Nous sommes bien là, dit le notaire. Je me trompe fort si des lapins ne traversent pas bientôt cette clairière à petits pas, et même en s'arrêtant de temps en temps. Ne vous pressez pas, vous vous hâtez trop, comme tous les débutants. Visez le lapin en le suivant du bout de votre fusil sans vous émouvoir, et ne tirez qu'à mon commandement. Vous verrez que je ne gagnerai mon pari que trop facilement.

— Dieu vous entende ! dit M. Rousselet.

En effet, dès que se rapprocha le bruit des bâtons et des voix, un gros lapin se montrait à l'extrémité de la clairière.

— Attention ! murmura le notaire. En joue, mais surtout ne tirez pas avant le commandement. Il est trop loin encore, mais il se dirige vers nous.

— J'ai beau regarder, je ne vois rien.

— Il est caché derrière une touffe de bruyère. Il va reparaître. Tenez, en face de vous, un peu à droite. Le voyez-vous sauter ?

— Ah ! oui, je le vois.

— Attention.

M. Rousselet, pâle, chancelant, était suffoqué d'émotion. Ses mains tremblaient, et le notaire qui voyait le bout du canon osciller comme un pendule aurait eu plus d'une raison d'être inquiet du sort de son pari. Il était pourtant confiant, le lapin l'était aussi, et, après quelques gambades, vint se poser à trente pas dans une attitude de sécurité parfaite.

— Feu ! cria le notaire.

La détonation retentit, et le pauvre animal se retourna foudroyé, en étalant sa blanche pelure.

— Bravo ! dit le notaire, j'ai gagné.

M. Rousselet n'en croyait pas ses yeux. Il avait eu le sentiment que dans son trouble il tirait presque en l'air.

— Est-ce que vous n'avez pas tiré en même temps? demanda-t-il sous l'impression d'une loyauté inquiète.

— Moi? répondit le notaire. Vous voyez bien que je ne suis pas armé.

C'était sans réplique, et M. Rousselet pouvait se livrer à la satisfaction du triomphe. Il se précipita pour ramasser son lapin. Dans le taillis, un peu de fumée voltigeait au dessus d'un buisson de houx. Le vieux garde avait ponctuellement exécuté ses instructions au commandement du notaire, et s'était esquivé aussitôt. M. Rousselet ne remarqua pas cette fumée suspecte, véritable fumée de sa gloire. Il était dans une sorte d'ivresse. Joseph de Maistre, en une page brillante, a pu parler de l'enthousiasme du carnage qui au milieu des combats s'empare des natures les plus douces. Barnabé Rousselet était excusable d'éprouver cet enthousiasme devant l'hécatombe d'un lapin. Il brandissait sa victime, ce n'était plus son propre sang mais le sang ennemi qui rougissait ses mains et maculait ses guêtres. Le notaire criait trois formidables hallali, puis, saisissant la trompe et faisant vibrer l'airain, il sonnait à pleins poumons la fanfare du lapin. La battue en fut entièrement interrompue. Tous les chasseurs accoururent pour féliciter le triomphateur, aux pieds duquel gisait

le lapin. En arrière du cercle, le vieux garde, discret, la lèvre seulement un peu narquoise, allumait silencieusement une pipe.

M. Rousselet s'efforçait de recevoir avec modestie les hommages, mais la joie débordait malgré lui et sa physionomie était rayonnante. Ce n'était pas le soleil d'Austerlitz qui l'illuminait. Une pluie fine, d'abord méprisée comme un simple brouillard, s'épaississait et devenait singulièrement pénétrante. Ceux qui pouvaient arborer des caoutchoucs les avaient déployés, et l'apparence du temps était très-mauvaise pour le reste de la journée. On se réfugia sous un pavillon de chaume pour tenir un conseil de guerre. On regarda aux montres : l'heure permettait, si l'on ne tardait pas davantage, de gagner à Gretz un train qui ramènerait dîner à Paris. On mit la question en délibération. Le médecin signalait le danger des rhumes, et avertissait d'une épidémie de bronchite assez maligne. Gustave prenait en pitié la cure d'hydrothérapie que faisaient les rabatteurs dans les bruyères mouillées. On recueillit les avis à la ronde. M. Rousselet, bien qu'il n'eût pas apporté de rechange, crut devoir opiner en brave. C'était de l'hypocrisie, et il fut ravi d'être faiblement appuyé. Qu'on ne l'accuse pas de pusillanimité. Deux sentiments plus avouables le dominaient : le désir de s'arrêter sur un succès, que sa modestie redoutait de ne pas renouveler, et l'impatience de montrer son trophée à sa femme. Ce fut donc avec joie qu'il suivit le mouvement quand la bande s'ébranla pour se diriger d'un pas rapide vers la maison du garde. Là, on donna ordre d'atteler l'omnibus, et l'on fit le partage du gibier. M. Rousselet n'avait voulu confier son lapin à personne, de crainte de confusion, et lui avait fait de son mouchoir de poche un linceul. Il ne songeait à élever aucune autre prétention. Il fut émerveillé de voir bonder d'un lièvre, de trois perdreaux, d'une bécasse et de deux superbes coqs le filet de son carnier qui était près d'éclater. Gustave présidait à cet entassement, sous l'œil malin du notaire.

— Un bienfait n'est jamais perdu, disait celui-ci. Convenez que la quête de ma femme vous a porté bonheur.

M. Rousselet avait acquitté déjà son pari. Bien qu'il fût d'habi-

tudes fort parcimonieuses, il remit un louis aux rabatteurs, un autre au vieux garde, vers qui l'attirait une instinctive sympathie. Il n'y a rien qui rende généreux comme les émotions de l'allégresse.

A l'arrivée à Paris, on échangea cordialement des poignées de mains et des compliments en se donnant rendez-vous pour le mois de septembre. Barnabé se confondait en remerciements envers M. Dupré et témoignait une reconnaissance attendrie des attentions de Gustave. Il se jeta dans un fiacre en promettant de payer double course. Mme Rousselet et Estelle étaient à table en tête à tête, et comme la pluie n'avait pas cessé, Estelle exprimait précisément ses soucis sur l'équipée de son père, qu'elle se reprochait d'avoir conseillée, quand un coup de sonnette d'une vigueur insolite la fit tressaillir. La porte s'ouvrit, et Barnabé Rousselet, crotté jusqu'à l'échine, apparut radieux. Il avait ramené par devant son carnier, qu'il soutenait des deux mains, et dont le filet gonflé laissait émerger comme une sorte de panoplie la tête aux longues oreilles du lièvre accostée des queues de faisans.

— Vous ne vous plaindrez plus que je ne vous apporte pas de provisions, dit-il en guise de salutation. Et sans égard pour la nappe, il se mit à extraire en silence et à ranger sur la table le contenu du filet, en jouissant des exclamations qui se renouvelaient à chaque tirage. Quand il s'arrêta dans cette opération, qui semblait terminée : — Est-ce tout? demanda Mme Rousselet, dont l'avidité de ménagère n'était pas rassasiée.

— C'est tout ce qui t'appartient, répondit Barnabé, mais voici ce que je me suis réservé.

Et plongeant au fond du carnier, il en retira la précieuse momie, déplia soigneusement le mouchoir, contempla plus encore qu'il ne montra le glorieux lapin.

— Celui-ci, dit-il, n'ira pas à la cuisine. Je le ferai empailler pour en orner mon bureau.

Dix jours après, Mme Rousselet, triomphante à son tour, présidait un somptueux dîner de vingt couverts, dont la chasse de Barnabé

avait fourni les principaux éléments culinaires. C'était la politesse rendue à M. Dupré. Ce genre de fête, aussi bien que tout autre, était tellement inusité dans la maison qu'il avait fallu meubler entièrement à neuf la salle à manger, puis par voie de conséquence le salon, acheter une vaisselle complète et jusqu'à de l'argenterie. Barnabé, transformé, méconnaissable, avait ouvert à sa femme un crédit illimité. On voit si le lapin coûtait cher. M. Dupré était naturellement placé à la droite de la maîtresse de maison; Gustave étant le seul jeune homme de la réunion, sa place n'était pas moins naturellement auprès d'Estelle. Ni l'un ni l'autre ne paraissaient aux physionomistes en disposition de se plaindre du rapprochement.

Un mois après, il y avait des élections pour le Tribunal de Commerce, et grâce à l'influence de M. Dupré, grâce aussi à l'estime universelle dont était entouré Barnabé Rousselet, celui-ci voyait combler tous ses vœux : il était proclamé juge-suppléant, en attendant mieux.

Deux mois après, une réunion beaucoup plus nombreuse que la précédente avait lieu chez lui. Il s'agissait de signer le contrat de mariage de Mlle Estelle Rousselet avec M. Gustave Dupré, auditeur à la Cour des Comptes. Le notaire pontifiait, encolleté de sa plus fine cravate blanche. Quand il reçut la signature du jeune homme, il se pencha vers son oreille: — Eh bien! mon cher ami, murmura-t-il, je n'ai pas seulement gagné mon pari, j'ai aussi gagné mes honoraires. Que dites-vous du coup du lapin?

ALFRED DE COURCY.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

LA FACULTÉ DE MÉDECINE *

D'après le procès-verbal de la séance d'inauguration que j'ai eu déjà l'occasion de citer [1], on ne comptait pas plus de quatre médecins à Nantes en 1461. Il ne faut pas s'en étonner. La faveur dont jouissaient les empiriques et les chirurgiens-barbiers d'une part, de l'autre les frais considérables qu'entraînait la longueur des études universitaires détournaient bien des aspirants de la carrière de médecin. Dans le cours des recherches que j'ai faites pour composer mon *Histoire des hôpitaux de Nantes*, j'ai eu l'occasion de constater ce fait bien singulier : c'est que, dans la plupart des cas, même en temps d'épidémie, les soins d'un chirurgien illettré étaient souvent préférés à ceux d'un médecin. On se croyait plus en sécurité entre les mains d'un homme dont l'expérience s'était formée dans la fréquentation assidue des malades que sous la direction d'un savant qui dédaignait d'appliquer lui-même ses formules. Le duc de Bretagne François II, appréciant autant les services de l'un que ceux de l'autre, voulait avoir à sa suite un médecin et un chirurgien. C'est lui qui retint à Nantes [2] le médecin Savaton, pour soigner

* Voir la livraison de février 1877, pp. 113-121.

[1] Travers, *Histoire de Nantes*, T. II, p. 120.

[2] *Histoire des hôpitaux de Nantes*, p. 366.

les pestiférés de 1488, en obligeant la ville à lui payer des gages. Il tenait la médecine en si haute estime, qu'il ne voulait pas tolérer l'ignorance parmi ceux qui l'exerçaient. Les lettres d'institution de l'Université portent la trace de sa sollicitude à cet égard :

« XVIII. Item voulons et ordonnons que d'oresnavant nul ne aucune personne soit receu en nostre pays et duché à exercer practique de médecine jusques tout premier se soit présenté à l'examen des régens de la faculté de médecine en ladite Université de Nantes ou qu'il ait esté aprouvé en autre Université fameuse et que deuement il en aparoisse [1]. »

On sait combien ces défenses sont vaines et illusoires. Nos rois ne se sont pas lassés de les renouveler dans leurs ordonnances; néanmoins la médecine occulte a toujours été en vogue, nous en sommes encore les témoins. Toutefois le principe de la nécessité du contrôle était bon à proclamer, pour mettre le savoir en honneur et lui garder la place que l'ignorance usurpait trop souvent avec impudence.

Les renseignements qui nous sont parvenus sur les débuts de la faculté de médecine sont presque nuls ; j'en suis réduit à paraphraser quelques passages des lettres ducales déjà citées et les statuts de l'Université. Pouvons-nous croire que François II n'ait pas assuré l'enseignement de la médecine par tous les moyens dont il disposait, quand nous savons avec quel soin il présida à l'installation des facultés ?

« Nous avons ja faict préparer et construire les escolles, y faict venir et congréger plusieurs vénérables docteurs et autres clercs licentiez et graduez ès sciences devant dictes, lesquels sont à présent lisans et exerçans continuellement en ladite Université où a grant multitude d'estudians [2]. »

Quelle était la dotation de chaque chaire de la faculté? Je n'ai pu le découvrir, mais il est à présumer que les médecins jouissaient, comme les autres professeurs, des rentes que le duc avait cons-

[1] Archives de la Loire-Inférieure, série D.
[2] Ibid.

tituées à l'Université sur ces terrains qui lui furent enlevés à la fin du XVIe siècle [1].

Sous le règne de Charles VIII, il y a de l'apparence que les études étaient en bonne voie, puisque le roi accorda aux médecins la permission de prendre « des cadavres de gens exécutez à mort ou noyez pour fere anatomie [2]. » L'Université n'avait pas attendu cette année 1493 pour reconnaître l'utilité des dissections ; on voit dans les statuts rédigés en 1461 que deux maîtres de la faculté étaient chargés de procurer des cadavres aux professeurs pour leurs démonstrations anatomiques [3] ; ces deux documents sont à noter, pour prouver que le médecin du XVe siècle n'était pas exclusivement un homme de spéculation pure, comme l'ont pensé plusieurs auteurs [4].

Sur le point capital du programme des études adopté par les professeurs, les statuts de la faculté sont très-laconiques ; en revanche ils renferment des détails nombreux sur le cérémonial de la promotion au doctorat. Les questions de forme et d'appareil, on le sait, primaient souvent toutes les autres chez nos aïeux, et ici encore leur préférence s'est bien accusée, surtout dans le chapitre XII que je vais traduire :

« Le maître chargé de conférer les insignes du doctorat et le titre de régent fera l'éloge de la médecine et de la maîtrise. Il donnera au candidat le bonnet rond, le baiser, le livre et les autres objets en lui disant : Je te fais maître-docteur en médecine de par l'autorité apostolique qui m'a été conférée et je te donne le bonnet qui est l'insigne du docteur afin qu'en vertu de cette collation de grade, tu puisses lire, discuter, interpréter, agir et remplir enfin tous les devoirs de docteur. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

» Ceci dit, le nouveau professeur fera à son tour l'éloge de la science, il commencera à lire et discutera avec l'un des docteurs ou des licenciés présents. Puis les bedeaux annonceront les jours et heures de ses leçons;

[1] Arch. de la Loire-Inférieure, série Q, déclaration de 1790.

[2] Procès-verbal de 1669. (Arch. du Tribunal de Nantes.)

[3] *Insuper eligentur duo magistri vel licentiati qui... procurabunt habere corpus humanum mortuum pro anatomia dum oportunitas aderit.* (*Statuts de la faculté de médecine*, XIII. Bibl. de Nantes.)

[4] Je l'ai moi-même répété dans mon *Histoire des hôpitaux.*

ils inviteront les assistants à se rendre au dîner du récipiendaire et celui-ci remerciera. Enfin, le recteur, les maîtres, les étudiants et l'assistance accompagneront le nouveau docteur à la cathédrale [1]. »

Toutes les réceptions des facultés se terminaient de cette manière. Le cortége se mettait au pas de procession sur deux rangs et se rendait à l'église pour y entendre une messe d'actions de grâces, suivant l'usage adopté autrefois par les corps constitués.

Avant d'arriver à la dignité suprême de docteur, il y avait bien des épreuves à subir, même à l'origine. L'aspirant au baccalauréat n'était pas admis à l'examen, s'il n'apportait l'attestation de son assiduité aux cours de l'Université pendant trois années. Celui qui était maître ès-arts n'avait que deux années de cours à suivre. Pour être admissible à la licence, il fallait certifier qu'on avait fait deux années d'études depuis son baccalauréat, qu'on avait visité des malades en compagnie d'un médecin de la faculté ; enfin, qu'on avait lu les traités d'Hippocrate, de Galien et de Joannicius [2].

La thèse qui conduisait au grade de docteur était la dernière épreuve, quand le récipiendaire voulait embrasser la carrière de médecin ; mais celui qui aspirait à exercer les fonctions de régent devait subir une nouvelle épreuve publique, nommée, dans le langage des écoles, une *resumpte*, parce que l'orateur y dissertait sur toutes les parties de l'enseignement.

Je suis obligé de franchir tout le XVIe siècle, sans rencontrer le moindre document sur la faculté de médecine de Nantes, et quand elle réapparaît dans l'histoire, je la trouve en décadence. L'Université, ayant décidé l'impression de ses statuts, jugea bon d'en envoyer, en 1653, un exemplaire au Parlement, pour en solliciter l'enregistrement. La Cour accéda à la requête, mais, dit l'arrêt, « à la charge que les lectures se feraient en l'Université et autres exercices dignes de vraie Université [3]. »

La fondation du duc François II était alors, sinon renversée, du

[1] *Livre des statuts de l'Université.* — (Bibl. de Nantes, 8427, 1 vol. in-4° vélin.
[2] *Statuts de la faculté de médecine*, art. VI. (Bibl. de Nantes.)
[3] Greffe de la Cour de Rennes. Reg. du Parlement de 1653.

moins dans un état de langueur tel, qu'on ne la jugeait plus digne de son nom. Qui donc lui avait porté ce coup funeste, interrompu les leçons et dispersé les étudiants ? Il nous est bien permis d'accuser le duc de Mercœur, puisque nous savons qu'il dépouilla l'Université des domaines composant sa principale dotation. Ce prince avait voulu punir l'hostilité d'un corps trop royaliste [1], et il arriva que sa vengeance ruina l'enseignement supérieur en Bretagne. Après les troubles de la Ligue, les facultés de droit obtinrent du pouvoir royal quelques émoluments, mais la faculté de médecine ne reçut jamais aucune compensation pour ce qu'elle avait perdu. Les professeurs, ne pouvant pas donner gratuitement leurs leçons, prélevèrent leurs honoraires sur leurs élèves, en établissant des taxes onéreuses de diplôme et d'examen, dont le total dépassait le tarif réglementaire. Il résulte d'un titre authentique que, pour conquérir tous ses grades à Nantes, il en coûtait deux mille livres, sans parler des frais de repas, qui étaient toujours à la charge de tout récipiendaire.

Si les chaires avaient été mises au concours, on aurait sans doute vu régner plus d'activité au sein de la faculté ; mais les difficultés que rencontraient les aspirants à l'agrégation n'étaient pas de nature à faciliter le recrutement du personnel. Aux termes des lettres ducales, les docteurs des Universités fameuses n'avaient qu'à produire leurs titres pour être incorporés à l'Université de Nantes ou pour exercer la médecine. Tout au plus leur faisait-on subir une épreuve publique au XVIe siècle. Il en fut bien autrement dans le siècle suivant : un statut, arrêté le 19 novembre 1653, porte qu'aucun médecin étranger, soit licencié, soit docteur, ne pourra être admis dans la faculté de médecine, sans conquérir de nouveau tous ses grades et subir les épreuves d'usage. La faculté justifia plus

[1] « Qu'on ouvre les registres de l'Université et l'on y lira que, dans les temps fâcheux de la Ligue en Bretagne, lorsque le duc de Mercœur, qui en était le chef, voulut se faire déclarer souverain de la province dans la ville de Nantes, qu'il avait fait fortifier, l'Université tint toujours le parti du roi et résista au duc avec tant de fermeté, qu'il fit emprisonner les principaux de cette compagnie. » (Mémoire de 1764, arch. de la Loire-Inférieure, série D.)

tard cette décision en disant que les diplômes étaient alors délivrés avec trop de complaisance dans certaines académies[1]. Un arrêt du Parlement, du 9 novembre 1668, confirma cette mesure rigoureuse, sans même adopter d'exception pour les docteurs de Paris et de Montpellier[2]. « Il n'est pas juste, disaient encore les médecins de Nantes, que les sujets refluants continuellement des autres écoles puissent prendre rang et s'asseoir au milieu des membres qui ne les ont pas créés. » *Chacun chez soi*, tel était l'esprit exclusif qui dominait alors et qui persista au sein de l'Université nantaise.

La faculté tenait à se faire une réputation d'intégrité et de ponctualité ; aussi, quand le roi envoya un commissaire enquêteur, en 1669, pour s'informer de l'état des études, elle s'empressa de faire constater qu'elle veillait scrupuleusement à l'application des règlements et des ordonnances. Voici dans quels termes elle fit son panégyrique:

« Nous ont aussi lesdits docteurs de la faculté de médecine dit que le nombre des docteurs de ladite faculté *n'est point limité* et qu'il en est reçu autant qu'il s'en présente de capables. Ils sont à présent au nombre d'onze qui s'appellent tous docteurs régents après avoir fait tous les actes requis devant et après le doctorat conformément aux ordonnances royaux et à leurs statuts. Il n'y a aucune prééminence entre eux que la priorité de leur réception. Ils font des leçons publiques de quelques traitez particuliers de médecine par députation de la faculté, ne reçoivent aucuns gages ni esmoluments du roy ou d'autre part, n'y ayant aucun fonds pour ce subject mais seullemant s'en acquiter pour l'honneur de la profession. Les révérends pères Carmes leur prestent pour fere leurs leçons et actes publics une salle, n'ayant aucune escolle en propre...

» Nous ont en outre declaré qu'ils ont esté si exacts observateurs des ordonnances royaux et de leurs statuts qu'ils n'ont jamais receu aucun docteur *per saltum* ou *extra muros* ainsy qu'il se fait abusivement en plusieurs autres universités. Nous ont aussi représenté des lettres concédées à ladite faculté de médecine par Charles VIII données à Senlis au mois d'avril 1493 signées Charles, etc., par lesquelles lettres leur est

[1] Procès de 1783. *Mémoires des docteurs Blin et Laënnec* (Bibl. de Nantes, 7615.)
[2] Archives de la Cour de Rennes, Reg. du Parlement.

donné pouvoir de prendre des cadavres de gens executez à mort ou noyez pour fere anatomie.

» Nous ont aussi apparu le nombre de 24 minuttes de lettres de bacheliers, licentiés et docteurs de ladite faculté de médecine depuis l'an 1571 jusqu'en 1643. Et nous ont dit que depuis ledit temps jusques au XIIIe jour du présent mois et an, les réceptions des licentiés et docteurs sont incérez sur le papier du scribe de ladite Université à nous représenté par luy Charier scribe. De plus nous ont représenté le nombre de 32 thèzes imprimées, soustenues par différants particuliers et nous ont dit que la plus-part desdicts docteurs en ont quantité d'autres [1]. »

Au risque d'encourir le reproche d'être trop sévère, la faculté de médecine de Nantes, quelques années plus tard, augmenta la durée des études pour les aspirants au baccalauréat. En vertu d'un nouveau statut [2], adopté le 6 novembre 1683 et homologué au Parlement le 1er décembre suivant, les aspirants à ce degré devaient produire un diplôme de maître ès-arts, un certificat de catholicité, de bonnes vie et mœurs et attester qu'ils avaient étudié à Nantes, ou dans une Université fameuse, pendant quatre ans. On faisait grâce d'une année aux fils de docteurs.

Les leçons publiques dont il est fait mention dans le procès-verbal de 1669, devinrent de plus en plus rares à la fin du règne de Louis XIV, et sous Louis XV elles cessèrent presque complétement. Pour sauver les apparences, la faculté conservait une salle d'études, elle affichait, une fois l'an, au coin des rues, un tableau de ses exercices, et les professeurs continuaient de porter le titre de docteur régent [3]. Au lieu de faire un cours devant quelques rares auditeurs, les régents préféraient emmener les élèves dans leurs visites à l'Hôtel-Dieu ou en ville, et les dirigeaient ainsi dans la pratique de la médecine. Leur but était, non pas de suppléer aux cours, mais seulement d'aider les élèves dans leur instruction médicale, et surtout d'apprécier leur talent : l'école de Nantes était une école pratique. Avant de se faire porter sur ses registres, les étudiants étaient

[1] Procès-verbal de 1669. (Arch. du Tribunal de Nantes.)

[2] *Livre des statuts de l'Université* (cabinet Thibeaud-Nicollière). Cet exemplaire est le seul qui contienne les statuts supplémentaires du XVIIe siècle.

[3] Voir le *Mémoire Blin et Laënnec* de 1783 et la réponse.

obligés d'aller suivre les cours d'une faculté en plein exercice, et à leur retour il leur fallait prouver qu'ils n'avaient pas pris leurs inscriptions dans des lieux différents, ni conquis leurs grades *per saltum,* c'est-à-dire sans les intervalles réglementaires. Des abus criants s'étaient introduits sous Louis XIV dans les meilleures Universités. Les examinateurs étaient si peu rigoureux, qu'ils délivraient le bonnet de docteur à des jeunes gens de seize et dix-sept ans; aussi les étudiants s'en faisaient-ils un jeu et passaient leur jeunesse à courir de ville en ville. On distinguait déjà, à cette époque, deux classes de médecins : ceux qui n'avaient pas la prétention d'exercer à la ville, pouvaient en trente mois obtenir un diplôme, sur lequel ils étaient qualifiés médecins *extra muros,* ou hors murs, et moyennant ce brevet de facile conquête, ils avaient droit de vie et de mort sur tous les gens des campagnes.

Louis XIV essaya de combattre le relâchement des études par un édit du mois de mars 1707 en forme de règlement, qui contient les plus sages prescriptions. L'article II dispose que les facultés dont les ressources ne suffisent pas à l'entretien des professeurs, s'assembleront pour aviser aux moyens qu'ils estimeront les plus convenables, et enverront leur délibération au chancelier pour y être pourvu. La faculté de Nantes, qui n'avait pas un sou, s'empressa de réclamer, mais ses remontrances ne furent jamais exaucées. Les articles essentiels de l'édit ordonnent les examens de la manière suivante :

Art. IX. — Nul ne pourra être admis à aucun degré èsdites facultés s'il n'a étudié trois ans entiers et si pendant ledit temps il n'a assisté assidûment aux leçons et écrit ce qui aura été dicté par les professeurs.

Art. X. — Ceux qui étudieront à l'avenir dans les facultés de médecine seront tenus de s'inscrire de leur main quatre fois par an dans deux registres qui seront tenus pour cet effet.

Art. XIV. — Ceux qui voudront prendre des degrés seront tenus de subir à la fin de chacune des trois années d'étude un examen de deux heures au moins, et, dans le troisième desdits examens, ils répondront sur toutes les leçons qu'ils auront prises pendant le cours entier de leurs études et, s'ils sont trouvés capables dans lesdits trois examens, ils

soutiendront publiquement un acte pendant trois heures au moins, après lequel ils seront reçus bacheliers. Voulons que trois mois après ils subissent un dernier examen sur la matière médicinale, après lequel ils soutiendront un second acte public pendant quatre heures au moins pour être admis ensuite au degré de licencié... outre lesquels actes ceux qui voudront être reçus docteurs seront obligés d'en soutenir un troisième pendant cinq heures au moins sur toute la partie de la médecine, lequel acte ils pourront soutenir dès qu'ils seront reçus licenciés sans être tenus d'observer aucun interstice, à moins qu'il n'y en ait d'établi entre lesdits degrés par les statuts des facultés où ils se feront recevoir docteurs.

ART. XV. — N'entendons déroger aux usages des facultés où les aspirants aux degrés sont tenus de subir un plus grand nombre d'examens ou autres actes probatoires [1].

L'ordonnance royale n'eut pas les effets qu'on en attendait. Si elle suspendit un moment le cours des abus, la trève ne fut pas longue et les Universités revinrent bientôt à leurs anciennes habitudes de tolérance. Sous Louis XV, la faculté de Montpellier, dont pourtant la réputation était européenne, conférait ses grades et procédait aux admissions sans aucun souci des règlements. Plusieurs docteurs de Nantes, sortis de l'école de Montpellier, assurent dans un mémoire que, pendant leur séjour en cette faculté, « *ils n'avaient pas vu refuser un seul candidat parmi les milliers qui se présentaient chaque année* [2]. »

Malgré ce pernicieux exemple, la faculté de médecine de Nantes ne consentit jamais à se relâcher de sa rigueur, et, profitant du bénéfice de l'article XV de l'édit, qui laissait aux Universités sévères la liberté de garder leurs règles, à l'imitation des facultés de Paris et d'Angers [3], elle maintint la durée de stage qu'elle avait adoptée en 1653 et en 1668. Son attitude inflexible lui causa bien des désagréments et l'entraîna dans des luttes d'où elle ne sortit pas toujours avec honneur. Elle persistait à ne pas enregistrer les titres pris en dehors d'elle et assujettissait tous les aspirants à

[1] *Recueil général des anciennes lois françaises.* Jourdans, vol. 20.

[2] Procès de 1783. *Mémoire de la Faculté de médecine de Nantes contre les docteurs Laënnec et Blin.* (Bibl. de Nantes, 7615 et 7616.)

[3] *Mémoire de* 1764. (Arch. de la Loire-Inférieure, série D.)

l'agrégation comme les autres à recommencer leurs épreuves, quelles que fussent leurs lettres de recommandation, et ne se montrait bienveillante que pour les Nantais. Cette conduite lui valait des critiques amères comme celle-ci : « La faculté de médecine n'a point d'école ouverte ; les docteurs-médecins donnent leurs soins à faire subir de nouveaux examens à ceux qui sont reçus dans les Universités étrangères, avant de leur permettre d'exercer à Nantes, et *la meilleure réponse du candidat est de payer les droits* [1]. »

Sa partialité envers les étrangers était trop évidente, pour qu'elle ne lui suscitât pas des ennemis obstinés. Un docteur du nom de Bernard, qui a laissé une certaine réputation de science dans les annales de l'Université de Douai, fut un candidat éconduit de l'Université de Nantes. Comme il avait des amis puissants, il obtint, en 1740, contre ce corps trop exclusif, un arrêt du Conseil du roi qui lui défendait d'exiger des docteurs aspirants à l'agrégation, d'autres épreuves qu'un acte de quatre heures et d'autres taxes que celle de 150 livres. La faculté de médecine fut encore plus habile que lui, car elle trouva moyen d'éluder cet arrêt, tant qu'elle vécut [2].

Les cours de justice n'étaient pas toujours d'accord sur la jurisprudence à suivre dans ces sortes de conflits. Ainsi, quand le sieur Merlet, docteur de Montpellier, voulut s'établir à Nantes, le juge prévôt de la ville lui donna une licence pourvu qu'il subît un examen général et une thèse publique. La faculté, irritée de tant de complaisance, en appela au Parlement, qui ordonna l'application du statut de 1653 [3]. Quelquefois la Cour s'emparait du différend et désignait des experts spéciaux. Lorsque, par exemple, le docteur

[1] Correspondance du subdélégué de l'intendance de Bretagne à Nantes en 1777. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 87.)

[2] Procès de 1783. *Mémoire des docteurs Blin et Laënnec.*

[3] La même querelle se renouvela à propos de l'examen du sieur Lamice, aspirant chirurgien. Celui-ci, après avoir passé un premier examen devant le juge-prévôt, se voyant ajourné, en appela au Parlement, qui ordonna de continuer les épreuves. (Archives du tribunal de Nantes, minutes de 1659.)

Bertrand de Cousaiges [1], auquel l'Université de Nantes refusait l'incorporation, porta plainte à Rennes, le Parlement ordonna que le docteur afficherait sa thèse aux lieux publics de la ville de Rennes, et qu'il discuterait avec tous les contradicteurs, quels qu'ils fussent, en présence d'un docteur fameux, pris en dehors de la faculté de Nantes.

Le plus célèbre procès que les docteurs nantais aient eu à soutenir est celui que leur intentèrent, en 1783, les docteurs Blin et Laënnec. Ces deux candidats, pourvus de titres qu'ils rapportaient de Montpellier, espéraient, après un certain stage à Nantes, obtenir facilement l'agrégation et gagner même un tour de faveur sur certains rivaux, moins méritants qu'eux, jugeaient-ils. Leur impatience ne sut se contenir, quand, au jour de l'épreuve, ils se virent ajournés, et leur mécontentement s'exhala en récriminations qui nous sont parvenues imprimées dans un mémoire violent, mais intéressant pour nous, qui, privés de documents, cherchons partout les moyens de recomposer le passé d'une institution éteinte. Cette pièce est accompagnée de la réponse [2]. Les deux adversaires de la faculté, pour se défendre, ont été obligés de citer une foule de faits instructifs, dont nous avons tiré profit pour cette étude. Ainsi nous apprenons, dans ce procès, que deux professeurs faisaient des leçons en 1783, l'un sur la botanique [3], l'autre sur la chimie et les maladies des gens de mer. Le mémoire de la faculté se plaint amèrement de la concurrence constante du charlatanisme : « Le charlatanisme a régné à Nantes de tout temps, dit l'acte, avec impunité, malgré les arrêts de la Cour et les réclamations du corps des médecins. Il suffit de se dire médecin pour qu'on le croie. On voit abonder chaque jour à Nantes des gens de toute espèce, gens

[1] Noël du Fail, *Arrêts*, liv. I, chap. LXVII.

[2] Bibliothèque de Nantes, 7615 et 7616.

[3] Par ordonnance de 1726, les capitaines des vaisseaux qui revenaient à Nantes étaient obligés d'apporter de l'étranger, surtout d'Amérique, toutes espèces de plantes pour le jardin des plantes médicinales établi à Nantes. Le docteur régent chargé du cours n'avait pas de traitement; cependant beaucoup de chaires analogues étaient dotées ailleurs. (*Mémoire de* 1764. Arch. de la Loire-Inférieure, série D.)

à brevets, gens sans brevets, médecins aux eaux, médecins aux yeux, soufferts, employés, volant, empoisonnant avec la plus grande et la plus honteuse tolérance. »

Les empiriques n'étaient pas les seuls rivaux désagréables à la faculté ; les chirurgiens, dont la situation officielle était parfaitement établie, jouissaient à son détriment d'une grande considération. Leur corporation avait su gagner, par le dévouement de ses membres en temps d'épidémie et son assiduité au service des hôpitaux, toutes les préférences du pouvoir. En 1740, elle avait reçu du roi une dotation honorable [1], pour les professeurs chargés des démonstrations et un local pour son amphithéâtre dans la tour du Connétable. Lorsqu'on bâtit le quai Brancas, en 1762, la ville offrit gratuitement [2] une autre salle dans le fort Saint-Léonard pour remplacer l'ancienne.

Les origines de cette école de chirurgie, indépendante de l'Université, nous sont inconnues ; on sait seulement, par un procès, qu'elle avait au XVIe siècle des exigences singulières vis-à-vis des aspirants à la maîtrise. Il fallait, avant toute autre épreuve, montrer qu'on savait forger une lancette ou un rasoir, pour être admissible à ses examens [3]. Claude Viard, qu'elle refusait d'interroger, parce qu'il se récusait sur la question préalable et qui sut mettre le Parlement de son côté, nous apprend dans sa requête que les maîtres jurés agréaient des candidats qui ne savaient ni lire ni écrire. Nous allons voir qu'au siècle suivant, on ne pouvait plus leur faire le même reproche. Ce sujet se rattache trop étroitement à l'histoire de l'enseignement de la médecine en Bretagne pour que cette digression paraisse ici déplacée. Je prendrai pour exemple le différend [4] qui éclata au sein de la corporation, en 1656, entre les maîtres jurés et un compagnon aspirant à la maîtrise, nommé Huet.

La scène se passe au couvent des Cordeliers, dans la salle que

[1] Ce fait est consigné dans le procès de 1783.
[2] Archives municipales. Délibérations de 1762.
[3] *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1873.
[4] Archives du Tribunal de Nantes ; minutes de l'année 1656.

louaient les chirurgiens pour leurs exercices publics et leurs délibérations. Le candidat est armé d'un arrêt de la Cour, qui oblige les maîtres à lui faire subir ses quatre séances d'examen en présence du lieutenant civil et criminel du Présidial de Nantes et de son greffier, qui va dresser procès-verbal de tous les incidents de l'épreuve, demandes et réponses. De leur côté, les maîtres ont en main un arrêt du Conseil du roi, qui interdit aux médecins d'envoyer plus de deux délégués à leurs examens; mais ceux-ci ripostent en exhibant un arrêt, tout frais sorti du greffe du Parlement, à la date du 30 août 1656, qui les autorise tous à siéger au bureau ; ils s'opposent à ce que les questions et réponses soient écrites, en disant qu'ils sont les juges du mérite de l'aspirant. La corporation invoque la prééminence de son titre, et proteste si énergiquement contre les prétentions de la faculté, que les médecins vident la place et abandonnent le candidat à la justice du lieutenant et de la corporation[1]. Alors l'examen commence. Il serait trop long de l'insérer ici ; j'en relèverai seulement les traits les plus saillants, pour montrer ce qu'était l'instruction d'un chirurgien au temps de Louis XIV :

Demande. — Combien de choses doivent concourir à la guérison des maladies chirurgicales ?

Réponse. — Deux choses : la première que c'est par la nature, la seconde par l'art et opération.

La réponse n'est valable, car selon Hippocrate il en faut quatre : le malade, le chirurgien, les assistants et les choses externes, dit l'examinateur.

Demande. — En combien de manières les maladies sujettes à la chirurgie se guérissent-elles ?

Réponse. — Les maladies sujettes à chirurgie se guérissent ou par médicament ou par opération.

La réponse n'est pas satisfaisante, dit l'examinateur, car les maladies se guérissent de quatre manières : la première par expérience, sans rechercher ni connaître la cause ; la deuxième par analogisme, recherchant la cause et ne la connaissant pas, mais se servant de similitudes ; la troi-

[1] A l'examen du sieur Lamice, en 1659, les deux délégués de la faculté de médecine consentirent à siéger. (Archives du Tribunal de Nantes, minutes de 1659.)

sième par raison, recherchant et connaissant la cause; la quatrième par indication, connaissant la cause sans la rechercher.

Demande. — Pourquoi les humeurs se meuvent-elles à certaines heures et en certains temps plus qu'aux autres?

Réponse. — C'est que les humeurs dominent plus en un temps qu'en l'autre.

La réponse n'est pas satisfaisante, car les raisons ce sont l'analogie, propriété occulte et forme spécifique des humeurs qui font les maladies, lesquelles de leur propre nature à certains temps et heure, comme la bile se meut de trois jours en trois jours, la mélancolie de quatre jours en quatre jours, le flegme de dix-huit heures en dix-huit heures, avec six heures de faux repos, et le sang se meut toujours uniformément. Par ce moyen, les chirurgiens connaissent de quelles humeurs et matières sont faites les apostèmes.

On voit que, si les chirurgiens s'appliquaient à la partie manuelle de la médecine, ils n'en avaient pas moins un goût très-prononcé pour la métaphysique. Voici encore quelques spécimens des questions posées à l'aspirant :

Combien de choses sont nécessaires pour la construction parfaite d'une partie?

Combien y a-t-il de choses qui entrent dans la composition des choses naturelles?

Quelles sont les maladies de tout l'œil?

Quelle différence y a-t-il entre période, paroxysme, exacerbation et crise?

En quoi les plaies des parties similaires diffèrent-elles d'avec les organiques?

Comment la fièvre étique survient-elle au poumon?

Comment traite-t-on une plaie?

Quels sont les préceptes infaillibles et nécessaires que le chirurgien doit connaître?

Les auteurs cités au cours de l'examen sont Hippocrate, Galien, Fabricius, Guydon, de Marque, du Lorans, Riollan et Courtin.

Le domaine de la chirurgie n'était donc pas bien déterminé; il était facile au praticien le moins agressif de faire des sorties sur le terrain de son voisin le médecin. Il est superflu de faire remarquer la ressemblance qui existe entre les questions oiseuses de cet in-

terrogatoire et les controverses de la scholastique. La méthode expérimentale de Bacon et de Descartes n'a pas encore expulsé des écoles de Nantes les vaines subtilités et les puériles argumentations de l'époque où les professeurs discutaient sur les nominaux et les universaux. Les réponses de l'aspirant Huet furent envoyées au Parlement, mais le dossier ne dit pas s'il fut autorisé à faire son chef-d'œuvre anatomique, qui devait couronner ses épreuves.

Au lieu de décroître, comme la faculté de médecine [1], l'école de chirurgie de Nantes ne cessa de prospérer au XVIIIe siècle, bien qu'elle mît ses faveurs à un prix excessif. Des statuts l'autorisaient à exiger six années d'études prouvées, et l'ensemble des taxes qu'elle percevait sur ses candidats s'élevait à 3,000 livres. Ses succès excitant son ambition, elle visait à monter dans l'échelle sociale et se plaignait que l'Hôtel-Dieu formât des aspirants de *peu de naissance*. Aussi intolérante pour ses propres membres que la faculté était exclusive, elle ne voulait [2] pas que les maîtres-chirurgiens attachés au service de l'Hôtel-Dieu fissent des démonstrations, sous prétexte que leurs leçons portaient atteinte au monopole de la corporation. Telles étaient les mesquineries auxquelles on était descendu, en exagérant l'esprit de corps, pourtant si estimable quand il reste généreux et bienveillant. En voyant ces luttes intestines, aussi préjudiciables aux progrès de l'industrie qu'à l'avancement des études, on se demande si toutes ces petites républiques jalouses et processives ne couraient pas au devant de leur ruine ; si leur aveuglement ne les condamnait pas à disparaître et si le moment n'était pas venu de remplacer toutes ces universités chancelantes par une institution unique, mue par un esprit large, dont le rayonnement s'étendrait également sans distinction de provinces sur toutes les parties du pays.

LÉON MAITRE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] La faculté n'avait que deux étudiants en 1777. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, c. 87.)
[2] Archives des hospices de Nantes, série E, délibérations de 1752 et 1755.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Un mot sur la concurrence industrielle.

Nous trouvons dans le procès-verbal imprimé de la séance du 23 novembre de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale* une analyse du travail que M. Jules de la Gournerie a inséré dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* sur l'*Exploitation des chemins de fer*. Nous ne donnerons point cette analyse, qui reproduit exactement les idées émises dans ce recueil ; mais nous citerons quelques développements nouveaux dans lesquels a cru devoir entrer l'auteur sur le point de vue moral dont on peut envisager et dont on envisage souvent les questions de concurrence industrielle. Il est certain que l'industrie est devenue une lice où le vainqueur ne triomphe habituellement qu'en semant les ruines autour de lui. Quelles règles sont applicables à cette lutte ? Question très-grave et très-complexe qui ne peut être résolue *sommairement*, suivant le mot de l'auteur, et *ex abrupto*.

En la serrant de près, on s'aperçoit qu'elle se rattache, par certains points, à la question usuelle de l'établissement des prix dans le commerce. Une marchandise est-elle abondante ? le prix baisse ; est-elle rare ? le prix hausse. On pourrait se demander si cette hausse est morale, car enfin l'objet vendu est identiquement le même, et les besoins, surtout pour les denrées alimentaires, sont devenus plus grands. La question cependant n'en est plus une, si elle en a jamais été une, et la solution qu'elle a reçue, bien qu'injuste au premier abord, n'a été que le résultat de très-consciencieuses appréciations. L'étude de chacune de ces questions, quel que fût l'avis adopté, serait donc, ainsi que le dit notre savant compatriote, *d'un haut intérêt*.

Citons maintenant le compte rendu du secrétaire de la Société :

« Parlant des détournements de concurrence, c'est-à-dire des tentatives que fait une compagnie pour avoir une partie d'un trafic, bien qu'elle n'exploite pas la ligne la plus courte, M. de la Gournerie dit que plusieurs personnes ont voulu introduire, dans cette question, des considérations de loyauté, mais sans les appuyer d'aucun raisonnement. Il ne veut pas se placer sur ce terrain. On doit être très-réservé, dans l'appréciation des actes commerciaux auxquels des règles de morale, bien précises, ne sont pas directement applicables. Le prêt à intérêt dans ses différentes formes, les assurances snr la vie, les marchés à terme, les dividendes prélevés sur le fonds social avant la période des bénéfices ; la réduction du nombre des ouvriers, dans une industrie, par l'emploi de machines nouvelles ; toutes les spéculations que l'on peut rattacher aux accaparements, aux coalitions, etc., ont été l'objet de savantes controverses. Des discussions, sur les points encore douteux de ces questions, et sur les opérations spéciales de l'exploitation des chemins de fer, seraient d'un grand intérêt, mais elles exigent que l'on comprenne très-bien le rôle que joue, dans l'industrie, l'acte que l'on examine. Il faut connaître exactement toutes les conditions d'un phénomène économique pour distinguer ce qui provient de l'action des individus, de ce qui résulte des lois générales, et ce n est pas encore là la principale difficulté. Au lieu de s'engager dans des recherches épineuses, il est plus aisé de décider sommairement ; mais en agissant ainsi, on peut être conduit à se contredire. Ceux-là seuls, en effet, sont toujours d'accord avec eux-mêmes, qui règlent tous leurs jugements d'après des principes. »

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Inauguration du chemin de fer de Châteaubriant. — Discours de Mgr l'évêque de Nantes. — M. Emmanuel Halgan. — S. E. le cardinal-archevêque de Rennes au dernier consistoire. — Une séance de la *Société des Bibliophiles bretons*.

— Le dimanche, 23 décembre dernier, Mgr l'évêque de Nantes procédait à la bénédiction solennelle de la nouvelle ligne de chemin de fer de Châteaubriant à Nantes et Châteaubriant à Sablé. MM. les administrateurs de la Compagnie avaient fait construire dans l'enceinte de la gare une vaste estrade, au sommet de laquelle s'élevait un autel décoré avec un goût parfait et surmonté d'un splendide dais de velours. A trois heures, Mgr l'évêque est arrivé processionnellement, accompagné de M. l'abbé Vincent, vicaire-général, de M. le curé de Châteaubriant, de M. l'abbé Goudé, chanoine honoraire, de M. le supérieur du collége et de plusieurs autres ecclésiastiques. M. le préfet de la Loire-Inférieure, M. le sous-préfet et M. le maire de Châteaubriant, plusieurs membres du conseil général, le conseil municipal en entier et beaucoup d'autres personnes notables appartenant à l'élite de la population, suivaient le cortége. On évalue le nombre des spectateurs à plus de dix mille. Lorsque Monseigneur eut pris place sur l'estrade préparée pour le recevoir, M. Denion-Dupin, administrateur de la compagnie d'Orléans, adressa à Sa Grandeur un discours plein de la plus remarquable distinction et des sentiments les plus élevés, les plus nobles et les plus chrétiens. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire l'éloquente réponse faite par notre évêque vénéré :

« Messieurs,

» Je viens en ce lieu et à cette heure exercer une des fonctions les plus belles et les plus douces du ministère auguste qui m'a été confié.

» Vous avez voulu que ce nouveau chemin de fer fût solennellement inauguré par une cérémonie religieuse.

» Dans cette enceinte, où se pressera désormais la foule bruyante et empressée des voyageurs; en face de ces locomotives gracieusement décorées, vous avez dressé un autel et placé une croix.

» De tels sentiments, Messieurs, vous honorent et nous édifient.

» Vous me demandez des prières et des bénédictions : ces prières et ces bénédictions, je vous les apporte avec une véritable allégresse, au nom de Jésus-Christ, principe de toute grâce; au nom de cette grande et sainte Église dont je suis le représentant et le pontife.

» L'Église est une mère. Tout ce qui touche à l'intérêt de ses enfants l'intéresse vivement elle-même. Leur joie fait sa joie; et leur prospérité, son bonheur. Sa principale mission, il est vrai, est de purifier les âmes et de les conduire au ciel : n'allez pas en conclure qu'elle demeure insensible aux divers événements qui s'accomplissent sur la terre. La terre, comme tout l'univers, appartient à Dieu; et Dieu, dit le psalmiste, l'a donnée aux enfants des hommes [1].

» C'est là, sur ce globe suspendu par la main du Tout-Puissant au milieu des espaces, que tous nous devons vivre et mourir.

» Que l'homme travaille donc sans relâche à embellir son séjour ici-bas; que, dans ce dessein, il contraigne la nature à lui livrer ses plus intimes secrets; que son regard, subtil et pénétrant, sonde de plus en plus ces profondeurs où des forces mystérieuses semblaient vouloir se dérober éternellement à ses investigations; qu'il s'empare de la matière; qu'il l'examine sous tous ses aspects; qu'il la décompose par une patiente et minutieuse analyse; qu'il la transforme dans ses creusets brûlants; qu'il l'assouplisse; qu'il la condense ou la dilate à son gré; qu'il parvienne à dompter les éléments les plus fougueux; qu'il leur impose un frein; qu'il découvre, les unes après les autres, les lois de la dynamique; que, par des combinaisons ingénieuses et de savants calculs, il en fasse sortir tout un monde de phénomènes jusque-là inconnus; que, par l'application pratique de ses découvertes, il sache communiquer un nouvel essor au commerce et à l'industrie; qu'au souffle puissant et fécond de sa pensée, les distances s'effacent, que les provinces se rapprochent des provinces; les nations des nations, les empires des empires; que ce roi de la création puisse désormais faire, sur les ailes de la vapeur et comme en se jouant, le tour de son domaine; que ni les fleuves, ni les montagnes, ni même le vaste abîme de l'Océan, ne soient plus pour lui un obstacle; qu'il s'élève, qu'il grandisse encore; qu'il règne glorieusement; qu'il étende son sceptre sur tout ce qui lui est inférieur par nature et par destination : c'est son droit; c'est sa loi, c'est l'ordre providentiel [2].

» Le Christianisme ne peut pas le trouver mauvais. Que dis-je? il encourage et il applaudit. Jamais il ne fut l'ennemi ni de la raison, ni des

[1] *Cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum* (Ps. 113, 16).

[2] *Domine Dominus noster... quid est homo, quod memor es ejus?... Minuisti eum paulo minus ab angelis; gloria et honore coronasti eum, et constituisti eum super opera manuum tuarum. Omnia subjecisti sub pedibus ejus.* (Ps. 8.)

lumières, ni du progrès. Ceux qui lui font un tel reproche le méconnaissent et le calomnient. Le Christianisme ne combat que le vice et l'erreur; il ne comprime et n'enchaîne que les instincts brutaux et dépravés. Toujours et partout on le vit favoriser la vraie liberté, la vraie philosophie, tous les beaux-arts et la belle littérature. Lisez sans prévention son histoire et vous en serez bientôt convaincus.

» Comment la Religion pourrait-elle, d'ailleurs, craindre ou blâmer ce qui fait l'honneur et la dignité de l'homme, quand elle-même le proclame le chef-d'œuvre des mains de Dieu? Comment pourrait-elle voir, avec une sorte de dépit jaloux, les prodiges enfantés de nos jours par la science et le génie, quand elle sait que la science et le génie tirent leur éclat et leur force de la source d'où elle jaillit elle-même? Parce qu'il n'y a qu'un Dieu, foyer éternel d'où rayonne toute lumière, il ne peut y avoir qu'une seule vérité [1]. Peut-être notre regard est-il encore trop faible pour atteindre ces hautes régions où l'harmonie entre le monde de la nature et le monde des réalités surnaturelles se manifeste clairement. Cette harmonie n'en existe pas moins. Un jour, espérons-le, dégagés des ombres et des incertitudes, nous pourrons la contempler, avec les élus, dans un ravissement sans limites et sans fin.

» Toutefois, Messieurs, il faut en convenir, le progrès matériel, bon en soi, utile dans ses applications, vraiment digne d'éloges, peut offrir un immense danger. S'il ne trouvait pas un contre-poids puissant, un correctif salutaire, dans les nobles et fermes inspirations du spiritualisme chrétien, ce progrès engendrerait, comme fatalement, deux passions redoutables: l'orgueil et la sensualité.

» L'homme, fier de ses conquêtes, enivré de ses succès, infatué de son propre mérite, sera tenté de rapporter exclusivement à son habileté et à son activité personnelle tout honneur et toute gloire. Au lieu de faire monter vers le ciel l'hymne de sa reconnaissance, il perdra de vue l'Auteur de tous les dons, et restera prosterné devant les brillantes idoles façonnées de ses mains. Aveuglé par les illusions d'un amour-propre sans bornes et que rien ne combat, il ne croira bientôt plus qu'à lui-même et à ses œuvres: sorte d'athéisme trop commun de nos jours et dont les funestes conséquences sont faciles à prévoir.

» Ajoutons, Messieurs, que les facilités de la vie, le bien-être, le luxe, amollissent les âmes, énervent les caractères et tendent à faire disparaître du sein d'une nation cette vigueur morale, cet esprit de sacrifice, cette énergie sainte, ces cœurs généreux, ces mâles courages, en un mot cette virilité qui seule a fait et qui seule peut faire encore les grandes et fortes races.

[1] *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum* (Jac. I, 17).

» Que penseriez-vous, Messieurs, d'un peuple sensuel et sans Dieu, d'un peuple où la morale ne serait plus respectée, où la vertu ne serait plus qu'un mot, où la souffrance serait considérée comme le souverain mal, et le plaisir comme le bien suprême? De quel œil pourriez-vous envisager son avenir? Oseriez-vous lui assurer un lendemain? Ah! quand ce peuple aurait à sa disposition toutes les étonnantes ressources de la civilisation moderne, ni ses télégraphes, ni ses chars de feu, ni ses vaisseaux rapides, ni la force de ses remparts, ni le perfectionnement de ses armes ne le préserveraient d'une prochaine et irrémédiable décadence. Il entrerait inévitablement en décomposition, comme le corps qui vient de perdre son âme.

» Disons plus, Messieurs, toutes ces merveilleuses inventions qui doivent être pour un pays des sources abondantes de vie et de prospérité pourraient, à une heure donnée, devenir entre les mains des pervers d'effroyables instruments de ruines et de désastres. Est-ce là une exagération et une crainte purement chimérique?

» Nous allons demander à Dieu, Messieurs, qu'il nous bénisse et qu'il nous préserve de tels malheurs et de pareilles catastrophes!

» O Dieu, du haut de votre trône, daignez prêter l'oreille à nos humbles supplications; voyez ces hommes, l'élite de notre société, qui se tiennent pieusement recueillis au pied de votre autel; voyez cette foule immense, accourue pour être témoin de ce beau et touchant spectacle. Tous, en ce moment, ô mon Dieu, vous reconnaissent comme leur Seigneur et leur maître, tous croient à votre Providence; tous implorent votre bonté et votre miséricorde. Exaucez nos vœux!

» Que sur cette ligne, qui relie déjà la ville de Châteaubriant à notre grande cité nantaise, on ne voie jamais circuler que l'ordre, le bonheur et la paix; que jamais aucun accident ne vienne jeter le deuil au milieu de nos excellentes populations! Leur foi et leur piété les rendent dignes de cette faveur.

» Mais nos vœux pourraient-ils, en cette circonstance, ne pas franchir les limites de cette cité et de cette région? Comment oublier ici la patrie, surtout quand cette patrie se nomme la France? La France! Qui parmi nous ne l'aime? Qui donc ne désire ardemment la voir de nouveau couronnée de gloire et pleine de sécurité?

» Oh! que Dieu la regarde et qu'il la protége dans toute l'étendue de son riche et vaste territoire! Qu'il donne à tous ceux qui ont reçu la difficile mission de conduire le char de l'État: vigueur, justice et sagesse. Que jamais, Seigneur, mon noble pays ne soit emporté vers les précipices! Si parfois une secousse vient se faire sentir sur la voie qu'il parcourt, que votre main, mon Dieu, à défaut de la main des hommes, le relève, le remette en équilibre; qu'elle le dirige et le soutienne à chaque instant;

qu'il puisse continuer heureusement sa marche, et que le monde entier voie bien que la France est toujours un pays aimé du ciel! »

Les locomotives, richement enguirlandées et ornées de drapeaux, s'avancèrent alors majestueusement jusqu'au pied de l'estrade, et Monseigneur, prononçant les formules liturgiques, appela sur elles toutes les bénédictions célestes. Sa Grandeur bénit ensuite la foule immense et respectueuse qui s'inclinait avec bonheur, et se retira processionnellement, suivie du cortége qui l'avait accompagnée. (*Semaine religieuse de Nantes*).

— Le lundi 23 décembre, l'église Saint-Nicolas de Nantes était à peine assez vaste pour contenir la foule qui se pressait autour du cercueil de M. Emmanuel Halgan, ancien trésorier des Invalides de la Marine. Nous ne retracerons pas aujourd'hui l'existence de ce vénérable vieillard que tout Nantes connaissait et respectait : un de nos collaborateurs montrera, le mois prochain, dans une notice spéciale, que cet homme de cœur, d'intelligence et ce parfait chrétien, fut en tout digne de son père le vice-amiral Halgan, dont la *Revue* a résumé récemment la glorieuse carrière. (Voir *Une Page de la marine militaire du Port de Nantes,* liv. de juillet 1877).

— Dans la réunion consistoriale tenue le 31 décembre, le Saint-Père a remis le chapeau cardinalice à Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes. La santé de Son Éminence, que le voyage de Rome en cette saison avait un peu éprouvée, n'a pas tardé à se remettre, après quelques jours de repos dans sa ville métropolitaine.

— Une séance de la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* a eu lieu à la Bibliothèque publique de Nantes, le lundi 14 janvier, séance dans laquelle ont été présentés et admis quarante-quatre nouveaux membres. On y a entendu de fort intéressantes lectures, parmi lesquelles le rapport du secrétaire, M. A. de Granges de Surgères, et une note développée du président, M. Arthur de la Borderie, sur le manuscrit, ou *album poétique,* de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine.

La réunion a décidé que le droit d'entrée de 15 francs ne serait pas imposé aux 200 premiers sociétaires, qui porteront le titre de *membres fondateurs,* et l'on a été heureux de constater qu'avec une trentaine d'adhésions nouvelles, ce chiffre se trouverait atteint; ce qui, vraisemblablement, ne tardera guère. Voilà un brillant succès, auquel nous applaudissons de grand cœur.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH POPULAIRE DE LA BRETAGNE. 1878. In-32, 108 p. Rennes, imp. et lib. Catel et Cie, au bureau du *Journal de Rennes ;* les libraires de la Bretagne..... » 15

BOTHOA ET SES TRÈVES, Lanrivain, Kéréen, Canihuel et Sainte-Tréphime. Quelques mots sur cette ancienne paroisse; par M. L. Audo, recteur. In-18, 105 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

CARTULAIRE DU BAS-POITOU (département de la Vendée); publié par M. Paul Marchegay, archiviste honoraire de Maine-et-Loire. In-8°, LXXX-337-380 p. La Roche-sur-Yon, imp. Gasté; Les Roches-Baritaud, l'auteur.

CAUSERIES BRETONNES ou remarques sur la formation de la langue celto-bretonne; par Eugène Le Bos. Gr. in-8°, 40 p. Paris, imp. polyglotte L. Hugonis.

DISCOURS prononcés à la séance de rentrée de l'École de Médecine et de Pharmacie et de l'École des Sciences et des Lettres de Nantes (novembre 1877). In-8°, 42 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

ESSAI SUR LA FAÇON DONT DOIT ÊTRE ENTENDU LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL; par l'abbé du Tressay. In-8°, 16 p. Luçon, imp. A. Gandriau.

FLEURS D'HIVER. Dernières poésies; par M. Eugène Goubert. In-8°, 56 p. Rennes, imp. Oberthur et fils.

GUERZENNEU NEHUÉ; dré en eutru V. Michel. In-12, 24 p. Vannes, imp. Galles.

NADAULT DE BUFFON, fondateur des Hospitaliers sauveteurs bretons; par L. Tiercelin, avocat. Gr. in-8°, 51 p. Rennes, imp. Leroy et fils; Paris, lib. Furne, Jouvet et Cie.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE QUARTIER SAINT-LAURENT, A NANTES; par M. G. In-8°, 84 p. Nantes, imp. Merson.

SAINTE-ANNE D'AURAY, histoire du pèlerinage; par l'abbé Max. Nicol, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne. Gr. in-8°, XII-337 p. et 9 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; Sainte-Anne, lib. du Pèlerinage; Paris, Palmé. — Relié, 15 fr. Broché, avec couverture chromolithographiée, 10 fr.

UN PETIT-NEVEU DE CHATEAUBRIAND. — ÉDOUARD DE BLOSSAC, par M. Louis Audiat. Gr. in-8°, 36 p. Agen, imp. Lamy.

Extrait de la *Revue de l'Agenais* (août et septembre 1877).

UN VENDÉEN, documents historiques, publiés par Edmond Stofflet. In-8°, 31 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (août et septembre 1877).

MORT DE SA SAINTETÉ PIE IX

L'Église est toujours la barque du pêcheur que le vent agite, que les flots menacent, qui semble toujours être sur le point de périr, et qui domine toujours la tempête. Telle est notre première pensée sous le coup douloureux qui nous frappe. Pie IX a été un grand pape et un grand homme ; pendant près de trente-deux ans, c'est-à-dire pendant le plus long pontificat qu'ait eu l'Église depuis saint Pierre et qui dépasse même de beaucoup les années de saint Pierre à Rome, Dieu l'a donné en spectacle à ses amis et à ses ennemis comme un objet d'admiration et de respect. Nous disions, nous : — C'est un saint ! — et près de nous, ceux mêmes qui ne partageaient pas notre foi disaient : — C'est le plus grand caractère de ce temps ; — quelques-uns ajoutaient : — C'est le modèle parfait de l'honnête homme [1] ; — or on sait combien rare est l'honnête homme en politique. Sans doute on entendait bien des voix crier, comme autrefois devant le prétoire : — Non pas lui, mais Barabbas, *non hunc sed Barabbam.* — Mais cet excès de l'outrage et de la haine, renouvelé de la passion du Juste, n'était-il pas lui-même un hommage ?

[1] Voir le *Times* et le *Standard*.

Quelque grand néanmoins qne fût Pie IX, il n'était pas nécessaire à l'Église; il n'y a de nécessaire à l'Église que Dieu, et celui-là ne perd jamais de vue le gouvernail. Aux mauvais comme aux bons jours, il nous semble entendre ce qu'il dit à l'apôtre : — *Duc in altum,* vogue vers la haute mer. — Mais, Seigneur, l'horizon est noir, l'orage est imminent. — *Duc in altum,* en avant toujours, la bannière au vent, la barre au large ! — Mais, Seigneur, la tempête éclate. — Hommes de peu de foi, ne suis-je pas là ? que craignez-vous ?

Confiance donc et espoir ! Au miracle qui finit va succéder un autre miracle. Du gouvernement le moins stable, la monarchie élective, Dieu a fait pour les siens le gouvernement le plus solide ; de la monarchie la plus faible, une monarchie de vieillards, il a fait la puissance la plus forte et, disons-le, la plus hardie. Les rois et les peuples ont beau se liguer contre elle, certaines nations ont beau frémir, leurs complots et leurs frémissements sont vains, *meditati sunt inania.*

Et maintenant disons un dernier adieu au Père qui nous quitte. — Adieu, Père, qui avez été pour nous, pendant près de trente-deux ans, le type accompli de la paternité, par votre bonté, votre mansuétude, votre dignité, votre fermeté ; adieu, ô vous, qui avez mieux compris votre siècle qu'aucun de ceux qui vous accusaient de ne pas le comprendre, car vous avez rétabli la notion perdue de l'autorité et fait revivre la notion perdue du respect. Grâce à vous, la chrétienté a revu, après trois cents ans, un concile, et un concile qui fera époque. Quelques-unes de nos croyances les plus anciennes et les plus chères n'avaient pas encore reçu de sanction solennelle; vous les avez confirmées et définies; et, dans un temps où les brouillards s'épaississaient autour du flambeau divin, vous avez dissipé tous les nuages, et rendu sa lumière plus éclatante et

plus vive. Plus qu'aucun de vos prédécesseurs, enfin, vous avez enrichi de nouveaux noms les dyptiques sacrés, c'est-à-dire qu'au moment où les puissants nous abandonnent sur la terre, vous nous avez indiqué toute une légion de nouveaux et puissants protecteurs au ciel.

On vous a humilié, dépouillé, mais on n'a pu vous empêcher d'être le plus obéi, car vous étiez le plus aimé. Aux ovations sans précédents de votre avènement au trône ont succédé les ovations bien autrement étonnantes et plus complétement sincères de votre captivité ; le monde a vu revenir ce qu'il croyait passé pour jamais, l'ère des pèlerinages ; et la foule des *pèlerins* s'est pressée de nouveau sur le pont Saint-Ange, ondoyante et tumultueuse comme *une armée,* ainsi que nous la représentait le Dante. Où va cette foule ? Au tombeau de l'Apôtre comme toujours, mais aussi au palais attristé de son successeur, chercher la bénédiction d'un vieillard à la couronne d'épines, dont le sceptre de roseau est encore le sceptre du monde.

Adieu, Père bien-aimé, qui, vaincu et captif, avez *vaincu le monde,* comme votre divin Maître ; par vos soins le champ de l'Église a été agrandi ; sa hiérarchie a été rétablie chez de grands peuples ; vous nous avez rendus plus unis dans la foi, plus fermes dans la lutte; de toutes nos armées vous avez fait une seule et grande armée, et, en face des plus puissants, avez montré ce que peut un homme qui ne courbe la tête que devant Dieu.

Au nom de la Rédaction,

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XI

AVIS AU PUBLIC POUR UNE NOUVELLE HISTOIRE DE BRETAGNE [1].

(Sans date avant le 5 décembre 1689.)

Toutes les Personnes qui ont quelque zéle pour la gloire de la Nation, et quelque goût de la veritable histoire, se plaignent, il y a longtems, que celle de cette Province de Bretagne est encore ensevelie dans des fables qui la défigurent, ou dans la poussière des archives qui la cachent : ce que nous en avons n'étant presque qu'un mélange confus de veritez et de fictions, sans aucune exactitude à l'égard des faits, des personnes, des lieux, ni des tems, sans recherches, sans discernement, sans choix, et sans preuves qui l'appuyent.

On ne prétend nullement, en disant cecy, décrier les Personnes Venerables de ceux qui y ont jusqu'icy donné leur travail et leurs soins. On laisse à Me. Pierre le Baud, à Mr. d'Argentré, à Alain Bouchard, et aux autres anciens Chroniqueurs toute la gloire qu'ils ont meritée par leurs

* Voir la livraison de janvier 1878, pp. 5-36.

[1] D'après l'imprimé original, fort rare, in-4° de 6 pages chiffrées et un dernier feuillet blanc. — On reproduit exactement l'orthographe de cet original, y compris les capitales et la ponctuation. — D'après la lettre de D. Le Gallois à Gaignières que nous publions plus loin sous le n° XIII, cet *Avis au public* doit être l'œuvre commune de D. Audren et de D. Le Gallois, qui l'avaient certainement rédigé et imprimé avant d'avoir reçu le *Plan de travail* de Gaignières du 5 décembre 1689, que nous publions sous le n° XII.

efforts et par leur zéle, et l'on veut bien demeurer d'accord qu'il étoit presque impossible de mieux faire en des tems où les livres imprimez étoient rares, où les recherches de l'antiquité étoient presque inconnuës, où la critique historique et chronologique n'étoit pas née, et où le Public avoit encore le goût corrompu pour des faussetez, que la possession et l'antiquité ne rendoient pas moins intrepides et hardies que la verité même [1].

On desire seulement faire avoûer à tout le monde, qu'on a tres-grand besoin, et qu'il étoit beaucoup à souhaiter que des Personnes studieuses voulussent bien se donner tout entieres à la composition d'une nouvelle histoire, la plus fidelle, la plus exacte et la plus solide qu'il seroit possible : et comme des Gens d'étude zélez pour la verité et pour la gloire de la Province, persuadez d'ailleurs qu'un seul ne peut suffire à un si grand travail, se sont associez et ont déjà beaucoup travaillé pour ce dessein, ils souhaitent que toute la Province l'approuve et y contribuë, en donnant tout l'appuy et tout le secours nécessaire pour une entreprise si difficile et si vaste.

Ils avoient resolu, et ils avoient même presque promis à quelques Seigneurs de la Province des plus considerables dans l'Eglise et dans l'Etat, de présenter à ces Etats un projet distinct de tout l'ouvrage qu'ils promettent. Mais plus ils ont lû, plus ils ont pénétré leur sujet, plus ils ont reconnû qu'il étoit impossible d'en former un Plan distingué par livres et par chapitres, qu'après avoir ramassé, examiné et critiqué tous leurs materiaux, ces sortes d'ouvrages dependans uniquement de la quantité et de la qualité des piéces solides que l'on trouve, et n'étant pas comme les desseins que des Architectes, assûrez de trouver des materiaux tels qu'ils les voudront employer, forment au gré de leur imagination et de leur Art.

Ils ne se trouvent donc pas encore en état de donner un plan regulier et distinct de l'histoire qu'ils entreprennent et qu'ils méditent : non qu'ils ne soient déjà beaucoup avancez, puisqu'ils peuvent assûrer avec sincerité, et sans nulle exaggeration, qu'ils ont lû, colligé et compilé plus de quatre cens volumes imprimez, la pluspart in-fol. et plusieurs manuscrits, des Bibliotheques du Roy, de la Reine de Suede, de Mr. Colbert, et autres : ce qu'ils ne disent pas pour s'en vanter, mais seulement pour faire connoître qu'ils travailleront tres-diligemment et tres-exactement à ce

[1] *Mendacia antiquitate generosa.* Tertull. (Note de l'auteur.)

que rien ne leur échappe : ce qui est si vray, que présque tous les livres qu'on a lûs, l'ont été deux fois, et qu'on se propose d'en faire de même de tous les autres.

Ils donnent seulement avis, en general, qu'ils pretendent avant toutes choses dresser la Geographie ancienne et moderne, ecclesiastique et civile de toute la Province, selon toutes les manieres de ses divisions; par les Evêchez, par les anciennes Comtez, Vicomtez et Baronnies privilegiées, par les Présidiaux, Barres Royales, Lieutenances de Roy, Recettes, etc., par la distinction des Païs où l'on ne parle que Breton, de ceux où l'on ne parle que François : le tout avec une exactitude extrême.

Ils se proposent d'y traiter universellement de tout ce qui concerne l'histoire naturelle, et de toutes les raretez qui se trouvent, ou qui se sont trouvées en differens lieux, tant pour la Physique que pour la Medecine.

D'y deterrer autant qu'il sera possible la fondation de toutes les Villes, d'y marquer où ont été les Villes ruinées, d'en dire les causes, et de donner le plan des places les plus importantes qui s'y voyent de nos jours.

D'y observer quelle est la nature du terroir des differens lieux, quelles Rivieres l'arrosent, où en sont les sources, quel en est le cours, et où elles se perdent, etc. Quels Lacs et quelles Fontaines, etc.

Ils estiment qu'ils doivent ensuite parler des Habitans du païs, découvrir quelles Nations l'ont premierement peuplé, quels Peuples y sont survenus, d'où y est venu le nom de Bretagne, quelle est la langue qui luy est propre, quel est le naturel, quels sont les mœurs et les autres qualitez, quelle enfin a été la Religion des Bretons dans les differens tems. Ils découvriront quand et par qui l'Evangile y a premierement esté prêché, quand le culte des faux Dieux y cessa entierement, qui a fondé les Evêchez et les Abbayes, quels sont ses benefices ecclesiastiques, qui les presente, et pourquoy la Bretagne est nommée païs d'obedience. Ils diront quelles sont les richesses et les forces de la Province, quelles monnoyes y ont esté fabriquées, quelles y ont eû cours, quels ont été, et quels sont ses priviléges, ses franchises, et ses immunitez.

Ils nommeront les Grands-hommes en Sainteté, en Doctrine, en Politique, en Guerre, en Dignitez, et aux Arts, que la Bretagne a produits. Ils parleront de la gloire et de l'antiquité de sa Noblesse.

Enfin ils reverront, et tâcheront de rétablir les Catalogues des Evêques

des neuf Dioceses, et ceux des Abbez Reguliers et Commendataires de toutes les Abbayes, qu'ils esperent pouvoir corriger sur les anciens titres.

Ce traité préliminaire [1] finy,

Ils donneront l'Histoire suivie, ou le récit fidele de tous les évenemens qu'on pourra sçavoir être arrivez dés avant les conquêtes des Romains, jusqu'au tres-heureux, et tres-glorieux regne du meilleur et du plus grand de tous les Souverains: distinguant ce long cours de siècles, et de Gouvernemens differens par les époques les plus considérables qu'on y peut remarquer et n'avançant rien sans preuves.

On enrichira cette partie de tous les Portraits des Souverains et des Souveraines du Païs qu'on pourra recouvrer, ou par le moyen des tableaux, ou par les figures posées sur les tombeaux, dont on donnera aussi le dessein, ou de quelque autre maniere que ce soit.

Enfin le ramas entier de toutes les preuves suivra l'histoire, et l'on ne manquera pas d'y faire une mention honorable de tous ceux qui nous auront communiqué des titres.

Quoi-que ce plan ne soit dressé que d'une maniere fort vague et fort generale, on reconnoîtra neanmoins sans peine, au simple exposé qu'on en fait, qu'on a tres-grand besoin d'être efficacement secouru.

On le peut être, ou par l'authorité des Grans, ou par les lumieres des Sçavans, ou par l'honnêteté des Personnes qui gardent des titres.

On est assez heureux pour pouvoir s'assûrer de l'approbation et de l'agrément de Sa Majesté; ce Grand Roy ayant eû la bonté de dire à des personnes de distinction qui luy en ont parlé, qu'il étoit bien aise qu'on entreprît ce dessein. On espere donc que tous les Grans de la Province suivront volontiers cet exemple, et l'on se promet de leur générosité, et de leur justice, qu'ils nous favoriseront en toutes occasions de leur protection, que nous leur demandons tres-humblement et tres-respectueusement.

Nous supplions encore très-instamment toutes les Personnes éclairées et sçavantes de faciliter l'éxecution de nôtre projet, soit en communiquant leurs decouvertes particulieres, soit en nous indiquant les raretez de Physique, de Medailles, de Monnoyes, de Portraits, de Blasons, d'Inscriptions, etc. dont ils auront connoissance; soit enfin en nous donnant de bons et charitables avis, qu'on recevra toûjours avec beaucoup de reconnoissance et de docilité.

[1] Ce *traité préliminaire*, sauf le catalogue des évêques et des abbés, est malheureusement resté en projet.

Nous ne doutons point qu'on n'ait l'honnêteté de nous permettre de visiter et d'examiner les Archives, Chartriers et Titres qui sont dans la Province ; mais quoi-que nous nous tenions très-assurez de la bonté de ceux qui en sont les maîtres et qui en ont la disposition, nous les prions neanmoins encore très-fortement de nous accorder cette grâce.

L'on ne fera fonds que sur des originaux, ou sur des copies authentiques qu'on lira soi-même, sans s'en fier à qui que ce soit; non qu'on se défie de personne, mais pour garder ponctuellement les loix severes de la critique historique, et se conformer au goût des experts qui ne reçoivent plus aucune piece des mains d'un Historien, s'il n'a vû, et s'il n'est garant de l'original, lors sur-tout que des pieces sont fournies par des personnes interessées.

On pourra nous envoier ces originaux, ou si l'on y a de la peine, il suffira de faire sçavoir qu'on a telles ou telles pieces, dans telle ou telle maison, située en telle Paroisse d'un tel Diocese. La personne qui sera chargée de l'examen des Chartes les ira voir dans les lieux mêmes avec la permission des possesseurs, et en tirera les extraits nécessaires, lors qu'il ira dans les Dioceses visiter les Chartriers.

On est au reste disposé à donner toutes les assurances qu'on peut raisonnablement souhaiter, que l'on ne se servira jamais des pieces communiquées, que pour le bien public de la Province, et l'honneur des familles particulieres, et jamais au préjudice des interessez, à qui l'on se soûmet de declarer l'usage qu'on en fera, et à qui l'on jurera même, s'ils le veulent, un silence inviolable, pour ce qu'ils desireront tenir secret.

On s'oblige de renvoier tres-promptement, et tres fidellement les titres à ceux qui auront eu la bonté de les envoier, et l'on croit encore pouvoir promettre aux Personnes qui nous ouvriront leurs archives qu'ils en retireront de tres-grands avantages : Celuy qui les doit visiter étant sans contredit un des plus capables du Royaume, pour débroüiller des Chartriers confus, pour y mettre de l'ordre, et pour lire les pieces les plus difficiles, et les plus effacées.

Enfin on souhaite, qu'on donne tout ce qui peut servir à l'éclaircissement ou à l'ornement de l'Histoire Ecclesiastique et Politique de la Province, et tout ce qui peut contribuer à dresser une Geographie exacte; et qu'on ne craigne point de descendre dans un trop grand detail, ni de tomber dans des minuties indignes d'une Histoire générale; car les Personnes qui auront la conduite du travail tâcheront de faire un bon choix, et comme on se propose d'ailleurs, de ramasser en chemin-faisant

tout ce qui peut servir à donner un Nobiliaire general de la Province, qui en pourra suivre l'Histoire, On ne veut rien negliger.

On adressera tous les paquets à MR. GARNIER *Marchand Libraire devant le Palais à Rennes, pour faire tenir à* D. MAUR AUDREN *Prieur de l'Abbaye de Rhedon.*

XII

PLAN DE TRAVAIL POUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE [1].

(5 décembre 1689.)

Pour l'histoire générale de la province de Bretagne :

Il faut premièrement une carte très-exacte de toute la province, divisée par diocèses, contenant non-seulement les villes, bourgs et villages mais encore les chasteaux et les hameaux.

Pour le corps de l'histoire :

L'origine des Bretons, leurs meurs et leurs coutumes, assez succinctement ;

Les rois, comtes et ducs de Bretagne, et ce qui s'est passé sous eux en Bretagne : le tout par chapitres pour chacun et par chronologie : leurs sceaux, épitaphes, monnoyes, devises, etc.

La description des villes et leurs plans et veues.

La description des chasteaux de conséquence, et les veues et plans.

La suite des seigneurs qui les ont possédez ;

Les gouverneurs de Bretagne, la date de leurs provisions, prise de possession, et quelque chose de chacun ; leurs armes, etc.

Les lieutenans de roy, de mesme.

Les évesques de Bretagne, et l'éloge ou plustost un discours

[1] Bibl. Nat. Mss. fr. 24,987, f. 177. — Cette note est de M. de Gaignières, et de son écriture.

simple de chaque evesque, sa famille, ses armes, le lieu où il gist, et son épitaphe ou tombe.

Les abbayes, leurs fondations et la suite des abbez, ce qui se trouve de remarquable de chascun, ses armes, épitaphe, tombe, etc.

Les prieurs de maisons religieuses, de mesme.

Les généalogies des grandes maisons de Bretagne (il faut rectifier Du Pas et l'augmenter et y en adjouster d'autres), et pour bien faire les ramasser toutes, afin de choisir après; les moindres, nécessaires pour les personnes dont on a à parler, evesques, abbez, prieurs, etc.

La suite du Parlement, noms, armes, etc.

La Chambre des Comptes, idem.

Les trésoriers de France.

Il faut ramasser généralement toutes les tombes et épitaphes avec les armes, mesme les armes qui se trouvent aux vitres, clefs des voute, vitres des chasteaux; devises, etc., aux tapisseries, tableaux, etc.

Il faut voir les historiens et les conférer avec les manuscrits et vieilles croniques, et choisir le meilleur.

Il faut un catalogue de tous les livres dont on tire quelque chose, et marquer l'impression, afin de citer aux marges les livres et les pages.

Il faut bien entendre le breton et le bas-breton, pour les anciennes chroniques des abbayes ou tiltres qui sont en ces langues, dont la différence est grande pour leur signification.

Il faut voir très exactement tous les tiltres, et le cartulaire de l'abbaye de Redon, où il y en a de très grande conséquence, et de fort beaux.

Dans les extraits que l'on fait des tiltres, il faut marquer et dessiner les sceaux.

Il n'y a pas de danger de voir Guichenon, *de l'Histoire de*

Bresse : son livre est assez bien, mais l'on peut faire mieux, et pour cela le principal est de faire des extraits de tous les tiltres. Il vaut mieux en avoir trop que d'en manquer. Le choix est aisé à faire, et le ramas est très difficile.

Feu M. de Missirien avoit eu dessein de faire une histoire de Bretagne et avoit quantité de bons mémoires, qui ont, je crois, passé depuis entre les mains de M. le marquis du Chastel. On pourait suivre cela et s'informer de ce qu'ils sont devenus.

Envoyé 5 décembre 1689.

XIII

Dom Le Gallois a M. de Gaignières [1].

(Décembre 1689.)

P. C [2].

Monsieur, quand je n'aurais eue que la seule satisfaction de recevoir une de vos lettres, ma joye auroit eté extrême, dans l'appréhension où j'étois que vous ne vous repentissiez d'avoir eu trop de bonté pour un homme aussi indigne de vos soins et d'entretenir commerce avec un homme comme vous. Jugez de là quel plaisir j'ay reçu, voyant que vous ne m'aviez pas oublié et que vous joigniez à l'honneur de votre souvenir des instructions aussi utiles et aussi judicieuses que les vôtres [3].

Nous avions, le R. P. Prieur et moy, prié un de nos Pères de Saint-Germain de vous présenter de notre part une espèce de plan ou de projet de l'histoire de Bretagne ; s'il ne l'a pas fait, il le fera sans doute au plus tôt. Vous y remarquerez

[1] Bibl. Nat. Mss. fr. 24 987, f. 194. — Cette lettre doit être écrite de Redon.

[2] *Pax Christi.*

[3] Allusion évidente au *Plan de travail pour l'histoire de Bretagne,* envoyé par Gaignières le 5 décembre 1689 (voir ci-dessus, n° XII): d'où l'on doit conclure que cette lettre de remerciement est du même mois.

bien du vôtre, et vous reconnaîtrez que je n'ay pas oublié toutes les instructions que vous me donnâtes à Forges. La plupart des articles contenus dans votre dernier mémoire y sont, parce que vous me les aviez suggerés [1], et je vous promets que je profiteray très-soigneusement des autres. Nous ne négligeons assurément rien, et j'ose vous assurer qu'il y aura peu à glaner après notre moisson. S'il ne tenoit qu'à cela pour contenter le public, j'oserois repondre de la réussite de notre dessein : on lit pour nous plus que vous ne sauriez croire, et deux fois chaque auteur et chaque ouvrage par deux différentes personnes ; on a outre cela un des plus eclairés hommes du royaume [2] pour les archives, qui doit visiter et examiner toutes celles de la province. On a parole de Mgrs les Prélats qui emploieront toute leur autorité pour nous faire avoir tous les tombeaux, epitaphes, ecussons, et toutes leurs fondations, chacun de leur diocèse. On est resolu de ramasser tout, soit ce qui regarde l'histoire generale, soit ce qui concerne les familles particulières. C'est à peu près ce que vous souhaitez, mais nous souhaitons avec tout cela quelque chose de plus : que vous nous disiez franchement nos defauts, et que vous nous donniez de vrais avis d'amy, que nous recevrons toujours avec toute la docilité possible.

Un seigneur de ce pays, nommé M. le marquis de Carcado, grand amy de M. le marquis de Refuge, et qui vous connaît de reputation, nous promet de grands secours pour un nobiliaire. C'est un gentilhomme qui serait de votre goût. Il m'a

[1] D'après ce détail, on ne peut douter que cette « espèce de plan ou de projet de l'histoire de Bretagne, » dressé en collaboration par dom Audren et Dom Le Gallois et envoyé par eux à M. de Gaignières, ne fût — au moins dans son premier jet — l'*Avis au public pour une nouvelle histoire de Bretagne*, que nous avons publié ci-dessus sous le n° XI. Cet *Avis au public* serait donc un peu antérieur au *Plan de travail* de Gaignières, c'est-à-dire au mois de décembre 1689.

[2] Probablement dom Rougier ou dom Veissière.

promis deux portraits de chevaliers de l'ordre, qu'il croit que vous n'avez pas. Nous faisons grand fonds sur son assistance.

Faites-moy, de grâce, savoir si Messire René de Tournemine, seigneur de La Guerche en Rays et lieutenant-général du gouvernement de Bretagne, a eté cordon bleu. Le P. Dupas le qualifie chevalier des deux ordres du roy, et nous avons ici un excellent tableau, où je crois que ses armes sont avec ses deux colliers. Je dis que je crois que ce sont ses armes, car c'est un ecartelé d'or et d'azur ou sable, le temps ayant changé, à ce que je pense, le bleu en noir. Cependant je ne le trouve point dans les listes ordinaires, et je n'y trouve personne qui porte de même. Tout ce que nous pourrons ramasser sera entièrement à votre service et à celuy de vos amys. Entretenez-les toujours dans la volonté de nous secourir, et soiez très-persuadé que je suis avec beaucoup de respect et de reconnaissance, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FR. ANT. PAUL LE GALLOIS.

Si j'avais des copies de mon oraison funèbre[1], je vous épargnerays l'argent que vous voulés perdre, mais puisque vous y êtes résolu et que je ne puis vous en empêcher, la veuve Coignard profitera de votre faute.

[1] Il s'agit probablement de l'éloge funèbre du chancelier Le Tellier, composé en latin, en prose carrée, par D. Le Gallois, sous ce titre : *Ad funus illustrissimi viri Michaaëlis le Tellier Franciae cancellarii Epicedium. — Parisiis ex typographia J.-B. Coignard*, 1685. (Tassin, *Hist. litt. de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 162.) Toutefois, il avait aussi prononcé en 1683, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France ; mais on ne voit pas que cette oraison funèbre, qui fut imprimée, l'ait été par la maison Coignard.

XIV

LE MARQUIS DE REFUGE AU MARQUIS DE CARCADO [1].

(1689.)

Extraict de lettre [2].

J'ay vu le dessein que les pères Bénédictins ont de faire l'histoire de Bretagne, que vous m'avés envoié. Ils y peuvent facilement reussir, aiant beaucoup de maisons qui ont d'anciens carthulaires et beaucoup de personnes qui y peuvent travailler, ce qui fait que leurs livres peuvent estre plus corrects en cette matiere que tous ceux que font les autres religieux.

Leur dessein de faire une géographie de Bretagne me paroist fort utille et suivant la methode de Guichenon, dans son *Histoire de Bresse*. Ils peuvent faire connestre en gros ce que c'est que les maisons de Bretagne, sans en faire les genealogies, en marquant tous les fiefs, le plus ancien du nom qu'on trouve qui a possedé un fief, le temps qu'un fief a passé d'une famille à une autre par femme ou par achapt.

Ils ne pouroint donner une suitte des grands fiefs que depuis 1200, et des petits que depuis la fin de 1300, les guerres qui ont esté en Bretagne depuis le siècle 1300 aiant dissippé beaucoup de tiltres.

[1] D'après une copie faite par les Bénédictins bretons, qui se trouve aujourd'hui à la Bibl. Nat. Mss. fr. n° 22,313. — Quoique cette lettre ne soit pas datée, elle ne peut être postérieure à 1689, puisqu'on y parle de l'entreprise historique des Bénédictins bretons comme d'une chose qui n'est encore qu'en projet. La mention de Guichenon et de l'*Histoire de Bresse*, qu'on trouve au deuxième paragraphe de cette lettre, donne même lieu de la croire antérieure au *Plan de travail* de Gaignières, que les religieux avaient évidemment consulté sur la valeur de cet ouvrage, sur l'utilité qu'il pouvait avoir pour eux, afin de contrôler l'indication donnée à cet égard par le marquis de Refuge.

[2] Cette lettre est de M^r le marquis du Refuge à M^r le marquis de Carcado, qui me la communiqua à Rhedon. (*Note des Bénédictins.*)

Il n'est pas necessaire qu'ils fassent cela avec l'exactitude ny un si grand detail que vous le voulés faire par vostre nobiliaire et par les genealogies que vous recueillés, ny qu'ils imittent entierement ce que Dugdalle a faict dans sa description de Varwick en anglois, qui est le chef-d'œuvre de ces sortes de descriptions, car il faudroit trop de volumes, et la depence seroit trop grande s'il failloit graver toutes les tombes et les vittres qui sont en grand nombre, particulièrement dans les esglises de la Basse Bretagne.

Cette sorte de nobiliaire, fait par les fiefs, empeschera les abus qui se pouroint glisser lors qu'on veut mettre en lumiere les genealogies, car l'on n'est point obligé de dire que les gens sont d'une telle famille lors qu'on n'en est point persuadé, ce que ne mancquent jamais de faire les généalogistes, et particulièrement les gens de communauté qui gardent de tres-grandes mesures pour les gens de justice.

Il y a, à la fin de l'histoire de Bretagne de Le Baud, un cathalogue de ce que devoint fournir de troupes les fiefs de Bretagne dans le siècle 1200. Si cette pièce est entière et n'est pas troncquée, elle paroist fort considerable, parce qu'elle fait connoitre qui estoint les familles de la grande noblesse en ce temps là. Ce qui m'a faict croire qu'elle n'estoit pas entière, c'est qu'il m'a paru que, veu la quantité et la grandeur des fiefs de Bretagne, le nombre des chevaliers que ces fiefs fournissoint est fort petit. Ces fiefs qui fournissoint un chevalier estoint impartables comme les baronnies.

Vos memoires seront d'une grande utilitté pour faire leur nobiliaire, etc.

Je vous envoie une liste des chevaliers de l'ordre de Saint Jan de Hierusalem qui sont d'originne Bretons. Vous verrés qu'il y en a peu devant que Rhodes fust prise. Les plus anciennes preuves qu'on trouve à Malthe sont de 1523. Il

faudroit faire voir à Poitiers, dans les registres du prieuré d'Acquitaine, les noms des commandeurs du Paraclet [1], pour voir si on y trouveroit Yvonet Le Seneschal [2], car vos armes sont dans la vittre de l'esglise de la Feillée, qui y paroissent des plus anciennes.

Je vous suis infiniment obligé du livre que vous m'avés envoié. Je prendray la liberté de vous envoier les remarques que vous souhaités que j'y fasse, quoyque je n'aye pas icy les livres qui y aient raport. J'ay eu l'honneur de vous en remercier. Je vous supplie de me faire celuy de me croire, etc.

XV

Dom Audren a M. de Gaignières [3].

(Avant le 21 mars 1690.)

Monsieur, je viens de recevoir une lettre de M. le marquis de Carcado par laquelle il me mande que si vous n'avez pas les portraits de M. de Saint-Maigrin, et de M. de la Vauguion chevalier des ordres du roy, il les fera copier. J'attends vos ordres là-dessus. Je vous promets que je les exécuteray très exactement, et que j'auray une joye sensible

[1] La commanderie du *Paraclet*, ordre de Malte, — quelquefois appelée par corruption *Palacret*, — avait son siége dans la paroisse de Pont-Melvez, auj. com^ne^ du c^ton^ de Bourbriac, arr. de Guingamp, Côtes-du-Nord.

[2] Le marquis de Carcado appartenait à la famille *Le Senéchal*, ainsi nommée parce qu'elle possédait depuis le XIIe siècle la sénéchaussée héréditaire de la vicomté de Rohan; on regarde même les Le Senéchal comme un ramage des Rohan.

[3] Bibl. Nat. Mss. fr. 24,985, f. 21. — Ce billet, qui doit être écrit de Redon, ne porte pas de date, mais il se réfère évidemment à une lettre de M. de Carcado que nous n'avons plus, antérieure à celle que nous donnons sous notre n° XVI, laquelle est du 21 mars 1690. — Le présent billet de dom Audren est donc aussi antérieur à cette date. La mention du travail de dom Le Gallois dans les archives de la cathédrale prouve de plus que ce billet est de 1690, car, dans notre n° XVII ci-dessous, daté du 30 mars 1690, dom Audren dit : « Le diocèse de Vannes sera fini dans peu. »

de trouver les occasions de vous donner des preuves que je suis d'un profond respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN
Prieur de Rhedon.

P.-S. — Le P. Gallois travaille dans les archives de la cathedrale de Vennes.

XVI

M. DE CARCADO A DOM AUDREN [1].

(Rennes, 21 mars 1690.)

A Rennes, le 21e. mars 90.

Mon premier soin, mon très-reverend Père, a eté de m'informer de vos nouvelles. M. Garnier [2] m'en a dit qui m'ont fort touché, en m'apprenant que vous avez été malade. Je serais dans une fort grande inquiétude sur vostre santé, s'il ne m'avoit assuré en même temps que vous estes hors de hazard. Je prie le Seigneur de vous conserver.

Je suis ici dans l'embarras d'un grand procès, ce qui me met hors d'état d'exécuter le dessin que je m'étois proposé d'avoir l'honneur de vous voir cette semaine à Redon. — Ce sera, s'il plaît à Dieu, dans un autre temps.

J'ai fait la visite que je vous mandois pour les portraits que souhaite M. de Gaignières. Celui de Jacques d'Estuer, sgr comte de la Vauguion, créé chevalier du Saint-Esprit l'an 1668, est en original à Paris chez Madame la comtesse de la

[1] Bibl. Nat. Mss. fr. 24,986, f. 10.

[2] Garnier, libraire à Rennes, désigné comme le correspondant de D. Audren à la fin de l'*Avis au public pour une nouvelle Histoire de Bretagne*, ci-dessus n° XI.

Vauguion, fille heritiere dudit Jacques : elle est logée en la rue de Grenelle du faubourg Saint-Germain. Mais il faut que ceux qui iront demander permission d'en faire faire une copie ne le nomment pas *d'Estuer,* mais, selon leur chimère, qu'ils l'appellent Jacques *Stuart,* car à moins de cela la dame rebuteroit de la belle manière ceux qui luy en parleroient. Il ne faut pas aussy qu'on dise qui c'est qui a donné l'adresse de ce portrait, car la mère et le fils sont brouillés.

Si M. de Gaignières veut avoir le portrait de Jean des Cars, comte de la Vauguion, chevalier du Saint-Esprit de la première promotion, il pourra en avoir une copie sur l'original qui est à Paris chez M. le comte d'Amansé, qui loge dans la rue Cassette, au haut, tirant vers le Luxembourg.

Enfin, si Monsieur de Gaignières a agréable d'avoir les portraits de François, comte des Cars, et de Charles des Cars, son frère, evesque de Langres, tous deux chevaliers du Saint-Esprit de la première promotion, il y en a deux copies en Bretagne, que je m'offre de faire copier le mieux qu'il me sera possible pour un pays où les peintres sont rares, et il n'aura qu'à nous mander combien il faut que le tableau ait de pouces de largeur et combien de hauteur.

Je ne comprends pas les gens qui prétendent obliger une personne comme Monsieur de Gaignières en permettant qu'il fasse copier des portraits de ceux qui sont de leurs familles et qui ont eu une pareille marque d'honneur, puisque c'est un moyen de la faire revivre par la curiosité d'un homme aussy illustre que l'est M. de Gaignières.

Mille amitiés, s'il vous plait, de ma part au reverend Père Le Gallois, et luy dites que je suis en peine s'il s'est enquis d'un moïen de faire tenir de l'argent à *Vincra* (?). Je luy souhaite une parfaite santé. Je vous assure qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais, ny estre plus véritablement

que je suis, mon très révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur,

CARCADO.

(Sur l'adresse on lit : *Au tres reverend, le tres reverend Père Audren, prieur de l'abbaye de Rhedon. A Rhedon.*)

XVII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [1].

(Redon, 30 mars 1690.)

Monsieur, je n'ay rien à ajouter à la lettre de M. le marquis de Carcado [2]. Nous executerons vos ordres en Bretagne dans la dernière exactitude; je vous prie de me marquer ce que vous souhaittez de moy. M. le marquis de Carcado est un très honnête homme, et plein de bonne volonté. Vous me trouverez toujours disposé à vous marquer en touttes rencontres que je suis d'un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN
Prieur de Rhedon.

A Rhedon, le 30 mars 1690. — Le diocèse de Vannes sera fini dans peu.

XVIII

DOM LE GALLOIS A M. DE GAIGNIÈRES [3].

(Redon, 20 avril 1690.)

En l'absence de notre P. Prieur, qui est absent depuis plus

[1] Bibl. Nat. Mss. fr. 24 985, f. 22.
[2] C'est la lettre qui précède sous le n° XVI, que dom Audren faisait passer à M. de Gaignières, avec ce billet.
[3] Bibl. Nat. Mss. fr. 24 987, f. 204.

de quinze jours et pour plus de quinze jours encore, j'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous luy avez fait l'honneur de luy ecrire, et l'ay ouverte selon l'ordre qu'il m'avoit laissé. J'ay fait ce que vous souhaitiez qu'il fît de la lettre pour M. le marquis de Carcado, que je luy envoie aujourd'hui bien cachetée, heureux d'avoir cette petite occasion de vous obéir. Je vous rends de très-humbles actions de grâces de votre cher souvenir dont j'ay vu les marques au bas de votre lettre, et vous assure bien positivement que je n'oublieray jamais aussi l'engagement où je suis, par inclination, par devoir et par reconnaissance, d'etre toute ma vie, avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. ANT. PAUL LE GALLOIS.

A Redon le 20 avril.

XIX

M. DE QUILLIEN DE KERRET A DOM AUDREN [1].

(Rennes, 10 octobre 1690.)

Mon reverend Père, ce m'a esté une grande joye d'apprendre que vous estes en parfaite santé et que vous advancez en vos recherches. Je souhaitte de tout mon cœur, quand vous travaillerez pour nostre evesché de Quimper, d'estre en repos et en lieu de contribuer à vostre travail par mes petits soings et le peu de lumières que j'ay. Puisque vous voulez sçavoir mes sentiments sur ces mots : *Lan, Plou, Guic* et *Treff,* par où commencent les noms de la pluspart des paroisses et bourgades en Basse-Bretaigne, je vous diray ce que j'en ay pu apprendre et ce qui me paroist de plus vraysemblable.

LAN ou *Lant* est un vieux mot gaulois, qui veut dire terroir

[1] Bibl. Nat. Mss. fr. 20,941.

ou canton ; les Allemands s'en servent aussy dans la mesme signification.

PLOU me semble derivé du latin *Plebs,* d'où vient que, dans les anciens registres et archives des eglises cathedrales et parrochiales, on se servait de ce mot pour exprimer les noms des parroisses qui commencent par *Plou,* par exemple, *parrochia de Plebe nova* pour dire *Plounevez,* de *Plebe parva* pour dire *Ploebihan,* de *Plebe Magna* pour dire *Ploemeur,* et autres de mesme ; et ce mot de *Plou* ou *Ploué* s'entendoit particulièrement de l'estendue de la paroisse à la campaigne, ou du peuple qui la composoit.

Le mot de GUIC, *quasi a Vico,* s'entendoit du bourg et du lieu où estoit située l'église parrochiale.

Et celui de TREFF, qui est aussy un vieux mot gaulois qui signifie demeure ou habitation, servoit pour designer un lieu ou un canton de moindre estendue comme sont les treffves ou simples fillettes.

Voylà tout ce que je puis avoir d'esclaircissement sur ces mots que vous me proposez. Quand vous serez dans le pays, vous trouverez des anciens qui vous donneront d'autres lumières et connoissances que je n'ay pas.

Je vous prie de me croire tousjours avec bien du respect, mon reverend Père, vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

QUILLIEN DE KERRET.

A Rennes, le 10 octobre 1690.

(Sur l'adresse on lit : *Mon Reverend Père, le père prieur de Saint-Sauveur. A Rhedon.*)

(La suite à la prochaine livraison.)

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

CATHERINE DESCARTES

(1637-1706)

Qui bene latuit, bene vixit.
(Devise de René Descartes.)

Les noms illustres ont toujours le privilége de faire rejaillir quelque éclat de leur gloire sur tout ce qui les touche ou les approche : heureux prestige, auréole lumineuse faisant resplendir certaines figures historiques ou littéraires, qui, sans ce jour emprunté, ne fussent jamais sorties des ombres de l'oubli.

Descartes est un de ces noms, dont le crédit a été immense sur ses admirateurs, contemporains et survivants. L'humble devise que le philosophe s'était choisie et que nous avons inscrite comme épigraphe en tête de ces lignes, ne semble pas s'être entièrement réalisée pour lui. Non pas que nous voulions dire que Descartes eût pris à tâche de se montrer au monde et d'accroître sa renommée ; ce serait méconnaître la vie de ce grand homme, qui, avec un désintéressement inimitable, n'a cherché jamais que le progrès de la science, exempt de la préoccupation vaine de représenter brillamment dans la société de son siècle, et qui sut, afin de conquérir cette science,

> Abandonner des lieux si fleuris et si verts,
> Pour aller la chercher au pays des hivers [1].

[1] *Œuvres de Mlle Descartes.* C'est ici une allusion au séjour que fit Descartes à la cour de Christine de Suède, en 1649.

Mais, quelque soin qu'il mît à se cacher, ses doctrines nouvelles firent surgir autour de lui une pléiade de disciples enthousiastes, qui se paraient fastueusement du titre de *Cartésiens*. C'est à cette école, et surtout à celle qui se forma quelque temps après la mort du maître, que nous devons attribuer le funeste abus qu'on a fait en France des idées émises dans le *Discours sur la Méthode* et les *Méditations métaphysiques*.

Parmi ces admirateurs, les femmes du XVIIe siècle tiennent une large place, témoin Mme de Grignan, Mlles de Scudéry et de la Vigne. Une autre, plus excusable que celles-là, est une Bretonne, propre nièce du philosophe. Le sang illustre qu'elle avait de commun avec lui dut tout naturellement la rapprocher d'un homme si grand et si célèbre ; et cependant nous nous hâtons d'affirmer qu'elle est moins cartésienne que ses amies.

Ce qu'elle doit à son oncle, c'est probablement son amour pour l'étude et certainement son renom littéraire. Lambert écrivait, en son temps, que « le génie de Descartes était tombé en quenouille [1] » : agréable flatterie que nous aimons à rappeler après cet auteur. Ainsi, grâce à l'oncle, la nièce qui s'honorait du même nom se fit une réelle réputation dans les *cabinets* de l'hôtel Rambouillet pour ses impromptus et ses conversations.

Nous savons très-peu de choses de sa vie intime et publique ; à peine quelques fragments de ses œuvres ont échappé au naufrage du temps ; c'est pourquoi nous lui appliquons avec plus de convenance la devise du philosophe : *Qui bene latuit, bene vixit.*

Catherine Descartes naquit le 12 décembre 1637, au manoir de Kerleau, sur le territoire paroissial d'Elven. Ce petit village de Bretagne, situé sur la route de Vannes à Ploërmel, à trois lieues environ de cette première ville, était, au commencement du XVIe siècle, une seigneurie de Rieux ; puis il passa successivement aux familles d'Elbeuf, du fameux Fouquier, de Trémereuc et de Cornulier. L'humble rivière de l'Artz traverse Elven de l'ouest à

[1] *Histoire littéraire du règne de Louis XIV.*

l'est: c'était autrefois le seul charme de ces campagnes marécageuses et de cette bourgade triste et mal bâtie.

Catherine eut pour père Pierre Descartes, conseiller au Parlement de Bretagne, fils aîné de Joachim, président de la même assemblée [1]. Elle fut tenue sur les fonts du baptême par écuyer Sébastien de Rosmadec et par demoiselle Catherine Gouyon. La jeune enfant dut passer les premières années de sa vie au foyer paternel; ce sanctuaire de la famille, si paisible et si bienfaisant, l'abrita longtemps de son ombre sacrée; c'est sur les genoux de sa mère, Marguerite Cohan, qu'on forma le cœur et l'esprit de Catherine. Sa jeune imagination fut tellement frappée de ces souvenirs, qu'elle n'aima rien au monde plus que la maison de Kerleau, la vieille tour d'Elven et les rives de l'Artz. Aussi passa-t-elle la meilleure partie de son temps dans sa chère Bretagne, partageant sa vie entre Rennes et Vannes, les deux villes voisines.

Pour donner l'essor à son génie naissant et élargir le cercle de ses connaissances, la provinciale devenue jeune fille, accompagnant tantôt son père, tantôt son frère aîné, apprit le chemin de la capitale, et, pendant ces petits et rares séjours à Paris, elle connut le palais *Cléonyme* et la *Chambre bleue* d'Arthénice, noua et entretint des relations avec Mlles de Scudéry et de la Vigne, « cartésiennes enchantées de se mettre à l'ombre d'un grand nom. » Ainsi, elle pourra figurer avec honneur parmi ces *Précieuses*, qui faisaient profession solennelle de sagesse, de science, de vers et de vertus, au milieu desquelles on savait oublier la politique et les intrigues de cour. Dans cette ruche d'abeilles illustres, qui butinaient au mont Hymette et se désaltéraient aux sources d'Hippocrène, Catherine Descartes eut son nom de cabinet : Sapho l'appela *Cartésie*. Pour suivre plus sûrement cette carrière, qui, surtout à cette

[1] Ce chef de famille, libre d'une première union, dont il eut deux enfants, Pierre et René, venait d'épouser Anne Morin, fille du maire de Nantes, laquelle lui apporta en dot la belle terre et l'antique château de Chavagne (en Sucé). C'est là qu'habitait Joachim, quand sa petite-fille naissait à Kerleau. — Voyez *Famille de Descartes en Bretagne*, par M. S. Ropartz, et *Famille Descartes à Sucé*, par M. l'abbé P. G. (*Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure*, 1873.)

époque, tranchait sur le commun, *elle ne donna point dans l'amour permis*, selon le langage de Rambouillet, tournant toutes les tendresses de son cœur et les beautés de son esprit vers la *Fille des Dieux* (la poésie), et peut-être aussi entra-t-il en sa tête de *fendre la presse et de faire nombre dans le monde* (de se faire une réputation)?

Trop rarement la Bretonne de Kerleau allait se mêler aux adulatrices de Sapho, qui habitait le quartier l'*Eolie* (le marais du Temple), et dont les œuvres faisaient le divertissement et l'occupation de toutes les *ruelles de la Grèce* (de Paris). Aussi, répondant avec beaucoup d'esprit à une petite pièce que Mlle Descartes avait composée sur une fauvette revenant chaque printemps à la fenêtre de Sapho, celle-ci lui faisait-elle ce doux reproche :

Après cela, Cartésie,
Pour vous parler franchement,
Il m'entre en la fantaisie
De vous gronder tendrement.
De ma fauvette fidèle
Vous avez tous les appas;
Vous chantez aussi bien qu'elle,
Mais vous ne revenez pas [1].

La fauvette de Kerleau aimait à chanter dans ses bosquets et trouvait au lieu natal plus de charmes que dans les salons de Paris.

Déjà vieille fille, *coiffant* par inclination son illustre patronne, avec quelques centaines de livres de rentes, elle vivait très-modestement en Bretagne, jouissant d'ailleurs de l'estime et de la considération que lui attiraient sa vertu et son talent. A Vannes et à Rennes, elle devait briller dans la société comme une étoile de première grandeur; à l'hôtel Rambouillet, malgré le prestige de son nom et la réalité de son mérite, elle n'eût occupé qu'un second rang. Celle qui éclipsait toutes les autres dans la capitale, c'était sans contredit Mlle de Scudéry, l'auteur du *Cyrus*, la reine du *Tendre*,

[1] *Parnasse des Dames* : Mlle de Scudéry à Cartésie.

la perle des *Neuf Sœurs;* en un mot, le type des Précieuses, laquelle « l'emportait sur toutes celles de son sexe à l'égard de l'esprit, de la facilité d'écrire en vers et en prose, et de toutes les connaissances qui rendent un esprit accomply. [1] »

Du reste, Mlle Descartes, d'une trempe plus sérieuse, ne se fût peut-être pas pliée volontiers « aux petites mignardises, aux paroles gracieuses, aux discours extraordinaires » de ces femmes ridicules, de ces bas-bleus, comme on les nomme depuis Pope. En n'apparaissant au milieu de leur cercle qu'à de longs intervalles, elle put se mettre en garde contre le faux brillant de leur langage, tout en conservant avec elles des relations d'amitié et de science.

—

La Bretagne, au grand siècle, n'était pas une province si perdue, si reculée, que Catherine n'attirât l'attention des visiteurs qui savent goûter la littérature et sont curieux de voir les gens de renom. Fléchier lui-même regardait comme une heureuse fortune de l'avoir rencontrée dans ses pérégrinations de missionnaire et de touriste. « A l'égard de Mlle Descartes, écrivait-il à Mme de Marbœuf, son nom, son esprit, sa vertu, la mettent à couvert de l'oubli ; et toutes les fois que je me souviens d'avoir été en Bretagne, je songe que je l'y ai vue [2]. »

Voilà un éloge flatteur, qu'il nous plaît d'inscrire au compte de notre héroïne littéraire ; ce n'est pas le seul : que de lignes aimables à l'adresse de Mlle Descartes ne trouvons-nous pas dans l'immortelle correspondance de Mme de Sévigné! On sait combien celle-ci aimait la Bretagne, avec quelle joie elle revenait chaque année aux Rochers, voir « le triomphe du mois de mai », et entendre les oiseaux « qui ouvrent le printemps dans nos forêts » ; avec quelles délices elle se promenait sous les ombrages du Buron, en compagnie « des dryades et des sylvains » [3] ! Mais il n'y avait pas que la nature qui l'attirait en Bretagne; les personnes aimées, comme

[1] *Dictionnaire des Précieuses,* par le sr de Saumaize.
[2] Lettre insérée, en note, dans un recueil de la correspondance de Mme de Sévigné.
[3] *Lettres de Mme de Sévigné,* 27 juillet 1680.

MM. d'Harrouis, de Lavardin, de Pontchartrain, les dames de Sainte-Marie de Nantes, etc., étaient pour elle un puissant attrait. « Il y avait à Rennes, mande-t-elle à sa fille, le 20 octobre 1679, une Dlle Descartes, propre nièce de votre *père*, qui a de l'esprit comme lui; elle fait bien les vers. » L'année suivante, annonçant le bonheur qu'elle avait goûté dans une certaine réunion, elle énumère les personnes remarquables avec lesquelles elle s'est rencontrée. Or Mlle Descartes s'y trouvait, présentant les deux enfants de son frère aîné, « dont l'une ressemble à Mme de Saint-Ciran comme deux gouttes d'eau..., qui ont toutes deux bien de l'esprit dans les yeux. » Puis, venant à la tante de ces jeunes filles : « Celle-là, aussi bien que vous, dit-elle à Mme de Grignan, sait sa philosophie. »

Mme de Sévigné n'avait pas que de l'admiration pour Catherine; elle l'affectionnait sincèrement. « Je ris quelquefois de l'amitié que j'ai pour Mlle Descartes; je me tourne tout naturellement de son côté, j'ai toujours des affaires à elle; il me semble qu'elle vous est de quelque chose (c'est toujours à sa fille qu'elle parle) du côté *paternel* de M. Descartes, et dès là je tiens un petit morceau de ma chère fille [1]. » Plus tard, elle se déclare nettement son amie ; voici en quels termes elle s'exprime, dans une lettre à Mme de Grignan (1689) : « J'aime passionnément Mlle Descartes; elle vous adore. Vous ne l'avez point vue assez à Paris; elle m'a conté qu'elle vous avait écrit que, avec tout le respect qu'elle devait à son oncle, le *bleu* était une couleur, et mille choses encore sur votre fille: cela n'est-il point joli ? Elle me doit montrer votre réponse. Voilà une manière d'*impromptu* qu'elle fit l'autre jour ; mandez-moi ce que vous en pensez ; pour moi, il me plaît, il est naturel et point commun. »

Cette citation amène fort bien notre critique sur les compositions de Mlle Descartes.

Nous ignorons sur quel sujet roulait cette petite pièce dont il vient d'être fait mention. Il faut le dire, peu de choses nous est

[1] *Lettres de Mme de Sévigné*, août 1680.

resté de son recueil ; et d'ailleurs, elle n'a point écrit pour la postérité. Étant une personne de société, elle mit tout son esprit dans les compliments, les improvisations et les épîtres, poésie et prose faciles, qu'elle faisait comme en se jouant. Nous n'avons rien de sa correspondance avec Mmes de Sévigné et de Grignan, Mlles de Scudéry et de la Vigne.

Peut-être, dans le passage que nous venons de citer plus haut, est-il question de ces *bouts rimés* qu'elle composa un jour, à Vannes, à la prière de M. de Pontchartrain, sonnet ayant pour titre imposé : *Triomphe de l'Amour* :

L'Amour a triomphé du fameux Argonaute...

Esclave de la rime, l'auteur, qui, d'ailleurs n'avait point l'habitude de faire de ces tours de force, a composé là un sonnet qui certes ne vaut pas « un long poème. » Sa pensée se traîne péniblement, entravée par la mesure et les consonnances, et elle arrive à bout, suant, soufflant, rendue. En voici la pointe :

Tous ont senti les traits de ce petit bourreau,
Et le sage d'Athène, et celui de Corinthe,
Et du plus grand des dieux il a fait un taureau [1].

Son oncle le philosophe étant mort depuis quelques années, elle résolut de faire servir à son illustre mémoire le talent que sans doute elle tenait de lui. Ces quelques pièces sont les seuls débris grâce auxquels on parle encore un peu aujourd'hui de notre compatriote, Catherine Descartes de Kerleau.

Quand la fatale nouvelle arriva de Suède en Bretagne [2], la nièce n'avait encore que treize ans : conséquemment elle dut apprendre de bonne heure, au sein de la famille, le respect, l'amour et l'admiration pour l'oncle, ce grand homme qu'elle n'avait jamais connu, mais dont le souvenir glorieux ne quitta plus son esprit.

[1] Nous devons ces vers oubliés aux recherches érudites et consciencieuses de M. S. Ropartz, qui, au Congrès de l'Association bretonne de 1875, a présenté un long mémoire sur *la Famille Descartes en Bretagne*, travail rempli de documents précieux.

[2] René Descartes mourut à Stockholm, le 11 février 1650.

Catherine consacra ses plus heureux essais au récit de la mort de René. Cet éloge funèbre est un mélange de vers et de prose, dans lequel nous n'admirons pas moins le bonheur de l'expression et la justesse des idées que la verve poétique et l'éclat de l'imagination.

Voici à quelle occasion fut fait ce récit : « Il a passé par Nantes, écrit-elle, un vieillard qui, sachant que j'étais nièce du philosophe Descartes, m'embrassa de bon cœur et me dit qu'il était à Stockholm quand mon oncle mourut. C'est un ministre qui allait s'embarquer à Saint-Malo pour l'Angleterre. » S'inspirant donc de la relation authentique de ce témoin, elle se mit à l'œuvre et composa ce beau panégyrique qui vivra aussi longtemps que la mémoire de celui qu'il rappelle, et plus longtemps peut-être que celui de Thomas [1].

Christine, reine de Suède, si curieuse de savoir, dont les sciences

Étaient dans la mémoire avec ce qu'elles ont
De savant, de poli, de rare et de profond [2],

sous l'inspiration de la déesse Philosophie appelle à sa cour

..... l'illustre René :
Seul entre les mortels, il peut finir sa peine.

Rendu dans les froids climats du *pays des hivers*, Descartes fait de la reine un disciple, qui, à son école, devine tous les secrets de la Nature. L'auteur imagine ici une raison, ingénieuse, si elle n'est pas vraie, pour expliquer la mort inattendue et prématurée de son oncle. Écoutez-la plutôt :

On dit qu'à ce moment la Nature étonnée
Se sentant découvrir en parut indignée.
Téméraire mortel, esprit audacieux,
Apprends qu'impunément on ne voit point les Dieux !
.....
..... Aux yeux de René se voyant découverte,
La Nature s'irrite et conjure sa perte,

[1] *Éloge* composé par Thomas, 1761.
[2] *Relation de la mort de M. Descartes*, par Mlle Catherine Descartes, sa nièce.

Et, d'un torrent d'humeurs qu'elle porte au cerveau,
Accable ce grand homme et le met au tombeau.

« Si l'on ne veut pas, continue Catherine, abandonnant la mesure et la rime, si l'on ne veut pas recevoir une cause si poétique de la mort de M. Descartes, en voici une autre meilleure pour la prose et qui est plus vraisemblable. » A son avis, il aurait contracté le germe de sa maladie en occupant la bibliothèque de la reine, au fond de l'hiver, dès cinq à six heures avant le jour. On comprend facilement que cette température glaciale du Nord ait eu une funeste influence sur la santé du philosophe, « né, comme il le disait lui-même, dans les jardins de la Touraine. »

Ici, intervient M. Chanut, ambassadeur de France, et qui était à Stockholm l'hôte de Descartes : il joue le rôle de consolateur dans le drame que nous analysons :

N'oublions jamais, mon cher frère,
Que la douleur et la misère
Du corps mortel que nous avons
Et de la terre où nous vivons
Sont l'apanage nécessaire :
C'est un tribut que nous devons.

Ce froid motif, que rien de chrétien ne réchauffe, éveilla pourtant le sens raisonneur du philosophe, qui essaya (en prose, bien entendu), avec le langage abstrait et les idées profondes de l'auteur des *Méditations métaphysiques*, de résumer sa méthode et de formuler son testament de savant : « Cette portion de matière subtile, ce feu central qui échauffe sans luire, qui met en mouvement le sang, les esprits et les humeurs », est, selon lui, le principe vital. Or ce mouvement peut être « retardé ou augmenté par certains accidents. » Dès lors les maladies et la mort même s'expliquent tout naturellement.

Mais bientôt, à travers le manteau aux larges plis du philosophe, la foi du chrétien devient transparente, et pour exprimer ce nouvel ordre d'idées plus belles et plus vraies, il semble reprendre sa lyre :

Mais de tous les secours, secours le plus solide,
Au chemin des douleurs j'ai l'Homme-Dieu pour guide.
Je connais que Dieu même au tourment vint s'offrir,
Que pour moi Dieu se fit un plaisir de mourir...
Et je murmurerais de ce peu que j'endure,
Moi, fils de la poussière, et vile créature !
Non ! j'atteste ce Dieu, qui m'écoute aujourd'hui,
Que c'est avec plaisir que je marche après lui.

Entre le moribond et le garde-malade les rôles ont changé : la consolation sort de la bouche de celui qui meurt, et les larmes inondent les yeux de celui qui survit. Un dialogue s'établit entre eux. Le philosophe chrétien ne se désavoue point ; le délire et l'enthousiasme sont toujours illuminés par les éclairs de l'éternité.

Là, dans son vrai pays, mon âme libre et pure,
Sans jeter désormais les yeux sur la nature,
Verra bientôt en Dieu, qui lui donna la loi,
Qui le doit emporter des anciens ou de moi.
Je vais voir décider la cause des atomes,
La matière première et ses divers symptômes,
Les formes d'Aristote et tous ses accidents,
Mes *tourbillons* enfin et mes trois éléments [1].
.....
Mais je perds la raison : mon âme en ce saint lieu
Sans doute en voyant Dieu ne pensera qu'à Dieu.

Ce sont là les dernières paroles de l'homme public. Quant aux quelques heures qu'il vécut encore après ce suprême entretien, il les passa avec son confesseur, « en de continuels actes de piété et de religion ».

Telle est la pièce originale que Catherine a composée à la mémoire de René Descartes : c'est un digne hommage et un culte sacré que l'affection a su rendre à la gloire. Nous n'apprécions pas ce monument au point de vue de la vérité historique ; si beaucoup ont voulu voir là une juste apothéose, nous devons, nous, imputer

[1] Cf. les théories de Descartes sur l'existence de Dieu, l'âme, la matière, les monades, etc.

au savant la responsabilité de ses idées étranges et des égarements de son esprit. Plaise à Dieu que, rendu dans le séjour de l'éternelle lumière, il voie plus juste et plus clair [1].

Le souvenir de l'oncle inspirait toujours la muse de la nièce. Il nous est encore resté de celle-ci une fiction poétique [2], dans laquelle elle imagine que l'Ombre du philosophe, apparaissant à Mlle de la Vigne, se plaint du mépris systématique qu'on jette sur ses écrits et se flatte de l'espoir d'une admiration prochaine et universelle.

Bientôt tous les savants me vont avoir pour maître;
Tous suivront votre exemple, et par vous quelque jour
J'aurai de mon côté la Sorbonne et la Cour.
Ces grandes vérités qui parurent nouvelles
Paraîtront désormais claires, solides, belles....

Catherine, en cet écrit, adresse avec beaucoup d'à-propos de gracieux compliments à son amie, en les mettant sur les lèvres de l'Ombre illustre :

Quand la vérité sort d'une bouche aussi belle,
Elle force bientôt l'esprit le plus rebelle,
Et manqua-t-on jamais à se faire goûter,
Lorsque avec tant de grâce on se fait écouter?

A cette flatterie, Mlle de la Vigne, toujours mise en scène par l'aimable Cartésie, sait répondre fort heureusement:

Je n'ai d'un vieux docteur ni l'air, ni les façons,
Et ne me sens point propre à donner des leçons.
Aux grandes vérités je puis céder sans peine,
Mais de les débiter je ne suis point si vaine.
Je laisse à nos savants l'art de les étaler,
Et je ne les apprends que pour n'en point parler.

Mlle de la Vigne, comme ces femmes *extraordinaires* que nous

[1] Les œuvres philosophiques de Descartes furent mises à l'index avec cette formule : *donec corrigantur;* sa doctrine fut proscrite de la Sorbonne, d'après le conseil du roi.

[2] *L'Ombre de Descartes à Mlle de la Vigne,* et *Réponse de Mlle de la Vigne à l'Ombre de Descartes,* par Mlle Catherine Descartes.

avons déjà citées, Mlle de Scudéry et Mme de Grignan [1], se disaient avec pédanterie *cartésiennes* et n'appelaient jamais le philosophe que par le doux nom de *père*. Leurs idées et leurs sentiments les recommandaient tout naturellement à Catherine Descartes, chargée par sa naissance de défendre la mémoire de René. Cependant la nièce elle-même se permit, un jour, de plaisanter sur un point fort connu du cartésianisme, la question des bêtes *machines*, comme on va le voir par ces vers, auxquels nous avons déjà fait allusion, et qu'elle adressait à Mlle de Scudéry [2] :

Voici quel est mon compliment
Pour la plus belle des fauvettes,
Quand elle revient où vous êtes :
Ah ! m'écriai-je alors avec étonnement,
N'en déplaise à mon oncle, elle a du sentiment [3].

Nous arrêtons là ces citations que nous nous sommes plu à multiplier, parce que les œuvres de Mlle Descartes sont difficiles à rencontrer, et partant fort peu connues.

Mlle Descartes, bien qu'elle ait eu des relations suivies et intimes avec les habitués de l'hôtel Rambouillet au temps de la décadence, lors de la *préciosité*, fut, nous le répétons, une femme sérieuse, aimant l'étude, « l'occupation des beaux esprits », et sachant se distraire par les propos aimables de la bonne société, dans les salons de Vannes et de Rennes, et sous le toit paternel du manoir de Kerleau. « On trouve dans ses vers, a dit un critique, tout ce que la poésie a de plus délicat et de plus solide, et l'on peut assurer, sans trop flatter cette illustre fille, qu'elle a fait honneur à son sexe autant par sa vertu que par son érudition et son esprit [4]. »

[1] Mme de Sévigné était en relations avec les solitaires de Port-Royal, et, laissant à sa fille le titre de cartésienne, elle préférait faire parler d'elle comme janséniste.

[2] *Cartésie à Sapho*, Parnasse des Dames.

[3] On se souvient aussi qu'elle écrivait à Mme de Grignan qu'avec tout le respect qu'elle devait à son oncle, *le* BLEU *était une couleur*.

[4] Le R. P. X***, qui a recueilli, au milieu du siècle dernier, les poésies fugitives des auteurs français du second ordre. 4 vol. in-4°, Paris.

Nous pensons avec lui qu'elle doit, en effet, être fort estimée pour ses qualités d'intelligence et de cœur, et nous ne pouvons nous défendre de reprocher à la postérité, et surtout aux historiens littéraires de notre province, de n'avoir pas rendu à cette Bretonne lettrée les hommages et gardé d'elle le souvenir qui lui sont justement dus. Il ne faudrait pas lui appliquer la devise renversée de son oncle : *Quæ bene vixit, bene latuit ;* mais si elle l'a justifiée selon son véritable sens, pendant toute une vie d'étude et de retraite, que sa mémoire reste connue et honorée : *Quæ bene latuit, bene vixit.*

Catherine Descartes mourut en 1706, d'une maladie longue et douloureuse qu'elle devait à ses habitudes sédentaires.

L'abbé P. Grégoire.

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE

Le mauvais cas de M. Placide *.

Après sa campagne de Luçon, M. Placide rentra chez lui, et il chercha plus que jamais à se faire oublier. Il y réussit pour un temps, car les événements prirent une tournure si rapide et si grave, que nul ne songeait à s'occuper de lui.

Durant la campagne d'outre-Loire, la Vendée jouit d'un repos relatif : les succès comme les revers de la Grande Armée absorbaient l'attention des deux partis.

Lorsqu'elle fut anéantie, les républicains commencèrent leur campagne incendiaire, que les Vendéens ont appelé *le feu*. Cette expression, simple et terrible, peint au vif les excès sauvages de cette sanglante époque ; les témoins en conservèrent un souvenir mêlé d'épouvante et d'horreur. Il y a quelques années à peine, les derniers survivants en parlaient encore avec effroi.

Quand le feu et le sang étaient partout, tout le monde fuyait devant les colonnes infernales, et on trouvait naturel que M. Placide en fit autant.

Mais au printemps de 1794, Marigny revint dans le pays de Bressuire, et, le jour du vendredi saint, il battit les républicains à Boismé. Par cette victoire, quatre ou cinq cantons se trouvèrent pour un moment délivrés des bleus, et il s'occupa sans retard

* Voir *la Campagne de M. Placide*, dans la livraison de février 1877, pp 106-109.

d'organiser une nouvelle armée pour continuer la guerre. Il fit appel à tous les hommes valides, et, dans chaque paroisse, ceux qui n'y répondirent pas furent notés. Le pauvre Placide se trouva alors dans une position fort embarrassante. Bientôt des soupçons planèrent sur lui, et on finit par l'accuser près de Marigny, qui le livra à son conseil de guerre.

J'ignore la composition de ce tribunal militaire, seulement je suppose que les avocats ne devaient pas l'encombrer et que les plaidoyers étaient courts. Malgré l'appareil peu imposant des débats, le malheureux Placide perdit apparemment son sang-froid, car il ne put réussir à se disculper et fut condamné à mort.

L'exécution devait avoir lieu dans un pré, non loin du bourg de Saint-Mesmin, et il croyait toucher à ses derniers moments.

Marigny avait au nombre de ses soldats un nommé Pasquier, ancien marchand de sel, brave comme la poudre et mauvaise tête parfaite. M. Placide lui avait rendu autrefois quelques services, et il n'en avait pas perdu le souvenir.

Quand il apprit cette sentence, il alla trouver Marigny, et il lui dit, sans autre préambule : — « Vous avez condamné Monsieur Placide à mort. » — « Mais ce n'est pas moi qui l'ai condamné, répondit Marigny, c'est le conseil de guerre, et tu sais bien qu'il ne juge pas sans preuve. Après tout, qu'as-tu à voir là dedans ? » — « J'ai à voir que, si vous en faites fusiller un, il y en aura deux à la fois, car je vous préviens que j'irai me mettre devant lui. » — « Bah ! mon pauvre Pasquier, tu es une mauvaise tête, tu le sais bien; laisse-moi donc tranquille et réserve-toi pour tuer les bleus ; tu feras mieux. » — « Mauvaise tête ou non, cela n'y fait rien; ce que je dis, je le ferai. Je n'ai qu'une mort à mourir (*sic*) ; il faudra y passer ; aujourd'hui ou demain, ça m'est égal ; mais je vous avertis d'une chose, que celui qui tirera le premier vise bien ! car j'aurai mon fusil, et, s'il me manque, moi je ne le manquerai pas ! Vous savez que j'ai le coup d'œil bon ! »

Tout autre que Marigny n'eût pas souffert un langage aussi impertinent ; mais autant il était inflexible à l'égard des républi-

cains, autant il était bon et accommodant vis-à-vis de ses soldats. Il était au milieu d'eux comme un frère, et même il provoquait une certaine camaraderie, qui eût été intolérable dans une autre armée. On ne peut pas dire que ses soldats n'en abusèrent point, mais s'ils lui manquèrent de respect quelquefois, jamais ils ne lui refusèrent leur dévouement. Il y eut des généraux plus admirés, plus estimés peut-être, aucun ne fut plus aimé.

Au lieu donc de s'irriter de la boutade inconvenante de Pasquier, Marigny se mit à rire et il lui dit : — « Ton Placide est donc un bon garçon, puisque tu l'aimes tant? » — « Mais oui, certainement ! je le connais mieux que ceux qui l'ont jugé. » — « Peux-tu me répondre de lui ? » — « J'en réponds sur ma tête ! » — « Eh bien ! emmène ton homme, et dis-lui qu'il soit sage à l'avenir. » — « Merci, mon général ! »

M. Placide fut mis en liberté ; mais il n'eut pas la consolation de témoigner longtemps sa reconnaissance au brave Pasquier, car il fut tué bientôt après.

Deux sabots font la paire.

Les Vendéens n'eurent jamais ni uniforme, ni même un équipement proprement dit. Chacun s'habillait et se chaussait selon ses goûts et ses ressources. Aussi tous les rassemblements offraient un assemblage curieux, où les costumes les plus bizarres se voyaient sans étonnement. Une seule chose était inconnue : c'était le luxe, sous une forme quelconque.

Au commencement, un certain nombre avaient des souliers ; mais bientôt les cordonniers, et le cuir surtout, devinrent presque introuvables. A moins qu'on n'eût des souliers enlevés aux républicains, il fallait aller nu-pieds, ou marcher en sabots.

Il résultait de cette nécessité plus d'un inconvénient. Outre qu'ils sont fatigants pour la marche, les sabots ont le désavantage de se casser facilement : un choc un peu violent, un effort du pied, les fait fendre ou les brise tout à fait. Il était plaisant, et triste tout à la fois, dans les expéditions vendéennes, de voir le grand nombre de soldats qui avaient perdu leurs chaussures ou les traînaient péniblement, au risque de se blesser les pieds.

Aussi c'était un talent très-apprécié que de savoir adapter prestement une *ployette* à un sabot fêlé, et celui qui avait le bonheur de posséder du fil de fer dans son fourniment, était sûr de se faire plus d'un ami, dans une marche un peu longue.

René Gauthier était un jeune homme de taille médiocre, mais bien prise. Il était leste, vigoureux, très-gai, très-brave et pas sot du tout.

Après chaque expédition, il rentrait chez lui et se reposait un jour ou deux, quand l'appel n'était pas trop pressant. Durant ce temps, sa mère passait en revue les boutons de ses habits et raccommodait les déchirures avec du fil blanc. Il en résultait des lignes bizarres qui se détachaient sur la couleur brune de l'étoffe et qu'il appelait ses chevrons. Pour lui, il inspectait la batterie de son fusil, sa cartouchière, et ses sabots surtout. Puis il changeait de chemise, mettait du pain dans son havre-sac, et il commençait une nouvelle campagne.

Il était parti pour la Haute-Vendée, cherchant l'occasion de tuer quelques bleus ou de se faire casser la tête. Son expédition ne fut pas heureuse : après avoir battu beaucoup de terrain et fort peu d'ennemis, il prit le parti de rentrer dans le département de la Vendée. Pour comble de malheur, il cassa un de ses sabots. Ayant vainement essayé de le consolider, il le jeta dans un champ, et continua sa route chaussé d'un seul pied.

Comme il traversait la Sèvre, sur le pont de la Pommeraye ou de Saint-Amant (j'ai oublié lequel), il aperçut un jeune homme qui venait à sa rencontre chaussé exactement comme lui. Aussitôt Gauthier entonna une chanson, bien connue alors :

Un pied chaussé et l'autre nu,
Pauvre soldat, d'où t'en viens-tu ?

L'autre se mit à *récorder* sans hésitation. Ils se donnèrent une poignée de main et tous les deux s'assirent sur le parapet du pont. Ils se mirent à dégoiser sur les affaires du temps et à se raconter leurs campagnes, dont l'histoire était longue.

Au milieu de la conversation, Gauthier s'interrompit tout à coup : « Dis-donc, l'ami! il me vient une pensée. » — « C'est possible ; laquelle ? » Tu as un sabot du pied gauche, et moi du pied droit. » — « Tiens ! c'est vrai ; et après? » — « Mais après? c'est que nous ferions une paire de sabots à nous deux, et celui qui les aurait, marcherait plus à son aise, tandis que l'autre n'en irait pas plus mal. » — « Tu veux que je te donne mon sabot? » — Oh! non ! ce ne serait pas loyal ; car tu aurais le même droit à me demander le mien ; mais nous pouvons tirer à la courte-paille. » — « Je le veux. »

L'un d'eux prit dans sa main deux bûchettes d'inégale longueur, et l'autre en tira une. Le sort favorisa Gauthier, il eut les deux sabots. Il les mit dans ses pieds, et, malgré une différence de forme assez notable, il s'y trouvait à l'aise.

Il ajouta, en guise de conclusion : — « Si nous avions du vin sous la main, je t'en offrirais un verre pour te consoler ; mais il n'y a là que l'eau de la Sèvre, et nous faisons assez souvent usage tous les deux d'une pareille boisson. » — « Tu ne me dois rien, reprit l'autre, tu as été plus heureux que moi ; c'était justice, car tu as plus de chemin à faire. »

Là-dessus, les deux amis d'un moment se donnèrent une nouvelle poignée de main, et chacun d'eux continua sa route.

ABBÉ AUGEREAU.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

—

M. EMMANUEL HALGAN

M. Emmanuel Halgan, mort à Nantes dans les derniers jours de l'année qui vient de s'écouler, n'a pas seulement emporté dans la tombe les regrets de sa famille. Une foule recueillie entourait son cercueil, et cet empressement, qui témoignait du respect et de l'affection que portaient à ce vieillard aimable tous ceux qui l'avaient connu, montrait aussi que l'élite de notre société comprenait l'étendue de la perte qu'elle venait de faire.

M. Halgan n'avait jamais franchi les bornes de la vie privée ; les fonctions qu'il a occupées longtemps étaient sans proportion aucune avec son mérite. Fort négligent de son talent, il n'a mis en œuvre ses éminentes facultés que lorsqu'il y a été en quelque sorte contraint par le besoin de rendre service. Jamais, de lui-même, il n'a fait imprimer une ligne ; et nous serions réduit, pour le louer, au témoignage d'autrui, s'il n'avait lu quelques-uns de ses vers et prononcé plusieurs de ses discours devant des Sociétés qui se font un devoir de recueillir les communications de leurs membres. Ce qui nous reste suffit amplement pour montrer qu'il n'eût dépendu que de lui de briller dans quelque poste élevé. S'il n'a pu se défendre d'être un homme d'esprit, sa vie tout entière atteste qu'il chercha surtout à être un homme de bien. Cette ambition n'est pas la moins

noble assurément, et le soin qu'il a mis à fuir durant sa vie l'attention publique doit être pour ses amis une raison de plus de recueillir discrètement quelques-uns des traits de cette sympathique figure.

Il y a des gens qui pourraient être aimables et qui ne veulent pas l'être ; il y en a d'autres qui voudraient l'être et qui ne le peuvent pas ; mais il faut reconnaître que ceux qui veulent plaire et qui ont été doués de façon à y réussir ont un attrait particulier. M. Halgan était de ceux-là : causeur charmant, l'esprit semblait ne lui avoir été donné que pour ajouter du charme à sa bonté ; le devoir lui plaisait sous toutes ses formes, qu'il s'agît de l'assistance des malheureux, de la vie de famille ou des relations sociales. Dieu lui avait accordé en retour plus d'un bonheur ici-bas ; aucune des joies de la famille ne lui a été refusée ; mais il était un autre genre de bonheur qu'il avait su se donner lui-même: nous voulons parler du bonheur des autres, dont il s'était fait une habitude de jouir comme du sien propre.

C'est à Nantes, où il se fixa par son mariage quelques années avant 1830, que M. Halgan a passé la plus grande partie de sa vie. Il avait d'abord songé au barreau, mais il ne suivit pas longtemps cette voie. Son père, l'amiral Halgan, avait été successivement député, conseiller d'État, et avant de devenir pair de France, occupait dès lors une très-haute situation dans le gouvernement ; la carrière des honneurs était ouverte au fils, qui se borna à solliciter le poste de trésorier des Invalides de la Marine, à Nantes. Ces fonctions lui laissaient des loisirs qu'il sut mettre à profit, et il se trouva tout naturellement amené à prendre une place importante parmi les hommes intelligents qui s'occupaient alors de philosophie, d'histoire et de littérature.

En ce temps-là, les choses de l'intelligence avaient en province une importance qui va sans cesse en s'amoindrissant ; non peut-être que les hommes de talent fussent plus communs qu'aujourd'hui, mais le nombre de ceux qui appréciaient les choses de l'esprit était certainement beaucoup plus considérable. Paris, dont l'attraction

s'exerçait déjà, était encore à une certaine distance de Nantes, et les hommes d'étude éprouvaient davantage dans les grandes villes le besoin de se grouper pour se communiquer leurs pensées. Le journal n'avait pas encore tué le livre. Presque tous ceux qui atteignaient l'âge d'homme avaient encore toutes vives les impressions qu'ils avaient ressenties quand, aux premières années de la Restauration, certaines œuvres avaient semblé devoir donner à la pensée des directions nouvelles. Plusieurs cordes qui vibraient alors dans les âmes se sont brisées depuis. On se passionnait pour la liberté, pour les romantiques, pour ou contre Lamennais. Les sciences positives, la sèche érudition, n'avaient pas, autant qu'elles l'ont fait depuis, entamé le domaine de l'imagination. Des gens sensés auxquels manquaient les cruelles expériences que nous avons subies, pouvaient encore se laisser prendre à certaines illusions de rénovation sociale. Qui songeait alors aux dangers que la révolution de 1848 devait faire courir à la société? Quel n'eût pas été l'étonnement de ces âmes éprises de liberté, si on leur eût dit que durant dix-huit ans la France se résignerait si volontiers au régime intérieur du premier empire? La Société académique de Nantes reflétait parfois d'une façon brillante tout ce mouvement d'idées, surtout durant la première moitié du règne de Louis-Philippe, au moment où M. Halgan vint y prendre sa place.

Ce fut par une épître en vers qu'il paya sa bienvenue. Spirituelle au début, cette épître, dans laquelle il protestait contre le culte de la matière, a des passages éloquents, mais c'est surtout à la fin que le poète se montre, dans les vers où il célèbre la poésie:

Mais loin de ce tumulte, il est dans les déserts
Des chantres inspirés, seuls devant l'univers,
Scrutant avec amour ses beautés infinies,
Aspirant ses parfums, sentant ses harmonies,
Et pour eux l'univers est sans cesse animé
D'un Dieu qui s'y reflète et d'un objet aimé.
Dans le temple, la nuit, sous une nef obscure,
Un nom sort de leur bouche et l'écho le murmure;
Ce lac dont votre pied foule les verts coteaux,

L'ange de leur amour a chanté sur ses eaux;
Sur l'image du Christ votre vue est errante.
Ah! c'est le dernier don d'une main expirante,
D'un faible gland en terre un chêne s'est formé.
Ainsi de Dieu l'idée en notre âme a germé.
Non, ne traitons jamais d'amusements frivoles
Leurs chants harmonieux, leurs sublimes paroles.
Un accent de leur cœur, vers d'autres cœurs jeté,
Émeut, et quelquefois change l'humanité.
Hélas! à la douleur qui n'a rendu les armes?
.....
Veillons aux soins du corps, mais n'oublions pas l'âme;
En faveur de ses droits il est temps qu'on réclame.
Rappelons-nous qu'un jour notre Maître divin
A dit: L'homme ne vit pas seulement de pain.
Il est vrai qu'au travail sa vie est condamnée,
Mais il doit entrevoir une autre destinée.
Tel l'Arabe au désert, conduisant ses chameaux,
Voit sa tente chérie et rêve le repos.

Ces vers, qui témoignent d'une véritable expérience du langage poétique, ont été certainement précédés et suivis de beaucoup d'autres; malheureusement leur auteur composait sous l'inspiration du moment, comme en se jouant, et il prenait encore moins de peine pour conserver un morceau que pour l'écrire.

Il serait aisé de glaner çà et là dans les *Annales de la Société académique* des communications qui portent l'empreinte d'un sens droit et d'une raison ferme; mais nulle part mieux que dans ses discours il n'a révélé ses aptitudes littéraires. Celui qu'il prononça comme secrétaire, en 1842, contient cette belle pensée, qui est en même temps un acte de foi:

« Quelle doctrine nous enseignera le moyen de relever l'homme de la déchéance morale encourue, si ce n'est une religion qui, en dogme et en fait, repose sur l'union de la dignité divine avec l'infirmité humaine? »

Ce tableau de la jeunesse studieuse, que nous détachons du discours qu'il fit la même année en qualité de président, n'est-il pas à la fois gracieux et éloquent?

« Et cet âge de la jeunesse, cet âge auquel on aspire quand on ne l'a

pas atteint, et que l'on regrette quand on l'a dépassé, la jeunesse ne serait-elle qu'un temps abandonné à la fougue des passions et à une indépendance sans règle et sans frein? Il n'en est pas ainsi, et j'en appelle à ceux qui ont vécu de la vie de l'intelligence. Ils diront tous que cet âge est celui des nobles et hardies aspirations vers la science. Pour le jeune homme, le voile éternel dont la vérité se couvre semble toujours prêt à s'entr'ouvrir, et dans ses songes il voit, comme les hommes des anciens temps, descendre devant lui cette échelle mystérieuse et brillante qui rattache le ciel à la terre; il sent qu'à l'étude seule il appartient de lui en faire franchir les degrés et il s'y livre avec cette ardeur que son âge met quelquefois au mal, mais plus souvent encore au bien. »

N'y aurait-il pas un rapprochement curieux à faire entre le passage suivant et la ballade *Excelsior*, que le poète Longfellow nous envoyait naguère de l'autre côté de l'Atlantique?

« Je comparerais volontiers l'homme qui entreprend de s'élever aux plus hautes connaissances en refusant son cœur à tout amour, je le comparerais, dis-je, à un voyageur qui veut arriver sans guide au sommet des montagnes. Il monte, monte d'abord avec confiance, et voit avec bonheur la nature développer à ses yeux ses admirables aspects, mais il parvient bientôt à la région des neiges éternelles, et sa vue se trouble, son cœur faiblit, l'air lui manque, et privé d'un bras protecteur qui le soutienne, il tombe immobile et glacé. »

Dans un discours sur l'*Inspiration* qu'il prononça aussi en qualité de président, il abordait de front la difficulté du sujet et apportait une solution :

« Vous le voyez, Messieurs, en parlant de l'inspiration, je ne balance pas à la faire remonter à sa source suprême, et j'y reconnais une action toute spéciale dans l'homme, d'un être supérieur à lui. Tel n'est pas, je dois le reconnaître, l'avis de tous, et ceux mêmes qui n'ont pu méconnaître cette puissance subite et admirable qui développe parfois à un si haut degré les forces de l'esprit humain, ont cherché l'explication de cette puissance en lui-même; bien plus, ils ont cherché dans les circonvallations du cerveau le ressort secret dont la détente produisait ce que l'on est convenu d'appeler l'inspiration. Exposer dans leur nudité de telles théories c'est les réfuter suffisamment... »

La Société académique, où l'intelligence seule trouvait à s'exercer, ne pouvait longtemps suffire à celui qui avait si bien parlé de l'action

de l'amour sur les sciences, et c'est dans une autre enceinte, dans les réunions d'une association de charité, que sa parole devait se faire entendre avec le plus de charme et d'autorité. Tout le monde connaît à Nantes ou plutôt devrait connaître la *Société industrielle*, qui a créé cette école spéciale dans laquelle les jeunes apprentis reçoivent chaque matin, en outre des secours en pain et en argent, un enseignement approprié à leurs professions. M. Halgan avait été, dès 1832, l'un des collaborateurs les plus actifs de cette utile fondation, à laquelle son fils aîné, M. Stéphane Halgan, devait plus tard se consacrer tout entier, pour le plus grand bien des jeunes ouvriers qui, par centaines, sont sortis de ses bancs, meilleurs et plus habiles. Chaque année, a lieu une séance solennelle de distribution de prix, dans laquelle il est d'usage que l'un des vice-présidents adresse aux jeunes ouvriers quelques conseils paternels.

Le tour de M. Halgan est revenu une dizaine de fois, et chacun des discours qu'il a prononcés à cette occasion est un morceau achevé. Il savait être en même temps élevé dans les pensées et familier dans l'expression, varié, élégant, toujours à la portée de son auditoire. L'ensemble de ces discours formerait un excellent traité de morale pratique et religieuse à l'usage de l'ouvrier, et leur réunion dans un petit volume serait certainement le plus digne hommage que l'on pût rendre à la mémoire de leur auteur.

Dans le discours prononcé à la fin de 1846, on trouve cette heureuse définition du but de la Société industrielle :

« Son but est plus haut. Son but est de réunir par un lien de grande charité des individus, des classes entières, que de funestes préjugés séparent trop souvent ; son but est de faire comprendre à ceux que la fortune a favorisés de ses dons, qu'ils ne doivent pas regarder leurs frères plus pauvres qu'eux avec des sentiments de crainte et de défiance ; son but, c'est d'imprimer dans la classe ouvrière cette pensée qu'à un degré autre de l'échelle sociale, mille mains amies sont tendues vers elle pour la soutenir et pour l'aider à s'élever au besoin. — Hélas ! trop de déclamateurs travaillent à lui persuader le contraire, et ce n'est pas trop qu'il arrive un jour où on puisse lui dire librement que ces prédicateurs de haine sont des prédicateurs de mensonge, et que, parmi ceux qu'on veut lui faire considérer comme les ennemis du pauvre, il en est beaucoup qui

donnent sans cesse pour lui leur temps et leur fortune et qui donneraient leur vie, s'il le fallait. »

De là il partait pour montrer que la sympathie de l'homme pour son semblable, que l'on appelle philanthropie, n'atteint sa perfection que sous le nom chrétien de charité, et qu'alors elle devient la source la plus féconde du bonheur individuel.

« Non sans doute, — disait-il en 1848 — point de violence. La violence n'a jamais rien fondé, elle ne peut être un moyen d'ordre et de bonheur. Descendons, si vous le voulez, dans l'intérieur intime des familles: le bonheur peut-il exister dans la maison où la discorde règne entre les enfants, où la voix de la femme s'élève contre le mari, où la main de celui-ci, égarée par la colère, frappe sur les êtres qu'il ne devrait que chérir? Si le ménage n'est pas en ordre, est-ce un bon moyen de le rétablir que de tout briser ? Certes non... J'ajouterais que l'on peut facilement en cette matière conclure du particulier au général, des affaires privées aux affaires publiques, etc. »

Une autre fois, il prenait pour sujet l'influence de l'exemple, et montrait que l'exemple du bien devait corriger l'effet pernicieux que produisait l'exemple du mal. En 1854, il trouvait la question du *devoir*, et donnait cette belle définition de la conscience :

« La conscience, si vous demandez aux savants le sens littéral de ce mot, ils vous diront que c'est la science qui nous accompagne, qui est avec nous, et si ces savants sont en même temps des hommes de foi, ils ajouteront que cette science intérieure et qui marche avec nous n'est autre chose qu'un rayon de cette lumière divine qui illumine tout homme venant en ce monde. Placé comme intermédiaire entre le monde visible et le monde spirituel, l'homme a dû nécessairement être doué de moyens de communication avec l'un et avec l'autre. Par les sens, il communique avec le premier; par sa conscience, avec le second; et de même que la communication par les sens entre l'homme et le monde visible ne peut cesser sans que cesse en même temps la vie, de même la vie spirituelle, c'est-à-dire la relation avec Dieu, cesse chez le malheureux qui a réussi à abolir entièrement l'action de sa conscience, et à éteindre en lui le divin flambeau qui l'éclairait; il semble vivant, il ne l'est plus, c'est un cadavre, cadavre qui tressaille encore sous les excitations des passions, comme un vrai cadavre sous celles de la pile galvanique; mais de fait il n'existe plus, il n'existe plus comme homme, et en détruisant en lui-même le moyen de communication avec Dieu, il est déchu de l'humanité. »

Regardons ce petit coin du tableau de la vie de l'ouvrier, tracé en 1856. Sans flatter l'envie, M. Halgan, suivant les phases de l'existence daus des situations différentes, avait entrepris de montrer que l'égalité n'est pas autant qu'on le dit absente de ce monde :

« La première enfance se termine par l'acte le plus solennel de la vie. L'enfant va devenir un jeune homme; il a appris à connaître et Dieu et ses devoirs. La religion l'appelle alors à participer au plus auguste et au plus redoutable de ses mystères. Mais dans ce jour saint et sacré, où l'humanité s'anéantit pour renaître divine, la religion nous donne une de ces leçons d'égalité comme elle seule sait en donner. »

Et plus loin :

« En face de l'éternité qui s'approche et qui est en quelque sorte là présente, quelques légères différences de situation actuelle sont bien peu de chose, et la seule différence réelle qu'il y a alors entre un homme et un autre, c'est celle de leurs actions passées, c'est ce qu'ils peuvent avoir à espérer ou à craindre après le dernier passage du monde visible au monde éternel. »

C'est beaucoup de bien faire, persévérer dans le bien est encore mieux; cette idée simple, développée par M. Halgan, est devenue un discours qui ne contient pas seulement l'éloge de la persévérance, mais où se trouvent les meilleurs moyens d'assurer chez le jeune ouvrier le succès de cette vertu :

« ... Vous êtes tous, je l'espère, leur disait-il en 1858, presque tous, j'en suis sûr, des chrétiens sérieux... Ah ! mes amis, persévérez dans cette voie, persévérez-y toujours... »

Et plus loin :

« ...Persévérez dans la chasteté, et qu'il me soit pardonné de prononcer le nom de cette admirable vertu, car ce nom lui-même exprime le château fort, la citadelle où sont renfermées toutes les vertus, dont celle-ci est la sauvegarde; parcourez au contraire les annales du crime, assistez aux séances de nos tribunaux, vous verrez tous les grands coupables, presque sans exception, débuter dans la carrière du mal par le désordre des mœurs, vous trouverez comme mobile connu ou secret des forfaits les plus hideux, les plus sanglants, une passion immonde et honteuse. »

Parlant de l'emploi du temps (1863), il n'a garde d'oublier le

mot de Franklin devenu proverbe : le temps est de la monnaie, mais il lui donne une portée plus haute en ajoutant : « Le temps en effet est de la monnaie, c'est la monnaie de l'éternité. »

Il serait aisé de multiplier beaucoup les citations ; toutefois elles ne donneraient pas une idée complète de ces petits discours, dont la composition et l'ordre ne sont pas les moindres mérites.

Voici pourtant, sur la vieillesse, une comparaison que l'on nous saura gré de ne pas omettre :

« Je comparerais volontiers le vieillard que je vous propose en exemple à cet ancien chêne doyen de la forêt ; l'action non des années, mais des siècles s'est fait sentir sur lui : son luxuriant feuillage a disparu peu à peu, ses branches mêmes se flétrissent les unes après les autres et tombent en débris à ses pieds ; mais si sa croissance a été toujours en ligne droite, plus il a perdu de ses ornements, plus sa tige majestueuse s'élève dépouillée, mais sublime vers le ciel. »

Il y a une dizaine d'années que M. Halgan s'exprimait ainsi, et il lui appartenait dès lors de parler de la vieillesse, car son corps en avait subi les atteintes plus tôt, et dans ces derniers temps plus cruellement, que son âge ne le comportait. Son cœur, son esprit, son intelligence, sont, au contraire, restés jeunes jusqu'à la fin. Il y avait trop longtemps qu'il se préparait à la mort pour craindre ses approches ; un jour de l'an passé, il nous disait qu'il ne la souhaitait pas, mais qu'il l'accueillerait comme une amie. Ses derniers instants n'ont point démenti cette parole. C'est en pleine connaissance qu'il a reçu les sacrements des mourants, mêlant sa voix à celle du prêtre qui prononçait les formules sacrées. Ses enfants, tous dignes de porter son nom, étaient là ; il a pu leur parler, les bénir, et leur donner le rendez-vous suprême à ce pays qu'un poète a si bien nommé *le doux pays des âmes* [1].

ALFRED LALLIÉ.

[1] Victor de Laprade, le LIVRE D'UN PÈRE, *Rendez-vous*.

UN LIVRE D'ASTROLOGIE

PUBLIÉ EN BRETAGNE PAR UN CAPUCIN (1654)

Le Croisic a acquis une sorte de réputation littéraire, grâce à la supercherie de Desforges-Maillard, qui, comme on le sait, fit imprimer ses premiers vers, rimés au Croisic, sous le nom d'une femme, et prit à ce pipeau tous les littérateurs parisiens de son temps, et même M. de Voltaire, qui écrivit en l'honneur de la Muse bretonne un galant madrigal. Ce qu'il y a de particulier c'est que cette supercherie n'était pas nouvelle au Croisic, et que, près d'un siècle avant Desforges-Maillard, un capucin du couvent de cette petite ville avait imprimé sous un nom arabe un traité d'astrologie, qui mit en émoi tous les ambassadeurs étrangers, dont le Parlement de Bretagne dut s'occuper, et dont, détail assez piquant, il confia l'examen, soit par ignorance, soit par connivence peut-être, à l'auteur lui-même.

Notre capucin était né à Paris; c'est ce qu'indique son nom de religion : *Frère Yves de Paris*. Ce prénom d'Yves ferait songer à une origine bretonne, si nous ne savions que ce capucin avait d'abord été avocat, ce qui lui donna tout naturellement la pensée, à son entrée en religion, de prendre le nom du patron de son

ancienne profession. C'était un fort saint homme, un prédicateur très-suivi et un écrivain fécond. Il a publié *La Conduite des Religieux*, la *Théologie naturelle*, des *Pratiques de piété*, des *Maximes de morale*, *Le Gentilhomme chrétien*, *Le Magistrat intègre*, *Heureux succès de la piété et Triomphe de la vie religieuse*. Tous ces livres avaient été édités à Paris, et quelques-uns ont été réimprimés en Bretagne, lorsque l'auteur vint habiter le couvent du Croisic. Il y fut envoyé en une sorte d'exil, s'il faut en croire la notice que lui consacre la *Biographie universelle*. Le clergé séculier avait vu une insulte pour lui dans le livre intitulé : *Heureux succès de la piété et Triomphe de la vie religieuse*, et menaçait de condamner l'ouvrage. Le moine fit une rétractation, et, pour faire le silence autour de lui, ses supérieurs l'envoyèrent au Croisic.

Ce fut là qu'il connut le marquis d'Assérac, que l'extinction de la branche aînée et son mariage venaient de faire chef de nom et d'armes de l'illustre maison de Rieux. Après avoir servi avec honneur et rempli des charges importantes, le marquis vivait dans ses terres, et s'était entouré d'une bibliothèque curieuse et choisie. Il y avait notamment une collection des ouvrages relatifs à l'astrologie et aux sciences occultes. Soit que ces livres apparussent pour la première fois aux yeux du P. Yves, soit plutôt, comme il le dit dans la préface romanesque en tête de son volume, qu'il se fût déjà occupé de ces curiosités, il y consacra les loisirs que lui laissait l'exil, trouva ou crut avoir trouvé tout un système mécanique pour rendre très-simples les combinaisons et les rapprochements astrologiques, et en écrivit un double ou triple traité, le premier théorique, et les autres pratiques. Au fond c'était un jeu d'esprit; mais je crois que le capucin, et le marquis, plus encore que le capucin, se grisèrent un peu à leur jeu, et que, tout en protestant à chaque page que les combinaisons et les prédictions astrologiques ne détruisent et ne nient, ni la Providence divine, toujours maîtresse de déroger aux lois établies par elle dans l'univers, ni le libre arbitre de l'homme, porté, comme tous les êtres, à entrer dans le cercle, mais pouvant toujours en échapper, nos deux adeptes croyaient sincèrement à

l'influence des astres sur les événements publics et privés. Toujours est-il que le marquis n'hésita pas à faire imprimer à Rennes, en un fascicule in-folio, aussi beau que ceux qui sortaient des premières imprimeries de France, les commentaires, et à faire graver à grands frais les innombrables cercles qui devaient servir à l'application du système. Il est vrai qu'il affirmait lui-même, à la fin de la préface, que le livre n'était pas destiné au public et qu'il était réservé aux seuls amis :

Mihi et amicis.
Procul esto prophanum vulgus.
Asserat (sic).

Mais ce mystère même fut sans doute et un attrait pour les curieux d'un certain monde, et la cause de l'émoi des ambassadeurs étrangers, aux pays desquels l'astrologie ne prédisait pas un avenir brillant. Le bruit qui se fit pendant plusieurs mois autour de notre livre fut un véritable succès, et aurait tourné en une véritable persécution, si l'auteur avait été saisissable. Nous en parlerons plus loin. Je veux m'occuper ici, non pas de l'analyse de l'ouvrage, qui constituerait un travail très-considérable et qui ne me tente à aucun point de vue, étant et voulant rester étranger et à l'astrologie elle-même, à laquelle je n'ajoute aucune foi, et surtout au jargon astrologique dont je ne sais pas le premier mot ; mais de la description et de l'histoire de ce rare volume, que m'a indiqué et procuré M. Plihon, l'excellent bouquiniste de Rennes, qui continue si bien les traditions de son prédécesseur Ganche, que tous les érudits de Bretagne ont connu.

Le premier titre porte : *Astrologiæ nova methodus Francisci Allaci Arabis christiani anno 1654.* La méthode contient douze pages et trois groupes de cercles astrologiques. Le second titre porte : *Fatum universi observatum a Francisco Allacio Arabe christiano anno 1654.* Cette partie contient soixante-deux pages et sept groupes de cercles. Après la table et à la dernière page on lit : *Rhedonis ex typis Juliani Herbert in vico Divi Germani, sub signo*

sancti Juliani 1654. A la page 47 de la seconde partie est appliqué un carton comprenant les prédictions générales de 1650 à 1800 et même à l'an 2000. Ce carton ne recouvre pas un texte antérieur: la page était blanche. A la suite de cette seconde partie est imprimé, avec une pagination différente et portant la date de 1655, le mémoire demandé par le Parlement de Bretagne et signé, celui-là, du P. Yves de Paris, capucin. Il contient vingt-cinq pages in-folio, et sort des mêmes presses de Julien Herbert.

J'ai parlé de la préface ; ce n'est pas le morceau le moins intéressant, et je l'analyse : « On nomme mon pays l'*Arabie heureuse*, et ce n'est pas sans raison, si on le compare aux vastes déserts qui l'entourent, et si l'on tient compte de la sérénité du ciel et de la fécondité du sol, qui produit en abondance les fruits, les aromates, les médicaments de toute sorte. Mais ce qui, à mes yeux, fait la principale gloire de cette contrée, c'est que, depuis l'origine du monde, elle a produit une succession d'hommes éminents, habiles dans la science des astres. Quoi en effet de plus divin que de se faire admettre en quelque sorte dans le secret des conseils de la Providence divine, de connaître les mouvements et la force des astres célestes ? J'ai eu cette bonne fortune de naître de parents très-instruits dans cette science, qu'ils m'enseignèrent dès l'enfance, de sorte qu'à peine si je balbutiais, que je savais déjà les noms des étoiles, que j'épelais en me jouant les caractères lumineux inscrits au firmament, et que j'apprenais peu à peu à lire couramment dans le livre céleste.

» J'avais quinze ans environ, et mon père, qui s'occupait de négoce, m'avait appris la langue italienne, fort en usage dans tout l'Orient : un jour je rencontrai deux hommes, revêtus d'une robe couleur de cendre, toute déchirée, rapiécée de toutes parts, les pieds nuds, ayant l'apparence d'une extrême pauvreté, mais le visage rayonnant d'une joie pleine de modestie, et empreint d'une véritable majesté. Ils me demandèrent, partie en arabe, qu'ils savaient à peine, partie en italien, leur route et quelques secours. Touché de compassion, je les conduisis à la maison de mon père. Lorsqu'ils

eurent réparé leurs forces par quelque nourriture, ce fut admirable ce qu'ils nous dirent de sublime sur Dieu, sur sa Providence, sur le bonheur qu'assure à l'homme la vertu. Ce qui augmenta mon amour pour eux, c'est qu'ils connaissaient aussi l'astrologie et s'en servaient d'une manière ravissante pour prouver la Providence divine. Quelque temps après, les étrangers avaient fait un établissement chez les chrétiens, nos voisins : je continuai à les fréquenter ; leurs pieux entretiens m'instruisirent de la foi chrétienne, et avec toute ma famille, je reçus le saint Baptême. Ils fondèrent une école pour la jeunesse, j'y fus admis avec une souveraine bienveillance : j'y appris la langue latine, si proche parente de la langue italienne ; on m'enseigna la physique et les premiers éléments de la théologie ; on me répétait souvent qu'il fallait prendre garde d'abuser de l'astrologie, et croire, au contraire, qu'elle n'apportait aucun obstacle ni à l'exercice de la liberté humaine, ni aux décrets de la divine Providence. Après avoir consacré environ dix années à ces études, je fus pris du désir de parcourir le monde, à l'exemple de mes premiers maîtres, je veux dire les astres qui tournent dans un cercle perpétuel, pour semer et répandre leurs vertus. Je fis voile vers l'Italie. J'en visitai les villes principales, et j'étudiai l'influence diverse des astres sur le caractère, le génie et les mœurs des hommes. Je me mis en relation avec les hommes instruits dans l'astrologie, apprenant quelque chose de chacun d'eux. Je vins ensuite en France. Mes maîtres m'avaient donné un vif amour et pour la langue et pour la nation françaises. Je parcourus plusieurs provinces, et vins à Paris, mais sans me faire connaître, faisant usage de la langue et des habits de France, et cachant surtout ma profession d'astrologue. Le tout-puissant cardinal que le roi avait alors pour ministre, et qui avait *Saturne rétrograde,* traitait durement les astrologues : j'en avais vu deux des plus célèbres, à Marseille, sur les galères. Je vis cependant dans l'intimité plusieurs hommes vertueux et instruits, particulièrement des confrères de ceux à qui je devais, après Dieu, la foi chrétienne ; mais je me hâtai de quitter un pays où tout était pour moi frayeur et danger, et continuant mes pérégrina-

tions, je m'embarquai pour l'Espagne. Mais, surpris par une horrible tempête, nous fûmes jetés à la côte du Croisic, en Bretagne, où notre navire, broyé, fut jeté entre deux écueils, nous-mêmes échappant, comme par miracle, à la mort. Dans la ville se trouvait, par hasard, le noble marquis d'Asserac [1], qui me recueillit à moitié mort, et m'amena dans son château, peu éloigné. Son hospitalité fut si affable, que je n'ai point à regretter le choc de *Saturne* et de *Jupiter*, qui, par aventure, *se rencontrèrent, ce jour-là, dans les Poissons*. Je fus saisi d'une véritable admiration pour ce très-puissant gentilhomme, illustré dans les fastes militaires, qui s'adonnait avec amour à l'étude, et dans l'horoscope duquel *Mars, le Soleil et Mercure sont unis dans la dixième*. Je parcourus sa belle bibliothèque, où les livres sont rangés avec beaucoup d'ordre, et quand il me vit jeter les yeux et les mains sur les astrologues, il me demanda si j'étais versé dans cet art. Je confessai avec modestie que sur ce point je n'étais pas absolument ignorant. Cette révélation ayant excité sa curiosité, je lui exposai à cœur ouvert tout ce que je savais de secret : il me demanda de rédiger pour lui une méthode particulière dont je me servais, et son application aux destinées de l'univers : ce que je fis en le priant d'accepter la dédicace de cet écrit comme un témoignage de ma reconnaissance. Quand il eut parcouru mon manuscrit, il me dit qu'il avait vu quelque chose de semblable, à Paris, chez un religieux assez célèbre. Je lui répondis qu'il n'y avait à cela rien d'étonnant, car j'avais naguère livré le même secret à ce religieux, en ne lui imposant d'autre condition que de ne pas nommer l'auteur, qui, à cette époque, voulait demeurer caché. J'ajoutai que j'avais tant de confiance dans la bonne foi de ce religieux, que j'étais sûr qu'il ne me démentirait pas. C'est ainsi que je donnai cet opuscule à ce seigneur, et sur sa demande, je rédigeai encore cet abrégé de ma vie. Il me récompensa par un cadeau magnifique et je continuai mon voyage par l'Espagne, à l'imitation du soleil, qui retourne de l'Occident à l'Orient, pour arriver enfin au ciel. »

[1] Le texte porte *Asserat*, comme il porte un peu plus haut *Croisil*. Sont-ce des fautes d'impression, ou une ruse pour donner au livre un aspect plus arabe ?

Telle est la préface. Je crois que la première pensée de l'auteur avait été de justifier son système seulement par des faits accomplis ; mais on s'arrête difficilement en pareille pente. J'ai dit comment, à la page 47 de la seconde partie, un carton avait été ajouté. Ce que contient ce carton est manuscrit dans l'exemplaire que possède la bibliothèque de Rennes sous le n° 5520, et le catalogue de cette bibliothèque affirme que cette page manuscrite est un autographe du P. Yves lui-même. C'est là que commencent véritablement les prédictions à peine indiquées dans les chapitres précédents. Le livre est écrit, affirme l'auteur, en 1640 ; en 1650, passage du Cancer dans les Gémeaux, cent cinquante ans de prospérité générale. En 1800, Saturne atteint les Gémeaux : année critique ; la barque de Pierre ballottée entre les écueils ; le monde se félicite de l'apparition d'une religion plus vraie et plus sincère ; corruption croissante des mœurs ; après cent cinquante ans, si ce n'est pas la fin du monde, paix universelle et triomphe de la religion, comme jadis sous Constantin. Voilà pour l'horoscope du monde en général. Quatre pages plus loin, nous trouvons des prédictions particulières à la France. En 1650, grandes calamités, suite des troubles religieux ; — notez que c'est tout le contraire de la prédiction universelle de la page 47 — en 1654 et 1655, Mars, le Soleil et Mercure, passant par le cœur du Lion, épanouissement de la majesté royale dans sa plus grande splendeur. — En 1720, le cou du Serpent apparaît ; danger de séditions. En 1860, très-grande félicité, extension extrême du royaume, parce que le monde arrive au cinquième degré du Scorpion, qui est le troisième de la France. Déjà, en 1850, promesse des plus grandes choses, à cause de l'apparition de la Vierge. — Voilà les prédictions de l'astrologie ; nos pères qui ont vu 1793, et nous qui avons vu l'empire, sans compter le temps présent, nous savons, hélas ! ce qu'il en faut croire !

Mais si la France avait des destinées si magnifiques, l'Angleterre et l'Espagne étaient bien moins favorisées ; et même la lune annonçait au Turcs pour 1703 de grands malheurs. Les malheurs de l'Espagne n'apparaissaient qu'en 1824. Ceux de l'Angleterre allaient crescendo jusqu'en 1884, où ils arrivaient au comble.

C'est là ce qui émut à un degré extraordinaire les ambassadeurs des puissances menacées. On échangea des notes diplomatiques. Peignot, dans son *Dictionnaire des livres condamnés au feu*, affirme que le nôtre fut brûlé à Nantes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Parlement de Bretagne s'en émut, ou tout au moins parut s'en émouvoir. J'ai dit comment le P. Yves de Paris, dont la notoriété était fort grande comme théologien et comme écrivain, fut officiellement chargé d'en faire rapport. Ce rapport, imprimé en 1655 et relié à la suite du livre lui-même, donnait des explications et des justifications surabondantes. Il montrait l'auteur uniquement préoccupé de curiosités théoriques, et toujours soumis à la décision dogmatique de l'Église ; il ajoutait adroitement que tout le tapage fait autour du livre était évidemment en dehors de la volonté du marquis d'Assérac, qui l'avait fait imprimer avec luxe et à petit nombre pour ses seuls amis. Je crois que cette apologie suffit pour calmer le Parlement, qui n'était pas très en colère, et je n'ai point trouvé trace des suites de cette affaire. Bientôt le livre, dont Leibnitz lui-même s'était occupé, et ses contrefaçons, dont aucune ne m'est tombée sous la main, purent se compter au rang des introuvables, et acquérir ainsi leur principal mérite. Le P. Yves de Paris continua d'imprimer et de réimprimer des livres de piété, et vécut encore saintement pendant un quart de siècle, n'étant mort qu'en 1678, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, ainsi que le rapporte la *Biographie universelle*.

S. Ropartz.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

TRANSFORMATION SURNATURELLE DE L'HOMME, AVANT ET APRÈS LA MORT, par M. l'abbé Rouillot. – 1 vol. in-8°. Haton, 33, rue Bonaparte, Paris.

Nous sommes heureux d'annoncer une étude rationnelle sur le sujet dont l'esprit humain se préoccupe le plus : « La transformation surnaturelle de l'homme, avant et après la mort. »

Etude et critique pleine de verve et d'actualité, sur l'infériorité, l'indifférence et l'ignorance religieuses de notre époque ; suite de tableaux vigoureux, et surtout appel éloquent à une éducation et à une instruction plus sérieuses pour les femmes ; la préface de l'auteur a été vivement louée.

Pour nous, laissant au lecteur à en tirer profit, comme à en déguster l'âpre saveur, arrivons à cette haute doctrine de la transformation par la grâce, développée avec une clarté rare, avec distinction, avec originalité. N'est-il pas temps de « vulgariser » la véritable doctrine de l'Eglise et de répondre ainsi aux ouvrages, tristement célèbres, qui ont jeté dans le courant humain des idées si fausses?

Dans l'ouvrage de M. l'abbé Rouillot, la théologie a jeté son austère vêtement de l'école pour se rendre plus attrayante, plus accessible à tous, pour enchaîner par les virils attraits d'une littérature qui, malgré des inégalités, atteint parfois les plus belles pages de nos maîtres.

Lorsque, parlant des destinées humaines, nous avons dit : progrès, perfection naturelle, nous croyons avoir tout dit. Grande

Préface, p. 11.

erreur! C'est bien autre chose que Dieu demande de nous; bien autre chose que son amour opère !... La doctrine catholique domine absolument toute philosophie, toute autre religion.

« Oui ! quel serait l'étonnement du grand nombre de nos sages, s'ils entendaient dire que la religion catholique a reçu pour mission principale, non de développer, mais de *transformer* les hommes, non pas de féconder les âmes et d'y faire naître la vertu, la religion naturelles, qui s'y trouvent en germe et y croissent, par là même qu'elles sont intelligence et conscience ; mais de *communiquer une constitution vitale spirituelle, différente de celle que fournissent la génération des corps et la création des âmes ?* »

« ..... Ne cessons pas de le redire ! Pour l'Eglise, il ne s'agit pas tant du Dieu créateur que du Dieu transformateur ; moins de l'âme naturelle que de l'âme surnaturelle ; moins d'un jugement avec une récompense que du ciel et de l'enfer. Il est malheureux que tant d'écrivains de talent l'ignorent, et que, rendant aux esprits le service de les retenir sur les bords du matérialisme, ils le leur fassent payer si cher que de les attacher à des doctrines très-abaissées au dessous du « royaume du ciel. » Les vrais « attardés », ce n'est pas nous, c'est eux ! — Eux, ils sont égarés au milieu de l'Eglise et des âges chrétiens, comme les débris d'une autre race ; ils pourraient venir d'un monde qui n'est pas le nôtre, ou être réservés pour une autre terre qui n'existe pas encore ; ils eussent fait honneur à la Chine, à l'Asie, à la Grèce ou à la Rome antique ; mais ils déparent les nations actuelles, ils ne sont pas de leur temps ! »

Qu'est-ce donc que la transformation et comment s'opère-t-elle en nous ? Pour bien faire comprendre cette vérité, l'auteur la développe en des chapitres dont la science laisse entrevoir, plus encore qu'elle ne dit : c'est la facilité et le naturel de celui qui sait beaucoup.

La destinée humaine est supérieure au progrès et à la perfection accomplie de notre nature, c'est-à-dire au progrès corporel, intellectuel, moral et religieux, même parfait, car l'homme doit posséder, outre le corps et l'âme, un troisième élément vital *gratuit,* appelé grâce sanctifiante. Cet élément vital, *réalité* communiquée par le

baptême, rend l'enfant baptisé radicalement supérieur à quiconque serait parvenu à la perfection naturelle la plus achevée.

Cette transformation, M. l'abbé Rouillot la rend saisissante en la comparant à certains phénomènes qui s'accomplissent dans la nature.

« De même que sous l'effort de racines vivantes, le minéral se met à végéter, et que, par celui d'organes faits de chair, le végétal se fixe dans la chair, de même un état vital, absolument en dehors du progrès naturel, peut nous être communiqué par un agent supérieur, à savoir par le Saint-Esprit [1]. »

Ce principe vital nouveau que le Saint-Esprit effectue en nous, s'appelle la « *grâce sanctifiante* », et la grâce sanctifiante, nous ne saurions trop le répéter, est, dans toute la force du terme, *une réalité*.

« Imaginez que, par impossible, le fluide nommé éther disparaisse momentanément de ce monde, les espaces ne pourraient plus resplendir joyeux ; mugissements ou murmures, l'ondulation des flots ne réfléchirait plus la vive lumière. Le visage humain voilerait sa beauté. Privée du breuvage diaphane qui excite les organes, l'activité de l'esprit s'affaisserait, tandis que, dans les tissus du corps, dans l'immense réseau de la nature organisée, et jusqu'au fond des mornes retraites du minéral, se détendraient les ressorts compliqués.

» Eh bien ! la différence de la vie qui peut rayonner, s'activer et sourire, et de l'existence ténébreuse qui en est incapable; cette différence qui tiendrait à la présence ou au départ d'un fluide, peut représenter la différence vitale qui distingue la créature en possession de la grâce, et celle qui n'a que sa propre nature [2]. »... Que sommes-nous donc ! Ce que les regards grossiers aperçoivent, ce que la sagesse vaniteuse se plaît à décrire, n'est-ce donc que les dehors?... Et n'est-ce que des haillons que notre cœur s'attarde toujours à aimer ?... Ce n'est pas autre chose !...

« Lorsqu'on se borne à considérer la vie naturelle dans ses types

[1] P. 108.
[2] PP. 169-170.

les plus distingués, lorsqu'on aperçoit ce que le corps et l'âme offrent par eux-mêmes de beauté, de forces, de vertus, l'homme apparaît comme une grande chose. C'est Dieu qui a formé ces traits, placé debout cette noblesse qui impose, et incliné tout auprès la douceur qui séduit : c'est lui qui a donné à l'esprit cette puissante attitude en face du monde, ces regards qui percent jusqu'à l'infini et ondoient dans l'Éternité ; c'est lui, enfin, qui a créé l'amour qui demande et celui qui se donne, les ravissements impétueux et doux. Combien le Créateur ne doit-il pas aimer ce marbre qu'il anime, cet être capable de le chercher ou de le fuir ; de revenir à lui ; de dire son nom avec un sourire ou avec des larmes !

» Mais lorsqu'il arrive de sonder davantage, d'apercevoir dans cette vie une autre vie ; et sous le voile de l'influx créateur, je ne sais quelle fécondation divine, c'est alors qu'il faut comprendre !... c'est alors qu'il faut rêver [1] !

La grâce n'est encore que l'ébauche voilée de la transformation qui s'accomplira en nous après la mort ; elle est, selon l'expression de l'Église, le germe, la source, le commencement de la gloire.

» Après la mort, et lorsque la transformation terrestre reçoit d'en haut l'effort suprême ; lorsque l'enveloppe mûrie éclate enfin, et qu'apparaît, achevée et radieuse, la « nouvelle créature », tout est changé : l'âme aperçoit Dieu « tel qu'il est ».

» Alors plus besoin d'univers et de raisonnements, pour montrer et voiler ensemble Celui qui a tout fait. L'intelligence, la volonté, la toute-puissance, l'éternité ne sont plus représentées par l'arrangement et par la force des poussières de ce monde, ni par la grandeur des siècles. Dieu est *là* et Dieu est *vu !* Son intelligence est *vue !*... Sa puissance et sa durée le sont aussi ! Elles le sont, non pas d'une manière superficielle, mais dans ce qu'elles ont de plus intime, c'est-à-dire dans leur Trinité personnelle et leur unité. — Car Dieu est triple et il est un, afin d'aimer et d'être aimé ; afin que l'amour reçu et l'amour rendu soient féconds et se consomment

[1] P. 162.

dans un troisième amour. — « Voir Dieu tel qu'il est [1] : » voilà la connaissance définitive de l'intelligence transformée, et c'est aussi la cause du bonheur des saints. Aimer, c'est le bonheur, et voir Dieu, c'est l'aimer.

Si les créatures ont pour nous tant d'attraits ; si pour nous émouvoir il suffit d'un peu de talent ou de vertu ; d'un regard ou d'une larme... si c'est assez des secrets de la nature... moins que cela ! Si c'est assez de ses surfaces pour être ému ! s'il suffit de l'onde qui s'écoule, d'un rayon ou d'une brise !... si tant de choses communes anoblissent l'âme, précipitent le cœur, surexcitent la vie ou la retiennent, jusqu'à s'oublier, que sera-ce le ciel ouvert et Dieu face à face !

Tout notre être brusquement élancé vers lui, comme la mer, en son entier, dessée d'un seul coup !... Ravissement irrésistible de l'intelligence et de la volonté, symphonie plus ample, plus profonde, plus multiple et plus harmonieuse que l'immense rumeur des flots !... Extase devant la puissance, extase devant la beauté, extase devant l'amour !... Ardeur de s'humilier au sein du plus radieux triomphe, et de gémir à force de bonheur.... Chaque moment de la vie, effort se surpassant lui-même afin de posséder davantage, et défaillant par trop de jouissance d'être possédé.... Et cela toujours !... Deux éternités qui se dévorent et se renouvellent en s'aimant ! [2] »

Le corps lui-même participera un jour à cette transformation. Mentionnons ici la théorie ingénieuse et trop peu connue, par laquelle la reconstitution de l'identité corporelle s'exécuterait sans exiger une seule des mêmes molécules inorganiques, qui servirent ici-bas à constituer notre corps. Ce système, soutenu entre autres par le Dr Hettinger, est développé avec un détail et une vigueur qui intéresseront beaucoup.

Autour de ces deux idées centrales : transformation commencée ici-bas, transformation définitive après la mort, se groupent une série d'études sur la « phase de transformation terrestre », l'expli-

[1] Cor. XII, 13.
[2] P. 125.

cation très-simple du « péché originel... » le sort de nos affections au ciel.... le rôle vital et essentiellement avantageux des maladies, des souffrances, et en général des maux de toute sorte.

Ceux qui désirent vraiment se faire une juste idée de la foi catholique, étudieront ces chapitres avec fruit, avec joyeux étonnement. Ainsi que le disait un excellent article sur cet ouvrage : « Les laïques y trouveront un monde inexploré, ils n'ont pas lu cela ailleurs ; beaucoup de leurs lectures s'évanouiront à celle-là ! »

Il faudrait citer encore ; mais il le faudrait trop faire dans ces pages où abondent le délicat et l'exquis. Nous avons glané déjà quelques épis en cette généreuse moisson ; mais plusieurs voudront choisir à leur gré et verront qu'à récolter on trouve à récolter plus encore.

Qu'on nous permette de conclure, et de ramener au point de départ, en finissant par ces paroles, si graves, si importantes à notre époque, et qui sont la synthèse de l'ouvrage :

« ..... La seule chose vraiment nécessaire pour l'homme, c'est de ne pas se méprendre sur le caractère de sa véritable destinée.

» En conséquence, si interrogé sur elle, il répond : « C'est le progrès, et le progrès consiste à obtenir le bien-être matériel, le talent et la vertu, sans s'occuper de Dieu, » il dit une ineptie. Si l'on répond : « C'est le progrès, et le progrès consiste à obtenir le bien-être matériel, la science et la vertu, y compris la connaissance et l'amour du Créateur, » on énonce une pensée spécieuse, mais fausse.

» Le seul énoncé exact est le suivant : « *La destinée de l'homme c'est la transformation surnaturelle,* et seule, la conviction sérieuse, raisonnée de cette vérité, permet de juger avec justesse de tout ce qui se passe ici-bas.... Il en résulte que les faits publics ou les actes privés, qu'ils concernent le corps ou l'âme, que ce soit des lois ou des idées personnelles, la politique intérieure ou extérieure des Etats, ou la conduite privée, n'ont de valeur complète que s'ils permettent et favorisent notre *transformation,* et par conséquent l'*Eglise catholique, chargée seule de l'effectuer*..... l'unique règle des choses, la loi des lois, celle qui demandera un

jour des comptes à tous et à propos de tout ; à ceux qui tiennent une plume ou une épée ; à ceux qui portent une toge, comme à ceux qui agissent et parlent dans le sanctuaire ; aux pères de famille et aux épouses ; à toute existence ici-bas : *c'est la loi de la transformation*. C'est sur la manière dont on l'aura observée en soi-même, et, selon le possible, favorisée dans les autres, que portera l'inexorable jugement [1]. »

Ctesse ERNESTINE DE TRÉMAUDAN.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA GAULE ROMAINE, par M. Ernest Desjardins, de l'Institut. Petit in-4°, figures et plans. Tome premier. — Paris, Hachette, et Cie, 1876.

M. Ernest Desjardins, de l'Institut, a récemment publié sous ce titre le tome premier d'un ouvrage qui a produit une grande sensation dans le monde des archéologues et des érudits. Depuis Walckenaër, aucun savant n'avait osé entreprendre sur la Gaule un travail d'aussi longue haleine, qui résume et discute les études les plus diverses, depuis les plus humbles jusqu'aux plus volumineuses, consacrées à nos anciennes provinces ; et l'on sait que depuis vingt ans le nombre de ces études a pris des proportions jusqu'alors inconnues. Ce tome premier ne comprend que l'introduction et la géographie physique comparée à l'époque romaine et à l'époque actuelle : c'est cependant un énorme volume qui, enrichi de quinze cartes en couleur et de nombreux plans et figures intercalés dans le texte, représente à lui seul une prodigieuse accumulation de documents et de recherches.

Nous n'avons pas la prétention de rendre compte ici de tous les chapitres de ce volume qui forment autant de dissertations spéciales et complètes ; le bassin gaulois de la Méditerranée, le fond du golfe d'Aquitaine, le *portus Itius* de César, que M. Desjardins place en amont de l'embouchure de la petite rivière qui se jette à Boulogne, les Alpes, les Pyrénées et le Rhin sont beaucoup trop loin de nous, et nous avouerons franchement que nous ne possédons

[1] P. 266-267.

pas d'éléments d'instruction archéologique suffisants pour pouvoir exprimer un avis motivé sur ces diverses sections de l'ouvrage. Mais M. Desjardins consacre près d'un quart de son volume aux côtes de l'ancienne Armorique, et là nous sommes en pays de connaissance : nous jugerons donc le tout par une de ses parties, et nous sommes d'autant mieux préparé à ce jugement que nous avons nous-même publié, il y a quatre ans, une étude critique sur la géographie armoricaine avant et après l'occupation romaine [1], étude à laquelle M. Desjardins a fait l'honneur de la citer plusieurs fois.

Nous partirons avec M. Desjardins de l'île actuelle de Noirmoutier, qui, selon lui, était encore rattachée à la côte aux âges historiques (ce que nous croyons volontiers), et qui marque à peu près dans ces parages la limite des exhaussements du sol, très-sensibles dans l'ancien golfe du Poitou, aujourd'hui presque comblé par les alluvions, tandis que ses anciens promontoires se sont transformés en îles (île Madame, île d'Aix...), par suite des érosions de la mer. Du reste, soit que l'on considère l'île de Noirmoutier comme anciennement rattachée au continent, ou comme formant une île déjà au temps de Ptolémée, rien ne s'oppose à ce que le *promontorium Pictonium* de ce géographe ait été la pointe septentrionale de cette île, et le *portus Secor*, que nous avions placé avec M. de Kersabiec à Corsept près de Paimbœuf, devrait plutôt être ramené à Bourgneuf ou mieux encore à Pornic, puisque les dernières fouilles de M. le baron de Wismes ont mis au jour sur ce point d'importants débris mégalithiques. Nous accordons cette rectification à M. Desjardins ; mais à l'embouchure même de la Loire, nous ne sommes pas absolument d'accord avec lui.

L'une des principales questions qui aient préoccupé les archéologues est celle de la position de l'île indiquée par Strabon, sans qu'il la nomme, dans laquelle habitaient des femmes *Samnites* adonnées à un culte dionysiaque. Nous ferons d'abord à M. Desjardins, sur ce sujet, un reproche d'ordre général. Dans le premier

[1] Saint-Brieuc, Prudhomme, 1875, in-8°, cartes, et Mémoires de l'*Association bretonne*, pour l'année 1874 (congrès de Quimper.)

chapitre de son livre, sorte de revue de tous les fleuves des Gaules, cette île est attribuée formellement à Noirmoutier, puis, deux cents pages plus loin, dans l'étude détaillée du littoral, l'auteur revient sur ses premières conclusions et pense avec M. de Kersabiec qu'il y aurait lieu de la placer à Saillé, au Croisic ou à Batz : bien plus, après avoir démontré, dans le premier passage, qu'il ne peut y avoir de doute sur l'identification de Samnites et de Namnètes, il maintient dans le second que ce doute existe encore et consacre près de deux pages de notes à exposer les arguments contraires à ceux de son premier chapitre. Il est certain que l'opinion définitive de l'auteur est la seconde, mais cette contradiction dans un même ouvrage jette quelque trouble dans l'esprit du lecteur, qui se demande si toutes les solutions qu'on lui donne comme définitives le sont réellement. Le livre eût gagné à voir tous ses chapitres, qui ne sont pas de la même époque, refondus sur un même plan, et nous souhaitons que M. Desjardins opère cette refonte pour une seconde édition ; c'est la critique la plus sérieuse que nous ayons à faire à son remarquable ouvrage.

Pour cette même région, nous ne pouvons que féliciter hautement M. Desjardins d'avoir adopté l'opinion de M. de Kersabiec sur l'extension du territoire des Vénètes jusqu'à la Loire, sur la fixation de l'emporium de Corbilon dans les parages de Guérande, et de la bataille navale de César contre les Vénètes dans la baie du Croisic: nous avons nous-même soutenu cette thèse avec de nouveaux arguments, et nous pourrions encore ajouter aujourd'hui que le territoire des Vénètes devait même occuper une certaine partie de la rive gauche de l'embouchure de la Loire, à l'époque de l'invasion romaine, car si Pline indique les îles jusqu'à Oléron comme îles vénétiques, le nom de Vendée qu'a conservé cette région ne nous paraît pas pouvoir se dériver autrement que de *Veneda*, dont la traduction est Vénétie, ou pays des Vénètes.

Mais si M. Desjardins a eu raison d'adopter complétement cette thèse, il a été trop loin en pensant qu'un bras de la Loire ait pu jadis passer à Saint-Lyphard, en faisant une île de la presqu'île

guérandaise, et en plaçant *Brivates portus* aux environs de Saint-Lyphard. Nous avons souvent parcouru ce pays, et nous avons reconnu qu'il existe à Saint-Lyphard un véritable isthme naturel, de près d'un kilomètre de largeur, qui a été coupé artificiellement par la redoute des *Grands-Fossés*, comme moyen de défense, mais qui n'a jamais laissé passage à l'eau entre la Brière et la baie de Mesquer. Il faut donc renoncer à trouver l'*Arica insula* dans la presqu'île guérandaise. Quant à *Brivates portus*, nous avons reconnu, par des études faites sur place, que les alluvions de la Brière atteignaient à peu près le niveau qu'elles ont aujourd'hui près de Saint-Lyphard à l'époque romaine; que ce niveau baissait ensuite vers la Loire, et que c'est dans la baie de Penhoët, près de Saint-Nazaire, qu'il faut placer *Brivates portus* [1].

Mais ce ne sont là que des critiques de détail : l'essentiel pour l'embouchure de la Loire est que M. Desjardins ait adopté la thèse vénétique, et il l'adopte à ce point qu'il démontre plus loin que le golfe actuel du Morbihan avec ses îles est de formation très-moderne, en sorte qu'il est de toute impossibilité que César y ait amené sa flotte. La question de Guérande est fort bien élucidée par M. Desjardins : il pense avec M. de Kersabiec que l'antique Veneda se trouvait au pied du coteau, et, avec M. Martin et nous, que Grannona était située à Clis. Nous pouvons lui donner un argument de plus: c'est qu'il existe encore sur le coteau de Clis un champ appelé dans le pays *château Grannon*, et que, l'été dernier, nous avons découvert là, avec M. Martin, un établissement romain considérable, avec des voies encore pavées, un port, une galère, des salines dallées et bétonnées, etc., etc... A ce propos, M. Desjardins nous accuse quelque part d'être trop disposé à étendre outre mesure le réseau des voies romaines en Armorique. Si M. Desjardins veut bien faire quelque jour un voyage en Bretagne, nous lui montrerons ces voies avec leur macadam mêlé de briques, dans bien des sections encore conservées, et nous le convaincrons facilement que les débris romains sont dans nos pays beaucoup plus

[1] Sur ce dernier point, voir notre brochure : *L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire*. Paris, Didier, 1877. In-8°.

nombreux qu'on ne le pense généralement. M. Bizeul, un romaniste, assurait jadis qu'il n'y avait rien de romain à Savenay: on a trouvé dans Savenay même, au mois de septembre dernier, une magnifique aire en béton rouge, juste pour le congrès de l'*Association bretonne*, et de magnifiques amphores ont été découvertes sur l'emplacement de la gare. Plus on fouillera, plus on se convaincra que les Romains ont occupé très-fortement tout notre sol.

M. Desjardins place *Vindana portus* à Locmariakaër, *Darioritum* à Vannes, *Blabia* à Port-Louis: c'est aussi notre opinion. Nous voudrions avoir le loisir de discuter ici le système, qui nous paraît assez hardi, de la formation toute moderne des îles du Morbihan: cela demanderait une étude très-approfondie et nous nous bornerons à l'indiquer aux géologues, en remarquant pourtant, en faveur de la thèse, qu'il nous revient de très-bonne source que la presqu'île de Rhuys actuelle a failli devenir une île pendant la violente tempête du 1er janvier 1877. En remontant les côtes armoricaines, nous trouvons *Gesocribate* à Brest, et, d'après les récentes découvertes de bornes milliaires faites par MM. Le Men et Mowat, *Vorganium* à l'Aber-Vrac'h et *Vorgium* à Carhaix. M. Desjardins place à la pointe de Sein le *promontorium Gobæum*, qu'on plaçait ordinairement au cap Saint-Mathieu: ses raisons sont spécieuses et méritent considération; mais nous ne croyons pas la solution absolument définitive. La station de *Mannatiæ* est placée à Coz Yeaudet, près Lannion. Il est certain que les débris romains abondent à Coz Yeaudet, mais rien dans les appellations voisines ne rappelle Mannatiæ. Nous indiquerons à M. Desjardins un portillon situé un peu plus haut et que personne, croyons-nous, n'a encore remarqué: c'est *Ploumanac'h*, dont le nom a une ressemblance frappante avec *Plebs Manatia*. Voici enfin *Reginea* à Erquy et *Fanum Martis* à Corseul; ce qui comblera de joie les membres de la *Société d'émulation* des Côtes-du-Nord.

Arrêtons-nous là: nous attendons M. Desjardins dans un second volume, sur la position des Diablintes, qu'il ne veut pas fixer à Saint-Servan; mais ce qui précède suffit pour montrer que le savant académicien n'a négligé aucun des travaux publiés jusqu'à ce

jour sur l'ancienne Gaule. On peut différer avec lui d'appréciation sur certains points et lui demander quelques errata dans l'orthographe de plusieurs noms de lieux modernes, mais on ne lui contestera pas une prodigieuse érudition, une grande courtoisie dans la discussion et le mérite d'avoir rendu aux archéologues un éminent service en rassemblant à leur usage l'indication d'une foule de documents épars. Son ouvrage sur la Gaule romaine doit figurer avec honneur dans la bibliothèque de tout archéologue sérieux, et devenir un livre de travail qu'on consultera toujours avec fruit dans l'étude des questions délicates de géographie gallo-romaine.

RENÉ KERVILER.

SAINTE-ANNE D'AURAY. *Histoire du Pèlerinage*, par M. l'abbé Max. Nicol. — Un beau vol. in-8°, orné de gravures. — Sainte-Anne, librairie du Pèlerinage; Paris, Victor Palmé.

Deux petites relations à peu près semblables entre elles, écrites l'une et l'autre vers le milieu du XVIIe siècle, étaient jusqu'à présent les seuls guides des pèlerins au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray. Contemporaines de l'origine du pèlerinage, elles sont naturellement très-insuffisantes, et la piété des fidèles réclamait depuis longtemps un travail plus complet; cette satisfaction vient de lui être donnée.

M. l'abbé Max. Nicol, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, était dans les meilleures conditions de milieu et de talent pour entreprendre l'histoire du pèlerinage. La manière dont il s'est acquitté de cette œuvre lui a valu de précieux suffrages : Mgr Bécel, évêque de Vannes, lui écrit pour le féliciter; après avoir loué la distinction du style et le plan de l'ouvrage, il ajoute : « Votre récit est net, vif, dégagé des détails inutiles et souvent risqués qui entachent la plupart des publications de ce genre. » Cet éloge est une recommandation qui sera entendue par les serviteurs de sainte Anne; ils aimeront à rapporter dans leurs familles, en souvenir de leur pèlerinage, un livre consacré à la gloire de la patronne des Bretons.

Dès les premiers temps du christianisme, sainte Anne, mère de

la Vierge Marie, a été l'objet du culte des fidèles. Sur la terre qui vit naître le Sauveur du monde, une église lui était dédiée ; à Constantinople, Justinien lui éleva un temple, et la dévotion à l'aïeule du Christ fut apportée en Occident en même temps que l'Evangile. Par quel concours de circonstances sainte Anne, devenue au VII• siècle la patronne vénérée du pays des Druides, vint-elle donner son nom à un petit village armoricain ? Quelques pèlerins, quelques marins, quelques-uns de ces hommes pieux et vaillants tels qu'en produit toujours la Bretagne, ont rapporté sans doute d'un voyage en Terre-Sainte des traditions et un culte que leurs merveilleux récits ont promptement rendus populaires. Ce culte a subsisté et s'est maintenu durant des siècles dans des conditions véritablement surprenantes.

Construite, au commencement du VII• siècle, par Mériadec, évêque de Vannes, la première chapelle de *Keranna* devint aussitôt un lieu de pèlerinage, et il se forma autour d'elle un village, qui prit le nom du sanctuaire. Dès la fin de ce même siècle, la chapelle disparut sous les coups de barbares quelconques — de tout temps les barbares en ont voulu aux églises — et la destruction fut complète, à ce point qu'il ne subsista aucune trace du monument. Cependant, pour le détruire, « il fallut sans doute faire violence à la piété des habitants, puisqu'une main pieuse enfouit dans la terre l'image de la sainte, dérobée à la cruauté des envahisseurs. » Avec le nom de sa patronne le village de Keranna conserva son souvenir, souvenir persévérant et soutenu par une pieuse espérance. Bien que trompé pendant neuf fois cent ans, cet espoir ne pouvait être éteint, et, aux temps voisins de sa réalisation, il s'était ranimé plus confiant que jamais.

Toutes les familles bretonnes connaissent et elles voudront relire la touchante histoire de Nicolazic, les apparitions et les révélations de sa *bonne maîtresse* à cet humble serviteur de sainte Anne, puis la découverte miraculeuse, dans le champ du Bocenno, de l'antique statue, qui, depuis neuf cent vingt-quatre ans, y était restée enfouie.

Sainte Anne avait chargé Nicolazic de reconstruire son temple.

Tout manquait, en apparence, à ce pauvre paysan pour accomplir une pareille œuvre; mais il avait la foi et le courage qu'elle donne. Commencée au milieu des contradictions et d'incidents de toute sorte, la chapelle s'éleva bientôt avec le concours des adversaires et des hésitants de la première heure, grâce aussi aux fécondes aumônes des nombreux visiteurs attirés par le bruit de ces événements. Peu à peu elle s'acheva, telle que notre jeunesse l'a connue, telle que nous l'avons aimée et qu'il nous était doux de la revoir. Nous étions attaché à ces pierres, — et nous la regretterions encore, cette modeste chapelle, si la nouvelle basilique qui s'achève n'était elle-même un magnifique témoignage d'une foi et d'un amour toujours croissants.

C'est par centaines de mille qu'étaient venus, depuis deux siècles, s'agenouiller dans cet humble sanctuaire des pèlerins de tout âge, de toute condition, de toute provenance, de tous costumes, de tous dialectes. Des reines y ont envoyé des ambassadeurs, et nous y avons vu des empereurs en personne. Aux jours des grands pèlerinages, l'enceinte, eût-elle été trois fois plus grande, n'aurait pu abriter la moitié des fidèles; ils étaient là tout à l'entour, innombrables, dévotement agenouillés, indifférents aux ardeurs du soleil comme aux pluies torrentielles de l'orage, mêlant leurs voix et leurs prières à celles des pèlerins qui se pressaient dans l'église. Beaucoup d'entre eux étaient venus à pied des distances les plus éloignées, estimant, comme autrefois leurs pères, que le pèlerinage serait moins méritoire s'il n'occasionnait qu'un voyage sans fatigue...

La reconstruction de la chapelle projetée par Mgr Dubreuil, actuellement archevêque d'Avignon, fut décrétée par Mgr Gazailhan, qui n'a fait que passer sur le siége épiscopal de Vannes. Le 7 janvier 1866, eut lieu la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église. Quand l'on considère la magnificence de ce temple, on s'étonne que les ressources nécessaires pour mener à bien une pareille entreprise aient pu être réunies en si peu d'années, au milieu d'un pays aussi pauvre. C'est que de nos jours, comme autrefois, sainte Anne a su choisir ses instruments. Il était bien de la famille des Nicolazic, ce bon abbé Guillouzo, premier chape-

lain du Pèlerinage, dont le diocèse de Vannes porte aujourd'hui le deuil. Ce fut lui qui assuma la tâche lourde et difficile par excellence, celle de provoquer et de recueillir les offrandes. Prédicateur infatigable, quêteur à la fois tenace et discret, il était de ces hommes qui accomplissent les grandes choses avec les plus faibles moyens. M. l'abbé Nicol, qui l'a vu à l'œuvre, nous le montre « résigné à toutes les déceptions, bravant toutes les fatigues, parcourant pendant plusieurs années les paroisses du diocèse et les principales villes de la Bretagne, demandant au nom de sainte Anne, recueillant l'or du riche et l'obole du pauvre, s'oubliant lui-même pour ne penser qu'à celle qui l'envoyait. » Comme Nicolazic, notre ami a vu le triomphe de sa *bonne maîtresse ;* nous plaindrons-nous qu'il ait trop tôt reçu sa récompense ?

La description de la Basilique et de son trésor est donnée avec détails dans l'ouvrage de M. l'abbé Nicol. En y renvoyant nos lecteurs, nous dirons seulement qu'il serait difficile, à notre avis, de concevoir rien de plus harmonieux que ce chef-d'œuvre de M. E. Deperthes. On sent ici une direction unique ; pas un détail qui ait été négligé, pas une de ces malfaçons que l'œil rencontre si aisément d'ordinaire dans ces monuments auxquels tant de bras ont travaillé. Autels, statues, vitraux, sculptures, décorations, tout est d'un goût parfait, et la richesse des matériaux est rehaussée par le talent d'artistes toujours dignes de leur sujet.

La quatrième et dernière partie du livre relate quelques-unes des faveurs dues à l'intercession de sainte Anne. Quelle famille bretonne, dans les jours de l'épreuve, n'a tourné les regards vers cette bonne Mère ? Quelle est celle qui n'ait contracté envers elle une dette de reconnaissance ? Répondez, pieux pèlerins qui êtes accourus à son sanctuaire... Mais non, votre attitude recueillie, les larmes qui brillent dans vos yeux, les petits enfants qui vous accompagnent, répondent assez pour vous. Et ces innombrables ex-voto, hommage souvent naïf et toujours touchant de la prière exaucée, témoignent que la bonté de sainte Anne ne s'épuise pas. Dans les recueils qui ont été rédigés depuis Nicolazic par les religieux attachés à la chapelle, M. Nicol a fait un choix judicieux ; il cite seulement quelques-

uns des miracles qui ont été constatés dans les formes prescrites par l'autorité ecclésiastique. La liste en serait longue ; ce compte rendu, qu'il faudrait plutôt abréger, ne doit entrer dans aucun récit. Qu'il nous soit permis cependant de rappeler un fait contemporain, dont l'authenticité est à l'abri de toute contestation. Mais laissons les marins de Vannes chanter eux-mêmes leur reconnaissance :

Sept cent huit marins, enfants de ce bord,
Pour sauver la France affrontent la mort...

Sainte Anne d'Auray reçut leurs adieux ;
Tous, à son autel, offrirent leurs vœux.

Gabiers de grand mât ont fait leur devoir,
Timoniers aussi, du matin au soir.

Braves canonniers, nous vous avons vus
Au poste, toujours, près de vos affûts.

Mitraille pleuvait ! Partout le trépas
Entassait les morts en affreux amas.

Mais de nos marins un puissant secours
Eloignait la mort, partout et toujours.

Sept cent huit partaient, drapeaux déployés ;
Venez nous compter, nous voici rangés.

Sept cent huit, ici, nous nous retrouvons :
Sainte Anne d'Auray garde les Bretons !

Ils sont tous revenus, en effet, de cette affreuse guerre de 1870, après avoir pris part à la lutte sanglante, les uns à Paris, les autres dans les corps d'armée des généraux d'Aurelles de Paladine, Faidherbe ou Bourbaki. Et leurs supérieurs ont témoigné « que ces intrépides marins ont fait vaillamment leur devoir, et que leur conduite est l'objet de l'admiration générale. »

Il nous resterait à parler maintenant du concours prêté à M. l'abbé Nicol par ses éditeurs. Comme pour l'ouvrage lui-même, l'éloge sera sincère et il peut tenir en quelques mots : ce travail est certainement un des plus remarquables qui soient sortis des presses de MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, et c'est beaucoup dire, aujourd'hui qu'elles ont mis au jour tant de belles œuvres typo-

graphiques. Le seul aspect de cet élégant volume provoquera de nombreuses souscriptions, et cette première édition sera très-certainement insuffisante pour répondre à l'empressement des pèlerins.

AUGUSTE FOULON.

VIE DE PIERRE LE GOUVELLO DE KERIOLET, par M. Hippolyte Le Gouvello. — Un vol. in-18; Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82, Paris.

Nous nous empressons d'annoncer cet ouvrage, qui nous offre un double intérêt, et comme œuvre pieuse et comme œuvre bretonne. Pierre de Keriolet a été souvent nommé l'*Augustin breton*. Les désordres de sa jeunesse égalèrent, en effet, et dépassèrent même ceux du fils de sainte Monique, et sa conversion ne fut pas moins éclatante, son repentir moins profond, sa confession moins complète. Dieu lui réservait enfin de trouver dans sa famille un cœur et une plume dignes de célébrer le miracle de la grâce dont il fut l'objet.

L'histoire est traitée dans ce livre avec une érudition toujours sûre. Nous tenons à le dire, parce que nous nous y trouvons en plein surnaturel; on oublie trop souvent ce que l'Eglise nous enseigne des puissances invisibles qui *couvrent*, suivant le mot de Bossuet, tout l'espace entre le ciel et la terre, et dont l'action toujours sensible, se révèle quelquefois, dit encore le grand évêque, par des accidents *extraordinaires et prodigieux*. Nulle part on ne le voit mieux qu'ici. La *Vie de Keriolet* est précédée d'une lettre de Mgr de Vannes, qui en est la meilleure recommandation. La *Revue* reviendra sur cet excellent ouvrage.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CARTULAIRES DU BAS-POITOU (département de la Vendée), publiés par Paul Marchegay, président de la Société d'Émulation de la Vendée, membre du comité des Travaux historiques, archiviste honoraire de Maine-et-Loire. — Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877. — Gr. in-8° de LXXX et 380 pages. — (Tiré à 105 exemplaires).

Nous sommes malheureusement trop étranger à l'histoire du Poitou pour pouvoir faire apprécier à nos lecteurs tout l'intérêt de

cette importante publication (un plus compétent, nous l'espérons, voudra bien quelque jour s'en charger); mais nous manquerions aux obligations de notre titre si nous tardions davantage à la signaler à nos lecteurs.

Ce volume contient trois cartulaires ou recueils de chartes du Bas-Poitou : 1° le cartulaire du prieuré de la Chaise-le-Vicomte, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur; 2° le cartulaire des prieurés de l'abbaye de Marmoutier situés dans le Bas-Poitou, savoir : Aizenay, Brem, Fontaines, le Puybéliard, Commequiers, la Roche-sur-Yon, Salertaine, Sigournay et Treize-Vents ; 3° le cartulaire de l'abbaye de Bois-Grolland. Le premier recueil comprend 47 chartes, de l'an 1069 à 1305; le second 193, de 1050 à 1295; le troisième 149, de 1109 à 1297. Joignez-y huit chartes françaises du Bas-Poitou, de 1225 à 1270 : cela fait une série de près de 400 pièces originales et inédites des XI°, XII° et XIII° siècles, qui viennent fournir à notre histoire politique comme à notre histoire locale, à l'histoire des mœurs et des institutions du moyen âge, une ample moisson de renseignements nouveaux et intéressants.

Pour rendre l'usage de ces documents plus facile, le savant éditeur les a fait précéder d'une copieuse introduction, où il a pris soin d'analyser les chartes les plus curieuses, et où nous nous bornerons à signaler le récit très-original d'un *Duel judiciaire entre deux communautés religieuses* en 1098. Il y a joint aussi des notes, un index chronologique, une table des noms de lieux et une table des noms de personnes : le tout marqué au coin de cette conscience, de cette exactitude, de cette sûreté de méthode et d'érudition, qui caractérisent, on le sait, tous les travaux de M. Marchegay.

M. Marchegay, dans sa préface, se plaint de ses *infirmités* qui l'ont empêché de mieux faire : plût à Dieu que les bien portants travaillassent comme cet *infirme !*

A. DE LA B.

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ GUILLOUZO

Nous avions demandé à l'auteur de *Sainte-Anne d'Auray* de parler à nos lecteurs du regretté chapelain de la Basilique; mais il s'était déjà engagé avec la *Semaine religieuse de Vannes*. Nous empruntons donc à cette feuille la notice émue qu'il y a publiée :

Maintenant que le bon serviteur de sainte Anne n'est plus, c'est pour nous un devoir de rompre le silence que son humilité imposait à notre vénération et de dire quelques mots de cette vie si belle dont lui seul ignorait le mérite.

Il naquit, en 1824, à Remungol, dans une de ces vieilles familles bretonnes où les traditions de foi et d'honneur chrétien se transmettent comme un héritage sacré. Son enfance s'écoula paisiblement sous la direction de son père, homme simple et droit, dont il aimait à rappeler l'intelligente fermeté; puis, à Languidic, près d'un de ses oncles, alors curé de cette paroisse, où sa mémoire est encore bénie. La douce autorité de ce saint prêtre façonna au bien l'âme docile de l'enfant; ses conseils et ses exemples ne furent pas perdus.

Le disciple fut digne du maître. A Pontivy, où il commença ses études, au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, où il les acheva, sa piété joyeuse, son caractère franc et ouvert lui gagnèrent tous les cœurs. Près du vieux sanctuaire, qu'il devait rebâtir plus tard, il noua de ces amitiés fortes et chrétiennes qui survivent aux années de collége et que la mort même ne peut briser.

Lorsqu'il eut terminé ses études, Dieu l'appelait; il n'hésita pas, et entra avec bonheur au Grand-Séminaire, où il montra par ses succès la droiture de son esprit et la sûreté de son jugement. En 1851, il était prêtre. Il le fut dans toute la sublime acception du mot.

Nommé vicaire à Plouhinec, il fit bien vite apprécier de tous les qualités de son âme d'élite... Cependant cette période de sa vie n'était qu'une préparation. Dieu le formait dans le silence pour la grande mission qui allait effrayer son humilité, sans déconcerter son courage.

En 1864, l'évêque de Vannes, appréciant ses qualités modestes, l'arracha à sa chère paroisse, pour le placer à Saint-Anne avec le titre de chapelain. Au milieu de ses occupations nouvelles, il fut ce qu'il avait tou-

jours été jusque-là, un prêtre selon le cœur de Dieu. Mais le moment approchait, où, se trouvant aux prises avec les difficultés de l'œuvre qui fera sa gloire, le chapelain devint un apôtre.

Lorsque Mgr Bécel commença la reconstruction de la chapelle du célèbre pèlerinage breton, il ne se dissimula point l'importance et les difficultés de cette entreprise. A mesure qu'avec les travaux augmentèrent les dépenses, il sentit le besoin de trouver un homme capable de le seconder. Conduit par sainte Anne, M. Guillouzo se présenta. La parole émue de notre premier pasteur a révélé, au jour des funérailles, le secret de cette entrevue. Je n'insiste donc pas... On sait quel a été le résultat de cette sainte audace, qui n'était que l'inébranlable confiance d'un cœur aimant. La foi de cet homme a remué les pierres et les âmes : le pèlerinage est florissant et la Basilique est bâtie. Quêteur infatigable, prédicateur convaincu, il a parlé de sainte Anne, il a demandé pour sainte Anne, et sa parole a fait des prodiges. S'il n'avait pas l'éclat qui éblouit, il possédait au plus haut degré la simplicité qui plaît, la bonté qui attire, et cette éloquence du cœur qui, dédaignant les artifices humains, va droit au cœur. Sa constance fut à la hauteur de sa foi. Pendant dix ans, on le vit, inquiet parfois, confiant toujours, continuer l'œuvre entreprise, sans s'arrêter aux critiques qui n'épargnent jamais ce qui est grand. Elles attristaient son cœur, sans pouvoir abattre son courage. Que de fois nous l'avons vu préoccupé, triste, aller se jeter aux pieds de la Statue miraculeuse! Dans la prière il retrouvait le calme et l'espérance. S'il écrivait une lettre importante, il la déposait sur l'autel de sainte Anne, qu'il priait de la bénir. Comment n'eût-il pas été exaucé?

Dès qu'il s'agissait de notre Patronne, il n'y avait rien de trop riche à ses yeux. La *cathédrale* qu'avait désirée Nicolazic, il la voulait belle des splendeurs de l'art, et chaque décoration nouvelle lui faisait pousser des exclamations de bonheur, car il aimait le beau, cet humble prêtre, non pas pour lui, mais pour Celle dont il travaillait à répandre la gloire.

On comprend quelle dut être sa générosité. Restreignant le plus possible ses dépenses personnelles, il donnait sans compter à sa chère Œuvre, il donnait tout. Quelques jours avant sa mort, un de ses amis les plus chers lui demandait à combien s'élevaient les ressources provenant de son patrimoine. Lorsqu'il eut indiqué la somme: — Où placez-vous cet argent? reprit en souriant son interlocuteur. — *Dans la masse,* répondit le bon chapelain, le plus naturellement du monde. La masse, c'était le trésor de sainte Anne.

Depuis quelque temps déjà, il pouvait jouir de son œuvre. La consécration de la Basilique l'avait comblé de joie. Les derniers travaux approchaient de leur fin. Le moment du repos allait venir. Il vint, mais ce fut le repos du ciel.

Il y a quelques jours, un de nos confrères parlait devant lui de la mort : — « Pour moi, dit M. Guillouzo, je ne la crains plus. Que le bon Dieu me prenne quand il voudra, pourvu que ce soit au bon moment ! » Il allait être exaucé. Le surlendemain, il se rendait à Remungol, où il chanta un service pour un de ses parents. Vers le soir, après avoir éprouvé quelques frissons, il se plaignit tout à coup de violentes douleurs dans la tête, et faillit tomber : — « Donnez-moi l'absolution, dit-il au vénérable recteur qui l'assistait ; je me suis confessé il y a cinq jours. » Le mal s'aggravait de plus en plus. Le pieux malade répétait avec amour : — « Mon doux Jésus, mon Dieu, que votre volonté soit faite ! » Il reçut l'extrême-onction et l'indulgence plénière. Sa main défaillante essayait encore d'approcher de ses lèvres une relique de sainte Anne qu'il portait toujours sur lui. Celle qu'il avait tant aimée le consolait à ses derniers moments. Pendant qu'on récitait ses litanies, il rendit le dernier soupir. C'était le mardi, 29 janvier, vers neuf heures du soir.

Le vendredi suivant, le cercueil fut transporté à Sainte-Anne, où l'affreuse nouvelle avait produit une véritable stupéfaction. Les funérailles devaient avoir lieu le lendemain. Averti en toute hâte, Mgr l'évêque de Vannes était revenu de Paris, où l'avaient appelé d'importantes affaires. Sa Grandeur tenait à rendre les derniers devoirs à l'ami fidèle qui avait été le plus dévoué des collaborateurs.

A dix heures et demie, quatre-vingts prêtres et une foule nombreuse de fidèles accompagnaient le cercueil dans la basilique. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Trégaro, aumônier en chef de la Marine, vicaire général honoraire ; Morio, curé-archiprêtre de la cathédrale ; Kerdaffrec, curé-archiprêtre de Pontivy ; Ollivier, recteur de Remungol.

Nous avons remarqué avec bonheur, dans cette assistance émue, M. le comte de Rorthays, M. René Jollivet, M. Fresneau, M. le comte et M. le vicomte de Saint-George, etc.

M. le Supérieur de Sainte-Anne célébra la messe, pendant laquelle les élèves du Petit-Séminaire exécutèrent des morceaux funèbres alternant avec les chants sacrés. Avant l'absoute, Monseigneur prononça du haut de la chaire une allocution touchante, dernier hommage rendu à celui que nous pleurons...

Le moment était venu de confier à la terre les restes de notre cher mort. Sa tombe a été creusée aux pieds de la Statue miraculeuse, dans la basilique qui est l'œuvre de sa foi. Le portrait de Nicolazic surmonte son cercueil, comme pour réunir le souvenir de l'humble paysan et celui de l'humble prêtre que sainte Anne a choisis pour exécuter ses volontés.

Il sera là comme un exemple pour ceux qui viendront s'agenouiller sur ces dalles ; les pierres de son tombeau, comme celles du temple, prendront

une voix pour leur dire d'être humbles, d'aimer sainte Anne et de garder intact le trésor de leur foi.

ABBÉ MAX. NICOL.

M. P. LEVOT

« M. Prosper-Jean Levot, conservateur de la Bibliothèque de la Marine du port de Brest, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, président de la Société académique de Brest, membre correspondant du ministère de l'Instruction publique, est décédé hier, dimanche 3 février 1878, à trois heures de l'après-midi, en son domicile, rue du Château, 41, à l'âge de soixante-seize ans, muni des Sacrements de l'Église.... » Telle est la mention que contient le journal l'*Océan* du 3 février, qui apprenait à la ville de Brest le décès de l'un de ses enfants les plus érudits, et à la Bretagne la perte d'un écrivain aussi laborieux que distingué.

Deux discours prononcés sur la tombe du regrettable auteur brestois, l'un par M. le maire de Brest, l'autre par le vice-président de la Société académique, ont rendu pleine justice à ses travaux. « Tel était son amour de l'ordre et de la régularité, — dit M. le vice-président Pradère, — telle était son ardeur au travail, que, la veille encore, avant de mourir, le lit sur lequel il souffrait étendu, était couvert de notes éparses, de papiers de toutes sortes, d'épreuves à moitié corrigées; et, comme je lui en faisais la remarque: — *Je m'occupe d'un ouvrage sur le voyageur Le Jean, dont je possède un grand nombre de lettres; je ne travaille pas comme je voudrais*, ajouta-t-il; *aussi comme je m'ennuie!....* » C'est ce qui s'appelle mourir sous les armes, c'est-à-dire, pour un historien, la plume à la main.

Il n'est pas un seul des travailleurs bretons, ou même des simples lecteurs aimant l'histoire de leur vieille province, qui ne connaisse le nom de M. Levot, et les nombreuses et importantes publications dont il est l'auteur.

La *Biographie bretonne*, comprenant peut-être neuf cents notices sur les personnages de notre pays qui se sont illustrés dans l'état militaire, la marine, la magistrature, le clergé, les arts, les lettres et les sciences, est un véritable monument. Non content des deux forts volumes dont se compose cet excellent ouvrage, et toujours jaloux de mettre en lumière les gloires de sa patrie, Levot en poursuivait activement le complément. Il avait fait de pressants appels à nombre de collaborateurs; et la mort vient l'empêcher de donner un volume de supplément presque terminé, et que sans nul doute un continuateur nous donnera un jour.

Son *Histoire de la ville et du port de Brest* est à la hauteur de la noble cité, qui y retrouve son glorieux passé, et de l'homme zélé et studieux qui retrace les annales de sa ville natale et bien-aimée.

Son nom se lit également sur la première page des *Batailles navales de France*, l'un de nos meilleurs ouvrages sur la marine, dû, en collaboration avec M. Levot, à un officier supérieur des plus instruits et des plus distingués.

Les *Récits et naufrages*, les *Gloires de la France maritime*, et quantité de petites plaquettes intéressantes, disent assez l'incessante activité du regretté défunt. Dernièrement, en gourmandant gaiement notre négligence à lui envoyer divers articles promis pour le supplément à la *Biographie bretonne*, il nous adressait son dernier ouvrage peut-être, les *Principaux incendies du port de Brest*. Peu avant, c'était sa *Notice biographique sur Édouard Corbière*.

Ce travailleur breton émérite, qui a tant écrit de biographies, a droit à un article spécial que rédigera certainement une plume plus autorisée que la nôtre. La *Revue de Bretagne et de Vendée* devait à ce vaillant historien un hommage de pieux souvenir. La mort l'a frappé debout, et, nous sommes heureux de le constater, c'est en chrétien qu'il a quitté la vie. Il a su rendre son nom sympathique, et ce nom vivra longtemps, transmis à la postérité par ses ouvrages utiles et consciencieux.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

M. HENRI DE SERÉ

Le 14 février, on enterrait à Saint-Sauveur de Rennes M. Henri de Seré, ancien représentant à l'Assemblée législative en 1849. Collaborateur de la *Gazette de Bretagne*, créée à Rennes après la révolution de juillet, il fonda et dirigea à Angers, en 1845, avec M. de Falloux, l'*Union de l'Ouest*, dans laquelle il lutta vaillamment pour la liberté de l'enseignement catholique. « A son réel talent d'écrivain, dit le *Journal de Rennes*, dont il fut le constant ami, M. de Seré joignait un savoir profond et varié, une grande connaissance des choses et des hommes, un tact exquis, un dévouement éclairé à la cause sacrée à laquelle il avait voué sa vie. » Sa foi ardente, unie à son éminente piété, l'avait fait surnommer par un de ses collègues, M. de Melun, « le saint de l'Assemblée nationale. »

Depuis le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il était rentré à Rennes, où il ne s'occupait que de bonnes œuvres. Il y est mort comme un saint, dans sa soixante-dixième année.

— Est-il besoin de constater ici que la Bretagne et la Vendée rivalisent d'ardeur pour payer leur dette d'amour, de reconnaissance et de regrets au saint et bien-aimé Pontife Pie IX ? Mandements de nos évêques, services dans nos cathédrales comme dans nos plus humbles églises, tout est admirable de foi, de piété, de recueillement; tout est digne du grand pape que nous pleurons.

A la douleur de la mort de Pie IX est venue s'ajouter tout à coup celle que nous cause l'état presque désespéré dans lequel se trouve S. E. le cardinal-archevêque de Rennes, qui a reçu, le 18 février, les derniers sacrements, des mains de Mgr de Forges. Nous prions Dieu d'épargner un tel malheur au diocèse de Rennes et à toute la Bretagne !

Le télégraphe nous apporte, à la dernière heure, — 20 février, — une nouvelle que nous enregistrons avec la plus profonde joie :

« Le cardinal Pecci a été élu pape. Il a pris le nom de Léon XIII. »

Le Pape est mort, vive le Pape !

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BASILIQUE DE SAINTE-ANNE. SYMBOLISME; par l'abbé Le Guen, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne. In-12, VII-184 p. — Vannes, imp. Galles..... 1 fr. 50

CHARLES NODIER ET SA CORRESPONDANCE; par M. Eugène Lambert. In-8°, 27 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*

COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE VERTOU (LOIRE-INFÉRIEURE), ou description raisonnée des objets et documents historiques recueillis dans ce canton; par Charles Marionneau, président de la Société archéologique de Nantes. — In-8°, 51 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

HISTOIRE DE LA CONGRÉGATION DE LA SAGESSE, fondée par le vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie Grignon de Montfort; par le R. P. Fonteneau, missionnaire de la Compagnie de Marie. — In-8°, VIII-546 p. Poitiers, imp. et lib. Oudin frères; Paris, même maison; Saint-Laurent sur Sèvre (Vendée), l'auteur..... 5 fr.

SAINTE-ANNE ET LA BRETAGNE. Souvenir de la consécration de la basilique, 8 août 1877 (vers); par l'abbé Max. Nicol, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne. — In-8°, 7 p. Vannes, imp. de Lamarzelle.

UNE MÈRE, poème vendéen; par Émile Grimaud. — Gr. in-8°, 16 p. Paris, bureaux du *Correspondant.*

Extrait du *Correspondant* du 25 janvier 1878.

MORT

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL SAINT-MARC

Dans notre dernière livraison, nous exprimions le vœu, l'espoir même, de voir le cardinal-archevêque de Rennes conservé à son diocèse, à la Bretagne, à l'Église.

Ce vœu n'a pas été exaucé. Son Éminence le cardinal Godefroy Brossays Saint-Marc est mort à Rennes, le mardi 26 février dernier, à sept heures du soir.

Dans la foule des événements funestes, des deuils lamentables que cette triste année, à ses débuts, précipite sur nous, cette mort sera l'un des coups le plus cruellement ressentis, non-seulement dans le diocèse de Rennes, mais dans toute la Bretagne et dans tout l'Ouest.

Pour celui qui écrit ces lignes — on lui permettra de le dire — ce deuil public se double d'un deuil privé, d'une douleur personnelle, intime et profonde.

Depuis près de quarante ans, Mgr Saint-Marc avait daigné nous honorer d'une affection qui nous a permis

de connaître, d'éprouver par nous-même tous les trésors de bonté que renfermait son cœur. Il daignait nous traiter comme un fils. Nous le pleurons comme un père....

Si nous laissons paraître ici en public l'expression de nos sentiments personnels, c'est qu'après avoir vu pendant huit jours une grande ville entière en deuil ; après avoir vu, le jour des obsèques, ce deuil, cette morne attitude de la cité s'étendre aux cent mille âmes entassées dans les rues de Rennes pour contempler, vénérer une dernière fois le cardinal Saint-Marc, — nous ne craignons plus d'être taxé d'indiscrétion : notre émotion, notre douleur privée, si vive qu'elle soit, se confond avec la douleur publique.

Mais cette émotion — on le comprendra sans peine — rend difficile, ou plutôt impossible la tâche que nous aurions voulu remplir dès maintenant, de faire toucher au doigt et apprécier par tous la grandeur de la perte que nous venons de faire.

Il faudrait pour cela reprendre, en la complétant, l'esquisse biographique publiée par nous il y a deux ans (en octobre 1875) dans cette *Revue*, au moment où Mgr Saint-Marc venait de revêtir la pourpre romaine.

Quelque jour, s'il plaît à Dieu, nous accomplirons cette tâche ou, pour mieux dire, ce devoir. Rappelons seulement aujourd'hui pourquoi sa perte doit être et est en effet si vivement ressentie par la Bretagne.

C'est qu'il avait éminemment l'âme bretonne.

Catholique et Breton toujours ! dit notre cantique, notre chant national de Sainte-Anne d'Aurai.

Tel a toujours été le cardinal Saint-Marc, que nous saluâmes dès le premier jour de ce titre si mérité : *Le cardinal de Bretagne !*

Oui, il a aimé jusqu'à la passion l'Église de Jésus-Christ, notre patrie éternelle, et avec elle, jusqu'à la passion aussi, notre patrie terrestre, la France, surtout le vieux pays breton. Il a aimé jusqu'à la passion l'avenir de ce pays, les jeunes générations bretonnes et chrétiennes. Et partout où l'intérêt de l'Église, l'honneur de la Bretagne, l'éducation de la jeunesse se trouvaient en jeu, on était sûr de le rencontrer au premier rang, debout, actif, ardent, tenace, obstiné, infatigable.

Car il n'avait pas le cœur froid, — au contraire ! Son âme, qui tendait toujours au bien par la ligne la plus droite, ne se bornait point à un amour platonique, mais se précipitait avec vaillance, avec ardeur dans l'action. Aussi n'est-il point monté vers Dieu les mains vides : plus que personne, il a contribué à fonder dans l'Ouest, sur des bases solides, l'édifice de l'éducation chrétienne de la jeunesse, à maintenir le sentiment chrétien de la Bretagne, à susciter parmi nous l'action des catholiques pour la défense de l'Église.

Dans ces œuvres, dans celles de sa charité constante, quotidienne, et qui s'exerçait sous toutes les formes, il prodiguait à la fois, sans compter, sans regarder, sa personne et sa fortune, — grande, on le sait, à l'origine et dont il ne laisse que des lambeaux.

Ce qui dominait, ce qui débordait en lui, ce qui se montrait dès l'abord, c'était la bonté, l'aménité, la grâce des relations, l'esprit français. Il avait le don de la gaîté

affable et sympathique : par là il était sûr de plaire à quiconque l'abordait ; par là et par sa bonté, il était, on peut le dire, aimé de quiconque le connaissait ; pour cela aussi, il laisse après lui des regrets si profonds, des larmes si abondantes.....

Dieu lui a fait la grâce de se voir mourir dans toute sa raison et de soutenir avec la plus grande douceur, la plus sereine fermeté, ce rude passage.

On sait que ses derniers moments ont été occupés à distribuer des marques de son affection à ses serviteurs, à ses amis, et qu'ensuite, sentant la mort monter, il a fait placer devant ses yeux le grand christ d'ivoire, unique et pieux ornement de son cabinet de travail, sur sa bouche le crucifix qui avait reçu le dernier soupir de sa mère, et il a dit d'une voix faible, mais calme, à son dévoué serviteur en larmes près de lui : Mon ami, je vais mourir... — Et sans effort, sans douleur, il est mort.....

Le 2 avril prochain, Mgr l'évêque d'Angers prononcera, dans la cathédrale de Rennes, l'oraison funèbre du cardinal Saint-Marc. Grâce à Dieu, l'orateur est digne du sujet ; le caractère, la vertu, la figure du cardinal seront mis en pleine lumière par cette vive et virile éloquence.

Rennes, 8 mars 1878.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

SES REVENUS*

Les documents inattendus que j'ai pu découvrir depuis les débuts de cette étude sur l'Université de Nantes me permettent de revenir sur ce que j'ai dit de ses ressources dans mon premier article et de préciser par quelques détails sa situation financière. Rappelons d'abord que le pape Pie II contribua à la dotation par l'abandon de l'amende de 4,000 saluts d'or que le duc lui devait pour rachat de simonie. Aux revenus de cette somme François II ajouta une rente de 200 livres assise sur la recette générale de la province, une concession de terrains près de Saint-Similien, des franchises d'impôt, et pourvut à tous les frais de construction des édifices. Charles VIII, non moins favorable aux intérêts de la science, s'efforça de réparer les troubles causés par la guerre, en élevant à 540 livres la rente constituée par le fondateur.

Il existe pour le XVIe siècle une déclaration où l'on voit que divers particuliers lui avaient assuré plus de 50 livres de rente, qu'elle employait en grande partie en fondations pieuses. En voici le texte:

UNIVERSITÉ.

Déclaration des rentes deues chacun an à l'Université de Nantes que fournist vers vous M. le Seneschal de Nantes conseiller du roy en sa

* Voir la livraison de janvier 1878, pp. 66-80.

court de Parlement de Bretaigne, commys en ceste partie, Me Patrice Foueillet procureur-général de lad. Université.

Premier.

Déclare que noble homme Pierre Godelin sieur de Chavaigne doyt à lad. Université chacun an 15 l. monnoye de rente sur l'obligation de tous ses biens et spéciallement sur l'ypothèque dudit lieu de Chavaigne sis en la paroisse de Succé.

Jehan Leporc, écuyer seigneur de Larchatz et du Plessis en Casson, doibt à lad. Université 25 livres monnoye de rente sur l'obligation généralle de tous et chacuns ses biens signantement sur l'ypothèque dudit lieu du Plessis en Casson.

Plus doyt le seigneur de la Guerche 10 liv. monnoye de rente sur l'ypothèque de tous et chacuns ses biens. Quelles sommes et parcelles cydessus font en tout 50 livres de rente et sont lesd. rentes ypothéquées et rachetables à tousjours mais.

Sur quoy est la dicte Université chargée de payer chacun an 20 livres tournois pour le service et fondation de deux messes par chacun dimanche de l'an sçavoir : une à notte, diacre et soubs diacre, appellée la messe de l'Université à laquelle par chacun dimanche les recteurs, docteurs et aultres suppôts de la dite Université assistent, et l'aultre à basse voix, dictes et célébrées en l'église des Cordeliers de Nantes par les religieux de la dicte église.

Item pour une messe solennelle dicte et célébrée chacun an en l'église cathédrale de Nantes au cueur de la dite église le jour et feste monsieur St-Yves [1] du mois de may, à laquelle sont dictes premières et secondes vespres solempnelles par les chanoynes, chantres et choristes de lad. église et y assistans lesdicts recteurs et suppotz et pour une messe en basse voix la somme de 10 livres tournoys.

Item plus au procureur général de la dicte Université pour son salaire et gaiges pour ses peynes et vacations dix livres monnoye.

Et pour la fondation d'une messe dicte chacune sepmaine de l'an au jour de mardy en l'église des Carmes pour l'âme de deffunct Guillaume Cohier la somme de 10 livres monnoye de Bretaigne.

Et pour la cuillette des dictes rentes est deu chacun an au recepveur de lad. Université 12 den. pour livre et le reste de lad. somme qui est la somme de 60 sous tourn. est mise et employée par chacun an aux advocats et procureurs qui vacquent et paynent à l'esligement des dictes rentes.

[1] Elle célébrait la fête de ce patron dans l'église de la collégiale Notre-Dame, à l'origine. Elle y déposait le coffre de ses archives et s'y assemblait dans la chapelle Saint-Cosme et Saint-Damien.

Pour laquelle déclaration cy dessus présenter ont en présence et devant nous notaires soubscriptz comparus en personne Maistre Laurent Maistreau recteur de la dicte Université, frère Sanson de Suasey, docteur en théologie, maistre Guillaume Cochetel, licencié aux droicts pour la faculté de droit canon, messire Mathieu André, docteur régent pour la faculté de droict civil, maistre François Ménardeau, docteur en médecine et maistre Pierre Sublet pour la faculté des ars, les tous congrégez et assemblez au chapitre du couvent des frères mineurs de ceste ville de Nantes pour cestuy et aultres leurs affaires à la manière accoustumée en lad. Université, etc. — Nantes, le 6 décembre 1554[1].

Sous Louis XIV, le chiffre des rentes constituées était descendu à 458 livres, mais en retour le privilége des messageries, d'un produit toujours ascendant, donnait un revenu annuel de 486 livres, sans compter la poste de Nantes à Rennes, pour laquelle l'Université était en procès. Le dénombrement suivant indique quelles sont les villes de l'Ouest avec lesquelles Nantes avait des rapports réguliers.

Et enquis lesdits docteurs quels revenus et droicts leur appartiennent nous ont dit et montré le nombre de dix contrats de constitution et traités de messageries :

Le premier du nombre de 18 livres 15 sols de rente constituée pour la somme de, etc., du 14 mai 1640.....	18# 15s
Le second de 150 livres de rente franchissable pour la somme de 2,400 livres tournois due par les sieurs Burin et Coulon pour le traité qu'ils ont fait avec eux par la diligence de la poste le 27 avril 1652.....	150#
Le troisième de 222 livres 4 sols 4 den. de rente due par la ville de Nantes du 24 septembre 1653 créé pour la somme de 4,000 livres.....	222# 4s 4d
Le quatrième de 50 livres de rente due par Germain Brevet, messager de Nantes à la Rochelle, reçu par l'Université moyennant la dite rente suivant le traité du 11 avril 1655.....	50#
Le cinquième de 250 livres de rente franchissable pour 4,000 livres, due par Toussaint Favereau, messager ordinaire de cette ville de Nantes à Auray, Hennebont et Quimper-Corentin en vertu du contrat du 24 décembre 1655.....	250#

[1] Arch. de la Loire-Inférieure. Série B. Chambre des Comptes. Livre des déclarations des bénéficiers, 1554.

Le sixième de 16 livres de rente due par Olivier Oustin messager de Nantes à Guérande pourvu par acte du 3 juin 1657.....	16#
Le septième de 87 livres de rente constituée pour 1,400 livres.....	87#
Le huitième de 56 livres 5 sous de rente constituée pour 900 livres	56# 5s
Plus un autre constitut de 75 livres de rente.....	75#
Plus un autre traité de la messagerie de Nantes aux Sables avec Michel Cales qui leur doit 20 livres de rente..	20#
Messageries de Nantes à Rennes [1].	

Dans le cours du XVIIIe siècle, l'Université perdit la franchise des subsistances; les droits qui lui étaient attribués sur les entrées furent transportés à la mairie et le privilége des messageries fut racheté pour une rente de 300 livres. Affaiblie par toutes ces pertes, sa dotation n'était plus que de 537 livres au moment où la Révolution l'obligea à déposer son bilan. La déclaration de son dernier recteur, qui résume la série de ses infortunes, va nous montrer sous forme de conclusion que si l'Université de Nantes n'a pas laissé de trace bien profonde dans l'histoire de l'enseignement, elle n'a pas non plus à se reprocher d'avoir imposé de lourdes charges aux finances de la province et du royaume.

ÉTAT ACTUEL DES REVENUS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES.

L'Université de Nantes fut fondée en 1460 par François second, dernier duc de Bretagne : sa première dotation consistait en une étendue de terrain assez considérable aux issues de cette ville du côté du Port-Communeau, du Marchix et de la rue actuelle de Mercœur. Elle affermait ces terrains, qui devaient lui donner un revenu très-important.

Elle en jouit sans trouble pendant plus de cent ans, mais le duc de Mercœur, irrité du parti que l'Université avait pris en faveur d'Henry quatre, imagina de la ruiner en établissant des fortifications sur les terrains. On en voit encore les restes à l'entrée du chemin de Rennes.

A la paix, le duc de la Melleraye fut chargé par le roi de venir régler à Nantes les indemnités dues à ceux que le duc de Mercœur et son parti

[1] Procès-verbal de 1669 (arch. du tribunal de Nantes. Minutes.)

avaient audacieusement dépouillés. Celles que réclamait l'Université étaient trop considérables et les fortifications faites trop utiles à conserver, pour que le duc de la Meilleraye ne désirât pas d'en charger la province entière.

Les Etats de Bretagne séant à Vannes en 1593 [1], réglèrent à soixante mille livres le dédommagement dû à l'Université, et s'engagèrent à lui payer annuellement l'intérêt de cette somme au denier quinze; c'était une rente de quatre mille livres avec laquelle l'Université reprit en peu d'années son premier éclat.

Mais quand il fut plus utile à la politique de soudoyer des gentilshommes que d'encourager des corps littéraires, on trouva peu à peu le moyen de faire cesser le payement des quatre mille livres; il ne resta donc à l'Université que son greffe, ses priviléges et l'institution des messageries. Ce dernier article avait encore son mérite, si la multitude des procès auxquels il exposait l'Université, n'en avait trop souvent absorbé tout le profit.

Cependant, par arrêt du conseil du 23 mars 1653, revêtu de lettres patentes enregistrées, l'Université fut maintenue dans le droit exclusif d'instituer des messagers jurés dans la province de Bretagne *par respect pour les concessions faites par les ducs et les rois de France leurs successeurs, et pour servir à la dotation de ses professeurs* [2].

Cet arrêt ne sauva point l'Université des atteintes de la cupidité. Un je ne sais quel duc, Charles de Lorraine, se fit concéder le *privilége exclusif* des litières. Les États de Bretagne payaient encore en 1789 au représentant de ce duc de Lorraine une somme de six mille livres pour dédommagement de son usurpation.

Quant à l'Université, après avoir bien ou mal défendu son patrimoine pendant près d'un siècle, elle a été trop heureuse de pouvoir transiger, en 1732, avec les fermiers du fisc et de se conserver une rente de trois cents livres; c'est aujourd'hui le principal article de sa dotation; le reste n'est que l'intérêt des sommes qu'elle a pu colloquer en différents temps.

L'Université de Nantes possède donc :

1° Une rente de trois cents livres payable par les fermiers généraux des postes, en vertu d'un traité passé entre eux et l'Université par devant

[1] Cette date est erronée, puisque la pacification n'eut lieu qu'en 1598. D'après Travers, le duc de Mercœur aurait demandé lui-même aux États cette somme, qu lui aurait été accordée pour l'entretien de 20 professeurs, et il aurait négligé de l'appliquer à cette destination. Le récit du recteur Choinet est plus vraisemblable.

[2] L'État s'empara, en 1673, du privilége des Postes, que se partageaient les Universités du royaume.

Lecourt et Perruchon, notaires à Paris, le 2 mai 1732, et transcrit au registre de l'Université, f° 85..... 300# »s »d

2° Une rente de soixante-six livres, treize sols, quatre deniers, due par la Faculté de médecine pour intérêtz au denier trente d'une somme de deux mille livres de principal, suivant le contrat de constitution référé sur le registre du 23 mars 1720, cy..... 66# 13s 4d

3° Une rente de deux cent quatre livres, quatre sols, quatre deniers, due par la commune de Nantes suivant le contrat de constitution consenti à l'Université le 24 septembre 1653; laquelle rente a depuis été réduite au denier vingt-deux, par arrêté de la municipalité du 22 février 1719, et encore depuis au denier cinquante par autre arrêté du 21 août 1720, réduction consentie pour éviter le franchissement que la commune voulait faire en billets de banque, cette rente est maintenant de quatre-vingts livres..... 80# »s »d

4° Une rente de cent cinquante livres attribuée aux offices de greffier-secrétaire et garde des archives de l'Université, créés par édit du mois de février 1704; offices que l'Université fut forcée d'acquérir et pour lesquels elle paya 3,200[1] au gouvernement; cette rente fut réduite à soixante livres en 1720, elle fut de nouveau réduite à trente livres en 1729; mais l'Université s'étant pourvue au Conseil contre une spoliation aussi criante, la rente fut rétablie à soixante livres dans les états du roi en 1731; cette rente se perçoit à Paris depuis le ministère de l'abbé Terray, et, en y joignant les intérêts de la finance qui sont de trente-une livres, un sol, la rente entière est de quatre-vingt-onze livres, un sol, cy..... 91# 1s »d

TOTAL..... 537# 14s 4d

De ces diverses rentes, celle dont la Faculté de médecine paraît chargée provient d'un emprunt de deux mille livres que cette faculté fit à la caisse de l'Université pour payer l'office de conseiller-médecin ordinaire du roi créé par édit de février 1692. Elle en a fidèlement servi les intérêts jusqu'à l'époque d'une révolution qui change absolument tous ses rapports politiques, quoique les décrets de l'Assemblée nationale constituante ayent implicitement maintenu son existence en corps de médecine jusqu'à l'époque où on déterminera une organisation générale de l'instruction publique. Une foule de charlatans, de gens sans aveu, de mauvais chirurgiens, dispute aujourd'hui si ouvertement aux médecins de cette

ville les honoraires et les profits de leur état, sans avoir comme eux à supporter un droit de patente excessivement onéreux, que cette faculté refuse très-clairement d'acquitter la rente qu'elle doit à l'Université et prétend n'avoir désormais à répondre que de la restitution des titres d'un office qui n'existe plus.

Du reste l'Université n'a aucun édifice; elle affermait jadis la grande salle des Carmes, au prix fixé par un arrêt du Parlement, à soixante-douze livres.

De ses quatre facultés, celle de théologie occupait une salle au couvent des Cordeliers; elle en payait une somme de six livres et conférait d'ailleurs les degrés gratuitement ou à peu près aux étudiants de cet ordre religieux; elle n'a pas un sol de rente.

Celle des droits, transférée à Rennes, 1735, par un coup d'autorité du Parlement de Bretagne, n'a également aucun revenu, à moins que ses protecteurs ne lui en aient procuré depuis sa translation.

Celle de médecine tient habituellement ses séances chez son doyen; pendant quelques années elle a cependant occupé une chambre chez les Carmes, à qui elle payait une somme annuelle de trente-six livres; elle n'a aucune dotation particulière, elle donne cependant de temps immémorial un professeur de botanique au jardin des apothicaires, des médecins aux hôpitaux et prisons, des professeurs spéciaux à ses élèves quand l'occasion s'en présente; elle a depuis 1780 un professeur spécial pour les maladies des gens de mer. Ses médecins des hôpitaux reçoivent une très-modique rétribution. Ses professeurs n'ont rien, pas même celui de botanique, qui est astreint à beaucoup de dépenses.

Celle des arts s'assemble au collége dans une ancienne chapelle de saint Marc, qui y subsiste encore; cette faculté, comme telle, ne jouit d'aucun patrimoine, mais elle tient le collége appartenant à la commune de Nantes.

Ce collége est très-vaste et touche immédiatement aux édifices appartenant à la Congrégation de l'Oratoire; elle y entretient huit professeurs, un préfet d'études, un suppléant, un supérieur et un professeur spécial pour la théologie; elle reçoit de la commune de Nantes un honoraire annuel de quatre mille deux cent cinquante livres pour cet objet.

Un bibliothécaire, également attaché à la congrégation et nourri dans la maison, est chargé du soin de la bibliothèque publique et reçoit de la ville pour ce service un honoraire de huit cents livres.

Enfin, la ville paie ordinairement quatre cents livres pour les prix qui se distribuent tous les ans aux écoliers.

L'instruction en général est gratuite dans l'Université. Les frais des actes publics dans les diverses facultés sont très-modiques et l'Université

ne reçoit de chacun de ceux qui y sont admis que quarante livres; ce produit est employé avec les revenus à payer les frais de ses cérémonies, auxquels cette somme ne suffit pas toujours.

Quoique l'Université eût en son temps une sorte d'inspection sur tous les établissements destinés à l'instruction publique; elle ne s'est cependant jamais mêlée de l'école tenue dans la rue Mercœur par les Frères des écoles chrétiennes: elle ignore si quelque dotation est attachée à cette maison, mais elle avouera avec plaisir que cette école, destinée aux enfants des citoyens peu aisés, mérite de la part du gouvernement des encouragements et des soins!

Nantes, ce 27 janvier 1792. CHOINET, recteur de l'Université [1].

LÉON MAITRE.

[1] Arch. départementales de la Loire-Inférieure, série Q, déclarations.

LES JEUNES MORTS*

—

IV

MARIE-EDMÉE

Encore un beau talent moissonné dans sa fleur! Marie-Edmée n'a atteint ni l'âge d'Eugénie ou de Maurice de Guérin, ni celui d'Alfred Tonnellé, et, comme eux, elle n'est devenue célèbre qu'après sa mort; mais sa vie si courte a été marquée au coin des grandes âmes et sa mort a été héroïque.

Marie-Edmée Pau naquit, le 16 novembre 1845, à Lyon, où tenait garnison le régiment de son père. Quatre ans après, ce père qu'elle commençait à connaître et à aimer revenait paralysé du siége de Rome, et, pendant six années qu'il vécut encore, il ne put quitter son lit de souffrance, autour duquel se réunissait la famille. Marie-Edmée nous représente ce *bon*, ce *pauvre père*, se mêlant aux jeux de ses enfants pour les égayer et riant avec eux, malgré sa triste vie. Lorsqu'elle apprit sa mort, elle ne trouvait de consolation que

* Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. x, p. 169, — t. xi, p. 337, — t. xiii p. 228, et t. xvii, p. 201.

dans les prières de ses compagnes de couvent, car ces *bonnes petites âmes*, dit-elle, en adressaient chaque soir pour lui à Dieu; et le 22 juillet, jour de cette mort, la pieuse jeune fille ne manquait jamais de faire une longue station au cimetière; elle y priait, elle y dessinait, elle s'y oubliait près de cette poussière dont elle était sortie, suivant son mot, en de longues méditations sur la vanité de tout ce qui passe. C'est au retour d'une de ces visites funèbres qu'elle écrivait:

« O mort! levier puissant de l'âme; toi, le dernier effort du courage, toi, l'épreuve suprême, toi, sur qui j'appuie ma faiblesse, et dans les bras de qui j'aspire à tomber, à l'heure et au jour de Dieu! Mort, c'est ici que je viens te connaître; dis-moi tes secrets, familiarise-moi avec ton effrayant visage; apprends-moi, je t'en prie, à vivre uniquement pour ne pas te redouter [1]. »

Une autre séparation l'avait dès lors fortement impressionnée: elle n'avait que cinq ans lorsqu'elle perdit son aïeul maternel, ancien garde du corps de Charles X, qui avait brisé son épée en 1830, et dont elle aimait à rappeler les décorations, les récits de bataille, mais surtout l'amour pour ses rois, culte chéri auquel il avait sacrifié son avenir. Il est mort, nous dit-elle, « regretté surtout des petits et des humbles ». Touchante oraison funèbre!

On comprend qu'avec de pareils souvenirs domestiques, le bruit du canon, le roulement du tambour lui donnassent ce qu'elle appelait une *frénésie de gloire;* ce qui l'exaltait le plus, néanmoins, c'était bien moins la pensée de la gloire que celles du dévouement et du sacrifice; mais, de ce côté-là encore, elle retrouvait parmi les siens son père, son grand-père, un de ses parents, Chauveau-Lagarde, qui défendit Marie-Antoinette et Charlotte Corday en pleine Terreur, et sa mère, surtout sa mère, pauvre veuve, n'ayant pas même de l'aisance, et trouvant malgré cela, dans sa bourse quelquefois, dans son cœur toujours, des ressources pour les malheureux.

Mme Pau n'avait point de domestique pour la servir. Une femme

[1] *Journal*, p. 443.

de ménage, que sa fille appelait une *débarrasseuse*, venait seulement, le matin, faire le gros ouvrage; la mère et la fille faisaient le reste; mais elles avaient des pauvres et des malades attitrés, tantôt dans des mansardes, tantôt à l'hôpital, et elles les visitaient régulièrement. Marie-Edmée accompagnait toujours sa mère dans ces visites et, lorsque le malade venait à mourir, les deux pieuses femmes, vêtues de deuil, suivaient le convoi funèbre. « Mon excellente mère, écrivait Marie-Edmée, passe de malade en malade, de cercueil en cercueil, sans rien perdre de sa sérénité. J'ai connu une personne qui passait sa vie à ne pas vouloir mourir; maman profite de la sienne pour apprendre à mourir [1]. »

Elle l'apprenait aussi à ceux qui ne le savaient pas. Venait-on la chercher pour quelque impie, pour quelque *furieux*, qui repoussait toute consolation, la charitable femme partait sans hésiter, en invoquant celle que l'Église appelle le *salut des infirmes*, le *refuge des pécheurs*, et avec elle le calme revenait, les consolations se faisaient jour, et la pauvre âme, en quittant la terre, n'avait que des paroles de joie et de reconnaissance.

Telle fut l'éducation que reçut Marie-Edmée, éducation sévère mais forte, qui ne fit pas d'elle une femme du monde, mais lui donna un esprit élevé et un cœur chaud. A peine sortie de l'enfance, elle avait ses œuvres comme sa mère avait les siennes; elle réunissait des enfants pauvres pour éveiller par ses leçons et leur pensée et leur cœur. Répondaient-ils à ses soins? « Il m'en coûte bien peu, disait-elle, pour leur faire du bien. » Lui *donnaient*-ils du *mal*, sans aucun *résultat?* elle se consolait par cette simple question : « Essayer de leur faire du bien n'est-ce pas se faire la charité à soi-même? »

On sent ce que devait être une pareille maîtresse. Aussi, lorsqu'elle arrivait dans sa petite classe, on l'*assourdissait de bonjours*, on l'*étouffait de tendresses*. « Pauvres chères petites, disait-elle, elles s'attachent autant à moi que moi à elles... et rien ne m'entraîne à causer comme leurs yeux brillants fixés sur les miens, ou leurs

[1] P. 71.

questions originales, ou leurs réponses tantôt incertaines, tantôt assurées et tumultueuses comme celles d'un peuple souverain [1]. »

A dix-sept ans, Marie-Edmée conçut, en outre, la pensée de réunions hebdomadaires dont elle traçait ainsi le programme :

« L'intention principale est de travailler pour les pauvres et d'en provoquer l'habitude dans d'autres familles que la mienne. Je voulais ensuite ne pas rompre avec mes amies et perdre le moins de temps possible à les voir ; dans les lectures que nous ferions ensemble leur donner de bonnes pensées et le goût du beau ; dans ma conversation, me montrer telle que je suis et leur apprendre à faire de même. Je voulais enfin mettre entre mes amies et le plus de jeunes filles possible une cordialité, une sympathie, une politesse qui fissent abstraction du rang, de la fortune et du nom, pour ne voir que l'éducation ; et voilà que l'expérience fait justice de mes utopies. Je reçois une petite carte qui me prouve que, parmi mes aimables ouvrières, dame Susceptibilité a fait des siennes. C'est pourtant ma meilleure amie, celle-là [2]. »

O susceptibilité, disposition d'esprit si fréquente mais si peu chrétienne ! voilà bien de tes coups !

Marie-Edmée habitait Nancy, la patrie de sa mère, où ses relations lui offraient des agréments et des ressources : une famille nombreuse, bien posée, très-intime et un héritage d'estime et de considération qui ne pouvait dépérir entre ses mains. Les rosiers du Bois-le-Comte, qu'habitait son grand-père, et les tourelles de Romémont, la demeure d'une de ses tantes, reviennent souvent à sa pensée comme un *souvenir du paradis terrestre ;* mais à ces joies du passé faisait ombre un avenir incertain et difficile : « Il faut qu'avant deux ans je gagne ma vie, écrivait-elle en 1863, à dix-huit ans, et elle ne voyait que ses *pauvres crayons pour l'aider à cheminer vers la mort ;* mais ces crayons révélaient mieux qu'un talent, ils révélaient une âme. Si la correction leur manquait parfois, l'inspiration ne leur manquait jamais. Marie-Edmée était de l'école de

[1] *Journal*, p. 312.
[2] P. 170.

fra Angelico et elle tenait à rester de cette école [1]. Aussi s'irritait-elle de voir qu'on cherchât l'art dans la forme beaucoup plus que dans l'idée. « On me recommande les *fortes études,* écrivait-elle; certes, je suis de cet avis; mais j'aurais beau disséquer mille cadavres, et mesurer tous les antiques, je n'acquerrai jamais la science qu'il faudrait avoir pour satisfaire tous ces amateurs. Aussi, je marche *piano,* continuant à chérir l'art pour l'idée, l'idée pour la justice et la justice comme un amour plus ferme, que je veux propager autant que et comme je le puis [2]. »

Est-ce à dire qu'elle dédaignait la forme? non, sans doute; mais elle n'y voyait qu'un moyen et non le but. « Mon crayon, disait-elle, me sert, faute de langue et de plume, voilà tout; mais cela ne peut m'empêcher de chercher la perfection de mon instrument; au contraire. » Dans un temps où l'on s'adonne si souvent à l'art pour l'art, à la science pour la science, sans tenir compte de la pensée exprimée ou de la vérité poursuivie, comment ne pas admirer cet énergique bon sens d'une jeune fille qui n'a d'autre désir que de laisser *quelque bien sur le passage de ses crayons* [3]?

Ce n'était pas le moyen de faire fortune; les éditeurs, tout en reconnaissant son talent, tout en admirant la richesse de son imagination, ne cessaient de le lui dire. On lui insinuait que la première condition du succès était de sacrifier au goût du jour; qu'il fallait de l'idée, sans doute, de l'art surtout, mais aussi du métier pour faire de l'argent. A ce seul mot, la fière jeune fille bondissait, et, lorsqu'on lui parlait d'aller à Paris, comme à la source de toute renommée, elle s'écriait : « O ma province, mon air pur, mes oiseaux, ma liberté! que jamais je ne vous abandonne pour Paris! Ce serait lâcher la proie pour l'ombre, et, dans ce labyrinthe, perdre mon talent, trouver un métier, me couper les deux ailes et m'attacher des pattes. Décidément j'aime mieux rester Marie-Edmée que de devenir Nabuchodonosor [4]. »

[1] P. 302.
[2] P. 315.
[3] P. 371.
[4] P. 238.

Les conseils néanmoins et les instances se multiplièrent tellement que Marie-Edmée finit par prendre le chemin de la capitale. « Avant d'être artiste, je vois qu'il faut le devenir, disait-elle tristement, et, pour cela, étudier les maîtres, les os, les muscles, la perfection, etc. » Dans ce but, elle entra dans l'atelier de Léon Cogniet. Malheureusement les élèves lui gâtèrent le maître. C'était une dizaine de jeunes filles, « spirituelles, gaies, un peu légères, confiantes en leur talent, qui est réel, disait leur nouvelle compagne, et dans leurs charmes, qui sont éblouissants et séduisants pour tout le monde, excepté pour moi. Ce *brio* parisien, cette abondance d'*aimableries* ne m'effarouche pas, mais m'isole. Ces *ma chère,* ces mines tour à tour friponnes, aristocratiques, pédantes et naïves, coquettes, naturelles, ces coups d'éventail, ces tours de têtes, ces glissements de prunelles à droite et à gauche, me produisent quelque chose du fameux effet de la tête de Méduse ; je deviens pierre et statue. Je rentre en moi-même pour trouver une figure amie, assez grande et assez belle pour me reposer de ces jolies petitesses [1]. » Au bout d'un mois elle eut assez de l'atelier, et, quelque bon souvenir qu'elle gardât du peintre, elle n'y revint plus.

Marie-Edmée a laissé assez de preuves de son talent pour qu'il soit facile de l'apprécier ; mais n'en eût-elle laissé aucune, qu'il suffirait de ce croquis d'un atelier parisien et de bien d'autres croquis non moins prestement dessinés pour dire : Elle était née artiste par le coup d'œil et tout ce qui s'ensuit : finesse de dessin, vivacité de touche, franchise d'expression et esprit. Il n'est pas besoin de l'avoir jamais vue pour la reconnaître dans le portrait qui figure en tête de son *Journal.* Ce portrait est son œuvre. C'est sans doute celui qu'elle fit à dix-sept ans ; elle peignit de nouveau son *front d'artiste,* disait-elle en riant, trois ans après ; elle reproduisit sur porcelaine, la même année (1866), ce qu'elle appelait, non moins gaiement, sa *sensitive ;* et, plus d'une fois, elle en convenait, sa pensée se reporta, en dessinant Jeanne d'Arc, dans sa charmante légende de *Notre petite sœur de Lorraine,* sur sa *longue et fluette personne,* ou du moins sur son visage.

[1] P. 289.

Le portrait qui orne le frontispice de la légende doit être de ses dernières années. Les formes en sont pures, mais l'expression est triste et sévère ; on sent une âme qui a *bataillé*, suivant son mot, avec elle-même et avec la vie, et qui, si elle a l'expression de la force, a aussi l'expression de la tristesse. Le portrait de dix-sept ans ne révèle pas encore la lutte ; c'est une charmante jeune fille, très-simplement mais très-gracieusement coiffée d'un chapeau de paille à larges bords, le voile relevé et la tête appuyée sur la main dans une attitude pensive. Il y a de l'énergie dans son regard, de la distinction dans ses traits ; la physionomie est parlante, candide à la fois et observatrice. C'est bien Marie-Edmée tout entière ; c'est son charme de jeune fille et son caractère viril.

Cette virilité de caractère par lequel surtout elle vivra, fut néanmoins pour elle un tourment, et, si j'osais le dire, une faiblesse. Marie-Edmée, qui comprenait et qui pratiquait si bien le dévouement de la femme près de sa mère, de son frère, des ignorants, des pauvres, des malades, en rêvait d'autres qui ne sont pas précisément de son sexe. Se sacrifier pour sa patrie, pour une sainte cause, pour la liberté, *mourir pour le bonheur de tous* lui semblait le sort le plus digne d'envie. Dès l'âge de quinze ans, elle se passionnait pour Jeanne d'Arc. « Si l'on veut absolument des miracles pour la canoniser, disait-elle, Jeanne n'en est-elle pas un vivant? » Et elle ajoutait : « La pauvre bergère de Domremy serait canonisée que je ne lui aurais pas voué un culte plus grand [1]. » Aussi l'invoquait-elle presque comme une patronne : « O ma sainte, ma pure, ma courageuse vierge, lui disait-elle, conservez-moi jusqu'à la fin de ma vie l'amour de la France après celui de Dieu, par dessus tout au monde ; protégez ma pauvre petite carrière, donnez-lui quelque influence sur cette belle terre que vous avez sauvée [2]. » Et souvent elle terminait par cette exclamation: « Pourquoi ne suis-je qu'une femme ! »

Ce fut surtout lorsque la Pologne tenta un soulèvement en 1863,

[1] PP. 210 et 173.
[2] P. 242.

que cette exclamation jaillit plus vive, plus continue, de son cœur. L'inaction de la France et les plaisirs qui suivaient leur train, tout, jusqu'à la pitié qui se manifestait par des bals et des spectacles au profit de la Pologne, l'irritait, l'indignait. Son âme généreuse et enthousiaste trouvait alors des accents d'éloquence qu'on pourrait presque appeler des cris de désespoir.

« Il y a des âmes, du reste bonnes et accessibles au bien, écrivait-elle, qui n'ont pas d'écho pour les nobles infortunes et les grandes douleurs. Tout ce qui se passe en dehors de la localité, du centre des intimes, des connaissances de la famille, et quelquefois même de la personnalité, est pour elles non avenu, n'existe pas. A ces âmes, même d'élite, à ces esprits subtils et originaux, que leur font la Pologne, le Pape et le reste de cette grande phalange de héros et de martyrs contemporains, qui combattent pour leur foi, pour une idée ou pour la patrie? La France est sillonnée d'équipages, de commissaires de police, approvisionnée de pain, de vin et de FOIN... Le luxe marche, on danse, on rit, on s'habille et l'on babille. Ah! quel charmant pays et que craindre sous son soleil [1]? »

Puis, entraînée par un pressentiment qui ne s'est que trop réalisé: « Oui, je les attends, *les lâches,* s'écriait-elle, à l'heure qui sonnera bientôt, hélas! car on expie tous les crimes: les nations toujours sur la terre, les hommes séparément, ici-bas ou dans l'autre monde. Il est impossible que la France s'encroûte si bien d'égoïsme que le baril de poudre ne reçoive quelque étincelle du volcan qui fume là-bas. Alors! alors je verrai, n'est-ce pas, mon Dieu! car si j'ai soif de sang expiatoire, ce n'est pas que je veuille épargner le mien. Oh! si j'étais un homme, il y a longtemps que je n'en aurais plus à répandre! [2] »

Ce dernier mot, ce cri de l'âme, explique, à lui seul, toute la destinée de Marie-Edmée. De telles natures ne peuvent vivre ou ne vivent que dans la souffrance. « Qu'est-ce que la douleur de Job sur son fumier, disait-elle encore, de Jérémie sur les fossés de Jéru-

[1] P. 157.
[2] P. 243.

salem, de Rachel à qui l'on tue ses enfants, en comparaison de cet invisible vampire qui me ronge l'âme? Cette voix qui me crie à toute heure, comme l'esclave au triomphateur: — Souviens-toi que tu es femme, — ne se taira même pas dans mon tombeau [1]. »

C'est par cette irritation, cette souffrance morale qui lui faisait dire que la terre lui donnait des *nausées* quand elle ne la faisait pas *extravaguer de fureur*, que Marie-Edmée se sépare très-nettement d'Eugénie de Guérin, pour laquelle elle professait d'ailleurs la plus sincère admiration. Il faut être « solidement humble, disait-elle, pour continuer à parler du ciel, de la terre et de son âme, lorsqu'une Eugénie de Guérin l'a fait avant nous. » Non, il n'était nullement besoin d'être humble quand on en parlait comme Marie-Edmée. Marie-Edmée a même parfois des élans qui la portent plus haut qu'Eugénie, mais elle n'a pas, comme la charmante solitaire du Cayla, ce calme qui, suivant un ancien, est essentiel à toutes les grandes pensées comme à toutes les grandes choses. Eugénie suivait naturellement, naïvement, la voie que Dieu lui avait faite, sans en rêver une autre ; non moins que Marie-Edmée, elle sentait les travers du monde, mais pour y compatir bien plus que pour s'en irriter. Elle y apportait comme contraste sa candeur, sa franchise, et y exerçait, sans y songer même, l'influence que donne toujours le charme de l'esprit quand il est joint à celui du cœur. L'une et l'autre d'ailleurs furent dévouées, l'une comme femme, c'était tout ce qu'on devait attendre d'elle, l'autre comme femme et un peu comme homme; c'était plus qu'elle ne pouvait.

En politique, Eugénie n'avait que son *Credo* et les traditions de sa famille ; Marie-Edmée, cédant à des aspirations généreuses mais peu réfléchies, disait: « Mon *Credo* et la liberté. » Ne lui en veuillons pas trop ; on était alors dans le beau temps du libéralisme catholique que semblaient autoriser de grands exemples et dont peu de personnes entrevoyaient les dangers. Marie-Edmée s'y laissait aller d'autant plus facilement que son esprit était plus naturellement porté à l'indépendance ; mais de là *bien des orages dans son cœur,*

[1] P. 203.

bien des battements de trop, comme eût dit Eugénie de Guérin. Marie-Edmée nous a donné elle-même une idée de ces orages en cherchant à débrouiller le *chaos de pensées* qui étaient en lutte chez elle.

« Moralement, disait-elle, j'ai trois natures. La première qui est, je crois, la base de mon caractère, *mon sens*, c'est-à-dire le principe de l'impression soudaine ; cette nature-là, je la tiens de l'antiquité grecque. C'est à elle que je dois cette admiration irréfléchie pour le beau dans la force du suprême et légitime orgueil, pour les conquérants malgré les flots de sang dont ils inondent la terre, pour les philosophes malgré leurs erreurs, pour les stoïques enfants de Sparte, pour l'amour exclusif de la patrie et du devoir, pour la grandeur, la force, la puissance. Voilà mes étoiles dans ce ciel-là.

» Ma seconde nature est d'humeur protestante. Celle-là est plus précise que la première. C'est une violente disposition à tout désirer avec excès, à ne plus m'arrêter sur les bornes du possible. Cette nature est d'une exagération terrible. Tout ou rien, c'est sa devise ; la mort ou la liberté, c'est son cri de guerre.

» Enfin, je suis catholique par la grâce de Dieu ; ici je raisonne et je crois. Qu'elle est belle pour l'esprit, douce et consolante pour le cœur, cette religion de mon Jésus ! C'est beau, beau, mais c'est presque trop beau. L'unique nécessaire, c'est le but de cette nature ; son seul cri, c'est Dieu !

» Mais à quels antagonistes n'a-t-elle pas affaire ! Elle détruit mes plus chères idoles, la gloire et la liberté, en leur opposant l'humiliation et l'obéissance ; et ce qui m'abat le plus, c'est que je sens bien qu'elle a pour elle ma conscience et mon amour de l'idéal ; elle a ma raison tout entière ; mais je lui veux plus, je veux lui donner tout mon cœur, car il n'est point de salut pour moi hors de cette forteresse que je voudrais parfois raser [1]. »

La confession est entière et l'on sent chacun des *battements* de ce cœur. Marie-Edmée ne pouvait les modérer que par le grand

[1] P. 167.

remède de toutes les souffrances morales, le recours assidu et fervent aux consolations religieuses. « Rien ne me calme comme le sacrement de pénitence, disait-elle ; je pourrais même dire qu'il m'anéantit dans la paix [1]. » — Et, un autre jour : — « J'ai communié ce matin... et assisté au chemin de croix, le soir ; saintes heures qui m'ont adoucie, fortifiée et *simplifiée* [2]. » C'est elle qui souligne. Quelques pages après : « Plus légère et plus forte, je prends bravement la vie et ses charges, le jour et ses ennuis, mon âme et ses faiblesses... A qui dois-je ce miracle? au plus consolant des sacrements [3]. » Et elle ajoutait : « O Christ! restez-là, voyez, à cette place vide où aucune idole n'a jamais pénétré; vous ne régnerez pas sur des ruines, mais sur un chaos dont votre parole seule peut tirer un monde. » Enfin, çà et là : « J'ai communié, je suis donc heureuse, au delà de tout!... »

Comment ne pas s'attacher à une âme si franche et si pieuse? Comment ne pas sympathiser avec cette énergie de caractère qui préférait les souffrances et la lutte d'une vie pénible à toutes les jouissances oisives de la richesse! « Je finirais par mourir de consomption et de tristesse, disait-elle, ma volonté se détendrait comme la corde mouillée d'un arc, mon âme s'énerverait dans le repos. J'aime mieux souffrir et lutter... Certainement je ne changerais pas mon avenir pour celui de toute autre jeune fille riche qui se marie à n'importe qui, pour devenir n'importe quoi, n'importe quelle madame [4]. » Je me serais trouvée, disait-elle encore, « plus malheureuse qu'Iphigénie, s'il m'eût fallu, parée comme un bélier de sacrifice, les bras, les mains, le cou, la tête enchaînés d'or, de diamants et de fleurs, me présenter dans le monde, dit-on, moi je dis, à l'enchère [5]. »

Paroles de dépit d'une jeune fille pauvre, dira-t-on, et Marie-Edmée était la première à sentir qu'on le dirait. Elle se figurait

[1] P. 222.
[2] P. 231.
[3] P. 252.
[4] P. 199.
[5] P. 200.

entendre certaines voix marmotter : « Pauvre jeune fille ! elle ne pouvait trouver une âme pour apprécier la sienne, un cœur, etc. » Et elle ajoutait : « Les hommes sont d'une modestie si délicate qu'ils attribuent tout soupir partant d'un cœur féminin de plus de vingt ans et de moins de quarante, à l'absence d'un de leurs individus [1]. »

Le fait est que Marie-Edmée put se marier et qu'elle ne le voulut pas, qu'elle put occuper une position enviée et qu'elle n'y consentit pas davantage ; elle ne voulait ni se donner ni se prêter. La position qui lui fut offerte était celle de lectrice de l'impératrice. Marie-Edmée hésita par la pensée de sa mère, dont elle eût assuré l'aisance ; mais, quand elle sut que pour le succès il fallait une démarche personnelle de sa part, elle s'y refusa.

Elle eût pu également se marier, si nous en croyons une note de son journal, qu'elle était trop franche pour avoir écrite sur la simple dictée de son imagination. « Cette chère madame qui sort d'ici pensant sans doute qu'elle nous apportait tous les joies de l'Eden, et qui s'en va toute déconcertée, car elle vient de comprendre que, si je suis capable de refuser *un million poétique et catholique,* je ne me marierai jamais [2]. »

Répétant un jour cette phrase : *Je ne me marierai jamais,* à Mgr Dupanloup, dans une entrevue dont le récit est un des plus intéressants de son livre, le vieil évêque sourit, « de ce sourire, dit-elle, qui vient à tout le monde, en entendant une jeune fille trancher aussi nettement sa destinée [3]. »

D'où lui venait donc cette aversion pour le mariage ? Car enfin Marie-Edmée avait beau se faire *un cœur de rocher,* ce cœur était loin d'être insensible. « Oui, mon Dieu ! je suis bien lasse, écrivait-elle à vingt-deux ans ; voici venir l'heure où je comprends que ma tête lourde et brûlante ne se reposerait que sur un cœur ayant battu pour moi, où des yeux brillants de tendresse sècheraient mes larmes en se fixant sur les miens ; où le baiser, en rafraîchissant mon front,

[1] P. 264.
[2] P. 247.
[3] P. 373.

en dissiperait les nuages. Et néanmoins il serait là, cet amour permis à tout être humain, que je repousserais cette consolation suprême, comme je m'en interdis le désir, et que, soulevant mon cœur de toutes les forces de ma volonté, je vous le confierais, mon Dieu, et ne l'abandonnerais qu'à vous [1]. »

Cette pensée revient sans cesse dans son *Journal*. Commentant, un jour, ces paroles de Marie-Madeleine : — « Où donc avez-vous mis mon Sauveur ? je le cherche, il n'est plus ici », — mon âme ne le cherche plus dans la mort, ajoute-t-elle, car le Christ est ressuscité. Toi aussi, passe par les douleurs, les séparations, les déchirements, puis ressuscite au troisième jour. Mais imite le modèle incomparable, ne te laisse approcher par aucune tendresse humaine: *Ne me touchez pas.* »

Pensée et expression, tout ici dépasse de haut la portée ordinaire. Mais ce détachement absolu de toute *tendresse humaine* s'accorde-t-il bien avec les difficultés et les soucis de la vie commune et laïque ? Dieu lui-même le comprenait-il ainsi, lorsqu'il donnait pour appui à la femme la force de l'homme et à l'homme le cœur de la femme ? Si l'on se sent le noble désir de n'avoir d'autre amour que Dieu, c'est-à-dire l'amour parfait, pourquoi ne pas aller jusqu'au cloître ? Alors, loin d'*isoler son cœur,* comme Marie-Edmée s'étudiait à le faire dans le monde, on le dilate dans une pleine communauté de sentiments, de charité et de prières. Marie-Edmée avait, sur ce point, une réponse toute prête. « Puisque j'ai toujours soif d'indépendance et de liberté, je ne dois pas me cloîtrer. » N'était-ce pas là aussi une des causes qui l'empêchaient de vouloir jamais être *madame ?* Elle en convenait assez franchement lorsqu'elle prétendait que certains passages de saint Paul *n'étaient pas encore éclaircis.* Pas éclaircis, jeune fille ! Quoi donc de plus clair que ces mots : *Femmes, soyez soumises à vos maris ?* Mais Marie-Edmée avait vu de ces unions trop nombreuses où la valeur morale de l'homme est loin d'égaler celle de la femme, et, pénétrée de cette vérité que la femme est *reconnue par tous douée d'un esprit*

[1] P. 390.

intelligent aussi bien que l'homme, elle ne pouvait s'habituer à l'idée d'une infériorité légale, si souvent démentie par les faits. « Je voudrais, disait-elle, que les âmes fussent égales, libres et sœurs. Le monde spirituel est un, il ne peut admettre d'esclaves ni de maîtres, de femmes ni d'hommes [1]. » Mais vous ne voyez donc pas, enfant, que c'est tout simplement le ciel que vous rêvez sur la terre? Marie-Edmée s'en doutait bien. Je n'en voudrais pour preuve que ce mot charmant : « Ce qui me cause le plus de joie dans l'Evangile, ce sont ces paroles : Au temps de la Résurrection, il n'y aura ni maris ni femmes, et l'on sera comme des anges dans le ciel [2]. »

Et ici, puisque nous en sommes aux mots qui peignent d'un trait tout un caractère, je voudrais en réunir quelques-uns des différents âges de Marie-Edmée.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] P. 255.
[2] P. 224.

LES TROIS VOLEURS

PATELINADE EN UN ACTE

PERSONNAGES :

MAITRE ERGO, procureur, premier voleur.

M. LENORMAND, maquignon, second voleur.

LOUSTIC, voleur de son état, troisième voleur.

LE PÈRE KEMENER, marchand drapier.

UN EXEMPT.

TROIS ARCHERS.

PAYSANS BRETONS; entre autres, le tavernier.

La scène se passe, un jour de foire, dans une petite ville de Bretagne, au XVIe siècle. — Un champ de foire. — A droite, une taverne sous une tente. — A gauche, l'étal d'un marchand de drap.

SCÈNE PREMIÈRE.

Plusieurs buveurs sont attablés sous la tente; au milieu d'eux, le maquignon Lenormand.

LENORMAND, *vidant son verre.* — Par saint Corentin ! ce cidre réchaufferait l'estomac d'un pendu ! J'ai pris soif à boire, au lieu de me désaltérer. — Voulez-vous trinquer, les braves gens? C'est moi qui paie.

UN PAYSAN. — Il paraît que vous avez fait de bonnes affaires aujourd'hui, monsieur Lenormand?

LENORMAND. — Couci, couça. Il y a de la concurrence.

LE PAYSAN. — Oh! mais vous vous entendez si bien au commerce des chevaux!

LENORMAND. — C'est vrai ! je suis né maquignon, comme d'autres naissent avocats ou voleurs. Sans compter toutefois que, pour mon métier, il faut des dispositions naturelles, au lieu qu'on apprend facilement à plaider et à mentir.

LE PAYSAN. — Tenez, voici venir maître Ergo, le procureur, un rusé compère, aussi lui.

LENORMAND. — Excepté quand il achète des chevaux. Au surplus, chacun sa partie.

LE PAYSAN. — Bien le bonjour, monsieur Lenormand. Aussi bien je ne me soucie guère que M. le procureur mette les yeux dans ma poche, de peur qu'en même temps il n'y fourre aussi la main.

SCÈNE II.

LENORMAND, LE PROCUREUR.

LENORMAND. — Serviteur, monsieur le procureur. Permettez que je vous offre un verre de ce cidre, qui vous mettra en belle humeur, tout homme de loi que vous êtes ; et, pendant que nous allons trinquer, je vais vous demander une petite consultation ; mais là, la main sur la conscience.

LE PROCUREUR. — Toi, coquin, mets la main sur ta bourse !

LENORMAND. — Soyez tranquille, mon maître. Ce me sera plus aisé qu'à vous de la mettre là où je dis.

LE PROCUREUR. — Attention ! tu paieras double, si tu passes ton temps à me dire des sottises.

LENORMAND. — Je viens au fait. Un brave homme achète sur parole un cheval dont la queue se décolle à l'eau. Que peut pour ce méchant tour faire l'acheteur au marchand ?

LE PROCUREUR, *riant*. — *In caudâ venenum*, comme nous disons en droit. C'est quand ta bêtise est faite que tu viens me demander avis. Nigaud, garde la bête, et, une autre fois, tire l'animal par la queue, pour voir si elle est solide. Maintenant un écu.

LENORMAND. — Vous parlez comme un livre, monsieur le procureur. Voilà, et vingt sols en plus. Je goûte votre avis. C'est moi qui ce matin vous ai vendu votre jument. Ne la tirez pas par la queue

en sortant du bain. A l'honneur, monsieur le procureur (*Il se sauve.*)

LE PROCUREUR. — Ah! filou! si je puis, je te ferai pendre!

LENORMAND. — Je vous sais gré de l'intention! (*Exit.*)

SCÈNE III.

LE PROCUREUR. — Maraud! La poule, cette fois, a pris le renard. Mais je m'en vengerai sur le premier client qui tombera entre mes mains. (*Apercevant Loustic.*) Est-ce la victime?

SCÈNE IV.

LE MÊME, LOUSTIC.

LOUSTIC. — Bonjour à vous, maître Ergo. Vous ne me remettez pas?

LE PROCUREUR. — Dieu me pardonne! c'est Loustic.

LOUSTIC. — Loustic, votre ancien valet.

LE PROCUREUR. — Oui, ma foi, c'est bien mon coquin. *Quantùm mutatus ab illo!*

LOUSTIC. — Ce qui veut dire?...

LE PROCUREUR. — Que tu as engraissé, mon garçon.

LOUSTIC. — Parbleu! il y a deux ans que je ne suis plus chez vous!

LE PROCUREUR. — Pourquoi as-tu quitté mon service? — Ah! c'est vrai, c'est moi qui t'ai renvoyé.

LOUSTIC. — Parce que je vous ressemblais trop. Il faut avouer que je ne vous ai pas mal grugé. J'étais, d'ailleurs, un excellent valet. Je parierais que depuis vous n'avez pas trouvé mieux?

LE PROCUREUR. — Ce n'est que trop vrai : tous les valets que j'ai eus après toi sont aussi voleurs, ou à peu près, et de plus ils sont paresseux et ivrognes, à telle enseigne que je te reprendrais bien chez moi, si tu me promets de ne me plus filouter.

LOUSTIC. (*Il regarde depuis quelques instants la bourse du procureur.*) — Mais c'est le pain que vous voulez m'ôter de la bouche!

LE PROCUREUR. — Je doublerai tes gages.

LOUSTIC. — Vous les tripleriez que j'y perdrais encore.

LE PROCUREUR. — Ainsi tu ne veux pas rentrer à mon service ?

LOUSTIC. — Non, monsieur, je vous assure, je ne le puis à cette condition-là.

LE PROCUREUR, *à part.* — Il paraît que je suis bien facile à voler! C'est une leçon.

LOUSTIC, *qui n'a cessé de regarder la bourse, se frappant le front, à part.* — Une idée !

LE PROCUREUR. — Décidément, tu ne veux pas ?

LOUSTIC. — Impossible ! Vos conditions... et puis je me marie.

LE PROCUREUR. — Tu te maries ?... Tes enfants seront de francs fripons.

LOUSTIC. — Je vous en réponds ! Avec un peu d'instruction et une plume d'oie à l'oreille, ils seront capables de devenir de fort bons procureurs. Et puis, n'auront-ils pas aussi en héritage le sac à malices du grand-père? Car vous saurez que ma future est fille d'un de vos confrères.

LE PROCUREUR. — Je t'en félicite !

LOUSTIC. — Il n'y a pas de quoi... j'étais fait pour entrer dans une maison de robe.

LE PROCUREUR. — Et ton beau-père se nomme ?...

LOUSTIC. — Maître Chicanier.

LE PROCUREUR. — Piètre procureur! — Un honnête homme, dit-on.

LOUSTIC. — Toute règle a ses exceptions... Mais, à propos, en retour de mes loyaux services, j'en aurais un à vous demander.

LE PROCUREUR. — Tout ce que tu voudras, pourvu que ce ne soit pas d'être parrain de tes enfants.

LOUSTIC. — Le baptême n'est pas encore sonné. Du reste, il ne s'agit pas de cela. Je désirerais faire un cadeau au beau-père, le jour de mes noces, et, comme il n'a qu'une simarre presque aussi trouée que la vôtre, je voudrais lui en acheter une. Voudriez-vous être assez bon pour venir l'essayer chez Kemener? Vous êtes justement de la taille et du ventre du père de ma femme.

LE PROCUREUR, *se rengorgeant.* — Oui, c'est un bel homme.

LOUSTIC. — Sans doute, étant père de sa fille.

LE PROCUREUR. — Ta future est jolie?

LOUSTIC. — Cela ne se demande pas, mais elle est muette.

LE PROCUREUR. — Ce n'est pas un défaut.

LOUSTIC. — De plus elle boite.

LE PROCUREUR. — Diable! ça, c'est fâcheux!

LOUSTIC. — Comment fâcheux, procureur? C'est justement pour cela que je l'épouse. Ne pouvant pas si bien courir, elle sera plus au logis, et il lui faudra moins de chaussures.

LE PROCUREUR. — C'est parbleu de la philosophie.

LOUSTIC. — Or çà, allons-nous chez Kemener, essayer la robe? (*Ils traversent le théâtre et vont à la boutique du drapier.*)

SCÈNE V.

LES MÊMES, KEMENER.

LOUSTIC. — Salut, père Kemener. Votre boutique embellit tous les jours.

KEMENER. — Et moi je n'embellis guère, je vieillis, mon pauvre garçon.

LOUSTIC. — C'est le cas de tous les pères et de leurs enfants, de tous les marchands et de leurs boutiques. Vous allez nous donner une robe de procureur, de votre plus belle serge, père Kemener.

KEMENER. — Ah ça, on est donc bien dans ses affaires?

LOUSTIC. — Que voulez-vous? chacun exerce son petit état le mieux et le plus honnêtement qu'il peut.

KEMENER. — Et quel est ton état?

LOUSTIC. — Faire passer dans ma poche ce qu'il y a de trop dans celle du voisin.

LE PROCUREUR. — Ah! ah! prends garde! tous les métiers ont leurs traverses, comme toutes les roses leurs épines. On dirait, maître filou, que tu n'es pas bien riche en oreilles, vu la manière dont tu rabats ton bonnet.

LOUSTIC. — C'est vrai; mais aussi je n'ai plus peur qu'on me les coupe.

KEMENER. — Voilà, mes maîtres, la plus belle robe de ma boutique. C'est du fin, et en même temps du solide. Quatre générations de procureurs la porteraient sans l'user. Vous pourrez la léguer, maître Ergo, aux enfants de vos arrière-petits-enfants.

LE PROCUREUR. — Ce n'est pas pour moi, malheureusement. C'est ce garçon-là qui en veut faire présent à son beau-père.

KEMENER. — Tu te maries?... Envoie-moi les gens de la noce à habiller.

LOUSTIC. — Je n'y manquerai pas, père Kemener. (*Le procureur essaie la robe.*) Aïe ! la robe fait un pli. M'est avis que c'est votre bourse, Monsieur le procureur.

KEMENER. — Oui, oui, c'est bien cela qui y fait. (*Le procureur veut se débarrasser de la bourse.*) Ne vous donnez pas la peine, maître Ergo, je vais vous déboucler la courroie de votre sac... Est-il rondelet, au moins !

(*Il la pose par terre. Loustic s'en saisit et détale.*)

SCÈNE VI.

LE PROCUREUR, KEMENER.

LE PROCUREUR. — Ah ! le filou ! le voilà qui emporte ma bourse ! (*Il veut poursuivre Loustic ; Kemener le retient.*)

KEMENER. — Pas si vite, monsieur le procureur ! prenez le temps, au moins, de dépouiller ma robe.

LE PROCUREUR. — Il s'agit bien de cela ! (*Se débattant.*) Vas-tu me lâcher, coquin !

KEMENER. — Coquin tant que vous voudrez, mais je ne vous lâcherai point !

LE PROCUREUR. — Je veux courir après lui.

KEMENER. — Point du tout.

LE PROCUREUR. — Le misérable ! il est le complice de mon voleur !

KEMENER. — Vous me la donnez belle ! C'est l'autre plutôt qui voulait vous aider à emporter ma robe; mais je vous tiens, monsieur le procureur.

LE PROCUREUR. — Tudieu! drapier de malheur! je te tuerais plutôt que de dire que tu ne me laisserais pas poursuivre mon filou. Au voleur!

KEMENER. — Au voleur! au voleur! à la garde!

(*Loustic et le maquignon paraissent au fond de la scène en criant*: Au voleur! *La foule s'assemble et crie avec eux. — Le procureur, à force de se débattre, laisse la moitié de la robe aux mains de Kemener, et se sauve avec l'autre.*)

SCÈNE VII.

LES MÊMES, L'EXEMPT ET LES ARCHERS.

KEMENER. — Arrêtez-le! A la force! A la garde!

(*Entre l'exempt. Les archers ramènent le procureur.*)

L'EXEMPT. — Que diable se passe-t-il par ici?

KEMENER. — Arrêtez-le! A la force! A la garde!

(*Le procureur se débat dans les mains des archers.*)

L'EXEMPT, *à Kemener.* — Eh bien! finiras-tu, vieux criard?

KEMENER. — Ah! vous le tenez! — Merci bien, monsieur l'exempt. (*D'une voix essoufflée.*) Merci pour moi et pour lui...

LE PROCUREUR. — Voilà qui est trop fort!

KEMENER. — Car je l'aurais assommé sur le coup!

L'EXEMPT. — M'expliquera-t-on quel est tout ce tapage?

KEMENER. — Eh! ne le voyez-vous pas? C'est parbleu M. le procureur qui veut m'emporter la moitié de ma robe, car, en se débattant, il m'a laissé l'autre moitié; ce qui n'était pas son intention, à coup sûr.

LE PROCUREUR. — Il ment! il ment! il ment! C'est le complice de mon voleur... Il veut m'empêcher de courir après lui.

L'EXEMPT. — Vous avez l'air, monsieur le procureur, d'être en cette affaire plutôt le voleur que le volé, par la fureur que vous avez de vous sauver.

KEMENER, *montrant la robe du procureur.* — Voyez plutôt la guenille qu'il voulait me laisser en échange de cette simarre toute neuve... ou peu s'en faut!

L'EXEMPT. — Allons, père Kemener, expliquez-nous l'affaire... succinctement.

KEMENER. — C'est, pardine, bien facile à expliquer : M. le procureur vient essayer une robe. Un fripon qui l'accompagne fait semblant d'emporter sa bourse, et lui veut courir après, pour m'emporter ma robe.

LE PROCUREUR. — C'est au contraire le marchand qui s'entendait avec mon voleur. Sous prétexte que la robe faisait un pli, il m'a fait déposer ma bourse, dont l'autre s'est saisi, pendant que ce gueux de Kemener m'empêchait de le poursuivre.

KEMENER. — Vous mentez, procureur ! Loustic est votre compère. Moi, je ne lui avais pas parlé de la journée, tandis que vous étiez à l'auberge à vous entendre avec lui.

LE TAVERNIER ET LE MAQUIGNON. — C'est vrai, le procureur et Loustic sont longtemps restés ensemble à la taverne.

L'EXEMPT, *au procureur*. — Fi donc ! monsieur le procureur, vous conduire en fripon de bas étage ! Les gens de justice ne doivent voler que de par la loi !

LE PROCUREUR. — Courez plutôt après mon voleur, monsieur l'exempt !

L'EXEMPT. — Nous avons assez de vous retenir.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, LOUSTIC, *revenant avec la bourse à la main*.

LE PROCUREUR. — Voilà celui qui m'a emporté ma bourse.

LOUSTIC. — On vous la rapporte ! — Je viens exprès pour cela, parce que je vous ai vu arrêter. Aussi, il faut avouer que vous ne l'avez pas volé !

LE PROCUREUR. — Entendez-le ! monsieur l'exempt. Lui-même avoue que je n'ai pas volé la robe.

LOUSTIC. — Je dis que vous n'avez pas volé d'être pendu... Comme je sais... par expérience... que jamais l'on n'a tant besoin d'argent que lorsque l'on va en prison, je viens vous rendre votre bourse.

KEMENER. — Vous voyez bien que Loustic est le compère du procureur.

L'EXEMPT, *désignant Loustic aux archers.* — Saisissez-moi ce coquin.

LOUSTIC. — Eh bien! par exemple!... J'ai eu à faire à toutes les maréchaussées du royaume, et je n'ai pas trouvé un exempt si mal élevé. Quelles sont ces manières-là? C'est vrai que j'ai fauté au premier moment. Ce patelin de procureur m'avait si bien enjolé, que j'avais d'abord intention de lui aider à voler la simarre; mais j'ai eu des remords de faire tort à un si brave homme que le père Kemener. La preuve: c'est moi qui ai d'abord appelé la maréchaussée. Vous ne pouvez pas dire le contraire, père Kemener.

KEMENER. — C'est, ma foi, la vérité, monsieur l'exempt. Tenez, je vous prie de relâcher ce garçon-là. Ça a encore de la conscience.

L'EXEMPT. — Je te laisse aller, parce que tu as fait prendre ce gredin de procureur; mais veilles-y, tu as une figure de gibier à potence.

LOUSTIC. — Que non, monsieur l'exempt, je ferais triste mine pour un pendu. Je suis si chatouilleux de la gorge, que rien que me passer la corde au cou me ferait crever de rire.

KEMENER, *frappant amicalement sur l'épaule de Loustic.* — Un bon farceur tout de même et un brave garçon! (*Exeunt.*)

LE PROCUREUR. — La voyant tous les jours à l'œuvre, j'aurais dû me défier de la justice! Monsieur l'exempt, n'y aurait-il pas moyen de s'accommoder? Je vous ferais volontiers présent de cette bourse, sur laquelle je ne comptais plus.

L'EXEMPT. — Voyons!

LE PROCUREUR. — Trois cents bons écus, monsieur l'exempt.

L'EXEMPT. — Vous n'êtes pas un fourbe bien rusé pour un procureur, maître Ergo, que de croire qu'un exempt puisse prendre des cailloux pour des écus.

LOUSTIC. — Et des écus pour des cailloux, afin de les jeter aux gamins.

LE PROCUREUR. — Scélérat de Loustic !

LOUSTIC. — Aussi, quand il m'avait dit qu'il me donnerait ce sac d'écus, s'il réussissait à prendre la robe, je pensais, à part moi, que d'en acheter une lui coûterait moins cher. Bah ! disais-je, le plaisir de voler ! Je comprends la farce maintenant.

L'EXEMPT. — Ce ne sera pas ma faute, si tu n'es pas pendu, procureur du diable !... Qu'on lui lie les pieds et qu'on le laisse là, pendant que je vais lui chercher de la compagnie.

(*L'exempt sort.*)

SCÈNE IX.

LOUSTIC, LE PROCUREUR.

LOUSTIC. — Pas mal réussi, n'est-ce pas, mon procureur ?

LE PROCUREUR. — Ah ! scélérat !

LOUSTIC. — Gagner trois cents écus et se venger de tous les coups de bâton que j'avais sur les reins !

LE PROCUREUR. — Ah ! traître ! ah ! bandit !

LOUSTIC. — Tout à votre aise ! Crachez toutes les injures qui vous gênent le gosier ; car on vous le serrera de telle sorte que rien ne pourra plus passer.

LE PROCUREUR. — Ce n'est que trop vrai ! Saint Yves ! on pourrait pendre un procureur ! — Si tu voulais, mon cher Loustic, me prêter les trois cents écus que tu m'as volés ?

LOUSTIC. — Plutôt ! que je vous donnerais l'argent que j'ai si bien gagné !

LE PROCUREUR. — Le prêter, simplement.

LOUSTIC. — J'aimerais encore mieux vous le donner... Mais croyez-vous que je voudrais perdre cette excellente occasion de vous voir pendre ?

SCÈNE X.

LES MÊMES, LENORMAND.

LENORMAND. — Je venais vous demander, monsieur le procureur, si vous avez besoin d'une monture pour aller à la potence. Je vous garantirai la queue, cette fois.

LE PROCUREUR. — N'insulte pas à mon malheur! cela peut arriver à tout le monde : *volvitur Fortunæ rota*. Rachète-moi la jument que tu m'as vendue ce matin.

LENORMAND. — Que voulez-vous que j'en fasse? Il n'y a que vous à qui on joue de ces tours-là.

LE PROCUREUR. — Mon Dieu! je suis perdu! Tout mon esprit ne m'a servi à rien...

LOUSTIC. — Qu'à vous faire faire plus vite que les autres votre chemin.

LE PROCUREUR, *mélancoliquement*. — O Destin! j'ai mérité vingt fois la corde, et c'est justement le seul jour de ma vie où j'ai été honnête homme que le malheur m'arrive! Je n'ai pas volé de la journée; j'ai été volé deux fois, et il faut que je sois pendu! O Destin!

LOUSTIC. — Bah! consolez-vous en pensant que vous payez pour les autres fois.

LE PROCUREUR. — Au moins si ces deux coquins étaient pendus avec moi!

LENORMAND. — Ce serait en trop mauvaise société! (*Exit.*)

LOUSTIC. — Père Kemener, tenez compagnie à monsieur le procureur.

SCÈNE XI.

LES MÊMES, KEMENER.

KEMENER. — Si tu étais un bon garçon, Loustic, pour me dédommager de ma robe déchirée, tu m'achèterais ton habit de noce.

LOUSTIC. — Ça peut encore se faire, vieux père; mais je voudrais quelque chose de cossu.

KEMENER, *lui présentant un costume*. — Tiens, je te défie de trouver un plus joli costume dans les quatre évêchés.

LOUSTIC. — Voyons donc. (*Il essaie la veste.*)

LE PROCUREUR. — La veste fait un pli comme la robe.

LOUSTIC. — Eh bien, quoi! procureur, c'est ma boursée... et, je vous en réponds, ce ne sont pas des cailloux.

LOUSTIC. — Jé n'essaie pas le *chupen*, le *brago-braz*, car je suis pressé. Combien est-ce l'habit, père Kemener?

KEMENER. — Cinquante écus, mon fils.

LOUSTIC. — Voilà! (*Il donne un rouleau. Kemener pour compter l'argent jette à terre le papier qui l'enveloppait. Le procureur le ramasse.*)

LE PROCUREUR. — Je m'en doutais, c'est un de mes rouleaux! — Père Kemener, voyez cet exploit qui l'enveloppe.

KEMENER. — « Ce 18 février 1537, à la requête de maître Ergo, procureur, ont été assignés.... »

LOUSTIC. — Ma foi, il n'y a plus qu'à se sauver.

KEMENER ET LE PROCUREUR. — Au voleur! au voleur!

SCÈNE XII.

L'exempt, qui entre au moment où Loustic s'enfuit, le ramène.

KEMENER. — Par Saint-Corentin! monsieur l'exempt, nous n'avons qu'à demander excuse à monsieur le procureur. C'est ce maraud-là qui avait rempli le sac de cailloux. Il avait les écus sur lui, enveloppés dans un exploit de maître Ergo.

L'EXEMPT. — Cela ne m'étonne pas! Ce pauvre procureur avait l'air aujourd'hui presque honnête homme... Ce que c'est tout de même que l'innocence! Mille pardons, monsieur le procureur! Ce n'est pas encore cette fois que vous avez mérité la corde. On va vous rendre votre argent. Payez seulement à Kemener le dommage que vous lui avez causé en déchirant sa robe, et donnez le pourboire à ces braves archers, pour la peine qu'ils ont eue de vous lier et surtout de vous délier; car ils l'on fait bien à contre-cœur, je vous assure!

LE PROCUREUR. — M'en voilà quitte pour la peur! Mon bonheur serait complet, si ce chien de maquignon était accouplé à Loustic, pour aller à la potence. Vite, je rentre chez moi. Pourvu qu'on n'ait pas baigné ma jument! (*Exit.*)

SCÈNE XIII.

LES MÊMES, *moins le procureur*, LENORMAND.

LENORMAND. — Ami, tu es arrêté?

LOUSTIC. — Comme tu le vois.

LENORMAND. — La confrérie des honnêtes filous perd en toi un homme de grand mérite. J'aurais voulu être pendu le même jour que toi !

LOUSTIC. — C'est facile, si tu y tiens !

LENORMAND. — Oh ! non, ma carrière n'est pas encore remplie. Frère, tu meurs, mais ta gloire vivra ! (*Exit.*)

LOUSTIC. — Moi, je quitte avec plaisir ce monde, où il n'y a plus de justice. Je me lave les mains de cette iniquité. On pend un honnête voleur, et l'on relâche un procureur !

YVES ROPARTZ.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XX

Le doyen de Guemené a dom Audren [1].

(Guemené, 16 octobre 1690.)

Mon Reverend Père, j'ay presque toujours esté malade durant l'esté, ce qui m'a obligé de changer d'air. J'ay esté dans l'evesché de Quimper; j'ay tâché d'y decouvrir quelqu'antiquité ou quelque chose de remarquable qui valust la peine de vous envoyer; mais je n'ay rien trouvé du tout, tant le païs est stérile en toutes manières.

Il y a à Chasteauneuf du Faou (*de Fago*) [2] de vieux tiltres latins de 300 ans, mais M. le recteur estoit absent tandis que j'y estois, et les particuliers n'ont pu m'instruire.

Dans la parroisse de Buzi [3], à trois lieues d'ici [4], sur la rivière de Blavet, il y a une pointe de montagne [5], où il y avoit

* Voir la livraison de février 1878, pp. 92-109.

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941.

[2] Auj. chef-lieu de canton de l'arrond. de Châteaulin, Finistère.

[3] Auj. Bieuzi, commune du canton de Baud, arr. de Pontivi, Morbihan.

[4] Ici, c'est Guémené, dit anciennement Guémené-Guégan, auj. Guémené-Guingamp ou Guémené-sur-Scorff, ch.-l. de canton de l'arr. de Pontivi, Morbihan.

[5] La montagne de Castennec, en Bieuzi, où l'on a signalé de nombreux vestiges d'antuquités de l'époque gallo-romaine et du moyen-âge.

sub Dio une statue de Venus, que les païsans avoient metamorphosée en Nostre Dame, et ils l'appeloient Nostre Dame de la Couarde. *Couarde* est un mot breton qui signifie *effeminée ;* c'est le nom que l'on donnoit à Venus.

Il y a vingt-cinq ans que des missionnaires renversèrent ceste idole et la precipitèrent dans la rivière. Il est resté sur la montagne une tres grande cuve qui servoit aux sacrifices. Si cet article vaut la peine d'en faire mention en vostre histoire, je m'informeray de tout sur les lieux et je vous en envoyeray un memoire.

J'ay un acte en latin de l'an 1467 ; c'est un particulier qui fait une fondation en nostre eglise collegiale qui n'estoit pas encore collegiale, mais le recteur estoit doyen rural. L'eglise a esté erigée en collegiale en 1529. Voilà tout ce que j'ay pu découvrir d'antiquité.

Il y a proche le Helgouet [1] une chute d'eau assez extraordinaire; l'eau sort d'un rocher de la grosseur d'un muy et avec grand bruit, et elle tombe dans une abysme, sans sçavoir ce qu'elle devient [2]. La maladie est cause que je n'y ay pas esté.

Je suis, mon reverend Père, vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

LE DOYEN DE GUEMENÉ [3].

De Guemené, le 16 octobre 1690.

[1] Auj. le Huelgoat, ch.-l. de canton de l'arr. de Châteaulin, Finistère.

[2] Le doyen de Guémené décrit ici d'une façon un peu inexacte (il n'y était pas allé) la pittoresque cascade dite de Saint-Herbot, toute voisine du manoir du Busquec, en la commune de Loqueffret, canton de Pleyben, arr. de Châteaulin, Finistère.

[3] Cette lettre ne porte pas d'adresse; seulement on y trouve un *post scriptum* sans aucun intérêt au point de vue historique, mais où le doyen de Guemené demande au religieux auquel il écrit « d'avoir la bonté de faire tirer un extrait des registres » de la mort d'un nommé L'Anglois *qui est mort à Redon* », par où l'on voit que le doyen s'adressait à un des Bénédictins de Redon et sans doute au R. P. prieur, dom Maur Audren.

XXI

Dom Veissière a dom Martène [1].

(Redon, 25 septembre 1691.)

Pax Christi.

Mon Reverend Père, il y a long tems que je souhaite de trouver une occasion de presenter mes respects à Vre Reverence, mais j'ai craint jusqu'à present de derober quelques momens à vos occupations. Enfin, le desir que j'ai de vous entretenir l'a emporté sur la crainte que j'avois de vous importuner, et je vous crois assez généreux pour me le pardonner si vous trouvez à redire dans ma conduite.

Je crois que V. R. sait bien que nous n'avons point ici de manuscrits, et je suis fâché qu'il n'y en ait quelqu'un : peut-être que cela me donneroit lieu de vous servir en quelque chose. Ce que vous avez envoié de votre cartulaire à notre R. P. prieur lui a fait conjecturer qu'on pourroit trouver quelque chose chez vous pour son Histoire [2], et je crois qu'il y fera faire quelque voiage.

V. R. sait sans doute à present que le traité de Raban *de Computo* est imprimé dans les *Miscellanées* de M. Baluze ; il me semble que l'imprimé n'est pas si ample que le manuscrit du Mont St Michel. Cet ouvrage n'est pas dissemblable de celui de Bede sur la même matière, comme vous le pouvez voir dans un livre du ministre Daillé [3], que j'ai vu à Mairmonstiers, qui

[1] Biblioth. nationale, Ms. fr. 25,538, f. 330. — Dom Edmond Martène, l'une des gloires de la Congrégation de Saint-Maur et de l'érudition française, né à Saint-Jean de Lône (Bourgogne) en 1654, mort en 1739.

[2] Le R. P. prieur ici mentionné est incontestablement D. Audren, prieur de Redon, et l'Histoire en question, la nouvelle Histoire de Bretagne à laquelle il travaillait avec l'aide de D. Vessière et des autres *ouvriers*.

[3] En marge de la lettre, en face de cette ligne, D. Vessière a ajouté ces mots : « Dans un passage d'Amalarius, à la fin de la préface. »

sert de préface à un livre intitulé *Determinatio fratris Johannis Parisiensis etc.* Je crois qu'il est dans les livres défendus.

L'epitaphe de Helpis, femme de Boece, que j'ecrivis au Mont St Michel pour V. R., n'est point imprimée, à ce que je crois. En voici un morceau que j'ai trouvé dans le *Fasiculus temporum*, sous l'an de J.-C. 504 : *Elphes dicta fui etc.*, avec le premier et le 4e distique, le reste n'est pas imprimé, non plus que son nom qui est corrompu, et qui etoit *Helpis* et non pas *Helphes*. Le premier nom était en usage chez les Romains, et non pas le second qui ne signifie rien, au lieu que l'autre signifie *Esperance*. Il y en a des exemples dans les antiquités de M. Spon, pages 69 et 95. Je crois que cette epitaphe mériteroit bien d'être imprimée.

J'ai trouvé parmi mes papiers quelque chose de votre ecriture; c'est un *Appendix* du livre de Job, que vous avez trouvé à St Aubin ; vous le laissâtes au Mont St Michel, je vous l'envoierai si vous le souhaitez.

Je supplie V. R. de dire au pere dom Francois Porcher, si elle trouve quelque occasion de lui parler, que j'ai fait mon possible pour le faire venir ici, mais que le R. P. visiteur n'a pas voulu y entendre.

Je supplie aussi le R. P. prieur d'agréer mes tres humbles et tres sincères reconnoissances, et de trouver bon que je le prie de continuer les soins charitables qu'il a bien voulu avoir par ci devant pour moi. Je suis, mon Reverend Père, votre tres humble et tres obéissant serviteur,

FR. MATURIN VEISSIERE M. B.

A Redon, le 25 septembre 1691. — Fr. Louis M. présente ses tres humbles respects à V. R.

(L'adresse porte : *Au Reverend Pere dom Edmond Martene, religieux benedictin. A Mairmontiers, proche Tours.*)

XXII

Délibération des États de Bretagne [1].

(Vannes, 30 septembre 1691.)

Du dimanche 30e septembre 1691, 8 h. du matin.

Les gens des trois Estats du pays et duché de Bretagne, convocqués et assemblés par authorité du roy en la ville de Vennes, délibérans sur ce qui leur a esté representé par les Pères Benedictins de Redon, que, suivant le dessein qu'ils ont de faire une nouvelle Histoire de Bretagne, ils ont desjà eu communication de plusieurs archives, soit des eveschés et chapitres, abbayes et maisons particulières, dont ils ont tiré les memoires et extraitz qu'ils ont jugés utilles à leur travail, et qu'ils ont besoing de voir les archives de Messieurs des Estats pour en tirer aussi les cognoissances necessaires, et requeroient qu'il pleust à Messieurs des Estats leur accorder cette liberté.

Sur quoy, Monseigneur de Quimper leur a marqué la gratitude des Estats et l'obligation que la Province tesmoigne leur avoir d'un ouvrage sy advantageux, et les a conviez de continuer ce dessein, et que lorsque les Estats seront en estat de recognoistre leur travail, ils ne manqueront pas de leur part de genereuses recognoissances, sçachant que cette entreprise est d'une grande estendue de travail et d'une considerable despence.

Et après avoir esté delibéré entre les trois Ordres, les Estats ont ordonné que leurs archives, qui sont en depost à Saint-Pierre de Rennes et leurs autres titres qui sont en leur greffe ou aux mains de leurs autres officiers, seront par eux

[1] Archives dép. d'Ille-et-Vilaine. Registre des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1691.

communiqués aux Pères Benedictins ; que pour cet effet les cleffs desdites archives qui sont presentement entre les mains de Monsr l'evesque de Rennes, de monsieur de Coetlogon, gouverneur dudit Rennes, et [de] Mr de Lezonnet, seneschal de ladite ville, seront par eux deposées et mises au greffe desdits Estats, pour, par leurdit greffier ou quelqu'un de sa part, aller ouvrir lesdites archives aux temps, jours et heures que lesdits religieux y voudront aller, estre presents lors de leurs visittes, leur mettre sur table les actes qu'ils souhaitteront, pour par eux en estre pris coppies ou extraits, ainsi qu'ils adviseront, et remettre lesdits actes en leurs liaces et dans l'ordre des cottes où ils se trouveront marqués, sans souffrir qu'aucun original soit osté desdites archives, ains les y renfermer à la fin de chaque visitte. Faict en ladite assemblée, le 30e jour de septembre 1691.

Signé, FR. DE COETLOGON, *evesque de Quimper,* LOUIS DE ROHAN-CHABOT, *et* P. DONDEL [1].

XXIII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [2].

(6 mars 1692.)

Monsieur, vous aurez dans peu ce que vous souhaitez et que je vous avois promis il y a quelque temps, mais que j'avais malheureusement oublié. Je vous en demande pardon. Je repareray cette faute quand vous voudrez m'en presenter les occasions.

J'ay envoié tous nos papiers à Nantes, pour ne pas copier deux fois la même chose. Vous sçavez que nous y avons établi

[1] Ce sont les présidents des trois Ordres.
[2] Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 23.

notre *bureau historique* depuis *deux mois,* et que le P. Gallois y est avec trois autres religieux. Je leur ay tenu compagnie pendant trois semaines. Mais il a fallu s'en retourner à la maison, mon bénéfice demande residence. Nous avons veu touttes les abbayes du comté Nantois, et nous n'avons point oublié l'abbaye de M. Caumartin. Nous avons aussi veu les archives de M. le duc de Rohan à Blain, à la vérité un peu superficiellement. Je tascheray d'y retourner, le Chateau de Nantes expedié, la Chambre des comptes, les archives du chapitre, de l'evèque, maison de ville, etc.

J'espère aller à Ancenis, Chateaubriant, Machecou, etc., pour voir ensuitte la Basse Bretagne. J'ay chargé le P. Gallois de vous envoier des extraits du Chateau de Nantes pour vous faire voir un echantillon de notre travail. Il m'a mandé qu'il le fera au plutôt. Nous avons encore pour deux mois de travail à Nantes. J'y retourneray après les festes. Le travail est grand, et je doute que, si je l'avois conçu dans toute son etendue dans le temps que je l'entrepris, peut-être m'auroit-il fait si grand peur que je n'aurois osé m'y risquer ; mais puisqu'on est embarqué, il ne faut plus reculer. Je compte toujours sur votre generosité, et je fais un si grand fonds sur votre bonté que j'ose me promettre touttes choses et de vos lumières et de votre credit. Aidé de ces secours, je ne doute plus de rien. Je suis toujours d'un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE PRIEUR DE RHEDON.

Le 6 mars 1692. — Nous vous serons infiniment obligés si vous avez la bonté de nous recommander à M. de Nointel, les historiens et l'histoire.

(Sur l'adresse : *A Monsieur, Monsieur de Gaignières, à l'hotel de Guise, à Paris.*)

XXIV

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(25 mars 1692.)

Monsieur, j'ay été rendre mes respects à M. de Nointel [2] à Rennes, et luy ay presenté le projet de notre histoire, qu'il a reçu fort obligeamment. Il me marqua qu'il en sçavoit des nouvelles et me parla du P. Gallois, qu'un gentilhomme de ses amis, nommé M. de Gaignières, luy avoit fort recommandé, et me chargea de le dire au P. Gallois. J'obligeray le P. G. à faire le voiage de Rennes incessamment pour luy rendre ses devoirs. On finit les archives du Chateau [3] le 22, et on devoit commencer à travailler incessamment à la Chambre des comptes. Le P. G. doit venir à Rhedon passer les festes de Pâques avec ses compagnons. Vous devez avoir les oraisons funèbres du 22, par le messager de Rennes à Paris. Je suis toujours, d'un très profond respect et d'une parfaite reconnoissance, Monsieur, votre très obéissant serviteur,

Fr. Maur Audren,
Prieur de Rhedon.

Le 25 mars [1692].

(Sur l'adresse : *A Monsieur de Gaignières.*)

XXV

Dom Le Gallois a M. de Gaignières [4].

(Redon, 8 avril 1692.)

Pax Christi.

C'est ordinairement à Pâques que cessent tous les delais

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 25.

[2] M. de Béchameil de Nointel, intendant de la province de Bretagne.

[3] Les archives du château de Nantes, c'est-à-dire le Trésor des chartes des ducs de Bretagne.]

[4] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,987, f. 190.

qu'une fausse honte fait prendre aux pécheurs qui ont negligé pendant une ou plusieurs années de confesser leurs fautes. J'imite leur exemple à votre egard, et je viens me jeter à vos pieds pour vous demander pardon d'avoir eté si longtemps sans me donner l'honneur de vous ecrire et sans vous rendre compte du progrès de notre entreprise.

Je m'accuse donc très humblement de gros péchés, dont le remords est d'autant plus vif que vous m'avez donné depuis peu, en me recommandant à M. de Nointel, des marques très obligeantes de la continuation de votre bonté. S'il faut un respect animé d'un veritable amour pour mériter son absolution, je vous proteste que je suis dans la meilleure disposition que vous puissiez souhaiter de moy pour m'accorder la mienne. Je vous assure même que s'il y a eu jusqu'ici quelque négligence en mon procedé, elle n'a été l'effet que d'une paresse generale que j'ay d'ecrire des lettres, ne pouvant m'arracher à mes occupations ordinaires, sans qu'il y ait eu aucune diminution de l'estime et du respect que j'ay pour vous, et sans que l'amitié que je vous ay jurée y soit le moins du monde interessée. J'accepteray pourtant telle penitence qu'il vous plaira m'imposer, et je m'en acquitteray si soigneusement que vous n'aurez plus lieu de vous plaindre, et que vous serez convaincu que ma conversion est très sincère et très veritable.

Notre Père Prieur m'avoit commandé de vous en donner une marque en vous envoyant quatre ou cinq extraits, du grand nombre de ceux que l'on a faits, pour vous donner quelqu'idée de la manière dont on s'y prend, et j'aurois obéi si vous n'y aviez mis vous-même un obstacle. Vous ne pouviez sans doute en mettre un plus fort qu'en nous protestant qu'au cas qu'on ne vous envoie pas les extraits, vous êtes resolu de venir vous-même les voir, et que nous serons bien surpris de vous voir un de ces matins à notre porte.

Quelle aimable surprise, et quelle joie pour moi ! Pensez-vous qu'on puisse, après cette agréable menace, vous envoyer quelque extrait ? Non certes, je ne puis m'y resoudre, et vous n'en aurez point qu'après que vous vous serez engagé par ecrit de venir icy ni plus ni moins voir les originaux, et que vous nous aurez marqué plus en detail quelle sorte d'extraits vous souhaitez. Je vous diray cependant qu'on copie en entier toutes les pièces un peu considerables, qu'on ne neglige rien ny pour le nobiliaire ny pour l'histoire, qu'on prend exactement tous les sceaux, et qu'on ramasse tous les noms nobles qu'on trouve. On prend aussi toutes les figures des Ducs representés sur les tombeaux, aux vitres ; mais on en trouve peu et presque rien d'ancien.

Me croirez-vous si je vous assure que ce qui m'empêcha de vous ecrire de Forges, fut que j'esperois vous aller surprendre à Paris ? C'estoit assurément mon dessein ; je fis ce que je pus pour y faire resoudre un de mes frères avec qui j'estois et que je ne pouvois quitter, et ce ne fut que la veille de notre départ qu'il se determina de n'en rien faire. Mais pourquoi vouloir me justifier après avoir confessé ma faute ? J'aime mieux avouer que je suis pecheur, pourvu que vous ne m'en croyez pas moins, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. ANT. PAUL LE GALLOIS R. B.

De Rhedon, ce mardy de Pasques [1], d'où je pars demain pour aller à Rennes recueillir chez M. l'Intendant les premiers fruits de votre recommandation. Le R. P. Prieur vous assure de ses respects.

[1] En 1692, Pâques était le 6 avril.

XXVI

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(Redon, 24 avril 1692.)

A Rhedon, le 24 avril 1692.

Monsieur, j'ay déjà deux oraisons funèbres pour vous, et je ramasseray touttes celles qui auront été faites en Bretagne et qui me tomberont sous la main. Je crois que vous vous bornez à celles qui ont été prononcées en cette province.

J'ay fait tenir votre lettre à M. le marquis de Carcado. Il étoit à Rennes, mais je le crois sur le point de faire le voiage de Paris pour mettre M. son fils à l'académie. Il part en bonne resolution de vous voir et de vous entretenir fort frequemment. Il me demanda, ce caresme, où vous logiez à Paris. Il faut convenir que le P. Gallois est le plus paresseux des hommes à répondre à ses amis. Mais je vous assure que je ne luy donneray jamais de repos qu'il n'ait satisfait à son devoir à votre égard, quand je sçauray que vous luy aurez fait l'honneur de luy donner de vos lettres.

M. de Nointel a reçu le P. Gallois le plus obligeamment du monde. Il s'en est retourné très content, et partit dès le lendemain pour Nantes, où il travaille dans les archives de l'evesque, du chapitre, maison de ville, en attendant qu'on m'envoie des lettres de cachet pour la Chambre des comptes, que j'attends la semaine prochaine.

Quand nous quitterons ce pays-là, nous vous dirons notre route. Je suis toujours, d'un profond respect et d'une parfaitte

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 27.

reconnoissance, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN,
Prieur de Rhedon.

(Sur l'adresse : *A Monsieur, Monsieur de Gaignières à l'hotel de Guise, à Paris.*)

XXVII

M. DE CARCADO A M. DE GAIGNIÈRES [1].

(Paris, 24 juin 1692.)

A Paris, le 24e juin 1692.

Je me faisois, Monsieur, un vray plaisir de vous trouver à Paris, mais je me vois pour ce voyage hors d'esperance d'avoir l'honneur de vous y voir. J'ay esté vous chercher à l'hostel de Guise, où j'ay appris avec douleur votre absence, et comme je me propose de partir d'icy dimanche prochain pour m'en retourner en Bretagne, je voys que mon depart precedera votre retour. Cependant si le hasard estoit pour moy et que vous fussiez icy avant dimanche, je prends la liberté de vous dire que je suis logé dans la rue des Vieux Augustins, à l'hostel de Thoulouse, dans le quartier de la place de Victoire. Mais, Monsieur, si je ne suis pas assez heureux pour vous voir ce voyage, je vous supplie d'etre persuadé que j'en auray un sensible regret, et que je suis, Monsieur, plus qu'homme du monde, votre très humble et très obéissant serviteur,

CARCADO.

Je laisseray icy mon fils aisné à l'académie, qui aura l'honneur de vous aller voir ; je vous prie d'excuser un jeune homme qui sort d'une province.

(Sur l'adresse : *A Monsieur, Monsieur de Gaignières, à l'hotel de Guise.*)

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,986, f. 12.

XXVIII

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(Redon, 19 février 1693.)

A Rhedon, le 19 février 1693.

Monsieur, je viens de recevoir le tombeau de Pierre de Dreux, que vous avez eu la bonté de m'envoyer [2]. Je ne puis assez reconnoître la manière genereuse dont vous obligez vos serviteurs, et je serois presentement fasché que vous ne m'eussiez rien envoié, comme je vous le marquois par ma dernière. Je souhaitterois avoir tous les tombeaux de nos Ducs aussi exactement dessinés que celuy de Pierre Mauclerc. M. du Chesne, *Histoire de Dreux,* page 330, donne un extrait du Nécrologue de Paris en ces termes : *X Cal. Julii, obiit vir claræ memoriæ Petrus de Brana, quondam Britanniæ comes, de cujus bonis habuimus centum libras paris.* Je recherche tous les tombeaux avec grand soin.

J'ay veu les titres du Chateau de Nantes, où j'ay été trois mois avec quatre religieux. J'ay ensuitte travaillé cinq mois dans la Chambre des comptes. J'ay encore pour un mois de travail dans la Chambre des comptes. J'ay veu presque toutes les eglises catedrales, les abbayes, et j'ai envoyé un de nos ouvriers visiter les abbayes d'Anjou et de Touraine. Il est sur le point d'arriver à Marmoutiers. J'ay veu les archives de plusieurs maisons de distinction dans la province, et c'est sur ce pied que je vous ay mandé que dans six mois j'esperois être en état de travailler, et que j'aurois presque tous mes materiaux. Il me restera dans ce temps-là quelques maisons parti-

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 29.

[2] La pierre tombale de Pierre de Dreux a été gravée, d'après le dessin envoyé par Gaignières, dans l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau ; elle est placée en regard de la p. 207.

culières à visiter, et quelques archives hors province, que je pourray voir pour me délasser quand on sera fatigué. Comme nous visitons les archives il y a près de quatre ans, et que quatre religieux y ont été occupés, vous ne serez point surpris quand je vous diray qu'avant un an j'auray de quoy faire six grands volumes in folio de nos memoires, pour le moins.

Je me suis donné l'honneur de vous ecrire il y a quelques jours, et j'ay pris la liberté de vous prier de demander à M. le duc de la Tremoille la liberté de voir les archives de Thoars, si vous avez quelques habitudes avec ce seigneur. J'y pourrois aller au mois d'avril en retournant de notre chapitre. Il faut aussi voir les archives de Laval. Mais j'aurois besoin de son ordre, avant la fin du mois de mars pour Thoars. Je verray en même temps une abbaye du Poitou qui n'en est pas éloignée, c'est St Jouïn, et qui a des prieurés en Bretagne. J'espère de grands secours de Marmoutiers, où les archives ont été bien conservées. Il y a dans cette abbaye un cartulaire particulier pour la Bretagne, sans parler des autres titres. J'y ai envoyé un religieux tres eclairé, et qui a le goût bon [1]. On ne peut être avec plus de zèle, de respect et de reconnoissance que je le suis, Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN.

M. B.

XXIX

M. DE CARCADO A M. DE GAIGNIÈRES [2].

(Rennes, 6 septembre 1693.)

A Rennes, le 6e sept. 93.

J'ay esté, Monsieur, à Paris jusqu'au 22e d'aoust, et pendant vostre absence j'ay souvent esté à vostre porte dans l'esperance

[1] C'était, je crois, dom Lobineau.

[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,986, f. 14.

d'avoir encore l'honneur de vous voir avant mon depart. Mais j'ay esté privé de ce plaisir, dont j'aurois peine à me consoler si je ne me flattois que vous m'avez accordé quelque part dans vostre amitié, et que par conséquent j'en auray dans vostre souvenir.

J'ay passé par le Mans, et le R. Père Audren m'y a retenu trois jours; cela m'a donné le temps de voir une grande partie de ses travaux, et plus on les examine, et plus on les trouve beaux. Je croy que vous serez content de luy; c'est l'esprit le mieux fait qu'on puisse souhaitter, et il reçoit vos avis comme des oracles. Il y a aux Blancs-Manteaux un de ses disciples, qui est homme d'esprit[1]; il vous ira voir. Il fut ravy[2] que je vous eusse confié les memoires que j'avois portés à Paris, et même il veut bien que lorsque vous les aurez lus à souhait, vous me les envoiez: ainsi, Monsieur, quand vous n'en aurez plus affaire, je vous prie de les mettre dans une enveloppe cachetée de vos armes et de donner le paquet à M. de Beauregard Le Douarain, gouverneur de mon fils, qui loge dans la rue des Petits-Augustins, à l'hôtel d'Escosse. Il me l'enverra avec d'autres choses par le messager.

Je vous enverray une page du nobiliaire que je veux mettre au net, afin de savoir si la manière dont elle sera disposée sera assez ample et intelligible. Je vous supplie, Monsieur, d'etre persuadé qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais, et comme l'estime qu'on a conçue est la mesure de l'amitié, je vous assure que l'une et l'autre que j'ay pour vous sont au dernier point.

CARCADO.

Je tascheray de savoir où est le portrait de M. de Villeneuve Rogier, qui avait acheté une des charges dans l'ordre du Saint-

[1] Dom Mathurin Veissière de la Croze.
[2] Ici il ne s'agit plus de dom Veissière, mais de dom Audren lui-même.

Esprit. — Aiez la bonté de marquer tous les endroits où vous avez vu et où vous verrez des monnoies de nos ducs de Bretagne, pour l'Histoire du P. Audren [1].

XXX

Dom Audren a M. de Gaignières [2].

(Le Mans, 20 septembre 1693.)

Monsieur, vous voiez par la lettre qu'on m'ecrit de Tours qu'on ne peut avoir de plus grands eclaircissements touchant Jean de Salignac. J'ecriray en Poitou pour savoir où sont les seigneurs de la Rochegaudon, dès le moment que vous m'aurez envoié votre memoire. Je l'adresseray à une personne qui tâchera de nous éclaircir ce que vous souhaittez. Envoiez le moi donc, je vous prie.

Si vous avez de la consideration pour M. le marquis de Carcado, je vous assure qu'il en a reciproquement pour vous, et qu'il est sorti de Paris plein d'estime pour vous, pour ne rien dire de plus. Quelle joye pour moi de vous voir arriver à Saint Vincent! Je vous conjure de ne pas oublier ce que vous me faites la grace de me promettre. Je me flatte que des conferences pendant huit jours me rendront habile historien aussi bien que vous, et me donneront des lumières qu'on ne peut avoir par lettres. Je vous prie de croire qu'on ne peut être avec plus de respect, d'estime et de reconnoissance que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

Fr. Maur Audren,
Abbé de Saint Vincent du Mans.

Au Mans, le 20 septembre 1693.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Cette lettre porte la même adresse que celle du même au même du 24 juin 1692.
[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 32.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE POLE ET L'ÉQUATEUR, par M. Lucien Dubois. — Deux volumes in-18, accompagnés de deux cartes. Paris, 1877. Lecoffre fils et Cie, éditeurs, rue Bonaparte, 90. Nouvelle édition, mise au courant des plus récentes découvertes.

Nous avons rendu compte ici-même [1] du premier volume de l'ouvrage de M. Lucien Dubois consacré au Pôle Nord, à l'expédition de sir John Franklin et à la découverte de la mer libre. Le second volume nous transporte des régions glacées des mers polaires aux régions brûlantes du centre de l'Afrique.

On comprend que nous ne puissions suivre ici, en ces courtes pages, M. Lucien Dubois, qui s'élance bravement à la suite de ces intrépides explorateurs, Barthe, Speke, Samuel Baker, Livingstone, Stanley, Cameron. Nous tenons seulement à bien faire remarquer ce qui caractérise surtout le beau travail de notre savant compatriote. M. Lucien Dubois est membre des sociétés géographiques de Paris et de Berlin ; pour lui l'hydrographie n'a pas de secrets, les phénomènes météréologiques n'ont pas de mystères ; il connaît les rivages du Nil comme nous connaissons les rives de la Loire, et le lac Tanganyika lui est aussi familier que peut vous l'être à vous-même, ami lecteur, le lac de Grandlieu. Eh bien ! — et c'est là, je l'avoue, ce qui m'a séduit, — il sait se mettre à la portée des ignorants de telle façon que j'ai lu son livre, moi qui ose vous en parler aujourd'hui, comme je lis un roman de Walter Scott ou de Paul Féval. Il est impossible de pousser plus loin la méthode, la

[1] Voyez la *Revue*, liv. de juin 1875.

clarté, la lumière. Vous avez feuilleté plus d'une fois, n'est-ce pas ? ce magnifique recueil qui s'appelle le *Tour du monde;* mais avouez qu'il vous est arrivé souvent de laisser là le texte et de donner la préférence aux images : elles si sont belles, si fidèles, si vivantes ! M. Lucien Dubois n'a pas besoin d'*images* pour se faire comprendre. On le suit sans fatigue, on le lit avec de vraies délices. Je parlais tout à l'heure de Walter Scott et de notre Paul Féval : quel drame est plus émouvant que la recherche de sir John Franklin au milieu des mers glacées du Pôle Nord ? Il y a quelque trente ans, Paris et la France dévoraient les pages où M. Eugène Süe, transportant son lecteur aux bords du détroit de Behring, dans « les solitudes des régions de frimas et de tempêtes, de famine et de mort », montrait des traces de pas humains empreintes sur la neige éternelle de ces déserts glacés. Du côté de la terre américaine, c'étaient les traces des pas d'une femme, et du côté de la Sibérie, celles des pas d'un homme. Soudain, on voyait deux figures apparaître et se tendre mutuellement les bras des deux côtés du détroit : c'était Hérodiade et le Juif-Errant ! A cette toile de diorama, peinte à grands coups de brosse, combien je préfère les tableaux où M. Lucien Dubois nous montre Mac-Clintock découvrant les traces de l'expédition de Franklin ! Combien je préfère à l'Hérodiade de M. Eugène Süe la lady Franklin de l'histoire !

Et de même, dans le second volume, avec quel intérêt passionné ne suivons-nous pas l'intrépide Stanley à la recherche de Livingstone ! Quelle scène que celle de ces deux hommes se rencontrant au milieu des déserts de l'Afrique, au village d'Oudjidji, et, sans éclat, sans mise en scène, sans phrase, échangeant tout simplement une poignée de main !

M. Lucien Dubois a su être simple comme ces grands hommes. Lui aussi nous a raconté ces grandes choses sans phrases. Je renvoie donc à son livre tous les lecteurs de la *Revue :* tous, savants ou ignorants, y trouveront agrément et profit. La Harpe, qui a écrit une *Histoire abrégée des Voyages*, laquelle est loin de valoir l'*Histoire abrégée* de M. Lucien Dubois, a mis en tête du principal de ses

ouvrages : *Indocti discant et ament meminisse periti.* Cette épigraphe conviendrait à merveille au livre dont nous annonçons une nouvelle édition. Du fond de notre ignorance, nous nous plaisons à remercier l'auteur, car, après l'avoir lu, nous nous sommes trouvé savant, *une fois en notre vie.*

P. S. — Au dernier moment, nous apprenons avec bonheur, mais sans en être surpris, que la *Société d'instruction et d'éducation populaires* vient de décerner une médaille d'honneur à l'excellent ouvrage de notre compatriote.

EDMOND BIRÉ.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — 1 vol. in-4° de 438 pages, 10 fr. — En vente chez M. Douillard, libraire à Nantes, quai Cassard.

Si Rennes a été la capitale judiciaire de la Bretagne, on peut dire que Nantes en a été la capitale financière pendant trois siècles.

Il existait autrefois en Bretagne, comme dans toutes les provinces de France, une Chambre des Comptes, qui, par un privilége spécial, fut conservée même après la réunion de la Bretagne à la France. Cette Cour souveraine, établie d'abord à Vannes, fut transférée à la fin du XVe siècle à Nantes, et y demeura jusqu'à la Révolution. Elle siégea d'abord au couvent des Cordeliers, puis dans une maison de la rue des Caves, et enfin dans le palais qui est devenu la Préfecture.

Les archives de la Chambre des Comptes de Bretagne étaient si considérables et si précieuses, que l'architecte Ceyneray leur réserva la moitié du rez-de-chaussée de l'édifice qu'il éleva en 1763, et les enveloppa de voûtes de pierre pour les abriter contre l'incendie. Elles occupent encore aujourd'hui le même local, et forment la principale richesse des archives départementales de la Loire-Inférieure.

Quand on n'a jamais pénétré dans les archives de quelque grande administration, il est impossible de se faire une idée de la masse de papiers et de parchemins que les siècles ont accumulés dans le

seul dépôt dont nous parlons. Pendant la période révolutionnaire, l'arsenal du château de Nantes y venait puiser du parchemin et du papier par charretées, et, malgré ces déprédations répétées, il reste encore tant de documents de cette origine, que leur nomenclature seule forme un gros volume.

La Chambre des Comptes avait des attributions multiples, qui expliquent cette fécondité, surprenante au premier abord. Les ordonnances royales concernant les finances, les provisions d'office, les lettres de noblesse, les créations et réductions d'impôt, les lettres de naturalisation, les érections de terres, de paroisses, de couvents et d'hôpitaux, les acquisitions, les aliénations du domaine ducal et royal, les créations de foires, n'étaient valables qu'après avoir été visées et enregistrées par les maîtres des Comptes. Ces transcriptions étaient si fréquentes, qu'il nous en reste 65 volumes in-f°, sans compter les pièces justificatives produites à l'appui, qui forment 500 liasses.

Comme il était reconnu que le roi avait le droit de jouir pendant un an de toutes les terres titrées à la mort de chaque seigneur, comte, baron ou châtelain, toutes les fois qu'un domaine changeait de main par suite de décès, le nouveau possesseur était tenu de faire une déclaration par écrit de tous ses revenus fonciers ou personnels, en indiquant les débornements de chaque pièce de terre devant la Chambre des Comptes, qui était la gardienne des intérêts de la couronne. Grâce à cette obligation féodale, les archives se sont enrichies d'une collection innombrable de titres descriptifs, qui a toute la valeur d'un cadastre, et dans laquelle les propriétaires de nos jours viennent puiser des renseignements pour leurs droits sur les terres vaines et vagues.

Afin de réparer toutes les omissions volontaires et involontaires des déclarants, Louis XIV fit rédiger par des commissaires spéciaux un papier terrier en 230 volumes, qui comble toute sles lacunes et redresse toutes les erreurs. Il n'est pas de terre importante en Bretagne qui n'ait, dans ce recueil, l'histoire détaillée de ses débornements, de ses charges et de ses transformations.

Les hommages rendus par les nouveaux vassaux à leur prise de possession, sont contenus en 78 volumes.

Cette même Cour recevait également communication et en dépôt les comptes des receveurs des Domaines royaux, du trésorier des États de Bretagne, des miseurs des villes ; en un mot, elle exerçait un contrôle souverain sur tous les comptables de Bretagne, qui, pour obtenir une mainlevée de leurs charges, présentaient des justifications très-étendues. Cette partie des archives est celle qui a le plus souffert pendant la période révolutionnaire ; mais ce qui reste est encore suffisant pour démontrer ce qu'était notre organisation financière en Bretagne. Sous l'ancien régime, la comptabilité était réglementée avec une méthode que nous n'avons pas surpassée. On peut s'en convaincre par l'examen des 170 gros volumes en parchemin qui concernent les emprunts des États. Les moindres quittances ne sont pas à dédaigner: elles nous donnent souvent le dernier mot de bien des questions, obscures en apparence. En administration, quelle est l'affaire qui n'aboutit pas à une recette ou à une dépense ? Il n'existerait plus de secrets en histoire, si nous avions la série complète des comptes de tous les règnes.

Près de cette Cour était une chancellerie, qui nous a conservé, en 48 volumes, la transcription des lettres de grâce, de faveur et de commission, des rémissions de peine, des transactions et des ordonnances diverses qui ont été signées par les ducs de Bretagne et les rois de France, de 1461 à 1586.

Il était juste que tant de trésors ne restassent pas ignorés. C'est pour les révéler que le Conseil général de la Loire-Inférieure a fait les frais de la publication que nous annonçons. Cet inventaire, quoique sommaire, signale le genre d'intérêt de chaque liasse et de chaque registre, et indique aux historiens, aux communes, aux avoués, aux plaideurs, aux généalogistes, aux propriétaires, et enfin à tous les chercheurs de titres, quelles ressources peuvent leur offrir les archives de la Chambre des Comptes de Bretagne.

X

ADMINISTRATION DU TEMPOREL DES ÉGLISES, par Henri Begnaud, avocat du barreau de Nantes, docteur en droit.

Ce livre, de 304 pages in-8°, est tout simplement une thèse pour le doctorat qui fait honneur à notre jeune et laborieux compatriote; mais ce qu'il y a de mieux, c'est que, si elle lui fait honneur, elle nous fait à tous profit. Nous sommes tous exposés, en effet, à être marguilliers ou membres de la fabrique de notre paroisse, et nos droits ainsi que nos devoirs comme tels nous sont généralement fort peu connus. Il nous faudrait un code et nous ne l'avons point. Ce n'est pas à coup sûr que les règlements nous manquent; ils sont même fort nombreux et prennent tous les noms: décrets, ordonnances, avis du conseil d'État, circulaires ministérielles, etc.; mais encore faut-il aller les déterrer à tous les coins de l'interminable publication qu'on appelle le *Bulletin des lois*. Eh bien! ce code qui nous fait défaut, M. Begnaud nous le donne; tous les règlements dont je parlais y ont été réunis par lui et classés méthodiquement dans une série de *titres* et de *chapitres* embrassant les questions les plus diverses sous des formules d'une parfaite netteté qui rendent les recherches promptes et faciles. Ajoutons que l'auteur ne se borne pas à colliger des textes, il les commente, les discute, s'aidant toujours des opinions des jurisconsultes et des décisions des tribunaux. C'est un livre d'étude en même temps qu'un code.

Il mérite d'autant plus ce nom de livre d'étude ou de *livre de droit* qu'il ne nous présente pas seulement la législation actuelle, mais l'ensemble des législations qui l'ont précédée, depuis le temps où Plutarque écrivait : « Vous pouvez trouver des cités privées de murailles, de gymnases, de lois, de monnaies, de lettres, mais un peuple sans Dieu, sans prières, sans serments, sans rites religieux, sans sacrifices, vous n'en vîtes jamais », jusqu'au jour où Portalis proclamait, en face d'une société qui avait renié Dieu, la nécessité de la religion et la nécessité de ses rites.

Cette étude est d'un haut intérêt. On peut y voir de quels priviléges les païens entouraient leurs prêtres, quelle autorité, même dans l'ordre civil, ils leur reconnaissaient, et quelles richesses ils

affectaient à leur entretien et à celui de leurs temples. Ne savons-nous pas qu'un augure était tout-puissant à Rome ? n'avons-nous pas présent ce texte de Cicéron, le grand philosophe : — « Que tout ce qui semblera néfaste à l'augure soit supprimé, *irrita infectaque sunto*, et que quiconque lui désobéira soit puni de mort [1] ».

Assurément le clergé catholique eut, lui aussi, ses priviléges, son autorité, ses revenus, beaucoup moindres toutefois que le clergé païen, mais ce ne fut pas pour consulter les entrailles des victimes ou regarder, comme le voulait Cicéron, de quel côté venaient les éclairs, qu'ils lui furent attribués. Ainsi nous voyons, dès les premiers temps, les évêques fréquemment pris pour arbitres dans les procès, et pour *défenseurs du peuple* dans l'administration civile. Ce sont eux qui sauvent de la ruine sociale le peu qui reste des municipalités romaines; qui, par leurs libertés, sauvegardent les libertés publiques; qui, par les procédures de leurs tribunaux, fournissent à l'avenir presque toutes les formules de nos codes de procédure. « Si l'Église chrétienne n'eût pas existé, dit très-bien M. Guizot, que M. Begnaud est heureux de citer, le monde entier eût été livré à la pure force matérielle. »

L'Église était riche, sans doute, mais à quoi servaient ses richesses ? Dès le IVe siècle, nous dit M. Begnaud, ses revenus étaient divisés en quatre parts égales : la première pour l'évêque et pour l'hospitalité dont il était chargé, c'est-à-dire pour la *Maison-Dieu*, qui était l'accessoire obligé de la demeure épiscopale; la seconde pour la subsistance des clercs; la troisième pour les pauvres; la quatrième pour l'entretien de l'Église et du culte. C'est à ces richesses que nous devons la plupart des monuments qui témoignent, et comme destination et comme art, du haut degré auquel était parvenue notre civilisation.

En lisant de simples et arides textes de loi, on croit assister, suivant le mot d'un historien célèbre, à la formation, sous la main du clergé, de cette ruche merveilleuse qu'on appelle l'Europe chrétienne ; mais la ruche formée, qu'a-t-on fait des ouvriers industrieux

[1] *De Legibus*, II, 8.

dont elle est le chef-d'œuvre? Beaucoup voudraient aujourd'hui leur faire subir le sort qu'on a longtemps fait subir aux abeilles. Sans aller jusque-là, on a retourné leur art contre eux, et, parce qu'ils s'étaient servis de lisières pour une société enfant, on a prétendu leur donner des lisières. Il n'est pas même jusqu'à leurs *libertés* dont on n'ait eu l'idée de faire des chaînes à leur usage. Aussi le *droit canon* n'est-il pas toujours d'accord avec le droit parlementaire, qui nous régit encore plus ou moins. M. Begnaud en fait la remarque dès ses premières lignes, et par suite, il se garde bien de faire en tout l'*apologie* du régime légal auquel est soumise l'administration temporelle du culte. Il se borne à le constater et à l'interpréter, protestant d'ailleurs de sa soumission parfaite à tous les enseignements de l'Église. Quand on commence ainsi, on est sûr de sa voie, ce qui est toujours une grande condition de succès. La conscience n'entrave jamais le talent et elle le fortifie toujours.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ETUDES SUR LA MUSIQUE ECCLÉSIASTIQUE GRECQUE, *mission musicale en Grèce et en Orient, janvier-mai 1875,* par L.-A. Bourgault-Ducoudray; un vol. in-4°. — Paris, Hachette.

Il y a quelques mois, nous annoncions aux lecteurs de cette revue la récente publication d'un recueil de *Mélodies populaires,* rapportées, par M. Bourgault-Ducoudray, de la Grèce et de l'Orient, où l'avait envoyé une mission officielle du ministre de l'instruction publique. Autant que nous le permettait notre incompétence en matière si spéciale, nous nous efforcions de faire ressortir l'originalité et le charme étrange de ces chants, de physionomie, et peut-être même d'origine antique, pour la plupart du moins.

Aujourd'hui, nous avons à parler d'une autre production du même auteur, faisant suite à la première et appelée à exciter un intérêt non moins vif dans le monde artistique et dans le monde savant. Si les chants populaires orientaux nous étaient à peu près inconnus avant que notre savant compatriote ne nous les eût révélés, la musique liturgique de l'Eglise grecque n'était chez nous guère moins

ignorée. Pour notre compte particulier, nous n'en connaissions que les admirables chants de la chapelle russe de la rue Daru, à Paris ; encore M. Bourgault nous apprend-il que les chants liturgiques russes, entièrement conformes par leurs *modes* et leurs procédés à la musique européenne moderne, n'ont rien de commun avec la musique grecque proprement dite, l'Église russe ayant ainsi rompu avec les chants de l'Eglise grecque, sa mère, en même temps qu'avec son autorité.

Tout d'abord, notre érudit auteur constate que, contrairement à ce que l'on serait porté à supposer, la musique ecclésiastique orientale diffère profondément de la musique antique par sa théorie et surtout par son système de notation. Diverses influences, turques, arabes, hébraïques, sont venues en altérer le fonds primitif. Si bien que, par un curieux phénomène, notre plain-chant occidental serait, au double point de vue modal et mélodique, plus voisin de la musique des Grecs anciens que celle de leurs descendants !

Qu'est donc en elle-même cette musique sacrée orientale ?

Si l'on n'en jugeait que par la façon dont elle est exécutée (et ce mot doit, paraît-il, être pris ici dans son sens le plus strict), elle ne serait rien moins que séduisante. M. Bourgault déclare les chants que l'on entend dans les églises d'Orient, « misérables, barbares, répugnants pour une oreille européenne. » — « Ces intervalles autres que le ton et le demi-ton, qui sont, dit-il, la plupart du temps autant de notes fausses, ces voix chevrotantes, ce chant nasal, ce monotone, cet insipide, cet impitoyable *ison* [1], qui fait à une mélodie expressive l'effet *d'une broche passée au travers d'un corps humain :* tout cela cause à l'auditeur une impression aussi désa-

[1] L'*ison*, ou *chant égal*, est une note tenue par les enfants, à la voix criarde et glapissante, pendant que le reste du chœur chante le morceau : c'est le seul accompagnement qu'admette la théorie musicale byzantine, laquelle proscrit tout instrument à vent ou à cordes. Les chants russes, tels que nous les avons entendus à la chapelle de la rue Daru, ne sont non plus accompagnés d'aucun instrument, mais ils sont polyphones, c'est-à-dire à plusieurs parties, et, grâce à la beauté et à l'harmonieux accord des voix, ils n'ont rien de commun avec ces cacophoniques mélopées dont nous parle M. Bourgault.

gréable dans l'ordre des choses esthétiques, que le mal de mer dans l'ordre des choses physiologiques ! »

La trop juste rancune que M. Bourgault a gardée contre les chants liturgiques grecs, ou plutôt contre leurs ignares exécutants, ne l'empêche pas de reconnaître que ces chants présentent beaucoup de phrases expressives, d'heureuses mélodies. Le noble et ample caractère de notre plain-chant lui-même n'est-il pas trop souvent défiguré par une exécution également déplorable, due à la même absence d'éducation musicale ? Les chantres grecs ont du moins pour excuse la complication inextricable et toute byzantine d'une théorie encore imparfaitement arrêtée dans ses principes.

M. Bourgault s'efforce de nous initier aux arcanes de ce système enchevêtré, de ses huit *modes* diatoniques, enharmoniques, chromatiques, semi-chromatiques, ayant chacun une échelle particulière ou même plusieurs, incidentés de notes d'agrément s'élevant ou s'abaissant suivant les lois d'une certaine attraction, sans parler de ces intervalles de *cinq-quarts* et de *trois-quarts* de ton, qui sont autant de piéges tendus à la justesse de la voix [1]. Le tout constitue un ensemble à ce point compliqué, que M. Bourgault nous dit n'avoir jamais pu arriver à se faire chanter avec précision la gamme de certains *modes*, ce qui est pourtant l'*a b c* de la pratique musicale. Ajoutons que les chants byzantins sont généralement dénués de rhythme régulier.

Moins solennelle et moins virile que notre plain-chant, la musique liturgique orientale est en revanche plus variée, plus vive ; elle excelle surtout à rendre ces sentiments doux, suppliants, timides, plaintif écho d'une longue et dure servitude ! Les chants grecs se classent en différentes catégories suivant leur caractère : chants *heirmologiques*, d'un mouvement animé, à mélodie syllabique ; chants *stichirariques*, moins vifs que les précédents, se prêtant à la

[1] M. Bourgault soupçonne que ces intervalles de quarts de ton, étrangers d'ailleurs aux chants populaires grecs, ont été empruntés par les chants liturgiques à la musique des Turcs. Si nous ne nous trompons, les Chinois, originairement de même race que ces derniers, font usage des mêmes intervalles dans leur musique nationale, commune sans doute, dans ses principaux caractères, à la vaste famille mongole.

prière calme et ample ; chants dits des *pappas* (prêtres ou popes), et des *chérubins*, d'un mouvement encore plus lent et plus solennel ; etc.

A l'appui de l'exposé de la théorie musicale byzantine et comme spécimens des divers genres de ses chants, M. Bourgault nous donne un certain nombre de mélodies, avec paroles grecques, transcrites en notation européenne aussi fidèlement que le lui a permis le caractère souvent indécis de leur notation originelle. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la reproduction de ces chants orientaux n'est pas la partie la moins curieuse de ce très-intéressant ouvrage. Parmi ces mélodies nous signalerons tout d'abord l'hymne Φῶς Ἱλαρὸν (*Lumière joyeuse*), qui se chante tous les jours de fête, au coucher du soleil, avant l'office du soir, et dont la musique (les paroles, dues au martyr Athénogènes, sont du IIe siècle de notre ère) remonte à une haute antiquité, puisque saint Basile disait déjà, au IVe siècle, qu'elle passait pour fort ancienne. Quant à la suivante (Κύριε, ἐκέκραξα πρὸς σέ... *Seigneur, j'ai crié vers toi...*), nous avouons n'avoir pu arriver à lui découvrir cette « sublimité d'expression » que lui reconnaît M. Bourgault ; la faute en est sans doute en partie à ces intervalles de quarts de ton dont le morceau est hérissé et qui déroutent notre oreille, en même temps que notre voix. Ces intervalles, si rebelles à l'harmonisation, qui se reproduisent dans le plus grand nombre de ces mélodies, rendent celles-ci impossibles à jouer sur nos instruments à notes fixes. Il n'est pas rare, notamment dans les mélodies du *second mode plagal*, de voir chaque portée armée en tête de bémols et de dièzes tout ensemble, sans préjudice des quarts de ton accidentels.

Tout cela, il faut l'avouer, est de nature à inspirer à M. Bourgault une certaine indulgence pour ces chantres malencontreux qui lui ont si outrageusement écorché les oreilles (il est vrai que les oreilles d'un musicien aussi consommé doivent être d'une susceptibilité singulièrement délicate !) Encore ces infortunés ont-ils à vaincre une autre difficulté, et non la moins ardue : le déchiffrement des signes hiéroglyphiques qui composent la notation orien-

tale. Notre savant musicologue nantais nous donne, dans un long appendice, l'exposé de ce système aussi compliqué que peu précis, d'après l'inventeur ou mieux le réformateur lui-même, Chrysanthe de Madytos, lequel, il y a une cinquantaine d'années, modifia la méthode en vigueur, qui n'était elle-même qu'une réforme d'une précédente remontant au XIIe siècle. Ces simplifications successives ont si imparfaitement réussi à rendre la clarté à cette obscure sténographie musicale, que certains points en sont, paraît-il, restés de pures énigmes, même pour les initiés.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un livre français présente un abrégé exact et relativement complet de ce système de notation, auquel nous n'avons rien à emprunter, mais qui ne peut manquer de piquer la curiosité des spécialistes.

Comme conclusion, M. Bourgault appelle de ses vœux la réforme, urgente suivant lui, de la musique liturgique orientale, tant dans la pratique, par une éducation musicale plus rationnelle et plus correcte des exécutants, que dans la théorie, par la suppression de ce luxe gênant et trop souvent cacophonique des notes dites d'agrément, et peut-être aussi de ces intervalles de quarts de ton si étranges pour nos oreilles et d'une justesse si problématique; par l'introduction de la polyphonie occidentale, source de si vives jouissances et de si harmonieux effets, et par la substitution de notre mode de notation, si clair et si simple, au primitif et barbare système graphique byzantin.

En revanche, notre musique européenne moderne, réduite à ses deux modes majeur et mineur, et dont les procédés commencent à trahir la monotonie, pourrait, au lieu de se hasarder aux tentatives de téméraires novateurs, emprunter à la musique orientale quelque chose de la variété de ses modes et de ses rhythmes. Il y a là, dans cet Orient d'où nous viennent nos arts et notre civilisation et dont la fécondité est loin d'être tarie, dans ses chants sacrés et profanes, surtout dans ses chants populaires, expression spontanée du génie musical grec, qui attendent encore d'être fixés par l'écriture, — il y a là, disons-nous, pour l'archéologue et le musicien tout un vaste

domaine encore inexploré, une mine de richesses inexploitées. M. Bourgault a ouvert brillamment la voie; son appel, aussi chaleureux que désintéressé, adressé au monde musical, en vue de se susciter des émules, ne peut manquer d'être entendu.

Dans notre précédent article sur son recueil de *Mélodies populaires grecques et orientales,* nous émettions le regret que notre jeune et érudit compatriote n'eût pu pousser ses investigations jusqu'à la cité monastique du mont Athos, cette nécropole artistique et littéraire, où tant de richesses dorment depuis des siècles, sous la garde insouciante de moines ignorants. Ce regret doit être plus vif encore lorsqu'il s'agit de musique religieuse. Plus d'une précieuse découverte musicale attend sans doute les chercheurs futurs, soit dans les chants mêmes des moines, restés vraisemblablement plus originaux, plus purs d'alliage d'éléments étrangers, soit dans l'étude de ces nombreux manuscrits qui gisent, ignorés et inutiles, dans la poussière des bibliothèques du célèbre monastère basilien.

LUCIEN DUBOIS.

SUPPLÉMENT au DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, de Littré. — Hachette.

Les lecteurs de ce recueil ont bien voulu peut-être ne pas oublier l'étude développée que nous fîmes, il y a quelque temps déjà, du récent et déjà célèbre *Dictionnaire français* de M. Littré, et dans laquelle nous essayâmes de faire ressortir la haute valeur lexicologique de ce grand ouvrage, véritable monument élevé à notre langue nationale, sa nouveauté en certaines de ses parties, notamment en cette suite de citations présentant l'historique de chaque mot dans ses formes successives à travers les siècles. Nous insistions également sur le chapitre si intéressant, et à certains égards si nouveau, des étymologies, lequel n'avait pas encore reçu un tel développement dans aucun dictionnaire antérieur, — tout en regrettant que le savant auteur n'eût pas plus souvent poursuivi la recherche de l'origine des mots jusqu'aux sources antiques du sanscrit et du zend, ces frères aînés, sinon les pères, de nos idiomes européens. Enfin,

nous nous efforçâmes de démontrer, à l'aide de preuves et de citations, l'innocuité dogmatique de l'œuvre de M. Littré, sa neutralité philosophique et religieuse, qui permet de le mettre en toutes mains, malgré la défiance, à d'autres égards trop justifiée, qu'inspire le nom de l'auteur.

Aujourd'hui, nous avons à ajouter quelques mots à propos du *Supplément*, relativement considérable, que M. Littré vient de donner à son monumental lexique. Certains livres, et tout d'abord les dictionnaires, ne sont-ils pas des toiles de Pénélope littéraires sans cesse à recommencer, à remanier tout au moins? Aussi, à peine son grand ouvrage était-il imprimé, que M. Littré le remettait sur le métier, non pour le refaire et le refondre, ce dont il n'avait nul besoin, mais pour y apporter certaines modifications et additions, ajouter des vocables oubliés, d'autres acceptions, citations ou formes historiques. De ce nouveau travail est né un cinquième volume de plusieurs centaines de pages, de même format que les précédents, qu'il complète, en attendant les suppléments futurs qui, le complétant à son tour, viendront combler encore d'inévitables lacunes ou enregistrer les modifications nouvelles introduites par l'usage dans notre idiome : une langue n'est-elle pas un vivant organisme, mobile et changeante comme le peuple qui la parle, surtout lorsque ce peuple est le nôtre?

Il serait bon toutefois de se défier des caprices de la mode. Et, si nous avions un reproche à faire au *Supplément* dont nous parlons, ce serait précisément d'ouvrir trop largement la porte au néologisme, de trop libéralement accorder droit de cité à ces mots de hasard, enfants perdus de la conversation courante ou du journal, auxquels on eût pu sans inconvénient faire faire antichambre, en attendant que l'usage les eût décidément introduits au salon.

Aller chercher jusque dans la collection du *Père Duchesne* des termes parfois plus qu'équivoques pour les lui prêter, c'est, non pas enrichir notre langue, mais la ravaler. Si nous ne soupçonnions ici l'intervention d'un collaborateur moins scrupuleux, nous aurions lieu d'être surpris de voir M. Littré puiser à de telles sources, lui

qui, dans la belle et savante introduction à son *Dictionnaire*, témoigne une si louable aversion pour les nouveautés suspectes et un culte véritable pour le passé et la pureté de notre langue... Voltaire l'appelait une *gueuse fière*. Respectons filialement sa glorieuse pauvreté (pauvreté toute relative d'ailleurs, et qui, sous la plume de nos grands écrivains, se transforme en une incomparable richesse), si nous ne voulons pas la voir étouffée dans le bourbier des *Assommoir* et des *Fille Élisa*...

J'aime mieux parler de l'appendice étymologique qui termine le *Supplément*, et qui répond en partie au *desideratum* rappelé plus haut. C'est une nomenclature d'environ un millier de mots français et de leurs étymologies, certaines ou simplement probables, empruntées aux idiomes orientaux, hébreu, persan,—ce frère de nos langues européennes,—turc, malai et surtout arabe. Qui ne sait, en effet, que cette dernière langue domina pendant plusieurs siècles sur le bassin méditerranéen, et, par les universités maures de Séville, de Grenade, de Tolède et de Cordoue, exerça un rôle considérable sur l'enseignement de l'Europe au moyen âge, pour ce qui regarde les mathématiques, l'astronomie, la médecine, l'alchimie et même la philosophie? Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'idiome arabe ait laissé des traces nombreuses dans les langues romanes, notamment dans la française, parfois directement, le plus souvent par l'intermédiaire de l'italien, du provençal, du portugais, et principalement de l'espagnol. Les relations militaires et commerciales de l'Occident avec l'Orient ont également contribué, dans une certaine mesure, à l'introduction de ces éléments étrangers dans notre langue, et parfois dans nos locutions les plus usuelles.

A titre de curiosités, citons-en quelques exemples :

Alcôve, de l'arabe *al-qobba*, petite chambre, cabinet ; — *Algarade*, de l'arabe *al-ghâra*, incursion militaire ; — *Café*, de l'arabe *kahoua* (prononcé à la turque *kahwé*), vin, liqueur apéritive ; — *Carafe*, de la racine arabe *gharaf*, puiser ; — *Chagrin* (peau préparée avec la peau du cheval, de l'âne ou du mulet), du mot turc *sâghri*, littéralement *croupe du cheval* ; — *Châle*, du persan *châl*,

tissu de poil de chèvre ou de brebis ; — *Chiffon*, anciennement *chiffe*, de l'arabe *chiff*, étoffe légère et transparente ; — *Chiffre* (appliqué primitivement au seul zéro), de l'arabe *sifr*, vide, d'où dérive le mot *zéro* lui-même ; — *Coton*, de son similaire arabe *qoton* ; — *Douane*, du mot persan *diouân* (*divan*), registres, et, par extension, lieu où on les tient ; — *Gabelle*, de la racine arabe *qabal*, recevoir, prendre ; — *Fardeau*, de l'arabe *farda*, demi-charge du chameau ; — *Goudron*, de son similaire arabe *qatrân* ou *qitrân* ; — *Hasard*, de l'arabe *az-zahr*, dé à jouer ; — *Magasin*, de l'arabe *makhzen*, pluriel *makhâsin*, grenier, lieu de dépôt ; — *Matelas*, de l'arabe *matrah*, littéralement chose (couverture, peau, etc.) jetée à terre (pour s'y coucher) ; — *Punch*, orthographe anglaise du mot persan *pandj*, cinq (πέντε en grec), des cinq ingrédients qui composent cette liqueur : thé, sucre, eau-de-vie, canelle et citron ; — *Sirop*, de la racine arabe *charib*, boire ; — *Tasse*, du persan *tast*, coupe ; — *Valise*, vraisemblablement de l'arabe *oualiha*, grand sac ; — *Pagode*, du persan *poutkoudè*, temple d'idoles (nous entendions récemment un voyageur assigner à ce terme une origine chinoise); etc., etc.

Il n'est pas jusqu'à notre mot *dame-jeanne*, de formation un peu bizarre mais d'apparence si française, qui ne se retrouve en Orient sous la forme *damajane*, avec la signification identique de grand flacon de verre. Et cet autre terme populaire *charabia*, auquel instinctivement nous sommes portés à attribuer une pure provenance auvergnate, et qui, paraît-il, ne serait autre que l'espagnol *algarabia*, signifiant primitivement langue arabe, puis, par ironie, baragouin....

Ce supplément au *Supplément* de M. Littré, est dû à un savant orientaliste, M. Marcel Devic. Il suffirait, à lui seul, à faire rechercher des bibliophiles et des lettrés le gros fascicule dont il est l'appendice, en même temps qu'il en constitue la partie la plus intéressante.

LUCIEN DUBOIS.

UN PROJET DE PUBLICATION SUR LA VENDÉE.

Les personnes qui ont eu occasion de consulter le *Dictionnaire des individus condamnés pendant la Révolution*, publié par

Prudhomme en 1797, ont pu s'apercevoir combien ce livre contenait de lacunes, et était loin de donner les noms de toutes les victimes. M. Berriat-Saint-Prix se proposait de publier un supplément qui eût été considérable ; malheureusement il est mort en 1870, après la publication de son premier volume de *La justice révolutionnaire,* et il y a tout lieu de craindre que les nombreux matériaux qu'il avait rassemblés sur ce sujet ne soient jamais mis en œuvre. Les omissions de Prudhomme portant surtout sur les individus condamnés dans notre région de l'Ouest, nous sommes heureux d'annoncer qu'un de nos jeunes amis de la Vendée, avocat à Poitiers, M. René Valette, s'occupe de la composition d'un recueil, spécial au département de la Vendée, et dans lequel il se propose d'inscrire tous les noms, âge, profession, date de la mort des victimes de la Révolution qui ont péri sur les échafauds, qui ont été fusillés par ordre des commissions militaires, ou qui sont mortes en prison : son travail comprendra aussi les victimes des colonnes de Turreau et autres, massacrés en dehors des combats, et les noms des bourgs, villages, châteaux incendiés et saccagés.

M. Valette a déjà un dossier considérable, mais, pour des relevés de cette nature, il n'est pas trop d'avoir la collaboration de tout le monde, et il serait très-reconnaissant si les personnes qui ont des renseignements dans leurs papiers voulaient bien les lui communiquer. Le plus souvent un document isolé ne sert à rien ; entre les mains de celui qui étudie une époque, une région, ce document acquiert une importance qu'on ne soupçonnait pas. La négligence, le feu et mille autres causes ont détruit bien des témoignages du passé ; si quelques recherches faites à temps dans un grenier pouvaient en sauver quelques-unes, qui ne s'applaudirait de les avoir faites ?

A. L.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Les obsèques de Son Éminence le cardinal-archevêque de Rennes. — M. Houdet, commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

Il n'y a qu'une voix, dit le *Journal de Rennes,* pour proclamer que la cérémonie des obsèques du cardinal Saint-Marc (le jeudi 7 mars) était imposante et le cortége magnifique. On peut dire que Rennes, que tout le diocèse vient de rendre un digne hommage à la dépouille mortelle de son vénéré Archevêque, de son Cardinal bien-aimé et si justement regretté.

Nous avons entendu estimer à 50,000 le nombre des étrangers; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'affluence était énorme. L'attitude de cette immense population, sur tout le parcours, et pendant toute la durée de la longue cérémonie, n'a pas cessé d'être admirable. Les habitants de Rennes ont mis un empressement que l'on peut dire unanime à s'associer aux honneurs rendus à leur vénéré Pasteur. En dehors du parcours, un grand nombre de maisons ont été tendues en noir...

Sur le parcours il semble qu'il y avait eu un pacte entre les habitants. Tous avaient rivalisé d'efforts et de bonne volonté; et nous ne croyons pas que de l'Archevêché à la Métropole une solution de continuité eût pu être remarquée; pas une seul maison qui, à un ou deux de ses étages au moins, n'eût ses draperies de deuil...

Dès neuf heures et demie, tous les corps et toutes les personnes qui devaient faire partie du cortége occupaient les diverses positions qui leur avaient été assignées: le clergé à Notre-Dame, les troupes sur les places et dans les rues de la ville, les autorités dans la cour de l'archevêché. Dans le grand salon était réunie la famille du vénéré défunt; et là sont arrivés successivement tous les évêques qui devaient être présents au cortége: NN. SS. de Vannes, de Coutances, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Nantes et d'Angers, Mgr de la Hailandière, les RR. PP. abbés de la Meilleraie et de Port-du-Salut, Mgr Maupied, prélat romain; enfin S. Em. le cardinal archevêque de Paris. A dix heures précises, le cortége s'est mis en marche.

Immédiatement après les quatre gendarmes, suivis d'un peloton de hussards, venaient les élèves de Saint-Vincent, la famille de prédilection de notre regretté Cardinal, nouveaux et anciens élèves. Au milieu d'eux étaient posées sur des brancards portés sur les épaules par des élèves en costume, deux couronnes : la première en or et composée de branches de rosier entrelacées. Sur le fronton est posé l'écusson de Son Eminence, avec les insignes cardinalices. A la partie postérieure, autour de l'écusson de Bretagne, flotte une banderolle sur laquelle on lit l'inscription suivante :

« A son Eminence le Cardinal Brossais Saint-Marc, les anciens Elèves » du Collége Saint-Vincent de Paul. »

La seconde couronne, offerte par les élèves actuels, posée sur un immense coussin violet, était formée de fleurs de camélias, de lilas blancs et d'héliotrope, admirablement entrelacées ; elle était entourée d'une banderolle où se lisaient ces mots :

SES ENFANTS DE SAINT-VINCENT.

Venaient ensuite la musique municipale, les députations de toutes les communautés d'hommes et de femmes, le séminaire et tous les prêtres en surplis ; les paroisses de la ville, en surplis, précédées de leurs croix ; la musique d'artillerie ; tous les chanoines, les abbés de la Meilleraie et de Port-du-Salut, NN. SS. les évêques. Tous les évêques étaient en costume de chœur, avec le camail violet seulement, et portaient la soutane noire; enfin, S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, officiant; il était revêtu de la robe violette, avait seulement la calotte rouge, et portait une chappe noire et argent.

Derrière l'officiant, le porte-croix du défunt portait sa croix, le corps du Christ tourné vers le lit funèbre, sur lequel reposait le corps du vénéré Cardinal, vêtu en violet, avec les bas rouges et la mitre d'or. Le bon évêque voulait être conduit à sa dernière demeure le visage découvert, afin, disait-il, que son peuple le vît une dernière fois...

Les quatre cordons du poêle étaient tenus par le maire de Rennes, le général Folloppe, chef d'état-major du 10e corps d'armée, le préfet d'Ille-et-Vilaine et M. de Kerbertin, premier président. Derrière le corps venait la famille cardinalice, conduite par Mgr de Forges, ayant à ses côtés MM. les abbés Combes et Bessaiche. Puis l'honorable famille du défunt, à laquelle s'étaient adjointes quelques personnes notables, parmi lesquelles nous citerons : M. Grivart, sénateur ; M. Le Gonidec de Tressan, député; MM. Dufrayer, Arthur de la Borderie, etc.

Derrière, les autorités dans l'ordre suivant : la Cour, en robes rouges ; le général Cambriels, commandant le 10e corps d'armée ; le président du tribunal civil ; le président du tribunal de commerce ; les officiers d'état-

major; le tribunal civil; les adjoints au maire de Rennes; divers membres du Conseil municipal; les Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres; des députations des diverses administrations, telles que les Postes, le chemin de fer, etc.; les juges de paix et les officiers de la garnison.

Derrière les officiers de la garnison venaient la musique du 41e de ligne, la Société de Saint-Vincent de Paul, suivie des représentants des différents Cercles catholiques d'ouvriers du département, précédés de leurs bannières, et suivis eux-mêmes d'un peloton de hussards; puis des gendarmes fermant la marche.

Le cortége arrivait à la Métropole à onze heures et demie. La grande porte de la Métropole était recouverte de rideaux constellés et frangés d'or; les deux portes latérales étaient recouvertes de portières frangées d'argent. Des deux côtés de la nef et dans toute sa longueur, des festons de draperies noires ornées de franges étaient attachés aux chapiteaux des colonnes, et sur la colonne même retombait une longue draperie. Au chœur, les draperies étaient attachées au dessus des chapiteaux des colonnes, à la frise même, et retombaient sans être relevées, presque jusqu'au milieu des colonnes.

Le trône habituel du cardinal était drapé de noir, et son fauteuil disparaissait presque sous les crêpes de deuil. La chaire était entièrement recouverte aussi de draperies funèbres. Au haut du chœur, à gauche de l'autel, un dais recouvert aussi de draperies noires constellées d'argent avait été élevé pour S. Em. le cardinal Guibert, officiant.

Le catafalque s'élevait au milieu du chœur, formé de tentures ouvertes et relevées en portière, recouvert d'un dôme qui était lui-même surmonté de quatre panaches blancs aux angles. C'est là qu'a été déposé le lit d'honneur qui portait les restes du vénéré cardinal.

La messe terminée, tous les évêques, le Chapitre métropolitain et les délégués des Chapitres étrangers sont venus se ranger autour du catafalque; et les cinq absoutes ont été célébrées. La première a été faite par Mgr de la Hailandière; la seconde par Mgr de Saint-Brieuc; la troisième par Mgr de Vannes; la quatrième par Mgr Freppel, évêque d'Angers; la dernière a été donnée par S. Em. le cardinal Guibert.

L'imposante et magnifique cérémonie était terminée. Pendant toute sa durée, l'ordre le plus admirable et le plus parfait n'a cessé de régner... Il faut en savoir gré à l'excellent esprit de nos populations, qui ont voulu que leur attitude digne et recueillie fût un dernier hommage rendu au bon Pasteur qu'elles pleureront toujours.

— M. le docteur Charruau a écrit, dans la *Semaine religieuse de Nantes*, une notice des plus touchantes sur M. Houdet, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, dont notre ville a pleuré

la mort et auquel elle a fait des funérailles triomphales. Nous nous empressons de la reproduire en partie:

— M. Jacques-Louis Houdet est né à Nantes le 8 septembre 1801. Son père était un des négociants les plus considérables de la ville. Après avoir terminé ses études, M. Houdet suivit, à Paris, les cours de l'école de droit. Ses études étaient presque terminées, lorsque la mort de son père le ramena à Nantes pour diriger la maison de commerce qui, depuis lors, a toujours gardé la même raison sociale. C'est alors que M. Houdet, tout en donnant ses soins aux affaires de sa maison, commença cette vie de dévouement aux œuvres de charité catholique et de propagande religieuse. Avec Mgr Fournier, alors vicaire de Saint-Nicolas, il fut un de ceux qui fondèrent la première conférence de Saint-Vincent-de-Paul à Nantes. Au mois de juin 1836, M. Houdet épousa Mlle Magnier de Maisonneuve, dont la famille occupe un rang des plus distingués dans la ville. Il trouva, dans cette union, une âme qui comprit la sienne, qui seconda les élans de son cœur généreux, et il put se reposer sur sa femme du soin d'élever ses nombreux enfants dans les voies de la vie chrétienne, dont elle leur offrait le parfait modèle.

En père de famille jaloux d'écarter de ses enfants toute lecture dangereuse, M. Houdet avait banni de sa maison toutes les publications capables de blesser la conscience ou la foi des siens. Il ne comprenait pas qu'on admît dans un salon les journaux qui vivent de scandales. Aussi Dieu se plut à verser ses bénédictions sur son foyer, en faisant éclore, chez plusieurs de ses enfants, la vocation religieuse. Le second de ses fils entra dans la Compagnie de Jésus; deux jeunes filles, ornées de tous les agréments que recherche le monde, se consacrèrent à Dieu dans la Société de Marie Réparatrice. M. Houdet choisit pour la plus jeune de ses filles un époux digne d'elle et digne de lui; ses autres enfants tiennent avec honneur leur place dans nos associations catholiques. La séparation causée par les vocations religieuses fut généreusement acceptée, mais Dieu demanda plus tard à notre ami un sacrifice bien autrement douloureux, en lui enlevant son fils Joseph.

La guerre de 1870 venait d'éclater. A la première nouvelle des désastres de la campagne, le jeune Joseph Houdet, qui, après de brillantes études, venait de rentrer dans sa famille, n'hésita pas à s'offrir comme volontaire. Il avait déjà voulu s'enrôler dans l'armée pontificale, mais son âge et la délicatesse de sa constitution avaient été des obstacles à son départ. Pour toute âme généreuse, il n'y avait plus à hésiter. Son père le conduisit lui-même au Mans et le présenta au général de Charette pour être admis dans la vaillante petite armée des Volontaires de l'Ouest. Il fut un des trois cents qui firent la charge héroïque de Patay. Atteint au bras d'une

grave blessure, il passa la nuit sur ce glorieux champ de bataille, puis il fut conduit à Orléans, et sur les recommandations du général de Charette, confié aux soins d'une généreuse femme. Mais la blessure était grave, des accidents survinrent, il fallut en venir à une amputation. M. Houdet, prévenu de l'état de son fils, partit sans hésiter. Après mille difficultés, il put, grâce à un brassard d'ambulance que lui procura un de ses amis, arriver jusqu'à son fils qu'il trouva mourant, mais en pleine connaissance. Les derniers moments du jeune Joseph furent adoucis par la présence de son père. Il mourut le lendemain, dans les sentiments de la plus admirable résignation. M. Houdet puisa dans le trésor de sa foi la force de supporter une aussi grande douleur, et, dans cette circonstance, son courage s'éleva à la hauteur de l'épreuve.

M. Houdet fut un serviteur dévoué de la Légitimité. Les malheurs et les crimes de la Révolution, les désastres que l'Empire avait accumulés sur le pays, lui avaient fait acclamer avec bonheur les bienfaits de la Restauration. Lorsque l'exil vint, pour la troisième fois, enlever cette race de rois qui avait fait le royaume de France, son cœur fut frappé d'une blessure qui ne se ferma jamais. Toutes les épreuves de la patrie sous les divers gouvernements qui succédèrent à la Restauration, ne firent qu'aviver ses regrets, et lui donnèrent la conviction que la France ne reprendrait le cours de ses glorieuses destinées et ne serait vraiment heureuse que par le retour du représentant du droit national. Aussi avait-il voué une affection et un dévouement sans bornes à Mgr le comte de Chambord. Il pensait à lui sans cesse, et son cœur, lorsqu'il en parlait, débordait d'enthousiasme.

Cet enthousiasme, il aurait voulu le faire partager à tous. Il était si franc, si loyal, que ses adversaires, sans partager ses opinions, ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à cette loyauté. Quelquefois, à la Bourse, on se plaisait à exciter l'expression de ses sentiments royalistes. Quelqu'un lui dit un jour: — O Monsieur Houdet! si le roi revenait, vous feriez tomber cent mille têtes!... — Cent mille têtes! mon ami, c'est cent mille cœurs que je voudrais lui donner! — Un autre jour, on lui disait: — Je me défie de vous, vous avez des armes cachées. — Mes armes, les voilà! s'écria M. Houdet, en montrant son chapelet; vous ne savez pas combien de chapelets je récite pour votre conversion.

Animé de pareils sentiments, voir le roi devint un des besoins de son cœur. En 1852, il alla à Froshdorf; à Vienne, en 1874. Il fit, en 1862, le voyage de Lucerne, et il n'oublia jamais le touchant accueil que lui fit Mgr le comte de Chambord. Quand il en parlait, ses yeux se remplissaient de larmes.

M. Houdet fut aussi du nombre des Français qui, en 1872, allèrent à Anvers lui présenter leurs hommages. Dans cette ville, il fut le héros

d'une aventure qui, racontée par les journaux, eut un certain retentissement en Europe. Suivant son habitude, M. Houdet était allé, le matin, dans la principale église d'Anvers pour y entendre la messe. Absorbé dans sa prière, il n'avait pas remarqué que, peu à peu, l'église avait été envahie par une nombreuse assistance. A la fin de la messe, au moment où il se retirait, la foule s'ouvrit devant lui, une haie se forma sur son passage et, quand il fut dans la rue, il se vit le but d'une curiosité générale; les fronts se découvraient, et il en fut ainsi jusqu'à son arrivée à l'hôtel. Là, il eut l'explication de cet empressement qu'il ne comprenait pas.

Grâce à une certaine conformité de taille et de visage, il avait été pris pour le Président de la République française. Cette aventure amusa beaucoup le comte de Chambord et, pendant longtemps, les amis de M. Houdet le plaisantèrent de cette ressemblance avec M. Thiers. Il en paraissait médiocrement flatté et, s'il eût pu souhaiter de prendre la physionomie et le rôle de l'illustre homme d'État, s'il eût désiré un instant sa puissance, c'eût été pour faire expirer la République aux pieds du comte de Chambord.

Nous allons voir, maintenant M. Houdet dans toute la sérénité de sa physionomie religieuse.

Dès son enfance, il se montra ce qu'il fut jusqu'à la fin. Au temps de sa jeunesse comme dans son âge mûr, à cette époque où le respect humain produisait de si étranges faiblesses, lorsque le sarcasme et le ridicule s'attachaient aux hommes faisant ouvertement profession de catholicisme, jamais il ne dissimula ses croyances, jamais même il ne fut atteint de cette illusion libérale qui veut accorder à l'erreur les mêmes droits qu'à la vérité, tenir la balance égale entre le bien et le mal. Il ne connut jamais cette défaillance de caractère. Plein de charité, de politesse pour les personnes, il réprouvait hautement les maximes condamnées par l'Église et il mettait son honneur à pratiquer tous ses enseignements. On le voyait assister non-seulement aux offices de sa paroisse, mais encore à toutes les cérémonies religieuses. Dans tous les sanctuaires où se faisait l'adoration du Très-Saint-Sacrement, il demeurait prosterné pendant de longues heures, priant avec une ardeur admirable. Sa piété ne se contentait pas de servir Dieu dans l'intérieur de ses temples, il fallait que sa foi se produisît au dehors. Il suivait toutes les processions. Quand les miracles opérés par la Mère de Dieu à la Salette, à Lourdes, à Pontmain, donnèrent naissance à ce magnifique mouvement des pèlerinages, il fut le premier à s'enrôler dans cette croisade de prière...

Les malheurs du Souverain-Pontife et de l'Eglise lui causèrent une amère douleur. Quand une partie des États de l'Église fut envahie par le gouvernement piémontais, quand le Pape fut réduit à recourir à la générosité de ses enfants, M. Houdet se chargea, à Nantes, de réaliser les

emprunts pontificaux. Le succès fut magnifique. Il aurait pu, avec ses commissions, se faire un bénéfice considérable ; il n'accepta rien, et il fut lui-même le premier des souscripteurs. Sa générosité, jointe aux services qu'il avait rendus à l'Église dans toutes les œuvres catholiques, lui valut, en 1862, la décoration de chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand. Jamais croix ne fut placée sur un plus noble cœur. Plus tard, dans ces dernières années, Mgr l'évêque d'Angers, qui l'avait vu rendre les plus signalés services aux œuvres de son diocèse, et plus spécialement à la grande œuvre de son Université catholique, demanda et obtint sa promotion au grade de commandeur du même ordre. Mais les grandes associations n'avaient pas seules le privilége de sa coopération. Il était de toutes les œuvres...

Malgré ses fatigues et malgré son âge avancé, nous espérions bien le conserver encore pendant quelques années ; mais Dieu en avait disposé autrement. Le moment était arrivé où notre ami allait recevoir sa récompense. La mort du Souverain-Pontife avait été pour lui la cause d'une grande douleur. On préparait à Nantes le service du Saint-Père, et, pour rien au monde, M. Houdet n'aurait voulu être absent de la cathédrale, au jour de la cérémonie funèbre. Ses affaires l'appelèrent à la campagne, en Anjou. Au retour, il fut pris d'un refroidissement qui amena un catarrhe pulmonaire. Quoique souffrant, il assista néanmoins au service du Pape. Eu égard à l'âge de M. Houdet, cette maladie se présentait avec un caractère de gravité exceptionnelle, et fit concevoir immédiatement les plus vives inquiétudes. Pendant les six jours que dura cette maladie, la vie de M. Houdet fut une oraison continuelle. Il ne fut point ému par l'approche de la mort, et il s'en remit à la volonté de Dieu. Le bruit de la maladie se répandit rapidement, et elle causa une véritable émotion dans la ville. De tous les côtés, on allait à la maison pour prendre des nouvelles. A la Poste, à la Bourse, c'était l'entretien général...

Il eut la consolation d'apprendre la nomination du successeur de Pie IX et il en montra une grande joie. Mgr l'évêque de Nantes alla le visiter, afin de lui témoigner son estime et sa reconnaissance pour les services rendus à son diocèse.

M. Houdet rendait le dernier soupir le mercredi 27 février.

Le vendredi suivant, les funérailles furent célébrées dans l'église de Saint-Nicolas, sa paroisse. Jamais cortége si nombreux n'avait entouré un cercueil. L'enceinte était insuffisante pour contenir tous ceux qui voulaient rendre hommage à la mémoire de M. Houdet. Si l'église n'eût pas été revêtue des tentures du deuil, on se serait cru au jour de Pâques. Il y avait là des personnes de toutes les conditions et de toutes les opinions, tant la loyauté de son caractère avait gagné tous les cœurs...

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ALMANACH administratif et commercial de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour l'année 1878. In-18, 271 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... 1 fr. 50

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES pour l'année 1878. In-12, 102 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

ANNUAIRE DU COMMERCE DE NANTES POUR L'ANNÉE 1878, accompagné d'une carte du département. (Étrennes nantaises, 88e année.) In-18, 387 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.. ..... 1 fr. 50

ALMANACH général du département de la Vendée pour l'année 1878. In-12, 72 p. Fontenay-le-Comte, imp. et lib. Robuchon..... 0 fr. 15

CHARTES NANTAISES DU MONASTÈRE DE SAINT-FLORENT, PRÈS SAUMUR, de 1070 environ à 1186; publiées par Paul Marchegay, archiviste honoraire de Maine-et-Loire. In-8o, 48 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; les Roches-Baritaud (Vendée), l'auteur.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1877.

COMPTE RENDU DES ÉPIDÉMIES, DES ÉPIZOOTIES ET DES TRAVAUX DES CONSEILS D'HYGIÈNE DU MORBIHAN EN 1876; par le docteur Alphonse Mauricet. In-8o, 58 p. Vannes, imp. Galles.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). T. I. Angers, Lachèse et Dolbeau; Le Voide, chez l'auteur..... 4 fr.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON ROYALE DES PAIRS ET DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE, par le P. Anselme, augustin déchaussé, etc. Préface; par M. Pol de Courcy. In-8o, 10 p. Nantes, imp. Vicent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (juillet 1877).

NOUVEAU BAROMÈTRE A AIR; par Ed. Dufour, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. In-8o, 8 p. et pl. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1877.

PIE IX PONTIFE ET ROI. Sa vie, sa mort, ses funérailles, le conclave, son successeur. In-12, 106 p. Nantes, Libaros, éditeur..... 0 fr. 50

PREMIERS INDICES D'UNE FLORE FOSSILE DANS LE CALCAIRE GROSSIER D'ARTHON (LOIRE-INFÉRIEURE). Note sur un cétacé échoué à la côte de la Barre-de-Monts (Vendée), le 6 janvier 1877. Découverte de la dolomie cristallisée dans la Loire-Inférieure; par Ed. Dufour, directeur du Musée d'histoire naturelle de Nantes. In-8o, 11 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1877.

STATISTIQUE HISTORIQUE ET MONUMENTALE DU CANTON DE REDON (arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine), par M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire. Broch. in-8o de 115 pp. Rennes, imp. Catel.

TOPOGRAPHIE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION MÉDICALE DANS LE MORBIHAN, par le docteur Alphonse Mauricet. In-8o, 11 p. Vannes, imp. Galles.

ORAISON FUNÈBRE

DE SON ÉMINENCE

LE CARDINAL BROSSAYS SAINT-MARC

ARCHEVÊQUE DE RENNES

PRONONCÉ PAR

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS

DANS LA CATHÉDRALE DE RENNES

LE 2 AVRIL 1878

Novi opera tua, et fidem et charitatem tuam.

Je connais vos œuvres, votre foi et votre charité.

(Apocalypse de saint Jean, II, 19.)

Messeigneurs, mes Frères,

C'est le privilége de la mort de mettre en lumière les grandes vies. Tant que l'homme reste sur la scène du monde, il semble que sa présence même diminue l'éclat de ses œuvres ; ou du moins impose-t-elle à l'admiration une réserve qui, sans aller jusqu'au silence, se contient dans les limites d'une louange discrète. L'on est moins frappé du mérite et des difficultés d'un travail, lorsqu'on voit encore la main qui l'a exécuté. Il faut que l'ouvrier ait disparu pour que l'on rende pleine justice à la beauté de l'ouvrage. Et plus

une carrière se prolonge au milieu de nous, laborieuse et féconde, plus l'on s'accoutume aux merveilles qui la remplissent. A force de voir briller la vertu, nous finissons par ne plus y prendre garde, tant nous la trouvons simple et naturelle; et c'est là sans doute son triomphe, de paraître avec une telle constance, qu'elle cesse d'exciter jusqu'à l'étonnement. A la mort de réveiller l'attention, de faire revivre en un instant tout un long passé, et de le graver dans la mémoire des hommes en caractères ineffaçables. Alors le mérite se dévoile, la vertu éclate au grand jour; publiques ou secrètes, les bonnes œuvres semées le long de la vie viennent se ramasser en un seul et même souvenir; il se forme un concert unanime de tous les éloges et de toutes les bénédictions que la reconnaissance renfermait au fond des cœurs; et cette voix générale de tout un peuple rassemblé autour d'une tombe est la première et la plus belle des oraisons funèbres.

Cette oraison funèbre, vous l'avez prononcée, mes Frères, il y a trois semaines, en faisant autour des dépouilles mortelles de votre premier pasteur une démonstration si touchante de vos regrets et de votre piété filiale. Et certes il n'y a pas d'éloquence humaine qui puisse atteindre à la hauteur d'un tel spectacle. Ce deuil de toute une ville, je devrais dire d'une province entière; ces rues dont Jérémie aurait pu dire qu'elles pleuraient comme les rues de Sion[1]; ces couleurs funèbres, présentes à tous les regards, comme l'image de la tristesse qui remplissait les âmes; ce cortége imposant, où avait pris place, avec les représentants de l'État, toute l'élite de la cité; et plus encore, cette foule heureuse de contempler une dernière fois les traits de son archevêque, « tel que la mort l'avait fait », et s'inclinant avec respect, comme si cette main glacée avait pu se lever encore sur elle pour la bénir : non, il n'est pas de parole qui vaille cette douleur muette. Une pareille scène est l'hommage le plus solennel que l'on puisse rendre à une grande vie.

Et cependant, mes Frères, je suis venu me faire l'interprète de votre deuil et traduire vos sentiments dans le langage qui convient

[1] Lament. de Jérémie, I, 4.

à la chaire chrétienne. Cette mission, je la dois à une amitié qui était pour moi un honneur et une force. Je la dois également au triste privilége des années, qui me condamne à voir disparaître trop rapidement, hélas! mes aînés dans l'épiscopat, ceux dont j'aimais à recueillir les leçons et à suivre l'exemple. En attendant que j'aille les rejoindre à mon tour pour renouer dans la patrie céleste des liens trop tôt brisés sur la terre, j'ai du moins la consolation de payer à leur mémoire le tribut de mon affection fraternelle, et de chercher dans leur vie un enseignement pour leur peuple.

Quand le Fils de Dieu lui-même voulut faire l'éloge d'un évêque du premier siècle, il lui dit par la bouche de l'apôtre saint Jean : « Je connais vos œuvres, je sais quelle est votre foi et votre charité : » *Novi opera tua, et fidem et charitatem.* Aucun autre éloge ne pouvait mieux convenir à un pasteur des âmes. Car si la foi et la charité doivent animer toute vie chrétienne, elles forment les deux grands ressorts du ministère sacerdotal. C'est l'esprit de foi qui inspire à un évêque les œuvres et les institutions les plus propres à procurer la gloire de Dieu et le triomphe de l'Eglise; et c'est l'esprit de charité qui le pousse à multiplier ses efforts et à employer ses ressources pour le bien de son troupeau. Que vous semble, mes très-chers Frères? N'ai-je pas résumé à l'avance en deux traits cette grande vie d'évêque qui vient de s'éteindre au milieu de vous? Et ce temple, ces communautés religieuses, ces associations chrétiennes, ces établissements d'instruction, toutes ces œuvres diverses que nous avons sous les yeux ne sont-elles pas au plus haut degré des œuvres de foi et des œuvres de charité? Aussi est-ce dans les limites de ce cadre, tracé par l'Esprit-Saint lui-même, que je compte renfermer l'éloge de votre éminentissime et révérendissime Père en Dieu, Mgr Godefroy Brossays Saint-Marc, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte-Marie de la Victoire, archevêque de Rennes.

I

Louer les œuvres de foi qui ont rempli l'épiscopat de Mgr Saint-Marc, c'est louer le pays même qui lui avait donné le

jour. Car l'homme, quel qu'il soit, ne se fait pas tout seul : il reçoit avant de donner ; et ce qu'il donne est toujours plus ou moins en proportion de ce qu'il a reçu. En vous rappelant ce que vous devez au premier de vos archevêques, je ne saurais taire ce qu'il vous devait à vous-mêmes. Et si sa parole pouvait en ce moment se substituer à la mienne, vous l'entendriez me dire : Ne louez pas ma foi, louez plutôt le grand peuple au sein duquel je l'avais puisée ; cette noble province que Dieu semble avoir placée à l'une des extrémités de la France comme le dernier et le plus solide rempart de la religion ; cette terre classique de l'honneur et de la fidélité, qui a vu passer sur elle toutes les révolutions sans subir leur atteinte, aussi ferme devant les assauts de l'impiété que le granit de ses côtes sous les chocs de l'Océan.

Il se peut que d'autres pays offrent à leurs enfants un climat plus doux, un ciel plus serein, un sol plus riche ; mais ce que la Bretagne sait donner à ses fils jusqu'au fond de ses landes les moins fertiles et au milieu de ses rochers les plus arides ; ce qu'elle leur transmet, d'une génération à l'autre, comme un héritage traditionnel qui s'attache à leur nom, passe dans leur sang et s'identifie avec eux, c'est quelque chose d'infiniment plus précieux que les trésors de la terre : la foi, une foi simple et forte, cette foi qui rend l'homme supérieur au monde et à lui-même, cette foi qui est la première de toutes les noblesses et la plus haute de toutes les sciences, cette foi qui sait élever le dernier villageois à la taille d'un saint et transformer le pâtre en héros, cette foi qui, seule, fait ici-bas les grands caractères et les grandes vertus.

Dans ce langage, mes Frères, vous avez reconnu la voix de celui qui, après l'honneur d'être chrétien, n'en estimait pas de plus grand que celui d'être Breton. Mais, à ce sentiment de reconnaissance envers sa terre natale, venait s'en ajouter un autre ; et, lorsqu'à son heure dernière, l'illustre prince de l'Eglise se soulevait sur son lit de mort pour demander le crucifix qu'avait embrassé sa mère mourante, ah ! n'était-ce pas, à tant d'années d'intervalle, un retour du cœur vers cette éducation première à laquelle il devait, avec sa foi, le bonheur de sa vie ? N'y avait-il pas là un dernier et touchant

hommage rendu, sur la fin de sa carrière, à la noble chrétienne dont la tendre sollicitude en avait dirigé les commencements? Heureux les enfants qui trouvent la religion à côté de leur berceau sous les traits d'une sainte mère, et qui respirent de bonne heure, dans la maison paternelle, cette atmosphère de piété où ils devront puiser la santé de l'âme pour le reste de leurs jours! « *Si radix sancta, et rami,* disait l'apôtre: Quand la racine est sainte, le rameau l'est aussi »[1]; la séve divine monte de l'une à l'autre, vigoureuse et féconde, pour éclater en fruits de grâce et de salut.

Ne vous étonnez pas dès lors qu'ayant eu le bonheur de trouver autour de lui, dans sa famille comme dans sa ville natale, de tels exemples et de telles leçons, le jeune étudiant de Rennes ait suivi fidèlement le chemin que lui traçaient une foi et une vertu héréditaires. La religion allait si bien à sa nature franche et droite, qu'il n'avait besoin, pour lui obéir, que de s'écouter lui-même; et l'étude lui coûtait d'autant moins, que le sentiment du devoir ajoutait plus de force aux qualités d'un esprit avide de s'instruire. Ne vous inquiétez pas davantage de le voir chercher quelque temps la voie où Dieu l'appelle. Pour être moins précoce, sa vocation n'en sera que plus mûre. S'il traverse le monde avant d'arriver au sanctuaire, il n'en retiendra que ce qui lui sera utile pour mieux connaître les plaies qu'il devra guérir un jour. A Nantes comme à Rennes, il partagera son temps entre la prière et le travail, cherchant dans l'une de quoi sanctifier l'autre, et se servant des deux comme du meilleur préservatif contre les dangers d'une grande ville. Jeté malgré lui dans les affaires du siècle, il se souviendra de ces paroles de l'Évangile: « Le royaume des cieux est semblable à un négociant qui, ayant trouvé une perle de grand prix, vend tout ce qu'il a et l'achète! »[2] Cette perle précieuse devait être pour lui la grâce du sacerdoce. Pour l'aider dans cette recherche, la Providence lui ménagea l'amitié d'un jeune prêtre qui, après l'avoir initié au ministère des âmes, devait, à quarante années de là, recevoir de ses mains l'onction

[1] Aux Rom., XI, 16-17.
[2] S. Matthieu, XIII, 45.

épiscopale et monter, sous ses auspices, sur le siége de Nantes[1]. Le lien qui unissait ces jeunes hommes, comme autrefois saint Grégoire de Nazianze et saint Basile, « c'était Dieu et l'amour des choses élevées : » *Deus et rerum præstantiorum amor*[2]. Désormais toute incertitude avait disparu, et le noviciat lévitique pouvait s'ouvrir sans difficulté devant une âme si bien préparée à comprendre et à recevoir les grâces qui l'y attendaient.

Grande époque dans la vie et dans les souvenirs du prêtre que ces années de séminaire pendant lesquelles son avenir se décide pour le temps et pour l'éternité ! Lorsqu'il vient à franchir le seuil de cette retraite sacrée, avec ses vingt ans, sa bonne volonté, son inexpérience des choses de la terre, quelle tâche que la sienne ! En même temps que le monde de la doctrine va se dérouler à ses yeux, immense comme Dieu lui-même, il s'agit pour le jeune lévite d'élever son âme à la hauteur du ministère qu'il devra remplir un jour. Car s'il a laissé le monde derrière lui, il sait qu'il devra y rentrer plus tard, mais y rentrer homme nouveau, ayant grandi jusqu'à la taille du Christ, dont la mission sera la sienne. Faut-il s'étonner, mes Frères, des soins que prend l'Église pour former ses ministres à de telles fonctions?

Et quel spectacle plus touchant que de voir ce jeune homme qui, à la fleur de l'âge, se sépare du monde, de ses fêtes et de ses plaisirs; qui se tient là des années entières, dans une modeste cellule, seul avec son crucifix et ses livres, pour apprendre aux pieds de Jésus-Christ la clémence et la miséricorde ; attentif à recueillir la voix de Dieu qui lui parle dans le silence de la solitude ; avide de puiser dans l'oraison les lumières qu'elle seule peut donner ; fidèle à une règle qui, du matin au soir, l'accoutume à plier sa volonté aux exigences du devoir ; sévère envers lui-même, afin d'acquérir le droit d'être indulgent pour les autres ; s'efforçant de tenir son cœur assez haut pour que la matière n'arrive pas jusqu'à lui ; prévoyant de loin les dangers qui l'attendent, et cherchant à l'avance des

[1] Mgr Fournier, évêque de Nantes.

[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Carmen de vita sua*, V, 231 et 232 : *Quod autem nos in unum præcipue conjunxit, illud erat, Deus et rerum præstantiorum amor.*

secours pour sa faiblesse, avançant de jour en jour dans l'intelligence des choses divines, jusqu'à ce qu'il sorte de cet apprentissage de la vie et des vertus sacerdotales, purifié, éclairé, uni à Dieu par le fond de son être, et capable désormais d'exercer l'art le plus difficile de tous, celui de traiter les âmes en les dirigeant dans les voies de la sainteté et du salut.

L'abbé Saint-Marc était sorti du séminaire de Saint-Sulpice avec l'esprit de foi et de charité qui fait les saints prêtres et qui présage les grands évêques. Car déjà tout l'indiquait pour le premier rang de la hiérarchie, et quand Mgr de Lesquen, de douce et pieuse mémoire, l'appelait à partager avec lui la sollicitude pastorale, c'était moins pour se donner un auxiliaire que pour se préparer un successeur. Aussi, nouvel Elie, le vénérable vieillard voulut-il transmettre lui-même à cet autre Élisée son héritage avec son esprit, en lui conférant la plénitude du sacerdoce par l'onction sainte qui fait les Pontifes. Et ce fut un beau jour pour votre cité, mes Frères, que celui où elle vit apparaître à la porte Mordelaise, comme autrefois ses ducs de Bretagne, avec moins de magnificence peut-être, mais au milieu d'une allégresse plus vive encore, cet enfant de Rennes qui venait apporter à ses frères, devenus ses fils spirituels, les grâces de son ministère, en attendant qu'il pût faire rejaillir sur sa ville natale, avec l'honneur du titre de métropole, l'éclat de la pourpre romaine. Ce jour-là, prêtres et fidèles, tous saluaient avec joie et bonheur l'aurore d'un grand épiscopat.

« Il n'est rien de plus difficile en ce monde, écrivait saint Augustin, rien de plus laborieux ni de plus périlleux, que la charge de l'évêque : *Nihil in hac vita difficilius, laboriosius, periculosius episcopi officio*[1]. » Et saint Jean Chrysostome ajoutait que « les préoccupations s'y succèdent nuit et jour : *Curis perpetuis obtunditur, tum diurnis, tum nocturnis*[2]. » Or, le premier soin d'un évêque, c'est de veiller à l'éducation religieuse de la jeunesse, car de là dépend l'avenir de son troupeau.

A l'époque où Mgr Saint-Marc vint occuper le siége de saint

[1] Ep. 148, *ad Valerium.*

[2] Homil. III, *super acta apostolorum.*

Melaine, cette question si importante pour les destinées d'un peuple agitait les meilleurs esprits. Avec la profondeur de coup d'œil qu'on ne saurait lui refuser, l'homme de génie qui a marqué de son empreinte toutes les institutions du commencement de ce siècle, avait bien vu que la religion devait être l'âme de l'éducation; aussi avait-il eu soin de la mettre à la base de l'enseignement public; mais soit impuissance, soit tout autre motif, il s'était moins préoccupé des moyens de l'y maintenir. Il en était résulté la situation que vous savez. De déplorables doctrines, portées jusque dans les plus hautes chaires de l'enseignement, étaient venues effrayer les familles et contrister l'Église. Et d'ailleurs, à défaut même de l'hostilité, l'indifférence, devenue trop commune, aurait suffi pour alarmer la sollicitude des premiers pasteurs. Car si l'attaque ouverte a de quoi détruire la foi de l'enfant, c'est l'ébranler à tout le moins que de n'en tenir aucun compte. Imaginer un enseignement qui puisse convenir également à toutes les croyances, sans relever d'aucune, c'est la plus funeste comme la plus chimérique de toutes les illusions. Un pareil système d'éducation ne saurait produire que des sceptiques, c'est-à-dire des hommes sans conviction ni caractère. On ne garde pas la neutralité envers la religion : elle occupe une trop grande place dans l'histoire, dans la philosophie, dans la littérature, dans les sciences et dans les arts, pour qu'il ne faille pas à chaque instant prendre parti pour ou contre elle. Des maîtres sans foi forment tout naturellement des élèves sans foi comme eux. Et même, pour faire des chrétiens dans le vrai sens du mot, il ne suffit pas que la religion apparaisse à de rares intervalles, sous la forme de leçons qui se donnent à des heures déterminées : c'est l'œuvre entière de l'éducation qu'elle doit animer et pénétrer de son esprit. Études, discipline, enseignement, direction, il faut que toutes choses se ressentent de sa divine influence, car c'est elle qui élève tout et qui fortifie tout. Alors, et alors seulement se préparent des générations capables de préserver un pays de sa décadence ou de le replacer au sommet de sa grandeur passée.

Aucun autre évêque de notre temps, j'ose le dire sans crainte d'exagération, n'a mieux compris ces principes que Mgr Saint-Marc,

ni ne s'est appliqué avec plus de persévérance à les mettre en pratique. L'expérience lui avait appris à quels périls l'absence de foi dans un maître peut exposer l'âme d'un enfant; et devant un exemple trop connu, il avait dû se rappeler cette parole de saint Ambroise : « Ce que l'évêque ne peut guérir, il le retranche avec douleur : *quod sanari non potest cum dolore abscindit*[1]. » Mais, aux maux qu'elle déplore, l'Eglise ne se contente pas d'opposer des plaintes : elle agit, elle enfante des œuvres, elle prend ces puissantes initiatives qui forcent l'admiration de ses adversaires eux-mêmes. Non pas qu'il entre jamais dans ses déterminations je ne sais quelle idée de concurrence ou de mesquine rivalité ; de pareils motifs n'arrivent pas jusqu'à elle. Si elle multiplie ses institutions, c'est afin d'arracher l'âme de ses enfants au vice et à l'impiété. Seul, l'esprit de foi inspirait à votre évêque les créations de son zèle.

Ici, Messieurs, je devrais laisser la parole à ceux d'entre vous qui ont été les premiers témoins de ces grandes choses. C'est de leur bouche qu'il me faudrait apprendre au prix de quels efforts, de quels sacrifices, de quelle patiente énergie, le courageux prélat est parvenu à fonder cette institution Saint-Vincent, l'une des premières qui, dans la France moderne, ait complétement réalisé l'idée d'un collége catholique. Oui, vraiment, il avait le droit de vous dire, comme saint Basile, à vous qui avez été les prémices de cet apostolat: « Après vos parents, vous n'avez personne qui vous soit plus attaché; et ma bienveillance pour vous n'est pas moindre que celle de vos pères : *Statim post parentes ita vobis conjunctus sum ut ego non minori vos benevolentia prosequar quam vestri patres*[2]. » Parmi les meilleurs souvenirs de votre vie, vous compterez le bonheur d'avoir vu ce Père de vos âmes vous envelopper de sa tendresse, entrer avec une sollicitude inquiète dans les moindres détails de vos études, se faire lui-même le guide de votre conscience et le confident de vos peines, converser au milieu de vous avec une douce familiarité, vous ouvrir sa maison épiscopale comme une seconde

[1] *De officiis minist.* L. II, c. 27.
[2] Ad adolescentes, *De legendis libris gentilium*, I.

maison paternelle, et, après avoir dirigé vos premiers pas dans la vie, vous suivre de l'œil au delà du collége, sans jamais perdre de vue ses chers enfants de Saint-Vincent. Et ce zèle merveilleux pour l'éducation chrétienne de la jeunesse ne se bornait pas à la grande institution qu'une initiative hardie avait fait surgir dans votre ville. Bientôt, à la voix du pontife, d'autres foyers de science et de piété vont s'ouvrir ou se développer sur divers points du diocèse. Pendant que Saint-Martin ajoute à la prospérité de Saint-Vincent par la sienne propre, Saint-Méen prépare à la milice sacerdotale une phalange de jour en jour plus nombreuse. Saint-Malo et Vitré voient se former dans leur sein des établissements où des maîtres habiles vont porter les meilleures traditions de l'enseignement. Sous la direction des pieux enfants du vénérable Père Eudes, il se fonde à Redon l'une des institutions les plus florissantes de l'Ouest. Œuvres fécondes entre toutes! C'est par elles, mes Frères, que la religion a conservé son empire dans vos contrées; et si, malgré les ravages de l'impiété, vous comptez encore dans cette ville et dans ce diocèse de Rennes un si grand nombre d'hommes qui honorent toutes les professions libérales par leur esprit de foi et par la dignité de leur vie, vous le devez, après Dieu, à la vigilance et à l'activité de votre évêque.

Et cependant, quelle que soit l'importance de pareilles fondations, je n'oserais dire que l'éducation populaire ne mérite pas davantage encore l'attention de l'Evêque, en raison de la multitude d'âmes qu'elle a pour but de former. Car ce sont les populations des villes et des campagnes, c'est-à-dire la masse de la nation, qui vient y chercher le salut ou la ruine, la vie ou la mort. Je ne sais quels sophistes ont imaginé de séparer l'école de l'Église, comme si le concours de ces deux enseignements et leur harmonie intime n'étaient pas tout ce qu'il y a de plus désirable et de plus utile pour élever l'intelligence et la moralité d'un peuple. Et si, comme le reconnaissent tous les esprits qui n'ont pas rompu avec l'honnêteté et le bon sens, la religion est le seul frein capable de maîtriser les passions populaires, quelle force et quelle autorité n'aura pas l'instituteur qui se présente sous son patronage et qui enseigne en son

nom? Non, rien ne vaut l'exemple, rien n'égale l'influence salutaire du maître qui apparaît au milieu des enfants, revêtu de la livrée du sacrifice, uni à Dieu par les liens les plus sacrés, exempt de toute ambition humaine, le cœur libre d'attachements qui l'empêcheraient de se consacrer entièrement à sa pénible mission, et n'ayant d'autre désir ni d'autre préoccupation que de se dévouer du matin au soir pour les jeunes âmes dont les intérêts lui sont confiés. Mgr Saint-Marc le comprenait de la sorte : son vœu le plus ardent était de voir se multiplier ces familles religieuses si éminemment propres à la grande œuvre de l'éducation populaire. Paraissez donc, enfants du pieux abbé de Lamennais, saintes filles de Rillé, de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen, des petites écoles de Paramé, venez vous joindre à vos aînés; élargissez vos tentes; vous trouverez dans l'évêque de Rennes un protecteur et un père; il vous introduira auprès de son peuple; il vous soutiendra dans vos épreuves et dans vos luttes; vous envelopperez le diocèse comme d'un vaste réseau de dévouement et de charité; et bientôt, grâce à un tel patronage, il ne s'y trouvera plus d'endroit si reculé où vous n'ayez réussi à porter votre zèle et vos bienfaits.

Mais de quoi servirait à un évêque le soin qu'il prend de la jeunesse chrétienne, s'il ne veillait avant tout à l'éducation de ceux-là mêmes qui doivent la diriger dans les voies du salut? « Un sacerdoce intègre, s'écriait saint Jean Chrysostome, c'est toute l'Église florissante : *Si sacerdotium integrum fuerit, tota Ecclesia floret* [1]. » C'était la pensée de Mgr Saint-Marc, lorsqu'il s'appliquait avec tant d'ardeur à faire fleurir parmi son clergé la science et la sainteté. Vous le savez, Messieurs, vous qui, pendant les trente-sept années de son épiscopat, avez été pour la plupart formés par ses mains; vous savez si jamais évêque s'est mieux pénétré de cette maxime du pape Innocent III : « Deux choses surtout sont nécessaires au prêtre, la sainteté de la vie et l'éclat de la science : *Duo sunt maxime necessaria sacerdoti, splendor vitæ splendorque scientiæ* [2]. »

Modèle de régularité, il cherchait à vous inspirer l'amour de la

[1] Homil. XXXVIII *super Matth.*

[2] *Sermo de sancto Sylvestro.*

règle ; savant lui-même au point d'étonner les maîtres de la science, il voulait que son clergé ne restât étranger à aucune branche importante des connaissances humaines. Jeune prêtre, vous l'aviez entendu vous enseigner la science des Linnée et des Jussieu avec une érudition qui faisait autorité; évêque, vous l'avez retrouvé dans ce magnifique séminaire rebâti par ses soins, donnant à vos études une impulsion féconde, excitant parmi vous une noble émulation, associant à vos travaux un public d'élite, présidant lui-même et dirigeant vos luttes théologiques, sans négliger aucun moyen de raviver au milieu de vous le flambeau de la science sacrée. Et pendant que, d'une part, les vocations sacerdotales se multipliaient sous les efforts de son zèle et que le nombre de ses prêtres s'accroissait d'année en année, d'autre part, il cherchait des auxiliaires aussi pieux que doctes dans ces familles religieuses dont le développement inespéré est devenu l'une des bénédictions de notre temps. A son appel, les enfants de sainte Thérèse, les filles de saint François d'Assise et de saint Vincent-de-Paul venaient prendre place dans les rangs de la milice sainte et lui prêter le concours de leur dévouement fraternel.

Et quelle était, mes Frères, l'âme de cette activité pastorale qui ne connaissait ni trève ni relâche? L'esprit de foi, qui dirigeait votre évêque dans toutes ses entreprises. Aucune fatigue ne lui semblait de trop, nulle considération humaine ne l'arrêtait du moment qu'il s'agissait du salut des âmes et des intérêts de l'Église. L'heure est-elle venue de resserrer les liens avec le Siége Apostolique en fortifiant l'unité de la foi par l'uniformité de la prière? L'un des premiers en France, il ramène dans nos temples les beautés sévères et la noble simplicité de la liturgie romaine. D'iniques spoliations enlèvent-elles au Vicaire de Jésus-Christ les ressources nécessaires pour le gouvernement de l'Église? A la voix de son premier Pasteur, votre diocèse vient occuper dans la générosité le même rang qu'il tient dans la piété. L'avenir des associations religieuses est-il menacé par des mesures aussi funestes que peu justifiées? Une protestation encore présente à tous les souvenirs venge avec autant de logique

que d'éclat les droits de la justice et de la vérité [1]. S'agit-il de rendre à l'armée, avec ses prêtres, le moyen de retremper l'esprit militaire aux sources de la foi? Vous savez d'où est partie la puissante initiative à laquelle nous devons peut-être l'un des actes les plus réparateurs de notre temps [2]. Et pendant que cette vigilance épiscopale s'étendait au loin, attentive à tous les besoins de l'Église, de près et au milieu de vous, on la voyait s'exercer sans lassitude ni repos. Enseignement, administration, visites pastorales, œuvres de foi et de piété, tout rappelait dans cette vie laborieuse la belle parole de saint Augustin : « Nous ne sommes pas évêques pour nous-mêmes, mais pour ceux qui reçoivent par notre ministère la parole et le sacrement du Seigneur : *Non episcopi propter nos sumus, sed propter eos quibus verbum et sacramentum Dominicum ministramus* [3]. »

Et parce qu'on le voyait ainsi se faire tout à tous et se consumer pour son troupeau, il s'attachait au nom et à la personne de l'archevêque de Rennes, non pas cette popularité malsaine que l'on acquiert en flattant les passions, mais un ascendant véritable, celui qu'assurent le mérite acquis et les services rendus. Il était, au milieu de vous, votre conseiller et votre guide. Dans les moments difficiles qui ont marqué son long ministère, c'est auprès de lui que l'on aimait à chercher des lumières et une direction. Aussi bien ne se croyait-il pas le droit de se désintéresser des affaires de son pays ; et volontiers il prêtait son appui aux hommes les plus dignes et les plus capables de les prendre en main. Rien ne lui semblait moins conforme à la raison et à la justice que cette étrange théorie, d'après laquelle l'on voudrait éloigner de la chose publique ceux-là mêmes qui ont le plus d'intérêt à la défendre, et le plus d'autorité pour la servir. A l'encontre des sophistes qui cherchent pour leurs desseins un champ libre dans l'exclusion des influences légitimes et salutaires, il estimait que s'il est un homme qui, par son caractère et ses vertus, mérite la confiance de ses concitoyens, dans les décisions qu'ils ont à prendre, c'est le prêtre, c'est l'évêque, à qui sa mission

[1] Pétition du 7 avril 1866 au Sénat en faveur des associations religieuses.
[2] Pétition à l'Assemblée nationale pour le rétablissement de l'aumônerie militaire.
[3] Lib. II, *Contra Cresconium*, c. II.

fait du blâme un droit et de l'impartialité un devoir. Tout en admettant la distinction de deux ordres de choses qui ne doivent pas se confondre, il ne pouvait se résoudre à les voir séparés, comme si la politique n'avait pas besoin d'être gouvernée par la morale, et la morale d'être éclairée et soutenue par la religion. Si l'indifférence religieuse lui apparaissait comme un crime, l'indifférence politique lui semblait une faute et un non-sens. Voilà pourquoi, sans se mêler aux luttes des partis plus que ne l'exigeaient les intérêts de la religion et de la patrie, il jugeait que si, autrefois, les Évêques ont fait la France, ce ne serait pas trop, pour la refaire, de leur laisser une part dans une œuvre qui, par sa difficulté même, demande le concours de toutes les forces sociales.

Cette fermeté de conduite, unie à la prudence pastorale, tous les pouvoirs publics qui se sont succédé en France depuis quarante ans ont su la reconnaître et l'apprécier. L'attitude de l'archevêque de Rennes pouvait se résumer dans cette maxime que Pierre de Blois proposait à un évêque de Chartres : « Humilité sans bassesse, dignité sans présomption : *Humilitas non vilescens, dignitas non præsumens* [1]. »

Sans porter aucune atteinte au droit et à l'autorité légitime, l'Église ne refuse pas son concours aux gouvernements établis, pour leur faciliter la mission qu'ils ont reçue ou qu'ils se sont donnée. Préoccupée avant tout du salut des âmes, elle s'efforce de faire tourner à leur profit les conditions extérieures où les événements viennent la placer. Elle croit facilement au bien, habituée qu'elle est à le faire ; et, tant que le mal ne lui est pas démontré, elle témoigne volontiers de la confiance à ceux qui paraissent vouloir la mériter. C'était le sentiment de Mgr Saint-Marc : sa bienveillance naturelle l'y eût porté, alors même que les intérêts de la foi n'eussent pas semblé lui en faire un devoir. On le vit bien dans une circonstance mémorable et que je n'ai aucune raison de taire. Des actes de justice et de réparation avaient consolé l'Église ; une grande parole, l'une des meilleures que l'on eût dites depuis longtemps, venait d'être prononcée à Rennes même. Le Chef de l'État

[1] *Ep.* 15 *ad Ep. Carnot.*

exprimait ses sympathies pour « le peuple breton, qui est avant tout monarchique, catholique et soldat »; il manifestait le dessein de « protéger hautement la religion catholique [1]. » A de pareilles déclarations, confirmées par des mesures bienveillantes, l'archevêque de Rennes ne se croyait pas en droit de répondre par la défiance: il espérait, alors même que de fâcheux symptômes n'étaient pas de nature à bannir toute inquiétude. Mais quand l'événement eut trompé son attente, il se trouva d'autant mieux fondé à faire entendre ses plaintes, qu'il avait été moins lent à croire aux promesses. Devant un enchaînement de fautes qui devait aboutir à la situation où nous sommes, il dut se rappeler ces paroles de saint Ambroise: « Il n'est rien, pour le prêtre, d'aussi dangereux devant Dieu, ni d'aussi déshonorant aux yeux des hommes, que de ne pas dire librement ce qu'il pense: *Nihil in sacerdote tam periculosum apud Deum, tam turpe apud homines, quam quod sentiat non libere denuntiare* [2]. » Et alors, mes Frères, vous avez entendu ces éloquentes protestations contre une politique qui, en contribuant à dépouiller le Saint-Siége de son principat temporel, allait mettre en péril son indépendance souveraine et frapper du même coup l'Église et la France. Ainsi l'épiscopat a-t-il coutume d'agir à l'égard des pouvoirs de la terre: respectueux pour leurs droits, reconnaissant du bien qu'ils opèrent, poussant même jusqu'à l'indulgence l'appréciation de leurs mérites, mais ne craignant pas non plus de leur rappeler leurs devoirs, et ne leur épargnant au besoin ni les remontrances ni les avertissements, dès l'instant qu'il s'agit de défendre les grands intérêts dont la garde suprême lui est confiée, les intérêts de la foi et de la religion.

II

C'était en l'année 1840. Le diocèse de Rennes allait devenir le point de départ de l'une des manifestations les plus étonnantes de la charité chrétienne dans notre siècle. Au fond d'une mansarde de Saint-Servan, deux jeunes filles, aidées d'une pauvre servante,

[1] Discours prononcé par l'empereur Napoléon III le 20 août 1858 à Rennes.
[2] *Ep. XL ad Theodos. imper.*

avaient formé l'un de ces desseins que Dieu met au cœur de l'homme, quand il veut faire éclater les merveilles de sa puissance et de sa bonté : ou plutôt, pour être juste, et si je ne craignais de blesser la modestie d'un prêtre dont le mérite est au dessus de tout éloge, je devrais ajouter que l'initiative d'un tel projet était partie d'une âme sacerdotale. Il s'agissait de soulager une misère, qui certes n'avait pas échappé au cœur de saint Vincent-de-Paul, mais à laquelle ce grand apôtre de la charité, préoccupé qu'il était d'embrasser d'un même regard toutes les infirmités humaines, n'avait pu prêter une attention spéciale. La vieillesse du pauvre, la vieillesse avec la souffrance et l'abandon, cette seconde enfance de l'homme, qui a toutes les faiblesses de la première, sans en avoir le charme et les attraits, voilà ce qui excitait la compassion de ce petit groupe d'ouvrières, auxquelles le monde ne prenait pas garde, et qui, avec la grâce de Dieu, allaient accomplir l'une des plus grandes œuvres de notre temps. Je n'ai pas à vous la faire connaître, à vous, mes Frères, qui en avez été les premiers témoins ; mais du moins suis-je heureux, pour l'honneur de la Bretagne et pour la gloire de l'Église catholique, de pouvoir en constater avec vous les prodigieux accroissements.

Au bout de quelques années, l'humble asile de Saint-Servan s'était multiplié sur tous les points de la France, et la pauvre vieille aveugle par laquelle ces saintes filles avaient commencé leur sublime apprentissage, faisait place à des milliers de vieillards recueillis par leurs soins. Aujourd'hui il n'est plus guère de contrée qui n'ait appris à bénir le nom et les bienfaits des Petites-Sœurs des Pauvres. A part quelques littérateurs joyeux, qui, à force de cynisme, semblent vouloir fatiguer le mépris, le monde entier salue de son admiration et de sa reconnaissance un dévouement qui sait vaincre toutes les répugnances, surmonter tous les dégoûts, et s'imposer toutes les privations, pour servir Jésus-Christ dans la portion la plus délaissée et la plus malheureuse de la grande famille humaine. Ainsi la religion chrétienne vient-elle accumuler d'âge en âge les preuves vivantes de sa divinité, en montrant quelle puissance Dieu

se plaît à communiquer aux créatures les plus faibles, quand c'est la foi qui les inspire et la charité qui les soutient.

Mais, quel que fût l'avenir réservé à une telle fondation, il fallait, pour l'affermir à son début, la main et le cœur d'un évêque. Pourquoi ne dirais-je pas qu'avec ses habitudes de réflexion et de prévoyance, Mgr Saint-Marc ne dut pas accueillir sans quelque inquiétude ces saintes audaces qui allaient au rebours de la sagesse humaine, et s'en remettaient à la Providence du soin de ménager pour l'avenir des ressources aussi grandes que les besoins ? Mais, à mesure que le doigt de Dieu apparaissait, plus manifeste et plus visible, il sentait son affection croître avec sa confiance. De l'humble réduit de Saint-Servan au noviciat de la Pilletière et à la maison-mère de la tour Saint-Joseph, il ne cessa plus de suivre du regard la Congrégation naissante, avec la tendresse et la sollicitude d'un père, l'aidant de ses conseils et de ses dons, encourageant et bénissant ses efforts, écartant les obstacles avec l'énergie et la dextérité qui lui étaient propres, animant toutes les fêtes de sa présence et de sa parole, et ne négligeant aucune occasion de remercier Dieu d'avoir réservé à son diocèse un tel honneur et aux pauvres de tels bienfaits.

Car si l'esprit de foi poussait votre évêque à multiplier ses œuvres pour le salut des âmes et pour les intérêts de l'Église, l'esprit de charité lui inspirait envers son troupeau un dévouement et une générosité qui semblaient ne pas connaître de limites : *Novi opera tua, et fidem et charitatem tuam.* « La gloire de l'évêque, s'écriait saint Jérôme, c'est de pourvoir aux nécessités des pauvres : *Gloria episcopi, pauperum inopiæ providere* [1]. » Le charitable prélat était pénétré de ce beau sentiment, lorsqu'il fondait auprès de son institution Saint-Vincent un orphelinat, comme pour accoutumer la jeunesse chrétienne à la vue de l'infortune, et pour créer dès le bas âge le plus doux et le plus fort de tous les liens, celui de l'amitié entre des enfants nés dans des conditions diverses, mais destinés à vivre côte à côte et à se retrouver dans les épreuves et dans les

[1] *Ep. II ad Nepotianum.*

luttes de la vie. Avec quelle affectueuse sympathie ne devait-il pas dès lors accueillir et protéger ces conférences de Saint-Vincent de Paul qui mettent au service des familles pauvres tant d'intelligence et d'activité ; ces patronages et ces pieuses associations qui disputent la jeunesse à l'impiété et à la corruption des grandes villes ; toutes ces œuvres ouvrières, nées des besoins de notre temps, et qui, mieux que tous les discours et toutes les théories, peuvent contribuer à résoudre les questions sociales, par le rapprochement des esprits et des cœurs dans un mutuel respect et dans un dévouement réciproque.

Mais pour travailler efficacement à développer dans les âmes le sentiment de la charité, il faut les précéder de l'exemple ; et cet exemple, mes Frères, vous était donné de haut. Longtemps encore l'on gardera parmi vous le souvenir de ces libéralités qui n'excitaient plus l'étonnement, tant elles étaient devenues communes. A l'heure de la détresse, l'on allait à l'archevêché de Rennes, sûr de n'en jamais sortir sans emporter avec soi un soulagement. Pour se faire une idée exacte de cette bienfaisance qui échappe à tout calcul, il faudrait pouvoir soulever le voile qui recouvrait tant d'infortunes secourues, tant de misères cachées auxquelles une main discrète faisait parvenir une offrande inespérée, tant de familles sauvées de la ruine et du désespoir par une générosité qui ne reculait devant aucun sacrifice, tant de vocations aidées et soutenues dans le cours de longues années d'études et au delà. C'étaient autant de secrets que la reconnaissance seule trahissait par intervalle.

Ce que personne n'ignorait, c'est que les ressources d'un grand patrimoine passaient tout entières en bonnes œuvres, et que l'auteur de tant de bienfaits se préoccupait avant tout de mettre en pratique cette maxime de saint Ambroise : « La perfection de la charité consiste à s'envelopper de silence et à dérober aux yeux du monde le bien que l'on opère : *Perfecta liberalitas est ubi silentio quis tegit opus suum, et necessitatibus singulorum occulte subvenit*[1]. »

Et ce qui ajoutait encore au mérite d'une générosité vraiment inépuisable, c'est la délicatesse que l'on savait y porter. La charité

[1] *De off. minist.*, l. I, c. 30.

de Mgr Saint-Marc empruntait un nouveau prix aux paroles affectueuses dont il l'accompagnait. Nul ne s'entendait mieux que lui à doubler un service par la manière de le rendre. Il charmait par sa bonne grâce ceux qu'il obligeait par ses bienfaits. Rarement l'on aura vu autant de finesse d'esprit s'unir à une plus grande cordialité. C'était le sage dont l'Écriture sainte a dit : « qu'il sait se rendre aimable dans ses paroles : *Sapiens in verbis se ipsum amabilem facit* [1]. »

De là ces mots heureux qu'il trouvait pour chacun ; cet à-propos et cette vivacité de souvenirs qui donnaient tant d'agrément à sa conversation ; cette bonté expansive, qui ne s'interdisait pas le trait, quand personne ne pouvait s'en blesser ; cette franche gaieté qu'il entretenait autour de lui, et qui dénote dans une âme pure « la joyeuse possession d'elle-même », comme s'exprime saint Augustin : *Se in se ipsa lætissime tenet* [2] ; ce visage souriant, qui rappelait ce que le prophète disait de la divine Sagesse : *Ostendit se illis hilariter* [3] ; et enfin, cette touchante familiarité, qu'il ne craignait pas d'étendre aux serviteurs de sa maison, moins encore pour descendre vers eux que pour les élever jusqu'à lui. On ne pouvait le voir ni l'entendre sans lui appliquer cet autre mot de nos livres saints : *Vir amabilis ad societatem* [4].

En louant la générosité de l'archevêque de Rennes, puis-je oublier, mes Frères, que son zèle si prompt à soulager les pauvres n'avait pas moins d'ardeur, lorsqu'il s'agissait de construire à la majesté divine des temples dignes d'elle ? Si je gardais le silence sur de telles largesses, les pierres mêmes de cette basilique élèveraient la voix pour témoigner d'une munificence qui étonnera les générations futures. Et ce n'est pas cette cathédrale seulement qui, par la splendeur et la richesse de ses décors, rappellera aux âges les plus reculés combien le pieux Pontife s'était pénétré de cette sentence d'un Père de l'Église : *Et maxime sacerdoti hoc convenit*

[1] Eccli. XX, 13.
[2] *De quantit. animæ*, 71.
[3] Sap., VI, 17.
[4] Prov. XVIII, 24.

ornare Dei templum honore congruo : ce qui convient surtout au zèle épiscopal, c'est d'honorer Dieu en ornant ses temples [1]. »

Parmi les deux cents églises reconstruites ou restaurées sous son épiscopat, combien n'en est-il pas qui, avant d'être consacrées par ses mains, avaient reçu les marques de sa libéralité ? Il est vrai qu'une autre générosité, non moins délicate, venait souvent s'ajouter à la sienne. Quand saint Ambroise, n'écoutant que les inspirations de son cœur, voulait construire des églises dans son diocèse, c'est lui-même qui nous l'apprend, il ne laissait pas d'avoir à se cacher de son frère Satyre, qui s'efforçait de mettre un frein à ces pieuses prodigalités : *Testor me in fabricis Ecclesiæ id sæpe veritum esse ne tibi displicerem* [2]. Plus heureux que le saint évêque de Milan, le cardinal ne rencontrait dans le dévouement fraternel qu'un stimulant de plus pour sa propre activité : ce qu'il ne pouvait faire à lui seul, il l'achevait avec le concours du noble chrétien, qui, en mettant au service de l'Église son talent et sa fortune, avait trouvé le moyen d'être à la fois l'auteur et le bienfaiteur de ses œuvres.

Après les manifestations d'une charité qui, toute une vie durant, s'était produite sous tant de formes, ne semblait-il pas, mes Frères, que rien ne pût désormais ajouter à son éclat ? Et cependant il nous était réservé de la voir se surpasser elle-même en face de la mort. Quand le Sauveur du monde adressait à un évêque de l'Asie-Mineure, par la bouche de saint Jean, ces paroles que j'ai prises pour texte : « Je connais votre foi et votre charité », il ajoutait : « Et je sais que vos dernières œuvres ont été plus grandes encore que les premières : *Et novi opera tua novissima plura prioribus* [3]. » Ce magnifique éloge, ne suis-je pas en droit de le répéter devant l'acte suprême qui a été le digne couronnement d'une vie toute de foi et de charité, devant ces libéralités qui embrassent toutes les institutions religieuses du diocèse, et dont chacune porte l'empreinte d'un grand cœur, depuis les dons qui protégent l'avenir des maisons d'éducation jusqu'à cette touchante fondation d'une messe quoti-

[1] Saint Ambroise. *De officiis minist.* l. 2, c. 21.
[2] *De excessu fratris sui Satyri*, lib. I., 20.
[3] Apocalypse, II, 19.

dienne en faveur des pauvres auxquels leurs ressources ne permettraient pas de s'assurer des prières pour le repos de leur âme?

Et c'est ainsi, mes Frères, comme je le disais en commençant, que la mort achève de mettre en lumière les grandes vies. Mais, qu'est-ce que cette gloire d'un moment auprès de celle que l'éternité leur prépare? Et que sont les éloges des hommes en regard des récompenses divines! Oui, sans doute, votre Père en Dieu avait déjà recueilli sur cette terre un premier fruit de ses travaux dans l'amour et dans la reconnaissance de ses enfants. Les louanges et les bénédictions de son troupeau l'accompagnaient partout où il portait ses pas. L'épiscopat tout entier honorait en lui une sagesse et une expérience consommées.

En lui conférant la plus haute des dignités après celle du Pasteur suprême, l'immortel Pie IX, si bien fait pour comprendre les grands cœurs et les grands caractères, avait couronné dans le premier métropolitain de la Bretagne cet attachement à l'Église et cette fermeté de doctrine qui, pendant le concile du Vatican comme dans tout le cours d'un long épiscopat, ne s'étaient pas démentis un instant. Rien n'aura manqué à cette carrière si pleine et si féconde, de tout ce que les hommes pouvaient y mettre d'honneur et d'éclat. Mais, quel que soit le prix de pareils témoignages, ils n'en restent pas moins impuissants à égaler le mérite. A Dieu seul il appartient de réserver aux hommes des récompenses aussi grandes que leurs œuvres.

C'est la ferme confiance qui nous anime, Pontife si regretté de tous et si tendrement aimé, au souvenir d'une vie qui s'est passée tout entière dans la pratique du bien. Soyez béni pour les beaux exemples de foi et de charité que vous nous avez donnés. Avec la grâce de Dieu, vous avez accompli de grandes choses pendant votre carrière mortelle! Nous vous devons des enseignements et des leçons qui ne s'effaceront jamais de notre mémoire. L'héritage que vous aviez reçu des mains d'un pieux prélat, vous le laissez merveilleusement accru : vous laissez à votre successeur un diocèse où, malgré le malheur des temps, la foi n'a rien perdu de sa vigueur ni de sa pureté; des œuvres et des institutions qui, par leur nombre

et leur force, sont la plus précieuse garantie de l'avenir ; un clergé, modèle de science et de vertus sacerdotales. Voilà le fruit de vos labeurs, de vos veilles, de vos prédications, de votre infatigable dévouement. Non, jamais le diocèse de Rennes et la Bretagne n'oublieront votre épiscopat, l'un des plus glorieux qui aient marqué dans leurs annales. Mais votre nom et le souvenir de vos bienfaits vivront bien au-delà ; et, puisqu'il m'a été donné de mêler mes larmes à celles de vos enfants, agréez, Vénérable Frère, ce faible témoignage d'une affection qui vous était connue.

Ah ! j'espérais pouvoir, longtemps encore, prendre vos conseils et m'inspirer de votre courage, surtout dans la grande œuvre que nous avions entreprise de concert et à laquelle vous portiez un intérêt tout paternel. Vous étiez pour nous un guide si sûr et un protecteur si généreux ! Mais ce n'est pas en vain que vous aurez pris l'initiative du dévouement à une cause qui vous semblait la plus importante de notre époque : prêtres et fidèles, tous se feront un devoir et un honneur de suivre l'mpulsion que vous avez su leur communiquer ; et l'Anjou mêlera ses bénédictions à celles de la Bretagne pour célébrer à jamais la mémoire d'un Prince de l'Église qui, par ses vertus et ses bienfaits, s'est acquis des droits immortels à leur vénération et à leur reconnaissance.

ÉTUDES SUR LA TERREUR

LES NOYADES DE NANTES

Tous les historiens de la Révolution ont parlé des noyades de Nantes durant la mission de Carrier. Au temps où elles s'accomplissaient, la Convention avait feint de les ignorer ; lorsque le procès des Nantais et celui du Comité révolutionnaire de Nantes commencèrent à en dérouler le tableau, l'opinion publique se souleva, et la Convention elle-même poussa des cris d'horreur. Après de longs débats, Carrier fut livré par cette assemblée au tribunal révolutionnaire ; le représentant s'assit sur le banc des accusés à côté de ses complices; les témoins entendus contre les membres du comité révolutionnaire déposèrent de nouveau, et cette longue procédure se termina par un jugement qui confirma presque tous les faits contenus dans les actes d'accusation, bien qu'il se bornât à frapper seulement trois des coupables, Carrier, Pinard et Grandmaison.

Le cri d'horreur poussé par la Convention s'est propagé dans l'histoire, et c'est justice, car le crime des noyades dépasse celui de Septembre, par le nombre des victimes, par le sang-froid des bourreaux, par les angoisses du supplice. La noyade était dans l'ancienne Rome le supplice réservé aux parricides. Ce crime eut même cela de particulièrement odieux qu'il frappa surtout de pauvres gens, ouvriers des bourgs et paysans, exténués, malades,

affamés, malheureux débris des cohortes vendéennes que les troupes de la Convention poussaient devant elles, et que les généraux envoyaient à Nantes quand leurs soldats étaient las du massacre. « Les prisonniers noyés et fusillés, — dit un jour Goullin, l'un de leurs bourreaux, — étaient tous des gens sans aveu » [1]. Rien de plus vrai. Il est vrai aussi qu'on les noyait parce qu'on ne savait que faire de ces milliers de créatures humaines, hommes, femmes et enfants. Beaucoup de prisonniers étaient malades, et on avait peur de la contagion; tous mangeaient, et le pain était rare. « Les patriotes manquent de pain, s'écriait Robin, autre bourreau, il est juste que les scélérats périssent et ne mangent pas le pain des patriotes.... les détenus sont des scélérats qui ont voulu détruire la république; il faut qu'ils périssent » [2]. Ces malheureux n'avaient plus à eux que les guenilles qui les couvraient; quand on se mit à noyer, les républicains de l'espèce de Robin convoitèrent ces guenilles, qu'ils vendaient pour quelques sous, et les prisonniers furent jetés à l'eau dépouillés de leurs vêtements.

Je crois que des mobiles bas et honteux ont inspiré la résolution de détruire les prisonniers en les jetant à l'eau; peut-être cependant faut-il faire aussi sa part à la passion de la destruction, surexcitée par le fanatisme révolutionnaire. Les pouvoirs illimités des conventionnels en mission rendaient Carrier à Nantes aussi puissant que Caligula à Rome; le vertige de la toute-puissance produisit les mêmes résultats chez le représentant que chez l'empereur romain. M. Michelet dit quelque part que l'on ferait un livre des inconséquences de Carrier; c'est une erreur, Carrier était logique; comme ses collègues de la Montagne, il poussait jusqu'à ses dernières conséquences la théorie de la souveraineté du but.

Carrier, comme tant d'autres, ne fut aussi qu'un instrument; c'est

[1] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, de Clément, in-4°, VIe partie, page 242. — Le procès des Nantais commence au N° 16 de la sixième partie, et comprend dix numéros. Le procès du Comité révolutionnaire de Nantes et de Carrier commence au N° 55 de la sixième partie, comprend toute cette partie jusqu'au numéro 100, et 20 n^os de la septième partie.

[2] *Eod.*, VI, 329.

de ses crimes et non de ses inconséquences qu'on pourrait faire un livre ; en attendant qu'il se fasse, je m'occupe d'en réunir les éléments, et si je commence par l'étude des noyades, c'est que ce point est sans contredit le plus obscur de la mission de Carrier. Pas plus que Francastel à Angers, il ne supportait que l'on tînt note des mesures extraordinaires qu'il ordonnait pour détruire les brigands [1]. Aucun registre, aucun papier administratif ne mentionne les noyades, si ce n'est à mots couverts ; quelques lignes à peine signalent l'arrivée à Nantes de plusieurs des nombreux convois de prisonniers qui y furent envoyés. Ceux qui ordonnaient ces exécutions ou y aidaient, espéraient que le mystère en persisterait toujours ; ceux qui les déploraient se gardaient bien de s'informer de ce qui se passait, et, à plus forte raison, de consigner sur le papier des souvenirs dont la saisie aurait pu les perdre. Tout le monde savait à Nantes que l'on noyait, mais à peine osait-on, durant le séjour de Carrier, se le dire à l'oreille. Après son départ, même silence ; chacun craignait d'être accusé, par les députés qui lui avaient succédé, du crime capital de chercher à avilir la représentation nationale. Le représentant Bô, qui vint à Nantes après Carrier, et dont la mission fut réparatrice, puisqu'il fit mettre en accusation le comité révolutionnaire, a déclaré, lors de l'appel nominal à la Convention, sur la mise en accusation de Carrier, « que pendant son séjour à Nantes, il ne lui avait été fait aucune dénonciation contre Carrier, ni verbalement ni par écrit [2]. » Cela est si vrai que, dans les innombrables déclarations qui se produisirent contre le comité révolutionnaire après son arrestation (24 prairial an II — 12 juin 1794), on ne trouve pas un mot qui incrimine Carrier. Dans tous les documents de cette période, il n'est jamais parlé que d'une seule noyade, de celle que dirigèrent plusieurs membres du Comité. Il fallut que la participation de Carrier aux noyades éclatât dans le cours du procès du comité,

[1] Je ne fais que me conformer à la langue du temps, en désignant presque toujours sous ce nom les soldats vendéens. — « Francastel ne voulait pas qu'il existât rien par écrit de ce qui avait rapport aux brigands. » *Discours prononcé à la Société populaire d'Angers, par J. A. Vial.* Fructidor, an II, p. 136.

[2] *Appel nominal sur la mise en accusation, etc.*, imprimé par ordre de la Convention, p. 21.

à un moment où l'opinion publique, en se prononçant contre la terreur, agissait sur la Convention elle-même, pour que les langues des témoins commençassent à se délier. Elles ne se délièrent tout à fait que lorsque Carrier se fut assis sur le banc des accusés; malheureusement pour l'histoire, une année presque entière s'était écoulée depuis les événements; les souvenirs avaient perdu de leur précision et le calendrier révolutionnaire étant de quelques semaines seulement antérieur à l'arrivée de Carrier à Nantes, ne contribua pas peu à la confusion des dates dans les dépositions des témoins.

Parmi les auteurs de notre histoire locale qui se sont occupés des noyades, on peut citer MM. Laurant, Guépin, Mellinet, qui en ont, d'après le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire,* donné des récits plus ou moins étendus, mais le plus long ne dépasse pas quelques pages, ce qui s'explique par cette circonstance qu'à l'époque où ils écrivaient, les diverses archives de notre ville étaient d'un accès difficile. M. Berriat-Saint-Prix, dans son livre intitulé *la Justice révolutionnaire,* l'un des premiers ouvrages à lire quand on étudie l'histoire de la révolution, a creusé davantage la question; il a feuilleté aux archives nationales les pièces du procès de Carrier, et utilisé celles que j'avais déjà recueillies à Nantes et que j'avais été heureux de lui communiquer. J'ai pensé cependant que, même après cet auteur, en serrant de plus près les textes des documents imprimés, en les rapprochant de ceux de nos archives locales, les noyades de Nantes pourraient être l'objet d'un travail plus complet que le sien. Ce n'est pas encore de l'histoire que j'apporte aujourd'hui; j'ai dépouillé un dossier volumineux et confus, je me suis efforcé de le classer, de l'étiqueter, j'ai essayé d'instruire la cause. Vienne maintenant un historien digne de ce nom et j'affirme qu'il y trouvera les éléments d'un tableau, dont aucun des récits de pestes ou de massacres qui se trouvent dans les historiens anciens ou modernes ne pourra jamais dépasser l'horreur.

I

Il y avait alors à Nantes une population flottante considérable. Un grand nombre de patriotes y étaient accourus des diverses parties

du département occupées par les rebelles. Des royalistes, espérant que dans une grande ville ils seraient moins en vue que dans leurs bourgs, étaient aussi venus à Nantes, où ils attendaient en silence la fin de la guerre. Mais ce qui donnait à la ville une grande animation, c'était le passage incessant des troupes qui combattaient en Vendée ; gardes nationaux, volontaires de tous grades et de toutes provenances, trouvaient aisément quelques prétextes, grâce à la discipline relâchée de ce temps, pour s'arrêter dans la grande ville. Quelques-uns de ces officiers avaient dû leur avancement rapide à leur éducation, à leurs qualités, mais beaucoup d'entre eux, et ceux-là étaient les pires, n'avaient gagné leurs épaulettes qu'en faisant parade d'un sans-culottisme exagéré. Jullien fils, dans une de ses lettres à Robespierre, a peint cette tourbe d'épauletiers qui encombraient la ville et affligeaient par leurs excès son rigorisme jacobin [1]. Parmi eux se trouvaient quelques coupe-jarrets qui avaient fait dans la guerre de Vendée leur apprentissage du crime ; les principaux se nommaient Lamberty, Fouquet, Laveau, Robin, O'Sullivan, Foucault, hommes d'une perversité extraordinaire, qui, à une époque tranquille, seraient restés inconnus ou n'auraient été que de vulgaires coquins, mais qui, élevés et portés par l'écume des révolutions, avaient saisi leur part d'honneurs et de pouvoirs.

Lamberty, que ce récit fera suffisamment connaître, était un ouvrier carrossier, que Carrier avait employé comme espion dans la Vendée, et dont il avait fait un adjudant-général [2].

Fouquet, ci-devant magasinier, qualifié adjudant-général sans brevet, avait été chassé de la garde nationale en 1791, comme indigne d'en porter l'uniforme.

Laveau, l'un des prisonniers sauvés par Bonchamps à Saint-Florent, aide de camp de Lamberty pendant quelques semaines seulement, n'est connu que pour avoir servi celui-ci dans ses débauches.

Robin, âgé d'une vingtaine d'années, autre aide de camp de

[1] Papiers de Robespierre. Courtois. p. 358.
[2] *Bullet. du Trib. révolut.* VII, 28.

Lamberty, avait, au dire de Chaux, membre du Comité révolutionnaire, montré de la bravoure, mais « ses mœurs ont été dissolues, il est devenu un homme de sang; il s'est livré aux orgies les plus crapuleuses, aux dissolutions les plus méprisables [1]. »

O'Sullivan avait le grade d'adjudant du commandant temporaire de la place; c'est lui qui vantait la force extraordinaire de son frère dont la guillotine n'avait pu trancher la tête du premier coup. Un jour, durant le procès, on lui rappela ce frère, qui avait été parmi les rebelles; il répondit : « Il est venu se jeter dans mes bras, mais il était l'ennemi de mon pays, j'ai fait le devoir d'un républicain, je l'ai dénoncé, et la justice a prononcé sur son sort [2]. »

Foucault était un tonnelier qui avait été blessé à Nort, et qui devait plus tard commander à Paimbœuf, longtemps après le départ de Carrier, et ordonner la dernière noyade dont l'histoire fasse mention.

Tels sont les hommes que Carrier avait distingués dans les divers états-majors de Nantes, et dont il fit ses agents ordinaires, mais ce ne sont pas les seuls. Nous verrons à l'œuvre Grandmaison, Jolly et Goullin. Grandmaison était un gentilhomme, qui avant la Révolution s'était rendu coupable de deux meurtres [3], pour lesquels on l'avait grâcié, et qui était devenu maître d'armes. Jolly était fondeur de son état; j'ignore son passé, mais il semble avoir eu le goût des besognes cruelles. Le dernier, Goullin, l'un des plus pervers, l'âme du Comité révolutionnaire, était un élégant sceptique, avide de jouissances et de pouvoir, de probité équivoque, pour qui le métier de sans-culotte était une carrière où l'avancement était rapide. J'ai formé, pièce à pièce, sur Goullin un dossier curieux qui prouvera tout ce que j'avance, mais ces quelques mots suffisent pour l'étude des noyades. Un seul des autres membres du Comité qui signèrent l'ordre aux charpentiers mérite une mention : c'est Bachelier. Homme de loi avant la Révolution, d'un esprit assez cultivé, Bachelier était un montagnard de fraîche date; il avait sondé le terrain

[1] *Bullet. du Trib. révolut.* VI, 283.
[2] *Eod.* N° 97, p. 399 et 400.
[3] *Eod.* VI, 250 et 301.

avant de s'engager; il avait reculé en signant l'arrêté fédéraliste du 5 juillet 1793, puis, en entrant au Comité révolutionnaire il avait cédé au courant. Bachelier n'était point féroce; loin de là, il était lâche; il aimait mieux signer la condamnation des autres que de voir prononcer la sienne; il s'est peint d'un seul mot lorsqu'il s'est écrié: « Nous étions pères de famille! [1] » Les autres pères de famille qui signèrent avec lui étaient des gens bornés. La compagnie Marat, troupe révolutionnaire, composée d'une cinquantaine d'individus dont le nom indique les dispositions, ne fournit que ses bras à l'œuvre des noyades.

Lequel de ces hommes s'aperçut le premier que la Loire pouvait être un puissant instrument de destruction? lequel eut cette idée qui avait répugné à Saint-Just en mission sur les bords du Rhin [2]? Admettons que c'est Carrier; celui-là du moins était étranger à notre province, mais il faut avouer qu'il fut compris et servi à souhait.

II

L'histoire de l'Europe depuis la réforme contient le récit de nombreuses persécutions infligées au clergé catholique. C'est, semble-t-il, un usage chez les peuples les plus civilisés, que les hommes violents, arrivés au pouvoir, grâce au trouble de la société, exercent contre lui leurs premières rigueurs. Que cette pratique, devenue plus commune depuis un siècle, soit ou non un hommage involontaire aux meilleurs gardiens de l'observation des lois sociales, je n'ai point à l'examiner ici, mais c'est l'honneur des prêtres catholiques qu'aucune des formes de supplices, inventées pour persécuter les honnêtes gens, ne leur soit inconnue. Quelquefois même il leur est arrivé d'en faire l'expérience; il en fut ainsi à Nantes, où les premières victimes des noyades furent des prêtres, emprisonnés pour refus de serment, et qui, à cause de leur âge et de leurs infirmités, avaient été, aux termes de la loi, dispensés de la déportation.

[1] *Bullet. du Trib. révolut.*, VI, 338.
[2] Voir *Saint-Just et la Terreur*, par Édouard Fleury, t. II, p. 47.

Les prêtres réfractaires saisis dans le département avaient été enfermés dans diverses prisons, et, au mois de juin 1792, ils avaient été placés « pour leur sûreté » à la communauté de Saint-Clément [1]. Ceux qui n'avaient pas été déportés avaient été transférés aux Carmélites, où ils se trouvaient, le 29 décembre, au nombre de 86 [2]. Depuis plusieurs mois déjà, on leur avait enlevé tous les ornements nécessaires à la célébration du culte. Une prison plus étroite les attendait, et, dans la nuit du 5 juillet 1793, on les avait conduits sur le navire la *Thérèse*, ancré devant Chantenay. C'est là que, sur les ordres de Beysser, on leur avait enlevé les derniers objets qui pouvaient leur rappeler leur caractère sacré; les soutanes elles-mêmes n'avaient été laissées qu'à ceux qui n'avaient pas d'autres vêtements [3]. Une pareille prison était une torture en été; le Conseil de la Commune avait eu pitié d'eux, et, en raison de l'insalubrité du séjour, il les en avait tirés pour placer le plus grand nombre d'entre eux, les 19 juillet et 6 août, au couvent des Petits-Capucins, à l'Ermitage, et quelques-uns des plus infirmes et des plus âgés au petit couvent des prêtres irlandais [4]. D'autres prêtres du diocèse, venus je ne sais d'où, avaient aussi été placés aux Petits-Capucins, car un rapport des commissaires Godin et Hardouin, intitulé Compte rendu à la municipalité, constate, à la date du 10 octobre 1793, la présence de cent prêtres détenus dans ce couvent [5].

[1] Registre du district, f° 16. (Archives de la Préfecture.) — Lettre des administrateurs et du procureur-syndic du département à la municipalité de Nantes, du 5 juin 1792. (Archives municipales.)

[2] Requête de plusieurs de ces prêtres adressée au département, le 29 décembre 1792. (Archives municipales.)

[3] Rapport des commissaires Godin aîné et J.-J. Hardouin, chargés d'opérer cette saisie. (7 juillet 1793. Archives municipales.)

[4] Arrêtés du conseil général de la Commune de Nantes. (Manuscrits de Verger, Nantes, p. 617.)

[5] La liste nominative se termine ainsi: « Total cent prêtres dont dix élargis ou décédés; restent quatre-vingt-dix détenus en la dite maison des *ci-devant* Petits-Capucins »; et, de la même écriture: « Nota. Il est de notoriété publique que tous les individus ci-dessus ont été noyés, quelques jours après. » (Archives de la préfecture.) — L'abbé Tresvaux, dans son *Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*, t. II, p. 514, ne donne guère qu'une cinquantaine de ces noms, dont il faut défalquer une quinzaine, qui ont été tués vraisemblablement en d'autres circonstances, puisqu'ils ne

Dans ce local les avanies ne leur avaient pas manqué ; cependant ils le préféraient au séjour des prisons flottantes, et j'ai retrouvé aux archives municipales une pétition, adressée par le chanoine Douaut au conseil général de la Commune, dans laquelle il demandait, au nom de ses codétenus, à n'être pas conduits sur le navire *la Gloire* ou sur tel autre navire du port. Il servit de peu que le conseil général de la Commune eût apostillé favorablement cette pétition : le 25 octobre 1793 (4 brumaire an II), le Comité révolutionnaire donna l'ordre à l'un de ses agents de transférer à bord du navire *la Gloire* tous les prêtres des Petits-Capucins [1].

Ces prêtres étaient à bord de ce navire depuis environ trois semaines, lorsqu'à la fin de brumaire (17 novembre 1793), Fouquet et Lamberty, accompagnés de plusieurs autres, vinrent durant la nuit établir un corps de garde dans l'auberge de la femme Pichot, à la Sécherie. De là ils se transportèrent à la galiote où étaient les prêtres. « La femme Pichot les vit amener une sapine ou chaland dans lequel les charpentiers faisaient des ouvertures, sans connaître leur usage, suivant le rapport qui fut fait par eux ; que cela lui fit croire que c'était pour noyer les prêtres, qui le furent effectivement [2]. » Le bateau avait été acheté deux cents livres par Lamberty [3]. Comme il n'y avait pas encore de charpentier attitré pour les noyades (Affilé ne fut employé que plus tard), ce fut à un constructeur nommé Baudet que l'on s'adressa, afin d'en obtenir des ouvriers pour préparer le bateau. « Deux inconnus étaient venus, au nom de la loi, le requérir de fournir des ouvriers pour la confection des sabords d'une gabare qui, disaient-ils, devait être conduite

se trouvent pas sur la liste des commissaires Hardouin et Godin. La découverte de la liste complète permettra d'inscrire, avec précision, plusieurs noms au nombre des martyrs de la foi du diocèse de Nantes.

[1] Quelques-uns vraisemblablement étaient morts car on trouve mentionné sur le registre du Comité révolutionnaire, f° 14, le procès-verbal d'un nommé « Viau, commissaire pour la translation de *quatre-vingt-six* prêtres des Petits-Capucins à bord d'un navire hollandais. » Séance du 28 octobre 1793. (Archives du greffe.)

[2] Compte rendu du procès de Carrier et du comité révolutionnaire de Nantes, *Mercure français* du 15 frimaire an III, p. 94. — *Bull. du Trib. rév.*, VI, 283.

[3] Dép. de Gauthier, 114e témoin. Notes d'audience manuscrites de l'accusateur public. Dossier du procès. (Archives nationales, W, 493.)

dans une petite rivière, et fermer par ce moyen le passage des rebelles [1]. » On n'osait pas encore dire tout haut ce dont il s'agissait.

« Environ minuit et demi, — rapporte un canonnier nommé Wailly, qui était, dans la nuit du 26-27 brumaire an II, (16-17 novembre 1793), de faction à bord du ponton de la *Samaritaine*, stationné devant la Sécherie, — huit particuliers de moi inconnus se sont approchés du bord dudit ponton montés sur un canot; je les ai hélés, et, au mot de qui vive! il m'a été répondu: Commandant, nous allons à bord. En effet, ils se sont approchés et m'ont demandé la liberté de passer avec un gabareau, qu'ils me dirent être chargé de 90 brigands (que j'ai su depuis être 90 prêtres). Je leur ai répondu que la consigne qui m'était donnée était de ne laisser passer aucun bâtiment, que l'on ne m'apparaisse d'ordre supérieur. Sur ma réponse, l'un de ces individus, nommé Fouquet, me menaça de me couper par morceaux, parce que, ajouta-t-il, lui et sa troupe étaient autorisés à passer partout sans qu'on pût les arrêter. Je leur demandai à voir leurs pouvoirs, ils obéirent et me présentèrent un ordre conçu à peu près en ces termes, et signé Carrier, représentant du peuple: « Permis aux citoyens Fouquet et Lamberty de passer partout où besoin sera avec un gabareau chargé de brigands, sans que personne puisse les interrompre ni troubler dans ce transport. »

« Muni de l'ordre du représentant Carrier que Fouquet et Lamberty venaient de me présenter, je ne crus pas devoir insister davantage; en conséquence, les particuliers montant le canot et le gabareau contenant les individus passèrent sous la batterie du ponton où j'étais en faction, et un quart d'heure après j'entendis les plus grands cris partir du côté des bateaux qui venaient de se séparer de moi, et à la faveur et du silence et de la nuit, j'entendis parfaitement que les cris de ceux que j'avais entendus auparavant, étaient ceux des individus renfermés dans le gabareau, que l'on faisait périr de la façon la plus féroce. Je réveillai mes camarades du poste, lesquels, étant sur le pont, ont entendu les mêmes cris, jusqu'à

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 382.

l'instant où tout fut englouti [1]. » Le gabareau se brisa-t-il sur le bord, emporté par la violence du courant, ou bien les bourreaux, novices encore, avaient-ils oublié de clouer les panneaux du pont? Chacune des deux hypothèses est vraisemblable, puisque trois des victimes échappèrent à la mort, et que plusieurs corps de noyés furent, le lendemain ou le surlendemain, retirés de l'eau par l'équipage d'un navire [2].

Des trois prêtres qui échappèrent, l'un était le recteur de Corsept et se nommait Thomas Lacombe; l'autre était un prêtre de Sainte-Croix de Nantes, il se nommait Brianceau; je n'ai vu nulle part le nom du troisième. « Ils avaient été roulés sur le port et recueillis avec humanité par les matelots, qui leur donnèrent leur eau-de-vie pour les réchauffer [3]. »

Le Comité révolutionnaire ayant appris que le capitaine Lafloury, commandant l'*Imposant*, avait recueilli ces trois prêtres à son bord, le fit venir et lui intima l'ordre avec menaces de se dessaisir de suite de leurs personnes [4]. Cet ordre, signé de Goullin, et écrit tout entier de sa main, est ainsi conçu:

« Le citoyen Lafloury, capitaine de l'*Imposant*, stationné au port Lavigne, est requis de faire transférer, de suite, de son bord sur la galiote hollandaise n° 2, ancrée vis-à-vis de la Sécherie, et servant de maison d'arrêt, les trois prêtres, qu'il remettra au concierge de cette galiote avec injonction de les retenir sous sûre garde. Nantes, 29 brumaire [5]. »

[1] Déclaration de P.-F.-J. Wailly. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, pp. 24 et 25.

[2] Rapport du juge de paix de Chantenay, en date du 30 brumaire, portant qu'il a fait inhumer deux corps retirés de l'eau par l'équipage du navire le *Corsaire*. Pièces du procès de Carrier. (Archives nationales. W. 493.)

[3] Déposit. de Laënnec. Procès de Carrier, *Mercure français* du 5 brumaire an III, p. 221.

[4] *Bullet. du Trib. révol.*, p. 310.

[5] Archives nationales W. 1, 493. — La pièce suivante fut déposée sur le bureau durant le procès du comité, par Binet, commandant de bataillon: « Rapport du 28 au 29 brumaire: Rien de nouveau au poste; on est venu requérir quatre hommes avec le sergent pour aller chercher trois prêtres réfractaires qui ont été pêchés à bord d'un navire en station vis-à-vis de Chantenay, dont un pêcheur en a sauvé un

Un reçu informe, signé de Lamberty, daté aussi du 29 brumaire, et dans lequel il s'intitule « commandant à bord de la galiote n° 2 », constate que les trois prêtres lui ont été remis par un nommé Racau.

Tous les témoins s'accordent à reconnaître qu'on ne revit jamais ces prêtres; mais l'un d'eux, Fourier, directeur de l'hospice révolutionnaire, est plus explicite : « Ces prêtres, dit-il, furent repris et noyés le lendemain, le fait m'a été certifié par Foucault, qui était présent à la noyade; il l'a déclaré chez le commandant temporaire, en présence de l'adjoint Duboul et des chefs d'arrondissement, et en faisant parade d'une paire de souliers qu'il portait à ses pieds et dont il avait dépouillé l'un des prêtres noyés [1]. »

Le jour même de l'événement, Carrier écrivait à la Convention une lettre dont lecture fut donnée en séance publique. Bien que les termes fussent voilés, il en disait assez pour que les habiles devinassent la chose :

« Un événement d'un genre nouveau semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres; 90 de ceux que nous désignons sous le nom de réfractaires, étaient renfermés dans un bateau sur la Loire. J'apprends à l'instant, et la nouvelle en est très-sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière [2]. »

Ce même événement inspira à un sans-culotte, nommé Bouquet, quelques réflexions impies et cyniques qu'il consigna dans une lettre que M. Berriat Saint-Prix a reproduite [3].

Carrier, pour récompenser Lamberty, lui fit présent de la galiote qui avait servi de prison aux prêtres; on la nettoya et, le lendemain de l'expédition, il fit à son agent l'honneur d'aller dîner à son bord avec un certain nombre de sans-culottes et quelques fonctionnaires relativement modérés, qui sans doute n'avaient pas osé refuser l'in-

et a rapporté cinq chapeaux, qu'il m'a déclaré avoir pêchés sur l'eau, n'ayant point de cocardes tricolores... Signé Bouroze, officier de poste. » *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 402.

[1] *Bulletin du Trib. révol.*, VI, 281.

[2] C'est le passage bien connu de la lettre du 27 brumaire an II, lue à la séance du 8 frimaire.

[3] *La Justice révolutionnaire*, Paris, Lévy, 1870, in-8°, p. 64.

vitation. Le récit de ce repas est bien connu, et comme il ne se rapporte pas d'une manière directe à la question des noyades, je crois inutile de le reproduire ici.

III

La première noyade semble avoir été en quelque sorte improvisée; les deux qui suivirent furent préméditées, et, pour les organiser, Carrier demanda le concours du Comité révolutionnaire.

Le 14 frimaire an II (4 décembre 1793), le bruit se répandit à Nantes que l'armée vendéenne assiégeait Angers, première cause d'alarme; à cette cause, on en joignit une autre, complétement factice, en semant la nouvelle d'une conspiration dans les prisons. La vérité était que six prisonniers du Bouffay, condamnés pour vol, avaient réussi à faire de fausses clefs en étain dans le but de s'évader; les prisonniers politiques étaient demeurés étrangers à la conspiration. Néanmoins le prétexte à des mesures extraordinaires était trouvé; les corps administratifs se réunirent dans la nuit, et il fut décidé que le lendemain plusieurs centaines de prisonniers seraient fusillés. Grâce à la fermeté du commandant Boivin et à un ordre des corps administratifs, la fusillade n'eut pas lieu.

Carrier avait écrit à la Convention pour lui faire part du danger auquel la ville de Nantes avait échappé. « Six des principaux coupables, disait-il, ont été guillotinés [1], une grande mesure va nous délivrer des autres [2]. » Carrier songeait sans doute à noyer les détenus du Bouffay; ils ne le furent que quelques jours après, et la seconde noyade fut encore une noyade de prêtres.

« Quant à la noyade des prêtres, dit Bachelier, Carrier vint au Comité, il se retira au greffe, et il fut arrêté qu'on donnerait des ordres à Affilé [3]. » Mais nous pouvons entendre Affilé lui-même : « Dans la nuit du 15 au 16 frimaire (5-6 décembre), étant de garde au poste de la Sécherie, vers minuit ou une heure, Richard, sergent de la compagnie Marat, vint lui dire qu'on avait besoin de lui pour

[1] Ils le furent dans la soirée du 14 frimaire, 4 décembre.
[2] *Rapport de Barère*, du 25 frimaire an II, p. 36.
[3] *Bullet. du Trib. révol.*, VI, 317. Voir aussi N° 100, p. 398.

une expédition secrète, pour une baignade. On fait donc venir une gabare avec deux barges. Nous travaillons toute la nuit à la préparer, à clouer les planches; l'expédition n'a pas lieu. Le 17, je suis mandé au Comité, où étaient, je crois, Chaux [1], Grandmaison, Goullin et Bachelier; Carrier présidait. Colas, lieutenant de port, Goullin, Bachelier et moi, nous passâmes dans un cabinet; on confère sur les moyens de préparer la gabare [2]. »

Dès le 16, à la première entrevue sans doute, Goullin avait écrit de sa main un réquisitoire ainsi conçu :

« Au nom de la République française :

« Le comité révolutionnaire autorise le Cen Affilé jeune, charpentier, demeurant à Chesine, de requerir le nombre de charpentiers qu'il jugera nécessaires à l'exécution de la mission qui lui est confiée; ce Cen est requis d'y apporter la plus grande célérité, et de payer généreusement les ouvriers qu'il y emploira, si toutefois ils apportent dans leurs travaux tout le zèle et toute l'activité qu'ils méritent.

« Nantes, 16 frimaire, an II de la République.

Signé: « Bachelier, président; Richelot, Goullin, Prout aîné, Louis Naux, Guillet [3]. »

Le lendemain, nouvel ordre, ainsi conçu, écrit par Grandmaison :

« Le comité révolutionnaire autorise le citoyen Colas, de prendre autant de barges et autres embarquations qu'il jugera convenables, pour l'opération dont il a été chargé par le comité. A Nantes, 17 frimaire, an II, signé : Grandmaison, Goullin, Prout aîné, Guillet, Louis Naux [4]. »

Le troisième ordre, destiné à lever toutes les hésitations des gens auxquels on devrait s'adresser, est, comme le premier, de la main de Goullin :

« Le Cen Affilé est requis de faire exécuter l'ordre donné par le comité

[1] Le témoin fait erreur en ce qui concerne Chaux, qui était absent de Nantes en ce moment. *Bull.*, VI, 350.

[2] *Bullet. du Trib. révol.*, VI, 316.

[3] Archives nationales, W, 1 b 493.

[4] Cet ordre n'est peut-être que l'expédition du même ordre donné la veille, car on lit dans le procès-verbal de la séance du comité révolutionnaire du 16 frimaire: « Réquisitoire à Colas, lieutenant de port, pour gabares relatives à la déportation de gens suspects. »

au Cen Colas, et enjoint à trois bargers d'obeir à la requisition du dit Affilé sous peine d'être declarés mauvais citoyens.

« Nantes, 17 frimaire, an II. Signé : Goullin, Louis Naux, Bollogniel. »

Carrier lui-même signa les pouvoirs qu'il donnait à Lamberty :

A Nantes, le 16 frimaire, an II.

Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest,

Invite et requiert le nombre de citoyens que Guillaume Lamberty voudra choisir à obeir à tous les ordres qu'il leur donnera pour une expédition que nous lui avons confiée. Requiert les commandants de poste de Nantes, de laisser, soit de nuit soit de jour, ledit Lamberty et les citoyens qu'il conduira avec lui (*sic*), défend à qui que ce soit de mettre la moindre entrave aux opérations que pourra nécessiter leur expédition. Le représentant du peuple français. Signé : Carrier.

Plus bas était écrit : « En vertu de l'ordre du représentant du peuple mentionné ci-dessus, les commandants des postes, de la place, des barrières ou autres, agiront envers eux conformément à cet ordre de l'autre part. — Pour le commandant de la place, signé : Duboul, adjoint. » — A côté de la signature est encore écrit, avec paraphe en dessous: « On le laissera passer et entrer librement avec les hommes qu'il aura sous ses ordres [1]. »

Carrier, lors de son procès, prétendit se faire un argument puissant de la date de cet ordre, pour établir qu'il n'avait point ordonné les noyades, puisqu'il y en avait eu à une époque antérieure au 16 frimaire. Il ne persuada personne, car il était à supposer qu'il avait donné à Lamberty un laisser-passer qui fut montré au canonnier Wailly, et que celui-ci avait noyé les quatre-vingt-dix prêtres sur un ordre verbal [2].

Quoi qu'il en soit, au milieu de frimaire, Carrier avait, pour noyer, un personnel et un outillage. C'est avec complaisance que, se rappelant la première noyade des prêtres, il écrivait à la Convention dans les mêmes jours : « L'accident des prêtres qui ont péri

[1] Copie conforme signée Saveneau, greffier. (Archives du greffe, liasse du procès Fouquet et Lamberty.) Dans la copie signée Vaugeois, et que M. Berriat Saint-Prix a donnée, p. 64, le mot *expédition* est au pluriel. V. aussi *Bulletin* VIIe p. n° 6, p. 22.

[2] Précis des débats, par Leblois. *Pièces remises à la Comm. des Vingt-et-un*, p. 69.

sur la Loire réjouit tous les citoyens; mes collègues viennent de m'en adresser cinquante-huit [1]. »

IV

Ces prêtres avaient été, la veille du siége d'Angers par les Vendéens, transférés à Montjean, par les ordres de Vial, afin de débarrasser les prisons [2]. Ils devaient être ensuite dirigés sur Nantes, où ils arrivèrent du 15 au 16 frimaire (5-6 décembre). Cette date est affirmée par un témoin dans une déclaration écrite conservée aux archives municipales [3]. Lorsque leur arrivée fut connue à Nantes, Richard, ce membre de la compagnie Marat qui avait été dépêché vers Affilé, reçut du comité l'ordre de les transférer à l'Entrepôt. Richard chercha Carrier pour savoir de lui si on devait les y laisser. « Non, répondit Carrier, pas tant de mystère, il faut f..... tous ces b..... à l'eau [4]. » Les dépouilles de ces prêtres excitaient les convoitises; « il y eut à ce sujet une rixe entre Richard et Lamberty, ils se disputaient la *gloire* de cette expédition ; il fut décidé qu'on irait chez Carrier pour décider la question, et Carrier opina en faveur de Lamberty [5]. » Richard, qui avait tout préparé à l'avance [6], fut sans doute plus diligent que son camarade, car Lamberty ne concourut point à cette expédition.

Un sergent et quatre soldats avaient été requis au nom du Comité pour garder ces prêtres; ce fut Richard qui ordonna au sergent de faire passer les prêtres un à un dans un cabinet où il les dépouillait de ce qu'ils pouvaient avoir de précieux. Les effets furent confiés aux nommés Lebrun et Chartier, membres de la compagnie Marat. « A dix heures du soir, les prêtres furent enlevés et conduits sur

[1] Lettre citée dans le rapport de Barère du 25 frimaire an II, déjà citée.

[2] Brochure intitulée: *Discours*, de Vial de Chalonnes, p. 96.

[3] Déclar. de Jean Moreau ; registre des Déclarations. Ce témoin déposa aussi dans le procès. *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 315.

[4] Dépos. de Richard et de Trappe. *Bullet. du Trib. révol.*, VII, 29 et VI, 315.

[5] Dép. de Gauthier, membre de la compagnie Marat ; *Bullet. du Trib. révol.*, VI, 374.

[6] Même déposition, et déclarat. de Pierre Robert, marinier, *Pièces remises à la commission des Vingt et un*, p. 101.

le port à la baignade. » L'un d'eux avait réussi à soustraire aux recherches de Richard 44 louis en or, qu'il remit à la veuve Dumais, en la priant de faire dire des messes à son intention, s'il « était sacrifié [1]. » La noyade eut lieu cette fois à la pointe d'Indret, vis-à-vis la Basse-Indre. Les neuf mariniers qui prêtèrent leur concours reçurent chacun quatre livres [2].

« Ayant sollicité, dit le charpentier Affilé, pendant longtemps mon paiement du Comité qui me renvoyait toujours à ceux qui avaient emporté les effets des prêtres, je me suis adressé à Carrier pour ce paiement. « Comment! tu n'es pas encore payé! s'écrie Carrier; « donne-moi ton mémoire et je m'engage à te faire payer. » Je remis mon mémoire, et peu de jours après je fus payé [3]. »

Richard s'était payé lui-même; Affilé vit chez lui une armoire pleine de montres et de bijoux; mais Lamberty, après cette noyade, menaça la veuve Dumais de son sabre, en lui disant: « G..., tu me répondras des dépouilles de ces prêtres [4]. » Dans les mêmes jours, un mardi [5], dit le témoin, une galiote sur laquelle se trouvaient Foucault, Lamberty et trois autres, aborda le soir au chantier de la veuve Cambronne, situé sur l'île Gloriette. Lamberty et Foucault en descendirent, demandèrent les clefs d'un magasin, écartèrent avec menaces de mort plusieurs personnes dont la présence les gênait, burent, mangèrent et remplirent un magasin d'effets. « Quelques jours après, ils foncèrent quatorze ou quinze barriques que Foucault fournit. Après les partages, ils jetèrent à la déclarante (la femme Areteau), quelques haillons avec quelques bouquins en lui disant: Voilà ta part. Lamberty, venu en colère, dit qu'ils l'avaient volé. Les autres, outrés, lui répondirent: Pourquoi ne t'es-tu pas trouvé là? Lamberty en colère dit qu'il avait une expédition à faire

[1] Dép. de la veuve Dumais, veuve du régisseur de l'Entrepôt. *Mercure français* du 15 brumaire an III, p. 288. — *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 268; dép. de Moreau, VI, 315.

[2] Déclar. de Pierre Robert citée ci-dessus. — Dép. de Favreau, *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 382.

[3] *Bullet. du Trib. rév.* VII, 29.

[4] *Eod.*, VI, 317, 315.

[5] Le 20 frimaire (10 décembre) était un mardi et la noyade avait eu lieu la veille.

et qu'il n'y f.... pas la patte [1]. » Lorsqu'on rendit compte à Carrier de cette expédition, il témoigna ses regrets : « F..., dit-il, c'était à Lamberty que je réservais cette exécution ; je suis fâché qu'elle ait été faite par d'autres [2]. »

Carrier avait écrit : « Mes collègues d'Angers viennent de m'envoyer cinquante-huit prêtres » ; c'était la préface de l'histoire ; il en écrivit aussi l'épilogue. Dans une lettre souvent citée, datée du 20 frimaire, où il annonçait une victoire remportée sur Charette, il écrivit encore : « Mais pourquoi faut-il que cet événement ait été accompagné d'un autre, *qui n'est plus d'un genre nouveau* : cinquante-huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes ; aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire ; la nuit dernière, ils ont été tous engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire [3] ! »

L'aubaine de Richard lui suscita des jaloux parmi ses collègues de la compagnie Marat, et pour ce fait il fut chassé de la compagnie ; il en est convenu lui-même au procès [4].

L'abbé Guillon, dans son livre *Les martyrs de la foi pendant la Révolution française*, parle d'une noyade de soixante-quatorze prêtres qui aurait eu lieu le 20 frimaire, dont 58 venus d'Angers [5]. Cet auteur a été mal renseigné, car les documents sont unanimes sur ce chiffre de cinquante-huit. Villenave, dans sa plaidoirie pour les membres du Comité révolutionnaire [6], a également commis une inexactitude en disant que ces 58 prêtres venaient de Nevers. Les prêtres envoyés de Nevers étaient au nombre de 61, ce qui aura produit la confusion ; on leur adjoignit 15 prêtres du diocèse d'Angers, et ces 76 prêtres n'arrivèrent à Nantes que le 25 ventôse an II

[1] Déclarat. de la veuve Areteau et de Sourisseau, reçues au comité de surveillance de Vincent-la-Montagne, les 8 et 11 germinal an II. (Archives de la Préfecture.) Voir aussi *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 383 ; procès des Nantais, p. 101. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 75 et suiv.

[2] Dép. de Trappe, serrurier ; *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 315.

[3] *Moniteur* du 26 frimaire, p. 347. — *Journ. des Débats et des Décrets*, p. 351.

[4] *Bullet. du Trib. révol.* VI, 285.

[5] Tome I, p. 312.

[6] Plaidoirie de Villenave, Paris, chez Belin, an III, p. 40.

(15 mars 1794); les procès-verbaux du Comité révolutionnaire de Nantes constatent l'envoi à une galiote sur la Loire d'un pareil nombre de prêtres venus d'Angers. Ceux-là ne furent pas noyés, mais déportés vers le milieu d'avril 1794 [1].

ALFRED LALLIÉ.

(*La suite prochainement*).

[1] M. Bourcier, dans son très-intéressant et très-consciencieux ouvrage intitulé *Essai sur la Terreur en Anjou* (Angers 1870), p. 132, a parfaitement élucidé ce point. A la page suivante, il parle d'une noyade de 70 prêtres du diocèse d'Angers, qui aurait eu lieu, en face de Montjean, le 20 novembre 1793 (30 frimaire an II). — Voir aussi sur les prêtres de Nevers : l'abbé Aimé Guillon, ouvrage cité, t. I, p. 279, 282, 283, 287; M. Poitou, d'Angers, les *Représentants en mission dans le département de Maine-et-Loire*, 1852. Angers, p. 53.

LES JEUNES MORTS

IV

MARIE-EDMÉE*

Le commencement du *Journal* de Marie-Edmée date de ses quatorze ans ; mais que peut-on écrire à quatorze ans? des enfantillages sans doute. Eh bien! non; nous avons sous les yeux, dès les premières lignes, une personne sérieuse et réfléchie. Comment peut-on écrire? avec incorrection ou prétention. Eh bien! non encore; le style est aisé, correct, plein de sève, et toute prétention en est absente. *Ouvrir ce livre, c'est ouvrir mon cœur,* disait-elle, et elle disait vrai. « J'ai quatorze ans aujourd'hui et je ne veux pas laisser passer cette journée sans noter les réflexions que j'ai faites et les résolutions que j'ai prises. D'abord je ne veux plus lire ces petits livres enfantins qui prennent la moitié de mon temps et je compte bien les remplacer par quelque chose d'instructif, de sérieux; au moins ma fureur de lecture me sera utile... Je découvre tant de défauts en moi que je crains bien d'avoir de l'orgueil, si je parviens, un jour, à les amoindrir ou à m'en corriger, Dieu aidant; mais il ne permettra mon amélioration ou mon changement complet qu'en m'accordant aussi l'humilité, Donc je puis être tranquille et me mettre bravement à l'œuvre; entends-tu, Marie-Edmée[1]? »

* Voir la livraison de mars 1878, pp. 181-194.

[1] PP. 1 et 2.

Voilà qui est assurément bien commencer. Cette enfant, à un âge où tout sourit, s'attache déjà aux pensées que nous évitons ou que nous fuyons. « Les souvenirs, dit-elle, amènent bien plus souvent les larmes que le sourire; je sais bien cela, moi qui n'ai pas soixante ans... Quand *je me souviens,* c'est toujours une amie que je vois, blanche et froide, étenduesur son petit lit mortuaire; c'est la douce Mathilde, premier ange envolé, que mes yeux d'enfant ont vu comme apprentissage de la mort... Ah ! je comprends le don des larmes [1]. »

Un mois finit-il? ce qu'elle y voit de plus clair, c'est un pas de plus vers la tombe. L'hiver vient-il dépouiller les arbres et chasser les *groupes élégants* qui se promenaient à leur ombre? la neige ensevelit-elle, sous son blanc linceul, l'herbe naguère encore émaillée de fleurs? ce que lui dit cette mort de la nature, c'est qu'une autre mort mettra fin à bien d'autres fleurs; *une larme se glisse sous sa paupière et tout naturellement* elle *prie pour les morts* [2].

« J'aime les morts, les tombeaux et les croix », disait-elle, et, à chaque visite qu'elle faisait au cimetière, elle se reprochait de n'y pas venir plus souvent. Cette pensée constante, cet *écho terrible de toute parole* qui sortait de sa bouche, pour parler comme elle, n'avait-il pas ses dangers, surtout à son âge et avec une imagination aussi impressionnable? Méditons la mort à tout âge, mais attendons l'âge mûr pour faire d'elle l'écho de toutes nos pensées. Même dans la vertu il faut du calme.

Marie-Edmée associait d'ailleurs toujours l'idée de la patrie à celle de la mort, ce qui la lui rendait souvent douce. « Exilé, lève tes yeux voilés par les larmes! » écrivait-elle à quinze ans; *mourir pour vivre:* telle était sa devise à dix-sept, et elle ajoutait : « La vie, c'est une mort [3]. »

Souvent elle se reprochait d'être orgueilleuse : « Tout ce qui ne pense pas comme moi me choque comme si j'étais la sagesse

[1] PP. 5 et 6.
[2] P. 26.
[3] P. 147.

incarnée. O Jésus, rendez-moi douce et humble [1]. » Elle disait encore : « Sois douce et humble et laisse faire à Dieu [2]. » Les défauts tiennent peu à de telles prières, et ce qui le prouve, c'est que Marie-Edmée *s'attachait à tout et presque à tous*, disait-elle, à la différence des véritables orgueilleux qui ne s'attachent à rien. Mais elle aimait la gloire ; elle aurait voulu vivre non-seulement dans la mémoire de quelques âmes éprises des mêmes sentiments qu'elle, mais aussi dans la mémoire de tous par quelque grand acte de dévouement qui pût être utile à tous. « Je me sens toujours au cœur le désir insatiable d'être utile... Hélas ! et je ne puis rien, et, lorsque je sonde cet abîme qui m'entoure, le vertige s'empare de moi ; je me demande à quoi je sers, pourquoi j'existe ; c'est là le secret de mes découragements [3]. »

Marie-Edmée avait dix-sept ans lorsqu'elle parlait ainsi. Et cette tendance vers des désirs *démesurés*, c'est son mot, ne fit que s'accroître avec le temps. Dès l'âge de quinze ans, elle s'était approprié le mot de Jeanne d'Arc : *Vive labeur !* Plus tard, elle en vint à ne plus comprendre une vie paisible. « Pour moi ce serait le purgatoire, disait-elle ; car autant je comprends chez les autres l'amour de cette paix terrestre, autant je me sens de l'antipathie pour elle [4]. » Et elle ajoutait ce mot profond : « Le bonheur me dégoûte de la vie ; il me rassasie sans me satisfaire [5]. » Elle allait même, comme les saints, jusqu'à trouver du bonheur à souffrir. La pauvreté, la lutte, le sacrifice, voilà ce qu'elle aimait, ce qu'elle admirait par dessus tout ; *vivre et mourir de plusieurs vies humaines* était son vœu le plus cher [6].

Nous avons vu que, le crayon à la main, les préférences de Marie-Edmée étaient pour Fra Angelico, c'est-à-dire pour la partie idéale de l'art. Prenait-elle la plume ? Elle se sentait entraînée, plus qu'elle n'aurait voulu, vers Châteaubriand, par cette mélan-

[1] P. 73.
[2] P. 396.
[3] P. 135.
[4] P. 104.
[5] P. 407.
[6] P. 384, 264.

colie que le chantre de *René* avait inoculée à toute la jeunesse de l'époque. « J'aime de plus en plus Châteaubriand, écrivait-elle, et de moins en moins je suis décidée à le lire; c'est un sacrifice à la raison et surtout à la religion... Je préfère cela à être l'écho de *René* ou à passer pour telle, ce qui suivrait immédiatement la lecture de cet ouvrage, à ce que dit mère [1]. » — Et ailleurs : — « Je ne pourrai entendre demain le cours de M. Benoît, parce qu'il doit y étudier *Atala;* mais je me donne une compensation en ne manquant aucune des conférences de M. de Margerie [2]. » De pareils traits peignent une âme.

Et maintenant, pour achever de la connaître, il suffirait de lire son monologue à sa bague, mon *monologue cornélien,* disait-elle en riant, expression qui rend, mieux que toute autre, en définitive, son énergique et mâle beauté. Au lieu de l'anneau d'or des épouses, « bijou reçu, comme elle le disait, dans l'ignorance et l'illusion des fiançailles, qui fait plus tard sourire et regretter », elle s'était fait faire une bague d'argent dont la couleur et les emblèmes rappelaient Jeanne d'Arc.

« L'or est pur, écrivait-elle; il est unique, il est roi comme le soleil, et cependant ma bague n'est pas en or.

» Elle est grise comme l'armure du chevalier qui connut la bataille. Son argent terni par l'oxyde voile son éclat doux et pur comme la lueur de la lune sous un nuage du soir; elle est terne comme l'anneau que l'antiquaire exhume de la tombe, car ma bague ne doit pas être un ornement pour la main qu'elle enchaîne au devoir...

» L'anneau qui m'attache à mon amour sera de l'argent le plus pur. J'y graverai les noms sublimes de Jésus et de sa mère, et le nom de celle qui sauva mon pays.

» Dans la langue immortelle de mon Eglise, j'inscrirai sur mon anneau le mot d'ordre du combat chrétien : *Sursum.*

» En haut, mon cœur ! en haut, mon esprit ! en haut, toujours en haut ! toujours plus haut, mon but et mon désir !

[1] P. 150.
[2] P. 166.

» Mon cri terrestre sera celui de *Vive labeur!...* le travail et rien que lui ! pas d'autre but ici-bas que celui du devoir accompli.

» Enfin, celui qui te regarde, ô ma bague, ô ma compagne chérie ! celui-là comprend-il les idées cachées sous les symboles que je réunis en toi ?

» Sois fière d'être burinée au signe triplement mystérieux de l'étoile, qui veut dire lumière surnaturelle, inspiration, vocation divine...; de la croix de Lorraine, qui signifie patrie, amour, dévouement ; de la fleur de lys enfin, qui les unit l'une à l'autre et qui est pour moi le radieux symbole de l'innocence et de la vertu morale.

» Emblème de la pureté, de cette vertu sublime qui nous dégage du honteux asservissement de la matière, l'Eglise t'ouvre son admirable symbolisme ; elle t'y offre la place d'honneur. L'archange Gabriel tend la main pour te saisir.

» O fleur de lys, parle-moi des anges ! Etoile, parle-moi du ciel ! Croix de Lorraine, fais-moi donc agir et donne-moi la charité !

» Tu me suivras dans la tombe, ô triste amie de mon pèlerinage, à moins qu'il ne se rencontre un cœur brûlant du même amour que le mien. Alors reste sur la terre et fais ce que dois. Amen [1]. »

Voilà où en était Marie-Edmée lorsque sonna le glas fatal de 1870. Elle avait sur la terre trois grandes affections : sa mère, son frère Gérald et sa patrie qu'elle aimait comme une autre mère. Son frère était aux avant-postes, sa chère Lorraine y était aussi. Elle fut donc des premières à souffrir et nul ne souffrit plus qu'elle. Sa mère et elle ne quittaient pas la gare de Nancy, afin d'être à l'affût des nouvelles et à portée de nos malheureux soldats qui revenaient, à pleins wagons, blessés, épuisés, affamés. Elles distribuaient des vivres aux uns, elles pansaient les plaies des autres. Tout à coup le bruit se répand que Gérald a été blessé à Reischoffen et qu'il est aux mains de l'ennemi. Marie-Edmée ne tient plus à cette nouvelle, et, malgré les oppositions, les difficultés, les périls, elle se jette dans un train qui se dirige, au hasard, vers les lieux de nos défaites. La jeune fille

[1] Cette bague n'a pas suivi Marie-Edmée dans la tombe ; elle est au doigt le plus digne de la porter, le doigt de sa mère.

avait commencé par se *mettre en règle avec le ciel,* et le ciel veilla sur elle.

Gérald avait reçu deux blessures, l'une à la jambe, l'autre au poignet. — Bah ! ce n'est rien ! — avait-il dit à ses soldats qui l'entouraient avec inquiétude. La blessure au poignet était cependant tellement grave qu'elle nécessita l'amputation ; Marie-Edmée trouva d'ailleurs son frère assez bien pour qu'on parlât de l'envoyer en Allemagne. Elle court alors chez le tout-puissant chancelier Bismark et le supplie de laisser le pauvre mutilé aller recevoir les soins de sa famille. Bismark y met une condition : l'engagement de ne plus servir contre la Prusse. Gérald s'y refuse : sa sœur retourne alors chez le terrible ministre qui la reçoit avec une *sévère bienveillance,* mais ne consent à autoriser le départ du jeune lieutenant, que si un chirurgien prussien atteste qu'il est hors d'état de servir. L'attestation est obtenue, et le frère et la sœur peuvent enfin revenir à Nancy.

Soigner Gérald devint dès lors la grande préoccupation de Marie-Edmée, ce qui ne l'empêchait pas d'être toute à tous, même aux blessés prussiens, à nos vainqueurs, non assurément par patriotisme, mais par charité. Elle avait formé une compagnie de jeunes infirmières à laquelle elle avait donné le nom de *Compagnie de Jeanne d'Arc;* et elle ne se bornait pas à donner des soins, son *ange gardien* lui suggéra la pensée touchante de donner des nouvelles des blessés à leurs familles éparses dans toute l'Allemagne. Des billets sans nombre furent ainsi expédiés et « quelques-uns, disait-elle, auront pu calmer des angoisses semblables aux nôtres. »

Marie-Edmée fit plus; on la vit s'enfermer avec des cadavres pour dessiner leurs traits et rendre ainsi quelque chose d'eux à ceux qui ne devaient plus les revoir.

La France cependant, vaincue, mutilée, luttait encore ; de nouvelles armées se formaient, Paris tenait toujours, lorsqu'un matin Gérald déclare à sa mère et à sa sœur qu'il veut partir. Un mois ne s'était pas encore écoulé depuis son retour, deux mois depuis ses blessures. — « Mais c'est impossible! s'écrie Marie-Edmée, mais tu n'es pas guéri, mais ton bras n'est pas cicatrisé, mais ta jambe... — Je

ferai mon devoir, en servant la patrie d'une manière quelconque », répond Gérald. — « Laisse-moi alors te suivre en ordonnance, reprend sa sœur ; ainsi je te soignerai et servirai la France en jeune volontaire ; nul ne le saura... tu as encore besoin de soins[1]. — Non, Marie, je pars ; ta place est ici avec notre mère. »

Et Gérald était parti ; il avait rejoint l'armée de l'Est ; il se distingue à Montbéliard, à Villersexel, est nommé capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, et, lorsque l'armée est refoulée en Suisse, au lieu de l'y suivre, il se jette avec cent vingt hommes dans les montagnes du Jura, parvient à éviter le corps de Manteuffel et, en sept nuits, à gagner la Savoie.

Mais à Nancy on le croyait en Suisse, et Marie-Edmée, ne recevant aucune nouvelle, se décidait de nouveau à aller à sa recherche. « Courage, espoir, écrit-elle à sa pauvre mère ; en haut notre cœur, mère chérie !... Je pense à toi et pourtant je ne suis pas triste ; quelque chose de plus fort palpite en moi quand je voyage, et cependant je crois qu'il serait difficile d'être plus sensible que moi aux petits cailloux du chemin. J'ai confiance en celui qui protégeait Tobie. Je t'en dirais long sur cette matière ; j'aime mieux te renvoyer aux Machabées, à Débora et autres ; ce sera le même sens et, de plus, ce sera beau[2]. »

On voit à quel point le dévouement surexcitait cette frêle jeune fille ; il lui donnait des forces, mais en même temps il les usait. Marie-Edmée traverse Strasbourg, sur lequel ne flotte plus le drapeau français ; elle court à Bâle, à Neufchâtel, au Locle, dans tous les lieux marqués par les traces de notre désastre ; elle interroge tous ceux qu'elle rencontre, hôteliers, voyageurs, prêtres, soldats ; elle explore toutes les ambulances, et, au bout de quinze jours, elle acquiert la certitude que son *frère bien-aimé*, son *vaillant capitaine*, est hors de danger. Elle eût pu aller jusqu'à lui ; elle n'avait plus qu'une faible distance à franchir ; mais elle pense à sa mère qui tremble pour chacun de ses enfants, et elle reprend le chemin de Nancy.

[1] PP. 529 et 530.
[2] P. 540.

Elle y arriva heureuse mais épuisée et portant en elle le germe des maladies dont elle avait respiré les miasmes dans les hôpitaux. Il est rare d'ailleurs que les grands efforts et les profondes souffrances morales n'aient pas leur contre-coup. Ajoutons que Marie-Edmée était de ces âmes qui sont à l'étroit dans leur enveloppe mortelle et la brisent promptement. Lorsqu'elle fut près de mourir, lisons-nous dans une touchante notice de M. de Latour, on remarqua que quelques gouttes de sang, se mêlant à la sueur de l'agonie, formaient autour de son pâle visage comme une couronne mystique. Elle eut un sourire ineffable quand on lui dit qu'elle avait avec son divin Maître je ne sais quelle ressemblance auguste. Tout à coup les sueurs cessent, le sang ne coule plus, la douleur paraît s'apaiser, la douce patiente s'endort dans une sorte d'évanouissement ...précurseur de la mort. Mme Pau, vaincue par l'émotion, s'était retirée dans une chambre voisine; mais sa fille ouvre soudain les yeux et, ne l'apercevant pas, se jette, par un suprême effort, hors de son lit, et s'élance à travers l'appartement. Sa mère accourt au bruit, et Marie-Edmée tombe dans ses bras, en s'écriant: *Ma mère!* Ce fut son dernier soupir.

Le lendemain toute la ville de Nancy et, dans la foule, un nombre considérable d'officiers et de soldats blessés suivaient le modeste cercueil de la jeune fille. « Pourquoi donc ces fleurs et cette multitude affligée? demandaient les Prussiens qui occupaient la ville. Est-ce une princesse que vous pleurez? — Non, dit un enfant, c'est une sœur de Jeanne d'Arc [1]. »

Je me suis laissé entraîner malgré moi à analyser tout ce livre par le charme qu'offrent la franchise, l'élévation des sentiments et la haute moralité de cette pensée qui en est comme la note dominante: — « A quoi sert la vie? à mourir... et à bien mourir [2]. » Je serais fâché néanmoins que l'imagination des jeunes filles se montât au diapason de Marie-Edmée; je serais désolé surtout qu'elles prissent leur sexe en dégoût comme elle. Marie-Edmée était au

[1] PP. XXX et XXXI.
[2] P. 530.

fond plus femme qu'elle ne croyait; si elle ne l'était pas par la frivolité, elle l'était par le cœur. Quel que fût son goût un peu désordonné pour l'héroïsme, elle mettait la sainteté fort au dessus [1], et quelle que fût son admiration pour les héroïnes célèbres, elle n'en trouvait pas moins le courage obscur des sœurs de la charité *le plus héroïque de tous ceux dont le cœur humain puisse être capable* [2].

Voilà la vérité vraie. J'irai même plus loin que Marie-Edmée et je dirai que les occasions d'héroïsme sont loin d'être rares dans la vie commune, surtout dans la vie des femmes. Les femmes peuvent être héroïques comme filles, comme sœurs; Marie-Edmée l'a bien prouvé; mais elles le sont surtout, comme épouses, comme mères, et d'un héroïsme d'autant plus méritoire qu'elles y sont moins préparées. Lorsque Marie-Edmée dit, en effet, qu'on se marie dans l'*illusion et l'ignorance*, elle a raison; mais, lorsqu'elle ajoute que plus tard l'anneau nuptial fait *sourire... ou regretter*, elle ne l'a plus autant, à beaucoup près. Sans doute, la famille, étant une réunion de vies, est nécessairement une réunion de souffrances, mais si les souffrances y sont nombreuses, elles y sont partagées, ce qui les adoucit. Dieu a donné à l'union matrimoniale deux forces qui sont aussi deux consolations : l'amour conjugal souvent, l'amour maternel toujours. Comment Marie-Edmée, qui était si aimante, ne le sentait-elle pas? Elle ne voyait dans le mariage que la sujétion de la femme, sujétion qui la révoltait, et elle ne voyait pas sa sublime mission de former des hommes et, bien plus, des saints. Quelle mission, cependant, pouvait mieux convenir à une âme aussi pieuse et aussi fortement trempée que la sienne? Sœur de charité ou mère de famille, elle n'eût pas été moins héroïque, elle eût été plus calme. Admirez Jeanne d'Arc avec elle, mais ne cherchez pas à marcher sur ses traces; ne rêvez ni de Judith ni de Débora ; il y a des vocations que Dieu inspire, mais auxquelles il serait plus que téméraire d'aspirer.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] P. 324.
[2] P. 399.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

CRITIQUES ET POÈTE

I. Œuvres poétiques de Louis Veuillot. — II. Les Bas-Bleus, par J. Barbey d'Aurevilly. — III. Vingt nouveaux portraits, par Léon Gautier. — Trois beaux volumes in-18; Paris, 1878. Victor Palmé, éditeur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

I

M. Louis Veuillot a publié, en 1863, un volume de *Satires*, et il aurait pu dire, comme Francaleu dans *la Métromanie :*

Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva.

En 1868, il a fait paraître un autre volume de vers sous ce titre : *les Couleuvres*. Entre temps il avait inséré un assez grand nombre de poésies dans *Çà et là* et dans les *Odeurs de Paris*. Aujourd'hui, de toutes ces pièces consciencieusement révisées et refondues, il nous donne une édition définitive.

Quel que soit le sort réservé aux *Œuvres poétiques* de M. Louis Veuillot, on ne peut qu'admirer le soin avec lequel il a revu chacun de ses précédents recueils, corrigeant, élaguant, supprimant des pièces entières. On sait quelle affection paternelle les poètes ont pour leurs vers, fussent-ils les plus mal venus du monde. Quel

sacrifice, dès lors, que celui du poète qui immole ses propres enfants par centaines! Et qu'est-ce qu'*Iphigénie, en Aulide immolée*, auprès de ces vingt ou trente pièces, de ces vingt ou trente Iphigénies, immolées par M. Louis Veuillot? Il n'a pas retranché, en effet, moins d'un millier de vers, et je ne connais pas d'autre exemple, dans l'histoire des lettres, d'un sacrifice aussi considérable! En revanche, il a introduit, dans son nouveau recueil beaucoup de pièces nouvelles; il l'a divisé en dix livres, et cette distribution, habilement faite, lui a permis de donner à son ouvrage ces deux caractères de toute œuvre vraiment belle, la variété et l'unité.

Mais je crois entendre le lecteur me crier : *Au fait! arrivez au fait! M. Louis Veuillot est-il ou n'est-il pas poète?*

Que M. Veuillot soit poète, — poète comme Châteaubriand et comme Lamennais, — cela ne fait doute pour aucun de ceux qui ont lu, dans le volume intitulé : *Petite philosophie*, cette admirable nouvelle : *la Chambre nuptiale;* dans *Çà et là*, tant de pages charmantes : *le Soir d'un beau jour, la Mer et le brin d'herbe, Un nid dans l'herbe et dans les bois;* et, dans *le Parfum de Rome*, au livre X, *la Visite au Colisée.*

Poète en prose, M. Louis Veuillot l'est-il également en vers? La réponse à cette question est plus embarrassante. Bossuet, Fénelon, Châteaubriand, ont fait des vers, et ils ont échoué. M. Louis Veuillot a-t-il été plus heureux? A l'inverse des grands poètes, qui peuvent être aussi de grands prosateurs, — témoins Racine, Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, — il semble que les grands prosateurs ne puissent pas être de grands poètes en vers. En voici, je crois, la raison. Les prosateurs sont habitués à ne rien dire d'inutile, à mettre une idée dans chacune de leurs phrases; lorsqu'ils font des vers, ils veulent que chacun de ces vers exprime quelque chose, et par là ils coupent les ailes à la muse, ils la forcent à marcher sur la terre : *Musa pedestris.* Ils donnent le pas au sens sur l'expression, tandis que la poésie subordonne la pensée à la forme, au chant, à la musique. *Ut pictura poesis*, a dit Horace. Cela est vrai, mais à la condition d'ajouter : *Ut musica poesis.* Eh bien! ce qui fait défaut aux vers de M. Louis Veuillot, comme à ceux de

Fénelon et de Châteaubriand, c'est justement la musique, et, encore une fois, sans musique, pas de poésie. — Henri Heine termine l'un de ses plus beaux recueils par cette pièce charmante :

Comme les épis de blé dans un champ, les pensées poussent et ondulent dans l'esprit de l'homme; mais les douces pensées du poète sont comme des fleurs bleues et rouges qui s'épanouissent gaiement entre les épis.

Fleurs bleues et rouges! le moissonneur bourru vous rejette comme inutiles; les rustres armés de fléaux vous écrasent avec dédain; le simple promeneur même, que votre vue récrée et réjouit, secoue la tête et vous traite de mauvaises herbes. Mais la jeune villageoise, qui tresse des couronnes, vous honore et vous recueille, et vous place dans ses cheveux, et, ainsi parée, elle court au bal où résonnent fifres et violons, à moins qu'elle ne s'échappe pour chercher l'ombrage discret des tilleuls, où la voix du bien-aimé résonne encore plus délicieusement que les fifres et les violons!

Certes, les épis de blé poussent drus et vigoureux, dans le champ et dans les vers de M. Louis Veuillot; les *fleurs bleues et rouges* y brillent malheureusement par leur absence. Et ce qu'il faut à la poésie, ce sont bien moins des épis que des bleuets et des coquelicots. Elle est semblable à Ophélie, laquelle était un peu folle, je le reconnais, et qui tressait sa couronne avec des renoncules, des marguerites et de longues fleurs pourpres; ou encore elle est pareille à la jeune fille des *Orientales* :

Allez, allez, ô jeune fille,
Cueillir des bleuets dans les blés!

Est-ce à dire que M. Louis Veuillot ait eu tort de publier ses vers? Il s'en faut bien; ses poésies sont, en plus d'un endroit, faites de main d'ouvrier; on y sent circuler une séve généreuse et forte; on y sent frémir la chaleur et la vie. *Rimes et raisons, l'Art poétique, Contre la prose, la Henriade, Cotin et Voltaire, à Napoléon III empereur, Aux gens de littérature, le Journal bandit,* sont des satires de haut goût. Les malheurs de la papauté, les vertus et la grandeur d'âme de Pie IX ont fourni de nobles inspirations au courageux champion de l'Eglise : *Ave Rabbi, l'Honneur royal, le Pape, la Croix, Pius PP. IX,* ne sont pas indignes de la grande

cause à laquelle M. Louis Veuillot a consacré son talent et sa vie. Les malheurs de la France ne l'ont pas moins heureusement inspiré, et le livre neuvième tout entier, consacré aux *Chants de 1871*, est peut-être la partie la plus remarquable des *Œuvres poétiques*. J'ajouterai que presque tous les sonnets que renferme le volume, et ils sont en grand nombre, sont merveilleusement réussis; et, si je ne me trompe, cela tient précisément à ce que, le sonnet exigeant que la pensée soit resserrée en quelques vers, les prosateurs se retrouvent là sur leur terrain ordinaire. Un sonnet est en effet, ou peu s'en faut, une demi-page de prose, couronnée par un trait brillant. Là, point de musique ; elle ne serait point à sa place, et la place lui manquerait. Aussi voyons-nous les vrais poètes, les Lamartine, les Hugo, les Vigny, se refuser à renfermer leur imagination dans ses hornes trop étroites. Il laissent le sonnet aux prosateurs. M. Louis Veuillot s'est établi en maître sur ce terrain, et ses quelques cent ou deux cents sonnets feront oublier ceux d'Évariste Boulay-Paty, dont le gros volume, — il ne contient pas moins de 338 sonnets, — inspira un jour à M. Ancelot ce spirituel quatrain, que nous croyons inédit :

A tour de bras chez moi ce matin tu sonnais,
Ébranlant à ce bruit toute ma maisonnette.
Tu peux bien m'apporter quatre ou cinq cents sonnets;
Mais tu n'as pas le droit de casser ma sonnette.

En résumé, les *Œuvres poétiques* de M. Louis Veuillot, pour ne pas valoir les *Libres-penseurs*, n'en sont pas moins des plus remarquables, et demeurent très-supérieures à toutes les tentatives du même genre faites par nos autres grands prosateurs. Si elles n'ajoutent rien à la gloire de l'illustre polémiste, elles ajouteront certes beaucoup à nos plaisirs.

II

En plus d'un endroit de ses *Satires*, M. Louis Veuillot a dit leur fait aux femmes de lettres, aux *Bas-bleus*. Voici venir M. Barbey d'Aurevilly, qui leur administre de son côté, en bonne prose et en

due forme, une volée de bois vert. Il n'y va pas de main morte, M. Barbey d'Aurevilly ; demandez plutôt à Mme Louise Colet, à Mme André Léo et à vingt autres. Elles sont là vingt-cinq *faibles femmes* qui passent sous les verges de ce diable d'homme, et il n'en est guère que cinq ou six qui trouvent grâce devant lui: Mme de Staël, Mme Swetchine, Mme de Gasparin, Eugénie de Guérin, la princesse de Belgiojoso et Mme Émile de Girardin. Et encore cette dernière n'est-elle épargnée que parce que, dans ses *Lettres parisiennes*, elle parle surtout de chiffons et de rubans.

C'est un livre écrit de verve que ce livre des *Bas-Bleus*. On y retrouve les qualités et les défauts ordinaires à l'auteur: sa recherche du trait, sa phrase brisée, contournée, haletante, mais aussi son acuité pénétrante, son esprit à l'emporte-pièce, son sens critique si ingénieux et si fin. Nulle part peut-être les qualités du spirituel écrivain ne se sont déployées plus à leur aise que dans ce très-amusant volume. Jamais il n'a visé plus juste, jamais ses flèches barbelées n'ont mieux atteint le but. Il fait de chacune de ces dames une pelotte dans laquelle il enfonce une infinité d'épingles ou plutôt d'aiguilles, et, ma foi, au bout de quelques-unes de ces aiguilles, il y a une gouttelette de sang. N'allez pas croire que ce sang désarme M. Barbey d'Aurevilly ; il s'écrierait au besoin, comme autrefois le jeune Barnave : *Ce sang qui coule est-il donc si pur ?* Et la petite tache d'encre que tous ces *Bas-Bleus* ont sur la main lui fait l'effet de cette autre tache que lady Macbeth avait sur les siennes et qui était indélébile *à tous les parfums de l'Arabie.*

En revanche, lorsqu'il se trouve en présence d'une vraie femme, quelle sympathie profonde, quelle émotion sincère, quelle admiration véritable ! Le chapitre consacré à Eugénie de Guérin est rempli des traits les plus délicats et les plus charmants, celui-ci, par exemple : « Sa piété s'accrut avec l'âge. Les années, *ces degrés qui croulent à mesure qu'on les monte*, étaient les marches du mystique escalier qui conduit à Dieu. » — « Si la gloire atteint un jour Maurice de Guérin, et elle l'a atteint, quoiqu'on n'ait jamais tort de douter de la justice de cette fille des hommes, Mlle Eugénie, sa *sœur Eugénie, au front pâle et doux* (comme il dit, modeste pour

elle), doit l'emporter sur toutes les sœurs de poètes dont les frères nous ont appris les noms, et chez qui l'épouse, la mère, la femme enfin, rayonnant en sentiments divers, ont diminué la sœur et comme fané la virginité de sa tendresse. La lady Augusta de Byron n'a peut-être pas entendu, dans le bruit des baisers de ses enfants, le dernier soupir de son frère. La Lucile de Châteaubriand s'est mariée. Mlle Eugénie de Guérin n'a eu ni mari ni enfant qui l'ait distraite de son frère, ou qui l'en ait consolée. La sœur de Childe-Harold et la rêveuse de Combourg n'offriraient donc pas aux moralistes futurs, altérés de nobles choses, l'unité fidèle de sentiment et la sérénité dans le deuil, qui font de la sœur de Maurice de Guérin un visage d'une si céleste harmonie. » Si maintenant, à côté de ces traits de pinceau d'une touche si délicate, nous voulions placer les vigoureux coups de brosse, à l'aide desquels M. Barbey d'Aurevilly a peint au vif Mme Louise Colet, Mme de Saman et leurs compagnes, nous n'aurions que l'embarras du choix. L'espace nous manque, et nous renvoyons le lecteur au volume lui-même, où tant de choses exquises, mêlées, certes, à plus d'une exagération, font songer involontairement au mot de Mme Necker sur Diderot : « Il n'eût pas été si naturel, s'il n'avait pas été si exagéré. »

III

Il ne s'est pas glissé un seul bas-bleu dans le salon de M. Léon Gautier. Les *vingt nouveaux portraits* dont il vient d'enrichir sa galerie sont tous des portraits d'hommes: *Guizot, dom Guéranger, Michelet, Guillaume de Schlegel, André Chénier, Raymond Brucker, Victor Hugo, Jules Sandeau, Léopold Delisle, le R. P. Faber,* etc.

Ces *Portraits* ont une qualité que l'on demanderait vainement aux portraits littéraires de Sainte-Beuve : ils sont vivants, ils se détachent du cadre et sortent de la toile, comme font tous ces personnages du XVIIe et du XVIIIe siècle auxquels le duc de Saint-Simon a donné la vie et l'immortalité. C'est que M. Léon Gautier, comme Saint-Simon, est un *passionné :* il se passionne pour le vrai et pour

le beau, sous toutes les formes qu'ils peuvent revêtir. Qu'il s'agisse d'un musicien comme Sébastien Bach, d'un poète comme Hugo, d'un dessinateur comme Bida, d'un érudit comme M. Léopold Delisle, d'un mystique comme le R. P. Faber, il prend feu pour son modèle, et cette ardeur qui le consume, il la transporte toute brûlante sur sa toile, où elle coule comme un flot de laves. Quel lecteur pourrait résister à un enthousiasme si sincère, et partant si communicatif? Et, chose remarquable, ce critique qui recherche les beautés avec autant de soin que d'autres les défauts, est un érudit de premier ordre, un de nos plus savants professeurs de l'école des Chartes, un des plus brillants lauréats de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui lui a décerné, par trois fois, le grand prix Gobert. Mais l'érudition chez lui n'a point étouffé l'enthousiasme, et la raison en est simple : M. Léon Gautier, avant d'être érudit et critique littéraire, est catholique, et, à ce titre, il a pour les âmes un amour sans bornes ; c'est l'âme du poète, de l'orateur, de l'artiste, qu'il voit avant tout; et quelle fête pour lui lorsque cette âme est fidèle à la cause de l'Église! Et lorsqu'elle l'abandonne et la trahit, comme il s'efforce de la ramener! comme il espère contre toute espérance! C'est donc bien une nouvelle forme de critique que le savant écrivain a créée; et en même temps qu'il créait ce que j'appellerais volontiers *la Critique catholique*, il en donnait le modèle. N'est-ce pas, en effet, un véritable chef-d'œuvre que le portrait de Raymond Brucker, de ce causeur, de ce philosophe, de cet orateur populaire qui est mort inconnu, et que M. Léon Gautier a fait revivre en des pages inoubliables, à l'heure même où M. Paul Féval mettait dans sa bouche ces admirables récits, — *les Étapes d'une conversion?* — Et à côté de Raymond Brucker, quelles physionomies vivantes, pleines de grandeur et de charme, que celles de dom Guéranger et du R. P. Faber! Quelle belle étude historique que celle que l'auteur, le peintre, veux-je dire, a consacrée à M. Guizot!

Je relèverai seulement dans le portrait de M. Guizot une erreur de date qui a son importance. M. Léon Gautier analyse avec soin les leçons sur l'*Histoire de la Civilisation en Europe*, et il insiste sur

le pas décisif que ces incomparables leçons ont fait faire à l'histoire. M. Guizot restera surtout, dans la postérité, l'auteur de la *Civilisation en Europe*. En quelle année ont été prononcées ces leçons éloquentes? En 1823, selon M. Léon Gautier. « Quel ne dut pas être, dit-il, l'étonnement ou plutôt le ravissement de *cet auditoire de 1823*, quand il entendit du haut de la chaire tomber cet enseignement si nouveau... » Et plus loin : « Encore un coup, il parlait de la sorte en 1823... » Ailleurs encore : « Il convient de ne pas oublier qu'en 1823... » Et il ne s'agit point d'une faute d'impression trois fois répétée, car nous lisons à la page 7 : « Au moment où M. Guizot montait en chaire, *il y avait deux ans* que les *Soirées de Saint-Pétersbourg* de Joseph de Maistre, et les premières *Méditations* de Lamartine avaient paru : deux chefs-d'œuvre éternels. » Or, les *Soirées de Saint-Pétersbourg* ont paru en 1821... Eh bien ! en 1823, M. Guizot n'est pas monté dans la chaire de la Sorbonne. Sorti de la politique active à la suite de sa révocation comme conseiller d'État, le 17 juillet 1820, il avait ouvert son cours d'histoire moderne le 7 décembre suivant. Ses leçons de 1820 à 1822 furent consacrées à l'histoire des origines du gouvernement représentatif. Le 12 octobre 1822, l'abbé Frayssinous, grand-maître de l'Université, ordonna la suspension de son cours, dont la réouverture n'eut lieu qu'en 1828, à l'avénement du ministère Martignac. « J'eus ma part dans la victoire, dit M. Guizot au tome I de ses *Mémoires*, page 335; sans me rappeler aux fonctions de conseiller d'État, on m'en rendit le titre, et le ministre de l'instruction publique, M. de Vatimesnil, autorisa la réouverture de mon cours. » Il suffit d'ailleurs d'ouvrir la première leçon du cours sur *la Civilisation en Europe* pour reconnaître qu'elle a été prononcée en plein ministère Martignac.

J'ai là sous la main, et je ne puis contempler sans émotion, une vieille affiche de la Sorbonne, jaunie par le temps et sur laquelle je lis :

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

La Faculté des Lettres commencera la seconde partie de ses cours le lundi 14 avril 1828 à la Sorbonne.

Éloquence française.

M. VILLEMAIN, professeur, continuera d'exposer l'état des lettres françaises dans le dernier siècle, en les comparant, sous le rapport de l'éloquence et du goût, aux littératures anciennes et étrangères (les mardis à midi trois quarts).

Histoire de la Philosophie moderne.

M. ROYER-COLLARD, professeur.

M. COUSIN, professeur adjoint, présentera une introduction à la philosophie platonicienne (le jeudi à deux heures).

Histoire moderne.

M. GUIZOT, professeur, exposera l'histoire moderne de l'Europe, depuis la chute de l'Empire romain (le vendredi à midi.)

A l'heure où j'écris, il y a juste un demi-siècle que la Sorbonne retentissait de ces éloquentes leçons. Qui pourrait, sans un serrement de cœur, songer à cette année 1828 et la rapprocher un instant de l'année 1878?

En 1828, les ministres s'appelaient Martignac, Portalis, Roy, de Chabrol, la Ferronnays, Vatimesnil. — Victor Hugo publiait l'édition définitive des *Odes et Ballades*, et composait les *Orientales*. Augustin Thierry donnait une édition entièrement refondue de ses *Lettres sur l'histoire de France*. Rossini faisait jouer le *comte Ory*, et Auber la *Muette de Portici*. Au Salon de peinture se donnaient rendez-vous les plus grands noms de l'art au XIXe siècle : Ingres, Eugène Delacroix, Paul Delaroche, Léopold Robert, le baron Gérard, Devéria, Isabey, Schnetz, Horace Vernet, Gudin, Heim, Sigalon, Brascassat, Bonnington, Granet, Ary Scheffer. La sculpture rivalisait avec la peinture, dans ce merveilleux Salon de 1827-1828, où l'on admirait, à côté de l'*Apothéose d'Homère* et de l'*Œdipe* d'Ingres, de *la mort de Sardanapale* d'Eugène Delacroix, des *Femmes souliotes* d'Ary Scheffer, de la *Sainte Thérèse* de Gérard, de la *mort d'Élisabeth* de Paul Delaroche, et de la *Naissance de Henri IV* d'Eugène Devéria, les chefs-d'œuvre de Cortot, Dumont, Pradier, David d'Angers, Foyatier, Rude, Nanteuil et Bosio. — Cuvier, Ampère, Fourier, Gay-Lussac, Arago, Brongniart, Cauchy, Biot, Blainville, Dupuytren,

Thénard, Poisson, Geoffroy-Saint-Hilaire, siégeaient à l'Académie des sciences. L'Académie française mettait au concours le tableau de la littérature au XVIe siècle, et elle partageait le prix entre M. Saint-Marc-Girardin et M. Philarète Chasles, en même temps qu'elle suscitait le beau livre par lequel débutait M. Sainte-Beuve. Le 20 novembre 1828, elle recevait l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, M. de Barante ; aujourd'hui elle se dispose à recevoir... M. Gambetta. M. de Barante, dans la péroraison de son discours de réception, faisant allusion au voyage récent du roi Charles X dans les départements de l'Est, disait : « Un calme heureux règne sur la patrie ; un sentiment mutuel de confiance et d'affection l'unit de plus en plus à son roi. Il a voulu savoir la vérité ; il a écarté les obstacles qui l'empêchaient d'arriver jusqu'à lui ; il a voulu connaître la pensée de son peuple, et cette pensée lui a été douce. » Le roi avait visité, en effet, au mois de septembre 1828, Metz, où il avait passé trois jours à voir les forts et les établissements militaires ; Strasbourg, où il avait été accueilli avec enthousiasme ; Mulhouse, dont les fabriques avaient étalé leurs produits de manière à former sur un immense parcours la plus vaste et la plus agréable tenture qu'un peuple ait jamais pu dresser sur le passage de son souverain... — Et pendant que ces choses se passaient dans la Lorraine et dans l'Alsace, qui depuis... mais alors elles étaient françaises! la France faisait l'expédition de Morée, consommait l'indépendance de la Grèce, et jouait un rôle prépondérant dans la question d'Orient !

Toutes ces choses sont passées,
Comme l'onde et comme le vent !

EDMOND BIRÉ.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XXXI

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [1].

(Vannes, 20 octobre 1693)

Du mardy 20e jour d'octobre 1693, 3 h. de l'après midy.

Les gens des trois États du pays et duché de Bretagne, convocqués et assemblés par authorité du Roy en la ville de Vennes, délibérants sur les requestes leur presentées et sur la répartition des 48,000 livres, dont la destination leur est laissé, ONT ORDONNÉ.....

Au Père Audren, Benedictin, abbé de Saint-Vincent du Mans, pour le convier de continuer l'ouvrage de l'Histoire de Bretagne par luy encommencé, la somme de mil livres.

.....

Signé D'ARGOUGES, *evesque de Rennes,* ARMAND DU CAMBOUT DUC DE COISLIN, *et* P. DONDEL [2].

* Voir la livraison de mars 1878, pp. 208-223.

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine, Registre des États de Bretagne, tenue de 1693.

[2] Signatures des présidents des trois Ordres.

XXXII [1]

Dom Audren a M. de Gaignières.

(Le Mans, 12 novembre 1693.)

Monsieur, c'est plutôt pour vous assurer que je ne m'endors point sur ce que vous m'avez fait la grâce de me demander que pour vous donner des eclaircissements sur ces difficultés. Le religieux de Marmoutiers à qui je m'étois adressé a été très-mal, et me mande qu'il ne sera en état de me donner satisfaction que sur la fin du mois. J'espère avoir dans peu réponse du Poitou. On m'ecrit qu'on croit avoir déterré la famille en question, et qu'on travaillera incessamment à la recherche de ce qu'on souhaite.

Le porteur de la présente [2] a travaillé deux ans avec moi à l'Histoire de Bretagne et est presentement religieux aux Blancs Manteaux. Il est jeune, mais il a du mérite et sçait beaucoup, et j'espère que vous en serez content quand il aura l'honneur d'être connu de vous. J'ay eu de la peine à le laisser aller. Je faisois un fonds très-particulier sur luy, et c'étoit celuy de nos ouvriers en qui je me fiois le plus. Mais il a fallu le laisser aller à Paris, où j'espère qu'il ne nous sera pas inutile pour notre Histoire. Je prends la liberté de vous l'adresser comme celuy que je charge de toutes mes commissions pour l'Histoire de Bretagne. Il sçait tout ce qui nous peut servir et qui pourra être de quelque usage pour notre dessein. Il suffira que vous lui designiez les endroits où il pourra trouver quelque chose, et que vous ayez la bonté de luy en procurer l'entrée, ou enfin que luy donniez connaissance des

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24985, f. 33.
[2] Dom Mathurin Veissière.

personnes qui nous pourroient être de quelque secours. Il se connoit en vieux manuscrits et lit en perfection dans les anciens titres. L'interest que vous voulez bien prendre à l'Histoire de Bretagne m'oblige à descendre dans ce détail pour vous le recommander. Je suis toujours d'un très profond respect, Monsieur, votre très-humble et très obeissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN
Abbé de St Vincent du Mans.

Au Mans le 12 novembre 1693.

XXXIII [1]

DOM LE GALLOIS A M. DE GAIGNIÈRES.

(Le Mans, 12 novembre 1693.)

Vous voulez des lettres pour marques d'amitié, et quelqu'inutiles qu'elles soient, vous estes si persuadé, Monsieur, que l'amitié ne peut subsister sans ce commerce, que vous m'accusez de n'en avoir plus pour vous parce que je ne vous ecris point. Je vous rends plus de justice, et quoique je ne reçoive pas plus de vos lettres que vous des miennes, je n'ay jamais douté que vous n'eussiez pour moi les mêmes sentiments de bonté que vous aviez à Forges. Je ne crains pas même que vous les perdiez, quoique je ne les cultive point, parce que je n'en ai jamais été redevable qu'à votre seule bonté. Comment donc vous, qui devez connoître votre mérite, pouvez-vous douter un moment des dispositions de mon cœur à votre egard et n'être pas persuadé, sans que je vous importune en l'ecrivant, que je suis toujours, avec tout le respect et toute la reconnoissance possible, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

FR. ANT. PAUL LE GALLOIS.

A St Vincent du Mans, ce 12 novembre.

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24987, f. 192.

XXXIV [1]

M. DE CARCADO A M. DE GAIGNIÈRES.

(Rennes, 13 décembre 1693.)

A Rennes, le 13e déc. 1693.

Je vous envoie, Monsieur, un des noms qui composent le nobiliaire de Bretagne que je me propose, afin que vous voyez par cet exemple si cela suffira pour donner connoissance des maisons de cette province. Je vous prie de me mander ce qu'il y a à augmenter ou à diminuer. Je vous ay envoyé ce nom là parce qu'il m'est fort connu à cause que j'en ay la terre, et que je n'auray peut-être pas tant de choses à mettre sur les autres dont je n'ay pas vu tous les titres.

Le Père Gallois est presentement au Mans ; le P. Audren, abbé de St Vincent, l'y a reçu avec joie et a été bien aise que les religieux qui y avoient de l'opposition voient que ses supérieurs l'ont trouvé bon; ainsi voilà tous les ouvriers assemblés pour bien travailler à l'Histoire de Bretagne. Il serait à souhaiter que Dom Mathurin Veissière qui est aux Blancs Manteaux fût de la partie.

Nous avons eu la douleur de voir la triste mort de madame de Lavardin et M. de Lavardin pénétré d'affliction [2].

L'affaire de St Malo [3] a fait diversion de la douleur qu'on ressentoit de la perte récente de madame de Lavardin. J'étois à St Malo quand la machine des Anglois s'enleva. J'en envoyai une relation à mon fils dès la poste suivante, mais comme je ne doute pas que vous n'en ayez vu de bonnes, je ne vous propose pas de voir la mienne.

[1] Bibl. Nat. Ms. fr., 24,986, f. 16.

[2] Lieutenant-général du roi dans la Haute-Bretagne.

[3] Bombardement de Saint-Malo par les Anglais du 26 au 29 novembre 1693, et, dans la nuit du 29 au 30, explosion d'une machine infernale qui devait renverser la ville et ne lui fit que fort peu de mal.

Les mémoires que vous aviez rendu à mon fils cachetés m'ont été envoyés sûrement.

Je suis très persuadé que le plus grand plaisir que puisse avoir le P. Audren, ce seroit de vous voir dans son abbaye au Mans.

Je vous supplie, Monsieur, d'être convaincu qu'on ne peut être plus sensible que je le suis à l'honneur que vous me faites de me confirmer votre amitié, et que j'ay une si forte idée de votre rare mérite que je m'en fais un singulier de vous aimer et de vous honorer parfaitement. Ce n'est donc point par forme de compliment, mais avec un plaisir très grand que je vous assure que personne ne peut être plus véritablement que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARCADO.

XXXV [1]

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES.

(Le Mans, 30 décembre 1693.)

Au Mans, le 30 decembre 1693.

Monsieur, je vous renouvelle à ce commencement d'année les assurances de mon très humble respect et de toutes les offres de service dont je puis être capable.

Tout ce que j'ay pu apprendre de nouveau de notre Jean de Salignac se réduit à très peu de chose. Voici les propres termes dans lesquels on m'en ecrit. Jean de Salignac etoit prieur de Morro, et non pas de Mons, au diocèse de Chartres. On ne sçait pas précisément le temps qu'il en étoit prieur, mais seulement qu'il etoit mort environ 1560, comme il paroît par

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 37.

un acte qui concerne la cotte morte[1]. C'est tout ce qu'on m'en écrit de Marmoutiers. Je vous envoie la lettre et le mémoire que j'ay reçu de Poitou, touchant cette famille de Salignac de la Rochegandon. Je ne scay si vous y trouverez quelque chose qui vous contente.

Je conviens que j'ay fait une grosse perte quand on m'a ôté dom Mathurin Veissière. Comme il avoit marqué vouloir aller à Paris, je ne me suis pas opposé à sa sortie de Bretagne aussi fortement que je le devois. Je tacheray de faire en sorte qu'il ne me soit pas inutile à Paris, et que par le credit de nos amis il ramasse tout ce qu'il pourra trouver en ce pays là. Il faudroit voir les mémoires de M. Gaignard, chez M. le prince de Guémené. Il faudra voir, dans la Chambre des comptes, les titres de Porhoët, de Fougères, de Lanvaux, d'Alençon, etc. et personne ne peut mieux faire tout cela que dom Mathurin Veissière, quand on luy en aura procuré l'entrée. Encore une fois, je tacheray de me dédommager de la perte que j'ay faite, en lui donnant de l'occupation à Paris. Il me mande qu'il est charmé de M. de Gaignières, de son mérite, de ses bontés, de ses honnêtetés. J'ay icy deux jeunes religieux[2] que j'ay amenés de Bretagne pour travailler à notre Histoire, qui ont du mérite et travaillent bien. Si nous avons l'honneur de vous voir ce printemps, comme vous me l'avez fait espérer, vous trouverez notre travail en bon train. Je suis toujours d'un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR. AUDREN M. B.

Au Mans le 30 décembre 1693.

[1] Ce terme désigne, dans certains couvents, la succession d'un religieux en fait d'habits, de meubles et d'épargnes.

[2] L'un d'eux était sans doute Lobineau, qui, né en 1666, avait alors 27 ans.

XXXVI [1]

M. DE COCHEREL A DOM AUDREN.

(Sans date ; 1693 ?)

Monsieur mon tres Reverend Père, une absence de deux mois de cette ville m'a empesché de respondre plustost à celle que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire du 2e du moys de may, n'estant de retour que depuis trois jours. Je m'estimeray tousjours très-heureux, Monsieur, si je puis quelque chose pour vostre satisfaction. Les remercîments que vous avez la bonté de me faire passent de beaucoup le peu que j'ay faict, et ce que je voudrois faire n'est borné que par mon peu de pouvoir. Les recueils que j'ai faicts en Angleterre ne sont que de simples extraicts, pour servir de memoires et d'indices pour trouver à point nommé dans la Tour de Londres, dont on n'a pris que ce qui estoit de plus essentiel dans chacun pour accelerer la recherche que j'etois obligé de finir ; et comme ils n'ont jamais faict d'indice pour trouver dans tout ce qu'ils ont qui concerne la France, la Normandie, la Guyenne, le Poictou et les affaires de Rome, je leur fis entendre que je travaillerois à cet indice pour en faire part à ceux qui en auroient besoin, lesquels sur mes extraicts trouveroient à point nommé les actes, dont ils prendroient des copies que les gardes des titres rendroient autentiques par leurs signatures, comme ils faisoient tous les jours pour les biens qui sont situez dans les trois royaumes.

J'advoue qu'il y a faute dans l'extraict où on a mis : *sub anno 16e Henrici 3i*, parcequ'il y a eu une transposition dans mon recueil d'un rouleau pour un autre. Ce titre doit estre :

[1] Bibl. Nat. Ms. *Blancs-Manteaux*, n° XXXIX.

Sub anno 48 regni Henrici 3i membr. 2a num. 4. in hæc verba :

Litteræ regis quibus recognoscit se teneri Joanni, filio primogenito ducis Britanniæ, in mille et ducentas marchas argenti de arreragiis illius pecuniæ, quam ei assignaverat pro æstimatione valoris terræ de Richemund. occasione maritagii Beatricis filiæ Regis, sponsæ prædicti Joannis. Rex promittit illas mille et ducentas marchas cum octingentis aliunde debitis se solutiurum in terminis in dictis litteris contentis.

Ce qui quadrera en l'an 1264, ainsy qu'il est marqué dans le mémoire que j'ay trouvé dans vostre lettre.

Voilà, Monsieur, tous les eclaircissements que j'y puis donner ; s'il y en a encor quelque autre, je tascheray d'y satisfaire, sinon avec toute la netteté qu'on peut desirer, du moins avec tout le zèle et le respect que peut et doit avoir pour vostre Reverence, Monsieur mon tres Reverend Père, vostre tres humble et très obeissant serviteur.

DE COCHEREL.

(Sur l'adresse on lit : *A Monsieur le tres Reverend Père Dom Maur Audren, abbé de l'abbaye de Saint Vincent du Mans. Au Mans.*)

XXXVII [1]

DOM AUDREN A M. DE CARCADO.

(Le Mans, 19-20 janvier 1694.)

Au Mans, le 19. 1694.

Monsieur, je me reserve à vous faire des remercimens de tous vos soins à une occasion plus éclattante. Vous avez trop

[1] L'original de cette lettre m'appartient.

de part à l'Histoire de Bretagne pour vous oublier. La relation du bombardement de S. Malo, que vous avez eu la bonté de m'envoier, y aura sa place, aussi bien que celle de la descente des Hollandois à Belle-Isle, que je vous prie de ne pas perdre.

Dom Joseph[1] sera peut être à Rennes avant ma lettre. Il me demandoit à passer par le Mans pour se faire habiller. Je luy ay écrit qu'il se rendît à S. Melaine, et que je luy envoirois de quoy se faire habiller et se mettre sur sa bonne mine. Il vous obéira très exactement, il est plein de veneration pour vous. Je vous donne tout mon pouvoir sur luy. Il faudra qu'il commance par mettre les Registres des Etats par l'ordre des années et qu'il copie la plus ancienne tenue des Etats, et ainsi de suitte. Il pourra ensuitte travailler dans les archives de de S. Melaine, si on a la liberté d'y entrer, ou commencer par là. Je vous en laisse le maître, et generalement de tout son travail. Il a entre les mains les extraits du cartulaire de Savigné[2], il n'a pu en voir davantage ; je feray demander la permission de voir tous les papiers à M. le cardinal de Janson, qui en est abbé. Mr de Rennes[3] est son ami, et je luy en écriray.

Mr le marquis de Lannion devroit attendre un peu, nous luy donnerions satisfaction dans quelque temps, et je suis sûr qu'avec votre secours on luy donneroit quelque chose de meilleur que ne feront les genealogistes de Paris. Il ne devroit point mesler du fabuleux dans sa genealogie : cela gaste tout.

Dom Joseph pourra voir les archives de Mr de Coeslin quand il aura expedié Rennes, celles de Mr de Rieux à la Hunaudaye,

[1] Dom Joseph Rougier.

[2] Ou plus exactement Savigni, abbaye de l'ordre de Citeaux, dont les ruines se voient encore dans la commune de Savigni-le-Vieux, canton de Teilleul, arr. de Mortain, dép. de la Manche.

[3] J.-B. de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes de 1677 à 1711.

celles de Quintin si j'en puis avoir la permission. Mr l'abbé de Kermeno est de nos bons amis.

La genealogie de Mr de la Vauguyon d'Estuël est dans le *Mercure* du mois de décembre. C'est Mr de S. Megrin qui l'a donnée. Voiez la, je vous prie.

Tous nos ouvriers sont de bonne intelligence et travaillent de concert. Les éclaircissemens que nous avons eus ne sont pas inutiles et produisent de bons effets. Si vous faites un voyage de Paris cet esté, vous trouverez notre travail bien avancé.

Je ne sçay si dans les papiers de Mr Hevin [1] on ne trouveroit point quelques memoires pour l'Histoire de Bretagne. N'oubliez point, je vous prie, les monnoyes. Voici dom Denys Briand qui vient aussi vous importuner à son tour.

Mr de S. Megrin m'avoit promis un journal de voiage d'un seigneur de la Vauguyon en Bretagne pendant la Ligue. Je ne sçay où luy écrire pour l'en faire souvenir. Je crois qu'il pourra être à Paris, mais il faudroit sçavoir son addresse. Il faudra aussi voir tout ce qui s'est passé dans le Parlement dans le temps de la Ligue.

Je presente mes très humbles respects à Madame la marquise de Carcado et à Mademoiselle, et vous souhaitte une meilleure santé et vous assure que je la demanderay tous les jours à Dieu. J'y prens plus d'intérét que je ne puis dire, car personne n'est autant que je le suis et avec autant d'estime, de zele et de reconnoissance, Monsieur, votre très humble et très obeïssant serviteur,

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

Au Mans, le 20 janvier 1694.

(Sur l'adresse : *Bretagne. A Monsieur* [*Monsie*]*ur le marquis de Carcado* [*rue*] *du Four du Chapitre. A Rennes.*)

[1] Pierre Hévin, avocat au Parlement de Bretagne et célèbre jurisconsulte, mort à Rennes en 1692; très-versé dans les antiquités historiques, surtout dans celles de Bretagne.

XXXVIII [1]

Dom Le Gallois a M. de Gaignières.

(Sans date, janvier 1694 ou 1695.)

La Paix de N Seigneur.

Après vous avoir souhaité, Monsieur, une longue suite de saintes et heureuses années, je vous supplie de trouver bon que je renouvelle l'assurance de mon dévouement à votre service et du profond respect que j'ay pour votre personne, qui est tout ce que je puis. Les deux pièces jointes à cette lettre seront, s'il vous plaît, un nouveau gage de la promesse que je vous fais de travailler à vous envoyer pour votre ami toutes les epitaphes de Bretagne. Nous travaillons pour nous en tâchant à vous satisfaire. Mais quand cela ne seroit pas, c'est le moins que doive, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Ant. Le Gallois.

Le porteur est un de nos plus considerables bourgeois: il a des affaires qui luy sont de consequence auprès M. de Seignelay et les Messieurs officiers de l'Epargne. Je vous supplie, si vous pouvez luy servir sans vous gehenner, de le faire: il n'est point averty que je vous le recommande; il ne s'y attend même pas: ainsi ne vous fatigués pas. — *Mr Chaillou sur le quay de l'Escolle, aux Deux Anges, chez Mr le Grand* [2].

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,987, f. 188.

[2] Nom et adresse du « bourgeois considérable », que D. Le Gallois recommande à M. de Gaignières.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

BASILIQUE DE SAINTE-ANNE. — SYMBOLISME, par M. l'abbé Le Guen, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne. — Un vol. in.-18. — 1 fr., par la poste 1 fr. 25, au profit de la Basilique de Sainte-Anne. — Sainte-Anne d'Auray, librairie du pèlerinage.

« Les monuments chrétiens, disait Montalembert, ne sont pas pour nous des livres fermés ; ils étalent dans leurs pages de pierre des trésors de piété et de foi. » On pourrait croire que, dans notre siècle de négation et d'industrie, où trop souvent l'architecture manque de caractère, nous ne retrouverons plus cette poésie intime qui se dégage des broderies de pierre et des ornements capricieux, dans les églises du moyen âge.

L'auteur de l'ouvrage dont nous allons parler a prouvé que, dans un monument moderne, la perfection de l'art peut s'allier à la richesse du symbolisme chrétien. C'est à ce point de vue que M. l'abbé Le Guen a étudié la basilique de Sainte-Anne, ce chef-d'œuvre dû à la générosité des Bretons.

Il a eu l'heureuse pensée d'ouvrir son volume par une introduction largement traitée sur le symbolisme dans l'histoire du peuple juif et dans l'Église, pour bien montrer que le langage des figures a toujours servi à élever l'âme en la rapprochant de Dieu. Que le symbole soit un homme, comme les précurseurs de Jésus-Christ ; un récit, comme les paraboles évangéliques, ou un monument, comme nos églises avec les ornements qui les décorent, c'est toujours une image sensible de ce qu'on ne voit pas ou de ce qui n'est pas encore.

Dès ce préambule, nous constatons que l'auteur est familiarisé avec l'Écriture et les Pères, qui lui fournissent d'heureuses citations. Dans le cours de son ouvrage, il marche toujours à la lumière de ce double flambeau, et, s'il use de cette puissance d'analyse qui est un trait distinctif de son talent, un texte bien choisi vient toujours appuyer ses conclusions.

Pour lui — et c'est une idée aussi grande que vraie — l'Église est un centre où l'homme rencontre Dieu. Elle sera donc féconde en enseignements si elle rappelle, dans ses différentes parties, les vérités qui sont la base de l'édifice surnaturel, les secours que le ciel accorde à notre faiblesse et la gloire dont il récompense nos efforts.

Nous trouverons tout cela, en suivant notre guide dans la basilique bretonne.

Après avoir expliqué le symbolisme de l'orientation du temple, qui rappelle le berceau du Christianisme; de la Croix, qui nous parle du Sauveur; des sept portes, qui symbolisent les dons du Saint-Esprit, entrant dans le sanctuaire, il arrive aux fenêtres et commence une série de considérations qui embrassent toute la vie du chrétien.

C'est par les verrières que pénètrent dans l'Eglise la lumière et la chaleur, image des vérités qui illuminent l'intelligence et des grâces qui fortifient le cœur. Dans les chapelles absidales, une seule fenêtre regarde l'Orient — symbole de l'unité de Dieu connu par la raison; trois autres regardent le midi — symbole de la Trinité divine révélée à la foi. C'est le point de départ. Dans son pèlerinage, l'homme, riche déjà de la notion de Dieu, se fortifiera par la pratique des vertus morales, que figurent les quatre fenêtres du transept, et par les sacrements que rappellent les sept fenêtres des basses-nefs, pour arriver à la gloire du ciel symbolisée par les couronnes d'or qui ornent les clefs des voûtes. Chose remarquable ! il y en a 161, nombre mystérieux qui rappelle la pêche miraculeuse où Jésus-Christ et sept de ses disciples, figurant l'Église enseignante, prirent 153 poissons, représentant les élus jugés dignes du bonheur du ciel. L'addition est facile et la coïncidence est curieuse.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, suivre l'auteur dans l'interprétation des sept degrés du sanctuaire, image des sept péchés capitaux que le prêtre doit fouler aux pieds pour monter à l'autel ; des douze piliers, symbole des Apôtres qui soutiennent l'Église de Jésus-Christ ; des statues, des voûtes et des sculptures si artistiques où un triple symbole représente partout la foi, l'espérance et la charité.

Disons néanmoins que, entre tous ces symboles, celui des autels nous a particulièrement frappé. Il y en a treize, ce qui rappelle déjà Jésus et ses Apôtres, c'est-à-dire le sacerdoce catholique renouvelant, à travers les siècles, le sacrifice de la Croix. Mais quand on voit que ces autels sont disposés de telle sorte que ceux de l'abside symbolisent la couronne d'épines qui entourait le front du Sauveur mourant ; ceux de l'entrée du sanctuaire, la blessure du cœur ; ceux du transept, les plaies des mains ; ceux du fond de l'église, les plaies des pieds, on comprend la justesse de cette réflexion de l'auteur : « Lorsque la sainte messe sera célébrée à tous ces autels, les yeux de la foi nous découvriront le sang de Jésus-Christ là même où il coulait spécialement de ses membres sur le Calvaire. »

Nous serons heureux si cette esquisse rapide peut donner une idée de cet excellent travail. M. l'abbé Le Guen n'a pas marché au hasard dans ses interprétations, et l'on pourrait retrouver dans nos vieux symbolistes les figures qu'il a expliquées. Il nous semble pourtant que ce qu'il dit du plein-cintre lui appartient en propre : le cercle, symbole de Dieu, venant se perdre dans la ligne brisée, symbole de l'homme, représente d'après lui l'Homme-Dieu. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette idée neuve et belle, qui d'ailleurs ne contredit en rien les interprétations admises par les plus savants auteurs.

C'est de la poésie, diront peut-être ces esprits positifs qui veulent tout réduire à des formules. Sans doute ; mais où est le mal, quand cette poésie, faisant rayonner le vrai, puise à la source féconde qu'a fait jaillir la Croix ? Nous ne sommes pas jansénistes, pour admettre que

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements *gracieux* ne sont pas susceptibles.

Aussi remercions-nous le prêtre zélé qui nous offre le résultat de ses pieuses méditations.

S'il avait voulu faire de la science, il eût donné plus de développements à la partie technique de son œuvre. Mais il a voulu surtout alimenter la piété par des considérations pleines d'une onction pénétrante qui embrassent l'ensemble des grandes vérités de la foi. Il a pleinement réussi.

Ajoutons, en terminant, que le *Symbolisme,* précédé d'une lettre élogieuse de Mgr l'évêque de Vannes, se vend au profit de la basilique de Sainte-Anne ; et nous sommes persuadé que nos lecteurs voudront faire connaissance avec cet ouvrage, qui les instruira en les édifiant.

LOUIS DE KERJEAN.

LA MISSION DE JEANNE D'ARC, par F. Godefroy. — Un vol. gr. in-8° illustré. — Ph. Reichel.

Il ne se passe guère d'années, surtout depuis nos récents malheurs, qui ne voient se publier un ou même plusieurs ouvrages sur Jeanne d'Arc. Ce glorieux nom rappelle à nos cœurs troublés de si poignantes allusions, en même temps que de réconfortants souvenirs.

Il y a deux ans, nous présentions à nos lecteurs la *Vie de Jeanne d'Arc,* par M. Wallon, magnifiquement éditée par la librairie Didot. Cette année, c'est une autre librairie, moins célèbre, mais déjà l'émule de l'illustre maison de la rue Jacob, qui vient nous offrir, à son tour, son monument élevé à la gloire de l'immortelle héroïne, et ce livre est de tout point digne de ce beau sujet, et par le texte et par l'ornementation graphique et picturale.

Le texte est dû à la plume exercée d'un érudit littérateur, M. Frédéric Godefroy, bien connu par son *Histoire de la littérature française depuis le XVe siècle,* et pour ses belles études sur nos grands classiques du siècle de Louis XIV, à l'école desquels il a appris le secret du style ample, clair et noblement aisé. Aussi

nous expose-t-il la merveilleuse *Mission* de la Pucelle avec le talent d'un écrivain, en même temps qu'avec la science de l'historien, la foi du chrétien et la communicative chaleur du patriote. Sans copier ses devanciers, il s'attache surtout à nous peindre le *missionnaire* de Dieu, la martyre et la sainte.

Quant à l'*illustration,* elle est imitée de ces admirables dessins de la fin du XVe siècle, qui se rapprochent le plus de l'âge de l'héroïne. Outre 14 riches encadrements et autant de grandes compositions originales hors texte, héliogravées d'après les dessins de M. Claudius Ciappori, se remarquent de nombreux ornements, frises et culs-de-lampe, empruntés à la même époque. Ce n'est pas la moindre *attraction* de la partie artistique de ce beau livre, que ce portrait inédit, reproduit en chromo d'après un manuscrit du XVe siècle et représentant sous son accoutrement guerrier la vierge martyre, dont nous ne possédions pas encore une image authentique. Nous est-il permis de voir enfin celle-ci dans ce nouveau portrait? Tout au moins son âge, si voisin de celui de l'original, en rend l'authenticité vraisemblable.

Ajoutons qu'il est dans cet ouvrage un chapitre, dont un épisode, peu connu, nous touche particulièrement, nous autres Bretons. On sait que, du vivant même ou après la mort de Jeanne, sa miraculeuse histoire, surexcitant les imaginations, lui suscita des imitateurs et surtout des imitatrices, plus ou moins sincères; entre autres, Guillaume de Mende, le *pastourel* visionnaire du Gévaudan, instrument docile des ministres du roi, qu'il conduisit à la défaite; l'aventurière Claude, dite des Armoises, qui osa se donner comme la Pucelle elle-même, échappée au bûcher de Rouen, et qui, grâce à sa frappante ressemblance avec Jeanne, parvint à surprendre la bonne foi des propres frères de celle-ci; Jeanne la Férone ou la *Pucelle du Mans*, autre visionnaire, qui se révéla en 1460 et gagna tout d'abord l'appui de son évêque, pour aboutir finalement à la prison.

La plus sincère et la plus enthousiaste de ces voyantes fut une Bretonne, Pierronne ou Périnaïk, qui, suivant Jeanne d'Arc dans plusieurs de ses expéditions, lui demeura fidèle jusqu'à la mort, lui

rendant témoignage qu'*elle estoit bonne* et que ce qu'elle faisait *estoit bien fait et selon Dieu*. Prise à Corbeil par les Anglo-Bourguignons, après la retraite de Sully, elle fut jugée et condamnée comme Jeanne à périr par le feu. La douce voyante fut *arse* (brûlée) à Paris, en 1430.

Somme toute, le bel ouvrage dont nous nous occupons, conçu d'après l'inspiration de l'illustre *évêque de Jeanne d'Arc*, est digne, par le fond et la forme, du titre de *Livre d'or* français, que lui a donné son éditeur, et que le public d'élite auquel il s'adresse ne peut manquer de ratifier.

LUCIEN DUBOIS.

STATISTIQUE HISTORIQUE ET MONUMENTALE DU CANTON DE REDON (ILLE-ET-VILAINE). — In-8°, 115 pp. Rennes, imp. Catel.

M. l'abbé Guillotin de Corson, l'aimable et savant chanoine de la métropole de Rennes, poursuit avec fruit et persévérance la réunion et l'étude des matériaux nécessaires à la publication du Pouillé de l'archidiocèse breton.

C'est une œuvre difficile et de longue haleine ; mais, confiée à des mains aussi dévouées, elle tiendra certainement tout ce que nous sommes en droit d'attendre de son laborieux auteur. Cependant, tout en amassant ses nombreux documents, M. de Corson, en guise de récréation instructive et attrayante, laisse de temps à autre échapper quelques pages qui attestent les progrès de son travail. La *Statistique du canton de Redon* et des sept communes, renfermant six paroisses, qui le composent, est un de ces hors-d'œuvre qu'on lit toujours avec profit et qui contiennent d'excellentes notes sur les monuments et les familles de notre chère Bretagne.

Indépendamment de la célèbre et puissante abbaye de Redon, dont le cartulaire, publié par M. Aurélien de Courson, nous donne de si curieux détails sur le pays, M. de Corson a consulté les nombreuses sources mises à sa disposition. Entre autres raretés, il nous décrit une ancienne chapelle sépulcrale, sise dans la commune du Langon, dédiée jadis à saint Venier, en 838, « *ecclesia sancti*

Veneris », maintenant sous le vocable de sainte Agathe ; primitivement tombeau païen dédié à Vénus, et sur l'abside duquel se voit encore une peinture antique, représentant la déesse sortant de l'écume de la mer.

C'est là incontestablement l'une des plus antiques chapelles non-seulement de la Bretagne, mais même de France.

S. N.-T.

UN ESSAIM DE SONNETS, par M. Eugène Lambert. — Un vol. in-18; Paris, Lemerre.

Les voilà, ces oiseaux chanteurs ; ils arrivent en essaim charmant; des doux rivages de Naples et de Venise, des îles et des mers lointaines, ils reviennent tous dans la patrie, fêter le retour du printemps. J'en avais vu naître quelques-uns avant les derniers frimas ; je les reconnais bien, j'y avais attaché un souvenir, là sous leur aile, tout près de leur cœur.

Au moment où les ajoncs et les genêts fleurissent, où Dieu semble de nouveau dorer d'un éclat rajeuni la création, ils arrivent aussi avec leur chatoiement de pierres précieuses, car ils ont pris

En une goutte d'ambre ou d'essence de rose,
Tous les rayons qu'un prisme en lui peut réunir.

Cet essaim a certainement traversé plus d'un arc-en-ciel.

Il nous est enfin donné de l'admirer ; mais ne le laissons approcher que par des poètes. Que ceux qui ont l'habitude de lire certains volumes reproduisant textuellement le langage des halles et des cabarets, que ceux-là, dis-je, laissent ces sonnets ailés s'envoler au dessus de leur tête.

L'éphémère succès du présent les enivre;
Du réalisme on vit, mais on meurt avec lui,...
Et c'est, dans tous les temps, l'idéal qui fait vivre.

Albert le Grand, ce véritable poète de Morlaix, qui s'excusait de n'être pas né en *France,* dit dans sa préface de la *Vie des saints de Bretagne :* « J'interdis absolument la lecture de ce livre aux athées, aux hérétiques, aux libertins et aux indifférents. »

Vous avez mille fois raison, poète, mieux vaut parler à des sourds qu'à ceux qui ne comprennent pas notre belle langue ; autant vaut faire admirer Raphaël à des aveugles que de livrer vos vers aux profanes.

L'encens pour les autels, la fleur blanche ou vermeille
Pour l'odorat de l'homme ou le miel de l'abeille,
La prière pour Dieu, le cœur pur pour l'amour.

Les abeilles doivent défendre leurs buissons de roses aux bourdons, puisque ceux-ci ne trouvent jamais de miel sur les fleurs.

Exilé de Sion, suspends ta lyre aux saules, mais jamais aux portes des palais de Babylone. Que le vent du désert t'écoute, plutôt qu'une oreille étrangère et impie.

Le volume s'ouvre par les *Phares*, et les phares semblent, en effet, éclairer toutes ces pages. Écoutez :

Ainsi l'homme égaré sur les flots de la vie ;
Il cherche la lumière avec soin poursuivie,
Dans les sages, les saints et tous les grands esprits.

C'est toujours ce triple rayonnement que poursuit cet essaim de sonnets : la sainteté, la sagesse et l'art.

Lisez plutôt *la Mer, le Soleil, les Montagnes, la Nostalgie* ou *le Mal du ciel, les Oasis, le Sommeil, Gloria in excelsis, l'Idéal ;* puis ces charmants sonnets sur l'Italie ; et surtout, voyez la mâle envergure de celui qui est dédié à lord Byron. Il faudrait le citer tout entier. Mais rien ne ressemble à la douceur de leurs accents lorsqu'ils parlent des femmes ou de l'amour. Ainsi, dans *la Lampe d'Héro :*

Le danger renaissant à Léandre doit plaire ;
Le bonheur qui l'attend lui fait braver la mort;
Car la lampe est le phare et l'étoile polaire
Du nocturne nageur vers son amoureux port...

Le ciel du monde a vu pâlir plus d'une étoile ;
Mais la lampe d'Héro, sans éclipse et sans voile,
Brille du même éclat, dans le ciel de l'amour.

Est-il rien d'aussi vrai?

Le volume se termine par des *Sonnets humouristiques* très-spirituels, qu'apprécieront mieux ceux qui ne sont pas poètes. Aussi est-ce la voix de l'un d'eux qui, en les admirant, s'écrie: — « Mais pourquoi donc toujours cette fine ciselure, cette uniforme ténuité? J'aimerais mieux parfois rencontrer une autre coupe. »

Mais, Monsieur, vous ressemblez à ce villageois qui, venant acheter des bijoux de fiançailles, disait naïvement, en regardant de brillantes et blanches étincelles : — « Pourquoi toujours ces mêmes pierres si petites et si chères?... » — « Mon Dieu, répondait le lapidaire, c'est que je n'ai ici que des diamants. Si vous voulez autre chose, voyez à côté ! »

Cte DE SAINT-JEAN.

Le premier volume de l'HISTOIRE DE LA VENDÉE, par M. l'abbé Deniau, vient de paraître. Faute d'espace, nous sommes obligés d'en renvoyer le compte rendu à la prochaine livraison.

MORT DE M. S. ROPARTZ ET DE Mgr DE L'ESPINAY.

Au dernier moment, nous lisons avec stupeur dans le *Journal de Rennes,* du jeudi 18 avril, les lignes suivantes :

« Nous apprenons à l'instant une nouvelle bien douloureuse: notre excellent ami M. S. Ropartz est mort subitement hier à Iffendic, où ses affaires l'avaient appelé.

» Nous reviendrons sur cette mort, qui laisse un si grand vide dans sa famille, au barreau et dans les lettres bretonnes. »

Nos lecteurs partageront les regrets très-vifs que nous inspire la perte si imprévue d'un de nos plus dévoués collaborateurs. Nous lui rendrons bientôt toute la justice qu'il mérite.

— Mgr Henri de l'Espinay, protonotaire apostolique, vicaire général honoraire de Luçon et de Nantes, qui avait récemment administré notre diocèse pendant la vacance du siége, est décédé ce matin, 20 avril. Nous dirons aussi tous les regrets que Mgr de l'Espinay laisse après lui, en Vendée et parmi nous.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Le service de S. E. le cardinal Saint-Marc. — Mgr Perraud et l'archevêché de Rennes. — Une lettre de Mgr le comte de Chambord à la famille Houdet. — Les ossements des Vendéens à Savenay. — La dernière séance des Bibliophiles bretons. — M. de Keridec.

— Le service solennel pour le repos de l'âme de Son Em. le cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes, a été célébré à la Métropole, le 2 avril. La décoration funèbre, dit le *Journal de Rennes*, était semblable à celle du jour des funérailles. Mgr Freppel, évêque d'Angers, Mgr de la Hailandière et Mgr Sauvé, protonotaire apostolique, assistaient à la cérémonie. La messe a été célébrée par Mgr de Forges. Mgr Freppel est monté en chaire après la communion. Il a prononcé l'oraison funèbre qui ouvre cette livraison. L'absoute a été donnée par Mgr de Forges.

— Mgr Perraud, évêque d'Autun, avait été appelé à recueillir la succession de Mgr Saint-Marc, et toute la Bretagne se réjouissait déjà d'un si heureux choix; mais le vénérable prélat n'a pu se résoudre à accepter : « Mon attachement au diocèse d'Autun est trop grand, écrivait-il à un Breton, pour que j'aie pu prendre sur moi de rompre les liens sacrés qui m'unissaient à lui. J'ai soumis cette grave question à la décision de Sa Sainteté le pape Léon XIII. »

Sa Sainteté ayant aquiescé au désir ardent de Mgr d'Autun, nous ignorons encore qui occupera le siége archiépiscopal de Rennes.

— Mgr le comte de Chambord a écrit à la famille Houdet la lettre suivante :

« Goritz, le 15 mars 1878.

« Le dernier vœu confié par votre vieux père mourant à votre tendresse filiale, Monsieur, m'a vivement ému, et je vous remercie de m'en avoir transmis si fidèlement la touchante expression.

« M. Houdet était un de ces amis qu'on aime à cause de leur dévouement sans bornes, et qu'on honore surtout à cause de leurs vertus. Quelle

belle vie que celle de ce lutteur infatigable, dont l'activité n'a jamais connu un jour de repos, ni accepté une heure de trêve, quand il s'agissait d'un service à rendre ou d'une bonne œuvre à faire. Jamais, dans le monde des grandes affaires où il vivait, il n'a consenti au moindre sacrifice dans la manifestation de sa foi; et ceux-là mêmes qui n'avaient pas toujours le courage de l'imiter ne pouvaient s'empêcher de s'incliner devant tant de fermeté unie à tant de simplicité chrétienne. Plus d'une fois j'eus le plaisir de le recevoir à son retour de Rome. Il éprouvait un véritable bonheur à multiplier ses pèlerinages dans la Ville-Éternelle, et j'aimais à l'entendre parler, avec la chaleur communicative qu'il savait mettre en ses récits, de ce grand Pape qu'il devait suivre de si près dans la tombe, et aux pieds duquel il apporta si souvent le généreux tribut de ses largesses et de sa fidélité.

« Dieu a jugé que l'heure de la récompense était aussi venue pour son bon serviteur; que ce soit votre consolation à vous tous qui le pleurez. Ma femme tient à se joindre à moi pour envoyer à votre digne mère un témoignage tout particulier de la plus vive sympathie. Soyez aussi mon interprète auprès de vos frères et de votre beau-frère, M. de Montergon, et croyez à mes sentiments bien sincères.

« HENRI. »

— Le 13 mars dernier, en déblayant une ancienne carrière, on a ouvert, sans trop s'y attendre, une des fosses où furent enfouies pêle-mêle les victimes de la bataille de Savenay. Nous disons : sans trop s'y attendre, car on ignorait l'emplacement précis de quelques dépôts. D'autres ossements avaient été mis à jour tout près de là, il y a peu d'années; et il est constant que les prés situés à l'ouest de l'église de Savenay sont, en partie du moins, d'anciennes carrières comblées avec les cadavres des soldats vendéens. La tradition locale est parfaitement d'accord, sur ce point, avec les documents historiques. Des souvenirs recueillis sur les lieux permettent d'affirmer qu'on prit à peine le soin de jeter de la chaux sur les corps des six à sept mille Vendéens qui périrent à Savenay en décembre 1793.

Lorsqu'on procéda à l'exhumation des restes, en 1816, on se borna à fouiller deux fosses, sans toucher aux autres ossuaires. Celui qu'on vient d'ouvrir pouvait contenir environ cinquante cadavres, où les femmes et les enfants étaient mêlés aux soldats. Après sa victoire, l'armée républicaine massacra sans distinction et sans pitié tout ce qui lui tomba sous la main; l'ancienne église de Savenay fut le principal théâtre de cette boucherie, avec la rue qui y conduit. Le monument élevé dans l'ancien cimetière était donc à sa vraie place : il est à regretter que les rancunes politiques l'aient fait disparaître sans en permettre la restauration, même dissimulée. Il est à souhaiter qu'on élève, sur un terrain privé, à l'abri des

caprices administratifs et le plus près possible des fosses signalées, un édicule commémoratif, si modeste qu'il soit.

Quant aux ossements récemment découverts, ils ont été recueillis pieusement par les soins de M. Ledoux. D'abord, il les fit déposer provisoirement dans un chantier appartenant à M. Allair, avec l'intention de faire procéder à leur inhumation. Au moment même où il s'apprêtait à réaliser son projet, il apprit qu'on avait prévenu ses désirs en portant au cimetière de Savenay les débris mis au jour la veille. Sans son intervention, ces dépouilles fussent sans doute demeurées trop longtemps, comme elles l'ont été quelques heures, le jouet des enfants.

— La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne a tenu une séance, le 5 avril, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, son président. On y a admis 35 nouveaux membres, portant à 201 le chiffre total des adhésions recueillies depuis la fondation de la Société, et à 197 le nombre actuel des Sociétaires.

L'état de l'impression de la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin,* donne lieu d'espérer que cet ouvrage pourra être distribué vers la fin de mai.

Publication en préparation. — Premier volume des *Mélanges bibliographiques, historiques et littéraires.* Ce volume, qui sera composé d'études et de documents très-variés dus à MM. A. de la Borderie, A. de Barthélemy, S. Ropartz, Kerviler, etc., sera distribué vers le mois d'octobre 1878.

Propositions de publications: 1° Par M. H. Lemeignen: Réimpression des *Grandes Cronicques de Bretaigne,* par Alain Bouchard. La Société adopte cette proposition, nomme M. Lemeignen éditeur responsable et le charge de choisir les membres d'une commission chargée de préparer ce travail. — L'impression ne pourra commencer avant deux ans.

2° Par M. de la Nicollière-Teijeiro: *La joyeulse advenue et nouvelle entrée des Roy et Royne, Duc et Duchesse de ce pays et duché de Bretaigne, nos souverains Seigneur et dame en ceste ville de Nantes, en l'an 1518.* D'après des documents inédits du manuscrit Juchault, d'un manuscrit de la collection La Jarriette, complétés à l'aide des registres de la chancellerie ducale et des archives municipales de Nantes. Cette publication, qui sera suivie d'une notice biographique sur la reine Claude, formerait environ 150 pages. — Cette proposition est acceptée. Le soin de la publication est confié à M. de la Nicollière.

3° Par M. Joseph Rousse: *Anthologie des poètes bretons.* — Vote favorable et renvoi à une commission, qui sera chargée d'étudier et de soumettre à la Société le plan définitif de cette publication.

4° Par M. A. de la Borderie: *Poème du combat des Trente,* nouvelle

version, d'après un manuscrit inédit du XIVe siècle, de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot. M. Pol de Courcy veut bien se charger du travail historique, et M. Pawlowski, secrétaire de M. Ambroise Firmin-Didot, des commentaires philologiques et paléographiques. La Société charge son président de remercier MM. de Courcy et Pawlowski; adopte le projet de publication par eux proposé; s'en remet à son bureau du soin de statuer sur l'époque et les conditions de cette publication et de celle de M. de la Nicollière, précédemment adoptée.

— M. le comte de Keridec, sénateur du Morbihan, est mort à Versailles, le 14 avril. « Né en 1804, écrit-on au *Journal du Morbihan*, il avait soixante-quatorze ans. Après avoir fait de fortes et sérieuses études, il entra dans la magistrature sous la Restauration, en qualité de juge auditeur, et on se souvient encore à Quimper, où il fit ses débuts sur le siége du ministère public, de la lucidité élégante de sa parole. La révolution de Juillet, malheureusement, vint bientôt briser cette carrière si bien commencée.

Rendu prématurément à la vie privée, les regrets de M. de Keridec durent être grands, mais ils ne l'abattirent pas. L'éducation d'une famille nombreuse et charmante, la gestion d'une fortune considérable, les bonnes œuvres, dont les occasions sont si fréquentes à la campagne, l'étude, dont M. de Keridec avait toujours eu le goût, furent pour le châtelain de Kerfrezec autant d'occupations qui lui permirent de dépenser largement son intelligence et son âme.

Les qualités si belles et si rares que la modestie de M. de Keridec se plaisait à cacher, ne pouvaient pas être ignorées de ses compatriotes. Ils voulurent les utiliser une première fois, en le nommant au Conseil général et plus tard en lui confiant un mandat législatif aux deux Assemblées de 1848 et de 1849.

La Révolution de 1830 avait arrêté au début la carrière judiciaire de M. de Keridec. Le coup d'État de 1851 interrompit sa carrière politique... En 1871, il fut nommé député et se montra digne de son passé dans cette grande Assemblée constituante, qui a pu commettre des fautes, mais dont le patriotisme ne saurait être contesté.

Le groupe de droite auquel appartenait M. de Keridec le délégua parmi ses candidats pour l'un des siéges inamovibles du futur Sénat. Il échoua comme tous ses amis... Mais le Morbihan le vengea bientôt, en lui donnant l'un des trois siéges de sénateurs qu'il était appelé à remplir.

Au Sénat, M. de Keridec fut ce qu'il avait été dans les trois autres Assemblées dont il avait fait partie. Ses collègues appréciaient sa droiture, sa loyauté, son intelligence, son esprit, dont la finesse, et pourquoi ne le dirions-nous pas, dont la malignité naturelle étaient toujours tem-

pérées par une charité profondément chrétienne. Catholique et royaliste de race et de conviction, notre ami trouvait dans tous les rangs sympathie et respect. »

Les restes de M. de Keridec ont été transportés à Hennebont, sa ville natale.

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE

Mgr Chauveau, évêque de Sébastopolis.

Mgr Joseph Chauveau, évêque de Sébastopolis et vicaire apostolique du Yun-Nan et du Thibet, naquit à Luçon, le 24 février 1816. Dix ans après, il perdait sa mère, Marie Renaud, et restait aîné de sept enfants, sous la tutelle de son père, Jean Chauveau, ancien gendarme.

La famille Renaud vivait dans une honorable aisance. Un moulin, qu'elle exploitait elle-même, et quelques terres satisfaisaient ses modestes goûts. Cependant, Jean Chauveau, devenu de gendarme meunier, n'eût pas suffi, malgré ses excellentes qualités, à la tâche difficile d'élever convenablement ses enfants et de mettre l'aîné sur la voie qui devait le faire devenir de meunier évêque, s'il n'eût été aidé par son beau-père, Pierre-Simon Renaud.

Les anciens de Luçon se rappellent encore cet homme de petite taille, mais grand de sens et de cœur, vrai patriarche dans son humble condition, à qui prêtres et gentilshommes serraient affectueusement la main, en lui rappelant qu'au risque de sa vie, il les avait sauvés des fureurs des républicains. C'était Pierre-Simon Renaud, cacheur de prêtres et de nobles.

Au jour d'un grand deuil de famille, Pierre-Simon Renaud reçut, en quelque sorte, le souffle de l'amour maternel au chevet de sa fille expirante, et devint, pour les sept enfants de Jean Chauveau, comme une seconde mère. Hélas! des sept un seul vit aujourd'hui, M. l'abbé François Chauveau, curé de Saint-Florent, digne frère du prélat qui vient de terminer dans les montagnes du Thibet sa noble carrière. Celui-ci a abrégé ses jours dans les travaux d'un lointain apostolat ; celui-là, non content de se dépenser dans le soin de son troupeau, s'est généreusement exposé, durant le siége de Paris, aux hasards des combats, pour le salut des âmes.

Joseph Chauveau fit ses études de latin à Chavagnes et aux Sables; ses études théologiques à Luçon; il fut, par dispense du pape, ordonné prêtre à vingt-trois ans. La cérémonie fut faite à Mouilleron-en-Pareds, le 22 septembre 1838, par Mgr Soyer, de sainte et glorieuse mémoire.

Dès cette époque, l'abbé J. Chauveau se sentait un fort attrait pour les Missions étrangères. Vif, enjoué, intelligent, instruit, pieux, zélé, il avait

tout ce qu'il faut pour plaire et pour attirer les âmes à Dieu. Plein d'ardeur et d'énergie, il regardait l'apostolat au milieu des infidèles comme l'idéal le plus parfait auquel puisse prétendre un prêtre catholique. Mgr Soyer, dont le diocèse avait déjà fourni aux Missions étrangères des sujets distingués, parmi lesquels on comptait trois évêques, était fier de voir le clergé vendéen, si cruellement décimé par la Révolution, continuer dans les contrées lointaines le bon combat qu'il avait combattu avec tant de gloire sur le sol natal et dans l'émigration. Cependant, accoutumé à consulter la sagesse en même temps que la vaillance, le grand évêque garda sous sa main l'abbé Chauveau pendant quatre ans, avant d'accéder à ses constants désirs.

Successivement vicaire à Aizenay et à Challans, l'abbé Chauveau tint sa pensée captive, et la plupart de ses amis ne surent qu'il quittait la Vendée que lorsqu'il était déjà rendu au séminaire des Missions étrangères. Peu de temps avant son départ, celui qui écrit ces lignes eut l'inappréciable avantage de faire sa connaissance et de passer avec lui une journée délicieuse au château de la Verrie, paroisse de Challans. Je pus, dans une conversation longue et intime, admirer la vivacité de son esprit, la bonté de son cœur, l'aménité de son caractère, la fermeté de sa foi et cent autres belles qualités, dont les unes font l'homme aimable et les autres l'apôtre. Il avait gagné mes plus vives sympathies.

Cependant il ne laissa pas échapper un mot qui pût me faire croire que je m'entretenais avec un missionnaire, et moi, qui étais dans le monde et n'avais pas la moindre velléité d'en sortir, j'étais loin de le porter à croire qu'en moi il voyait un futur confrère. Quelques années s'écoulèrent, l'un de nous partait pour l'Asie, l'autre pour le séminaire. La Providence avait agi, et Mgr Soyer, avec les talents et les vertus qui faisaient si bien de lui l'évêque, lui avait servi d'instrument.

L'abbé Chauveau, après avoir passé trois mois à Paris au séminaire des Missions étrangères, s'embarqua à Brest sur l'*Archimède*. Il fut compagnon de voyage de M. de Lagrenée, ambassadeur de France à Pékin.

L'*Archimède* côtoya l'Espagne, l'Afrique et l'Inde. Les voyageurs visitèrent Cadix, le Sénégal, le cap de Bonne-Espérance, l'île Bourbon, Calcuta, Pondichéry et débarquèrent, le 27 août 1844, en Chine. Peu de jours après, l'abbé Chauveau arrivait près de Mgr Pensot, vicaire apostolique du Yun-Nan, dont il devint le pro-vicaire. Ce fut en 1850, à l'âge de trente-quatre ans, qu'il fut élevé à la dignité épiscopale. Nommé coadjuteur au Yun-Nan, il fut chargé spécialement d'une partie de cette province.

En 1865, il succéda à Mgr Thomine, en qualité de vicaire apostolique de Lhassa: son autorité spirituelle s'étendit sur tout le Thibet catholique. Le Thibet, que les indigènes appellent *Pays des neiges,* justifie ce nom par la longue durée et la rigueur de ses hivers. C'est une vaste région, hérissée

de montagnes, coupée par des fleuves et des torrents, et peuplée par environ 7 millions d'habitants, vivant sur une superficie de 1,500,000 kilom. carrés. Les communications à travers les rochers, les rivières et les déserts, sous un climat inclément et avec des ressources alimentaires peu en rapport avec les habitudes européennes, y rendent difficile et dangereux le ministère apostolique. Souvent à ces obstacles qu'offre la nature, la persécution vient ajouter ses fureurs.

Ni les souffrances, ni les craintes n'intimidèrent jamais Mgr Chauveau. Je ne saurais ici rapporter les détails de sa vie au milieu de périls sans cesse renaissants. Ses lettres, dont plusieurs ont paru dans diverses publications périodiques, attestent que sa gaieté et son enjouement ne le quittaient pas plus que ne le quittait son désir de demeurer intérieurement uni à Dieu. Il parle peu de son administration. M. Charles Desjardins, ancien inspecteur des eaux et forêts, et frère de M. l'abbé Desjardins, missionnaire au Thibet, supplée imparfaitement ce silence, dans son livre intitulé : *La Mission du Thibet de 1855 à 1870*. Obligé de me renfermer dans un cadre étroit, j'y renvoie mes lecteurs. Bientôt une plume amie et plus autorisée que la mienne révèlera ce que Mgr Chauveau a fait pour la gloire de Dieu et pour la civilisation des peuples dans son pénible apostolat.

Ses lettres nous prouvent qu'au milieu des agitations incessantes de sa vie, il n'oubliait ni sa famille, ni la Vendée, ni la France, sa chère et infortunée patrie. Hélas! depuis son départ, il a eu des larmes à donner à bien des malheurs de famille et à bien des désastres publics ! Attentif à tout, il avait pour tout, dans le fond du cœur, un écho toujours fidèle. Comment se serait-il désintéressé des grandes questions qui, dans ces derniers temps, ont agité le monde catholique? Outre les communications d'autre nature, il recevait les journaux français et suivait pas à pas la marche des idées et celle des événements.

Il avait résolu d'assister au concile du Vatican : il se flatta, pendant quelque temps, d'un espoir que firent évanouir les circonstances. Une persécution, secrètement fomentée par la Chine, menaçait d'éclater au Thibet, au moment où il lui eût fallu partir pour Rome. Le bon pasteur resta au milieu de ses ouailles, prêt à donner sa vie pour son troupeau.

Le fer du bourreau l'épargna. Il en fut autrement de la maladie. Depuis plusieurs années déjà, la goutte, favorisée par la froide humidité du climat, contraignait souvent l'ardent évêque à un repos qui coûtait beaucoup à son cœur. Ses forces diminuaient et il se sentait vieillir avant l'âge. Toujours disposé au travail, il se tenait également disposé à mourir. C'est dans ces sentiments d'entière résignation qu'il vit approcher l'heure suprême. Le 21 décembre dernier, il rendait sa belle âme à Dieu.

ABBÉ DU TRESSAY.

Ce second volume est à la hauteur de la faveur marquée qui a accueilli le premier de la collection ; et ce sera un joli coin de bibliothèque que le rayon qui contiendra ces 20 volumes, où la fleur du roman français revêtira une forme aussi attrayante.

La préface de M. Pons ajoute à l'ouvrage un piquant attrait de curiosité et égaye la note un peu triste du roman. Les eaux-fortes de Régamey ont un grand cachet de réalisme.

La même imprimerie met aussi en vente une édition de *l'Amour et Psyché*, commençant une *collection de petits romans anciens* qui, elle aussi, aura une suite : *Daphnis et Chloé, Héro et Léandre*, sont annoncés. Ce délicieux épisode de *l'Ane d'or*, d'Apulée, est illustré de 8 compositions d'après Natoire, qui apportent à la grâce antique du récit le charme du XVIIIe siècle. Une étude des plus savantes donne une indication complète de toutes les œuvres d'art inspirées par cette ravissante création. Quant à la typographie de ce petit volume, c'est un bijou, une véritable surprise de coquetterie.

Vient de paraître aussi : la *Princesse de Clèves*, le 3e volume annoncé de la petite bibliothèque de luxe. Ce roman exquis de Mme de La Fayette fut le premier où les grandes phrases et les aventures extraordinaires furent remplacées par des moyens simples et tirés du cœur. Le livre eut, en paraissant, un succès prodigieux ; Fontenelle, dit-on, le lut jusqu'à quatre fois ; Boursault en tira une tragédie ; de nos jours on en aurait fait un drame. Nous n'oserions lui prédire un regain de succès égal à la vogue dont il jouit dans sa nouveauté. La couleur en est un peu passée, bien que le style en soit toujours ravissant. On aime encore à y retrouver une façon discrète de dire les choses qui touche juste et fait rêver. Mais ce qu'on en goûtera surtout, c'est la finesse et la pureté d'une langue dont les négligences mêmes ne sont pas sans grâce.

La préface, écrite par M. H. Taine, prouve que ce critique érudit touche avec délicatesse, dès qu'il veut, les cordes du sentiment. Les eaux-fortes sont gravées par M. Masson.

Librairie du Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, à Sainte-Anne (Morbihan), chez les libraires de Bretagne, et à Paris, chez Palmé.

SAINTE-ANNE D'AURAY

HISTOIRE DU PÈLERINAGE

Par l'abbé Max. Nicol

PROFESSEUR AU PETIT-SÉMINAIRE DE SAINTE-ANNE

Un beau vol. grand in-8°, illustré de vignettes et de planches hors-texte sur papier teinté, avec couverture chromolithographiée. — XII-340 pages.

Broché..... Prix : 10 fr.
Relié, tranches dorées..... — 15 fr.

LIBRAIRIE LECOFFRE FILS & Cie

PARIS, 90, RUE BONAPARTE ; LYON, 2, RUE BELLECOUR

XXe ANNÉE XXe ANNÉE

LA

SEMAINE DES FAMILLES

REVUE UNIVERSELLE ILLUSTRÉE

SOUS LA DIRECTION DE

Mlle Zénaïde Fleuriot

EST ENTRÉE LE 1er AVRIL DERNIER DANS SA VINGTIÈME ANNÉE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.		Six mois.	
Pour la France	10 fr.	»	6 fr.	»
Pour l'étranger (Europe)	11	»	6	50
— Antilles, Canada, États-Unis et Colonies françaises	12	50	7	»
Pour tous les autres pays	15	»	8	»

La *Semaine des Familles*, dirigée pendant onze années par M. Alfred NETTEMENT, et depuis par Mlle Zénaïde FLEURIOT, paraît tous les samedis et forme chaque année un magnifique volume in-4° de 832 à 848 pages, illustré d'un grand nombre de gravures. Chaque numéro contient 16 pages d'impression.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

MM. Xavier MARMIER, de l'Académie française, Georges DE CADOUDAL, Victor FOURNEL (Argus), Henry CAUVAIN, Ch. BARTHÉLEMY, B. H. RÉVOIL, etc.

Mmes Gabrielle D'ÉTAMPES, Étienne MARCEL, Thérèse ALPHONSE KARR, DE MAUCHAMPS, etc.

SONT EN VENTE :

Les dix-neuf premiers volumes, renfermant les années 1858-59, 1859-60, 1860-61, 1861-62, 1862-63, 1863-64, 1864-65, 1865-66, 1866-67, 1867-68, 1868-69, 1869-71, 1871-72, 1872-73, 1873-74, 1874-75, 1875-76, 1876-77, 1877-78.

Chaque volume se vend séparément : broché avec couverture imprimée, 8 fr. pris au bureau ; par la poste, 10 fr.

Librairie de E. Plon et Cie, 8, rue Garancière, à Paris.

LA RENAISSANCE

SCÈNES HISTORIQUES

Par le comte de Gobineau

1 vol. petit in-8o. Prix : 6 fr.

La Renaissance attire invinciblement le poète et l'historien. M. le comte de Gobineau vient d'esquisser un tableau de cette époque orageuse et brillante, dans ces « scènes historiques », où il fait revivre et parler l'Italie du seizième siècle (1492-1560). Ces cinq études, ou plutôt ces cinq dialogues si vivants et si dramatiques, qui ne le cèdent en rien aux *Scènes de la Ligue* de M. Vitet, ont chacun pour titre un grand nom de ce siècle merveilleux : *Savonarole, Michel-Ange, César Borgia, Jules II et Léon XII.* Autour de ces personnages, l'écrivain groupe et fait mouvoir tous leurs contemporains. Ce défilé est infini, le tableau est immense et tout rempli d'épisodes. Nous ne pouvons tenter ici ni dénombrement, ni analyse. Nous ne donnons que l'idée, ou, pour dire plus juste, l'impression générale. M. de Gobineau a condensé dans ce livre, fort bien écrit et fort savant, d'innombrables matériaux disséminés dans les bibliothèques d'art et d'histoire. C'est là une vraie œuvre de littérature où la vérité historique a servi de muse et où souvent l'histoire prend le langage et les traits de la poésie.

VIE DE SAINT JEAN DE DIEU

1 beau volume in-8o de 430 pages, imprimé en caractères elzéviriens, et orné d'une gravure représentant un trait de la vie du saint, d'après Murillo. Prix : 7 fr. 50.

De nos jours, où il ne semble pas qu'il y ait de vertu chrétienne mieux comprise et plus pratiquée que la charité, peut-être n'est-il pas sans opportunité et sans intérêt de faire connaître la vie et les exemples d'un des plus grands bienfaiteurs des hommes. M. l'abbé Saglier, dans le livre qu'il vient de publier sous le titre de : *la Vie de saint Jean de Dieu*, nous fait admirer cet homme illustre qui, avec autant d'abnégation que de succès, se consacra à la pratique de la charité envers le prochain.

L'histoire de saint Jean de Dieu n'a guère sa pareille ; on pourrait l'appeler une épopée, car le merveilleux n'y manque pas. Du moins peut-on affirmer que la lecture en est attachante et que l'intérêt nulle part n'y languit.

L'impression qui reste de cette lecture a de quoi consoler et rassurer. Jamais homme, si funeste qu'il ait été à ses semblables, n'a pu leur faire autant de mal que saint Jean de Dieu leur a fait de bien. Aussi, concluant du particulier au général, en vient-on à reconnaître qu'ici-bas la somme du bien est encore supérieure à celle du mal.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

DEUX CAPUCINS

DU COUVENT DE RENNES

MARTYRS EN ORIENT AU XVIIe SIÈCLE*

I

En 1756, parut à Rennes, chez les Vatar, un volume in-12, portant ce titre : « *Abrégé de la Vie et du Martyre des révérends Pères Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes,* capucins, prêtres ; extrait de plusieurs manuscrits contemporains, déposés dans les archives des capucins de Tours et de Rennes. — Avec un discours préliminaire en forme de préface sur la dignité du martyre, *par le R. P. Emmanuel de Rennes,* capucin de la province de Bretagne, ancien lecteur de théologie et définiteur. » La préface nous apprend que ce livre a été écrit sur la demande et l'ordre des supérieurs des provinces des capucins de Touraine et de Bretagne. C'est un livre fort bien fait, un peu trop sobre dans le récit des événements, un peu trop prolixe peut-être dans les réflexions morales. C'était, d'une part, le genre et le style général de l'hagiographie à cette époque, et, d'autre part, l'ouvrage étant spécialement écrit en vue de la béatification des deux capucins, martyrisés dans le siècle précédent, que Louis XIV lui-même avait sollicitée près du Saint-

* Cette étude, dont notre regretté collaborateur avait pu corriger les épreuves, sera suivie de deux ou trois autres, qu'on lira avec d'autant plus d'intérêt que ce sont les dernières pages signées de cette plume qui fut toujours si dévouée à notre œuvre. (*Note de la Rédaction*).

Siége, dès 1665, qui avait été retardée par les obstacles que les rois d'Éthiopie apportaient à toute enquête dans leur royaume, le livre, dis-je, affecte naturellement la forme d'un véritable mémoire sur procès, et d'une sorte de plaidoirie.

L'ouvrage du P. Emmanuel n'a pas été réimprimé. Il a servi au P. Perot, pour ses *Vies des saints et saintes* des trois ordres de saint François, Paris, 1779, trois volumes in-12, et en ce qui concerne seulement le P. Cassien de Nantes, à M. l'abbé Tresvaux, pour son supplément aux *Vies des saints de Bretagne*, de D. Lobineau, tome IV, p. 43. Il m'a paru qu'on peut en tirer encore quelques notes utiles pour l'histoire du développement des capucins en Bretagne, et surtout pour l'histoire de l'intervention active des capucins bretons dans l'œuvre des missions étrangères, spécialement au XVIIe siècle.

Les capucins avaient été introduits en France en 1573, par Charles IX et Catherine de Médicis, qui voulaient les opposer surtout aux progrès du calvinisme. Mercœur, dix ans plus tard, les appela à Nantes, et, dans l'origine, les capucins bretons relevaient de la province de Touraine. Mais, en Bretagne, cet ordre austère, énergique, simple, gai, s'acclimata comme une génération autochtone, et se recruta, même dans les classes instruites et élevées, d'une façon presque miraculeuse. Ce fut chez noùs l'ordre populaire par excellence.

Dans la dernière année du XVIe siècle, les capucins français firent une recrue qui devait avoir sur l'avenir de l'ordre une influence considérable. Il se nommait dans le monde François le Clerc du Tremblay; son père, conseiller au parlement de Paris, présidait la Chambre des requêtes. Le jeune homme voyagea en Allemagne et en Italie, embrassa le parti des armes, se distingua au siége d'Amiens, puis tout à coup, à l'âge de vingt-deux ans, il quitta le monde et le brillant avenir qu'il lui présagait et se fit capucin. C'est lui qui fut l'auxiliaire le plus apprécié et le plus important du cardinal de Richelieu, sous son nom de capucin, le P. Joseph. Les pamphlétaires et les romanciers en ont fait un monstre de fourberie,

d'ambition et même de cruauté. En réalité, il fut par dessus tout un vrai moine, entièrement dévoué aux œuvres supérieures de l'Église. Il usa de l'influence personnelle que lui donnaient et sur le cardinal et sur le roi les éminentes qualités de son esprit, pour se faire l'initiateur, le propagateur des missions d'Orient et des missions catholiques d'Angleterre.

Il en ouvrit le dessein au Pape dans un voyage qu'il fit à Rome pour des affaires d'État. Paul V approuva cette pensée et constitua le P. Joseph lui-même et le P. Léonard de Paris, autre capucin d'une éminente vertu, préfets des missions projetées, auxquelles furent exclusivement consacrés les capucins de France, et plus spécialement ceux de la province de Touraine, dont la Bretagne faisait alors partie, et à laquelle le P. Joseph s'était lui-même affilié dès l'origine, pour être au centre des missions catholiques du Poitou, première œuvre des capucins en France.

Les missions étrangères, que le P. Joseph rendait aux capucins, avaient été l'une des premières œuvres de saint François d'Assise lui-même. Dès l'origine, les Franciscains avaient eu, dans l'Orient, où saint François était allé de sa personne, la gloire du martyre. Le P. Joseph apportait à son œuvre, outre le zèle de la réforme franciscaine à son aurore, et sa popularité égale à celle que l'ordre naissant avait acquise au XIIIe siècle, l'influence encore prépondérante des rois de France sur l'Orient. Louis XIII et le cardinal de Richelieu fondèrent partout des couvents et hospices pour les missionnaires, et le mouvement fut tel que, dans la première moitié du XVIIIe siècle, le P. Emmanuel, de Rennes, pouvait écrire aux supérieurs des provinces de Touraine et de Bretagne : « Vous entretenez aujourd'hui des missions à Loscara et à Nicosie, dans l'île de Chypre, à Alep, à Damas, Seyde et Tripoli ; en Syrie, à Diarbekyr, à Meredia ; en Mésopotamie, à Mossul, autrefois Ninive ; en Médie, à Bagdad, autrefois Babylone ; en Chaldée, Tauris ou Ecbatane ; en Arménie, à Ispahan ; dans la Perse à Surate ; dans les Indes orientales, à Madras et à Pondichéry ; sur les côtes de Coromandel ; au Caire, en Égypte ; à Bérite, à Abbaye, à Gazir, à Solima, dans la Palestine. »

L'Éthiopie ne figure pas sur cette longue liste. Au commencement du XVIIe siècle, les jésuites portugais et espagnols, appelés par Zadinghel et Susnès son fils, empereurs d'Abyssinie, avaient pris possession de ce vaste et riche territoire. C'était en 1605 que Zadinghel, converti par des négociants portugais [1], résolut de convertir à son tour ses États, infectés de l'erreur d'Eutychès, prépondérante depuis des siècles. Zadinghel envoya donc une ambassade solennelle au pape Clément VIII et à Philippe III pour leur demander des missionnaires. Mais en attendant l'arrivée des jésuites, que le Saint-Siége chargeait exclusivement de la mission d'Éthiopie, Zadinghel voulut convertir son royaume lui-même et d'autorité. Les Eutychéens se révoltèrent contre les édits de l'empereur, qui fut tué en combattant ses propres sujets. Son fils Susnès vengea cruellement son père; après avoir vaincu la révolte, il outra les supplices contre les révoltés et régna par la terreur. C'est dans ces conditions que s'établit l'Église catholique d'Abyssinie. Elle eut un archevêque, de l'ordre des jésuites, D. Alphonse Mendez, et de nombreux missionnaires, et parut dans l'origine destinée à de grands succès [2]. Mais la mort de Susnès, arrivée en 1634 ou 1635, modifia brusquement cet état de choses. Susnès laissait un fils mineur, du nom de Basilidès. La tutelle et la régence furent dévolues à sa mère. Cette femme, qui, du vivant de son mari, avait paru excellente catholique, leva tout d'un coup le masque. Les Eutychéens, reprenant le dessus sous son gouvernement, appliquèrent avec usure la loi du talion aux catholiques. Non-seulement l'archevêque Mendez et les jésuites eurent ordre de sortir de l'empire; non-seulement les négociants

[1] Les Portugais avaient contribué, conduits par Christophe Gama, à chasser les Maures de l'Éthiopie, au milieu du XVIe siècle, et y étaient vus depuis avec faveur. Quelques jésuites portugais y pénétrèrent même à cette époque.

[2] Voyez, dans les premières relations des Missions des jésuites, qui ont été le rudiment des *Lettres édifiantes*, l'*Histoire de ce qui s'est passé au royaume d'Éthiopie en l'année* 1626 *jusqu'au mois de mars* 1627, par le P. Emmanuel Almeida, traduction française. — Sébastien Cramoisy, 1629, petit in-8°. — Les relations des jésuites nomment l'empereur le *sultan Segued*. C'est le même que les franciscains nomment *Sicinius* ou *Susnès*. Ce volume, que nous devons à l'obligeance de M. le chanoine Houët, était de la bibliothèque des capucins de Rennes.

portugais établis en Abyssinie depuis longtemps et en grand nombre, durent quitter ce royaume, dont l'entrée était désormais interdite, par décret de la régente, à tout catholique; mais l'exil atteignit aussi tous les grands qui refusèrent d'apostasier, et entre autres le propre frère du feu roi [1].

Telles furent les tristes nouvelles qui parvinrent aux capucins du Caire. Elles donnèrent immédiatement à quelques-uns d'entre eux, et surtout au P. Agathange de Vendôme et au P. Cassien de Nantes, la pensée de solliciter du Saint-Siége l'héritage forcément abandonné des jésuites. Cette mission d'Éthiopie, chaudement favorisée par le P. Joseph, dont elle avait séduit l'esprit généreux et hardi, n'eut d'autre résultat que de donner la couronne du martyre aux PP. Agathange et Cassien, dont il convient maintenant d'esquisser le profil sympathique.

II

L'aîné des deux, le P. Agathange, était né à Vendôme en 1599. Son père, nommé M. Nouvois, occupait dans le Vendômois des charges considérables. C'était un homme d'une haute piété, qui accepta comme un grand honneur les fonctions de procureur syndic des capucins, à leur couvent de Vendôme. On sait que les franciscains, ayant fait un vœu absolu de pauvreté, remettaient le soin de tous leurs intérêts temporels à des laïcs, ainsi constitués leurs tuteurs perpétuels. Cette charge, purement honorifique et souvent onéreuse, était ambitionnée des premières maisons de France. C'étaient les d'Argenson, ministres et secrétaires d'État, qui étaient héréditairement les procureurs de tous les capucins de France;

[1] L'une des relations des jésuites, celle indiquée plus haut, nomme ce prince *Zebachrist*. Une autre relation, imprimée chez Jean Henault en 1659, le nomme *Rasse los Christos*, et dit que ce prince fut non-seulement exilé, mais décapité, et que sept au moins des missionnaires jésuites subirent le martyre en Éthiopie, en 1653 ou au commencement de 1654.

chaque couvent avait son syndic particulier, toujours un gentilhomme de vieille souche, ou un magistrat du premier rang. M. Nouvois se considérait absolument comme le père des capucins de Vendôme; et lorsque son fils lui fit part de son dessein de prendre le froc, non-seulement il n'y mit pas d'obstacles, mais l'approuva pleinement.

Ce fut en 1619 que le jeune Nouvois, âgé de vingt ans, reçut l'habit des mains du Père Gilles de Monay, gardien du Mans et maître des novices, qui lui imposa le nom de Frère Agathange, qu'il devait si bien justifier. C'était une règle de toutes les congrégations franciscaines et de plusieurs autres, que non-seulement le nom de famille, souvent grand et illustre dans le monde, mais le nom de baptême lui-même, disparaissaient absolument pour faire place au nom de religion, accosté du nom du lieu de naissance. La disparition partielle ou totale des archives monastiques ne permet plus, souvent, de rétablir le lien volontairement rompu, et nous sommes forcé, comme les pieux annalistes religieux, d'employer le vocabulaire conventuel. Nous dirons donc désormais : *le P. Agathange de Vendôme,* et le *P. Cassien de Nantes* [1].

Au bout d'un an, le P. Agathange fut envoyé à Poitiers, où il passa trois ans à *faire son séminaire*, ayant pour supérieur le P. Ignace de Nevers, qui avait pour second le célèbre Père Joseph. Ce fut à Poitiers que le P. Joseph, qui songeait déjà aux missions orientales, étudia et apprécia la valeur du frère Agathange.

En 1623, notre novice fut envoyé à Rennes pour y faire ses hautes études de philosophie et de théologie, sous un maître qui jouissait à cette époque d'une haute réputation de science et de vertu, le P. François de Tréguier. Je regrette de ne pouvoir indi-

[1] Les registres de vêture mettaient le nom de famille en face du nom de religion. Mais ces registres, pour ce qui concerne le couvent de Rennes, conservés au greffe du Tribunal civil, ne commencent qu'en 1741 pour aller jusqu'en 1767. Le P. Emmanuel y figure déjà comme maître des novices, mais je n'ai pas trouvé son nom de famille. J'ignore, à plus forte raison, le nom patronymique du P. François de Tréguier.

quer le nom de famille de ce compatriote, dont notre hagiographe écrivait, au XVIIIe siècle : « Sa mémoire est encore en bénédiction dans toute la Bretagne, où il a brillé longtemps par les talents d'une profonde érudition, d'une éloquence alors peu commune dans la prédication, et d'un sage gouvernement de sa province, dont il fut plusieurs fois le supérieur provincial. »

Le frère Agathange passa trois ans encore au couvent de Rennes, modèle des novices tant par sa piété que par son zèle pour l'étude. Sa bibliothèque ne comprenait qu'une bible, les œuvres de saint Bonaventure, et les cahiers qu'avait dictés en classe le P. François; mais il savait déjà et parlait aisément cinq langues différentes. Il avait été ordonné prêtre à l'âge de vingt-sept ans, et il se sentait intérieurement tout plein du zèle des missions étrangères, que son premier maître, le P. Joseph, venait de fonder; mais par modestie il n'osait s'en ouvrir à ses supérieurs, qui de leur côté, et conformément à la règle même de saint François, attendaient les ouvertures du novice, bien que le P. Joseph eût spécialement entretenu le P. François des dispositions qu'il avait remarquées chez son élève de Poitiers, pour la vie des missionnaires. Une circonstance fortuite hâta la solution. Le P. Albert de Nantes, qui ne s'était fait capucin que par le désir de se consacrer aux missions, et le P. Valentin d'Angers venaient de recevoir leur obédience et leur ordre de départ pour l'Orient, lorsque le P. Valentin tomba dangereusement malade. Le P. François n'hésita pas, et proposa inopinément au P. Agathange de remplacer le P. Valentin et de partir à sa place. Celui-ci, que cet ordre inattendu trouvait depuis longtemps préparé, alla à sa cellule, se prosterna pendant une heure aux pieds du crucifix, prit son bréviaire et un bâton, et partit à l'heure même en compagnie du P. Albert.

Il vit à Paris le P. Joseph, reçut ses ordres et ses instructions, alla s'embarquer à Marseille, et vint prendre gîte à Alep, où Louis XIII venait de fonder un couvent et un hospice pour les capucins.

Le nouveau missionnaire donna dès lors libre cours à son zèle;

tout en apprenant l'arabe avec un homme fort instruit, qui avait occupé des postes considérables à la cour du sultan et qu'une disgrâce subite avait réduit à l'état de pédagogue ; il se livra à l'apostolat spécial des négociants européens que le commerce attirait en grand nombre à Alep. Le 14 novembre 1629, le Père Jean Chrysostome d'Angers écrivait d'Alep à la congrégation de la Propagande : « C'est une merveille que le zèle du P. Agathange, il est tout feu ent out ce qu'il entreprend. Quoiqu'il soit assiduement appliqué à l'étude des langues, il dérobe cependant sur ses études quelque temps pour visiter tantôt un Turc, tantôt un Grec, quelquefois un Jacobite, souvent des Maronites, et il tire un double profit de leur conversation : il se facilite le langage du pays et s'insinue peu à peu dans l'amitié des uns et des autres, pour les gagner tous à Jésus-Christ. Avant de sortir de sa cellule, il prépare ses discours selon la portée et les besoins de ceux qu'il va visiter ou la liberté qu'il a de s'expliquer avec eux. Déjà plusieurs Mahométans, entre autres un des chérifs, qui sont les gentilshommes du pays, et un dada de derviches, espèce d'abbé de moines musulmans, lui ont demandé d'être instruits de la foi chrétienne, et soutiennent les missionnaires capucins de tout leur crédit et de toute leur autorité. Le dada vient souvent dans leur hospice pour avoir la satisfaction de lire le saint Évangile, qu'il baise fréquemment et qu'il met ensuite sur sa tête par dévotion, priant instamment qu'on lui donne les moyens de passer en Europe, afin qu'il puisse librement professer la religion catholique et entrer dans l'ordre des capucins. Le P. Agathange a de plus entrepris la conversion d'un évêque schismatique, et nous avons tout lieu d'espérer qu'il y réussira. »

Il réussit, en effet, et cet évêque converti contribua de tout son pouvoir aux travaux et au succès des missionnaires dans la Syrie. D'un autre côté, le curé maronite d'Alep, voulant faire profiter ses ouailles de la connaissance rapide que le P. Agathange avait acquise de la langue arabe, le pria de prêcher dans son église. L'obstacle vint d'un côté où on ne devait pas l'attendre. Il y avait à Alep un religieux européen, d'un ordre différent des capucins et que nos

mémoires n'indiquent pas autrement, lequel, à tort ou à raison, se parait du titre de grand vicaire du patriarche des Maronites, et, par jalousie contre les franciscains, prétendit que, pour la dignité du culte maronite, le patriarche ne voulait point que les étrangers prêchassent dans les chaires de son rite à Alep, s'ils n'étaient archevêques ou à tout le moins évêques eux-mêmes. Le patriarche protesta énergiquement plus tard contre cette calomnie ; mais les capucins jugèrent qu'il fallait éviter un conflit, dont les musulmans pouvaient tirer parti contre les catholiques des deux rites, et résolurent de s'abstenir.

Cela fut l'occasion providentielle qui porta les supérieurs du P. Agathange à envoyer le missionnaire en Égypte, où il échappait à la jalousie de l'irascible grand vicaire maronite.

En se rendant au Caire, le P. Agathange traversait le Liban et devait faire étape dans un hospice nommé Marsthouma, et qui était alors tenu par les capucins français. C'était tout près du couvent où habitait le patriarche des Maronites. Le P. Agathange l'alla visiter et lui raconta naïvement les défenses qu'avait notifiées son grand vicaire à Alep. Le patriarche en marqua une grande indignation et protesta énergiquement qu'il n'avait jamais donné d'ordres de cette nature, et, pour le marquer plus efficacement, il donna au P. Agathange la mission spéciale d'évangéliser son propre diocèse.

Notre capucin y consacra les six derniers mois de l'année 1630. « La mémoire de tout le bien qu'il opéra comme en passant dans toute cette contrée, écrivait un siècle plus tard le P. Emmanuel, s'y conserve encore de nos jours, et on peut lui appliquer ces paroles du roi-prophète, qui regardent le Messie : *Les fruits de sa mission ont surpassé les hauteurs du Liban.* »

Au commencement de 1631, le missionnaire arrivait au Caire. Les capucins avaient, dans la partie de cette grande ville nommée le vieux Caire, un couvent et un hospice fondés récemment par Louis XIII et entretenus par les libéralités du roi de France, comme ceux de toutes les missions du Levant. Ce fut là qu'alla loger le P. Agathange. La mission spéciale dont il était chargé concernait

surtout les Cophtes égyptiens, chrétiens schismatiques imbus, comme je l'ai déjà dit, des erreurs d'Eutychès et de Dioscore, auxquelles ils joignaient des erreurs particulières relativement au mariage, qu'ils ne regardaient pas comme un sacrement et dont ils n'admettaient pas l'indissolubilité, et relativement à la confirmation et à l'extrême-onction, qu'ils rejetaient également du nombre des sacrements. Le clergé de cette Église, usant du mariage comme les Grecs, était d'une ignorance extrême; presque aucun des prêtres ne savait écrire, les autres à peine lire. La science relative s'était réfugiée, avec le célibat, dans les cloîtres, et c'était parmi les moines seuls que se recrutaient le patriarche et les évêques. Le patriarche, qui prenait le titre de patriarche d'Alexandrie, que lui contestaient les Grecs schismatiques, résidait, au XVIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Macaire, à vingt lieues environ de la ville du Caire.

Convertir ce patriarche lui-même était sans doute ce qu'il y avait de plus essentiel, mais de plus difficile. Le P. Agathange le tenta. Il se rendit à Saint-Macaire, fut reçu avec une entière bienveillance et mis en présence d'un vénérable vieillard, du nom de Matthieu, qui goûta très-fort le capucin, confessa que les catholiques seuls étaient dans la vérité, promit de se convertir, en écrivit même au pape; mais, en fait, recula toujours devant une démarche définitive et mourut sans l'avoir accomplie. Cependant le résultat vraiment considérable de ces relations multipliées avec le patriarche fut un mandement par lequel il était enjoint à tous les pasteurs du rite cophte de recevoir le P. Agathange dans leurs églises, pour y célébrer les saints mystères à la romaine, y catéchiser, y prêcher, déclarant qu'il le fallait écouter « comme un ministre de Jésus-Christ dont la doctrine était saine, les mœurs édifiantes, et la foi sans erreur. »

Ce mandement ouvrit aux capucins les portes des églises et des monastères cophtes. Il y avait, dans le vieux Caire seulement, quatorze paroisses, dont tous les curés reçurent les missionnaires avec empressement, en leur procurant toutes les facilités pour exercer leur saint ministère.

« Les assemblées des Cophtes pour la prière et le sacrifice, écrit

le P. Emmanuel, se font tous les samedis au soir, après soleil couché, chacun dans sa paroisse. Là, ils prient deux heures de suite, et, la prière finie, les riches se retirent dans quelque appartement qu'ils ont aux environs; les pauvres restent dans l'église ou à la porte, où ils passent jusqu'à minuit à s'entretenir à leur façon de choses spirituelles ou à chanter des cantiques. A minuit, les matines commencent et sont suivies de la messe, ce qui dure quatre heures et plus. Le P. Agathange se trouvoit, tous les samedis après la prière, tantôt dans une église tantôt dans une autre; là, il instruisoit ces pauvres chrétiens, ignorants mais dociles; il montoit en chaire, à l'évangile de la messe; il leur annonçoit les vérités que l'Église romaine enseigne, et tous l'écoutoient favorablement. Il eut la consolation d'en convertir un grand nombre, qui se confessoient à lui et recevoient la communion de sa main, à la messe qu'il célébroit vers le soleil levant, sur un autel portatif, avec la permission spéciale du Souverain Pontife, sans laquelle il n'eût pu célébrer dans ces églises séparées de la communion de Rome. »

Le second et le plus pressant souci du P. Agathange était la conversion des monastères. Ces institutions, que le judaïsme avait ébauchées, en constituant dans l'Égypte même les Esséniens, que la religion chrétienne avait portées, dans l'Orient, à leur apogée, se maintenaient et se maintiennent encore, malgré les dissolvants du schisme. Souvenir vivant de la Thébaïde et de son plus illustre anachorète, le couvent de Saint-Antoine était, avec celui de Saint-Macaire, résidence du patriarche, le plus illustre et le plus peuplé. Notre capucin se rendit à Saint-Antoine, et y passa quatre mois entiers, sans autre résultat immédiat que la conversion d'un seul moine, qui plus tard devint apostat et se fit le plus sanguinaire persécuteur du P. Agathange.

L'infatigable missionnaire partagea désormais son temps entre les paroisses du Caire et les monastères. Les conversions individuelles et toutes spontanées se multiplièrent. Un second voyage à l'abbaye de Saint-Antoine fut comme l'heureuse récolte des semences répandues dans le premier. Mais il n'était pas dans les

desseins de la Providence d'accorder aux travaux vraiment gigantesques entrepris par les capucins et les autres ordres religieux, au XVIIe siècle, la réunion des églises schismatiques d'Orient.

Sur ces entrefaites, un évêque syrien catholique le vint réclamer pour l'accompagner dans une visite pastorale qu'il projetait, des pays du Delta, soumis à sa juridiction. Les Syriens d'Égypte étaient en partie catholiques et en partie eutychéens jacobites ; le patriarche schismatique, nommé André, fit, en 1660 seulement, sa soumission au Saint-Siége. Cette mission du Delta, ou, comme on disait alors, de la Sagette, qui fut longue et pénible, eut des fruits abondants.

En rentrant au Caire, le missionnaire trouva tous les catholiques consternés par les nouvelles qu'on venait d'apprendre de la florissante mission d'Éthiopie. Sa résolution personnelle de se dévouer à ce pays persécuté fut vite prise; mais il fallait attendre les ordres de ses supérieurs et les ordres du Saint-Siége.

Cependant il eut connaissance de l'arrivée du courrier que Basilidès envoyait au patriarche des cophtes, pour lui demander un archevêque, en remplacement du P. Mendez exilé à Goa; il vole aussitôt au couvent de Saint-Macaire, détermine aisément le patriarche à faire choix d'un des moines de Saint-Antoine qu'il a lui-même récemment converti au catholicisme, et sur lequel il croit pouvoir compter pour rétablir la mission catholique d'Éthiopie. Le saint missionnaire se trompa du tout au tout dans cette négociation purement humaine. Ariminius, qu'il fit élire et sacrer, n'était qu'un hypocrite et se fit le bourreau de son bienfaiteur. En même temps, les autres capucins du Caire se préparaient de tout leur pouvoir à la mission d'Éthiopie. Le P. Cassien de Nantes, notamment, doué d'une aptitude toute particulière pour l'étude des langues, apprenait l'éthiopien avec les négociants portugais que la persécution avait chassés de l'empire. Il devait être le compagnon du martyre du P. Agathange, et le P. Emmanuel a aussi esquissé sa physionomie, non moins attachante que celle de son compagnon.

S. Ropartz.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

ÉTUDES SUR LA TERREUR

LES NOYADES DE NANTES*

V

Les prêtres d'Angers n'avaient été pour Carrier qu'une proie de hasard; il avait toujours sous la main les détenus dont on avait dressé la liste dans la nuit du 14 frimaire, sous prétexte de conspiration dans les prisons. Bien qu'une décade se fût écoulée depuis l'horrible résolution de les mettre à mort, et que les alarmes causées par le siége d'Angers eussent cessé, Carrier, qui avait été déçu dans sa fureur de meurtre, voulait une revanche. Cette fois les victimes ne furent point choisies parmi les prisonniers, en quelque sorte anonymes, des galiotes et de l'Entrepôt, c'est la prison du Bouffay, maison régulièrement tenue, située au centre même de la ville, que l'on devait presque dépeupler en une seule nuit. Il semble que Carrier ait affecté d'employer pour cette noyade un grand nombre d'agents et de compromettre les membres du comité révolutionnaire, comme si, en multipliant ses complices, il avait espéré diminuer sa responsabilité. C'est du reste à cette circonstance que nous devons de connaître dans ses plus petits détails la noyade du Bouffay; les nombreux témoins qui n'auraient jamais osé incriminer les actes d'un représentant du peuple parlèrent d'abondance de

* Voir la livraison d'avril 1878, pp. 271-289.

tout ce qu'ils savaient sur la conduite des membres du comité révolutionnaire, aussitôt que ceux-ci eurent été mis en prison (24 prairial an II, 12 juin 1794) [1].

Le soir du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), les membres de la compagnie Marat avaient été convoqués au lieu ordinaire de leurs réunions [2]. Ils furent exacts au rendez-vous. « Le capitaine, dit l'un d'eux, nommé Pinatel, nous conduit ensuite au comité révolutionnaire; nous y trouvons Goullin, Bachelier, Grandmaison et autres, qui nous ordonnent de nous transporter au Bouffay pour en extraire des prisonniers à l'effet de les transférer à Belle-Ile en mer [3].»

Ces mots « transférer à Belle-Ile » étaient un euphémisme qui pouvait abuser quelques subalternes, mais les membres du comité savaient parfaitement de quoi il s'agissait. L'un d'eux, Bollogniel, a affirmé que « tous les membres du Comité avaient été prévenus de cette noyade, la veille du jour qu'elle devait avoir lieu [4]. » Espéraient-ils ne donner à l'affaire que leur complicité morale? On serait tenté de le croire en lisant la déclaration suivante de Jacques Gauthier, l'un des membres de la compagnie Marat : « Arrivé au Comité, on lui commande d'aller chercher Lamberty, il le rencontre en chemin et lui communique les ordres qu'il a reçus. Lamberty refuse d'y déférer. Les membres du Comité renvoient de nouveau le témoin vers Lamberty pour l'avertir de venir pour une expédition. Lamberty s'y refuse de nouveau en déclarant qu'il n'a pas d'ordre de Carrier. Alors les membres du Comité, savoir Goullin,

[1] Un registre ouvert à la municipalité fut rempli de déclarations, qui sont autant de dépositions anticipées, que les témoins devaient reproduire en présence des accusés lors du procès du comité et de Carrier à Paris. Ces déclarations ont même, sur les dépositions recueillies par les rédacteurs du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* de Clément, l'avantage d'avoir été écrites ou reçues à une époque plus rapprochée des événements, et de rapporter sans intermédiaire les souvenirs des déposants. Ce registre, divisé en trois cahiers, est déposé aux archives municipales de Nantes.

[2] La compagnie Marat avait établi son corps de garde, « par emprunt de territoire », dans la maison Cottin, située rue Sully.

[3] Dép. de Pinatel. *Bulletin du Trib. révol.*, VIe p. p. 349.

[4] *Bullet.*, VI, 315.

Grandmaison et autres, se réunissent sur la place [1] pour savoir ce qu'ils doivent faire. Lamberty paraît et dit qu'il faut aller chez Carrier. J'entends Goullin dire à Lamberty : « Mais c'est étonnant « que tu fasses des difficultés; c'est toi ordinairement qui es chargé « de ces expéditions. » Grandmaison et Mainguet étaient présents [2]. On alla chez Carrier; là, Goullin et Grandmaison eurent avec le représentant un entretien particulier [3]. »

Cependant le Bouffay avait été envahi par la compagnie Marat, et, d'après la déclaration du geôlier Bernard Laquèze, un autre agent du comité l'y avait précédée: « Un particulier entra à huit heures à la prison du Bouffay, avec deux paquets de cordes, me frappa sur l'épaule en me tirant à côté et me dit que la loi me déchargerait cette nuit de 150 prisonniers. Dans l'ignorance où j'étais où on allait les conduire, je le lui ai demandé. Dans un bâtiment, répondit-il, pour les faire travailler à un fort qui presse. Environ une heure après, arriva la compagnie Marat [4]. » Bernard Laquèze, requis de livrer 155 détenus, objecta qu'il fallait un ordre; on alla en chercher un. Il était ainsi conçu :

« Au nom du comité révolutionnaire :

« Le concierge des prisons du Bouffay délivrera aux mains des camarades de la compagnie Marat, les cent cinquante-cinq prisonniers dénommés dans la liste qu'ils présenteront. Nantes, le 24 frimaire l'an II de la République française. Signé : Guillet, Goullin, Levêque. » Et plus bas: « Cette liste est arrêtée et signée des membres du comité révolutionnaire: Goullin, Louis Naud, Chevalier, Levêque [5]. »

La formation de cette liste datait, je l'ai déjà dit, de la réunion des corps administratifs dans la nuit du 14 frimaire. Goullin d'ailleurs a très-nettement exposé la chose : « C'est de Hubert, de la femme du concierge du Bouffay, de Goudet, l'accusateur public, et du greffier Coiquaud, que j'ai pris les notes et renseignements pour

[1] Le Comité révolutionnaire tenait ses séances à la préfecture actuelle, et il s'agit de la place de la Préfecture.

[2] Dép. de Jean Gauthier, membre de la compagnie Marat, VI, 373.

[3] Dép. de Pinatel, VI, 349.

[4] Registre des déclarations. (Archives municipales.)

[5] Déclaration de la femme Laquèze et de son mari devant Phelippes, le 18 prairial an II. Registre o, f° 55. (Archives du greffe.)

former la liste rédigée dans la séance de la nuit du 14 frimaire, qui, par ordre de Carrier, a été transformée en noyade. » Hubert était un voleur qui faisait sa peine à la prison du Bouffay, et qui avait dénoncé la conspiration des prisons, à laquelle lui-même ou ceux qui voulaient en profiter, avaient donné des proportions alarmantes. Les autres avaient pu de bonne foi, et sans prévoir les conséquences de leur communication, fournir des renseignements à Goullin. Les prisonniers dont les noms figuraient sur cette liste appartenaient à toutes les conditions sociales; il y avait quelques nobles et beaucoup de gens incarcérés pour des délits communs [1]. Ce n'était pas de la politique ; on vidait les prisons.

Un ordre du comité révolutionnaire ayant été produit, rien ne s'opposait plus à l'enlèvement des détenus. La vieille prison « aux longs corridors sombres » devint alors le théâtre d'une horrible scène, dont plusieurs témoins vont raconter eux-mêmes les incidents.

Les membres de la compagnie Marat se firent servir à boire et à manger [2] ; « ils défirent leurs paquets de cordes et s'amusèrent à se lier les uns les autres pour connaître ceux qui seraient en ce genre les plus habiles [3]. » Il était environ onze heures lorsque Gérardeaux, surnommé Joson, guichetier des Saintes-Claires, entra dans la cour, et, « suivi d'hommes armés, cria à haute et intelligible

[1] Celui des registres d'écrou du Bouffay qui a été conservé contient une quinzaine de noms en face desquels le geôlier a écrit, pour sa décharge: « Déporté au bateau le 24 frimaire. » En voici le relevé : Pierre Rochard, marinier, et Antoine Feranne, colporteur, âgé de 19 ans, condamnés à 2 ans de prison ; — Joseph Pichard, condamné pour vol ; — Julien Leroy, cocassier, pour vol ; — Michel Carimalo, tailleur de pierres; — Jean Gourau, maçon ; —Vincent Gérard ; — Mathurin Bouvier ; — Louis Guibourg. Ces six derniers sans mention. — Charles Auna, deux ans de fer ; — Laurencin et Deslandes, sans mention ; — Thibaut-Mayer, trois ans de fers ; — Louis Delauney, sans mention.

[2] On lit sur le registre des déclarations des archives municipales, n° 97 : « Je déclare avoir vu payer à la citoyenne Bernard Laquéze, femme du concierge du Bouffay, la somme de 50 liv. pour les frais que les membres du comité et de la compagnie Marat avaient faits chez elle. Signé : Forget, concierge des Saintes-Claires. »

[3] Déposition de Bernard Laquéze, d'après le compte rendu du procès du *Mercure français* du 20 brumaire an III, p. 320.

voix : Allons, levez-vous, faites vos paquets, point d'exception [1], n'oubliez pas vos portefeuilles, c'est l'essentiel [2]. » « Ils firent ouvrir, par le nommé Poupon, les portes des chambres et cachots qui contenaient les détenus ; ayant une liste en main, ils appelaient ceux qui devaient sortir, et les menaçaient de les frapper s'ils n'obéissaient pas. Plusieurs détenus ayant demandé où on voulait les mener : Dans une autre prison, leur fut-il répondu [3]. » Grandmaison, qui allait de chambre en chambre appeler les prisonniers, les frappait à grands coups de plat de sabre [4]. Dans une chambre où se trouvait un nommé Marquet, « il fit lier le sieur Quoniam avec des cordes, ensuite Valière, Marchand, Panau et Gerbier, de la commune de Frossay. A l'infirmerie, ils prirent Gouraud, condamné correctionnellement, et Jambe-d'Argent, qui n'était pas jugé [5]. » « Goullin et Grandmaison, ce dernier le sabre nu à la main, montèrent dans une chambre au dessus de la cuisine, y enlevèrent les deux frères Montreuil, ex-nobles d'Angers, les deux Laurencin, ex-privilégiés de Nantes, tous quatre condamnés à la déportation, et Lechauff, ex-noble de Guérande, condamné à la déportation, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par la Convention [6]. » Alexis Garnier, commis à Nantes, vit entrer dans sa chambre un homme « disant d'un air courroucé: Le premier qui ne me répondra pas, je lui fourre mon sabre dans le ventre. Cet homme appela un nommé

[1] Déclar. de Teinglein ; archives municipales, n° 103.

[2] Dépos. de Jeanne Laillet, cuisinière au Bouffay ; *Bulletin*, VI, 282.

[3] Décl. de Teinglein.

[4] Déclar. de François Olivier, de la commune de Fresnay. Dossier de Grandmaison ; archives nationales W, 493.

[5] Dépos. de Marquet, dossier de Grandmaison; archives nationales W, 493. Conf. dépos. de Poupon et de Boussy. *Bullet.*, VI, 348.

[6] Dépos. de la femme Plucteau, employée à la prison. Compte rendu du procès, *Mercure français* du 10 frimaire an III, p. 63. Le bulletin porte Piveteau, VI, 280. — Deux jours avant la noyade, Mainguet, membre du comité révolutionnaire, avait dit à Phelippes qu'il ferait réincarcérer les Montreuil, quoique malades et acquittés, et qu'ils seraient noyés. Dép. de Phelippes, *Bulletin du tr. rév.*, VI, 239. — Celui des registres d'écrou du Bouffay qui a été conservé constate, à la date du 24 frimaire, l'entrée des frères Gouin de Montreuil, mais on a oublié d'écrire devant leurs noms la mention : Déporté au bateau le 25 frimaire.

James, qui ne répondit pas. Après il cria : Garnier, lève-toi ! Je fis la sourde oreille, dit celui-ci, mais il me donna un coup de plat de sabre en disant : Faites-moi lever ce b..... là. Aussitôt le citoyen Clément me prit au collet [1]. »

Le récit le plus curieux est celui de Teinglein, l'un des prisonniers qui durent leur salut à l'intervention de la femme Laquèze. Il a écrit lui-même ses impressions sur le registre des déclarations : « Pendant l'appel, un factionnaire placé près de la fenêtre de la chambre que j'habitais s'approcha de moi, et lui ayant demandé où on voulait mener une partie des prisonniers, il répondit qu'on allait les mettre dans des maisons d'émigrés pour purifier l'air de la prison. L'ayant prié de s'informer si nos noms étaient sur la liste, il fut s'en instruire à un grand jeune homme que je reconnais maintenant pour être Grandmaison, et qui était alors près de l'infirmerie à faire l'appel. Je n'entendis aucune des questions qu'il fit à ce dernier, mais seulement le dialogue que deux de ces cannibales tinrent à l'occasion d'un nommé Anna, gendarme de Paris, excellent patriote, jugé à peu de frais à deux ans de fers, et qui était en ce moment aux portes de la mort. L'un, en lui ouvrant les paupières, disait : Bast! il va mourir, il ne peut pas marcher, que veux-tu faire de cela? Demain il sera mort, vois-tu comme il roule les yeux? L'autre répondit : C'est égal, il y a des voitures; il faut l'emmener.

« Ce qu'ils firent... Nous fûmes assurés du sort qui attendait les prisonniers lorsqu'un nommé Poignan, renvoyé devant la Convention pour qu'elle prononçât sur son sort, s'étant échappé de la cuisine de la geôle où on les attachait, vint sous notre fenêtre nous dire d'un ton effrayé : Nous sommes perdus, mes amis, on va nous noyer. Nous fermâmes aussitôt notre fenêtre qui jusqu'à ce moment était restée entièrement ouverte, la laissant seulement un peu entr'ouverte. J'ai entendu dire par un de ces noyeurs : Eh! Durassier, amène-m'en donc encore un. Tiens, le voilà, je te le recommande durement. C'était le nommé Quoniam. Après qu'ils eurent vidé le petit civil, ils furent dans la ci-devant chapelle, et, chemin faisant, j'entendis un autre canonnier qui disait : Dépêchons-nous, la marée

[1] Dépos. d'Alexis Garnier; registre des déclarations, n° 120 (arch. municip.).

perd; tiens, bois un coup d'eau-de-vie. Puis, s'arrêtant dans la cour, ils lurent leur liste; mais comme ils étaient absolument ivres, j'entendis l'un d'entre eux prononcer : Tatelin, Titelin, Tentelin, où est-il donc? Puis, continuant, ils nommèrent Pillet aîné, Pillet jeune, Martin, etc., ajoutant : Ils sont à l'hôpital, dépêchons-nous, car voilà quatre heures, nous ne pourrons sans doute pas y aller [1]. »

Goullin, lors du procès, a nié avoir dit qu'il fallait prendre indistinctement les prisonniers. Qu'il l'ait dit ou non, la chose importe peu; mais plusieurs témoins ont affirmé qu'on procéda ainsi. Teinglein déclare que « l'on enleva tous ceux qui se présentèrent sans distinguer s'ils étaient jugés ou non, patriotes ou aristocrates, innocents ou coupables [2]. » La femme Laillet, cuisinière au Bouffay, Gervais Poupon, guichetier dans la même prison, ont assuré que Durassier prenait les gens sans s'assurer s'ils étaient ou non sur la liste [3]. Cette liste comprenait 155 noms, mais comme sa confection remontait à quelques jours, un nombre assez considérable de prisonniers qui y étaient portés avaient quitté le Bouffay, les uns pour l'hôpital ou quelque autre prison; d'autres même avaient été relâchés. « Goullin, dit Bernard Laquèze, fit peste et rage de ce qu'on ne pouvait compléter les 155 prisonniers, car — je copie le compte rendu du *Mercure français*, — calcul fait de ceux restants et portés sur la liste, il ne s'en trouva qu'une centaine, non compris les morts et les absents [4]. Eh bien ! dit Goullin, que l'on fasse descendre les quinze prisonniers que j'ai envoyés ici ce soir. On les garrotta de même. Au lieu de 155, Goullin se contenta de 129, mais comme ce nombre n'était pas encore complet, il ordonna que l'on prît les premiers venus, parce que le temps pressait [5]. »

[1] Registre des déclarations, n° 103 (archives municipales).

[2] Déclaration déjà citée.

[3] Déposition. *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 282, 348.

[4] Richard (Jean-Claude), chapelier, rue de la Fosse, dit qu'on ne trouva que 112 prisonniers portés sur la liste, les autres étant morts, absents ou exécutés. Reg. des déclar. 3e n° 25.

[5] *Mercure français* du 20 brumaire an III, p. 320. — Le registre des procès-verbaux du comité révolutionnaire fait foi de l'envoi au Bouffay, à cette date, f° 60, de quinze individus capturés par le commandant temporaire d'Indret (archives du greffe).

C'est à la geôle et dans la cuisine de la geôle qu'on lia la plupart des prisonniers. Jolly et Ducoux, ce dernier membre de la compagnie Marat, s'étaient chargés de cette besogne. Richard et Durassier, autres membres de la même compagnie, écrivaient les noms à mesure que les prisonniers avaient été fouillés et dépouillés de leur argent [1]. « A la geôle, rapporte Alexis Garnier, Jolly me lia les mains derrière le dos d'une telle force, qu'il mit son genou sur mes mains pour me serrer davantage. Je le priai de ne pas tant me serrer, et il me répondit que ce ne serait pas pour longtemps. Un autre me fouilla, me prit mon portefeuille, dans lequel étaient 64 liv. On me coupla avec un autre, et on passa une corde qui liait tous les couples; quand nous fûmes au nombre de 18, le citoyen Grandmaison dit de partir [2]. » Des témoins ont retenu quelques-uns des propos dont ces hommes accompagnaient leurs actes.

La femme Laillet a raconté que Ducoux, perruquier de son état, était ironique avec les détenus en vidant leurs portefeuilles. La besogne n'allait pas assez vite à son gré, et, dans son impatience, il s'écriait : « Le temps de les habiller, le temps de les fusiller, le temps de les assommer, c'est bien du temps [3]. » L'un des Montreuil, malade, marchait avec un bâton. « Tu n'as pas besoin de bâton, lui crie Durassier; avance, b... de gueux, nous allons t'en f... un bon bâton. » Un prisonnier demanda un verre d'eau, disant qu'il avait grand'soif; un de ceux qui le conduisaient répondit à Bernard Laquèze : « Il n'en a pas besoin, dans un instant il va boire à la grande tasse [4]. » Alexis Garnier « entendit un autre particulier qui disait en menant Jean Durand : Celui-ci boira un bon coup, car c'est un fort homme [5]. Allons! s... gueux, marchez donc, criait Durassier, n'êtes-vous pas heureux que nous vous fassions changer d'air [6] ! » Un grenadier, condamné à quinze jours de prison pour vol d'un pantalon, était là qui pleurait, demandant s'il était possible qu'on le

[1] Déclar. de Richard, registre des déclarations n° 25 (arch. municip).
[2] Déclar. d'Alexis Garnier, même registre, n° 120.
[3] *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 282.
[4] Déclaration de Bernard Laquèze (arch. municip.).
[5] Déclaration d'Alexis Garnier déjà citée.
[6] Déposit. de François Ollivier. *Bullet.*, VI, 348.

fit périr pour un pareil délit [1]. Cependant « Goullin pressait à grande hâte l'expédition, disant: Dépêchons-nous, chers amis, la marée baisse [2]. »

Sur les marches du palais, un malheureux qui refusait de marcher reçut un coup de pistolet, qui, à cette heure où les bruits de la ville avaient cessé, retentit comme une fusillade, selon l'expression de l'un des témoins [3].

Plusieurs gardes nationaux avaient été appelés du poste du Port-au-vin pour conduire les prisonniers sur la Fosse [4] par escouades d'une vingtaine environ liés deux à deux, et, comme l'a dit Garnier, les couples rattachés à une seule corde. Les quinze individus entrés au Bouffay dans la journée partirent les derniers; ils étaient reconnaissables à leurs grandes culottes [5]. Richard a écrit comme une chose toute naturelle qu'en sortant de la prison il trouva à la porte une des voitures qui avaient servi à transporter les plus malades, et qu'il en profita pour se faire conduire chez lui [6].

Durant le trajet, il y eut plusieurs tentatives d'évasion. Alexis Garnier, qui était attaché à James, réussit à se délier et put, grâce au secours d'un officier [7], s'enfuir sans être vu. Son camarade, moins heureux, fut tué sur place. Goullin, au procès, rectifia à ce sujet une erreur assez répandue : « Ce n'est pas, dit-il, Grandmaison qui lui a enfoncé le crâne avec le pommeau d'un pistolet, c'est Bataillé, aujourd'hui mourant, qui lui a donné des coups de sabre [8]. » La déclaration faite à Nantes par Alexis Garnier porte que « d'autres qui se délièrent furent coupés en morceaux [9]. »

[1] Dépos. de Coron, membre de la compagnie Marat. *Bullet.*, VI, 292.

[2] Déclarat. de Bernard Laquèze. Registre des déclarations déjà cité. — Un fait qui peut donner une idée de la sincérité de Goullin, c'est que, dans l'une des premières séances de son procès, il déclara effrontément que la noyade projetée lui avait toujours été inconnue. *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 242.

[3] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, p. 257.

[4] Déposit. de Lechantre, négociant, garde national. *Bullet.*, VI, 315.

[5] Dép. de Dubreuil, membre de la compagnie Marat. Richard a reconnu avoir écrit leurs noms sous la dictée de Goullin. *Bullet.*, VI, 338.

[6] Déclarat. de Richard, registre des déclarat. n° 25 (arch. municip.).

[7] *Bulletin du Trib. rév.*, VII, 55.

[8] *Bulletin du Trib. rév.*, VII, 55. *Mercure français* du 25 brumaire an III, p. 351.

[9] Déclarat. du 4 messidor an II, n° 120.

L'embarquement devait avoir lieu sur une gabare placée à la cale Chaurand, mais rien n'était prêt, dit un membre de la compagnie Marat nommé Petit, lorsqu'on y arriva ; Grandmaison seulement était là. Petit ajoute que « Grandmaison lui donna l'ordre d'aller chercher le citoyen Affilé, charpentier, pour savoir de lui où étaient les bateaux ; il a entendu dire qu'il n'y avait rien de paré. Il fut ensuite envoyé par Affilé chercher un de ses voisins, aussi charpentier, le chargeant de lui dire d'apporter sa hache, son marteau et sa tarière... On ramena les détenus le long de la Fosse, mais lui, déposant, étant devant le bout de sa rue (rue de Launay, où il demeurait au n° 11), il dit à ses camarades : Vous les ramenez au Bouffay, bonsoir, je vais me coucher [1]. » Coussin, membre de la compagnie Marat, a fait à peu près la même déclaration : « Goullin et Grandmaison firent retourner les prisonniers près du corps de garde de la Machine [2], pour les faire entrer dans une autre gabare qui était là, en leur disant qu'on les envoyait à Belle-Ile pour y défricher des terres [3]. » La gabare fut préparée sous les yeux des victimes, ou tout au moins elles purent entendre dans le silence de la nuit le bruit des outils qui frangeaient le bordage : « On fit travailler plusieurs charpentiers avec des haches ; ils bûchèrent dans le bord pour y faire un sabord [4]. »

« On fit alors avancer les prisonniers le long de la cale, et deux gardes nationaux du poste du Bouffay furent placés le long de ladite cale, de peur qu'il ne s'en fût sauvé aucun ; on mit aussi des sentinelles sur la gabare [5]. » « A bord de la gabare, dit Julien Leroy, celui qui échappa, nous trouvâmes deux petites échelles pour y entrer ; attachés deux à deux, nous ne pouvions descendre, on coupa un de nos liens, mais, comme l'échelle était trop courte, on nous prit par la tête et on nous jeta en bas [6]. » Le récit de Char-

[1] Déclar. de Petit, registre des déclarations, n° 29 (archives municipales).

[2] Le corps de garde de la Machine était situé en face de la rue des Trois-Matelots.

[3] Déclar. de Coussin, registre des déclarations, n° 36.

[4] Déclarat. d'Édouard Bouvier, charpentier ; même registre.

[5] Déclaration de Chartier fils aîné, registre n° 81 bis.

[6] Compte rendu du *Mercure français* du 10 brumaire an III, p. 255.

tier continue ainsi : « Il survint un peu de bruit parmi les prisonniers dans la cale, et il fut commandé avec trois de ses camarades pour aller mettre la paix. Il ignorait le sort qu'on destinait aux prisonniers [1] ; mais, étant sur la gabare, il vit clouer des cercles sur les panneaux, ce qui lui fit soupçonner qu'on voulait les détruire [2]. » Goullin n'était pas le seul membre du comité révolutionnaire qui présidât à cette opération : ses collègues Mainguet et Bollognel y étaient aussi [3]. Grandmaison, Affilé et plusieurs membres de la compagnie Marat montèrent sur la gabare, notamment Boulay et René Naud, et un garde national nommé Tabouré, qui fut contraint d'y monter, « sous prétexte d'empêcher la révolte des prisonniers [4]. » René Naud « témoigna du désir de rester à terre, mais il lui fut ordonné de rester à bord. On conduisit la gabare un peu plus loin que Trentemoult, et on la fit mouiller par les ordres du nommé Affilé [5]. » Boulay précise le lieu encore davantage en disant : « Rendus au bout de l'île Cheviré ou Chantenay, les charpentiers, munis de leurs haches, sont descendus dans de petites embarcations avec eux, ont défait les sabords pour faire couler la barque, ce qui a été exécuté en peu de temps [6]. » Grandmaison a raconté lui-même à Gaullier, qui l'a répété, « que les prisonniers soulevaient le pont à demi, et que quelques-uns sautaient dessus et cherchaient les moyens de se sauver. D'autres passaient les mains par les fentes, et Grandmaison sabrait ceux qui passaient leurs doigts par les fentes. Ces infortunés criaient de toutes leurs forces, et les noyeurs affectaient de chanter bien haut pour étouffer les cris des victimes [7]. »

[1] Cette phrase se trouve dans toutes les déclarations et dépositions, et elle ne prouve qu'une chose: la honte que ressentaient les agents d'avoir participé à ces exécutions.

[2] Déclarat. de Chartier fils aîné, déjà citée.

[3] *Bulletin du Trib. révol.*, VI, 242.

[4] Registre des déclarations, n° 190.

[5] Même registre; déclaration de René Naud, quartier membre de la compagnie Marat. Cet homme n'était pas à sa place dans cette compagnie, car on cita de lui, lors du procès, plusieurs traits d'humanité. V. *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 406.

[6] Mêmes registres; déclarat. de Boulay, n° 107 bis.

[7] Déposit. de Gaullier, membre du comité révolut., *Bulletin du Trib. révol.*, VI,

Ce jour-là même, — et rien ne montre mieux à quel point une froide cruauté s'était mise au service d'une inutile passion de destruction, — Carrier écrivait à la Convention: « Qu'il est satisfaisant pour moi de n'avoir à vous annoncer que des triomphes de notre armée...! tout réussit au gré de nos désirs [1]. »

Un seul fut sauvé: Julien Leroy, que j'ai déjà nommé et qui se trouvait au Bouffay, condamné à plusieurs années de fers pour avoir vendu un cheval volé [2]. On se rappelle comment il avait été, avec son compagnon de corde, brutalement précipité dans la cale; voici la suite de son récit: « Avec mes dents je vins à bout de couper la corde qui attachait les mains à mon camarade; à son tour il me délia; nos conducteurs fermèrent l'écoutille, ils chavirèrent la gabare, avec des haches ils levèrent le sabord... Nous fûmes tous engloutis. Je nageai pendant deux heures sur les cadavres. En mettant le doigt entre deux planches je m'accrochai à la gabare. Une barque arriva. Le batelier avec un grapin enfonça le pont de la gabare échouée, il me jeta une corde et j'échappai ainsi seul à la mort. Arrivé au corps-de-garde, je dis que je venais de Montoir et que j'avais manqué de me noyer, mais à onze heures on me conduisit au comité révolutionnaire. Les membres qui le composaient se regardèrent et se mirent à rire. Jolly dit: Voilà un homme qui s'est sauvé, qu'en ferons-nous? Il faut le f... à l'eau. Bachelier ajouta: Il faut le conduire au Bouffay; nous le mènerons ce soir avec les autres. On me mit une capote sur la tête et je fus ainsi reconduit au Bouffay, où l'on me mit au secret, et à onze heures du soir on me mit dans une basse-fosse, où j'ai demeuré trois mois et demi; chaque jour on me donnait une demi-livre de pain et une demi-

356. Grandmaison, n'ayant pu nier ces faits, prétendit « qu'il était en quelque sorte excusable, parce qu'il était dans une espèce d'ivresse et qu'il se battait à son corps défendant contre des gens qui voulaient le couler à fond avec eux. » *Eod.*, p. 358.

[1] Lettre du 25 frimaire an II: *Journ. des débats et des décrets*, n° 457, p. 401.

[2] Dans la séance du 29 vendémiaire an III, Dubois-Crancé obtint de la Convention la remise de la peine de Julien Leroy, « qui avait lutté pendant plusieurs heures au milieu des eaux. »

chopine d'eau [1]. » En le traitant ainsi, le geôlier du Bouffay ne faisait que se conformer aux ordres du comité, « qui l'avait recommandé à toute sa sévérité [2]. »

Alexis Garnier s'était réfugié chez un ami, attendant le mois de ventôse pour s'embarquer. Le 21 pluviôse (9 février 1794), il eut la disgrâce d'être rencontré dans une rue de l'île Feydeau par Gerardeaux dit Joson. Celui-ci le reconnut et le conduisit au comité révolutionnaire, où les membres le voyant dirent qu'il fallait le reconduire noyer. Un membre proposa de le faire mettre au Bouffay dans un cachot noir, disant qu'à la prochaine levée il serait du nombre. Aussitôt le citoyen Jolly tira de sa poche une paire de menottes et une corde, lui lia les mains derrière le dos et dit à Joson : « Il nous a échappé une fois, mais il ne nous échappera plus [3]. » Garnier languit en prison durant plusieurs mois ; à la fin de prairial, l'une de ses requêtes parvint au représentant Bo, qui, peu après, ordonna de le mettre en liberté.

J'ignore ce qu'est devenue la copie de la liste des 129 victimes ; je ne l'ai trouvée dans aucun des dépôts où j'ai fait mes recherches. Il m'est donc impossible de dire si, comme le reproche en fut fait à Goullin lors du procès, elle comprenait quinze femmes [4]. Le registre d'écrou du Bouffay qui est aux archives ne fournit qu'une quinzaine de noms. Quant à l'original de la liste comprenant 155 noms, Goullin se l'était fait remettre par Bernard Laquèze, sous le prétexte d'y inscrire exactement les noms des 129 que l'on avait extraits au lieu des 155 qu'elle portait. Lorsque Bernard Laquèze

[1] *Mercure français* du 10 brumaire an III, p. 255.

[2] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 274. — *Eod.*, p. 252, on voit que Bachelier avoue avoir signé l'ordre de réincarcérer Leroy.

[3] Pétition d'Alexis Garnier à la société Vincent la Montagne en date du 2 messidor an II (archives de la préfecture). Les complices de la noyade du 24 frimaire ont durant longtemps cherché à la dissimuler sous le nom de translation à Belle-Ile. Le registre du comité porte, à la date du 21 pluviôse : « Envoyé au Bouffay Alexis Garnier, qui s'est évadé lors de la translation des prisonniers du Bouffay à bord d'une barque pour aller à Belle-Ile. » Lorsque les membres du comité eurent été emprisonnés, les artifices de langage cessèrent et, sur le dossier remis à Bo, on lit : « Il s'est sauvé de la baignade du 24 frimaire. »

[4] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 227.

réclama au comité cette liste rectifiée, Chaux le traita de j... f... d'aristocrate. L'ordre de livrer 155 détenus resta néanmoins aux mains du geôlier, et il eut l'énergie de résister ainsi que sa femme à toutes les sollicitations que divers membres du comité, et notamment Bachelier, employèrent auprès d'eux pour se le faire remettre [1].

Le 29 frimaire (19 décembre), la citoyenne Bernard Laquèze déposa au comité révolutionnaire une somme de huit cent livres, « appartenant à des condamnés à la déportation », porte le registre. Cette somme était censée représenter le montant des valeurs saisies sur les prisonniers noyés le 24 frimaire; je dis censée représenter, car, suivant la déclaration de Barbier, ancien avoué à Blain, on aurait trouvé dans la ceinture de culotte de l'un des Montreuil 45 louis en or [2].

ALFRED LALLIÉ.

(*La suite prochainement*).

[1] Déclaration de Bernard Laquèze (archiv. municip.). Procès-verbal de la comparution de Bernard Laquèze devant Phelippes de Tronjolly. Registre du Tribunal révolut. f° 88 (arch. du greffe). *Noyades et fusillades*, par Phelippes. In-8°, Ballard père, imp. à Paris, l'an III, p. 25 et 26.

[2] Registre des déclarations. Déclaration de René-Julien Barbier, du 21 messidor an II; de Forget, n° 97, (archives municipales).

PETITS POÈMES VENDÉENS

LE SURSIS

A Monseigneur Le Coq, évêque de Nantes,

ANCIEN ÉVÊQUE DE LUÇON

I

Un beau soleil d'hiver à la nuit étoilée
Succède et fait gaîment reluire la gelée.
Le sol a l'air vêtu d'une robe d'argent ;
Il sonne sous les pas qui vont se dirigeant
Vers un point que, là-bas, dans la campagne blanche,
Leur marque ce clocher : c'est l'aube d'un dimanche.

Autrefois, tout heureux du jour du saint repos,
Ces bonnes gens marchaient pleins de joyeux propos.
C'était, par les détours des bois et des vallées,
Un murmure croissant de voix entremêlées,
Tel que le bruit qui sort au printemps des buissons :
— Cris des enfants rieurs ; roulades des chansons
Dont quelque bergerette au gosier de linote
En passant à l'écho lançait la vive note ;
Ton grave des vieillards aux fronts gris et penchants
Qui parlaient de troupeaux et de prés et de champs.

La tristesse aujourd'hui plane sur ces familles,
Et tous, les jeunes gens comme les jeunes filles,
Sachant de quels périls est semé leur chemin,
Se rendent en silence au bourg de Saint-Mesmin.

Pourquoi cette stupeur qui sur les âmes pèse?
— C'est que l'an qui finit est l'an *Quatre vingt treize !...*

Ils sont rares les bourgs où la maison de Dieu
Ne fut pas à tous vents ouverte par le feu;
Dans des coins oubliés s'il en reste quelqu'une
N'ayant point partagé la ruine commune,
Elle est semblable au corps séparé de l'esprit:
Où le prêtre n'est plus, là n'est plus Jésus-Christ.

Longtemps ce fut le sort de cette église antique,
Près de laquelle monte un vieux château gothique.
La porte en fut longtemps fermée à double tour;
La cloche, oiseau muet, sommeille dans sa tour.
Pourtant cette paroisse — ô le cher privilége!
O le trésor sans prix en ce temps sacrilége! —
Quand son pasteur eut fui le fer de l'assassin,
Vit bientôt arriver et cacha dans son sein
Un prêtre, jeune encor, fils de cette contrée;
Et par lui s'immolait la Victime sacrée :
On eut un cœur ami pour consoler ses maux,
On mourut autrement que de vils animaux,
Et, dès que sous le chaume un enfant vint à naître,
L'eau sainte fut versée au front du petit être.

Le ministre du Dieu d'amour, du Dieu de paix,
Prit d'abord pour refuge un fourré très-épais;
Puis, les feuilles tombant aux souffles de novembre,
Il dit la messe au bourg, dans une étroite chambre.

Mais comme on s'y pressait de tous les environs :
— « Nous vous rouvrons l'église, où nous vous garderons ! »
Firent les braves gens. Il crut à leur promesse,
Et depuis plus d'un mois s'y célébrait la messe,
Sous l'abri de leur foi, plus forte qu'un rempart :
Des hommes, des enfants, veillaient de toute part.
Ainsi que disparaît le remous d'un sillage,
Au moindre bruit suspect approchant du village,
Les rangs fondaient ; le temps d'un éclair, d'un clin d'œil,
Et le vide régnait du chœur jusques au seuil.

II

Au moment où le prêtre avec le saint calice
Monte à l'autel, son front s'assombrit et se plisse ;
Un spectacle affligeant à ses yeux s'est offert :
Le temple est ce matin presque à moitié désert !
Plus d'un chef de maison dont la terre est prochaine
N'occupe pas sa place à son vieux banc de chêne.
Par la pluie ou la neige on pourrait concevoir
Qu'ils fussent empêchés de remplir leur devoir ;
Mais l'onde des ruisseaux ne court point débordée,
Et jamais ciel plus pur n'a ri sur la Vendée.

Celui qui leur tient lieu du pasteur en exil,
Se tournant pour le prône : — « O mes frères, dit-il,
« En vos cœurs j'ai besoin que ma douleur s'épanche !
« Qu'elle est grande aujourd'hui, la nef que le dimanche
« D'un peuple si fervent jusqu'aux murs emplissait !
« Pourquoi tous ces absents ? Hélas ! qui ne le sait ?
« Dans ce canton jadis si calme, il est un homme

« — Vous l'avez tous nommé sans que ma voix le nomme —
« Qui, de la République ayant fui le drapeau,
« De brigands, ses pareils, vint grouper un troupeau.
« Une gorge sauvage est son hideux repaire.
« De là, tel qu'un vautour s'abattant de son aire,
« Sur nos fermes il tombe avec ses compagnons,
« La nuit, pour s'y ruer à des horreurs sans noms!
« Il ne respecte rien, ni le sexe, ni l'âge;
« Un tigre a moins que lui soif et faim de carnage;
« Puis, quand son coutelas a couché sur le sol
« Ses victimes, ce lâche alors se livre au vol!...
« Ah! contre un tel fléau, contre une telle bande,
« Mes frères, liguez-vous; le Seigneur le demande:
« Le Seigneur ne veut pas que vous tendiez vos cous,
« Trop dociles agneaux, à la gueule des loups.
« Prions, pour qu'à vos bras Dieu donnant la victoire,
« Ils délivrent bientôt notre cher territoire;
« Et prions pour que ceux qu'ont tués ces maudits,
« Reposent dans la paix des saints... *De profundis!* »

La messe terminée et la foule sortie,
Avec un paysan seul dans la sacristie,
Le prêtre dit ces mots, qu'il prononce tout bas:
— « Vous vous êtes battu, Louis, dans vingt combats;
« Vous êtes — qui l'ignore? — habile autant que brave.
« Donc, j'ai recours à vous en ce danger si grave:
« Vers Pouzauges volez; aux Bleus que des amis
« Apprennent quels forfaits par Ritard sont commis.»

— « J'accepte de grand cœur, et, foi de royaliste,
« Ce soir ils les sauront; je pars. »
— « Dieu vous assiste! »

III

Depuis cet entretien huit jours sont révolus.
Que fait donc le brigand? il n'assassine plus!...
Un pâtre, curieux de percer ce mystère,
Jusqu'au Moulin-Guyot, son ravin solitaire,
Se glissant, est resté des heures l'œil tendu :
Il n'a rien vu paraître, il n'a rien entendu ;
Au ciel, malgré le froid, nul flocon de fumée...

La paroisse déjà se sent moins alarmée.

Pour la messe à l'église on entre. — Avec ferveur
On y bénit Jésus d'une telle faveur.
Oh! le prêtre surtout, le prêtre, comme il prie!
— « Doux Sauveur, qui calmiez les vagues en furie,
« Qui ménagez la bise au pauvre agneau tondu,
« Le méchant à la fin par vous est confondu! »

On voit perler des pleurs au bord de sa paupière.

Femmes, enfants, vieillards, inclinés sur la pierre,
Adorent, eux aussi : pieux recueillement,
Que, seul, des chapelets rompt le bruissement.

L'officiant levait ses mains pour l'offertoire.

Voici qu'une rumeur traverse l'auditoire :
Au dehors, apporté par l'air sec du matin,
Se fait entendre un bruit, d'abord très-incertain.

Il s'apaise... il reprend... de seconde en seconde,
Il grandit, comme un flot aux rives qu'il inonde;
Puis des voix, du portail qui s'ouvre à deux battants:
— « C'est Ritard ! Sauvez-vous !... »

En reste-t-il le temps?
Vingt-cinq hommes armés, sa sanguinaire escorte,
Se hâtent vers l'église.

Une petite porte
Laisse une issue encor sur un coin dérobé.
Louis s'élance au chœur : — « Fuyons, monsieur l'abbé ! »

— « Merci, mon cher enfant, de votre bon office :
« Je n'interromprai pas l'auguste sacrifice.
« Ma vie est à mon Dieu !... j'attends le coup mortel :
« Mon sang va se mêler au sien sur cet autel ! »

Sa fonction sublime, il la poursuit donc, calme,
Comme un martyr auquel un ange tend la palme.

Dans tous les rangs il court un frisson de terreur :
Sur le seuil s'est dressé Ritard dans sa fureur !

Longs cheveux, longue barbe, athlétique stature ;
Pistolets et poignard brillant à la ceinture ;
Le déserteur conserve encor son habit bleu ;
Mais un large chapeau couvre son front ; le feu,
Le feu d'un noir courroux jaillit de sa prunelle.
Sa voix tonne aussitôt : — « Crois-tu qu'en sentinelle
« Tu me feras longtemps rester, maître cafard,
« Qui poussais tes cagots sur le brigand Ritard ?
« Le brigand n'est pas mort ! il vient sans qu'on l'invite !...
« Avec tes orémus, allons, finis-en vite !
« J'ai des balles ici qui brûlent de sortir... »

Le seuil sous son fusil se met à retentir.

Lorsque sa rage impie enfin veut bien se taire :
— « Que votre volonté soit faite sur la terre
« Comme au ciel ! » murmurait le prêtre à demi-voix.

Impatient, Ritard l'ajuste plusieurs fois.
Or à lâcher le coup dès que son doigt s'apprête,
Son doigt semble arrêté par une main secrète.
En lui-même il consent à donner un sursis.
Il ronge donc son frein ; mais, au moment précis
Où du pied de l'autel il descend sur la dalle,
« Le curé » droit au cœur va recevoir sa balle.

La frayeur retenait tout le monde à genoux.

— « Agneau de Dieu, prenez, prenez pitié de nous ! »

Cette invocation montait dans le silence.
Un fracas effroyable au même instant s'élance :
Sur le pavé Ritard s'affaisse, foudroyé,
Et se tord en hurlant et dans son sang noyé.

Il tombait sous les coups des soldats de Pouzauge,
Qui, n'ayant pas trouvé la bête dans sa bauge,
Vers leur cantonnement allaient se replier,
Lorsqu'ils avaient au bourg surpris le sanglier.

Devant vous, Dieu vengeur, le brigand va paraître !

Soudain sur son bourreau s'est penché le saint prêtre :
— « Repentez-vous, mon fils, pour n'être pas damné !
« Au larron pénitent Jésus a pardonné !...
« Vous vouliez me tuer... au ciel je vous fais vivre :

« De vos crimes affreux mon pardon vous délivre ! »

Le moribond râlait. Cependant le pasteur
Pour cette âme implorait le clément Rédempteur.

Tel qu'une feuille au vent, d'une horrible secousse
Frémit le malheureux, et sa poitrine pousse
Un cri qui fait trembler les vitres du saint lieu...

Il est mort !... Où va-t-il ?... C'est le secret de Dieu !

ÉMILE GRIMAUD.

MARINE FRANÇAISE

COMBAT DE BELLE-ILE

OU DES CARDINAUX*

Le 20 novembre 1759 est une date néfaste pour la marine française. L'armée navale d'Angleterre, commandée par l'amiral Hawke, battit et dispersa la flotte sortie de Brest, sous les ordres du maréchal de Conflans.

La bataille, dite des Cardinaux, ou encore la *déroute de Conflans*, du nom du chef incapable dirigeant nos escadres, a été parfaitement appréciée dans son ensemble, ses causes et ses conséquences, par nos divers historiens maritimes. « C'était pitié, dit Léon Guérin [1], de voir à quel homme on avait confié les restes précieux de la marine française, la vie et l'honneur de tant de braves gens, qui auraient fait merveille avec un Tourville, ou seulement un La Galissonnière. » — « Le mépris populaire fut le seul châtiment du maré-

* La plupart des pièces des archives du Ministère de la Marine, relatives à cette affaire, portent la désignation de: combat de Belle-Ile; cependant elle est également connue sous celle de combat des Cardinaux. Les Cardinaux sont des roches situées à l'est de l'île d'Hœdic. Elles sont au nombre de quatre, et à peu près orientées dans la position des quatre points cardinaux, d'où leur viendrait ce nom.

[1] *Histoire maritime de France*, t. IV, p. 374.

chal de Conflans, reprend Troude [1], sous le régime qui pesait alors sur la France, l'impunité était assurée à tout coupable affilié de près ou de loin à l'entourage de la maîtresse régnante. Aux causes générales d'indiscipline ou de corruption qui avaient gagné l'armée de mer se joignait, pour compléter la perte des affaires maritimes, la rivalité des officiers nobles, sortis des gardes de la marine, et des officiers de port ou *officiers bleus*, ainsi qu'on les appelait alors, et qui n'étaient pas astreints à faire preuve de noblesse... »

Un voile de deuil recouvre cette malheureuse journée. S'il est toujours glorieux d'évoquer le souvenir des succès, il n'est peut-être pas inutile de jeter aussi de temps à autre un coup d'œil sur les revers, afin de signaler les fautes qui les déterminèrent. Puis, au milieu de ces terribles défaillances, rayonnent des actes de bravoure, de généreux dévouements qui consolent de la défaite.

Le combat de Belle-Ile s'est livré pour ainsi dire à l'embouchure de la Loire, presque sur les côtes du vieux comté nantais, le département de la Loire-Inférieure actuel. Les archives de la Chambre de commerce, celles de l'administration du port de Nantes, contiennent des pièces peu connues, beaucoup même inédites, qui donnent à ce sujet de nombreux et intéressants détails, relatent des faits particuliers, mentionnent des épisodes échappés aux historiens ou négligés par eux.

Le dossier de la Chambre de commerce (carton *marine royale, N° 21, cote 5*) renferme un certain nombre de copies, parmi lesquelles se trouvent : 1° la lettre du maréchal de Conflans aux capitaines de sa flotte, avant le départ de Brest ; 2° la lettre ou rapport du maréchal au ministre de la marine, M. Berryer ; 3° la lettre de l'amiral Hawke à M. Cleveland, seigneur-commissaire de l'amirauté ; c'est le rapport du commandant anglais. Léon Guérin, *Histoire maritime de la France*, t. IV, les a publiées parmi les pièces justificatives du chapitre XI, p. 507. M. Troude, *Batailles navales de France*, donne également *in extenso* le rapport du maréchal. Nous possédons ce rapport, imprimé en 1760, de même qu'un exemplaire

[1] *Batailles navales de la France*, t. Ier, p. 403.

de la *Relation du combat naval du 20 novembre 1759,* avec *Copie d'une lettre de Rochefort,* en date du 22 décembre, etc. [1], reproduite en partie par Léon Guérin.

Aux archives de l'administration de la Marine existent la correspondance ministérielle et divers cahiers dans lesquels ont été enregistrés des lettres et documents relatifs au combat ou à ses suites. Les journaux de l'époque, la *Gazette de France,* le *Mercure de France,* etc., sont très-sobres de renseignements; cela se comprend.

Telles sont les sources où ont été puisés les éléments de cette étude, écrite surtout au point de vue des détails et des faits locaux.

M. l'abbé Piéderrière a publié, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* [2], une note extraite des registres de l'état civil d'une paroisse voisine du lieu du combat. Elle est légèrement fautive, dans ce sens qu'elle donne le 21 comme date de l'incendie du *Soleil-Royal,* tandis que c'est positivement le 22, et qu'elle dit que *plusieurs* des navires entrés dans la Vilaine n'ont jamais pu en être retirés, lorsque sur sept *un seul* y resta.

Il existe encore une autre note, lue à la Société archéologique, le 13 janvier 1874, par M. l'abbé G... N'assistant pas à la séance, nous rendîmes un jour visite au possesseur de ce document, le priant de nous permettre d'en prendre communication; mais il crut devoir nous refuser, d'une façon même assez absolue.

M. le docteur Foulon se rappelle avoir vu une gravure sur bois de la bataille de Conflans. Il n'a jamais retrouvé, depuis, cette estampe, qu'il indique comme devant être d'une grande rareté.

Le maréchal de Conflans.

Le 14 novembre 1759, la flotte française, forte de vingt et un vaisseaux, trois frégates et deux corvettes, dont voici les noms et le sort après le combat, sortait de la rade de Brest vers les midi:

[1] In-4°, de 10 p. s. l. n. d.
[2] T. IV, 1858, p. 361.

80	canons,	le *Soleil-Royal,*	maréchal de Conflans, de Chezac, capitaine, brûlé le 22, au Croisic.
80	»	le *Tonnant,*	de Beauffremont, chef d'escadre, réfugié à Rochefort.
80	»	le *Formidable,*	du Verger de Saint-André, chef d'escadre, tué, pris.
80	»	l'*Orient,*	Budes de Guébriant, chef d'escadre, à Rochefort.
74	»	l'*Intrépide,*	de Chateloger, capitaine, à Rochefort.
74	»	le *Magnifique,*	Bigot de Morogues, capitaine, à Rochefort.
74	»	le *Glorieux,*	Villars de la Brosse, capitaine, réfugié dans la Vilaine.
74	»	le *Thésée,*	de Kersaint, capitaine, mort, coulé.
74	»	le *Héros,*	de Sansay, capitaine, brûlé au Croisic par les Anglais.
74	»	le *Robuste,*	de Vienne, capitaine, réfugié dans la Vilaine.
70	»	le *Northumberland,*	de Belingant, capitaine, à Rochefort.
70	»	le *Juste,*	de Saint-Allouarn, capitaine, tué, perdu en Loire.
70	»	le *Superbe,*	de Montalais, capitaine, coulé.
64	»	le *Dauphin-Royal,*	d'Urtubie, capitaine, à Rochefort.
64	»	l'*Inflexible,*	de Caumont, capitaine, Vilaine.
64	»	le *Dragon,*	de la Tousche le Vassor, capitaine, Vilaine.
64	»	l'*Éveillé,*	de la Prévalais, capitaine, Vilaine.
64	»	le *Sphinx,*	de Coutances, capitaine, Vilaine.
64	»	le *Solitaire,*	de l'Angle, capitaine, à Rochefort.
64	»	le *Brillant,*	de Bois-Château, capitaine, Vilaine.
64	»	le *Bizarre,*	le chevalier de Rohan, capitaine, à Rochefort.

FRÉGATES

36	»	l'*Hébé,*	désemparée par un abordage et obligée de rentrer à Brest [1].
30	»	la *Vestale,*	de Montfiquet, lieutenant de vaisseau, Vilaine.

[1] L'amiral Hawke dit, dans son rapport: « J'avais dépêché le 16 la chaloupe la Fortune à Quiberon, pour avertir le capitaine Duff de se bien tenir sur ses gardes. Elle rencontra en route la frégate l'*Hébé*, et se battit contre elle pendant quelques heures. M. Stuart, second du vaisseau le Ramillies, à qui j'avais confié le commandement de cette chaloupe, fut tué, et les officiers qui restaient prirent le parti de s'éloigner, comme trop inférieurs en forces. C'est vraisemblablement ce combat qui mit l'*Hébé* dans la nécessité de retourner à Brest, par suite des avaries qu'elle avait éprouvées. »

30	»	l'*Aigrette*,	de Longueville, lieutenant de vaisseau, Vilaine.

CORVETTES

16	»	la *Calypso*,	du Bois-Berthelot, enseigne, Vilaine.
6	»	le *Prince-Noir*,	de Kergariou de Roscoët, enseigne, Vilaine [1].

Cette flotte avait pour mission de prendre et d'escorter cent et quelques navires, réunis au havre du Morbihan, et destinés à transporter, en Écosse ou en Irlande, dix-huit à vingt mille hommes de troupes de débarquement, commandés par le duc d'Aiguillon. A deux heures, la flotte doublait la pointe de Saint-Mathieu, et apercevait à tribord une frégate anglaise en station, qui, sans aucun doute, communiquait avec l'escadre britannique mouillée sous Ouessant. Le même jour, l'amiral Hawke, qu'une violente tempête avait contraint de chercher un refuge dans la baie de Torbay, appareillait de Portsmouth.

Jusqu'au 19 les vents contraires empêchèrent le maréchal de donner dans la baie de Quiberon, lieu de sa destination. Entre dix et onze heures du soir, le vent fraîchit de l'ouest. Le 20, au matin, les vigies signalèrent plusieurs bâtiments à l'avant. Leur nombre ne fut pas exactement reconnu; les uns en comptèrent dix, les autres crurent en voir dix-huit de fort ou moyen tonnage. Vers les sept heures, le maréchal fit signal de chasse au premier paré, ce qui désorganisa l'ordre de marche observé jusqu'à ce moment. A dix heures, il fit signal de lever la chasse, de ralliement et de formation sur une seule file. Les vigies avaient déjà connaissance d'un grand nombre de vaisseaux à l'arrière, bientôt reconnus pour l'armée ennemie, composée de trente vaisseaux de ligne et six frégates.

La brise, très-violente pendant la nuit, continuait à souffler en tourmente, rendant la mer grosse et houleuse, ce qui, joint à la chasse du matin, nuisait à la prompte exécution des ordres. Cependant, lorsque le combat commença, à deux heures et demie, les

[1] *Arch. du minist. de la Marine.*

deux premières divisions étaient formées, et l'ordre était tel qu'on peut le comparer à la figure d'une ancre. Le *Soleil-Royal* en formait l'organeau, l'*Orient* l'autre extrémité, la plupart des vaisseaux de la seconde et de la première division la tige, la troisième division les bras. Le *Magnifique* étant par son rang, le *Diamant* se trouvait séparé de la tige, pour laisser prendre place à ceux de la troisième division qui arrivaient successivement. Le chef de cette division, le *Formidable*, représentait à babord une des pattes de l'ancre, ayant le *Bizarre* pour pendant à tribord.

L'ordre en file avait paru nécessaire au maréchal pour passer par les Cardinaux. Au lieu d'accepter franchement la bataille, il se décidait à entraîner l'ennemi sur une côte hérissée de dangers, où il espérait n'être pas poursuivi, et conserver ainsi son armée entière pour escorter les transports chargés de troupes.

Dans toute retraite, — nous disait M. le contre-amiral de Cornulier-Lucinière, qui a bien voulu nous donner quelques avis, — l'avantage est nécessairement au chasseur. Ses meilleurs marcheurs atteindront toujours les mauvais voiliers ennemis. Si l'armée chassée reste compacte, en réglant sa marche sur les plus lourds bâtiments, comme c'est son devoir, la bataille devient inévitable. Il y a donc plus de danger à essuyer une retraite qu'à risquer un combat ; surtout lorsque la mer est très-grosse, comme elle était alors, car l'effet de l'artillerie est peu redoutable. D'ailleurs cette résolution exalte le moral au lieu de l'affaiblir.

Pendant ce combat peu important, Conflans aurait pu signaler à son escadre de se porter à telle heure de la nuit, en éteignant les feux, sur la rade de l'île d'Aix, s'il avait pu juger son ennemi trop supérieur pour continuer le combat, le lendemain, avec quelques chances de succès.

La ligne de file était un mauvais ordre de retraite, mais il fallait passer le défilé des Cardinaux. L'amiral aurait dû, dans tous les cas, être à la queue de la ligne, non à la tête. Il est certain aussi que, le bras de mer dans lequel les Français allaient se réfugier n'étant pas pourvu de défenses qui pussent en interdire l'entrée à l'ennemi, Conflans n'avait aucun avantage à s'y retirer.

Donc, le grand tort du maréchal a été de ne pas accepter le combat au large.

Deux versions eurent cours sur cet événement. La première représente M. de Conflans comme un homme absolument incapable, lâche et inepte. La seconde, plus près de la vérité, le donne comme un militaire intrépide, mais au dessous de la haute mission dont il était chargé, et surtout vaincu par la supériorité numérique des Anglais.

La matricule des officiers de vaisseau de 1750 à 1786 [1] porte : « Conflans-Brienne (chevalier, puis comte de). APOSTILLE : Bon officier, sachant son métier et brave ; mais un peu vif et haut sur sa naissance, prétend descendre des rois de Jérusalem [2]. »

Ses états de service, sauf peut-être les deux derniers grades, indiquent des promotions régulières et qui semblent justifiées. Ainsi il fut nommé vice-amiral ayant cinquante ans de service, et maréchal de France, seulement seize mois après :

[1] *Arch. du minist. de la Marine*, vol. 1, p. 13.

[2] La maison de Brienne, dont le premier auteur connu était contemporain de Hugues Capet, compte effectivement, parmi les illustrations de la branche aînée, un roi de Sicile, plusieurs ducs d'Athènes, et Jean de Brienne, couronné roi de Jérusalem, à Tyr, en 1210, et empereur de Constantinople en 1235. Cette branche finit en la personne de Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, décapité à Paris le 19 novembre 1350. Jean de Brienne était le huitième descendant d'Érard, fils aîné de Gautier, comte de Brienne.

La branche de Conflans était depuis longtemps séparée de la précédente, car le maréchal, l'un de ses derniers représentants, comptait quinze degrés entre lui et Engelbert, frère d'Érard et troisième fils du comte Gautier.

Hubert de Conflans, seigneur de Suzanne-en-Thiérarche et de Faye-le-Sec, près Laon, naquit en 1690, et entra dans la Marine à seize ans. Revenant en France en 1747, après avoir occupé le poste de gouverneur des îles Sous-le-vent, sur la frégate la *Renommée*, de 24, il fut attaqué par un vaisseau anglais de 60, soutint un rude et long combat, et ne se rendit que blessé et obligé de céder devant la supériorité de son adversaire.

Il avait épousé, à Léogane, le 11 mai 1750, Mlle Marie-Rose Foujeu, sœur de Mme de la Rochefoucauld-Bayers, fille d'Aignan Foujeu, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine de milices à Saint-Domingue, de laquelle il eut une fille, Anne-Charlotte de Conflans, née le 22 juin 1751, morte à Paris en 1755. *Histoire des grands-officiers de la couronne, Dictionnaire de la noblesse*, de la Chesnaye-Desbois, etc.

ÉTATS DE SERVICES DU MARÉCHAL DE CONFLANS.

Garde-marine	11 février 1706.
Enseigne de vaisseau	25 novembre 1712.
Lieutenant de vaisseau	17 mars 1727.
Lieutenant des gardes-marine	1er novembre 1731.
Chevalier de Saint-Louis	25 juillet 1732.
Capitaine de vaisseau	10 mars 1734.
Commandant des gardes-marine	1er décembre 1741.
Pension de 1000 # sur l'ordre de Saint-Louis	1er janvier 1745.
Id. de 1500 # sur le Trésor royal	24 décembre 1746.
Gouverneur général des îles Sous-le-vent	26 mai 1747.
Chef d'escadre	1er avril 1748.
Lieutenant-général	1er septembre 1752.
Vice-amiral	14 novembre 1756.
Maréchal de France	18 mars 1758.
Mort à Paris	27 janvier 1777.

(Chevalier de Saint-Lazare avec 1000 # de pension sur l'évêché du Puy) [1].

Une lettre écrite par Berryer, ministre de la Marine, au duc d'Aiguillon, et empruntée par Troude aux *Archives du ministère*, à Paris, semble indiquer qu'en haut lieu, le combat était considéré comme inévitable.

« Le maréchal, dit le ministre, n'est pas assez manœuvrier pour « pouvoir espérer de son habileté une campagne savante qui puisse « contenir les ennemis, et je regarde un combat comme inévitable; « alors il vaut mieux qu'il se donne avant que notre convoi soit au « large. S'il nous est avantageux, nous passerons facilement; s'il « est douteux, il peut encore faciliter le passage; si l'escadre est « écrasée, les troupes de terre ne seront pas perdues. »

Il n'y a rien à ajouter à cette appréciation si nettement exprimée. Sir Edward Hawke avait tout intérêt à attaquer. Les pertes qu'il courait les risques d'éprouver devaient être relativement peu importantes; car, indépendamment du nombre et du vent qu'il avait pour lui, il comprenait que chacun de nos bâtiments successivement attaqué aurait à lutter contre trois ou quatre des siens. Il s'avançait,

[1] *Arch. du minist. de la Marine.*

en effet, sur plusieurs lignes, vers les Français formant une seule file. En dispersant ces derniers, il enlevait donc à son gouvernement la crainte redoutable d'une invasion ultérieure, ce que, du reste, l'événement ne justifia que trop.

Les dangereux écueils au milieu desquels l'amiral anglais allait s'engager pouvaient le faire hésiter ; mais il possédait l'audace froide et raisonnée, la rapidité d'excution, la sûreté du coup d'œil, qualités d'un chef habile et expérimenté : l'hésitation et le manque de tactique étaient au contraire les défauts de l'amiral français. « Quand je considère, — dit-il, dans son rapport, — la saison de l'année, les fortes bourrasques qu'il a fait le jour de l'action, la fuite de l'ennemi, le court espace de la journée, et la côte où nous sommes, je puis assurer hardiment que l'on a fait en cette occasion tout ce qu'il était possible de faire. Quant à la perte que nous avons essuyée, on doit la mettre sur le compte de la nécessité où j'étais de courir tous les risques pour rompre cette formidable force des ennemis. Si nous avions eu seulement deux heures de jour de plus, toute leur flotte était entièrement détruite ou prise ; car nous avions presque atteint leur avant-garde lorsque la nuit nous surprit. »

La saison était bien avancée pour entreprendre une semblable campagne. Les lenteurs sans fin du maréchal de Conflans avaient retardé son départ, au point qu'à Paris, on n'était pas sans de graves appréhensions. Nous en avons la preuve dans la remarque suivante, écrite sur le dernier feuillet de notre exemplaire de la *Relation du combat naval du 20 novembre 1759 :* « L'auteur de ces lettres a su qu'il avait été convenu dans un conseil où étaient les officiers de marine qui se trouvaient alors à Paris, que l'escadre ne sortirait pas. Mais M. Berryer n'en voulut pas porter l'ordre à signer au Roy à Saint-Hubert. »

Le prince de Beauffremont donne une liste de 39 vaisseaux anglais de 100 à 50 canons, 22 frégates, 7 corvettes, 1 brûlot, 4 bombardes, en tout 73 bâtiments, chiffre évidemment des plus exagérés.

Le rapport de l'amiral Hawke accuse un vaisseau de 100 canons, 8 de 90, 7 de 74, 2 de 64, 5 de 60, 4 frégates de 50, 1 de 36, 2 de 32, et 3 de 28; total 23 vaisseaux de ligne et 10 frégates, nombre accepté par Troude, et qui nous paraît exact, bien que la relation Chotard indique seulement 29 vaisseaux. Mais la dernière note, inscrite en marge de la copie de la lettre de Conflans au ministre de la marine Berryer, vient singulièrement modifier cette supériorité numérique, en nous apprenant que : « Les Anglais n'avaient que 23 vaisseaux vraiment de ligne, avec sept ou huit grosses frégates. Suivant le rapport de leurs prisonniers, ils étaient très-mal armés, et leurs équipages pour la grande partie scorbutiques, tandis que tous nos vaisseaux avaient le double de monde des leurs et étaient tout frais. Leur amiral n'avait que 850 hommes, et les autres 450, 500 et 600 au plus. Le *Soleil-Royal,* avait 1,100 hommes et plus; les vaisseaux de 80 canons, près de 1,000 hommes; ceux de 74 au dessus de 800, et ceux de 64, 700. Ainsi il n'est pas douteux que, s'il y eût eu un combat en ordre de bataille, nous n'eussions été tout au moins égaux; et, de l'aveu des prisonniers, il n'était pas possible qu'ils pussent soutenir longtemps le feu de notre canon, secondé par une nombreuse mousqueterie. [1] »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TELJEIRO.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] *Arch. de la Chambre de Commerce* de Nantes, carton Marine royale.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XXXIX [1]

M. de Broon a M. de Gaignières.

(9 avril 1695.)

Le 9 avril.

Je vous souhaite, Monsieur, un heureux voyage. J'ay cru que vous voudrez bien avoir la bonté de vous charger d'une lettre que j'écris à dom Le Gallois, et que vous ne m'oublirez pas dans votre entretien avec le R. Père abbé de St-Vincent. A votre retour j'espère que vous nous en apprendrez d'agréables nouvelles et de l'avancement de leur beau travail. Si je vous etois bon à quelque chose pendant votre absence, vous ne pourriez pas, Monsieur, me donner plus de joye que de me donner occasion de vous marquer combien je suis votre très humble et très obéissant serviteur,

De Broon.

* Voir la livraison d'avril 1878, pp. 309-319.

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,986, f. 444.

XL [1]

Dom Terriau a dom Le Gallois.

(Saint-Jacut, 8 mai 1695.)

Pax Christi.

Mon Reverend Père, je m'assure que vostre Reverence aura receu la lettre que je luy ay ecritte sur la fin du mois de mars, avec l'instruction qu'elle souhaittoit touschant la parroisse de St Leunaire [2]. Maintenant, par la presente je luy adresse ce qui regarde St Cast [3], l'ayant receu de la part de M. le Recteur dudit lieu. Il escrit mesme à Vostre Reverence comme l'ayant connu autrefois, lorsqu'elle travailloit chez la comtesse de Plelo à Galliné [4].

J'ay veu aussy depuis peu M. le recteur de St Potant, fils de M. Méloret, médecin à Vennes, mais je n'en suis pas plus sçavant, puisqu'il m'a dit que l'on n'avoit aucune connoissance de ce saint, que l'on ne sçait quel il est, n'y ayant ny leçons ny office de luy.

A l'egard de St Briac, je n'en ay pas encore veu le Recteur ; dans quelque temps je m'en instruiray aussy.

M. le recteur de St Cast salue le R. P. abbé [5] comme l'ayant connu autrefois, estants escoliers à Rennes. Il agréera aussy, si luy plaist, mes respects, et en finissant je me diray aussy

[1] Biblioth. Nat. Ms. fr. 20,941, f. 161.

[2] Saint-Lunaire et Saint-Briac (mentionné un peu plus loin) sont aujourd'hui deux communes du cnts de Pleurtuit, arr. de Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

[3] Saint-Cast et Saint-Pôtan (mentionné plus loin) sont auj. deux communes du cnts de Matignon, arr. de Dinan, Côtes-du-Nord. — En Bretagne, recteur est synonyme de curé.

[4] Galliné ou Galinée, manoir noble en la paroisse de Saint-Pôtan, qui appartenait alors à la famille de Bréhant-Plélo.

[5] C'était dom Andren.

tousjours, mon Reverend Père, vostre tres humble et affectionné confrère,

F. GEORGE TERRIAU
M. B.

De St Jagu [1] ce 3 may 1695.

(Sur l'adresse on lit : *Au reverend père dom Antoinne Le Galloys religieux Benedictin en l'abbaye de St Vincent. du Mans.*)

XLI [2]

M. DE BROON A M. DE GAIGNIÈRES.

(Paris, 25 mai 1695.)

A Paris, le 25 may 1695.

Le R. Père abbé de St Vincent m'a appris de vos nouvelles, Monsieur, et il me paroît qu'on se fait un grand plaisir de vous avoir ; je n'en suis point surpris, car le R. P. abbé, qui est tout plein de cœur, se connoit bien en gens de mérite et sçait ce que vous valez. Il me mande que vous devez aller à Angers vers la St Jean. J'espère être aussi en Anjou dans ce temps-là ; vous ne me ferez pas l'affront d'être dans mon pays sans me faire l'honneur de me venir voir. Je compte si fort sur cela que je m'en fais déjà un plaisir par avance. Mais pour en user de bonne amitié, comme je vous en prie, vous me ferez sçavoir lorsque vous serez à Angers afin que je vous envoie ou ma litière ou des chevaux à votre choix.

Le R. Père abbé me fait esperer qu'il me viendra voir. Si votre voyage pouvoit quadrer au sien, ce seroit double joye

[1] L'abbaye de Saint-Jacut de l'Ile, qui était située en la paroisse du même nom, auj. commune du cton de Ploubalai, arr. de Dinan, Côtes-du-Nord.
[2] Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,986, f. 442.

pour moy. Je vous supplie de dire à dom Le Gallois que je compte bien qu'il sera de la partie. Nous le gouvernerons bien et tâcherons de le bien divertir. Il ne luy sera pas inutile de prendre un peu de relâche, et pour l'esprit et pour le corps, après avoir été si longtemps malade.

M. le President de Mesme a eté marié en solemnité, ces fêtes, à St Paul, avec Mlle de Brou ; on dit qu'il n'y a rien de plus magnifique que ses noces. Tous nos guerriers sont partis. Le Roy est à Marly ; il doit passer trois mois à Trianon, et notre cour à St Clou. Conservez moi toujours, Monsieur, dans votre cher souvenir, puisque je suis veritablement votre très humble et très obéissant serviteur,

DE BROON.

XLII [1]

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIERES

(Le Mans, 18 décembre 1695.)

Au Mans, le 18 décembre.

Monsieur, j'ay receu toutes vos lettres, et je reponds à vos deux dernières selon l'ordre et le temps. Je marquay à dom Mathurin [2] que j'etois en peine de votre santé, parce que je ne reçus pas si tôt votre réponse à la lettre que je me donnay l'honneur de vous écrire en vous envoiant le pouillé de la Couture [3]. Si je commets quelques incongruités, je vous prie de vous en prendre uniquement au zèle que j'ay pour votre personne.

Je vous ay déjà marqué que vous pouviez garder nos papiers

[1] Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 35.
[2] Dom Veissière.
[3] L'abbaye de la Couture, située dans un des faubourgs du Mans.

tant qu'il vous plairoit. Je vous le repète, et vous prie de ne point précipiter votre travail et de ne vous presser en rien.

Je vous avoue que, quelques mesures qu'on prenne, il sera difficile de réparer la perte que fait notre Histoire de Bretagne par la mort de dom Antoine Gallois [1]. Je le regrette plus que je ne le puis dire. Je n'ay point encore pris mon parti; vous devez sentir que je ne le prendray point qu'après vous en avoir communiqué. Voici ce que je pense là dessus, vous aurez la bonté de me dire vos sentiments sans mystère.

Je crois que le laboratoire ne peut être mieux qu'à St Germain des Prés. Outre la proximité du Père Mabillon, qu'on peut voir et consulter à tous moments, on a les secours de tous les habiles gens, et en particulier on peut former une petite académie de trois ou quatre personnes qui décideroient sans appel sur toute chose, et où présiderait M.... Je ne le veux pas nommer, je vous le diray quand nous aurons l'honneur de vous voir [2], et cela après le chapitre général.

Je penche à en donner la conduite et le soin de la composition à dom Mathurin Veissière, et on luy pourrait donner, si cela l'accommodoit, dom Alexis Lobineau. On pourroit laisser en Bretagne, pour glaner et ramasser ce qui nous manque, dom Denys Briand. Tâtez, je vous prie, le pouls à dom Mathurin, sans qu'il paraisse que cela vienne de moy. Je luy écris sans luy en rien dire.

Voilà un plan tout informe. Vous prendrez la peine de le rectifier, de le redresser et de le changer même dans toutes ses parties. Vous sçavez que je suis très docile à l'égard des

[1] D. Le Gallois mourut le 5 novembre 1695; cette lettre doit donc être du 18 décembre 1695; dans le volume de la collection Gaignières 493 A (aujourd'hui Ms. fr. 24,985), on l'a placée par erreur entre une lettre du 12 novembre 1693, et une du 30 décembre 1693.

[2] On a déjà deviné que cette réticence ne cache d'autre nom que celui de Gaignières.

personnes que j'honore et que je respecte.... Il ne faut pas achever. Personne ne sait encore mes dispositions, et je ne m'en suis ouvert à personne, non pas même au P. Général, à qui j'en ecris ce soir dans des termes fort généraux. Je continueray cependant à faire travailler pendant ces six mois à force.

Le Père grec que dom Mathurin a entre les mains le pourroit rebuter [1], mais je crois que son travail sera fini au chapitre général. Je ne crois pas que dom Alexis s'éloignât d'y travailler [2]. Enfin, vous me direz ce que vous pensez sur tout cela. Je ne regleray rien sans vous, et souffrez que je partage avec vous l'embarras de cette entreprise. Je vous le demande en grâce et vous en conjure.

Je n'ay point souffert que personne touchât aux papiers du deffunt. J'examine le tout par moy-même et sans communication. J'ay trouvé tout ce que vous me marquez dans votre lettre.

Dans le moment que j'appris qu'il etoit tombé en apoplexie, je fis partir dom Alexis pour aller au Mont St Michel joindre dom Denys, qui s'en retournait après avoir enterré son compagnon. Ils sont tous deux au Mans. Dom Alexis est à la Coulture; il a cru que l'air de cette maison l'accommodera mieux que celuy de St Vincent. Je le souhaite, mais on ne le croit pas. Dans peu je vous diray des nouvelles de ce que nos deux ouvriers ont fait dans un voiage de deux mois et demy. Je suis votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN.

[1] C'est-à-dire, pourrait l'empêcher d'accepter la mission de remplacer dom Le Gallois dans le travail de l'Histoire de Bretagne.

[2] De travailler à l'Histoire de Bretagne à la place de dom Le Gallois.

XLIII

Dom Lobineau a M. de Gaignières [1].

(Le Mans, 1er janvier 1696.)

Au Mans, le 1er janvier 1696.

Monsieur, j'ai été deux fois dans les archives du chapitre la première fois avec M. de St Germain, qui eut la patience d'y demeurer trois heures avec moi; la seconde fois avec M. Roblot, celui de tous les chanoines qui sait le mieux les archives du chapitre : je n'ay pu mettre la main sur notre Gonthier de Baignols. J'ai tardé quelque temps à vous le mander, parce que j'attendois de jour en jour que M. Roblot me donnât quelques lumières, comme il me l'avoit promis ; il n'a apparemment rien trouvé. Je voudrois avoir de meilleures nouvelles à vous mander en vous souhaitant la bonne année. La seule chose dont je puis vous répondre, c'est que je n'ai pas deviné [2] la clause: *Cujus corpus in eadem capella requiescit.* Je suis présentement à la Couture: je n'ai pu résister à l'air de St Vincent, mais vous me trouverez toujours et partout prêt à vous rendre tous les services dont je seray capable. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Gui Alexis Lobineau.

XLIV

Dom Lobineau a M. de Gaignières [3].

(Le Mans, 13 mai 1696.)

Au Mans, le 13 may 1696.

Monsieur, quoique les beaux jours soient revenus, et que

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,988, f. 122.
[2] Inventé, forgé, rêvé.
[3] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,988, f. 124.

j'aie toujours la même envie de vous rendre service, je n'ay pu cependant entrer dans les archives du chapitre. M. de St Germain n'est pas ici, et l'on ne manie pas M^rs ses confrères comme on voudroit. Mr Roblot m'a dit une fois : « Oui, mon Père, je sais que vous êtes entré dans nos archives ; je n'étois pas pour lors au Mans, et si j'y eusse été, je n'eusse pas été d'avis que vous y fussiez entré [1]. » C'est là parler rondement. M^r l'Evesque m'a dit ce qui est dans Bondonnet et dans Courteille : que Gontier de Bagneux s'étoit fait préparer un tombeau dans la chapelle de la Vierge, mais qu'il n'y fut pas enterré. Il me semble néanmoins que je n'ai pas deviné ce que j'ai mis dans mon extrait.

Savez-vous les nouvelles de notre diète ? Le Père abbé [2] a été élu un des quatre députés par le chapitre général : c'est un grand honneur pour lui. Je crois qu'il ira loin ; je veux le voir Général. Ce ne sera jamais si tost que je le souhaite. Tout le monde dit qu'il va être prieur à St Germain des Prés et que j'irai à Paris avec lui. Je voudrois que tout cela pût être vrai.

J'espérois que le pauvre D. M. [3] reviendroit ; il n'a pas tenu à notre petit bonhomme [4] que je n'en aie fait autant que lui. L'aversion qu'il a pour tout ce qui s'appelle lettres et érudition est inconcevable ; il triomfait quand il apprit les nouvelles de la défection de D. M. : « Voilà nos savants, disoit-il, il leur faut des livres, des belles lettres, du commerce avec les gens

[1] Comment accorder cela avec la lettre précédente, où Lobineau dit avoir été accompagné, dans la seconde de ses visites aux archives du chapitre du Mans, par ce même M. Roblot ?

[2] D. Maur Audren, abbé de Saint-Vincent.

[3] Dom Mathurin Veissière. Il avait déjà quitté l'ordre de Saint-Benoît, et le lendemain du jour où Lobineau écrivait cette lettre, le 14 mai 1696, Veissière partit de Paris déguisé et se rendit à Bâle, où il arriva vers la fin du même mois et, peu de temps après, passa au protestantisme.

[4] Probablement le prieur de Saint-Vincent du Mans, ou celui de la Couture.

d'esprit ; voilà l'honneur qu'ils nous font ! » Le pauvre homme ne considéroit pas que ce ne sont que les mauvais traitements de ses semblables qui ont mis ce pauvre D. M. dans l'état où il est. Je vous écris un peu plus librement que je ne ferois s'il étoit encore ici [1] : mais il est à la diète, et ira bientôt au chapitre général à Tours ; il pourra partir le 21 ou le 22 de ce mois. Quand il ne sera plus ici, j'aurai plus de liberté de voir les honnêtes gens que je n'ai eu. Bien loin de m'en procurer la connoissance, il a tâché de me décrier dans l'esprit de ceux dont j'étois déjà connu. Un des plus grands crimes qu'il m'a reproché, c'est que j'avois habitude avec ce fripon de St Germain [2] (ce sont ses termes) et avec M. l'abbé de la Couture. Je lui pardonne de bon cœur. Mais quand je le verray partir, je chanterai d'aussi bon cœur le psaume : *Eripe me, Domine, ab homine malo.*

A propos de pseaume, je croi que vous ne serez pas fâché d'avoir un motet que j'ai faict (c'est à dire la lettre du motet) pour l'ouverture du jubilé. Le motet est tout pris de l'Écriture, et vient fort bien aux affaires du temps. Le dessein même du roi d'Angleterre [3] et les brouilleries du Parlement y sont assez marqués. Les gens d'esprit de ce pays-ci m'ont donné beaucoup de louanges. Je croi que ce qui l'a fait trouver plus beau (le motet), ce fut la musique. Le maistre du Mans passe pour un des meilleurs de France. Je voudrois avoir aussi bien quelqu'évêque, quelqu'abbé inconnu, quelque découverte dans l'antiquité : je vous l'enverrois bien plus volontiers, cela est plus de votre goût. Mais comme vous m'oublieriez peut-être si je ne vous envoiois rien du tout, j'ai voulu vous envoyer ceci, puisque

[1] Il s'agit du *petit bonhomme* auquel se rapporte la note précédente.

[2] Sans doute dom Veissière.

[3] Guillaume d'Orange, dont la flotte, forte de 100 vaisseaux, avait sans succès bombardé Calais le 13 avril précédent et croisé ensuite sur les côtes de France sans aucun résultat.

je n'ay pas d'autre chose. Je suis, avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. GUI ALEXIS LOBINEAU.

Oratio pro pace tempore belli Arausicani[1], *anno 1696, mense aprili.*

Isaiæ c. 23. — Ululate, naves maris, quia vastabitur domus unde venire consueverant.

Tacete, qui habitatis in insula. Transite maria. Ululate, qui habitatis in insula.

Manum suam extendit Dominus super mare; conturbavit regna.

Ululate, naves maris, quia devastata est fortitudo vestra.

C. 18. — Ite, angeli, veloces ad gentem convulsam et dilaceratam.

C. 13. — Levate signum, exaltate vocem, levate manum.

C. 14. — Percutite virum qui conturbavit terram, qui concussit regna.

Psalm. 43. — Exsurge, quare obdormis, Domine? Quare faciem tuam avertis? Quare oblivisceris inopiæ nostræ et tribulationis nostræ?

Ps. 81, Os. c. 13, Judith. 16. — Surge, Deus exercituum. Præcipe militiæ belli a summitate cœli. Effunde frameam. Voca fortes tuos in ira tua. Contere bella. Gladios confringe.

Ps. 45. — Et igni scuta combure.

Is. c. 64, c. 66, Ps. 121. — Ne irascaris, Domine, satis. Ecce respice, populus tuus nos omnes. Declina super nos fluvium pacis. Fiat pax in virtute tua.

Is. c. 24. — Et cum pace redeat sonitus lætantium, dulcedo citharæ, tympanorum gaudium.

[1] La guerre du prince d'Orange contre la France.

XLV

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [1].

(Le Mans, 10 avril 1697.)

Monsieur, je me suis donné l'honneur de vous ecrire dans le temps que je priay M. de Chantelou de vous aller voir et de me dire de vos nouvelles. Il m'a mandé qu'il a été à l'hôtel de Guise [2], et qu'on luy a répondu que vous étiez toujours incommodé et que vous etiez allé prendre l'air de la campagne. Je souhaite qu'il vous donne une parfaite santé et longue : personne, je vous assure, n'y prend plus d'interêt que moi, personne n'etant à vous d'un dévouement plus parfait, et cela sans compliment. Vous nous obligerez sensiblement de nous dire des bonnes nouvelles, et de nous apprendre que vous vous portez mieux. Je suis avec tout le respect, l'estime et la reconnaissance possible, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

Au Mans, le 10 avril 1697.

FR. AUDREN, *M. B.*

XLVI

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [3].

(Le Mans, 10 novembre 1697.)

Le 10 novembre 1697.

Monsieur, on apporta hier au soir les corps de Mme de Lavardin, de Rostaing, et de Mme de Noailles, pour les mettre

[1] Bibl. Nat., Ms. fr. 24,985, f. 38.

[2] C'est là que demeurait alors Gaignières. L'hôtel de Guise a été depuis absorbé par l'hôtel Soubise, devenu aujourd'hui le palais des Archives nationales.

[3] Bibl. nat., Ms. fr., 24,985, f. 42.

dans la chapelle de Lavardin qui est dans la cathedrale [1]. Le chapitre reçut les corps à la porte de l'eglise, et on les mit, après avoir chanté un *Libera*, dans le caveau. La cérémonie se fit sur les huit heures du soir.

M. le maréchal d'Estrées, M. de Nointel et M. le syndic des Etats [2] ont eu ordre de Mr le comte de Thoulouse de s'informer de l'etat où se trouvoit notre travail sur l'histoire de Bretagne. En conséquence de cet ordre, Mr le maréchal me fit envoier un exprès de Vitré, où se tiennent les Etats, pour faire venir « *celuy qui avoit soin de l'Histoire de Bretagne.* » Comme on ne me demandoit pas personnellement, je me suis contenté d'y envoier nos deux historiens [3], qui sont revenus peu contents de Mr le maréchal et de M. de Nointel, mais très satisfaits de M. le syndic des Etats. Nos ouvriers ayant fait leur rapport à ces messieurs, ils ne s'en sont pas contentés ; ils ont voulu voir notre travail, et on m'envoia un second exprès pour cela. Je leur envoiai deux grands portefeuilles de matière toute digérée dont ils ont paru contents, quoiqu'ils ne soient entrés dans aucun examen. Ils ont dit que M. le comte de Thoulouse y prenoit beaucoup de part, qu'il souhaitoit qu'on n'épargnât rien pour l'exécution d'un si beau dessein : et voilà à quoi le voyage de nos historiens s'est terminé.

On a agi très prudemment de donner une commission au second assistant pour gouverner le monastère de Saint Germain [4] jusqu'à la diète prochaine, qui commencera le 1er jour du mois de may prochain : par cette voie on ne dérange rien, et celui qu'on nommera prieur au mois de may y pourra rester

[1] La cathédrale du Mans.

[2] Des États de Bretagne. M. de Nointel était intendant, et le maréchal d'Estrées commandant général de cette province, dont le comte de Toulouse avait le gouvernement, sans y résider.

[3] Dom Lobineau et dom Briant.

[4] Saint-Germain-des-Prés.

sept ans dans ce poste, ce qui ne se pouvoit si on l'avoit nommé prieur présentement. L'affaire se remettra donc encore sur le bureau dans ce temps. Je sçay qu'on a proposé de faire retourner le père de Loo, sur ce qu'il est agréable à Monseigneur de Paris et qu'il demanda qu'on le continuât encore pour trois ans au chapitre dernier. Le P. abbé de Bourges et le P. A. D. S. V. [1] ont été aussi proposés. Voici les termes dans lesquels on m'en ecrit de Saint Germain :

« *On a dit ici bien du mal de vous, et on vous souhaittoit en même temps. On a parlé de vous pour remplir la place du défunt, et plusieurs des savants s'en sont ouverts bien clairement. On a répondu qu'on ne pouvoit retirer un abbé qu'à une diète. Ce qui a été proposé dans un temps se pourra exécuter dans un autre.* »

Je suis très aise que les choses aient pris le tour que vous savez, et vous proteste que, bien loin de souhaitter ce poste, j'en ay tout l'eloignement possible. Je vous diray de plus que si je n'apprehendois de me tirer des ordres de la Providence, je quitterois tout ministère pour travailler sur les antiquités et devenir *M. Pitafe* [2].

Rien ne me tente du côté de Paris que le plaisir de vous voir, de vous entretenir et de vous embrasser. Mais le ministère de portier des Blancs Manteaux ou de Saint Germain me procurera cet avantage mieux que tout autre bénéfice. Je consens que vous me ménagiez ce dernier poste. J'etois très persuadé que vous penseriez en moy dans la conjoncture, et je vous en suis plus obligé que si vous m'aviez fait pape. Si je n'ai pas l'avantage d'être auprès de Monseigneur de Paris, je vous proteste que personne n'honore et ne respecte plus ce premier

[1] Le Père abbé de Saint-Vincent, c'est-à-dire dom Audren.

[2] C'était là apparemment, entre amis, le surnom familier de M. de Gaignières, à cause de sa passion pour les tombeaux, les dalles tumulaires et les *épitaphes*.

prélat du royaume, plus encore par son mérite personnel que par son poste, personne, dis-je, ne le respecte plus que moy. Il faut se contenter de le regarder de loin.

Aimez moi toujours, je vous en conjure, et ne doutez pas que je ne sois à vous d'un dévouement sincère et très parfait. Brûlez ma lettre, je vous prie, quand vous l'aurez lue [1].

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Cette lettre n'est pas signée, mais l'écriture ne laisse aucun doute sur son auteur.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). — Tome Ier.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement point oublié l'annonce que nous avons consacrée à cet important ouvrage dans le numéro d'octobre, ni la haute approbation dont il était l'objet de la part de l'illustre évêque d'Angers. « Agréez, écrivait à l'auteur Mgr Freppel, agréez mon vœu bien sincère de voir votre ouvrage se répandre au loin ; en défendant la foi de ses pères et l'autorité légitime contre la Révolution, la Vendée a donné au monde entier un exemple à jamais mémorable. Le récit de pareils événements ne peut offrir qu'une lecture fortifiante aux hommes de la génération présente. »

L'*Histoire de la Vendée*, de l'abbé Deniau, n'était encore, à cette époque, qu'à l'état de manuscrit. Aujourd'hui, le premier volume a paru, volume in-8° de 560 pages, qui sera suivi de cinq autres. — Mais tout n'a-t-il pas été écrit sur la Vendée ? dira-t-on. — On pourrait en douter en voyant les recherches infatigables de nos adversaires, les travaux de Michelet, les dénégations impudentes de Claretie, etc.; mais aujourd'hui le doute n'est même plus possible en présence des documents nouveaux que M. l'abbé Deniau est parvenu à recueillir, des témoignages oraux et sans nombre qu'il produit, et, par suite, des erreurs multipliées qu'il redresse. S'ensuit-il que lui-même n'ait pas ses erreurs? M. le curé du Voide n'a

nullement cette prétention; il demande même qu'on les lui signale[1]; mais personne n'était mieux placé que lui pour être bien informé. Né en plein pays vendéen, appartenant à une famille dont tous les membres prirent part à la guerre, ayant perdu dans cette guerre de *géants* quatre oncles sur sept qui combattirent; et, depuis sa naissance, c'est-à-dire depuis plus de soixante ans, n'ayant pas quitté le pays, ayant connu, apprécié, interrogé les témoins et les survivants de la lutte, il avait pu contrôler les souvenirs et se faire un répertoire inépuisable de faits précis et certains. A cette enquête vinrent se joindre des documents précieux qui restaient enfouis dans les familles, *Mémoires d'un père à ses enfants*, par M. Boutillier de Saint-André; *Mémoires* de M. Cantiteau, curé du Pin en-Mauges; *Mémoires* de l'abbé Conin, curé de Saint-Lambert du Lattay; *Mémoires* de Pierre Devaud, paysan des Cerqueux-sous-Maulevrier, etc., etc. Non-seulement il y avait là des données importantes pour l'histoire générale, mais des anecdotes du plus haut intérêt pour la chronique. Aussi le livre de M. Deniau a-t-il ce double caractère d'une histoire très-sérieusement étudiée et d'une chronique des plus variées dans ses détails.

Un danger toutefois était à craindre : « Vendéen, dit M. l'abbé Deniau, j'aurais pu être tenté d'atténuer certaines défaillances et même certains crimes des royalistes, comme de passer sous silence des traits qui honorent les républicains. Je me suis efforcé d'éviter cet écueil; que les faits soient favorables ou défavorables à mon pays, je les rapporte avec une égale impartialité, ne voilant aucune circonstance qui puisse en changer la nature. Après un laps de quatre-vingts années et le jugement qu'on porte aujourd'hui sur la Vendée, il n'est plus permis d'écrire, sur un tel sujet, avec esprit de parti. Ce n'est pas à dire pour cela que je raconte avec une égale indifférence les actes héroïques et les infamies les plus mons-

[1] Je me permettrai, à ce propos, un regret, c'est qu'en ce qui concerne les massacres de Machecoul, le rôle du *Comité royaliste* en cette ville et le nombre des victimes, M. l'abbé Deniau s'en soit tenu aux anciens récits, qui, depuis la publication du *District de Machecoul* par M. Alfred Lallié, sont reconnus comme faux souvent, et exagérés toujours.

trueuses. Il n'est pas dans la nature humaine de rapporter ainsi la vertu et le crime, le vrai et le faux, et je ne connais aucun historien qui se soit dépouillé à ce point de ses sentiments et de ses convictions. »

Ce seul passage suffit pour faire connaître l'auteur. M. Deniau a pris, d'ailleurs, le moyen le plus sûr d'être impartial : c'est de confronter toujours les récits républicains et les récits royalistes. Disons-le aussi, les esprits élevés sont naturellement généreux.

Oui, assurément, il y eut des excès des deux côtés ; pourquoi le nierions-nous ? Mais nous avons le droit de demander combien ont péri des milliers de républicains faits prisonniers par les royalistes, et combien ont échappé des milliers de royalistes faits prisonniers par les républicains ? — Une autre question : — Comment se fait-il que le nom de *Brigands,* qui fut le nom officiel donné aux Vendéens, soit devenu un titre d'honneur, même près de certains écrivains révolutionnaires, et que le seul souvenir de la *Terreur* ou des *Colonnes infernales* soit resté une honte ?

Nous ne nous étendrons point aujourd'hui sur le premier volume de M. Deniau, nous réservant d'en parler avec plus de détails lorsque quelques autres auront paru. Ce volume, écrit d'un style simple et aisé, comprend une introduction sur les mœurs et coutumes vendéennes ; cette introduction de 89 pages est beaucoup plus détaillée que le célèbre chapitre de M. de Barante. Suit une étude très-approfondie sur les *préliminaires et les causes de la guerre,* qui nous rappelle l'étude analogue de M. Lallié dans son *District de Machecoul.* Les accusations contre le clergé et la noblesse y sont réduites à leur juste valeur. La *prise d'armes et les premiers combats* terminent le volume, qui ne va pas au delà de la défaite des républicains à Beaupreau et de la reprise par eux de Noirmoutiers. Le dernier chapitre est consacré à une étude sur l'organisation militaire des Vendéens, leurs comités de vivres, leur manière de combattre. Le rôle des femmes n'y est pas oublié, car, lorsqu'il s'agit de dévouement, les femmes ont toujours leur rôle. « Les hommes et les femmes qui montrent le plus de penchant pour les

pratiques religieuses, dit Thiers, sont des âmes vives qui éprouvent le besoin de contribuer au triomphe de leurs croyances. *Ce sont de redoutables ennemis d'un gouvernement, lorsqu'il s'est donné contre la Religion des torts véritables*[1]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LA PATRIE EN DANGER (L'ENNEMI, — LE PEUPLE), par M. Albéric d'Antully. — Un vol. in-18. Paris, Dentu; Nantes, Libaros. Prix : 3 fr.

« Ces deux drames méritent-ils d'être lus? » nous demande l'auteur dans sa préface. — Oui, Monsieur, vos drames méritent d'être lus, et laissez-moi vous dire, avec tous les honnêtes gens, combien je regrette qu'ils ne soient pas joués; car on y sent vibrer bien haut la fibre de l'honneur et du patriotisme, et certainement un reflet de nos gloires passées brille à nos yeux quand vous dites :

Alors je les ai vus, nos vaillants cuirassiers,
Rangs serrés, sabres nus, comme leurs devanciers
Du chemin creux d'Ohain, avec leur haute taille,
En ordre magnifique, entrer dans la bataille...
.....
Par un suprême appel les clairons démontés
Répondent aux canons tonnant de tous côtés.
En avant! Ce seul cri sort de chaque poitrine.
La charge se relève; elle sabre, extermine,
Et, d'un cercle de feu ne pouvant plus sortir,
Au cœur de la fournaise elle va s'engloutir...

Écoutez maintenant la voix pleine de tendresse de l'aïeul :

Enfants, nous l'avons eu, cet âge où Juliette,
Dans un adieu suprême, au chant de l'alouette,
Donnait à Roméo son âme en un baiser,
Et ne savons-nous plus de quoi l'on peut causer,
Quand la brise est légère et que le soleil dore
Dans l'arbre les beaux fruits qui s'y cachent encore?

Dans le second drame, la nuit qui couvre notre sol est complète; car, après la défaite et le morcellement, la France est livrée pendant son agonie aux insultes et aux lâchetés de la Commune :

[1] *Histoire de l'empire*, t. III, p. 331, cité par M. l'abbé Denian.

La France était vaincue: avec des cris de joie,
Vous êtes venus tous, à l'odeur de la proie,
Vous abattre sur elle, et, comme des corbeaux,
La dépouiller vivante et la mettre en lambeaux...
.....Vous n'avez d'énergie
Que pour l'assassinat, le pillage et l'orgie!...
..... La Colonne,
Pour plaire aux Prussiens, Courbet la *déboulonne*.
Libres sont les coquins, libres tous les trafics;
Vous avez supprimé journaux, écrits publics,
Justice, lois, travail, mœurs, famille, héritages,
Pillé jusqu'aux tombeaux, fusillé les otages,
Et réhabilité l'assassin de Bréa:
Ce que vous avez fait au pouvoir, le voilà!

Il faut entendre *Jean Trouvé,* incarnation, hélas! trop réelle de tous les meneurs, il faut l'entendre s'écrier :

Le mot de *Liberté* n'a qu'un but: exciter
Le peuple à la révolte. A nous d'en profiter!

Et plus tard, lorsque le crime est consommé et que la flamme monte, l'insulteur dit en raillant :

On vit à Saint-Denis le peuple d'autrefois
Jeter à tous les chiens les ossements des rois.
Nous avons un moyen plus sûr de nous défendre :
La Commune aujourd'hui réduit Paris en cendre.
La flamme sort déjà de toutes les maisons.
Au gré de l'ouragan s'envolent les tisons;
Vois : le brasier s'étend; l'étincelle féconde
Va porter l'incendie aux quatre coins du monde!

Et la flamme infernale monte, semblable au sacrifice de Caïn, qui, lui aussi, semblait défier le Créateur, lorsque tout à coup, Jéhovah se lève sur les nues et d'un souffle éteint la flamme fratricide!

Et de nos jours encore ces choses se sont répétées devant nos yeux! Vous avez bien fait, Monsieur d'Antully, de les fixer sur votre toile, afin de les montrer aux nations qui seraient tentées d'oublier Dieu.

Cte DE SAINT-JEAN.

M. Sigismond Ropartz.

Le coup de foudre qui a frappé M. Ropartz a atteint douloureusement la *Revue de Bretagne* et son directeur. En lui nous avons perdu un excellent ami, la *Revue* un de ses collaborateurs les plus anciens, les plus fidèles et les plus dévoués, dont le talent était hautement apprécié de tous nos lecteurs.

La *Revue de Bretagne* consacrera à la vie et aux œuvres de M. Ropartz une étude spéciale, dont nous travaillons à réunir les éléments. En attendant, on nous saura gré de reproduire, d'après le *Journal de Rennes*, l'intéressante notice qui suit, due à la plume de M. Paul de la Bigne-Villeneuve.

A. DE LA BORDERIE.

C'est le samedi, 20 avril, qu'ont été célébrées, à Mauron (Morbihan), les funérailles de notre regrettable ami M. Sigismond Ropartz, avocat au barreau de Rennes, mort jeudi matin à Iffendic, au château de la Châsse, chez M. le comte d'Andigné.

Un nombreux concours se pressait autour de son convoi, portant à son honorable famille, si cruellement frappée par cette perte, le témoignage d'une cordiale sympathie. Dans ce pays, où M. Ropartz était connu de tout le monde, l'estime et l'affection générales s'étaient attachées à sa personne; et il le devait autant à ses qualités personnelles qu'aux services qu'il avait rendus autour de lui.

M. Ropartz appartenait à une honorable famille de Guingamp, qu'il a longtemps habité; il y a laissé les meilleurs souvenirs. C'est dans cette ville et à Saint-Brieuc qu'il avait débuté dans la carrière d'avocat, où il avait fait preuve d'un talent plein de distinction. Fixé à Rennes depuis une dizaine d'années, il s'y était vite fait connaître avantageusement.

Sa science du droit, sa sagacité dans la discussion des affaires, son élocution aisée, claire et brillante, son caractère si honorable et ses excellentes relations avec ses confrères lui avaient conquis une des meilleures positions dans le barreau de Rennes, où il occupait une place incontestée aux premiers rangs.

La variété de ses connaissances et l'étendue de ses aptitudes en faisaient une individualité des plus remarquables.

Littérateur, érudit, ami des arts, M. Ropartz avait élargi le cercle

de ses études; l'archéologie et l'histoire avaient ouvert à ses studieuses recherches un champ qu'il aimait à parcourir et à fouiller : il y fit plus d'une fois de fécondes moissons. Plusieurs sociétés savantes se faisaient honneur de l'inscrire parmi leurs membres les plus utiles. Nous nous contenterons de citer la *Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord,* notre *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine,* où M. Ropartz a rempli les fonctions de président; — enfin l'*Association Bretonne,* qu'il a contribué activement à faire revivre, depuis 1873, en secondant les efforts et les travaux de l'ancienne direction, si bien confiée au zèle de M. de Kerjégu et de M. Aymar de Blois. L'Association bretonne doit à M. Ropartz une partie des succès de ses derniers congrès, surtout de celui de Guingamp en 1875.

C'est à cette époque qu'il fut placé, par les suffrages de ses confrères, à la tête du bureau de la section historique et archéologique de l'Association. Sa mort y creuse un vide qui sera vivement senti et difficile à combler.

Outre les nombreux travaux et les importantes communications que M. Ropartz trouvait moyen de consacrer aux sociétés savantes dont il faisait partie, il a publié à différentes époques des ouvrages qui attestent la valeur et la diversité de ses études et de ses labeurs. Un de ses principaux livres est l'*Histoire de Guingamp,* ouvrage qui est une excellente et consciencieuse étude pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne.

On connaît aussi de M. Ropartz son *Histoire de saint Yves, patron des gens de justice;* — ses *Portraits bretons des* XVII*e et* XVIII*e siècles,* d'après des documents inédits; — ses *Récits bretons;* — sa traduction en vers français des *Poèmes de Marbode,* évêque de Rennes au XI*e* siècle; — sa *Biographie du vénérable abbé J.-M. de la Mennais,* fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne; — sa *Notice historique sur Ploërmel,* etc., etc. Tels étaient les délassements de l'homme d'affaires, du laborieux avocat, du savant jurisconsulte.

Ses lumières, son activité, son intervention, jamais M. Ropartz ne les refusa aux œuvres que sa conscience de catholique et son intelligence des vrais besoins de la société lui faisaient un devoir d'aider et de défendre. Aussi l'a-t-on vu prêter un concours dévoué aux

sociétés et aux comités qui avaient pour but de sauvegarder d'aussi précieux, d'aussi graves intérêts. M. Roparlz était vice-président de la *Société de l'Enseignement libre* du département d'Ille-et-Vilaine, qui rend tant de services à la diffusion de l'enseignement chrétien du peuple. Il était aussi membre du *bureau consultatif* de la même société.

M. S. Roparlz devait à une éducation fortement chrétienne, aux traditions d'une mère pieuse, cette fermeté de principes, cette foi agissante dont sa vie a été l'exercice ininterrompu.

L'aménité de ses relations, la chaleur de ses sentiments, la loyauté de sa conduite et sa fidélité dans l'affection lui avaient fait beaucoup d'amis dont il ne sera pas oublié. Il laisse aux siens une mémoire chère et honorée, à tous ceux qui l'ont connu de sincères regrets.

La crise subite et inattendue qui a mis fin à son existence n'a pas été pour lui une surprise fatale. Les habitudes de sa vie chrétienne l'avaient depuis longtemps préparé au suprême passage. Car il était de « ces fidèles pour qui la mort n'est qu'un échange avantageux; *tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur non tollitur.* »

PAUL DE LA BIGNE-VILLENEUVE.

Monseigneur de l'Espinay.

La *Revue* a annoncé la mort de Mgr de l'Espinay. Homme du monde, marié, prêtre, curé, chanoine des diocèses de Luçon, d'Auch et de Nantes, vicaire général de Luçon et de Nantes, représentant du peuple, conseiller municipal, protonotaire apostolique, citoyen dévoué aux intérêts de son pays, et, avant tout, homme de bien, catholique ferme, inébranlable, cœur compatissant et d'une inépuisable charité, prêtre pieux, dévoré du zèle de la maison du Seigneur, le regretté prélat laisse de trop vivants souvenirs pour que nous ne disions pas quelques mots sur sa belle et sainte existence.

Issu d'une famille noble, Henri de l'Espinay naquit au château des Moulinets, commune de Sainte-Cécile (Vendée), le 26 juillet 1808. Bien jeune encore, il perdit son père. Il resta, avec Charles, son aîné, et Armand, son cadet, sous la tutelle de sa mère. Mme de l'Espinay, aussi remarquable par la virilité de sa vertu que par la distinction de son esprit, cultiva avec soin l'intelligence et le cœur de ses

enfants. Elle les plaça dans les colléges qui lui offraient, à tous les points de vue, le plus de sécurité, notamment à Luçon et à Sainte-Anne d'Auray. Henri, après avoir étudié dans ces deux villes, alla compléter son éducation à Paris. Il pensait, ainsi qu'Armand, être appelé aux occupations de la vie civile, tandis que Charles embrassait les travaux de la vie militaire et recevait du gouvernement du roi une épée qu'il brisa en 1830, quand le gouvernement du roi fut tombé : 1830 brisa bien des épées et bien des carrières.

Restés avec leur mère au château des Moulinets, Charles, Henri et Armand de l'Espinay n'offraient à la France que des dévouements sans emploi : dans les temps troublés que nous traversons, que de dévouements, et des plus sincères et des plus purs, ne portent pas leurs fruits, parce que l'esprit de parti repousse beaucoup de ceux qu'appelleraient aux affaires les intérêts bien entendus de la France ! Cependant vint un temps où Charles et Armand de l'Espinay virent utiliser leurs talents dans les fonctions de maire et de conseiller général. Henri devait passer ici-bas plus de jours que ses frères, et fournir une carrière publique plus variée que la leur.

Parmi les familles bretonnes et vendéennes qui portent le plus noblement le poids d'un nom illustre de vieille date est la famille de Cornulier. De nos jours, les magistratures municipales, les conseils départementaux, l'armée, la marine, le parlement, le sénat, lui ont donné et ont reçu d'elle un éclat nouveau. Les armées royalistes avaient inscrit ce nom sur leur drapeau, et, en 1832, Louis de Cornulier, de la Lande, chevalier sans peur et sans reproche, envoyait, au combat de la Caraterie, sa dernière balle à la Révolution, en même temps que Charette envoyait à la Révolution la sienne au combat du Chêne et que les Girardin, trois frères, acquéraient à la Pénissière une gloire à laquelle ils furent fidèles et qui défie, dans la suite des âges, la honte de toutes les défections. Henri de l'Espinay ne pouvait chercher une alliance plus sortable que celle de la famille de Cornulier. Louis de Cornulier lui accorda la main de sa fille. Toute la Vendée s'associa aux joies des châteaux de la Lande et des Moulinets. Hélas ! bientôt après, la Vendée s'associait à leur deuil. Mme Henri de l'Espinay, après quelques mois de bonheur goûté dans une union chrétienne, s'échappait, comme un ange, des bras de son époux et le laissait veuf et désolé.

Le cœur d'Henri de l'Espinay souffrit tout ce qu'un cœur franchement aimant peut souffrir, quand la mort le sépare d'un autre cœur dans lequel il trouvait pleine correspondance. Renfermé en lui-même, séparé du monde, qui espérait encore lui donner son sourire et recevoir le sien, il laissait sa douleur s'exhaler devant Dieu, et parfois devant Mme de l'Espinay, sa douce et courageuse mère. Ses amis pensaient que, les jours de grande douleur passés, il redeviendrait un des ornements des salons de Nantes et de la Vendée: Dieu voulait qu'il devînt un des ornements du sanctuaire. Dieu avait placé dans le cœur d'Henri de l'Espinay une source intarissable de bonté, d'amour et de charité, qui débordait au delà des limites chéries, mais trop étroites de la famille. Dieu avait placé dans le cœur d'Henri de l'Espinay cette bonté, cet amour, cette charité qui donnent à un cœur d'homme quelque chose de l'ampleur du cœur de Jésus-Christ lui-même, embrassant le monde entier dans sa tendresse, et souffrant, mourant pour le salut de tous. Sous l'habit de l'élégant gentilhomme battait un cœur de prêtre. Et puis, était alors à Luçon le grand évêque qui, relevant, malgré les attaques incessantes de la Révolution, le siége épiscopal de cette ville, tenant l'épée d'une main pour repousser l'ennemi, réédifiait de l'autre et transformait en pierres du sanctuaire les pierres des châteaux vendéens. Sans contraindre personne, sans solliciter et souvent sans parler, Mgr Soyer, par sa haute influence, formait ce beau et nombreux clergé qu'il laissait, à sa mort, comme un des plus beaux fleurons de sa couronne. De ce fleuron splendide, Mgr de l'Espinay fut certainement une des perles les plus précieuses.

A Nantes, dans la personne de M. l'abbé Audrain, curé de la cathédrale, le futur apôtre avait trouvé un autre Ananie. La brillante société du cour s'étonna bientôt de voir le gentilhomme, vêtu d'habits communs, répondre, chaque matin, la messe à la cathédrale. Bientôt on apprit qu'il était parti pour le séminaire d'Issy, avec le dessein d'entrer dans les ordres. On admira et l'on ne s'étonna plus: Henri était devenu l'abbé de l'Espinay.

Du séminaire d'Issy, il passa dans celui de Saint-Sulpice, où il se distingua surtout par la façon supérieure dont il fit le grand catéchisme de persévérance dans l'église paroissiale. Longtemps après

sa sortie du séminaire, on disait, malgré les talents des catéchistes qui lui avaient succédé, qu'il n'était pas remplacé.

Ordonné prêtre le 5 juin 1841, il demeurait encore au séminaire pour répondre au vœu de ses supérieurs et de M. le curé de Saint-Sulpice, qui appréciaient son généreux concours, lorsqu'une cruelle maladie conduisit à Paris M. l'abbé Papin, curé-doyen des Essarts. Les Essarts sont limitrophes de Sainte-Cécile et distants seulement d'une lieue et demie du château des Moulinets. Le curé mourant, qui avait pu apprécier le mérite de l'abbé de l'Espinay, le demanda à Mgr Soyer pour son successeur. Mgr Soyer accéda volontiers à ce judicieux désir, et, malgré quelques hésitations de la part du gouvernement, le jeune prêtre fut transféré, sans poste intermédiaire, du séminaire à son doyenné. S'il eût été ambitieux, c'eût été pour lui un sacrifice : il avait jeté assez d'éclat à Paris et s'était vu assez recherché par les notabilités ecclésiastiques de la capitale, pour qu'une cure des Essarts lui parût un petit poste, humainement parlant. Mais ce n'était pas au point de vue humain qu'il se plaçait pour envisager les choses. Il vint aux Essarts, parce qu'il espérait y faire du bien. Le bien, il le fit: en effet, la bourse de ses revenus, qu'il épuisait chaque année en bonnes œuvres, devint insuffisante. École de Frères, œuvres de bienfaisance, il entreprit tout, soutint tout. Du reste, sans cesse occupé du soin de son troupeau, grand amateur des pauvres, ami éclairé des riches, il s'acquitta de ses fonctions curiales avec un zèle qu'égalait seule sa modestie. Il était le plus parfait et le plus humble des curés; aussi conserva-t-il toute sa vie le plus doux souvenir des fonctions pastorales, qu'il préférait à toutes les dignités.

Au mois de mai 1845, Mgr Soyer mourut. Le grand évêque, pleuré par ceux qui, la veille encore, lui prodiguaient l'insulte, parcourut dans son cercueil les rues et les places de Luçon, au milieu d'une foule immense de fidèles venus de toutes les parties du diocèse. Cet enterrement fut un triomphe. Parmi les prêtres qui se firent gloire de porter sur leurs épaules la châsse du vénéré prélat, fut le curé des Essarts.

Mgr Baillès succéda à Mgr Soyer et choisit pour grand vicaire l'abbé de l'Espinay, qui quitta en gémissant la vie pastorale et partit des Essarts universellement regretté et lui-même regrettant. C'était

en 1846. En 1848, la révolution de février lui imposa de nouveaux sacrifices et ouvrit devant lui une carrière nouvelle. L'homme qui avait renoncé au monde pour s'enfermer dans le silence du sanctuaire, en fut arraché pour être rejeté dans le monde au milieu de furieuses tempêtes. Le suffrage universel était inauguré, et les fauteurs de désordres espéraient s'en servir comme d'un instrument docile; les hommes d'ordre en étaient réduits ou à se laisser asservir ou à combattre avec des armes qu'ils n'avaient pas choisies, sur un terrain qui n'était pas le leur. Tout le monde savait du moins que la majorité, fût-elle républicaine, n'abuserait pas de la force brutale du nombre pour détruire à coups d'invalidations le verdict du suffrage populaire : les conservateurs résolurent de se défendre et marchèrent hardiment au scrutin. Parmi les représentants que la Vendée catholique envoya à l'Assemblée nationale, figure en première ligne M. l'abbé de l'Espinay, élu par plus de 50,000 suffrages. Réélu l'année suivante, il resta à l'Assemblée législative jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851, contre lequel il protesta. Il avait à peu près terminé sa vie politique, et, dans les charges civiles, il ne devait plus accepter que les fonctions municipales, auxquelles l'appela deux fois, malgré ses refus, le vote spontané des habitants de Luçon.

Dans les deux assemblées dont il fit partie, l'abbé de l'Espinay fut, comme dans toutes les circonstances de sa vie, inviolablement attaché aux principes, mais facile dans leur application, et surtout très-indulgent envers les personnes. Portant partout avec lui l'amour de la Vendée, il protesta énergiquement à la tribune contre une insulte faite à son pays.

A cette époque, on parlait beaucoup de lui pour l'épiscopat. Il eût probablement été coadjuteur, puis évêque de Nantes, sans l'action de quelques influences secrètes. Il conserva les fonctions de vicaire général honoraire et s'en démit plus tard, quelques mois avant le départ de Mgr Baillès. Il reprit cet emploi sous Mgr Delamare et redevint bientôt vicaire général titulaire. Mgr Colet le conserva dans cette charge jusqu'au 10 juin 1869, époque à laquelle remonte une démission dont la nouvelle affligea le diocèse. Il fut jusqu'à sa mort vicaire général honoraire. Depuis 1864, il était protonotaire apostolique et, depuis 1856, vicaire général honoraire de

Nantes. Vers la fin de sa vie, la présence d'une grande partie de sa famille bien-aimée dans cette ville, l'engagea à y fixer son séjour. Après la mort de Mgr Fournier, le chapitre de Nantes le nomma vicaire capitulaire. Dieu sait tous les services que Mgr de l'Espinay a rendus dans l'exercice de ses différentes fonctions. L'histoire des diocèses de Luçon et de Nantes le dira un jour; mais l'histoire n'écrit pas d'ordinaire sur une tombe à peine fermée. Ce sont l'amitié, le respect et la reconnaissance qui ont la parole: aussi, dans cet article déjà trop long, et beaucoup trop court, s'il s'agissait de tout dire, nous sommes-nous attaché plutôt à faire connaître l'homme que l'administrateur et le politique; nous avons interrogé le cœur et les intentions de Mgr de l'Espinay bien plus que les faits. Il a pu, il a dû se tromper quelquefois; mais c'est bien pour une âme aussi droite que la sienne qu'il a été dit: Paix aux hommes de bonne volonté. Cette bonne volonté générale influait sur tous ses actes, et la constante attention qu'il apportait à réformer ce qui en sa conduite lui semblait réformable, se manifestait souvent aux yeux tant soit peu clairvoyants qui le suivaient. C'était ainsi que, d'un abord froid qui rappelait un peu la fierté du gentilhomme, il reprenait bientôt l'attitude modeste du prêtre et devenait affable, doux, affectueux. Sa bonté ne connaissait pas de bornes, ni sa charité non plus: il ne cessait de donner que lorsqu'il avait épuisé toutes ses ressources. Riche, il fut toujours pauvre et constamment gêné. Incapable de tromper personne, il partagea avec saint François de Sales l'avantage d'être quelquefois trompé. Jugeant les autres d'après lui-même, il accorda, dans certaines circonstances, trop de confiance à des gens qui ne lui ressemblaient guère et qui ne le valaient pas. Il n'eut d'autres défauts que ceux de ses bonnes qualités.

D'une patience exemplaire, d'une conformité complète à la volonté de Dieu, il a vu sans effroi l'heure dernière arriver, et son âme, depuis si longtemps embrasée des feux du saint amour, s'est envolée, dans un acte sublime de foi et d'espérance, vers le lieu où la vision divine béatifie les élus dans les ardeurs de la charité.

ABBÉ DU TRESSAY.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Nos lauréats à la distribution de la Sorbonne. — Rapport sur la Société archéologique de Nantes. — Nos lauréats à l'Académie française. — Renouvellement du bureau de l'Association bretonne. — — Le diplôme de l'Exposition universelle. — Le tombeau de la Moricière au Champ-de-Mars. — M. François Benoist. — M. Malagutti. — M. Henri Couëtoux.

— Le dimanche 28 avril, a eu lieu, à la Sorbonne, la distribution des prix aux Sociétés savantes. Dans la section des sciences, une médaille d'argent a été accordée à M. Jousset de Bellême, professeur à l'École secondaire de Médecine de Nantes. M. le docteur Halléguen, correspondant du ministère, à Châteaulin (Finistère), et M. Benjamin Fillon, à Fontenay (Vendée), ont été nommés officiers d'Académie. La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure a eu l'honneur de remporter un prix de mille francs. La partie du rapport de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, qui motive cette distinction est si flatteuse pour nos compatriotes, qu'il nous semble impossible de ne pas la reproduire ici tout entière :

« Démembrement de l'Association bretonne, la *Société archéologique de Nantes* reconnaît, sinon pour son fondateur, du moins pour son instigateur, un savant dont le nom restera au premier rang parmi ceux des plus illustres promoteurs de l'archéologie nationale, Arcisse de Caumont. La fondation, par le comte Aymar de Blois, de cette compagnie, démembrement de l'Association bretonne, remonte à l'année 1845; mais c'est seulement en 1859 qu'elle se décida à sortir de l'obscurité où elle cacha trop longtemps ses travaux et ses bons services, en publiant un bulletin dont le premier volume renferme les procès-verbaux et les mémoires des années 1859, 1860 et 1861.

« Une longue expérience me l'a appris, il y a toujours profit à parcourir les recueils des sociétés savantes, et le premier volume de la compagnie nantaise n'est pas pour démentir cet axiome, mais si on le compare avec ceux de ces dernières années, on reconnaîtra que l'esprit critique et la méthode ont fait de grands progrès en Bretagne comme ailleurs.

« Pour ne parler que de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, en 1859 elle avait pour président d'honneur M. Bizeul, un antiquaire de l'ancienne mode, dont la mémoire est respectée à bon droit, mais dont aujourd'hui il est permis de dire qu'avec beaucoup de ses contemporains il se laissait trop facilement entraîner par l'imagination. Je ne voudrais

pas la proscrire absolument, cette fée décevante qui joue de si méchants tours à ceux qui ne se défient pas assez d'elle; mais il ne faut pas laisser oublier les vrais principes. Si l'archéologie vit d'hypothèses, il faut à ces hypothèses des bases solides; si l'archéologie n'est, selon la définition d'un archéologue homme d'esprit, que le calcul des probabilités, un grand mathématicien, Laplace, parlant de cette science, disait « qu'au fond ce n'était que le bon sens réduit au calcul. » On sait cela très-bien à Nantes aujourd'hui.

« Il suffira pour le démontrer de rappeler que, parmi ceux de ses membres et de ses correspondants dont on trouvera des travaux archéologiques dans son recueil, on compte des savants comme MM. de la Nicollière, Marionneau, le vicomte de Kersabiec, MM. de Rochebrune, Parenteau, Ledoux, l'abbé Cahour, le révérend William Collings Lukis, le docteur Anizon, M. Damour, le lieutenant de vaisseau Arthur Martin, M. Kerviler, M. René Galles, et son président actuel M. le baron de Wismes, qui, indépendamment de son active collaboration au *Bulletin*, a donné ou dirigé de grands ouvrages sur les antiquités de la Vendée, du Maine et de l'Anjou. Je voudrais retracer les titres de ces archéologues à la gratitude de leurs émules, mais je me dois avant tout aux œuvres collectives de la Société. Je rappellerai d'abord que c'est elle qui a créé en 1849 le musée archéologique du département de la Loire-Inférieure, lequel, grâce à ses soins persévérants, est enfin installé depuis 1856 dans un local digne de ses richesses, l'ancienne église de l'Oratoire. Sans se donner le plaisir de faire le voyage de Nantes, il est facile de se rendre compte de l'importance de ce musée.

« M. Parenteau, le savant numismatiste, qui en est le conservateur à la fois honoraire et effectif, a eu le courage de s'attaquer à cette œuvre ingrate mais méritoire qu'on nomme un catalogue. Il a déjà donné deux éditions de celui du musée de Nantes; il n'y a qu'un reproche sérieux à faire à la seconde; car je ne parle pas des légères inexactitudes inévitables dans les œuvres de cet ordre que l'on a pu y signaler. Ce reproche, c'est que ce livre si utile est trop magnifique, qu'il a de trop belles planches, et que partant il n'est pas à la portée de tous les visiteurs. Heureusement, il faut l'espérer, M. Parenteau en donnera bientôt une 3e édition, augmentée des entrées depuis 1869, et cependant plus abordable. On aimera peut-être à connaître les monuments les plus remarquables de ce musée; on n'y voit pas sans étonnement une vénérable barque creusée dans un tronc d'arbre, trouvée dans la Loire en 1867, et l'on y admire de belles épées gauloises et romaines de bronze, une grande épée gauloise de fer et les cinq fragments de bas-reliefs de l'antique château du Bouflay, dont le principal représente le combat d'un héros avec une amazone.

« La série épigraphique est des plus intéressantes; elle comprend des spécimens de toutes les époques. Parmi les plus importantes inscriptions du musée de l'Oratoire, on ne peut oublier celle qui mentionne une statue et un temple élevés par le Gaulois Agedovirus, fils de Modicus, et par sa fille Toutilia, à un *Mars-Mogon* ou plutôt *Mulion* (AVG. MARTIMVLIONI), selon l'excellente restitution proposée par M. Mowat dans l'un des derniers numéros de la *Revue archéologique*. On remarque aussi dans cette riche série deux inscriptions d'empereurs gaulois, l'une de Tétricus, l'autre de Victorinus, et deux de l'empereur romain Tacitus. On ne finirait pas si l'on essayait de citer seulement les plus remarquables parmi les monuments de tous genres décrits dans cet instructif catalogue, tombes,

vases, débris d'édifices que la Société n'a pu préserver de la démolition, monnaies, médailles, etc., etc. Je m'arrêterai cependant pour saluer au milieu des armes, un fauconneau aux armes de la ville d'Orléans, contemporain de Jeanne d'Arc, procuré au musée par M. Parenteau, qui déjà pourrait se plaindre de l'exiguité de l'église de l'Oratoire, tant il y accumule de trésors.

« C'est surtout aux fouilles qu'elle subventionne, qu'elle dirige et dont elle ne manque pas de faire connaître les résultats, c'est à la vigilance avec laquelle ses membres se font les inspecteurs bénévoles de ces grands travaux qui, en assainissant nos cités, font, à la vérité, disparaître parfois de regrettables monuments, mais qui, par une sorte de compensation, en font aussi découvrir que l'on ignorait depuis des siècles, c'est à l'influence qu'elle a su conquérir, que la Société archéologique doit la fortune rapide du musée du cours Saint-Pierre.

« Il faut pourtant parler des travaux de ses membres. J'aurais voulu citer les excellents mémoires publiés dans le *Bulletin* de la Société archéologique, par M. René Galles, qui a si brillamment commencé sa renommée par les explorations des dolmens et des tumulus du Morbihan ; j'aurais voulu louer la sûreté de sa méthode ; au moins, pour me borner à ses travaux plus récents, j'aurais voulu raconter, après cet archéologue, les fouilles de la Motte de Touvois, rappeler le parti qu'il a tiré de ce passage où Joinville nous fait assister aux obsèques, célébrées en Asie, d'un chef des Courmains, dont les rites sont si semblables à ceux des Celtes.

J'aurais voulu parler des fouilles de Dissignac avec MM Arthur Martin et René Kerviler, de celles de Saint-Donatien à Nantes, si bien exposées par MM. Petit, Anizon, R. Kerviler et l'abbé Cahour; mais, je l'ai déjà dit, nous n'avons pas le temps d'être justes, et je ne m'arrêterai qu'au dernier volume des bulletins de la Société archéologique, que j'ai sous les yeux, le XV°, qui porte la date de 1876. L'archéologie y est bien et largement représentée. M. l'abbé Cahour y a inséré une bonne étude sur le baptistère primitif de la cathédrale de Nantes, par lui découvert dans la cour de l'évêché, à la faveur de travaux nécessités par l'agrandissement de la place Saint-Pierre; M. Damour, des notes sur la roche de Roguédas considérée au point de vue minéralogique qui se rattachent à l'archéologie en éclairant la question de la provenance de la matière des haches celtiques, traitées antérieurement par l'ecclésiastique érudit que je viens de nommer; M. Marionneau, l'inventaire d'une collection d'antiquités formée à Vertou; enfin M. René Kerviler et M. le baron de Wismes, des mémoires qui empruntent un intérêt exceptionnel à l'importance des sujets qui y sont traités avec un talent qui d'ailleurs ne fait défaut à aucun des membres de la Société.

« Le mémoire de M. le baron de Wismes est intitulé le *Tumulus des trois squelettes à Pornic*. C'est le récit, peut-être trop développé, mais vivement enlevé, de l'exploration de ce tumulus, l'un des plus remarquables que l'on ait découverts depuis longtemps, faite, en 1875, sous la direction du narrateur et sous les auspices de la Société archéologique et du conservateur du musée de Nantes. Ce qui fait l'intérêt capital de ce tumulus, c'est d'abord la présence des trois squelettes qui lui ont valu son nom. On sait qu'on trouve rarement des squelettes humains dans les tumulus et que, en Bretagne, où l'on a tant fouillé, on n'en a pas encore rencontré, mais seulement des ossements en petit nombre. C'est ensuite que l'on a constaté dans le tumulus l'existence de six caveaux funéraires.

A ceci, il faut ajouter que, dans une seconde campagne, M. de Wismes reconnut sur des pierres verticales du tumulus des signes analogues à ceux observés depuis longtemps dans le Morbihan, à Gavrinnis ou à Lokmariaker. Avec un heureux à-propos, M. de Wismes a pris pour épigraphe ces vers que le chantre des *Harmonies* adressait, il y a cinquante ans, à d'autres signes mystérieux :

Et vous, dont nous cherchons les lettres symboliques,
D'un passé sans mémoire incertaines reliques,
Mystères d'un vieux monde en mystères écrits !...

« Les signes gravés sur les dolmens du Morbihan et de la Loire-Inférieure trouveront-ils un Champollion ou un Burnouf? Il n'en faut pas désespérer; tel est l'avis de M. de Wismes; mais il n'y a rien de plus à en dire aujourd'hui.

« Ce n'est pas à des philologues de génie comme Champollion jeune et Eugène Burnouf qu'on pourrait demander l'explication d'un autre mystère, la solution du problème posé par le mémoire de M. René Kerviler, intitulé : « L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire-sur-Loire, étude archéologique et géologique. » La dernière de ces épithètes suffit à montrer que ce n'est pas davantage à nous autres antiquaires qu'il appartient de déclarer si, oui ou non, ce problème est résolu. Nous ne pouvons que mesurer la portée de la découverte sur laquelle il s'appuie, découverte qui, si elle conquiert l'assentiment des juges compétents, « aura sur les études préhistoriques une influence décisive. »

« Membre de la Société archéologique de Nantes depuis 1873, M. Kerviler lui avait déjà donné, on l'a vu, de sérieux travaux, lorsqu'il fut chargé, comme ingénieur, de diriger le creusement du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire. M. Kerviler était donc parfaitement préparé pour faire profiter l'archéologie des aubaines que lui promettait cette mission. Il ne manqua pas à sa bonne fortune. Son attention une fois éveillée par la rencontre dans les alluvions vaseuses de la Loire de crânes dolichocéphales et d'autres vestiges d'objets généralement considérés comme remontant aux âges les plus reculés. M. Kerviler se livra à des observations méthodiques et à des calculs qui le conduisirent à reconnaître que « les couches d'alluvions déposées par le fleuve pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois. »

« On n'analysera pas le mémoire de M. Kerviler; il n'est ici personne qui ne le connaisse. Dans cette enceinte, l'an dernier, à pareil jour, M. Waddington, alors ministre de l'instruction publique, dont je viens d'emprunter les paroles à deux reprises, faisait un lumineux résumé de la théorie de M. Kerviler, laquelle ne s'est pas produite seulement dans le *Bulletin* de la Société de Nantes, mais que l'on a pu étudier aussi dans la *Revue archéologique*, où a été réimprimé le mémoire du savant ingénieur et qui, en outre, a été exposée dans diverses revues, notamment dans la *Revue des sciences*, la *Revue scientifique*, la *Revue des sociétés savantes* et d'autres recueils encore. Il suffira de rappeler que, selon M. Kerviler, il est possible de dater les vestiges des âges préhistoriques au moyen de calculs basés sur la régularité avec laquelle se forment les couches d'alluvions où l'on retrouve ces vestiges à côté de monuments d'époques historiques, à dates certaines, comme une monnaie de Tétricus, le César gaulois.

« En un mot, suivant M. Kerviler, la Loire vient de nous apporter un véritable *chronomètre préhistorique*. L'expression a été empruntée par M. Kerviler à M. de Quatrefages, qui s'en est servi dans son beau livre sur l'espèce humaine, où le savant académicien déclare que, « jusqu'à présent, il a été impossible de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées, soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et que l'on n'a aucun moyen de déterminer les accroissements annuels ainsi formés ! »

« M. Kerviler aurait-il trouvé ce moyen ? Peut-on fixer avec lui à un maximum de 6,000 ans avant notre ère le commencement des alluvions de la Loire et par conséquent de la période géologique actuelle ? Je viens de le dire, il n'appartient pas à la section d'archéologie de répondre à une telle question. Du reste, M. Kerviler n'a pas terminé ses sondages ; enfin, l'Académie des sciences, saisie, n'a pas encore fait connaître son opinion. Il faut donc attendre ; toutefois, dès à présent, nous féliciterons M. Kerviler de la courageuse persévérance avec laquelle il s'acharne à demander leurs derniers secrets aux immenses profondeurs des vases de la Loire, et nous félicitons en même temps la Société qui a donné place dans son recueil au mémoire sur l'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire. »

— Les succès académiques deviennent familiers à nos collaborateurs : l'an dernier, c'était M. René Kerviler qui était couronné pour sa *Bretagne à l'Académie française ;* cette année, ce sont MM. Prosper Blanchemain, à qui ses *Poèmes et Poésies* valent un prix Montyon de 1,500 francs, et Lucien Dubois, qui en remporte un de 1,000 francs pour le *Pôle et l'Équateur,* distinction qui ne surprendra personne parmi nous et à laquelle applaudiront tous nos lecteurs.

L'Académie française a aussi décerné un prix de 1,000 francs, de la fondation Marcelin Guérin, à M. Henry Jouin, pour son ouvrage sur la *Vie et les Œuvres de David d'Angers*. Dans une de nos prochaines livraisons, nous entamerons une étude développée sur ce livre si intéressant à tous égards.

— Le 28 avril, une assemblée générale de l'Association bretonne s'est tenue à Rennes, pour la reconstitution du bureau. Elle a nommé président de la section d'archéologie : M. de la Villemarqué ; vice-président, M. Gaultier du Mottay ; et secrétaire, M. René Kerviler. Le prochain congrès se tiendra à Auray, au mois d'août prochain.

— En 1867, M. Ingres fut chargé de dessiner le diplôme qui devait être décerné aux lauréats de l'Exposition universelle. Cette année, ce travail a été confié à notre compatriote, M. Paul Baudry. Son dessin représente la France assise sur un trône, appuyé sur la Paix et tendant la main au Travail, personnifié par un jeune homme touché au front par le doigt d'un Génie. Des attributs reproduisent les principaux outils des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

De plus, notre compatriote vient d'être chargé par l'administration de la décoration de la grande salle de la cour de Cassation.

— Le tombeau du général de la Moricière, auquel M. Paul Dubois travaille depuis plus de dix ans, figurera au Champ-de-Mars tel qu'il sera érigé plus tard dans la cathédrale de Nantes. Sur la face du tombeau se détacheront, entre autres reliefs, deux figures, l'une représentant la *Méditation*, l'autre la *Prière*.

— Le 9 mai, avaient lieu dans la cathédrale de Nantes les obsèques de M. François Benoist, ancien maître de chapelle du roi, professeur au Conservatoire, grand prix de Rome, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 6 mai à Paris.

Nous espérons être bientôt en mesure de dire ce qu'ont été la vie et les travaux artistiques de notre honorable compatriote.

— Nous apprenons la mort de M. Malagutti, ancien professeur de chimie et doyen de la Faculté des Sciences de Rennes, ancien recteur de l'Académie.

— Nous ne finirons pas cette chronique sans donner un regret des plus sincères à M. Henri Couëtoux, avocat, parti d'au milieu de nous avant d'avoir atteint sa trentième année. C'était un jeune homme admirablement doué, et qui eût un jour brillé au premier rang. N'avait-il pas déjà, aux dernières élections, failli être nommé député dans la circonscription de Saint-Nazaire? Sa santé par malheur était trop frêle. En le voyant mourir, si plein de foi et de résignation, l'on se prend à répéter le beau vers de Victor de Laprade:

Dieu cueille ses élus dans leurs fraîches années.

LOUIS DE KERJEAN.

M. Chesnelong à Luçon.

La Vendée, répondant à l'appel de son évêque, lui a envoyé, à Luçon, le 25 avril dernier, près de six cents de ses enfants, pour la représenter à la réunion des œuvres catholiques. Si l'assistance eût répondu au nombre des désirs, elle eût été bien des fois plus grande : beaucoup de gens, parmi les laïcs et dans le clergé, ne se sont abstenus qu'en faisant un douloureux sacrifice. Tout ce qui a pu venir est venu, et ceux qui sont venus serviront, suivant la pittoresque expression de M. Dalin, de *phonographes* à ceux qui n'ont pu venir; consolation qui peut-être ne fera qu'augmenter les regrets de cœurs généreux qui n'ont besoin que de connaître le bien pour y adhérer et le faire passer dans leurs actes. Ce

n'était pas assez que la Vendée fût représentée, il eût fallu qu'elle fût là présente tout entière.

M. Chesnelong était venu exprès de Pau à Luçon pour stimuler le zèle de nos Vendéens. Après le déjeuner, que Mgr l'évêque a gracieusement offert à l'assistance, M. Chesnelong a adressé au vénéré prélat et à la Vendée un toast, auquel M. de la Bassetière, notre digne député, a répondu de la façon la plus heureuse.

Du réfectoire, on s'est rendu dans la vaste salle où devait avoir lieu la séance.

M. Alfred Biré a lu, sur les œuvres catholiques en général et sur les œuvres catholiques de la Vendée en particulier, un remarquable rapport, qui lui a valu les applaudissements de l'auditoire et les justes félicitations de ses amis.

Après M. Biré, M. Chesnelong a pris la parole.

L'illustre orateur a développé cette pensée : Nécessité de la fermeté dans la foi, de l'ardeur dans les œuvres de la foi, de l'union des cœurs et des moyens dans l'accomplissement des œuvres de la foi.

La fermeté dans la foi est nécessaire dans tous les temps, mais surtout dans celui où la négation, après avoir attaqué tous les dogmes de la religion révélée et la divinité de Jésus-Christ elle-même, après avoir cherché à détruire la croyance à l'existence de Dieu, arrive, par le moyen du matérialisme le plus grossier, jusqu'à anéantir la raison humaine, la responsabilité en même temps que la conscience. Tout frein moral étant rompu, c'est la loi du plus fort qui domine et l'oppression du faible par le puissant qui est à l'ordre du jour. Rendez à l'homme son Dieu, sa foi, sa raison, sa conscience, et le droit de chacun sera respecté et renaîtra la liberté.

L'ardeur dans les œuvres de la foi a été nécessaire dans tous les temps, elle l'est surtout dans celui où nous sommes. Plus le mal est menaçant, plus forte doit être la digue qu'on lui oppose. Le chrétien n'a pas rempli sa mission entière en priant dans un isolement plus ou moins commode; c'est pour lui une obligation d'agir et de se mouvoir en faveur des œuvres catholiques dans toute la sphère de son influence. C'est sous l'impulsion de cette pensée salutaire que tant d'œuvres excellentes ont surgi. Dieu a voulu, dans les siècles qui nous ont précédés, qu'à chaque danger spécial qui menaçait la grande famille chrétienne, une œuvre spéciale se levât pour le conjurer. A notre époque, les œuvres ouvrières semblent avoir été suscitées pour maintenir l'affirmation de la foi, et dans les classe dirigeantes, devenues apôtres, de séductrices qu'elles étaient, et dans les classes populaires, qui, au XVIIIe siècle, furent séduites, et qui, au XIXe, par une réparation longtemps attendue, sont ramenées de l'erreur à la vérité.

L'union, cette fille de la charité chrétienne, est surtout nécessaire dans

un temps où les forces ennemies sont plus que jamais ameutées contre l'Église de Jésus-Christ. Sans doute l'Église ne périra pas : elle a pour elle les promesses divines; mais elle peut souffrir, et combien d'âmes, combien de nations peuvent se perdre! Laissons donc de côté tout prétexte de division : appuyés sur l'enseignement infaillible de l'Église et du vicaire de Jésus-Christ, marchons comme un seul homme, avec une grande indulgence pour les personnes, mais avec une inébranlable fixité de principes. Dans cette union, espérons en l'avenir. Un jour, viendra le triomphe de l'Église et, avec le triomphe de l'Église, presque certainement le salut de la France.

Nous n'avons pu vouloir renfermer dans ces quelques lignes l'analyse d'un discours qui, pendant une heure et demie, a tenu l'auditoire sous le charme d'une parole spirituelle, véhémente et convaincue : à plus forte raison n'avons-nous pas essayé de reproduire cette parole, ce magnifique langage.

M. l'abbé Dalin a remercié le grand orateur avec cet esprit, cette verve, ce tact, cet entrain que tout le monde lui connaît.

Mgr l'évêque a terminé la séance par une allocution dans laquelle il a témoigné à M. Chesnelong et aux assistants toute sa satisfaction et sa gratitude. Le vénérable orateur a admirablement résumé les discours qu'on venait d'entendre, et en a fait ressortir les enseignements pratiques. Le respect n'a pu retenir les applaudissements unanimes. Ces applaudissements ont redoublé quand le bien-aimé prélat, ouvrant son grand cœur, a redit tout son attachement pour cette terre dont il a été écrit :

> Dieu pour sa cause aura des hommes,
> Tant que vivront des Vendéens [1].

DU TRESSAY.

[1] *Cantique de Lourdes*, par M. l'abbé Dalin.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH MORBIHANNAIS POUR L'ANNÉE 1878. In-8°, 64 p. Vannes, imp. et lib. Galles.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (année 1878), suivi des monuments celtiques dans le Morbihan, de leur destination, de leur origine, à quel peuple les attribuer; par Alfred Lallemand, juge de paix du canton est de Vannes. In-18, IV-211 p. Vannes, imp. Galles..... 1 25

CALENDRIER DU DIOCÈSE DE VANNES, suivant l'*Ordo*, année 1878. In-32, 30 p. Vannes, imp. Galles.

ER FETŒNIEU A VUHÉ PÉ ER SEIH SACREMANT HAG ER SACRIFIC INSTITUET DRÉ HER SALVER JÉSUS-CHROUIST. In-12, 308 p. Vannes, imp. Galles.

HISTOIRES ET PARABOLES DU P. BONAVENTURE GIRAUDEAU. In-8°, 168 p. Lille, imp. et lib. Lefort; Paris, même maison.

MÉCHANT (LE). Pensées d'un ouvrier (vers); par S. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent; lib. Mahé..... » 15

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR Mgr H. DE L'ESPINAY, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE, VICAIRE GÉNÉRAL DE LUÇON ET DE NANTES. In-8°, 15 p. Luçon, imp. F. Bideaux..... » 25

Extrait de la *Semaine catholique* de Luçon.

RAPPORT SUR L'EXPOSITION ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SAVENAY, lu en séance publique du Congrès de l'Association bretonne, le 7 septembre 1877; par Robert Obeix. In-18, 24 p. Redon, imp. Chauvin.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, Conseil central de Nantes. Assemblée du 11 mars 1878. In-8°, 31 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SOUVENIRS D'UNE MISSION MUSICALE EN GRÈCE ET EN ORIENT; par L.-A. Bourgault-Ducoudray, 2e édition, in-8°, 31 p. Paris, imp. Chamerot; lib. Hachette et Cie.

TRAITÉ DE COMMERCE ET TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES. Réponse de la Chambre de Commerce de Rennes à la circulaire ministérielle du 24 mars 1877. In-8°, 15 p. Rennes, imp. Caillot.

UN

SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS *et sur la connaissance qu'ils ont pu avoir des traditions bibliques, par leurs rapports avec les Juifs,* donnant, année par année: 1° les événements politiques; 2° les actes superstitieux qui dirigèrent les affaires romaines; 3° les rapports avec les Juifs; 4° les ouvrages qui étaient publiés et leur analyse au point de vue philosophique et religieux; — par A. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne et de l'Université catholique,* de l'Académie de la religion catholique de Rouen et de la Société asiatique de Paris, etc., etc. — Paris, au bureau des *Annales de philosophie chrétienne,* rue de Babylone, 10. 4 vol. in-8°.

I

Je tiens d'autant plus à parler de ce grand ouvrage qu'il sera très-exploité, très-pillé, et, je le crains, très-peu cité. A quoi bon citer un auteur qui vous met, pour ainsi dire, dans la main toute sa science, et une science des plus étendues, multipliant les textes sur les moindres questions, et les donnant deux fois : une première fois dans notre langue, une seconde fois dans la leur, quelle que soit cette langue, le latin, le grec ou l'hébreu; indiquant l'ouvrage, l'édition, le volume, la page; ne se réservant rien, en un mot, qui puisse contraindre les consciences légères à lui rendre ce qui lui appartient. Quand on a lu M. Bonnetty, on peut faire le savant tout

à son aise. Son livre est sinon une histoire suivie, du moins un répertoire complet de l'histoire romaine dans ses rapports avec le plan divin ; c'est même plus, c'est une vue générale du monde, prise, jour par jour, pendant deux siècles, de l'an 160 avant Jésus-Christ à l'année du Calvaire, par un témoin placé assez haut pour tout voir et pour juger des hommes et des choses dans leur ensemble.

M. Bonnetty donne son livre comme *supplément à toutes les histoires romaines*, et il a raison ; car l'histoire, telle que nous l'avons apprise, ne voit guère que Rome dans Rome et se laisse facilement aveugler par sa gloire, tandis que M. Bonnetty y voit avant tout, Dieu, devant qui toutes les gloires pâlissent. C'est la pensée de Bossuet, mais suivie jusque dans les détails qu'avait nécessairement omis dans son *Discours* le grand évêque. De cette différence de points de vue sortent deux tableaux très-différents. Ceux qui n'étudient que Rome sont toujours portés à dissimuler, à atténuer, ou tout au moins à interpréter ses misères et ses vices. On appellera Virgile le *chaste Virgile*, sans vouloir se souvenir d'Alexis et de bien d'autres, *quos ardebat*, suivant son mot ; on fera de Cicéron le modèle des sages, en jetant un voile sur ses *jeux*, comme dit Pline, *lascivum lusum Ciceronis*, et le modèle des philosophes, bien qu'il ait dit le pour et le contre sur presque toutes les questions ; on citera Horace comme un type de délicatesse, malgré les femmes perdues dont il s'entoure et ce Ligurinus qui scandalisait Voltaire lui-même ; on se laissera tellement éblouir par le génie de César qu'on n'osera pas s'appesantir sur ses superstitions et faiblesses, soit qu'il lui faille des paroles magiques avant de se hasarder sur un char, soit qu'il ait besoin d'un augure, d'un songe, d'un oracle pour se déterminer dans chacune de ses entreprises. Mêmes égards pour Auguste ! Comment dire que ce politique profond et sagace avait toujours avec lui une peau de veau marin pour se garantir contre la foudre et se croyait perdu si, par inadvertance, il mettait à son pied droit la chaussure du pied gauche ? Suétone l'a dit ; mais à quoi bon répéter Suétone ?

On célébrera l'*austère* Caton, l'*indomptable* Caton, *atrox anima*

Catonis, et l'on ne dira pas que Caton d'Utique prêtait sa femme à son ami Hortensius et que Caton l'*Ancien* trafiquait d'un mauvais lieu qu'il avait disposé pour ses esclaves. Est-ce tout? Non. On s'appliquera à réduire en petits catéchismes les croyances païennes, à faire quelque chose non pas de raisonnable, on ne le voudrait pas, mais de complet et de précis de ce qu'il y avait de plus confus et inextricable au monde, et l'on perpétuera ainsi dans les lettres un paganisme de convention dont nous sommes à peine délivrés. Notez bien que ce sont de très-honnêtes écrivains, des prêtres même souvent, qui s'emploieront à cette belle œuvre. Le *philosophisme* y mettra aussi son mot; il trouvera mauvais que les Pères de l'Église se soient moqués des petits dieux de Rome, dans lesquels il tient, lui, à voir des mythes. On sait quelles formes prenaient certains mythes dont on ne rougissait pas de confier la garde aux Vestales.

A ce tableau, trop souvent fantaisiste, il était bon qu'on opposât le tableau vrai, tel qu'il résulte de la simple étude des textes, sans complaisance ni parti pris. C'est ce qu'a fait M. de Champagny dans ses *Césars ;* c'est ce que fait M. Bonnetty, avec des développements nouveaux, dans l'ouvrage que nous annonçons. Sans doute, l'antiquité grecque et latine nous a laissé dans les arts et les lettres des modèles achevés. « Près des Grecs et des Latins, disait même Voltaire, nous ne sommes que des *violons de village.* » Bossuet, un violon de village! et sans doute aussi Pascal, Corneille, etc.! C'est-à-dire que les *Oraisons funèbres* seraient une musique de bastringue près des *Catilinaires;* le *Discours sur l'histoire universelle* près des *Tusculanes,* les *Pensées* de Pascal près du *Phédon* et la mâle énergie des Romains du vieux Corneille près des poétiques mais souvent piteuses aventures du *pieux Énée!* Et que dire de la *Cène* de Léonard, si on la rapproche du *Laocoon?* Que dire des *Vierges* de Raphaël, si l'on a devant soi la *Vénus de Médicis?* La beauté plastique des œuvres de l'antiquité égalera-t-elle jamais la beauté supérieure, le *mens divinior,* des œuvres chrétiennes?

Ce qui frappe surtout dans le monde païen, et c'est là le point trop négligé auquel s'attache surtout M. Bonnetty, c'est l'esclavage

moral qui pesait sur les intelligences, comme l'esclavage physique pesait sur les corps. On ne croyait pas toujours à grand'chose, mais, précisément parce que la foi n'avait pas de limites certaines, on avait peur de tout; de là la puissance, on pourrait même dire la toute-puissance politique des augures, interprètes reconnus de cette peur universelle. La divination, les auspices, la magie, les oracles, tels étaient les principaux mobiles des maîtres du monde. C'était, dit très-bien M. Bonnetty, de la *démonocratie toute pure.*

Eh bien, c'est ce fait de la *démonocratie* que n'ont pas vu ou qu'ont évité de voir la plupart des historiens; c'est ce règne de Satan sur les âmes avant la venue de Jésus-Christ qu'ils se sont abstenus d'étudier et que M. Bonnetty nous rend le service de mettre en lumière. « Nous parlerons peu nous-même, dit-il, nous laisserons parler les auteurs latins, afin que nos lecteurs se trouvent, pour ainsi dire, au milieu de Rome même. Nous espérons ainsi détruire une grave erreur. En effet, par suite de l'enseignement commun on se figure, en général, les Romains vivant sous les lois de la pure raison qui seule aurait formé leur religion, religion qu'on appelle en ce moment *naturelle.* Or, la vérité est qu'ils vivaient sous l'empire d'une religion *très-positive* qu'ils croyaient devoir à des oracles, à des révélations de nous ne savons quels *démons,* comme on les appelait. En sorte qu'il est vrai de dire que tous les esprits étaient emprisonnés dans un dédale de croyances qui ne leur laissaient pas la moindre liberté.... Quant à déterminer à quelle cause naturelle ou surnaturelle, bienfaisante ou malfaisante, il faut attribuer ces faits, nous en laisserons juge le bon sens de nos lecteurs. Nous en tirerons seulement cette conclusion : c'est que c'est le Christ qui a fait disparaître ces terreurs et cet esclavage, en sorte qu'il est complétement vrai, ainsi que le dit saint Paul, que *le Christ nous a délivrés,* ce que beaucoup de philosophes et de politiques ignorent en ce moment [1]. »

La *délivrance par le Christ,* c'est-à-dire la Rédemption du genre humain, et cette rédemption rendue éclatante par le tableau même

[1] Premier vol., pp. 17 et 18.

des mœurs, des croyances, des livres du monde païen, tel que le donnent les écrivains anciens non *expurgés*, voilà donc quelle est, en deux mots, la pensée fondamentale du grand travail de M. Bonnetty. Or, quand je dis *non expurgés*, je n'entends pas seulement les éditions autres que celles *ad usum Delphini*, comme on disait autrefois, ou à l'usage des colléges, comme on dit aujourd'hui; mais des histoires qui ont la prétention d'être complètes, celle de M. Duruy notamment, et savantes, ainsi qu'on peut appeler à bon droit celle de M. Ampère. Pour M. Duruy, par exemple, Cicéron est *le maître des générations futures et l'un des précepteurs du genre humain;* étrange précepteur qui admettait et se permettait, non moins que Virgile et Horace, les amours contre nature; qui, tantôt professait l'idée d'un Dieu unique, tantôt proclamait que Dieu était le monde, puis, que les astres étaient dieux, que les âmes des hommes étaient divines; qui un jour croyait à l'immortalité de l'âme et, un autre jour, à son extinction finale; qui se soumettait à la Providence, mais plus souvent au destin, et concevait enfin la *charité* — le mot est de M. Duruy — comme la concevait Virgile, dont le sage, ni n'est affecté des misères du pauvre ni n'envie les trésors du riche:

> ..... *neque ille*
> *Aut doluit miserans inopem aut invidit habenti.*
> (*Georg.*, II, 471.)

Cicéron disait de la même manière : « Si le sage était capable d'affliction, il le serait aussi de pitié, il le serait pareillement d'envie...; mais le sage est inaccessible à l'envie, il l'est donc aussi à la pitié, *abest a sapiente ægritudo* (*Tuscul.*, III, 9, 10) [1].

Que dire de pareils maîtres! Et cependant, ne nous y trompons pas, ce n'est pas seulement comme orateur que Cicéron figure encore parmi nos maîtres; c'est aussi comme philosophe. Orateur! M. Bonnetty nous remet fort à propos sous les yeux ce qu'il disait de l'éloquence : — « L'éloquence a fait plus de mal que de bien aux États. » (*De Oratore*, c. IX). Philosophe! — « Je ne sais com-

[1] Voir, sur toutes les contradictions de Cicéron, Bonnetty, t. I, p. 653.

ment il se fait, écrivait-il, qu'il n'y a rien de si absurde qui ne soit dit par quelque philosophe. » (*De Divinatione*, II, 58.)

Pour M. Ampère, qui n'était cependant pas, dans toute la force du mot, un libre penseur, on dirait que le christianisme n'est qu'un perfectionnement du paganisme, perfectionnement qui n'a même pas toujours su conserver la *poésie des origines*. A ses yeux, les Vestales dont on coupait les cheveux comme on coupe ceux de nos religieuses et à qui l'on imposait, qu'elles le voulussent ou ne le voulussent pas, une virginité de trente ans, représentent assez fidèlement nos couvents chrétiens; les prêtres de Cybèle qui se tailladaient les membres et se mutilaient même en l'honneur de la déesse, n'étaient *ni plus ni moins* que des dévots qui se donnaient la discipline; l'entrée solennelle de la pierre *manalis* que l'on apportait à Rome pour obtenir de la pluie, était, à l'entendre, *très-pareille* à nos Rogations, où des foules pieuses, suivant, non pas, il est vrai, une pierre, mais l'image du crucifié, lui adressent les supplications les plus humbles et les plus touchantes; l'image enfin de la *fortune créatrice et féconde*, tenant sur son giron Jupiter et Junon, les deux *enfants de l'Ida*, se tournant à l'envi vers son sein maternel, lui rappellent quoi, bon Dieu ! la Vierge Mère et *un peu de la tendre dévotion* qu'elle inspire [1]. A quoi sert d'être chrétien, on même simplement d'être érudit, poète, artiste, si ni l'érudition, ni la poésie, ni la foi ne protestent en vous contre d'aussi étranges rapprochements?

Jamais je n'ai mieux compris qu'en présence de cette manie d'allusions et de prétendues similitudes, l'utilité du travail de M. Bonnetty, comparant, lui aussi; son ouvrage n'est qu'une longue suite de comparaisons, mais ces comparaisons n'aboutissent jamais qu'à des contrastes.

Une des parties de l'histoire les moins favorables aux anciens est assurément celle de leurs superstitions puériles, vulgaires, de tous les jours. Aussi leurs admirateurs les passent-ils sous silence le plus qu'ils peuvent. M. Bonnetty, au contraire, est impitoyable, à cet égard,

[1] Voir *Histoire romaine écrite à Rome*. T. I, pp. 359, 431, t. II, p. 95 et t. III, p. 145.

et il n'est pas un des traits de cette physionomie soi-disant religieuse, qu'il ne tienne à conserver. A qui d'ailleurs emprunte-t-il ces traits? Aux plus savants, aux plus illustres : à César, à Cicéron, à Tite-Live, à Suétone, à Tacite. Il n'oublie pas davantage ce qui a été souvent oublié : le silence des oracles dans les jours qui précédèrent l'avénement de Jésus-Christ, silence constaté par Cicéron, par Lucain, par Suétone, par Plutarque, et qui faisait pousser à Juvénal un cri d'angoisse sur la sombre nuit de l'avenir: *Genus humanum damnat caligo futuri* [1].

Les oracles jouèrent, en effet, un grand rôle dans le paganisme. Furent-ils tous menteurs? On ne saurait le dire lorsqu'on se rappelle la prophétie de Balaam, et qu'on voit l'Église associer la sybille à David dans l'annonce des épouvantements du dernier jour : *Teste David cum sybillâ.* Les livres sybillins étaient gardés précieusement au Capitole, et, dans toutes les grandes circonstances, ils étaient consultés comme une voix d'en haut. Mais qu'était-ce que les sybilles? Quelle était leur histoire? Quel fut leur nombre? Quelles prédictions leur ont été attribuées? Questions curieuses mais obscures. M. Bonnetty y a porté du moins toute la lumière que peut donner la plus sérieuse érudition.

Les sacrifices humains entraient dans la pratique générale des peuples païens; Rome, sous ce rapport, faisait-elle exception? Sans doute on savait bien qu'à l'époque de la guerre contre la Gaule cisalpine (an 226 avant Jésus-Christ), un Gaulois, une Gauloise, un Grec et une Grecque avaient été enterrés vivants dans le *forum Boarium*, et l'on n'ignorait pas absolument que Jules César se permit, un jour, en plein Champ-de-Mars, une peccadille du même genre; mais ces faits étaient réputés exceptionnels, et l'on citait, à l'encontre, les figures d'osier qu'on jetait chaque année dans le Tibre, aux ides de mai, pour tenir lieu des *têtes* qu'avait demandées l'oracle. Ce qui est vrai cependant, c'est que depuis les âges primitifs jusqu'au temps d'Adrien, les sacrifices humains ne cessèrent jamais complétement à Rome. M. Bonnetty

[1] *Sat.*, V, v. 556.

nous montre, en plein siècle d'Auguste, le doux Virgile faisant immoler par le pieux Énée huit jeunes gens aux mânes de Pallas, afin d'arroser d'un sang captif les flammes du bûcher :

Captivoque rogi perfundet sanguine flammas.

Eh ! vraiment, Virgile était encore bien modeste de s'arrêter au chiffre huit ; Auguste, son patron, n'avait-il pas immolé, après la prise de Pérouse, trois cents chevaliers et sénateurs, en guise de victimes, *hostiarum more,* sur l'autel de son oncle, le *divin* Jules [1]?

Quelques années auparavant, au commencement de la dictature de Jules César, le temple de Bellone ayant été détruit, on y trouva, affirme Dion, des vases *remplis de chair humaine* [2].

La magie avait également recours au sang humain. Cicéron nous représente Vatinius évoquant les esprits infernaux et consultant les dieux mânes dans les entrailles des enfants [3]. Dion et Plutarque nous montrent, de leur côté, Catilina et ses complices égorgeant un jeune esclave, et, pour rendre leur serment plus terrible, mangeant de sa chair et buvant de son sang [4].

Beaucoup d'entre nous savent-ils ce que c'était qu'un *printemps sacré,* chose exécrable suivant les uns, *sainte* suivant les autres, par laquelle on vouait à la mort, dans de grands périls, *tous les êtres animés qui naîtraient dans le printemps suivant.* « Comme il semblait toutefois cruel, dit Festus, de tuer de jeunes garçons et de jeunes filles d'une complète innocence, on les couvrait d'un voile lorsqu'ils étaient arrivés à l'âge adulte et on les chassait hors des frontières. »

M. Bonnetty se demande, et tout le monde se demandera avec lui, d'où a pu venir à l'humanité ce besoin de sacrifices que le sang des animaux ne parvenait pas à satisfaire, et qui voulait, qui a voulu partout, hors de la Judée, du sang humain. La raison ne l'expliquera jamais ; mais la tradition reste et nous y fait voir la grande expiation

[1] Suétone, *Aug.*, XII. — Voir Bonnetty.
[2] Voir Bonnetty, t. I, p. 248.
[3] *In Vatinium.* — Bonnetty, t. I, p. 107.
[4] Bonnetty, t. Ier, 23.

d'une faute originelle. M. Bonnetty y voit aussi l'expression de cette pensée que tout est à Dieu, les hommes non moins que les animaux et les plantes, pensée de soumission et de dépendance, qui faisait préparer à Abraham le bûcher d'Isaac, et consacrer à Jéhovah les premiers-nés des hommes et des bêtes en Israël; car, disait le Seigneur, *tout est à moi*; mais Dieu retint le bras d'Abraham prêt à frapper, et il ordonnait le rachat des premiers-nés par une offrande. Dans le paganisme, au contraire, sous l'action d'une puissance ennemie de l'homme, rien ne retint le bras du sacrificateur, et aucune offrande ne put racheter la victime.

Indépendamment des victimes *dévouées*, il y avait celles qui se *dévouaient* elles-mêmes. On a souvent cité Curtius se précipitant, sur la foi d'un oracle, dans le gouffre du Vélabre ; mais comment ne pas citer le dévouement, pour le moins aussi authentique, des deux Décius père et fils, se vouant, pour le salut de leur armée, aux dieux infernaux, et accomplissant leur vœu, l'un pendant le combat, l'autre après la victoire ? Ici encore se retrouve l'action du démon ; on la retrouve surtout dans les combats de gladiateurs, qui participaient de la nature des sacrifices, car ces *jeux*, comme on les appelait, étaient dédiés à Jupiter, et on lui faisait des libations du sang qui y était versé ; « on l'arrose de sang humain », disait Tertullien dans son style énergique [1]. Et les sages, les philosophes, les matrones, les jeunes filles, assistaient sans pitié à ces affreuses boucheries ; les vestales y occupaient une place d'honneur, et ces chastes vierges dont la rencontre suffisait pour libérer un condamné, trépignaient d'aise à la vue des blessures. L'athlète est-il gisant à terre? « Elles se lèvent, dit Prudence, elles applaudissent à chaque nouveau coup qui pénètre, et, renversant le pouce, prononcent l'arrêt de mort [2]. » N'est-ce pas le règne visible de Satan ?

A cette domination de l'Esprit du mal M. Bonnetty oppose Celui que saint Jean appelle le *Verbe*. Trop souvent on ne le considère qu'à partir de la crèche de Bethléem ; M. Bonnetty tient

[1] *Apol.*, IX.
[2] II, *in Symm.*

à rappeler qu'il date du *commencement*. A la condamnation il oppose la Rédemption ; au sang humain, impuissant à racheter l'homme, il oppose le sang de l'HOMME-DIEU.

L'habitude est prise chez beaucoup de philosophes de faire honneur à la raison des fragments de vérité que contenait çà et là le paganisme ; M. Duruy voit notamment, dans les beaux passages de Cicéron, les efforts d'une *belle âme*, qui atteint *par sa propre inspiration* aux vérités sublimes de la religion éternelle [1]. M. Bonnetty, au contraire, y reconnaît le *Verbe*, la révélation primitive, dont il s'attache à suivre les traces chez tous les peuples, et il le fait avec une abondance d'érudition qu'on ne peut qu'admirer. Cette étude est du plus haut intérêt ; nous y reviendrons.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] Cité par Bonnetty, t. Ier, p. 652.

DEUX CAPUCINS

DU COUVENT DE RENNES

MARTYRS EN ORIENT AU XVIIe SIÈCLE *

III

Le P. Cassien, né à Nantes le 14 janvier 1607, était d'origine portugaise. Son père, qui se nommait Jean Loppès Netto, d'une famille distinguée, réputée noble, était venu à Nantes fonder une importante maison de commerce maritime. Il retourna en Portugal, pour épouser, à Lisbonne, Guyonne d'Almeras. On racontait que, quand Loppès revint à Nantes avec sa jeune femme, un mendiant s'écria tout haut en la voyant passer : « Voilà la mariée ! Elle aura trois garçons, dont l'un sera couronné. » — Cette prédiction s'accomplit. Loppès eut effectivement trois garçons, dont l'aîné, Gonzalès, se fit médecin et vint exercer sa profession à Saint-Brieuc, où il mourut célibataire et avec la réputation d'un saint ; le troisième continua le commerce de son père et remplit les charges les plus honorables à Nantes. Trois filles, dont une, nommée Béatrix, était jumelle du capucin dont nous allons parler, renoncèrent à se marier et s'adonnèrent entièrement aux œuvres pies.

Le P. Cassien était donc le second des garçons ; il fut baptisé dans l'église Saint-Similien, et reçut le nom de Ruffilio, auquel on ajouta, selon l'usage portugais, le nom de son oncle, Vas ; si bien

* Voir la livraison de mai, pp. 337-348.

qu'il fut nommé Ruffilio Vas Loppès Netto. Dès sa petite enfance, on contracta les deux noms de Vas et de Netto, et il ne fut désigné que par l'appellation de Vasenet, surnom qui lui convenait, remarque son biographe, à cause de l'innocence et de la pureté de ses mœurs.

Ruffilio fit ses études au collége de Saint-Clément, qui, à cette époque et avant l'arrivée des oratoriens, était tenu par des prêtres séculiers. Il fut le modèle des écoliers, et le premier par l'intelligence comme par la piété. Dès son enfance, levé tous les jours à trois heures du matin, il s'adonnait en secret à l'oraison mentale dont il avait appris la méthode des Pères capucins, alors tous voisins de la maison de son père, et qu'il visitait souvent. Il avait environ neuf ans quand le P. Joseph employa les capucins aux missions étrangères. L'écolier manifesta dès lors sa vocation, et il fallut lui démontrer que la règle n'admettait pas les enfants au dessous de seize ans. Il poursuivit donc ses études classiques, et l'on raconte qu'au commencement de sa rhétorique il eut un grand succès, en déclamant dans une réunion publique une pièce de vers de sa façon, sur l'innocence des mœurs affermie par les belles-lettres. Tout le monde jugea que le jeune poète s'était peint au naturel. Il avait alors quinze ans. Sa vocation persistait; mais son père ne lui permit pas d'entrer au noviciat avant qu'il eût atteint sa dix-septième année, et, au sortir du collége, tout en faisant sa philosophie, il étudia chez les cordeliers de Nantes la théologie scolastique et morale et la langue hébraïque.

Il prit enfin l'habit à Angers, où était alors le noviciat des capucins de la province de Touraine et Bretagne; il reçut le nom de frère Cassien de Nantes, et prononça ses vœux en 1623. Il vint faire de hautes études à Rennes, sous la direction de ce P. François de Tréguier, qui avait été le maître du P. Agathange de Vendôme, et qui était, comme je l'ai dit, réputé l'un des premiers entre les professeurs capucins, et dont les disciples peuplaient déjà les missions de Palestine, de Syrie et d'Egypte. Le Père Cassien venait à peine d'être ordonné prêtre, quand éclata à Rennes la peste de

1631, qui prolongea ses ravages bien avant dans l'année 1632, et qui fut l'occasion du célèbre vœu d'argent massif offert par la communauté de ville à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Le zèle des capucins pour le service des pestiférés mérita que la Maison de ville leur offrît une grande custode d'argent pour porter le viatique aux malades atteints de la peste.

Notre Père Cassien fut un des plus remarqués en cette triste circonstance ; il se renferma avec quelques autres de ses confrères dans l'hôpital général, où l'on entassait les pestiférés, et n'en sortit qu'à la cessation du fléau. Il fut lui-même atteint ; mais il ne se coucha point, et lutta avec tant de force d'âme qu'il se guérit sans remède. « Il fût mort martyr de la charité, dit son biographe, si Dieu ne l'avoit réservé pour être martyr de la foi. »

Ce fut en 1633 qu'il reçut du P. Joseph son obédience pour le Caire. Après une traversée difficile et un court séjour à Alexandrie, il arriva au Caire avec son compagnon, le P. Benoît de Dijon. C'est là qu'il se rencontra avec le P. Agathange, et fit solliciter la difficile mission d'Abyssinie. Il employa les trois ans pendant lesquels les deux capucins durent attendre le mandat de la Propagande, à apprendre l'arabe et l'éthiopien, pour l'étude duquel il utilisa surtout les exilés portugais que la nouvelle révolution d'Abyssinie avait forcés de se réfugier au Caire, et il ajouta à l'étude des langues orientales la visite des missions peu éloignées. Puis il entreprit avec le P. Agathange de Vendôme un pèlerinage à Jérusalem et aux lieux saints. Ils arrivèrent à Jérusalem, après avoir évangélisé sur la route des villages cophtes et maronites, au mois d'avril 1637. Le P. Emmanuel avait sous les yeux des lettres écrites de Terre-Sainte par les deux pèlerins à leur famille, et qu'il a eu le tort irréparable de ne pas reproduire.

IV

Dans le temps même où les deux missionnaires accomplissaient leur voyage en Palestine, Ariminius, ce moine que le patriarche des

cophtes avait, sur la recommandation instante du P. Agathange, élevé à la dignité d'archevêque d'Ethiopie, profitait du passage d'une caravane pour se rendre à son nouveau poste. Il était accompagné d'un homme qui devait être la cause première de l'apostasie de l'archevêque et de la mort des deux martyrs. Il se nommait Pierre Le Bing, natif de Lubeck, luthérien fanatique. Il changeait, suivant les occurrences, et de religion apparente et de nom. Son but était de pénétrer en Ethiopie pour y faire le commerce. Tant que l'Abyssinie fut sous le sceptre de Susnès, il affecta, au Caire, où il avait son pied à terre, une vie toute dévouée aux bonnes œuvres. Médecin, il soignait gratuitement les malades, avait des mœurs austères, et se faisait appeler tantôt Pierre Léon, tantôt Pierre Germain. Il savait à merveille les langues du pays, l'hébreu, le grec, l'arabe et l'éthiopien. Le P. Agathange l'avait démasqué et avait réussi à lui faire interdire l'entrée de l'Abyssinie. Pierre Le Bing en conçut une haine mortelle. Quand la mort de Susnès fit chasser les jésuites et donna le dessus aux cophtes schismatiques, il se présenta dans un couvent de cette secte, prit l'habit et fit ses vœux au bout d'un noviciat de deux mois, et trouva moyen de se faire attacher à l'archevêque Ariminius. Ariminius, comme intelligence et comme science, n'atteignait pas à la cheville de Pierre Léon. Pendant le long trajet à travers le désert qui séparait le Caire de Dombéa, l'une des capitales de l'Ethiopie, où Basilidès faisait sa résidence, notre luthérien trouva moyen de pervertir à nouveau le pauvre moine converti par le P. Agathange, si bien que l'archevêque arriva à la cour, d'une part avec la disposition de soumettre sa conduite aux principes eutychéens que patronnait la régente, et d'autre part convaincu qu'il avait dans les missionnaires capucins des rivaux jaloux et dangereux, dont il fallait se débarrasser à tout prix. L'empereur éthiopien avait reçu l'archevêque avec des marques de respect non équivoques et s'était pâmé d'admiration devant le génie du moine inconnu qui l'accompagnait. Ariminius, sous l'inspiration de Léon, obtint du jeune empereur et de sa mère les ordres les plus sévères et les plus précis pour interdire

l'entrée de l'Abyssinie aux missionnaires catholiques, et spécialement aux capucins. Le plan du marchand, médecin et pseudo-moine, était de semer le protestantisme dans l'esprit de ces schismatiques relaps, à commencer par l'empereur, l'impératrice mère et l'archevêque, afin d'ouvrir l'Ethiopie, désormais fermée au commerce portugais, au commerce allemand. Nous dirons, plus tard, comment il échoua.

Cependant le P. Agathange et le P. Cassien, au retour de Jérusalem, trouvèrent le décret de la Propagande, en date du 18 novembre 1636, qui établissait en Éthiopie des missions franciscaines pour remplacer celles des jésuites proscrits, et les lettres du P. Joseph, qui envoyaient cette obédience aux Pères Agathange de Vendôme, Cassien de Nantes, Agathange de Morlaix et Benoît de Dijon. Il fut résolu que les deux premiers essaieraient seuls d'abord de pénétrer dans l'empire. Le P. Agathange de Vendôme, sachant que le pacha turc de Souaquen, près la mer Rouge, devait bientôt passer au Caire pour se rendre à son gouvernement, résolut de profiter de cette caravane pour atteindre les limites de l'Éthiopie. Il alla à Saint-Macaire, sollicita et obtint du patriarche des lettres pour l'empereur, l'archevêque Ariminius et une lettre pastorale pour tout le peuple éthiopien, dans lesquelles le patriarche recommandait et patronnait les missionnaires, qu'il engageait à se revêtir du costume des moines cophtes. Mais les amis de nos capucins, et surtout le consul de France au Caire, ne voulurent pas que les deux Pères s'exposassent à des dangers dont la gravité n'échappait à aucun de ceux qui avaient appris de la bouche des exilés portugais les détails de la révolution survenue en Éthiopie; ils usèrent de toute leur influence et obtinrent que le départ fût ajourné, si bien que le pacha de Souaquen partit sans eux. A peine avait-il quitté le Caire, que tous deux se reprochèrent leur prudence comme une lâcheté. Ils en parlèrent à un riche négociant vénitien, le signor Xanto, qui était leur intime ami, et ils le convainquirent si bien, qu'il s'employa immédiatement à leur procurer le moyen de rejoindre la caravane du pacha de Souaquen, qui, encombrée de lourds bagages, voyageait

à petites journées et n'était pas encore très-loin. Il leur prêta un de ses bateaux, pour les transporter rapidement jusqu'à Gorges, à l'entrée du désert, pays où devait passer le pacha, et dont l'émir avait de grandes relations avec Xanto. Les deux missionnaires partirent le 23 décembre 1673, et, après quinze jours de navigation, ils abordèrent à Gorges, où le pacha venait d'arriver lui-même. L'émir ne se contenta pas de les recommander chaudement au haut fonctionnaire, qui, dans le langage officiel de la Porte, portait le titre de Begglierbey d'Abassie; il leur fit présent de deux chameaux, et, deux jours après leur arrivée à Gorges, ils se joignaient à la caravane pour entrer dans le désert, dont la traversée ne durait pas moins d'un mois. Ils étaient à Souaquen le 22 mars 1638, et écrivirent à cette date des lettres adressées à leurs confrères d'Égypte, et que le P. Emmanuel, suivant le déplorable usage des biographes du XVIIIe siècle, analyse et ne reproduit pas littéralement. « Ils n'écrivent, dit-il, que pour inviter leurs frères à bénir la divine miséricorde des grâces dont elle les a comblés, surtout du bienfait inattendu qu'elle leur a ménagé à Souaquen, où, ne sachant comment trouver une retraite, elle les avoit conduits comme par la main chez un Grec catholique, nommé Constantin, orfévre ordinaire des Begglierbeis d'Abassie, homme zélé et très-charitable, qui avoit reçu chez lui Alphonse Mendez, patriarche des catholiques d'Ethiopie, obligé de sortir de cet empire, et lui avoit fourni tous les secours nécessaires pour passer à Goa. Ils disent dans cette lettre que ce Grec, zélé pour la gloire de Dieu, les avoit fortement animés à poursuivre leur voyage, les assurant que la pauvreté dont ils faisoient profession les feroit admirer des Ethiopiens. » Constantin leur conseillait d'attendre le départ d'un aga, que les pachas successifs de Souaquen, à leur arrivée dans leur gouvernement, doivent envoyer à l'empereur éthiopien, pour lui porter un certain tribut, que l'empereur doit faire restituer avec usure au gouverneur de Souaquen, en lui envoyant à son tour un ambassadeur. Mais le départ de l'aga turc ne devait pas avoir lieu avant trois mois; ce terme parut trop long aux missionnaires, et comme le pacha en-

voyait à Archique un mutsalem ou exprès, avec une forte escorte, ils demandèrent et obtinrent la permission de se joindre à cet envoyé. Le pacha, qui avait apprécié les deux moines dans le voyage qu'ils avaient fait ensemble, leur donna comme marque de son estime un firman qui leur assurait l'hospitalité dans les différentes forteresses turques qu'ils devaient trouver sur la route. A Archique, ils se réunirent à une caravane de marchands qui se rendait en Ethiopie et devait aller jusqu'à Dombéa. Ce fut alors qu'ils prirent l'habit des moines cophtes de Saint-Macaire, suivant les conseils du patriarche, et c'est ainsi déguisés qu'ils arrivaient, après huit jours de marche, à Barva, chef-lieu de l'une des provinces de l'empire. Mais des ordres très-précis avaient été donnés par l'empereur au gouverneur et au vice-roi, et surtout par l'archevêque à un grand vicaire cophte. La blancheur du teint des deux Européens et le signalement donné par Léon et par Ariminius les firent aisément reconnaître sous leur déguisement. On les arrêta; on fouilla leurs bagages, où l'on trouva des calices et des ornements du rite romain; on s'empara des lettres du patriarche, dont ils étaient porteurs et on les jeta en prison, pour attendre des ordres de la cour.

Ils y seraient morts de faim, si la propre sœur du gouverneur, nommée Monique, et religieuse cophte, mue par un sentiment de curiosité ou peut-être de charité, ne les était allée visiter. Elle leur fit porter du pain, du vin et des viandes; mais les capucins ne voulurent accepter que du pain. La religieuse fut tellement touchée de cet esprit de mortification, qu'elle les prit sous sa protection, fit comprendre à son frère l'injuste excès de sa dureté dans l'exécution d'ordres barbares, et se fit un devoir de visiter souvent les proscrits en compagnie d'autres personnages de la ville. Les prisonniers purent ainsi, au milieu des fers et sans sortir de leur cachot, remplir leur rôle d'apôtres. Cet apostolat ne fut pas sans fruits. Monique très-notamment embrassa la foi catholique et mérita, par son dévouement et sa charité, d'être miraculeusement instruite de la mort des

deux martyrs, au moment même où ils étaient torturés, à un mois de marche de Barna.

Ce trajet fut fait par les deux prisonniers, dépouillés de tous leurs vêtements et étroitement attachés derrière des mules. Ils arrivaient à Dombéa plus morts que vifs, le 3 juin 1638 ; le même jour, Basilidès, sans même les avoir interrogés, les condamnait à mort. Les prisonniers, sans se plaindre de l'arrêt, demandèrent qu'il leur fût permis, avant l'exécution, de parler à l'archevêque. L'empereur, qui se repentait peut-être de la légèreté de sa première sentence, trouva la requête de toute justice. Cela contraria beaucoup Ariminius, très-peu jaloux, après son apostasie, de se trouver en face de celui qui l'avait fait élever au poste qu'il occupait. Mais le jeune empereur tint bon et, après plusieurs jours d'attente, pendant lesquels on eut toutes les peines du monde à dissiper la foule, où se glissaient un grand nombre de catholiques secrets, et qui se pressaient contre les soupiraux de la prison, pour entendre la parole du P. Cassien, qui parlait l'éthiopien avec une rare élégance, les confesseurs furent amenés à l'audience impériale.

L'empereur les interrogea lui-même. Nous avons cet interrogatoire, recueilli par les chrétiens qui y assistèrent, mais malheureusement modifié quant à la forme par le biographe français. Les deux moines demandèrent la production des lettres écrites par le patriarche d'Alexandrie. Ces lettres avaient été jusque-là cachées à l'empereur, qui en ordonna la lecture. Ariminius, l'archevêque apostat, vociféra, et contre le patriarche qu'il représenta comme un vieillard tombé en enfance, et contre le P. Agathange, qui selon lui avait séduit et trompé le vieux patriarche. Il demanda et ordonna même que ces lettres, les reliques, les images, les vases sacrés que l'on avait saisis dans le bagage des missionnaires, fussent jetés aux flammes.

L'empereur demanda enfin aux missionnaires comment ils avaient osé enfreindre les édits qui interdisaient l'empire aux catholiques romains. Le P. Cassien répondit que ces édits frappaient nomina-

tivement les Portugais; mais que lui et son compagnon étaient Français, nation qui n'avait pas été proscrite par l'empereur ; quant au costume cophte qu'avaient pris les missionnaires, c'était par ordre du patriarche, et pour éviter les insultes et les violences des populations, qu'eût irritées peut-être le costume franciscain.

L'empereur et ses conseillers, satisfaits de ces réponses, opinèrent pour que les deux capucins fussent reconduits à la frontière avec défense de pénétrer en Éthiopie; mais l'archevêque et la reine-mère ne se contentèrent pas de ce moyen trop humain, et, par le moyen de Léon, ils excitèrent dans le peuple une émeute bruyante, qui entoura le palais avec de grands cris. Le jeune empereur, effrayé de ce tumulte et conseillé par l'archevêque, fit revenir les deux moines dans la salle d'audience, et leur demanda de recevoir la communion selon le rite des cophtes pour obtenir non-seulement leur liberté, mais de grands biens et de grandes faveurs qu'on leur promettait. Les deux capucins, l'un après l'autre, le P. Cassien dans la langue du pays, le P. Agathange dans la langue arabe, italienne et turque, protestèrent avec calme mais avec fermeté et firent une solennelle profession de la foi catholique. Puis, ils parlèrent ensemble dans une langue que personne n'entendait, et qui était sans doute la langue française, et, levant tous deux les yeux au ciel, le P. Cassien répéta sa profession de foi, en invoquant l'autorité et la mémoire de Susnès. L'archevêque s'écria, hors de lui : « Ces hommes sont dignes de mort! » L'empereur acquiesça.

Les martyrs se jetèrent à genoux, se donnèrent mutuellement l'absolution, et le P. Cassien prononça à haute voix le symbole de Nicée, en le commentant. Les bourreaux l'interrompirent, et on les conduisit au lieu du supplice, où on les dépouilla de tous leurs vêtements. On avait oublié les cordes ; les deux moines indiquèrent eux-mêmes leur cordon franciscain, dont les bourreaux se servirent pour les attacher aux potences; mais comme l'archevêque avait dit au peuple que tout bon chrétien devait jeter au moins une pierre à ces juifs, et menacé d'excommunication ceux qui ne rempliraient pas ce devoir, on ne laissa pas à la corde le temps de faire

son office et les deux martyrs furent lapidés tout vivants. Dès qu'ils furent morts et détachés de la potence, la populace revint à la charge, et recouvrit les cadavres d'une véritable montagne de cailloux.

Dès le soir même, une grande quantité de lumières scintillantes s'échappèrent de ce tas de cailloux et environnèrent le tumulus comme d'une auréole. Cette merveille se renouvela pendant huit jours; déjà un des plus notables habitants de Dombéa, au moment même du supplice, frappé d'admiration par la patience surhumaine des victimes, était allé coller publiquement ses lèvres sur les pieds des martyrs: ce fut bien autre chose quand on vit le miracle. L'archevêque criait à la magie; l'empereur résolut de vérifier par lui-même ce fait étrange; il se rendit secrètement sur les lieux, vit qu'il n'y avait aucun subterfuge et revint confondu, mais non converti à la foi de son père. Il donna ordre de transporter les deux cadavres dans un lieu écarté; mais au moment où on exécutait cet ordre, il éclata un orage si prompt et si violent que les schismatiques épouvantés prirent la fuite. Les catholiques en profitèrent pour enlever et transporter hors de la ville les reliques des martyrs.

Le livre du P. Emmanuel raconte plusieurs autres miracles, survenus tant en Éthiopie qu'en Europe; mais, comme nous l'avons dit en commençant, la procédure de la canonisation a été abandonnée depuis le XVIIIe siècle, et les apparitions notamment que raconte notre auteur n'ont pas été ecclésiastiquement constatées.

Un autre fait, qui frappa beaucoup les contemporains, bien qu'il n'eût rien de miraculeux, fut la mort tragique de Bing. Ce misérable, qui avait su prendre un ascendant énorme sur l'empereur et sur sa mère, en affectant les dehors d'une austérité sans limite, s'était vu gorger des biens confisqués aux jésuites. Il établit, à son tour, une école où affluèrent à la fois les enfants des grands et les enfants du peuple. C'était le moyen qu'il avait rêvé pour inculquer aux Éthiopiens les principes du protestantisme. Il se masqua tout d'abord, puis, enhardi par la protection de l'empereur et par ses richesses, il leva le masque et en vint à nier le culte dû à la sainte Vierge. On sait que les Églises schismatiques orientales ont conservé ce culte

dans tout son éclat, surtout en Éthiopie, où la tradition maintenait que la reine Candace, convertie par l'eunuque qu'avait évangélisé saint Philippe, avait dédié une église à Marie avant même l'Assomption de la Mère de Dieu; aussi quand les enfants vinrent raconter à leurs familles ce que le pédagogue avait dit contre la *Panagia*, ce fut une révolution telle, que l'empereur lui-même dut intimer à son favori l'ordre de quitter le royaume. Celui-ci partit gorgé de richesses de toutes sortes, au grand plaisir d'Ariminius, qui ne voyait pas sans crainte et sans jalousie les succès de son complice. Mais il avait compté sans le pacha de Souaken, qui ne laissa pas échapper cette bonne occasion de mettre la main sur des trésors énormes et de venger la mémoire des deux moines, qu'il avait profondément admirés durant le voyage qu'ils avaient fait en sa compagnie. A peine l'aventurier avait-il pris terre à Souaken, que le pacha le fit arrêter, lui déclara que ces diamants et cet or ne pouvaient provenir que des brigandages dont le désert avait été récemment le théâtre. Le prisonnier objecta en vain qu'il n'était autre que le moine cophte qui avait passé par Souaken, il y avait deux ans, en compagnie de l'archevêque Ariminius. Le pacha repartit avec raison que, les moines n'ayant pas de telles richesses, il était démontré qu'il avait sous les yeux un fourbe et un bandit. Sur quoi, sans autre procédure, il l'envoya dans une basse fosse, où on l'étrangla. Les gens de sa suite se sauvèrent au plus vite, et tout son bagage resta en la possession du pacha.

La mémoire des martyrs était encore vivante en Orient au moment où écrivait le P. Emmanuel. Elle s'y est sans doute éteinte, et, dans la Bretagne même, j'ai peut-être été, en ces derniers temps, l'un des seuls à feuilleter le rare petit volume dont je viens de faire l'analyse.

S. Ropartz.

ÉTUDES SUR LA TERREUR

LES NOYADES DE NANTES*

VI

Les trois noyades que je viens de raconter ne furent que le prélude d'autres expéditions du même genre, mais beaucoup plus meurtrières, bien que le nombre exact des prisonniers qui y périrent soit souvent aussi difficile à déterminer que la date précise du jour où elles eurent lieu. Selon M. Michelet, on peut dater sept noyades [1]. C'est à ce chiffre que s'arrête M. Berriat-Saint-Prix [2] qui, pas plus que M. Michelet, n'a donné les dates. M. Louis Blanc veut bien reconnaître qu'il y eut *plusieurs* noyades [3]. Les documents qui vont suivre établiront, je crois, qu'elles ont atteint un chiffre très-supérieur à sept; le défaut de mémoire des dates de la part des témoins, la confusion de leurs souvenirs, n'auraient ainsi pas d'autre cause que la multiplicité des noyades.

Lorsque le représentant Dubois-Crancé alla visiter les fonderies d'Indret, après le départ de Carrier (après le 26 pluviôse — 14 février 1794), « il a eu sous les yeux le spectacle déchirant d'une foule de fossoyeurs rangés le long de la rivière et qui n'étaient

* Voir la livraison de mai 1878, pp. 349-362.

[1] *Hist. de la Révolut.*, t. VII, p. 109 et suiv.

[2] *La justice révolutionnaire*, Paris, 1870, p. 61.

[3] *Hist. de la Révolut.*, édit. in-18, t. X, p. 178.

occupés qu'à enterrer des monceaux de cadavres [1]. » Favreau, directeur général de l'artillerie à Paris, qui habitait Indret durant la mission de Carrier à Nantes, « a vu les bords de la Loire et la rivière chargés de cadavres parmi lesquels il y avait beaucoup d'hommes et de femmes tout nus [2]. » Le témoin Fonteneau déclara « n'avoir assisté qu'à deux noyades, mais qu'il y en avait eu *beaucoup d'autres* [3]. » Dans son rapport au Comité de sûreté générale sur la première séance du procès, Leblois, l'accusateur public, annonçait que l'un des témoins avait eu connaissance, par lui-même, *que ces noyades avaient eu lieu plus de vingt fois* [4]. Phelippes-Tronjoly, ancien président du tribunal révolutionnaire de Nantes, a parlé de *vingt-trois* noyades [5].

La plupart de ces noyades se firent au moyen de bateaux, gabares ou sapines, dans le flanc desquels on pratiquait, un peu au dessous de la ligne de flottaison, un sabord mobile. On déclouait ce sabord au moment où on voulait couler le bateau, qui d'abord se remplissait d'eau et qui était ensuite entraîné par le courant. Ce système fut certainement employé pour les deux noyades de prêtres et pour celle du Bouffay. Il ne fut pas employé seulement pour celles-là ; le témoin Berthé, charpentier de bateaux, qui dit « avoir vu le premier bateau qui servit à la noyade des prêtres, à chaque côté duquel il y avait deux trous carrés par où l'eau entrait, a vu plusieurs autres gabares échouées et toutes construites de même [6]. » Plus de six mois après le départ de Carrier, le 26 fructidor an II (12 septembre 1794), le Conseil de la commune, sur le rapport du capitaine de port qu'il y avait, vis-à-vis les Couëts, « un bateau qui avait servi de tombeau aux soi-disant brigands », ordonna qu'il serait relevé

[1] *Bulletin du Trib. révol.*, VI, 235.

[2] VI, 382.

[3] VI, 375. Voir aussi la déclaration de Binet, chef de bataillon, *eodem*, n° 98, p. 401.

[4] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 67.

[5] *Bulletin du Trib. révol.*, VI, 236. Le compte rendu du *Mercure français*, 5 brumaire an III, p. 224, lui fait dire *vingt-cinq*.

[6] *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 340.

parce qu'il gênait la navigation[1]. Du reste, Goullin n'a pas fait difficulté de reconnaître que Carrier lui avait « ordonné de se procurer des bateaux pour noyer les gens suspects [2]. » C'est l'imagination populaire qui a transformé en bateaux à soupape les bateaux disposés comme il vient d'être dit, et plusieurs témoins ont employé cette expression, devenue vulgaire, sans réfléchir qu'il faudrait un mécanisme, d'une réalisation presque impossible, pour que le fond pût s'ouvrir et se refermer à volonté, sans que le bateau fût submergé. Le prix très-modique de l'un des bateaux achetés donne lieu de penser que ceux qu'on employait à cet usage étaient vieux et à peu près hors de service[3].

J'ai trouvé sur les registres du Comité révolutionnaire quelques traces de paiements relatifs à des noyades; notamment la mention d'une somme de 850 livres remise au marinier Perdreau, pour frais d'un gabarage, le 10 nivôse (30 décembre 1793). Bachelier a essayé, dans son *Mémoire pour les acquittés*[4], de contester à ce sujet le fait de la complicité du comité, mais Bollognel, Grandmaison, Goullin sont convenus franchement de la destination de ces paiements [5], seulement ils ne se rappelaient pas les noms des mariniers. « Le Comité, dit Affilé, a payé deux gabares, mais j'ignore qui a payé les ba-

[1] Registre des délibérations municipales (Archives municipales). Ce bateau n'aurait pas été le seul qui eût été rencontré rempli de cadavres. Voir, au *Bulletin du Trib. rév.*, la déposition du capitaine Leroux, VI, 310, de Duchesne, commissaire bienveillant, VI, 345 et de Binet, VI, n° 98, p. 401. — « Jean Jonnet, paveur, a vu un bateau submergé plein de femmes noyées au nombre d'environ cent. Elles étaient nues et attachées au bord du bateau. Il a vu des hommes les délier et les enterrer. » *Eod.*, VI, 330.

[2] *Bulletin du Trib. rév.*, VII, 55.

[3] Avant les chemins de fer, il descendait à Nantes, du haut de la Loire, une grande quantité de marchandises que l'on chargeait sur des bateaux grossièrement faits, qui, à leur arrivée, étaient dépecés, afin d'employer les planches à d'autres usages. Le commerce du marchand de bateaux consistait à acheter ces sapines hors d'usage pour les revendre en détail plutôt qu'à vendre des bateaux.

[4] In-4°. Angers, an III, p. 19.

[5] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 243. — *Mercure français* du 10 brumaire an III. J'ai relevé sur les notes d'audience manuscrites de Leblois, accusateur public à Paris, que Goullin, dans la séance du 26 vendémiaire, a avoué que le comité avait payé deux ou trois gabares, achetées par Lamberty. (Archives nationales, W. 493.)

teaux [1]. » Un marchand nommé Marie, et qui reconnaît en avoir fourni cinq, a prétendu qu'un seul lui aurait été payé [2]. Le bateau de la seconde noyade des prêtres aurait été fourni par Colas et Affilé [3]. Il ne serait pas impossible que l'opinion, assez répandue, qu'il y eut sept noyades, ait pris son origine dans le nombre des bateaux dont les documents connus avaient indiqué la provenance ; mais cette considération n'a aucune importance, car il régnait un désordre extrême dans les finances du Comité, et Carrier a pu faire des paiements sur les fonds dont il disposait. Le Comité acheta six bateaux d'un nommé Jean Noyer, et les paya 2,310 liv., le 27 pluviôse (15 février 1794); il paya également, le 2 ventôse (20 février) [4], 97 journées de mariniers, mais je ne crois pas que ces bateaux aient servi aux noyades. A cette date des poursuites étaient déjà commencées contre Fouquet et Lamberty, et ces bateaux pouvaient être destinés à la répurgation de la ville.

Si la plupart des noyades se sont faites avec des bateaux, gabares, chalands ou sapines, il n'est pas douteux, non plus, qu'il y eut des gens noyés avec un moindre appareil, précipités dans le fleuve, un à un, ou attachés deux à deux, du bord des galiotes ancrées dans le port et qui servaient de prison. La suite de cette étude en fournira la preuve.

VII

Toutes les prisons de la ville — et on en avait établi six ou sept — étant à peine suffisantes pour contenir les diverses catégories de suspects de la loi du 17 septembre 1793, et les prisonniers vendéens arrivant de toutes parts depuis plus d'un mois, on avait transformé en maison de détention les vastes bâtiments de l'Entrepôt des cafés, [5]

[1] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 319.

[2] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 77 et 78.

[3] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 286.

[4] Registre des procès-verbaux du Comité révolut. de Nantes, f°s 115 et 120. (Archives du greffe.)

[5] Je n'ai point encore trouvé la date exacte de la transformation en prison de l'Entrepôt des cafés, mais elle dut avoir lieu à la fin d'octobre 1793. Le garde-magasin Dumais en signalait au département les inconvénients, dans un mémoire daté du 25 vendémiaire an II (16 octobre 1793). (Arch. de la préfect.)

situés à une très-petite distance de l'hôpital du Sanitat, sur le terrain occupé aujourd'hui par les usines de M. Serpette. « Cette maison, dit David-Vaugeois, accusateur public, pourrait, à raison de sa vaste étendue, renfermer au moins dix mille personnes [1] ». Tous les récits du temps montrent que l'encombrement y était extrême ; à la fin de décembre 1793, alors que les débris de la grande armée vendéenne erraient dans la Loire-Inférieure et le Maine-et-Loire, on y jetait pêle-mêle les hommes, les femmes et les enfants qui échappaient au massacre. C'est ainsi que les procès-verbaux des séances du Comité révolutionnaire mentionnent quelques-uns des convois de prisonniers qui furent logés à l'Entrepôt à la fin de frimaire et dans les premiers jours de nivôse. Le 29 frimaire (19 décembre), il est question d'*une grande quantité* de brigands qui s'étaient rendus volontairement à Nort [2], fuyant vraisemblablement devant Westermann, qui, ce jour-là même, en massacra trois ou quatre cents au village des Touches [3]. Le 4 nivôse (24 décembre), arrivaient *trois cents* brigands qui s'étaient rendus volontairement à Ancenis. Le 5 nivôse, on parlait de transférer les prisonniers de l'Entrepôt aux Salorges, parce que leur surveillance dans ce dernier local demanderait un personnel moins nombreux. Mais le 6 nivôse (26 décembre), *cinq cents* prisonniers rendus volontairement ayant été amenés de Saint-Florent, le Comité révolutionnaire les envoyait à l'Entrepôt. Mêmes décisions prises par le Comité le 8 nivôse (28 décembre), pour *sept cents* brigands, et le 9 (29 décembre), pour *quatre-vingt-douze*, ces deux derniers convois venant de Saint-Florent. C'est à ces envois, sans doute, que faisait allusion le président du tribunal lorsqu'il disait : « Les détails fournis par le témoin (Dubois-Crancé) confirment l'authenticité des renseignements qui ont été donnés dans

[1] *Bull. du Trib. révol.*, VI, 295.

[2] Dans son *Rapport*, publié à Angers l'an III, Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire, parle de *plusieurs centaines* de brigands venus à Nantes, à ce moment, de Derval, résolus de s'en remettre entièrement à la clémence du vainqueur, p. 87 ; ce sont probablement ceux-là.

[3] Voir la lettre de Carrier du 30 frimaire, 20 décembre (*Journal des Débats et décrets* ; appendice à la séance du 9 nivôse, p. 147.) — Registre des procès-verbaux du Comité révolutionnaire, aux dates. (Archives du greffe.)

l'affaire de Vial. Vous n'avez pas oublié que *quinze cents* personnes sont envoyées à Nantes, par ordre des représentants Hentz et Francastel, pour être jugées, et que depuis on n'en a aucunement entendu parler [1]. »

Tous ces brigands avaient déposé les armes sur la foi d'une amnistie promise par le général Moulin, et que M. Poitou a démontré avoir été l'une des trahisons les plus odieuses de ce temps, si fertile en crimes de toutes sortes [2]. « La défaite des brigands est si complète, écrivait Carrier, dans sa lettre déjà citée du 30 frimaire an II (20 décembre), que nos postes les tuent, prennent et amènent à Nantes par centaines. »

La bataille, ou plutôt la déroute, de Savenay, qui eut lieu le 3 nivôse (23 décembre), dut augmenter encore le nombre des détenus de l'Entrepôt. Jamais on ne connaîtra ce nombre, et le Comité révolutionnaire lui-même ne l'a peut-être jamais connu exactement. « Il était très-difficile, dit Bachelier, aux conducteurs de présenter des listes fidèles au Comité, parce que les routes étant couvertes de brigands, ceux qui étaient chargés d'amener les prisonniers en rencontraient assez souvent dans leur voyage trois, quatre et même plus; de là la difficulté de fournir au Comité des listes exactes [3]. » Il n'y avait pas de registres d'écrou; on inscrivait les noms sur des feuilles volantes [4]. Néanmoins les listes de prisonniers mentionnées dans les débats du procès, portent à 1,571 le nombre des rebelles qui s'étaient rendus volontairement, et à 6,300 le nombre de ceux qui « semblent ne s'être pas rendus volontairement [5]. »

Le total des brigands déposés à l'Entrepôt serait, suivant Bignon, de 8,093, sur lesquels, ajoutait-il, 619 auraient été fusillés. Bignon n'était pas obligé de dire que la Commission militaire, qu'il présidait avec Gonchon, en avait, à elle toute seule, fait fusiller 1,632,

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 235, n° 99. Dép. de Trotreau, VI, 406.

[2] Voir la brochure si courte et pourtant si pleine de faits que M. Poitou a publiée sous le titre : *Les Représentants en mission dans le département de Maine-et-Loire*, p. 36 et 37. — Voir aussi le discours de Vial, déjà cité, p. 111.

[3] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 355.

[4] *Id.* VI, 375.

[5] *Id.*, VI, 311.

presque le triple du nombre avoué par lui [1]. Le statuaire Lamarie, officier municipal, interrogé sur les rapports de l'administration municipale avec les détenus, répondit que « le district en avait la liste et que le nombre se portait à douze mille [2]. » Lamarie, vraisemblablement, parlait de toutes les prisons, mais il ne précise pas l'époque à laquelle se rapporte ce chiffre de douze mille, et la question a son intérêt, puisque les fusillades, sans parler des noyades, diminuaient chaque jour la population d'une centaine environ. D'autre part, ce nombre s'augmentait de tous les brigands qu'on envoyait à Nantes. Le registre du Comité contient plusieurs mentions de ces envois : le 13 nivôse (2 janvier) on en reçut 13 de Nozay ; le 16 il en vint 7 de Sainte-Pazanne. Les 15 et 17 nivôse, *quarante-trois* femmes et enfants viennent d'Ancenis. Le 19 nivôse (8 janvier 1794) Villers en envoya un nombre indéterminé ; le 1er pluviôse (20 janvier) 40 furent amenés du Pellerin ; le 2 pluviôse, 150 de Saint-Aignan ; le 9 pluviôse, 14 de Machecoul ; et ce qui prouve que le Comité ne tenait pas note dans ses procès-verbaux de tous les brigands amenés à Nantes, c'est que le registre ne contient pas un mot qui puisse se rapporter aux hommes, aux femmes et aux enfants venus de Savenay. « La guillotine ne peut plus suffire », écrivait Carrier à la Convention. En effet la guillotine serait insuffisante pour détruire la population d'une ville de huit à dix mille âmes.

VIII

La dernière noyade dont j'ai parlé est celle du Bouffay, qui eut lieu le 25 frimaire (15 décembre) ; y eut-il en frimaire d'autres noyades que celle-là et celle des prêtres d'Angers, dont la date, également certaine, est du 19 frimaire (9 décembre)? Des preuves, il n'y en a pas ; les documents autorisent seulement à le présumer.

Lamberty n'était point à la noyade des prêtres d'Angers, ni à celle du Bouffay, et cependant, au dîner qui eut lieu en frimaire sur la galiote, « dîner qui fut fort gai,— dit l'un des témoins,— Lamberty

[1] *Bull. du Trib. rév.*, VII, 32. Reg. de la Commission du Mans (Archives du greffe).
[2] *Id.*, VI, 332.

fit le récit de *ses belles expéditions*. Il déclara qu'il faisait sortir ses victimes deux à deux, qu'il les fouillait, les attachait, les faisait descendre dans la gabare, et les précipitait dans les flots [1]. » Dans les pourparlers qui eurent lieu sur la place du Département le soir de la noyade du Bouffay, nous avons vu que Goullin dit à Lamberty : « Mais c'est étonnant que tu fasses des difficultés, c'est toi *ordinairement* qui es chargé de ces expéditions [2]. » Je ne note que pour mémoire, et sans y attacher d'importance, le fait avancé par Phelippes, « qu'à l'époque du 5 frimaire, l'armée Marat se vantait d'avoir les bras épuisés d'avoir donné des coups de plat de sabre aux malheureux qu'elle avait été chargée de noyer [3] » ; et cette assertion de Goullin, disant « qu'à sa connaissance il y a eu cinq ou six noyades, cinq à six cents personnes de noyées, et que la dernière est du 25 frimaire. » Cette assertion fut produite lors du procès des Nantais, où Goullin comparaissait comme témoin, et il espérait alors que les révélations sur les noyades pourraient être en partie étouffées. Je note de la même façon la déclaration de Robin déposant que, pendant son absence à Paris (Robin s'absenta à la fin de brumaire et ne revint à Nantes que dans les premiers jours de frimaire), « il y eut à Nantes des noyades [4]. »

Un document, qui, en revanche, ne laisse guère de doutes sur le fait de *noyades de brigands* en frimaire, c'est la déclaration du citoyen Lemoine, l'une des pièces remises à la *Commission des Vingt et un*. « Le 25 ou 27 frimaire dernier, le citoyen Robin, aide de camp de Lamberty, passait devant moi comme je sortais. Il me parla de la Société populaire, et me demanda si j'y allais. Je lui dis que non, que d'ailleurs elle était fermée. Comme je le savais aide

[1] Déposition de Jean Saudroc, chef de division des transports et convois militaires. *Bullet. du Trib. rév.*, VII, 36. — Ce Saudroc, commis-négociant à Nantes, avait été d'abord secrétaire de Préjean, secrétaire de Carrier. *Bullet. du Trib.*, VI, 339.

[2] Dép. de Gauthier, de la compagnie Marat. *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 373.

[3] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 237.

[4] *Eod.*, VII, 47. Robin avait été envoyé à Paris avec plusieurs autres citoyens pour demander des subsistances. Il existe aux archives de la Préfecture plusieurs lettres signées de lui, et dont l'une est datée de Paris, 3 frimaire. Robin était de retour à Nantes le 14 frimaire, et peut-être auparavant.

de camp de Lamberty, je lui demandai s'il était vrai que l'on avait noyé une si grande quantité de brigands ; il me répondit qu'il avait aidé à en noyer deux cents. « Lorsqu'ils ont senti le bateau s'emplir d'eau, ils ont voulu se sauver, et, à coups de sabre, nous leur avons coupé les bras. Vois mon sabre, me dit-il, comme il en est tout ébréché. » L'époque de la fermeture de la Société populaire précise la date [1], et, d'autre part, la noyade dont parlait Robin ne peut, en aucune façon, être confondue avec celle du Bouffay, pour deux raisons : la première parce que, dans la conversation avec Robin, il s'agissait de *brigands;* la seconde parce qu'aucun des cinquante témoins qui ont déposé de la noyade du Bouffay n'a signalé la participation de Robin à cette expédition. Elle peut encore moins être confondue avec celle des prêtres d'Angers, qui ne comprenait que cinquante-huit personnes.

Je n'oserais non plus affirmer si c'est à la fin de frimaire ou dans les premiers jours de nivôse qu'eut lieu la plus épouvantable de ces exécutions, qui aurait compris huit cents individus et aurait été accompagnée de circonstances particulièrement horribles.

Le fait d'une noyade de huit cents personnes en deux bateaux a été attesté plusieurs fois. D'après une énumération fort incomplète des noyades, énumération que fit le président du Tribunal révolutionnaire, cette noyade de huit cents, qu'il regardait comme un point acquis aux débats, aurait été la seconde [2]. Les circonstances rappelées par deux des témoins, Fréteau et Wailly, ne diffèrent guère qu'en ce que chacun indique, comme lieu de la scène, un lieu différent de la rive gauche de la Loire.

« Environ *huit cents* individus, dit Fréteau, *de tout âge, de tout sexe,* et beaucoup d'Allemands [3], furent conduits sur *deux bateaux,* entre la Sécherie et Trentemoult; l'un des deux bateaux fut coulé dans l'endroit; sur le second il se trouva des marins qui n'étaient

[1] La Société populaire fut fermée le 25 frimaire par ordre de Carrier, et les séances reprirent le 29 du même mois. — La déclaration de Lemoine est à la page 95 des *Pièces remises à la Commission des Vingt et un.*

[2] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 317.

[3] Ces Allemands étaient des soldats de la légion germanique, composée d'Alsaciens, dont un grand nombre avaient déserté pour passer dans le camp vendéen.

pas liés; ils firent aller le bateau en dérive, lequel fut s'échouer sur l'île Cheviré. Beaucoup d'entre eux se sauvèrent sur cette île; alors Affilé et un autre furent chercher la garde pour achever ceux qui n'étaient pas achevés et noyés. »

« *Deux gabares*, dit Wailly, chargés d'individus, s'arrêtèrent à un endroit nommé la Prairie-au-Duc; là, moi et mes camarades, nous avons vu le carnage le plus horrible que l'on puisse voir: plus de *800* individus *de tout âge* et *de tout sexe* furent inhumainement noyés et coupés par morceaux. J'entendis Fouquet et ses satellites reprocher à quelques-uns d'entre eux qu'ils ne savaient pas donner de coups de sabre, et leur montrait par son exemple comment il fallait s'y prendre. Les gabares ne coulaient pas assez vite à fond; on tirait des coups de fusil sur ceux qui étaient dessus. Les cris horribles de ces malheureuses victimes ne faisaient qu'animer davantage leurs bourreaux. J'observerai que tous les individus qu'on a noyés dans cette nuit, furent préalablement dépouillés nus comme la main. En vain les femmes réclamaient-elles qu'on leur laissât leurs chemises; tout leur fut refusé et elles périrent. Leurs hardes, leurs bijoux, leurs assignats furent la proie de ces anthropophages, et, ce qu'on aura peine à croire, c'est que ceux qui les avaient ainsi dépouillés vendaient le lendemain matin ces dépouilles au plus offrant. »

Le batelier Pierre Robert: « Environ huit jours après, — il vient de parler d'une noyade de cinquante-huit individus dont toutes les circonstances se rapportent à celle des prêtres d'Angers, — ils furent sommés comme ci-dessus, par Fouquet et Robin, de tenir prêts *deux grands bateaux*, et, le même jour, sur les dix heures du soir, lesdits Fouquet, Robin et autres chargèrent environ *huit cents* individus de tout âge et de tout sexe sur ces *deux bateaux*, qui furent conduits vis-à-vis de Chantenay, lesquels furent noyés comme à la précédente noyade, et le déclarant et une douzaine de mariniers qui lui aidaient ne reçurent pas de paye [1]. »

Ces trois dépositions concernent évidemment la même noyade.

[1] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un.* Déclar. de Wailly, p. 25; de Colas Fréteau, marinier, p. 89; de Pierre Robert, p. 101.

Si les indications de dates, lorsqu'il est question de *quelques jours*, n'étaient pas sujettes à de graves erreurs, je dirais : L'indication de Wailly — un mois environ après la noyade des quatre-vingt-dix prêtres qui eut lieu le 27 brumaire — reporte cette noyade de huit cents à la période du 26 au 29 frimaire; l'indication de Pierre Robert — huit jours après celle des cinquante-huit — la reporte à la même date, qui est celle où Robin montrait à Lemoine son sabre tout ébréché.

On comprendra la cause de mon hésitation en lisant plus loin le récit par Affilé d'une grande noyade, qui eut lieu le 3 nivôse, et dont les circonstances se rapprochent assez de celle dont je viens de parler, pour qu'il soit permis de supposer que les *huit cents* auraient été noyés le 3 nivôse. Je serais également embarrassé de décider s'il faut laisser au dossier des noyades de frimaire la déclaration du médecin Thomas. Elle a cela pour elle qu'elle émane d'un homme lettré, connaissant la valeur des dates, et l'un de ceux qui se dévouèrent avec le plus de courage au soulagement et au salut des malheureux prisonniers : « Dans le *courant de frimaire*, dans un café, dit Thomas (l'un des textes porte que c'était un café de la place du Bouffay), un batelier nommé Perdreau, qui était ivre, me demanda du tabac, en me disant : Je l'ai bien gagné, je viens d'en expédier sept à huit cents. Je m'informai comment il expédiait ces victimes. Il me dit que d'abord il les dépouillait, ôtait leurs habits, les attachait par les poignets et par les bras, les faisait monter deux à deux dans un bateau, d'où il les précipitait dans la Loire, la tête la première. Pour connaître toutes les cruautés qu'il exerçait, je lui observai que quelques-uns pouvaient bien nager sur le dos; il me répondit que quand cela arrivait, il avait des gaffes pour les assommer [1]. » Cette déclaration confirme ce que j'ai dit sur les modes divers employés pour noyer; j'ajouterai qu'il est assez difficile de confondre cette exécution avec la noyade des 800, qui, d'après les témoignages, se fit au moyen de deux bateaux coulés dans le fleuve. Quant aux aveux de Perdreau, ils ont une importance très-sérieuse dans cette enquête, puisque, la part faite à l'exagération

[1] *Mercure français* du 15 brumaire an III, p. 286. Le *Bullet. du Trib. rév.* porte, au lieu de *courant de frimaire, vers la fin de brumaire*. VI, 263.

dans les propos d'un ivrogne, il n'en reste pas moins certain que, le 10 nivôse (30 décembre), le Comité révolutionnaire « arrêta que Perrochaux paierait à François Perdreau 850 livres pour le prix d'un gabarage [1]. »

IX

« Le 3 nivôse (23 décembre 1793), — c'est le charpentier Affilé qui parle, — Fouquet m'ordonne de me rendre chez Marie, marchand de bateaux, pour lui demander les deux qu'il avait promis ainsi que des charpentiers ; il m'en procura quatre pour faire les soupapes et des mariniers pour faire descendre les bateaux en face de l'Entrepôt. Fouquet s'y trouva et m'ordonna d'aller chercher des cordes pour amarrer les prisonniers, et des crampons de fer pour attacher les cordes au fond des bateaux. Pendant que j'étais chez le cordier on faisait la soupape. A mon retour, Fouquet dit : Tenez-vous prêts, ce soir ils seront embarqués; et, à 9 h. du soir, ces malheureux furent conduits de l'Entrepôt aux bateaux, au nombre d'environ cinq cents... Des membres de la compagnie Marat dévalisaient les victimes à bord, et les mariniers les pillaient encore à fond de cale, pendant que Fouquet me menaçait de me noyer comme les autres, si je n'obéissais pas...

« Deux batelets étaient attachés à chaque gabare : on leur fit prendre le large, la soupape s'ouvrit, les sabords furent levés ; les prisonniers criaient miséricorde, pendant que ceux qui étaient sur le pont s'élancèrent dans les batelets, et que, dans leur désespoir, les victimes s'écriaient : Sautons aussi dans leurs batelets, et ils périront avec nous. Mais ceux qui voulaient le tenter furent repoussés à coups de sabre. » Cette déposition est celle dont j'ai parlé et elle peut à la rigueur se rapporter à la noyade de huit cents, car Affilé peut bien n'avoir pas dit toute la vérité. Après cette expédition — c'est encore Affilé qui raconte, — les bateliers allèrent avec

[1] Registre des procès-verbaux du Comité révol. de Nantes, f° 74. (Archives du greffe.)

les membres de la compagnie Marat dans une auberge, puis chez un tonnelier où l'on se partagea les effets des noyés [1].

La date donnée par Affilé est précise, c'est le 3 nivôse (23 décembre); le lendemain et le surlendemain, autres noyades. Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire qui suivait l'armée républicaine, après avoir assisté à la déroute de Savenay vint à Nantes, où il arriva le 5 nivôse à 4 heures du soir [2]. Il y apprit que « le Comité révolutionnaire ou le tribunal militaire, fatigués sans doute de faire fusiller ou guillotiner les brigands, avaient pris le parti de les noyer avec des bateaux qu'ils coulaient à fond par le moyen d'une trappe lorsqu'ils y avaient enfermé ces malheureux. On *en noya deux cents le jour de mon arrivée* (5 nivôse) dans cette ville. *On en avait noyé la veille trois cents* (4 nivôse), et on devait en noyer le lendemain douze cents... A l'atrocité de cette action on joignait la plaisanterie, car on appelait cela envoyer au *Château d'Eau*, par allusion au château d'Eau, qui se trouve aux environs de Nantes [3]. »

Ainsi, noyades le 3, le 4 et le 5 nivôse; mais sur cette période il existe d'autres témoignages qui, s'ils ne confirment pas celui de Benaben en ce qui concerne les chiffres des victimes, ne laissent aucun doute sur le fait lui-même.

On peut ouvrir tous ceux des journaux de cette époque qui résumaient les séances de la commune de Paris, et, dans le compte rendu de celle du 11 nivôse, on trouvera citée une lettre de Nantes portant la date du 6 nivôse an II (26 décembre), et contenant ce passage : « Le nombre des brigands qu'on a amenés ici depuis dix jours est *incalculable*. Il en arrive à tout moment. La guillotine

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 318.

[2] *Rapport de Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire*. Angers, Mame, an III, in-8°, p. 92.

[3] Même rapport, p. 95 et 96. Benaben croit que les premiers noyés étaient ceux qui, pendant son séjour à Derval, s'étaient rendus à Nantes avec armes et bagages; et que les 1,400 autres seraient ceux qui s'étaient rendus sur la foi de l'amnistie du général Moulin. Durant les jours qu'il passa à Nantes, il y a vu les représentants Turreau, Carrier et Prieur de la Marne; mais ce dernier, étant malade au lit, pouvait ignorer ces choses.

étant trop lente, et attendu qu'on dépense de la poudre et des balles en les fusillant, *on a pris le parti d'en mettre un certain nombre dans de grands bateaux*, de les conduire au milieu de la rivière, à demi-lieue de la ville, et *là on coule le bateau à fond.* CETTE OPÉRATION SE FAIT CONTINUELLEMENT [1]. »

Un ouvrier qui, durant les premiers jours de nivôse, fut chargé de distribuer le pain aux prisonniers de l'Entrepôt, vit « deux fois, le soir, Fouquet et Lamberty venir dans ce lieu prendre des prisonniers qu'ils conduisaient à la Piperie pour les noyer. Il ne les a suivis que jusqu'aux Salorges, mais il se rappelle avoir, une des deux nuits, reconnu là, à la lueur des réverbères, le représentant Carrier, revêtu d'une roquelaure qui lui a paru brune et d'un chapeau rond, qui leur disait : Dépêchez-vous, marchez en ligne [2]. »

A-t-on noyé, le 6 et le 7 nivôse? Le mot *continuellement* de la lettre lue à la commune de Paris permettrait de le supposer, mais sûrement on a noyé un de ces deux jours. Un joaillier de Nantes, qui semble avoir soulagé sa conscience en parlant, s'exprime ainsi dans une déclaration imprimée par ordre de la Convention parmi les pièces remises à la Commission des Vingt et un : « Le citoyen Sanlecque, sergent-major de ma compagnie, vint me commander, du 6 au 7 nivôse, à quatre heures du soir, ainsi qu'une partie de la compagnie qui s'assembla ; et les ordres nous furent donnés pour aller à l'Entrepôt. Nous arrivons à cet endroit à cinq heures ; on nous fit mettre en haie. On fit sortir les brigands par quatre qu'on avait mis deux à deux, jusqu'au nombre de quatre à cinq cents. Les voilà défilés vers le lieu où le Comité révolutionnaire avait dessein de les ensevelir. Le temps qu'il fallut pour former le cordon de ces

[1] *Journ. de la Montagne*, du 13 nivôse an II, p. 394. — Moniteur du même jour.

[2] Déclaration de Saturnin Depois, tourneur, en date du 24 vendémiaire an III. Dossier du procès de Carrier, W, 493 (Archives nationales). Saturnin Depois fut envoyé aux Saintes-Claires le 10 nivôse, comme accusé d'avoir favorisé l'évasion d'un brigand de l'Entrepôt (Registre du Comité révolut., arch. du greffe). Il resta huit mois en prison, bien que la fausseté du fait eût été démontrée par le détenu lui-même, et il fut mis en liberté par le représentant Bo sans avoir été jugé. *Bullet. du Trib. rév.*, n° 99, page 405.

malheureux nous conduisit jusqu'à onze heures du soir ; c'est dans ce moment, ô horreur ! j'en frémis encore, c'est dans ce moment où je fus témoin des atrocités que l'aide de camp de Lamberty, Robin, commettait envers ces malheureux. Par trois fois différentes, ce Robin s'élança au milieu d'eux, leur donna brusquement une telle secousse qu'il en a renversé une dizaine d'une seule fois ; ces malheureux étant attachés et ne pouvant pas se relever, ce Robin a tombé sur eux à coups de plat de sabre pour les faire relever. J'ai remarqué qu'il y avait parmi ces tristes victimes du crime beaucoup de jeunes gens de quatorze à quinze ans dont se trouvait une partie attachée sur le sein de leurs pères. Enfin, étant presque tous entrés dans la barque funeste, j'osai m'avancer sur le bord de la cale. Là, je vis Charles, actuellement major de la place de Nantes, occupé à fouiller et à enlever ce que pouvaient posséder ceux que l'on destinait à engloutir, et leur parlait en ces termes: Viens, b... etc. J'y ai remarqué O'Sullivan, qui exerçait les mêmes cruautés, et qui proposa, pour mieux profiter des dépouilles de ceux-ci, de les mettre tout nus. La proposition n'a pas été exécutée [1]. »

Charpentier était orfévre, et, sans doute, il connaissait mieux les joyaux que le français ; mais qu'importe ? Cet honnête homme a dit ce qu'il avait vu, et cela suffit pour que l'on demeure incertain de savoir si la basse cupidité de ces gens-là n'était pas plus odieuse encore que leur cruauté. Et qui, d'ailleurs, ayant à raconter de pareilles scènes, serait assuré de trouver des termes appropriés au sujet ?

La population de Nantes, accrue de tous les réfugiés des environs, n'était guère à ce moment inférieure à cent mille âmes, et si quelque chose peut donner l'idée de la terreur qui régnait, c'est qu'une ville de cent mille âmes ait pu supporter un pareil spectacle. Mais Carrier et ses complices n'auraient point commis les horreurs que je raconte, s'ils n'avaient eu avec eux une portion notable de cette populace qui se trouve dans toutes les grandes villes, et qu'il est si facile, dans les époques troublées, de surexciter par quelques calomnies. Sans croire, comme l'a prétendu O'Sul-

[1] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 106.

livan, que « tous les citoyens de Nantes se sont trouvés aux noyades et qu'ils désiraient s'y trouver »[1], il est malheureusement trop certain que le sentiment de la vengeance contre les prisonniers vendéens fut à un certain moment poussé jusqu'à la rage. Nous avons sur ce point le témoignage d'un commandant d'artillerie nommé Crosnier : « On amenait, dit-il, journellement des brigands; le peuple de Nantes demandait pourquoi on les amenait, pourquoi on ne les fusillait pas. Il disait qu'ils apportaient la peste. Un jour que je conduisais dans cette ville deux chasseurs blessés, quatre bateaux de brigands descendaient la Loire; le peuple, indigné du traitement que ces deux chasseurs avaient reçu de la part des brigands, voulait précipiter ceux qui passaient dans ces bateaux, et exprimait sa vengeance contre eux[2]. »

Il n'est pas douteux qu'il y eut plusieurs autres noyades dans le courant de nivôse, à des dates postérieures au 7 de ce mois, date de la noyade à laquelle assista Charpentier.

Le fait ne saurait tout au moins être contesté pour les jours qui précédèrent le *20 nivôse* (9 janvier 1794); j'en trouve la preuve dans le passage suivant d'une lettre de Nantes, portant cette date et adressée à Lecointre, de Versailles : « *On* CONTINUE ici de fusiller, guillotiner et NOYER *hommes et femmes* des rebelles qu'on a ramassés depuis leur défaite[3]. »

A-t-on noyé après le 20 nivôse? Oui, encore. Bachelier dans son *Mémoire pour les acquittés* prétend qu'il n'y eut pas de noyades depuis le 28 nivôse (17 janvier)[4]; on ne pouvait employer une expression plus discrète pour dire clairement qu'il y eut des noyades jusqu'à cette époque. Tenons-nous-en là pour le moment; plus tard nous étudierons les faits de la période postérieure au 28

[1] *Bullet. du Trib. révol.*, VII, 10.

[2] Dép. de Crosnier, inspecteur des relais militaires, commandant d'artillerie. Compte rendu du procès de Carrier du *Courrier universel* de Husson, in-4°, numéro du 23 frimaire, an III.

[3] Lettre de Loyvet *Les Crimes des sept Membres des anciens Comités*, par Laurent Lecointre, p. 161.

[4] Brochure in 4° imp. à Angers, an III, note de la page 20.

nivôse, et nous verrons ce qu'il faut penser de l'assertion de Bachelier.

ALFRED LALLIÉ.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Nous nous faisons un plaisir de rappeler ici qu'une généalogie publiée en 1865, et dont les principales lignes ont été reproduites dans une note insérée à la page 221 du numéro de septembre 1865 de cette *Revue*, a établi l'absence complète de parenté entre Jean-Jacques Goullin et l'honorable famille du même nom, dont le chef était, dans cette ville, M. P.-B. Goullin, ancien président du Tribunal de Commerce.

(*Note de la Rédaction*).

SONNETS

—

A Monsieur l'abbé G.

—

I

Profonde est ma blessure, et, les yeux tout en pleurs,
Je regarde mon christ!.... La couronne d'épine
A fait couler le sang de son front qui s'incline;
Son beau corps est voilé de mortelles pâleurs;

A ses mains, à ses pieds, trouant sa chair divine,
Des clous ensanglantés!... Abreuvé de douleurs,
Jésus ne se plaint pas: à le voir on devine,
Victime du péché, qu'il pardonne aux pécheurs...

Et sa grâce me touche!... En songeant au Calvaire
Où pour nous il est mort, plus résigné, j'espère.
Sur cette croix, un jour, ses bras se délieront,

Et, tout en m'embrassant, ils me signaleront
De la maison de Dieu la route droite et sûre:
Dieu seul pourra guérir mon cœur de sa blessure!

A la grande Chartreuse.

—

II

Sur ces âpres sommets que la lumière inonde,
Sans regrets dépouillant le vieil homme charnel,
Je suis venu prier. — Aux pieds de l'Éternel
Trouverai-je la paix ? — Ma blessure est profonde !

Que le pécheur meurtri s'agenouille à l'autel,
Sur les monts, dans les bois, que loin des bruits du monde,
Il confonde ses pleurs au cours troublé de l'onde,
En priant, il grandit, le pygmée immortel !

Sur ces pics plus voisins du ciel que de la terre,
Où sans tache est l'azur, Jéhovah sans mystère,
Tout se métamorphose et tout s'épure en moi.

Je sens que dans mon cœur plus vivace est la foi ;
Mon chemin obscurci s'émaille d'étincelles,
Et, pour monter vers lui, Dieu me donne des ailes.

ÉMILE BOUCHAUD.

MARINE FRANÇAISE

—

COMBAT DE BELLE-ILE

OU DES CARDINAUX*

Combats et naufrages.

Pendant trois heures, on vit les Anglais approcher en très-bon ordre, sur deux ou trois lignes. Toutefois, en arrivant, cette belle ordonnance se rompit, les meilleurs voiliers gagnèrent au vent, et l'armée présenta une forte tête, un très-gros corps, des ailes épaisses et une queue des plus allongées.

La seconde et la première division étaient déjà dans la baie de Quiberon, portant le cap à l'E.-S.-E. Le vent, changeant presque tout à coup, devint contraire à l'arrière-garde française, et favorable à l'ennemi, qui attaqua le *Magnifique*, lequel se défendit vaillamment contre trois ou quatre agresseurs.

Le *Héros* vint à son secours, mais, canonné par sept ou huit anglais, il perdit bientôt son petit mât de hune, qui, en tombant, brisa la vergue de misaine et emporta le grand perroquet. Malgré ces avaries, il réussit à se retirer après un engagement meurtrier de plus de deux heures.

Sur ces entrefaites, le *Formidable*, dans le but d'aider à dégager l'arrière-garde enveloppée, se laissa culer, au point qu'il se trouva

* Voir la livraison de mai 1878, pp. 371-380.

bientôt au centre de l'escadre anglaise. Ce vaisseau « paraissait couvert d'une gloire éclatante, que formait un feu foudroyant et plus vif que les éclairs. Environné de dix-sept vaisseaux anglais, il semblait les soumettre les uns après les autres et tous ensemble. Pendant deux heures qu'il combattit, il n'y eut point d'intervalle. Enfin, les deux capitaines tués, et presque tous les officiers ayant éprouvé le même sort, ce vaisseau s'est rendu par la seule raison qu'il ne restait plus assez de monde pour en faire la manœuvre; le combat finit faute de combattants [1]. »

Un autre document achève ainsi le récit de cette lutte héroïque :

« Je profite de l'occasion qui part pour transporter les blessés à terre, pour vous dire que mon cousin se porte bien ainsi que moi, ce qui est fort heureux après une affaire aussi vive que celle dans laquelle nous

[1] Copie d'une lettre de Rochefort, en date du 22 décembre dernier, sur le combat naval du 20 novembre 1759, imprimée à la suite de la relation citée plus haut.

Voici quelques détails sur les deux commandants du *Formidable :*

Marc-Antoine de Saint-André, l'aîné, fils d'un capitaine de vaisseau mort au service, son frère aîné mort au service, né à Rochefort.

Garde-marine 17 avril 1713; enseigne 1er mars 1727; lieutenant de vaisseau 1er avril 1738; chevalier de Saint-Louis 1er janvier 1742; capitaine de vaisseau 1er janvier 1746.

Étant commandant en second du *Formidable,* il a été coupé au milieu du corps par un boulet de canon, dans le combat du 20 novembre 1759.

De Saint-André du Verger (Louis), cadet du précédent.

Garde-marine 20 novembre 1715; aide d'artillerie 13 février 1725; sous-lieutenant d'artillerie 1er octobre 1731; lieutenant d'artillerie 1er juillet 1735; lieutenant de vaisseau 1er mai 1741; chevalier de Saint-Louis 1er janvier 1742; capitaine de vaisseau 1er janvier 1746; commissaire général d'artillerie 1754; chef d'escadre 1er janvier 1757.

Tué, la tête emportée par un boulet, commandant le *Formidable* au combat du 20 novembre 1759.

Le 3 janvier 1760, le roi accorda à Mlle Armande-Marguerite de Saint-André, née à Rochefort le 17 novembre 1738, fille de M. Marc-Antoine de Saint-André, une pension de 1200 # sur le Trésor royal, en considération de la perte qu'elle avait faite, tant de son père, capitaine de vaisseau, que de son oncle, chef d'escadre, tués dans le combat rendu par le vaisseau le *Formidable,* le 20 novembre 1759. Cette pension fut portée à 1560 # le 1er avril 1779. Mlle de Saint-André avait épousé M. Boursier, commissaire des guerres et du corps royal de l'artillerie en Bretagne.

Le rapport au roi du 29 décembre 1759 dit que, dans le combat du *Formidable,* il y eut plus de 300 hommes tués et autant de blessés. — *Arch. du minist. de la Marine.* Dossiers.

avons été sacrifiés. Je ne puis vous donner aucun détail ici, mais je vous dirai qu'à moins de couler bas (ce qui a pensé nous arriver), on ne peut rien voir d'aussi sanglant et d'aussi meurtrier.

« Près de 200 hommes tués et 250 blessés, non pas légèrement, mais les trois quarts et demi bras, cuisses, jambes coupés, tant officiers que gardes de la marine. Il y a eu sept de ces derniers tués, un autre la jambe coupée, un autre le bras cassé. Deux officiers de Saintonge tués, deux autres morts de leurs blessures, et un autre prêt à rendre le dernier soupir. 18 coups de canon à tribord, 15 à babord [au dessous de la flottaison], 6 pieds d'eau dans la cale. Notre vergue d'artimon, en tombant, a enfoncé le gaillard d'arrière, le mât d'artimon a été jeté bas après le combat, parce qu'il était percé de part en part en différents endroits, les autres mâts également endommagés, les manœuvres et les voiles coupées, presque tous nos haubans hachés, nos canons démontés, le feu à bord...

« En un mot, il est exactement vrai que nous avons essuyé le feu de quinze vaisseaux ennemis, les uns après les autres pendant une heure et demie; toujours deux vaisseaux par notre travers, tribord et babord, presque vergue à vergue, et toujours l'un qui se relevait de temps en temps en travers dans nos eaux. La roue, la barre et le gouvernail emportés, et pour comble de malheur pillés et volés [1]. »

Les autres vaisseaux de l'arrière-garde se battirent longtemps. L'un d'eux, le *Superbe,* engagé en virant de bord, coula bas après une heure de combat, autant par suite du déplorable état dans lequel l'avaient mis les boulets ennemis, que par le manque de fermeture des sabords de la seconde batterie. Les grenadiers tiraient encore sur la dunette, bien que le second pont fût à l'eau [2].

Le maréchal, voyant le danger qui menaçait son arrière-garde, prit

[1] *Archives de la Chambre de Commerce de Nantes,* carton Marine royale, n° 21, cotte 5; extrait de la lettre de M. des T...., ex-garde-marine à bord du *Formidable,* le 26 novembre 1759.

[2] M. de Montalais avait débuté comme garde-marine, le 22 mai 1713; enseigne le 1er octobre 1731; lieutenant de vaisseau 1er mai 1741; chevalier de Saint-Louis 1er janvier 1746; capitaine de vaisseau 17 mai 1751; mort en commandant le *Superbe,* le 20 novembre 1759; pension de 1000# à sa veuve le 29 décembre 1759.

Le rapport au roi, du 29 décembre 1759, dit que M. de Montalais, commandant le *Superbe,* périt avec ce vaisseau, et qu'il ne s'en est sauvé personne. Son fils, enseigne de vaisseau, était embarqué avec lui. Il laissait une veuve et une fille unique.

M. de Carné, premier lieutenant du *Superbe,* laissait une veuve avec six enfants. *Arch. du Minist. de la Marine.* Dossiers.

le parti d'aller à son secours, en virant vent devant et faisant signal à son escadre d'exécuter la même manœuvre. C'est alors que sombra le *Thésée,* dont les sabords de la batterie basse étaient restés ouverts. L'équipage entier et deux fils du brave capitaine de Kersaint sont engloutis. Le malheureux père jette un dernier regard sur la place où se trouvent ses enfants, se lance dans les flots et ne peut que partager leur triste sort [1].

Presque tous nos vaisseaux coururent les mêmes périls, soit en combattant, soit en virant, tellement le gros temps soulevait les vagues de cette mer parsemée d'écueils redoutables. L'*Orient* eût coulé sans la force et l'adresse des grenadiers-royaux, qui dégagèrent ses sabords. Ce vaisseau, devenu serre-file, fit, ainsi que le *Bizarre,* placé parallèlement à son tribord, un feu si bien dirigé des canons

[1] Gui-François de Coetnempren, comte de Kersaint, marin brave et instruit, né en 1707, au château de Kersaint, près Morlaix, entra au service comme garde-marine, le 20 février 1722, à l'âge de 15 ans; reçut la croix de Saint-Louis en 1742, et son brevet de capitaine de vaisseau le 1er janvier 1747. Il comptait donc trente-huit ans de services distingués et était à la tête des capitaines de vaisseau.

Le roi accorda à sa veuve une pension de 2,000 # sur le trésor royal. Elle restait avec une fortune très-médiocre et sept enfants, parmi lesquels nous citerons Armand-Gui-Simon, qui, ayant embrassé la carrière maritime, à l'exemple de son père, se distingua pendant la guerre de l'indépendance d'Amérique. Élu à la convention et nommé vice-amiral, le 17 janvier 1793, il vota la réclusion de Louis XVI jusqu'à la paix avec appel au peuple. Voyant la mort du roi inévitable, il donna sa démission motivée. Arrêté vers la fin de cette même année 1793, il fut condamné à mort et exécuté.

Les sabords restés ouverts, le *Thésée,* envahi par l'eau, coula immédiatement en virant de bord pour se porter au secours de l'arrière-garde. Telle est, du moins, l'explication généralement admise de ce désastre, dont la cause n'est pas exactement connue.

S'il est un nom honorable et respecté parmi ceux qui honorent la marine française, c'est sans contredit celui de Kersaint. Cependant l'auteur anonyme de la *Vie privée de Louis XV,* Londres, 1781, tome III, p. 213, raconte à son égard un fait ignoble, qu'il suffit de rapporter pour en faire prompte justice et en démontrer la ridicule et calomnieuse absurdité : « M. de Kersaint, jusque-là réputé un bon officier, oublie d'ordonner de fermer les sabords de sa première batterie. On l'en avertit à temps. Il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir; il s'obstine à les laisser ouverts : le vaisseau s'engage, et il est englouti avec huit cents hommes de son équipage. Vingt seulement furent sauvés par l'humanité de l'ennemi, et ont révélé cette faute, que n'eût pas commise un garde de la marine à sa seconde campagne, et qu'il croyait ensevelir avec lui... »

d'arrière, servis par les maîtres et les officiers, que pas un vaisseau anglais ne put les dépasser. L'amiral Hawke, incommodé par cette manœuvre, vint prendre l'*Orient* par la hanche de tribord, celui-ci prêta le côté, et il y eut, de part et d'autre, un échange de boulets tel qu'on peut attendre de batteries de ce calibre.

Le *Soleil-Royal*, que l'incapacité de son commandant semblait rendre le jouet des flots, eut plusieurs abordages avec le *Tonnant* et l'*Intrépide*, en arrivant à hauteur de l'*Orient*. Les trois chefs d'escadre tinrent tête un instant à l'amiral anglais, qui bientôt recula et cessa le feu, trois quarts d'heure avant la fin du jour.

Le combat finit à cinq heures un quart, la flotte française se trouvait alors à une lieue un quart de l'île Dumet.

Le temps était très-mauvais, la nuit tombait, les vaisseaux étaient engagés parmi des écueils de façon à ne pouvoir prendre le large. Le *Soleil-Royal*, craignant d'attirer les autres dans les Cardinaux, ne fit point paraître ses feux de poupe accoutumés. Chacun alors ne prit conseil que de sa propre inspiration, officiers et pilotes-côtiers furent consultés. Sept capitaines, pensant n'être pas aperçus, prirent le sage parti de se rendre à la rade de l'île d'Aix, où ils arrivèrent heureusement le lendemain. L'*Intrépide*, qui mouilla sur le lieu même du combat la nuit du 20 au 21, y arriva le 22. Les sept autres vaisseaux, ainsi que les frégates et corvettes, se réfugièrent dans la Vilaine.

Le 21 au matin, le vaisseau le *Juste* sombra à l'entrée de la rivière, non loin de l'anse d'Escoublac, en voulant entrer en Loire.

Complétons, à l'aide de rapports et d'extraits de la correspondance des autorités maritimes, les lugubres détails de ce sinistre, ainsi raconté au ministre de la Marine par M. de Farcy, enseigne de vaisseau à bord, l'un des deux officiers échappés au désastre [1] :

[1] M. de Saint-Allouarn (François-Marie-Alleno), commandant le *Juste*, mouru le 20 novembre. Garde-marine 13 mars 1720; enseigne 1er octobre 1731; lieutenant de vaisseau 1er mai 1741 ; chevalier de Saint-Louis 14 mars 1745; capitaine de vaisseau avril 1748.

Extrait d'un rapport au roi, du 29 décembre 1759.

Le sr de Saint-Allouarn, capitaine de vaisseau, commandant le *Juste* qui a nau

« J'ai l'honneur de vous rendre compte du triste sort du *Juste*, commandé par M. de Saint-Allouarn, et sur lequel je servais en qualité d'enseigne.

« Nous sommes partis de Brest le 14, et le 20 à la pointe du jour, nous avons eu connaissance de six vaisseaux anglais que l'on a signalés. Un moment après, nous en avons encore découvert huit, et ensuite dix-neuf autres. Aussitôt qu'on aperçut les premiers, on les chassa, et quand les derniers furent signalés, M. de Conflans arriva sur quelques-uns de nos vaisseaux qui, en chassant, étaient tombés sous le vent. Dans le même moment, les Anglais tinrent le vent et donnèrent le temps à plusieurs de leurs vaisseaux qui s'étaient dispersés de se rallier au corps de l'armée. Ils se mirent tous sur une ligne, et environ une heure après ils commencèrent à nous donner chasse. Comme nous avions forcé de voiles et pris de l'avance, l'ennemi ne nous joignit que sur les deux heures et demie, moment auquel il nous attaqua. Dans le combat, qui dura jusqu'à environ huit heures, M. de Saint-Allouarn reçut une balle dans l'épaule qui le mit hors d'état de continuer à se battre; dans le même instant, M. de Rosmadec, son frère et son second, fut aussi blessé si dangereusement qu'il en mourut le soir même. M. de Tremigon, notre quatrième lieutenant, et M. de Perier de Crenan, garde de la Marine, furent également blessés. M. de Perier de Montplaisir, troisième lieutenant du vaisseau, qui était destiné à être pendant le combat sur le gaillard d'arrière, prit aussitôt le commandement et continua à tirer en attendant M. du Chatel, notre lieutenant en pied, qu'il envoya sur-le-champ avertir, à la première batterie, de l'accident des capitaines. M. du Chatel se rendit à l'instant sur le gaillard d'arrière, et M. de Perier à un autre poste. Nous continuâmes à nous battre jusqu'au moment où M. le maréchal de Conflans vint se présenter à quatre vaisseaux ennemis qui nous avaient entourés et si fort maltraités par leur feu vif et continuel, qu'ils nous auraient sûrement coulés bas sans lui. Son secours nous mit en état de forcer de voile pour

fragé, et le s^r de Rosmadec, son frère, capitaine en second, sont morts de leurs blessures le jour même du combat. Le premier laisse une veuve avec quatre filles en bas âge, et un fils, enseigne de vaisseau, avec une fortune honnête. Sa Majesté est suppliée d'accorder à la veuve une pension de 1200 # sur le Trésor royal. (De la main du roi : *Bon.*)

De Saint-Allouarn de Rosmadec, né en 1715, frère du précédent, petit-neveu du chef d'escadre de ce nom, fils d'un capitaine de vaisseau, garde marine 11 mai 1732; enseigne 1er mai 1741; chevalier de Saint-Louis 27 février 1746; lieutenant de vaisseau 17 mai 1751; capitaine de vaisseau 17 avril 1757, périt sur le *Juste* le 20 novembre 1759.

Cent hommes de l'équipage environ, et seulement deux officiers, échappèrent à la perte du bâtiment. — *Arch. du minist. de la Marine.* — Dossiers.

serrer davantage la ligne, mais, nous voyant degréés de toutes pièces et tout à fait hors de combat par le mauvais état de notre gouvernail qui manquait en quatre endroits différents, et sur lequel nous ne pouvions plus compter, nous fûmes obligés de porter au large pour pouvoir, par cette feinte, reporter à terre et aller chercher un mouillage pour nous regréer. Nous gagnâmes la pointe du Poulien [1], et y mouillâmes sur la parole de notre pilote-côtier, qui nous assura que nous y serions hors d'insulte. Nous travaillâmes toute la nuit à notre gréement que nous ne pûmes rétablir que fort imparfaitement, et le lendemain, à la pointe du jour, nous mîmes notre petit canot à la mer pour boucher les voies d'eau que nous avions à la flottaison. La crainte que la lumière ne nous fît reconnaître nous avait empêchés de le faire dès le soir même. Cet ouvrage fait, nous voulûmes jeter l'ancre; mais, nous apercevant en virant que notre câble était prêt à manquer, le même pilote demanda qu'on mît le petit foc dehors pour faire arriver le bâtiment, sans quoi nous courions risque de nous perdre. Il nous fit aussi mettre le petit hunier dehors, et nous coupâmes notre cable dans l'endroit où nous nous étions aperçus qu'il manquait. Notre dessein, en appareillant, était de donner dans Saint-Nazaire, les vents étant bons pour y entrer. Nous avions déjà fait le signal de reconnaissance à la terre, mis le pavillon en berne, et tiré plusieurs coups de canon pour appeler des pilotes du lieu, quand le nôtre, voyant que nous approchions un peu trop de terre, jugea à propos de nous faire mouiller pour attendre le flot; nous ne l'eûmes pas plutôt fait que l'on s'aperçut que le vaisseau touchait de toutes parts et qu'il était impossible, quelque manœuvre que nous fissions, de nous retirer, la mer baissant encore de l'endroit où nous étions, appelé la Bature-Duvers [2], éloigné d'environ deux lieues de la rivière de Saint-Nazaire. Nous mîmes alors tout en œuvre pour soulager et alléger le vaisseau qui était prêt à se briser. Nous fîmes enfoncer toutes les pièces d'eau qui étaient dans la cale, pomper et jeter à la mer nos boulets et mille autres choses. Nous coupâmes le mât d'artimon, mais le tout sans succès. Nous mîmes alors nos deux canots à la mer pour sauver notre monde. Il nous fut impossible

[1] Pouliguen.

[2] La Basse du Vert. — La copie du rapport de l'amiral Hawke, déposée aux archives de la Chambre de Commerce de Nantes, contient la note suivante, qui ajoute encore à l'horreur de ce sombre drame:

« L'équipage fit un radeau; et comme il était impossible de sauver tout le monde, le sieur Dubois, qui le voyait prêt à mettre au large, sauta du bord du vaisseau sur le radeau, et tomba sur la tête d'un matelot qu'il écrasa. Le sieur Perier, brave officier et excellent citoyen, ne voulut pas survivre à la disgrâce de la Marine. Il se banda les yeux de son mouchoir, et se laissa tomber à la renverse dans la mer. »

d'y mettre la chaloupe, ayant perdu dans le combat les palans qui étaient nécessaires, et n'ayant pas eu le temps de les réparer. Enfin, pour empêcher que la mâture ne fît ouvrir tout à fait le vaisseau, nous coupâmes le grand mât; mais, voyant que toutes ces précautions étaient inutiles et que le bâtiment se perdait absolument et sans ressource, nous pensâmes tous à nous sauver. MM. de Saint-Allouarn et de Perier se mirent sur le même rats. M. de Saint-Allouarn est mort dans la traversée, et l'on a trouvé dans les poches de M. de Perier, qui est venu expirer à la côte, les instructions qu'on avait données à notre capitaine. J'ai l'honneur de vous les renvoyer, Monseigneur, dans l'état où elles m'ont été remises par son domestique, qui avait fait le trajet avec lui. On n'avait pas encore retiré M. de Perier de dessus le rats, qu'il est venu une lame qui l'a reporté au large. Pour moi, Monseigneur, je me suis jeté sur un rats avec MM. de Kerjan-Moles, Dubois, de Cousier, de Perier de Crenan, lieutenant, enseigne et garde de la marine. Après avoir essuyé plusieurs lames qui nous jetaient sur le vaisseau, il en vint une autre qui chavira le rats et fit manquer la main à mes camarades. Je fus assez heureux, Monseigneur, pour m'y tenir attaché, et après avoir lutté longtemps contre les flots, j'ai eu le bonheur d'arriver à la côte, dans un endroit qu'on nomme la Plaine, tellement épuisé et hors d'haleine que, n'en pouvant plus de lassitude et de fatigue, et manquant absolument de forces, je suis retombé trois fois à la mer. J'y aurais probablement péri sans le secours de M. Denis, capitaine marchand, qui s'est jeté à l'eau et m'a sauvé la vie. Il m'est impossible, Monseigneur, de vous dire le nombre des morts et de ceux qui ont été blessés pendant le combat. Je ne sais pas non plus combien il s'en est sauvé depuis la perte du vaisseau. Il est venu à la côte trois hommes de notre équipage que j'ai fait inhumer, et quelques débris du vaisseau que j'ai fait mettre chez un particulier. J'en ai donné connaissance à M. Bonhomme, commissaire de Paimbœuf, étant forcé de me rendre chez mon père pour réparer mes forces et chercher les secours dont j'ai besoin. Je m'y suis rendu extrêmement épuisé et dans le plus triste état, n'ayant pu sauver du naufrage qu'une veste que j'avais sur moi pendant le combat. Mon premier soin en y arrivant a été, Monseigneur, de vous faire ce long détail qu'il ne m'a pas été possible d'abréger. Je suis obligé de me servir de ce papier, étant dans une campagne hors d'état d'en avoir d'autre [1]. »

« Pierre Geoffroy, charpentier, Philippe Halna, et André Mollé, aussi charpentiers, tous trois de la paroisse de Saint-Nazaire, déclarent que, lundi dernier, ils ont entendu, non loin de la côte, tirer plusieurs coups de canon; que le lendemain mardy, le canon a redoublé avec une violence et une vivacité inexprimables, jusque vers les onze heures, minuit; et

[1] *Arch. du ministère de la Marine.* Dossiers.

qu'hier mercredi, entre huit et neuf heures du matin, étant sur la hauteur, près la tour d'Aiguillon, ils ont aperçu un bâtiment, qui paraissait être une forte frégate, et qui était mouillé auprès du Pouliguen, qu'ensuite ce bâtiment, qui portait pavillon rouge au grand mât, a mis à la voile, paraissant vouloir venir dans la rivière de Nantes; mais que, lorsqu'il a été proche du lieu appelé les Charpentiers [1], ses mâts sont tombés, et que peu à peu on le voyait couler à fond. Enfin, en trois heures de temps, il a péri tout à fait. Les ci-dessus nommés déclarent aussi qu'ils ont vu un autre bâtiment, auprès de la Pierre-Percée, qui faisait route pour entrer en rivière, mais qui, tout à coup a viré de bord et dirigé sa route au S.-O., du côté du Pilier [2]. »

La lettre par laquelle M. Millain annonce au ministre cette catastrophe, démontre trop bien la pénurie et la négligence qui existaient alors dans l'administration de la marine pour ne pas trouver place ici :

« ... Le sieur Barré, chirurgien entretenu, et qui était embarqué sur le *Juste*, m'a rapporté que ce vaisseau s'était perdu à 3/4 de lieue de la Pierre-Percée, à l'entrée de cette rivière, et qu'il croit qu'il s'en est sauvé environ 150 hommes, dont quelques-uns ont déjà paru icy, et auxquels je fais payer une conduite pour s'en retourner chez eux. Qu'on croyait le *Bizarre* échoué à la même côte [3]. J'ay chargé MM. Boyard et Chavigny de se transporter à Paimbœuf, et j'ay fait commander à leurs ordres, tous les bâtiments de la rivière pour pouvoir porter le secours possible. N'y ayant point d'argent à la caisse de la marine, j'ay été obligé de prendre des fonds en dépôt pour pourvoir au payement de la conduite des naufragés [4]. »

De son côté, à la date du 4 décembre 1759, M. de Cran-Galliot, sénéchal de Saint-Nazaire, y faisant fonctions de commissaire aux classes, adressait à M. Millain le rapport qui suit. Ne servirait-il qu'à nous révéler le nom du brave sauveteur Vincent Huliocq, que ce serait un motif plus que suffisant pour le publier. Le dévouement

[1] Le Grand et Petit-Charpentier, écueils dangereux de l'entrée de la Loire, ainsi nommés en raison des nombreux bâtiments démolis et détruits sur ces rochers.

[2] *Arch. de l'adm. de la Marine de Nantes ;* cahier de lettres écrites au ministre ; déclaration faite au bureau de la Marine, à Nantes.

[3] Le *Bizarre* atteignit Rochefort, après avoir couru les plus grands dangers.

[4] *Arch. de l'adm. de la marine de Nantes* ; cahier de lettres, *etc.*

est toujours digne d'éloges et souvent cherche à s'y dérober. Au milieu de tant de choses lamentables et honteuses qui signalèrent cette date funèbre du 20 novembre, il est beau de voir un simple petit caboteur breton donner une preuve de cœur et de courage ; puis, en tirant peut-être aujourd'hui ce nom modeste de l'oubli, acquittons-nous une faible partie de la dette de reconnaissance des malheureux naufragés du *Juste,* arrachés à une mort certaine.

« Monsieur,

« Vous avez vu à vos bureaux, la semaine dernière, les tristes débris du combat, et ensuite du naufrage du vaisseau du roi le *Juste,* lequel a péri sous mes yeux, malgré toutes mes bonnes intentions et tous mes mouvements. Je n'ai pu sauver qu'une très-petite partie de l'équipage, qui nous a été apportée tout nuds, qu'il a fallu faire loger et vêtir partie par charité, partie aussi en payant.

« Les habitants qui les ont reçus et logés n'exigent aucun payement. Mais ceux qui ne sont pas en état, et les aubergistes que j'ai obligé de recevoir ces pauvres malheureux et de leur fournir le nécessaire demandent à être payés. Sans doute que le roi, quelque peu satisfait qu'il soit de cette aventure, doit payer leur dépense. C'est dans cette certitude que j'ai l'honneur de vous remettre l'état ci-inclus du montant des dépenses que ces pauvres misérables ont faites, tant dans leurs auberges que chez les habitants qui ne peuvent donner la charité [1]. Il nous en reste encore plusieurs à l'hôpital, qui ne sont pas en état de se mettre en route ; je vous en enverrai la note quand ils sortiront.

« Je dois rendre justice et bon compte du zèle et de l'ardeur avec lesquels tous nos pilotes et matelots se sont portés à tirer du naufrage ces pauvres malheureux ; et surtout à un maître d'un petit vaisseau du Port-Louis, appelé le dogre la *Société,* commandé par le sieur Jean-Vincent Huliocq, de Pennerf, évêché et département de Vannes, lequel, seul avec son équipage, a sauvé les trois quarts de ceux qui sont venus icy. M. le maréchal ayant été informé des secours qui ont été donnés, m'a fait dire que j'eusse à vous en rendre compte, afin que vous en informiez le ministre, pour procurer quelque récompense aux personnes qui se sont exposées. Il est très-certain que tous ces gens méritent quelque récompense, mais surtout ce maître du dogre de Pennerf.

« Voilà ma commission remplie, je ne doute pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour procurer quelque récompense. Mais je prévois bien

[1] Le total se monte à 245# 16s.

des obstacles au succès de notre entreprise. Quoi qu'il arrive, nous n'aurons rien à nous reprocher ...

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE CRAN-GALLIOT. »

En résumé, un vaisseau fut pris par l'ennemi, le *Formidable;* deux furent brûlés, le *Soleil-Royal* et le *Héros;* trois périrent engloutis, le *Thésée,* le *Superbe* et le *Juste;* huit se réfugièrent à Rochefort, sept entrèrent dans la Vilaine.

Ce déplorable résultat semble démontrer : 1° que les vaisseaux français combattirent vaillamment ; trois d'entre eux héroïquement ; un seul fut capturé à la suite du plus beau combat qu'il soit possible de voir ; 2° qu'après la bataille, tous les commandants perdirent la tête, sans doute par manque de confiance dans leur amiral ; 3° que la retraite dans la Vilaine était de la terreur.

N'est-ce pas encore une fatale coïncidence que ces deux frères de Saint-André tués sur le *Formidable;* les deux frères de Saint-Allouarn sur le *Juste ;* M. de Kersaint et ses enfants engloutis avec le *Thésée;* M. de Montalais et son fils avec le *Superbe?*

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XLVII

L'ÉVÊQUE DE VANNES A DOM AUDREN [1].

(Vitré, 17 novembre 1697.)

A Vitré, le 17e novembre.

Le tracas de noz Etatz m'a empesché, mon Reverend Pere, de repondre aussy tost que je l'aurois deu et souhaicté à l'obligeante lettre dont vous m'avés favorisé icy, et que les religieux qui y sont venus de votre part m'ont rendu. Je vous prie d'etre persuadé que je n'en ay pas pour cela moins de reconnoissance, et que je ne suis pas moins sensible à la continuation de votre souvenir et de votre amitié, qui me seront tousjours infiniment chers.

Je n'ay pas eu le temps d'entretenir voz religieux sur l'etat de l'Histoire que vous avés entreprise; il y a des personnes principales qui trouvent que cet ouvrage traîne et tarde trop à paroistre, mais en verité, mon Reverend Pere,

* Voir la livraison de mai 1878, pp. 381-394.

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. *Corresp. de Montfaucon*, VII, 85.

c'est que la pluspart du monde ne sçait point ce que cela couste, quand on le veut faire avec exactitude. Je ne doute pas que l'on ne soit bien recompensé de l'attente par la beauté et l'excellence du livre.

Au reste, mon Reverend Pere, si j'ay merité que vous ayés encore quelque bonté pour moy, permettés moy de vous supplier d'une grace. On m'a chargé icy d'une commission qui regarde les droitz d'admirauté en Bretagne, et j'ay recours a vous pour avoir là dessus quelques memoires. Il est sans difficulté, apparemment, que parmy ceux de votre Histoire, il s'y en trouvera beaucoup là dessus : ayés donc la bonté de m'en aider, je vous conjure, le plustost qu'il sera possible. Voicy, dans une feuille cy jointe, ce qui doit être éclairci et dont je vous demande les preuves et les memoires.

Je suis toujours de tout mon cœur, et avec toute l'estime et la sincerité possible, mon Reverend Pere, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

† D'ARGOUGES, *E. de Vannes* [1].

XLVIII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [2].

(Le Mans, 20 avril 1698?)

Au Mans, le 20 avril.

Monsieur, je me conformeray tres exactement à ce que vous souhaitez de moi à l'egard de M. l'abbé Le Grand, et je

[1] François d'Argouges, nommé évêque de Vannes en 1687, sacré le 30 mars 1692, mourut dans son diocèse au mois de mars 1716. (D. Morice, *Hist. de Bret.* II, p. xxxviij). Quoique cette lettre ait perdu son enveloppe et son adresse, il suffit d'en rapprocher les premières lignes du second paragraphe de la précédente pour se convaincre qu'elle ne peut être adressée qu'à dom Audren.

[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 40.

tâcheray de luy marquer que M. de Gaignières a tout droit sur moy. Je le feray inviter par le P. prieur d'Evron à prendre une chambre à St Vincent. Il y doit arriver le 23 de ce mois, à ce que m'a dit le Père procureur, qui etoit au Mans il y a quatre jours.

Quand vous sçaurez si on est content ou non du memoire que j'ay envoié sur l'amirauté de Bretagne [1], je vous prie de me dire ce qu'on en pense, en bien ou en mal, et quel jugement vous en portez vous-même. Je suis toujours avec l'attachement ordinaire, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN *M. B.* [2].

XLIX

DOM LOBINEAU A M. DE GAIGNIÈRES [3].

(Le Mans, 5 janvier 1701.)

Vous etes trop véritable, Monsieur, pour n'être pas cru sur votre seule parole, quand vous nous assurez que nous vous accusions à tort, le P. prieur [4] et moi, de nous avoir oubliés. Mais je voudrois bien, pour n'avoir plus de sujet de doute si vous vous souvenez encore de vos serviteurs du Mans, que ce temps heureux pût revenir pendant lequel on voyoit fréquemment de vos lettres en ce pays-ci, ou du moins des nouvelles de la main de Clermont [5].

Est-il possible que vous vous soyez ennuyé de bien faire?

[1] Le mémoire demandé par l'évêque de Vannes dans la lettre précédente.

[2] Cette lettre, comme toutes les précédentes, porte pour adresse: « *A Monsieur, Monsieur de Gaignières à l'hôtel de Guise à Paris.* »

[3] Bibl. Nat. Ms. fr. 24.988, f.

[4] Le prieur de Notre-Dame de la Couture, c'est-à-dire dom Audren, qui joignait alors ce titre à celui d'abbé de Saint-Vincent. Ces deux abbayes étaient dans la ville du Mans.

[5] Qui servait de secrétaire à M. de Gaignières.

Souffrez que je vous réveille au commencement de ce siècle, en vous le souhaitant très heureux, et que je vous demande, pour marque de votre souvenir, que vous veuillez bien prendre la peine de me faire savoir de vos nouvelles plus souvent qu'une fois l'an, et que lorsque vous aurez quelque nouveauté curieuse, vous chargiez M. Clermont de m'en faire part. C'est un secours dont j'ai besoin quelquefois pour me reveiller un peu l'esprit, que le travail et l'application émoussent et appesantissent. Je vous offrirois de vous rendre la pareille, si j'étois en lieu où il se passât rien qui fût digne de votre curiosité.

Je suis avec un fidele attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Gui Alexis Lobineau.

A la Couture, le 5 de 1701.

L'embarras des visites a empêché le P. prieur de trouver un seul moment pour avoir l'honneur de vous escrire. Ce sera le plus tôt qu'il pourra. En attendant, il vous assure de ses humbles respects par moi.

L

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(Le Mans, 16 janvier 1701.)

Au Mans, le 16 janvier 1701.

Monsieur, agréez que pour un moment je vous arreste au milieu de vos importantes occupations, pour vous renouveller les assurances de mes très humbles respects, de mon estime et d'une entière vénération, et pour vous souhaitter une heureuse année, conforme à tous vos desirs, et pour vous protester que personne n'est d'un dévouement plus parfait que je le suis et

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 44.

le seray toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

Dom Alexis vous a dit des nouvelles de l'Histoire de Bretagne [1]. Je n'ay rien à y ajouter [2].

LI

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [3].

(Le Mans, 27 novembre 1701.)

Au Mans, le 27 novembre 1701.

C'est ma faute, et je n'ay garde de m'en prendre à vous, Monsieur, de l'interruption qui est arrivée dans notre commerce. J'ai adressé mes lettres à l'hotel de Guise, et vous etiez dans votre belle maison proche les Incurables. Je devois m'en informer et j'aurois profité de temps en temps de l'honneur des marques de votre souvenir. Je ne sçay à quoi attribuer la perte des lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que je n'ay point reçues : mais sans examiner ce que nous ne pourrions peut être pas découvrir, je vous proteste que cette interruption n'a pas excité le moindre changement dans mes dispositions à votre égard, et que je conserve pour vous tous les sentiments de respect, d'estime et de vénération que je dois à une personne de votre caractère. Enfin je suis dans le même dévouement pour vous que vous marquez

[1] Dom Audren croyait qu'en écrivant à Gaignières, dix jours auparavant, D. Lobineau lui avait parlé de l'avancement de ses travaux ; c'était une erreur, comme on le voit par le N° XLIX.

[2] Cette lettre porte encore l'adresse habituelle : *A Monsieur, Monsieur de Gaignières, à l'hôtel de Guise, à Paris.* — Mais une main peu experte en écriture a inscrit au dessus : *Vis avi les Inquirable,* ce qui annonce le changement d'adresse qui se produit dans les lettres suivantes.

[3] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 46.

avoir reconnu en moy, et vous trouverez en moy la même ouverture de cœur et la même attention à tout ce qui vous peut faire plaisir. Emploiez moy, je vous en conjure.

Je ne vous diray point de nouvelles. Dom Alexis vous honore toujours parfaitement. Il vous présente ses très humbles respects, en attendant qu'il vous écrive luy-même. Je crois qu'il a encore pour six mois de travail pour finir l'Histoire de Bretagne. Nous pourrons dans ce temps là vous la communiquer pour en avoir votre sentiment et celuy de vos amis. Dom Alexis a été cette année huit mois à Nantes pour ramasser à la Chambre des comptes ce qui nous manquoit. Il est très content de son voiage. On ne peut être d'un dévouement plus entier que je le suis et avec plus de respect et d'estime, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR. AUDREN *M. B.*

(Sur l'adresse : *A Monsieur Monsieur de Gaignieres, Grande rue de Seve, vis à vis les Incurables, à Paris* [1].)

LII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [2].

(Le Mans, 8 janvier 1702.)

Au Mans, le 8 janvier 1702.

Monsieur, je forme pour vous tous les souhaits qu'on peut faire pour une personne qu'on estime et qu'on honore parfaitement à ce renouvellement d'année, et je vous assure que la protestation que je vous en fais part d'un cœur qui vous est entièrement dévoué, et qui estimeroit cette année très heureuse pour luy s'il pouvoit vous être bon à quelque chose.

[1] Les lettres suivantes pour M. de Gaignières portent la même adresse.
[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 48.

Je me suis déjà donné l'honneur de vous mander en quel état se trouvoit l'Histoire de Bretagne. Dom Alexis compte de la finir dans six mois. Je ne parle point de la notice de la province, du catalogue des évêques des neuf évêchés, des abbés des communautés, et tout cela peut encore faire un troisième volume.

Le frère Jean [1], que vous avez vu à St Aubin dans le temps que vous fûtes à Angers, est des nôtres; quoique je l'aie fait venir pour travailler à un autel, je luy ay fait prendre quelque chose à Nantes et ailleurs; mais M. Boudan avait pris tout cela. On ne peut être d'un plus profond respect, et d'une plus parfaite estime que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

LIII

DOM LOBINEAU A M. DE GAIGNIÈRES [2].

(Le Mans, 29 avril 1702.)

Vous avez contribué, Monsieur, à l'embellissement de l'Histoire de Bretagne par de beaux et précieux extraits que vous avez eu la bonté de nous communiquer: et je croi que vous ne trouverez pas mauvais que je vous apprenne qu'il y a près d'un mois que j'ai mis la dernière main à cette Histoire pour ce qui regarde la composition. Il reste, avant que de l'imprimer, à la polir avec le secours des savants, et c'est ce que je ne puis faire en province. Pour me procurer les secours qui me sont nécessaires dans cette rencontre, le R. P. prieur a écrit au P. General, afin de demander une place pour moi à

[1] Probablement frère Jean Chaperon, qui a gravé plusieurs des planches de l'*Histoire de Bretagne*.

[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,988, f. 129.

Paris ; mais je doute, si d'autres ne s'en meslent, que l'on se presse beaucoup de m'y appeler, parce que les lettres et les sciences commencent à manquer d'appui à St Germain des Prés. Enfin, quoi qu'il arrive, rien ne me flatte davantage, dans l'idée que je me forme que je pourrai y aller, que de me représenter que j'aurai l'honneur de vous voir et de profiter de vos lumières.

Je vous supplie, en attendant, de vouloir bien me conserver un peu de part dans votre souvenir ; si M. de Valaincourt [1] vous parle de l'Histoire de Bretagne, de lui en dire ce que je vous en ai appris ; et d'être persuadé que l'on ne peut être avec plus d'attachement entièrement dévoué à vous que l'est, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

F. G. ALEXIS LOBINEAU.

A la Coulture au Mans, le 29 avril 1702.

LIV

DOM LOBINEAU A DOM MABILLON [2].

(Le Mans, 16 août 1702.)

Pax Christi.

Mon Reverend Père, il est bien juste que tout le monde contribue à l'ouvrage que vous avez entrepris pour la gloire de tout l'ordre de Saint Benoist. Je vous envoie, pour ma part du tribut que tous vos confreres vous doivent, cinq figures de moines qui pourront peut estre servir à l'embellissement de

[1] Il s'agit ici de J.-B.-Henri du Trousset de *Valincour*, secrétaire général de la Marine et du comte de Toulouse, ami de Boileau, qui lui dédia sa satire XI, composée en 1698. En 1699, il remplaca Racine à l'Académie française et mourut le 5 janvier 1730.

[2] Bibl. Nat., Ms fr. *Corresp. de D. Mabillon*, t. VI, f. 259.

vos Annales [1]. Les deux premières, je les ai prises à Saint-Aubin, où elles sont peintes sur les voûtes il y a plus de 600 ans. J'ai copié les trois dernières d'apres un monument qui est dans nostre eglise de la Coulture. Le P. du Vivier l'a cru du VIIIe siècle; mais il s'est trompé de près de 600 ans, comme vous en jugerez vous-mesme par l'inspection de la crosse qui est dans la troisième figure. Pour moi, je crois ces trois dernières figures du XIIe ou du XIIIe siècle. De mon costé, j'ai enfin achevé l'Histoire de Bretagne; vous avez dit trop de bien des commencements pour ne pas apprendre avec plaisir les nouvelles que je vous dis de la fin.

Je suis avec un respect singulier, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

G. ALEXIS LOBINEAU *M. B.*

A la Coulture, au Mans, le 16 aoust 1702. — Frère M. A. [2] renouvelle à V. R. les assurances de son tres humble respect et de son estime.

LIV *bis*

DOM LOBINEAU A DOM MABILLON [3].

(Le Mans, 20 décembre 1702.)

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, je ne me suis pas contenté de ce que j'ai respondu à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire sur le sujet de Plats [4]. J'ai eu peur que Brain ne fust

[1] *Annales ordinis sancti Benedicti.*

[2] Frère Maur Audren.

[3] Bibl. Nat. Ms. fr. *Corr. de Mabillon*, VI, 265.

[4] Plats, Platz ou Plaz, en latin *Placium* ou *Placitum*, indiqué dans les actes de saint Melaine comme le lieu de naissance de ce grand évêque, est représenté aujourd'hui par le village de Placet en la commune de Brain, canton et arr. de Redon, Ille-et-Vilaine. Ce village, omis par la carte de l'état-major, figure sur celle de Cassini (n° 129), à l'ouest du bourg paroissial de Brain et très-près de la Vilaine, rive droite.

une pure production de l'imagination trop vive du feu P. Gallois; j'en ai escrit au P. prieur de Redon, qui m'a fait la response que je vous envoie qui décide l'affaire en faveur de Brain. Quand vous croirez que je pourrai vous estre bon à quelque chose, je vous prie de ne pas m'épargner. Je suis avec beaucoup de respect, Mon Reverend Père, votre tres humble et tres obéissant serviteur et confrere,

G. ALEXIS LOBINEAU *M. B.*

A la Coulture, le 20 decembre 1702. — Si vous croiiez que des extraits d'un cérémonial de la Coulture, escrit au commencement du XIIIe siècle, pussent vous estre de quelque usage, je les ferois volontiers pour vous. Je vous prie de faire mes compliments au R. P. Dom Thierri Ruynart.

LV

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [1].

(Le Mans, 9 janvier 1703.)

Au Mans, le 9 janvier 1703.

Monsieur, je vous souhaitte à mon tour la bonne année et tout ce qu'il faut selon votre goût pour vous rendre parfaitement heureux. Je suis toujours très sensible à l'honneur de votre souvenir et aux marques que vous avez la bonté de me donner. Je n'oublierai jamais les heureux moments que j'ay eu l'avantage de passer en votre compagnie, et je fais tout le cas que je dois de l'honneur de votre connoissance que votre séjour au Mans m'a procuré. Je vous demande avec instance toujours quelque part dans l'honneur de votre amitié.

L'Histoire de Bretagne est finie, et j'ay fait quelques tenta-

[1] Biblioth. Nat. Ms. fr. 24, 985, f. 50.

tives pour ménager une place à Paris à dom Alexis Lobineau, dans le dessein de donner à cet ouvrage toute la perfection dont il est capable par le moien des personnes eclairées qu'on ne trouve point en province. On ne m'a pas voulu accorder ce que je demandois, et on s'est contenté de me mander que je pouvois la faire imprimer en Bretagne.

Dans le mois d'octobre dernier, dom Alexis se trouva chez M. le procureur general de la Chambre des comptes de Bretagne, où il lut une bonne partie de l'Histoire à M. l'abbé de Caumartin, qui marqua en être très content et s'est chargé de demander au R. P. General une place à St Germain ou aux Blancs Manteaux, persuadé qu'on ne le luy refusera pas. Voilà l'état de cette affaire. Quand je verray quelque chose de fixe, je prendray la liberté de vous en informer. Mais il faut attendre l'effet de la négociation de M. l'abbé Caumartin pour pouvoir parler sûrement.

Je suis toujours penetré de sentiments de respect et d'estime pour vous, et vous assure qu'on ne peut être d'un dévouement plus entier et avec plus d'attachement que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

LVI

DOM LOBINEAU A M. DE GAIGNIÈRES [1].

(Le Mans, 10 janvier 1703.)

Je n'ai point reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire de Forges, et je suis ravi d'apprendre par votre dernière que vous ne m'avez point tout à fait oublié. Je regarde comme une bagatelle que vous ayez oublié que je

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,988, f. 131.

m'appelois Alexis, et que vous m'aiez appelé Denis, et c'est plutôt une faute de plume que de mémoire. Soiez persuadé, je vous en conjure, que quelque part que je sois, vous trouverez toujours en moi une personne entièrement devouée à vous servir.

Il m'etoit déjà revenu d'ailleurs que M. l'abbé de Caumartin avoit dit du bien de l'Histoire de Bretagne, il m'a fait dire même qu'il avoit parlé à notre General, et que j'irois à Paris. Comme ce voyage ne depend pas tout à fait de moi, je n'en suis nullement entesté, je supprimerai même l'Histoire si on veut : trop content si on me permet de ne m'occuper que de l'affaire du salut.

Je vous prie de me conserver toujours quelque part dans vos bonnes grâces et de croire que je suis avec respect, attachement et reconnoissance, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

F. G. ALEXIS LOBINEAU.

A la Coulture le 18 janvier 1703.

LVII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [1].

(30 mai 1703.)

Le 30 may 1703.

Monsieur, enfin nous avons tant pressé le R. P. General, qu'il m'a donné ordre d'envoyer dom Alexis à St Germain des Prés quand je le jugeray à propos. J'espère le faire partir avant un mois. M. l'abbé de Caumartin a beaucoup travaillé pour cela, et outre son crédit, il a employé celui de M. le comte de

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 51. — Cette lettre doit avoir été écrite du Mans, aussi bien que la suivante.

Thoulouse et de Messieurs les députés des Etats de Bretagne. Je fais un si grand fonds sur votre bonté pour moy et pour dom Alexis, que j'espère que vous ne nous refuserez pas vos lumières et celles de vos amis pour la protection de l'Histoire de Bretagne. Je vous le demande instamment. Dom Alexis ne partira pas sans une obedience particulière pour vous. Personne n'est d'un dévouement plus entier que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR. AUDREN *M. B.*

LVIII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES [1].

(10 juin 1703.)

Le 10 juin 1703.

Monsieur, enfin voilà dom Alexis à Paris. Je vous conjure de le prendre sous votre protection, et de prendre à son egard la qualité de son ange tutelaire. Je vous abandonne tous mes droits et sur l'historien et sur l'Histoire. C'est presentement votre ouvrage, et si dans la suite le public se plaint qu'il n'a pas toute la perfection qu'il pourroit avoir, je ne manqueray pas de dire qu'on s'en doit prendre à M. de Gaignières. Vous trouverez dans l'historien toutte la docilité qu'on doit exiger d'un autheur qui souhaitte passionnément de donner au public un ouvrage fini et qui contente.

M. Bricard [2] travaille à mettre les archives du chapitre du Mans en ordre. Si, dans la conjoncture, je pouvois vous être bon à quelque chose, vous m'obligeriez très sensiblement de m'employer. Vous pouvez toujours compter que personne n'est

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 53.

[2] Ou peut-être *Boicard*, qui sans doute se serait prononcé *Boiçard*.

avec plus de respect et d'estime, ny d'un dévouement plus entier que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

LIX

DOM LOBINEAU A M. DE GAIGNIÈRES [1].

(Paris, 18 juin 1703.)

Le transport de joie où j'ai été en vous voyant, soit chez vous, soit ici, m'a fait oublier, Monsieur, que j'avois une lettre du R. P. Audren à vous rendre. Je vous demande pardon du peu d'attention que j'ai eu, en vous voyant, à toute autre chose qu'à vous seul. J'ai trouvé aujourd'hui M. Hoiau dans la rue de la Harpe; sa rencontre m'a fait beaucoup de plaisir; il m'a dit qu'il viendrait me voir, et cela m'en ferait encore beaucoup si je croyais qu'il fût vu de bon œil de quelques personnes avec qui j'ai à me ménager. Je vous supplie, si vous le voyez avant moi, de vouloir bien lui marquer que je ne le puis voir que chez lui, et que ce sera le plus souvent qu'il me sera possible, y etant porté par inclination. Pardon de la liberté que je prends. Je suis avec tout le respect et l'attachement possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. G. AL. LOBINEAU.

A St-Germain des prés, le 18 juin 1703.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,988, f.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PAROLES DE DIEU, par M. Ernest Hello. — Paris, Victor Palmé, éditeur, rue de Grenelle, 25.

Je me souviendrai toujours de la première visite que j'ai faite à M. Hello. C'était à Keroman, cette vieille et austère demeure que le passant remarque, aux environs de Lorient, à cause des chênes séculaires qui lui font un abri superbe et rare. Nous trouvâmes M. Hello dans sa retraite favorite, un petit pavillon solitaire, à l'extrémité du jardin, et dont la fenêtre ouvre sur la mer. Je me souviendrai toujours de cette figure étrange et tourmentée, aux yeux vifs et perçants, bleus comme le saphir, qui me rappelaient d'une manière saisissante le portrait de Lamennais. Entièrement vêtu de noir, suivant son habitude, le personnage ressortait singulièrement entre les murs blancs et nus de la cellule. Il tenait sous la main un vieux livre aux tranches usées : c'était la Bible.

C'est la lecture principale de M. Hello. Combien de fois son génie a scruté les pages de ce livre sublime et insondable au génie humain. Combien d'heures peut-être son regard a fixé un verset ou même un seul mot du texte sacré et s'est fermé ensuite, lassé d'une contemplation qui ne pouvait atteindre le fond de la pensée divine. M. Hello a cherché alors des commentaires autres que les siens : il a puisé dans les Pères et Docteurs de l'Église et très-souvent encore il n'a pu être satisfait. Nous ne comprendrons bien la Bible qu'à la lumière de l'éternité.

De ces méditations et de ces recherches est sorti le nouveau livre de l'éminent écrivain breton : les *Paroles de Dieu !* C'est une suite de commentaires, parfois obscurs, parfois très-lumineux, sur tel texte ou tel récit de l'Ancien et du Nouveau Testament. On y retrouve la pensée forte et originale et le style accentué de l'auteur. Il y a là des pages sublimes et il y a aussi du pathos, nous le dirons franchement. Comment se fait-il que M. Hello, qui admire tant la simplicité des saintes Ecritures, soit souvent si emphatique et si gonflé de mots énormes qui ne disent rien à force de vouloir tout dire? A lire certains passages des *Paroles de Dieu*, nous ne pouvons nous empêcher encore une fois de rapprocher la prose de M. Hello des derniers vers de M. Hugo. Nous reprochera-t-on de nouveau un enthousiasme exagéré pour l'auteur de *l'Homme*? Mais à côté de ces pages ténébreuses et vides, hâtons-nous de le répéter (car autrement la critique deviendrait injuste), il y a des pages pleines de lumière et telles que personne n'en écrit aujourd'hui, à notre connaissance. Lisez, par exemple, dans le nouveau volume, l'histoire de Joseph et l'admirable commentaire qui accompagne ce beau récit. Il faut absolument citer pour faire apprécier :

« Figurons-nous, s'il se peut, ces grandes familles patriarcales où le père enseignait la sagesse et où ses enfants dans une humble docilité écoutaient ses enseignements; il faut aller bien loin, bien loin de nous, de nos habitudes, de nos plaisirs et de nos travaux. La terre était encore toute chaude des mains de Dieu. Les souvenirs du paradis terrestre, transmis de pères en fils, étaient encore jeunes dans l'humanité. La conversation de Dieu et de l'homme était intime et fréquente, et nul ne songeait à s'en étonner. Le ciel et la terre, encore voisins, avaient des entretiens miséricordieux ou terribles. Abraham, héroïquement soumis, avait monté récemment la montagne de Moria, en compagnie d'Isaac qu'il croyait immoler : il était monté triste; il était redescendu joyeux, ramenant avec lui l'enfant.

« Les alliances des patriarches, entourées de grâce et de gloire, avaient fécondé la terre sainte et bénie où le Seigneur avait posé, dès le commencement, ses complaisances.

« La bénédiction d'Isaac était descendue sur la tête de Jacob; et Jacob avait eu douze fils: Ruben, Siméon, Lévi, Juda, etc.... Ne voyez-vous pas d'ici la majesté qui couvrait le front de Jacob? Un reflet du Dieu qu'il avait vu en vision devait être sur ce front, dans ces yeux, sur ces cheveux blancs. Car Jacob avait vu la face de Dieu et cependant il n'était pas mort; il avait combattu victorieusement contre l'ange de Dieu et l'ange de Dieu, en souvenir de sa victoire, avait changé son nom de Jacob contre le nom d'Israël, fort contre Dieu. Quels souvenirs devait avoir Jacob Israël! quels récits devaient être ses récits, quand, au milieu de ses enfants assemblés le soir autour de lui, il leur parlait des grandeurs de son Dieu, car Dieu était son Dieu; il avait voulu s'appeler le Dieu d'Abraham et d'Isaac et d'Israël. Ne devait-il pas y avoir, dans cet enseignement plus que paternel, une magnificence auguste et primitive? Celui qui parlait à ses douze enfants était le témoin des grandes choses qu'il racontait. Il était l'historien des premières avances de Dieu à l'homme. Il tenait directement de son père et de ses pères le souvenir et la teneur des premiers discours de Dieu à l'homme, des premières réponses de l'homme à Dieu. Rien n'était usé, rien n'était flétri. Tout était jeune encore dans la mémoire, dans l'intelligence et dans le cœur de l'homme. Les forêts et les roses, l'Océan et le tonnerre disaient de leurs voix diverses le nom du même Dieu et les oreilles de l'homme savaient encore entendre.

« Tout était jeune; et il importe d'arrêter sur le spectacle de la jeunesse du monde non un regard curieux, mais un regard attendri. Et qui sait? qui sait quels enseignements sont cachés dans ce spectacle? qui sait quelles leçons sont cachées dans ces souvenirs?

« Tout était jeune; nous serions tenté d'ajouter: tout était innocent. Mais non, il faut résister à l'attrait de le dire; car la vérité passe avant tout. L'antique serpent qui avait parlé à Ève, parlait à ses descendants, le monde si jeune et si beau était déjà criminel. »

Tout le chapitre est écrit de ce style à la fois simple et magnifique comme un pur rayon de soleil.

Si nous avions la place, nous citerions encore une paraphrase

éloquente et ingénieuse du mot *Ego;* de ce mot qui veut dire : j'ai besoin, *egeo,* et qui devient souvent dans la bouche de l'homme une affirmation orgueilleuse de sa personnalité indigente. « Oubliant le sens des mots, l'homme se drape dans son *moi,* » comme ferait un mendiant dans ses haillons, au lieu de s'humilier devant son bienfaiteur. *Respice in me et miserere mei quia unicus et pauper sum ego.* (*Ps.* XXIV, v. 16.) Nous citerions çà et là certaines remarques profondes sur la simplicité de l'Évangile ; le beau parallèle de la crainte et de la peur dans la méditation sur l'agonie du Christ ; un superbe portrait de la Vierge d'après les figures de la Bible ; enfin, une foule de passages, au dernier livre : *Les larmes dans l'Écriture,* suivant nous, le plus achevé.

M. Hello n'est pas seulement un écrivain remarquable, c'est un philosophe très-puissant, un esprit transcendant et qui s'élève très-haut d'un vol hardi, mais il lui manque je ne sais quelle force de se soutenir dans les régions de la lumière. Veut-il monter trop haut ou fixer trop longtemps le soleil ? Peut-être bien. De là ces chutes et ces obscurités fréquentes qui font, à tort, douter de son génie, mais ne permettent pas de le placer au premier rang.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

EXCURSIONS BOTANIQUES A L'ILE D'YEU, EN AOUT 1876 ET MAI 1877, par MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier, professeurs à l'Ecole de médecine de Nantes. — Nantes, Ve Mellinet, 1878, in-8°, 92 pp.

En lisant cette petite brochure, nos souvenirs nous reportaient tout naturellement vers 1841 ou 1842, alors que, dans les belles journées de printemps et d'été, le bon abbé Delalande, un savant botaniste aussi, conduisait ses élèves herboriser pendant les grandes promenades. C'était à qui suivrait l'excellent professeur ; car, si la botanique paraissait, à plusieurs du moins, une science un peu aride, avec ses noms multiples tirés du grec et du latin, exigeant une mémoire à toute épreuve, les leçons étaient par contre émaillées de petites historiettes, de gais racontars, de remarques choisies, qui les rendaient aussi agréables qu'attrayantes.

C'est l'exemple qu'ont suivi MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier. L'île d'Yeu, située sur la côte de la Vendée, présente une physionomie spéciale ; et, en nous donnant des pages entières hérissées des noms scientifiques de toutes les espèces d'algues et de lichens qui croissent sur cette langue de terre, les auteurs racontent l'histoire de l'île, qui revêt ainsi une teinte de pittoresque et un cachet particulier.

Ainsi, par exemple, nos joyeux explorateurs partent dès l'aurore, le 9 août, pour leur première herborisation. Leurs boîtes remplies d'un assez grand nombre de plantes en *us, a, um,* etc., les carnets crayonnés de remarques topographiques, il font halte à midi. Délassés par un bain, mais affamés, ils dévorent un déjeuner, « savourant les beaux poissons et les homards qui viennent d'être pêchés pour eux, et non moins les côtelettes de ces excellents petits moutons de l'île d'Yeu, qui vivent quasi sauvages dans les prés salés. Le beurre était parfait, les fruits délicieux. Quant au vin rouge, récolté sur la propriété même, il nous a paru bon. »

Enregistrons ce dernier aveu, surtout en le rapprochant de nos breuvages fuschinés et frelatés. Cela ne nous fait-il pas venir l'eau à la bouche, à nous, pauvres employés citadins, courbés sur les registres énormes, sur les paperasses poudreuses, sur les interminables colonnes de chiffres, et l'aride correspondance administrative ou commerciale ?...

Puis l'exploration des sables du rivage reprend son cours. Elle fournit les *Medicago marina,*... l'*Artemisia campestris,*... le *Polycarpon tetraphyllum,*... le *Pancratium maritimum,*... dix-huit lignes de ces douces et sonores qualifications, suivies aussitôt d'une page extraite du *Grant Routier* de Garcie Ferrande, imprimé au commencement du XVIe siècle.

Le vieux maître-pilote poitevin décrit avec complaisance les moindres rochers de l'île. Il en fait de beaux et nobles bénéfices pour les chanoines d'un chapitre qu'il appelle le *Chapitre des os,* jouant avec le nom d'*Ois,* porté par l'île d'Yeu, et la pauvreté des membres de son clergé.

Un de ces rochers, dit-il, « fait l'entrée du port de la Melle..... et y a grosse garde tant de jour que de nuyt, et les gardes dudit lieu sont gros raviers, palliers, abjans, hyraynnes, roylangoustes, langoustes et grandes macres, et grosses jambes. Et sont pardessus tous les gros burgaulx (*bigourneaux*) avecques leurs cors courans jusques à la symme dudit rochier, et illec font le guet. Et nuel, sans le congié dudit seigneur, n'auseroit entrer dedans, car il seroit dévoré de ces cruelles bestes inhumaines et d'autres monstres marins. »

En résumé, ces pages, pleines d'humour et écrites avec entrain, font naître la fantaisie d'aller mettre à contribution la bonne hospitalité des habitants de l'île; d'y accomplir une excursion scientifique ou récréative, soit comme pêcheur, soit comme baigneur, à titre de botaniste ou d'érudit. Il y a là une moisson fructueuse pour tous les goûts. Souhaitons donc de nombreux imitateurs à MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier. Les loisirs, ainsi employés par les hommes de science, sont fort utiles au point de vue des études locales, et réalisent la noble pensée du vieil adage: *Utile dulci.*

S. N.-T.

LE PÉNITENT BRETON, PIERRE DE KERIOLET, par M. Hippolyte Le Gouvello. — Paris, Bray et Retaux, 1878.

Voici un livre qui ne peut manquer de frapper tous ceux qui en feront la lecture. Nous sommes au XVIIe siècle, au milieu de cette rénovation religieuse qui se manifesta en France après les guerres du protestantisme, lorsque la nation, victorieuse de l'hérésie, fut à même de goûter quelques années de paix. Le jansénisme et le gallicanisme n'ont pas encore fait ces progrès terribles qui un peu plus tard sépareront de l'Église sa fille aînée et permettront à la société frivole et incrédule du XVIIIe siècle de préparer la Révolution. Paris est le centre du mouvement religieux. Bérulle et les Oratoriens, Olier et les prêtres de Saint-Sulpice, saint Vincent de Paul avec les Lazaristes, multiplient les œuvres nouvelles et font face à tous les besoins des âmes et des corps; les Missions étrangères se

fondent; les filles de la Charité commencent à se répandre; les Carmélites avec Mme Acarie, la bienheureuse Marie de l'Incarnation; les Visitandines à la suite de sainte Chantal, créent chaque jour de nouveaux monastères.

Or, dans cette grande ville, un jour, au sortir d'un sermon qu'il avait prêché avec plus de feu que d'habitude, un prêtre, dont le nom est venu jusqu'à nous, le père Bernard, appelé communément le pauvre prêtre, parce qu'il était avant tout le prêtre des pauvres, causait dans la rue avec plusieurs personnes. « Mon père, lui disaient-elles, vous nous avez annoncé tout à l'heure que nous verrions bientôt un grand serviteur de Dieu; mais quel est-il? — Oui, je le répète; c'est un cavalier qui doit venir; c'est un homme, mais un homme: il n'en faut plus chercher après lui. » Puis il s'éloigna. « Père Bernard, Père Bernard! » crie-t-on après lui. Juste au même instant, débouchait dans la rue un homme à pied, vêtu d'une misérable soutane, mal chaussé, mal coiffé, pareil au plus pauvre des hommes. Le nom qu'il vient d'entendre le tire de sa méditation. Il va droit au prêtre : « Vous êtes le Père Bernard? — Vous! Monsieur de Keriolet. » Et aussitôt ils tombent à genoux, cherchent réciproquement à se baiser les pieds, se confondent en protestations d'humilité, puis, se relevant, s'en vont ensemble dans la direction de la demeure où vivait le pauvre prêtre. Ainsi Dieu avait fait se reconnaître dans une rue de Paris, bien que jamais ils ne se fussent rencontrés, deux de ses plus grands serviteurs.

Quel était donc ce Keriolet, dont la venue, annoncée par un pressentiment surnaturel, causait au vénérable Père Bernard un si grand enthousiasme? C'était également un prêtre. Né en Bretagne, d'une vieille famille, il avait tout d'abord scandalisé sa province natale par ses dérèglements et son incrédulité. Noble, riche, il avait abusé de sa position et de sa fortune; fort, courageux, adroit, il s'était servi pour le mal de sa force et de son adresse. Partout on le redoutait; on refusait même d'accepter les duels qu'il proposait à tout propos, parce qu'on le savait aussi habile tireur que bretteur enragé. Pour faire plus de figure dans le monde, il avait acheté une charge au

Parlement de Bretagne; mais, sous la robe du magistrat, il ne valait pas mieux que sous le harnais de l'homme de guerre. Ce qu'il lui fallait, c'était des querelles, des coups, du sang; il ne reculait devant rien. Même il avait juré haine à Dieu. Blasphémateur et sacrilége, il avait essayé de se faire protestant, tenté de se faire Turc. Et voilà qu'après une assez longue absence, il reparaît dans sa terre patrimoniale, à quelques lieues de Sainte-Anne d'Auray. Ce n'est plus le même homme : l'orgueilleux est devenu humble; le blasphémateur est plein de piété ; celui qui faisait des églises un lieu d'amusement y passe sept ou huit heures à genoux. On s'étonne d'abord ; on rit; on chuchote que tout cela ne durera pas, que le loup reparaîtra sous la peau de l'agneau. Cela dura des semaines, des mois, dix années, vingt années. Du Keriolet d'autrefois il ne reste qu'une chose : l'énergie du caractère, la force de la volonté, tournée désormais vers le bien, et confondant par la générosité du chrétien ceux que les débordements de l'impie avaient effrayés. Keriolet s'est fait ordonner prêtre, afin de pouvoir travailler à la gloire de Dieu. Son château est devenu une hôtellerie. Il n'est plus que l'aumônier des pauvres. Ses biens, il les a gardés, mais comme l'administrateur d'un hôpital : il les consacre jusqu'au dernier sou au soulagement de ses frères. Lui-même mendiera son pain, autant qu'il lui sera possible, et couchera dans le gîte où l'on voudra bien lui donner un asile. Le temps qu'il ne passera pas au milieu de ses pauvres, il le passera à Sainte-Anne, où la bonne Mère vient de se révéler, où le pèlerinage commence à naître, où vit encore le bon Nicolazic ; il le passera sur toutes les routes de France, d'Italie, d'Espagne, allant à Rome, à Lorette, à Montserrat, à Notre-Dame de Liesse, allant vers tous les sanctuaires fameux, toujours à pied, avec des souliers qu'il a garnis à l'intérieur de pointes de fer, toujours silencieux, toujours en méditation, vivant uniquement d'aumônes. Et, quand il aura vécu de la sorte de nombreuses années, il viendra mourir, d'une cruelle maladie, près de sa bonne mère, à l'ombre du sanctuaire béni de Sainte-Anne.

Une telle conversion ne s'explique pas sans un prodige insigne.

Dieu avait ménagé au pécheur la plus grande des grâces. Keriolet, au milieu de ses incroyables désordres, n'avait jamais oublié trois choses : faire l'aumône aux pauvres, dire chaque jour un *Ave Maria*, observer la justice dans ses fonctions de magistrat. Il en reçut la récompense. A cette époque, des religieuses de Loudun étaient possédées par le démon, et les exorcismes auxquels on était obligé de les soumettre attiraient de nombreux spectateurs. Keriolet y alla comme bien d'autres, incrédule et railleur. Il en revint converti et pénitent. Satan avait dû abandonner à la sainte Vierge celui qu'il regardait comme sa proie la plus assurée.

Voilà, bien courte, bien sèche, l'analyse du livre de M. Le Gouvello. Nous ne pouvons désirer trop de succès à cet ouvrage. Sans doute, pour le comprendre, je me trompe, pour le goûter, il faut partager les convictions de l'auteur, avoir sa foi chrétienne, absolue, simple ; il ne faut pas avoir peur du miracle, du surnaturel, et croire que les combats de l'homme avec le diable sont des légendes semblables aux contes des fées ; mais, quel que soit le sentiment avec lequel on en commence la lecture, on ne peut manquer d'être saisi par ce récit ; on ne peut fermer le livre sans éprouver en son âme, si l'on est de bonne foi, un doute sérieux sur la légitimité de l'indifférence religieuse. La conversion d'un tel homme et une semblable conversion n'a pu se faire sans un motif sérieux, indiscutable, nous ne sommes pas ici en présence d'un esprit faible, d'un homme sans valeur, il n'a dû se rendre qu'après une lutte acharnée.

En même temps que ce livre est de la sorte une œuvre excellente de démonstration religieuse, il est un exposé suffisant de l'histoire ecclésiastique de la France au XVIIe siècle. A ce titre seul, il mérite d'être lu. Peut-être même l'auteur a-t-il trop facilement cédé au désir de décrire complétement le milieu dans lequel son héros se mouvait, car il a quelques digressions qui ne semblent pas nécessaires. C'est le plus grave reproche que nous ayons à lui adresser.

Plus que tout autre, M. Le Gouvello avait des droits à raconter cette histoire. Parent de Keriolet, il voit en lui la plus pure et la

plus belle des gloires de sa famille. C'est avec bonheur qu'il en a reproduit les traits. Profitant des travaux antérieurs, des biographies contemporaines, il a tiré parti de ses propres et laborieuses recherches, puis il a écrit avec son âme de catholique et de Breton. Qu'il se réjouisse du fruit de son travail, son livre est de ceux qui sont lus avec intérêt, et, ce qui vaut mieux, de ceux qui font du bien, aux croyants qu'ils édifient, aux égarés qu'ils instruisent.

ABBÉ P. TEULÉ.

LETTRES ET NOTES DE VOYAGE. (*La maison démolie. — Le lac de Côme. — Voyage en Italie*), par J. Autran, de l'Académie française. — In-8°, 506 p. Paris, Calmann Lévy.

C'est le VIIe et dernier volume des œuvres du sympathique et regrettable poète, auquel, le mois dernier, M. Victorien Sardou, son successeur à l'Académie, rendait un si noble et si complet hommage.

« Alfred de Musset, disait-il, après la lecture d'un livre qui l'a charmé, s'écrie :

Ton livre est ferme et franc, brave homme, il fait aimer.

C'est l'épigraphe que je voudrais inscrire en tête des œuvres de M. Autran. Elle en serait le commentaire le plus exact. Il fait aimer, voilà bien la formule de son talent. »

Nous ne serons pas prophète en prédisant le plus grand succès à ce volume de prose fine, souriante, malicieuse parfois ; un vrai régal de délicats.

ŒUVRES POÉTIQUES DE VICTOR DE LAPRADE. — *Psyché*. — *Odes et poèmes*. — *Harmodius*. — Un vol. pet. in-12, papier vélin teinté, 364 p., avec portrait gravé à l'eau-forte. — Paris, A. Lemerre.

M. Alph. Lemerre vient d'admettre — et ce n'est que justice — M. Victor de Laprade au nombre des auteurs contemporains de sa petite bibliothèque littéraire. Nous nous bornerons à signaler l'apparition de ce charmant volume, l'éloge de notre collaborateur étant ici absolument superflu. Qui ne sait que les grandes causes ont toujours fait vibrer son âme généreuse? Et qui n'a lu ces strophes vengeresses de l'*Invalidation de Jeanne d'Arc*, qu'il lançait, l'autre jour, contre les partisans du centenaire de Voltaire?

Le 2e volume, qui paraîtra prochainement, contiendra les *Symphonies* et les *Idylles héroïques*.

E. G.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Mgr Poirier, évêque de Roseau. — Les peintures de M. Paul Baudry au Panthéon. — La cinquantaine de M. l'abbé Aubrée. — Mlle Thibault de la Guichardière. — Le bureau de l'Association bretonne. — Un monument à la mémoire de Mgr Saint-Marc. — La statue du connétable de Richemond.

— Notre compatriote Mgr Poirier, évêque de Roseau (Dominique), est mort dans son diocèse, le 23 avril 1878, dans sa soixante-dix-septième année. Voici comment le *Monde* résume cette longue et sainte existence :

René-Marie-Charles Poirier était né à Redon, diocèse de Rennes, le 7 octobre 1802. Il fit ses études au collége de sa ville natale, établi dans l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur et dirigé par des ecclésiastiques. On le destinait à la marine, mais Dieu en jugea autrement ; il entra au collége en 1817 et au Grand-Séminaire de Rennes en novembre 1822. Le 23 mai 1823 il reçut la tonsure des mains de Mgr Monnay, ancien évêque de Trèves, et les ordres mineurs le 12 mars 1824. Il fut chargé à cette époque de l'éducation des enfants de M. de Freslon, préfet de la Mayenne ; là il connut les PP. Jésuites et eut le désir d'entrer dans leur Compagnie ; mais il ne put obtenir l'autorisation de Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, qui voulait l'attacher à la Société des Missionnaires de son diocèse, dont M. Jean-Marie de Lamennais était le supérieur. Il reçut le sous-diaconat le 21 mai 1826, le diaconat le 10 août de la même année, et fut ordonné prêtre le 9 juin 1827. Depuis lors, il s'occupa de prédication.

En 1830, le frère de M. Poirier, ordonné prêtre, se sentant des dispositions pour les missions, partit avec Mgr Mac Donall, vicaire apostolique de la Trinidad. René voulut aller le rejoindre et dans ce but entra dans la Société des Eudistes. Après un an de noviciat sous la direction de M. Libermann, l'abbé Poirier fit sa consécration le 21 novembre 1839 ; il s'embarquait le 29 décembre, et débarquait à Port d'Espagne, le 7 mars 1840. Il remplit plusieurs fonctions, devint secrétaire de Mgr Mac Donall,

qui mourut le 4 octobre 1844. NN. SS. Smith et Spaccapietra, archevêques successifs de Port-d'Espagne, le firent leur vicaire général honoraire. Mgr Talbot, camérier du Saint-Père, chargé en 1855 de porter le pallium à Mgr Spaccapietra, au retour emmena à Rome M. Poirier; le 16 octobre 1856, ils arrivèrent dans la Ville-Sainte, furent reçus par Pie IX, et allèrent établir à Lorette des religieuses du Refuge. Il revint à la Trinidad le 8 septembre 1857, travaillant comme un bon soldat du Christ, et tout dévoué à sa mission.

Le 25 décembre 1858 il reçut de Rome sa nomination d'évêque de Roseau, qu'il ne put récuser, comme il l'avait fait deux ans auparavant pour le siége de Demerary; ses bulles étaient datées du 12 novembre 1858, jour de sa fête.

Il fut sacré à Port-d'Espagne, le 13 février 1859, par Mgr Spaccapietra, assisté de Mgr Forcade, alors évêque de la Basse-Terre, et de Mgr Etheridge, évêque de Demerary. Il arriva à Roseau le 1er mars 1859, après s'être fait précéder d'une lettre pastorale datée du jour de son sacre. Les deux premiers évêques de Roseau, Mgr Monaghan (1851-1855), et Mgr Vergne (1856-1858), n'ayant fait que passer sur ce siége, il restait beaucoup à faire à leur successeur, des dettes à payer, des œuvres à établir, un clergé à former, des institutions à consolider, le schisme de Saint-Thomas à éteindre, des titres à enregistrer; Mgr Poirier, à force de prudence et de zèle, vint à bout de tout et obtint de la reine Victoria des concessions avantageuses à son diocèse, placé sous la domination anglaise. Mais toutefois les épreuves ne lui firent pas défaut.

Il fit plusieurs fois le voyage de Rome, et toujours le Saint-Père l'accueillait avec joie, l'encourageait, lui donnait des conseils qui ont été très-utiles. Mgr Poirier assista au Concile du Vatican; il était revenu depuis en France et dans la Ville-Éternelle. Mgr Poirier était assistant au trône pontifical.

— On sait que les décorations picturales du Panthéon ont été confiées aux plus habiles de nos artistes. M. Paul Baudry, chargé de peindre les quatre entre-colonnements qui se trouvent à gauche dans le bras de la croix, a choisi pour sujet la légende de Jeanne d'Arc, sujet qui demanderait, pour être exécuté en entier, un espace relativement considérable.

Forcé de s'en tenir aux limites qui lui ont été tracées, M. Baudry a choisi les quatre épisodes suivants de l'histoire de Jeanne :

La Vision, l'Entrevue de la Pucelle avec Charles VII au château de Chinon, la Prise des Tourelles d'Orléans, une scène dans la prison de Rouen entre Pierre Cauchon, Loiseleur et les Anglais. L'éminent artiste peindra sur la frise : *Les chevaliers apportant la Sainte Ampoule à la cathédrale de Reims* et *Le supplice de Jeanne d'Arc.*

M. Paul Baudry aura terminé son important travail au plus tard dans trois ans.

— Le *Journal de Vitré* du 15 juin était rempli d'intéressants détails sur la magnifique fête de la cinquantaine du vénérable curé de Notre-Dame, M. l'abbé Aubrée, qui a eu lieu le dimanche de la Pentecôte. La paroisse et la ville tout entière y ont pris part. Dans l'église, splendidement décorée, la cérémonie religieuse fut célébrée avec une pompe touchante, au milieu d'une immense assistance. M. l'abbé Rossignol, curé de Janzé, prononça une allocution qui résumait la vie sacerdotale du digne pasteur. C'était à un auditoire témoin des labeurs et du dévouement de M. l'abbé Aubrée que s'adressait la parole de l'orateur, qui trouva dans tous les cœurs l'écho de l'affection et de la gratitude. Le vénérable curé répondit en quelques mots émus et donna à son peuple la bénédiction pontificale, en vertu du pouvoir que lui conférait un rescrit de Rome. Le soir, après vêpres, eut lieu la procession solennelle dans les rues qui avoisinent Notre-Dame, et la fête fut terminée par un salut et le chant du *Te Deum*.

— Une des respectables sœurs du vénéré doyen de la presse légitimiste en Bretagne, lisons-nous dans l'*Union malouine*, Mlle Fanny Thibault de la Guichardière, auteur des *Essais d'une lyre bretonne* et de *Fleurs d'Armorique*, est décédée à Dinan, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. La culture des lettres et des arts remplit à peu près exclusivement l'existence de Mlle Fanny Thibault de la Guichardière, patriotiquement attachée, comme son noble frère, à l'Eglise catholique et aux grands principes qui firent la France grande et prospère.

— A la réunion tenue à Rennes le 28 avril, le bureau de l'Association bretonne a été ainsi constitué : Directeur, M. Rieffel ; directeur honoraire, M. de Kerjégu ; président de la section d'Agriculture, M. de Châteauvieux; secrétaire général, M. Haugoumar des Portes ; trésorier général, M. A. du Breil. Section d'Archéologie : président, M. H. de la Villemarqué ; vice-président, M. Gaultier du Mottay ; secrétaire, M. René Kerviler. Section hippique : président, M. de Lareinty ; secrétaire, M. de Carcouët.

— Les journaux de Rennes nous annoncent qu'un comité vient de se former pour l'érection d'un monument à élever à la mémoire de S. E. le cardinal Brossays Saint-Marc. Les membres d'honneur sont : Mgr David, évêque de Saint-Brieuc; Mgr Bécel, évêque de Vannes ; Mgr Nouvel, évêque de Quimper ; Mgr Freppel, évêque d'Angers ; M. de Kerbertin, premier président de la Cour de Rennes ; M. André, préfet d'Ille-et-Vilaine ; M. Martin, maire de Rennes.

— Nous intéresserons certainement nos lecteurs en mettant sous leurs yeux cet article du *Journal du Morbihan* :

Le décret autorisant la ville de Vannes à élever une statue équestre au connétable de Richemond, vient, après quatre cents ans d'oubli, rendre un juste hommage à l'une des gloires les plus pures de cette grande épopée bretonne qui commence sous César et poursuit glorieusement sa marche héroïque à travers les âges.

Durant cette terrible guerre de cent ans, où nous voyons la France tomber agonisante sur les champs de bataille de Poitiers, Crécy et Azincourt, la lourde épée de connétable se transmet, comme un héritage glorieux, à trois capitaines bretons.

Sous Charles V le Sage, un simple gentilhomme, dur batailleur, apprit aux soldats français le chemin de la victoire; c'était du Guesclin.

Sous Charles VI le Fou, un grand seigneur rêve de porter à son tour le fléau de la guerre en pays ennemi et fait construire à ses frais une flotte destinée à conquérir l'Angleterre; c'était Clisson.

Sous Charles VII le Victorieux, un prince breton triomphe enfin de l'étranger et rend Paris à la France ; c'était Richemond.

Il sera toujours glorieux pour la Bretagne d'avoir dans cette époque féodale si troublée, où les drapeaux d'Angleterre portaient les fleurs de lys de France, fait surgir de son sol de granit trois guerriers qui, se succédant dans la même tâche, ont délivré la grande patrie du poids de l'étranger.

Du Guesclin meurt victorieux sous Châteauneuf de Randon; pleuré par ses amis et ses ennemis, honoré par deux grandes nations, la France et l'Angleterre. Ce suprême honneur, il le partage dans l'histoire avec Turenne, La Tour-d'Auvergne et Marceau.

Clisson meurt au château de Josselin, accusé de maléfices, condamné à une amende de cent mille livres par le duc Jean V, et décrété de prise de corps.

Richemond, devenu duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III, meurt oublié dans son château de Nantes.

L'oubli qui l'attaquait de son vivant n'a fait qu'appesantir davantage ses ombres sur lui après sa mort. On dirait que les historiens d'autrefois ont dirigé contre lui la conspiration du silence; ceux d'aujourd'hui, plus justes, se plaisent à reconnaître son influence décisive dans la grande lutte.

Du Guesclin naquit près de Rennes, Clisson était des environs de Nantes, Richemond vit le jour au château de Sucinio, à quatre lieues de l'antique cité des Vénètes; nul ne peut donc s'étonner que la ville de Vannes ait songé à lui ériger une statue sur une de ses places publiques.

Sept ans de prison après Azincourt, quarante ans de services, la bataille de Patay où l'épée du connétable trace une route victorieuse à l'étendard de la Pucelle d'Orléans, le traité d'Arras qui amène la soumission du duc de Bourgogne, la Normandie reconquise, Paris délivré, redevenu capitale de la France, tout cela vaut mieux que de l'oubli.

Nous espérons que la Bretagne sera fière de rendre un juste hommage à l'un de ses plus glorieux enfants; nous espérons aussi qu'une souscription patriotique et nationale viendra prouver à tous la reconnaissance de la France envers celui qui, il y a quatre cents ans, méritait, l'épée à la main, le titre de libérateur de la patrie.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH JOURNALIER pour l'année commune 1878. In-12, 24 p. Brest, imp. Halégouet; lib. Lefournier.

CORSAIRE (UN) SOUS LA TERREUR; par G. de la Landelle. Troisième édition, in-16, 320 p. Saint-Germain, imp. Bardin; Paris, lib. Dentu.

FÊTE (LA) DU SOUVENIR, poésie; par A. Ulrich. In-8°, 16 p. Vannes, imp. Galles ..... » 20

FLEURS DE BRETAGNE, poésies, par Émile Grimaud. — Un vol. in-18 jésus. Paris, A. Lemerre, Passage Choiseul ..... 3 »

LIMIER (UN) DE RACE A NANTES; par L.-N. du P.-Y. In-8°, 8 p. Angers, imp. Fourè et Descotis ..... » 15

MOT (UN) SUR LA GÉOLOGIE COMPARÉE; par A. Riou. In-8°, 32 p. Brest, imp. Lefournier aîné.

Extrait du *Bulletin de la Société académique.*

PAGE (UNE) DE LA MARINE MILITAIRE DU PORT DE NANTES; par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. In-8°, 38 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (mai, juillet et août 1877).

PETITE (LA) PATRIE (vers); par Victor de Laprade. In-8°, 4 p. Nantes, imp Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (octobre 1877).

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, pendant l'année 1876-1877; par M. le Dr Marcé, secrétaire général. In-8°, 28 p. Nantes, imp. Ve C. Mellinet.

REVUE DE LA FOIRE DE NANTES, 1877-78 (vers); par H. Blanc. In-4° à 2 col. 1 p. Nantes, imp. Vincent et Cie.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-TROISIÈME.

ANNÉE 1878. — PREMIER SEMESTRE

—

JANVIER.

Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* 5
La critique républicaine, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 37
Petits poèmes vendéens. — La grappe de raisin, par M. *Emile Grimaud*..... 44
Le coup du lapin, anecdote, par M. *Alfred de Courcy*..... 47
L'université de Nantes. — La faculté de médecine (suite), par M. *Léon Maître*..... 66
Notices et comptes rendus. — *Un mot sur la concurrence industrielle*..... 81
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 83
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 88

FÉVRIER.

Mort de Sa Sainteté Pie IX, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 89
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. Arthur de la Borderie (suite)..... 92
Etudes littéraires. — Catherine Descartes (1637-1706), par M. *l'abbé P. Grégoire*..... 110
Souvenirs des guerres de Vendée, par M. *l'abbé Augereau*..... 123
Etudes biographiques. — M. Emmanuel Halgan, par M. *Alfred Lallié*..... 128
Un livre d'astrologie publié en Bretagne par un capucin (1654), par M. *S. Ropartz*..... 137
Notices et comptes rendus. — *Transformation surnaturelle de l'homme, avant et après la mort*, de M. l'abbé Rouillot, par Mme la comtesse de Trémaudan. — *Géographie historique de la Gaule romaine*, de M. Ernest Desjardins, par M. *René Kerviler*. — *Sainte-Anne d'Auray*, de M. l'abbé Max. Nicol, par

M. *Auguste Foulon*. — *Vie de Pierre Le Gouvello de Keriolet*, de M. Hippolyte Le Gouvello, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Cartulaires du Bas-Poitou*, de M. Paul Marchegay..... 145
Nécrologie. — M. l'abbé Guillouzo, par M. l'abbé *Max. Nicol*. — M. P. Levot, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — M. Henri de Séré..... 163
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

MARS.

Mort de Son Eminence le cardinal Saint-Marc, par M. *Arthur de la Borderie*..... 169
L'université de Nantes. — Ses revenus (fin), par M. *Léon Maître*.. 173
Les jeunes morts. — IV. Marie-Edmée, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 181
Les trois voleurs, patelinade en un acte, par M. Yves Ropartz..... 195
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite).. 208
Notices et comptes rendus. — *Le pôle et l'équateur*, nouvelle édition, de M. Lucien Dubois, par M. *Edmond Biré*. — *Inventaire sommaire des archives départementales de la Loire-Inférieure*. — *Administration du temporel des églises*, de M. Henri Begnaud, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Etudes sur la musique ecclésiastique grecque*, de M. L.-A. Bourgault-Ducoudray; — *Supplément au dictionnaire de la langue française*, de Littré, par M. *Lucien Dubois*. — *Un projet de publication sur la Vendée*..... 224
Chronique..... 241
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

AVRIL.

Oraison funèbre de Son Eminence le cardinal Saint Marc, archevêque de Rennes, par Mgr *Freppel*, évêque d'Angers..... 249
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes, par M. *Alfred Lallié*..... 271
Les jeunes morts. — IV. Marie-Edmée (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*..... 290
Etudes littéraires. — Critiques et poète, par M. *Edmond Biré*..... 299
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 309
Notices et comptes rendus. — *Basilique de Sainte-Anne*. — *Symbolisme*, de M. l'abbé Le Guen, par M. *Louis de Kerjean*. — *La Mission de Jeanne d'Arc*, de M. F. Godefroy, par M. *Lucien Dubois*. — *Statistique historique et monumentale du canton de Redon* (*Ille-et-Vilaine*), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*. — *Un essaim de sonnets*, de M. Eugène Lambert, par M. *le comte de Saint-Jean*. — Mort de M. S. Ropartz et de Mgr de l'Espinay..... 320

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 329
Nécrologie. — Mgr Chauveau, évêque de Sébastopolis, par M. *l'abbé du Tressay*..... 333
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

MAI.

Deux capucins du couvent de Rennes, martyrs en Orient au XVIIe siècle, par M. *S. Ropartz*..... 337
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 349
Petits poèmes vendéens. — Le sursis, par M. *Emile Grimaud*..... 363
Marine française. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 371
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 381
Notices et comptes rendus. — *Histoire de la Vendée* (tome Ier), de M. l'abbé Deniau, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *La Patrie en danger*, de M. Albéric d'Antully, par M. *le comte de Saint-Jean*. — M. Sigismond Ropartz, par M. *Paul de la Bigne-Villeneuve*. — *Mgr de l'Espinay*, par M. *l'abbé du Tressay*..... 395
Chronique, par MM. *Louis de Kerjean* et *du Tressay*..... 413
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

JUIN.

Un supplément à toutes les histoires romaines, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 417
Deux capucins du couvent de Rennes, martyrs en Orient au XVIIe siècle (fin), par M. *S. Ropartz*..... 427
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 438
Sonnets, par M. Emile Bouchaud..... 455
Marine française. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux (suite), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 457
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 469
Notices et comptes rendus. — *Paroles de Dieu*, de M. Ernest Hello, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — *Excursions botaniques à l'île d'Yeu*, de MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier, par M. *S. de la N.* — *Le pénitent breton Pierre de Keriolet*, de M. Hipp. Le Gouvello, par M. *l'abbé P. Teulé*. — *Lettres et notes de voyage*, par M. J. Autran. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade* (tome Ier)..... 482
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 492
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 496

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Discours de Mgr l'évêque de Nantes à l'inauguration du chemin de fer de Châteaubriant, 83-87. — Mort de Sa Sainteté Pie IX, par M. *Eugène de la Gournerie*, 89-91. — *Transformation surnaturelle de l'homme, avant et après la mort*, de M. l'abbé Rouillot, par Mme *la comtesse de Trémaudan*, 145-151. — Mort de Son Eminence le cardinal Saint-Marc, par M. *Arthur de la Borderie*, 169-172. — *Administration du temporel des églises*, de M. Henri Begnaud, par M. *Eugène de la Gournerie*, 229-231. — Les obsèques de S. E. le cardinal-archevêque de Rennes, 241-243. — Oraison funèbre de S. E. le cardinal Brossais Saint-Marc, par Mgr Freppel, évêque d'Angers, 249-270. — *Basilique de Sainte-Anne. Symbolisme*, de M. l'abbé Le Guen, par M. *Louis de Kerjean*, 320-323. — M. Chesnelong à Luçon, par M. *l'abbé du Tressay*, 413-415. — *Paroles de Dieu*, de M. Ernest Hello, par M. *Hipp. Le Gouvello*, 482-485.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie*, 5-36, 92-109, 208-223, 309-319, 381-394, 469-481. — L'Université de Nantes. La Faculté de Médecine (suite), 66-80; — ses revenus (fin), 173-180, par M. *Léon Maître*. — Les Noyades de Nantes, par M. *Alfred Lallié*, 271-289, 349-362, 438-454. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux, par M. *de la Nicollière-Teijeiro*, 371-380, 457-468. Un supplément à toutes les histoires romaines, par M. *Eugène de la Gournerie*, 417-426.

BIOGRAPHIE. — M. Emmanuel Halgan, par M. *Alfred Lallié*, 128-136. — M. l'abbé Guillouzo, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 163-166. — M. P. Levot, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 166-167. — M. Henri de Séré, 167. — M. Houdet, par M. *le Dr Charruau*, 243-247. — M. de Keridec, 332-333. — Mgr Chauveau, évêque de Sébastopolis, par M. l'abbé du Tressay, 333-335. M. Sigismond Ropartz, par M. *Paul de la Bigne-Villeneuve*, 400-402. — Mgr de l'Espinay, par M. *l'abbé du Tressay*, 402-407.

ARCHÉOLOGIE. — Rapport, lu par M. *Chabouillet* à la Sorbonne, sur la Société archéologique de Nantes, 408-412.

CRITIQUE HISTORIQUE. — La critique républicaine, par M. *Eugène de la Gournerie*, 37-43. — *Géographie historique de la Gaule romaine*, de M. Ernest Desjardins, par M. *René Kerviler*, 151-156. — *Sainte-Anne d'Auray*, de M. l'abbé Max. Nicol, par M. *Auguste Foulon*, 156-161. — *Vie de Pierre Le Gouvello de Keriolet*, de M. Hipp. Le Gouvello, par M. *Eugène de la Gournerie*, 161. — *Cartulaires du Bas-Poitou*, publiés par M. Paul Marchegay, par M. *A. de la Borderie*, 161-162. — *Inventaire sommaire des archives départementales de la Loire-Inférieure*, 226-228. — *Un projet de publication sur la Vendée*, par M. *Alfred Lallié*, 239-240. — *La mission de Jeanne d'Arc*, de M. F. Godefroy, par M. *Lucien Dubois*, 323-325. — *Statistique historique et monumentale du canton de Redon* (*Ille-et-Vilaine*), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 325-326. — *Histoire de la Vendée* (tome I), de M. l'abbé Deniau, par M. *Eugène de la Gournerie*, 395-398. — *Le pénitent breton, Pierre de Keriolet*, de M. Hippolyte Le Gouvello, par M. *l'abbé P. Teulé*, 487-491.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de janvier, 83-87; — mars, 241-247; — avril, 329-332; — mai, 408-415; — juin, 491-495.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Le coup du lapin, anecdote, par M. *Alfred de Courcy*, 47-65. — Souvenirs des guerres de Vendée, par M. *l'abbé Augereau*, 123-127. — Les trois voleurs, patelinade en un acte, par M. *Yves Ropartz*, 195-207.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Catherine Descartes (1637-1706), par M. *l'abbé P. Grégoire*, 110-122. — Un livre d'astrologie publié en Bretagne par un capucin (1654), par M. *S. Ropartz*, 137-144. — Les jeunes morts : Marie-Edmée, par M. *Eugène de la Gournerie*, 181-194, 290-298. — Critiques et poète, par M. *Edmond Biré*, 299-308. — Deux capucins du couvent de Rennes, martyrs en Orient au XVIIe siècle, par M. *S. Ropartz*, 337-348, 427-437.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Le Pôle et l'Équateur*, de M. Lucien Dubois, par M. *Edmond Biré*, 224-226. — *Supplément au dictionnaire de la langue française*, de Littré, par M. *Lucien Dubois*, 236-239. — *Un essaim de sonnets*, de M. Eugène Lambert, par M. *le Cte de Saint-Jean*, 326-328. — *La patrie en danger*, de M. Albéric d'Antully, par M. *le Cte de Saint-Jean*, 398-399.

POÉSIE. — La Grappe de raisin, 44-46; — le Sursis, 363-370, petits poèmes vendéens, par M. *Emile Grimaud*. — Sonnets, par M. *Emile Bouchaud*, 455-456.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Un mot sur la concurrence industrielle, 81-82. — *Etudes sur la musique ecclésiastique grecque*, de M L.-A. Bourgault-Ducoudray, par M. *Lucien Dubois*, 231-236. — *Excursions botaniques à l'Ile-d'Yeu*, de MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier, par M. *S. de la N.*, 485-487.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 168, 248, 336, 416, 496.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée, 123-127.

DE LA BIGNE-VILLENEUVE (Paul). — M. Sigismond Ropartz, 400-402.

BIRÉ (Edmond). — *Le Pôle et l'Équateur*, par M. Lucien Dubois, 224-226. — Critiques et poète, 299-308.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), 5-36, 92-109, 200-223, 309-319, 381-394, 469-481. — *Cartulaires du Bas-Poitou*, publiés par M. Paul Marchegay, 161-162. — Mort de S. E. le cardinal Saint-Marc, 169-172.

BOUCHAUD (Émile). — Sonnets, 455-456.

CHARRUAU (Docteur). — M. Houdet, 243-247.

CHABOUILLET. — Rapport sur la Société archéologique de Nantes, 408-412.

LE COQ (Mgr), évêque de Nantes. — Discours à l'inauguration du chemin de fer de Châteaubriant, 83-87.

DE COURCY (Alfred). — Le coup du lapin, anecdote, 47-65.

DUBOIS (Lucien). — *Etudes sur la musique ecclésiastique grecque*, par M. L. A. Bourgault-Ducoudray, 231-236. — *Supplément au dictionnaire de la langue française*, par Littré, 236-239. — *La mission de Jeanne d'Arc*, par M. F. Godefroy, 323-325.

FOULON (Auguste). — *Sainte-Anne d'Auray*, par M. l'abbé Max. Nicol, 156-161.

FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers. — Oraison funèbre de S. E. le cardinal Brossays Saint-Marc, 249-270.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — La critique républicaine, 37-43. — Mort de Sa Sainteté Pie IX, 89-91. — *Vie de Pierre le Gouvello de Keriolet*, par M. Hippolyte Le Gouvello, 161. — Les jeunes morts : Marie-Edmée, 181-194, 290-298. — *Administration du temporel de*,

églises, par M. Henri Begnaud, 229-231. — *Histoire de la Vendée* (t. I), par M. l'abbé Deniau, 395-398. — Un supplément à toutes les histoires romaines, 417-426.

LE GOUVELLO (Hippolyte). — *Paroles de Dieu*, par M. Ernest Hello, 482-485.

GRÉGOIRE (Abbé P.). — Catherine Descartes (1637-1706), 110-122.

GRIMAUD (ÉMILE). — La Grappe de raisin, 44-46; — le Sursis, 363-370, petits poèmes vendéens.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 83-87; de mars, 241-247; d'avril, 329-332; de mai, 408-413; de juin, 492-496.— *Sainte-Anne. Symbolisme*, par M. l'abbé Le Guen, 320-323.

KERVILER (René). — *Géographie historique de la Gaule romaine*, par M. Ernest Desjardins, 151-156.

LALLIÉ (Alfred). — M. Emmanuel Halgan, 128-136. — Un projet de publication sur la Vendée, 239-240. — Les noyades de Nantes, 271-289, 349-362, 438-454.

MAITRE (Léon). — L'Université de Nantes: la Faculté de médecine (suite), 66-80; — ses revenus (fin), 173-180.

NICOL (Abbé Maximilien). — M. l'abbé Guillouzo, 163-166.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — M. P. Levot, 166-167. — *Statistique historique et monumentale du canton de Redon* (*Ille-et-Vilaine*), par M. l'abbé Guillotin de Corson, 325-326. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux, 371-380, 457-468. — *Excursions botaniques à l'île d'Yeu*, par MM Viaud-Grand-Marais et Ménier, 485-487.

ROPARTZ (Sigismond). — Un livre d'astrologie, publié en Bretagne par un capucin (1654), 137-144. — Deux capucins du couvent de Rennes, martyrs en Orient au XVIIe siècle, 337-348, 427-437.

ROPARTZ (Yves). — Les trois voleurs, patelinade en un acte, 195-207.

DE SAINT-JEAN (Cte). — *Un essaim de sonnets*, par M. Eugène Lambert, 326-328. — *La patrie en danger*, par M. Albéric d'Antully, 398-399.

TEULÉ (Abbé P.). — *Le pénitent breton Pierre de Keriolet*, par M. Hippolyte Le Gouvello, 487-491.

DE TRÉMAUDAN (C^sse Ernestine). — *Transformation surnaturelle de l'homme, avant et après la mort*, par M. l'abbé Rouillot, 145-151.

DU TRESSAY (Abbé). — Mgr Chauveau, évêque de Sébastopolis, 333-335. Mgr de l'Espinay, 402-407. — M. Chesnelong à Luçon, 413-415.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Administration du temporel des églises, par M. H. Begnaud, 229-231.

Bas-Bleus (les), par M. J. Barbey d'Aurevilly, 302-304.

Basilique de Sainte-Anne. Symbolisme, par M. l'abbé Le Guen, 320-323.

Cartulaires du Bas-Poitou, publiés par M. Paul Marchegay, 161-162.

Essaim (un) de sonnets, par M. Eugène Lambert, 326-328.

Études sur la musique ecclésiastique grecque, par M. L.-A. Bourgault-Ducoudray, 231-236.

Excursions botaniques à l'Ile-d'Yeu, par MM. Viaud-Grand-Marais et Ménier, 485-487.

Géographie historique de la Gaule romaine, par M. Ernest Desjardins, 181-156.

Histoire de la Vendée (T. I), par M. l'abbé Deniau, 395-398.

Inventaire sommaire des archives départementales de la Loire-Inférieure, 226-228.

Lettres et notes de voyage, par J. Autran, 491.

Mission (la) de Jeanne-d'Arc, par M. Frédéric Godefroy, 323-325.

Œuvres poétiques de Louis Veuillot. 299-303.

Œuvres poétiques de Victor de Laprade, 491.

Paroles de Dieu, par M. Ernest Hello, 482-485.

Patrie (la) en danger, par M. Albéric d'Antully, 398-399.

Pénitent (le) breton Pierre de Keriolet, par M. Hipp. Le Gouvello, 161, 487-491.

Pôle (le) et l'Équateur, par M. Lucien Dubois, 224-226.

Sainte-Anne d'Auray, par M. l'abbé Nicol, 151-156.

Statistique historique et monumentale du canton de Redon (Ille-et-Vilaine), par M. l'abbé Guillotin de Corson, 325-326.

Supplément au dictionnaire de la langue française, par M. Littré, 236-239.

Transformation surnaturelle de l'homme, avant et après la mort, par M. l'abbé Rouillot, 145-151.

Vingt nouveaux portraits, par M. Léon Gautier, 304-308.

FIN DU TOME QUARANTE-TROISIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME IV
(TOME XLIV DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1878. — DEUXIÈME SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

LES CHEMINS DE FER RACHETÉS

—

NOTE SUR LES MESURES PRISES

Pour le rachat et l'exploitation de quelques chemins de fer.

L'État vient de racheter les lignes de diverses compagnies tombées en détresse, et il organise un service d'exploitation. Je me propose de présenter quelques considérations sur ce fait très-grave à tous les points de vue; je rappellerai d'abord les circonstances qui l'ont amené.

I

En 1876, la compagnie des Charentes, après avoir épuisé tous les moyens de prolonger son existence, vendit son réseau à la compagnie d'Orléans, laquelle mit immédiatement à sa disposition des sommes qui lui étaient indispensables; mais la ratification des pouvoirs publics était nécessaire.

Le 1er août 1876, M. Christophle, ministre des Travaux publics, déposa sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi pour approuver le traité passé entre les deux compagnies, et pour

incorporer au réseau d'Orléans divers autres chemins dont les concessionnaires étaient impuissants à remplir vis-à-vis des populations la tâche imposée par leurs actes de concession.

Ce projet fut longuement étudié par une commission qui conclut au rejet, et proposa à la Chambre de voter une résolution ainsi conçue :

Le Ministre des Travaux publics est invité à déposer, dans le plus bref délai, un projet de loi ayant pour objet d'assurer le service des lignes comprises dans la convention, et de celles qui les complètent, soit par la constitution de réseaux distincts et indépendants, soit au moyen du rachat par l'État et de l'exploitation par des compagnies fermières, en appliquant comme base du rachat les dispositions de l'article 12 de la loi du 23 mai 1874, conformément à l'avis adopté par le Conseil d'État, dans les séances des 20 et 21 décembre 1876.

Le Ministre tiendra compte du double besoin qui incombe à l'État d'assurer à l'avenir la construction et l'exploitation des lignes reconnues nécessaires et de faire disparaître les inégalités et l'arbitraire des tarifs.

Le 22 mars 1877, la Chambre adopta une résolution différente présentée, comme amendement, par M. Allain-Targé, et dans laquelle on trouve les bases assez vagues d'un nouveau projet de loi que le ministre était invité à présenter. En voici le texte :

1° Application au rachat des lignes qui cesseraient d'être exploitées par leurs premiers concessionnaires, des dispositions de la loi du 23 mars 1874, c'est-à-dire rachat au prix réel, déduction faite des subventions primitivement accordées pour la construction;

2° Concentration de toutes les lignes à grand trafic d'une même région sous une même administration, de telle sorte qu'il ne puisse s'établir, aux dépens de l'État, une concurrence ruineuse pour le trésor public, pour les exploitants et bientôt pour les populations elles-mêmes, entre les lignes subventionnées par l'État;

3° Établissement de garanties sérieuses et de règlements qui assurent à l'État l'exercice permanent de son autorité sur les tarifs et le trafic, et qui offrent aux intéressés les moyens de faire parvenir officiellement à l'Administration leurs réclamations;

4° Réserve absolue du droit de l'État d'ordonner, à toute époque, et sans atteindre la situation financière réservée par les contrats, la construction des lignes nouvelles qu'il jugera nécessaire de joindre au réseau de la région;

5° Pour le cas où la compagnie d'Orléans refuserait de traiter sur les bases qui viennent d'être indiquées, constitution d'un septième grand réseau de l'Ouest et du Sud-Ouest exploité par l'État.

On voit que la résolution proposée par la Commission, et celle qui a été adoptée par la Chambre recommandent l'application de l'article 12 de la loi du 23 mai 1874. D'après cet article, quand l'État veut entrer en possession d'un chemin de fer exploité depuis moins de quinze ans, et dont par suite on peut penser que le trafic n'a pas pris tout son développement, il doit le payer d'après le prix réel de premier établissement, et non d'après l'importance des recettes.

Si la Chambre s'était prononcée dans un projet de loi pour l'application de cette mesure à des chemins que l'État ne rachète que pour assurer leur exploitation, et retirer les compagnies de la situation désastreuse où elles sont tombées, le Sénat aurait eu à examiner la question avant la mise à exécution; mais comme il n'y avait qu'une simple résolution, et qu'en apparence au moins, aucun engagement n'était pris, les formalités ont été commencées immédiatement.

Le 31 mars 1877, le ministre des Travaux publics, agissant au nom de l'État et sous la réserve de l'approbation par une loi à intervenir, traita avec la compagnie des Charentes pour l'achat de son réseau, d'après le prix de premier établissement, et arrêta, d'accord avec elle, le choix des arbitres.

Des conventions semblables furent successivement passées avec neuf autres compagnies. Le changement de ministère, arrivé le 16 mai, ne modifia nullement la marche de cette affaire : le traité conclu avec la compagnie d'Orléans à Rouen est du 12 juin 1877.

La commission arbitrale qui était la même pour toutes les lignes, rendit successivement ses sentences : la première est du 16 septembre, et la dernière du 7 décembre. Ces actes, impatiemment attendus dans le monde financier, furent publiés sans retard et amenèrent un certain déplacement de titres.

Le sénat eût pu intervenir de différentes manières pendant le mois

d'avril : il ne le fit pas. Les critiques qui ont paru dans la presse n'ont eu que peu de retentissement. Soit que le pays, entraîné dans des discussions politiques, fût moins attentif aux affaires, soit qu'il approuvât, nous avons vu se dérouler une longue série de faits sans qu'aucune opposition sérieuse se manifestât.

Les pouvoirs publics ne doivent pas décréditer l'administration, et quand sur l'invitation de l'une des deux assemblées législatives, des actes ont été accomplis avec publicité par des ministres appartenant à des partis opposés, il serait regrettable que les mesures préparées ne fussent pas acceptées dans leurs dispositions essentielles. Je regarde donc que, lorsque l'affaire est venue, en 1878, devant le parlement, l'approbation des sentences arbitrales s'imposait comme une nécessité.

On lit dans le rapport fait par M. Sadi Carnot à la Chambre des députés :

Le prix de rachat... s'élève en nombre rond, capital et intérêts, à 266 millions; les travaux, dont l'achèvement est réservé aux compagnies rachetées, sont estimés 67 millions; et les dépenses que fera directement l'État pour achever ou construire les autres lignes rachetées sont évaluées à la somme de 167 millions.

Les charges que s'impose l'État se chiffrent donc à 500 millions environ pour 2,615 kilomètres, ce qui fait ressortir le prix du kilomètre terminé, matériel compris, à un peu moins de 200.000 francs.

Il est possible que ce prix ne soit pas élevé. Je n'ai pas de documents pour me prononcer sur ce point; mais je dois faire remarquer que plusieurs des lignes ont été tracées en vue de concurrences à établir, et que par suite on a cherché à les mettre dans une indépendance complète des réseaux voisins. Cette sujétion conduit à donner aux chemins un développement inutile, qui, fût-il obtenu à bon marché, est toujours trop cher; à multiplier les ouvrages d'art à l'approche des villes, à élever des gares distinctes, à faire en un mot des dépenses exagérées. Comme d'ailleurs les autres préoccupations sont reléguées au second rang, les dispositions adoptées laissent nécessairement à désirer sous le rapport des facilités de l'exploitation. Dans l'étude que j'ai publiée sur le tracé

du chemin de Châteaubriant à Saint-Nazaire (livraison de juillet 1877, p. 23), j'ai cherché à faire ressortir ce point important.

Si l'État avait construit les lignes, et qu'il les eût faites en dehors de toute idée de concurrence, je regarde comme infiniment probable que certaines d'entre elles seraient meilleures et coûteraient moins cher.

J'ai dit que l'approbation des sentences arbitrales était une nécessité, mais la question de l'exploitation restait entière, et le parlement pouvait librement choisir entre les systèmes proposés : la rétrocession aux compagnies régionales, la constitution d'un septième réseau, la remise des chemins à des compagnies fermières, ou une régie au compte de l'État.

Les lignes rachetées comprennent :

1° Divers chemins provenant de sept compagnies et disséminés sur le territoire desservi par le réseau d'Orléans ; leur longueur est de 1,750 kilomètres dont 1,022 sont en exploitation ;

2° Une ligne d'Orléans à Châlons, de 293 kilomètres de longueur, actuellement en exploitation ; elle rencontre à Troyes et à Châlons les deux grandes lignes du réseau de l'Est, à Montargis et à Sens les deux chemins de Paris à Lyon ;

3° Un petit réseau appelé *Orléans à Rouen ;* ses lignes sont enchevêtrées avec celles de l'Ouest, et s'étendent jusqu'à Orléans : la longueur totale est de 351 kilomètres, dont 193 en exploitation ;

4° Enfin, un chemin de Clermont à Tulle, allant des lignes de la Méditerranée à celles de l'Orléans, et coupant la plus grande des mailles du réseau français. Ce chemin, d'une longueur de 221 kilomètres, n'a aucune partie exploitée.

On voit que les lignes rachetées s'entrecroisent avec celles de quatre des six principales compagnies, qu'elles s'étendent à de grandes distances les unes des autres, et qu'elles sont, sous tous les rapports, dans des conditions très-diverses.

II

Maintenant, pour faire connaître les considérations qui ont conduit à l'exploitation par l'État des lignes rachetées, je vais rapporter, d'après le *Journal officiel*, une partie du discours prononcé au Sénat par M. de Freycinet.

M. le Ministre des Travaux publics. — Je le déclare avec une autorité particulière, parce que je parle, non plus au nom du Ministre des Travaux publics, mais au nom du Gouvernement tout entier, je déclare que l'idée de racheter les grandes compagnies et de les exploiter, n'a pas, un seul instant, été effleurée dans nos conversations. Je crois que si un seul d'entre nous avait émis cette idée, on l'aurait regardé avec étonnement. Quant à cette collection de lignes que nous allons racheter.... je vous affirme que sur ce point-là encore, jamais nous n'avons envisagé l'éventualité d'une exploitation définitive. Jamais il n'en a été question....

Maintenant vous me dites : Puisque vous êtes disposé à rétrocéder ces lignes à une compagnie, pourquoi ne le faites-vous pas de suite? pourquoi n'apportez-vous pas ici une convention?

M. le baron de Lareinty. — C'est impossible.

M. le Ministre des Travaux publics. — C'est ce qu'on m'a dit, et je crois que quelques-uns de nos collègues le pensent; je suis convaincu que, dans leur pensée, quelques-uns se disent : Pourquoi n'apporte-t-il pas une convention toute faite, puisqu'il a l'intention de rétrocéder ces lignes à une compagnie, celle d'Orléans, par exemple?...

M. le baron de Lareinty. — C'est cela!

M. le Ministre des Travaux publics. — Mais, Messieurs, est-ce que vous croyez qu'il soit facile d'apporter ici une convention qu'il sera possible de faire accepter immédiatement par les deux Chambres? Est-ce que vous ne vous rappelez pas que, l'année dernière, la Chambre des députés a écarté complétement, absolument, la rétrocession des lignes en question à la compagnie d'Orléans?

Est-ce qu'elle l'a fait par caprice, par fantaisie? Est-ce que c'est une idée qui l'a prise tout d'un coup? Est-ce que c'est pour satisfaire une sorte de lubie qu'elle a refusé cette rétrocession à la compagnie d'Orléans?

Mais, en 1875, l'honorable M. Caillaux qui est devant moi, a apporté ici un projet sur lequel il a clairement indiqué son sentiment, il vous a dit: J'aurais voulu incorporer les compagnies des Charentes et de la

Vendée dans le réseau d'Orléans; je ne l'ai pas pu, le sentiment des populations m'en a empêché.

M. le baron de Lareinty. — C'est vrai encore aujourd'hui.

M. le Ministre des Travaux publics. — Si je vous lisais les délibérations des conseils généraux des départements de la région...

Voix à droite. — Lisez!

M. le Ministre des Travaux publics. — Je pourrais vous en citer dix ou douze qui ont voté des délibérations d'une énergie extraordinaire contre cette incorporation.

M. le baron de Lareinty. — Oui, parfaitement!

M. le vicomte de Pelleport-Burète. — C'est vrai.

M. le Ministre des Travaux publics. — Le département même de l'honorable sénateur qui m'interrompt, le département de la Gironde.

M. le vicomte de Pelleport-Burète. — Et la ville de Bordeaux en tête.

M. le Ministre des Travaux publics. — Et vous voulez que nous, gouvernement, nous ne tenions pas compte de ces manifestations, même quand nous sommes convaincus qu'elles reposent sur un préjugé, même si nous sommes convaincus que les départements et que les chambres de commerce ont tort au fond. Nous sommes obligés, nous, gouvernement, de tenir compte de l'opinion publique et de remettre au temps le soin de l'éclairer. (Approbation à gauche.)

Nous ne sommes pas un gouvernement despotique, nous n'avons pas le droit d'imposer à des contrées qui, en somme, paient l'impôt avec lequel ces entreprises sont faites, de leur imposer des solutions contre lesquelles elles protestent avec cette énergie, et contre lesquelles l'honorable M. Caillaux lui-même n'a pas osé s'engager, et que M. Fourcand constatait avec un talent que vous vous rappelez.

L'honorable M. Fourcand, dans le rapport remarquable qu'il a rédigé au nom de la commission de l'Assemblée nationale, car il existe un rapport dans lequel ces protestations sont consignées...

M. le baron de Lareinty. — Parfaitement!

M. le Ministre des Travaux publics. — ... l'honorable M. Fourcand a déclaré au nom de la commission de cette assemblée nationale dont certainement vous respectez les souvenirs et les traditions, il a dit au nom de cette commission: « Nos contrées se sont émues; elles ont protesté énergiquement à la seule pensée que cette incorporation aurait lieu. »

M. le baron de Lareinty. — Et elles protesteraient encore!

M. le Ministre des Travaux publics. — Cela veut-il dire que cette incorporation ne sera jamais possible? Non, je ne le pense pas, je crois qu'il faut laisser au temps le soin de calmer les passions et d'éclairer les préjugés là où ils existent. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

On ajoute: Vous pourriez constituer un septième réseau. Messieurs, je ne dis pas que la chose soit impossible, elle est peut-être faisable. Je ne le nie pas.

M. le baron de Lareinty. — Il faut l'espérer!

M. le Ministre des Travaux publics. — Mais est-ce que vous croyez que la constitution d'un septième réseau entre la compagnie d'Orléans et celle de l'Ouest puisse s'improviser en un jour? Est-ce que vous croyez que je puisse prendre ces lignes telles qu'elles sont et faire un nouveau réseau entre ces deux compagnies? mais il ne vivrait pas vingt-quatre heures.

Pour faire un réseau entre ces compagnies, il faut faire un échange de lignes entre ces compagnies et celles que l'on rachète. Il faut prendre à l'Ouest certaines lignes et lui en donner certaines autres; il faut prendre à l'Orléans également certaines lignes et lui en donner d'autres; en un mot, il faut découper entre ces deux réseaux une zone indépendante, et il y a là, vous le comprenez, un remaniement des conventions, des cahiers des charges, une étude générale des dépenses, des recettes, des tarifs, qui n'est pas l'œuvre d'un jour.

.....

En résumé, Messieurs, nous vous apportons un projet que nous ne pouvions pas nous dispenser de vous présenter parce qu'il était voulu par la Chambre des députés.... il était voulu par vingt-cinq départements intéressés, voulu aussi par l'opinion publique, qui est lassée, fatiguée de ces discussions incessantes sur les chemins de fer des Charentes et de la Vendée, de ces affaires malheureuses qui encombrent le parlement depuis dix ans. Car il y a dix ans que cette affaire se déroule devant le parlement. L'opinion publique demande qu'on en finisse une bonne fois avec les compagnies des Charentes et de la Vendée, et ces compagnies secondaires en détresse.

Nous ne méconnaissons pas, comme je l'ai dit, les défauts de ce projet de loi....

On voit que M. de Freycinet, comme ses prédécesseurs MM. Caillaux, Christophle et Pâris, comme M. Rouher qui a fait connaître son opinion à la Chambre des députés, regarde que l'incorporation aux grands réseaux des lignes dont les compagnies sont en détresse, serait la solution de la difficulté; mais il pense que le parlement refuserait de voter cette mesure. Étranger au monde politique, je ne peux me prononcer sur cette opinion, et je me borne à dire qu'elle ne manque pas de vraisemblance, en ce qui touche la Chambre des députés.

Ce que le ministre a dit des sentiments manifestés par les conseils généraux et les chambres de commerce, n'est certainement pas au delà de la vérité. Les personnes qui ont eu à discuter ces questions dans les assemblées électives des départements intéressés, ou même dans de simples réunions, savent quelle est la vivacité de l'opposition contre l'extension du réseau d'Orléans [1].

Les questions d'affaires sont, en général, considérées comme étrangères à la politique : on voit les hommes des partis les plus opposés se réunir sur ce terrain, et y marcher avec une égale ardeur. Dans nos provinces, la presse organisée en vue de luttes politiques est quelquefois surprise par ces unions ; elle hésite et laisse se produire sans contradiction les opinions économiques les plus contestées. Pendant que certains journaux s'efforcent d'exalter les esprits, les autres gardent une certaine réserve et aucune controverse ne s'établit [2].

Une grande partie de la population ne lit que les journaux des départements, et ceux-là seuls d'ailleurs s'occupent des chemins de fer au point de vue spécial des localités. Que peut penser un homme éclairé, mais qui, au préalable, n'a pas fait une étude sérieuse de ces problèmes difficiles, lorsqu'il voit des journaux, habituellement opposés les uns aux autres, ne pas entrer en lutte sur des questions si importantes pour le pays? lorsqu'il lit dans de nombreuses publications qui, pour lui, restent sans opposition, des discours plus ou moins vifs sur le *monopole*, le *progrès*, la *féodalité*,

[1] Il s'agit d'un certain milieu, car je crois que l'opinion est différente dans la masse de la population. Je suis en relation directe avec les habitants des deux rives de la basse Loire, et je crois que la plupart d'entre eux verraient avec une vive satisfaction remettre à la compagnie d'Orléans les chemins de Nantes à Paimbœuf et de Saint-Nazaire au Croisic. Du reste la Chambre de Commerce de Nantes ne repousse pas la rétrocession de la seconde de ces deux lignes.

D'autres parties du département de la Loire-Inférieure me sont bien connues, et je regarde comme certain que la théorie des compagnies concurrentes n'y est pas universellement acceptée.

[2] Il y a des exceptions. L'*Écho dunois* a publié une série de lettres dans lesquelles un ingénieur en retraite critiquait vivement les mesures prises par le conseil général d'Eure-et-Loir pour la création d'un réseau d'intérêt local.

La compagnie concessionnaire est maintenant en faillite.

les *réseaux distincts et indépendants*, la *libre concurrence* et la *lance d'Achille*, le *détournement du trafic*, l'*investissement des villes* par les compagnies, les *prolongements nécessaires* [1]... ? Chacun de ces mots finit par lui paraître un argument irréfutable ; il croit que la doctrine des réseaux de région ne peut être soutenue que dans l'intérêt des grandes compagnies ; qu'en réalité tout le monde est d'accord, et que la résistance vient seulement d'un petit nombre d'ignorants et de quelques vendus qui travaillent dans l'ombre osant à peine élever la voix.

On conçoit comment les plus étranges illusions peuvent se produire. Il y a deux ou trois ans, j'entendais dire que la commission extraparlementaire des chemins de fer avait mis à néant toutes les objections ; que les conseils généraux allaient avoir le droit de déclarer l'utilité publique des lignes qu'ils concédaient ; que des entrepreneurs de Belgique ou d'ailleurs viendraient montrer les merveilles que la libre concurrence peut produire dans l'industrie des chemins de fer, etc.

Aujourd'hui la confiance a diminué, mais l'irritation est plus vive.

Une opinion n'a de valeur scientifique que par les raisonnements qui l'appuient ; mais, sous quelque régime que l'on se trouve, un gouvernement aurait le plus grand tort de ne tenir aucun compte de désirs manifestés avec énergie et persistance par des conseils qui sont les organes légaux des populations. Eu égard à l'opinion qui existe dans une partie du parlement, et dans les assemblées électives de la région de l'Ouest, je crois qu'il était difficile de rétrocéder immédiatement les lignes rachetées aux grandes compagnies.

III

M. de Freycinet a parlé de la création possible d'un septième réseau qui serait formé, non de l'ensemble des chemins rachetés,

[1] N'est-ce pas le cas de rappeler ce sage conseil de Platon : « Si tu fais attention à ne pas t'appesantir sur les mots, tu seras, dans ta vieillesse, plus riche en idées » ? (*De la Royauté.*)

mais de lignes occupant une zone indépendante, et dont la réunion exigerait des changements aux concessions de l'Orléans et de l'Ouest. Ce serait un réseau régional analogue à ceux qui existent maintenant.

Beaucoup de bons esprits pensent que les réseaux français sont trop étendus. M. Krantz a indiqué la longueur de 2,000 kilomètres comme « la limite de ce que l'on peut convenablement gérer avec les formules habituelles des grandes compagnies. » Cette question est une de celles sur lesquelles la commission d'enquête nommée par le Sénat a porté ses recherches.

Il est utile que le nombre des réseaux ne soit pas trop réduit, afin que d'utiles rivalités soient mises en jeu, et que les hommes qui ont de l'ardeur et de l'initiative puissent arriver plus facilement à des positions importantes ; mais je ne crois pas que pour l'étendue on puisse chercher une limite dans la longueur des lignes ou dans l'importance des affaires. Les difficultés qui résultent de ces circonstances sont aisément résolues par une bonne division du travail.

Un réseau doit être établi de manière à posséder un nombre suffisant de lignes productives dont le trafic ne puisse être détourné, et à ne pouvoir détourner le trafic des lignes productives des compagnies voisines. Ces conditions exigent qu'il occupe une région commerciale bien définie. Lorsqu'elles ne sont pas remplies, la situation est fausse et on ne peut éviter des difficultés ; quand elles sont satisfaites, un réseau, même en n'ayant qu'un développement, restreint, peut prospérer et entretenir de bonnes relations avec les administrations des chemins qui l'entourent : on ne peut être conduit à augmenter son importance, que si des encombrements sont à craindre sur quelques lignes.

En France, les chemins de fer ne peuvent pas élever temporairement leurs prix comme ils le font en Angleterre, et par suite l'exploitation des lignes où les transports varient beaucoup, présente de grandes difficultés. Cet inconvénient sérieux ne peut être atténué que par l'étendue du réseau, une compagnie qui possède un maté-

riel considérable, pouvant faire plus facilement des concentrations.

Je chercherais à développer ces diverses considérations et à en montrer les conséquences, si le passé n'engageait pas l'avenir pour une assez longue période. Je crois qu'on aurait pu établir en France, avec avantage, un plus grand nombre de régions desservies par des réseaux distincts, mais il me paraît actuellement bien difficile d'en accroître le nombre.

M. Christophle, alors ministre des Travaux publics, a dit à ce sujet dans la discussion de la loi qu'il avait présentée pour la solution de la question des Charentes :

« Nous sommes bien obligés de subir les faits tels qu'ils sont; il ne nous est plus possible aujourd'hui de réduire le réseau de la compagnie d'Orléans; nous ne pouvons pas lui reprendre une partie de ses concessions, et sous le prétexte que l'on aurait pu faire, à l'origine, mieux que l'on a fait, il est évident que nous n'avons pas le droit d'imposer de pareils sacrifices à la compagnie d'Orléans. »

Ces considérations me paraissent justes, en tant qu'elles s'appliquent au retranchement d'une partie appréciable du réseau. Les conventions ne prévoient pas les rachats partiels, et on ne voit pas clairement sur quelles bases on pourrait établir un arrangement équitable. Si l'on enlève à une compagnie une partie de ses lignes, il paraît juste de lui retirer une partie de sa dette. La question est très-compliquée; il est peu probable qu'un accord s'établisse librement, et c'est une chose grave que d'imposer de nouvelles conditions à une compagnie concessionnaire.

L'État a racheté une partie du réseau de l'Est : une implacable nécessité l'exigeait. Les difficultés que la discussion a fait ressortir, montrent combien les opérations de ce genre sont délicates.

Dans tous les cas, un septième réseau établi sur une zone indépendante ne satisferait nullement les désirs exprimés par les conseils généraux et les chambres de commerce. Les villes situées sur son territoire se regarderaient comme aussi complétement investies que lorsqu'elles étaient dans le réseau de l'Orléans ou dans celui

de l'Ouest. Il en serait de même de celles qui se trouveraient à la limite du nouveau réseau et de l'un des anciens, car chaque direction ne serait desservie que par une compagnie. La ville de Bordeaux qui est atteinte par les lignes de trois compagnies occupant des régions distinctes, exprime les mêmes opinions que Nantes.

Ce que l'on demande, c'est un réseau qui soit formé de lignes entrelacées avec celles de l'Orléans, afin que dans un certain nombre de localités on puisse choisir entre les deux compagnies. M. de Freycinet affirme qu'un semblable réseau ne vivrait pas vingt-quatre heures. Admettons qu'il se trompe, ou bien supposons que l'État accorde à la nouvelle compagnie des avantages assez considérables pour que son existence soit assurée : elle traitera avec l'Orléans et l'investissement sera rétabli [1]. Des situations analogues se sont présentées dans un grand nombre de pays, et la solution a toujours été la même. M. Lemercier, président du conseil d'administration des Charentes, n'a pas hésité à dire dans sa déposition à la commission d'enquête nommée par le Sénat : « Le jour où nous aurions eu le moyen de vivre, nous nous serions entendus très-bien et très-vite avec la compagnie d'Orléans. » (Séance du 26 janvier 1878.) Ainsi le résultat final pour le pays serait d'avoir deux compagnies liguées, ce qui présente un inconvénient réel qu'aucun avantage ne compense.

Lorsqu'une compagnie exploite deux lignes concurrentes [2], elle répartit les transports de la manière la plus convenable pour diminuer les frais, tandis que deux entreprises distinctes sont dirigées par des considérations d'une autre nature. M. Allain-Targé a entretenu le conseil supérieur des voies et communications de cette question, dans la séance du 28 février 1878. Il a fait remarquer que,

[1] On attribue quelquefois les traités conclus entre deux compagnies à des causes particulières qu'il aurait été possible d'éviter ou de neutraliser. Tous les faits montrent que cette opinion est erronée, et que deux compagnies qui peuvent se disputer un même trafic, s'entendent toujours et ne laissent subsister qu'une concurrence de bons procédés. La difficulté de régler les conditions empêche quelquefois l'accord d'être immédiat, mais ne prolonge jamais longtemps la lutte.

[2] Paris à Bordeaux par Poitiers et par Limoges, à la compagnie d'Orléans ; Paris à Lyon par Dijon et par Moulins, à la compagnie de la Méditerranée, etc.

par suite d'un traité conclu entre l'Orléans et l'Ouest, les marchandises expédiées de Nantes à Paris passent par la ligne la plus longue, celle de Tours, et qu'il doit en résulter une augmentation de dépense [1]. Des circonstances de même nature se présentent toujours, lorsque plusieurs réseaux doivent se partager un trafic.

La Compagnie d'Orléans possède, de Paris à Tours, deux lignes entre lesquelles elle répartit le trafic dans des proportions très-inégales : le produit brut kilométrique est de 93,300 fr. sur le chemin qui passe à Orléans, et de 11,300 fr. sur celui du Vendômois. Une compagnie spéciale qui possèderait ce dernier ne se contenterait certainement pas du tonnage réduit qu'il transporte actuellement, et un traité sur des bases voisines de l'égalité serait bientôt conclu avec l'Orléans : mais alors il faudrait établir une seconde voie sur une longueur de 195 kilomètres. De plus, à l'origine, on eût été conduit à ouvrir aux chemins des entrées distinctes, tant à Tours qu'à Paris, et on perdrait l'économie qui résulte de l'usage en commun des gares construites dans ces villes et de la section de 50 kilomètres de Brétigny à Paris.

Ainsi, une augmentation considérable dans les dépenses de premier établissement et dans les frais d'exploitation, puis une répartition artificielle du trafic : voilà les résultats que l'on obtient par l'établissement de réseaux distincts et indépendants, pour des directions concurrentes.

Je dois ajouter qu'une compagnie cherchera toujours avec plus d'empressement à développer le commerce dans une ville qu'elle *investit*, que dans celles dont le trafic lui échappe en partie. On trouve sur cette question un renseignement important dans la dépo-

[1] M. Allain-Targé pense que le traité est onéreux pour le trésor ; mais l'action du gouvernement dans les questions de ce genre est dominée par des considérations d'équité, dont les conséquences indirectes ont plus d'influence pour la prospérité du pays que les petites circonstances économiques qu'on peut être conduit à leur sacrifier.

A Nantes, on a cru pouvoir établir, sans discuter les tarifs, que les dispositions adoptées pour les transports entre Angers et Paris étaient préjudiciables au commerce. Je crois qu'il y a là une question de fait qui ne peut être résolue que par la comparaison des prix perçus avec ceux que l'on demande sur les directions où il n'existe pas de compagnies divergentes, et qui sont, sous les autres rapports, dans des conditions analogues.

sition faite à l'enquête sénatoriale par M. Alfred Le Roux, président du Conseil d'administration de la compagnie de l'Ouest. (Séance du 2 février 1878.)

Développer l'activité de la circulation, ne pas craindre d'engager dans une mesure juste et sage des dépenses qui, improductives pendant les premières années, deviendront progressivement rémunératrices, c'est là évidemment l'intérêt du pays, du gouvernement et des grandes compagnies.

C'est dans ce but que la compagnie de l'Ouest a entrepris au Havre des travaux considérables pour fortifier la situation commerciale de notre grand port, aussitôt qu'elle put être assurée que le bénéfice ne tomberait pas en d'autres mains que les siennes.

On ne peut pas avoir pour système de faire exploiter certaines lignes par des compagnies en détresse, qu'on remplacerait, au fur et à mesure qu'elles succomberaient, par d'autres destinées à éprouver le même sort. — Qu'y gagnerait-on d'ailleurs? — Les compagnies dont l'avenir est assuré règlent invariablement par des traités les questions où elles peuvent se trouver en divergence; on est donc fatalement conduit aux réseaux de région. C'est une loi que l'expérience a fait reconnaître.

En général, la concurrence s'établit d'elle-même dans l'industrie, et un monopole ne peut exister qu'autant qu'il est constitué et maintenu par le législateur. Les chemins de fer présentent des résultats tout autres: les fusions spontanées, les accords sous diverses formes y créent le monopole malgré les pouvoirs publics. Il y a là une différence profonde. L'homme n'a point à inventer pour la société des règles et des combinaisons: il ne connaît assez ni la nature des choses, ni sa propre nature. En dehors de ce qui touche à la morale, la science du travail et de la richesse est entièrement expérimentale. Rechercher et constater les lois naturelles, tâcher de remonter à leurs principes, y conformer nos institutions: voilà les limites dans lesquelles notre activité peut utilement s'exercer.

Je ne m'arrête pas à la question des compagnies fermières pour les chemins rachetés. La résolution adoptée par la Chambre des députés en mars 1877 ne parle pas de ce mode d'exploitation.

Quelque opinion que l'on en ait, il me semble évident qu'on ne peut l'employer qu'après avoir composé un réseau ayant quelque consistance, et présentant des chances de bénéfice.

IV

Une situation impossible va être remplacée par un provisoire au delà duquel se trouve l'inconnu. Si, comme on l'espère, les opinions se modifient, la solution est facile.

La France a engagé d'une manière admirable l'œuvre de ses chemins de fer, et en a retiré de grandes richesses. M. Foucher de Careil, l'un des rapporteurs de l'enquête ouverte par le Sénat, répondant aux critiques adressées au système suivi parmi nous, reproduit le passage suivant d'un discours prononcé au parlement belge, en 1869, par M. Malou, ministre des Finances :

« L'industrie des chemins de fer doit être prospère pour être utile, pour rendre les services que l'on peut attendre d'elle. C'est ce que la France a admirablement compris ; c'est ainsi qu'elle a organisé son système ; c'est ainsi qu'elle marche, comme bonne organisation de cet immense service de transport, à la tête de toutes les nations. On est arrivé en France à placer pour un million de francs d'obligations par jour, et cela depuis des années, et on achève ainsi chaque jour une maille de ce grand travail qui s'accomplit, j'allais dire sans que la France soit appauvrie. Mais non, la France s'est enrichie dans des proportions énormes, et quand un jour ce réseau ainsi établi, sagement exploité, s'augmentant sans cesse et accroissant la richesse publique, fera retour au domaine public, calculez, si vous le pouvez, quelle fortune la France aura conquise, voyez quelle sera la situation financière, et calculez aussi quelle sera la situation économique, quelle sera la force de ce pays. »

La prospérité de l'industrie des chemins de fer, en France, est un résultat et non un moyen. Sous la réserve de cette légère critique, je suis heureux de présenter l'appréciation de M. Malcre, avec la nouvelle autorité que lui donne son insertion dans l'un des rapports de la commission sénatoriale. De semblables témoignages doivent être médités par tous ceux dont on a surpris l'opinion en prétendant que l'organisation donnée parmi nous aux chemins de fer était une cause de ruine, en soutenant que nous marchions dans cette industrie après toutes les nations civilisées.

Quelques fautes ont été commises : presque toutes sont de date récente. Le mal n'est pas tel qu'il puisse par lui-même inquiéter sérieusement. Les points d'appui ne manquent pas. Dans chaque cas on pourra trouver un remède. Mais si l'on repousse les enseignements de l'expérience, si l'on entreprend de guérir les blessures en portant de nouveaux coups avec la lance qui les a faites, la situation deviendra probablement très-grave. Il me paraît impossible de prévoir jusqu'où peut conduire un système faux poursuivi avec persévérance.

Je ne pense pas seulement au maintien possible de la régie qu'on vient d'organiser, et qui va se trouver en présence de difficultés considérables ; je considère toutes ces compagnies qui vivent à peine, ces chemins qu'on construit et *sur l'exploitation desquels rien n'est décidé*; ces lignes qu'on demande, souvent avec raison, mais qui ne peuvent donner que de faibles produits ; ces grandes compagnies dont on redoute la puissance et qui ne résisteraient pas à quelques-unes des mesures qu'on sollicite. Je me demande si les principes qui jusqu'à présent ont réglé et protégé parmi nous cette industrie colossale, auront une force de résistance suffisante.

Les études sur l'économie des chemins de fer présentent aujourd'hui beaucoup moins de difficultés qu'il y a sept ou huit ans : les documents sérieux abondent, et les faits se déroulent sous nos yeux. Chacun peut, avec un peu de travail, se faire une opinion qui lui appartienne. Il ne faut pas que des convictions existent uniquement parce qu'elles ont existé.

« C'est une chose grave, dit Plutarque, d'avoir contre soi la haine d'une cité qui a langue et esprit. » Sans doute, mais une population intelligente ne saurait agir comme ces hommes, dont parle Descartes, qui consentiraient à brûler leurs maisons, et ne pourraient jamais abandonner leurs préjugés.

JULES DE LA GOURNERIE.

Donges, 14 juin 1878.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

LES ŒUVRES POÉTIQUES

DE VICTOR DE LAPRADE*

I

Dans le précieux volume de J. Autran, récemment publié, — *Lettres et Notes de voyages* — se trouvent de bien curieux et intéressants souvenirs, sous ce titre : *la Maison démolie*. Sur l'une des pierres les mieux sculptées de cette maison démolie par l'édilité marseillaise, mais pieusement reconstruite par le noble poète, Joseph Autran a inscrit le nom de Victor de Laprade.

Parlant de ses débuts dans le journalisme de province, le futur auteur de la *Fille d'Eschyle* raconte comment un de ses articles fut payé d'un prix inestimable : l'amitié du poète des *Symphonies*, de l'auteur de *Pernette* et de tant d'autres chefs-d'œuvre.

« J'étais, dit-il, un dimanche à la campagne, dans le beau vallon des Aygalades, chez une femme aimable, dont le frère, avocat à

* Œuvres poétiques de Victor de Laprade, nouvelle édition. — Tome Ier : *Psyché, Odes et poèmes, Harmodius*. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1878. Un beau volume avec portrait.

Lyon, était venu passer une semaine en Provence. Comme je prenais congé, le soir :

— J'ai dans un coin de ma malle, me dit ce frère, un volume de vers que j'hésite à vous offrir, ne sachant pas ce que cela vaut. Je ne connais pas l'auteur comme poète, je le connais comme avocat, c'est un de mes confrères du barreau de Lyon. Le volume s'appelle *Psyché;* le voulez-vous?

— Donnez toujours! lui répondis-je, quoique ce titre mythologique, *Psyché,* ne produisît pas sur moi, je l'avoue, une impression bien favorable.

Je jetai le volume sur un coussin de la voiture et rentrai en ville sans l'ouvrir.

Une fois couché cependant, et en attendant le sommeil un peu rétif ce soir-là, je pris le volume du Lyonnais qui attendait patiemment sur ma table de nuit, *patiens quia æternus;* je l'ouvris, j'en lus les quatre premiers vers, j'étais pris. Quatre vers, vous savez, il n'en faut pas davantage. De même qu'il ne faut pas plus de quatre mots pour faire pendre un homme, le même nombre de vers suffit pour faire classer un poète parmi les vivants ou parmi les morts. Je lus le premier chant, je lus le second, je lus tout le poème, et, quand j'eus fini de le lire, je le recommençai. Ensuite, comme l'aurore du jour d'été reparaissait à ma vitre, je sautai sur ma plume et j'écrivis tout d'une haleine un article sur *Psyché,* où abondaient les points d'admiration.

Il advint que, peu de temps après, on frappait un matin à ma porte. J'ouvris, un jeune homme entra, un beau jeune homme à grande barbe, à l'air inspiré, à la figure homérique.

— Je suis, me dit-il, M. de Laprade, j'ai lu votre article, et j'ai pris le bateau du Rhône pour venir vous en remercier.

Là-dessus, je mis ma main dans la sienne, et, depuis ce jour-là, ces deux mains ne se sont plus quittées. »

II

Bien des jours se sont passés, hélas ! *depuis ce jour-là.* Joseph Autran est mort avant d'avoir pu achever la publication de ses œuvres complètes. Victor de Laprade nous donne à son tour une édition définitive de ses poésies. En tête du premier volume figure un portrait gravé, et, pourquoi ne pas le dire? dans ce portrait nous ne retrouvons plus le *beau jeune homme* qui débarqua un matin du bateau du Rhône à Marseille. Il a bien toujours une grande barbe, mais je n'oserais affirmer qu'il a une physionomie homérique. Je dois même avouer que, dans ce ravissant volume, imprimé par Lemerre avec une si exquise perfection, le portrait de l'auteur est le seul point faible, et je le soupçonne d'être peu ressemblant. Qu'importe, au surplus? Le vrai portrait de Victor de Laprade est dans sa poésie, si haute, si noble, si gracieuse et si forte : c'est elle qui a vraiment *l'air inspiré* et *la figure homérique.*

Psyché est le premier ouvrage de Victor de Laprade. Ce n'est rien moins qu'un poème en trois chants, avec *invocation.* Les poèmes aujourd'hui ne sont plus à la mode; ne serait-ce point parce que c'est là une œuvre trop difficile, qui demande du souffle, de la vigueur, de la réflexion, du travail, toutes choses qui paraissent manquer aux poètes de la jeune école? M. de Laprade, à qui ne manquait aucune de ces choses, nous a donné, pour ses débuts, un vrai poème, et cela lui a porté bonheur. L'œuvre est belle et, après quarante ans, elle est jeune comme au premier jour.

Le sujet, il est vrai, est l'un des plus heureux qui puissent séduire un poète. Cette fable, la plus charmante que nous ait laissée l'antiquité païenne, après avoir fourni un récit admirable à Apulée, le philosophe platonicien de Madaure, a été mise à la scène par Pierre Corneille, Quinault et Molière; elle a inspiré à La Fontaine un récit, mêlé de prose et de vers, où se retrouve souvent l'inimitable auteur des *Fables*, et à Raphaël une suite de peintures qui

sont autant de chefs-d'œuvre. Restait-il donc encore à glaner, après tant de maîtres illustres? Oui, et M. de Laprade l'a bien prouvé. Il a pris à la légende antique les personnages et les situations; mais le premier, sous cette fable grecque et païenne, il a mis une doctrine chrétienne et moderne. Il suffit du reste, pour montrer combien nous sommes loin ici, non-seulement d'Apulée, mais même de La Fontaine et de la tragi-comédie-ballet de Molière et de ses collaborateurs, d'indiquer les titres de chacune des trois grandes divisions du poème de Victor de Laprade. Premier chant : *Eden ou l'âge d'or, Bonheur primitif, Chute de l'homme.* Deuxième chant : *La vie terrestre ou l'expiation, La série des épreuves, Les divers âges de l'histoire.* Troisième chant: *l'Olympe ou le Ciel, Union de l'âme humaine avec Dieu dans une autre vie.* Sous les traits de Psyché, c'est donc l'humanité elle-même que le poète nous montre s'élevant, d'épreuve en épreuve, de l'enfance et de la barbarie à la civilisation et à la vertu, et regagnant enfin le ciel, purifiée par le repentir et par l'amour. Victor de Laprade n'est pas resté au dessous de cet admirable sujet; sa muse y a trouvé « une occasion sans cesse renaissante de touchants épisodes et de brillants tableaux. » C'est M. Vitet qui lui décernait cet éloge en le recevant à l'Académie française le 15 mars 1859, et le regrettable écrivain, si bon juge en matière d'art et de poésie, ajoutait : « Je ne sais pas de peinture plus charmante que la peinture ou plutôt le réveil de cette jeune fille placée par vous dans les jardins de l'âge d'or, au milieu d'une nature jeune et pure elle-même, qui tressaille à son aspect et la contemple avec amour. Ces fleurs qui l'embaument à l'envi, ces arbres qui s'épanouissent pour la mieux abriter, ces ruisseaux qui s'arrêtent pour mieux refléter son image, ces lions qui rampent à ses pieds, ces tigres qui la caressent, et ce chœur invisible de voix mystérieuses qui peu à peu l'entraîne dans les bras de son nocturne époux, voilà le radieux prélude par lequel vous ouvrez la scène. »

Est-ce à dire que *Psyché* soit une œuvre sans reproche? Dans la préface qu'il a mise en tête de l'édition de 1857, Victor de La-

prade se défend avec énergie contre l'accusation de panthéisme que certains critiques avaient dirigée contre son poème : sa plaidoirie est éloquente, et elle m'a convaincu ; mais le seul fait que l'auteur a été obligé de se défendre ne prouverait-il pas que, de ce côté, il était allé un peu trop loin, et qu'il avait exposé son lecteur à confondre le sentiment de l'infini avec celui de ce *grand tout* où s'absorberaient la créature et le Créateur, Dieu, l'homme et le monde? On sait d'ailleurs que si Victor de Laprade, à ses débuts, a penché vers le panthéisme, en même temps peut-être qu'il inclinait vers les idées républicaines, il n'a pas tardé à remonter vers les hautes cimes de la vérité religieuse et politique : il est, depuis longtemps, catholique et royaliste, comme le vieux Corneille, dont il est le légitime descendant : nul autre de nos poètes, en effet, n'a fait autant de vers véritablement cornéliens.

Nous n'abandonnerons pas *Psyché* sans faire remarquer que si Victor de Laprade a fait des œuvres plus parfaites, il n'en a peut-être pas qui ait plus de charme. Ainsi en est-il d'ailleurs presque toujours des premiers vers des vrais poètes. Victor Hugo, par exemple, est plus grand dans *les Feuilles d'automne, les Voix intérieures* ou *la Légende des siècles,* que dans les *Odes et Ballades*, et pourtant il y a, dans les *Odes et Ballades*, une fraîcheur, une grâce, un je ne sais quoi enfin qui tient à la jeunesse et que rien ne remplace. On peut dire, en détournant un peu l'application d'une pensée de Vauvenargues : « Les feux de l'aurore ne sont pas si doux, les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la muse naissante d'un jeune et grand poète ! »

III

Le second recueil de Victor de Laprade, *Odes et Poèmes,* montra son talent sous un nouveau jour. A l'unité du poème succédait la variété des sujets et des rhythmes. Dans ce beau recueil, l'auteur aborde tour à tour la poésie philosophique, l'ode et l'élégie. Il manie avec un égal succès l'alexandrin et le vers de huit pieds ; il

emploie surtout, avec un rare bonheur, la stance de quatre vers avec rimes alternées.

Dans *Eleusis* et dans *Hermia*, il y a comme un dernier écho de *Psyché*. Le premier de ces poèmes surtout est remarquable par l'alliance d'une haute poésie et d'une haute philosophie, et je sais peu de vers auxquels s'applique mieux ce passage de Montaigne : « Tout ainsy que la voix contraincte dans l'estroit canal d'une trompette, sort plus aigüe et plus forte, ainsy me semble-t-il que la sentence, pressée aux pieds nombreux de la poésie, s'eslance bien plus brusquement, et me fiert d'une plus vive secousse. »

Dans un autre genre, quoi de plus frais et de plus exquis que *la Chanson de l'alouette, la Cigale, Limpidité, une Branche d'amandier* ! Je voudrais pouvoir citer tout entière cette dernière pièce. La branche d'amandier a fleuri, avant toutes les autres, trompée par le soleil trompeur de février :

Une heure de soleil, le bleu de l'horizon,
La tiède matinée,
Vous ont fait croire, hélas ! que la belle saison
Nous était ramenée.

La pauvre branche se couvre de fleurs ; mais l'hiver n'est pas fini, et quand viendra le printemps, quand luira le vrai soleil, quand toutes les autres fleurs répandront autour d'elles leurs parfums, la branche d'amandier sera noire et stérile ;

Puis, quand le jour luira, qui doit tout ranimer,
Les plantes et les âmes,
Il usera sur vous, sans rien faire germer,
Sa rosée et ses flammes.

Alors tout sous le ciel, tout sera réveillé ;
Toutes les autres branches
Lèveront au grand air leur ébène émaillé
Et leurs couronnes blanches ;

Et le soleil viendra peindre leur front charmant,
Leurs lèvres nuancées,
Et le vent les fera pencher languissamment
Comme des fiancées.

Les coteaux rougiront; les sillons bigarrés
De fleurs et de verdure,
Tous les arbres des bois, toutes les fleurs des prés
Seront dans leur parure.

Partout des bruits joyeux, du miel dans chaque fleur,
De l'or sur chaque nue;
Mais vous, dans ce concert, sans voix et sans couleur,
Serez honteuse et nue.

Jamais l'oiseau chanteur sur vous n'aura guetté
L'insecte qui bourdonne;
Vous ne donnerez pas de verdure à l'été
Ni de fruits à l'automne.

Un jour vous a tout pris: ses rayons déjà morts
Brillaient pour vous séduire;
Et vous avez perdu tous vos jeunes trésors
Joués sur un sourire.

De bons juges préfèrent pourtant aux pièces que je viens de citer celles que Victor de Laprade a réunies sous ce titre: *Le poème de l'Arbre.* M. Vitet était de ce nombre et il disait à Victor de Laprade, dans ce discours que nous avons eu déjà occasion de rappeler: « Le talent a des secrets magiques; il fait tout accepter. Donnez à lire aux plus timides la plus hardie peut-être de vos témérités, votre poème de *l'Arbre.* Ce roi de la forêt a beau ne pas parler, vous lui prêtez plus que la parole, vous en faites plus qu'un homme, vous le déifiez. Ne semblerait-il pas qu'à moins d'être un druide, jamais on ne s'associera à cette adulation envers un chêne? Eh bien! grâce à vos vers, les plus beaux, il est vrai, que votre verve ait produits, ce me semble, non-seulement le lecteur ne se révolte pas, mais il se rend à discrétion, il partage vos respects, il contemple avec même effroi, même frisson que vous la majesté, la chute, les blessures de ce géant. C'est tout un drame, et l'idée ne vient pas un instant de mettre en question la réalité du héros. »

J'aurais voulu pouvoir parler avec détails de ce *poème de l'Arbre* et de chacune de ses trois parties: — *A un grand arbre, la Mort d'un chêne, le Bûcheron;* — mais l'espace me fait défaut; et puis, je

craindrais que mon analyse ne fît songer à ce critique dont parle quelque part George Sand et qui s'épuisait à tailler un chêne pour en tirer une allumette !

Je rappellerai seulement que le poème de *l'Arbre* a eu, comme les plus nobles œuvres du génie, l'honneur d'une parodie. S'adressant à son héros, Victor de Laprade avait dit :

> Le chêne a le repos, l'homme a la liberté...
> Pour ta sérénité je t'aime entre nos frères !

M. Sainte-Beuve riait volontiers de ce vers et se sentait parfois tenté, disait-il, de dire à la plus grosse des citrouilles de son jardin :

> Pour ta rotondité je t'aime entre nos sœurs !

Certes, M. Sainte-Beuve avait bien du talent ; mais, jeune, il avait été poète, et depuis longtemps il ne l'était plus, et, irrité par son impuissance, il ne pardonnait pas à Victor de Laprade de l'être toujours, et toujours de plus en plus, pareil au chêne à qui chaque année qui s'écoule ajoute une vigueur et une beauté nouvelles.

IV

Le premier volume de la nouvelle édition de Victor de Laprade se termine par *Harmodius, tragédie.* Cette tragédie, puisque tragédie il y a, a été composée en 1869, un quart de siècle après les *Odes et poèmes ;* elle avait cependant naturellement sa place après les deux premiers recueils de notre poète, parce que comme eux elle lui a été inspirée par son culte pour la Grèce, par son enthousiasme pour ces grands horizons, ces souvenirs héroïques, ces poètes incomparables, Homère, Eschyle et Sophocle !

Chose singulière ! des deux amis que nous avons montrés au début de cet article, la main dans la main, de Joseph Autran et de Victor de Laprade, le premier, né à Marseille, — *Marseille la grecque,* — se rattache surtout à Virgile et à Horace ; — le second, né à Lyon, — la colonie romaine, — se rattache tout à fait, au moins dans

les trois œuvres que nous avons sous les yeux, à la tradition et à la poésie grecque. Je sais bien qu'Autran a fait *la fille d'Eschyle* et qu'on s'est plu souvent à le dire petit-fils d'Euripide ; mais c'est là une erreur, si je ne m'abuse ; les vrais ancêtres d'Autran, ses vrais maîtres, c'est Virgile et Horace, et lui-même le proclame avec une grâce charmante, dans sa belle épître sur *la Poésie latine. Ah ! dès mes premiers jours,* dit-il en parlant de Virgile,

Ah ! dès mes premiers jours, de songes couronnés,
Quels ravissements purs ne m'a-t-il pas donnés !
A quel point de ma route, à quelle heure, à quel âge,
Me suis-je séparé de ce radieux sage ?...
Il me fut au collége, à moi pauvre écolier,
Un compagnon sublime, et pourtant familier...
Tel je suivis ce maître en mon premier essor ;
Après de si longs jours, tel je l'adore encor...
O livre ouvert sans cesse et que nul ne remplace !
Un du moins l'accompagne, et c'est ce bon Horace...
Et comme l'un par l'autre on tempère deux vins,
Je mêle ainsi les vers de ces jumeaux divins !

Ni le bon Horace, ni même le divin Virgile ne sont les dieux de Victor de Laprade. Homère, Platon, Sophocle et Phidias, voilà ses maîtres. Aussi est-ce d'un cœur fervent et avec une piété filiale qu'il dédie son *Harmodius* à la ville d'Athènes :

Reçois d'un front clément, ô lumineuse Athènes,
L'obscur tribut d'un Celte épris de ta beauté,
Ce chant, que l'humble écho de mes forêts lointaines,
D'après ta grande voix, dans l'ombre a répété...

Vers ce cap Sunium d'où la mer est si belle
Tes sages m'ont admis à leurs doux entretiens ;
Leur sourire a coulé dans mon âme immortelle,
Et depuis ce temps-là, mère, je t'appartiens.

L'enthousiasme a porté bonheur au poète : la tragédie d'*Harmodius* est une œuvre parfaite ; on y trouve, avec la pureté des contours de l'art grec, cette flamme que Victor de Laprade a empruntée au christianisme, et qui fait flotter sur le front de sa statue une auréole

inconnue aux statuaires et aux poètes de la Grèce antique. Les chœurs de cette belle tragédie rappellent à la fois et l'harmonieux Sophocle et le grand Corneille. — Est-ce à dire que la critique n'ait pas quelques objections à faire? Nous ne le pensons pas. Nous ne saurions partager pour notre part l'enthousiasme de notre poète pour cette république d'Athènes où la liberté avait l'esclavage pour base et pour support, où les mœurs étaient infâmes, où le plus grand poète et le plus grand philosophe de la Grèce, Platon, dans son dialogue sur l'*Amour*, ne connaissait et ne citait que le plus criminel de tous les amours; mais, ces réserves faites, il ne nous reste plus qu'à admirer la tragédie de Victor de Laprade, simple, éloquente, harmonieuse et pure.

Il est temps de finir. N'est-ce pas Pindare qui a dit: « On se rassasie même du miel, même des fleurs. » Nous avons pourtant le regret de prendre congé du poète, sans avoir cité tant de beaux vers qui nous ont ravi et qui auraient charmé le lecteur. Nous avons dû y renoncer, parce que nos pages sont comptées et que les beaux vers de Victor de Laprade sont sans nombre, et que chaque pièce en contient

Autant que Jules Favre a perdu de procès!

Aussi bien, nous retrouverons bientôt Victor de Laprade avec les *Symphonies*, les *Poèmes évangéliques*, *Pernette*, — avec tous ces poèmes d'une forme si parfaite et d'une inspiration si religieuse, en tête de chacun desquels on pourrait écrire ce vers du chantre de *Psyché:*

Beau vase athénien, plein des fleurs du Calvaire!

EDMOND BIRÉ.

ÉTUDES SUR LA TERREUR

—

LES NOYADES DE NANTES*

X

Il y eut, dans le courant de nivôse, et postérieurement à l'expédition du 7, à laquelle assista Charpentier, trois grandes noyades, qui présentent ce caractère particulier que les prisonniers furent transbordés des galiotes dans les bateaux destinés à les noyer.

Pierre Robert reconnut avoir aidé à conduire, à deux reprises différentes séparées par un intervalle de quelques jours, des bateaux plats auprès de deux navires hollandais, mouillés devant la Sécherie, où l'on prit, pour les conduire noyer, la *première fois trois cents* et la *seconde fois quatre cents* individus, de tout âge et de tout sexe [1].

Les trois expéditions auxquelles participa Colas Freteau, consistèrent à prendre des *chaloupes canonnières ou galiotes,* stationnées devant la Sécherie, pour les mettre dans un bateau et les noyer ensuite, la *première fois* « environ *trois cents* femmes, femmes enceintes et enfants, qui furent noyés par le travers de l'île Cheviré. » Le déclarant, voyant une femme enceinte s'élancer sur

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 438-454.

[1] *Pièces remises à la Commission, etc.,* p. 102.

le bord du bateau pour implorer l'assistance, dit à Fouquet : « Sauvons au moins cette femme ; si vous voulez, je vais la chercher. Alors Fouquet jura fortement contre eux, mariniers, et leur dit : Êtes-vous de moitié avec elle, f.... scélérats? Alors il lança un coup de sabre à cette femme, à qui il fendit la tête. »

La *seconde fois*, ils reçurent des *chaloupes canonnières* environ *deux cents* hommes et femmes. Il n'y eut point de pillage à ces diverses noyades, mais, avant de faire descendre les prisonniers dans le bateau, Fouquet et ses adhérents les faisaient passer par la chambre du capitaine.

La *troisième fois*, « ils reçurent *trois cents* hommes, femmes et enfants, venant desdites *galiotes;* cette noyade, commandée par Fouquet et ses satellites, eut lieu au même endroit que les précédentes ; à cette fois ils commencèrent par en descendre une trentaine toutes nues, mais, sur les fortes observations des mariniers, on leur donna ensuite des chemises, et tous leurs autres effets restèrent dans le bâtiment ; le lendemain, les cadavres paraissant, ledit déclarant et autres reçurent l'ordre de Fouquet de les enterrer, ce qu'ils firent, au nombre d'environ trois cents cadavres[1]. »

C'est à l'une de ces trois noyades qu'échappa Jeanne Blanchard[2], qui fut conduite dans un bateau où l'on déposait des femmes destinées à être noyées. Réfugiée à Ancenis en frimaire, amenée à Nantes, quelques jours après, elle dut faire partie de l'un des convois qui y arrivèrent de cette région le 29 frimaire et les jours suivants. Incarcérée avec sa mère et sa sœur à l'Entrepôt, elle y passa trois jours. De là elle fut mise avec sa mère sur un bateau mouillé près de la Sécherie, où elle resta huit jours. Sa sœur, âgée de douze ans, avait été recueillie par un bon citoyen. Au bout de huit jours, des hommes, ornés de grosses épaulettes en or, pillèrent

[1] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 89.

[2] Une fille de 20 ans, de Chanzeau, près Angers, nommée Jeanne Blanchard, fut condamnée à mort par la commission Bignon, le 19 nivôse an II ; la déclarante dit être de Beaupréau, lieu peu éloigné de Chanzeau ; si la déclarante a été condamnée le 19, il faudrait en conclure que la noyade à laquelle elle échappa eut lieu postérieurement à cette date.

tout ce que, elle et les autres femmes, pouvaient avoir, et les firent descendre dans un bateau plat. On mit de côté dans le bâtiment quelques enfants, vraisemblablement pour les sauver. Des bateliers la firent remonter sur le bateau du commandant. Le récit de la noyade ne diffère pas des autres récits : bateau coulé, coups de sabre, coups de gaffe. Elle fut ensuite conduite dans un bateau ancré plus haut dans la rivière. « La déclarante observe qu'elle avait rencontré sur le second bâtiment où on l'avait transférée une citoyenne nommée Chandenier [1], que celle-ci lui assura que, dans le même temps, on avait noyé les détenus sur ce second bâtiment, et qu'elle avait eu le bonheur d'échapper à cette noyade. » Cela se passait, croit-elle, dans le courant de nivôse [2].

La déposition de Laurency, armurier, se rapporte encore à l'une de ces trois noyades, puisque l'on y rencontre la circonstance de femmes prises à bord d'un navire hollandais. Ce témoin « vit débarquer trois cents hommes tout nus, et les mains liées derrière le dos, des femmes ont été prises dans un navire hollandais et conduites à la noyade; il a vu un jeune homme abattre à coups de sabre la tête de deux détenus âgés de 18 ans, en chantant la *Carmagnole*; les deux incarcérés ont été ensuite traînés par les pieds et jetés à l'eau [3]. »

Julien Pichelet, de la Rouxière, déposa de faits presque identiques à ceux racontés par Laurency. Ce témoin fut conduit avec trois cents hommes et cinquante femmes dans un bâtiment au dessous de Chésine. Deux jours après, on lia les détenus, on les fit descendre dans une sapine. Il fut sauvé par Robin, grâce peut-être à sa qualité de guide de l'armée, en même temps que cinq hommes et huit femmes. « Au fur et à mesure que l'on dépouillait les indi-

[1] Mme Chandenier était emprisonnée au Bon-Pasteur et elle fut envoyée à l'Entrepôt, « maison, comme l'on sait, destinée aux noyades », dit Fleurdepied, concierge du Bon-Pasteur, le 7 nivôse (27 décembre); la veuve Dumais se rappela l'avoir vue à l'Entrepôt. *Bull. du Trib. rév.* VI, 295; v. aussi 359. — Registre d'écrou du Bon-Pasteur, f° 26. (Arch. du greffe.)

[2] Pièces remises à la Com. des Vingt et un, p. 78.

[3] *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 338.

vidus qui devaient être noyés, ils imploraient la pitié de leurs bourreaux, en leur montrant des réclamations qui étaient de suite déchirées. Aucun de ces individus n'avait été interrogé [1]. »

On aime à penser que, malgré les dispositions de la populace, l'envoi des prisonniers sur des galiotes, où on les prenait pour les noyer, avait été imaginé afin de rendre moins manifeste l'œuvre de destruction; si les passions populaires sont vives, il est rare qu'elles soient durables. Des allées et venues fréquentes de détenus, entre des galiotes qui servaient de prison et l'Entrepôt, permettaient de dissimuler des exécutions que l'embarquement à quai, comme il avait lieu d'abord, aurait fait connaître à tout le monde; mais cette pratique dut faciliter les exécutions partielles consistant à noyer seulement quelques prisonniers à la fois.

C'est ainsi que Julien Coussin, tonnelier et garde-magasin de la compagnie Marat, « conduisit deux fois à la gabare une vingtaine de personnes, et le lendemain il apprit qu'elles avaient été noyées [2]. » Philippe Helin, portefaix, vit à la Sécherie « un bâtiment chargé d'environ cinquante femmes que l'on faisait monter l'une après l'autre pour les précipiter dans l'eau, ainsi que des enfants et des jeunes gens de quinze ans. Cette expédition se faisait sur une galiote hollandaise dont Lamberty se disait propriétaire [3]. »

J'ai dit que les noyades dont je viens de produire les témoignages avaient eu lieu dans le courant de nivôse ; cela me paraît incontestablement résulter de la rencontre de Mme Chandenier par Jeanne Blanchard, et des dépositions de Colas Freteau et Pierre Robert qui allèrent pour la première fois aux galiotes un certain nombre de jours après la noyade de 800, à laquelle tous les deux avaient

[1] *Pièces remises à la Comm. des Vingt et un*, p. 103. — Le 2 pluviôse (21 janv.) parvint au Comité une requête des membres de la société de Vincent-la-Montagne réclamant plusieurs individus de la Rouxière « détenus à l'Entrepôt, qui avaient quitté les brigands à la première occasion favorable. » (Reg. du Comité, f° 92.) Je donne ce fait à titre de renseignement, car je ne crois pas que la noyade à laquelle échappa Pichelet ait eu lieu après le 2 pluviôse.

[2] *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 364.

[3] *Id.*, VI, 380.

assisté; mais d'autres documents, qui précisent davantage les époques, peuvent aussi être invoqués.

1° Un soir, dit la femme Pichot, qui demeurait à la Sécherie, « je vis amener un grand nombre de femmes dont plusieurs portaient des enfants sur leurs bras. Toutes pleuraient et se plaignaient. On va nous noyer, disaient-elles, et on ne veut pas nous juger. *Des citoyens prennent des enfants et les emportent* [1], les cris des mères redoublent, elles répètent qu'on va les noyer, puisqu'on leur enlève leurs enfants. Des femmes enceintes sont également amenées, on dépose ce qui reste de femmes et d'enfants dans une galiote hollandaise. Le *lendemain matin*, par quelques citoyens, nouvelle demande de femmes et d'enfants. *Fouquet s'y oppose en prétendant que les ordres sont changés*, et ces femmes, ces enfants, dont la remise avait été refusée, furent peu de jours après noyés [2]. »

Fouquet avait raison, car le Comité révolutionnaire, par un arrêté sur lequel je reviendrai, interdit de livrer aucun enfant aux citoyens. Cet arrêté se trouvant mentionné au procès-verbal de la séance du Comité révolutionnaire du 9 nivôse [3], c'est donc dans la soirée de ce même jour que la femme Pichot vit conduire des femmes à la galiote.

2° Une déclaration très-nette de Madeleine Hotessier porte que ses deux sœurs furent noyées le 16 nivôse (5 janvier) [4].

3° Le médecin Thomas, ayant reçu de la Commission militaire l'ordre d'aller à l'Entrepôt constater la grossesse d'un certain nombre de femmes, accomplit sa mission ; quelques jours après, il

[1] Dép. conf. de Dreux. *Bull. du Trib. rév.*, VI, n° 98, 403.

[2] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 283. Il y a quelques différences légères entre ce compte rendu et celui du *Mercure français* (15 frimaire, an III, p. 94), où on lit : « Plusieurs citoyens s'empressèrent de réclamer des femmes enceintes et des enfants et les *obtinrent*. » Et plus loin : « Les femmes furent conduites à la fatale gabare. Toutes les victimes que j'y ai vu conduire étaient impitoyablement noyées deux ou trois jours après. »

[3] Registre du Comité, f° 73 (Archiv. du greffe). Voir sur l'exécution de cet arrêté la déclaration du commissaire Allard. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 80.

[4] Registre des déclarat. (arch. municip.).

revint voir ces femmes et il apprit qu'elles avaient été noyées [1]. On ne constatait la grossesse des femmes que lorsqu'elles avaient été condamnées à mort ; or la Commission militaire siégeant à l'Entrepôt avait condamné à mort, le 18 nivôse (7 janvier), Marie Duchêne et 61 autres femmes et filles ayant suivi les brigands; le lendemain elle en avait condamné 44, et avait sursis à l'exécution des femmes enceintes. Comme je n'ai pas trouvé, sur les registres de la Commission, de jugements comprenant des groupes de femmes autres que ceux-là, je crois que l'on peut induire de la déclaration de Thomas que ce fut le 19 nivôse qu'il fit son expertise médicale, et que les femmes furent noyées à une date postérieure au 19 nivôse. Parmi les femmes dont parle le médecin Thomas, il y en avait qui étaient enceintes de huit mois; cela explique comment un témoin a pu dire que l'une d'elles « était accouchée dans le navire destiné à engloutir et la mère et son fruit [2]. »

L'une des quarante-quatre femmes condamnées le 18 nivôse était cette jeune fille des Herbiers, nommée Victoire de Jourdain, dont Bournizeaux a raconté la mort, et qui figure sur la liste des martyrs de la foi, de l'abbé Guillon. « Tombée sur un monceau de cadavres qui empêche que le fleuve ne soit un asile à sa pudeur, elle s'écria : Je n'ai pas assez d'eau, aidez-moi [3] ! »

4° M. Hervé de la Bauche, sa femme et sa fille furent arrêtés à leur propriété de la Chapelle-sur-Erdre, le 18 nivôse (7 janvier), envoyés à l'Entrepôt et recommandés à la Commission militaire par une lettre de Goullin, où se trouvent des phrases d'une ironie vraiment scélérate. Cette lettre destinée à les perdre les sauva, car elle leur procura l'avantage d'être jugés. L'instruction, faite devant la Commission militaire par l'audition de quinze témoins, révéla que cette famille ne faisait que du bien dans sa commune, et que le père

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, p. 262.

[2] Dép. de Griault (ou Cruaut). *Id.*, 340.

[3] Bournizeaux, *Hist. des guerres de la Vendée*, III, 239. — *Les martyrs de la foi*, III, 369. — Sa mère, Victoire Lebœuf, femme de Jourdain, une de ses sœurs, Louise-Félicité, et son frère Louis, âgé de 17 ans, furent condamnés à mort le même jour, par la même commission.

ne s'était pas opposé au recrutement. Plus heureux que certains de leurs amis, ils sortirent de l'Entrepôt : « Nous y avions, dit M. Hervé de la Bauche, deux amis auxquels nous envoyions du pain par une femme de chambre ; le lendemain de notre sortie de l'Entrepôt, les mêmes secours furent portés à ces amis, mais ils n'existaient plus ; ils avaient été noyés avec les autres. Ma femme procurait également des secours à une citoyenne nommée Denise, qui subit le même sort [1]. »

Je note pour mémoire cette phrase inscrite sur le registre du Comité, à la date du 23 nivôse (12 janvier) : « Réquisition au commandant temporaire de fournir une force armée suffisante pour accompagner les citoyens Praud dans une expédition secrète. »

Un récit poignant, c'est celui de la fille Perrotte Brevet, racontant ses démarches auprès de Carrier pour sauver son frère enfermé à l'Entrepôt. Elle commença ses sollicitations quinze jours après Noël, ce qui reporte au 18 ou 19 nivôse (7 ou 8 janvier). Elle vit Carrier, qui la première fois lui dit que son frère était bon à f... à l'eau, qu'il fallait qu'il périt et bien d'autres à la suite. La seconde fois, « elle se jeta à ses genoux, et lui demanda une permission par écrit pour avoir la faculté de voir son frère dans la prison de l'Entrepôt, afin de savoir quel était le sort qu'il allait avoir ; il lui répondit que leur jugement était fait sitôt qu'ils arrivaient à Nantes, celui d'être noyés sans autres formalités. » Carrier la frappa, puis la rappela pour lui faire des propositions honteuses. Perrotte Brevet essaya vainement de pénétrer jusqu'à l'Entrepôt ; sollicita des membres du Comité une permission de porter du pain à son frère, revint auprès de Carrier, « qui lui dit que son frère n'avait pas besoin de pain où il était, qu'il avait assez à boire et que si elle voulait lui répliquer, il allait aussi la faire mettre dans le même bateau [2]. »

[1] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 255. — Dossier de la Commission militaire. — Réquisition de Bignon de remettre aux mains de la force armée Catherine Bernard, femme Hervé de la Bauche, avec sa fille, pour être transférées au Bouffay et y être interrogées. Signé : Bignon et daté du 22 nivôse. — Registre du Comité, séance du 19 nivôse. (Arch. du greffe.)

[2] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 23.

La supputation du temps n'est pas assez nette dans ces dépositions — d'ailleurs, comme je l'ai remarqué, il y eut des noyades partielles — pour que l'on puisse préciser le jour des deux premières grandes expéditions de prisonniers transbordés des galiotes. La date de la troisième est au contraire parfaitement établie par la déclaration de Jeanne Chesneau, qui, le 11 janvier (style esclave), fut incarcérée à l'Entrepôt, et qui, le 16, fut transférée sur les galiotes stationnées devant la Sècherie. « Le 18 suivant, entre les cinq et six heures du soir, environ trois cents hommes, femmes enceintes et autres femmes, dont elle était du nombre, furent descendus dans un bateau plat attachés deux à deux, n'ayant que leur chemise, ayant été dépouillés dans le bateau. » Un employé des douanes la prit à son bord au moment où le bateau coulait. Le reste, c'est-à-dire les coups de sabre, de gaffe, comme aux autres noyades [1].

Le 18 janvier répond au 29 nivôse; c'est peut-être cette expédition que Bachelier aura considérée comme la dernière des grandes noyades, et qui lui aura fait dire, en se trompant d'un jour, qu'il n'y eut pas de noyades après le 28 nivôse.

XI

Carrier ne quitta Nantes que le 26 pluviôse (14 février 1794); il y a donc lieu d'examiner si Bachelier ne s'est trompé que d'un jour, en assignant au 28 nivôse le terme des noyades.

Je relève, en passant, ces trois lignes d'une signification équivoque que je trouve, à la date du 3 pluviôse (22 janvier), sur le registre du Comité : « Arrêté que, quand il s'agira d'une expédition nocturne, on préviendra le commandant de la place, et ce, d'après un rapport du commandant de Gigant, qui annonce que les citoyens Fleury et Vic ont voulu sortir dans la nuit du 2 au 3 pluviôse, et ont commis des indiscrétions [2]. »

[1] *Id.*, p. 93.
[2] F° 94. (Arch. du greffe.)

Il y avait longtemps que la contagion régnait à l'Entrepôt, mais, dans les premiers jours de pluviôse, la contagion s'étant déclarée dans d'autres prisons, les diverses autorités s'inquiétèrent pour la ville elle-même. Le 2 pluviôse (21 janvier), le Comité révolutionnaire avait donné des pouvoirs illimités à la Commission de salubrité pour la translation des détenus en diverses maisons d'arrêt [1]. » Le district écrivait le même jour à la municipalité : « A l'Entrepôt, il existe une odeur si fétide que plusieurs de nos confrères qui y montent la garde y ont perdu la vie [2]. » Après avoir pris l'avis de la Commission de salubrité, le Conseil général de la commune décida, le 12 pluviôse (31 janvier 1794), que l'on députerait vers Carrier, « pour le solliciter de prendre un parti pour faire transporter les brigands, dans un ou plusieurs navires, seul remède à apporter aux malheurs qui menacent la commune [3]. »

Carrier avait sans doute émis un avis favorable, car, dès le lendemain, le Comité révolutionnaire donnait à Jolly « réquisitoire de faire transférer les brigands de l'Entrepôt dans des galiotes après avoir fait nettoyer par les prisonniers mêmes le susdit lieu [4]. »

C'est dans ces jours, c'est-à-dire le 9 pluviôse (28 janvier), que se produisit la seule protestation contre les noyades que nous puissions enregistrer. Il a déjà été parlé plusieurs fois de la Commission militaire qui siégeait à l'Entrepôt, et qui condamnait chaque jour à mort un grand nombre de brigands, que l'on fusillait

[1] Registre du Comité, f° 92. (Arch. du greffe.)

[2] Lettre du 2 pluviôse an II, n° 206 (Archives municipales). Dans le livre du Dr Leborgne sur *les Grandes épidémies que ont régné à Nantes*, Nantes, 1852, p. 132, on lit que le typhus faisait à l'Entrepôt trente à quarante victimes par jour, et que vingt et une sentinelles avaient péri, et non douze cents, comme le dit M. Louis Blanc, t. X, 179, édit. in-18.

[3] Délibér. du Conseil génér. de la comm. (Archives municip.). A propos de cette délibération, M. Verger, dans ses *Notes manuscrites sur la ville de Nantes*, se demande si Carrier ne se faisait pas adresser cette requête pour masquer ses projets de noyades (p. 581).

[4] Registre des procès-verbaux du Comité révol. Séance du 13 pluviôse (1er février), f° 101. Il résulte du procès-verbal du 15 du même mois que des prisonniers mutins des Saintes-Claires et des femmes de l'hôpital de l'Unité furent envoyés aux galiotes (arch. du greffe).

ensuite dans les carrières de Gigant. « Il y avait — c'est David-Vaugeois, accusateur public de cette Commission qui parle — dans la maison de l'Entrepôt des hommes que la Commission militaire avait mis sous la sauvegarde des autorités constituées, et elle avait expressément défendu d'en laisser extraire aucun de cette maison de détention ; et cependant Lamberty, l'agent des noyades, se présente de nouveau dans cette maison pour renouveler ses cruelles exécutions, il veut enlever de force les détenus ; l'accusateur public en est informé, il se transporte dans cette prison, on est obligé de requérir la garde nationale ; il s'engage une vive discussion entre l'accusateur public et Lamberty, porteur des ordres de Carrier... Il fallait que ce Lamberty se crût bien autorisé par Carrier, puisqu'il osa exiger de l'accusateur public une déclaration par écrit qu'il s'opposait à l'exécution des ordres dont lui, Lamberty, était porteur [1]. » « Ils furent s'en plaindre à Carrier, qui envoya chercher la Commission militaire qui avait donné cet ordre. Nous étions à nos fonctions, dit Bignon, à l'exception du citoyen Gonchon (frère du pétitionnaire du faubourg Saint-Antoine), qui, à cause de la maladie qu'il couvait, se trouva seul à la maison : il fut seul chez Carrier. Le représentant lui dit en le voyant : Te voilà donc, j... f... de président, qui t'opposes à mes ordres. Eh bien ! j... f..., juge donc dès que tu veux juger. Si dans deux heures tous les prisonniers de l'Entrepôt ne sont pas jugés, je te fais fusiller. Le brave Gonchon, intimidé et outré de ce procédé, tout tremblant, ne sut que lui répondre, accourut bien vite à la maison d'arrêt du Bouffay où j'instruisais une affaire, me chercher pour aller à l'Entrepôt. J'étais pour lors atteint de la maladie pestilentielle ; je m'y traînai comme je pus ; nous y jugeâmes les *dix* derniers brigands qui y étaient. Mais quel fut notre étonnement, lorsque nous aperçûmes que, de huit hommes que nous avions fait mettre de côté, sur lesquels il n'y avait pas suffisamment de preuves pour les condamner, cinq avaient été jetés à l'eau ; que six femmes

[1] *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 233.

grosses condamnées à la vérité à mort et sursis à l'exécution avaient subi le même sort [1]. »

J'ai dit que cette scène avait eu lieu le 9 pluviôse (28 janvier): en effet, en se reportant au registre de la Commission militaire, on voit que cette Commission, qui avait condamné, le 30 nivôse (19 janvier), 207 brigands, cesse de siéger jusqu'au 6 pluviôse (25 janvier), jour où elle condamne 27 brigands et prononce deux acquittements; le 8 pluviôse (27 janvier), la Commission tient une séance insignifiante dans laquelle elle acquitte un nommé Jean Barbin, et, le *9 pluviôse* (28 janvier), elle prononce, non pas *dix*, mais *six* condamnations. Comme elle cessa de siéger jusqu'au 22 pluviôse (10 février), et que Gonchon mourut peu de jours après son altercation avec Carrier [2], il est de toute évidence que la scène racontée par Vaugeois, par Bignon et par d'autres, eut lieu le 9 pluviôse (28 janvier), le seul de ces vingt-deux jours où l'on ait jugé un nombre de brigands se rapprochant de dix, si même Bignon n'a pas écrit *six*. Allard, commissaire bienveillant, qui a fait de cette scène un récit conforme à celui de Bignon, ajoute : « *Les noyades n'en continuèrent pas moins* [3]. » Gonchon était mort de peur; la fièvre l'avait saisi en rentrant chez lui. « Dans les accès de sa fièvre, il s'écriait: Carrier est-il parti? Carrier est un scélérat! Carrier est-il arrêté [4] ? »

Plusieurs témoins ont affirmé que des noyades s'étaient faites en plein jour [5]. Le fait sur lequel j'ai groupé les dépositions qui vont suivre, est sans doute l'un de ceux qui auront servi de base à cette assertion.

« On amena un jour de l'Entrepôt, dit un témoin, un grand nombre de prisonniers, on les fit descendre dans une galiote et on

[1] *Pièces remises à la Comm. des Vingt et un*, p. 111.

[2] Gonchon (Antoine) mourut le 17 pluviôse an II (5 février), dans la maison Perrotin, quai de la Barbinais, âgé de 47 ans. Ce fut Bignon et une journalière qui déclarèrent son décès (registre de l'état civil, section Scévola, f° 67).

[3] *Pièces remises à la Comm. des Vingt et un*, p. 80.

[4] Dépos. de Bignon. *Mercure français* du 5 brumaire an III, p. 222.

[5] *Bull. du Trib. rév.* Déposit. de Laënnec, VI, 224; — de Besse, de Lambert, 323; — de Griault, 341; — de Mosneron, VII, 50.

en cloua l'entrée. Quelques jours après, on en jeta à l'eau environ quatre-vingts qui étaient morts ; on en reconduisit seize à l'Entrepôt *pour nettoyer cette prison,* en leur promettant grâce. Pendant leur absence, ceux qui étaient dans la gabare furent noyés. A leur retour ils s'aperçurent que leurs camarades avaient péri ; ils firent des difficultés pour descendre dans la gabare, et le lendemain ils subirent le même sort que les autres [1]. »

Un autre témoin dit « avoir vu un jour amener des prisonniers sur des charrettes ; ils venaient de l'Entrepôt ; on les déposa dans une galiote où on les oublia pendant quarante-huit heures ; on avait eu la précaution de fermer le pont. Lorsqu'il fut ouvert, on trouva soixante malheureux étouffés. On les fit enlever par d'autres prisonniers qu'on venait d'amener. Robin, le sabre à la main, fit jeter ces cadavres dans la Loire. Cette opération finie, il fait mettre à nu tous les prisonniers, hommes, femmes et enfants, on leur lie les mains derrière le dos, on les fait entrer dans un chaland, où ils sont noyés. Cette noyade *s'est faite en plein jour* [2]. »

« On avait choisi, dit un autre témoin, dix-huit prisonniers pour nettoyer le navire ; ils se flattaient d'être épargnés, leur espérance fut vaine. Le navire une fois nettoyé, ils furent jetés à l'eau l'un après l'autre [3]. »

« A l'époque où l'on vida l'Entrepôt, Jonnet vit jeter de la galiote dans la Loire des cadavres d'hommes et de femmes [4]. »

Les détails de ces quatre dépositions diffèrent ; les chiffres sont peut-être exagérés, mais le fond est le même, et cela suffit pour confirmer la vérité de l'assertion qui termine le récit donné par Allard de la scène de Gonchon : *Les noyades n'en continuèrent pas moins.* La scène de Gonchon est du 9 pluviôse, le fait qui vient d'être raconté dut se passer du 10 au 12 pluviôse (29-31 janvier 1794), et quand Bignon dit qu'il jugea dix derniers brigands de

[1] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 340. Dép. de Berthé.
[2] Dép. de la femme Pichot, *eod.*, p. 283.
[3] Dép. de Laurent fils, *eod.*, 346.
[4] *Eod.*, p. 330.

l'Entrepôt, c'est une manière de parler, car le 10 il y en avait encore un certain nombre. Cela résulte d'une dénonciation datée de ce jour, et portant que plusieurs d'entre eux viennent de s'évader en faisant un trou au plancher du premier, par lequel ils ont gagné le second étage, et arrivés là, ont attaché une corde neuve au volet d'une fenêtre [1]. Quant à la date du nettoyaye de l'Entrepôt, elle est établie par plusieurs rapports des médecins qui présidaient à cette œuvre de salubrité et notamment par celui du Dr Pariset, du 11 pluviôse, dans lequel il est question de brigands de l'Entrepôt employés à cette besogne [2].

Je serais fort embarrassé de dire à quelle période il faut rattacher certaines noyades dont la réalité est attestée par des témoins sérieux. Je n'oserais prétendre qu'elles sont des faits différents de ceux que j'ai mentionnés en leur assignant des dates exactes ou approximatives, mais elles ont néanmoins des caractères qui les différencient des autres. Telle est la noyade des femmes de mauvaise vie enfermées à Mirabeau (local situé près de la place Delorme), au nombre d'environ 80, attestée par Dreux [3] et mentionnée dans une lettre du 28 fructidor an II [4]. Le capitaine Leroux affirma que ces femmes avaient disparu sans qu'on sût ce qu'elles étaient devenues [5]. Telle est encore la noyade de prisonniers amenés d'Ancenis et qui ne furent pas débarqués. Elle dut avoir lieu à la fin de frimaire ou dans les premiers jours de nivôse, époque à laquelle il venait des brigands d'Ancenis et de Saint-Florent. Deux soldats se présentèrent à la portière de la voiture de Carrier qui sortait de la société populaire, et lui annoncèrent qu'ils arrivaient d'Ancenis avec environ trois cents prisonniers dans un bateau, et qu'ils ne savaient où les conduire. Carrier leur répondit : « Comment ! f... imbéciles que vous êtes !

[1] Déclaration signée Bouché (Archives municipales.)

[2] Rapport du Dr E. Pariset (Mêmes archives.)

[3] *Bullet. du Trib. rév.*, n° 98, p. 403.

[4] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 18.

[5] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 310. — Phelippes, dans sa brochure *Noyades, Fusillades*, Paris, Ballard, parle d'une noyade de femmes, réunies et détenues dans la halle de Nantes, p. 95.

f... moi tous ces b... là à l'eau !... Le lendemain, le bruit général dans toute la ville était qu'on avait noyé un grand nombre de prisonniers arrivés d'Ancenis [1]. »

ALFRED LALLIÉ.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

[1] Déclaration de J.-B. Giraud, directeur des postes à Nantes. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 13. V. aussi, p. 70, précis des Débats par Leblois.

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE

NOTE SUR LA BATAILLE DE TORFOU*

M. de Bonchamps était à Tiffauges et n'y avait pas son armée. Quelques-uns des siens seulement et surtout ses officiers, instruits, par les convocations faites à Cholet et dans une partie de l'Anjou, qu'il se formait une armée à Tiffauges, s'y rendirent de bonne volonté. Ce fut M. de Bonchamps qui, peu d'heures avant la bataille, se porta en avant sur Torfou et y rencontra inopinément l'armée républicaine. Un obus lancé sur le clocher de Torfou annonça la présence de l'ennemi, à l'instant où on allait entrer dans le bourg. M. de Bonchamps disposa environ trois cents fantassins et à peu près une centaine de cavaliers qui l'avaient suivi, de manière à empêcher l'ennemi d'outre-passer le bourg. Mais cette poignée d'hommes, convaincue qu'elle avait affaire à des forces très-supérieures, ne tint que quelques instants. Un régiment de l'ancienne ligne, au pas de charge, détermina bientôt sa fuite sur Tiffauges, où déjà quelques hommes, qui avaient tourné le dos à la première connaissance de l'ennemi, avaient porté l'alarme. Ce fut à l'instant même où M. de Bonchamps, que la fuite de son petit détachement avait entraîné, arrivait sur la grande route devant Tiffauges, que M. de Charette, qui se trouvait là à la tête des siens, secondé par M. de Lescure, à la tête d'une portion de la grande armée, s'élança

* Extrait des Notes et souvenirs inédits laissés par M. Amédée de Béjarry, qui remplissait à cette affaire les fonctions d'aide de camp de M. de Royrand.

sur la ligne ennemie, qui n'était plus qu'à demi-portée de fusil, et, suivi de tout ce qui l'environnait, commença la victoire, qui fut assurée, un quart d'heure après. L'armée républicaine, croyant n'avoir en tête que le petit nombre d'hommes que M. de Charette lui avait opposé les jours précédents, marchait sans précaution. La déroute de son avant-garde jeta la confusion dans ses rangs et elle fut bientôt enfoncée.

M. de Royrand et une partie de l'armée du centre se portèrent rapidement, par la rive gauche de la Sèvre, vers le pont de Boussay, afin de couper aux républicains la retraite sur Clisson. L'armée de Kléber eût été anéantie par ce mouvement, si ce général n'avait trouvé dans le bataillon qu'il s'était hâté d'y envoyer un chef qui combattit jusqu'à son dernier homme et qui par son dévouement sauva le reste de l'armée.

On croit que l'armée de Bonchamps avait remporté, *ces jours-là*, une victoire sur les bords de la Loire ; mais je n'ai pas le souvenir exact à cet égard. Surtout on n'a pas dit que ce fût ce jour-là même ; au contraire, car on donne comme positif qu'elle n'était pas rassemblée, puisque, en conséquence d'une délibération qui eut lieu à Tiffauges après l'action, M. de Bonchamps partit, dès le soir même, pour aller en faire la convocation.

M. de Bonchamps n'était pas le lendemain à Montaigu. Le conseil précité avait décidé que M. de Bonchamps, ayant fait son rassemblement, se porterait le surlendemain sur Clisson, où l'armée, qui aurait pris Montaigu la veille, se trouverait pour attaquer cette ville de concert avec lui.

Un nouveau conseil tenu à Montaigu le lendemain de la prise, par conséquent le jour où on était convenu d'attaquer Clisson, changea ces dispositions en déterminant la marche sur Saint-Fulgent. Il y eut de longs débats dans ce conseil : une grande partie des chefs voulait tenir l'engagement pris avec M. de Bonchamps. Ils représentaient qu'on compromettrait son armée en l'exposant à une attaque dans laquelle elle ne serait pas secondée ; qu'on n'était pas sûr que les courriers qu'on pourrait lui envoyer pussent le ren-

contrer, l'ennemi occupant le pays qui le séparait de lui. M. de Charette, qui tenait presque seul à l'avis contraire, alléguait qu'il était dangereux d'attaquer Clisson avant d'avoir éloigné l'armée qui était à Saint-Fulgent; que, quel que fût, disait-il, celui des deux postes qu'on attaquât, battus, on serait infailliblement pris en queue par l'autre; qu'il était par conséquent important d'attaquer le premier, celui qui offrait le plus d'espérance de succès; que Clisson était fortifié par son château et par la Sèvre, et qu'au contraire, Saint-Fulgent était absolument à découvert. Il tint invariablement à son opinion, de sorte que le conseil fut dissous sans résolution commune, M. de Charette se préparant à partir pour Saint-Fulgent et les autres pour Clisson. Les troupes étant rassemblées, il était environ deux heures de l'après-midi, M. de Lescure et les autres chefs de la grande armée accédèrent tout à coup à la résolution de M. de Charette, dans l'espérance qu'un courrier parviendrait encore à temps à M. de Bonchamps. C'est, je crois, le jeune Guignard, de Tiffauges, qui lui fut envoyé.

Leur attente fut vaine ; le courrier ne parvint pas, et M. de Bonchamps, marchant sur Clisson, ayant rencontré l'armée républicaine qui évacuait la ville, l'attaqua, persuadé que, pendant l'action, l'armée auxiliaire surviendrait. Il enfonça d'abord la colonne ennemie ; mais ses soldats, ne voyant pas venir le secours qu'ils attendaient, se découragèrent et prirent la fuite, en laissant sur la place 4 ou 500 des leurs et la plus grande partie de leur artillerie.

AMÉDÉE DE BÉJARRY.

MARINE FRANÇAISE

COMBAT DE BELLE-ILE

OU DES CARDINAUX*

Au Croisic.

Le mercredi matin, 21 novembre, le *Héros*, complétement désemparé et qui allait fatalement tomber aux mains de l'ennemi, venait faire côte au Croisic.

Dans son rapport au ministre, daté de cette ville le 24 novembre, le capitaine de Sansay rend compte en ces termes de l'événement :

« On allait nous amariner, lorsqu'à l'entrée de la nuit quatre de nos vaisseaux revirèrent de bord et passèrent auprès de nous, ce qui nous fit abandonner des deux vaisseaux anglais qui nous avaient combattus sous le vent. Je pris le parti de mouiller pour me dégager, et fis couper et jeter à la mer nos mâts et nos vergues qui étaient sur les gaillards; je fis enverguer une misaine et un petit foc que je fis gréer. Avant le jour je fis couper mon câble pour me perdre à terre...

« M. le chevalier de Quélen, enseigne, a été tué sur le gaillard d'arrière. auprès de moi, M. de Maupertuis, aussi enseigne, qui était à la première batterie, est mort de sa blessure; il avait eu la jambe emportée. M. le chevalier de la Laurencie, enseigne, a un coup de feu dans la hanche;

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 457-467.

deux gardes de la marine, MM. de Lorgeril et le Metaer, sont aussi blessés [1]. »

Le maréchal de Conflans, qui, lui, avait un vaisseau et un équipage intacts, fit couper les câbles du *Soleil-Royal*, et, par une manœuvre sans excuses comme sans précédents dans la marine française, vint s'échouer à l'entrée du même port vers les sept heures du matin.

Onze cent soixante hommes, c'est-à-dire l'équipage complet de ce dernier, qui pendant le combat n'avait eu aucun blessé, descendirent à terre. Le premier, dont le corps et les manœuvres étaient criblés, et qui avait perdu près de trois cents hommes, en débarqua 460.

Mais écoutons un témoin oculaire, très-probablement habitant de Guérande, qui écrivit, le 4 décembre, les souvenirs laissés dans son esprit par le drame auquel il venait d'assister. Son style, peu châtié, présente parfois des traits piquants, malgré ses négligences, et nous compléterons le récit par des annotations dont nous indiquerons les sources [2] :

« Le résultat de cette désagréable aventure, où nous avons été si battus et humiliés, procède, selon le rapport des parties intéressées, de ce que le temps était trop mauvais et les ennemis trop supérieurs. Mauvaise excuse, ils ne pourront jamais se disculper de ne s'être pas battus. Le maréchal dit avoir été abandonné de son escadre, son escadre dit qu'il a décampé le premier, et ce mauvais exemple leur a fait prendre leur parti. En général, une partie de l'escadre n'a point combattu, la totalité a mal manœuvré, et le maréchal s'est dans cette journée couvert d'une honte qui malheureusement rejaillit sur toute la nation.

« Après que l'on eut retiré les hommes et une très-petite partie des bagages des deux navires échoués à l'entrée du port du Croisic, le maréchal ordonna, le jeudi 22 à midi, que l'on mît le feu au *Soleil-Royal*, ce qui fut exécuté [3].

[1] *Arch. du Minist. de la Marine*; dossiers.

[2] Cette relation, dont il existe plusieurs copies, et que nous avons lieu de croire inédite, se trouve aux Archives du greffe du tribunal civil de Nantes, parmi les papiers saisis chez l'abbé Chotard, prieur du Cellier (fonds Chotard). Nous remercions M. Léon Maitre, archiviste de la préfecture, de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu nous la communiquer.

[3] L'amiral Hawke dit, dans son rapport, que le 21 il fit signal d'appareiller. Mais il faisait un vent si violent qu'au lieu d'oser démarrer je fus obligé de faire amener

« Mais les Anglais, voulant avoir leur part à l'incendie, envoyèrent sur les quatre heures du même jour, cinq chaloupes bien remplies d'hommes, qui vinrent brûler le *Héros*, sous le feu d'une batterie de trois canons de 24, et à une portée de carabine, sans que personne se mît en devoir de les en empêcher, tant tout le monde avait perdu la tête. Cependant il y avait là au moins trois mille hommes présents, dont un bataillon du régiment de Bourbon-Infanterie, et soixante hommes, notables et bourgeois, qui offrirent d'aller le deffendre. Mais le maréchal l'emporta d'autorité ; et les deux navires estimés de quatre à cinq millions, qu'on aurait pu sauver, ou desquels au moins on aurait pu retirer la plus grande partie des effets, furent perdus par un enchaînement des mauvais conseils et de la sottise de cet homme.

« Les Anglais ne perdirent, dans cette journée, à notre connaissance, que deux vaisseaux, la RÉSOLUTION de 74, et l'ESSEX de 70, qui s'échouèrent sur le Four, écueil à trois lieues en mer au S.-O. du Croisic. Ils avaient beaucoup souffert pendant le combat, et ne purent apparemment gouverner dans la nuit du mardi au mercredi, qui fut obscure et mauvaise; ou ils s'attachèrent trop à la poursuite des navires qui gagnaient Rochefort; ce qui les fit se précipiter sur les écueils, dont ils n'avaient peut-être pas connaissance. Le samedi suivant (24 novembre), les Anglais, après en avoir retiré tous les hommes et la majeure partie des gros équipages, y mirent le feu [1].

« M. le duc d'Aiguillon, venu de Vannes, le jeudi (22), coucher au Croisic, pour y voir le maréchal, proposa et désigna, le vendredi matin,

les perroquets. D'après la lettre de M. de Conflans, il paraîtrait que c'est le 21, lendemain de l'action, qu'il fit brûler son vaisseau. L'amiral Hawke, notre relation et d'autres documents indiquent positivement le 22. C'est une preuve que le *Soleil-Royal* pouvait être sauvé, le vent étant favorable pour aller à Rochefort, et les Anglais n'ayant pas bougé dans la journée du 21. Les roches situées à l'entrée du Croisic sur lesquelles toucha le vaisseau amiral, ont conservé depuis l'événement la désignation de *Basse-Soleil*.

[1] Sur la RÉSOLUTION se trouvait une partie de l'équipage prisonnier du *Formidable*. M. de Berlaymond, capitaine des troupes d'embarquement et blessé, essaya de profiter de la circonstance pour échapper à la captivité. Il se jeta, lui douzième, sur quelques débris du naufrage dont il fit une sorte de radeau, à l'aide duquel il pensait gagner aisément la terre. Poussé au large par la marée, il resta quatre jours sur son radeau, la moitié du corps dans l'eau, endurant le froid, la faim et la soif avec une constance admirable, et encourageant ses compagnons d'infortune. Dix d'entre eux périrent. M. de Berlaymond, resté seul avec un matelot de Dieppe, fut enfin recueilli, mourant, par un navire hollandais qui le ramena à Brest. — *Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matières du temps*, Verdun, 1860, 1er semestre p. 152.

un détachement de 50 hommes du régiment de Bourbon, pour aller dans une ou deux chaloupes, brûler ces navires par représailles. Mais aucun pilote du Croisic ne voulut se charger de les conduire, vu l'impossibilité de se rendre à trois lieues en mer, sous les yeux des Anglais qui en étaient maîtres, et d'échapper au feu de ces deux navires qui les eussent coulés bas de fort loin, avant qu'ils pussent les aborder. Messieurs de terre ne prévoient point toutes ces choses.

« Dans l'entrevue que le duc eut avec le maréchal au Croisic, le premier dit à l'autre : — Vous avez, sans doute, rendu compte à la cour de ce qui vient de se passer ?... — A quoy le maréchal ayant répondu ouy! le duc lui répliqua qu'il en avait fait autant de son côté, mais qu'il craignait que leurs lettres ne s'accordassent point. A quoi le maréchal répondit que cela pouvoit bien être, propos que je ne tiens que du public.

« Il en est un plus sûr, qui m'a été rapporté par l'officier de Bourbon, à qui le maréchal le tint. Le mercredi 21, jour de son débarquement, comme on allait s'asseoir à table chez M. de Broc, cet officier, sous prétexte de le mettre plus à son aise, lui demanda son épée et son chapeau; le maréchal répondit qu'il s'en débarrassait d'autant plus volontiers qu'il ne prévoyait pas qu'elle deut jamais lui servir !...

« Le mercredi 21, lendemain de l'affaire, toute l'escadre anglaise mouilla en ligne, avec toutes ses flammes et pavillons au vent, au nombre de 29 navires, au même endroit où s'était donné le combat la veille. Aucun de nos vaisseaux ne parut. Plusieurs de leurs frégates, pour nous narguer, vinrent insolemment courir des bordées à une portée de fusil de notre côte, dans les endroits où l'on savait, du reste, qu'il n'y avait pas de batteries établies.

« Douze vaisseaux anglais se détachèrent, cinq jours après, pour aller bloquer nos huit navires refugiés à Rochefort. Le reste de l'escadre continue de mouiller au même endroit et y séjournera jusqu'au mois de mars, relevé qu'il sera par de nouvelles escadres. Leur intention est d'observer la flotte qui est dans la rivière de Vannes, que l'on désarme, et d'essayer de la brûler, de même que les vaisseaux et frégates entrés dans la Vilaine, dont ils ne sont éloignés que de deux lieues, et qu'on a fait remonter le plus haut possible, en établissant des batteries des deux côtés de la rivière pour en défendre l'accès.

« Du clocher et des fossés de Guérande, on voyait distinctement le combat, qui se donnait à quatre lieues de distance dans l'Ouest, depuis l'île d'Hoëdic jusqu'à l'île Dumet.

« Je crois avoir omis de dire que le lendemain du combat, 21, un canot chargé de douze Anglais, dont trois officiers, essayant de se sauver de l'Essex, échoué sur le Four, furent forcés par les vents contraires et

les courants de venir à la côte du Croisic. Nous les avons gardés huit jours, après lesquels ils furent transférés à Vannes.

« Huit jours après le combat, l'amiral anglais renvoya au duc d'Aiguillon les blessés et prisonniers du *Formidable*, au nombre de 200. Par représailles de cette galanterie, le duc envoya à bord de l'amiral des rafraîchissements et des vins de toute espèce [1].»

Quinze jours après ces lamentables événements, les états-majors du *Soleil-Royal* et du *Héros* quittaient le petit port dans lequel ils avaient si lâchement cherché un refuge, au lieu d'essayer au moins de sauver ou de conserver le bâtiment confié par la France à leur honneur ; et les termes dans lesquels le commissaire du Croisic informe celui de Nantes de ce départ ne plaident certainement pas leur cause.

« Au Croisic, le 5 décembre 1759.

« Monsieur,

« Messieurs les capitaines, officiers et écrivains des vaisseaux le *Soleil-Royal* et le *Héros* sont partis d'ici le 28 du mois dernier, sans songer à faire sauver les effets de ces vaisseaux, ainsi qu'ils le devaient par eux-mêmes. Comme je ne puis voir le bien du Roy se perdre, j'ai fait commencer le sauvetage lundi dernier, par le temps et les marées les plus propres, et je fais mettre en magasin tout ce que l'on sauve. Cette besogne est considérable pour moy, et elle m'empêche de vaquer avec exactitude aux affaires de mon bureau. D'ailleurs je ne suis point assez connaisseur dans les attirails prodigieux d'un vaisseau pour m'acquitter avec succès de cette grande opération. Il serait donc à souhaiter, Monsieur, qu'on envoyât ici des sujets capables. Je vous supplie de vouloir bien y pourvoir.

« LECLERC [2]. »

Ce doit être à la date du 5 ou 6 décembre que l'amiral anglais se présenta devant le Croisic, et fit savoir au commandant de cette place, M. de Broc, qu'il allait faire travailler à retirer des débris des deux vaisseaux incendiés les canons qu'il réclamait au nom de S. M. Britannique ; et que si l'on tentait de s'y opposer, et que les canons des batteries tirassent sur ses ouvriers, il bombarderait la ville et la réduirait en cendres.

[1] Parmi ces prisonniers, se trouvait le jeune de la Pérouse, garde-marine, assez gravement blessé.

[2] *Adm. de la Marine de Nantes*, cahier de lettres écrites au ministre.

Mais sir Edward Hawke n'avait plus affaire à M. de Conflans ; les Croisicais, sans se laisser effrayer par ses menaces, refusèrent de laisser enlever les pièces. Irrités, les Anglais s'embossèrent et ouvrirent le feu. Pendant trois jours les champs furent sillonnés par les boulets. Une bombe tomba dans le milieu du Croisic, devant la principale porte de l'église. Les habitants n'en persévérèrent pas moins dans leur patriotique résolution ; et les assaillants durent renoncer à de nouveaux trophées d'une victoire dont ils avaient déjà trop de preuves [1]. Néanmoins, désireux d'avoir un souvenir de leur infructueuse tentative, ils emportèrent quatre canons, l'inscription du *Soleil-Royal,* et s'éloignèrent en laissant une lettre des plus méprisantes enveloppée dans un pavillon planté sur les débris de ce vaisseau.

Le *Soleil-Royal,* le plus beau vaisseau de la marine française, joignait à une marche supérieure l'avantage, fort rare alors, d'avoir une batterie de pièces de 36 en bronze. C'était un type perpétué, dont le nom remontait à la plus belle époque du règne de Louis XIV. Le premier avait été construit à Brest, en 1669, par le fameux constructeur Hubac. En 1690, monté par l'illustre Tourville, il prit part à la bataille de Beveziers. En 1692, armé de 104 canons, 28 officiers composant l'état-major, 945 hommes d'équipage, il portait Tourville, ayant M. des Nos pour capitaine de pavillon, et après la défaite de la Hougue fut au nombre des vaisseaux qui se réfugièrent à Cherbourg, où il s'échoua [2].

[1] *Lycée armoricain.* t. VI, 1825; la tour du Four, par M. X.. — *Notes sur le Croisic,* par Caillo, p. 134. — Par lettre datée de Marly, le 13 mai 1767, le roi fit don aux Croisicais d'un canon de bronze provenant du *Soleil-Royal,* pour faire une cloche. *Adm. de la Marine de Nantes,* correspond. minist. — Les canons, ainsi conservés à l'État par le patriotisme des habitants de ce petit port, ont servi jusqu'à nos jours à l'armement de l'un des forts du goulet de Brest.

[2] Sur la liste des vaisseaux de 1673, le *Soleil-Royal* est inscrit comme vaisseau de 1er rang extraordinaire. Longueur, 164 pieds 1/2; largeur, 44 1/2; port, 2,500 tonneaux; 120 canons. — Le *Soleil-Royal* put-il être remis à flot? — Je l'ignore, nous écrit M. Octave de Branges, conservateur-adjoint des archives du ministère de la Marine, que nous remercions de l'aimable empressement avec lequel il a bien

En 1704, monté par M. de Langeron (102 canons et 1,000 hommes d'équipage), on le voit figurer au combat de Velez-Malaga, le 24 août, arrière-garde de l'armée navale du comte de Toulouse. Le nom du *Soleil-Royal* est encore porté sur l'état de la Marine de 1709.

Les Anglais prétendirent que le *Héros* avait amené pavillon pendant le combat ; mais l'état de la mer les avait empêchés de l'amariner. Ce vaisseau, construit à Port-Louis en 1701, par Coulomb, ne figure dans aucune des escadres armées jusqu'en 1759.

Longtemps on travailla à l'extraction de l'artillerie et des débris des deux bâtiments. Un hardi plongeur, nommé Cotton ou Gotton, né au Croisic, et dont, disait-on, la fortune était au fond de l'eau, rendit d'immenses services en cette circonstance. La correspondance ministérielle donne de nombreux renseignements sur le sauvetage. Elle nous apprend entre autres choses un triste accident arrivé le 15 mai 1760 à la batterie de la Pointe du Croisic, par un canon provenant du *Héros*, qui, en tirant sur un chasse-marée anglais, tua le commandant de la batterie, un des soldats, et en blessa grièvement deux autres. « Comme il paraît qu'on ne peut imputer ce malheur qu'au dépérissement qu'a souffert l'artillerie, qui, après avoir été vivement chauffée dans le combat, et dans le feu qui a consumé ce vaisseau, a été plongée dans l'eau de la mer, j'estime, dit le ministre, que pour s'assurer de leur qualité, avant d'en faire usage, il convient de leur faire subir une nouvelle épreuve. »

En avril 1870, il y eut encore un marché de passé avec le sieur Cotton, pour le sauvetage de seize canons de fonte provenant du même vaisseau.

voulu nous fournir les notes et pièces qui nous ont été si utiles. — Toutefois je ne le crois pas ; car, dès la même année 1692, un vaisseau du même nom fut mis en chantier à Brest, par Hubac. D'un autre côté, en 1693, le *Soleil-Royal*, monté par Tourville (104 canons et 900 hommes), assista à la bataille de Lagos. En 1709, le *Soleil-Royal* avait 104 canons en guerre, 90 en paix ; sa longueur était de 170 pieds, sa largeur de 46 pieds 4 pouces, et sa capacité de 2,000 tonneaux. Il existe au Musée naval du Louvre un très-beau dessin de ce vaisseau.

Dans la Vilaine.

Le *Glorieux*, de 74, capitaine Villars de la Brosse ; le *Robuste*, l'*Inflexible*, le *Dragon*, l'*Éveillé*, le *Sphinx* et le *Brillant*, ces six derniers de 64; les deux frégates la *Vestale* et l'*Aigrette* et les corvettes la *Calypso* et le *Prince-Noir*, à la suite de diverses manœuvres pour éviter les abordages et les écueils qui les environnaient, furent portés à l'entrée de la Vilaine, où l'ennemi essaya vainement de venir les brûler. Ils se placèrent dans la petite rade de Vieille-Roche en Arzal. L'*Éveillé* fut un moment en perdition en franchissant l'embouchure, mais, secouru avec intelligence, il put remonter le courant.

Le Français, né malin, créa le vaudeville,

a dit le judicieux auteur de l'*Art poétique*. Notre esprit versatile et léger aime à rire et plaisanter de tout. Malgré la douloureuse indignation que chacun ressentait, il y eut des chansons sur la déroute de Conflans, et les littérateurs ne manquèrent pas d'aligner leurs rimes sarcastiques sur le désastre qui frappait au cœur la France et la marine.

Nous n'avons pas rencontré de chansons, mais le dossier de la Chambre de Commerce renferme une pièce de vers. A coup sûr, elle ne sort pas de la plume d'un lauréat de premier ordre et ne mérite pas l'œillet ou le souci de nos académies provinciales; elle pourrait cependant très-bien appartenir à un rimailleur breton. Dans tous les cas, si le trait final semble trop mordant pour des officiers lâchement abandonnés par leur chef, elle est comme le reflet et l'écho lointain de l'opinion générale au sujet de cette déplorable affaire.

Les plongeons de la Vilaine.

Vers la mer où Phœbus roule son char doré,
Des fleuves le plus vil et le plus ignoré,
La Vilaine, dormant sur son urne fangeuse,

A l'Océan joignait une onde limoneuse,
Quand un bruit tout à coup réveille ses esprits.
Le résonnant Écho lui rapporte des cris
Avec un sifflement de voiles, de cordages;
Même, elle sent bientôt reculer ses rivages,
Par le sillonnement de colosses nouveaux
Dont le poids inconnu fait refluer ses eaux.
La crainte la saisit, et sans être parée
Elle court chez Thétis: O mère de Nérée,
Dit-elle, sauvez-moi du plus grand des dangers!
Mon domaine est en proie à de durs étrangers!
Quels sont-ils? quel objet conduit leurs pas nuisibles?...
Jamais on ne les vit sur mes rives paisibles.
Du Pactole, chez moi, cherchent-ils les trésors?
Quelques simples pêcheurs fréquentaient seuls mes bords;
La carpe, le goujon remplissaient leur nacelle.
Mais, sous un autre poids, je gémis, je chancelle;
De fiers usurpateurs, jusqu'au ciel exhaussés,
Bouchent mon lit étroit, l'un sur l'autre pressés.
Est-ce un nouveau tribut qu'on a mis sur mes ondes?
L'espace manque-t-il sur la mer des deux mondes?
Secourez-moi, Thétis, au nom de tous les Dieux,
Puisse Neptune ainsi sourire à tous vos vœux!
Calmez, répond Thétis, la crainte qui vous presse.
De mes moindres sujets le repos m'intéresse:
Ceux que vous redoutez ont bien plus peur que vous
Et ces monstres marins sont traitables et doux.
On les voit se cacher, comme l'oiseau timide
Qui devant le chasseur plonge sa tête humide.
Telle on voit s'amollir la cire en un moment
Et couler à l'aspect d'un brasier consumant.
Brest les a vus monter sur leurs poupes nombreuses,
J'applanissais pour eux mes ondes amoureuses.
Moi-même je les pris pour Théphis et Jason,
Partant pour conquérir l'héroïque toison.
Ils brûlaient, disaient-ils, d'entrer dans la carrière;
Mais leurs cœurs, en secret, regrettaient la barrière.
Tant qu'ils ont été seuls, leur insolence accrut;
Et le masque tomba dès que Hawke parut.
Sur ces bords désolés, hélas! en vain la France
Lève les mains au ciel, et demande vengeance;

Ses perfides enfants méconnaissent sa voix,
L'honneur même les trouve insensibles et froids.
Ils ont pris, ces héros, descendants de Thersite,
Le signal du combat pour un signal de fuite.
Aucun d'eux d'un seul coup n'a distingué sa main.
Traîtres, fuyez, leur dis-je, et nettoyez mon sein,
Vous ne trouverez point d'asile en mon empire!...
A ce récit hautain la Vilaine soupire
Et dit: Votre courroux me dicte mon devoir,
Thétis les a chassés, puis-je les recevoir?...
Pêcheurs et nautonniers dont les mains endurcies
Sur l'aviron pesant ne sont point raccourcies,
Poursuivez ces canards au milieu de nos joncs,
Sous vos coups redoublés assommez ces plongeons [1].

Caillo [2] rapporte aussi une anecdote qui se termine par une sanglante épigramme :

« On raconte que les officiers des vaisseaux réfugiés dans la Vilaine employaient leurs loisirs à la chasse, et que, pour la rendre sûre et fructueuse, ils tiraient les pigeons d'une dame du voisinage. Les observations de celle-ci sur le procédé ayant été prises d'une manière fort ironique : — Messieurs, leur dit-elle, brisons, je sais un moyen plus simple de vous empêcher d'approcher de mon colombier. — Ah ! nous serions curieux de connaître ce moyen, Madame. — Eh bien! Messieurs, j'y ferai mettre le pavillon anglais. »

Les caisses de l'État étaient vides; et le ministre de la marine ne pouvait autoriser les frais inutiles que devait nécessiter l'armement des vaisseaux ancrés dans la Vilaine. Il envoya ses ordres ainsi formulés à M. Villars de la Brosse, qui par rang d'ancienneté commandait cette division :

12 décembre 1759.

Copie de la lettre de M. Berryer, ministre de la Marine, à M. de la Brosse, commandant les vaisseaux réfugiés dans la Vilaine, en date du 12 décembre 1759.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois, par laquelle vous me rendez compte de la situation des vaisseaux qui se

[1] *Archives de la Chambre de Commerce.* Carton marine royale, n° 21, cote 5.
[2] *Notes sur le Croisic,* p. 133.

sont réfugiés dans la Vilaine, et des difficultés qui se rencontrent pour les en faire sortir. J'ai porté cette lettre au roi à Marly. Sa Majesté n'a pu s'empêcher de me dire sur le détail de votre position qu'elle ne concevait pas comment vous aviez pu prendre le parti d'une semblable relâche, que S. M. relativement à toutes les circonstances ne peut regarder que très-défavorablement. Elle vous charge d'examiner avec soin quels moyens à mettre en usage pour que ces vaisseaux puissent prendre la mer et gagner Brest, sinon ensemble, ce qui souffrira sans doute beaucoup de difficultés, du moins l'un après l'autre, si cela est praticable. S. M. m'a ajouté que l'état de ses finances ne pouvant soutenir la dépense de la continuation de l'armement dans la Vilaine, elle aimerait mieux prendre le parti de faire désarmer ses vaisseaux, faisant congédier les officiers et équipages, que de laisser subsister une dépense aussi forte et aussi infructueuse, sauf à prendre par la suite les mesures et employer les officiers qu'elle jugera à propos pour les réarmer et les retirer de cet endroit-là. Mais elle a différé à me donner ses derniers ordres à cet égard jusqu'à ce que vous n'ayez fait réponse à cette lettre. Je vous exhorte essentiellement à me la faire avec détail et précision. Vous devez sentir combien vous êtes intéressé à tâcher de faire sortir promptement et sûrement les vaisseaux du roi de l'endroit où ils sont, et combien il vous serait désagréable que ce ne fût pas vous qui en fussiez chargé. L'intérêt que je prends à ce qui vous regarde me fait souhaiter que vous y fassiez les plus sérieuses réflexions et que vous y puissiez réussir. Sa Majesté a trouvé très-mauvais que, sans demander ni attendre ses ordres, vous ayez pris sur vous de permettre à quelques officiers de se débarquer. Elle me prescrit de faire une note de tous ceux qui quitteront leurs vaisseaux sans qu'elle eut ordonné d'en faire le désarmement entier, afin de la lui mettre sous les yeux, les officiers ne devant jamais débarquer tant que les vaisseaux sont armés.

Signé : BERRYER.

M. de la Brosse adressa ses observations à M. Berryer, dans une lettre que nous n'avons pas, mais qui lui valut la réponse suivante, laquelle motiva deux lettres écrites par les officiers. Ces pièces font partie du même dossier et ont avec l'événement qui nous occupe une relation trop directe pour ne pas trouver place ici.

[1] *Archives de la Chambre de Commerce de Nantes* (carton Marine royale, N° 21, cote 5).

17 décembre 1759.

Copie de la lettre de M. Berryer, ministre de la Marine, à M. de la Brosse, commandant les vaisseaux réfugiés dans la Vilaine, en date du 17 décembre 1759.

Je réponds tout de suite, Monsieur, à la lettre que vous m'avez écrite le 11 de ce mois.

Nonobstant tout ce que vous me marquez sur les différents besoins des vaisseaux réfugiés dans la Vilaine, je ne puis les regarder que sur le pied de vaisseaux en mer au commencement d'une campagne, aux besoins desquels il doit être pourvu par tout ce qui est à bord, à l'exception du loyer d'une seule maison propre à contenir jusqu'à 400 malades. J'ai absolument deffendu à M. Le Brun de se porter à faire aucunes dépenses, d'autant qu'il ne serait pas absolument possible de pourvoir à leur acquittement. Lorsque j'ai marqué à M. Le Brun de vous faire fournir les secours dont vous auriez besoin, j'ai entendu seulement ceux qui seroient nécessaires aux gens du pays pour vous piloter et vous faire sortir de l'endroit où vous êtes; ainsi je désaprouve M. Le Brun du parti qu'il a pris d'étendre mes premiers ordres, et je désaprouve également l'écrivain de votre vaisseau de s'être porté à la demande que vous lui avez faite de vendre un quart d'eau de vie, sur le compte du roi, sous prétexte de payer le blanchissage des draps des malades.

Enfin, les vaisseaux ne peuvent avoir d'autres besoins que ceux qu'ils auraient eus s'ils eussent tenu la mer, comme ils l'auraient pu faire, et il n'aurait point été alors question de toutes ces dépenses dont vous me parlez, dans lesquelles je ne puis absolument entrer. Je trouverois très-mauvais, comme vous l'avancez, que vous fissiez désarrimer les vaisseaux pour y chercher le bois d'arrimage dont vous prétendez avoir besoin. Ce n'est pas que je conçoive, pour me servir de vos propres termes, que votre position est des plus embarrassantes et des plus fâcheuses, mais à qui la faute peut-elle en être attribuée? Je dois vous dire de plus qu'il ne faut pas ajouter à un plus grand mal celui de faire de nouvelles dépenses, si petites qu'elles soyent, puisque l'État ne peut y pourvoir. Au reste je m'en remets à tout ce que je vous ai marqué dans ma lettre du 12, à laquelle j'attends réponse pour prendre les derniers ordres du roi sur ce qui vous regarde relativement aux vaisseaux qui sont dans la Vilaine.

Je suis, etc..

22 décembre 1759.

Copie de la réponse des capitaines des vaisseaux réfugiés dans la Vilaine au ministre de la Marine, en date du 22 décembre 1759.

Monseigneur,

M. de la Brosse nous a assemblés pour entendre lecture de la lettre que vous ne pouvez pas dire que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, étant du stile le plus facheux, le moins ménagé et le plus flétrissant pour d'anciens officiers irréprochables à tous égards, et qui sacrifieroient tout, à l'exception de leur honneur que vous attaquez et pour la réparation duquel nous vous demandons de supplier Sa Majesté de nous accorder un conseil de guerre, dans lequel toute notre conduite sera mise dans le plus grand jour. M. le maréchal de Conflans, sous les ordres duquel nous venons de servir et qui seul est autorisé d'en rendre compte, l'a fait. Nous ne pouvons penser que ce soit sur le sien que vous ayez porté un jugement si injurieux ; et nous voyons avec la plus grande sensibilité que d'indécentes et fausses relations, fabriquées par des personnes intéressées à nous donner des torts, ont prévalu auprès de vous.

Vous nous commandez de ne point ajouter à un plus grand mal de nouvelles dépenses. Nous vous avoüons ne point entendre ce terme de plus grand mal. Est-ce du malheur de l'escadre? Il étoit prévu, et il pouvoit être plus considérable. A qui la faute? selon la question que vous en faites. Nous osons vous le demander, c'est ce qu'un conseil de guerre éclaircira.

Nous vous représentons qu'il est aujourd'hui indispensable pour nous, et nous insistons pour que vous nous le fassiez accorder.

Nous sommes, avec le respect que nous avons de vous, etc.... [1]

24 décembre 1759.

Copie de la réponse des capitaines des vaisseaux réfugiés dane la Vilaine, au ministre de la Marine, en date du 24 décembre 1759.

En conséquence de la lettre du Ministre, etc..., les capitaines tous assemblés, les observations exactement faites sur les inconvénients multipliés pour sortir les vaisseaux de la rivière, nous avons décidé unanimement que, malgré les motifs pressans que nous avons de remplir les intentions de Sa Majesté, il ne nous était pas possible de les exécuter tant que les ennemis seront en force supérieure dans ces parages; et on

[1] *Archives de la Chambre de Commerce* (carton marine royale, n° 21, cote 5).

ne peut point espérer que les mauvais tems de la saison les en éloignent, puisqu'ils ont dans la baye de Quiberon une rade qui, de leur aveu, est plus sure que celles de l'Angleterre, surtout contre les vents du large qui sont les plus violents et qui ne nous permettent pas de sortir, étant de nécessité de concilier les vents favorables avec le tems des hautes marées, circonstance que nous avons heureusement rencontrée le jour que nous avons mis les vaisseaux du Roi en sureté. Ces vents favorables depuis le N.-E. jusqu'au S.-E., qui nous sont indispensables pour refouler le flot, permettent aux ennemis de serrer la côte, et de faire chaîne à l'entrée de la barre, qui a près d'une lieue à traverser, et sur laquelle il y a un chenal trop étroit pour le passage de deux vaisseaux à la fois. Les ennemis étant en dehors, les vaisseaux qui auroient passé ne seroient plus à même de rencontrer le jusant, et les vents, alors contraires pour cet objet, les forceroient de se jeter à la côte ou d'être enlevés par les ennemis. La même difficulté subsiste pour un seul vaisseau, qui, avec l'avantage de toutes les circonstances les plus favorables voudroit tenter le passage, ayant toujours eu à deux lieues de l'entrée trois vaisseaux mouillés, qui servent de découverte pour le reste de l'escadre qui est plus en dehors et auxquels nos premiers mouvements ne peuvent échapper. Cette escadre, sur le rapport journalier qui nous en a été fait, n'a jamais été au dessous de 20 vaisseaux. Malgré l'intérêt personnel de chaque capitaine, de ne point désarmer dans un lieu si éloigné de nos départemens, nous ne nous occupons que du bien et de l'avantage du service. nous avons reconnu que les difficultés ci dessus détaillées nous mettoient dans l'impossibilité de sortir tant que les ennemis voudroient s'opposer à notre départ.

Nous n'avons pu remarquer qu'avec douleur et sensibilité l'article de la lettre du ministre qui semble nous rendre responsables du lieu de notre retraite. Nous n'en avons pas eu plus le choix que celui du champ de bataille, n'ayant pas eu à opter à la nuit close entre la perte certaine des vaisseaux et des équipages et cette unique relâche qui paroit nous être reprochée comme préméditée.

On le voit, M. de la Brosse n'osait pas prendre sur lui la responsabilité de dégager les vaisseaux. Un coup de vent qui jeta à la côte l'*Inflexible,* dans des conditions si défavorables qu'il fut impossible de le relever, mit un terme à ces hésitations. Le ministre permit enfin d'accorder l'autorisation d'agir aux capitaines qui voudraient tenter l'entreprise.

[1] *Archives de la Chambre de Commerce.* (Ibid.)

« Le roi, — dit M. Troude [1], — ne cessait de répéter qu'il ne comprenait pas que des vaisseaux qui avaient pu franchir la barre de la rivière tout armés et y entrer en présence de l'ennemi, ne pussent en sortir dans des conditions parfaitement identiques. Dès que la nouvelle de cette autorisation se fut répandue, plusieurs officiers de la Compagnie des Indes s'offrirent pour sortir les vaisseaux. Une considération de bouton empêcha d'abord de donner suite à cette demande. On pensa qu'il était préférable de confier l'opération, aux officiers de la marine royale. »

L'auteur de la *Vie privée de Louis XV,* tome III, page 215, affirme audacieusement, et sans plus de façon, que « Messieurs de la marine royale qui avaient trouvé moyen de pénétrer dans cette rivière, décidèrent, dans plusieurs conseils de guerre, qu'il n'était pas possible de les en faire sortir. Il fallut en confier le soin à des officiers bleus qui se chargèrent du salut de ces vaisseaux. »

C'est positivement le contraire qui eut lieu. Aussi ne pouvons-nous moins faire que de nous inscrire en faux contre cette erreur, et d'autres du même genre, accréditées à la fin du siècle dernier et à l'époque de la Révolution, dans le but surtout de discréditer les officiers de la marine royale, dits du *Grand-Corps,* issus de la noblesse, au profit des officiers sortis du commerce et des rangs du peuple. Ceux-ci, excellents capitaines au long cours, héroïques commandants de corsaires, admirables pour des engagements particuliers, seront toujours au dessous de leur mission pour la guerre d'escadre et les combats en ligne, comme le fait n'a été que trop prouvé. Il faut pour les manœuvres d'ensemble une instruction que donnent seules l'expérience et la pratique, et à laquelle le courage et l'énergie ne peuvent suppléer.

M. Philippe Beclard, auteur d'un très-bon article intitulé : De quelques erreurs relatives à la marine française [2], article que nous n'avons lu qu'au dernier moment, est complétement de notre avis sur la bataille de Conflans et la sortie des vaisseaux de la Vilaine.

[1] *Batailles navales de la France,* t. I. p. 405.
[2] *Revue de l'Anjou et du Maine,* t. VI, 1860, pp. 368-377.

Il cite une lettre apocryphe attribuée au ministre Berryer publiée par la gazette d'Amsterdam, et réfute victorieusement l'assertion mensongère de la *Vie privée de Louis XV*, en reproduisant une note inédite extraite des manuscrits du comte d'Hector (le même qui montait le *Brillant*), d'après laquelle deux capitaines de la Compagnie des Indes, ayant obtenu le commandement du *Robuste* et du *Glorieux* pour les sortir de la Vilaine, « déclarèrent et signèrent qu'il regardaient la sortie si remplie de difficultés qu'ils ne l'entreprendraient pas. »

Le chevalier d'Arsac de Ternay, lieutenant de vaisseau sur l'*Inflexible*, réclama ce périlleux honneur. Il proposa le désarmement immédiat de tous les vaisseaux, qu'il ferait remonter assez haut le cours de la rivière pour que les ennemis ne pussent plus les apercevoir. Puis, lorsque, tranquillisés par cette manœuvre, ceux-ci se seraient éloignés, ou auraient élargi leur blocus, il les réarmerait, et, profitant d'un temps brumeux et d'un vent favorable, il essaierait de les conduire à Brest.

Ces propositions furent agréées ; cependant il devait se passer plus d'un an avant leur exécution.

Un recueil périodique de l'époque rend ainsi compte du fait :

« Le 6 janvier (1761), à quatre heures du soir, les vaisseaux le *Dragon* et le *Brillant*, de 64 canons, commandés par le chevalier de Ternay et M. d'Hector, lieutenans de vaisseaux, et la corvette la *Calypso*, de 16 canons, commandée par M. Desforges-Maillard, lieutenant de frégate, sortirent de la Vilaine sans être vus de l'escadre anglaise qui bloquait l'embouchure de cette rivière. Ces deux vaisseaux et cette corvette ont mouillé, le 10, dans la rade de Brest. Le roi, en apprenant cette nouvelle, a nommé M. de Ternay capitaine de vaisseau.

« Les frégates l'*Aigrette* et la *Vestale*, de 30 canons, commandées par M. Duchaffault, lieutenant de vaisseau, et de Boisberthelot, enseigne, sortirent le lendemain de la même rivière. Elles furent aperçues de l'escadre anglaise, qui mit aussitôt à la voile pour les poursuivre. On a eu avis que la frégate l'*Aigrette* avait relâché au Passage, port d'Espagne. Pour la frégate la *Vestale*, on a appris depuis qu'elle avait été prise par la frégate anglaise la LICORNE [1]. »

[1] *Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matières du temps.* Verdun, 1761, tome I, p. 235.

Duchaffault, mort contre-amiral en 1793, était né à Nantes; Desforges-Maillard devait appartenir à la famille du poète de ce nom fixée au Croisic; le nom de Ternay est devenu nantais par suite du legs de la marquise douairière de Ternay, qui, après la mort de son fils unique, laissa sa fortune à M. Charles-Marie d'Aviau de Piolans, époux de Mlle Melcie de Melient, à condition qu'il prît le nom et les armes d'Arsac de Ternay.

Le chevalier de Ternay, chef d'escadre, eut une large part à la réussite de la guerre de l'indépendance d'Amérique. Il mourut à New-Port, le 15 décembre 1780. Louis XVI ordonna de lui élever un tombeau, sur lequel fut gravée l'épitaphe suivante:

D. O. M.
Carolus-Ludovicus d'Arsac de Ternay
ordinis sancti Hyerosolimitani eques, nondùm vota
professus,
a vetere et nobili genere, apud Armoricos,
oriundus,
unus è regiarum classium præfectis,
civis miles imperator
de rege suo et patria per 42 annos bene meritus,
hoc sub marmore jacet.
Feliciter audax,
naves regias, post Croisiacam cladem,
per invios *Vicenoniæ* fluvii anfractus disjectas,
è cœcis voraginibus, improbo labore
annis 1760, 1761,
inter tela hostium,
detrusit, avulsit, avellit, et stationibus suis
restituit incolumes.
Anno 1762, *Terram Novam,* in America invasit.
Anno 1772, renunciatus prætor,
ad regendas *Borboniam* et *Franciæ* insulas,
in Galliæ commoda, et colonorum felicitatem,
per annos septem, totus incubuit.
Fœderatis ordinibus pro libertate dimicantibus,
a rege christianissimo missus, anno 1780,
Rhodum insulam occupavit [1].

[1] Rhode-Island.

Dùm ad nova se accingebat pericula,
in hac urbe
inter commilitonum planctus,
inter *fœderatorum ordinum* lamenta et desideria,
mortem obiit, gravem bonis omnibus, et luctuosam
suis,
die 15° decembris MDCCLXXX,
natus annos 58.
Rex Christianissimus, severissimus virtutis judex,
ut clarissimi viri memoria posteritati consecretur,
hoc monumentum ponendum jussit,
MDCCLXXXIII [1].

Tout récemment, ce monument tombait en ruine. Le marquis de Noailles, ministre de France à Washington, voulait le faire relever aux frais de son gouvernement. Mais le sénat des États-Unis se montra jaloux d'acquitter une dette de reconnaissance, et vota dans ce but une somme de 800 dollars, soit quatre mille francs.

La déroute de Conflans fut un des plus sombres épisodes de la guerre de Sept ans, commencée en 1756, terminée par la paix de Paris, signée le 10 février 1763 entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

La France, ruinée, avait perdu dans un grand nombre de sanglants combats, sur terre et sur mer, l'élite de sa jeunesse, plus de la moitié de l'argent comptant en circulation chez elle, trente-six vaisseaux de ligne et cinquante-sept frégates, sa marine, son commerce, son crédit.

Par ce traité, l'Angleterre devint maîtresse de Louisbourg, du Cap-Breton, du Canada, de toutes les terres du Mississipi, (sauf la Nouvelle-Orléans), auxquelles l'Espagne ajouta la Floride. Elle acquit encore d'immenses territoires en Amérique, accordant à peine aux Français le droit de pêche à Terre-Neuve. Tous nos établissements de l'Inde sur le Gange lui furent livrés. Belle-Ile, prise le 7 juin

[1] *Familles de l'ancien Poitou*, par H. Beauchet-Filleau.

1761, malgré la belle défense du chevalier de Sainte-Croix, fut échangée contre Minorque.

En détournant les yeux de cette triste page de notre histoire, pour les reporter plus près de nous, nos marins, alors tombés si bas, se retrouvent forts, instruits, dévoués, braves et énergiques, soutenant l'honneur de leur vieux renom aux applaudissements des ennemis eux-mêmes, au milieu de l'effondrement de la patrie humiliée et vaincue.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

JEAN DE VIENNE, AMIRAL DE FRANCE (1341-1396). Étude historique, suivie de documents inédits pour servir à l'histoire de la marine française au XIVe siècle, par le marquis Terrier du Loray. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1878. In-8° de 276-CCXX pp.

A partir du ministère du grand Colbert, et même en remontant à celui du cardinal de Richelieu, les archives du ministère de la marine et celles de nos différents ports possèdent quelques documents. Antérieurement elles sont fort pauvres, pour ne pas dire totalement dépourvues. Aussi, à part les faits principaux, l'histoire maritime de la période qui précède Louis XIII, est-elle peu connue et laisse-t-elle beaucoup à désirer.

C'est précisément une de ces lacunes que M. le marquis du Loray a entrepris de combler, et il s'en est acquitté, disons-le tout de suite, en érudit et en historien inspiré par une pensée de noble et généreux patriotisme. Grâce à lui, Jean de Vienne, le premier de nos grands amiraux, celui qui, en quelque sorte, créa la marine française, la fit puissante, prospère et redoutée sous les rois Charles V et Charles VI, a enfin obtenu la justice qu'il mérite, la belle et large place qu'il doit occuper dans l'histoire.

Complétement éclipsé par son émule et contemporain Bertrand du Guesclin, Jean de Vienne est demeuré presque ignoré jusqu'à présent. Léon Guérin (*Histoire maritime de la France*) lui consacre à peine quelques pages, où se remarquent d'assez nombreuses erreurs; Troude (*Batailles navales de la France*) se contente seulement de le nommer, aux pages 61 et 63 de son premier volume.

Et cependant, tandis que le grand connétable dépouillait les Anglais de leurs provinces continentales, le *bon amiral* les poursuivait sur mer sans trêve ni relâche et les battait dans presque tous ses combats.

« On rencontre dans nos annales peu de physionomies plus sympathiques que celle de Jean de Vienne, — dit avec raison M. le marquis du Loray, dans sa préface; — tour à tour heureux homme de guerre, marin intrépide, négociateur habile, sage conseiller, qu'on voit pendant près de quarante années suivre avec une rare fidélité la fortune de la France, s'associer à toutes les généreuses entreprises, embrasser toutes les nobles causes et jouir de l'amitié de tous les grands hommes de son temps. »

Tel est le magnifique programme que l'auteur s'est imposé, le cadre brillant qu'il a choisi, l'attrayante figure historique qu'il a mise en haut relief, et qui nous vaut une étude substantielle, sérieuse, aussi bien écrite que largement comprise; pour laquelle M. du Loray n'a négligé ni son temps, ni sa peine, ni les recherches ardues et difficiles dans les dépôts d'archives, où il a puisé avec intelligence et succès.

Son volume se divise en deux parties.

Dans la première se déroule la vie de l'amiral et l'exposé des faits auxquels il prit part et que signalent d'excellentes rectifications, entre autres celle qui prouve que Jean de Vienne, défenseur de Calais contre Édouard III, en 1347, trop souvent confondu par les historiens avec l'amiral, est son oncle. Les chapitres III, *Jean de Vienne, amiral de France. La marine royale;* V, *Campagne navale de 1377;* VI et X, *Armements maritimes de 1386 et 1387,* présentent sur la flotte, les arsenaux, les constructions navales et les armements, des détails qui jettent un jour nouveau sur l'état de la marine française au XIVe siècle.

« Grâce à l'activité déployée par l'amiral et ses subordonnés, — lisons-nous en tête du chapitre V, — le roi de France, au printemps de 1377, avait sur mer trente-cinq grosses nefs construites pour la guerre, pourvues d'armes et de provisions de toute sorte, et munies d'artillerie en grande quantité, sans compter les navires empruntés au commerce... »

Dans la seconde partie, M. du Loray a publié, au nombre de 175, les *Pièces justificatives,* qui complètent son œuvre, en même temps

qu'elles appuient les faits dont il développe la marche et l'enchaînement. *Pièces relatives aux travaux exécutés au clos des galées de Rouen; sommes employées à l'armement des navires du roi; rapports sur le fait de l'armée de mer; garnison des navires; traités entre les rois de France et de Castille; voyage de Bretagne.* Nous ne pouvons tout citer.

Jean de Vienne eut de fréquentes relations avec la Bretagne, et surtout avec le successeur de du Guesclin, Olivier de Clisson, avec lequel, à deux reprises différentes, il prépara une invasion du territoire anglais, que des circonstances indépendantes de la volonté de ces deux hommes de guerre firent échouer.

Prenons un peu au hasard dans cette riche collection de documents inédits, et citons le n° 122, *Quittance pour le fret d'un navire destiné à l'armée de mer:*

« Sachent tous que en notre court à la Roche Darien, Jehan de Bretaingne, conte de Penthievre et viconte de Limoiges en droit comme ad ce personnalment, par devant moy, Guillaume le Borgne, tabellion de ladicte Roiche, fut present Hamon Hervé de Persal, maistre du vaissel Sainct Julien, dudit lieu, lequel porte pesant trente deux tonneaux, confesse avoir eu et receu de Jehan le Flament, trésorier des guerres du roy notre sire, la somme de quatre vins francs d'or en prest sur les gaiges de lui et de huit mariniers de sa compaignie appartenant audit vaissel, pour freter, avitailler et gouverner ledit vaissel et mariniers de toutes choses déserviz et a déservir en ces presentes guerres, pour ce présent passaige de la mer nouvellement mis sus, en la compaignie de Monseigneur le connestable et soubs le gouvernement du roy notredit sire, au fret de chascun tonnel pour port, deuz francs et demi par mois. De laquelle somme de quatre vins frans d'or dessus dicte, ledit Hamon en quicta pour et au nom de lui et desdiz mariniers le roy notredit sire, ledit tresorier et tous autres a qui quictance en puet et doit appartenir. Donné tesmoing le seel establi es contratz de ladite Roiche, le quatorziesme jour de septembre, l'an mil trois cent quatre vins et six. G. Le Borgne ».

Est-ce à dire cependant qu'il n'y aurait pas certaines observations à adresser à M. du Loray? Si, mais elles sont tellement légères, que c'est évidemment faire le meilleur éloge d'un livre lorsqu'il faut descendre à ces minces reproches. Quelques indications de sources trop sommairement indiquées, quelques fautes typographiques, *De Morice* pour D. Morice, par exemple...

Habent sua fata libelli, dit Martial; les livres ont leurs destinées; souhaitons à Jean de Vienne beau succès, nombreuses éditions. On

ne saurait trop propager un bon livre, et trop en remercier l'auteur, auquel nous empruntons, en finissant, l'heureuse pensée qui termine sa préface : « Notre temps ne doit pas oublier que ce vaillant capitaine, qui adopta la France lorsque sa patrie première en était encore séparée, paya son adoption par les plus signalés services, et devint, non-seulement le créateur de la marine française, mais qu'il en fut encore par son caractère l'honneur et le modèle. »

LOUIS DE KERJEAN.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA GAULE ROMAINE, par M. *Ernest Desjardins*, de l'Institut. — Tome II. — *La Conquête*, — contenant dix planches et 29 figures intercalées dans le texte. — Paris, Hachette 1878, gr. in-8°, 748 p.

GÉOGRAPHIE DE LA GAULE AU VIe SIÈCLE, par M. *Auguste Longnon*, membre de la commission de topographie des Gaules, ouvrage contenant 11 cartes en couleur et 3 figures intercalées dans le texte. — Paris, Hachette 1878, gr. in-8°, 654 p.

Nous avons rendu compte, dans une précédente livraison, du premier volume de la *Gaule romaine* de M. Ernest Desjardins, et nous avons insisté vivement sur l'intérêt majeur que la vaste et solide érudition du savant académicien a su exciter dans cette description approfondie de la topographie ancienne de nos provinces. Le second volume, qui vient de paraître et qui sera suivi de deux autres, à divers intervalles, nous a paru présenter un nouvel attrait: les discussions purement topographiques ou philologiques ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur par la masse du public, qui ne s'imagine pas facilement quelle énorme quantité de travail peut être accumulée en quelques pages nourries de recherches et d'érudition : la sécheresse ou l'aridité des détails rebutent souvent les profanes qui n'ont point pénétré dans le sanctuaire archéologique, et malgré le talent de l'auteur pour éviter l'apparence du travail, pour éclaircir son texte et pour rejeter dans les notes le formidable appareil des autorités et des citations, plus d'un passe devant le temple ne se croyant pas digne d'y entrer. Ce second volume, abordant l'histoire proprement dite, présente par cela même un abord plus favorable; ce qui ne l'empêche point d'être aussi riche que son devancier en dissertations éminemment savantes sur les systèmes les plus récemment exposés au sujet de la conquête des Gaules.

Un premier chapitre, servant d'introduction à la géographie historique, nous initie à tous les détails d'organisation du pays gaulois et de la patrie romaine, et nous apprend de la manière la plus exacte ce qu'étaient les colonies, les *municipia*, les *præfecturæ* et les cités *fœderatæ*, la part faite aux Gaulois dans la cité romaine, l'autonomie des cités provinciales et la puissance effective du système des conquérants, puisqu'une seule cohorte, c'est-à-dire mille à douze cents hommes suffisaient en garnison totale pour contenir la Gaule municipalisée et romanisée au Ier siècle de Jésus-Christ.

Nous assistons ensuite à la classification et à la description des races et des peuples qui occupaient la Gaule à l'arrivée des Romains et nous passons successivement en revue les Ibères, les Ligures, les Ombres, les Phéniciens, les Grecs et les Celtes ou Gaulois. C'est à dessein que nous écrivons les Celtes *ou* Gaulois. On sait en effet que la question a été très-controversée dans ces derniers temps, de savoir si les Celtes étaient distincts des Gaulois, si ces derniers ne furent qu'un démembrement des premiers, si même il n'y eut chez les historiens de l'antiquité qu'une simple différence d'appellation d'un même peuple. M. Desjardins dit fort justement au début de cet important chapitre que la nouvelle méthode scientifique imposée à l'historien et au géographe consiste à ne plus conserver d'opinions personnelles ni de jugements à priori. Mais peut-on s'en rendre toujours tout à fait indépendant, surtout lorsqu'à un moment donné on a pris parti dans la querelle? Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de Celtes apparaît pour la première fois dans les textes à la fin du VIe siècle avant notre ère, et le nom de Galli ou Γάλαται au IIIe siècle: à ce moment, doit-on prendre les deux termes pour synonymes? C'est l'opinion de M. Desjardins, qui réfute la doctrine récente tendant à infirmer le témoignage de Tite-Live sur l'émigration des Gaulois Transalpins en Italie au VIe siècle, et qui prétend que les faits archéologiques invoqués par M. Alexandre Bertrand concernent des classifications antérieures à la période historique. Cette question fort délicate n'est pas encore, croyons-nous, définitivement résolue, et nous pensons au contraire avec M. Bertrand qu'il y a quelque témérité à rejeter si facilement derrière la période historique des faits archéologiques que beaucoup de découvertes importantes tendent à rapprocher de plus en plus de notre ère.

Les produits de nos fouilles du bassin de Penhouët à Saint-Nazaire en sont un exemple.

Le chapitre qui traite de l'état de la Gaule chevelue à l'arrivée de César nous introduit dans les provinces armoricaines et nous nous arrêterons un instant avec M. Desjardins à l'embouchure de la Loire, puisqu'il nous a fait l'honneur de citer et de discuter notre opinion sur l'emplacement de *Brivates Portus*. D'après notre savant contradicteur, nos découvertes du bassin de Penhouët indiqueraient l'emplacement de *Corbilo*, que M. Desjardins avait placé d'abord avec M. de Kersabiec au pied des coteaux de Guérande ; et *Brivates* devrait être maintenu dans la Brière à Saint-Lyphard où l'un des bras de la Loire, aujourd'hui comblé, eut jadis un débouché vers la mer. Nous n'avons pas d'objection irréductible à placer Corbilo à Saint-Nazaire, mais nous nous refusons absolument à placer *Brivates* à Saint-Lyphard, où la Loire n'eut jamais, croyons-nous, d'écoulement, la presqu'île guérandaise étant réunie au continent par un isthme naturel, infranchissable sans admettre de sérieuses oscillations du sol. A propos de la possibilité de ces oscillations, M. Desjardins dit que la plupart « de nos observations sur les abaissements et les élèvements de la côte ont été faites avant nous, et que nous aurions pu les voir consignées, d'après les travaux d'hommes spéciaux dans son tome Ier, publié plusieurs mois avant notre communication à *la Revue archéologique*. » M. Desjardins a sans doute été surpris par une distraction, car en ouvrant son tome Ier à la page 320 (texte et note 5), il pourra se convaincre que c'est précisément d'après une de nos brochures qu'il cite nos travaux et nos observations parmi ceux de ces hommes spéciaux.

Mais c'est trop nous attarder à des observations personnelles : remarquons dans l'important paragraphe qui traite de la religion, des institutions, des mœurs et du langage de la Gaule chevelue, que l'auteur affirme beaucoup trop catégoriquement qu'il n'y a *rien de commun* entre les druides et les monuments mégalithiques, lesquels sont incomparablement plus anciens et très-improprement appelés druidiques [1] ; et signalons à l'attention toute particulière du lecteur

[1] Nous ne prétendons pas que tous les monuments mégalithiques soient du temps des druides : il y en a certainement d'incomparablement plus anciens et personne ne soutient plus que les dolmens aient été des pierres à sacrifices ; mais il est imprudent de rejeter *tous* les monuments mégalithiques à des époques indéfiniment éloignées.

le résumé géographique des campagnes de César, qui forme le Ve chapitre du volume. Ne serait-ce que pour ce résumé d'une précision et d'une lucidité parfaites, on devrait se procurer l'ouvrage de M. Desjardins.

Pendant que le successeur des d'Anville et des Walckenaër nous fait parcourir la Gaule au moment de la conquête romaine, un autre érudit, dont les travaux ont été très-remarqués depuis quelque temps, et qui présenta au congrès de l'Institut des provinces à Saint-Brieuc, en 1872, un important mémoire sur les cités gallo-romaines de l'Armorique, M. Auguste Longnon, archiviste aux archives nationales et membre de la commission de topographie des Gaules, nous y conduit au déclin de l'empire et au commencement de l'époque mérovingienne. Si l'histoire de notre pays à cette époque n'est pas aussi bien comprise que semblent le permettre les curieux écrits de Grégoire de Tours, cela tient surtout à ce que l'on ne se rend pas un compte assez exact, au milieu des luttes qui l'ensanglantèrent, de la puissance relative des princes entre lesquels se partageait alors la Gaule. Ne considère-t-on pas d'habitude comme le véritable roi de France le souverain auquel obéissait la ville de Paris? Rien n'est cependant plus inexact d'une manière générale, car Paris ne devint définitivement le siége de la royauté française qu'à la fin du Xe siècle. C'est pour mieux préciser cette situation, et pour éviter des erreurs trop souvent répétées, que M. Longnon a composé ce traité remarquable à l'aide presque exclusive des ouvrages de l'évêque de Tours; il le considère comme indispensable aux études historiques : nous sommes absolument de son avis.

Dans une première partie spécialement technique, M. Longnon nous donne avec d'excellents commentaires la détermination du sens de chacun des mots qui, chez l'auteur de l'*Historia Francorum*, servent à désigner les divisions territoriales, les régions géographiques et les lieux habités : *civitas*, *urbs*, *municipium*, *oppidum*, *castrum* ou *castellum*, *vicus*, *villa*, *domus*, *monasterium*, *coenobium*, *cellula*, *basilica*, *locus*, *pagus* ou *comitatus*, *territorium*, *terminus*, *diocesis*, *parochia*, *regio*, etc. Puis il étudie la géographie politique à trois périodes distinctes, durant les premières années du VIe siècle, lorsque la Gaule était divisée entre les Francs, les Bourguignons et les Goths, sous les fils de Clovis et sous les

successeurs de Clotaire l'ancien. On sait que, pendant la première moitié du VIe siècle, l'Armorique fut soumise aux Francs et que la Basse-Bretagne s'en rendit ensuite indépendante. Il faut un fil très-solide et très-sûr pour se guider au milieu de ce dédale inextricable de royaumes mobiles qui réalisent le problème des corps pénétrables. Les onze cartes coloriées qui aident à l'éclaircissement du texte ne sont pas de trop pour produire ici la lumière.

Enfin, dans une troisième partie, de beaucoup la plus étendue, M. Longnon étudie la géographie physique, les circonscriptions ethniques et provinciales, l'historique de chaque cité, et recherche l'emplacement des localités, basiliques ou sanctuaires mentionnés par Grégoire, groupés dans le cadre de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ,* remaniée au point de vue de cette époque, c'est-à-dire présentant comme sous-divisions la série des villes épiscopales. Nous apprenons ainsi, sous la rubrique *Civitas Namnetum*, que Grégoire mentionne deux basiliques existant déjà à Nantes au temps de Clovis, l'une dédiée aux martyrs saint Donatien et saint Rogatien, l'autre consacrée à l'évêque saint Similien. Il cite aussi, sur le même territoire, *sancti Nazarii vicus cum basilica.* On conservait au VIe siècle les reliques de saint Nazaire dans la basilique d'un village de ce nom qui a donné naissance à la ville actuelle. Un monastère d'hommes était joint à cette basilique, car Grégoire met en scène un abbé dont les paroles ne suffisent pas à refréner la cupidité d'un des compagnons du Breton Waroch, qui voulait dépouiller l'autel du martyr de sa garniture et des dons offerts par les fidèles. Non loin de là, de l'autre côté de la Brière, était *Vindunitum*, que M. Longnon place fort justement à Besné, jadis Bethené, dont il explique la dégénérescence de nom d'une façon très-satisfaisante.

Comme dans son mémoire sur les cités gallo-romaines de l'Armorique, M. Longnon place encore la *civitas Diablintum* à Alet ou Saint-Servan. C'est aussi notre avis; mais ce n'est pas celui de M. Desjardins, qui doit nous en apporter les preuves dans un de ses prochains volumes. La lice reste ouverte. Les deux champions sont bien armés. C'est plaisir que d'assister à pareille bataille entre adversaires courtois et résolus. Il y a encore de beaux jours pour l'archéologie gallo-romaine de l'Armorique. Saluons les combattants, et souhaitons-leur de ne pas se faire trop de blessures; ils sont de ceux qu'on aime toujours à revoir. RENÉ KERVILER.

FLEURS DE BRETAGNE, poésies, par Émile Grimaud. — Un vol. in-18 jésus, titre rouge et noir. — Paris, A. Lemerre, passage Choiseul; à Nantes et en Vendée, chez les principaux libraires. 3 fr.

Nous mettons sous les yeux du lecteur la courte préface de ce recueil :

Voilà bientôt un quart de siècle, — en 1855, — l'auteur de ce petit livre publiait, sous le titre de *Fleurs de Vendée*, ses premiers essais poétiques; rimes toutes printanières, cueillies çà et là sur le sol natal lui-même.

Depuis vingt ans, la Providence l'en a séparé, l'enchaînant, par les liens les plus étroits, sur les bords de la Loire.

Là, dans ses rares et trop courts loisirs, la Muse le visite; — la Muse qu'il néglige forcément, mais qu'il persiste à aimer, d'un amour tout aussi ardent qu'aux heures, déjà lointaines, de sa libre et rêveuse jeunesse.

C'est une partie des feuilles volantes — *ludibria ventis* — sur lesquelles sa plume a couru, le long de ces vingt laborieuses années, qu'il se plaît à intituler *Fleurs de Bretagne*. Sa gratitude attache ainsi à l'un de ses modestes recueils le nom de la noble et glorieuse province où Dieu lui a donné un foyer, une famille, des amis; le nom de la terre, chrétienne et fidèle entre toutes, qui doit abriter son dernier sommeil, non loin de cet immortel *Bocage*, où il n'aura pas cessé un seul jour de vivre par le cœur.

Nantes, 10 avril 1878.

Les *Fleurs de Bretagne* se terminent par la pièce suivante :

Mes loisirs.

A Victor de Laprade.

Deux longs mois de silence! O cher ami, cher maître,
Je sens l'inquiétude en moi germer et naître,
Et je pense, le cœur d'un vague effroi troublé :
« Serait-il sous son mal encor plus accablé ? »
Si maussade est l'été! la pluie après la pluie!
A peine un clair rayon brille au ciel et l'essuie.
A ton corps languissant, à ton front fatigué,
Il faut un souffle pur, un soleil doux et gai.
Victime des brouillards, sur ton lit de souffrances
Peut-être passes-tu le beau temps des vacances;
Loin d'arpenter, joyeux, les champs avec tes fils,
Tu vis seul, et souvent tes yeux au crucifix
Lancent un regard triste, un regard qui demande
Un plus grand réconfort pour la douleur plus grande.

Poète, sans tarder tire-moi de souci.
Que je bénirai Dieu, s'il n'en va pas ainsi!

Alors en quelques vers, comme tu les burines,
Dépeins-moi ton château, ton site, tes collines.
Est-ce un pays de monts, de plaine ou de forêts?...
Que ne puis-je te voir au sein de ton Forez!
Pourquoi d'un tel bonheur faut-il que je me sèvre?

Hélas! je suis captif sur les bords de la Sèvre.
C'est — je le dis bien vite — une aimable prison
Que l'antique manoir où, deux mois par saison,
Sitôt qu'on a fermé les portes de la classe,
Ma famille au grand air s'implante et se délasse.

De mon banc de travail je m'échappe parfois,
Et du parfum des prés, des buissons et des bois
J'y rafraîchis mes sens — pendant de courtes heures.
De ma vie occupée, ah! ce sont les meilleures!
Ici, je puis rêver, rimer, ne faire rien;
Plus d'*épreuves* ici, ma journée est mon bien.

Armé d'un sécateur, je vais, je me promène,
Dès l'aurore, au travers de mon petit domaine:
La prairie, et les fleurs où je mets mon orgueil,
La vigne, et le jardin, tout reçoit son coup d'œil.
Comment persisterais-je en des pensers moroses,
Quand j'admire de près mon gai massif de roses?
J'y retranche avec soin tous les fleurons flétris.
Malheur aux limaçons sous les feuilles surpris!
Puis vers le fond du pré, par une pente douce,
Je me rends, curieux d'examiner s'il pousse,
Notre lierre d'Irlande aux festons familiers,
Planté pour recouvrir deux informes piliers;
Car j'aime à voir partout se draper la verdure,
Et j'aide de mon mieux tes efforts, ô Nature!

Mais il faudrait ici de plus nobles accents:
Encore quelques pas sur l'herbe et je descends
Sous une ombre si fraîche, ami, si solennelle,
Qu'à ta muse il plairait d'y reposer son aile.
Six châtaigniers sont là qui tendent sous les cieux
Leurs fraternels rameaux que virent nos aïeux.

Assis près de leur tronc à la rugueuse écorce,
Tu trouverais des vers pleins de paix et de force,
De ces vers que Corneille, au verbe souverain,
Te transmit le secret de couler dans l'airain.
Et quand tu sentirais que ta verve, épuisée,
Languit comme un beau lys attendant la rosée,
L'âme tremblante encor du poétique émoi,
Ton bras au mien passé, tu viendrais avec moi
Voir, du haut d'un rocher que rougit la bruyère,
Vers Nantes serpenter notre calme rivière,
Dont l'eau baigna Mortagne et Tiffauge et Clisson,
Ces noms qui dans mon sang font courir un frisson;
Car c'est le coin du monde où j'eus l'honneur de naître,
Sol que je serais fier de te faire connaître!
Que n'es-tu son enfant! ton grand cœur l'eût chanté,
Et tes chants doubleraient son immortalité.

Que Dieu te rende donc un peu de jeune flamme:
La terre des géants, Laprade, te réclame!

La Gombergère, 23 août 1877.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Mgr Place, archevêque de Rennes. — M. de Caffarelli. — M. l'abbé Charil des Mazures. — Le diplôme de l'Exposition. — M. René Kerviler, chevalier de la Légion d'honneur.— M. Barthélemy Pocquet, professeur à l'Université catholique de Lyon.

— Le veuvage de l'Eglise de Rennes est fini: Mgr Place, évêque de Marseille, a été préconisé archevêque de Rennes, par Sa Sainteté Léon XIII.

Sa Grandeur ne peut pas douter de l'empressement et de la joie qu l'accueilleront à son arrivée à Rennes. L'éclat de sa science et de ses vertus a pénétré depuis longtemps dans notre contrée, et les hauts postes qu'il a occupés, aussi bien que la noble conduite qu'il vient de tenir dans des moments difficiles, à la tête des catholiques marseillais, n'ont pas peu contribué à en rehausser le prestige.

Nous savons que Mgr Place, aux premières propositions qui lui furent faites du siége de Rennes, eut de suite la pensée de s'en remettre au Souverain-Pontife, tenant à donner ainsi un témoignage du filial respect et de l'ardent amour qui l'unissent au Saint-Siége. — C'est donc le Saint-Père lui-même qui l'envoie à la Bretagne.

Mgr Place est né à Paris le 14 février 1814. Après avoir achevé ses études de droit, le jeune avocat renonça au barreau pour le sacerdoce. L'abbé Place, successivement aumônier des religieuses de Notre-Dame, supérieur du petit-séminaire Notre-Dame-des-Champs, auditeur de rote à Rome, fut nommé à l'évêché de Marseille le 6 janvier 1866. Mgr Place a eu le rare honneur d'être sacré par le Souverain-Pontife Pie IX.

Mgr Place a vécu beaucoup dans le monde diplomatique. A Paris déjà, il comptait de nombreuses et illustres relations au ministère des affaires étrangères: plus tard, ses fonctions d'auditeur de rote à Rome lui donnèrent pied dans les chancelleries des autres pays.

Mgr Place a un extérieur imposant, une physionomie distinguée, et il est plein d'affabilité dans les relations ordinaires de la vie.

— Le 21 juin ont eu lieu, à l'église Sainte-Clotilde, à Paris, les obsèques de M. le comte de Caffarelli, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine, ancien député de Saint-Malo, grand-croix de la Légion d'honneur.

— M. l'abbé Charil des Mazures, chanoine honoraire, curé de Saint-Aubin de Rennes, est décédé à Ernée (près Vitré), le samedi, 6 juillet.

Cette mort prématurée enlève à la ville de Rennes et au diocèse un saint prêtre.

Les pauvres perdent en lui un père et il laisse dans la paroisse de Saint-Aubin d'unanimes regrets.

— Le spécimen du diplôme qui sera délivré aux exposants a été, comme nous l'avons dit, composé par M. Paul Baudry. Le dessin représente un grand cadre à angles droits. Au frontispice se trouve la France, appuyée sur la Paix et donnant la main au Travail. Au dessous on lit cette devise: *Gallia pacis artibus rediviva.* Adossé à l'un des pilastres du cadre se trouve, d'un côté le génie du Commerce et de l'Industrie, qui s'appuie sur un écusson représentant le plan général de l'Exposition; de l'autre côté, un génie tenant à la main une palme caractérise les beaux-arts et s'inspire en regardant les figures du frontispice.

— Par décret en date du 13 juillet 1878, notre collaborateur et ami, M. René Kerviler, ingénieur ordinaire de première classe au corps des ponts et chaussées, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le *Journal officiel* mentionne ainsi cette nomination, à laquelle tous nos lecteurs applaudiront avec nous :

« M. Kerviler déploie l'habileté et l'activité les plus remarquables dans les importants et difficiles travaux du port de Saint-Nazaire. Quinze ans de services; services exceptionnels. »

— M. Barthélemy Pocquet, docteur en droit, fils de l'un des rédacteurs du *Journal de Rennes*, vient d'être appelé à occuper la chaire d'économie politique à l'Université catholique de Lyon. Nous avons fait connaître à nos lecteurs la remarquable étude de M. Pocquet sur l'*Assistance publique*. Disciple de M. Le Play, il s'est inspiré de ses principes et de ses conseils dans les travaux qui l'ont préparé à remplir dignement les fonctions du haut enseignement qui lui est confié.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

A LA MÉMOIRE DE L'ABBÉ GUILLOUZO, CHAPELAIN DE SAINTE-ANNE, CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE (Notice et discours). In-8°, 16 p. Vannes, imp. Galles.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE POUR L'ANNÉE 1878. In-12, 264 p. Brest, imp. Halégouet..... 2 fr.

ANNUAIRE HISTORIQUE, STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST. 14e année, 1878. In-18, 474 p. Brest, imp. Halégouet; lib. Lefournier; tous les libraires.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST. 3e série, t. 4. 1876-1877. In-8°, XIX-496 p. Brest, imp. Halégouet.

CINQUANTE JOURS EN ITALIE, avec une préface par H. Nadault de Buffon. In-12, XII-300 p. Paris, E. Dentu, libraire-éditeur; Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 3 fr. 50

EMGANN KERGIDU HA TRAOU-ALL C'HOARVEZET E BREIZ-IZEL, EPAD DISPAC'H 1793; gant Lan Inisan, Belek et Kelendi Guencamp. In-12, 320 p. Brest, imp. et lib. Lefournier; Quimper, lib. Salaun.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). Tome IIe Gr. in-8°, 604 p. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau ; lib. Briand et Hervé. Le Voide, chez l'auteur.

JEANNE D'ARC ET VOLTAIRE, poésie, par M. L. Le Lasseur de Ranzay. Broch. in-8°, 7 p. Angers, imp. Burdin et Cie.

MAISON (LA) DU CAP, par Hippolyte Violeau, 4e édition, revue et corrigée. V-238. Paris, lib. Blériot frères.

PIE IX Improvisation, par F. B. In-8°, 4 p. Nantes, imp. Merson.

RAPPORT SUR LE 25e PUITS FUNÉRAIRE DU BERNARD (VENDÉE); par l'abbé Ferd. Baudry. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne; les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons; par A. de Couffon de Kerdellech. T. II, gr. in-8°, IX-569 p. titres rouges et noirs. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, éditeurs; Paris, lib. Dumoulin.

SUJET DE MÉDITATIONS POUR LES JEUNES PERSONNES DU MONDE; par l'abbé Michaud, curé des Sables. 18e édition. In-32, 352 p. et figures. Tours, imp. et lib. Mame et fils.

UN

SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES*

II

« La raison précède la foi, dit l'Église, et y conduit à l'aide de la révélation et de la grâce. » — Ainsi, nul doute ; la raison est une lumière ; mais, nous ne le savons que trop, cette lumière vacille au moindre souffle et s'éteint même, lorsqu'elle n'emprunte pas sa flamme à la révélation et n'est pas protégée par la grâce. *Fides ex auditu*, disait saint Paul ; « la foi vient par l'ouïe » ; il est donc d'une haute importance de prêter partout l'oreille à l'écho souvent très-affaibli de la révélation et de ne pas attribuer à la raison des traditions et des croyances fort souvent hors de sa portée. « La raison est au dessus de tout ; *ratio omnia vincit*, » disait un poète latin [1] ; mais Cicéron et toute la philosophie antique lui avaient déjà répondu : « Les sens de l'homme sont si bornés, son intelligence est si faible, sa vie si courte qu'il ne peut *rien connaître, rien comprendre, rien savoir*... tout est en question, rien n'est certain, *nihil certi;* la vérité, suivant le mot de

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 417-426.

[1] Manilius. *Astronomie*, IV-924. Voir M. Bonnetty. IV, p. 517.

Démocrite, est comme noyée au fond d'un puits, *in profundo veritatem esse demersam* [1]. »

Et cependant Cicéron a, plus qu'aucun autre païen, exprimé des idées élevées sur Dieu, sur l'homme et sur son avenir. Il a dit, parfois du moins, *Dieu* et non plus *les Dieux*; il a dit le *ciel* et non plus les Champs-Élysées; il a prononcé ce mot si étrange dans la bouche d'un idolâtre : — Les morts sont vivants; c'est la vie présente qui est une mort, *vestra vero quæ dicitur vita, mors est* [2]. — A qui devait-il ces coups de lumière, qui malheureusement restèrent toujours à l'état de lueurs intermittentes et fugitives? A sa haute raison, disent les rationalistes et, avec eux, quelques catholiques peu clairvoyants; au *Verbe*, dit M. Bonnetty, c'est-à-dire aux enseignements divins dont le souvenir ne s'est jamais entièrement perdu chez les peuples; et il le prouve, en étudiant, année par année, les relations des Juifs, constitués dépositaires de ces enseignements, avec les Romains, les maîtres du monde.

Tout le monde connaît le célèbre chapitre VIII du premier livre des Macchabées où Rome apparaît dans toute sa grandeur, puissante par les armes et, non moins, par sa politique et sa patience, prompte à vaincre, mais prompte aussi à conclure des alliances qu'elle tenait fidèlement. C'était l'an 162 avant Jésus-Christ; trois ans après, Rome signait un traité d'alliance avec les Juifs, et trente-deux ans sont à peine écoulés que la présence de nombreux Chaldéens ou Juifs est signalée à Rome, où leur culte est accusé de pervertir les mœurs romaines. Pompée porte plus tard la guerre dans la Judée et s'empare du Temple. « Rien ne toucha les Juifs d'une si vive douleur, dit leur historien Josèphe, et ne leur parut plus insupportable que de voir cette partie la plus intérieure du temple, nommée *le Saint des Saints*, exposée aux yeux des étrangers et des profanes, ce qui n'était encore jamais arrivé. »

La Judée est dès lors réduite en province romaine et les relations deviennent si fréquentes entre Jérusalem et Rome que Rome,

[1] *Acad.* 1. c. 12. — Bonnetty, t. 1er, p. 404.
[2] *De Republ.*, l. VI, 12-17. — Bonnetty, t. 1er, p. 139.

la grande ville, est obligée de compter avec les Juifs, devenus une partie notable de sa population. Cicéron nous les représente se réunissant dans le Forum, au pied des *degrés Auréliens,* et par leur multitude, par leur union, troublant quelquefois et influençant toujours les assemblées du peuple [1].

Et ce n'était pas seulement à Rome que leur influence se faisait sentir. Strabon n'hésite pas à dire qu'ils étaient *répandus partout.* Il cite notamment Cyrène, Alexandrie, où ils occupaient une grande partie de la ville, et ajoute qu'il serait difficile de trouver *un lieu, en toute la terre,* qui ne les eût reçus et où ils ne fussent *puissamment établis* [2]. Si leur culte était entouré de mystère, leur croyance à l'unité de Dieu était parfaitement connue. Elle était signalée par Varron, qui les louait hautement de ne pas adorer des idoles. Et, lorsque le savant Romain ajoutait : — « Ceux-là seuls me semblent avoir compris ce que c'est que Dieu, qui ont cru que c'était une âme, un esprit parcourant le monde par le mouvement et la raison », — n'est-il pas évident qu'il empruntait cette idée à la tradition juive ?

Les Juifs furent donc les courriers de la révélation; ils portèrent leurs livres et leurs prophéties partout, et ces prophéties furent si peu ignorées qu'à l'instant où ils attendaient le Messie, l'attente d'un sage, d'un roi, d'un libérateur, était commune à tous les peuples. « On la retrouve, dit M. Bonnetty, en Chine comme à Athènes, mais surtout à Rome [3] », — et M. Bonnetty nous donne une longue suite de textes relatifs à ce Messie, à ce libérateur, d'abord ceux de la Bible, puis ceux des historiens païens, à commencer par l'oracle de la Sibylle prédisant que Rome ne serait *sauvée que par un roi* [4]. Cet oracle, dont tous les auteurs font mention, ne fut même pas étranger à la mort de César, car il contribua à faire naître dans le bas peuple de Rome le désir de voir le dia-

[1] *Pro Flacco.* Cité par Bonnetty, t. 1er, p. 76-77.
[2] Cité t. 1er, p. 133.
[3] T. 1er, p. 457.
[4] Cicéron, — *de Divin.* L. II-54.

dème sur le front de celui qui par le fait était déjà roi, suivant le mot de la Sibylle : *quem, reverà, regem habebant* [1]; et il suffit de ce vœu hautement manifesté pour mettre le poignard aux mains de Brutus et de Cassius. Un détail curieux et que ne néglige pas M. Bonnetty, c'est qu'au témoignage de Suétone, les Juifs se firent remarquer par l'expression de leur douleur près du cadavre de César, et qu'on les vit, pendant plusieurs nuits, *noctibus continuis*, se porter en foule à son bûcher [2]. Prenaient-ils donc ce grand conquérant pour le Messie? On peut d'autant mieux le supposer, dit M. Bonnetty, qu'un peu plus tard, leur historien Josèphe n'hésitait pas à reconnaître dans Vespasien celui que les prophéties bibliques annonçaient comme devant dominer le monde.

L'origine des traditions qui se retrouvent plus ou moins chez tous les peuples une fois bien constatée et leur descendance d'une révélation primitive prouvée, on peut le dire, historiquement, M. Bonnetty s'étudie à recueillir, dans les poètes non moins que dans les philosophes, les moindres débris de ces traditions. Cicéron lui fournit de belles maximes, mais auxquelles manque toujours la certitude, *nil certi;* il a de beaux rêves, mais il ne croit à rien. Lucrèce va plus loin, il nie ; mais, à l'instant même où il nie l'intervention des dieux dans les choses humaines, il proclame une divinité nouvelle, une seule, qui crée, conserve et nourrit toutes choses, *creet, auctet, aleat;* cette divinité, c'est la Nature. « Le nom de Dieu est effacé, dit très-bien M. Bonnetty, mais l'intervention reste entière. C'est ce que sont forcés de faire, ajoute-t-il, tous ceux qui ne reconnaissent pas le Dieu historique, traditionnel, le seu vrai Dieu ; à sa place ils mettent son masque, la Nature, masque immobile, inanimé, par conséquent non libre et fatal. »

La Nécessité et l'Éternité forment, en effet, avec la Nature, dans le système du poète, une trinité fatale sous le joug de laquelle tout est asservi; la vie n'a pas d'autre guide que la volupté, l'âme n'est qu'une partie du corps comme l'œil, le pied ou la main. C'est bien

[1] Cicéron — *de Divin.* II-54.
[2] Suétone. *César,* 84

la tradition satanique, et cette tradition n'explique rien. Lucrèce est le premier à le sentir : il convient qu'il ignore les commencements des choses, *primordia rerum.*

La tradition divine ne lui était pas d'ailleurs complétement étrangère. On la retrouve surtout dans la peinture qu'il fait du bonheur du sage, et dans ce cri qu'il jette à la société de son temps :

O miseras hominum mentes ! o pectora cæca !

M. Bonnetty nous fait remarquer dans ses vers un lointain souvenir du déluge, l'eau *dominant* la terre par des pluies continuelles, et de nombreuses villes englouties, *multas urbes;* c'était une ancienne renommée, *ut fama est hominum.*

Tout en admettant l'éternité des atomes, Lucrèce n'admettait pas l'éternité des mondes; il parlait de la ruine du ciel et de la terre, *exitium cœli terræque futurum* [1]. Mais quelle sera la cause de cette ruine? il n'en sait rien; il reproduit une tradition prophétique, mais sans la comprendre. Comme cette tradition prend un accent différent dans la bouche du prophète! « O Dieu, vous avez fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains; ils périront, et vous, vous demeurez; ils vieilliront comme un vêtement, vous les changerez comme on change une enveloppe; mais vous, vous êtes toujours le même et vos années ne faillissent point [2]. »

Lucrèce nie d'ailleurs l'immortalité de l'âme; il nie les peines et les récompenses futures, mais le mal qu'il se donne pour faire accepter ses négations, constate admirablement, dit très-bien M. Bonnetty, l'universalité des croyances contraires. Quant aux causes premières, ne lui en parlez pas, je le répète; il les ignore. Le Hasard et la Nécessité, tels sont ses dieux; *les choses sont parce qu'elles sont;* voilà toute sa science.

On sent quel intérêt offre une pareille analyse, courte mais complète, des plus célèbres auteurs païens, Cicéron, Varron, Virgile, Horace, sans excepter Catulle, Properce, Tibulle, ni surtout Ovide,

[1] *De Nat. rerum*, V, 98.
[2] *Ps.* CI, 26-28. — Bonnetty, t. I, p. 179.

c'est-à-dire tous les talents et tous les dévergondages, d'où une main patiente sait dégager, au point de vue de la vérité, mille paillettes d'or. N'est-il pas curieux, par exemple, de voir ces auteurs, la plupart obscènes de vie et de langage, s'accorder tous pour faire l'éloge de la chasteté? Tibulle, le plus licencieux et le plus impudent dans sa licence, n'en proclame pas moins que la chasteté plaît aux dieux, *casta placent superis* [1]. Qui a mieux que l'impur Catulle aperçu l'auréole dont la virginité couronne la jeune fille? « Tant que la vierge demeure pure, elle est chérie de tous les siens; mais lorsqu'elle a perdu la fleur de la chasteté, elle n'est plus agréable aux jeunes gens, plus aimée des jeunes filles. »

Nec pueris jucunda manet, nec cara puellis [2].

Virgile, peu scrupuleux pour lui-même, n'en place pas moins dans les Champs-Élysées les *prêtres chastes;* Ovide, tout en déclarant carrément aux femmes qu'elles n'ont rien à perdre par l'impudicité, n'osait pas *défendre* ses mœurs ni prendre les armes pour ses *vices;* les *forces* lui manquaient pour se *gouverner* lui-même; telle était son excuse [3]; et Properce n'hésitait pas à dire que, quel que fût le gouffre d'obscénités où était plongée la société de son temps, *tanto stuprorum examine,* il n'en était pas moins réputé un *infâme par toute la ville* [4].

D'où pouvait venir ce sentiment de la chasteté se perpétuant dans le monde, malgré toutes les passions et toutes les hontes, auxquelles se joignaient même les exemples des dieux, sinon d'une révélation primitive. Ce sentiment était si profond que, ne comprenant pas la chasteté volontaire, on l'imposait de force aux Vestales et que pour offrir un sacrifice, on devait au moins l'avoir gardée un jour, avant de se présenter à l'autel. C'est de nos livres saints qu'était partie cette voix qui avait retenti d'un bout du monde à l'autre :

[1] *Eleg.* II, I, v. 12.
[2] *Carmen* LXII-45. Bonnetty, II, p. 524.
[3] *Horace,* II, 4, 1.
[4] II, v. 6.

O quàm pulchra est casta generatio [1].... « Oh! qu'elle est belle la génération chaste! sa mémoire est immortelle, car elle est connue de Dieu et des hommes. Présente, on l'invite; absente, on la désire. »

Les païens, au reste, il faut le dire, croyaient, non moins que nous, à des communications divines. Cicéron disait de l'antiquité qu'elle était plus près des dieux; Sénèque ne doutait pas que les premiers hommes ne fussent d'un *haut esprit* comme étant rapprochés des dieux, *a diis recentes*. La révélation avait été altérée, mais la tradition était générale, et on lui devait non-seulement la connaissance de la divinité et de l'immortalité de l'âme, mais d'un nombre considérable de notions historiques ou dogmatiques. M. Bonnetty nous signale le souvenir du *Chaos* biblique dans Ovide, Hésiode, Euripide, Aristophane, Apollonius de Thyane et Virgile. Hésiode et, qui le croirait? Horace parlent également de la boue dont l'homme fut formé, *limo coactus* [2]; Homère se sert trente-neuf fois, dit M. Bonnetty, du mot *semblable à Dieu*, en parlant de l'homme que l'Écriture nous dit avoir été fait *à l'image de Dieu;* Platon emploie les mêmes termes: *un visage semblable à Dieu*, et non pas, comme traduit M. Cousin, que l'expression gêne, à ce qu'il paraît, un visage *presque céleste*.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule traduction quelque peu libre que lui reproche M. Bonnetty. Rencontrant le *Logos* de Platon, ce *Verbe* que le philosophe met en scène comme saint Jean et auquel il fait dire: « Pourquoi donc doutes-tu encore? », M. Cousin supprime hardiment le *Logos* et traduit: « Qui t'arrête donc, *me dira-t-on*? » M. Bonnetty est intraitable pour ce genre de trahison, qu'il nous dénonce chez beaucoup de traducteurs, et nous devons d'autant plus vivement l'en remercier, qu'ils sont bien rares ceux qui peuvent, comme lui, les saisir au passage.

La tradition de la chute originelle se retrouve jusque dans les vers de l'épicurien Horace. Il a beau dire: *Virtus post nummos*, « les

[1] *Sap.*, IV-1.
[2] *Hor.* I, *Ode* XVI, 13.

écus d'abord, la vertu ensuite » ; il a beau chanter : « Périsse celui qui songe au lendemain ! » il se souvient parfois du crime de la race de *Japet* et de la *cohorte* de maux qui suivit : le dépérissement, la fièvre et la mort *hâtant aussitôt son pas* [1]. Si Jupiter ne dépose pas sa foudre, « c'est à cause de nos crimes », s'écrie-t-il.

La doctrine des peines et des récompenses futures se retrouve partout dans l'antiquité ; et qui donc a pu l'enseigner, sinon ce Verbe de Dieu qui créa l'homme ? Cicéron dit bien : « Il n'y a pas une vieille assez privée de bon sens pour croire encore aux monstres des enfers [2]. » Mais lui-même n'avait-il pas célébré par des phrases magnifiques le ciel des bienheureux ? et Virgile n'a-t-il pas consacré trois cent cinquante vers à nous peindre ce qu'il appelle *lugentes campi*, « les champs des pleurs ? » Écoutez Perse ; avec quelle éloquence ne nous représente-t-il pas l'homme qui a renoncé à la vertu, bourrelé de terreurs qu'il n'ose confier à personne, pas même à la compagne de sa couche, et entendant en lui-même une voix qui crie : « Je tombe, je tombe dans l'abîme, *imus, imus, præcipites* [3] ! »

En parlant de Virgile, M. Bonnetty ne se borne pas à nous faire, comme pour les autres, l'histoire de sa vie, de ses œuvres, de leurs éditions, de leurs commentaires ; il nous donne, en même temps, la légende du poète, légende bizarre qui fit de Virgile tantôt un descendant de Rémus, tantôt un être presque surnaturel. Ne serait-ce pas une preuve, entre bien d'autres, de l'engouement dont l'antiquité fut l'objet dès le moyen âge. Dans les couvents surtout on s'attachait à recueillir les manuscrits antiques ; on les copiait, on les recopiait ; Cicéron particulièrement et Virgile étaient l'objet d'un culte dont on retrouve des traces dans nos vieilles chroniques ; on faisait de Trajan un élu, de Virgile un enchanteur. La Renaissance ne fit, à mon sens, que généraliser ce mouvement, que le rendre populaire. Ainsi peut-être n'eût-elle pas fait un saint de Trajan,

[1] *Od.*, L, 3.
[2] *De Nat. deor.*, II, 2.
[3] *Sat.*, III, v. 41.

mais, par un abus de mots qui touche au blasphème, elle fit de nos *saints* des *dieux*. L'épithète chrétienne de *sanctus* fut en effet remplacée par l'épithète païenne de *divus*. M. Bonnetty nous donne une liste curieuse de quatorze prêtres ou religieux qui n'hésitèrent pas à diviniser ainsi nos bienheureux dans leurs poèmes ou leurs hymnes. c'est le Père Sanadon, le Père du Cerceau, le Père Brumoy, le Père Commire, etc.; Santeuil n'y manquait pas non plus; il supprimait également le *ciel* pour mettre l'*Olympe*, et le P. Rapin chantait pieusement l'*Apothéose* de la Vierge! On ne prenait pas garde que le paganisme des mots entretient toujours plus ou moins le paganisme des idées.

L'auteur latin qui occupe le plus de pages dans le livre de M. Bonnetty, est assurément Ovide, et cela se conçoit: Ovide ne fut pas seulement un poète élégant, un peintre fidèle, trop fidèle, de la corruption romaine, mais il fut, en outre, le grand liturgiste de la religion de son temps. On voudrait aujourd'hui expliquer, interpréter cette religion; l'explication et l'interprétation sont toutes dans les *Fastes* d'Ovide; et on peut y saisir le paganisme au vif dans ses observances, dans ses fêtes et dans les aventures fort peu philosophiques qu'elles rappellent. M. Bonnetty étudie, jour par jour, le calendrier païen, et il le fait suivre, également jour par jour, du calendrier chrétien [1]. Ce rapprochement est des plus instructifs. A Janus, le patron du mois de janvier, qui ne sait dire dans Ovide que *je suis le chaos*, il oppose cette parole du prophète prononcée sept cents ans avant l'Épiphanie : « Les rois seront tes nourriciers ; le visage prosterné contre terre, ils t'adoreront et tu sauras alors que *je suis le Seigneur* [2]. »

Le mois de février était le mois des expiations, et de quelles expiations! C'était le temps des Lupercales, fête immonde dont notre carnaval n'est qu'un lointain souvenir, des Férales où l'on portait du pain et du sel sur les tombes des morts, de la fête de *Muta* (la Muette), où la prêtresse se grisait, pour se délier la langue

[1] Bonnetty, IV, p. 528.
[2] Isaïe, XLIX, 23. Bonnetty, t. III, p. 29.

sans doute, *ebria exit*. Aujourd'hui c'est le mois de la Purification de la Vierge, le mois des Cendres, et, parmi ses saints, vous trouvez, au lieu du dieu Quirinus, le chef des brigands du Palatin, le grand saint Ignace d'Antioche, l'illustre martyr du doux Trajan.

Nous ne pouvons suivre plus longtemps l'auteur, qui n'omet rien, ni les *Bacchanales*, ni les fêtes *Florales* ou des courtisanes, ni le *lavage de Vénus*, ni le rite des *pieds nus*, et leur oppose constamment nos fêtes, nos saints et nos mystères. Parfois les énonciations du calendrier donnent lieu à de savantes digressions. Je citerai notamment celle qui vient à propos des fêtes de Cybèle.

On sait que la statue de cette déesse, que l'on lavait soigneusement comme celle de Vénus, n'était autre qu'une pierre noire et informe, apportée de Pessinunte en l'an 541. Ce culte étrange d'une pierre n'était pas particulier à Rome. On le retrouve à Paphos, où Vénus était adorée sous la forme d'une borne, *metæ modo*, dit Tacite. A Emesse, pareil cône qui figurait le soleil ; à Laodicée, on nous parle de *pierres divines*. La Médie, la Scythie, l'Inde, le Thibet, ont également leurs pierres sacrées, et ne pourrait-on pas croire que les *pierres levées*, les *cromlechs*, les *dolmens* que l'on rencontre dans les pays les plus différents, tiennent de près ou de loin à la même famille ?

Mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est que longtemps avant la pierre de Paphos et celle de Pessinunte, nos livres saints eux-mêmes associaient l'idée de pierre à celle de Dieu. M. Bonnetty cite d'abord Moïse employant le mot de pierre (tsour), pour celui de Dieu, dans son célèbre cantique ; puis David répétant plusieurs fois: *Elohim est ma pierre... la pierre de mon salut*. Vient ensuite la *pierre angulaire* de David et d'Isaïe, qui sera rappelée aux jours de l'Homme-Dieu. Saint Paul dira nettement : *Petra erat Christus* (la pierre c'était le Christ) [1]. Saint Pierre l'appellera la pierre vivante, *lapidem vivum* [2] et Jésus lui-même imposera à Simon-Barjona le nom de *Pierre*, comme au fondement de son Église. C'est cette idée de

[1] *Cor.* X, 4.
[2] I. Petr. II, 4.

fondement qui avait évidemment fait donner même à Dieu le nom de pierre dans la langue sémitique, d'où elle s'était répandue, en s'altérant, chez tous les peuples. Mais M. Bonnetty ne s'arrête pas là; il remonte de siècle en siècle jusqu'à la pierre de Jacob, 1777 ans avant notre ère, cette pierre que le patriarche érigea debout comme un autel, au lieu où il avait vu l'échelle mystérieuse du haut de laquelle Dieu lui avait renouvelé les promesses faites à ses pères. « Cette pierre, dit Jacob, sera la maison d'Elohim », et il l'arrosa d'huile. Or, nous fait remarquer M. Bonnetty, l'onction des pierres sacrées devint d'usage chez tous les peuples, preuve vivante d'une tradition dont nos livres saints indiquent seuls l'origine.

Ainsi, M. Bonnetty ne laisse passer aucune question sans la traiter et l'approfondir; c'est tantôt celle des sybilles, tantôt celle des pierres, tantôt celle de la Circoncision ou même une question qui au premier abord semble futile, celle de la crémation des renards. Comment expliquer cet usage romain de brûler des renards en plein cirque, le huitième jour des fêtes de Cérès? On lançait ces renards, dit Ovide, avec des torches enflammées liées sur leur dos. Ils étaient deux et attachés par la queue, comme ceux de Samson. Ajoutons, et ceci, croyons-nous, dit M. Bonnetty, n'a jamais été remarqué, c'est que l'épithète de *brûleur* et de *queue flamboyante*, a été attachée aux renards chez les Grecs, et il cite Pindare, Aristophane, Lycophron, Aristote, etc. D'où l'on peut conclure, avec toute vraisemblance, que ce sont les renards de Samson brûlant les moissons des Philistins, quatre cent vingt-deux ans avant la fondation de Rome, qui étaient de nouveau brûlés dans leurs descendants aux fêtes de la déesse des moissons.

Le quatrième volume de M. Bonnetty est entièrement consacré à Jésus-Christ et aux événements qui se produisirent de son temps dans le monde. Déjà il nous avait parlé dans les autres volumes de la naissance de Jésus et des circonstances qui l'accompagnèrent. Le massacre des Innocents avait été spécialement le sujet d'une dissertation très-érudite. Il est, au reste, bien remarquable que, si divers au-

teurs, prompts à critiquer l'Évangile, ont nié plus ou moins ce massacre, Munck, écrivain juif et rationaliste, ne le conteste nullement. « La vérité historique du massacre des Innocents de Bethléem, dit-il, a été mise en doute, parce que Josèphe n'en parle pas. Quoi qu'il en soit, ce massacre était peu de chose dans la longue série des crimes commis par Hérode, et l'historien a pu le passer sous silence. Dans la petite ville de Bethléem et dans ses environs il pouvait à peine exister dix à douze enfants mâles au dessous de deux ans. On trouve une trace de ce fait dans un passage de Macrobe [1]. » — Le nombre des victimes importe peu ; ce qui importe c'est le fait. Qui croira d'ailleurs qu'une ville, toute petite qu'elle fût, et TOUS *ses environs* ne comptassent que cinq ou six naissances mâles par année ?

M. Bonnetty nous donne sur l'enfance de Jésus, d'abord le récit biblique, puis différents autres détails contenus dans les Apocryphes, non qu'il leur attribue une importance que leur refuse l'Église, mais parce qu'ils témoignent d'anciennes traditions comme nos vieilles chroniques.

Quant à la vie active du Sauveur, il l'étudie toujours au point de vue de la transformation de l'humanité. Les titres de beaucoup de chapitres l'indiquent clairement : — « Jésus rénove la notion de béatitude ; — Jésus ennoblit la mission de ses disciples ; — Jésus rénove la manière de secourir les pauvres ; — Jésus rénove la forme de la prière et en donne le plus parfait modèle ; — Jésus rénove les dispositions que doivent avoir les hommes à l'égard des biens de ce monde ». — Cette manière est assurément des plus pratiques. C'est plus qu'une histoire, c'est une suite de conclusions.

Mais l'espace nous manque ; bornons-nous à résumer l'impression générale du livre : l'antiquité païenne nous est peu connue et mal connue ; depuis trois siècles, nous avons plus ou moins nettoyé ses auteurs de manière à leur faire une réputation d'honnêteté à laquelle ils avaient peu de droits. Ses philosophes ont émis, il est vrai, d'admirables maximes, mais qu'on aurait tort de leur

[1] *Univers pittoresque*. Palestine, p. 559.

attribuer en propre, car on en retrouve la source, traditionnellement, historiquement, dans la révélation primitive. Ce qui leur appartient, ce sont leurs incertitudes finales, c'est leur scepticisme ou leur panthéisme. Nous sommes habitués à parler des superstitions païennes; le mot est juste, mais ne dit pas tout. Il semble, en effet, indiquer que tout était faux dans la croyance; on y remarque cependant quelque chose de vrai et de fondamental; c'est la croyance au démon, qui, par suite du pacte fait avec Adam, n'était devenu que trop le maître de la société. Il y avait son culte, ses prêtres, ses victimes et même ses prodiges. L'Écriture en cite plusieurs exemples; l'histoire en cite d'autres. Par ses oracles, par ses augures, par ses *initiations*, ses *consécrations*, le démon dominait tout, gouvernait tout, dans la cité non moins que dans le temple, au camp non moins que dans la cité. Il était tellement chez lui dans le monde que la corruption y était profonde, générale, éhontée. L'idée de chasteté y survivait cependant comme un lointain souvenir; mais la chasteté elle-même n'existait plus, et le vice contre nature était devenu l'habitude même des philosophes. Eh bien, c'est ce *pacte de malheur* que Jésus-Christ est venu *déchirer et clouer sur la croix*, suivant le mot de saint Paul que M. Bonnetty rappelle. Jésus, le *Verbe*, la parole de Dieu, le *Tao* des Chinois, le *Logos* des Grecs, le *Ratio* des Latins, est venu tout réparer et tout accomplir. Satan avait dit au premier homme et à la première femme : « *Vous serez comme des dieux* »; promesse menteuse mais qui devait se vérifier avec Jésus-Christ. On a vu, dans la langue chrétienne, le mot d'*Homme-Dieu* qui ne se trouve en aucune autre langue, et l'homme participera lui-même à la Divinité par sa participation au corps de Jésus-Christ : — « Nous serons dieux par participation, suivant le mot d'un grand maître de la vie spirituelle, comme Dieu est Dieu par nature [1]. »

Et le corps de l'homme, ce corps qui a été jeté dans la fosse comme un animal, aura, lui aussi, son immortalité; il ressuscitera, *spirituel* et glorieux, « glorieux, sans doute, dit M. Bonnetty, car la

[1] Mgr Gay. — *De la Vie chrétienne*, 2e édition. t. 1er, p. 30.

parcelle divine, dont il s'est nourri, n'a pu périr, et en réalité, ce sera surtout cette parcelle divine qui se montrera avec éclat. Certes les prophètes et saint Paul ont eu bien raison de dire que « ni l'œil n'a vu ni l'oreille n'a entendu, ni le cœur de l'homme n'a senti ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment [1].... »

« Nous n'avons pas besoin de dire en finissant, ajoute M. Bonnetty, que nous soumettons tout notre ovvrage à la révision et à l'approbation de ce Chef de l'Église, assisté de Jésus pour conserver intacte la vraie doctrine. Nous avons touché à une foule de questions délicates, obscures, souvent nouvelles et où, avec la meilleure volonté, l'erreur a pu se glisser. Nous désavouons tout ce que l'Église désapprouve et nous approuvons tout ce qu'elle approuve. Telle a été notre volonté dans tous nos travaux et telle elle sera jusqu'à la fin [2]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Isaïe*, LXIV, 4. *Paul*. 1. *Cor*. II, 9.
[2] T. IV, p. 1040.

LOUIS DE LÉON

Lorsque la mort vint enlever, au printemps de la vie, le poète dont nous crayonnons la notice, la Bretagne perdit peut-être celui de ses enfants qui lui promettait le plus de gloire. Tout, en effet, dans les œuvres précoces de l'auteur, révèle une nature d'élite, tendre et généreuse, une âme noble et forte, des idées larges et belles, une instruction solide, un talent supérieur.

Louis de Léon naquit à Rennes le 6 janvier 1818.

Son père, véritable savant et excellent chef de famille, voulut lui-même commencer l'éducation de son dernier fils. Après avoir été son précepteur jusqu'en seconde, il l'envoya au collége royal de Rennes où le futur poète obtint de très-grands succès. Ses études terminées, il devint promptement un homme rempli de brillantes qualités, aimable, gracieux, spirituel; son entrée dans le monde fut un triomphe.

Dès cette époque, Louis quittait parfois les bals et les soirées pour rechercher la solitude, lire ses poètes chéris, dont les récits l'éblouissaient et exaltaient son imagination ardente. Que de fois l'aurore le surprit composant des vers empreints de cette douce mélancolie qui s'empare de tout cœur de vingt ans.

Dernier chant.

Personne ne m'a dit: Pauvre enfant qui soupire,
Viens vider avec moi la coupe du bonheur,
Et j'aurai désormais de doux chants pour ta lyre,
Une âme pour ton cœur.

J'ai vu des gens partout ne sachant que maudire;
On leur montrait le ciel, ils vous ouvraient l'enfer!
Et passaient sur la borne où la misère expire,
Avec un rire amer!

Et lors je me suis tu, car à ces poésies
Je ne veux pas mêler des accords plus stridents;
Qu'elles restent toujours et pures et fleuries,
Doux pensers de vingt ans;

Afin qu'un jour — alors que la vieillesse sombre
Abreuvera mes jours d'amertume ici-bas,
Et que la triste mort projettera son ombre
Au devant de mes pas,

Je dise en les voyant : — « O mes jeunes années,
O mes rêves si purs et mes chants d'autrefois,
Doux échos de mon âme, aux heures fortunées,
Que j'aime votre voix!

Énivrantes saveurs, coupes de fleurs ornées,
Quoi! détruites si tôt! quoi! vides pour jamais!
Si peu d'heures, mon Dieu, de parfums couronnées
Pour tant de jours mauvais! »

Ainsi dirais-je alors, et mon âme ravie
Rappellerait encor les anciens jours heureux,
Jusqu'à ce que la mort, cet écho de la vie,
Me lançât dans les cieux.

Mais maintenant silence! Adieu donc, ô ma lyre,
Adieu donc, mes accents et d'amour et de foi;
Car il n'est que douleurs pour le cœur qui soupire,
O mon âme, endors-toi!

16 juin 1839.

Dans d'autres moments, au contraire, le tonnerre grondait au

cœur du poète, et des vers hardis, énergiques, d'un coloris éclatant, d'une fougue capricieuse, naissaient de ce brûlant cerveau. Ils rappellent les strophes enivrantes d'Alfred de Musset, son maître, dont il semble s'être inspiré. En voici des fragments :

Le Siècle.

Dans vos rêves, ami, lorsque, vous élevant
Comme un aigle sublime, au haut des airs planant,
Pensif, vous regardez de votre âme profonde
Ce cloaque fangeux où se roule le monde,
Oh ! n'entendez-vous pas des bruits sourds et confus
De gouffres s'entrouvrant, de flots sans cesse émus,
Comme le craquement d'un navire qui sombre,
Heurtant à chaque pas des obstacles sans nombre,
Et qui cependant porte à son bord dévasté
Le vaste monument de la société ?

. . . . . .

Ne prenez pas au moins pour le bruit de la vie
Le bruit de notre râle et de notre agonie.
Dites-moi, jeunes gens, est-ce que nous vivons ?
L'air ne manque-t-il pas partout à nos poumons ?
Il est dans tous les cœurs un horrible malaise;
Oui, le monde, aujourd'hui, fait comme il est nous pèse;
On ne sait où se prendre, on doute du chemin,
Et tout ce qu'on saisit se brise dans la main.
Dans la soif d'avenir qui partout nous dévore,
On pousse, on se remue et l'on s'agite encore;
Tous se pressent de vivre, ont hâte de finir,
Comme si Dieu criait : Monde, tu vas mourir;
Comme s'il était là, devant nous, un génie
Avide, dévorant la part de notre vie;
Comme si s'abîmait le sablier du temps
Faisant crouler le sol sous les pieds des passants !...

. . . . . .

Oh ! c'est vraiment pitié que cette pauvre terre,
Qui, dans son fol orgueil, prend pour de la lumière
L'étincelle de feu qui jaillit d'un pavé,
Ou quelques feux follets d'un limon soulevé.

Pleurons. — Vous voyez bien déjà qu'elle agonise ;
Qu'elle en est arrivée à sa dernière crise;
Qu'on peut sonner son glas, que c'en est bientôt fait,
Que la lampe s'éteint et meurt à son chevet;
Qu'il est écrit : Assez! sur son front rouge encore,
Mais que la maladie et la fièvre colore;
Car ce point éclatant où s'attachent vos yeux,
Qui neige l'horizon comme un astre des cieux,
Ce n'est pas la splendeur d'une aube qui nous touche,
Mais les cheveux blanchis d'un vieillard qui se couche!
Non, ce n'est pas l'aurore au loin qui resplendit,
Mais les derniers rayons du soleil qui s'enfuit!
Nulle part sous mes pieds d'arbustes qui fleurissent;
Rien que le triste bruit des feuilles qui jaunissent;
Partout le pâle automne et jamais le printemps.
Oh! la terre a séché sous l'empreinte du temps.

27 janvier 1839.

Louis de Léon se lia d'une étroite amitié avec cette jeunesse privilégiée qui fonda dans le chef-lieu de la Bretagne, en 1837, le journal *le Foyer*. J'ai fait ailleurs l'éloge de cette feuille, rédigée par des jeunes gens qui tous se sont fait un nom dans les lettres. C'est là que j'ai recueilli les premiers élans poétiques de notre héros, œuvres charmantes qui, plus tard, furent réunies en un volume, intitulé *la Tragédie du monde*.

La poésie n'occupait pas tous ses instants : l'histoire, la politique, les questions sociales mêmes avaient leur tour. Légitimiste de race et de conviction, on ne le vit jamais froisser les amis qui ne partageaient pas ses opinions. Modéré dans la discussion, ses saillies fines et caustiques ne blessèrent jamais personne et furent toujours marquées au coin du bon goût.

Vers la fin de 1842, Louis se rendit à Paris, où il fit la connaissance de Théophile Gautier et d'Alfred de Vigny, qui, les premiers, l'encouragèrent dans ses travaux littéraires et cherchèrent avec lui un éditeur pour son volume de vers. *La Tragédie du monde* parut en 1843, chez Charpentier. Ce volume fit sensation. Tous les journaux de Paris et de la Bretagne en rendirent compte et prodiguèrent à l'auteur les plus grands éloges.

Les pièces les plus marquantes de l'ouvrage sont, à mon avis, *la Tragédie du monde*, fougueuse satire où le poète s'élève à de grandes hauteurs, et *Mon Enterrement*, pièce bizarre, fantastique, gaie parfois jusqu'au fou rire et à côté triste jusqu'aux larmes. L'auteur a dû y mettre une partie de son cœur. Beaucoup d'autres se distinguent par l'originalité des idées, par la douceur et l'harmonie des images, par une hardiesse de pensées et d'expressions bien rares à l'âge du poète.

Hélas ! le bonheur de notre compatriote ne fut pas de longue durée. Rappelé à Rennes par son frère, il y revint pour recevoir le dernier baiser de son père bien-aimé. Avec une organisation aussi impressionnable que la sienne, cette mort le rendit fou de douleur; bien du temps passa avant qu'il lui fût possible de reprendre ses occupations habituelles.

Cependant, poussé par ses amis, Louis recommença ses travaux et voulut même faire une seconde fois le voyage de Paris, pour publier de nouvelles œuvres. Son portefeuille renfermait alors une petite pièce délicieuse qu'il destinait au Vaudeville, et un roman, ayant pour titre *la Dame de cœur*, qui est resté inédit.

Au moment où il s'apprêtait à partir — sa place avait été retenue à la voiture, — la fièvre typhoïde, qui régnait à Rennes, s'empara de lui; sa maladie, qui dura vingt et un jours, ne fut qu'une agonie des plus douloureuses, et il succombait, le 11 mai 1843...

Une notice fort intéressante fut publiée à l'époque sur Louis de Léon, par M. de la Durantais. J'aurais désiré la consulter; malgré mes recherches, il m'a été impossible de me la procurer.

La famille du poète, résistant à bien des supplications, n'a pas consenti à autoriser l'impression des œuvres posthumes de Louis de Léon.

M. Ange de Léon, son frère, est mort aussi à Rennes (en 1874), où il était, à juste titre, honoré et estimé pour les services qu'il a rendus comme maire de cette ville. Il avait voué sa vie à la défense des intérêts de notre pays, sur lesquels il a laissé de nombreux écrits.

ADOLPHE ORAIN.

L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE

AU XV SIÈCLE *

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne* vient de publier, sous ce titre, un nouveau volume. C'est l'histoire des origines de la typographie bretonne, la description détaillée et l'analyse, avec citations nombreuses, des livres publiés dans notre province avant l'an 1500, plus, 20 planches de fac-simile contenant, entre autres, la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, qui est de 1484. — Pour faire connaître à nos lecteurs cette importante publication, nous en reproduisons ici trois morceaux : 1° l'introduction, — 2° la liste des incunables bretons ou livres imprimés avant 1500, — 3° la conclusion.

Introduction.

Si les bibliophiles sont, comme leur nom le dit, les amis des livres, leur premier devoir est de s'occuper des livres et de l'art qui les produit, de l'imprimerie et de son histoire dans chaque pays et dans chaque province, de ses origines si intéressantes, si peu connues, et surtout des curieux monuments qui sont comme les langes de son berceau et ont pris de là le nom vénéré d'*incunables*.

* Voici le titre complet du volume : L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE AU XVe SIÈCLE, *étude sur les incunables bretons, avec fac-simile contenant la reproduction de la plus ancienne impression bretonne*, publiée par la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS. *Nantes*, M. DCCC. LXX. VIII. — Titre rouge et noir, lettres ornées, fleurons, culs-de-lampe, papier vergé; fac-simile sur papier teinté ; tiré in-4° pour les membres de la Société exclusivement; et in-8° à 150 exemplaires numérotés, en vente chez A. Claudin, libraire, 3, rue Guénégaud, Paris. Prix, 12 francs.

La *Société des Bibliophiles Bretons* l'a ainsi compris. Elle a voulu que l'une de ses premières publications fût consacrée à l'histoire des origines de l'imprimerie en Bretagne, à l'étude approfondie des incunables bretons.

L'art typographique fit son entrée en Bretagne en 1484, quatorze ans après sa première apparition à Paris. Les œuvres qu'il produisit dans notre province pendant le XVe siècle, celles du moins que l'on connaît ou dont on a la trace, ne sont pas nombreuses : vingt-deux seulement; mais elles ont un caractère qui les distingue de la plupart des incunables des autres provinces de France, et qui leur assure un rang à part.

Ailleurs, ce qu'on imprime d'abord, ce qui compose presque entièrement la série du XVe siècle, ce sont des livres usuels et de pratique : de la théologie et de la liturgie (heures, missels, bréviaires), de la jurisprudence (coutumes, formulaires), des livres classiques (grammaires, dictionnaires, etc.), et, sauf les coutumes, à peu près tous en latin.

En Bretagne, sur vingt-deux incunables, il y a cinq volumes de jurisprudence (nos 9, 11, 14, 21, 22 de la liste des incunables donnée ci-dessous), une paire d'heures (n° 20), un dictionnaire (n° 15); encore ces deux derniers livres sont-ils de l'avant-dernière année du XVe siècle. Les quinze autres ont tous un caractère littéraire ou légendaire très-marqué et parfois même très-original ; dix sont en vers, tous en langue française ; sur toute la série on ne rencontre le latin que dans le volume d'heures et dans le dictionnaire, où il se mêle au français et au breton.

Fond et forme, tout est intéressant dans ces vieux et rarissimes volumes, la première moisson typographique issue du sol breton. Jusqu'ici pourtant on n'y a guère pris garde : du fond on ne s'est jamais inquiété, de la forme très-peu.

C'est encore le *Manuel* de Brunet qui fournit le plus de renseignements ; il donne le titre de la plupart de nos incunables, la souscription de quelques-uns, la description de deux d'entre eux (*Coutume* de Tréguier et première édition de Meschinot).

Avec ces renseignements, auxquels il a ajouté peu de chose, feu M. Jausions a dressé une liste méthodique à peu près complète des impressions bretonnes du XVe siècle, où il s'est pourtant glissé quelques erreurs que nous aurons occasion de relever. En publiant cette nomenclature [1], on l'a décorée du titre de *Description*, qui ne peut y être appliqué.

Dans son *Histoire de l'imprimerie en Bretagne* [2], M. Toussaint Gautier donne des noms et des renseignements curieux pour les trois derniers siècles; mais il ne s'est, pour ainsi dire, pas occupé du XVe siècle. Il se trompe sur les dates. Il rapporte au duc breton François II, mort en 1488, l'introduction de l'imprimerie à Nantes, qui est de 1493. Il met au 26 mars 1484 l'édition de la *Coutume*, donnée à Rennes en 1485, pour n'avoir pas remarqué qu'en ce temps-là le millésime de l'année change à Pâques, et que, par suite, toutes les dates du 1er janvier au 2 avril 1484, inscrites dans les documents de l'époque, se rapportent réellement à l'année 1485.

Feu M. de Kerdanet, qui eut le mérite d'attirer le premier l'attention sur nos incunables [3] était tombé, quarante ans plus tôt, dans la même méprise que M. Toussaint Gautier; elle l'avait mené à troubler tout l'ordre chronologique des impressions de Bréhant-Loudéac: trouble qui a passé de là dans la *Biographie bretonne* de M. Levot [4]. M. de Kerdanet fait aussi de Pierre de Nesson (auteur de l'une des pièces imprimées à Bréhant-Loudéac) un « officier de Jean Ier, duc de *Bourgogne*, en 1420 [5] « tandis qu'il était attaché à

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875, 2e semestre, p. 459 à 464. — D. Plaine a publié ce document à la suite de son *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Bretagne*, travail rédigé presque entièrement sur les recherches, notes et papiers laissés par feu M. Jausions.

[2] Brochure de 62 pages in-8°, imprimée à Rennes en 1857, voir p. 7 et 8. L'auteur de ce travail est un laïque, quoique D. Plaine l'intitule « Mr l'abbé ». (*Ibid.*, *Revue de Bret. et de Vendée*, 1875, 2e semestre, p. 243.)

[3] *Notices sur les écrivains et les artistes de la Bretagne*, par D. Miorcec de Kerdanet, avocat. Brest, impr. Michel, 1818, in-8°, p. 62 à 67.

[4] Tome I, p. 482, art. *Crez*.

[5] Il faudrait dire 1419, car Jean-sans-Peur périt cette année-là, à Montereau, le 10 septembre.

Jean Ier, duc de *Bourbon*, pris par les Anglais à la bataille d'Azincourt en 1415 et mort en 1433 [1]. C'est changer un armagnac, patriote français et anglophobe, en bourguignon anglophile: erreur fidèlement reproduite quand on a publié le travail de M. Jausions [2].

Une autre faute, bien facile à éviter, où sont tombés, comme moutons de Panurge, presque tous les bibliographes étrangers à la Bretagne [3] qui ont parlé des impressions de Bréhant-Loudéac, c'est de confondre cette paroisse rurale avec la ville de Loudéac, chef-lieu d'arrondissement du département des Côtes-du-Nord. L'un d'eux va même jusqu'à expliquer que, dans l'usage moderne, Bréhant a disparu, Loudéac seul reste. Bréhant reste aussi, quoi qu'on en dise, mais il est à quatre lieues de Loudéac, dans un autre département (le Morbihan), et simple commune du canton de Rohan, arrondissement de Ploërmel. On le nomme Bréhant-Loudéac pour le distinguer d'un autre Bréhant, que son voisinage de la petite ville de Moncontour (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc), a fait nommer Bréhant-Moncontour.

Nous ne relevons pas ces erreurs pour le vain plaisir de critiquer: plaisir qu'on pourrait sans doute prendre aussi sur nous. Nous voulons seulement montrer que jusqu'ici cette matière a été touchée bien légèrement, et prouver par là la nécessité, l'urgence de la publication actuelle de notre Société.

Voici maintenant ce que nous avons fait.

Nous avons d'abord dressé très-exactement la liste des incunables bretons, accrue de deux mentions nouvelles (nos 13 et 19), échappées jusqu'à présent aux bibliographes. Nous les avons groupés par lieux d'origine. Puis nous consacrons à chacun d'eux une notice

[1] Voir Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. IX, p. 177; et la *Nouvelle biographie générale*, de F. Didot, t. XXXVII, col. 777.

[2] *Revue de Bret. et de Vendée*, 1875, 2e semestre, p. 460.

[3] Entre autres, Panzer, *Annal. typograph.*; Brunet, *Manuel*, 5e édit. II, 783; M. Deschamps, *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire et de l'amateur de livres* (Paris, Firmin Didot, 1870, in-8°), où on trouve l'article suivant: « LOUDEACUM, LODEACUM, Brehan-Loudeac, Brehant-Lodeac, *aujourd'hui Loudéac, ville de France (Côtes-du-Nord)*. »

spéciale, dans laquelle nous décrivons avec un soin scrupuleux l'état matériel des exemplaires que nous avons vus ; nous transcrivons non-seulement les titres et les souscriptions indiquant la date et le lieu d'impression, mais aussi, autant que possible, l'incipit et l'explicit (commencement et fin) des principales parties du volume. Ensuite nous faisons connaître le contenu et, s'il y a lieu, nous en donnons des extraits assez étendus pour permettre de juger le genre et le caractère de l'œuvre [1].

Si l'on songe qu'excepté cinq, — dont il y a jusqu'à trois exemplaires —, tous ces curieux volumes sont uniques, conservés pour la plupart dans l'admirable dépôt de la rue Richelieu, qui n'est pas plus à l'abri de certains hasards (*Di omen avertant !*) que la bibliothèque du Louvre ou celle de Strasbourg, loin de juger superflue l'abondance de nos détails et de nos citations, on remerciera notre Société du soin pris par elle pour décrire et faire connaître ces vénérables monuments typographiques et en perpétuer le souvenir.

Notre Société a même voulu reproduire en fac-simile, tout entier, par la photogravure, le plus ancien de ces monuments, le *Trespassement Nostre Dame* ou *Trépassement de la Vierge ;* on le trouvera à la fin de ce volume. On trouvera aussi dans le texte plusieurs autres fac-simile de fleurons, de vignettes ou d'impressions, obtenus par le même procédé.

Pas de nom d'auteur sur ce volume. C'est une œuvre collective. Sans les secours, les renseignements venus de toutes parts, elle eût été impossible. Le mérite de l'entreprise appartient vraiment à la *Société des Bibliophiles Bretons.*

Elle tient à y associer trois hommes, dont elle a reçu le plus précieux concours, encore qu'elle n'ait pas l'honneur de les compter dans ses rangs : M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque

[1] Dans nos descriptions bibliographiques, nous transcrivons les titres, les souscriptions, etc., comme ils sont, sans accents, sans ponctuation ou avec la ponctuation fautive de l'original. — Dans les analyses et les citations qui les accompagnent, nous gardons scrupuleusement l'orthographe de l'original avec les *u* et les *i* consonnes ; mais nous ajoutons des apostrophes, des accents, une ponctuation régulière, et des majuscules là où il en faut.

Nationale, — M. Olgar Thierry, bibliothécaire aux Imprimés dans le même établissement, — et M. Thomas Dobrée, dont la belle collection est si renommée parmi les bibliophiles.

Liste des incunables bretons.

On a signalé dans la province de Bretagne, comme ayant été au XVe siècle le siége d'ateliers typographiques, cinq localités, — *Bréhant-Loudéac*, *Rennes*, *Tréguier*, *Lantenac* et *Nantes*, — nommées ici dans l'ordre chronologique des plus anciennes impressions attribuées à chacune d'elles.

Le nombre des incunables bretons, c'est-à-dire des livres ou livrets que l'on peut, jusqu'à présent, indiquer comme imprimés en Bretagne dans le cours du XVe siècle, monte à vingt-deux. En voici la liste :

Impressions de Bréhant-Loudéac.

1. *Le Trépassement Notre-Dame* (en vers), — décembre 1484.
2. *Les Lois des Trépassés avec le Pèlerinage de Jean de Meung* (en vers), — 3 janvier 1485.
3. *La Patience de Griselidis*, — 18 janvier 1485.
4. *Le Bréviaire des Nobles* (en vers), — 25 janvier 1485.
5. *L'Oraison de Pierre de Nesson* (en vers), — 27 janvier 1485.
6. *Le Songe de la pucelle* (en vers), — janvier 1485.
7. *Le Miroir d'or de l'âme pécheresse*, — 6 mars 1485.
8. *La Vie de Jésus-Christ*, — 30 avril 1485.
9. *La Coutume de Bretagne*, — 3 juillet 1485.
10. *Le Secret des secrets d'Aristote*, — sans date, mais évidemment contemporain des huit publications précédentes.

Ces dix impressions sont sorties d'un atelier unique, dirigé en commun par Robin Foucquet et Jean Crès.

Impressions de Rennes.

11. *La Coutume de Bretagne*, — 26 mars 1485.
12. *Le Floret en français* (en vers), — 1485.

13. *La Grande absoute de Pâques*, — sans date.

Ces trois impressions sortirent d'un seul atelier, dirigé en commun par Pierre Bellescullée et Josses.

IMPRESSIONS DE TRÉGUIER.

14. *La Coutume de Bretagne*, — 17 mai et 4 juin 1485. — Imprimée par Ja. P.

15. *Le Catholicon breton*, dictionnaire breton-latin-français, — 5 novembre 1499. — Imprimé par Jean Calvez.

IMPRESSIONS DE LANTENAC.

16. *Le Doctrinal des nouvelles mariées* (en vers), — 5 octobre 1491.

17. *Les sept Psaumes en français* (traduction en vers), — sans date.

Ces deux impressions sortirent de l'atelier de Jean Crès, qui avait été l'associé de Robin Foucquet à Bréhant-Loudéac.

IMPRESSIONS DE NANTES.

18. *Les Lunettes des Princes de Jean Meschinot* (en vers), 1re édition, — 15 avril 1493.

19. *Même ouvrage*, 2e édition, — 8 juin 1494.

20. *Heures à l'usage de Nantes*, — 27 janvier 1499.

21. *Table de la Coutume de Bretagne*, — sans date.

22. *Ordonnance de Charles VIII*, — sans date.

Ces cinq impressions sortirent de l'atelier d'Étienne Larcher.

Cette liste nous fournit seulement sept noms d'imprimeurs, dont un n'est même indiqué que par son initiale, savoir:

ROBIN FOUCQUET, qui exerça à Bréhant-Loudéac;

JEAN CRÈS, à Bréhant-Loudéac et à Lantenac;

PIERRE BELLESCULLÉE, JOSSES } à Rennes;

JA. P...., JEAN CALVEZ } à Tréguier;

ÉTIENNE LARCHER, à Nantes.

Nous allons maintenant donner la description bibliographique de ces vingt-deux incunables, avec analyse et citations de ceux que nous avons pu examiner à loisir.

(Suit la description et l'analyse des vingt-deux incunables bretons, avec force citations intéressantes, et remplissant environ 150 pages).

Conclusion.

Des faits et des études qui précèdent essayons de dégager quelques résultats pour l'histoire des origines de l'imprimerie en Bretagne.

En voyant, la même année (1484-1485), presque au même instant, l'art typographique se révéler sur trois points de notre province notablement éloignés les uns des autres (Bréhant, Rennes, Tréguier), on ne peut manquer d'attribuer d'abord cette triple manifestation à une cause unique, assez puissante pour agir simultanément dans toute la Bretagne, c'est-à-dire à l'influence du souverain, le duc François II, très-sympathique aux lettres, aux arts, aux études. On est même un peu tenté de s'étonner qu'Angers ayant eu l'imprimerie en 1477, Poitiers en 1479, Caen en 1480, ce prince ait autant tardé à l'introduire chez lui.

Quand on regarde les faits de près, il se trouve que le duc n'y est pour rien.

A Bréhant-Loudéac, c'est un seigneur, Jean de Rohan, sire du Gué de l'Isle, — pas même, malgré son grand nom, un grand seigneur — qui appelle les imprimeurs, les protége et fait les frais de leurs premières impressions. A Rennes, c'est un bourgeois, Jean Hus. A Tréguier, ville tout ecclésiastique où le duc n'avait rien, ce ne peut être que l'évêque ou quelque membre du chapitre.

La simultanéité des trois éditions de la *Coutume de Bretagne*, publiées en 1485 à Rennes, à Tréguier et à Bréhant-Loudéac, a porté quelques auteurs à croire que l'imprimerie avait surgi en Bretagne comme auxiliaire du patriotisme breton contre les projets d'annexion de la cour de France. On eût cherché un moyen d'exciter,

de fortifier ce patriotisme dans l'impression et la diffusion des monuments du droit national [1].

Cette hypothèse n'a rien de solide. La Coutume de Bretagne, — même avec les *Constitutions et établissements* qui la suivent dans les trois éditions de 1485 — la Coutume contient exclusivement la législation civile et la législation féodale *interne* de la Bretagne ; elle règle les droits des Bretons entre eux, les formes de la procédure devant les juridictions de Bretagne, mais on n'y trouve pas un mot touchant de près ou de loin à la question de l'indépendance bretonne.

Si l'impression de la Coutume de Bretagne eût pu être considérée comme une arme contre les prétentions du roi de France, le roi ne l'eût pas laissé imprimer chez lui. Or, la première édition de notre coutume est celle de Paris de 1480. En 1485, l'imprimeur Martin Morin, à Rouen et fort ostensiblement, en fit une autre, véritable contrefaçon de l'édition qui venait de paraître à Rennes. Enfin, en cette année 1485, dans cette même ville de Rennes, de la même presse qui venait d'imprimer la *Coutume* sortait le *Floret en franczoys*, qui commence et finit par un éloge pompeux de la France et de son roi.

La triple édition de la Coutume en 1485 n'a donc pas la signification qu'on lui prête, et n'indique nullement la cause qui introduisit l'imprimerie en Bretagne.

L'art typographique — avons-nous dit — était depuis plusieurs années établi à Poitiers, à Angers, à Caen, tout autour de la frontière bretonne ; il est donc tout naturel qu'en s'étendant de proche en proche, il ait tenté de franchir cette frontière, attiré, favorisé en cette entreprise par un gentilhomme lettré (Jean de Rohan), dont le goût particulier imprima aux premières productions de la typographie bretonne ce caractère littéraire signalé dans notre Introduction, qui les marque et les distingue de celles des autres provinces.

[1] D. Plaine, *Essai sur l'imprimerie en Bretagne*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875, 2e semestre, p. 247.

La première apparition de l'imprimerie en Bretagne fut singulièrement féconde. Quatorze volumes, gros ou petits, en une seule année (1484-85) jaillissent de notre sol. Mais cette plantureuse moisson est suivie immédiatement d'une disette soudaine et absolue, disons mieux, d'une éclipse totale et prolongée de la typographie bretonne. Tréguier, qui avait produit un seul ouvrage, se repose quatorze ans ; Rennes, quarante (jusqu'en 1524) ; Bréhant, toujours. Bréhant s'était épuisé dans cette poussée merveilleuse qui avait mis au monde en quelques mois dix impressions. Passé 1485, pendant six ans, on n'imprime pas une ligne en Bretagne.

C'est que les industries nouvelles, surtout celles qui s'adressent à l'intelligence, ont besoin de calme pour vivre. En 1485, la paix, la prospérité régnait en Bretagne. En 1486, sur la frontière française se forma un gros orage ; vers la fin de cette année il grondait ; au début de la suivante il éclata. Là commença cette cruelle guerre de cinq ans, dont le principal épisode fut la bataille de Saint-Aubin du Cormier et le résultat final l'annexion de la Bretagne à la France. Parmi les brutalités, les calamités, les misères de cette lutte, l'imprimerie ne pouvait vivre. Les maîtres étrangers, Foucquet et Bellescullée, qui l'avaient apportée en Bretagne, quittèrent le duché. C'est sûr pour Bellescullée, qu'on retrouve à Poitiers ; Foucquet ne paraît plus nulle part.

Josses et Crès, compagnons de ces deux maîtres, mais (selon toute apparence) Bretons, restèrent en Bretagne. On ne sait rien de Josses, sinon qu'il ne suivit pas son maître en Poitou. Crès fit mieux. En octobre 1491, quand la guerre commença de s'apaiser [1], il rétablit un petit atelier, non plus à Bréhant-Loudéac, c'est-à-dire en pleine campagne — ce lieu n'eût pas été sûr, — mais dans l'abbaye de Lantenac, protégée par son caractère religieux et par le

[1] A cette date, la duchesse Anne de Bretagne, enfermée dans Rennes, résistait encore énergiquement ; mais dans le reste du duché, le roi de France était le maître et agissait en souverain sans aucune opposition, au point de convoquer les États (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 705). Il n'y avait plus de guerre, et surtout pour les amis des Français et des Rohan, la sécurité était dès lors rétablie.

proche voisinage d'une forteresse du vicomte de Rohan (la ville et le château de la Chèze). Cette imprimerie ne produisit guère et eut peu de durée : elle ne put survivre au protecteur de Crès, Jean de Rohan, sire du Gué de l'Isle, mort en 1493.

Heureusement, cette année même (1493), Étienne Larcher avait installé à Nantes un atelier typographique destiné à une longue existence, et qui débuta par une œuvre toute bretonne (les *Lunettes des princes*), dont le caractère nous porte à reconnaître — ou, si l'on veut, à deviner — dans la fondation de cette imprimerie et dans le choix de son premier livre, l'intervention de la duchesse-reine Anne de Bretagne. Étienne Larcher imprimait encore en 1499. Après lui, l'atelier de Nantes fut successivement dirigé par son fils Guillaume (1501), par Tourquetil (1507), par Baudouyn (1517), etc. Cette fois l'imprimerie était vraiment fondée en Bretagne ; elle ne devait plus cesser de fonctionner dans notre province et de s'y développer de plus en plus.

A d'autres le soin de continuer son histoire. Aux Bibliophiles Bretons le mérite d'en avoir posé la première pierre.

LES NOYADES DE NANTES*

XII

Les horreurs de ce temps sont telles que l'on doit considérer, en quelque sorte, comme une question accessoire celle de savoir si l'on fit une noyade spéciale d'enfants, ou si, tout au moins, il n'y eut pas un nombre important d'enfants précipités dans la Loire. M. Berriat Saint-Prix [2] se refuse à admettre le fait d'une noyade spéciale, et il croit que ce bruit aura pris naissance à l'occasion de cadavres d'enfants morts de maladie jetés en grand nombre dans le fleuve. Selon cette hypothèse, qui du reste ne repose sur aucun fondement, les témoins Moutier, Thomas, Phelippes [3] se seraient mépris en transformant un fait étrange, mais nullement délictueux, en une noyade de trois à quatre cents enfants.

J'ignore quel était le nombre exact des enfants enfermés à l'Entrepôt, mais certainement le nombre en était très-considérable. Vial nous apprend que ceux qui avaient été, à la suite de la préten-

* Voir la livraison de juillet 1878, pp. 32-45.

[1] Déclaration de J.-B. Giraud, directeur des postes à Nantes. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 13. V. aussi, p. 70, précis des Débats par Leblois.

[2] *La justice révolut.*, p. 79.

[3] Voir leurs dépositions. *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 319, 260, 236.

due amnistie de Westermann, abrités à Angers, dans l'église Saint-Maurice, furent envoyés à Nantes [1]; de plus, à la suite de la bataille de Savenay (3 nivôse, 23 décembre), trois cents enfants furent mis à l'Entrepôt, soit par les ordres du Comité révolutionnaire, soit par les ordres du district [2]. Que sont devenus tous ces enfants?

Le conseil général de la Commune, sur le rapport qui lui avait été fait qu'il se trouvait, à l'Entrepôt, des femmes enceintes, des jeunes filles attaquées de la petite vérole, des enfants, avait décidé « que les enfants seraient mis dans quelques maisons d'infirmerie et que les femmes seraient mises à la ci-devant communauté de Saint-Charles, pour y recevoir les secours nécessaires à leur état, le présent étant revêtu préalablement de l'approbation du représentant du peuple [3]. » L'intention était bonne, mais le Conseil général de la Commune était parfaitement impuissant. Des citoyens et des citoyennes, émus de pitié pour ces enfants, allèrent en réclamer à l'Entrepôt, et on leur en délivra; quelques jours après, le 9 nivôse, 29 décembre, le Comité révolutionnaire prenait un arrêté qui devait paralyser toutes les bonnes volontés [4].

Le général Kléber était alors à Nantes, revenant de Savenay, et Savary y était aussi. « Kléber, rapporte celui-ci dans ses Mémoires, vint me trouver sur les neuf heures du matin; il paraissait vivement affecté. Il venait de lire dans un carrefour un avis du Comité révolutionnaire, qui enjoignait à tous les citoyens à qui il avait été permis de retirer du dépôt des enfants vendéens et de les élever, de les reconduire à cet antre d'infection sous peine d'être traités comme suspects. A ce récit, je dis à Kléber que j'allais courir chez Carrier pour savoir ce que cela signifiait. — Je doute, me dit Kléber, que tu obtiennes plus de succès de cette nouvelle démarche; n'importe, va... J'entre dans sa chambre; il était encore au lit, il paraît

[1] *Discours* de Vial déjà cité, p. 157.
[2] *Bullet. du Trib. rév.*. Dép. de Chaux, VI, 232; de Bignon, VII, 32.
[3] Arrêté du 6 nivôse an II, 26 décembre 1793. (Arch. municip.)
[4] *Bull. du Trib. révol.*, VI, 323.

effrayé en entendant ouvrir sa porte et me demande ce qui m'amène si matin. — A-t-on juré, lui dis-je, de faire périr tout ce qui respire dans la Vendée, jusqu'aux enfants au berceau? Cette question l'étonne; je lui parle de l'avis ou ordre du Comité; c'était une énigme pour lui. Il entre en fureur, jure, tempête, saute de son lit. » Carrier fait mander le Comité, qui arrive « le président à la tête [1]. Carrier entre de nouveau en fureur, court à son sabre, en menace le président; je le retiens. Que signifie, dit-il en jurant, cet avis du Comité concernant les enfants vendéens, et qui t'a autorisé à le faire afficher? — Citoyen représentant, répondit en balbutiant le président, le Comité a pensé qu'il ne faisait que prévenir tes intentions: il n'a pas cru te déplaire en cela. — Si dans cinq minutes le Comité n'a pas fait afficher un avis qui détruise celui-ci, je vous fais tous guillotiner [2]. » Cette scène se passait le 10 ou plutôt le 11 nivôse, car on en trouve un écho fort affaibli dans cette mention du procès-verbal de la séance du Comité du 11 où on lit: « Avis verbal du représentant Carrier, pour délivrer des enfants brigands, c'est-à-dire les filles à treize ans, et les enfants pas au dessus de quinze », avis qui fut libellé le lendemain en forme d'arrêté signé des représentants Bourbotte, Carrier et Turreau [3].

Carrier avait-il joué une comédie? On serait tenté de le croire, lorsqu'on lit sur le registre du Comité à la date du 15 nivôse (4 janvier): « Réquisitoire à Jolly pour aller à l'Entrepôt demander au concierge les noms de ceux qui ont pris chez eux des enfants de brigands, conformément à la proclamation du Comité qui leur enjoignait de les reconduire à l'Entrepôt [4]. » La plupart de ces enfants étaient malades, écrivait Dumais, « étant arrivés avec peine, ayant presque tous mal aux pieds, moribonds, sans pouvoir bouger

[1] Goullin était alors président du Comité révolutionnaire.

[2] *Guerres des Vendéens et des chouans*, t. III, p. 31.

[3] L'arrêté est du 12 nivôse an II; il porte que les enfants au dessous de douze ans pourront être délivrés aux bons citoyens. *Suite du rapport de Carrier, représentant du peuple français, sur sa mission dans la Vendée*, p. 31.

[4] Registre du Comité, délibér. des 11 et 15 nivôse (31 déc. 1793, 4 janv. 1794) arch. du greffe. *Bull.* VI, 323.

pour aller faire leurs besoins... On parlait de les faire sortir, mais personne ne donnait d'ordres [1]. » Personne ne se souvenait que la Convention avait édicté une loi le 1er août 1793, dont l'article 8 portait que les femmes, les enfants et les vieillards de la Vendée devaient être conduits dans l'intérieur du pays.

Dumais ne fut pas le seul à s'intéresser à ces enfants. David-Vaugeois et Bignon, tous les deux membres de la Commission militaire, essayèrent d'obtenir une décision qui leur fût favorable. Le premier s'adressa à Carrier, « qui, dit-il, n'a pas ignoré que ces enfants étaient dans l'ordure jusqu'au cou. » Il avait chargé Goudet d'en informer le représentant, qui se mit en fureur et se plaignit d'être troublé dans son sommeil [2]. Le second s'était adressé à Prieur de la Marne, qui lui avait répondu d'en référer à la Convention; Bignon écrivit au Comité de sûreté générale plusieurs fois, notamment le 18 nivôse (7 janvier), et il ne reçut pas de réponse [3]. Il se serait même adressé à Carrier, qui lui aurait répondu « que ces enfants étaient des vipères qu'il fallait étouffer [4]. »

En outre de l'arrêté signé Carrier, Bourbotte et Turreau, du 12 nivôse, dont il semble que le Comité ne tint aucun compte, un arrêté du 23, signé de Carrier seul, autorisa de nouveau les citoyens à prendre des enfants au dessous de douze ans; et le 26 seulement le Comité s'occupa d'écrire à la municipalité pour que l'on ouvrît un registre sur lequel les citoyens inscriraient l'engagement qu'ils prendraient de nourrir les enfants [5]. C'est cet arrêté que Chaux s'est vanté deux fois d'avoir obtenu du représentant après quinze jours d'importunités [6], pour « arracher ces enfants aux fu-

[1] Lettre de Dumais, concierge de l'Entrepôt, à la Commission de salubrité (Arch. municip.). Cette lettre n'est pas datée, mais elle doit être de la première moitié de nivôse, Dumais étant tombé malade, et ayant été remplacé le 27 nivôse (16 janvier).

[2] Dép. de David-Vaugeois. *Bull. du Trib. rév.*, VII, 24.

[3] Dép. de Bignon. *Eod.* VI, 362.

[4] *Mercure français* du 15 brumaire an III, p. 287.

[5] Lettre du Comité du 26 nivôse an II, à la municipalité, à laquelle est annexé l'arrêté du 23 nivôse. (Archives municip.)

[6] *Chaux au peuple français*, p. 24. — *Supplément au mémoire de Chaux*, p. 4.

reurs de Fouquet et de Lamberty. » Voilà qui témoigne assurément en faveur de l'humanité de Chaux, mais on peut se demander pourquoi il sollicitait un second arrêté de Carrier alors qu'il en existait déjà un dont la date remontait à une dizaine de jours? De deux choses l'une, en effet : ou le premier était exécuté ou il ne l'était pas; s'il était exécuté, il était inutile d'en solliciter un second; si le premier était lettre morte, il est permis de douter de l'efficacité du second.

Le commissaire ordonnateur de la marine avait proposé de faire parmi les enfants de l'Entrepôt un choix de ceux qui lui paraîtraient capables d'être employés comme matelots sur les vaisseaux de la République [1]. Ces enfants furent réclamés, et cependant « il est constant qu'un juge de la Commission militaire s'est opposé à la délivrance de ces enfants [2]. » Le point de savoir quelle suite fut donnée à la proposition de l'ordonnateur de la marine ne fut point éclairci au procès. La réception d'une lettre de Carrier, relative aux enfants de l'Entrepôt, est mentionnée au procès-verbal du Comité du 29 nivôse (18 janvier). Malheureusement cette lettre n'a point été conservée. Elle renseignerait peut-être sur la valeur de la déposition de Moutier, le forgeron, qui habitait le quartier de l'Entrepôt, et qui prétendit que des enfants ayant été mis à part par l'ordonnateur de la marine, Carrier aurait dit à celui-ci: « Tu veux sauver ces enfants, tu es un scélérat, je te ferai guillotiner [3]. »

Toutefois, s'il est vrai que des enfants aient été noyés en masse, ils l'ont été postérieurement au 25 nivôse (14 janvier), car il résulte d'un état informe en date de ce jour, qu'il y avait encore à cette époque, à l'Entrepôt, 168 enfants mâles au dessous de quinze ans.

Plusieurs des dépositions déjà citées, celles de Griault, de Charpentier notamment, ne permettent pas de douter qu'antérieurement on avait noyé des enfants. Mais pour avoir une certitude absolue

[1] Deux lettres aux représentants, en date du 23 nivôse an II, 12 janvier 1794, l'une de David-Vaugeois, l'autre des citoyens commissaires de bienfaisance. (Papiers de la Commission militaire. Archives du greffe.)

[2] Paroles de Bignon, *Bull. du Trib. rév.*, VI, 362.

[3] Dép. de Moutier. *Eod.*, 319.

d'une noyade spéciale d'enfants, il faudrait avoir fait une étude approfondie de l'état et du personnel des prisons; je me bornerai donc pour l'instant à noter quelques témoignages :

D'abord celui de M. Michelet, que je n'enregistrerai que pour mémoire. Dans un récit très-dramatique, très-mouvementé, où il a brouillé les faits et les dates, M. Michelet dit que des centaines d'enfants (environ trois cents), disparurent dans les noyades [1].

Les autres témoignages sont empruntés aux comptes rendus du procès :

« Je sais, dit Fonteneau, marin gréeur, qu'il a été noyé beaucoup d'enfants *qui avaient été mis de côté* pour le service de la République [2]. » « A l'égard des enfants prétendus noyés, dit Goullin, je déclare que la Commission militaire doit être interpellée sur ce fait, parce qu'elle avait la surveillance de ces enfants et qu'elle a donné son adhésion au sacrifice que l'on en a fait [3]. » A cette interpellation David-Vaugeois répondit en rappelant les efforts qu'il avait tentés pour sauver ces enfants, efforts dont il a été parlé plus haut, et il termina en citant ce mot de Carrier : Point de pitié, ce sont des vipères. Bignon prit ensuite la parole pour dire « qu'en vain la Commission militaire représentait-elle à Carrier et au Comité révolutionnaire que les jeunes enfants déposés dans les prisons pouvaient être utiles aux armateurs, et qu'il fallait les leur livrer. Carrier avait prononcé l'arrêt de mort de ces enfants, il eut la barbarie de le faire exécuter [4]. » Parlant des trois cents enfants de Savenay « qui avaient été confiés au Comité et déposés à l'Entrepôt », Chaux, l'auteur des vanteries que j'ai citées, dit au Tribunal : « Lamberty et Fouquet ne s'en sont pas moins permis de les enlever [5]. » Jolly, qui passait une partie de son temps à l'Entrepôt où il était chargé d'amener les détenus à la Commission

[1] *Hist. de la Révolut.*, t. VII, p. 107 et suiv.

[2] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 346.

[3] *Eod.* VI, 261.

[4] Même page.

[5] P. 232, v. aussi précis des débats, *Pièces remises* à la Commis. des Vingt et un, p. 68.

militaire, est moins explicite, mais « il a entendu dire que les enfants auraient été noyés »; ce à quoi le président répliqua: « N'est-ce pas vous qui les avez conduits à l'eau[1] ? » Mainguet, membre du Comité : « Je n'ai point eu connaissance de cette noyade, mais j'ai entendu dire que ces enfants étaient disparus[2]. » Fourier, directeur de l'hospice révolutionnaire : « J'ai connaissance que l'on faisait noyer cinquante à soixante enfants à la fois[3]. » Qu'il y ait eu de l'exagération dans les dépositions des témoins, je suis très-disposé à le croire. Tous les enfants assurément ne furent pas noyés, mais si quelques-uns d'entr'eux seulement l'ont été, comment, parmi les cent cinquante témoins et accusés, tous Nantais, membres des administrations, commissaires bienveillants, commissaires adjoints, ne s'est-il pas trouvé quelqu'un pour dire : Ces enfants que vous cherchez, mais ils ont été envoyés dans telle maison, dans telle prison ?

XIII

Nous avons vu qu'on avait noyé des hommes, des femmes, des femmes enceintes, des enfants ; est-ce là toute l'histoire des noyades? faut-il encore admettre comme fondée l'accusation portée contre les noyeurs de Nantes, d'avoir lié ensemble des gens de sexes différents, qu'ils jetaient à l'eau après s'être égayés de cette union, à laquelle ils avaient donné le nom de mariage civique ou républicain?

La tradition des mariages républicains est fortement enracinée dans l'histoire, et, à la différence de certains traits de cruauté reprochés à des royalistes, tels que les *chapelets* de Machecoul par exemple, que tous les auteurs ont empruntés au témoignage suspect d'un renégat, la tradition des mariages républicains a été propagée au moment du procès par des écrivains qui, à des titres divers, avaient été complices de la Terreur.

[1] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 260. A la page 322, on voit que Jolly prétendit avoir sauvé autant d'enfants qu'il avait pu « et avoir conseillé aux citoyens de dire que les enfants qui leur étaient confiés étaient malades, pour les soustraire à la noyade. »

[2] P. 265.

[3] P. 267.

Toutes les publications du temps, pamphlets, journaux, chansons, contiennent des allusions à cette horreur, qui constitue le septième chef de l'acte d'accusation du procès de Carrier.

Laurent Lecointre en fait honte à Carrier dans sa brochure contre les membres des anciens comités [1]. On trouve les mariages républicains mentionnés dans le rapport de Romme, où il est dit « qu'une foule de lettres parlent de ce qu'on appelait à Nantes le mariage républicain [2]. » M. Berriat Saint-Prix a donné la liste de la plupart des auteurs qui ont admis le fait à la suite de Prudhomme [3], et, dans cette liste, figurent MM. Guépin et Étiennez [4].

Les comptes rendus du procès ne présentent aucune négation formelle de la chose. Ainsi Chaux, tout en déclarant l'avoir ignorée, dit « que Lamberty et Fouquet, exécuteurs des ordres de Carrier, étaient bien capables d'avoir inventé et de s'être livrés à de pareilles atrocités » [5]; Fourier, directeur de l'hospice révolutionnaire, dit avoir eu connaissance des mariages républicains, qui se faisaient quelquefois en attachant ensemble un vieillard et une vieille femme [6]. Boutel n'a déposé que de ouï-dire [7]; Phelippes ne précise pas. Le batelier Perdereau, selon la déposition de Thomas, appelait *mariages civiques* le fait d'attacher par les poignets deux prisonniers, que l'on jetait à l'eau après les avoir dépouillés [8]. Nicolon, médecin et patriote fort ardent de Saint-Étienne-de-Montluc, « a vu sur le bord de la Loire les cadavres nus d'un homme et d'une femme attachés ensemble parmi les cadavres épars sur le bord du fleuve [9]. »

En 1861, M. Berriat Saint-Prix se livra à une enquête sur ce

[1] *Crimes des sept membres des anciens comités*, p. 163.
[2] Moniteur du 23 brumaire, an III, p. 229.
[3] *La justice révolutionnaire*, p. 82 et suiv.
[4] *Hist. de Nantes*, 1839, p. 464. — *Guide du voyageur à Nantes*, 1861, p. 80.
[5] *Mercure français* du 5 brumaire an III, p. 222.
[6] Même journal, n° du 15 brumaire, p. 288.
[7] *Bullet. du Trib. rév.*, VII, n° 3, p. 11.
[8] *Eod.*, VI, 263.
[9] *Eod.*, VI, 336. Un autre témoin, dont le nom ne se trouve pas au *Bulletin*, a vu des cadavres encore attachés qui surnageaient. VI, 307.

sujet, et, parmi les lettres qui lui furent adressées en réponse à ses demandes, il cite celles de MM. Ramet, Guépin et Dugast-Matifeux. Il résulte de la lettre de M. Ramet que trois vieillards lui auraient attesté, lors de la publication du livre de Mellinet, la réalité des mariages républicains. M. Guépin ne se prononçait point, mais, selon lui, les documents que l'on pouvait consulter depuis 1848 établissaient qu'il avait exagéré dans son livre les horreurs de 1793 à Nantes.

M. Dugast écrivit qu'il regardait le fait comme absolument controuvé; et il ajoutait : « Je me fonde principalement en cela sur le procès fait, presque aussitôt, aux deux agents des noyades, Fouquet et Lamberty, procès dans lequel il fut bien question de noyades, mais non des mariages républicains, qu'on n'eût point manqué de rappeler à leur charge, s'ils avaient eu lieu. J'ajoute que, m'étant informé de leur réalité à Bachelier, dernier membre survivant du Comité révolutionnaire de Nantes, que j'ai connu, il me les a démentis, tout en déplorant les noyades et autres excès commis. » Un démenti de Bachelier en pareille matière, même de Bachelier pénitent, est peu de chose et ne vaut guère la peine qu'on s'y arrête. Quant au procès de Fouquet et Lamberty, je suppose que M. Dugast-Matifeux en parlait d'après des souvenirs lointains, car il n'est pas dit un mot des noyades dans le réquisitoire et dans le jugement prononcés contre ces scélérats, et il ne viendrait à l'idée de personne de tirer argument de ce silence pour nier qu'ils aient été les principaux agents des noyades. Fouquet et Lamberty furent condamnés à mort par la commission Bignon le 25 germinal an II (14 avril 1794), pour avoir soustrait plusieurs femmes des rebelles à la vengeance des lois. Un décret de la Convention, du 2 frimaire an III, ordonna l'envoi des pièces de cette procédure à Paris, où elles se sont perdues, mais il résulte de brouillons et autres pièces informes restés à Nantes, que, s'il fut question des noyades dans la procédure secrète, ce fut uniquement au point de vue de savoir si Lamberty avait reçu de Carrier des pouvoirs illimités sur les détenus de l'Entrepôt.

Un argument plus sérieux est celui que M. Berriat Saint-Prix a tiré de l'examen de la minute du jugement de Carrier. Tronson-Ducoudray avait dit dans sa plaidoirie : « Je ne parlerai pas de ces atrocités plus révoltantes encore, appelées *mariages républicains*, qui n'ont pas été suffisamment constatées dans les débats, mais dont l'infâme dénomination suppose toujours la plus infâme des barbaries [1]. » Le fait des mariages républicains était inscrit sur la feuille préparée à l'avance où se trouvaient les questions à poser au jury ; le président a rayé le passage. Il semble avec raison à M. Berriat Saint-Prix que, si les *mariages* étaient ressortis des débats, le président n'aurait pas fait disparaître de la minute la question qui les concernait.

Les mariages républicains, considérés en tant que pratique accessoire des noyades, ne sont donc point un fait historique, c'est une légende, mais je serais très-porté à penser que cette légende, comme beaucoup d'autres, a un fond de vérité. L'imagination toute seule, si déréglée qu'on la suppose, n'a pu inventer de toutes pièces une pareille horreur. Je serais, pour ma part, très-disposé à croire que dans le cours des scènes abominables auxquelles les noyades ont donné lieu, il sera arrivé un jour que les bourreaux, capables de tout, comme le disait très-bien Chaux, auront attaché leurs victimes dans une posture qui leur aura semblé plaisante ; l'un d'eux aura dit : « Voilà un mariage républicain. » Le mot aura paru joli dans ce monde de coquins obscènes et cruels ; on l'a répété ; il n'en faut pas davantage pour créer une légende.

XIV

Mon enquête est finie ; j'aurais préféré qu'elle fût plus courte, mais la question une fois entamée, j'ai pensé qu'il valait mieux faire l'exposé complet et donner tous les témoignages imprimés ou manuscrits venus à ma connaissance. Si quelques documents inédits des archives locales m'ont échappé, c'est à moi seul que je devrai

[1] *Plaidoyer de Tronson-Ducoudray dans l'affaire du Com. révol.* de Nantes, p. 27.

m'en prendre, car je ne saurais trop louer la profonde connaissance que MM. Léon Maître et de la Nicollière-Teijeiro ont des dépôts qui leur sont confiés, et l'obligeance avec laquelle ils aident les travailleurs dans leurs recherches.

Les documents produits suffisent à prouver que le supplice de la noyade fut à Nantes, par les ordres de Carrier et la complicité du Comité révolutionnaire, un moyen raisonné de destruction, employé à des intervalles plus ou moins rapprochés, depuis le milieu de novembre 1793 jusqu'à la fin de janvier 1794.

Il y a lieu, en effet, de considérer comme absolument certaines les noyades suivantes :

1° Celle des prêtres de Nantes, le 27 brumaire an II — 17 novembre 1793 ;

2° Celle de 58 prêtres d'Angers, le 20 frimaire — 10 décembre 1793 ;

3° Celle du Bouffay, le 24 frimaire — 14 décembre 1793 ;

4° Celle du 3 nivôse — 23 décembre 1793 —, dont la date a été donnée par Affilé ;

5° et 6° Celles qui eurent lieu les 4 et 5 nivôse — 24 et 25 décembre — pendant le séjour de Benaben à Nantes ; (lettre lue à la Commune de Paris, où il est dit : « *Cette opération se fait continuellement.* »)

7° Celle du 7 nivôse — 27 décembre 1793 —, à laquelle assista Charpentier ;

8° La première des trois noyades présentant ce caractère particulier que les noyés avaient d'abord été transférés sur des galiotes ; la première dut avoir lieu dans les jours qui suivirent le 9 nivôse — 29 décembre. (Déclaration de la femme Pichot.)

9° La seconde des noyades de cette catégorie, qui eut lieu très-probablement, selon la déclaration de la fille Hotessier, le 16 nivôse — 5 janvier —. (« *On continue de noyer* [1] », écrivait Loyvet à la date du 20 nivôse.)

[1] « Carrier, dit Chaux dans le cours des débats du procès, a, pendant sa mission à Nantes, mis *constamment en réquisition* la terreur et la mort, *la Loire*, la guillotine et la contre-révolution. » (*Bull. du Trib. rév.*, VI, 289.)

10° Celle du 29 nivôse — 18 janvier —, à laquelle échappa Jeanne Chesneau.

11° Celle des prisonniers de l'Entrepôt du 10 au 12 pluviôse — du 29 au 31 janvier —, au moment où l'on nettoya et vida cette prison. (Le témoin Allard, parlant de la scène de Gonchon, qui eut lieu le 9 pluviôse, ajoute : « Les noyades n'en *continuèrent* pas moins. »)

Je ne fais point entrer dans cette énumération plusieurs faits que le défaut de dates, même approximatives, et de circonstances spéciales ne permet pas de distinguer nettement des onze exécutions ci-dessus; dans cette catégorie de faits incertains je rangerais : 1° la noyade d'une vingtaine de femmes conduites à une galiote par Coussin ; 2° celle de deux cents brigands, en frimaire, dont le récit fut fait au témoin Lemoine par Robin; 3° celle de trois cents prisonniers qui, amenés d'Ancenis dans un bateau, auraient été noyés sans avoir été débarqués; 4° celle dont le médecin Thomas a déposé d'après le récit du batelier Perdereau; 5° celle des enfants; 6° celle des femmes de mauvaise vie enfermées à Mirabeau.

Voilà pour les exécutions; mais combien de noyés ?

Il y a presque autant de chiffres que d'historiens. Pour M. Michelet, c'est 2,000 à 2,800; M. Berriat Saint-Prix, s'attachant aux nombres indiqués par les témoins de chaque noyade et les additionnant, arrive à 1877 noyés [1] ; M. Guépin dit 3,500 au plus [2] ; M. Crétineau-Joly a écrit qu'il y eut, « de l'aveu du Comité révolutionnaire, 23 noyades dont la plupart comptent 800 ou 900 victimes [3]. »

Les témoins du procès, interrogés spécialement sur le nombre des noyés, ont également beaucoup varié. Selon la veuve Dumais, concierge de l'Entrepôt, Fouquet aurait prétendu avoir fait périr 9,000 prisonniers [4]. Ce chiffre de 9,000 fut également donné par le forgeron Moutier, qui, d'après les paroles du président, avait été le témoin oculaire de toutes les noyades [5]. Carrier se serait vanté

[1] *La justice révolutionnaire*, p. 61.
[2] *Hist. de Nantes*, 1839, p. 439.
[3] *Hist. de la Vendée militaire*, 1850, t. II, p. 57.
[4] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 268.
[5] *Id.*, VI, 319.

en nivôse (la date n'est pas autrement précise) d'avoir fait jeter 2,800 individus dans la *baignoire nationale*. Coron, ancien procureur, devenu membre de la compagnie Marat, a donné le chiffre de 4,000 [1]. David-Vaugeois, que ses fonctions appelaient souvent à l'Entrepôt, et qui, par conséquent, a dû voir les choses de plus près que les autres, estimait que l'on avait sacrifié — c'est son expression — deux mille quatre cents femmes et enfants de l'Entrepôt [2]. Aucun des témoins (y compris Vaugeois, qui ne parle point des hommes) ne donne un chiffre inférieur à 4,000; mais, en pareille matière, on ne peut se contenter d'impressions personnelles, toujours plus ou moins vagues. Ce n'est pas parce qu'on a assisté à un naufrage que l'on connaît toujours exactement le nombre de ceux qui y ont péri, et il est plus sûr de comparer le rôle d'équipage à la liste de ceux qui se sont sauvés. Aussi ai-je recueilli avec soin quelques données certaines qui me semblent pouvoir servir de base à un calcul raisonné.

Personne n'a jamais sérieusement contesté ce fait que l'immense majorité des brigands amenés à Nantes, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de février 1794, y sont morts de misère ou de maladie, ou bien ont été fusillés, guillotinés ou noyés. « Les beaux jours des sans-culottes sont venus — écrivait de Nantes au journal *Le Postillon des armées* l'un de ses correspondants, — les mesures rigoureuses du représentant Carrier et du Comité révolutionnaire nous ont *débarrassés de tous les gens suspects* [3]. » « On assure — écrivait de Nantes, quelques jours après, Jullien fils à Robespierre — que Carrier a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire, *tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes* [4]. » Les patriotes eux-mêmes croyaient donc à

[1] *Id.*, VI, 292.

[2] *Id.*, VI, 295. — On lit dans une lettre du général Léchelle du 22 octobre 1793, insérée au *Moniteur* de l'an II, n° 37, p. 152 : « Les brigands trainent après eux environ 4,500 femmes qui ne contribuent pas peu à accélérer leur destruction. »

[3] Lettre du 29 nivôse an II (18 janvier 1794), *Postillon des armées* du 6 pluviôse, n° 263.

[4] *Rapport* de Courtois sur les papiers de Robespierre, p. 361. Lettre écrite de Tours par Jullien, venant de Nantes, le 16 pluviôse, an II, 4 février 1794.

l'extermination générale des brigands amenés à Nantes, seulement ils s'inquiétaient peu d'en connaître le nombre.

Les listes officielles contenant leurs noms ne se retrouvent pas, et, les retrouvât-on, par une raison que Bachelier a donnée et que j'ai reproduite, ces listes ne contiendraient qu'une partie du nombre total. Si l'on veut un chiffre, il faut donc se contenter de celui de Lamarie, officier municipal ; selon ce témoin, il y avait à Nantes, à un moment de la mission de Carrier qu'il ne précise pas, *douze mille prisonniers* [1]. Ce chiffre — il est à peine besoin de le faire remarquer, — en admettant qu'il ait été exact à un certain moment, ne peut comprendre la totalité des brigands qui ont traversé l'Entrepôt et les autres prisons, puisqu'il est notoire que, si chaque semaine, des centaines de prisonniers disparaissaient par l'effet des exécutions en masse, il en arrivait continuellement de nouveaux [2].

Je crois devoir néanmoins admettre comme base de mes calculs ce chiffre de 12,000 individus emprisonnés à Nantes durant la mission de Carrier.

Pour trouver un autre chiffre certain, il faut se reporter à trois mois au delà, au moment où Bourbotte ordonna au Comité révolutionnaire de dresser la liste des détenus. Pendant ces trois mois, le Comité révolutionnaire ayant ordonné, ou simplement enregistré la détention de 1,283 individus [3], il convient d'ajouter ce chiffre à celui de 12,000 qui nous sert de point de départ, soit donc un total de 13,283 personnes entrées dans les prisons.

Or, le chiffre certain des détenus lorsque Bourbotte fit dresser la liste dans les premiers jours de prairial (fin de mai 1794), était

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 332.

[2] On lit dans le compte rendu de la séance du Conseil général de la commune de Nantes, du 26 pluviôse (14 février), ce passage d'un discours de l'agent national : « Le représentant Carrier à votre séance du 29 nivôse (18 janvier).... vous dit que la *quantité de brigands qui étaient de tous côtés conduits dans nos murs*, pour y subir la peine due à leur rebellion... l'infestaient soit par leur amas nombreux dans les maisons d'arrêt, etc. » (Registre du Conseil de la commune, archiv. mun.) — « Les brigands, dit Goullin, ne se sont rendus volontairement qu'après les victoires éclatantes d'Ancenis et de Savenay. » *Bull. du Trib. rév.*, VI, 289.

[3] Voici, prison par prison, le relevé des emprisonnements inscrits sur le registre

seulement de trois mille. « Il y avait — ce sont les termes de Bachelier — sept maisons d'arrêt contenant ensemble trois mille détenus [1]. »

Comment cette population de 13,000 détenus s'est-elle à ce point réduite ? Où sont allés les 10,283 qui sont sortis de prison ?

Il est facile de répondre pour les 2,403 qui furent jugés, et dont 1,971 furent condamnés et exécutés et 452 acquittés ou élargis [2]; mais les autres, au nombre de 7,860, que sont-ils devenus ? S'ils

du Comité révolutionnaire du 25 pluviôse an II (15 fév. 1794), jusqu'au 9 prairial an II (28 mai 1794), jour de la dernière séance.

1° Envoyés à la prison des Saintes-Claires	278
2° — — du Bon-Pasteur	243
3° — au Bouffay	93
4° — aux Pénitentes	5
5° Prêtres étrangers envoyés aux galiotes	50
6° Envoyées à l'Éperonnière, femmes de la Vendée, dont 222 le 5 germinal	351
7° Envoyés au Sanitat	24
8° — à la Municipalité pour les loger et les nourrir, le Comité ne sachant où les mettre, femmes et enfants	239
TOTAL	1.283

[1] *Bullet. du Trib. révol.*, VII, 4. — Si à ce moment les prisons autres que l'Entrepôt, qui avait été évacué, étaient à ce point engorgées qu'on renvoyait à la Municipalité les nouveaux venus, ne sachant où les mettre, et si néanmoins le total des détenus ne dépassait pas trois mille, comme le dit Bachelier, il paraîtra peu vraisemblable que sur les douze mille emprisonnés durant la mission de Carrier, il n'y en ait eu que 8,093 à l'Entrepôt, ainsi que je l'ai répété d'après Bignon. Comment, en effet, quatre mille détenus à cette époque auraient-ils pu tenir dans des prisons qui, trois mois plus tard, étaient trop étroites pour trois mille ?

[2] A cette époque, trois tribunaux envoyaient à Nantes les rebelles à la fusillade ou à la guillotine :

	Condamnés	Acquittés
1° La Commission du Mans, venue à Nantes et présidée tour à tour par Bignon, Gonchon ou Lalouet, du 9 nivôse au 27 pluviôse (elle ne prononça depuis ce jour que de rares condamnations qui, sauf l'assise du Château-d'Eau, se chiffrent par unités), envoya à la fusillade, à Nantes	1.641	
personnes, et prononça une douzaine d'acquittements		12
2° La Commission Lenoir rendit à Nantes	127	
jugements de condamnations capitales; les prévenus acquittés furent au nombre de		255
3° Le Tribunal révolutionnaire proprement dit, présidé par		

n'ont été ni guillotinés, ni fusillés, ni élargis, c'est donc qu'ils sont morts de maladies ou qu'ils ont été noyés.

Pour connaître le chiffre des noyés, il suffit par conséquent de déterminer celui des individus morts de maladies.

Les actes de l'état civil n'ayant point été dressés, il faut renoncer à cette source d'information. Je ne crois pas non plus qu'on puisse admettre le chiffre avancé par Goullin. « Combien est-il péri de citoyens dans les prisons »? lui demanda le président. « Mais environ deux mille », répondit l'accusé [1]. Goullin aura répondu en homme préoccupé de réduire tous les chiffres afin d'atténuer l'horreur de cette effroyable destruction de prisonniers.

On sait que les réfugiés si nombreux à Nantes, la population indigène, et surtout les hôpitaux militaires [2], encombrés de tous les malades et blessés des armées qui combattaient dans l'Ouest, fournirent un chiffre énorme de victimes à la contagion du typhus et de la petite vérole; mais les prisonniers, affaiblis comme ils l'étaient

Phelippes-Tronjolly, fit guillotiner, du 1er octobre 1793 à la fin de mai 1794	203	
personnes, et en acquitta		115
Il mit en liberté, à défaut de dénonciations, en novembre 1793, des détenus au nombre de		20
Des élargissements eurent lieu par les ordres de Carrier ou du Comité, mais en si petit nombre que Goullin, lors du procès, ne put en citer aucun (*Bull. du Trib. rév.*, VI, 224); on peut les évaluer à une cinquantaine		50
	1.971	452
TOTAL	2.423	

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 224.

[2] Il y avait partout des hôpitaux militaires, dit M. le Dr Le Borgne dans son livre déjà cité, p. 147.

Le 5 frimaire (25 nov. 1793), 1,800 malades et blessés furent évacués de Rennes sur Nantes par ordre de Rossignol; 1,310 furent placés à Nantes dans diverses maisons et églises. (État détaillé, arch. municip.)

Le 5 nivôse (25 décembre 1793), le département invitait le conseil de la Commune à ouvrir un nouveau cimetière, l'ancien étant insuffisant, « soit à raison des maladies, qui règnent dans la cité, dans les *nombreux hôpitaux militaires* et autres, et dans les maisons d'arrêt, soit à raison des jugements et condamnations à mort. » (Registre du département.)

par la misère, entassés dans des espaces trop étroits donnaient plus de prise au fléau que les autres habitants, et le chiffre de trois mille morts dans les prisons me paraît plus vraisemblable que celui de Goullin.

Dans ce nombre de trois mille morts de maladie, la seule prison de l'Entrepôt figurerait pour environ 2,000, à raison de trente et quelques morts par jour durant la période de grand encombrement[1], c'est-à-dire depuis le milieu de frimaire au milieu de pluviôse (1ers jours de décembre 1793 aux 1ers jours de février 1794); mille prisonniers environ seraient morts dans les autres prisons durant une période plus longue de trois mois[2].

Je reprends mon calcul :

Total des emprisonnés		13.283
Condamnés et exécutés	1.971	
Acquittés ou élargis	452	
Morts de maladies	3.000	
Prisonniers vivants	3.000	
Total des prisonniers dont le sort est connu		8.423
Noyés		4.860

[1] Ce n'est pas arbitrairement que je me suis arrêté à ce chiffre de deux mille morts pour l'Entrepôt. Le moment de la plus grande mortalité fut évidemment celui où le Conseil de la Commune ordonna que, pour éviter la contagion, les cadavres seraient enterrés le jour même du décès; or cet arrêté est du 1er pluviôse (20 janvier 1794), et il résulte d'un rapport de Gilbert, l'un des commissaires préposés aux inhumations, que dans la journée du 5 pluviôse on a conduit dans les carrières de Gigant les corps de 30 brigands morts à l'Entrepôt (Archives municipales).

A la fin de prairial (milieu de juin 1794), le nombre des cadavres déposés dans les carrières de Gigant s'élevait à 4,603, dont 1,670 environ provenaient des fusillades de la Commission militaire; c'est là que furent portés, à cause de la proximité, les morts de l'Entrepôt, que j'évalue à 2,000; on peut très-naturellement supposer que les quartiers voisins de l'Entrepôt et de Gigant, en y comprenant l'hôpital du Sanitat, ont fourni les 933 autres corps.

[2] J'ai réuni de nombreux documents sur les prisons de Nantes pendant la Terreur, mais les lacunes que je ne désespère pas de combler sont trop nombreuses pour que je sois en mesure d'établir une statistique raisonnée. Je puis dire seulement qu'au Bouffay, « qui pouvait contenir aisément 400 prisonniers », au dire du concierge (sa pétition du 18 germinal an II), il mourut 136 prisonniers, du commence-

Les faits, tels que je les ai exposés, rendent-ils invraisemblable ce chiffre de 4,860 noyés? Le lecteur jugera. Ce chiffre a, toutefois, sur ceux qui ont été produits jusqu'à présent l'avantage de s'appuyer sur quelque chose de plus solide que des ouï-dire et des hypothèses.

Je me demandais, en commençant ce travail, quelle part il fallait faire, dans la conduite de Carrier, à la passion de la destruction, et quelle part il fallait faire aussi au fanatisme révolutionnaire. Un passage des Mémoires de Savary, qui m'avait échappé, m'a montré que j'avais mal posé la question: Carrier ne céda qu'à un seul sentiment, à celui de la peur, qui entraîna dans le crime tant de ses collègues de la Convention. L'ancien *Officier supérieur* raconte que, dans les premiers jours de nivôse, il essaya d'obtenir de Carrier la liberté des prisonniers de l'Entrepôt. Il lui avait fait comprendre que la clémence était le meilleur moyen d'assurer la paix dans la Vendée. Carrier réfléchit, hésita, donna quelques ordres dans ce sens: Je consens, dit-il à Savary, à rendre la liberté à ces prisonniers. — Eh bien! reprit celui-ci, donne-m'en l'autorisation ou l'ordre par écrit et je me charge du reste. — Un ordre par écrit! répondit Carrier, qui songea à ce que dirait le Comité de salut public, je ne veux pas me faire guillotiner [1].

ALFRED LALLIÉ.

ment de frimaire à la fin de prairial (21 nov. 1793. 18 juin 1794). État des décès du Bouffay, établi mois par mois, en date du 19 brumaire an III, et signé Bernard Laquèze (Arch. de la préfect.).

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, III, 31. Savary.

POÉSIE

UN SONNET DE LA CONDAMINE

Les vers suivants, signés, d'une main tremblante, par La Condamine, peu de mois et peut-être même peu de jours avant sa mort [1], sont empruntés à un manuscrit qui a figuré récemment dans une vente d'autographes. Nous savons par Delille que La Condamine lut à l'Académie, peu avant de mourir, « des vers auxquels le public a donné, dit-il, avec un plaisir mêlé de regrets, des applaudissements que l'auteur était doublement malheureux de ne pouvoir entendre, mais dont l'amitié l'avertissait, et qui, perdus pour ses oreilles, ne l'étaient pas pour son cœur. » Nous ne prétendons nullement que les vers dont parle Delille fussent ceux que nous publions aujourd'hui. Le temps était peu aux Jésuites, même à l'Académie; mais, enfin, ils datent de la même époque, de la veille de la mort, et on y sent l'accent du cœur.

Cet accent est d'autant plus remarquable qu'il s'agit ici d'un ordre religieux fort attaqué par les soi-disants philosophes, et que La Condamine ne fut jamais un dévot. Il avait même été l'ami de Voltaire, qui lui envoyait, jeune encore, ses *Lettres philosophiques,* comme à un initié, et lui prodigua longtemps les témoignages de l'amitié la plus tendre. « Je vous

[1] Le sonnet est sur la dissolution de la *Compagnie de Jésus;* or, la bulle de Clément XIV qui prononça cette dissolution, est du 21 juillet 1773, et la mort de la Condamine du 4 février 1774.

embrasse, lui écrivait-il, le 12 octobre 1752, et vous prie de ne point cesser de m'aimer, *malgré Maupertuis.* » Mais La Condamine resta fidèle à Maupertuis, ce qui déplut à Voltaire, qui ne se gêna pas pour être infidèle à La Condamine.

Cette fidélité à l'amitié est assurément très-honorable. La Condamine en donna des preuves, non-seulement à Maupertuis, mais à La Baumelle et, on va le voir, aux Jésuites.

Les disciples d'Ignace ont subi leur sentence;
Et je vois, en tous lieux, briser leurs écussons.
Dans mon printemps j'ai vu, de l'élite de France
Croître sous leur abri les plus riches moissons.

On respectait leurs mœurs, on vantait leur science,
De Neuville et Brumoy j'écoutais les leçons;
Le vertueux Porée, en guidant mon enfance,
Daigna me distinguer parmi ses nourrissons.

Témoin de leurs travaux et de leur bienfaisance,
A Bysance, à Quito, j'observai tous leurs pas
Et d'eux à leurs rivaux mesurai la distance.

Persécutés, flétris, ils gardent le silence.
Si leur sort est changé, le nombre des ingrats
Doit-il me dispenser de ma reconnaissance?

LA CONDAMINE.

LA FORÊT DU POÈTE

Un jour, pauvre poète en quête d'une rime,
Je m'égarais parmi de vastes bois ombreux,
Où le propriétaire — un marquis richissime —
Ne promenait jamais ses nobles pieds goutteux.

Des vieux chênes sacrés je contemplais la cime,
Qui flottait mollement sous les vents amoureux;
J'écoutais des grands pins le murmure sublime
Et l'orphéon charmant de mille oiseaux heureux.

Passant du dôme sombre aux riantes clairières,
Je marchais enivré des senteurs printanières,
Noyé dans la verdure et plein d'un doux émoi. —

Je n'avais pas le droit, là, de prendre un brin d'herbe;
Mais en réalité cette forêt superbe
Appartenait bien moins à son maître qu'à moi.

RAYMOND DU DORÉ.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LX

PREMIÈRE NOTE DU PÈRE LÉONARD DE SAINTE-CATHERINE [1].

(Août à novembre 1703.)

Mémoire concernant l'impression de la nouvelle Histoire de Bretagne composée par les Bénédictins.

A Paris, le 10e aoust 1703. — Dom Alexis Lobineau, moine Bénédictin de la Congregation de Saint-Maur, qui n'a gueres plus de trente ans [2], et neantmoins habile dans les langues, les actes, theologie, histoire ecclésiastique, etc., est venu à Paris depuis peu. Il demeure à l'abbaye de Saint Germain des Prez.

Le R. P. dom Audren, prieur aujourd'hui de l'abbaye de la

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 469-481.

[1] Archives nationales, carton K 1151, n° 17. — Le P. Léonard de Ste-Catherine, religieux Augustin du couvent des Petits-Pères de Paris, dont il fut prieur vers 1707, puis bibliothécaire jusqu'en 1712, a laissé sur les affaires de son temps toute une série de mémoires et de notes manuscrites, rédigées au jour le jour, de 1692 à 1712, dont partie se trouve aux Archives nationales, partie dans les collections de la Bibliothèque Nationale. Elles sont en général très-sûres et souvent très-curieuses.

[2] Il en avait alors environ 37, étant né en 1666.

Coûture au Mans, et qui est ordinairement abbé de Saint Vincent au Mans, a beaucoup contribué au travail de la nouvelle Histoire de Bretagne, pour laquelle ledit dom Alexis a esté envoyé à Paris, pour traiter avec un libraire de l'impression de cette Histoire et sçavoir à quelle somme les frais pourront monter, etc., afin que les Estats de Bretagne, qui en veulent faire la dépense, establissent fonds pour ce, la première assemblée qui se doit tenir.

Il devoit y avoir trois volumes in-folio, mais on les a réduits à deux, sçavoir un de l'*Histoire* et l'autre des *Preuves*. On commencera d'imprimer par le dernier. Le premier traitera de l'histoire civile, et, par incident, de l'ecclésiastique.

M. l'abbé de Caumartin, qui est de l'Académie françoise, a cet ouvrage entre les mains pour en retoucher le langage.

Les PP. DD. Denis Brient, Le Gallois, Cossin, Vissieres [1] et dom Alexis Lobineau, ont travaillé le plus à cette Histoire sous le P. D. Audren. Le second et le troisième sont morts il y a du temps, le quatrième est sorti, etc.

Ils ont commencé cet ouvrage en 1689 environ. Dom Alexis Lobineau est bien fâché d'avoir mis le manuscrit de son ouvrage entre les mains de Mr l'abbé de Caumartin, qui l'a remis entre les mains d'un autre qui en retranchera, etc.

De S..., 26 sept. 1703 [2]. — Deux Bénédictins sortent d'icy; l'un, qui a travaillé à l'histoire de Bretagne pendant quelque temps, m'a dit que c'estoit à Mr l'abbé de Longueruë que cete histoire avoit esté confiée pour estre reveuë avant l'impression; que cet abbé, leur ami, estoit d'avis qu'on retranchât tout ce qui y estoit des saints de Bretagne, pretendant que ces

[1] *Sic*, Veyssière. Quant à D. Cossin, il doit y avoir erreur, nous n'avons aucunement connaissance qu'un religieux de ce nom ait travaillé à l'*Histoire de Bretagne*. En revanche, le P. Léonard oublie D. Rougier.

[2] Tout ce paragraphe est d'une autre main que le reste et inscrit sur un carré de papier recollé sur la feuille.

choses estant tirées des legendaires estoient toutes fausses ; il pensoit qu'on devoit retrancher tout ce qui regardoit l'ancienne Armorique. Il dit qu'on ne deferera pas à ces avis ; il ajoute qu'ayant consulté les pieces sur les lieux, ils estoient mieux instruits et plus capables de juger de ces choses qu'aucun sçavant de Paris. —

Les Bénédictins ont obtenu des Estats de Bretagne, en 1703, 20,000 # pour l'Histoire de cette province-là, qu'ils font imprimer, à la charge qu'ils fourniront 500 exemplaires en present[1].

Des 20,000 # dom Audren en prend 3,000 #, apparemment pour des frais ; le P. Lobineau 3,000 # pour sa pension qu'il doit payer à Saint Germain des Prez et pour quelques frais. Le reste sera pour l'impression et la relieure des 500 exemplaires qu'ils doivent fournir aux Estats.

Ces 20,000 # de gratification ont esté obtenues sur la lettre que dom Lobineau escrivit aux Estats assemblez. Elle est du 15 octobre 1703[2]. Cette [gratification] fut accordée avec peine, principalement du costé de la noblesse, ainsy qu'on peut le voir par la lettre cy jointe[3] de ce Pere à son amy, du... novembre 1703.

Le s^r Anisson, libraire à Paris, demande pour l'impression de cette Histoire 18,000 #, y compris les frais des graveures. Le s^r Leonard, libraire, ne demande que 16,000 #.

[1] Voir ci-dessous le n° LXIV.
[2] Voir ci-dessous le n° LXIII.
[3] Ci-dessous n° LXV.

LXI

Mémoire de D. Lobineau aux Etats de Bretagne [1].

(Paris, 20 septembre 1703.)

1° — *Mémoire pour l'Histoire de Bretagne.*

On supplie tres humblement Nosseigneurs des Estats de faire attention à trois choses :

1. Que le R. P. dom Maur Audren, qui a entrepris cette histoire, a fait une despense considérable, sur l'assurance que les Estats lui donnèrent en 1689 et en 1693, qu'ils y auroient égard; et cette despense, pendant 14 ou 15 ans, se monte, selon le calcul que l'on en a fait voir à monsieur le Sindic des Estats, à 4537 livres, sur quoi l'on n'a touché que 1000 l.

2. Que le séjour du P. Lobineau, auteur de cette Histoire, à Paris, où il est depuis le 15 juin de cette année pour travailler à la perfection de son ouvrage et à en procurer l'impression par les plus fameux imprimeurs, lui couste 30 s. par jour pour sa nourriture et sa chambre seulement, ce qui va par an à 540 l. et plus.

3. Qu'il ne se trouve point de libraire qui vueille se charger de tous les frais de l'impression, à cause qu'il s'agit d'une Histoire particulière, qu'ils supposent qui ne peut pas estre d'un aussi grand debit que des Histoires generales.

Toutes ces choses présupposées, le R. P. Audren et l'auteur de cette Histoire declarent que ce n'est point par un interest sordide qu'ils ont rendu service à leur patrie; et que s'ils ont quelque chose à demander, ce n'est pas dans le dessein de se recompenser eux-mesmes. Ils abandonnent entierement à

[1] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. — Fonds des Etats de Bretagne, liasse 5, D. 1. — Ces deux mémoires sont écrits en entier de la main de dom Lobineau.

Nosseigneurs des Estats ce qui touche la recompense, pour ne parler ici que de certaines despenses qui paroissent necessaires.

La premiere est le remboursement des avances faites par le R. P. Audren. Le Roi a bien voulu marquer à monsieur de Chamillard que c'estoit en quelque façon une dette de la Province ; et S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouse l'a escrit de mesme à Monseigneur le mareschal d'Estrée [1].

La seconde est d'assigner une pension à l'auteur pendant qu'il est uniquement occupé de travailler pour la Province, et cela dans un lieu où son séjour lui couste extremement.

La troisiesme est que Nosseigneurs des Estats vueillent bien faire une partie des frais de l'impression. L'on a consulté plusieurs libraires, et tous conviennent que l'impression de l'histoire en deux volumes in-folio, de 225 fueilles chacun, l'un en caractères de saint augustin à 40 l. la feuille et l'autre en caractère de petit cicero à 45 l. la fueille, reviendra à 19125 l. sur le pied de mille exemplaires. Il y a outre cela pour 5000 l. de gravures ; quoi qu'on se soit retranché à ce qui est absolument necessaire, comme le portrait de S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouze, ceux d'Alain Fergent, d'Ermengarde, de Jean IV, de Jean V, de Pierre II, de Françoise d'Amboise et d'Artur III ; les tombeaux de Pierre Mauclerc, de Jean I, d'Artur II, de Jean IV, des conestables Guesclin et Clisson, de François II et d'Yoland de Dreux ; le buste de la reine Anne; 400 sceaux, dont il y en a 67 de 4 pouces de diametre, 116 de 3 pouces, 149 de 2 pouces, le reste plus petits ; et une seule vignette pour l'Epistre dedicatoire.

Celui que l'on a trouvé, parmi tous les libraires, qui demande le moins aux Estats, offre de leur donner 500 exem-

[1] Voir les instructions données à ce sujet aux Commissaires du Roi, ci-dessous, n° LXII.

plaires, à condition que la province fasse les trois-cinquiemes parties de la despense totale, c'est à dire, qu'elle donne 14000 l., et cela en un ou deux termes, comme elle le trouvera bon. Sur quoi il est à remarquer que les 500 exemplaires qu'il promet aux Estats, à 30 l. chacun, feroient 15000 l., c'est à dire 1000 l. plus que les Estats ne donneroient; et que ce grand present du libraire retardant le débit du reste des exemplaires, il est juste qu'il demande un peu plus de la moitié des frais (quoi qu'il garde la moitié des exemplaires) pour ne pas perdre les intérêts de ses avances.

On n'a pu trouver de composition moins onereuse pour Nosseigneurs des Etats. On espere qu'ils ne refuseront pas de faire quelque attention à la bonté que le Roi a eue de marquer qu'il consentoit qu'ils fissent dans cette rencontre tout ce qu'ils jugeroient digne d'eux.

Si la despence paroist un peu forte à quelques uns, on les supplie de considerer que c'est uniquement pour la gloire de la Province que l'on a travaillé ; qu'il ne revient aucun profit à ceux qui se sont donné la peine de mettre l'Histoire dans l'estat où elle est ; enfin que Nosseigneurs des Estats peuvent partager en deux termes ce qu'ils jugeront à propos de donner.

2° — *Memoire de la despense qui a esté faite pour la nouvelle Histoire de Bretagne.*

1690. — Pour le voiage du P. Gallois et du P. Rougier à Lambale, afin d'y voir les archives de Penthievre, et à St-Brieuc et aux environs pour y voir les archives des catedrales et abbaïes [1], lequel voiage a esté de

[1] En 1690, D. Le Gallois travailla aussi dans la ville et dans le diocèse de Vannes d'après les lettres de D. Audren des 21 et 30 mars 1690 (ci-dessus nos XV et XVII).

5 mois, à 3 l. par jour, sont 450 l..... 450 l.

1691. — Pour le voiage du mesme P. Gallois à Nantes, où il a séjourné pendant 6 mois avec 3 autres religieux, et visité les archives du Chasteau de Nantes et de la Chambre des Comptes [1], à 6 l. par jour, sont 1.080 l..... 1.080 l.

1691. — Pour le voiage et le sejour du P. Rougier à Blein [2], où il a travaillé pendant 2 mois et demi avec 2 autres religieux, à 4 l. 10 s. par jour, sont 337 l. 10 s..... 337 l. 10 s.

1691. — Pour le voiage du R. P. Audren en Basse-Bretagne [3] avec 3 autres religieux, pendant 2 mois, afin de visiter les archives des abbaies et des catedrales, à 8 l. par jour, sont 480 l..... 480 l.

1692. — Pour un autre voiage fait à Guerrande et aux environs par un religieux pendant 6 semaines, afin de visiter quelques archives, 75 l..... 75 l.

1691. — Pour le sejour du P. Gallois et du P. Rougier à St Melaine de Rennes pendant 6 mois [4], 450 l..... 450 l.

1692. — Pour le transport des memoires et

[1] Ce travail eut lieu, non en 1691, mais l'année suivante, d'après les lettres de D. Audren des 6 et 25 mars 1692 (ci-dessus nos XXIII et XXIV); il dit même, dans sa lettre du 19 février 1693 (ci-dessus n° XXVIII), qu'il y a « encore pour un mois de travail dans la Chambre des Comptes. »

[2] Cf. lettre de D. Audren du 6 mars 1692.

[3] Ce voyage ne dut avoir lieu qu'en 1692, d'après la lettre de D. Audren du 6 mars de cette année (ci-dessus n° XXIII.)

[4] Bien que cet article soit daté de 1691, D. Lobineau l'a placé, comme nous le faisons ici, entre deux articles datés de 1692.

papiers de l'Histoire, de Redon au Mans [1], 45 l. 45 l.

1694. — Pour le voiage du P. Lobineau et du P. Brient en Touraine et en Anjou pendant 4 mois, afin d'y voir plusieurs archives d'abbaïes qui ont des prieurés en Bretagne, et celles des catedrales de Tours et d'Angers, 180 l..... 180 l.

1696. — Pour le voiage du P. Gallois et du P. Brient au Mt-St-Michel, Dol, et les environs, pendant 4 mois [2], 135 l..... 135 l.

1699. — Pour le voiage du P. Lobineau à Saint-Malo, Painpont, Dinan et les environs, pendant 2 mois, 90 l..... 90 l.

1701. — Pour le voiage du mesme à Nantes et sejour pendant 4 mois, afin d'achever de voir la Chambre des Comptes, avec un dessinateur qu'il a emploié à Nantes et envoié à Ploermel, Josselin et ailleurs tirer les portraits et tombeaux des ducs, 360 l..... 360 l.

Pour le voiage du mesme à Paris et sejour, afin d'y perfectionner l'Histoire qu'il a faite; le voiage 60 l. et le sejour à 30 s. par jour pour 6 mois; sont 270 l. et 60 l..... 330 l.

Pour 3 ou 4 rames en plus de grand papier de compte, emploié aux memoires et à dresser quelques genealogies, 80 l..... 80 l.

[1] Ce transport n'eut lieu qu'en 1693, D. Audren n'ayant été nommé que cette année-là abbé de Saint-Vincent du Mans; il était même encore à Redon le 19 février 1693; voir le n° XXVIII ci-dessus.

[2] Ce voyage est nécessairement de 1695, D. Le Gallois étant mort le 5 novembre de cette année; voir la lettre de D. Audren du 18 décembre 1695 (ci-dessus n° XLII).

NOSSEIGNEURS,

Il y a quatorze ans [1] que vous engageâtes le R. P. Audren de Kerdrel à travailler à une nouvelle histoire de Bretagne. Il estoit absolument necessaire comme vous le jugeâtes vous-mêmes, d'en faire une nouvelle, les anciennes estant fort éloignées de la perfection où l'on pouvoit atteindre.

La plus ancienne de toutes est celle de Pierre Le Baud. Elle a son mérite; l'auteur estoit d'un grand travail et d'une grande exactitude: mais sans compter que cette histoire ne va que jusqu'à la mort du duc Artur III, les commencements en sont remplis de beaucoup de fables insoutenables, et dans la suite il y manque une infinité de faits.

La Cronique de Bretagne, écrite par Alain Bouchard quelque temps après, est un ouvrage qui a tous les mêmes défauts et plus sensibles encore, les fables y estant étendües et les faits racourcis.

L'Histoire de M. d'Argentré est venue ensuite. Le respect qu'il a eu pour le travail de Pierre Le Baud l'a empêché de rien changer à ce qu'il y a trouvé, mais on ne peut assez louer l'exactitude avec laquelle il a continué l'ouvrage jusqu'au temps de l'union de la Bretagne à la couronne de France. Cependant, nonobstant cette exactitude laborieuse, il luy est échappé beaucoup de faits très-importants, qu'il a fallu chercher ailleurs pour rendre notre histoire complette, et ces faits se sont trouvés, tant dans les auteurs qui n'étoient point imprimés du temps de Pierre Le Baud, ni du temps de M. d'Argentré, que dans les titres originaux, que ni l'un ni l'autre n'avoient pu voir ou dont ils avoient negligé de faire la recherche.

Aussitost que vous eûtes marqué vos intentions au R. P.

[1] En 1689.

Audren, pour lors prieur de Redon, il chercha parmi les religieux de la province des gens capables de travailler à cet ouvrage et chargea les uns du soin d'examiner les livres imprimez et les autres de visiter les archives de la province et des païs voisins.

Personne n'étoit plus capable que luy de vacquer à cette recherche, de faire une critique exacte des faits, et même de composer l'Histoire ; mais les occupations de la supériorité l'empêchant de se donner tout entier à cette sorte de travail, il s'est contenté de presider à l'ouvrage, de diriger ceux qu'il employoit, de les animer, de les protéger contre toutes les contradictions que l'on a eu à souffrir, et de fournir liberalement à toutes les dépenses qu'il a fallu faire, soit pour l'achat des livres necessaires, soit pour les longs et frequents voyages que l'on a esté obligé d'entreprendre pour ramasser les materiaux, soit pour l'entretien des religieux qu'il a employez à cet ouvrage, qui estoient regardez comme surnumeraires dans leurs communautez, ne pouvant, à cause de leur occupation, y rendre tous les mêmes services que les autres.

L'effet de ses soins a esté que l'on ne croit pas qu'il se trouve, dans les livres imprimez, aucun fait digne d'avoir place dans l'Histoire de Bretagne, qui ne soit venu à nostre connoissance, et qu'on a fait un recueil très-ample et très-precieux de titres, d'actes de saints, de croniques, et d'autres memoires, tant pour l'histoire en genéral que pour ce qui regarde les maisons et les familles particulières.

Ce grand et riche recueil eust esté inutile, s'il ne se fust trouvé quelqu'un, qui par le moyen d'une critique exacte, judicieuse et sévère, eust sçû débrouiller la verité d'avec l'erreur, donner aux faits leur veritable place, accorder les contrarietez des auteurs, fixer les dates obscures ou incertaines et découvrir les interests et les motifs qui ont esté cause

des evenemens ; et cette critique laborieuse estoit une disposition necessaire à l'Histoire, qui est cependant un travail fort different, demandant un stile simple et uni, qui puisse instruire agréablement le lecteur, par la nouveauté, la sureté et l'enchainement des faits, sans l'ennuyer par des discours embrouillez, tels que le sont assez ordinairement les dissertations critiques.

La première partie de ce travail, qui se devoit faire sur les memoires, c'est-à-dire l'examen des faits, a esté heureusement executé par le P. dom Denis Brient, lequel avec un soin laborieux a debrouillé ce qui estoit obscur, ruiné la fable, établi la verité et arrangé tous les faits jusqu'à l'an 1364, sans compter un grand nombre de généalogies des plus illustres maisons, qu'il a dressées sur les titres, et les catalogues des évêques et des abbez, qu'il a rétablis [1].

Son travail, qui a esté d'un si grand secours à l'auteur de la nouvelle Histoire de Bretagne, n'eust pas esté moins utile au P. Gallois, si Dieu n'en eust disposé autrement. Le P. Gallois estoit un esprit du premier ordre, et quand il se chargea de composer l'Histoire, on peut dire qu'elle estoit tombée en partage à un homme très-capable de la bien faire. Mais, à peine estoit-il sorti de ces temps obscurs, où l'on n'a que les légendaires pour guide, que Dieu l'appela.

Une mort subite l'ayant enlevé tout d'un coup, on jetta les yeux sur celuy qui fait cet exposé aux Etats, et on le chargea d'acquiter la parole qui leur avoit esté donnée. Deux raisons, l'honneur de la province qui luy a donné le jour, et ce qu'il devoit au R. P. Audren, qui l'a élevé dans la vie religieuse, l'engagèrent à quitter toute autre étude, pour se consacrer

[1] Ainsi ces catalogues, qui ont été imprimés à la fin du tome II de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, et que l'on a l'habitude d'attribuer à celui-ci ou à D. Taillandier, son continuateur, sont en réalité, au moins pour la plus grande partie, de D. Denys Briant (car c'est la vraie orthographe de ce nom.)

uniquement à l'histoire de sa province ; et il y a sacrifié sept années de son temps [1] avec toute l'application dont il a esté capable.

Il est enfin venu à bout de ce long et penible travail, et a mis l'Histoire en état de paroistre ; à moins que vous ne cessiez, Nosseigneurs, de favoriser la fin, comme vous avez bien voulu favoriser les commencements.

On peut dire que la nouvelle Histoire n'est point au dessous de vostre attente, et que l'auteur, en la traitant avec aussi peu de prevention que si c'eust esté une histoire étrangère, a cependant fait autant d'honneur au pays, et surtout à la noblesse, que l'écrivain le plus partial et le plus passionné en auroit pu faire. En effet, pourquoy affecter la flatterie, quand on trouve dans la verité toute nüe des avantages plus solides ? Il n'y a point d'eloge plus glorieux, et moins sujet à exciter la jalousie, que le simple recit des actions qui meritent des louanges. Mais il ne faut pas croire que l'auteur se soit borné à ne parler que de ce qui estoit avantageux à la nation ; il eût esté contre la bonne foi d'ensevelir sous le silence tout ce qui ne pouvoit pas servir de matière à un eloge ; l'auteur s'est souvenu qu'il composoit une histoire et non pas un panegyrique ; et qu'il est presqu'aussi avantageux de savoir les fautes de nos ancestres que les actions qui leur ont acquis le plus de gloire.

Pour donner une idée juste de cette Histoire, il faut en faire voir icy, en peu de mots, la suite et l'economie. On y a suivy l'ordre des temps et on l'a divisée, non pas en chapitres, ni par regnes, mais en livres à peu près égaux. La première sorte de division est plus propre aux traitez de doctrine

[1] D'après cela, c'est en 1696 que Lobineau fut appelé à remplacer D. Le Gallois dans la composition de l'*Histoire de Bretagne* : ce qui cadre très-bien avec la lettre de D. Audren du 18 décembre 1695, ci-dessus n° XLII.

qu'à de grandes histoires, et sans exemple dans les anciens auteurs, que l'on s'est proposé pour modèle; et la division par regnes eût esté sujette à trop d'inegalitez; d'ailleurs ce n'est pas tant l'histoire des Ducs que l'on a faite que celle du pays même.

Ces livres sont au nombre de vingt-deux, et ils contiennent le récit de tout ce qui s'est passé en Bretagne depuis l'an 458 jusqu'à l'an 1532, aussi bien que des entreprises où les Bretons ont eu part. La première de ces deux époques est, à peu près, celle de l'arrivée des Bretons dans l'Armorique ; et l'autre est celle de l'union de la Bretagne à la couronne de France. Il est facile de voir, par la date que l'on a mise dans cette Histoire pour l'arrivée des Bretons, que l'on s'est écarté du système des autres historiens de Bretagne; on trouvera dans les preuves du premier livre les raisons que l'on a eües d'en user de la sorte [1], et l'on verra par la lecture de ce premier livre la difference qu'il y a entre la fable et la verité.

Dans ce livre et dans les suivants, on trouvera un nombre prodigieux de faits obmis par les autres historiens de Bretagne et beaucoup qui ne sont même dans aucun auteur. Du nombre de ces faits nouveaux sont plusieurs eloges de saints, un très-grand nombre de fondations d'eglises catedrales et d'abbayes, beaucoup de conciles, plus de trois ou quatre cens ambassades, un grand nombre de traitez de paix et de confederation, des mariages inconnus aux auteurs, des princes et princesses dont personne n'avoit parlé, le vray lieu de plusieurs batailles découvert, plusieurs voyages et expeditions des Ducs et des princes bretons, quelques souverains de la Bretagne dont personne n'avoit fait mention, beaucoup de sieges qu'on

[1] Malheureusement, l'obligation de restreindre à deux les trois volumes de l'*Histoire de Bretagne* préparés par Lobineau (voir ci-dessus, n° LX) contraignit, à l'impression, de supprimer ces preuves.

ne voit point ailleurs, la vie de plusieurs grands hommes de la province, de grands differens entre les eglises, les accords singuliers entre les seigneurs, des enquestes très-curieuses, des guerres entre particuliers inconnües jusqu'à présent, beaucoup de conferences et d'entrevues de princes, des détails très-amples de guerres ou de négociations qui n'avoient esté touchées que legèrement par les autres auteurs, le détail de quelques conspirations dont personne n'avoit parlé, l'origine des ermines de Bretagne, le catalogue des chevaliers de l'ordre de l'Ermine, des intrigues fort extraordinaires, le vrai traité de Pierre Mauclerc avec S. Louis substitué à la place du faux que l'on trouve dans les auteurs bretons et françois, le lieu de la sepulture de plusieurs Ducs rétabli contre ce que plusieurs autres historiens ont dit, l'histoire du procès de la regale traitée d'une manière particulière et très-curieuse, les constitutions du duc Jean II et de Jean III, les droits des Ducs éclaircis, l'affaire de la métropole entre Tours et Dol dans toute son étendue, l'origine de plusieurs droits tant des seigneurs que des ecclesiastiques, plusieurs tenües d'Estats dont les auteurs n'ont rien dit, les noms de plusieurs seigneurs et capitaines corrompus dans les autres auteurs et rétablis dans cette Histoire, beaucoup d'acquisitions des Ducs dont les historiens n'ont rien écrit. On ne fait pas ici un plus grand détail des faits nouveaux et des découvertes particulières à cette Histoire, mais on peut assurer en general que cela fait plus de la moitié de cet ouvrage.

Il faut adjouter au nombre des découvertes les portraits des mœurs que l'on a donné à la fin des IXe, XIe, XIIe et du XVe siècle ; morceaux d'autant plus à estimer, qu'on n'y a rien mis qui n'ait sa preuve : on y a aussi parlé de l'origine de la noblesse et de l'origine des grandes maisons de la province.

On a, en même temps, donné un catalogue de plus de cinq

mille noms de familles nobles differentes, que l'on a trouvées dans les titres; encore ne les a-t-on pas tous vûs; le temps, les guerres, les incendies, la défiance ou la negligence des particuliers nous ayant dérobé la connoissance d'une bonne partie de ces sortes de pièces.

Cette Histoire, qui est d'une si grande étendue, a esté composée avec une exactitude scrupuleuse sur les titres et les auteurs originaux. On y a evité les conjectures trop hardies, les raisonnemens metaphysiques et même les reflexions étudiées. Tout y est uni, simple et naturel; enfin ce ne sont que des faits dont l'enchainement, qui paroîtra aisé au lecteur, n'a pas laissé de coûter beaucoup à l'auteur.

Quand on s'est servi des auteurs imprimez, on s'est contenté de les citer à la marge, excepté quand il a esté question de quelques termes energiques et decisifs; alors on a raporté les propres paroles des auteurs. Pour ce qui est de ceux qui n'ont pas encore vu le jour, on en a mis fidellement dans les Preuves tout ce qui convient au sujet.

Ces Preuves sont un corps à part, et relevent extremement le merite de l'Histoire, dont elles sont le double ou le triple, quoy qu'on en fera qu'un volume in-folio, de même que de l'Histoire; mais on imprimera les Preuves en plus petit caractère et à deux colonnes.

Outre les auteurs non imprimez, les croniques manuscrites, les actes originaux des saints et quelques éclaircissemens sur des dates obscures et sur des points d'erudition, l'on trouvera dans ces Preuves une quantité surprenante de pièces comme fondations, transactions, notices, sentences, arrests, traitez de paix, confederations, negociations, instructions d'ambassadeurs, deliberations, procedures, tenües d'Estats, testaments, contrats de mariages, partages, rolles de montres, estats de la maison des Ducs, enquestes, comptes des Tresoriers Generaux,

compagnies d'hommes d'armes, erections de baronnies, de bannières et de justices ; créations d'offices, priviléges, ambassades actives et passives, ceremonies, tournois, duels, choix d'armes, reglemens pour la justice et pour la milice. Enfin c'est un tresor pour les savans, et encore plus pour la noblesse du pays, qui trouvera dans ce recueil de quoy se faire honneur, avec cet avantage, qu'il n'y a aucun autre province qui ait encore produit rien de semblable.

Ces pièces ont été tirées des archives du Chasteau de Nantes, de la Chambre des Comptes de Bretagne, des registres du Parlement, du presidial de Rennes, des archives de la maison de Rohan au chasteau de Blein ; des titres du Chastel, d'Acigné et de Malestroit et autres grandes terres, à Brissac ; du tresor de Chasteau-Brient ; des archives des eglises catedrales de Nantes, de Rennes, de S. Malo, de S. Brieuc, de Quimper, de Dol, de Vannes, de Treguier, de S. Pol et de plusieurs autres chapitres ; des abbayes de Redon, de S. Melaine, du Mont-Saint-Michel, de Landevenec, de Kemperlé, de Buzé, de Villeneufve, de Savigné, de la Vieuville, de S. Aubin des Bois, de Marmoutier, de Fontevrault, des abbayes d'Angers, de S. Florent et autres, du chasteau de Vitré, des archives de Penthièvre et des titres de quelques maisons particulières. Le tout a esté copié fidellement sur les originaux par les frères dom Antoine Le Gallois, dom Joseph Rougier, homme infatigable pour le travail et très-habile à déchifrer les vieilles écritures ; dom Denys Brient, non moins laborieux et surtout excellent critique ; par l'auteur de cette Histoire, et quelques autres.

On a fait aussi dessiner les portraits de plusieurs Ducs et leurs tombeaux, par un homme très entendu dans cette sorte de travail, et l'on doit les faire graver en taille douce. On y ajoutera près de quatre cens sceaux des Ducs et des seigneurs

particuliers, ce qui fera un ornement à l'Histoire, sans lequel elle seroit imparfaite.

Voilà, Nosseigneurs, quelle a esté l'execution de ce grand travail, auquel vous nous avez engagez. Il ne reste plus qu'à le donner au jour, avec toute la perfection qu'il merite, tant par rapport à S. A. S. Mgr le Comte de Toulouse, à qui on l'a dedié; que par rapport à la province dont on y a fait l'histoire: et c'est surquoy l'on attend quelle sera votre resolution.

L'on n'entre icy dans aucun détail avec vous sur ce sujet; quelques personnes de distinction et de cette illustre assemblée ont bien voulu se charger de vous faire ce détail, en vous assurant qu'il estoit difficile de jetter les yeux sur personne, pour faire l'Histoire de vostre province, qui avec autant d'amour pour la vérité, eust pour vous, Nosseigneurs, plus de zèle, de vénération et d'attachement, que celuy qui a pris la liberté de vous adresser cette lettre.

Le 15 octobre 1703.

(La suite à la prochaine livraison.)

MARINE FRANÇAISE

—

COMBAT DE BELLE-ILE

OU DES CARDINAUX*

Appendice.

Secondé par le comte d'Hector, M. de Ternay arma ensuite le *Robuste* et l'*Éveillé*. Les intrépides et habiles marins étaient prêts à tenter la fortune, lorsque la foudre, tombant sur le dernier de ces vaisseaux, fit éclater le mât de misaine. Il n'y avait pas de chantier sur les bords de la Vilaine ; les réparations exigèrent donc beaucoup de temps pour être effectuées.

Le curieux épisode de la sortie du *Robuste* et de l'*Éveillé* est emprunté aux mémoires inédits du comte d'Hector, que M. le Dr C. Merland a eus en communication. Nous remercions notre aimable confrère de l'obligeante urbanité avec laquelle il nous a permis de le détacher de l'intéressante biographie qu'il compte bientôt publier sur le comte d'Hector.

Lorsque l'*Éveillé* put prendre la mer, les deux capitaines résolurent de donner le change aux Anglais, et, au lieu de se rendre

* Voir la livraison de juillet 1878, pp. 49-67.

directement à Brest, de faire voile pour la Corogne. Cette ruse réussit parfaitement, ils atteignirent ce port sans être inquiétés. Quelques jours après ils partaient pour Brest, avec des vents favorables. Il n'y avait pas deux heures qu'ils étaient en route, lorsqu'un orage épouvantable éclata. La fatalité semblait poursuivre le malheureux vaisseau. La foudre tomba de nouveau à son bord, cette fois pour y produire des ravages effroyables. Les deux mâts de hune furent brisés, les voiles lacérées, cinq hommes tués et cent blessés. Renversé sur le pont, le comte d'Hector eut sa lunette d'approche emportée, et la commotion qu'il ressentit à l'avant-bras lui causa une violente douleur, dont il souffrit pendant plusieurs années. Il fallait rentrer à la Corogne, mais la manœuvre devenait impossible. La nuit était obscure, l'orage grondait toujours, le vaisseau allait se perdre sur des rochers où pas un homme n'eût échappé. Heureusement que le vent se calma ; on en profita pour réparer comme on put les principales avaries. Un nouveau danger vint menacer nos malheureux vaisseaux. Le *Robuste* avait perdu son pilote et celui de l'*Éveillé* ne l'était que de nom. Quoi que fît le comte d'Hector pour le rassurer et l'encourager, il s'engagea dans un passage réputé impossible à traverser. Les populations riveraines s'étaient portées sur la côte dans l'attente d'un naufrage paraissant inévitable. Par un hasard providentiel les deux vaisseaux l'évitèrent. Le comte d'Hector répéta souvent depuis que, pendant sa longue carrière de marin, il n'avait jamais couru un aussi grand danger.

Cependant il fallait songer à rentrer en France. L'*Éveillé*, remis en état, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector reprirent la mer. Ils approchaient de Brest, lorsque l'escadre anglaise, croisant devant le port, les découvrit. Aussitôt plusieurs vaisseaux s'en détachèrent pour leur donner la chasse. Le chevalier de Ternay força de voiles. Le comte d'Hector voulut l'imiter, quand il s'aperçut qu'une dernière avarie restait à réparer. La foudre avait brûlé la mèche du mât de misaine ; et, comme on ne pouvait le charger de voiles sans s'exposer à le voir tomber, d'Hector ordonna de les carguer. Le chevalier de Ternay, n'y comprenant rien, commanda à

sa conserve de mettre toutes voiles dehors. Le comte d'Hector se garda bien de lui obéir. Parvenu, malgré tout, à éviter les Anglais, il mouilla en rade de Brest deux heures après le *Robuste*. Là eurent lieu les explications. Le chevalier de Ternay, en ayant connu la cause, donna son entière approbation à la manœuvre qu'il avait blâmée d'abord.

Tout n'était pas fini pour l'*Éveillé*. Le vent soufflait avec force et le vaisseau n'avait que deux ancres. Le comte d'Hector en demanda une troisième au commandant de la marine, qui la lui promit, mais ne l'envoya point. L'*Éveillé*, ayant chassé toute la nuit, aborda le vaisseau l'*Hector*, que commandait M. de Sansay. Cet officier se crut perdu. M. d'Hector se hâta de couper son mât d'artimon et un de ses câbles, au risque d'être poussé à la côte. L'opération dégagea les deux vaisseaux sans dommage pour l'un et l'autre. Le lendemain enfin, l'*Éveillé* fit son entrée dans le port de Brest.

Le roi nomma le comte d'Hector capitaine de vaisseau, et accorda, le 1er février 1762, 3,000 livres de pension, sur les invalides de la marine, à M. de Ternay.

Restaient encore dans la Vilaine deux vaisseaux, le *Glorieux* et le *Sphinx*. M. le chevalier de Ternay ayant été envoyé à Terre-Neuve, le comte d'Hector se trouva seul chargé de les faire sortir. Il prit le commandement du *Glorieux* et confia celui du *Sphinx* au chevalier de Preuilly, qu'il avait eu comme second dans les deux dernières campagnes.

Les Anglais étaient sur leurs gardes. Mais le comte d'Hector mit une telle promptitude dans ses préparatifs qu'il fut assez heureux, ou plutôt assez habile, pour s'en tirer. Il arriva à Brest avec une célérité qui déjoua tous les calculs des Anglais, et lui valut les plus sincères félicitations de la part des autorités et des officiers de la marine.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

CHRONIQUE

—

Nos lauréats à l'Académie française.

Le 1er de ce mois, l'Académie française tenait ses assises annuelles pour la proclamation des prix littéraires et des prix de vertu qu'elle a la mission de distribuer, grâce à la munificence de M. de Montyon et d'autres généreux donateurs. Plusieurs des lauréats de l'une et de l'autre catégorie étant de nos compatriotes, quelques-uns même de nos collaborateurs, il est de notre devoir de consacrer notre chronique à cette intéressante cérémonie.

On sait avec quel empressement les séances de l'Académie sont suivies d'ordinaire. Cette fois encore l'assemblée était aussi nombreuse que choisie. Dans ses rangs, nous avons remarqué plusieurs ecclésiastiques, dont quelques-uns nantais, proches parents de l'un des lauréats. Bien que, par ce temps de vacances et de villégiature, les classiques *fauteuils*, ou, plus exactement, les bancs académiques ne fussent pas tous occupés, les diverses classes de l'Institut y avaient de nombreux et notables représentants.

M. le duc d'Aumale était particulièrement remarqué. Vis-à-vis, on se montrait curieusement la fine et spirituelle figure, au galbe napoléonien (première manière), du jeune *immortel* V. Sardou. Derrière lui s'étalait l'*immortalité*, plus jeune encore, mais beaucoup moins fluette, de M. Renan, le Benjamin, l'Eliacin de l'illustre Compagnie, concurremment avec le sexagénaire néo-druide Henri Martin ; *immortalité* qui, d'ailleurs, il faut bien l'avouer, n'a rien de précisément idéal, avec cette grosse et large face glabre et bourgeonnée, aux longs cheveux tombant en volute sur le col, à la *cléricale*, percée de deux petits yeux à physionomie porcine, et enfoncée entre deux énormes épaules de gorille (la ressemblance

s'accentue encore lorsque l'académique sosie du roi des forêts du Gabon s'en va le dos voûté et ses deux longs bras ballants). S'il est vrai, comme l'affirme Buffon, que *le style soit l'homme,* comment concilier le style ondoyant et fluide de M. Renan avec ce physique épais et massif?

Mais revenons à nos lauréats.

C'est, comme de juste, M. Camille Doucet, qui a lu le rapport sur les prix littéraires, tâche malaisée et délicate que comporte le titre de secrétaire perpétuel et que M. Villemain a remplie, on sait avec quel éclat, pendant quelque quarante années.

Tout d'abord est proclamé le prix d'éloquence, de fondation plus que deux fois centenaire, décerné *ex-æquo,* pour leur éloge de Buffon, à M. Félix Hémon, jeune professeur au lycée de Rennes, et à M. Narcisse Michaut, dont une mort prématurée a changé la palme académique en funèbre cyprès.

Parmi les lauréats du concours Montyon, nous sommes très-heureux de rencontrer deux de nos collaborateurs, dont le dernier est de plus notre compatriote : MM. Prosper Blanchemain et Lucien Dubois.

Nous reproduisons ci-après les passages du rapport concernant l'un et l'autre :

« M. Prosper Blanchemain est un érudit fort distingué, dont tout le « monde a lu la savante étude sur *Ronsard*, et les curieuses notices sur « les *Écrivains de la Renaissance;* un érudit et un poète ! Le poète seul « a frappé à notre porte. Elle s'est ouverte avec plaisir devant les cinq « volumes de vers qu'il nous présentait et qui contiennent l'ensemble de « ses travaux poétiques pendant sa longue et laborieuse carrière, si « honorablement remplie. Ne pouvant couronner à la fois cinq volumes « du même auteur, l'Académie a particulièrement remarqué, a choisi « comme le plus complet et le plus digne de recevoir la consécration « qu'ils méritaient tous, celui qui porte ce titre simple et sans préten- « tion : *Poèmes et poésies*. L'élévation s'y fait remarquer à chaque « page et la forme en est toujours élégante, agréable et pure.

« .... M. Lucien Dubois n'a pas fait comme M. Charles Durier, et « M. A. Rhoné, le grand voyage qu'il nous fait faire au *Pôle et à l'Équa-* « *teur ;* mais il a studieusement puisé aux meilleures sources; il s'est « instruit pour nous instruire ; si bien qu'on s'y trompe et que dans son « livre, qui n'a rien d'un roman que l'intérêt, on voit, grâce à lui, ce qu'il « n'a pas vu lui-même. »

A M. J.-B. Dumas, directeur trimestriel de l'Académie, incombait le devoir de faire le rapport sur les prix de vertu. Soit malice du hasard, soit préméditation, il se trouvait succéder à son brillant et quelque peu

paradoxal homonyme, le célèbre dramaturge, dont le rapport avait obtenu, l'an passé, un si vif succès de curiosité. L'illustre savant (on a dit de lui qu'il n'est pas un chimiste, mais la *chimie*) n'a pas bien évidemment visé à exciter la même curiosité mondaine par le pétillement plus ou moins spontané d'un esprit souvent aventureux, par une simplicité voulue et frisant parfois le trivial, mais il a prouvé une fois de plus qu'il sait aussi bien manier la plume que la cornue et l'alambic. Sans ostentation, sans prestidigitation de littérateur rompu à toutes les ficelles du métier, avec son haut et droit esprit, son cœur d'honnête homme et la sincérité de sa propre émotion, il a su toucher son auditoire et provoquer ses applaudissements en racontant, dans un style sobre, simple et pourtant coloré, la vie de ses modestes héros, appartenant presque tous aux classes sociales les plus humbles.

Si quelque *pur* du radicalisme régnant s'était par mégarde fourvoyé au sein de l'Assemblée, ses susceptibles oreilles ont dû être péniblement impressionnées en entendant ce langage hautement et ouvertement spiritualiste et chrétien (quel autre serait de mise lorsqu'il s'agit d'actes héroïques, de dévouement et de vertus ?) ce long panégyrique de religieuses et de prêtres, de sœur Marie-Antoinette Périer, nièce du célèbre ministre, mourant du croup pour sauver un enfant atteint de ce terrible mal; de sœur Simplice se faisant meurtrir par un chien furieux pour protéger de ses morsures des enfants commis à sa garde, et mourant enragée quarante jours plus tard ; de cet admirable abbé Roussel, de ce nouveau Vincent de Paul, dont l'œuvre si éminemment sociale et chrétienne vient de provoquer un si magnifique élan d'effective sympathie au sein même du sceptique public parisien, et que la prochaine commune fusillera peut-être, comme la première a fusillé ce non moins admirable abbé Planchat qui, lui aussi, avait voué sa vie et sa fortune au soulagement des classes populaires !

Car ces infâmes *cléricaux* n'en font jamais d'autres, et la liste de l'illustre rapporteur académicien aurait pu s'étendre indéfiniment. Aussi les démagogues, qui prétendent faire du peuple leur chose, le servile instrument de leurs ambitions, s'acharnent-ils à lui souffler la haine la plus furieuse et la plus aveugle, une haine poussée au besoin jusqu'à l'assassinat (et ils n'y réussissent que trop bien !) contre ces dévoués amis et bienfaiteurs de ce même peuple, dans lesquels ils flairent des rivaux, et dont ils s'évertuent à dénigrer les personnes et les doctrines.

Parlez-nous des doctrines radicales pour inspirer le dévouement, la vertu, l'héroïsme !

Parmi les lauréats de l'un et de l'autre sexe qui, par leur origine, nous

appartiennent plus spécialement, nous trouvons en première ligne Mlle Aimée Milcent, une Vendéenne, véritable héroïne de la charité, dont nous sommes heureux et fiers de reproduire le long éloge officiel, d'après le rapport de M. Dumas :

A l'Ouest de la Vendée, sur le bord de l'Océan, s'étend la commune de Saint-Jean-de-Monts, vouée à l'agriculture, autrefois sans routes et sans industrie, couverte d'eau pendant une partie de l'année, en proie, au retour de chaque automne, aux fièvres paludéennes, et comptant naguère un indigent sur trois habitants. Quel théâtre pour la charité ! C'est là que, depuis quarante ans, la demoiselle Aimée Milcent s'est consacrée au soulagement des pauvres, au pansement des malades, à l'éducation morale et religieuse des enfants. Après avoir entouré de ses soins de vieux parents qui l'avaient adoptée, elle en recueillait pour tout héritage un revenu de vingt-deux sous par jour; vous l'entendez, vingt-deux sous, et vous allez voir ce qu'on peut faire avec ce revenu, que le moindre caprice dissiperait, quand le cœur s'emploie à le faire valoir. Restée seule à l'âge de trente ans, elle se fit la sœur de charité des malades de la commune. Ce n'était pas une sinécure, croyez-le bien ! Ces communes d'un littoral peu fertile occupent de grandes surfaces et les habitations y sont fort éloignées les unes des autres. Si quelques malades pouvaient venir trouver Mlle Milcent, il en était que leurs infirmités retenaient à une ou deux lieues du bourg qu'elle habite. Des plaies à panser, des affections contagieuses à soigner rendaient-elles ces clients un objet de dégoût ou de crainte, même pour leurs proches, loin de les abandonner, elle partait avant le jour à travers les marais et les brouillards, fidèle, à la fois, au devoir qui l'appelait vers ces infortunés, et à celui qui la ramenait vers sa demeure pour y recevoir ses malades et ses pauvres à l'heure accoutumée.

Car Mlle Milcent constituait à elle seule une administration de l'assistance publique; infirmière intelligente et dévouée, qu'aucun soin ne rebutait ; directrice d'une petite pharmacie à l'usage des indigents, d'un bureau de bienfaisance où les misérables trouvaient des aliments, les vieillards des couvertures de laine, des vêtements chauds et du bois pour l'hiver, les jeunes mères des trousseaux pour leurs nouveaux-nés, les orphelins un asile. La voix publique, dans sa reconnaissance, a désigné sous le nom de *Bureau de charité* de Mlle Milcent cette humble demeure où semblent réunies les forces et les ressources de l'Etat, et qui ne recèle pourtant qu'une âme ardente au bien et la charité féconde qui s'en exhale.

Avec une vie si occupée, Mlle Milcent pourrait se croire autorisée à se reposer le dimanche. Mais comment parcourir sans cesse le pays, pénétrer dans les familles, toucher à toutes les plaies, sans remonter à cette cause permanente du désordre et de la misère, le cabaret, foyer de perversité et de dégradation, où se laissent entraîner même les jeunes filles de ces campagnes? Pour les arracher à ce milieu déplorable, Mlle Milcent institue la *réunion du dimanche ;* elles y trouvent des récréations honnêtes, animées par l'entrain d'une femme qui possède le secret de faire bien tout ce qu'elle fait. Courageuse devant une large blessure, patiente en face de longues douleurs, infatigable dans l'exercice de sa vaste cha-

rité, cette infirmière résolue se transforme le dimanche en une tendre mère, ouvrant son cœur ému aux confidences de ses filles adoptives, également prête à partager la gaieté de celles dont l'esprit est libre, à s'émouvoir des peines de celles dont l'âme est troublée et à ramener vers le droit chemin celles qui s'en écartent.

Mlle Milcent est une femme d'un grand cœur. Il ne manquait à sa noble vie qu'une occasion pour témoigner de son ardent amour pour la France.

Quand on a passé tant d'années à se nourrir de sentiments élevés et qu'on a vécu dans la pratique habituelle de l'abnégation et du dévouement, on est prêt à sentir vibrer en soi toutes les fibres du patriotisme. Au moment de nos désastres et lorsque les enfants de la Vendée en subissaient les conséquences douloureuses, Mlle Milcent improvisait une ambulance, se consacrait aux soins des blessés, se multipliait pour leur assurer les secours et les consolations, poursuivant cette nouvelle tâche avec une ardeur qui lui faisait oublier son âge, jusqu'au moment où, le cœur déchiré des malheurs du pays, elle tombait épuisée et malade à son tour.

Voulant honorer sa vieillesse respectée, l'Académie française, interprète des vœux de ses compatriotes reconnaissants, décerne à Mlle Milcent un prix de 1,500 fr.

Après Mlle Milcent, nous rencontrons sur la liste des lauréats les noms de Perrine-Françoise Ponays, de Caro (Morbihan); de Louise-Marie Tilly, née à Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord); de Rose-Anne Lebon, de Plessala (Côtes-du-Nord); de veuve Moisan, née à Rennes; d'Eugénie Bourget, de Nantes; total, cinq Bretonnes, honorées chacune d'une médaille, ou mieux, faisant honneur à la médaille qui leur a été décernée, à l'Académie qui a signalé leur charitable dévouement et à la noble province qui les a vues naître et qui pourrait offrir aux récompenses académiques tant d'autres obscurs héros du devoir et de la charité.

Voilà pour les femmes, et leur part est de beaucoup la plus large, comme toujours : par ses facultés affectives, par son admirable et instinctif besoin de se dévouer, la femme n'est-elle pas particulièrement apte à ces actes que l'Académie a pour mission de récompenser?

La part des hommes, pour être plus étroite, est considérable encore, moins par le nombre, il est vrai, que par le mérite : à lui seul, le Vincent de Paul d'Auteuil ne suffirait-il pas à représenter dignement notre sexe dans ce concours de dévouements?

Et cet héroïque Michel Rastel, patron de douane à Saint-Marc, près Saint-Nazaire, n'est-il pas aussi le digne représentant de notre province, le digne frère de ces sœurs de charité, religieuses ou laïques, dont nous venons de parler? Écoutons l'illustre rapporteur nous racontant les prouesses de notre intrépide compatriote :

La fondation Gémond met à la disposition de l'Académie une somme annuelle de 1,000 francs, pour un prix destiné à récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage. Il est décerné à Michel

Rastel, patron de douane à Saint-Marc, embouchure de la Loire, dont la vie est pleine de témoignages de force d'âme et de dévouement. En 1858, à bord du *Suffren*, une pièce éclate; c'est un événement qui n'est pas assez rare, malheureusement, et qui fait toujours des victimes nombreuses, à cause de l'entassement inévitable des servants dans la batterie. Douze morts tombent sur cet étroit espace et vingt-quatre blessés, brûlés et aveuglés par les flammes, asphyxiés par les gaz délétères, déchirés par les éclats du métal, font entendre leurs gémissements. Au même moment, quatre pièces partent à la fois, et l'équipage, convaincu que la soute aux poudres a pris feu, commence à sauter par les sabords. Placé au porte-voix, Rastel, gardant son sang-froid, au milieu de ce trouble, arrête la panique; les secours s'organisent et le service rentre dans l'ordre.

Chargé du commandement d'un canot de sauvetage, neuf grandes expéditions, effectuées dans les conditions les plus dramatiques et les plus périlleuses, lui valent la croix de la Légion d'honneur; vingt-neuf naufragés lui doivent la vie. La belle nature de cet homme énergique se manifestait naguère dans la baie du Pouliguen. Le canot qu'il dirigeait vers un bâtiment en détresse chavire et se brise sur les rochers, roulé par des vagues énormes. Pendant une heure, au milieu de la tempête, Rastel, la poitrine meurtrie et vomissant le sang, donne aux canotiers l'exemple du sang-froid; luttant contre les vagues qui les portent vers les écueils, il veille sur eux jusqu'à leur arrivée à terre, où il prend enfin pied le dernier, certain qu'il n'abandonne aucun des siens à la fureur des flots.

LOUIS DE KERJEAN.

— La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance à Nantes le vendredi 26 juillet 1878, sous la présidence de M. A. de la Borderie. Le président a fait connaître que, des obstacles imprévus ayant retardé l'impression du poème *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne*, le bureau a fait exécuter une autre publication intitulée : *l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle*. C'est l'histoire des origines de la typographie bretonne, la description détaillée et l'analyse des livres publiés dans notre province avant l'an 1500, avec 20 planches de fac-simile contenant, entre autres, la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, qui est de 1484.

Cette curieuse publication est prête à être distribuée à tous les sociétaires. Plusieurs exemplaires ont été mis sous les yeux de l'assistance qui les a examinés avec intérêt, et a approuvé à l'unanimité la conduite du bureau.

Tout en continuant l'impression de *la Conquête de la Bretagne*, la Société a décidé que le bureau fera mettre sous presse un premier volume de *Mélanges historiques et littéraires*, composé de morceaux fort intéressants.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

A Dieu vat !... Épisodes maritimes nantais ; par M. Jean Pierre. In-18, 70 p. Nantes, imp. Vincent et Cie.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Volume 7e de la 5e série, 1877. In-8o, LXXIV-374 p. et 6 pl. Nantes, imp. ve Mellinet.

Annales et résumé des travaux de l'année 1877 de la Société nantaise d'horticulture. In-8o, 236 p. Nantes, imp. ve Mellinet.

Ballons (les) incendiaires de la Révolution ; par Constant Guimard. 3e édition. In-12, 48 p. Paris, imp. Donnaud ; Rennes, lib. Fougeray ; Nantes, Mazeau ; Morin.

Imprimerie (l') en Bretagne au XVe siècle. Étude sur les incunables bretons, avec fac-simile contenant la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, publiée par la Société des Bibliophiles Bretons. Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne, 1878. Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Tiré à 250 exemplaires in-4° vergé, numérotés à la presse, pour les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, et à 150 in-8°, même papier, pour être mis en vente. Le prix de l'in-8° est de ..... 12 fr.

Lettres parisiennes. Salon 1876-1877, par Stéphan Renal (Max. Radiguet). In-12, 71 p. Brest, imp. Mme Evain.

Extrait de l'*Union républicaine du Finistère*.

Notice biographique sur Édouard Corbière ; par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. In-8o, 19 p. Brest, imp. Lefournier aîné.

Observations ophthalmoscopiques sur les aliénés et les épileptiques de l'hospice général de Saint-Jacques, par M. le Dr Dianoux, professeur suppléant. In-8o, 16 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait du *Journal de médecine de l'Ouest* (2e trimestre 1877).

Question (une) de législation et de morale. Les veuves de marins disparus. Mémoire adressé à M. le Ministre de la Marine, à M. le Ministre de la Justice, à MM. les Sénateurs et Députés des départements maritimes, à MM. les Membres des Chambres de Commerce du littoral ; par Alfred de Courcy. In-8o, 67 p. Paris, Anger, libraire-éditeur.

Statistique historique et monumentale du canton de Redon (arrondissement de Redon, Ille-et-Vilaine) ; par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire. In-8o, 115 p. Rennes, imp. Catel.

Traités (les) de Commerce et la Marine marchande, mémoire du Comité nantais. In-4o, 27 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

LES MISSIONS DU P. GODEFROY LOYER

DU COUVENT DE NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE DE RENNES

Il n'était pas possible que la Bretagne, qui a fourni à la Marine tant d'hommes illustres depuis Jacques Cartier, n'eût pas fourni aux missions étrangères et des apôtres et des martyrs. La liste en serait longue, et mon but n'est pas de l'esquisser. Je voudrais seulement provoquer quelque compatriote à se livrer à cette étude qui, même au point de vue purement scientifique et littéraire, ne serait pas sans profit. Les relations de voyage laissées par les missionnaires bretons, dont quelques-unes sont inédites, dont trois ou quatre publiées aux XVIIe et XVIIIe siècles sont rarissimes, méritent à tous les points de vue d'être analysées et en partie reproduites. Calmes, observateurs, les voyageurs et les missionnaires bretons voient bien et racontent bien ce qu'ils ont vu. Le recueil si connu des *Lettres édifiantes et curieuses* a eu pour premier auteur et véritablement pour fondateur un jésuite breton, le P. Ch. Le Gobien, deSaint-Ma lo.

Je veux profiter de quelques jours de vacances pour présenter à mes compatriotes un petit volume in-12 que le hasard des ventes a fait tomber entre mes mains, ou plutôt pour leur présenter l'auteur de ce volume, dont voici le titre :

RELATION DU VOYAGE DU ROYAUME D'ISSINY, *Côte-d'Or, païs de Guinée, en Afrique: la description du païs, les inclinations, les mœurs et la religion des habitans, avec ce qui s'y est passé de plus remarquable dans l'établissement que les François y ont fait, le tout exactement recueilli sur les lieux, par le R. P. Godefroy Loyer, préfet apostolique des missions des Frères prêcheurs aux côtes de Guinée en Afrique, religieux du couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes, en Bretagne.* — Paris, 1714. — Les approbations prouvent que le livre était écrit et terminé depuis quelques années déjà.

La *Biographie bretonne* mentionne, mais trop sommairement, le P. Loyer. Son livre nous apprend qu'il était né à Rennes. Le temps m'a manqué pour retrouver son acte de baptême et les renseignements sur le rang qu'occupait sa famille. Il entra fort jeune au couvent de Bonne-Nouvelle, et, malgré sa très-faible santé, il nourrissait le désir ardent de se consacrer aux missions. Il raconte que cette vocation lui fut inspirée dès l'enfance par la lecture du livre d'un autre Rennais, le P. Chevillard, qui était aussi religieux de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et qui a publié à Rennes, en 1659, un ouvrage sur les missions d'Amérique, auxquelles il s'était consacré.

Peu d'années après avoir été ordonné prêtre à Rennes, le P. Loyer se rendit à Rome, et reçut du Père général des dominicains une obédience pour les missions d'Amérique. Il partit, lui huitième, de la Rochelle sur le navire de guerre le *Jersey*, qui escortait une flotte de quarante-six navires marchands, lesquels, après avoir été dispersés par une violente tempête, abordèrent successivement à la Martinique. Les missionnaires d'Amérique venaient d'être décimés par la fièvre jaune, que l'on appelait alors le mal de Siam. Le P. Loyer fut immédiatement envoyé à la Nouvelle-Grenade, dont les missionnaires, de l'ordre des capucins, étaient tous morts

et qui était depuis six ou sept ans sans un seul prêtre. C'était le gouverneur de l'île, nommé M. de Gémosat, gentilhomme saintongeois, qui baptisait les enfants, enterrait les morts, faisait la prière dans l'église « et marioit ceux qui le désiroient être *par un contrat civil.* » Le mot est du P. Loyer lui-même, et s'écrivait un siècle avant la Révolution. Le P. Loyer resta deux ans et demi à la Nouvelle-Grenade, avec beaucoup de goût et avec beaucoup de succès, même auprès des Caraïbes, qui au début se saisirent de sa personne et se disposaient à le rôtir pour le manger, quand un d'entre eux, qui était chrétien, parvint à le sauver. Mais la guerre générale qui existait alors entre la France et toutes les puissances maritimes, fit qu'aucun navire ne put aborder la colonie pendant ces deux ans, de sorte que le vin pour célébrer les saints mystères vint à manquer absolument. Le missionnaire résolut, coûte que coûte, d'en aller chercher à la Martinique, et s'embarqua sur une petite corvette de flibustiers. Comme il abordait au mouillage, il fut mandé par M. Chabert, capitaine d'un vaisseau de Marseille, pour administrer les sacrements aux hommes de son équipage, atteints de la maladie de Siam. Le zélé missionnaire s'y rendit aussitôt; mais, vers les quatre heures du soir, il fut lui-même atteint et si violemment qu'on le crut mort, et qu'on se disposait à l'enterrer, ce qui se pratiquait sans délai, à cause de l'infection, quand il donna un signe de vie inattendu. Il guérit, et comme dans l'intervalle on avait envoyé des capucins à la Nouvelle-Grenade, le P. Caumels, préfet apostolique, le prit avec lui, pour l'amener à Saint-Domingue. Embarqués sur une barque brandebourgeoise, neutralisée par les puissances belligérantes, ils relâchèrent à Saint-Thomé, île danoise, où le P. Caumels mourut atteint de la terrible fièvre jaune, à laquelle le P. Loyer venait d'échapper. Au moment de mourir, le préfet apostolique recommanda à son compagnon, comme un legs suprême, la mission de Guinée, abandonnée depuis la mort du Père François et de ses compagnons. Ce legs fut accepté par le P. Loyer, ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

Notre missionnaire eut la douleur de voir enterrer son préfet selon le rite luthérien que suivaient les Danois, et ne put obtenir

de lui faire des obsèques catholiques. Il en fut réduit à réciter tout bas les prières du Rituel, en accompagnant le convoi. Il gagna Saint-Domingue, fut chargé d'une cure au lieu nommé Cul-de-Sac, qu'il desservit pendant un an, et jusqu'à ce que sa santé, absolument délabrée, le forçât de revenir en France. Il se remit après plusieurs saisons aux eaux de Bourbon, et en l'année du jubilé, 1700, il se rendit pour la seconde fois à Rome, afin de se faire, conformément aux dernières volontés du P. Caumels, l'avocat des missions de Guinée auprès de la Congrégation de la Propagande. Non-seulement il réussit à émouvoir la Congrégation, mais Innocent XII voulut le recevoir en compagnie du Père général des Dominicains, et lui remit de sa main un décret daté du 13 septembre 1700, qui le nommait préfet apostolique des missions de Guinée.

La première mission sur laquelle fut attirée l'attention du P. Loyer était celle d'une peuplade nommée le royaume d'Issiny. Ce petit État avait été visité en 1687 par un missionnaire dominicain, le P. Gonzalves, natif du Puy. Le roi, nommé Zena, qui reçut fort bien les missionnaires, leur confia deux négrillons, dont l'un nommé Aniaba était son propre fils, et l'autre, nommé Bauga, fils d'un copchère, c'est-à-dire d'un seigneur, pour les faire élever en France. Un des missionnaires, le P. Henry Cerisier, était demeuré à Issiny, et après quelques années de sainte vie, il y était mort sans avoir été remplacé.

En 1701, au moment où le P. Loyer se préparait à ses missions, Louis XIV avait décidé de renvoyer Aniaba dans son pays. Le christianisme et l'éducation française avaient à peine endormi les passions brutales du sang africain, et le P. Loyer raconte du jeune prince des traits d'ivrognerie et de sensualisme très-peu édifiants; néanmoins, quand le P. Loyer lui fut présenté, le négrillon trouva moyen de lui faire un compliment très-civilisé, et dit en embrassant le moine « que sa joie était parfaite, puisqu'un religieux de Saint-Dominique l'ayant conduit idolâtre en France, il en voyoit un autre s'offrir de le reconduire chrétien en son pays. »

Le prince, le missionnaire, et le seul compagnon qu'il voulût emmener avant d'avoir su quelles ressources il pourrait trouver

dans ces pays, s'embarquèrent à la Rochelle le 18 avril 1701, sur le vaisseau du Roi, *le Poly*, commandé par le chevalier Damon, et qui partait pour servir d'escorte à deux forts négriers de la Compagnie des Indes, qui devaient le rejoindre à *Groas*. Assaillis par une violente tempête, par le travers du cap Finistère, les trois navires furent séparés, à moitié désemparés et en si grand danger que l'un des négriers, l'*Impudent*, dut jeter à la mer les farines, les légumes et les planches que l'on voulait utiliser pour le premier établissement des missionnaires dans le royaume paternel d'Aniaba. Après avoir couru un autre danger non moins redoutable, celui d'être capturés par des pirates, toutes les poudres ayant été mouillées par la tempête, les trois vaisseaux se retrouvèrent aux Canaries, et s'arrêtèrent à *Santa-Cruz* pour se refaire et se ravitailler. Ils reprirent la mer le 10 mai et arrivèrent à Gorée le 19. M. Damon, le prince Aniaba, Bauga, et les missionnaires, abordèrent enfin, le 25 juin, à Takuechue, la première ville du peu célèbre royaume d'Issiny.

Le journal qu'a rédigé le P. Loyer de cette longue traversée est rempli de remarques et d'observations fort curieuses sur la religion, les mœurs, et l'histoire naturelle de l'Afrique. Malgré les incontestables progrès de la géologie, de la zoologie et de la botanique, depuis un siècle, les pages rapides et naïves du missionnaire se lisent avec plaisir; il y a, par-ci par-là, des traits originaux que n'eussent point dédaignés les humouristes du XVIe siècle ; je cite en passant cette étymologie du nom du *requin*, « ainsi nommé, ce me semble, dit notre auteur, parce que lorsqu'un homme en mer en apperçoit venir à lui, il peut bien dire son *requiem*; car il n'échappera pas à sa fureur [1]. » Mais je ne dois pas m'attarder, et je reviens à l'histoire spéciale de la mission et du fort d'Issiny.

Le pays d'Issiny avait alors pour roi le capitaine Akafini, qui avait succédé au père d'Anabia, le roi Zena. Akafini reçut les Français à merveille et leur permit de bâtir un fort dans son pays,

[1] Cette étymologie a été attribuée à Roquefort par Bouillet, qui dit en copiant presque littéralement notre dominicain. « *Requin*, mot formé, selon Roquefort, par corruption du latin *Requiem*, parce que l'attaque de ce poisson ne laisse aucun espoir et qu'il n'y a plus qu'à chanter un *Requiem* pour l'âme de la victime. »

à l'endroit qui leur conviendrait le mieux. On choisit une presqu'île, à trois lieues au delà de Takuechue. Le capitaine Yamoke, frère du roi, vint en mettre les Français en possession en coupant une branche d'arbre, qu'il ficha en terre et que tous les Français vinrent toucher, tandis que le nègre proclamait à haute voix qu'au nom du roi Akafini et de toute la nation, il donnait cette terre et la livrait à la France pour y bâtir une forteresse et en faire ce que les Français jugeraient à propos. C'était dans leurs mœurs, n'ayant pas l'usage de l'écriture, le contrat le plus solennel possible.

J'ai dit qu'Akafini avait succédé à Zena. A ce propos, le P. Loyer nous apprend que la loi nègre n'admettait pas l'hérédité des enfants, mais celle des plus proches collatéraux, aussi bien pour la couronne que pour les biens particuliers, de sorte qu'un père ne laissait légalement rien ou presque rien à ses fils et transmettait toute sa richesse ostensible à son frère ou à son cousin. Cette dérogation à l'hérédité naturelle des races japhétique et sémitique mérite bien d'être signalée.

Du reste, le royaume d'Akafini n'était pas beaucoup plus étendu qu'un de nos plus petits cantons. Il ne comprenait, en fait, que le littoral de la mer, et ne datait que de 1620; environ à quelques kilomètres au delà, et tout le long du fleuve, il y avait une population de pêcheurs, refoulée par l'invasion des marchands issyniens; plus avant dans les terres, une peuplade de nègres agriculteurs constitués en république, population relativement autochtone, et qui n'avait de relations qu'avec les pêcheurs.

Dans toute cette agglomération, l'aristocratie était musulmane, très-fortement engagée, par ses prêtres eux-mêmes, dans le fétichisme; le peuple était mêlé d'idolâtres et de chrétiens, instruits, dès le XVIe siècle, par les missionnaires portugais. Trois vices dominaient, et non pas trois des moindres: l'ivrognerie, le vol et la plus bestiale immoralité.

Le roi Akafini était un beau vieillard de soixante-dix ans, intelligent, ami sincère des Français, mais commerçant par dessus tout, et avare plus qu'aucun de ses sujets. Je veux relater ici la réception solennelle qu'il fit aux officiers français et aux missionnaires. Le

lieu, qui avait été donné aux Français pour leur établissement, était séparé de la résidence royale par la rivière. Le roi envoya le capitaine Emond, son neveu, pour conduire les étrangers dans un grand canot, au son de tambours faits d'un tronc de bambou recouvert d'une oreille d'éléphant, et de trompettes qui n'étaient autres que la défense des mêmes éléphants, « qui faisoient un si grand tintamarre qu'il étoit difficile de s'entendre. » Les étrangers furent introduits dans la salle d'audience, après avoir traversé une double haie de soldats, armés de fusils européens. Cette salle d'audience était « une espèce de petite halle ou grange, bâtie de roseaux et couverte de feuilles de palmiers. » Le trône du roi était un lit à quatre colonnes torses, acheté des Anglais, et en fort piètre état, mais recouvert de trois ou quatre belles peaux de tigre. Le roi, assis sur ce divan, fumait gravement dans une pipe immense; « c'est parmi eux la contenance la plus noble. Il étoit nu, à la réserve d'une paigne de coton blanc rayée de bleu, qui couvroit ce que la pudeur oblige de cacher. Il avoit un chapeau noir brodé d'argent, avec une plume blanche dessus, à la française, et sa barbe grise étoit cordelée en vingt petites tresses, qui étoient enfilées en soixante morceaux de pierres d'aigris, percées, rondes et longuettes. Cet aigris est une espèce de pierre précieuse, que l'on trouve parmi eux, et qui n'a ni beauté, ni éclat. Elle est de couleur bleue verdâtre, et ressemble à de la rassade de verre; mais ils l'estiment tant qu'ils la pèsent contre l'or à grand poids. » A ce compte, ce que le roi porte à sa barbe vaut plus de mille écus. « A côté du roi sur ce même trône, mais tant soit peu en arrière, étoient assises ses deux femmes favorites, qui portoient chacune sur leurs épaules un large sabre, à poignée d'or, d'où pendoit la figure d'un crâne de brebis d'or, gros comme nature au plus. Sur le fourreau, il y avoit une grosse coquille de même autour de laquelle étoit enfilée une centaine de dents de tigre, qu'elles avoient percées. Ces deux femmes étoient ornées de grands colliers d'or, de brasselets de même, et de grandes plaques d'or en forme de mammelles, qui par le moyen d'une chaînette de même leur descendaient sur le sein. Leurs cheveux étaient lassés de quantité de petits ouvrages d'or, mais elles n'étoient vêtues, non

plus que toutes les autres, que d'une paigne de coton, qui leur ceignoit les reins. Derrière ces deux premières, il y en avoit six autres sur le même trône, mais debout, qui étoient revêtues de menilles d'or, de petites plaques et d'autres ouvrages, mais non pas si richement que les premières. Chacune d'elles est destinée à porter quelque chose qui soit à l'usage du roi. L'une lui porte sa pipe, et n'a pas d'autre occupation; l'autre son verre, l'autre une petite bouteille d'eau-de-vie, dont il est fort amateur, etc. »

Ce fragment donnera une idée de ce qu'il y a de véritablement bien dit dans le style toujours aisé et quelquefois naïf du P. Loyer. En lisant ces livres, que des Bretons oubliés ont multipliés depuis le XVIe siècle, comme en parcourant les livres assez nombreux que des étrangers ont publiés à la même époque sur la Bretagne, je me prends toujours à regretter que les chefs d'établissements, chez nous si pleins de zèle et d'intelligence, ne s'entendent pas pour faire réimprimer ces *introuvables*, et remplacer, entre les mains des étudiants bretons, qui apprendraient enfin à connaître leurs ancêtres, ces fadaises qui ne sont ni du roman, ni de l'histoire, ni de la science, et que reproduisent sans fin les librairies soi-disant catholiques!

Les Français commencèrent immédiatement la construction de leur fort; M. Daunou y laissa huit pièces de canon de huit livres de balle et quelques pierriers, et quitta cette petite colonie en promettant de revenir, avec des approvisionnements et des renforts, tant pour les soldats que pour les missionnaires, au bout de six mois.

Il ne revint pas, pour des motifs que le P. Loyer ne fait pas connaître. Les Français, à court de vivres et de munitions, eurent à se défendre d'abord contre les peuplades voisines, puis, chose plus grave, à la fin de 1702, contre les Hollandais de Saint-Georges de la Mine. Ils vinrent, le 13 novembre, avec quatre vaisseaux de guerre, et persuadés que les nègres abandonneraient les Français à la première attaque, ils bombardèrent avec acharnement le petit fort en bois, qui ne fut pas atteint et qui leur répondit, tant qu'il resta de la poudre, avec un succès tel que le vaisseau amiral fut

criblé, et que Guillaume de Palme, le gouverneur de Saint-Georges, qui dirigeait lui-même l'attaque, eut la cuisse cassée d'un boulet. Mais la poudre vint à manquer complétement aux Français qui cessèrent leur feu. Ce que voyant, les Hollandais jetèrent cinquante hommes dans six canots, qui ramèrent vers le fort, et descendirent. Mais les nègres, ayant à leur tête Yamoke et Emond, s'étaient embusqués dans un petit bois dont ils tombèrent à l'improviste sur les Hollandais, qu'ils massacrèrent sans merci, sauf huit ou neuf hommes qui coururent au fort et se rendirent aux Français. Cet échec déconcerta les Hollandais qui mirent à la voile et s'éloignèrent. Le fils aîné du roi avait été tué. Quant à Aniaba, malgré ce que son éducation européenne et les exemples de Louis XIV devaient lui inspirer de courage, il ne parut au fort que le surlendemain.

Au mois de mars 1703, le P. Loyer, envoyé en Europe par la nécessité de parer à une situation que chaque retard des navires français rendait plus intolérable, s'embarqua au mois de mars 1703, à bord d'un négrier portugais qui allait en Amérique. Ce bateau ne valait rien; il coula en pleine mer, perdit toute sa cargaison d'esclaves. Neuf hommes de l'équipage, et deux passagers français, dont le P. Loyer, furent recueillis par un autre navire partugais, qui, après avoir touché à Saint-Thomé, débarqua le missionnaire au Brésil, dans la baie de Tous-les-Saints.

Le pauvre religieux était épuisé par les émotions du naufrage et par les privations de tout bien-être, à bord de ces négriers. Il fut frappé de paralysie, si bien qu'on le crut perdu. La nouvelle s'en répandit en Europe, et, le 13 mars 1705, une circulaire du provincial des dominicains annonçait à tous les couvents de l'ordre que le P. Loyer était mort au Brésil. C'était précisément le moment où, après un an de souffrances et grâce aux bons soins du consul français, il recouvrait la santé. Il s'embarqua sur le premier navire en partance pour l'Europe et au mois d'août 1705, il était à Lisbonne. Mais le Portugal était en guerre avec la France. Il fallut prendre la route de terre, avec un passeport que le roi de Portugal accorda. Le missionnaire traversa l'Espagne, fit ses dévotions à Saint-Jacques de Compostelle et vint, au bout d'un an, s'embarquer à la Corogne,

sur un vaisseau du port de Nantes, qui fut pris par un corsaire de Flessingue le lendemain de son départ de la Corogne. Notre missionnaire trouva encore moyen de s'évader sur une petite barque de pêcheurs, qui passa à portée avant que les corsaires eussent abordé le navire nantais, dont le capitaine, nommé Lingard, avait été tué dès les premières balles. Il rentra, par terre, en France, après un voyage qui avait duré plus de trois ans, avec toutes les péripéties que nous racontons sommairement.

Sa santé était absolument délabrée; un voyage aux eaux de Bourbon ne lui rendit pas la force nécessaire pour essayer de nouvelles missions. Il se renferma dans son couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et y mourut, après avoir rédigé son intéressant petit livre, à une date que je ne puis préciser, l'obituaire de Bonne-Nouvelle étant adiré.

Le P. Loyer apprit, à son arrivée en France, que sa chère mission d'Issiny avait été abandonnée par les Français. Le P. Villard, son compagnon, qui était revenu avant lui à son couvent de Chambéry, lui en écrivit les détails. Il était arrivé enfin une flotille française, composée de trois navires marchands et d'un navire de guerre, commandé par M. de Grosbois, qui non-seulement refusa de se mettre en rapports avec le roi et de lui faire les présents d'usage, mais exigea absolument, soit qu'il agît d'après les ordres du ministère, soit qu'il suivît sa propre inspiration, que le fort fût abandonné et que tous les Français qu'y avait laissés le chevalier Damon, montassent à son bord, sans même leur laisser le temps de prendre leurs hardes et leurs meubles.

Ainsi finit tristement cette tentative de colonie et de mission, qui s'était annoncée sous de si heureux auspices. Les cartes de géographie elles-mêmes n'ont pas conservé le nom de ce petit royaume d'Issiny, qui ne survit que dans le livre oublié du P. Loyer.

S. Ropartz.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LXIV

DÉLIBÉRATION DES ETATS DE BRETAGNE [1].

(Vannes, 9 novembre 1703.)

Du vendredi 9e novembre 1703, 8 h. du matin.

Monseigneur l'evesque de Vannes

Monseigneur le duc de Rohan

Monsieur le sénéchal de Vannes [2].

Mr le Procureur general sindic a remonstré que les Peres Benedictins qui ont travaillé à l'Histoire de Bretagne luy ont envoié un memoire [3], par lequel ils representent qu'ils en ont entrepris la composition sur l'assurance que leur donnèrent Messieurs des Etats, aux années 1689 et 1693, de pourvoir à la

* Voir la livraison d'août 1878, pp. 132-150.

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registre des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1703, à Vannes.

[2] Ce sont les présidents des trois Ordres, nommés, selon l'usage, en tête du procès-verbal de la séance.

[3] C'est le mémoire de Lobineau, du 20 septembre 1703, imprimé ci-dessus sous le n° LXI.

depence qu'un si grand ouvrage demandoit. Ils y ont travaillé pendant quatorze à quinze ans consecutifs avec des recherches incroyables et une exactitude laborieuse, et sont enfin venus à bout de ce long et penible travail, qu'ils ont mis en état de paroistre, pourveu que les Etats en favorisent le succès par le remboursement de la depence qui a esté faite et en fournissant aux frais de l'impression, graveure et relieure. Qu'à cet effet lesdits religiéux ont donné le memoire de la depence par eux faite jusqu'à ce jour, qu'ils font monter à 4.537 livres 10 sols. Sur quoy les Etats n'ayant payé que 1.000 livres seulement, il leur est encore deub 3.537 livres 10 sols de reste. Et qu'à l'égard des frais pour l'impression de l'Histoire en deux volumes in-folio de 225 feuilles chacun, l'un en caractere de saint-augustin et l'autre en caractere de petit cicero, et pour la graveure, outre celle du portrait de Son Altesse Serenissime Mgr le Comte de Toulouze, qui a permis que le livre luy soit dedié, ceux d'Allain Fergent, d'Ermengarde, de Jean IV, de Jean V, de Pierre II, de Françoise d'Amboise et d'Artur III, les tombeaux de Pierre Mauclerc, de Jean Ier, d'Artur II, de Jean IV, des conestables du Guesclin, Clisson et de Richemont, de François II et d'Yolande de Dreux, le buste de la royne Anne, 400 sceaux dont il y en a 67 de quatre pouces de diamètre, 149 de deux pouces, le reste plus petit, et une vignette pour l'épître dedicatoire, le tout en papier carré d'Auvergne, ils ne trouvent point de libraires qui se veuillent charger de cette entreprise à moins de 14.000 livres pour les trois cinquiesmes de la depence totalle, les deux autres cinquiesmes restans pour le compte de l'imprimeur, lequel, en faveur des 14.000 livres qu'il demande, fournira gratis à MM. des Etats 500 exemplaires de l'*Histoire* et autres 500 exemplaires des *Preuves,* deuement reliés ; parce qu'aussi ils assigneront une pension au Père Benedictin qui en est l'autheur, dans la ville

de Paris, jusqu'à la perfection de l'impression. Mondit sieur le Procureur general sindic a remonstré de plus que Nosseigneurs les Commissaires l'ont chargé d'informer l'Assemblée que Sa Majesté a permis qu'elle examine la depence convenable pour cet ouvrage et pour le remboursement des PP. Benedictins, et qu'en informant Nosdits seigneurs les Commissaires, il sera permis à MM. des Etats de faire fonds de cette depence.

Pour deliberer sur cette proposition, Messieurs des Ordres se sont retirés aux chambres et, retournés sur le théâtre, LES ESTATS, sur la requeste des Peres Benedictins, ont accordé aux dits Pères Benedictins qui ont travaillé à l'Histoire de Bretagne la somme de vingt mille livres, dont il leur sera fait fonds en cette tenue et dans les deux subsequentes, tiers à tiers, tant pour le payement de la depence faite jusqu'à ce jour que pour les frais de l'impression, graveure et relieure et pour toutes choses en general, y compris mesme la pension du religieux qui restera à Paris jusqu'à l'impression parfaite, sans que lesdits religieux ny aucune autre personne puissent rien demander à ce sujet aux Estats, sous quelque raison et pretexte que ce soit ; et seront obligés les imprimeurs qui entreprendront l'ouvrage de le rendre parfait et relié en veau, avec l'écusson aux armes my-party de France et de Bretagne, dans trois ans pour tout delay, et d'en fournir dans le mesme temps aux Estats 500 exemplaires de l'*Histoire* et autres 500 exemplaires des *Preuves* deuement reliés et bien conditionnés, pour estre distribués aux trois Ordres, sçavoir 200 à l'ordre de l'Eglise, 200 à l'ordre de la Noblesse, et 100 à l'ordre du Tiers Estat, pour ceux des trois ordres qui sont actuellement presents en cette assize ; et dès à present M. le President du Tiers a réglé le mémoire de ceux de son Ordre auxquels la distribution s'en doit faire, qu'il a signé, ci-joint au present pour estre enregistré au greffe des Estats et y avoir recours en

temps et lieu ; et fourniront de plus les exemplaires pour les officiers des Estats. Et pour faire la révision de l'ouvrage et veiller à sa perfection, impression et édition, mesme pour l'ordre et les termes du payement des 20.000 livres ordonnées en cette assemblée, Mr de Caumartin, abbé de Buzé, a esté nommé par les Estats et prié d'en prendre le soin ; et pour servir d'instruction, a esté ordonné que les deux memoires des Pères Bénédictins, l'un signé *Guy-Alexis Lobineau*, datté de l'abbaye de St Germain des Prez le 20esme septembre 1703, et l'autre de la mesme main dudit Père Lobineau sans datte, avec la lettre imprimée adressée par luy à Messieurs des Estats [1], demeureront en leur greffe.

Signé : F. D'ARGOUGES, *E. de Vannes*, LOUIS DE ROHAN-CHABOT et P. DONDEL [2].

LXV

DOM LOBINEAU A M. HOYAU [3].

(Novembre 1703.)

A Paris, en novembre 1703 [4]. — La lettre que j'ay escritte aux Estats de Bretagne fit une tres favorable impression sur toutte l'assemblée, où elle fut luë publiquement par le sindic

[1] Reproduite ci-dessus sous le n° LXIII.

[2] Signatures des présidents des trois Ordres.

[3] Archives nationales, carton coté K 1151, n° 16. — D'après une copie contemporaine jointe aux notes du P. Léonard de Sainte-Catherine, qui la mentionne dans son Mémoire imprimé ci-dessus sous le n° LX. — En tête de cette copie est écrit ce titre : *Lettre de dom Alexis Lobineau, Bénédictin, à M. Hoyau, au Mans, au sujet de la nouvelle Histoire de Bretagne.*

[4] Ce n'est point là évidemment la date que Lobineau avait donnée à sa lettre ; c'est celle du mois où le P. Léonard fit entrer dans sa collection de mémoires ce fragment de lettre, car il n'y a ici qu'un extrait et non une lettre complète. Mais le détail très-circonstancié que renferme cet extrait prouve que la lettre avait été écrite au lendemain de la délibération des États, peu de jours après le 9 novembre 1703.

des Estats, qui lut ensuitte un autre memoire plus detaillé de la depense passée et future, puis fit entendre que le Roy donnoit son entière approbation à l'ouvrage et approuveroit tout ce que les Estats feroient en cette rencontre. Cela dit, chascun des trois Ordres se retira à part. Le Clergé et le Tiers Estat, sans hesiter, ordonnèrent les vint mille livres. La Noblesse, au contraire, ne vouloit rien donner du tout. Un vieux gouverneur, mon patron particulier, plus fin que les autres, leur dit: Messieurs, cela est honteux de ne rien donner; au moins faut-il rembourser les frais du passé. — Son avis fut appuyé de mes autres amis, et il fut enfin reglé qu'on donneroit 1,000 escus, et rien plus.

Ce qu'il y a de fin dans ce petit tour de main, c'est que, quand un des trois corps [1] ne donne rien, les deux autres ne peuvent rien donner; mais, un donnant, les deux autres peuvent augmenter le don *ad libitum*.

Cela estant fait et les chambres rassemblées [2], la Noblesse se mit à crier: *Rien, rien!* — Surtout un certain Pouldu [3] crioit: *Cela est honteux de donner 20 mille livre à des moines qui sont si riches, pendant que tant de pauvres gentilshommes meurent de faim!* — Mon vieux patron respondit: Messieurs, il n'est plus temps de dire *rien,* puisque nous venons de dire *mille escus.* — M. le duc de Rohan et l'evesque de Vannes, qui avoient l'affaire à cœur [4], aussy bien que le president du Tiers Estat, dirent qu'il avoit raison, et l'avis des 20 mille livres fut suivi. On en fit le rapport aux Commis-

[1] Un des trois Ordres.

[2] C'est-à-dire les trois Ordres s'étant réunis pour prendre une délibération en commun.

[3] C'était un Rohan d'une branche cadette, fort inférieure en biens aux branches de Soubise et de Guémené, mais en orgueil leur égale.

[4] Les Rohan-Chabot, dont était le duc, n'entrèrent point dans la petite guerre, odieuse et ridicule, déclarée à Lobineau par les Soubise, les Guémené et les Pouldu. Voir ci-dessous les nos LXVII, LXXVI, LXXVII.

saires du Roy, qui approuvèrent la délibération. Cette petitte affaire ne laissa pas d'occuper les Estats depuis neuf heures du matin jusques à deux heures apres midy.

LXVI

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(18 novembre 1703.)

Le 18 novembre 1703.

Je ne suis pas si indifferent que vous le marquez, Monsieur, à l'egard de mon sejour de Paris, puisque j'ay l'avantage d'y avoir un si genereux ami que vous. Rien ne me pourroit être plus agréable que de demeurer auprès d'une personne que j'honore, que j'estime, que je respecte, souffrez que j'ajoute, que j'aime autant que vous. Mais il se faut soumettre aux ordres de la Providence, qui jusqu'à present en a disposé autrement: je ne sçay ce qui en arrivera dans la suite.

Dom Alexis se peut consoler facilement de mon absence, puisque vous avez la bonté de vous interesser à la perfection de l'Histoire de Bretagne, et que par un surcroît de genérosité vous y joignez le secours de vos amis. La part que je prends à cette entreprise m'oblige à vous en marquer ma parfaite reconnaissance, et à vous assurer que je suis plus que personne, et d'un entier dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Fr. Maur Audren *M. B.*

[1] Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 55.

LXVII

SECONDE NOTE DU P. LÉONARD DE SAINTE-CATHERINE [1].

(Mai 1704.)

Memoire concernant la nouvelle Histoire de Bretagne que les PP. Benedictins veulent faire imprimer.

A Paris, ce 21 may 1704. — Dom Alexis Lobineau, moine benedictin, trouve de grandes difficultez pour faire imprimer l'Histoire de Bretagne, pour quoy il a esté envoyé à Paris, il y a un an environ.

La maison de Soubize, cadette de Rohan, a employé son crédit qui est grand, pour empescher que Mr le Chancelier ne fît delivrer le privilege. Madame de Soubize, qui est puissante [2], ayant appris que les auteurs de cette histoire traitoient de fable celle de Conan Meriadek, roy de Bretagne, dont les Rohan se vantent de descendre, cette dame en a esté porter ses plaintes à Mr le Chancelier, qui a dit à dom Lobineau qu'il ne luy accorderoit point de privilege pour la susdite Histoire, à moins que madame de Soubize n'en fût satisfaite.

Pour cet effet, il a fallu que le moine ayt porté le manuscrit de cet ouvrage, avec l'abbé de Caumartin qui s'intéresse fort pour ce livre [3], chez Mr de Soubize, evesque de Strasbourg [4] qui est à Paris, fils de ladite dame, qui a examiné cette His-

[1] Archives nationales, carton K 1151, n° 18.

[2] Anne Chabot, dame de Soubise, morte en 1712, seconde femme de François de Rohan, fils d'Hercule de Rohan, duc de Monbazon. Sans avoir jamais été la maîtresse avouée du roi, elle jouit constamment auprès de Louis XIV de la plus haute faveur. Jusqu'ici on ignorait que cette faveur l'eût érigée en juge des ouvrages d'érudition et des doctrines historiques.

[3] Il est abbé de Buzay dans le diocèse de Nantes (note du P. Léonard).

[4] Armand-Gaston de Rohan-Soubise, fils de Mme de Soubise, plus tard grand aumônier du roi et cardinal; né en 1674, mort en 1749.

toire; et comme il a de la capacité, après plusieurs conférences au sujet de cet ouvrage dans les points d'histoire qui regardent sa maison, et surtout au sujet de Conan Meriadek, il a reconnu que c'estoit une fable. Mais il a declaré que sa maison pretend qu'on insère dans cette Histoire un memoire qu'ils ont fait dresser en leur faveur, touchant l'ancienneté de la famille de Mrs de Rohan. Et comme il est apparemment contre la vérité de l'histoire, dom Lobineau ne peut se résoudre à y consentir, quoique les superieurs de la Congregation, dom Thierry Ruinart et le sçavant P. dom Mabillon etc. le portent de donner satisfaction à la maison de Soubize. Mr l'evesque de Strasbourg l'est venu trouver deux ou trois fois pour conférer avec luy et prier ce moine de ne pas faire cette difficulté [1].

C'est l'abbé Renaudot qui a esté nommé par Mr le Chancelier pour examiner cette histoire; il finit sur la fin de may 1704.

Il est à remarquer que cette famille de Soubize est (depuis deux ou trois ans [2]), en grand differend avec M. le duc de Rohan-Chabot, qui est duc de Rohan pour en avoir espousé l'heritière. Les Soubize ne veulent pas que le duc se qualifie simplement de Rohan sans y ajouter le nom de Chabot, prétendant qu'ils sont d'une plus ancienne et illustre noblesse, et Mr le duc de Rohan pretend par ses factums que la famille des Chabot est plus illustre et ancienne, et que les Soubize n'ont tiré toute leur grandeur et éclat que par les Rohan, etc.

De plus il y a une antipathie au sujet de l'ancienneté entre la famille de Soubize et la maison de Bouillon. Ces derniers pretendent descendre d'Acfred, duc de Guyenne et comte

[1] Tous ces faits, jusqu'ici inconnus, font le plus grand honneur au caractère de dom Lobineau.

[2] Ces cinq mots, que nous mettons entre parenthèse, sont en marge dans l'original.

d'Auvergne, ainsi qu'ils en ont voulu produire des titres, contre lesquels on a escrit pour en faire voir la fausseté.

Ainsy, si l'on met quelque faux titre dans cette Histoire [1], on ne manquera pas d'escrire contre.

On ne doute point que les Estats de Bretagne, qui ont adopté cette Histoire, et qui ont donné 20,000 l. pour l'impression, ne soient pas contents de ce procedé de la maison de Soubize, d'autant plus qu'elle n'a point de rang aux Estats, et que Mr le duc de Rohan, qui en a, y est adoré.

LXVIII

Le comte de Lannion a dom Lobineau [2].

(Bischheim, 9 octobre 1705.)

Mon Reverend Père, je vous suis infiniment obligé de la table que vous m'avez envoyé de ce que vous avez dit de mon nom et de mes ancestres dans le 2e volume des *Preuves* de vostre Histoire de Bretagne, que vous avez fait imprimer avant l'Histoire mesme. Monsieur Feugray m'a aussi mandé qu'il y avoit des pièces qui lui estoient incognues, aussi bien qu'à moy. Comme il a fait beaucoup de recherches pour les preuves d'une fille que j'ay chanoinesse en Allemagne, où il n'y a que des comtesses d'Empire qui y entrent; l'abbesse estant de la maison de Furstemberg et parente de Madame de Lannion par la maison de La Marck, elle a désiré avoir une des filles de Madame de Lannion dans son chapitre, et comme il ne veullent dans leure chapitre que des maisons très illustrées, Monsieur Feugray a esté obligé de faire chercher dans la Chambre des Comptes de Nantes et ailleurs tous les titres honorifiques qui

[1] Dans l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins.
[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941, f. 86.

regardoient mon nom et ma maison. Je vous envoie un memoire de tous ces titres, dont il a les originaux, qu'il pourra vous faire voir si vous le desirez, afin de pouvoir placer ce que vous trouverez le plus à propos dans votre Histoire. Vous me ferez plaisir, mon Reverend Père, si vous y pouvez placer encore quelques uns de ses articles.

Je suis honteux du petit present que M. Feugray vous a fait. Soyez persuadé, mon Reverend Père, que je n'en demeurerai pas là; je chercheray toute ma vie avec empressement et vivacité les occasions de vous pouvoir marquer qu'on ne peut vous honorer et estimer plus parfaitement que je fais, qui suis, mon Reverend Père, votre très-humble et très obeissant serviteur,

LE COMTE DE LANNION.

Au camp de Bischen [1], près Strasbourg, le 9e octobre 1705.

Le Roy m'a destiné pour commander cet hiver dans la province d'Alsace ; mon principal sesjours sera à Huningue. J'espere que vous me ferez la grâce de m'y escrire quelquefois et m'informer de vos nouvelles. Je suis tres touché de ce que cela m'empeschera d'avoir l'honneur de vous voir cet hiver à Paris. Depuis le commencement de cette guerre je n'ay pu obtenir de congé, et je n'ay pas quitté tous les hivers la frontière.

LXIX

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [2].

(Vitré, 23 novembre 1705.)

Du lundy 23e novembre 1705, 9 h. du matin.

Monsieur le Procureur general síndic a dit que Sa Majesté

[1] Bischheim, commune du canton de Schiltigheim, arrond. de Strasbourg, Bas-Rhin.

[2] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registres des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1705 à Vitré.

demande qu'il soit fait un fonds de 13,333 l. 6 s. 8 d. pour le second et troisième payement de la somme de 20,000 livres, que les Estats sont convenus de payer aux Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne.*

Pour deliberer sur les propositions faites par Mr le Procureur general sindic, Messieurs des Ordres se sont retirés aux Chambres et, retournés sur le théâtre [1], LES ESTATS ont ordonné.....

.....Et sur la demande de 13,333 l. 6 s. 8 d. pour le second et troisiesme paiement des 20,000 livres accordées aux Pères Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne,* ordonnent LES ESTATS que leur deliberation, arrestée en leur dernière assemblée à Vannes l'an 1703, sera executée selon sa forme et teneur [2].

[1] Le *théâtre* était la salle dans laquelle les trois ordres des États de Bretagne se réunissaient pour conclure leurs délibérations en commun, après avoir délibéré séparément *aux chambres.* La réunion des trois ordres pour les délibérations en commun s'appelait l'*assemblée.*

[2] Il est nécessaire d'expliquer ici en quoi consistait la différence entre la demande du Procureur-syndic et la résolution prise par les États. Le 9 novembre 1703, les États avaient alloué aux Bénédictins, pour l'*Histoire de Bretagne,* une somme de 20,000 livres qui devait être votée, tiers par tiers, dans chacune des trois tenues des États de 1703, 1705 et 1707 (les États de Bretagne ne se réunissant alors que de deux en deux ans). Le premier tiers (6,666 l. 13 s. 4 d.) avait été voté en 1703, et les États n'entendaient voter en 1705 que le second tiers, remettant à la tenue de 1707 le vote du troisième; et comme les États se tenaient vers la fin de l'année, ce dernier tiers n'aurait pu être payé qu'en 1708. Le roi, au contraire, voulait et demandait par ses Commissaires (comme on le verra dans la délibération du 27 novembre, ci-dessous n° LXX) que l'on achevât de payer les 20,000 livres aux Bénédictins avant la fin de l'année 1707, afin que la publication de l'*Histoire de Bretagne* ne fût pas retardée. Le 23 novembre, les États maintinrent leur système de 1703; mais les Commissaires du roi insistèrent et, le 27 novembre, ils eurent gain de cause (voir n° LXX).

LXX

Autre délibération des Etats de Bretagne [1].

(Vitré, 27 novembre 1705.)

Du vendredi 27 novembre 1705, 10 h. du matin.

Mr le Procureur general sindic a dit que Nosseigneurs les Commissaires du Roy l'avoient chargé de demander aux Estats leur reponse positive sur tous les articles dont le Roy veut qu'ils fassent le fonds en cette assemblée et qu'il a proposés de leur part le 23e de ce mois ; qu'ils avoient mesme esté informés que l'ordonnance rendue en cette assise [2] pour les Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne,* au sujet du paiement des 13.333 livres 6 sols 8 deniers qui leur sont deues de reste des 20.000 livres à eux accordées par les Estats en 1703, n'est pas conforme aux intentions du Roy, qui veut que la somme leur soit payée dans le courant des années 1706 et 1707, suivant les instructions de la Cour, requérant l'assemblée d'y satisfaire [3].

Pour deliberer sur le requisitoire dudit Procureur general sindic, a esté renvoyé aux chambres, l'assemblée remise à ce

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Registres des délibérations des Etats de Bretagne, tenue de 1705 à Vitré.

[2] En cette session des Etats de Bretagne.

[3] Cette insistance du gouvernement du roi pour faire payer le plus tôt possible aux Bénédictins l'allocation de 20,000 livres, — c'est-à-dire pour procurer le plus tôt possible la publication de l'*Histoire* de Lobineau — est à noter. On a dit souvent que le gouvernement de Louis XIV avait été hostile à cette *Histoire,* parce qu'elle fournissait des armes aux défenseurs des libertés provinciales de la Bretagne. Cette assertion est, on le voit, tout à fait fausse. Le gouvernement, qui avait fait examiner cette histoire par ses censeurs, y avait reconnu une œuvre scientifique d'un haut mérite; il était mieux disposé en sa faveur, plus pressé de la voir publier que les Etats de Bretagne eux-mêmes. Après avoir un instant paru lâcher la bride aux ressentiments de Mme de Soubise et des Rohan, il avait très-justement refusé de s'associer à ces ridicules colères, devenues par cet abandon entièrement impuissantes. Cela est important à constater.

jour, 3 heures de l'après-midi, ce qui a esté banny par le héraut.

Dudit jour 27 novembre 1705, 3 h. de relevée.

A l'egard de la somme de 13.333 l. 6 s. 8 d. qui restent à payer aux Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne,* pour le second et dernier tiers de la somme de 20.000 livres leur accordée aux Estats à Vannes par ordonnance du 9e novembre 1703, confirmée en cette assemblée par autre ordonnance du 23 de ce mois, LES ESTATS ont ordonné qu'il en sera fait fonds pour leur estre payé, sçavoir, 6.666 l. 13 s. 4 d. pour le second tiers au commencement du mois de janvier prochain, et 3.000 livres sur le dernier tiers à la fin de l'année 1706, en rapportant un certificat de Mr l'abbé de Caumartin que les 500 exemplaires des *Preuves* luy auront esté fournis pour les trois Ordres, mesme ceux pour les officiers des Estats, le tout relié en veau et bien conditionné, avec l'écusson my-party de France et de Bretagne ; et le surplus du dernier tiers, qui est 3.666 l. 13 s. 4 d., leur sera payé à la fin de l'année 1707, en raportant par lesdits Peres Benedictins une descharge des Estats de leur avoir fourny, en leur assemblée de ladite année 1707, les 500 exemplaires de l'*Histoire de Bretagne,* et outre ceux pour les officiers des Estats, le tout relié en veau et bien conditionné, ainsi qu'il est porté dans l'ordonnance de 1703.

LXXI

DOM LOBINEAU AU COMTE DE LANNION [1].

(Paris, 14 mars 1706.)

Il ne faut point, Monsieur, me mettre l'équité devant les

[1] Pris sur une copie insérée dans une *Généalogie ms. de la famille de Lannion* appartenant à M. Pol de Courcy, qui a bien voulu nous en donner communication. Cette copie est précédée de ce titre : *Copie d'une lettre du R. P. Lobineau, escrite de Paris le 14e mars 1706 à M. le comte de Lannion.*

yeux pour me porter à vous rendre justice; il suffit de me marquer ce que je puis faire pour vous obliger et laisser à mon inclination à faire le reste. Cette inclination a deux pôles : le premier est d'honorer le nom de Lannion, et l'autre est d'honorer mon ouvrage par un nom comme celuy-là. Ainsy vous devez croire qu'ayant ces deux raisons d'être attentif à ce qui touche la maison de Lannion, il ne m'eschapera rien, après tous les soins que vous vous êtes donnés et après toutes les recherches que j'ay faites. Je puis mesme vous dire qu'il n'y a guère de nom que je ne retranchasse pour faire place au vostre, s'il se trouvoit quelque endroit où il fallût opter; mais j'ay toujours tâché de ne point deplacer les petits en faisant place aux grands, et vous n'aurez point le déplaisir de voir que, pour faire place à Lannion, j'aye mis en oubli quelque autre famille moins considérable.

M. Feugray et M. le comte de Murat m'ont remis deux de vos lettres, et le P. Marquer s'est donné la peine de tirer de M. du Fourny quelques extraits qui m'ont fait plaisir. J'ay eu aussy l'honneur de voir M. l'abbé de Lannion, qui m'a parlé amplement de ce qui vous regarde. Je ne puis que vous repeter toujours la mesme chose, qui est, Monsieur, que je suis sûr que vous serez content de moy.

Je voudrois bien que vous puissiez estre aux prochains Estats, afin d'y faire regler quelque récompense pour moy, qui m'engageast à continuer mes travaux pour la province; mais je ne souhaite point que vous reveniez qu'avec le baston que vous avez sy bien merité.

Je suis, avec tout le respect et le dévouement possible, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

G. A. LOBINEAU.

LXXII

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(1er septembre 1706.)

Monsieur, on ne peut être plus sensible que je le suis à toutes les marques de bonté et de generosité que vous continuez de me donner. Je vous en fais mes très humbles remercimens, et vous assure que j'en fais tout le cas que je dois. Je vous en demande la continuation, et vous proteste que je conserve pour vous tous les sentiments de respect et d'estime que je vous dois par une infinité de titres.

Il est vrai que notre bibliothèque profite de mon retour à St Vincent, et si Dieu me conserve encore quelques années dans ce poste, j'espère en faire une des meilleures bibliothèques du royaume. Elle occupe presentement tout le haut du bâtiment neuf. Vous jugez qu'il faut bien des livres pour remplir un vaisseau qui est si vaste. M. Rigaud, avec qui je suis en commerce depuis treize ans, a eu la bonté de faire ma commission à la vente de la bibliothèque de M. Bigot et me mande qu'il m'envoie environ trois milliers pesant de livres, que j'avois designés sur ce catalogue. S'il avoit sçu l'étroite liaison que j'ai l'honneur d'avoir avec vous, il ne vous en auroit pas fait mystère. Il est vray que je luy avois demandé le secret, mais en le luy demandant j'avois plus en vue nos confrères que toute autre personne. Je n'en auray jamais pour vous, je vous en assure, et j'agirai toujours avec vous dans une entière confiance, puisqu'on ne peut être avec plus de respect et d'estime que je le suis, ni d'un dévouement plus

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 57. — Cette lettre doit être écrite du Mans.

entier, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

Le 1er septembre 1706.

LXXIII

DOM LOBINEAU AU COMTE DE LANNION [1].

(Paris, 17 novembre 1706.)

L'aplication que j'ay aportée, Monsieur, à faire la table de mon premier volume, m'a empesché de repondre plus tost aux trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire. En recompense, je vous envoie l'extrait de ma table sur le nom de Lannion, et cela servira d'excuse à ma paresse.

Vous m'avez apris, dans vostre lettre du 3e d'octobre, beaucoup de particularités qui m'ont fait plaisir. Le mesme jour que je la receus, j'eus l'honneur de voir icy M. l'abbé de Lannion, qui m'aprit où l'on pouroit trouver la preuve de toutes ces choses, et qu'il avoit veu le commencement d'une histoire des troubles [2], dont je n'ay que deux ou trois cahiers, et qui feroit le plus bel ornement de mon Histoire, troisiesme volume. Il me dicta pendant la conversation le memoire que je prends la liberté de vous envoyer, auquel vous avez respondu par advance par votre lettre du 24 octobre. Vous m'avez fait plaisir de m'aprendre, par celle du premier de ce mois, où je pourrois trouver encore des memoires de la Ligue en Bretagne, pendant les guerres civiles sous le règne de Henry IV.

Le seigneur de Quinipily estoit general de l'armée qui estoit

[1] D'après une copie insérée dans la *Généalogie ms. de la famille de Lannion* appartenant à M. Pol de Courcy. Cette copie est précédée de ce titre : *Seconde lettre du R. P. Lobineau en date de Paris, du 17 novembre 1706.*

[2] Des troubles de la Ligue.

en Bretagne, et son frère M. d'Aradon commandoit sous luy, son autre frère le baron de Camor pareillement. George d'Aradon, le quatrième, evesque de Vannes, a travaillé et fait un memoire des guerres de la Ligue dont je suis très-content, et ce sera un des beaux ornements de mon troisième volume. J'y ay aussy veu que Claude de Lannion, baron des Aubrays, estoit beau-frère de M. de Quinipily, et qu'il s'est trouvé en plusieurs actions de guerre avec luy, et que Pierre de Lannion, baron du Vieuxchastel, fils de Claude de Lannion, avoit épousé la fille unique du seigneur d'Aradon.

Je suis toujours, avec un dévouement très sincère et entier, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

G. A. LOBINEAU.

LXXIV

DOM LOBINEAU A UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR [1].

(Sans date, 1707.)

Le peu de loisir que j'ai ne me permet pas, mon Reverend Pere, de respondre aussi amplement que je le pourrois à la

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941, f. 99. — Cette pièce est tout entière de la main de Lobineau ; elle n'a ni date ni signature ; mais c'est visiblement la minute d'une réponse aux critiques d'un censeur, transmises par l'intermédiaire d'un religieux de la Congrégation de Saint-Maur, pendant l'impression du tome Ier de l'*Histoire de Bretagne* contenant la narration historique ; et comme Lobineau renvoie le critique « *à l'ouvrage qui s'imprime,* » il y a lieu de croire que cette impression était déjà avancée quand il écrivit cette lettre : ce qui la place en l'année 1707. — Dans sa *Réponse* (manuscrite et incomplète) *à l'Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules* de l'abbé de Vertot, dom Lobineau confirme entièrement cette conjecture et nous apprend que le censeur auquel il répond lui avait été donné par les supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur et était le Bénédictin dom Liron ; mais il ne nous dit pas le nom de l'intermédiaire auquel cette lettre était adressée pour arriver au censeur. Nous reviendrons ailleurs, avec plus de détail, sur cette affaire, en publiant la *Réponse* inédite de Lobineau à Vertot.

lettre qu'on vous a envoiée. D'ailleurs, je vous avoueray que les entretiens par escrit, entre gens qui se peuvent parler, n'ont jamais esté de mon goust. La surprise, la précipitation, le defaut de memoire ou d'attention, font qu'il eschape de tems en tems des fautes aux esprits les plus exacts, quand on s'entretient avec des amis familierement; et il est tres facheux, lorsque l'on s'aperçoit d'une faute, de n'estre plus le maistre de la reparer. Pour n'en faire que le moins que je pourrai, je respondrai en peu de mots à la lettre dont il est question, renvoiant pour le surplus vostre ami à l'ouvrage qui s'imprime.

Le premier reproche qu'on me fait, c'est d'avoir loué d'Argentré. Je ne pouvois en user autrement, escrivant aux Estats d'une province où la memoire de cet historien est en veneration; c'en est bien assez de ruiner son ouvrage par le mien, sans insulter encore à sa memoire et faire l'important aux despens d'un mort qui ne peut plus se deffendre.

Autre reproche. J'ai dit : *l'union de la Bretagne à la couronne de France,* au lieu de dire: *la réunion de la Bretagne au domaine de la couronne.* J'ai parlé comme François premier et les Estats de Bretagne parlèrent en 1532. On ne parla alors que d'*union*, et il ne fut nullement question de *réunion :* ce qui fait voir que ceux qui parlent autrement aujourd'ui ont pris un sistème inconnu à François Ier. Ce qu'on dit que la Bretagne avoit esté unie à la couronne de France par Clovis en 502, est sans preuve. Charlemagne est le premier qui ait domté les Bretons, qui secouèrent entierement le joug sous Charles le Chauve qui fut contraint d'aprouver ce qu'il ne pouoit empescher. Depuis ce tems-là jusqu'à Gui de Thouars, les Bretons ont vescu dans l'independance qu'ils avoient aportée dans le païs. Cet hommage de la Bretagne aux ducs de Normandie, dont on vous parle dans la lettre, est une fausseté,

quoiqu'elle ait plus de cinquante auteurs pour garents. On fait dire à Jean de Montfort beaucoup de choses qui ne sont point dans ses productions de 1341. Il est vrai que, pour faire sa cour au roi, il pretendoit que la Bretagne estoit fief du royaume, et que par consequent la succession au duché se devoit juger par la Coustume de Paris et non par la Coustume de Bretagne; mais l'arrest de Conflans, en rejettant ses conclusions, a refuté ses principes ; et l'auteur du *Songe du Verger,* qui escrivoit à Paris dans le mesme tems, a establi comme un fait constant que la Bretagne estoit inconfiscable, n'estant point un bienfait des rois, qui ne pouvoient se l'approprier que l'espée à la main, par la loi du plus fort.

Le terme de *souverain,* attribué aux ducs de Bretagne, choque l'auteur de cette lettre. Je n'ai à respondre à cela, sinon que dans tous les hommages rendus aux ducs on les traitoit de *tres redoutés et tres souverains seigneurs,* qu'il y a mille lettres des rois, pour une, où ils déclarent ne vouloir donner aucune atteinte aux droits, préeminences et souverainetés des ducs. A-t-on attendu les temps de Jean IV et de François II pour declarer aux ducs que les rois ne pretendoient avoir aucune inspection en Bretagne sur ce qui regardoit les armes et la monnoie?

Mais je sens que je m'engage plus que je n'avois compté de m'engager; cependant je ne puis m'empescher de demander qui est-ce, de nos ducs, qui a esté exécuté et condamné à mort sous la première race de nos rois ? Ce fait m'est inconnu.

Les ducs de Bretagne, dit-on, estoient convoquez à l'arrière ban. Mais on ne dit pas qu'en mesme temps les rois leur donnoient des lettres, par lesquelles ils reconnoissoient que c'estoit sans obligation qu'ils joignoient leurs troupes à celles de la couronne, et par le seul devoir d'amitié.

Les rois ne levoient point d'imposts en Bretagne; ils y

levoient quelquefois des decimes sur le clergé, mais c'estoient les Papes qui leur en donnoient le droit et non leur couronne. Le clergé breton n'a jamais esté sous la garde des rois; ils ont bien fait des tentatives pour s'attribuer ce droit, mais quand on en est venu à l'éclaircissement, ils s'en sont desistez, non seulement depuis Jean IV, mais plus de cent et deux cents ans auparavant.

On establit comme un fait avéré que les ducs de Bretagne estoient hommes liges des rois. On n'a aucun hommage d'eux, par escrit et en original avant celui d'Artur Ier, qui le fit lige. C'estoit un enfant qui estoit entre les mains du roy. Tous ses successeurs, à la réserve de Jean Ier, ont tous protesté qu'ils n'estoient point hommes liges du roi. Cette ligence n'est donc pas un fait si constant qu'elle doive servir de fondement à un sistème.

On dit encore qu'on a toujours appellé des sentences des juges de Bretagne au parlement de Paris. Il est bon de dire ici qu'on n'y a jamais appellé des sentences de mort.

On dit que je n'ai pas vu le Tresor des chartes du roi. Il est vrai; mais j'en ai vu l'inventaire, et c'est tout ce que l'on en peut voir, et cela suffit.

Du reste, je n'ai épousé aucun sistème, je n'ai d'autre guide que les faits, persuadé qu'un historien doit suivre les faits et non pas les amener à ses vües et les tirer par force, pour les faire entrer, bon gré mal gré, dans la structure d'un sistème que la prevention seule aura formé. La nature nous a tous faits paresseux, et c'est la cause pourquoi la pluspart des hommes aiment mieux establir quelques lois generales pour juger de tous les faits, que de se donner la peine de juger de chaque fait en particulier. Cette paresse, qui se répand sur tout est la source d'une infinité d'injustices dans la morale, aussi bien que de tous les travers que l'on voit dans la littérature.

On vous loue ma modestie d'une maniere qui me fait juger qu'elle est suspecte. Mais en vérité je n'ai rien dit, qui ne devienne sensible avec le tems.

Je finirai en remerciant l'auteur de la lettre des louanges qu'il donne à ma politesse; c'est une des vertus civiles des plus necessaires dans le commerce de la vie, et l'on ne doit pas trouver mauvais si j'ai cru qu'il estoit de mon devoir de la cultivér.

(*La suite prochainement*).

POÉSIE

LE MORBIHAN

A mon ami l'abbé C. Le Guen.

I

Hier, j'ai parcouru le paradis terrestre.

S'il n'a pas la grandeur d'un paysage alpestre,
Il offre à l'œil séduit de magiques tableaux :
Près de nous la campagne et près des champs les flots.
La maison[1], nid joyeux, entouré de feuillage,
D'où le regard charmé peut dominer la plage,
S'élève, avec un air de castel féodal,
Sur les prés verdoyants qui tapissent le val.
Le ciel est pur, l'air frais dilate la poitrine :
C'est si bon les senteurs de la brise marine !
Et le doux clapotis de l'eau sur le galet
Forme un bruit monotone et vague qui me plaît.

Quand le soir est venu, penchés à la fenêtre,
A l'heure où dans le ciel les étoiles vont naître,
Nous voyons s'effacer dans l'ombre des lointains
Les îlots dont l'œil suit les contours incertains.
Sur la blancheur des eaux où la lune se mire,
Se détachent sans bruit des points noirs que j'admire ;

[1] Elle vient d'être bâtie par l'ami auquel nous dédions ces vers.

Seul, le phare voisin lance ses flèches d'or
Au flot silencieux qui s'affaisse et s'endort.

Splendeurs d'un ciel serein qu'aucun souffle n'altère,
Repos mystérieux des flots et de la terre,
Alors que la nature, interrompant ses bruits,
Prend, pour chanter son Dieu, le silence des nuits !

II

La nuit s'écoule, l'aube a brillé, tout s'éveille.
Calme, la mer a pris une teinte vermeille ;
Des îles et des prés, du ciel et des buissons,
Se répand dans les airs un essaim de chansons.
Si votre âme tressaille au chant de la nature,
Si votre cœur charmé goûte sa beauté pure,
Pour jouir du matin aussi beau que le soir,
Suivez-nous et montons au faîte du manoir ;
— Comme ceux d'autrefois le nôtre a sa tourelle. —
A nos pieds, blanc miroir, l'eau paisible étincelle :
C'est la *Petite mer*, c'est notre Morbihan,
Moins beau, plus gracieux que l'immense Océan.
Rien qu'à le contempler, la gaieté se réveille.
Regardez : on dirait une verte corbeille
Où Dieu, comme des fleurs, a semé les îlots.
Leur rivage inégal, festonné par les flots,
Avec ses abris sûrs, ses rocs, ses promontoires,
Le sable étincelant au pied des roches noires,
Et les blanches maisons au milieu des blés verts,
Découpent sur les eaux mille dessins divers.
Devant vous, une terre au séduisant rivage
Sépare le lac bleu de l'Océan sauvage :
C'est Rhuys, fière d'avoir abrité dans son sein
Le berceau d'un grand homme et le tombeau d'un saint [1].

[1] Le connétable Arthur de Richemont et saint Gildas.

Plus loin, on vit céder à la force romaine
Le Vénète, vaincu sur la mer, son domaine.
Là-bas, Carnac étend ses lignes de menhirs,
Vestiges glorieux ou sanglants souvenirs.
Ainsi nous contemplons, de l'heureuse demeure,
Le présent qui sourit et le passé qui pleure ;
Et le jour, qui fait voir ce spectacle charmant,
N'est à notre œil ravi qu'un rapide moment.

III

Si je pouvais crier au temps qui vole : Arrête !
Je vivrais, loin du bruit, dans cette humble retraite,
Où je viens quelquefois, insouciant et gai,
Reposer, un instant, mon esprit fatigué.
Hélas ! il faut partir ! Vous du moins dont la vie
S'écoule, en tous climats, au gré de votre envie,
Abandonnez le monde et ses enivrements,
Pour retremper votre âme, au bord des flots dormants.
Dans ce paisible éden il est si doux de vivre !
La campagne et la mer nous parlent comme un livre,
Et le cœur, pénétré par un rayon de feu,
Dans un élan d'amour se rapproche de Dieu.

IV

Debout sur le volcan couronné de fumée,
J'ai vu Naple et Sorrente à la plage embaumée ;
J'ai senti le parfum des orangers en fleurs,
Près des flots nuancés de joyeuses couleurs :
Et pourtant, loin du sol où fleurit la bruyère,
Loin des mers dont la voix me semble une prière,
Il manquait à mon cœur ce qu'il voyait jadis,
Ce que j'ai retrouvé dans ce doux paradis.

Arradon, septembre 1878.

MAX. NICOL.

LE SEIGNEUR DE LA SICAUDAIS

NOUVELLE

C'était en Bretagne, vers la fin du règne d'Henri de France, troisième du nom. Henri de Navarre, depuis Henri IV, traversait le pays de Retz, revenant de je ne sais quel consistoire, et cependant suivi de deux joyeux compagnons, Béarnais comme lui. Ils avaient failli être assaillis par une bande de voleurs, près du bourg de Chémeré, fondé dès le commencement du XIe siècle par le baron de Retz, l'un des neuf barons fiers et redoutés que l'on appelait les barons de Bretagne.

La forêt de Princé, avec ses îles dites enchantées, occupait alors en ces contrées une immense étendue, peuplée seulement par les bûcherons, les charbonniers, les tire-laine et fugitifs de toute nature; ce pays était fort dangereux.

Il y avait en ce temps soixante et quelques forêts au vert pays de Bretagne. Le roi de France à lui seul en possédait trente-deux, et chaque haut baron une demi-douzaine, sans compter les puissants seigneurs, et surtout la maison de Condé, qui en comptait dix. La Bretagne pouvait donc à bon droit revendiquer pour aïeule la Gaule chevelue des anciens jours.

Mais cette exubérance végétale était loin de concourir à la sûreté des routes. Henri et ses compagnons, montés sur des chevaux du

pays cheminaient lentement et avec précaution, écoutant dans le lointain, et redoutant les voix d'hommes plus encore que les fondrières. Le soleil descendait rapidement de la cime des hautes futaies; il fallait songer au souper et à la couchée.

On arriva tard au bourg d'Arthon. Les aubergistes, rendus méfiants par les troupes de brigands qui circulaient pendant la nuit, refusaient de coucher ceux dont ils n'avaient pas vu les traits en plein jour. — « Ouvrez-nous, disait Henri en frappant les portes charrières du pommeau de sa bonne dague; nous sommes des seigneurs qui nous sommes égarés dans la forêt; nos escarcelles sont remplies de bonne monnaie de Bretagne, d'écus à la couronne et d'écus au soleil; ouvrez-nous! »

Mais, loin de répondre à leur voix, tout se taisait, et les voyageurs entendaient seulement les lourds verroux fermer les portes, les contrevents s'assujettir, et voyaient les chiens lâchés pour la nuit s'élancer à la tête de leurs chevaux avec des aboiements féroces; on les eût dits affamés, altérés de chair et de sang!

— Allons, mes amis, dit Henri, il nous faudra avoir recours à l'hospitalité des bûcherons : j'entends de ce côté le bruit sourd des cognées, et j'aperçois par intervalle quelques lueurs qui me font croire que l'autre partie de la grande forêt est de ce côté; allons partager le pain des charbonniers!

En effet, après une demi-heure de marche, ils arrivèrent près de l'endroit où des hommes entretenaient leur brasier de bois vert; on entendait se tordre les brindilles, une lueur verte illuminait les clairières et l'âcre arome de la séve résineuse alimentait toujours la flamme; c'était fantastique.

— Messeigneurs, dirent les charbonniers, après avoir entendu le récit des trois gentilshommes, nous appartenons à la terre de la Sicaudais; le château est à une demi-heure d'ici à peine; il est pourvu d'une bonne et fidèle garnison, mais le seigneur est hospitalier, et si, comme vous le dites, vous n'avez nulle mauvaise intention et que vous désiriez simplement un retrait pour la nuit, il vous accordera une noble et courtoise hospitalité.

— Merci, bonnes gens ! Dieu vous rende la pareille, si jamais vous vous trouvez égarés en pays inconnus !

— Oh ! il n'y a pas de risques ! reprirent les charbonniers, nous ne sortons de la forêt que pour aller à l'église de notre paroisse et nous en savons le chemin depuis le jour de notre baptême.

— Heureux celui qui peut vivre et mourir aux lieux qui l'ont vu naître ! s'écria Henri.

Puis, en reprenant sa marche, il songeait à son royal château de Pau, croyant sentir le parfum des monts d'Aragon, apporté par les souvenirs de ces montagnes si hautes qui empêchaient Gaston Phébus de voir ses premières et pures amours. Henri se rappelait aussi toutes les braves et loyales amitiés qui avaient entouré son enfance et sa première jeunesse... Et maintenant, en butte aux intrigues de cour, il était le point de mire de toutes les jalousies ; car il se trouvait là sur les marches du trône où l'appelait sa naissance, mais d'où l'écartait sa religion, étant de la secte nouvelle, de la religion dite réformée. La France catholique, cette fille aînée de l'Église, accueillerait-elle jamais un huguenot? Il était donc absorbé dans toutes ces pensées, lorsqu'il aperçut au clair de la lune les tourelles du château de la Sicaudais qui montaient dans le ciel.

— Nous y voici, je crois, messire Gaston, dit-il à son écuyer. Vous plairait-il de sonner du cor de chasse que je vois pendu à votre ceinture, pour avertir le noble châtelain de notre arrivée?

Le jeune écuyer joua fort savamment une fanfare ; à ce chant joyeux un homme parut aussitôt de l'autre côté du pont-levis et ouvrit l'huis destiné aux reconnaissances.

— Que voulez-vous, messeigneurs ?

— L'hospitalité pour la nuit ; nons avons en vain demandé le couvert et le coucher chez les hôteliers du bourg, et cependant nous aurions largement payé la dépense : nous ne sommes pas des rôdeurs de nuit.

— Je le crois, répondit la voix. Eh bien, quatre hommes de la garnison vont venir prendre vos armes, et vous pourrez ensuite

jouir en paix de l'hospitalité de notre seigneur, qui est généreux et courtois, mais qui se méfie des surprises.

— C'est juste, dit Henri. Et, s'avançant le premier, il dit aux gardes qui arrivaient : Voici ma bonne et loyale épée, gardez-la-moi, et je vous jure, foi de gentilhomme, que c'est ma seule arme. Je rougirais de porter sur moi poignard ou couteau, car ce sont les armes des assassins et non des braves !

Ses compagnons donnèrent aussi leurs épées et aussitôt la cloche du château se fit entendre, la herse se leva en grinçant et le pont-levis tomba. Les trois gentilshommes étrangers, devenus des hôtes, furent introduits dans la cour d'honneur.

Debout sur le perron, un jeune homme au front élevé, à la tournure élégante, leur souhaita la bienvenue. Ils le suivirent, traversèrent le vestibule éclairé par des torches de mélèze et de riches lampadaires. Puis la porte de la salle à manger s'ouvrit devant eux à deux battants.

— Vous êtes servis, messeigneurs, leur dit noblement le châtelain, en les invitant du geste à prendre place à ses côtés.

— Ventre saint gris! s'écria Henri étonné, je n'ai jamais vu pareil cérémonial, si ce n'est à la cour de France; ne troublons-nous point ici quelque fête de famille? Dites-nous-le franchement, notre hôte; du pain et un lit pour la nuit, voilà tout ce que nous vous demandons, car nous serions désolés d'être importuns.

— Asseyez-vous, messeigneurs, répéta le maître de la maison ; vous êtes ici chez Aduhaulme de Chevigné, seigneur de la Sicaudais, qui se fait honneur et plaisir de vous offrir sa table.

Henri de Navarre et ses compagnons prirent les places qu'on leur désignait, et le chapelain dit le bénédicité. Nos gentilshommes eurent peut-être alors une contenance un peu embarrassée, mais Aduhaulme, tout à sa prière, ne le remarqua pas.

On servit des poissons les plus délicats, du gibier, des volailles, un paon aux ailes déployées, dont les plumes miroitaient sous la lumière comme un arc-en-ciel avec leur triple reflet d'émeraude, de topaze et de saphir. Au dessert, parurent les fruits de la saison,

dans des corbeilles de chèvrefeuille et de fougères couronnées de fleurs.

Le bon Henri ne se sentait pas de joie; avoir craint un moment de coucher à la belle étoile, autour des feux de la forêt, et se trouver assis à ce magnifique festin! c'était à croire que son bon ange le conduisait par la main, — s'il avait cru aux saints anges; mais Henri de Navarre, comme nous l'avons déjà dit, était hérétique.

Cependant les vins circulaient, on but à la santé du roi de France, puis Aduhaulme s'écria : « Au triomphe de la sainte foi! » Les trois gentilshommes s'entre-regardèrent; mais la courtoisie l'emporta : ils se levèrent d'un commun accord et leurs coupes vinrent choquer celle du seigneur châtelain.

Bientôt un jeune page parut, apportant sur un plat d'argent les trois épées des gentilshommes : « Reprenez-les, messeigneurs, s'écria le chevaleresque Aduhaulme; nous avons rompu le pain ensemble, ma coupe a touché les vôtres, nous sommes amis! D'ailleurs, la franchise autant que la noblesse brille dans vos regards : reprenez-les donc, ces bonnes et fidèles lames, qui, j'aime à le croire, ne seront tirées que pour le roi de France, et ne boiront jamais que le sang des ennemis de notre sainte religion! »

Les gentilshommes remirent leurs épées à leur ceinture, puis le Béarnais s'écria : « Il ne sera pas dit que je ne reconnaîtrai pas une aussi magnifique hospitalité! Oui, cher seigneur, je suis un des familiers d'Henri de France, et tout-puissant auprès de sa personne; aussi, parlez sans crainte et dites-moi ce que vous souhaitez. Si j'en juge d'après le luxe de votre maison, et si vous prodiguez habituellement une hospitalité aussi généreuse, vos terres doivent être obérées; voulez-vous un secours d'hommes ou d'argent? Avez-vous des ennemis? Voulez-vous épouser une jeune et belle princesse? Dites-moi vos vœux, vos espérances, car, foi de gentilhomme et sur mon âme, il vous sera tout accordé! »

— Je ne vous savais pas un aussi puissant seigneur, reprit Aduhaulme de la Sicaudais, mais ce que vous voulez bien appeler ma magnificence est l'ordinaire de ma table; j'ai dans mes grands bois

abondance de gibier ; ces poissons viennent de mes étangs, ces fruits de mon jardin ; feu mon père, que Dieu absolve ! a pratiqué toute sa vie l'hospitalité ; mais il m'a appris en même temps à ne jamais contracter de dettes et à vivre en paix avec tous mes voisins ; je n'ai donc nullement besoin de secours. Quant à épouser une princesse, je ne le souhaiterais que si je l'aimais et surtout si elle me semblait propre à élever mes enfants selon le cœur et les lois de Dieu !

— Touchez-là, seigneur de la Sicaudais, dit Henri avec son enthousiasme méridional, c'est entre nous à la vie et à la mort ! Je n'ai pas rencontré gentilhomme plus accompli que vous dans tout le royaume de France, et si mon cousin de Navarre vous voyait, il abaisserait devant vous sa toque au blanc plumet, comme je le fais en ce moment. Et Henri, se découvrant, cria : Vive le seigneur de la Sicaudais !

— Vous connaissez Henri de Navarre ? dit Aduhaulme anxieux.

— Comme moi-même. Souhaiteriez-vous de le connaître aussi ?

— Oui, car je n'ai au cœur qu'un seul vœu et je ne puis le dire qu'à lui seul !

D'un geste Henri venait de faire retirer les deux seigneurs, puis, ouvrant tout grands les bras, il se précipita vers Aduhaulme, le baisa et lui dit :

— Devant Dieu qui m'entend et me jugera un jour, je suis Henri de Navarre. Parle aussi librement que si tu étais le second fils de ma mère.

— Je ne sais plus si je le dois ! répondit Aduhaulme interdit, mais, jetant un regard sur la franche et joyeuse figure d'Henri, il se hâta d'ajouter : Eh bien, prince, jurez-moi que vous m'accorderez ma demande ?

— Mais je te donnerais la France, si je l'avais, dit en riant le Béarnais, car elle serait, je le confesse, mieux dans tes mains que dans les miennes.

— Ne croyez pas cela, Henri de Navarre ; Dieu est avec les rois et donne avec l'onction sainte la grâce et la force de gouverner.

— Exprime donc promptement ton souhait, reprit le prince plus sérieusement.

— Vous jurez de l'accomplir?

— Oui, dans la mesure du possible.

— Eh bien, c'est que, si vous devenez roi de France sans croire à la reine du ciel, vous détacherez aussitôt la Bretagne de votre couronne pour la remettre à la seule garde de celle que nous appelons l'*Étoile de la mer.*

— Comment! rendre la Bretagne! mais tu n'y songes pas! Si tous les Bretons te ressemblent, elle vaut à elle seule toute la France! Je donnerais tous les myrtes de mon Béarn pour un de vos chênes, car c'est l'arbre de la force, c'est-à-dire de la vertu.

— Oui, prince, vous avez bien dit, la Bretagne est la terre de la force, ses côtes sont de granit, ses ennemis le savent; son cœur est de diamant, vous le saurez le jour où la véritable lueur éclairera votre âme.

— Je suis entre les mains de Dieu, reprit Henri; je te jure de m'abandonner à sa volonté sainte aussitôt qu'elle me sera clairement manifestée. Mon aïeul m'a souvent répété que ma vaillante mère chantait un cantique à la mère du Christ en me mettant au monde. Aussi, malgré la croyance dans laquelle on m'a élevé, le nom de Marie est demeuré sacré pour moi. Mais à quoi bon ces discours? Je ne suis pas roi de France.

— Vous le serez un jour. Henri III n'a pas de descendant, et vous êtes celui de saint Louis. O mon prince, n'attendez pas ce moment pour implorer la divine lumière! Le ciel est semblable à un immense saphir, et l'homme sage sacrifie tous les biens de la terre pour acquérir cette perle incomparable. N'attendez donc pas que vos intérêts soient en jeu pour essayer de dissiper les ténèbres qui vous environnent. Promettez-moi de répéter souvent du fond de votre cœur ce que Jeanne d'Albret disait en vous donnant le jour: « Notre-Dame! aidez-moi à cette heure! »

— Je te le jure! dit Henri en lui tendant affectueusement la main.

Les seigneurs rentraient. Aduhaulme conduisit son hôte dans la chambre d'apparat, chambre que les seigneurs de la Sicaudais ont religieusement conservée et dans laquelle jamais personne n'a couché depuis.

Henri revint à Paris, et lorsque, par hasard, le nom de la Sicaudais était prononcé près de lui, il disait à ceux qui l'entouraient : « Je ne connais pas un plus honnête homme, un plus fier Breton ! » Puis, se découvrant, il répétait mentalement, suivant sa pieuse promesse : « Notre-Dame ! aidez-moi ! »

La dernière descendante d'Aduhaulme, Mme Victoire de la Sicaudais, est morte, il y a peu d'années, au château de la Jary, dépendant de la Sicaudais. Un vénérable prêtre qui l'a connue, me disait ces jours derniers : « Sa vie a été toute d'abnégation, d'aumône et de prière ; je ne serais pas étonné de voir son tombeau opérer des miracles. Qui peut connaître les récompenses que Dieu réserve aux siens ? »

Cte DE SAINT-JEAN.

ÉTUDES SUR LA TERREUR

—

LES NOYADES DE NANTES

Courtes notices sur les prêtres noyés.

Dans une note placée au bas de la page qui contient le récit de la noyade des prêtres de Nantes, j'ai signalé l'existence aux archives de la préfecture d'une liste de prêtres, portant la date du 10 octobre 1793 et signée de deux commissaires de la municipalité.

En tête de cette liste on lit :

« Compte que rendent à la municipalité de Nantes les citoyens Godin et Hardouin, comme commissaires des détentions des prêtres non assermentés qui ont été transférés de la maison des ci-devant Carmélites, en la nuit du 5 au 6 juillet dernier, en le navire la *Thérèse*, et, de là, en la maison des ci-devant Petits-Capucins, les 19 juillet et 6 août dernier, jusqu'au 10 octobre que leurs pouvoirs ont été annulés, duquel ils requièrent qu'il soit fait mention sur le registre des délibérations pour leur valoir et servir de décharge comme suit. »

Suivent cent noms, presque tous accompagnés des prénoms, mais rien de plus ; en marge d'une dizaine de ces noms se trouvent des mentions de mort ou de mise en liberté.

A la suite, et de la même écriture, se trouvent ces lignes : « Il est de notoriété publique que tous les individus ci-dessus ont été noyés quelques jours après. »

* Voir la livraison d'août 1878, pp. 111-128.

Ainsi aucun doute n'est possible, les prêtres portés sur cette liste sont bien les quatre-vingt-dix qui furent noyés le 27 brumaire an II par ordre de Carrier; mais, comme cette liste fut composée le 6 juillet 1793, au moment où Godin et Hardouin, commissaires chargés de la surveillance de tous les détenus placés sur des navires ancrés en Loire, prirent charge des prêtres venant des Carmélites, elle avait cessé d'être exacte le 27 brumaire. Un des prêtres s'évada des Petits-Capucins; quatre moururent, et un autre survécut à la catastrophe. Il y a lieu de présumer, en revanche, que deux prêtres non portés sur cette liste furent également noyés : M. Chevalier et M. Lemolphe. M. Julien Chevalier, né à Bouguenais, vicaire au Bignon, âgé de 30 ans, fut envoyé aux Petits-Capucins par ordre du Tribunal révolutionnaire le 6 septembre 1793, en même temps que M. Lemolphe dont les qualités ne sont point indiquées, et je n'ai trouvé leurs noms sur aucune liste de prêtres postérieure à la Révolution. Si la mention portée sur le Registre du Comité révolutionnaire semble établir que, le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), 86 prêtres seulement furent transférés des Petits-Capucins sur la *Gloire*, il résulte aussi d'une lettre de M. le chanoine Douaud, économe des prêtres, que, dix jours auparavant, le 17 octobre, il y avait 90 prêtres aux Petits-Capucins, et je n'ai relevé, dans cet intervalle, aucune mort ni aucun élargissement; tous les documents d'ailleurs parlent de 90 prêtres, et, si je ne me trompe, le chiffre exact de ceux conduits sur le navire la *Gloire* serait de 88, ainsi composé :

1° Les 84 prêtres de ma première liste ci-après..	84
2° M. Landeau (Julien), qui fut jeté à l'eau, et que j'ai placé sur ma seconde liste, puisqu'il échappa à la noyade.....	1
3° M. Jean Bernard, qui mourut sur le navire la *Gloire*, porté également sur ma seconde liste.....	1
4° MM. Chevalier et Lemolphe.....	2
	88

Pour l'intelligence des renseignements sommaires que j'ai recueillis sur la détention de ces prêtres, je rappellerai en quelques mots les principales mesures prises à leur égard par les administrations.

En juillet 1791, 37 prêtres non assermentés se trouvaient enfermés au Séminaire; une émeute fut, le 22 juillet, l'occasion de leur transfert au Château ; ces prêtres furent mis en liberté le 14 août suivant, à l'exception de quelques-uns contre lesquels il existait des plaintes particulières.

Des plaintes de cette nature, basées sur les prétextes les plus futiles, amenèrent des arrestations nouvelles dans le cours de 1791 ; ces arrestations devinrent assez nombreuses pour qu'à la date du 12 mars 1792 on constate la présence au Séminaire de 102 prêtres détenus.

Le 22 mars 1792 le Département décida que tout prêtre non assermenté de la Loire-Inférieure qui n'établirait pas sa présence à Nantes, en répondant tous les jours à un appel nominal, serait arrêté et conduit à la maison de Saint-Clément, que l'on se proposait de transformer prochainement en prison. Une de ces listes d'appel, datée du 26 mars 1792, contient 391 noms, qualités et adresses de prêtres résidant au chef-lieu du département, qui, pour la plupart, obéirent plus tard à la loi sur la déportation.

Le 6 juin 1792, la prison de Saint-Clément fut ouverte, 94 prêtres y furent transférés du Séminaire; quelques-uns restèrent au Séminaire, probablement à raison de leur âge ou de leur état de maladie; plusieurs de ceux qui furent arrêtés après le 6 juin entrèrent également au Séminaire.

Du 14 au 16 août 1792, les prêtres détenus au Séminaire furent conduits au Château.

Le 6 septembre 1792, on notifia aux prêtres détenus au Château et au Séminaire la loi du 26 août 1792, d'après laquelle tout prêtre non assermenté devait, dans le plus bref délai, quitter la France. Les prêtres infirmes ou sexagénaires étaient seuls exemptés de la déportation, mais ils devaient faire connaître leur intention d'invoquer l'exception.

Le 8 septembre ils furent interrogés à ce sujet; la plupart d'entre eux invoquèrent l'exception, et déclarèrent qu'ils voulaient rester en France.

Le 10 septembre 1792 et jours suivants, plusieurs centaines de prêtres de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure s'embarquèrent à Nantes et à Paimbœuf pour l'Espagne et le Portugal. Ceux qui avaient déclaré vouloir rester furent placés à l'ancien couvent des Carmélites, et le transfert eut lieu les 10, 11, 12, 13 et 14 septembre 1792.

On leur adjoignit peu après quelques-uns des prêtres sexagénaires et infirmes de la Sarthe et de Maine-et-Loire, restés à Nantes par des causes accidentelles, les autres ayant été renvoyés dans leurs départements.

C'est dans cette maison des Carmélites que l'on envoya aussi la plupart des prêtres du département de la Loire-Inférieure, arrêtés plus tard; je dis la plupart, car on trouve quelques prêtres sur les listes des Saintes-Claires et du Bouffay.

A la fin de l'ànnée 1792, il y avait 86 prêtres détenus aux Carmélites; on a vu, par le rapport de Godin et Hardouin cité plus haut, qu'ils étaient cent au mois de juillet 1793 au moment de leur transfert sur le navire la *Thérèse*.

Cinq au moins étaient morts aux Carmélites, savoir:

Le 12 janvier 1793, M. Rousseau (Pierre), curé de Rougé, 79 ans; le 2 février, M. Gastepaille (Gilles), né à Cambon, 66 ans; le 1er mai, M. de la Tullaye, né à Nantes, paroisse Saint-Donatien, 66 ans; le 5 mai, M. Herpe (Michel-François), capucin du Croisic, né à Guémené, 60 ans; le 4 juin, M. Thobye (Jacques), né à Missillac, curé du Cellier, 79 ans. (Actes de l'État-civil) [1].

Du navire la *Thérèse* les prêtres furent envoyés au couvent des Petits-Capucins, situé à l'emplacement occupé aujourd'hui par l'escalier de Sainte-Anne ; ils y entrèrent dans le courant d'août

[1] Je prie M. Bellamy, greffier du Tribunal civil de Nantes, de recevoir ici l'expression de ma gratitude pour l'obligeance avec laquelle il m'a donné communication des registres de l'état-civil.

1793[1]; la première date de Godin et Hardouin n'est exacte que pour les octogénaires. Je n'ai trouvé sur aucun registre du Département, du District ou de la Municipalité, mention des élargissements indiqués sur la liste de Godin et Hardouin comme ayant eu lieu en juillet et en août 1793. Peut-être ces élargissements eurent-ils lieu en vertu d'une décision du Conseil de la commune prise le 20 juillet 1793; à cette date, il fut arrêté qu'en raison des chaleurs, et en prévision des maladies pestilentielles qui pourraient en résulter, le Maire et des commissaires spéciaux seraient autorisés à élargir les détenus contre lesquels il n'existait ni dénonciation, ni mandat d'arrêt; mais à ce titre tous les prisonniers de la *Thérèse* auraient dû être élargis.

Des Petits-Capucins les prêtres furent conduits, le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), sur le navire la *Gloire*, où quelques semaines après on les prit pour les noyer.

Le lecteur connaît maintenant la succession des prisons dans lesquelles les prêtres séjournèrent; pour plus de brièveté, je me bornerai, dans les courtes notices que j'ai consacrées à chacun d'eux, à dire que tel prêtre, arrêté et conduit dans tel lieu, a été ensuite transféré dans les autres prisons.

PREMIÈRE LISTE

Prêtres emprisonnés sur le navire la Gloire et noyés.

Bazille (Augustin-Gabriel), né à Vertou, 57 ans[2], bénédictin de Vertou, demeurait chez son frère, île Feydeau, 9, lors de l'appel nominal du 26 mars 1792; enfermé, le 24 août de la même année,

[1] C'est par erreur qu'à la dernière ligne de la page 278 du numéro d'avril, on a imprimé qu'il y avait 100 prêtres aux Petits-Capucins; c'est 90 qu'il faut lire.

[2] J'ai calculé les âges en ajoutant une année à l'âge porté aux déclarations de 1792; mais tous les prêtres ne firent pas de déclaration, et il s'en faut que les listes soient d'accord sur les âges; certains actes de décès même ne sont pas sur ce point conformes aux déclarations qui avaient été faites.

il déclara au Séminaire, le 8 septembre, qu'il irait en Espagne si sa santé le lui permettait; fut par raison de maladie dispensé de la déportation, entra aux Carmélites vers le milieu de septembre 1792.

Bernard (Nicolas), né à Fontenay-le-Comte, 65 ans, cordelier d'Ancenis; emprisonné d'abord au Séminaire; transféré à la maison de Saint-Clément le 6 juin, au Château le 14 août, déclara, le 8 septembre, qu'à raison de son âge il resterait en France; entra aux Carmélites lors de la translation du 10 au 14 septembre 1792.

Bodet (René), né à Missillac, 67 ans, prêtre habitué de Guérande, titulaire du bénéfice des Martins, ancien curé de Saint-Brevin; fut amené de Guérande à Nantes le 26 août 1792 par ordre du président du Département; enfermé au Séminaire, il déclara qu'à raison de son âge et de ses infirmités, il resterait en France; transféré aux Carmélites.

Bonnet (Joseph-Thomas), né à Montaigu, 42 ans, vicaire de Saint-Martin-des-Noyers; canton des Essarts, conduit à Saint-Clément le 17 juillet 1792, fut transféré au château, y déclara, le 8 septembre, qu'il voulait aller en Espagne. Il ne partit pas néanmoins, car on retrouve ses nom et prénoms sur la liste des prêtres enfermés aux Carmélites. Deux autres prêtres du même nom : l'un Jean Esprit, de Fréjus, partit pour l'Angleterre le 22 septembre 1792; l'autre, Pierre, ancien vicaire de Mauves, figure sur la liste d'appel du 26 mars 1792.

Bouchard (Jean), 53 ans, qualifié, dans la liste d'appel du 26 mars, d'aumônier dans la paroisse du Port-Saint-Père, entra aux Carmélites le 12 septembre 1792.

Boutheron (François), né le 28 mars 1725 à la Châtaigneraie, chartreux-prêtre de la communauté de Nantes, profès du 17 janvier 1751, enfermé à Saint-Clément le 7 juin 1792, puis au château, puis aux Carmélites, exprima le désir de rester en France.

Brianceau (Joseph), né à Nantes, paroisse Sainte-Croix, 68 ans, prêtre de chœur de la même paroisse, enfermé au château le 23 août 1792, déclara qu'il resterait en France; transféré avec les

autres prêtres aux Carmélites et noyé avec eux, il s'échappa, fut recueilli par le capitaine Lafloury, et noyé de nouveau quelques jours après.

Briand (Henri), né à Cambon, 62 ans, desservant de la chapelle Saint-Michel de Cambon, enfermé au Séminaire antérieurement au 6 juin 1792, transféré à Saint-Clément et dans les autres prisons; porté sur un procès-verbal comme ayant été cause de son état de maladie, dispensé de la déportation. Cette mention me semble erronée et devait s'appliquer à son homonyme, M. Barthélemy Briand, dont le nom suit et qui avait déclaré vouloir aller en Espagne, tandis que M. Henri Briand avait déclaré vouloir rester en France.

Briand (Barthélemy), né à Nantes, paroisse Saint-Similien, 53 ans, infirme, diacre d'office à la cathédrale, déclara qu'il voulait aller en Espagne; mêmes prisons que le précédent.

Brossaud (Yves), né à Cambon, 62 ans, recteur de Saint-Jean-de Corcoué, enfermé au Séminaire, à Saint-Clément et dans les autres prisons, avait déclaré vouloir rester en France.

Brizard (Pierre), né à Boussay, près Clisson, 25 ans, religieux de la Grande Chartreuse de Grenoble, qu'il quitta le 1er novembre 1792; sur le refus qui lui fut fait à Grenoble d'un passeport pour l'étranger, il se décida à se retirer dans sa famille, et il fut arrêté à Gorges le 19 novembre 1792; envoyé aux Carmélites par ordre du département, le 20 novembre, il demanda par lettre du 24 décembre 1792 l'autorisation, qui lui fut refusée, de se déporter en Espagne.

Cam (René-Armand), né à Nantes, paroisse de Saint-Saturnin, 67 ans; après avoir été seize ans curé de la Boissière (diocèse de Poitiers), il résidait à Nantes depuis sept ans. Le 5 juin 1792, au moment où il allait signer au Département sa feuille de présence à Nantes, il fut arrêté sur la place du Port-Communeau et conduit au Séminaire. Transféré le lendemain à Saint-Clément, puis au Château, il déclara vouloir rester en France et fut envoyé aux Carmélites. Dans un état des prêtres nés à Nantes, daté du 21 prairial an II,

état où j'ai relevé plusieurs erreurs, il est porté comme mort aux Carmélites, mais son acte de décès ne se trouve point sur le registre de la section, à côté de ceux de plusieurs prêtres morts aux Carmélites, et son nom se trouve au contraire sur la liste de Godin et Hardouin contenant les prêtres transférés des Carmélites sur le navire la *Thérèse*.

Champeaux (Paul), 55 ans, bénédictin de Cholet (ou né à Cholet), prêtre du diocèse d'Angers, entra aux Carmélites le 20 septembre 1792; un procès-verbal constate sa présence aux Petits-Capucins le 30 septembre 1793.

Chevé (Olivier), né à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, 60 ans, recteur de la Chapelle-sur-Erdre, quitta sa cure le 29 mai 1791, vint à Nantes pour se conformer à l'arrêté du Département du 6 juin 1791, qui enjoignait aux prêtres dépossédés de leurs paroisses de se retirer à Nantes; résidait chez sa sœur, rue Sainte-Croix, lors de l'appel du 26 mars 1792; fut enfermé au Séminaire, à Saint-Clément, au Château; déclara vouloir rester en France; envoyé aux Carmélites.

Chrétien (Martin-Joseph), né à Puceul, 78 ans, vicaire de Nozay; ailleurs inscrit comme vicaire de Puceul, demeurait chez M. de la Barre, Port-Communeau, lors de l'appel du 26 mars 1792; enfermé à Saint-Clément et au Château; déclara vouloir rester; envoyé aux Carmélites.

Coat (Yves), 64 ans, recteur de Saint-Donatien à Nantes, détenu à Saint-Clément lors de l'ouverture de cette maison, puis dans les autres prisons.

Cossin (Jean-René), ancien chanoine doyen de la Rochelle, résidait à Nantes depuis cinq mois, lorsque, le 12 avril 1793, sur la dénonciation qu'il confessait et disait la messe dans des maisons particulières, il fut arrêté dans une chambre garnie, vis-à-vis la Bourse; conduit au Département, il refusa de faire connaître où il avait exercé son ministère et fut envoyé aux Carmélites. Conformément à la loi du 14 février 1792, un arrêté du Département du 12 avril 1793 accorda une récompense de cent francs au citoyen qui l'avait arrêté.

Costard (Pierre), né à Saint-Jean-de-Saint-Méen (?), district de Saint-Malo, 74 ans, prêtre habitué du Loroux, titulaire des chapellenies de Beauchêne et des Tronchons; enfermé à Saint-Clément et au Château; déclara vouloir rester en France; envoyé aux Carmélites.

Couvrant (François), né à Sainte-Reine, district de Guérande, 75 ans, recteur de Besné; quitta sa cure le 4 avril 1791, vint à Nantes où il demeura place Viarme, chez les dames Bruneau; fut envoyé à Saint-Clément le 7 juin 1792, puis dans les autres prisons.

Curatteau (René), 54 ans, sacriste de Saint-Denis à Nantes, était encore au Séminaire le 10 septembre 1792, où il avait déclaré son intention d'aller en Espagne si sa santé le permettait; dispensé de la déportation pour cause de maladie, il fut envoyé aux Carmélites l'un des jours qui suivirent.

Daviau (Pierre-Louis), de Joué, près Vihiers (Maine-et-Loire), 45 ans; entra aux Carmélites le 20 septembre 1792.

Deniau (Pierre), 73 ans; prêtre titulaire de la chapellenie de la Contrie, paroisse de Quilly, entra aux Carmélites le 11 octobre 1792. Il est assez difficile de savoir s'il avait été arrêté auparavant : un abbé Deniau, vicaire de Chauvé, fut arrêté, déguisé en paysan, aux Noyers, le 22 mai 1792 et envoyé au Séminaire, et une délibération du district de Paimbœuf, du 16 juillet 1792, ordonna de saisir et d'amener à Saint-Clément un prêtre nommé Pierre Deniau, et qualifié d'ancien vicaire de Chauvé. Il y eut aussi un Pierre Deniau emprisonné aux Saintes-Claires. Je suis porté à penser que le district de Paimbœuf aura fait erreur sur le prénom, car un prêtre, qui dit se nommer Deniau (Julien-Michel), vicaire de Chauvé, et âgé de 34 ans, déclara qu'il voulait aller en Espagne et s'embarqua le 10 septembre.

Doüaud (Gabriel-Urbain), né à Tiffauges, 60 ans, chanoine de la cathédrale de Nantes, séjourna dans toutes les prisons depuis celle de Saint-Clément où il fut élu économe par ses compagnons de captivité, le 6 juin 1792. Ce fut lui qui, en leur nom, accusa récep-

tion de la notification de la loi du 26 août faite en sa personne aux prêtres du Château le 7 septembre 1792. Il avait déclaré vouloir aller en Espagne, mais il resta, je ne sais pour quelle raison, et il entra le 10 septembre aux Carmélites, où il fut de nouveau désigné comme supérieur et économe par les autres prêtres; c'est en cette qualité qu'il adressa plusieurs requêtes aux administrations.

Dubois (Louis), né à Nantes, paroisse de Saint-Saturnin, 62 ans; curé de Saint-Vincent à Nantes; enfermé à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis dans les autres prisons.

Dugast (Augustin), né à la Trinité de Clisson, 78 ans, ancien recteur de Gorges, demeurait à Nantes, lors de l'appel du 26 mars 1792, chez M. Boux, rue de Briord; emprisonné aux mêmes lieux que le précédent.

Duteil (Henri), ancien vicaire à la paroisse Saint-Laurent de Nantes, entra aux Carmélites le 5 mai 1793.

Fleuriau (Jean-Baptiste), né à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, 79 ans, curé de Saint-Jean en Saint-Pierre à Nantes, l'un des prêtres conduits du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1794, et ensuite dans les autres prisons.

Foulon (François), 31 ans, vicaire de la paroisse de Mernel, canton de Maure, évêché de Saint-Malo. Emprisonné au Bouffay le 9 avril 1793, il en sortit le 11 juin, pour aller aux Carmélites, où l'envoyait un jugement ou plutôt une décision du Tribunal révolutionnaire de Phelippes, en date du 5 juin.

Forget (François), né à Clisson, paroisse de la Madeleine, 68 ans, récollet, ou autrement dit cordelier de la réforme, du couvent de Fougères; entra au Château le 21 août 1792; fût ensuite transféré aux Carmélites.

Gaudin (Pierre), prêtre de Saint-Similien à Nantes, entra aux Carmélites le 9 mai 1793.

Gennevoys (Julien), curé de la Chevrolière; arrêté une première fois en juillet 1791, il fut emprisonné au Séminaire et au Château, où ses compagnons de captivité l'élurent leur supérieur; mis en liberté au mois d'août suivant. Son nom ne se trouve sur aucune

des listes de Saint-Clément et du Château, et il n'entra aux Carmélites que le 3 juin 1793. Une lettre adressée de Saint-Nazaire, le 27 pluviôse an II, au district de Guérande, informe cette administration que le nommé Julien Gennevoys, prêtre réfractaire, « décédé à la suite du baptême patriotique », avait un contrat de constitut de 8,000 livres sujet à confiscation.

Gergaud (Gilles), né à Plessé le 21 juin 1723, chapelain de Calan, en Plessé, avait été l'objet de poursuites de la part du district de Blain (20 décembre 1791), et, dans un procès-verbal de perquisition à Plessé, il est qualifié d'ancien curé de Saint-Sébastien; porté comme entré au château le 24 août 1792, son nom se trouve sur une liste de Saint-Clément ou du Séminaire d'une date antérieure ; déclara qu'il voulait rester en France et entra aux Carmélites avec les autres prêtres.

Giraud (Charles), né à Pontchâteau en février 1723, prêtre habitué de Saint-Philbert; titulaire des bénéfices du Deffaix en Pontchâteau, et de la Bastière en Saint-Philbert, avait 42 ans de services dans le diocèse; fut enfermé au Séminaire, où il déclara, le 8 septembre 1792, qu'il voulait rester en France; envoyé aux Carmélites.

Guéguen de Kermorvan (René), né à (illisible), ci-devant Basse-Bretagne, 80 ans, capucin du Croisic, transféré du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis dans les autres prisons.

Guérin (Pierre), né à Frossay, 69 ans, prêtre demeurant ordinairement à Frossay, mais exerçant quelquefois son ministère au Migron; fut transféré du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis retourna au Séminaire, où il se trouvait le 8 septembre 1792; il déclara qu'il voulait rester en France; transféré aux Carmélites.

Hallereau (Jean), né le 13 juillet 1738, à la Chapelle-Heulin, chartreux de Nantes, profès du 24 juin 1764; entra à Saint-Clément le 10 juin 1792; déclara au Château qu'il était infirme et qu'il se proposait d'aller en Espagne, sauf avis du médecin; transféré aux Carmélites.

Hervé de la Bauche (Roland), 67 ans, curé de la Trinité de Machecoul ; quitta sa cure le 30 juin 1791, fut emprisonné au sémi-

naire presque aussitôt, fut relâché, puis resta à Nantes ; il demeurait vis-à-vis le Château lorsqu'il répondit à l'appel le 26 mars 1792.

On le trouve enfermé à Saint-Clément dès l'ouverture de cette prison, le 6 juin 1792, et de là au Séminaire où, le 7 septembre, on fit à sa personne la notification de la loi sur la déportation ; transféré aux Carmélites.

Huet (Nicolas), 69 ans, chanoine de la cathédrale du Mans, l'un des 29 ou des 23 prêtres de la Sarthe et de la Mayenne qui, amenés à Nantes pour être déportés, excipèrent de leur âge pour demeurer en France et furent envoyés, le 20 septembre 1792, aux Carmélites pour y résider jusqu'à ce que leurs départements les eussent fait revenir. Le 13 novembre 1792, un bateau fut affrété pour emmener à Saumur 23 prêtres de la Sarthe ; M. Nicolas Huet se trouva malade et ne partit pas. (Hue Nicolas, 33 ans, prêtre de chœur à Saint-Nicolas, partit pour l'Espagne le 10 septembre, et un prêtre, nommé Jean Huet, devint curé constitutionnel des Touches.)

Juguet (Barthélemy), né à Nantes, paroisse de Saint-Denis, 63 ans, recteur de la Marne; une délibération du district de Machecoul, du 11 mars 1792, ordonna le transfert à Nantes de M. Juguet, qui fut sans interruption détenu dans les diverses prisons.

Juppin (Michel), pénitencier et chanoine de la cathédrale du Mans ; enfermé pour la première fois au Château, le 6 mars 1793; il fut, sur un ordre de Phelippes, président du Tribunal criminel du district, envoyé aux Carmélites, où il entra le 29 mars 1793.

Lacombe (Thomas), né à Nantes, paroisse de Saint-Denis, 68 ans, recteur de Corsept; transféré du séminaire à Saint-Clément, il fut sans interruption détenu; échappé à la noyade comme M. Brianceau, il fut noyé de nouveau peu après.

Alfred Lallié.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

—

M. VANDIER

Dans l'ordre de la prédestination éternelle, les gloires d'un jour sont de véritables appels d'en haut. Heureux qui sait les reconnaître, qui ne s'en pare qu'avec simplicité, et qui les recherche pour le bien des autres. Ces situations élevées ne sont, pour l'homme de cœur, qu'un engagement indispensable à travailler et à être utile ; l'éclat qui les entoure n'a pour fin que de lui faire mener une vie pleine de soins, soins souvent affligeants, et dont il faut masquer l'ennui par un doux et facile accueil. Et puis, quand on a vécu plus pour les autres que pour soi, quand on a voulu tout faire par le droit et pour le vrai, se tenir prêt une dernière fois pour l'appel suprême, pour la seule lutte qui conduise à la vie réelle : voilà les vérités qu'a connues, qu'a pratiquées, qu'a montrées par le double exemple de la vie et de la mort, l'homme dont nous venons dire ici un dernier mot, et dont la perte a déjà éveillé plus d'une voix émue, sympathique, amie, mais non plus amie que la nôtre.

Dans la séance du 28 août dernier, une dépêche apprenait au Conseil général siégeant à la Roche-sur-Yon, que M. Vandier, sénateur et conseiller général de la Vendée, avait cessé de souffrir. Une voix autorisée, celle de M. Gaudineau, sénateur et président de ce Conseil, l'annonçait à tous, et retraçait, en quelques phrases que le cœur improvisait et qu'une affection particulière, si honorable pour les deux amis, rendait plus touchantes encore, et les services ren-

dus par celui qui nous quittait, et la douleur qui nous frappait tous; je dis tous, car si Vandier était de ces hommes que ceux qu'unit une même opinion traitent en ami et prennent pour champion, son caractère était tel que ses adversaires même le regrettaient, et cette unanimité de regrets était constatée dès le lendemain devant l'autel où tous venaient apporter, ceux-ci un suprême hommage, ceux-là une première prière pour celui qui n'était plus.

La famille de Vandier (Marie-Edmond-Benjamin) était vendéenne. Né, il est vrai, en 1835 à Bellême, ses relations, ses intérêts étaient surtout vendéens; son père, qui a laissé une mémoire respectée, était né à Nieuil sur l'Autise et avait habité Challans; et quand le fils dut prendre rang parmi les représentants de ce département, ce n'était pas un enfant adoptif que se créait la Vendée, c'était une aïeule qui retrouvait un petit-fils. D'ailleurs les jeunes années de Vandier ne s'étaient point écoulées sur une terre autre que ce pays quasi natal; car il n'avait quitté la terre de France que pour servir au loin la mère patrie.

Vandier était marin; et même après qu'il eut quitté la marine, marin il était resté, de goûts, de tempérament, d'allure. Il avait cette intelligence primesautière qui fait de nos officiers de mer les premiers marins du monde; il avait cette vivacité de conception si nécessaire à celui qui doit rapidement commander au danger; il avait ce caractère résolu qui est nécessaire à bord et qui, transporté dans la politique est d'autant plus goûté qu'il est plus rare, cette virilité digne et cette marche sans ambages, si éloignées des finesses tortueuses, des détours qui réussissent, des adresses changeantes que nous connaissons pour les avoir vues chez les politiciens, disons d'Amérique; car ces nouveaux moyens de parvenir n'existeront jamais en France, du moins pour y triompher longtemps; et s'ils y apparaissent, le souvenir de la droiture d'hommes tels que Vandier est fait pour les en promptement chasser.

A peine descendait-il de l'école du *Borda* qu'il s'embarquait sur le *Jean-Bart,* au commandement du capitaine de vaisseau Touchard, aujourd'hui amiral et député de Paris. La guerre de Crimée éclatait. Dirigé sur Sébastopol, le *Jean-Bart,* comme la plupart des autres vaisseaux de l'escadre de la mer Noire, débarquait des officiers choisis qui formèrent les batteries de la marine. Elles

furent organisées dès le début du siége de Sébastopol. C'est là qu'en 1854 et 1855, sous les ordres de l'amiral Rigault de Genouilly, Vandier eut sa part de péril et de gloire. Tout marin porte en soi un artilleur; et Vandier montra, des premiers, que le *Borda* valait l'école de Metz. Avec quel entrain, quelle juvénilité, il savait raconter sa jeune vie militaire! Les épisodes de ces attaques, les petits incidents de cette grande vie de dévouement, il les disait avec charme et gaieté dans de bonnes causeries qu'il rendait toujours attrayantes.

Dans ces dangers toujours renouvelés il n'était rien, si vous l'eussiez entendu; homme d'obéissance, ses chefs, homme de commandement, ses soldats, voilà ceux qu'il avait aimés, dont il rappelait les gestes, dont il redisait les aventures, et dont il glorifiait la mémoire. Il n'avait rien fait, lui, soit; mais on n'en savait pas moins que le grade d'aspirant de 1re classe était venu le trouver au fond de sa batterie, et que, Sébastopol à peine pris, l'aspirant était décoré de la Légion d'honneur; et Vandier avait à peine vingt ans!

Rentré en France sur la frégate l'*Algérie,* il était réembarqué de suite, toujours en 1855, sur le vaisseau le *Charlemagne;* et l'année suivante, il partait sur la frégate l'*Égérie* pour faire partie soit de l'escadre de l'Atlantique, soit plus tard de celle du Pacifique, et poussa deux fois jusqu'en Océanie, mais revenant longer presque toujours l'un des deux flancs de l'Amérique, tantôt pour y combattre, tantôt pour donner à nos compatriotes coloniaux ce prestige et cette sécurité que la marine de France leur assure sur toutes les côtes lointaines.

C'est encore sur l'*Égérie* et au milieu des Antilles que son grade d'enseigne vint le trouver. Les années suivantes il navigua sur plusieurs autres bâtiments, et parcourut les côtes des États-Unis. Cette époque de sa vie fut une période d'études. Il vit de près cette civilisation de l'Amérique septentrionale, connut intimement la formation de ces vastes états qui ne peuvent être que républicains, n'ayant pas de passé, qui ne peuvent l'être que sous la sauvegarde de la fédération, et chez lesquels la fédération même a fait naître la plus terrible, la plus longue et la plus désastreuse des guerres. Ce n'était pas seulement l'état politique de cette Amérique du Nord que Vandier examinait en y trouvant ces éléments dissolvants, démocrates et républicains se combattant les uns les autres, et dont le

souvenir devait l'éclairer vivement plus tard, lorsqu'il fut lancé dans la voie politique, c'étaient aussi les progrès de la science aux États-Unis qui le frappaient; il les voyait, les étudiait, s'en imprégnait, surtout en ce qui touche la marine. C'est ainsi que les œuvres principales et les découvertes modernes dues au lieutenant Maury lui étaient devenues à ce point familières, que s'il n'eût pas été plus tard absorbé par les travaux politiques, il aurait marché volontiers dans cette voie scientifique où il avait déjà appuyé le pied. Les théories des grands courants équatoriaux et tropicaux, leurs contre-courants, leurs développements, leur utilisation, c'était là la partie de la science nautique dont il parlait avec le plus de compétence et d'expérience. Telle de ses conversations était une amplification, telle autre un nouveau chapitre de la *Géographie physique de la mer,* et il aimait l'hydrographie comme une science déjà intelligemment pratiquée. Si la politique n'en avait pas fait l'homme que nous connaissons, le savant aurait primé chez lui; et c'eût été d'une autre manière, et non moins glorieuse, qu'il eût servi son pays.

Mais une nouvelle guerre où la marine allait avoir pour sa part plus de dangers que de gloire s'apprêtait. Nous n'avons à juger ni la pensée, grande peut-être, qui engendra, ni les cruelles péripéties qui terminèrent la guerre du Mexique.

Sous le commandement du capitaine de vaisseau de Cornulier-Lucinière, aujourd'hui amiral, et qui, comme l'amiral Touchard l'avait fait, sut reconnaître la valeur de son jeune officier, Vandier, pendant quatre ans (1860-1864), naviguait sur l'Océan Pacifique. La frégate la *Galathée,* que commandait le comte de Cornulier, était destinée à contourner le Mexique et à venir faire une diversion sur sa côte occidentale. La division navale de l'Océan Pacifique, commandée par l'amiral Bouet, bloqua la côte ouest du Mexique, et la *Galathée* fut au nombre des vaisseaux qui attaquèrent Acapulco. De cette campagne Vandier revint en 1864; il était lieutenant de vaisseau depuis deux ans.

Sa bravoure était noblement prouvée; l'esprit s'était agrandi; à quoi pouvaient servir la science et l'expérience acquises? Les supérieurs de Vandier le jugèrent apte à faire des autres ce qu'il s'était fait lui-même; et le lieutenant de vaisseau dut communiquer pendant plusieurs années aux jeunes aspirants les qualités qu'il avait

prêchées d'exemple. Sur le vaisseau le *Jean-Bart*, de 1866 à 1868, il fit les campagnes instructives des jeunes aspirants; et pas un seul qui ne pût dire : « Serai-je décoré comme lui, aspirant et à vingt ans? »

Si Vandier fût resté soldat, l'avancement le plus rapide lui était assuré. Mais nulle guerre à l'horizon; de nombreux services rendus; une alliance heureuse entrevue qui allait le fixer non loin des côtes de Vendée et de Bretagne : Vandier crut que tout cela lui permettait d'être utile d'une autre manière à son pays, et il quitta la marine, en 1869, tout prêt à y rentrer si les circonstances l'exigeaient. Il devait le prouver sous peu.

Une nouvelle loi venait d'enlever aux conseils généraux quelques-uns de leurs membres les plus distingués : les magistrats qui représentent la justice dans chaque canton, et qui parfois représentaient aussi, et au mieux, le canton au conseil départemental, durent opter entre ces deux fonctions. Le conseiller général de l'Ile-d'Yeu préféra la magistrature paternelle, qu'il exerçait si honorablement en ce canton, à la possibilité qu'il avait, comme conseiller, de rendre quelques services à son île et à son département. Mais cet homme d'intelligence et de bien savait que ses administrés n'y perdraient rien; il n'ignorait pas qu'il avait, non loin de lui, un ami, un frère qui le suppléerait. En effet, Vandier paraissait, par ses connaissances, par sa profession, devoir être le représentant naturel d'une population de marins. A peine débarquait-il dans l'île, que l'officier de marine était acclamé conseiller général de la Vendée.

La fatale guerre de 1870-1871 survint. Pendant les premiers mois de ce temps sinistre, Vandier est d'abord occupé à organiser la défense dans le département auquel il s'était donné tout entier. Nos défaites s'accentuent, nos officiers diminuent de nombre; et Vandier, renonçant aux plus chères joies d'une famille qui se crée, écrit au ministre de la marine une lettre qui vivra :

Monsieur le Ministre,

Je viens offrir mes services à la Marine pour le temps de la guerre actuelle. Nommé lieutenant de vaisseau le 15 août 1862, j'ai donné ma démission dans le mois de septembre 1869. En face des circonstances impérieuses que traverse le pays, je considère qu'il est du devoir de tout bon citoyen de donner à la France tout ce qu'il possède, jusqu'à son sang.

Je suis marié et j'ai plus de 35 ans; je ne suis donc poussé dans ma démarche que par le désir d'apporter mon concours à la défense nationale. Je ne demande ni avancement ni faveurs, je réclame seulement le grade que j'avais en donnant ma démission et l'honneur de commander à des marins. Aussitôt après la guerre actuelle je rentrerai dans la vie civile, ne demandant à emporter de mes actes que la satisfaction d'avoir fait mon devoir.

Si, dans ces conditions, vous jugez mes services utiles à la flotte, je me tiens à votre disposition et j'attends vos ordres.

VANDIER.

La rapidité de nos malheurs rendait inutiles tous les dévouements. La réorganisation de la France devait être son seul labeur; cette mission semblait confiée à l'Assemblée nationale. La réunion conservatrice des électeurs de Vendée s'assemblait à la Roche; sans même que Vandier y parût, son nom, déjà connu et honoré, fut proclamé, et une immense majorité, ratifiant cette candidature, l'envoya siéger à Bordeaux; 62,000 suffrages faisaient du représentant de l'Ile-d'Yeu le député de la France.

Aussi ce canton devait-il le renvoyer siéger au conseil général en 1877. L'unanimité pouvait-elle manquer à l'homme serviable, à celui qui, appelé une première fois par l'île, avait fait rejaillir sur elle le lustre agrandi que sa première nomination lui avait permis d'acquérir? Elle a su de quels bienfaits il l'avait dotée : la régularité d'un service de bateau à vapeur entre le continent et Port-Joinville, la diminution de parts contributives dans des impôts dont le revenu ne repassait pas la mer, les travaux repris et continués du port et de ses défenses; — voilà ce que ce canton a dû à celui qui, du milieu de la majorité du conseil général, savait influer sur les décisions de cette réunion par l'autorité de sa parole et la modération de ses idées; et la modération chez lui n'était pas la grande route de l'indifférence, c'était le choix mûri et fait à temps de décisions sages et éloignées de tout extrême.

Mais suivons-le sur un théâtre plus élevé et où le même brillant et la même prudence allaient lui valoir des succès plus grands. Sa ligne de conduite ne varia jamais : il était pleinement et absolument conservateur, c'est-à-dire l'ami de toutes les libertés qui ne gênent pas celles des autres. Forcé, comme tous, de voter la paix douloureuse de 1871, ses votes furent ensuite ceux de la majorité de la Chambre d'alors : abrogation des lois d'exil, prières publiques,

pouvoir constituant de l'Assemblée, nomination du maréchal de Mac-Mahon, il s'associa à toutes les mesures réparatrices d'un passé d'hier et qui paraît déjà si loin de nous. Il fut nommé secrétaire de l'Assemblée, et dut cette distinction tant à ses travaux qu'à l'amabilité de son caractère. Il fallait le voir en effet, circulant entre tous, amical et séduisant, simple et entraînant par sa franchise et sa vivacité les caractères hésitants qui le côtoyaient. Doué d'une éminente faculté d'assimilation, ce dont il s'était facilement imbu, il le répandait avec la même facilité, et vulgarisait avec la même clarté et ce qu'il avait trouvé lui-même et ce dont il avait profité. Il était resté marin à la Chambre; sa physionomie même révélait son passé. Ses qualités politiques étaient celles de l'officier: brave, attentif, veillant au grain, se jetant dans la tourmente pour la vaincre; et vrai, et bon, à ce point que ses adversaires eux-mêmes étaient heureux de frayer avec une conscience si nette et un esprit si droit. Quand sa rondeur s'aiguisait d'une pointe de causticité, celle-ci n'avait rien de personnel; et nous n'avons jamais entendu un des bons mots échappés à sa gaieté qui ne pût être dit devant celui qui en était l'objet.

Après les violences de la Commune, et quand la société ébranlée commença à se rasseoir, Vandier comprit que la nation armée est un danger, surtout quand le régime politique manque. Il se fit donc le promoteur de la dissolution de la garde nationale, et eut le courage de déposer le premier une proposition en ce sens. Le général Chanzy devait porter le dernier coup à cette institution qu'il croyait de nature à empêcher toute autre de se fonder.

Vandier reste ensuite plus d'une année sans user de son initiative; et l'on peut dire que jusque-là il se recueillait. Il travaillait évidemment à coordonner ses pensées sur la marine de l'État, sur la marine marchande, idées qu'il érigea en système, dont une partie reparaît dans chacun de ses discours, dans chacune de ses propositions. Il n'obtint pas toujours gain de cause; mais il fut toujours écouté, car un homme convaincu et un spécialiste l'est plus souvent qu'un orateur de premier ordre. Son premier essai fut une proposition de loi pour la défense des côtes[1]. Ce projet contient, en dehors de son dispositif, les considérations les plus complètes sur la marine

[1] Voir le *Journal officiel* des 25 et 27 mars.

de l'État. Les questions du personnel naviguant, du commissariat, de l'artillerie, du matériel, y sont présentées de la façon la plus lumineuse ; l'urgence de cette loi fut déclarée.

La transformation du matériel de la Marine, par suite de laquelle nos vaisseaux devenaient plus puissants et moins nombreux, avait eu pour résultat d'encombrer les cadres. Un discours de Vandier, du 25 juillet 1874, expose cette situation nouvelle. Un fait analogue, par suite des mêmes causes, s'étant antérieurement produit en Angleterre, amenait sur les lèvres de l'orateur une étude comparative des personnels dans les deux pays. A la suite de cette exposition, le député indique quels sont, selon lui, les moyens, soit de réduire les cadres sans porter préjudice aux officiers, soit d'occuper les loisirs de ceux qui restent inactifs, par l'établissement d'escadres volantes. Ce discours donna lieu, d'abord à M. Jules Favre de lancer une plaisanterie sur Dieu dont le nom avait été prononcé, et à l'amiral Pothuau, ministre de la Marine, de donner son assentiment à l'initiative et à une partie des propositions de Vandier.

Ce furent les idées qui avaient dicté sa proposition de 1873, qui le guidèrent encore dans le discours qu'il prononça le 10 mars 1875 lors de la troisième délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée. Ce discours est technique, sans doute, mais l'inspiration et la hauteur du langage n'y font pas défaut. Il peignait la France, manquant de forteresses côtières, de batteries dominant la mer, il disait la vitesse possible d'une flotte ennemie, et ajoutait : « Un jour, au moment où vous vous y attendez le moins, apparaît à l'horizon une fumée. Est-ce un nuage ? Est-ce un navire ? Vous n'en savez rien. Deux heures après vous êtes couverts de projectiles ; et quand l'œuvre de destruction est achevée, le navire prend le large ; il disparaît dans la haute mer ou dans l'obscurité de la nuit. S'est-il dirigé vers l'est ou l'ouest, vers le sud ou vers le nord ? Vous n'en savez rien ; car l'océan est une route que rien ne borne et sur laquelle le voyageur ne laisse pas de trace. Où le chercher ?

« Vous saurez le lendemain où il est ; vous le saurez par le télégraphe, qui vous annoncera qu'à cent ou cent cinquante lieues de là il a continué l'œuvre de destruction qu'il avait commencée la veille. »

Ce n'est plus là seulement le financier ou le marin qui parle ;

l'homme convaincu s'est animé du souffle oratoire ; et ces élans se retrouvent sans peine dans ses discours, et sont souvent mêlés à une discussion alerte et soigneuse, pleine de calculs et de faits.

Trois mois après, le 28 juillet, le jeune orateur, le vieux marin, reparaît à la tribune, et lors de la discussion du budget du ministère de son arme, il revendique, grâce à un nouveau système dont il détaille les engrenages, un avancement plus rapide pour les jeunes officiers, et de plus grands avantages pour ceux qui doivent terminer leur carrière de mer. Forcé par l'heure d'une séance déjà avancée de s'expliquer rapidement, il n'en expose pas moins heureusement le mécanisme ingénieux qui était sa pensée propre, et les grands résultats auxquels aboutiraient ces améliorations. C'est dans ce discours que l'âme du marin apparaît avec le plus de vigueur. L'image de la marine se dévouant tout entière en 1870 et venant sur les champs de bataille de France se joindre à l'armée, et, depuis lors, acceptant des réductions de crédit, donnant même son nécessaire pour permettre à la France de se réorganiser et de se racheter, c'est là un tableau touché de main magistrale. Aussi l'amiral de Montaignac, ministre de la marine, forcé de le combattre par des raisons financières, ne voulut pas remettre au lendemain à répondre devant une chambre touchée par un orateur qui avait ému celui même qui allait lutter contre lui. La réponse du ministre est en effet imprégnée de cette émotion ; car il commence par rendre hommage aux études qui étaient le fond du discours de Vandier, et il ne peut s'empêcher de féliciter son collègue de son amour pour la marine et de la chaleur avec laquelle il avait su plaider ses intérêts. C'est ainsi que dans toute la réponse de l'amiral, on sent qu'il parle suivant les nécessités du moment, et que, s'il le pouvait, il tendrait la main à son jeune adversaire, en lui disant : Touchez-là, et marchons ensemble.

L'Assemblée nationale s'était dissoute après avoir laissé à la France une constitution nouvelle. Vandier ne s'était point associé au vote créateur du régime actuel, mais par ses votes dans les lois constitutionnelles, il s'efforça de lui donner le caractère le moins dissolvant et le moins révolutionnaire. Il fallait donc faire l'épreuve ; un sénat allait être nommé. Vandier se présenta en Vendée comme candidat, ainsi que MM. Gaudineau et de Cornulier. Avec une modestie qui est l'une des touches de ce caractère qui croyait

n'avoir rien fait quand un devoir était accompli, il ne rappela aucun des efforts par lui tentés depuis six ans. Mais on le connaissait, et cent quatre-vingt-seize voix l'envoyèrent siéger au Sénat. Les mêmes sympathies l'y entourèrent et le même cœur vaillant s'y retrouva. Il exerça à la haute Assemblée les mêmes fonctions de secrétaire qu'il avait eues à l'Assemblée nationale. Là encore ses travaux se firent remarquer par leur valeur et leur spécialité. Mais les discussions du Sénat, moins animées que celles de l'Assemblée, dont il était une création et presque un démembrement, appelaient moins souvent les orateurs à la tribune. Aussi Vandier ne se mit-il en avant que deux fois en 1876.

Il déposa, le 22 mai 1876, une proposition relative à la marine marchande. Il avait, pour ainsi dire, prévu le grand mouvement qui se fait en ce moment en faveur de notre commerce extérieur. Son exposé des motifs est une statistique à travers laquelle on voit cette grandeur nationale décroître. Les questions de constructions, d'armements, de marchandises, sont discutées avec le soin qu'il apportait toujours à ce genre de travaux; sans conclure identiquement comme la loi dont le commerce attend son salut, le dispositif de la législation qu'il réclame s'écarte peu des *desiderata* actuels; et dans l'histoire de la loi future et désirée, la tentative de Vandier peut en passer pour le premier chapitre.

Sa seconde œuvre comme sénateur n'est pas moins considérable: c'est le volumineux rapport qu'il produisit au nom de la commission des finances sur le budget des dépenses de l'exercice 1877, pour le ministère de la marine et des colonies. C'est là un travail de longue haleine et dont la valeur fut justement appréciée. Nous n'ignorons pas, d'ailleurs, que l'étude des chiffres lui était familière, et dans un cadre plus restreint, nous l'avons vu disposer nos budgets départementaux avec cet esprit de suite, de pondération et d'organisation administrative nécessaires à tout rapporteur financier.

En 1877, lorsque notre département fut appelé à nommer ses députés, Vandier vint prêter l'aide de son influence et de sa parole à ses amis, dans les circonscriptions de Challans et de la Roche-sur-Yon. Nous l'avons vu alors, dans les réunions publiques, venir défendre ces grandes thèses de la conservation sociale avec cette bonhomie, cet entrain si bien adapté aux divers auditoires qu'il allait chercher çà et là. Il y défendait ses amis et leurs idées avec cette

amabilité vive, cette aménité entraînante et de bon goût, qui était le type de sa personnalité; sa parole ardente et convaincue était de celles auxquelles on ne résiste pas ; et quand il avait fait pousser un vivat en l'honneur du maréchal et des candidats qui avaient leur part propre et bien gagnée dans cette ovation, nous entendions un dernier cri de : Vive Vandier ! s'échapper de la poitrine des électeurs. Il avait été jusque-là sympathique à la Vendée ; à partir de cette heure, il était populaire.

Au moment où la Chambre nouvelle se réunissait, de grandes hésitations politiques passèrent sur la France. Il ne nous convient pas de faire de l'histoire, à ce moment où un passé trop récent ne permet pas d'être historien sans prendre parti. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que Vandier fut un des derniers conseillers conservateurs du chef du Gouvernement, et que l'une des plus hautes fonctions de l'État lui était réservée alors qu'il n'y songeait pas, qu'il ne la souhaitait pas. Il n'eût sans doute pas refusé un dévouement dont le péril eût fait l'honneur ; mais il se retira le premier devant de hauts scrupules qui ne lui permettaient que de s'incliner.

Les fatigues d'une vie politique qui dura huit années eurent pour lui de larges compensations dans une vie privée à laquelle nous ne toucherons pas. Le droit nous en manque plus que le désir. Si les déceptions abondaient à Versailles, à Paris les félicités les plus saines et les plus larges l'environnaient. Combien il fut aimé dans cette famille qui s'accroissait autour de lui? Nous n'osons pas même le faire entrevoir, tant la délicatesse des sentiments qui l'entouraient est impossible à peindre ! Et c'est alors qu'arrivé au comble des honneurs publics, au faîte des joies intimes, de cruels avertissements vinrent lui faire comprendre que la coupe du bonheur se vide d'autant plus vite qu'elle est plus douce, et que Dieu fait compte du bien accompli sur la terre, à ce point que, lorsque l'on a rempli une grande tâche ici-bas, il n'en demande pas plus. C'est en ce sens que la devise antique : « Heureux ceux qui meurent jeunes ! » peut être acceptée encore comme l'appel providentiel des âmes les plus vite choisies pour la moisson d'en haut. Il n'y a de frappés que ceux qui restent ; et dans le feu de leur première douleur, les compensations divines ne s'aperçoivent pas encore. Les unes consistent

dans un avenir de pur dévouement ; les autres, dans la mémoire même de la vie qui a passé comme un rêve, mais dont la réalité se renouvellera à toujours. Lui-même eut, nous a-t-on dit, de ces pensées qui font la mort acceptable, même à ceux dont la vie est si pleine. Femme, belle-mère, sœur, que n'ont pas fait ces âmes d'élite pour lui rendre supportables les mois de douleurs pendant lesquels il avait à conquérir des mérites autrement grands que tous ceux qui lui avaient valu les honneurs du siècle ! Plus le corps était frappé, plus l'âme s'élevait ; et Vandier n'avait pas à attendre une menace suprême pour se dire chrétien. La foi est la meilleure assurance contre la mort ; et lui-même le proclamait, en s'écriant dans ses souffrances, que celui-là ne meurt pas qui est chrétien. Ce fut à Viroflay, où l'on avait cherché un peu plus d'air pour son dernier souffle, un peu plus de verdure pour ses derniers regards, qu'il échappa à ce doux cercle qui le veillait de si près.

Le nom qu'il portait n'est pas éteint. Ses fils s'élèveront à l'ombre de ce nom qui ne s'oubliera pas. La Vendée a prouvé souvent qu'elle avait longue mémoire ; et ceux qui ont pu se dire les amis du père tendront la main plus tard à ses enfants, trop jeunes maintenant pour sentir tout leur malheur ; jeunes hommes, ils verront surgir autour d'eux ces vieux amis inconnus ; ils s'étonneront d'avances d'hommes âgés qui leur ouvriront les bras en leur disant : Et moi aussi j'étais de ceux qui avaient le droit d'aimer votre père.

Il serait infini de reproduire ce que tous les organes politiques ont dit de l'homme que perdait la France, impossible aussi de rappeler les témoignages d'affection et de douleur de tous ceux que les plus hautes situations de l'État avaient mis à même de connaître Vandier. Ses funérailles furent celles de l'homme regretté de tous, et de l'un des haut placés de ce monde. Mais plus grande est la simple parole du curé de Viroflay qui, la veille de ces obsèques, souhaitait en pleine église à ses paroissiens une mort aussi belle.

Sur la tombe ouverte, deux discours rappelèrent sa vie et sa mort, ses services et ses amitiés. M. le capitaine de frégate baron Alquier résumait en quelques mots ce qu'avait été l'homme de mer, ce qu'était l'homme de cœur ; M. Baudry d'Asson venait, au nom de ses collègues, retenus par les devoirs d'une session du Conseil général, apporter l'écho de la douleur de tout un département. L'âme du député de la Vendée se répandait sur la tombe

de l'ami. Il refusait de lui dire adieu, parce que l'amitié, plus forte que la mort, doit rester au delà des brisements de cette vie, et ne voulait lui dire qu'au revoir, se trompant seulement en cela que celui qui se sépare d'une telle âme, en même temps qu'il lui dit au revoir, lui dit nécessairement A Dieu!

Si je ne puis citer ces témoignages unanimes que fesaient pleuvoir sur le nom de Vandier, la presse, la politique et les liaisons les plus hautes, je ne peux pas taire une parole que l'on n'a pas redite encore et que je trouve si belle qu'elle m'apparaît moins comme une marque de sympathie que comme un signe de la consolation la plus élevée. « J'apprends avec consternation, écrivait Mgr l'évêque de Verdun, la mort de M. Vandier. Les hommes les plus aptes à relever notre édifice social, les hommes dans la force de l'âge et du talent nous sont enlevés à la veille de la lutte décisive. Dieu veut donc se charger seul du salut de la France, puisqu'il appelle à lui ses meilleurs soldats. Inclinons-nous devant ses desseins mystérieux, et tâchons par nos prières et par nos œuvres d'appeler sur notre chère patrie la plénitude des miséricordes divines. »

C'est qu'en effet dans la mêlée qui se prépare, il ne suffira pas de serrer les rangs pour concentrer ses forces. Un soldat obscur tombe, un autre le supplée; un capitaine éprouvé ne se retrouve pas. Bien hardi celui qui se dirait apte à défendre les doctrines sociales, d'autant plus menacées qu'on déclare qu'elles ne le sont pas, avec l'ardeur et l'habileté qu'y eût mises Vandier. Cette énergie et cette cordialité si finement fondues ensemble, cette puissance de remuer les masses honnêtes et de sympathiser de suite avec les esprits les plus exercés, qui pourrait les posséder à ce point? Nous ne le savons pas. Qui serait donc digne de succéder à ce titre de sénateur que l'estime publique vendéenne avait imposé à celui que nous regrettons? Personne; car nous avons le droit de dire que si, dans ce poste, Vandier n'est pas remplacé contre son gré, il ne le sera pas suivant son mérite.

S. Halgan.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne, les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons, par A^dre de Couffon de Kerdellech. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, éditeurs. — Paris, Dumoulin. 20 fr. les 2 volumes.

DEUXIÈME VOLUME [1]

Ce second volume contient plus de deux mille notices sur des chevaliers bretons, la plupart peu connus et qui ne figurent même pas toujours dans les nobiliaires, leur race étant éteinte depuis longtemps. M. de Couffon s'est fait un pieux devoir de remettre en lumière ces mémoires disparues, et, à l'aide des sèches nomenclatures de dom Morice et de textes épars dans les cartulaires de nos abbayes, il a pu reconstituer l'histoire de ces vieux braves dont le titre de *chevalier* était recherché, comme le plus beau des titres, par les princes même et par les rois. Ce qu'il a fallu de patiente étude et d'intelligente érudition pour rendre ainsi la vie à des légions de morts plus ou moins oubliés depuis six ou sept siècles est aisé à comprendre, et nous devons reconnaître que, malgré les difficultés et les obstacles, l'auteur a mené son œuvre à bien. On y trouve à la fois science et conscience.

Est-ce à dire que toutes les familles déclarées d'ancienne extraction y aient leur article ? Non assurément, par une raison toute simple. L'ouvrage de M. de Couffon n'est pas, en effet, un

[1] Voir sur le premier volume la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XLII, p. 206.

Nobiliaire ; c'est une suite de *Recherches sur la Chevalerie bretonne*, et ceux-là seuls qui furent armés chevaliers y sont de droit. L'auteur leur adjoint, il est vrai, les grands-officiers de la couronne, tels que chambellans, écuyers, panetiers, bouteillers, qui n'avaient pas tous, à beaucoup près, reçu l'ordre de chevalerie, mais il ne va pas plus loin. Je regretterais qu'il n'eût pas fait exception aussi pour les croisés, si ceux-ci n'avaient, en définitive, leurs livres spéciaux. M. de Couffon nomme d'ailleurs ceux qui sont qualifiés chevaliers par les actes du temps.

M. de Couffon n'a pas, d'un autre côté, la prétention d'avoir nommé tous les chevaliers qu'a produits la Bretagne ; mais il a nommé tous ceux dont il a pu trouver trace dans les documents contemporains. Chaque jour l'érudition s'enrichit de nouvelles découvertes, et il est probable, il est certain même, qu'il reste encore plus d'une charte à déchiffrer, plus d'un chevalier à rendre au jour. En attendant, le livre de M. de Couffon n'en est pas moins la collection la plus complète de noms chevaleresques appartenant à notre province, et n'en restera pas moins toujours un livre d'or pour la chevalerie bretonne.

Les chevaliers y sont classés par siècles et par ordre chronologique, depuis le XIe siècle jusqu'à l'an 1532, époque de la réunion définitive de la Bretagne à la France. Une difficulté toutefois se présente ici. Le *miles* ou chevalier de la première moitié du onzième siècle l'était-il au même titre que Geoffroi de la Roche qui recevait l'accolade de Beaumanoir au combat des Trente, ou que Simon de Lorgeril qui était armé chevalier par le connétable de Richemont au siége de Montereau? M. de Couffon est le premier à nous avertir que non. Au commencement du onzième siècle, la chevalerie n'était pas encore organisée, et l'on entendait simplement par chevalier un seigneur de haubert, c'est-à-dire possesseur d'un fief devant le service d'un ou de plusieurs cavaliers armés de toutes pièces et portant le haubert. Il s'ensuivait que le titre de *miles* se trouvait parfois appartenir à des clercs, à des moines et même à des femmes en raison de leurs fiefs. M. de Couffon nous en donne plusieurs exemples ; mais lorsque la chevalerie eut reçu sa pleine organisa-

tion, le titre de chevalier cessa d'être attaché à la terre pour ne l'être plus qu'à la personne.

On s'imagine souvent, de nos jours, que la particule *de* était un indice de noblesse. S'il en était ainsi, le tiers-état n'eût certainement pas compté moins de nobles que la noblesse elle-même, car il n'était pas un riche bourgeois qui ne fît suivre son nom de famille du nom de sa demeure. Collin d'Harleville, le charmant auteur de l'*Optimiste* et des *Châteaux en Espagne*, ne devait même son dernier nom qu'à un modeste champ de l'héritage paternel. A défaut de champs, quelques-uns se fabriquaient à eux-mêmes un fief de fantaisie. Poquelin devenait *M. de Molière*; Arouet, *M. de Voltaire*; Jean Le Rond, *M. d'Alembert*; Chassebœuf, *M. de Volney*. C'étaient surtout les *philosophes*, remarquez-le bien, qui se donnaient de ces petits airs. La manie de la particule s'étendit enfin jusqu'à certains hommes de la Révolution, jusqu'à certains grands égalitaires de la nuit du 4 août. Ai-je besoin de rappeler Péthion *de Villeneuve*, Hérault *de Séchelles*, Collot *d'Herbois*, Barrère *de Vieuzac*, Fabre *d'Églantine*, etc., etc.? Ce qui est vrai, c'est que la noblesse était complétement indépendante de la particule, laquelle indiquait seulement pour le noble la possession d'un fief, pour le bourgeois celle d'un domaine quelconque, et pour plusieurs n'indiquait rien du tout.

Parcourons maintenant les longues listes d'anciens chevaliers que M. de Couffon nous donne. A côté de Guyomar de Léon, de Roland de Rieux, de Joscelin de Rohan, d'André de Vitré, de Jean de Dol, de Jean de Machecoul, de Geoffroi d'Ancenis, etc., nous voyons trois ou quatre Giffart, tous chevaliers, tous illustres; plus loin, c'est Guion Malvoisin, que Joinville appelle *Monseigneur* et qui fut tellement couvert de *feu grégeois*, à la bataille de la Massoure, que sa *gent* eut grande peine à l'éteindre. Citerai-je maintenant Geoffroy Poulart, qui périt au combat des Trente, Geoffroy Charruel, *vaillant chef*, dit d'Argentré, *et fort renommé pour homme de guerre*; Guillaume Bodin, qui fit prisonnier le fameux captal de Buch à Cocherel; Georges Chesnel, l'une des victimes d'Azincourt; Jacques Bardoul, l'un des intrépides défenseurs de Rhodes sous le grand-maître

d'Aubusson, etc., etc.? Aujourd'hui, on se croirait obligé de dire *de* Giffart, *de* Malvoisin, *de* Poulart, *de* Charruel, *de* Bodin, *de* Bardoul, autant de non-sens, qui ne s'expliquent que parce que la noblesse n'a pas aujourd'hui de signe plus marqué. Mais à l'époque où elle avait ses assemblées propres, ses fiefs, ses emplois, ses charges, elle tenait beaucoup moins à ce qui semble être maintenant la forme essentielle des noms aristocratiques.

Mais une autre pensée nous domine tristement en étudiant ces listes : c'est que la plupart des noms qu'elles rappellent ont disparu ! Ces vieux privilégiés avaient, en effet, le grand privilége de la mort sur tous les champs de bataille, et nous n'en retrouvons plus que de rares débris. Que sont devenues, par exemple, les familles des trente-huit bannerets de Bretagne qui combattirent, en 1214, à Bouvines? trois seulement répondent à l'appel : Rohan, Tinteniac et Châteaubriand. Et des trente combattants de la lande de Mi-Voie, en 1351, combien ont aujourd'hui des représentants de leurs noms? six ou sept peut-être : Tinteniac, du Bois, Gouyon, la Roche, du Parc, Mellon, Beaucorps; mais les Beaumanoir, les Pestivien, les Trésiguidy, les Montauban, les Sérent, les Keranrais, les Lanloup, les Catus, les Arel et quinze autres ! ils n'existent plus que dans le pieux souvenir du pays dont ils ont contribué à illustrer le nom.

Les *Recherches sur la Chevalerie* de M. de Couffon se distinguent non-seulement par l'érudition, mais encore par la critique, et le traité des *Origines de la noblesse* qui leur sert de conclusion est remarquable à la fois par la précision, la clarté et l'exactitude.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CINQUANTE JOURS EN ITALIE, par M. Georges Bastard, avec une préface, par M. H. Nadault de Buffon. — In-18. Paris, Dentu, et Nantes, chez les principaux libraires. — 3 fr. 50.

Dans notre *Bibliographie* de juillet, nous avons eu le tort, en mentionnant cet ouvrage, d'omettre le nom de l'auteur, M. Georges Bastard, de Nantes. Nous réparons ici cet oubli, et nous profitons de la circonstance pour reproduire la belle lettre-préface de M. Nadault de Buffon :

Mon cher collègue,

Vous me demandez une préface pour votre livre.

Une préface, quelque courte soit-elle, ne se lit guère ; c'est un motif de plus pour ne pas me faire prier.

En fondant sur votre sol la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, j'ai eu cette pensée qu'il est possible, en ce temps d'égoïsme et de désunion, de confondre dans une action commune sur le terrain neutre du devoir, du dévouement, du sacrifice et du patriotisme, non-seulement toutes les classes sociales, depuis leurs sommets jusqu'à leurs plus humbles représentants, non-seulement tous les partis politiques, mais encore toutes les généreuses inspirations de l'intelligence et du cœur.

On peut faire du sauvetage social en même temps que du sauvetage maritime.

Nous avons parmi nous des artistes, — peintres et sculpteurs, des savants, des inventeurs, des écrivains, — prosateurs et poètes, et chacun s'inspirant de notre programme s'applique à mettre son talent ou son savoir au service de la grande cause humaine.

Vous avez choisi votre part.

Vous vous êtes fait littérateur.

Vous avez parcouru l'Italie en touriste, et maintenant vous décrivez en observateur ce que vous avez vu.

Votre style familier, qui tient plus de la causerie que du récit, intéresse sans fatiguer.

Quoi que l'on ait pu écrire sur l'Italie, il restera toujours à dire.

L'Italie, terre privilégiée où l'art et la nature se donnent la main, est aussi riche et aussi féconde que l'imagination humaine. Elle offre au monde ce spectacle jusqu'ici unique d'un même sol où se sont épanouies coup sur coup deux civilisations puissantes : l'Antiquité et la Renaissance.

Rome est à elle seule un monde ; et, après que l'on a parcouru et admiré Rome moderne, il reste encore à découvrir et à étudier Rome antique.

Ce qui en est sorti de statues et de tableaux a suffi pour peupler tous les musées du monde.

Le prince Borghèse ayant un jour cédé, un peu par contrainte, à son beau-frère Napoléon, son musée des antiques, il lui suffit de

faire quelques fouilles dans ses domaines pour reconstituer sa galerie.

Ce que ce coin de terre a jeté d'éclat sur le monde est inconcevable.

L'Italie, après la Grèce, — la Grèce n'a pas eu de Renaissance, — est le foyer où se sont allumées toutes les civilisations.

Je suis allé, moi aussi, en Italie, j'ai vu, — alors, hélas ! que je pouvais encore voir, — les sites que vous décrivez ; j'en puis attester l'exactitude.

J'ai vu Florence, Venise, Naples, Rome, Pise, Milan, Vérone, Padoue, Mantoue et les vieilles cités lombardes, je me suis arrêté aux lieux où on ne s'arrête plus, j'ai traversé les lacs, monté et descendu les Alpes et les Apennins, — où je me rencontrai même un jour, dans les Abruzzes, avec une bande en pleine insurrection contre les troupes royales.

Pie IX était à Rome avec le général de Goyon ; Garibaldi quittait Naples où Victor-Emmanuel n'était pas encore entré ; Alexandre Dumas résidait princièrement à la villa Reale.

Que d'événements dans l'intervalle !

Je ne sais ce qu'il adviendra de l'unité italienne.

Il y a des flammes qui s'éteignent lorsqu'on prétend les concentrer dans un seul foyer.

En attendant, l'Italie qui autrefois n'avait pas d'impôts, paie cher son droit de cité parmi les grands empires.

Elle construit des vaisseaux, arme et exerce des soldats ; mais au milieu du fracas des armes on n'a pas encore vu refleurir la fleur délicate de l'art.

D'un autre côté, Naples, Venise, Florence, Parme, Milan, Turin, ces capitales découronnées, se résigneront-elles toujours à ne plus être que des chefs-lieux de préfecture ou de sous-préfecture ?

Ferrare, Pise, Modène, Vérone, Bologne, Mantoue, Padoue, Ravenne sont des villes mortes depuis que la vie publique s'en est retirée.

J'étais en Italie au moment de sa transformation ; j'ai fréquenté ses hommes politiques, j'ai recueilli de leur bouche et conservé de

curieuses confidences, — car, ainsi que vous, j'ai écrit mon voyage. Je n'en ai publié qu'une partie ; mais à l'heure du repos, — si je dois le connaître un jour, — j'éprouverai, j'en ai le pressentiment, une sensation douce à revivre dans ce passé, en évoquant le souvenir de merveilleux sites que l'on n'oublie jamais après qu'on les a vus.

Ce plaisir, les touristes en Italie qui n'ont pas écrit leur voyage vous en seront redevables.

Publier au temps où nous sommes un *Voyage en Italie* n'est pas, je vous en ai prévenu, une entreprise sans témérité.

On voyage toujours, on voyage même beaucoup ; mais on voyage en chemin de fer, la nuit, en franchissant rapidement les distances, en ne s'arrêtant que dans les villes principales ou les sites à la mode, allant d'hôtels en hôtels, de casinos en casinos, — et, lorsqu'on revient, on n'a rien *vu ;* c'est à peine si on a *entrevu.*

Ils sont rares les touristes qui ne se mettent en route qu'après avoir préparé leur voyage, — ceux qui voyagent à petites journées, souvent à pied, séjournant dans des lieux inconnus, traversant vite les villes où le luxe de la vie moderne attire les ennuyés de tous les pays ; — ceux-là achèteront et liront votre livre.

Ils le liront avant de partir pour se tracer un itinéraire ; ils le reliront au retour pour rappeler leurs souvenirs et faire revivre leurs émotions.

De leur côté, les Hospitaliers Sauveteurs Bretons ne peuvent rester étrangers à la fortune de votre livre.

D'abord parce que nous nous intéressons à tout ce que font nos camarades, mais surtout parce que vous avez eu la généreuse pensée d'en verser le produit à la caisse de retraite des Sauveteurs, où puisent également leurs veuves et leurs orphelins.

Grimm rapporte que le duc de Fitz-James, lisant les premiers volumes de l'*Histoire naturelle,* remarqua l'insistance avec laquelle son valet de chambre étudiait sa physionomie chaque fois qu'il refermait le livre.

— Ah ! ça, lui dit un jour le duc, à qui en as-tu ?

Excusez, Monseigneur, je suis Bourguignon, et M. de Buffon nous

fait tant de bien à nous autres habitants de Montbard, que nous ne pouvons rester indifférents au succès de ses ouvrages.

Le vôtre, qui représente une bonne action, excitera autour de lui les mêmes sympathies.

Puisse cette sympathie des humbles et des petits qui ne savent pas tous lire dans des livres, mais qui sont tous braves, dévoués, généreux et reconnaissants, puisse cette sympathie des honnêtes gens vous porter bonheur !

C'est sous le patronage de la Bienfaisance que vous vous présentez au public.

H. NADAULT DE BUFFON.

Paris, juillet 1878.

LA MAISON DU CAP, nouvelle bretonne, par M. Hippolyte Violeau. — Un vol. in-18, 4e édition, revue et corrigée, v-238 pp. Paris, Blériot, quai des Grands-Augustins, 55. — 2 fr.

Si nous parlions de ce livre, nous, Bretons, on nous suspecterait peut-être de partialité; aussi préférons-nous emprunter à l'*Ouvrier* cet hommage qu'il lui rendait récemment :

Je viens d'éprouver un des plus vifs et des plus purs plaisirs que je connaisse. J'avais lu et relu, il y a trente ans au moins, la *Maison du cap*, d'Hippolyte Violeau. Ce chef-d'œuvre du conteur breton était demeuré dans un coin de ma mémoire, comme l'une de mes plus exquises jouissances littéraires. J'y revenais, après un si long temps. — Ne trouverais-je pas, cette fois, le récit puéril, ou invraisemblable, ou d'une excessive sentimentalité?

Au simple point de vue de l'art, ne me semblerait-il pas démodé?... Oui, démodé, il y a des œuvres qui *datent*, fussent-elles signées des noms les plus illustres. Le *Dernier Abencérage*, à côté de pages admirables, n'en a-t-il pas qui rappellent les pendules de la Restauration?

Rien de semblable ici. Le poète de Brest et de Morlaix nous raconte une histoire simple, touchante, d'un style naturel et sans apprêt, mais que relève fort agréablement une petite pointe de jeune enthousiasme.

Si je voulais définir d'un mot la *Maison du cap*, je dirais que c'est

Paul et Virginie écrit non plus par un disciple de Rousseau, mais par un fidèle enfant de l'Église. C'est une histoire d'amour... Mais cet amour est si chaste et si dévoué, les joies comme les peines de la vie sont toujours si étroitement rattachées par le narrateur à la pensée du ciel, que l'impression qui nous reste, quoique un peu triste, n'est point décourageante ; elle est, au contraire, rassurante et fortifiante.

L'espace nous manque pour appuyer nos dires de quelques citations. Concluons en disant, sans hésiter, que la *Maison du cap* est un des types les meilleurs et les mieux réussis du vrai roman chrétien.

EUGÈNE DE MARGERIE.

FLEURS DE BRETAGNE, poésies, par M. Émile Grimaud. — Un vol. in-18 Jésus, titre rouge et noir, 246 p. — Paris, Alphonse Lemerre, passage Choiseul, 27. — 3 francs.

Avec quel plaisir on se retrempe et se rafraîchit dans les flots purs d'une poésie comme celle de M. Émile Grimaud, qui ne chante que les plus nobles sentiments de l'âme, dans la bonne et saine langue d'autrefois, dans la forme traditionnelle consacrée par tant de chefs-d'œuvre ! M. Émile Grimaud n'essaie pas de briser les vieux moules ; il aime mieux les remplir à son tour, avec des idées qui n'ont certes rien de neuf, mais qu'il exprime dans une forme bien à lui. Il sait qu'il importe plus encore d'être vrai, sincère, ému, d'avoir un esprit qui s'éclaire aux lueurs du vrai, une âme qui résonne à toutes les impulsions du beau et du bien, que d'être original à la façon de ces Chérubins endiablés qui font leur cour à la Muse en la chiffonnant dans tous les coins, sans aucune intention légitime, comme si elle s'appelait Fanchette ou Suzon. Ou plutôt il sait bien que la première originalité c'est la sincérité de l'émotion et la vérité du style.

M. Émile Grimaud a débuté dans la poésie en 1855 par les *Fleurs de Vendée ;* il nous donne aujourd'hui les *Fleurs de Bretagne.* Son cœur, comme sa vie, s'est partagé entre ces deux pays, qui, en réalité, n'en font qu'un. Il eût pu donner pour épigraphe à son livre, comme à tous ses livres, le mot fameux : *Catholique et Breton.*

M. Émile Grimaud est essentiellement le poète vendéen. Il porte la cocarde blanche au chapeau et le chapelet à la ceinture. C'est un fidèle. De son pays natal il aime tout : les mœurs, les croyances, les hommes, les paysages; il en partage les idées, les amours et les haines ; il n'a rejeté aucun de ses grands souvenirs. Ils sont rares, les poètes qui n'ont jamais chanté que Dieu, le foyer et la patrie. Voulez-vous savoir jusqu'où M. Émile Grimaud pousse le culte de la famille? Il a écrit en tête d'une de ses pièces, sans ambages et sans détour : *A ma belle-mère*. Et, pour comble, la pièce est charmante. On voit bien que ce poète-là est un Vendéen, qui n'écrit pas ses vers dans les cafés du boulevard.

Hymnes, idylles et romances, petits tableaux et petits poèmes, l'auteur aborde ces genres divers avec une grande variété de rhythmes et une parfaite unité d'inspiration. Quoiqu'il soit surtout un poète tempéré, il sait pourtant, quand il le faut, « ajouter à sa lyre une corde d'airain », et même y faire vibrer l'iambe vengeur. Les douleurs de la France vaincue lui ont dicté des vers émus et vigoureux. Nous avons relu, dans les *Fleurs de Bretagne*, l'appel à Victor de Laprade, qui eut l'honneur de provoquer l'admirable réponse que l'on sait. Les chefs-d'œuvre de ce volume sont peut-être les trois pièces patriotiques : *Une Méprise, le Rameau de laurier*, surtout *les Croyants*, où a passé le souffle des *Poèmes civiques*. Décidément la Bretagne porte des fleurs qui valent mieux que celles du bitume parisien.

(*Gazette de France.*) VICTOR FOURNEL.

M. Barthélemy Pocquet.

Il vient de mourir à Rennes, le 30 août dernier, un homme d'un grand mérite, d'un talent élevé, solide, d'un jugement droit et ferme, d'un caractère au dessus de tout éloge, à qui l'on ne pouvait reprocher qu'une modestie extrême, qui le portait à s'écarter, à se cacher en quelque sorte dans son intérieur, avec autant de soin que tant d'autres — vains et nuls — en mettent à se montrer.

Pendant trente ans, M. Barthélemy Pocquet a consacré toutes ses forces à ce labeur incessant de la presse périodique, — labeur ingrat, fatigant, sorte de rocher de Sisyphe qu'il faut chaque jour rehisser au sommet de la montagne d'où il retombe inévitablement le lendemain matin ; mais aussi tâche nécessaire, s'il en fut, dans le monde actuel ; tâche méritoire, quand on l'accomplit avec loyauté, honneur, courage, pour la défense de toutes les idées honnêtes, de tous les sentiments respectables.

Autant il faut détester, honnir ces vils ouvriers, ces barbouilleurs qui, faisant du journalisme un métier, insultent chaque jour, à tant la ligne, la morale, le bon sens, la langue française ; — autant on doit honorer les hommes nés avec des loisirs et de l'indépendance, qui, par conviction, par sacrifice, vouent leur vie et leur talent à des luttes quotidiennes pénibles et sans éclat, pour maintenir ce qui reste encore des principes essentiels de la société française et chrétienne.

Tel était M. Barthélemy Pocquet. Nous laisserons le soin de caractériser son talent à ses deux excellents collaborateurs du *Journal de Rennes*, MM. P. de la Bigne Villeneuve et L. Philouze, qui parlent de lui ainsi :

« Athlète heureusement doué, plein de ressources et de moyens qu'il mettait au service de la cause catholique et monarchique, Barthélemy Pocquet avait de précieuses qualités comme publiciste. C'était un judicieux et sagace appréciateur ; toujours laborieux, il avait beaucoup lu, beaucoup étudié ; il aimait à approfondir les questions, et dans les discussions il montrait la justesse et la pénétration d'un observateur sérieux et instruit. La loyauté et la franchise caractérisaient sa polémique ; la mauvaise foi l'indignait, l'affligeait et lui inspirait le dégoût des débats où elle se mêlait. Mais l'ardeur de ses convictions ne l'aveuglait pas, il savait rendre justice à des adversaires honorables, et le sentiment de l'impartialité ne lui fit jamais défaut. — Dans la plénitude de sa belle intelligence, à l'âge où l'on peut encore faire des plans d'avenir et compter sur la vie, Barthélemy Pocquet a entendu l'appel suprême : il venait d'accomplir sa cinquante-huitième année. »

Comme homme privé, Barthélemy Pocquet avait des qualités rares. Son amitié n'était pas banale, elle était sûre ; sa conversation, nourrie de faits, de notions précises, d'aperçus originaux. Il détestait l'enflure et la pose. En paroles comme en actes, il était toujours vrai, toujours sincère et toujours *lui-même,* sans s'inquiéter qui le trouvait bon ou mauvais.

Il laisse des fils qui, par leur caractère comme par leur talent, porteront dignement son héritage. Qu'ils nous permettent de nous associer à leur douleur, de pleurer à côté d'eux la mort si inattendue, si prématurée de ce chrétien courageux, de cet écrivain consciencieux, habile, infatigable, de cet ami précieux et rare....

ARTHUR DE LA BORDERIE.

ERRATUM. — Dans le *Sonnet de la Condamine,* que publiait notre dernière livraison, p. 130, il faut lire ainsi le dixième vers :

De Byzance à Quito, j'observai tous leurs pas.

— M. Hennaü, président de chambre honoraire à la Cour de Paris, est mort en Bretagne le 21 août. Né à Rennes en 1806, M. Hennaü avait été substitut à Dinan et à Quimper. Il a été inhumé à Montfort (Ille-et-Vilaine), dans un tombeau de famille.

— M. le capitaine de frégate Auguste Gicquel des Touches est décédé le mois dernier, à Brest, dans sa quarante-neuvième année. Il était frère de l'ancien ministre de la Marine.

L'espace nous manque pour retracer sa belle carrière, que des infirmités précoces, suites de ses blessures, le contraignirent d'abandonner. Membre assidu des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, M. Gicquel des Touches fut le fondateur du cercle catholique d'ouvriers de sa ville natale, dont il accepta d'être président, fonctions qu'il remplit jusqu'à son dernier jour avec un dévouement admirable, bien connu de toute la Bretagne.

CHRONIQUE

—

Le Congrès breton d'Auray.

L'Association Bretonne a tenu son congrès annuel du 26 au 31 août dernier, à Auray.

Pour un congrès historico-archéologique, et surtout pour un congrès breton, impossible de trouver mieux que cette vieille petite ville, autour de laquelle rayonnent, en quelque sorte, les plus antiques monuments, les plus grands souvenirs de notre histoire.

Au sud, Carnac et ses mille menhirs, Locmariaker et ses tumulus et ses dolmens gigantesques, la mer vénétique où les Galls d'Armor tinrent tête à César. Sur les côtes du Morbihan et de la rivière d'Auray, partout des ruines de villas et des débris de voies romaines, trace immortelle du passage du peuple-roi. A Langon-Bras, à Locoal, de beaux *ler'hs* carlovingiens. Sous Auray, la belliqueuse légende de la grande lutte bretonne du XIVe siècle chantée par Froissart, qui se dénoua (en 1364) dans la plaine fangeuse où coule sinueusement l'Alrée. Et pour couronnement, à une lieue de là, le sanctuaire national de sainte Anne, la patronne de la Bretagne, tout brillant de sa gloire nouvelle, plus auguste encore peut-être par ses souvenirs anciens.

La ville est en harmonie avec ce cadre. Pourtant, point de monuments antiques. Le vénérable M. Bizeul a en vain gratté son sol sans pouvoir en extraire une tuile romaine. Nous y avons vu jadis quelques pans de mur d'un château ducal du XIVe siècle, qui ont disparu, croyons-nous, à l'heure qu'il est. Tout ce qu'on y a jamais cité d'antérieur à la Renaissance est une salle (difficile à découvrir) de l'ancien hôpital du Saint-Esprit, qui serait, dit-on, du XIIIe siècle.

Auray ne laisse pas d'avoir une physionomie originale, un parfum de vétusté très-appréciable. On sent que les grands événements de l'histoire ont passé là. Mais la ville existe depuis tant de siècles (elle prétend

remonter au roi Arthur !) qu'il lui a fallu — et plus d'une fois — renouveler complétement sa parure. C'est une vieille fort agréable, qui s'est remise à la mode. Entendons-nous : ce n'est pas la mode d'aujourd'hui, c'est celle des trois derniers siècles, qui va de la Renaissance à la Révolution. Cela, en histoire, s'appelle *le moderne*, mais cela a encore de la tournure, du galbe, du pittoresque. Ce n'est pas *l'actuel* — qui est plat.

Auray a, entre autres, bon nombre de maisons du XVIe siècle, à pignon pointu, poutres apparentes et sculptures de pierre ou de bois; une église avec un beau rétable et un beau portail de style Louis XIII, et de grandes fenêtres ogivales datées de 1672, qui semblent plus vieilles de deux siècles; un joli hôtel-de-ville à beffroi municipal, bâti au siècle dernier, contre lequel s'appuie une halle taillée dans le style et les vastes proportions du moyen-âge; une chapelle (celle du Père-Eternel) garnie de stalles du temps de Louis XIV, qui, par la délicatesse et la fantaisie de leurs fines sculptures, rivalisent avec les œuvres de la Renaissance. Auray surtout a une situation charmante, sur un plateau qui domine la profonde et pittoresque vallée où coule sa rivière [1], et du haut de la croix du Loch, un panorama immense d'une variété infinie, ravissante mosaïque de terre et de mer, de flots et de feuillages, de clochers et de landes, de bois et de châteaux, de chaumières et de blés noirs en fleur : somme toute, une des plus belles vues de Bretagne.

Aussi Auray est-il très-visité des touristes. A Savenay, où l'an dernier l'Association Bretonne avait porté ses pénates, il fallut, pour l'héberger, qu'un hôtelier de Saint-Nazaire vînt improviser, dans un immeuble délaissé par les gendarmes, un véritable campement qui ne brillait pas par le confortable. A Auray, rien de pareil ; nulle crainte d'y voir l'étranger menacé de coucher à la belle étoile, en présence des nombreux hôtels qui émaillent la ville.

***

A tous points de vue, Auray était bien choisi pour un congrès. L'Association Bretonne y a ouvert le sien, le lundi 26 août à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Les discours habituels d'inauguration ont été prononcés par MM. Rieffel, directeur général de l'Association, et L. de Kerjégu, directeur honoraire; A. de Châteauvieux, directeur de la section d'Agriculture, et Th. de la Villemarqué, directeur de la section d'Histoire et d'archéologie. Ce dernier a consacré la plus grande part de son allocution à retracer la vie et les travaux de M. Ropartz, à exprimer les regrets profonds qu'inspire sa perte à l'Association Bretonne, qui gardera toujours son souvenir.

[1] On l'appelle l'Alrée ou le Loch.

M. de Kerjégu a eu un grand succès en peignant, d'un style touffu mais original, la vie et les vertus simples, solides, journalières, de nos cultivateurs bretons, « ces vieux de la terre (a-t-il dit), qui la font « tour à tour si charmante de verdure, si belle et si riche sous les « moissons que le vent balance et que dore le soleil; ces bonnes gens « si simples, dont toute l'histoire semble se résumer dans la fonction « vulgaire de fouiller le sol, d'y répandre la semence, de moissonner, « puis de conduire grains et troupeaux au marché; ces paysans en « sabots, aux mains si épaisses qu'on les taillerait en semelles, aux « visages si calmes qu'on pourrait se demander comment se manifeste « en ces créatures humaines le souffle divin, et qui cependant, eux aussi, « ont leurs hauts faits. »

L'Association avait résolu de donner la présidence du Congrès au président du Conseil général du Morbihan, M. Charles de la Monneraye; malheureusement, M. de la Monneraye, appelé ailleurs par une mission officielle, a fait connaître l'impossibilité où il était de venir à Auray. Au point de vue de la présidence, ce contre-temps très-regrettable a cependant pu être réparé, grâce à la présence de M. V. Audren de Kerdrel, vice-président du Sénat, élu à l'unanimité président du Congrès et chargé de diriger les travaux de la section d'Agriculture. M. Arthur de la Borderie a été élu président de la section d'Archéologie.

Les travaux de cette dernière section intéressant plus particulièrement nos lecteurs, nous les résumerons ici brièvement.

Au point de vue archéologique, les deux points les plus intéressants du Congrès d'Auray ont été l'excursion à Rosnarho et l'exhibition du *celté* emmanché du bassin de Penhouët.

***

Rosnarho est un joli petit château, bâti, comme son nom l'indique[1], sur un tertre qui descend en pente douce jusqu'au bord de la rivière d'Auray (rive droite), une lieue au sud de cette ville, en face de la pointe de Kerisper. La rivière, quoique étranglée en cet endroit, est déjà un vrai bras de mer, large de plus de 300 mètres. Du salon de Rosnarho on voit, en face, le confluent de cette rivière avec celle de Pontsal, grande plaine d'eau qui, de là, semble un lac triangulaire, encadré de coteaux abrupts tout couverts de bois. Impossible d'imaginer un site plus original, plus pittoresque. Je n'ai point visité les lacs d'Ecosse, au bord desquels, il y a cinquante ans, la muse romantique aimait promener ses fantaisies idéales, ses rêveuses tristesses; mais j'imagine qu'ils sont faits comme cela. Ici seulement, lorsque nous y allâmes, la brume d'Ecosse était remplacée —

[1] *Ros-nac'ho* (prononcé *nar'ho*) signifie à la lettre *tertre mouillé.*

très-avantageusement — par un ciel clair et un soleil doux et tiède, qui égayait de ses jeux de lumière les grandes lignes un peu sévères du paysage et la verdure un peu terne des pins.

A quelques centaines de pas sur la gauche du château, en regardant la mer, le châtelain, M. Bénard, officier de marine, a découvert sous un bois taillis et exhumé avec beaucoup de soin, vingt à trente piles à peu près carrées en maçonnerie romaine, d'un peu moins de deux mètres de côté, séparées l'une de l'autre par un intervalle un peu plus large, et qui font suite à une assez longue muraille pleine, en haut de laquelle on reconnaît les traces d'un canal. Les piles (dont aujourd'hui la partie inférieure seule subsiste) étaient reliées par des voûtes en briques cimentées, dont on a retrouvé beaucoup de fragments. Le canal se poursuivait, porté par ces piles et par ces voûtes, sur un lit de béton recouvert d'une couche de ciment uni et lisse, dont il reste des débris nombreux de grande dimension et très-caractérisés.

L'ensemble de cette construction forme une ligne à peu près droite, longue d'environ 150 mètres, qui aboutit à la rivière d'Auray, juste en face de la pointe de Kerisper. Dans ce bras de mer, à marée basse, on a reconnu les bases d'autres piles placées en ligne, dans le prolongement de celles de Rosnarho; cela se nomme communément le pont de César, et le nom de *César* est même inscrit en grosses lettres autour d'une balise, placée au milieu de la rivière, sur un monceau de pierres et de briques qui marque l'une de ces bases.

De l'autre côté de l'eau, sur la pointe de Kerisper, quoiqu'on n'ait point fait de fouilles, on reconnaît à fleur de terre des traces de constructions en maçonnerie dans le prolongement de la même ligne, et l'on y a, sous nos yeux, trouvé de gros blocs de béton, tout semblables à ceux de Rosnarho.

Ce nom et cette tradition d'un *pont de César* et les débris de construction dans la rivière, ont mené pendant longtemps les archéologues à croire au passage d'une voie romaine. Mais on ne trouve trace de cette voie ni d'un côté ni de l'autre de la rivière, et d'ailleurs, depuis les découvertes de Rosnarho, il est clair que la largeur des piles est beaucoup trop médiocre pour porter une route. On est donc en face des ruines d'un aqueduc romain : c'est le seul monument de ce genre dont on ait jusqu'à présent trouvé trace en Bretagne. Et si, par la pensée, on mesure la longueur de cet aqueduc, la hauteur où il devait être porté en traversant la rivière pour atteindre le niveau de la pointe de Kerisper, on est obligé de convenir que ses dimensions, les difficultés de sa construction, en faisaient un monument comparable aux plus importants ouvrages de ce genre élevés par les Romains dans les Gaules.

Tous ces résultats ont été parfaitement établis et mis en lumière dans

un excellent rapport lu au Congrès d'Auray par M. le lieutenant Cadoudal.

***

Le celté emmanché du bassin de Penhouët (Saint-Nazaire) a été découvert — est-il besoin de le dire? — par cet infatigable fouilleur, travailleur, écrivain, ingénieur, bien connu des lecteurs de la *Revue*, notre excellent ami René Kerviler. On a plus d'une fois trouvé des celtés (des celtés de pierre polie, comme celui-ci) avec des fragments de manche, mais rien que des fragments qui ne faisaient pas connaître, d'une façon complète et positive, la disposition de l'arme ou de l'instrument. Ici le manche est entier, il est de bois, long de deux pieds environ; il pénètre transversalement une douille en corne de cerf où le celté se trouve fixé, engagé par la pointe, tandis qu'il présente à l'extérieur son coupant en forme de hachette. Cet objet si curieux figure actuellement au Trocadéro, dans les vitrines de l'Exposition; mais il n'a pas conservé son aspect réel et primitif. Le manche de bois, devenu spongieux comme de l'amadou, n'a pu être longtemps à l'air sans se dépouiller de l'humidité qu'il gardait sous les couches d'alluvion de l'anse de Penhouët; dès lors il s'est peu à peu retiré, ratatiné, recroquevillé, de façon à perdre en partie sa forme primitive. Mais quand il la conservait encore, aussitôt après la découverte, M. Kerviler en avait fait un moulage d'une exactitude parfaite, plus *vrai* aujourd'hui que l'original, et qu'il a mis sous les yeux du Congrès breton.

Il serait trop long de reproduire les discussions auxquelles la destination, l'usage présumé de cet instrument et de ses congénères, a donné lieu à Auray; il y a là-dessus bien de la divergence et encore plus d'hypothèse. Ce qu'il est intéressant de constater, c'est la date de ce celté: d'après la profondeur à laquelle on l'a trouvé, M. Kerviler peut établir qu'il remonte environ au VIe siècle avant Jésus-Christ

***

Dans un autre ordre d'idées, et pour une époque toute différente, M. de la Borderie a signalé au Congrès un fait historique des plus curieux, jusqu'ici absolument inconnu : un complot, une vraie conspiration ourdie en 1492, quelques mois après le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, pour détacher la Bretagne de la France et la livrer aux Anglais. C'était une coalition de toutes les ambitions déçues et mécontentes, où les grands noms ne manquaient pas. Les meneurs semblent avoir eu l'intention de rétablir, sous le protectorat de l'Angleterre, le trône ducal de Bretagne au profit du vicomte de Rohan qui y avait des prétentions et venait à ce moment d'être remplacé, comme gouverneur de cette province, par Jean de Châlon, prince d'Orange, cousin-germain

et fidèle soutien d'Anne de Bretagne pendant toute sa résistance à l'invasion française. On devine quelle rage ce déboire avait mise dans l'âme de l'avide et ambitieux Jean de Rohan. On ne peut affirmer qu'il ait personnellement trempé dans le complot. Il y était représenté par l'un de ses cousins de la branche de Guémené, Louis de Rohan, sire de Rainefort, amiral de Bretagne.

La conspiration échoua, et même avorta, parce que la flotte anglaise ne put réussir à débarquer sur la côte bretonne le secours promis. Dès lors les conjurés, voyant le coup manqué, rentrèrent dans l'ordre à petit bruit, non sans se dénoncer un peu les uns les autres, si bien qu'un gros paquet de lettres des plus curieuses échangées entre eux, parmi lesquelles il y en avait même du roi d'Angleterre, finit par tomber aux mains du prince d'Orange, gouverneur de Bretagne, qui sut ainsi toute l'affaire et en arrêta la suite sans éclat. Ce paquet de lettres fut déposé par lui dans son chartrier de famille, — la famille de Châlon, — dont les titres font aujourd'hui partie des archives départementales du Doubs, à Besançon.

C'est là que M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, ancien élève de l'école des Chartes, a récemment découvert cette curieuse liasse de lettres inédites. Pour être édifié sur leur valeur, sur les événements auxquels elles se rattachent, il en avait envoyé copie à M. de la Borderie, qui, autorisé par lui, les a communiquées au congrès d'Auray.

L'Association Bretonne publiera, nous l'espérons, ces curieux documents.

***

Parmi les autres travaux de la section d'Archéologie au congrès d'Auray, nous signalerons une brillante passe d'armes entre M. de la Villemarqué et M. Lallemand relativement à l'origine du patronage de saint Corneille ou Cornéli, à Carnac, sur les bœufs et les vaches; — deux excellentes monographies paroissiales (Guidel et Locoal-Mendon) par M. l'abbé Euzénot et M. l'abbé Luco; — de curieux documents sur l'instruction primaire dans nos campagnes avant la Révolution, par M. l'abbé Le Mée.

M de la Villemarqué a aussi lu au congrès une étude intéressante sur la légende de la Vierge dans l'ancienne littérature bretonne.

En réponse à la question 12e du programme (Histoire de l'imprimerie en Bretagne), M. de la Borderie a fait connaître, par de nombreuses citations, la nature et le caractère si original des vieilles impressions bretonnes du XVe siècle, d'après la curieuse et récente publication de la *Société des Bibliophiles Bretons*.

Avec cette haute et entraînante éloquence qui lui est propre, M. de Kerdrel a traité cette grande, cette immense question, qui embrasse, à vrai dire, l'histoire entière de Bretagne et une bonne partie de l'histoire

de France : « Quelle part faut-il attribuer aux Bretons dans la civilisation de la France et dans la constitution de sa nationalité ? » Comme toujours M. de Kerdrel a charmé son auditoire, qui l'a — comme toujours aussi — couvert d'applaudissements.

Gardons-nous bien d'oublier M. du Laurens de la Barre. Sur un sujet léger de sa nature — la chorégraphie bretonne, les danses nationales de Basse-Bretagne et la musique qui les règle — il a donné au Congrès une étude charmante, nourrie de détails curieux et piquants. Son conte populaire de *l'Homme sans tête,* plein d'esprit, de sel comique, lu avec une bonhomie narquoise qui déride les plus sévères, a eu un grand et très-mérité succès de bon rire et de franche gaieté. Nos lecteurs en pourront juger bientôt, car nous leur donnerons le texte du conte. Mais ils n'auront pas l'auteur pour le leur lire — et ils y perdront....

***

Pendant ce temps, la section d'Agriculture poursuivait de son côté ses utiles travaux. Elle entendait quantité de mémoires, discussions et conférences d'un grand intérêt. Mais — à mon grand désespoir — je suis à cet égard si incompétent, que je dois me borner à donner ici une sorte de table des matières. Je me bornerai donc à vous dire que le Congrès, dans ses séances agricoles, a successivement entendu : M. Abadie, sur les épizooties ; — M. Demolon, sur l'emploi des phosphates dans l'agriculture ; — M. Limon, sur ses expériences agricoles ; — M. de la Roche-Macé, sur le drainage, les irrigations, le régime des eaux dans les temps anciens et modernes (il est remonté, m'a-t-on dit, jusqu'aux Pharaons); — M. de Quénétain, sur le reboisement ; — M. Georges Ville, sur les engrais chimiques ; — M. Gy, sur les améliorations à introduire dans la race bovine bretonne ; — M. Philippar, encore sur les irrigations ; — M. du Bouëtiez, sur la culture de l'ajonc (question épineuse, s'il en fut) ; — M. de Lautrec, sur la régénération de la France par l'agriculture.

MM. Gressy et de Rorthays se sont réservé le sujet le plus appétissant : les huîtres. M. Gressy, médecin, ostréiculteur, et maire de Carnac, a signalé le péril dont sont menacées les huîtres de sa commune et de sa rivière : l'invasion des huîtres de Portugal. L'huître d'Auray, de Carnac, fraîche et savoureuse, est excellente et recherchée. L'huître de Portugal, affligée d'un fort goût aromatique, est, dès la troisième, insupportable ; les amateurs la repoussent avec perte. Mais elle, elle se pousse partout. Elle s'attache à la quille des navires, franchit avec eux les mers, débarque tout à coup là où on ne l'attend ni ne la désire, et étant très-prolifique, s'étend déplorablement dans les huîtrières. M. le docteur Gressy pense que cette invasion rapide de l'huître de Portugal tient en grande partie aux mœurs légères de ce perfide mollusque, contre lequel il prêche la

croisade. M. de Rorthays, tout en s'associant à la campagne de M. Gressy, en indiquant de nouveaux moyens de défense, a fait cependant quelques réserves touchant les inculpations portées contre les portugaises au point de vue de leur moralité. Le fait est qu'on a quelque peine à concevoir les légèretés de mœurs d'une huître, et ce serait assurément le cas de dire : Où diable la légèreté va-t-elle se nicher ?

Il est sûr, au moins, que jusqu'à présent les *carnacaises* défendent intrépidement la pureté de leur race, la saveur et la fraîcheur de leur chair. Le Congrès en a pu juger *de gustu* à Carnac même, chez Mme Lautram, lors de son excursion archéologique, — et a rendu pleine justice à leur vertu.

***

Somme toute, ce congrès d'Auray est un excellent début pour la nouvelle direction de l'Association bretonne, renouvelée dans une assemblée spéciale tenue le 28 avril dernier, et qui se trouve actuellement ainsi composée : Directeur général, M. Rieffel ; directeur général honoraire (mais toujours en activité de service), M. Louis de Kerjégu, député ; — directeur de la section d'Agriculture, M. Aimeric de Châteauvieux ; secrétaire et trésorier de la même section, M. Haugoumar des Portes, conseiller général, et M. du Breil de Pontbriant ; — directeur de la section d'Histoire et d'archéologie, M. de la Villemarqué, membre de l'Institut ; directeur-adjoint, M. Gaultier du Mottay (qui pour des raisons de santé n'a pu venir à Auray) ; secrétaire, M. René Kerviler.

Pour une nouvelle direction, à peine installée, c'était une rude tâche d'organiser, en aussi peu de temps, le Congrès de 1878 ; mais elle a eu l'heureuse chance de trouver en M. le maire d'Auray (M. de Thévenard) un auxiliaire bienveillant, empressé, infatigable, à qui doit être reportée une bonne part du succès.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE, 1877. 24e année, 2e série, vol. 7. In-8°, XXXI-226 p. et 2 pl. La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. 1re année (1877-1878). — In-8°, tiré à 250 ex. vergé pour les membres de la Société, VI-66 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

CHEMINS (LES) DE FER RACHETÉS, note, par Jules de la Gournerie, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure. In-8°, 21 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

CINQUANTE JOURS EN ITALIE, par Georges Bastard, avec une préface par H. Nadault de Buffon. In-18, XII-300 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, libr. Dentu..... 3 fr. 50

Se vend au profit de la caisse de retraite des Hospitaliers Sauveteurs bretons.

COMBAT DE BELLE-ILE OU DES CARDINAUX, par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. In-8°, 42 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud; libr. L. Morel.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

ÉLOGE FUNÈBRE DE Mgr FOURNIER, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES, par Charles Marionneau. In-8°, 13 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

JOURNAL (LE) DE RENÉ FLEURIOT, gentilhomme breton (1593-1624). In-8°, 20 p. Paris, libr. Picard.

Extrait du *Cabinet historique*, t. XXIV.

LETTRES DU DOCTEUR EMILE COSSÉ A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. In-8°, 20 p. Paris, impr. Ch. Blot.

MESSIE (LE) ANNONCÉ PAR LES POÈTES DU PAGANISME. Discours prononcé à la distribution des prix du Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, par M. l'abbé Nicol, professeur de seconde. In-8°, 16 p. Vannes, impr. Galles.

PROMENADES DANS LE FINISTÈRE, par A. Riou. In-18, 323 p. Brest, Lefournier, libr.; Quimper, Salaün, libr.

LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES

AU MOYEN AGE *

Fêtes épiscopales; — la Toussaint et la Saint-Melaine; — les O de l'Avent; — Noël et l'évêque des Innocents; — les charités de sainte Agathe, les Cendres et les processions de Carême; — semaine sainte; — fêtes de Pâques: bouillie de saint Georges et pelotes de saint Étienne; — les Rogations; — la Pentecôte et le denier du Saint-Esprit; — fête du Saint-Sacrement; — culte de Saint-Golven et redevance des chapeaux d'osier blanc; — synode de la Saint-Luc.

Comme toutes les églises au moyen âge, celle de Rennes avait ses fêtes et ses usages particuliers qu'il est intéressant d'étudier et même nécessaire de connaître, si l'on veut se faire une juste idée de sa physionomie.

Le Chapitre de Rennes possède encore un curieux manuscrit, rédigé, au commencement du XVe siècle, par Jehan de Beaumont, chanoine de Saint-Pierre. Relié en veau gaufré et fixé sur ais de bois avec clous de cuivre fleuronnés aux quatre angles, ce volume, de format in-4o, contient 73 folios de parchemin, numérotés sur le recto. Sur le premier folio nous lisons le titre suivant: « Cest est le livre des usages de l'iglise de Rennes, fait et compillé en ce pré-

* Cette étude est un fragment de la première partie du *Pouillé historique de Rennes*, dont les premières livraisons doivent prochainement paraître. — On souscrit à cet ouvrage chez M. Fougeray, libraire à Rennes, rue aux Foulons, 19.

sent an de grâce mil quatre cens et quinze, extrait et assemblé de plusours livres et martiroges (*sic*) anciens d'icelle yglise, avecques les recordz et avisements de plusours notables anciens et expers personnes, qui par long temps ont veu gouverner l'iglise et mesmes esté au fait de l'estat et gouvernement d'icelle yglise, lesquelles choses doivent estre tenues pour vroyes (vraies) et aprouvées, et dont len puet (l'on peut) savoir par les faiz et anciens tesmoins dessur nommez. »

Nous trouvons dans ce manuscrit, jour par jour et fête par fête, dans l'ordre du calendrier ecclésiastique, commençant à la Toussaint, les cérémonies et usages observés au XVe siècle dans la cathédrale de Rennes. A l'aide de ce précieux volume, — des manuscrits non moins rares des *Nécrologes de Saint-Pierre,* rédigés, l'un vers 1323, l'autre vers 1350, également possédés par le Chapitre, — et de quelques autres documents dont nous indiquerons la source à l'occasion, nous nous proposons de faire connaître ici les fêtes et coutumes religieuses de la cathédrale Saint-Pierre, église-mère du diocèse de Rennes.

I

Les grandes fêtes de l'Église de Rennes plus solennellement célébrées étaient au nombre de neuf, « cinq festes épiscopales et quatre festes canoniales » ; aux cinq premières, « scavoir Noël, Pasques, Pentecoste, au sacre et à la Toussaints, le seigneur évesque doit officier et doit le disner à tous les assistants portant chappes ; » aux quatre autres festes, c'est-à-dire « aux Rois, Chandeleur, Ascension et Assomption, Messieurs les chanoines doivent faire l'office *ad turnum,* et doivent le disner aux officiants portant chappes ou 12 sols à chacun [1]. »

Les *Statuts du Chapitre,* rédigés en 1588 par ordre de l'évêque Aymar Hennequin, nous apprennent qu'à toutes les fêtes épiscopales

[1] *Mémorial ms. d'un chanoine au XVIIe siècle (Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine,* 5 *C.* 36.)

l'on portait à la grand'messe le livre des Évangiles et un instrument de paix à baiser dans le chœur : « doresnavant, aux festes épiscopales, après l'Evangile dit, sera porté le livre des Evangiles, par celui qui aura fait office de sous-diacre, et ce à ceux qui seront aux hautes et basses chaires [1] chanoines et choristes [2], et non aux gens laïcs, n'estoit que ce fussent Mrs les gouverneur de la province en chef, évesque ou prince du sang, et sera tenu celui qui portera ledit livre le bailler ouvert à baiser et dira : *Hæc sunt verba sancta,* et luy sera repondu : *Credo et confiteor...* Pareillement sera portée la paix durant l'*Agnus Dei* par un des enfants de chœur, suivant ledit ordre du livre des Evangiles. »

Les mêmes statuts réglèrent, — et ce ne fut pas à l'avantage de l'évêque, qui devait donner à dîner à tous ceux portant chapes, — que « doresnavant durant les grandes messes des jours de Pasques, Pentecoste, Saint-Sacrement, Saint-Pierre et Noël, tous ceux qui seront dans le chœur, chanoines, choristes, chapelains et autres, seront revestus de chappes, et ne pourront entrer dans ledit chœur sinon revestus d'une chappe [3]. »

II

Après ces généralités sur les fêtes solennelles, ouvrons le *Livre des Usages* à son commencement, c'est-à-dire au jour de la Toussaint.

« Il y a procession solempnelle, celuy jour, à la chapelle de Nostre-Dame de la Cité, tous en chappes d'or et de saye » (soie). Cette chapelle de N.-D. de la Cité passait pour avoir été le premier sanctuaire chrétien de Rennes; elle avoisinait la cathédrale et était en

[1] Les stalles ou « chaires » du chœur étaient divisées en hautes et basses; les chanoines prêtres seuls siégeaient dans les hautes stalles.

[2] On appelait choristes, non pas les enfants de chœur, mais les chantres, ordinairement tous prêtres.

[3] *Statuts et Ordonnances faites et rédigées* en l'an 1588, *accordées et consenties à estre inviolablement observées et gardées en l'église cathédrale de Rennes.* (Ms. déposé aux *Archives du Chapitre.*)

grande vénération jadis : les ducs de Bretagne s'y rendaient, après leur couronnement, pour rendre grâce à Dieu et hommage à Marie, et les chanoines de Saint-Pierre y disaient les petites heures avant la récitation des heures canoniales dans leur église, « et aux festes solennelles tous allaient de Saint-Pierre en solennelle procession, après tierce, à Nostre-Dame de la Cité [1]. »

Le lendemain de la Toussaint, commémoration des fidèles trépassés, « y a procession sollempnelle en l'iglise de Rennes et (l'on doit) agiter l'eaue benoiste par l'iglise et cimitière et aler à Nostre-Dame de la Cité et à Saint-Martin [2]. » Au retour de cette procession, l'on témoignait assez singulièrement son deuil en laissant tomber les chappes à terre : « celuy jour, en venant de la Cité on entre en l'iglise.... et ceulx qui ont chappes noyres doivent les lesser pandre et choair à terre en signe de humilité et (doivent) dire un *libera, de profundis* et *fidelium* ô grande devocion » [3].

A cette époque de l'année, on changeait l'heure des sonneries du soir à la cathédrale ; la coutume était, en effet, au moins en 1588, de sonner une cloche à midi, « au son de laquelle chacun est tenu dire *Pater Noster* et *Ave Maria,* en mémoire de la mort et passion de N. S. », et de sonner « pareillement à sept heures du soir, depuis Pasques jusqu'à la Toussaint, et depuis la Toussaint jusqu'à Pasques, à six heures, pour advertir chacun de dire un *De profundis* pour les trépassés » [4]. Ces prières remplaçaient l'*Angelus,* qui n'était pas encore en usage à Rennes au XVIe siècle.

Le 6 novembre arrive la fête de saint Melaine, évêque de Rennes : ce jour-là « y a procession au moustier de sainct Melaine, auquel lieu les abbé et couvent dudit lieu doibvent au chapitre de Rennes doze livres de bonne monnaie » [5]. Cette procession solen-

[1] Albert le Grand : *Catalogue hist. des Evesques de Rennes.*

[2] A la chapelle priorale de Saint-Martin et non pas à l'église paroissiale du même nom ; le prieuré de Saint-Martin, membre de l'abbaye de Paimpont, se trouvait, à côté de Notre-Dame de la Cité, dans la rue de la Cordonnerie (*nunc* rue de la Monnaie.)

[3] *Livre des Usages.*

[4] *Statuts mss. du Chapitre.*

[5] *Livre des Mages.* — L'abbaye de Saint-Melaine, de l'ordre de Saint-Benoît, avait été fondée au VIe siècle, dans un faubourg de Rennes.

nelle était très-ancienne. De temps immémorial le chapitre avait un droit de procuration sur l'abbaye de Saint-Melaine, lorsque Herbert, évêque de Rennes de 1184 à 1198, fit avec l'abbé de ce monastère une transaction, par laquelle les chanoines renoncèrent à leur droit, moyennant un dîner que leur donneraient les moines le jour Saint-Melaine, fête que le chapitre venait solennellement célébrer à l'abbaye. Mais cet accommodement, ratifié en 1243 par l'évêque Jean Gicquel, ne subsista que jusqu'en 1293; à cette dernière époque, les abus et les excès qui se commettaient dans ces repas où le bas-chœur prenait part, forcèrent l'évêque et l'abbé à les retrancher pour toujours. Il fut alors convenu que l'abbaye paierait désormais, chaque année, 12#, en place du repas supprimé, au chapitre venant processionnellement à Saint-Melaine le jour de la fête patronale; ce qui fut toujours exécuté depuis. A cette procession, Pierre de la Morinaye, abbé de Saint-Melaine, ajouta, en 1415, a fondation d'une messe solennelle le même jour: un membre du :hapitre la célébrait dans l'église abbatiale; le diacre de Saint-Pierre ' chantait l'évangile et un religieux du monastère y lisait l'épître.

A la fête de saint Martin (11 novembre), le chapitre se rendait ›n procession à la chapelle du prieuré de Saint-Martin, et, à la 'résentation de la Vierge (21 novembre), il allait de même à Notre-)ame de la Cité.

Quant à la Sainte-Cécile, elle est beaucoup plus moderne comme ète musicale; ce n'est qu'aux derniers siècles que nous voyons les ıusiciens de Rennes se réunir à la cathédrale pour y honorer leur atronne; Michel Boisard, semi-prébendé et recteur de Saint-[élier, fonda cette fête à Saint-Pierre, vers 1603.

III

Les jours qui précèdent la solennité de Noël sont marqués dans liturgie par le chant des grandes antiennes appelées vulgairement s O de l'Avent, parce qu'elles commencent toutes par cette excla-ation. A Rome elles sont au nombre de sept: toutes ont rapport

au grand événement du Fils de Dieu dans le monde. Dans l'Église de Rennes on en chantait huit, et par conséquent on les commençait le 16 décembre, et voici comment le manuscrit de 1415 parle de cette coutume : « A cest jour se commencent les ooz de l'iglise de Rennes ; — pour scavoir qui doit les ouyt (huit) Oo de l'iglise de Rennes : — le mestre-escolle (c'est-à-dire le scholastique [1]), doit le premier O, et ensevantement (ensuite) selond qu'ils sont nommez : l'arcediacre du Désert, l'arcediacre de Rennes, le trésaurier de Rennes, le chantre de Rennes, le chapitre de Rennes dous Oo (deux O) et Monseigneur de Rennes le derrain et ouyctieme O. Et à celuy derrain O doit estre fourny de quatre torches ardantes aux vespres de celui O, comme au commencement de l'O ; et doivent ardoir (brûler) à complies. Chacun des autres dessus nommez y doivent fournir, chacun à son O, de douz torches semblables, qui doivent ardoir, toutes celles torches de chacun O, en la procession, lorsque len yra aux hosteulx [2] où len tiendra chacun O ; et durant le temps que len sera à les tenir doivent estre alumées [3]. »

Ce chant des O de l'Avent se faisait très-solennellement, comme l'on voit, puisque l'on allait en procession avec les torches allumées chez le dignitaire ou le chanoine qui devait le chanter : « les seigneurs (c'est-à-dire les chanoines) et les gens de l'iglise touz vestuz des draps de l'iglise, s'en doivent ensemble aler de l'iglise honnestement, pour aler au lieu où len tient chacun O ; les torches de l'O doivent estre portées ardentes devant eulx, et pour ardoir durant l'O. » Rendus au logis, l'on y chantait non-seulement l'O, mais encore « hignes (hymnes) et chans d'iglise tant de Noël que d'autres chans d'iglise », puis celui qui recevait offrait une collation décrite avec une grande naïveté dans le manuscrit : « celui qui doit l'O doit bailler et faire servir honestement des bons et des grans vins et suffisans que len puet finer (l'on peut trouver) en la ville et

[1] Les dignitaires de l'Église de Rennes étaient au nombre de cinq, dans l'ordre suivant : le trésorier, le chantre, l'archidiacre de Rennes, l'archidiacre du Désert et le scholastique.

[2] Hôtels ou demeures des dignitaires et des chanoines.

[3] *Livre des Usages.*

appartenances. Et, à leur venue, doivent (les seigneurs et gens de l'Eglise) estre serviz de vin, puis après de bonnes et fines confectures (confitures) et ensevantement de vin. Et, en après raisonnable distance, len leur doit bailler et les en servir bonnes et fines dragées et confectures, puis après le bon vin. Et au service de l'O et de cestes choses, pourrait bien qui voudrait leur bailler neilles [1], gauffres et pain, que a esté bien accoustumé à faire plusours foiz. Et plus révérentement le fait, il fait plus son honour et le honour de l'iglise. Et durant chacun O le colège de l'iglise [2] doit paciennement et révérentement se contenir. » Enfin la cérémonie se terminait en reconduisant chaque chanoine chez lui : « Et au departir de chacun O, il appartient bien et est raisonnable chose accoustumée que les gens du cueur facent compagnie et honnour ès seigneurs de l'iglise à s'en aler eulx à leurs hosteulx et demores, et pour le honour de l'iglise [3]. »

IV

La fête de Noël n'offrait rien de particulier à la cathédrale de Rennes; le jour de saint Etienne le chapitre allait dire la grand' messe en l'église paroissiale de ce nom [4] et y recueillait la moitié des oblations faites au maître-autel.

Mais à cette époque de l'année avait lieu un des plus curieux usages de l'Église de Rennes : nous voulons parler de la fête des Innocents, que M. Paul de la Bigne-Villeneuve a le premier rappelée de nos jours, dans une intéressante notice, reproduite en partie dans ce qui suit.

Expliquons d'abord en quoi consistait cette parodie religieuse

[1] Sortes de pâtisseries légères.

[2] C'est-à-dire l'ensemble des chantres et des enfants de la Psallette réunis aux chanoines et aux clercs.

[3] *Livre des Usages.*

[4] La cathédrale de Rennes n'a jamais été église paroissiale; elle se trouvait dans la paroisse de Saint-Étienne, et celle-ci était considérée comme la première paroisse de la ville.

usitée dans beaucoup d'églises au moyen âge. « La veille ou le jour des Saints-Innocents, les enfants et les clercs du chœur, réunis dans l'église, y élisaient un d'entre eux pour évêque des Innocents; ils l'intronisaient ensuite, en le portant dans l'église, pour simuler l'entrée solennelle des évêques avec accompagnement d'un cérémonial burlesque. Ce jour-là, les enfants de chœur occupaient les hautes stalles des chanoines, chantaient les antiennes et les répons, dirigeaient l'office au chœur, et leur évêque officiait en costume épiscopal, mitre en tête, donnant la bénédiction au peuple et récitant les oraisons; la journée se terminait par un repas joyeux pris en commun [1].

Les documents écrits nous font connaître que la fête des Innocents se célébrait à Rennes de temps immémorial, aux XIVe et XVe siècles. On lit d'abord à ce sujet, dans le *Livre des Usages :* « A celuy jour (23 novembre, fête de saint Clément) fait len (fait-on) l'evesque des Innocents et y doibt avoir des tesmoins ». Et plus loin, au 23 décembre, fête de saint Jean l'Évangéliste: « A celuy jour va la procession solennellement à la chapelle de Saint-Saulveur [2]; et les seigneurs de l'iglise ont accoustumé faire le servitude pour les enffans du cueur et serviteurs, et y doit estre l'évesque des Innocens, avecques sa compaignie des chappelains et des clers du cueur. Et, après vespres d'iceluy jour, ont accoustumé de aler les seigneurs de l'iglise en procession à Nostre-Dame de la Cité, pour venir en l'iglise en la compaignie de l'évesque des Innocens que l'en y doit trouver, et au grant de l'église, en s'en venant, fere stacion et chanter les versets qui y appartiennent. »

L'ancien nécrologe de la cathédrale, manuscrit du commencement du XIVe siècle, ajoute sous la rubrique des processions usitées dès longtemps par le chapitre: « *Processiones que debent fieri ab antiquo in ecclesia Redonensi, et que consueverant fieri et antiqua consuetudine approbata* »; que c'était la coutume dès lors d'aller à Notre-Dame de la Cité, la veille de la fête des Innocents, pour l'in-

[1] M. P. de la Bigne-Villeneuve: *Mélanges d'hist. et d'arch. breton.* II, 110.
[2] Chapelle tréviale de Toussaint, érigée en paroisse en 1667.

tronisation du petit évêque : « *Et eadem die* (*in festo beati Johannis Evangeliste*) *apud capellam Beate Marie, pro apportando episcopo Innocentium* » ; et cette expression prouve même que l'évêque des Innocents était porté ce jour-là sur une chaise d'honneur, à l'imitation de l'évêque de Rennes, porté par quatre barons [1], le jour de son entrée solennelle en sa ville épiscopale.

« Une procédure, dirigée, en 1381, par Raoul Orry, clerc et procurateur du chapitre, contre le prieur de Saint-Cyr près Rennes [2], va nous mettre au courant des autres cérémonies qui caractérisaient à Rennes la fête dont nous recherchons les traces. Par une enquête que présenta le susdit procureur à l'official de Saint-Brieuc, juge délégué dans cette affaire par l'évêque de Nantes, commissaire du Saint-Siége, pour la conservation des droits du chapitre de Rennes, nous voyons que la veille du jour des Saints-Innocents, l'évêque des Innocents était élu, nommé et institué par les clercs et enfants de chœur de la cathédrale ; que le lendemain, jour de la solennité, le nouvel élu, revêtu du costume épiscopal, chevauchant en tête des autres choristes ses camarades, se dirigeait avec toute sa suite droit au prieuré de Vaulx, membre de l'abbaye de Savigné, à une lieue environ de Rennes; là, le prieur, grangier ou administrateur de Vaulx, en son nom et comme procureur de l'abbé de Savigné, était tenu de délivrer entre les mains de l'évêque des Innocents et de sa compagnie un mouton, appelé *chastri* dans le langage du temps. Sur ce, la même chevauchée se rendait, dans le même appareil, au prieuré de Saint-Cyr, et le prieur du lieu leur remettait quatre chapons. Nantis de leur recette, l'évêque des Innocents et sa troupe revenaient en ville et procédaient au festin qui terminait la fête. »

« En 1381, l'évêque des Innocents, élu pour cette année, et dont le nom nous a été conservé par les actes de la procédure, — il s'appelait Nicolas Le Gainguenis, — fut obligé de poursuivre judiciairement le prieur de Saint-Cyr pour soutenir ses droits et se faire

[1] Les barons de Vitré, Aubigné, Châteaugiron et La Guerche.

[2] Ce prieuré, devenu de nos jours une maison de refuge pour les filles repenties, dépendait alors de l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

délivrer ses quatre chapons. » « En 1401, des lettres patentes de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, mère et tutrice du duc Jean V, intervinrent en faveur de l'évêque des Innocents et des priviléges du chapitre de Rennes, pour maintenir « les clercs et cuereaux de l'église de Rennes » en possession du droit d'exiger le mouton ou *chastri* « bon et suffisant » du prieur de Vaulx, qui s'était permis de se faire prier pour acquitter le devoir accoutumé. »

« Le chapitre accordait ordinairement, chaque année, aux gens du bas chœur et aux enfants de la Psallette, un écu d'or et quelques boisseaux de froment pour contribuer à la célébration de la fête. On trouve encore une somme de 5 sols portée dans tous les comptes capitulaires, pour les gants, *pro cirothecis,* de l'évêque des Innocents.

« Au XVIe siècle, l'antique cérémonie tomba en désuétude. On en sentit probablement le ridicule, et, en présence des attaques et des critiques amères du protestantisme, on reconnut la nécessité de faire des réformes dans ces usages où il y avait désormais trop de laisser-aller. On peut suivre la décadence de la fête des Innocents dans les registres des délibérations du vénérable chapitre. A la date du 20 décembre 1562, on y lit que le chapitre autorisa encore pour cette année « les enfants de psalette et autres de l'église » à faire la fête des Innocents « en manière accoustumée, fors l'évesque. » Une fois l'évêque, principal personnage de la cavalcade, supprimé, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour en finir. Ce pas fut fait : les registres subséquents ne mentionnent plus la célébration de la joyeuse fête des Innocents dans l'église de Rennes [1]. »

Cependant au XVIIIe siècle un dernier souvenir existait encore de cette fête d'antique fondation, et, le 16 février 1742, le chapitre assigna les prieurs de Vaulx et de Saint-Cyr « à payer le mouton et les chapons dus par eux à la Psallette le jour des SS.-Innocents. »

[1] *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 112.

V

Retournons à notre *Livre des Usages*, qui va nous apprendre une autre touchante et pieuse coutume de l'église de Rennes, en l'honneur de l'Enfant Jésus : « Il est d'ordinaire et de coustume que le procheing semadi (samedi) après la Nativité Nostre Seigneur, il y a en l'église de Rennes procession et stacion, apres vespres, devant le Crucifix, et par chacun semadi en suivant jusques à la septuagésime, et y est chanté la anthiene *O beata infancia.* »

La veille de l'Épiphanie, les enfants de la Psallette avaient le droit de parcourir toutes les rues de Rennes, et si, pendant leur promenade, ils rencontraient dans ces rues quelques morceaux de bois à feu « non écarré ny mis en estat de faire édifice », ils pouvaient le faire enlever et le transporter dans l'intérieur de la cathédrale, « et en la nef d'icelle y faire un feu pendant le divin service. » Des lettres patentes du roi Louis XII confirmèrent ce privilége [1].

Le jour même de l'Épiphanie, il y avait « procession à Nostre Dame de la Cité, tous en chappes d'or et de soye, et y aler avant la messe. » A cette même fête, le chœur de Saint-Pierre devait « estre paré de ses draps bien honestement », c'est-à-dire garni de ses tapisseries, dont plusieurs avaient été données par les ducs de Bretagne.

A la Purification, le chapitre retournait processionnellement à N.-D. de la Cité ; il en faisait autant du reste à toutes les fêtes de la sainte Vierge.

Au XIIIe siècle, Pierre de Boveroul, archidiacre, puis trésorier de Rennes, laissa au chapitre un legs important pour fonder une distribution de pain aux pauvres de Rennes, les jours de la sainte Agathe (5 février) et de la Chaire de saint Pierre à Antioche (22 février). Le *Diurnal des obits de Saint-Pierre* nous signale cette aumône dans les termes suivants : « Les jours Ste Agathe et la Chaire de St Pierre en février, se doivent departir des miches

[1] M. de la Bigne-Villeneuve : *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 245.

aux pauvres [1]. » Les *registres capitulaires* complètent ces renseignements, en nous apprenant qu'en 1483 le chapitre fit marché avec un boulanger pour ces « charités de pain » ; ce boulanger promit de faire de chaque quartier de froment livré par le chapitre « 750 miches de pain [2] bon et compétent de 16 onces en pâte et 14 en pain cuit. » En 1561 on faisait ces pains moins gros, car 950 miches sortaient d'un quartier, ce qui faisait un total de 5496 petits pains. Ces chiffres montrent comment les pauvres de Rennes étaient traités par le chapitre, qui déléguait quelques-uns de ses membres pour distribuer eux-mêmes ces aumônes.

A la fête de Saint-Grégoire (12 mars), il y avait, en 1415, « procession à Saint-Estienne, » et le chapitre y chantait la grand'messe. Plus tard, au XVIe siècle, l'usage s'établit que l'un des chanoines allât célébrer, ce jour-là, au bourg de Saint-Grégoire, distant d'une lieue de Rennes, la fête patronale ; il y officiait à la grand'messe en compagnie de la musique de Saint-Pierre et des enfants de la Psallette.

Entrons maintenant en Carême : « Il est notable que, au premier jour de karesme, jour des Saintes Cendres, l'en va premièrement au sermon et d'ilec (de là) à la absolucion, et puis en procession à la porte de l'iglise et mect len (l'on met) les pénitenciers hors de l'iglise ; oultre l'en va à la Cité en procession et y est baillée la cendre, et au revenir l'en va à la grant messe de l'iglise [3]. »

Le *missel de l'évêque Aymar Hennequin* (*1588*), nous dit en latin à peu près la même chose et nous montre qu'à cette époque les pénitences publiques existaient encore dans l'Eglise de Rennes ; voici comme il décrit la cérémonie des cendres : « *Benedictio cinerum. Omnibus horis canonicis dictis usque ad vesperas, fit cinerum benedictio per majorem Dignitatem Ecclesiæ. Deinde fit concio ad populum; qua finita, recitantur septem psalmi pœnitentiales et datur*

[1] *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.*

[2] Le quartier comprenait seize boisseaux, et le fondateur avait légué six quartiers, c'est-à-dire 96 boisseaux de froment.

[3] *Livre des Usages.*

absolutio; deinde adducentur pœnitentes a Pœnitentiario ad Dignitatem[1] *ut, ab ea acceptis cineribus, templum exeant ad agendam pœnitentiam; omnibus peractis, fit processio, cantando antiphonas et responsaria sequentia, ad capellam Beatæ Mariæ sitam in civitate*[2]. »

Il était aussi d'usage de faire des processions tous les mercredis et vendredis de carême : le *Manuale Redonense*[3] dit qu'on y chantait les sept psaumes de la pénitence et les litanies des saints ; et le *Livre des Usages* nous fait connaître l'ordre des stations comme suit :

« Les processions que l'en fait en karesme en l'iglise de Rennes :

Le mercredi, après *Invocavit me,* à la chapelle de Saint-Martin ;

Le vendredi ensuivant, à la chapelle de Saint-Moran ;

Le mercredi après *Reminiscere,* à la chapelle de Saint-Denis ;

Le vendredi ensuivant, à la chapelle de Saint-Melaine le Petit ;

Le mercredi après *Oculi mei,* à la chapelle de Saint-Erblon ;

Le vendredi ensuivant, en la chapelle de Saint-Saulveur ;

Le mercredi après *Lætare,* à la chapelle de Saint-Guillaume ;

Le vendredi ensuivant, à la chapelle de la Cité ;

Le vendredi après *Judica me,* qui est avant Pasques Fleuries, procession à la chapelle de Saint-Exupère[4], quelle procession fondée par maître Jehan de Beaumont chanoine »[5].

ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Le pénitencier de Rennes n'était point une dignité du chapitre; il dépendait directement de l'évêque.

[2] *Missel d'Aymar Hennequin,* appartenant aux RR. PP. Eudistes.

[3] La bibliothèque publique de Vitré possède un exemplaire de ce livre liturgique, imprimé au XVIe siècle ; on y trouve entre autres choses curieuses d'intéressants détails sur la séquestration solennelle des lépreux.

[4] Toutes ces chapelles étaient situées comme suit: Saint-Martin, Saint-Moran et Notre-Dame de la Cité, rue de la Cordonnerie (*nunc* rue de la Monnaie). — Saint-Denis, rue des Dames. — Saint-Melaine le Petit, rue du Chapitre. — Saint-Erblon, rue Saint-Sauveur. — Saint-Sauveur et Saint-Guillaume, rues de mêmes noms. — Saint-Exupère, rue Saint-Yves.

[5] *Livre des Usages.*

ÉTUDES ARTISTIQUES

—

DAVID D'ANGERS

En 1856, la France perdait son grand statuaire, le créateur d'un art national. C'était une nouvelle voie ouverte par son génie à la sculpture moderne, comme M. Henry Jouin le démontre avec un réel talent d'écrivain, dans l'ouvrage considérable qu'il consacre au maître, et qu'il dédie à leur commune patrie. Après un labeur immense et des épreuves sans nombre, David d'Angers était enfin parvenu à la pleine possession d'une gloire éclatante. Vivant, il était sorti victorieux des attaques passionnées qui s'acharnent invariablement à toute supériorité, à tout rénovateur. Lui mort, le silence ne se fait pas autour de sa tombe; le récit de sa vie et de ses travaux est repris sous la forme d'études remarquables et de notices pleines d'intérêt; la discussion recommence, beaucoup moins âpre, et, conduite avec sang-froid, elle prépare l'impartiale et juste appréciation de son œuvre. Nous pouvons être frivoles, passionnément épris de la mode en toutes choses, je le reconnais avec regret, mais nous ne sommes pas oublieux, ingrats au point de méconnaître, alors qu'il n'est plus, l'interprète plastique de nos gloires nationales. Ne se dressent-ils pas, dans leur majesté, sur nos places

publiques, ces « colosses radieux », opulent héritage de marbre et de bronze que le statuaire a légué à la France ? La ville d'Angers n'offre-t-elle pas, pour convaincre les plus incrédules, les plus aveugles, le Musée David, où l'œuvre entière du sculpteur,—1200 pièces environ, — est rassemblée en de spacieuses galeries ? Non ! non ! un pareil oubli ne pouvait l'atteindre ; M. Jouin le proclame éloquemment dans sa préface, le génie du maître s'était incarné dans la figure immortelle de la Patrie, et le poète chantait en strophes enflammées :

Honneur au sol que ton pied foule !
Un métal dans tes veines coule,
Ta tête ardente est un grand moule
D'où l'idée en bronze jaillit.

David n'avait-il pas vaillamment répondu par des chefs-d'œuvre ? Son intelligence féconde et son ciseau infatigable avaient créé un peuple de statues ; il en avait en quelque sorte semé la terre française.

A plus de vingt ans de distance, nous voici ramenés à l'étude approfondie de cette grande existence, grâce à la remarquable publication de M. Jouin, qui vient à nous les mains pleines de documents originaux entièrement inédits : lettres du maître, notes autographes sur l'art, sur l'enseignement, sur sa vie, sur ses contemporains; notes écrites au cours des événements, des impressions de chaque jour à l'atelier comme en voyage, précieux papiers jetés dans le tiroir, d'où ils ne devaient sortir que pour aider à élever un monument littéraire et biographique digne de leur auteur. Comme M. Jouin, nous remercions sincèrement la famille du statuaire d'avoir communiqué sans aucune réserve ce trésor inestimable.

Dans les publications antérieures, on s'était plu à montrer le travailleur infatigable, passionné pour l'étude de la nature, y concentrant tout l'effort de son intelligence, fouillant le marbre comme on pétrit la glaise, l'assouplissant avec une adresse merveilleuse ; mais avait-on fait la part assez large au penseur, qui s'impose un pro-

gramme longuement médité, qui le poursuit jusqu'au bout sans relâche et sans défaillance, et qui, loin de faire tomber son art sublime dans les bas-fonds du réalisme, le tient toujours sur les hauteurs par la noblesse de l'idée et du sujet? Le spiritualiste, en un mot, l'avait-on assez fait connaître? Jusqu'à ce jour, je l'affirme, nous l'avions à peine entrevu. Par sa consciencieuse et savante analyse, M. Jouin comble cette lacune.

Le travail incessant de la pensée ne s'est pas manifesté seulement sous le crayon du maître et sous l'ébauchoir ; elle déborde de ses écrits, de ses notes de prime jet, aussi remarquables par le style que par l'élévation des idées. Ce nouvel aspect ajoute un attrait de plus au livre qui nous occupe ; l'illustre statuaire nous apparaît doublé d'un écrivain de premier ordre.

Ces autographes, d'un si grand intérêt, pièces probantes s'il en fut, M. Jouin les a classés, coordonnés ; ils forment la matière d'un second et compact volume. Le premier contient la partie biographique et analytique de l'œuvre du sculpteur, suivie de pièces justificatives et d'annexes.

Avant d'entreprendre la lecture d'une existence si tourmentée, on s'arrête à contempler le visage du maître, où cette vie se reflète d'une manière frappante. Sur cette héliogravure, faite d'après son portrait par M. Ernest Hébert, David d'Angers a plus de soixante ans ; on prend intérêt à interroger ce vaste front, ces yeux pénétrants et couverts, assombris encore par d'épais sourcils, ces rides profondes, stigmates des luttes qu'il a soutenues. Son expression mélancolique et méditative vous rappelle cette réflexion si juste d'Halévy dans l'éloge du statuaire : « Il est des âmes attristées que le bonheur n'éclaire qu'à demi. » Mais cette sévérité qui se dégage de l'ensemble de sa physionomie n'est qu'apparente; elle cache un cœur enthousiaste du beau, une âme généreuse, charitable. On le retrouve plus à découvert dans ce portrait intime que David d'Angers traçait un jour de lui-même : — « On voit souvent un petit homme blond, hermétiquement boutonné, passant la main sur toutes les têtes d'enfant, baisant parfois leurs petites joues, douces comme du

velours, caressant les animaux, faisant ouvrir la porte d'une maison au chien qu'on a oublié dehors. Cet homme est brusque, irascible, mais il a un cœur aimant, et cependant on l'a trouvé un jour baigné dans son sang au milieu de Paris, victime d'une basse jalousie dont l'art a été le mobile. »

David aimait les enfants ; leurs naïfs ébats lui ont inspiré cette pensée : « S'il n'y avait sur la terre que des hommes faits, le cœur humain s'endurcirait et deviendrait sauvage. L'homme mûr se retrempe dans la société des enfants. Comme leur voix est douce, argentine, sonore, pure ! Plus tard la voix de l'homme devient caverneuse, sépulcrale ; cela sent les planches du cercueil. »

David n'a jamais goûté les suaves et pures joies de l'enfance : son premier âge n'est qu'une douloureuse légende. Son origine est humble. « Il semble, écrit M. Jouin, que les grandes âmes veulent être fécondées par les larmes ; une terre n'est vraiment fertile qu'autant que le soc de la charrue l'a retournée, et que la rosée a pénétré dans les déchirures du sillon. Ainsi d'un cœur d'homme ; David est appelé à vivre par l'intelligence, et Dieu lui envoie l'épreuve à chaque heure, afin de broyer son génie sous cette meule pour en faire jaillir l'inspiration. »

Fils d'un sculpteur sur bois ornemaniste, Pierre-Jean David vient au monde à la veille de la Révolution. Sa famille, dans un état voisin de la misère, demeurait alors dans une humble maison de la rue de l'Hôpital. Il a cinq ans aux sombres jours de la Terreur. L'affolement est général. Pierre-Louis David, son père, saisi de la contagion patriotique, se fait inscrire comme enrôlé volontaire ; il croit simplement devancer l'appel, et laisse à la garde de Dieu sa femme et trois enfants. Par une sorte de scrupule, pour alléger une si lourde charge, il prend avec lui ce fils, qui sera un jour l'illustre statuaire, et l'emmène à travers les chemins de la Vendée. Cette tendre intelligence va s'éveiller au bruit du canon ; ce corps si délicat se fortifiera aux fatigues d'une campagne ; pour la première fois, son cœur battra aux cris des mourants, à la vue de la terre rougie de leur sang, aux lueurs sinistres des incendies qui, le plus

lequel il se sent entraîné. A ses tâtonnements, à ses premiers essais, son père s'écrie : « Non, non, je ne te mettrai pas dans les arts du dessin. Combien n'y ai-je pas éprouvé de déceptions ! Prends un bon métier, mon enfant ; n'écoute point ton ambition ; ne trompe pas l'espoir et la prévoyance de ton père. » Ces sages conseils devaient se heurter sans succès contre une vocation naissante que ses progrès rendront irrésistible ; il sent la flamme sacrée s'allumer en lui ; il a une énergie déjà virile qui s'accroît devant les obstacles ; il entend « cette voix intérieure qui, lors des grandes épreuves, lui répétera : Marche ! marche ! » Sa mère, la confidente de ses projets d'avenir, lui prête son appui ; elle obtient qu'il suive le cours de dessin de l'Ecole centrale, récemment transférée dans le Grand-Séminaire, qui sert actuellement de Musée. Le jeune David avait alors douze ans. Il se livre ardemment à l'étude, sous la direction de Marchand. De ces années studieuses David d'Angers a toujours gardé un profond souvenir ; il dépeint « le maigre costume qu'il portait, les petits sabots, le bonnet de laine et l'habit de camelot, rigoureusement serré à la taille. » C'est la marque d'une âme élevée, chez un homme de génie, ajoute M. Jouin, de ne pas rougir des jours obscurs qu'il a dû traverser, et nous ne savons rien de plus fortifiant pour ceux qui luttent contre la pauvreté que de pareilles confidences sur les lèvres de celui qui a été l'artisan de sa propre fortune.

Bien que Pierre-Louis David ait paru céder pour les premières études de son fils, il revenait sans cesse dans ses entretiens sur le chapitre des artistes morts dans la misère et dans l'oubli ; mais la détresse était si grande dans cette pauvre famille qu'il se voyait forcé d'appeler le jeune artiste à son aide. « Quoique très-jeune, j'aidais mon père, en exécutant sous ses yeux certains ornements décoratifs d'une grande simplicité ; à mesure que ma main prit quelque assurance, ma collaboration devint plus importante ; mon père ne savait que sculpter l'ornement, il me confiait les figures des saints ou des personnages fantastiques ; mais s'il arrivait du monde à l'atelier, j'avais soin de disparaître, et mon père, se plaçant auprès

des figures que j'avais ébauchées, semblait y avoir travaillé lui-même. Parfois je lui apprenais à dessiner. Il était doué de très-grandes dispositions, mais il avait commencé trop tard. Je travaillais toute la semaine avec mon père ; les dimanches étaient consacrés à l'étude avec Marchand, et plus tard avec Jacques Delusse. » Pierre-Louis David, pour éprouver son fils, lui donna un jour, au château de Milon, près d'Angers, un panneau à remplir ; celui-ci le composa et l'exécuta entièrement. Ce début, où le statuaire se révélait, fut suivi d'autres essais qui constatèrent de réelles aptitudes. Il modelait vers ce temps un bas-relief pour servir d'enseigne à un cordonnier de sa ville natale ; ce bas-relief figure aujourd'hui au Musée David.

Lorsque Marchand mourut, en 1804, Delusse, élève de Vien, lui succéda à l'Ecole centrale et prodigua au jeune David les marques de la plus vive affection. Ce fut lui qui, à force d'instances, de stratagèmes, en quelque sorte, finit par ébranler cette opiniâtreté aveugle du père, qui ne faisait de concessions qu'à regret. Je ne puis suivre M. Jouin et relater, avec les développements qu'elles comportent, toutes les phases de ce dur apprentissage trempé de larmes ; ces touchantes scènes d'intérieur, où la mère de famille, *cet être angélique,* comme son fils l'appelle, se montre la providence du logis ; cette tendresse, toujours en éveil, qui arrache le jeune David à la mort, le jour où, exaspéré, la tête perdue, il avait tenté de s'empoisonner. Vaincu par la persévérance d'une telle volonté, Pierre-Louis David donna son consentement définitif ; mais c'est encore à son excellent professeur Delusse, qui lui prête quarante francs, que le jeune artiste doit de pouvoir faire le voyage de Paris.

David raconte ainsi les incidents étranges de son départ :

« En ce temps-là, on partait d'Angers la nuit, à trois heures du matin. J'arrivai à la diligence, portant mon petit paquet sous le bras ; mon père s'était écarté de quelques pas ; un coup de pistolet fut tiré sur moi. Je ne fus pas atteint, mais je demeurai étourdi de la commotion. Nous nous mîmes, mon père et moi, à courir dans

la direction du meurtrier ; il ne nous fut pas donné de le rejoindre : il avait pris la rue de l'Écorcherie et les ruelles qui avoisinent la place Cupif. Nous avons pensé que cette lâche agression devait être le fait d'un jeune sculpteur que son père avait envoyé, peu auparavant, étudier à Paris, pendant l'espace de deux années. Peut-être ces gens jaloux supposaient-ils qu'après un stage rapide, je reviendrais moi-même, et que, m'associant avec mon père, nous leur ferions du tort... Enfin, j'eus la joie d'arriver à Paris, après avoir fait la route à pied depuis Chartres, mes modestes ressources ne m'ayant pas permis de continuer le voyage en voiture. »

En effet, le jeune David n'avait plus que neuf francs, lorsqu'il franchit la barrière de la Conférence. En revanche, il avait ses vingt ans et une énergie indomptable. L'aspect nouveau d'une capitale, la magnificence de ses monuments, n'éveillent en lui qu'une surprise, une admiration contenues et ne le détournent qu'à demi du souvenir de son cher Anjou, « sa patrie », comme il l'appelle, et des bords enchanteurs de la Loire. Une idée le domine, l'aiguillonne sans cesse : « Dans trois ans, j'aurai le prix de Rome », a-t-il dit à sa mère. Il veut tenir à la lettre cet engagement, mais à l'aide de quels sacrifices ! Ses souffrances passées sont-elles comparables au douloureux calvaire qu'il va péniblement gravir pendant trois longues années, passant le plus souvent une partie de ses jours au labeur ingrat de manœuvre, moyennant un infime salaire, n'ayant pour l'étude sérieuse que les heures de la nuit. Élève du statuaire Roland, David a consacré à la mémoire vénérée de son maître une touchante notice ; il dépeint ses débuts, humbles comme les siens ; c'est pour ainsi dire un examen rétrospectif sur lui-même. « Oh ! comme on serait saisi d'une douloureuse pitié, s'écrie-t-il, si l'on pouvait pénétrer dans ces mansardes mal abritées, refuges de la misère, où le jeune sculpteur pétrit de ses mains fiévreuses et humecte des sueurs de son front, l'argile qui doit devenir une chair vivante et s'empreindre à jamais de fortes et chaleureuses inspirations ! C'est là qu'aux douteuses clartés d'une lampe fétide, l'œil ardent, portant haut le front et comme aspirant la gloire, il oublie

les heures qui devaient être consacrées au sommeil. Il est maître de lui, puisqu'il dompte la nature. Il veille, il vit par l'intelligence, tandis qu'autour de lui tout est plongé dans un engourdissement profond. Ses yeux, étincelants d'enthousiasme, interrogent le ciel. Peut-être y cherche-t-il une étoile, son étoile de prédilection, qui semble s'animer sous son regard et lui tracer une route de feu vers un meilleur avenir, comme celle qui jadis guida les mages à Bethléem, vers la crèche dépositaire du berceau d'un Dieu et d'une religion nouvelle. »

Excédé de travail et de privations, il passe ainsi les deux premières années dans la situation la plus douloureuse. M. Jouin s'appuie de notes authentiques, et nous montre le jeune artiste dissimulant à tous son manque de ressources, en proie aux angoisses de la faim, ne voulant en somme compter que sur lui-même; puis, enfin, dompté à son tour par la nature, après tant de fatigues et de secousses morales, tombant anéanti sur la couche de misère d'où il se relève, grâce à un concours de hasards inouïs.

« Indépendamment des études qu'il poursuivait sous l'œil de Roland, écrit M. Jouin, David trouvait le temps de s'initier à la science de l'anatomie en compagnie de Béclard, son compatriote. » M. Robert David d'Angers a entre les mains de minutieux et remarquables dessins, exécutés par son père, à cette époque, sur les pièces disséquées, tant à l'Hôtel-Dieu pour l'anatomie de l'homme, que dans les chantiers d'équarrissage pour l'étude du cheval. Ne se trouvant pas satisfait d'interroger la mort, afin d'exprimer la vie, David se mit à modeler, pendant ses longues veilles, les compositions du Poussin, ce maître qui, plus que tout autre, devait parler à son âme, comme penseur et comme génie vraiment sculptural. Il écrivait alors à un ami d'Angers : « Je suis presque toujours malade, et mes études me prennent tout mon temps. » Vers le commencement de 1809, il s'était vu décerner par l'Académie une médaille d'encouragement, et dans le concours d'essai qui lui valut cette récompense, le peintre Louis David, l'auteur des *Horaces*, l'avait remarqué et avait fait valoir *l'énergie passionnée* qui caractérisait

l'étude de son jeune homonyme : il l'avait même fait venir après l'entrée en loges de cette même année, et lui avait dit avec sa familiarité habituelle : « Nous ne sommes pas de la même famille par le sang, mais nous avons une certaine parenté par le talent ; je te prédis que, si tu ne t'endors pas en route, tu seras assis près de moi dans un de ces fauteuils Mazarin, où tu ne découvres aujourd'hui que des juges, où tu ne verras plus tard que des égaux. » A ce premier essai, où il ne remporte que le second prix de Rome, son maître lui avait donné son suffrage ; il lui avait même dit : « Courage ! continue, le premier prix t'était dû, on t'en a frustré, mais nous verrons au prochain concours. »

L'année 1811 s'élève radieuse et pleine de promesses pour ce jeune et vaillant lutteur. Il obtient le prix de la tête d'expression, *la Douleur*, sujet qu'il devait sentir entre tous et qui ne répondait que trop aux déchirements de son cœur. Là ne devait pas s'arrêter son succès ni ses peines : deux mois après il remportait le premier grand prix avec un bas-relief représentant la mort d'Épaminondas. La fortune, plus clémente, paraissait enfin lui sourire, mais non sans lui porter son trait le plus acéré : il apprend la mort de sa mère ; il la pleure de toutes ses larmes ! L'unique confidente de ses projets d'avenir n'emportera point dans la tombe cette suprême joie du triomphe de son fils !

GUSTAVE MARQUERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

TRÉMEUR OU L'HOMME SANS TÊTE

CONTE BRETON

L'homme sans tête ! voilà un titre étonnant, direz-vous peut-être. Mais on prétend qu'il y a dans tout pays des hommes (que l'on me pardonne de m'exprimer ainsi !) des hommes, hélas ! et des femmes *sans tête* ; c'est connu. Mais comme le mien, non, l'histoire n'en mentionne pas d'autre, si ce n'est saint Denis, qui n'en approche pas ; et le conteur breton qui m'a rapporté ceci mérite, à mon avis, un brevet d'invention, que vous voudrez bien, j'ose l'espérer, lui décerner aujourd'hui.

C'est d'ailleurs le conteur lui-même qui va parler devant vous. Il se nomme *Lawik-al-Luch,* Guillaume-le-Louche, tailleur (sauf votre respect) et bedeau à Poullaouen ; de plus, passablement lettré pour un sonneur de cloches, vu qu'il possédait une petite teinture d'histoire et de mythologie [1].

Guillaume-le-Louche a, dans le même récit, deux manières de raconter : le bedeau se donne parfois des airs de sermonneur ; puis le tailleur (sauf le respect que je vous dois), mettant la bride sur le cou à sa verve comique, risque parfois des détails que le

[1] Les tailleurs sont généralement méprisés en Basse-Bretagne ; aussi, lorsque le conteur parle d'un tailleur, il dit toujours : « Sauf votre respect. »

bedeau pourrait désavouer : c'est un conteur en partie double. Son excuse est dans la naïve morale qu'il essaie de répandre au milieu de ses tableaux fantastiques [1].

Récit de Guillaume-le-Louche.

I

Il y avait autrefois, à ce qu'on dit, du côté de Plouguer, là-bas, sur le bord de l'Aulne, au dessous de Carhaix, un village habité par des païens qui adoraient des dieux, des demi-dieux, des déesses, des diablesses, et un tas de vilaines choses. J'ai entendu dire par des savants que leurs chefs s'appelaient *Druides*. C'étaient des magiciens ou sorciers qui, pour savoir l'avenir, coupaient du gui sur les chênes avec des faucilles d'or. Mais, pour deviner l'avenir, ces affreux sorciers ne se contentaient pas de cueillir du gui, ils faisaient mourir sur les *tables de pierre*, que l'on voit encore sur nos landes, des victimes humaines, des enfants, des chrétiens surtout, qui étaient leurs plus grands ennemis.

Dans ce temps-là, la croix de Notre-Seigneur n'avait pas encore trois cents ans. Vous voyez que mon histoire est plus vieille que Mathusalem : n'importe, les vieilles choses valent bien les neuves, comme disait le vieux *Bornik* (le Borgne), sacristain et fossoyeur du monastère.

Le druide et chef du village de Plouguer s'appelait Barbarus ou Barbarum, un nom de païen dans ce genre-là, et il avait un fils, un guerrier généreux, brave et très-grand, qui se nommait Trémeur.

Or Trémeur, qui avait de l'esprit et du courage, ne voyait qu'avec pitié les cérémonies de ces maudits païens, au milieu desquels il vivait.

Un soir, après une bataille, on amena des prisonniers au village.

[1] La légende (Vie de saint Tremeur ou Tromeur) dit qu'il était fils de Comorre et de sainte Triphine. Nous avons préféré, dans ce conte fantaisiste, nous écarter de la légende pieuse, dont notre conteur ne faisait pas mention.

Ils furent enfermés dans des grottes de pierre, au fond desquelles on les enchaîna. Ce soir-là, l'orage menaçait. Cependant, comme il avait vu enfermer un vieillard à longue barbe blanche, Trémeur s'en vint, à la nuit, rôder autour de la caverne et entendit à l'intérieur une voix qui disait : « Seigneur, prenez votre serviteur, mais que son sang serve du moins à la conversion des païens ! »

Ces paroles étonnèrent Trémeur, et, renversant la porte de pierre, il entra résolûment dans le cachot. Alors il vit le vieillard à genoux : ses mains chargées de chaînes étaient levées vers la voûte sombre, et la lueur des éclairs, passant entre les rochers, illuminait par intervalles son front chauve et blanc.

Je ne puis vous rapporter ce qu'ils se dirent entre eux. Ce qu'il y a de certain, c'est que Trémeur brisa avec sa hache les fers qui serraient les mains du captif, et qu'ils sortirent ensemble de la caverne.

L'orage et la nuit auraient pu cacher leur fuite. Par malheur, comme ils allaient quitter le village, voilà qu'un druide les aperçut et, se mettant au milieu du chemin, vint leur barrer le passage. Trémeur reconnut en tremblant Barbarus, son terrible père, qui d'une voix courroucée, lui demanda où il allait avec ce prisonnier.

Trémeur, qui ne connaissait ni la crainte ni le mensonge, répondit sans hésiter : — Laissez-nous passer, mon père ; ma résolution est prise : je veux sauver ce vieillard innocent et me faire chrétien.

— Toi, chrétien ! s'écria Barbarus d'une voix formidable, en brandissant sa hache. Non ! non ! par la barbe du grand Hu, chrétien tu ne seras pas !

Et, en disant cela, il porta un coup si violent à son fils, qu'il lui trancha la tête. — Voilà l'*homme sans tête*. — Mais, comme Trémeur était d'une force prodigieuse, il retint, sans broncher, sa tête contre sa poitrine. Au même instant, il y eut un grand coup de tonnerre ; un zigzag de feu passa entre nos trois hommes, et, si le tonnerre fait souvent du mal, cette fois il fit un bon coup, car Barbarus avait reçu la bordée et ne remuait plus ni pied ni patte.

— Voilà qui va bien! — Nos deux amis ne restèrent pas à le regarder longtemps, et prirent le large, le prisonnier remorquant Trémeur, qui suivait aussi bien que possible, en portant sa tête sur son estomac... Ça devait être assez drôle, tout de même, de voir marcher un homme sans tête; mais le sacristain de Plouguer jurait que c'était la vérité. Il n'y a donc pas à en douter.

Il faut vous dire que le vieillard n'était autre que saint Herbot, l'ermite, lequel fut un des plus grands saints de notre pays, qui n'en manque pourtant pas. Vous connaissez de réputation saint Herbot, l'ami des laitières, un saint plus doux que le beurre qu'il fait *lever comme l'éclair*.

Enfin, quand ils furent rendus un peu loin du village des druides, l'ermite, voyant que son compagnon suait à grosses gouttes à porter ainsi sa tête sur son cœur, lui offrit d'abord de la porter à son tour, pour le reposer. Mais aussitôt il réfléchit que, s'il lui tirait tout à fait sa tête, il était probable que le pauvre diable ne s'en trouverait pas mieux. Et pourtant on dit qu'il y a bien des gens qui seraient meilleurs sans leur mauvaise tête. N'importe, il vint tout à coup une fameuse idée à saint Herbot. Vous allez voir.

On passait alors devant une ferme, et la ménagère barattait du lait dans son ribot, sur la porte de sa maison.

— Vous faites-là de bon beurre apparemment? dit saint Herbot.

— Ma foi non, mille malheurs! répondit la fermière en jurant un peu. Ce fichu lait ne lève pas du tout; sans doute à cause de l'orage.

— Bah! fit le saint en riant en dessous; c'est que vous ne vous y prenez pas bien, ma bonne femme.

— Ah! répliqua celle-ci, je ne m'y prends pas bien! Voilà qui est fort! moi, la meilleure du pays pour le beurre! Vous radotez, vieux bonhomme.

— Par les cornes de ma vache! fit saint Herbot irrité. Tenez, bonne femme, je parie qu'en trois coups je fais lever toute votre barattée, si vous voulez m'en donner un petit morceau après.

— Un morceau je vous donnerai, dit la fermière; mais quant à faire lever mon beurre en trois coups... vous plaisantez.

— Possible, mais laissez-moi faire.

Et, en disant cela, l'ermite prit le manche du ribot, frappa trois bons coups, ni plus ni moins, et dit à la fermière : — Regardez-y vous-même.

En vérité, le beurre était fait, et du beau encore ! C'était merveilleux, et la fermière ne savait trop qu'en penser. Elle pensait, je crois, qu'il y avait du sorcier là-dessous, surtout quand elle vit l'ermite prendre du beurre dans ses mains, puis, après avoir bien beurré le cou de Trémeur avec son couteau, lui replacer la tête entre les deux épaules et lui dire :

— Maintenant, mon ami, te voilà restauré ; ta tête est assez solide, tu peux courir le monde. Seulement gare au feu et à la chandelle ! Prends garde aux coups de soleil, car du beurre, vois-tu, ça fond à la chaleur, et adieu ta pauvre tête, mon garçon ! Te voilà prévenu à présent. Avant que je te quitte (car j'ai de l'ouvrage ailleurs), mets-toi à genoux, afin que je te baptise au nom de la Trinité.

Trémeur se mit donc à genoux, et saint Herbot lui versa de l'eau sur le crâne, en disant : *Ego te baptiso.* Ce qui veut dire, si vous savez le latin, comme disait le sacristain : « Je te baptise avec de l'eau. »

Voilà qui va bien, très-bien, si bien que saint Herbot vira de son côté et laissa Trémeur bien recollé, bien redressé et non moins étonné. Quant au reste du beurre, la fermière, le regardant comme ensorcelé, l'offrit, la bonne âme, à Trémeur, qui l'accepta et le mit dans sa poche pour son souper, vu que l'appétit commençait à lui revenir.

Désormais notre homme pouvait voyager sans trop de crainte par le temps couvert ; et, en prenant quelques précautions, sa tête, à la rigueur, valait autant que celle de bien des gens. Il est vrai que ses yeux étaient un peu fixes et hagards, et qu'il ne pouvait plus tourner le cou ; mais quand on a été sur le point de perdre à jamais *la boule,* on ne doit pas y regarder d'aussi près.

II

Trémeur eut, dit-on, de belles aventures. Comme il était guerrier et d'une force prodigieuse, il tua plusieurs géants, ogres et bêtes féroces qui désolaient le pays.

Il est bon de vous dire qu'il avait juré de ne pas se marier, et, en cela, il n'avait peut-être pas tort, vu que, si une beauté lui eût tourné la tête, adieu la colle et le reste... Vous comprenez.

Pourtant le diable, celui qu'on nomme chez nous le *vieux Guillaume,* non pas le lugubre Satan, mais un diable comique, tendre et bon enfant; donc, ce farceur de diable-là avait aussi juré de jouer un tour à Trémeur, parce que Trémeur, en se convertissant, lui en avait joué un autre. Satan voulait le rendre amoureux, naturellement, pour lui faire perdre la tête une seconde fois.

Voilà donc qu'un jour notre homme, en passant dans une forêt, rencontra un vieillard tout à fait vénérable, et qui pleurait comme une Madeleine, sauf qu'il avait une vilaine barbe rouge.

— Qu'avez-vous donc, vieux père? lui dit-il avec compassion. Pourquoi pleurez-vous?

— J'ai bien sujet de pleurer, répondit l'autre, en grinçant. Voyez-vous, là-bas, les hautes murailles d'un manoir maudit? Eh! bien, ma fille unique est là, prisonnière d'un méchant ogre, qui doit la manger ou l'épouser demain; ce qui est à peu près la même chose.

— Ah! diable! fit Trémeur, je ne dis pas non; mais je n'aime pas à me mêler à des aventures où il y a des femmes; ça ne vaut jamais rien.

— Oh! oh! s'écria le tentateur, vous êtes un drôle de corps! mais ma fille n'en sera pas moins mangée, puisque vous, qui avez l'air si vaillant, vous n'avez pas le cœur de...

— Halte-là, mon vieux! On n'a jamais dit que Trémeur fût un lâche: pour la tête, passe encore, mais le cœur est fort; ainsi donc, vu que le temps est couvert, je m'en vais la chercher, votre fille. En attendant, vous, priez pour moi.

L'homme rouge fit entendre une sorte de rugissement à ces mots ; mais Trémeur était déjà en route, et comme il ne pouvait détourner la tête, il ne vit pas le vieux coquin faire une gambade sur ses pieds fourchus et une grimace de possédé.

Voilà qui va bien, comme disait le sacristain.

Je ne perdrai pas de temps à vous raconter comment le fils de Barbarus fendit l'ogre en deux, d'un seul coup de hache, et sauva la fille du diable. Ah ! ce n'est pas ce qu'il fit de mieux, en vérité ; car on dit que la fille du diable court encore par le monde et que ses petites-filles, les mauvaises pensées, volent et s'étendent comme d'horribles vapeurs sur la triste humanité... Toujours est-il qu'une heure après, il revint dans la forêt, vers l'endroit où il avait laissé l'homme rouge. Comme la jeune demoiselle était trop faible pour marcher, elle se laissait porter par Trémeur, que ça n'arrangeait pas trop, vu qu'elle se cramponnait à son pauvre cou et qu'elle était diablement jolie. Trémeur avait beau chercher ; impossible de retrouver le vieux père. Il suait à grosses gouttes ; le soleil passait pas endroits à travers le feuillage, et il s'aperçut bientôt avec effroi que le beurre commençait à couler sur sa poitrine.

— Si ma tête allait se décoller ! pensa Trémeur, en posant malgré elle la jeune fille sur la terre.

— Vous n'allez pas m'abandonner, au moins ? dit la belle en pleurnichant.

— Comment faire ? répondit Trémeur, fort-inquiet. Je vous ai sauvée, ma belle dame, pour vous rendre à votre père. Où est-il ? dites-moi : je vous conduirai n'importe où,... si le temps est couvert.

— C'est inutile, reprit la commère ; mon père ne me recevra plus chez lui, parce qu'un chrétien m'a portée dans ses bras. Je suis perdue ! Ah ! ah ! ah !...

Et puis des larmes, en veux-tu ? en voilà.

— Je ne peux pourtant pas la garder avec moi, se dit notre ami, rudement contrarié ; d'ailleurs, c'est contraire à mes opinions.

Le bon Trémeur, dans cette terrible passe, éprouvait, comme on dit, une fière suée, si bien que le beurre fondait, fondait toujours

de plus en plus. Voilà qui va mal ! Encore quelques minutes, et sa tête, qui branlait déjà, allait, pour sûr, glisser de dessus ses épaules...

Par bonheur, il se rappela que saint Herbot lui avait dit de faire le signe de la croix, quand il se verrait en mauvaise veine. Ayant donc fait son signe de croix fort à propos, il ressentit subitement une sorte de frisson ; la colle cessa de fondre, et, à la place où la jeune fille avait été assise, il ne vit plus rien, rien du tout, que le gazon fumant et roussi... Il comprit que le diable était là-dessous et jura de plus belle que dorénavant on ne l'y prendrait plus, à se mêler d'aventures concernant fille, femme ou veuve.

Après une telle affaire, — et vous conviendrez qu'elle avait été chaude pour lui, — Trémeur devait avoir une furieuse soif. Voyant le temps couvert et orageux, il se hasarda à sortir de la forêt. Une grosse pluie ne tarda pas à tomber, et notre camarade, qui avait oublié son parasol, fut bientôt trempé jusqu'aux os. Pourtant, il continua sa route et aperçut enfin une maison, une chapelle à l'enseigne de gui, comme c'était déjà la mode dans ce temps-là. La vue de cette enseigne de malheur augmenta encore sa soif, si bien que le voyageur s'approcha sans défiance de la porte de ce cabaret. Alors il remarqua qu'une femme se tenait assise au comptoir, sur lequel on voyait alignés des verres, des chopines, des pichets de vin et de cidre ; et tout cela était bien tentant pour un homme aussi altéré. Mais à la vue d'une femme, le fils de Barbarus recula en soupirant, et, raffermissant sa pauvre tête qui en avait tremblé, il se disposait à se remettre en route, quand on le toucha à l'épaule.

— Eh bien ! l'ami, lui dit un homme un peu rouge, mais aimable, on passe donc devant la boutique à Bacchus sans dire bonjour ? La vieille Proserpina, mon épouse, que vous voyez là, verse pourtant bonne mesure aux pratiques, quoiqu'elle ait cent cinquante ans sonnés. Hé, hé, hé !...

En entendant parler de cent cinquante ans, Trémeur se sentit rassuré, le malheureux ! Il ignorait qu'il y a des vieilles plus rouées que des jeunes. Il revint donc sur ses pas et entra dans le cabaret.

Il aurait dû se méfier autant du cabaret que des femmes, jeunes ou vieilles ; mais la soif, la terrible soif, la pluie qui tombait, la vue des pichets de cidre, rien que la main à tendre et deux sous à donner ; ah ! un Breton, un vrai Breton n'y saurait tenir !

Voilà qui va mal !... très-mal !...

Trémeur entra donc, et, la langue épaisse, comme de raison, il demanda à boire un bon coup de *sistr'-mad.*

La vieille Proserpine lui en versa à pleins bords, dans un énorme pichet ; notre voyageur était tout trempé. L'homme rouge ralluma naturellement le feu, et fit asseoir Trémeur le plus près possible du foyer. Trémeur, tenant son pichet sous son menton, se mit à boire avec délices, sans voir la vieille sorcière qui riait, le feu qui flambait par derrière, et le beurre qui fondait rapidement sur son pauvre cou...

Soudain le diable s'en mêla, pour sûr, car la tête décollée roula dans le grand pichet que le buveur tenait à deux mains. Or, le sacristain, qui était un fameux farceur, quoique fossoyeur de son état, disait que Trémeur continua à boire son cidre, avec tant d'ardeur, qu'il avala... (En vérité ceci est trop dur à avaler, tout de même !) Mais que voulez-vous ? Il disait donc que Trémeur avait avalé sa tête, sa propre tête, et qu'il ne s'en aperçut qu'au moment de payer la dépense et de dire *kenavo*, bonsoir à la compagnie...

Rassurez-vous : nous ne suivrons pas ce farceur de sacristain dans cette affreuse plaisanterie, et je vais vous dire la vraie vérité :

Pour lors, le chef décollé ayant roulé dans le fond du pichet, l'homme rouge, qui se tordait de rire, attacha le pichet, avec une ficelle, sur le dos de Trémeur, et lui dit qu'on n'avait plus besoin, dans un cabaret, d'un imbécile sans tête, et par conséquent sans bouche pour consommer le bon cidre. C'était assez naturel, et le pauvre Trémeur le comprit. Il se mit donc en route avec son pichet et sa tête sur son dos, et résolut d'aller trouver saint Herbot, son parrain, dans l'ermitage où il demeurait, près de la cascade qui porte son nom.

— Toc, toc.

— Qui est là ?

Pas de réponse.

Saint Herbot, ayant regardé par la lucarne, s'écria : — Voilà un drôle de vagabond, sans figure. Ah ! je parie que c'est mon filleul !... Tu t'es mis au soleil, ou trop près du feu, mon garçon : le beurre a fondu, et...

— Et ma tête a filé, et je viens vous la redemander, mon parrain.

Trémeur ne répondit pas ainsi, comme de raison ; mais il essaya de le faire comprendre, à la manière des muets, en remuant ses épaules et son pichet.

— Ceci n'est pas trop clair, fit saint Herbot; il faudrait d'abord me dire où elle est, ta diable de tête.

Alors, en secouant plus fort le grand pichet où le cidre clapotait joliment, Trémeur réussit à saisir la ficelle et fit signe à l'ermite de regarder dedans.

— Par les cornes de ma vache ! s'écria le patron du bon beurre, en examinant le pichet fatal, voilà sa tête, sa tête noyée dans du cidre! Ah! c'est un gros péché d'ivrognerie, et cette fois, mon pauvre garçon, il n'y a que notre Saint-Père le Pape qui peut t'absoudre et te restaurer, si c'est un effet de la volonté de Dieu. En attendant, mon fils, entre ici et causons un peu.

— Vous plaisantez, mon parrain. Comment voulez-vous que je cause? avait l'air de dire Trémeur, au moyen de contorsions pitoyables.

— Ah ! c'est juste, fit saint Herbot en riant. Alors repose-toi, mon garçon, tu partiras ensuite. A défaut de tête, je vois que tu as du cœur, et ça vaut tout autant, et même davantage.

Trémeur vint donc s'asseoir dans la grotte, puis, après s'être reposé, il se leva, fit ses adieux comme il put à son vieux patron, et partit par la route du Huelgoat, pour aller à Rome demander au Pape le pardon de ses péchés, et sa tête, s'il était possible de la rafistoler.

Mais vous pensez bien que l'on ne peut aller à Rome sans boire

ni manger, comme un aveugle qui va de Gourin à Carhaix. Aller à Rome! Seigneur Dieu!! Épouvanter le Pape et les cardinaux, en leur montrant un tel fantôme ambulant, avec sa tête dans un pichet sur son dos!... Non, non, cela n'était pas possible! Dieu, qui lui laissait la vie, ne pouvait permettre cela, en sorte que le malheureux, marcheur infatigable, resta dans le pays breton, où il ne cessait d'errer au hasard, allant et venant, pour se rendre à Rome où tendaient tous ses vœux.

Spectre horrible! il marchait ainsi nuit et jour, comme l'ombre du trépas, priant d'intention, priant sans cesse, et demandant à Dieu d'abréger son épreuve. Il marchait depuis si longtemps, qu'il devait se croire bien près de son but. Pourtant ses forces commençaient à s'épuiser.

Enfin, un soir, après avoir monté la grande côte de Carhaix, l'homme sans tête, accablé de fatigue, voulut s'appuyer contre le mur du cimetière, mais il manqua son coup : le maudit pichet donna contre une pierre et fut mis en pièces, si bien que la malheureuse caboche roula dans la poussière du chemin, où le décapité essaya, durant la moitié de la nuit, de la retrouver à tâtons. Par malheur, sa tête avait roulé trop loin sur la pente; il lui fut impossible de la rattraper, et il tomba mourant dans la douve du chemin.

En vérité, on en mourrait à moins, comme disait le fossoyeur en riant.

Voilà l'histoire de l'homme sans tête. Elle m'a été racontée par mon grand-père, qui la tenait du vieux Bornik, sacristain du couvent de Plouguer, lequel la tenait du frère sommelier, qui était très-causeur et gai comme le bon cidre.

Finalement, je vous engage à aller vous promener du côté de Carhaix, si vous ne connaissez pas ce beau pays: vous y verrez l'*homme sans tête*. Il est toujours là, à la place où il tomba jadis, couché contre le talus du cimetière de Saint-Trémeur; seulement il est changé en pierre, naturellement, pour durer davantage sous le soleil et la pluie, et pour rappeler au monde cette histoire surprenante et surtout véritable.

Pour moi, je dis en finissant que, si Trémeur avait perdu sa tête, il avait gardé un cœur fort; ce qui prouve peut-être que le cœur vaut mieux que la tête.

— Et nous, mes amis, nous pensons absolument comme notre naïf conteur, car c'est le cœur, en effet, c'est-à-dire le dévouement, l'abnégation et la charité qui font ici-bas les héros et les saints.

E. du Laurens de la Barre.

Coat-ar-Roch, 25 août 1878.

ÉTUDES SUR LA TERREUR

—

LES NOYADES DE NANTES*

Lamarre (Lucien), 71 ans, infirme; ancien aumônier du couvent de Sainte-Élisabeth à Nantes, qualifié aussi de prêtre de Saint-Similien, paroisse qu'il habitait rue Porte-Neuve; entra le 3 août 1792 à Saint-Clément et fut transféré dans les autres prisons.

De Lamarre (Siméon-François), né à Rennes, paroisse Saint-Germain, 69 ans, curé de Bouvron, titulaire des bénéfices du Bois-Jeannot en Saint-Herblain et de la Chapelle-Saint-Georges; transféré du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, et dans les autres prisons. (Un prêtre nommé Pierre Delamarre s'embarqua pour Ostende le 11 octobre 1792. Était-ce le vicaire de Rezé ou un autre abbé de la Marre qualifié de prêtre de la Sarthe, et qui entra aux Carmélites le 1er octobre 1792?)

Landeau (Jacques), 62 ans, recteur de Moisdon; on le trouve pour la première fois, le 10 septembre 1792, au séminaire; il entra aux Carmélites le lendemain.

De Lapasseig (Charles-Étienne), né à Paris, 60 ans, bénédictin de Saint-Gildas-des-Bois, demeurait avec un autre bénédictin du même couvent nommé Lecerf; tous les deux furent transférés du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis au Château, où ils déclarèrent qu'il voulaient rester en France, ensuite aux Carmélites.

* Voir la livraison de septembre 1878, pp. 203-214.

LECERF (Julien), né à Saint-Hilaire-de-Villechien (?), district de Mortain, Manche, 64 ans, bénédictin ; voir le précédent.

LECOQ (René), 66 ans, recteur du Gavre, entra aux Carmélites le 1er octobre 1792.

LEGÉ (Jean-Pierre), 31 ans, vicaire de la Rouxière, entra aux Carmélites le 15 décembre 1792, ce qui n'empêcha pas le département de l'inscrire comme émigré le 3 octobre 1793, parce qu'il ne s'était pas soumis à la loi sur la déportation.

LEGRAND (Guillaume), 61 ans, inscrit en certains endroits comme aumônier ou vicaire à Guenrouet ; titulaire des bénéfices de la Freusaye et des Bodiguelles (?) ; entra aux Carmélites le 10 octobre 1792 ; dans une lettre datée de cette prison, le 6 juin 1793, il se dit sous-diacre, infirme, de la paroisse de Guenrouet ; un procès-verbal du 30 septembre 1793 constate à cette date sa présence aux Petits-Capucins.

LEGRAND (René-Joseph-François), né le 26 août 1725 à Redon, paroisse Notre-Dame, capucin du couvent de la Fosse (Petits-Capucins), entra au Château le 23 août 1792 ; transféré aux Carmélites le 10 septembre de la même année.

LEMERCIER (Augustin), né à la Roche-Bernard, 80 ans, ancien recteur de la Chapelle-Basse-Mer, simple prêtre à Guérande, amené de Savenay à Nantes le 26 août 1792 par la gendarmerie, envoyé au Séminaire, où il déclara qu'il resterait en France ; transféré aux Carmélites.

LEMONNIER (René-Aubin), de Saint-Michel-du-Bois, près Segré (Maine-et-Loire), 52 ans, venu avec les prêtres d'Angers ; entra aux Carmélites le 20 septembre 1792.

LENORMAND (Louis-Alexandre), né à Nantes, paroisse de Saint-Denis, 62 ans ; ancien recteur de la paroisse de Toussaint à Rennes, puis doyen et grand chantre de Dol, habitait Nantes et répondit à l'appel de mars 1792 ; envoyé au séminaire le 25 août de la même année, il demanda à aller en Espagne, s'embarqua sur le *Télémaque*, le 10 septembre, et, s'étant trouvé malade quand le navire était encore en Loire, il fut autorisé par le Conseil de la Commune à revenir à Nantes, où il fut enfermé aux Carmélites.

Lepaludier (Jacques), né à Guérande, 66 ans, ancien recteur de Saint-Liphard, infirme, prêtre de Guérande, résidant à Trescalan, fut amené au Séminaire par la gendarmerie le 26 août 1792; déclara qu'il désirait rester en France; enfermé aux Carmélites.

Leroux (Etienne) ne figure sur aucune autre liste de prêtres détenus; il était à Nantes, lors de l'appel du 26 mars 1792, où il demeurait rue de Rennes; on fit à Savenay, chez un abbé Leroux, qui se trouvait alors malade, une perquisition, le 3 avril 1792, mais le prénom n'est pas indiqué. Il y avait à Nantes un vicaire de Saint-Similien portant le même nom, et dont le prénom était Julien, qui répondit à l'appel du 26 mars; un passeport pour Paris lui fut donné le 27 avril 1792. Il y a lieu de supposer que le prêtre désigné sous le nom d'Etienne Leroux, sur la liste des prêtres de la *Thérèse*, était le prêtre de Savenay.

Leroy (Marin), né à Vire (Calvados), 33 ans, estropié, marchant avec des béquilles, desservant de la chapelle de la Chevallerais (érigée depuis en succursale de la paroisse de Puceul), fut enfermé à Saint-Clément dès le 6 juin 1792, puis au Château; déclara qu'il voulait rester en France; fut ensuite envoyé aux Carmélites. Un autre prêtre, nommé René Leroy, fut aussi détenu aux Carmélites, d'où il fut autorisé à sortir, le 22 septembre 1792, comme malade d'esprit; il fut recueilli par ses neveux.

Lesayeulx (Augustin), 69 ans, chanoine de Clisson; enfermé au Château le 30 août 1792, déclara qu'il voulait rester en France, puis entra aux Carmélites.

Locquet (Guillaume), né à Vigneux, 58 ans, chanoine de Clisson, enfermé d'abord au Séminaire, transféré à Saint-Clément, puis au Château, puis aux Carmélites, avait déclaré qu'il irait en Espagne; j'ignore la cause qui l'empêcha de partir, probablement ses infirmités, puisque, n'étant pas sexagénaire, il devait être nécessairement déporté.

Loyand (Joseph), né à Laval, 74 ans, curé de Varades, enfermé à Saint-Clément le 16 juin 1792, fut traduit devant le tribunal d'Ancenis, écroué dans la prison de cette ville le 4 juillet; il demanda comme une grâce de n'être pas conduit à Ancenis par des gen-

darmes, donnant sa parole d'honneur qu'il se rendrait fidèlement ; fut replacé à Saint-Clément, puis au Château ; déclara qu'il resterait en France, et fut envoyé aux Carmélites.

Lucas (Alexis-Julien), de Redon, 31 ans, amené au Bouffay par la gendarmerie, le 22 mai 1793 ; un arrêté de ce jour du Département accorda une prime de cent francs à celui qui l'avait arrêté. Traduit devant le Tribunal révolutionnaire, le 8 juin 1793, le jugement porte que, n'étant point instigateur de révoltes et sujet seulement à la déportation, il sera transféré aux Carmélites, où il entra le 11 juin 1793. Il est qualifié sur une des listes de prêtre lazariste. (Un autre prêtre, chanoine de la Collégiale de Nantes, Jean-Louis Lucas, s'embarqua pour Saint-Sébastien le 14 septembre 1792, et un troisième du même nom, inscrit Louis Lucas, de Saint-Vincent (?), s'embarqua pour Bilbao le 29 septembre de la même année.)

Maccarthy (Jean). La présence de ce nom sur la liste de Godin et Hardouin est une preuve de l'emprisonnement de ce prêtre sur la *Thérèse*, et aucune mention n'établissant qu'il ait été relâché, on peut regarder comme certain qu'il partagea le sort des autres. Les prêtres et élèves du Séminaire Irlandais, au nombre de 17, furent arrêtés le 27 février 1793, et placés aux Carmélites ; parmi eux se trouvait un prêtre nommé *Pierre* Maccarthy ; tous s'embarquèrent pour Cork, sur le navire *la Peggi*, le 8 avril 1793. *Jean* Maccarthy ne figurant sur aucune liste des Carmélites, fut sans doute arrêté postérieurement au transfert sur la *Thérèse* des prêtres des Carmélites. On lit sur le registre de brouillon des procès-verbaux de la commune, dit *plumitif*, séance du 16 août 1793 au soir : « Requête Maccardi, demandant un passeport pour la nouvelle Angleterre ; il n'y a lieu à délibérer. » Cette mention concernerait-elle le prêtre Jean Maccarthy ?

Maillard (Joseph), 72 ans, inscrit sur la liste d'appel du 26 mars 1792, comme ancien vicaire de Saint-Julien de Vouvantes ; entra aux Carmélites le 21 décembre 1792.

Martin (Michel), 68 ans, ancien curé de Bouaye, entra aux Carmélites le 13 décembre 1792.

Matisse (René), né à Nantes, paroisse de Saint-Vincent, 62 ans,

chanoine de la Collégiale de Nantes. Il se trouvait encore sur le navire *la Thérèse* le 30 juillet 1793 ; ce jour, le conseil de la commune délibéra sur un certificat de maladie qui lui avait été donné et dont les commissaires Godin et Hardouin contestaient la sincérité.

Maussion (Joseph), né à Redon, 73 ans, recteur d'Oudon ; conduit au Séminaire le 31 juillet 1792, déclara vouloir rester en France, et fut transféré du Séminaire aux Carmélites.

Meyracq (Joseph-Raymond de), entra aux Carmélites le 27 avril 1793 ; inscrit sur l'une des listes de cette prison avec le titre de vicaire de la Bernardière, paroisse qui ne fait plus partie du diocèse.

Mongis (Pierre), né à Boussay, 71 ans, chanoine de Clisson, amené au château le 30 août 1792, puis transféré aux Carmélites. La liste de Godin et Hardouin porte Mauguy (François), écrit aussi Mauguis. Mauguy était le nom d'un prêtre de la Sarthe qui entra aux Carmélites le 22 septembre 1792 et en sortit le 14 novembre pour retourner dans son département. Il me paraît évident que l'on a mis un nom pour l'autre, ce qui s'explique aisément, les deux noms à peu près semblables s'étant trouvés à la fois sur la liste des Carmélites dont on s'est servi pour composer la liste de la *Thérèse*. Si M. Mongis était mort aux Carmélites, sur la *Thérèse*, aux Petits-Capucins ou même sur la *Gloire*, son acte de décès eût été inscrit sur les mêmes registres que ceux des autres prêtres morts aux mêmes lieux et que j'ai relevés ; s'il eût été mis en liberté, on retrouverait la mention de son élargissement.

Moyon (Jean), né à Pontchâteau, 64 ans, ancien recteur d'Auverné, demeurant à Pontchâteau, entra au Château le 6 septembre 1792, déclara qu'il resterait en France, fut envoyé aux Carmélites.

Mulon (François), 61 ans, prêtre bénéficier demeurant à Machecoul, entra aux Carmélites le 14 ou le 16 septembre, les deux dates étant placées en face de son nom sur des listes différentes.

Mulonnière (Pascal de la), né à Nantes, 64 ans, recteur de Touvois ; fut dénoncé comme disant la messe dans la chapelle de son père, située paroisse de Sucé ; enfermé à Saint-Clément et dans les autres prisons.

Nouel de Kerbodec, né à Nantes, paroisse de Saint-Laurent, 67 ans, chanoine de Clisson ; enfermé au Séminaire, à Saint-Clément, au Château, déclara vouloir rester ; envoyé aux Carmélites.

Pouessel (Hermel), né à Rennes, paroisse de Toussaints, le 6 août 1722, récollet de Nantes, profès du 24 décembre 1740, ancien lecteur de théologie, ancien provincial et visiteur général, demanda vainement au district, le 3 avril 1792, à être dispensé de venir aux appels journaliers, comme étant atteint d'hydropisie ; enfermé au Séminaire où il déclara, le 8 septembre, qu'il resterait en France ; envoyé aux Carmélites.

Poulain de la Guerche (Germain-François-Guillaume), 66 ans, grand chantre et grand vicaire d'Angers ; venu à Nantes en juin 1792, avec l'intention de s'embarquer pour l'Angleterre, fut arrêté et conduit à Saint-Clément le 24 juillet 1792, adressa une requête au Directoire de Nantes, à l'effet d'être ramené dans son département ; le président du Département de Maine-et-Loire, consulté par celui de la Loire-Inférieure, répondit qu'il n'y avait aucune plainte à faire de la conduite de M. de la Guerche, et qu'il pouvait payer sa pension partout où il serait ; il fut, de Saint-Clément, transféré dans les autres lieux de détention des prêtres.

Rebion (Pierre), 52 ans, prêtre, habitant le Loroux, arrêté en même temps que l'abbé Peigné, chez Mme de la Gournerie ; envoyé aux Carmélites le 19 février 1793.

Remeur (P.-Louis), 65 ans, religieux mineur conventuel, prêtre, trois fois gardien, ancien définiteur, confesseur des Dames de Sainte-Élisabeth à Nantes, enfermé au Château le 23 août 1792 et dans les autres prisons.

Richard (Hilaire), né à Saint-Hilaire-du-Bois (actuellement du diocèse de Luçon), 71 ans, ancien recteur de Quilly ; se trouvait au Séminaire le 8 septembre 1792, où il déclara qu'il voulait rester en France ; fut transféré aux Carmélites.

Richard (Jean), 63 ans, vicaire de Varades, avait été nommé électeur dans sa commune ; un passeport lui fut accordé par sa municipalité, pour se rendre à Nantes conformément aux arrêtés ; malgré un certificat de médecin attestant son état de maladie, il dut

venir dans cette ville, et il entra aux Carmélites le 27 octobre 1792. (Autres prêtres du même nom : Richard (Pierre), de Boussay, déporté à Saint-Sébastien le 2 novembre 1792 ; Richard (Joseph), bernardin, déporté en Espagne ; Richard (Toussaint-Georges), capucin ; Richard (Nicolas), arrêté à Pontchâteau, jugé et exécuté à Guérande le 3 ou le 4 pluviôse an II.)

Roland (Michel), prêtre ci-devant habitué de Lusanger (trève de Derval), porte la décision du tribunal révolutionnaire qui l'envoya aux Carmélites le 5 juin 1793. Désigné dans un autre document comme prêtre malouin, deuxième vicaire à Lusanger ; il avait été privé de son traitement par le district de Châteaubriant le 17 novembre 1791, le premier vicaire ayant prêté serment ; arrêté et enfermé au Bouffay en même temps que l'abbé Foulon, ci-dessus inscrit. (Son homonyme M. Roland (Félix-Philippe), incarcéré au Bouffay le 24 frimaire an II, fut jugé et exécuté à Nantes, par la Commission militaire de Noirmoutiers venue en cette ville, le 24 fructidor an II.)

Saint-Jou (François), né à Ivoy-le-Pré, district d'Aubigny (Cher); une lettre du 6 mars 1793, adressée au Département de la Loire-Inférieure par le Directoire de son district, en réponse à des renseignements demandés, expose que M. Saint-Jou est prêtre du diocèse de Paris, licencié ou docteur de la maison de Navarre, qu'il a quitté Paris en 1790, et qu'il est venu à Bourges où il n'a pas prêté le serment ; qu'il y a vécu dans l'intimité de vicaires généraux non assermentés. Il dut entrer aux Carmélites dans les jours de la demande de renseignements ; son nom ne figure que sur la liste de Godin et Hardouin.

Salé (Jean), 52 ans, ancien régent à Ancenis, titulaire de plusieurs bénéfices dont le principal était situé dans la paroisse de Trans ; presque aveugle, résidant à Boussay en 1791 ; entra aux Carmélites le 22 septembre 1792.

Sezestre (Blaise), né à Vieillevigne, 78 ans ; prêtre bénéficier demeurant à Vieillevigne d'après une liste, prêtre ci-devant vivant de messes selon sa déclaration ; enfermé d'abord au Séminaire, puis

à Saint-Clément et au Château, déclara qu'il voulait rester en France; envoyé aux Carmélites.

Stevin (Pierre), né à Arzal, district de Vannes, le 18 septembre 1725, capucin du Croisic, profès du 12 novembre 1750, emprisonné à Saint-Clément et dans les autres prisons.

Tiger (Joseph), né à Trans, 68 ans, recteur de Joué, emprisonné au Séminaire, puis à Saint-Clément et au Château, déclara vouloir rester en France; envoyé aux Carmélites.

Thobye (Barthélemy), né à la Chapelle-des-Marais, 68 ans, recteur de Pouillé; fut enfermé au Château ou au Séminaire avant le 10 septembre, puisque sa déclaration portant qu'il voulait rester en France se trouve aux archives, mais il y a dans les listes une confusion entre les deux prêtres du même nom; l'ancien curé du Cellier étant mort le 4 juin 1793, il n'est pas douteux que le curé de Pouillé ait été emprisonné jusqu'à la fin. Sa présence aux Petits-Capucins le 30 septembre 1793 est établie par un procès-verbal rédigé ce jour à l'occasion d'une ridicule accusation portée contre les prêtres détenus en cette maison. On avait prétendu que des linges blancs étendus aux fenêtres étaient des signaux adressés aux insurgés de la rive gauche de la Loire, et il fut démontré que, l'état de fièvre continue de M. Thobye l'obligeant à changer souvent de linge, il mettait ses couvertures à la fenêtre pour les faire sécher.

DEUXIÈME LISTE

Prêtres enfermés aux Carmélites, aux Petits-Capucins, sur la Thérèse ou sur la Gloire, qui ne furent pas noyés.

Adron (Clément-Jean), natif de Louisfert, 23 ans, demeurant à la Chevallerais (commune de Puceul); traduit devant le tribunal révolutionnaire de Nantes le 7 juin 1793; avait quitté l'habit ecclésiastique depuis deux ans, et bien qu'il n'eût pas fait partie des attroupements de Moisdon, il passait pour fanatiser les esprits; le tribunal le renvoya devant le Département pour qu'il fût prononcé sur

son élargissement. Cet abbé fut enfermé à bord de la *Thérèse* et aux Petits-Capucins ; son nom ne figure que sur la liste de Godin et Hardouin, où il est dit qu'il fut élargi le 5 août 1793.

Allot de Montigné, curé de Princé, district de Vitré, 39 ans ; prêtre reclus à Rennes, à Saint-Melaine ; fut autorisé à venir à Nantes pour s'embarquer, conformément à la loi sur la déportation ; fut enfermé aux Carmélites le 11 octobre 1792, puis sur la *Thérèse;* entra aux Petits-Capucins, d'où il s'échappa avant la translation sur le navire la *Gloire ;* se cacha dans les communes de Granchamp et de Casson. Arrêté à Héric le 15 nivôse an IV, il fut de nouveau emprisonné et mis, au Bouffay d'abord, puis au Bon-Pasteur, d'où il s'évada le 18 prairial an IV (6 juin 1796), en compagnie de M. Gaulier, prêtre originaire de Masserac, âgé de 31 ans, domicilié à Moisdon.

Bernard (Jean) ne se trouve sur aucune liste autre que celle de Godin et Hardouin ; d'après son acte de décès, il mourut sur le navire *la Gloire,* le 17 brumaire an II (7 novembre 1793). L'acte, sur lequel son âge n'est pas porté, indique seulement qu'il était né à Vigneux. Un prêtre de Savenay, portant les mêmes nom et prénom, prit un passeport pour l'Espagne le 11 septembre 1792 ; je ne saurais dire s'il était le même qu'un autre prêtre également nommé Jean Bernard, qui fut arrêté à Châteaubriant et conduit à Nantes le 16 mai 1793.

Chère (François), né à Nantes, paroisse de Saint-Clément, 65 ans, sacriste de la cathédrale de Nantes. Il aurait été, d'après un document qui ne dit rien de plus, emprisonné à Paris et acquitté par le tribunal de cette ville ; était à Nantes en mars 1792 ; fut enfermé à Saint-Clément et dans les autres prisons ; porté sur la liste de Godin et Hardouin comme élargi le 5 août 1793.

Debrest (Jean-Philippe), dit aussi frère Nicolas, né à Rebreuve, diocèse de Boulogne-sur-Mer, 70 ans, religieux récollet à Nantes ; fut emprisonné une première fois au Château, en 1791, puis relâché ; demeura chez les religieuses Saintes-Claires ; entra à Saint-Clément le 6 juin 1792 ; suivit les autres prêtres dans les autres prisons. Le 25 août 1793, il tomba malade aux Petits-Capucins et

demanda à être transféré à l'hôpital du Sanitat ; la municipalité répondit qu'il serait aussi bien soigné aux Petits-Capucins qu'au Sanitat ; il mourut le 28 août 1793. Godin comparut comme témoin à son acte de décès, en date du 1er septembre 1793.

Degennes (Jean-Baptiste), 82 ans, bénédictin (?), paraît avoir été envoyé directement sur le navire *la Thérèse,* car il ne se trouve sur aucune liste autre que celle de Godin et Hardouin, où il est porté comme ayant été élargi le 8 juillet 1793.

Guillet de la Brosse, ne se trouve sur aucune autre liste que celle de Godin et Hardouin, où son nom est accompagné de cette mention: « Élargi le 8 juillet et rentré le 5 octobre ». Une liste des prêtres du département de la Loire-Inférieure dressée en l'an VIII, porte M. Guillet (Denis-Martin) comme ayant été élargi le 8 juillet 1793, puis remis en prison et noyé. Si M. Guillet de la Brosse, dont le prénom n'est pas donné par Godin et Hardouin, s'appelait réellement Denis-Martin, il ne fut pas noyé. On lit dans un rapport du commissaire du pouvoir exécutif, en date du 18 brumaire an V, que M. Denis Guillet, ci-devant titulaire du bénéfice de Sainte-Radegonde au Loroux, « demeure au Loroux; qu'il n'a prêté aucun serment, prêche la paix et la tranquillité et que sa moralité semble on ne peut plus douce ». D'autre part, un prêtre nommé Paul-René Guillet, qualifié de prêtre réfractaire, fut, par ordre des représentants, écroué aux Saintes-Claires le 29 septembre 1793. Sa sortie n'est pas constatée en marge de son écrou, mais souvent cette formalité n'était pas remplie; plusieurs autres prêtres furent ainsi transférés du Bouffay aux Petits-Capucins. M. Paul René Guillet s'est-il trouvé dans le même cas, et, transféré aux Petits-Capucins, a-t-on inscrit par erreur M. Guillet de la Brosse comme étant rentré après avoir été élargi? Je ne saurais le dire.

Hallouin de la Pénissière (Pierre), né près de Clisson, 66 ans, doyen de la collégiale de Clisson, se trouve sur la liste des prêtres qui firent leur déclaration le 8 septembre 1792; il déclara qu'il voulait rester en France; il fut ensuite transféré aux Carmélites, et il obtint la permission d'en sortir, car il fut arrêté le 1er octobre 1793 par ordre de l'accusateur public, et écroué aux Saintes-Claires;

aucune confusion n'est possible, ses qualités étant inscrites à la suite de son nom sur le registre d'écrou et sur son acte de décès, en date du 24 brumaire an II, qui porte qu'il mourut aux Saintes-Claires le 9 brumaire an II (30 octobre 1793).

Janvier (Charles), né à Moisdon, 70 ans, prêtre libre, non inscrit sur la liste d'appel du 26 mars 1792, se trouvait au Séminaire lorsqu'on lui demanda s'il voulait partir et répondit négativement. Transféré aux Carmélites, puis sur la *Thérèse* et aux Petits-Capucins, on le trouva sans doute trop malade pour l'envoyer avec les autres le 7 brumaire sur le navire la *Gloire;* et, d'après son acte de décès, il mourut aux Petits-Capucins, le 12 brumaire an II (2 novembre 1793).

Laitier (François), ne se trouve mentionné nulle part ailleurs que sur la liste de Godin et Hardouin où il est dit qu'il fut élargi le 23 juillet; sur la *Statistique* de M. l'abbé Cahour, p. 52, figure parmi les Frères des Écoles chrétiennes un religieux nommé Claude-François Laitier.

Landeau (Julien), recteur de Saint-Liphard, ne se trouve sur aucune des listes des Carmélites, ni des autres prisons. Il semble avoir été l'objet de mesures particulières; une lettre datée de Paris le 4 mars 1793, et adressée à la municipalité de Nantes, parle de la déportation à la Guyane de M. Julien Landeau. Il échappa à la noyade et réussit à se soustraire au sort de ses compagnons qui s'étaient comme lui sauvés des flots. M. Julien Landeau a écrit le récit de son évasion de la noyade, et ce récit qui doit être fort curieux est aux mains de M. l'abbé Cahour. D'après la *Statistique* du même auteur, M. Julien Landeau serait mort en 1796.

Lardière (Julien), né à Saint-Sulpice-le-Verdon, près Montaigu, paraissant âgé de 26 ans, selon son acte de décès du 20 août 1793; avait été précepteur chez un monsieur de la Roche; arrêté à l'auberge de la *Petite-Écurie,* rue du Port-Maillard; fut conduit au Château, puis aux Carmélites le 21 avril 1793; il se noya par accident dans la Loire en voulant s'échapper du navire la *Thérèse,* dans la nuit du 6 au 7 août de la même année.

Peigné (Antoine-Mathurin), déclara au Séminaire le 8 septembre

1792, qu'il était né à Saint-Nicolas de Nantes, et était âgé de 67 ans ; fut envoyé aux Carmélites. C'est avec ces mêmes prénoms qu'il fut autorisé par le Conseil de la commune, le 23 juillet 1793, à sortir des Petits-Capucins pour cause de santé, élargissement mentionné sur la liste de Godin et Hardouin. Le 29 germinal an II, un prêtre réfractaire nommé Peigné, ancien aumônier du Calvaire, fut écroué aux Saintes-Claires, et ensuite envoyé au Sanitat. Un prêtre du même nom, portant également le prénom d'Antoine, ancien vicaire de Saint-André-Treize-Voies, originaire de la Chapelle-Basse-Mer, où il vivait, dit-il, depuis vingt mois, fut arrêté au Loroux, à la Guillonnière, chez Mme de la Gournerie, le 19 février 1793, et envoyé aux Carmélites; ce dernier, qui est bien le même prêtre, (puisqu'il est qualifié d'ancien vicaire de Saint-André-de-Treize-Voies), fut envoyé au Sanitat le 18 mai 1793 comme malade d'esprit.

Phelippon. Est-ce M. Guillaume Philippon, chanoine de la cathédrale, qui, entré aux Carmélites le 15 mai 1793, fut élargi de la *Thérèse* le 9 juillet 1793? Ou bien Philippon (Bonaventure), récollet, né le 4 mai 1757 ? Le chanoine est porté sur la liste d'appel du 26 mars 1792 avec le prénom de Guillaume, et sur la liste de Godin on lit Philippon, sans prénom.

Soret (Étienne), né à Saint-Aignan, 79 ans, aumônier de la maison de Saint-Aignan, selon sa déclaration faite au Séminaire, où il se trouvait le 8 septembre 1792 ; il avait été emprisonné quelque temps au Château en 1791 ; transféré du Séminaire aux Carmélites; la liste de Godin et Hardouin porte : « Élargi le 25 août, et décédé quelques jours après », mais d'après son acte de décès, qui lui donne 81 ans, il mourut aux Petits-Capucins le 30 septembre 1793.

Soudan, « infirmier, élargi du 27 juillet 1793 », porte la liste ; le seul renseignement que j'aie rencontré sur ce compagnon de la captivité des prêtres est la mention de ses nom et prénom sur l'acte de décès de M. Pierre Rousseau, le 12 janvier 1793, où il comparut comme témoin ; il dit se nommer « Soudain, Pierre, infirmier à la maison des Carmélites. »

Pièce justificative.

La pièce suivante établit que les cinquante-huit prêtres noyés le 20 frimaire, étaient des prêtres du diocèse d'Angers :

LA LIBERTÉ OU LA MORT

République française une et indivisible.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

A Angers, le 3 ventôse de l'an II de la République française une et indivisible, et le même de la mort du tyran:

Les administrateurs du département de Maine-et-Loire,
Aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure.

Citoyens et confrères,

Cinquante-huit prêtres qui, à raison de leur âge, étaient reclus dans cette commune pour n'avoir pas obéi à la loi du serment, furent, par mesure de précaution, conduits à Nantes au mois de frimaire dernier, et firent naufrage avant d'y arriver.

Plusieurs parents, héritiers de quelques-uns, nous demandent de certifier la perte de cette cargaison, en leur désignant l'époque à laquelle elle a eu lieu, afin qu'ils puissent se présenter à succéder; nous n'avons été instruits de ce naufrage que par la voix publique ; nous ne pouvons par conséquent répondre à la demande qui nous est faite. C'est dans l'étendue de votre département que cet événement est arrivé ; vous seuls pouvez nous donner les renseignements qui nous sont demandés ; nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien nous instruire de l'époque à laquelle ce naufrage a eu lieu.

Salut et fraternité.

Signé : *F.-M. Chauvin, Chollet, Thubert.*

ALFRED LALLIÉ.

AUX FÉLIBRES DE PROVENCE

O pays du ciel clair et des riches vallées
Où le soleil ardent jaunit les vieilles tours,
Où sur les murs blanchis des fermes isolées
Le dôme vert des pins jette l'ombre toujours!

O pays de Mireille et des plaines arides,
Pays des étangs bleus qu'effleurent les courlis,
Des pâles oliviers, du Rhône aux eaux rapides,
Terre où Rome a laissé de si nobles débris!

Provence, de ton sein se lèvent les poètes,
Pour chanter ta beauté, ta gloire et les amours.
Ils vont de ville en ville et de fêtes en fêtes...
Sommes-nous ramenés au temps des troubadours?

D'Arles et d'Avignon nous viennent sur les brises
Le son des tambourins, le bruit des rimes d'or.
Ils trouvent des échos dans nos montagnes grises
Et font luire un rayon dans les brumes d'Armor.

Les poètes bretons sont frères des Félibres :
Brizeux, qui les chanta, les bénit en mourant,
Et Péhant, le vieux maître aux accents fiers et libres,
Versa la poésie à Roumanille enfant [1].

JOSEPH ROUSSE.

[1] « Le bibliothécaire de la ville de Nantes, Émile Péhant, fut mon professeur, en 1835, au collége de Tarascon... Je me plais à associer à notre heureuse renaissance le mélancolique et doux Breton qui m'apprit l'art des vers et me fit, de bonne heure, connaître et aimer le beau, le vrai et le bien. » *Lettre de J. Roumanille.*

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LXXV

Deuxième lettre de Lobineau aux Etats de Bretagne [1].

(1er septembre 1707.)

Lettre à Nosseigneurs des Estats de Bretagne.

..... *Juvat immemorata ferentem*
Ingenuis oculisque legi, manibusque teneri.
Horat. I, Epist. XIX.

A Paris.
Chez la Veuve François Muguet, Premier Imprimeur du Roy, du Clergé de France et de M. l'Archevesque de Paris.
M DCC VII.

AVERTISSEMENT

*On a osté du premier volume de l'*Histoire de Bretagne *la table généalogique; et on la mettra dans le troisième, plus correcte.*

Lettre a Nosseigneurs des Estats de Bretagne.

Messeigneurs,

Le bonheur que j'ai eu d'executer ce que je vous avois promis, et dans

* Voir la livraison de septembre 1878, pp. 171-191.

[1] Brochure imprimée de 2 feuillets liminaires et 28 pages chiffrées in-4°. Les 3 premières pages contiennent la *Lettre* proprement dite, et les 25 autres un *Catalogue* de pièces, dont nous donnons un extrait. Il y a un exemplaire de cette *Lettre* à la Bibliothèque Nationale, Imprimés, sous la cote Lk² 454.

le terme qui m'a esté proposé de vostre part, me fait prendre d'autant plus hardiment la liberté de vous entretenir d'un troisième volume de vostre Histoire, que j'ai preparé en imprimant les deux premiers. Il en arrivera de ce volume, comme des deux autres. Quoique je ne me sois proposé, dans ceux-ci, que d'ecrire la verité avec un desinteressement entier, on peut dire cependant que c'est un eloge presque continuel de la nation, parce que les faits parlent d'eux-mesmes à sa gloire. Je puis assurer que le troisième volume n'honorera pas moins nostre patrie. Il est composé de trois sortes de pieces: les unes abvoient esté obmises dans le cours de l'impression, soit qu'elles eussent échapé à mes recherches, soit que la peur que j'avois de grossir trop mes volumes, m'eust obligé à les supprimer, ou les abreger; les autres ont esté nouvellement recouvrées; les dernieres enfin regardent les tems postérieurs à l'époque où j'avois jugé à propos de finir l'Histoire de nostre province. Ce recueil ne peut manquer d'estre agreable au public par sa nouveauté, et utile par les lumieres que l'on en peut tirer pour l'Histoire generale, pour les mœurs, et pour le droit commun; mais il doit exciter particulierement la curiosité de nostre province, qui s'y verra distinguée, parmi toutes les autres provinces du Roïaume, par l'éclat d'une noblesse florissante et nombreuse, une pieté singuliere, une fidelité constante, un courage que les dangers n'ont jamais affoibli. Je n'entre point ici dans le détail des pieces qui composent ce recueil, pour en faire valoir le merite particulier; vous le reconnoistrez vous-mesmes mieux que je ne le pourrois expliquer, si vous voulez bien en parcourir le catalogue qui suit cette lettre. J'y ai ajousté une liste de plus de quatre cent sceaux, qui n'ont pû trouver place dans le second volume, parce qu'ils n'y ont point esté appellez par les actes que l'on y a rapportez; mais qui m'ont paru trop dignes d'estre conservez à la postérité, et trop glorieux à ceux qui peuvent y prendre interest, pour ne leur pas donner place à la fin de ce troisième volume, dans lequel on pourra mettre encore quelques portraits, comme celui de la reine Anne dans sa jeunesse, du second Mareschal de Rieux, beau-frere du duc François II, du Mareschal de Gié, de Marie de Bretagne, femme de Gui de Chastillon, etc. L'experience que j'ai faite de vos bontez, MESSEIGNEURS, me fait esperer que le volume que je vous promets ne sera pas receu moins agreablement de vous, que ceux que je prends la liberté de vous presenter. Seize années de mon plus bel âge, consacrées au service de la province, m'ont fait une habitude nécessaire de m'appliquer uniquement à ce qui regarde son Histoire, tant

generale que particuliere. Mais cette habitude n'est point de celles dont le joug indispensable fait quelquefois gemir ceux qui les ont contractées; elle est glorieuse pour moi; et tant que mes services vous seront agreables, je m'estimerai heureux d'avoir esté engagé à preferer cette occupation à toutes les autres dont j'aurois pû me rendre capable. Je suis, avec un profond respect, une parfaite reconnoissance, et un devouëment entier,

MESSEIGNEURS,

Vostre tres-humble, tres-obéissant et tres-obligé serviteur, GUI ALEXIS LOBINEAU, Prestre, et Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur.

A Paris, le premier Septembre 1707.

Catalogue des pièces contenuës dans le troisième volume de l'Histoire de Bretagne [1].

Lettre de François le Senechal, seigr de Kercado, à Messrs du Conseil, à Rennes, sur la prise, par lui faite, de deux ligueurs.

Projet de règlement dressé par Sébastien de Molac, Gouverneur de Quimper, touchant les droits et prééminences du Gouverneur, pour estre présenté au Roi et ratifié.

Memoire du Gouverneur de Dinan touchant l'estat de la Bretagne, et de ceste place en particulier, pendant la Ligue.

Relation du siége de Vitré fait par le duc de Mercœur, escrite par le Sieur de la Meriaie.

Journal de ce qui s'est passé à Saint Malo depuis le 30 avril 1578 jusqu'au 29 mai 1591, composé par Nicolas Frotet de la Landelle, l'un de ceux qui avoient le plus de part dans les conseils et dans l'execution.

Lettre de Henri IV au Mareschal de Brissac.

Histoire de ce qui s'est passé en Basse-Bretagne pendant les troubles de la Religion, par George d'Aradon, Evesque de Vannes.

[1] Ce catalogue, qui n'a pas moins de 25 pp. in-4° (p. 4 à 28), d'un petit caractère serré, renferme, à très-peu de choses près, l'indication de toutes les pièces que Lobineau n'avait pas publiées dans son tome II et qui l'ont été depuis par D. Morice, dans les *Preuves de l'Hist. de Bretagne;* il indique même bon nombre de documents que D. Morice n'a point imprimés ; nous nous sommes bornés à relever les principaux qui se trouvent indiqués aux pp, 24, 26 et 28 de la *Deuxième Lettre* de Lobineau.

Memoire des Marchands et Habitans de Saint-Malo presenté au Roi sur le sujet de la Nouvelle France.

Arrest du Conseil d'Estat touchant la seance des Evesques de Rennes et de Dol aux Estats.

Harangue tres-vive faite aux Estats de 1623, contre l'établissement de nouveaux financiers et des tailles en Bretagne, proposé de la part du Roi.

Autre harangue, faite aux mesmes Estats [de 1623], pour les detourner de demander au Roi de passer en Edit qu'il n'y auroit plus que les neuf Barons qui presidassent aux Estats, et qu'en leur absence on procederoit à l'election. L'auteur fait voir que cela est contraire aux interests de la Province, et que les Bannerets ont naturellement droit de presider.

Provision de la charge de Gouverneur de Bretagne pour le Mareschal de Themines, à la place du Duc de Vendosme, arresté, 1626.

Lettre de cachet du Roi au Gouverneur de Quimper, concernant la garde et nourriture de partie des prisonniers faits à Mardik par le duc d'Orléans, enuoïez tenir prison audit Quimper, 1646.

Provisions du Gouvernement de Bretagne pour la Reine Mère, 1647.

Advisamenta Styli Curiæ Ecclesiasticæ Briocensis.

Les Obituaires de plusieurs Eglises, qui peuvent tenir lieu de Croniques.

Extrait de la Cronique de Lamballe de maistre Jean Chapelain, chanoine de Lamballe.

L'histoire de Bertran du Guesclin, escrite en vers du tems. C'est l'original d'où l'on a tiré l'histoire que Menard en a donnée en prose, in-4°. Cette histoire en vers pourroit contenir quarante feuilles d'impression.

Le Catalogue de tous les Officiers du Parlement de Bretagne, depuis son institution jusqu'à present.

Le Catalogue des Officiers de la Chambre des Comptes de Bretagne, par filiations et successions de chaque charge en particulier.

Le Catalogue general de tous les noms nobles que l'on a trouvez dans les titres, depuis l'an 1100 jusqu'à l'an 1532. Ce Catalogue en contient près de six mille; et sur chacun l'on a eu soin de marquer la plus ancienne date que l'on ait trouvée, et les qualitez de Chevalier ou d'Escuïer, avec les emplois et dignitez considerables.

Extrait du livre de Navarre, Herault, contenant le blason des armes de plusieurs Seigneurs Bretons, dans le quatorziéme siecle.

Blasons de la grande vitre de Bon-repos.
Blasons de la Sacristie de Melerai.
Blasons de la grande vitre de Daoulas et de celle de Saint Mahé.

LXXVI

DÉLIBÉRATION DES ESTATS DE BRETAGNE [1]

(Dinan, 29 octobre 1707.)

Du samedy 29 octobre 1707, 3 heures de relevée.

Monsieur de Coetlogon, Procureur general sindic, a raporté une requeste presentée aux Estats par MMrs les princes de Guemené, de Montbazon, de Soubize et de Rohan, par laquelle ils exposent que, sachant qu'il paroist une nouvelle Histoire de Bretagne que le Père Lobineau, religieux bénédictin, pretend avoir fait par ordre et aux frais des Estats, et cette pretendue Histoire pouvant leur estre prejudiciable, soit par obmission, inadvertance, manque de connoissance de l'autheur ou autrement, ils ont esté conseillez de faire leurs protestations à l'effet que ledit pretendu livre ne leur puisse nuire ny prejudicier, et d'en demander acte, qu'il plaira aux Estats leur accorder.

Sur quoy, apres avoir delliberé aux chambres entre les trois Ordres, et retournés sur le théâtre, LES ESTATS ont ordonné que la requeste de MMrs les princes de Guemené, de Montbazon, de Soubize et de Rohan sera deposée au greffe, et acte leur est donné des protestations portées par icelle.

† VINCENT-FRANÇOIS, *evesque de Saint-Malo.* LOUIS B. A. DE ROHAN CHABOT, *prince de Léon.* MICHAU [2].

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Registre des Etats de Bretagne, Tenue de 1707 à Dinan.

[2] Signatures des présidents des trois ordres.

LXXVII

Le prince de Soubise a M. Jallet [1]

(4 novembre 1707.)

Ce 4 novembre 1707.

Je ne veux pas, Monsieur, vous retarder la joyë de vous aprendre que nos protestations sont enregistrées aux Estats et ont esté receuës et accompagnées de l'applaudissement universel de tous les trois Ordres [2], avec toutes les demonstrations de respect, de grandeur et de bienseance que nous pouvions souhaiter. Je vous feray savoir les actes et les lettres de Mrs le Mal de Chateaurenault, l'Intendant, le Sindicq, et le porteur desdites protestations, qui vous feront voir que le nom de Rohan ne sera point avily par un moine, qui decide bien legerement sur des matieres que l'antiquité rend tres respectables, aussy bien que la tradition et la notoriété de toute la province depuis bien des siecles.

J'ay ramassé toutes les cartes genealogiques que j'ay ; je voudrois bien les confronter avec celles que vous pouvez avoir. Vous me fairiés un sensible plaisir de me les faire voir au plus tost et à Mme de Soubise [3], et particulierement celle que vous m'aviés prestée de l'ancien temps de nos roys que l'on veut detruire [4]. C'estoit la carte que Mr Gaignar [5] pretendoit

[1] Biblioth. Nat. Ms. fr. n° 22,313, f. 119.

[2] Ces prétendus applaudissements n'empêchèrent pas les États de voter solennellement des remerciements à dom Lobineau, et de lui donner le titre d'*historiographe de Bretagne* avec une pension. Voir ci-dessous nos LXXIX et LXXX.

[3] Anne de Rohan-Chabot, dame de Soubise, seconde femme de François de Rohan-Guémené, à cause d'elle prince de Soubise, et auteur de la présente lettre. Mme de Soubise mourut en 1709, et non en 1712, comme nous l'avons dit ci-dessus, par erreur, dans la note 2 du n° LXVII. C'est son mari qui mourut en 1712. Voir, pour autres renseignements, le n° LXVII.

[4] Conan Mériadec et sa fabuleuse dynastie. Voir ci-dessus le n° LXVII.

[5] Voir sur Gaignart la *Biographie Bretonne*, t. I, p. 752-754.

suivre et prouver dans son Histoire de Bretaigne qu'il avoit projetée, et il m'a dit plusieurs fois qu'elle estoit presque achevée et qu'il n'avoit plus besoin que de fort peu de temps pour la mettre en estat de paroistre, et dans un ordre qui donneroit beaucoup d'esclat à la maison. Mais, bien malheureusement pour nous, Madame la princesse de Guemené [1] occupa les dernieres années de sa vie à faire des terriers, qu'un autre que luy auroit bien peu faire, dans un temps où nous aurions peu profiter du travail qui l'avoit occupé le plus agréablement une partie de sa vie.

Je suis tout à vous.

LE PRINCE DE SOUBISE.

Il faut advertir Mr et Mme de Guemené, Mr et Mme de Monbason, qu'il ne fault point parler ny doner au publicq nos protestations, pour ne pas atirer, dans le troisiesme volume qu'on doit imprimer, de nouvelles preuves, qu'il fault esviter par les superieurs de ce moine, à qui on fera cognoistre sa temerité et de plus facheuses suites, si, au lieu de racomoder ce qu'il a tasché de gaster, il ne travailloit plustost à le racomoder, de crainte de trouver en son chemin à qui parler [2].

LXXVIII

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [3].

(Dinan, 4 novembre 1707.)

Du vendredy 4 novembre 1707, 9 h. du matin.

Monsieur de Coetlogon, Procureur general sindic, a raporté

[1] Mère ou belle-mère de l'auteur de cette lettre.

[2] Quoique dom Lobineau n'ait point travaillé à ce *raccommodage*, les menaces enveloppées dans ce charabia restèrent sans effet.

[3] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registre des États de Bretagne, tenue de 1707 à Dinan.

une requeste presentée à l'assemblée par le Père Lobineau, religieux Bénédictin, autheur de la nouvelle Histoire de Bretagne, par laquelle il demande qu'il soit nommé deux députés de chaque ordre pour examiner la depence par luy faitte tant preveue qu'impreveue à l'occasion de cet ouvrage, et luy prescrire des ordres sur les nouveaux titres qu'il a recouvrés depuis l'édition de son livre à la Chambre des Comptes de Paris et ailleurs et autres pièces dont il est saisy, qui peuvent beaucoup servir à l'augmentation et embellissement de l'Histoire, et à la preuve des faits y contenus.

Sur ce délibéré, LES ESTATS ont ordonné qu'auparavant de rien statuer sur la requeste du Pere Lobineau, les délibérations des 9 novembre 1703 et 27 novembre 1705 seront executées selon leur forme et teneur; ce faisant, qu'il fournira et delivrera incessamment entre les mains de MM. les Presidens des Ordres le nombre des exemplaires de l'*Histoire de Bretagne* et des *Preuves* portez dans lesdites déliberations pour estre distribuez aux trois Ordres, et outre, des exemplaires de l'*Histoire* et des *Preuves* pour les officiers des Estats.

† VINCENT-FRANÇOIS, *evesque de Saint-Malo.* LOUIS B. A. DE ROHAN CHABOT, *prince de Leon.* MICHAU [1].

LXXIX

AUTRE DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [2].

(Dinan, 18 novembre 1707.)

Du vendredi 18 novembre 1707, 9 heures du matin.

Monsieur de Coetlogon, Procureur general sindic, a remontré

[1] Signatures des présidents des trois Ordres.

[2] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registre des États de Bretagne, tenue de 1707, à Dinan.

que le Pere dom Guy Alexis Lobineau, relligieux benedictin, autheur de la nouvelle Histoire de Bretagne, avait cy devant [1] presenté une requeste à l'assemblée, par laquelle il demandoit des deputez de chaque Ordre pour examiner la depence qu'il a faict, tant preveüe qu'impreveüe, à l'occasion de cet ouvrage, et luy prescrire des ordres sur les nouveaux titres qu'il a recouvrés, depuis l'édition de son livre, à la Chambre des Comptes de Paris et ailleurs, et autres pieces et memoires dont il est saisy, qui peuvent beaucoup servir à l'augmentation et embellissement de l'Histoire et à la preuve des faits y contenus, dont il a dessein de composer un troisième volume si l'assemblée le trouve à propos; que, par deliberation du 4e du present mois, il a esté ordonné qu'auparavant de statuer sur ladite requeste, le P. Lobineau fourniroit, conformement aux deliberations des années 1703 et 1705, le nombre des exemplaires de l'*Histoire* et des *Preuves* y portés, pour estre distribuez dans les trois Ordres et aux officiers des Estats: à quoy ayant regulierement satisfait, il suplioit les Estats de faire droit sur sa requeste.

Sur ce deliberé, LES ESTATS ont ordonné que le Père dom Guy Alexis Lobineau sera remercié de son travail, de ses soins, et de l'exactitude avec laquelle il a remply les obligations auxquelles il estoit engagé envers la province. Et pour examiner les nouveaux titres par luy recouvrez, et autres pieces et memoires dont il propose de composer un troisiesme volume, ont esté deputez, de l'Eglise, Mgr l'evesque de Rennes [2], Mr l'abbé de Marbeuf et MMrs des Guersans, deputé de St-Brieuc, et d'Avaugour, deputé de Nantes; de la Noblesse, MMrs du Bois de la Motte père, de Callouet, de Talhouet de Keravéon, de la Guière fils; et du Tiers, MM. le maire de Rennes,

[1] Dans la séance du 4 novembre précédent, ci-dessus n° LXXVIII.

[2] Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes de 1677 à 1711.

de la Bréjollière, deputé de Nantes, de la Goupillière, deputé de Vitré, et Plancher, deputé de Lamballe.

† VINCENT FRANÇOIS, *evesque de Saint Malo.* LOUIS B. A. DE ROHAN CHABOT, *prince de Léon.* MICHAU [1].

LXXX

AUTRE DÉLIBÉRATION DES ETATS DE BRETAGNE [2]

(Dinan, 2 décembre 1707.)

Du vendredy 2me decembre 1707, 4 heures de relevée.

Monsieur l'abbé de Marbeuf, pour luy et ses codeputez, sur le deport de Mgr l'evesque de Rennes, a fait raport à l'assemblée de l'examen par eux fait des nouveaux titres et pièces dont le Père dom Guy-Alexis Lobineau, autheur de l'Histoire de Bretagne, propose de composer un troisième volume, et a dit que l'avis de la Commission a esté que, pour remercier ledit Père Lobineau de ses soins et de son travail, on ne pouvoit mieux luy marquer la reconnoissance des Estàtz qu'en luy accordant le titre d'historiographe de Bretagne, en luy assignant une pension viagère, et en luy faisant un fonds de 6,000 livres, sous le bon plaisir de Sa Majesté, pour l'impression de ce nouvel ouvrage.

Sur ce deliberé aux chambres entre les trois Ordres, LES ESTATS ont accordé au Père dom Guy Alexis Lobineau, le titre d'historiographe de Bretagne, avec une pension viagere

[1] Signatures des présidents des trois Ordres.
[2] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Reg. des États de Bret., tenue de 1707, à Dinan.

de 300 # par chacun an, dont il luy sera fait fondz, sous le bon plaisir du roy, dans chaque tenue des Estatz [1].

† VINCENT-FRANÇOIS, *evesque de Saint-Malo.* LOUIS B. A. DE ROHAN CHABOT, *prince de Leon.* MICHAU [2].

LXXXI

DOM LOBINEAU A DOM THIERRI RUINART [3]

(Rennes, 25 décembre 1707.)

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, il seroit tres aisé de satisfaire Mgr le Cardinal d'Estrées, puisqu'en partant de Paris j'ai laissé chez Mme Muguet un exemplaire de l'Histoire de Bretagne pour Mr le Duc de Coislin ; mais Mme Muguet, qui m'avoit jusques là marqué tant d'amitié, a changé tout d'un coup, dez que je lui ai fait savoir que Messieurs des Estats n'avoient pas voulu me tenir compte de ce que j'avois avancé pour la relieure et le transport de leurs 500 exemplaires. J'ai emploié à ces deux articles ce qui me restoit d'argent, que je devois à Mme Muguet, et je comptois que j'en serois remboursé aux Estats. On ne l'a pas jugé à propos, et Mme Muguet de son costé s'est tout d'un coup declarée contre moi, a porté ses plaintes au R. P. General, a fait saisir ma pension, et a retenu tout ce qu'elle avoit entre les mains. Nous en sommes, Mr de Valincour et moi, à chercher les moïens de satisfaire cette femme, qui ne se con-

[1] Suivent, dans la minute, deux lignes biffées, ainsi conçues : « Et sur le surplus, pour fraiz d'impression du troisième volume, ont renvoyé ledit Père Lobineau... » La phrase n'est pas achevée ; sans doute elle devait se conclure par un ajournement à la prochaine tenue.

[2] Signatures des présidents des trois Ordres.

[3] Biblioth. Nat. Mss. fr. n° 17,680, f. 136-137.

tente pas d'avoir trouvé le secret, par le moïen de cette histoire, de se defaire de son fonds et de paier toutes ses dettes, d'avoir eu pour rien 21 mille estampes, d'avoir vendu 500 exemplaires qui luy restoient 10 mille livres, et d'avoir touché près de mille escus de moi. Vous pourrés lui faire demander l'exemplaire que je lui ai laissé pour Mr le duc de Coislin, mais je ne vous respons pas qu'elle le delivre.

Je suis maintenant occupé à faire des extraits des registres des Estats depuis l'an 1567. On me les a confiés, et j'en aurai pour quelque temps; après quoi je pourrai travailler sur ceux du Parlement, surtout à ceux qui sont du tems de la Ligue, si le R. P. General le trouve bon. Je vous prie de vouloir bien le lui marquer, en lui communiquant ma lettre. Il y a quelque temps que j'attends ses ordres là dessus.

J'ai sceu la maladie de D. Jean Mabillon, et il n'a pas tenu à mes voeux et à mes infructueuses prieres qu'il n'en ait esté plus tost delivré.

On dit qu'il est fort honorable d'estre pensionnaire et officier des Estats ; pour moi je n'ai point recherché cet honneur, et j'aurois mieux aimé qu'on m'eust rendu justice sur ce que je demandois; on me fait esperer de la part de Mgr le Cte de Toulouse qu'on me la rendra aux prochains Estats, et cela devroit appaiser Mme Muguet, qui a assez gagné avec moi pour attendre encore deux ans un remboursement qui ne lui est deu que par la trop grande facilité que j'ai eue de signer un marché qu'elle a dressé tel qu'elle a voulu, et que je n'ai point examiné, parce qu'il estoit recommandé par Mgr le Cte de Toulouse.

V. R. voudra bien presenter mes humbles respects au tres R. P. General, aux RR. Peres assistans, au R. P. Prieur, et à D. Jean Mabillon, l'honneur de nostre ordre, aussi bien qu'à D. Georges Louvel. Je souhaite les bonnes festes à V. R. et suis avec toute l'estime et le respect possible, Mon Reverend

Pere, vostre tres humble et tres obeissant serviteur et confrere,

F. G. A. LOBINEAU. *M. B.*

A Rennes, en l'abbaïe de Saint-Melaine, le jour de Noël 1707.

V. R. voudra bien aussi faire mes complimens à D. Bernard [1], à D. Bandouri, à D. Gainier, au P. Doien, et à D. Julien Garnier. Je vous demande pardon de la liberté que je prends de vous charger de tant de saluts.

(L'adresse porte: *Au Reverend Pere Dom Thierri Ruinart, Relig^se Benedictin de l'abbaïe de St Germain des Prez, à Paris.*)

LXXXII

DOM LOBINEAU A L'ABBÉ CHOTARD [2].

(Rennes, 24 juin 1708.)

A Rennes, le 24 juin 1708.

J'apprens par vostre lettre du 12 may, cher blondin, que vous n'avez point receu celle que je vous ai escrite au commencement de fevrier adressée à M. de Pressiat (?) à Rome, et dont je n'avois pas manqué de paier le port jusqu'à Lion, à moins que le porteur de ma lettre ne m'ait friponné le port, comme il est assez ordinaire. J'y avois joint une lettre de madame Chotard, qu'elle m'avoit adressée à Paris pour vous la faire tenir. Je suis fasché de n'avoir pas plus tost appris que

[1] Dom Bernard de Montfaucon.

[2] Archives départementales de la Loire-Inférieure, fonds *Chotard*. — L'abbé Chotard, prêtre bel-esprit, faiseur de vers, même en un temps fort mondain, tenait en commende, non loin d'Ancenis, le prieuré du Cellier, où il avait une maison et où il séjournait assez souvent. — Cette lettre si originale nous a été indiquée très-obligeamment par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

vous n'avez pas receu ma lettre; je vous aurois escrit plus tost; mais comme je vous mandois que j'attendrois ici de vos nouvelles à Pasques, je ne savois que penser de vous, n'en entendant point parler. Je vous avois mandé que vous pourriez donner la musique italienne [1] à Mr de la Tullaie, mais je voi qu'il ne s'ennuie pas à Rome. Il s'est passé une belle occasion de me l'envoier avec d'autre qu'un de mes amis d'ici a fait venir, mais je ne l'ai sceu qu'après que l'occasion a esté passée. Tant mieux, le recueil en sera plus riche.

Je vous faisois quelques reproches du peu de confiance que vous m'aviez marquée par le mistere que vous m'aviez fait du principal mobile de tout vostre voiage. Il ne m'arrivera jamais d'estre si clos et couvert avec vous, et je suis fasché, vous aimant autant que je vous aime, d'avoir pareille chose à vous reprocher. Je ne suis nullement curieux des secrets d'autrui, mais je vous avoue que quand j'en decouvre qui regardent mes amis, et où je leur ai esté suspect, j'en suis chagrin à mourir. Le sire Nigaldus [2] vous avoit batizé D. Diegue le menteur, je ne sais pour quoi; mais si mentir et dissimuler sont la mesme chose, je vous confirmerai sans estre evesque. Après m'avoir caché une bagatelle, vous m'en cacherez bien d'autres. Je m'y attens et n'en aurai point de peine pendant que je ne le sçaurai point d'ailleurs; mais si d'autres me font vostre confession, je vous en ferai si grand honte que vous [vous] cacherez dans un trou de taupe.

Je m'estonne que le P. Doé, qui envoie au pere La Parre tous les ouvrages des moines de la Congregation de St Maur, ne luy ait pas envoyé l'*Histoire de Bretagne* qui fait un assez grand bruit ici. Il est honteux pour ces RR. PP. que Mgr le

[1] Lobineau était grand amateur de musique; on en verra d'autres preuves dans la suite de cette correspondance.

[2] Sobriquet donné à quelqu'un des confrères de Lobineau, qui n'était point chiche de ce genre de présents.

cardinal Gualtieri l'ait et que Sa Sainteté ne l'ait pas. Un moine de St Germain des Prez, appellé Liron (c'est une petite beste), s'est avisé d'escrire contre moi une brochure intitulée *Apologie des Armoricains,* où il s'est avisé de me citer à faux partout où il me cite, et de soustenir en escrivant contre moi toutes les mesmes choses que j'ai soustenues, Dieu sait comme je l'ai vanné et renvoié à apprendre à lire. Son General l'a repassé de son costé, et il ne lui manque rien [1]. Il a aussi fait une brochure contre une traduction que j'ai faite de l'*Histoire des deux conquestes d'Espagne par les Mores,* de l'espagnol de Miguel de Luna. Il a raison pour le coup ; mais cela regarde plus Miguel de Luna que moi, quoiqu'il m'ait un peu peigné aussi. Par malheur je n'ai point de represailles sur lui, car il ne fait rien que porter envie aux autres.

Messieurs des Etats de Languedoc ont chargé leur President de me demander au Chapitre general, et il en a escrit à tous ces gros *dabo* [2]; mais je ne sai point la response qu'ils lui ont faite. Ils m'en font un secret, mais il ne m'importe : je sui Breton encore pour long tems, et j'ai de quoi faire encore deux ou trois volumes, si je continue de trouver une aussi abondante moisson que celle que j'ai commencé de trouver ici dans les registres des Etats et dans ceux du Parlement. Je vous dirai que j'ai plus de satisfaction ici dans un jour que je n'en avois à Paris dans un mois.

En contr'echange de vos nouvelles des cendres de Neron, je vous dirai que j'ai deterré ici les vestiges de trois villes anciennes [3], où j'ai trouvé inscriptions, monumens, temples,

[1] On le renvoya de Paris dans un couvent de province (au Mans). Nous tirerons au clair toute cette affaire, en publiant la *Réplique* inédite de Lobineau à l'*Histoire de l'établissement des Bretons* de l'abbé de Vertot.

[2] Nous dirions, familièrement aussi, les *gros bonnets* de la congrégation de Saint-Maur.

[3] Allusion à des découvertes d'antiquités romaines, faites vers cette époque à Corseul, à Aleth (Saint-Servan), et probablement à Rennes.

sepulcres et medailles de touttes sortes. Je suis entré en goust de l'antiquité, et je croi que je deviendrai medailliste et antiquaire. Si vous aimez les medailles, ne vous fiez pas trop à ces forfantes [1] qui sçavent en contrefaire à merveille. Pour moi, je suis bien sûr que nos païsans Bretons ne sçavent que les effacer, à force de les frotter sur le grais pour voir si ce n'est point de l'or.

D. Denis Brient (*sic*) va demeurer à St Vincent du Mans pour travailler au *Gallia Christiana* du P. Ste Marthe, qui est devenu assistant de nostre R. P. General. Le sire Nigaldus est je ne sais où, car depuis qu'il ne veut pas me rendre ce qu'il me doit, je ne sai guere de ses nouvelles. Il y a trois ans qu'il devroit me l'avoir rendu, et il s'est fasché quand je l'en ai fait souvenir. Je l'ai laissé fasché et n'y pense plus, que pour regretter d'avoir perdu un ami par ma facilité à lui faire plaisir.

Pour moi, je suis ici pour plus de deux ans ; ainsi j'espere y recevoir de vos nouvelles et vous voir de retour. Je souhaite que ce soit avec un bon gros benefice. Amen. Je vous prie d'assurer de mes respects Mr de la Tullaie. Je vous embrasse de tout mon cœur et suis avec une parfaite amitié, mon cher blondin, Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

G. A. LOBINEAU.

(L'adresse porte : *Lion port payé. Monsieur Monsieur l'abbé Chotard, à Rome. Recommandé à Monsieur de la Forest, rue Gadagne, pres du Change, pour lui faire tenir à Lion.*)

(*La suite prochainement*).

[1] « FORFANTE, subst. masc. Terme injurieux emprunté de l'italien *forfante*, qui signifie maraut, coquin, scélérat. » (*Dictionnaire* de Furetière, édit. de 1691.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESSAI HISTORIQUE SUR L'ÉGLISE DES CORDELIERS DE NANTES, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes, correspondant de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. de la Nicollière poursuit avec succès ses études d'érudition locale. L'histoire de nos évêques, de nos maires, de notre commerce, a été successivement l'objet de ses patientes recherches ; il nous a rendu notre vieille collégiale de Notre-Dame dans un volume qui lui a valu les suffrages des corps savants, et, aujourd'hui, lorsque la pioche et le marteau achèvent de démolir l'église des Cordeliers, il nous en donne le plan et en reproduit les annales.

Cette fois, nous sommes loin de remonter, comme pour Notre-Dame, jusqu'à Alain Barbe-Torte, mais nous trouvons également, à l'origine, une race de preux qui mérite d'autant plus d'être rappelée que la Révolution, en frappant son dernier membre, ne nous a plus laissé que son souvenir. Plus de ces hardis batailleurs qui prenaient pour devise : *A tout heurt, Rieux !* et qui ont produit trois maréchaux : deux de France et un de Bretagne. Ils descendaient, disait-on, d'Alain *Ré-Bras* ou le Grand et étaient alliés à la plupart des maisons princières de l'Europe. Nulle famille ne s'était montrée, d'un autre côté, plus généreuse pour l'Église. L'insigne abbaye de Redon comptait les Rieux parmi ses bienfaiteurs, et telles furent leurs largesses pour les Cordeliers de Nantes que ceux-ci leur attribuaient leur établissement. Les Cordeliers de Bodélio, les Trinitaires de Rieux et la collégiale de la Tronchaye leur reconnaissaient également le titre de fondateurs.

M. de la Nicollière nous offre le dessin du cénotaphe qui recouvrait l'enfeu des sires de Rieux aux Cordeliers de Nantes. Ce remarquable monument représente deux statues couchées, homme et femme, en grand costume du XIVe siècle, sous une double arcature. Les armoiries qui l'ornent sont, d'un côté les *besants* de Rieux, de l'autre le *vairé d'or et d'azur* de Rochefort. Les premières personnes inhumées dans l'enfeu, avaient été Guillaume de Rieux et Isabelle de Machecoul, sa femme, qui avait fait *construire et bâtir l'église, maison et couvent ;* un certain nombre de leurs descendants les y suivit. M. de la Nicollière cite, entre autres, Marie de Rieux, dame d'Amboise et mère de la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise, et René de Rieux, si connu sous le nom de *mar-*

quis de Sourdéac, gouverneur de Brest et le plus énergique adversaire de la Ligue, en Bretagne.

Un acte capitulaire du 22 septembre 1732, cité par M. de la Nicollière, fait aussi mention d'un tombeau du *maréchal de Rieux* qui aurait occupé le milieu du chœur; mais de quel maréchal peut-il être question? Jean II, le premier de la famille qui obtint le bâton de maréchal, fut inhumé, en 1417, dans l'église de Notre-Dame de la Tronchaye, à Rochefort-en-Terre; Pierre, son fils, qui lui succéda dans la dignité de maréchal, avait sa sépulture à Notre-Dame de Rieux; et Jean IV, maréchal de Bretagne, aux Cordeliers d'Ancenis. Il est donc vraisemblable que les religieux de Nantes donnaient le nom de *tombeau du maréchal*, au tombeau de la famille qui occupait, en effet, le milieu du chœur. Cette erreur s'explique d'autant plus facilement que l'écu *vairé d'or et d'azur* qui accompagnait celui de Rieux sur le tombeau, était précisément celui de Jeanne de Rochefort, sa femme. Les statues du maréchal et de sa femme avaient été placées, sans doute, sur cet enfeu des *ancestres*, bien que leurs cendres n'y fussent pas, comme une illustre personnification de la race.

Deux princes bretons, Robert, fils de Jean Ier, et Jean, comte de Richemont, fils du duc Jean II, avaient également leurs tombes aux Cordeliers. M. de la Nicollière nous donne la longue épitaphe latine du premier, mort à l'âge de huit ans, et il croit reconnaître dans un fragment de pierre tombale supportant une statue couchée dans le style du XIVe siècle, un débris du tombeau du second.

Une dame de la maison de Rohan, Jeanne de Rohan, dame de Vigneux, figure aussi dans l'obituaire des Cordeliers. M. de la Nicollière la dit veuve de *messire Jehan de Sévigné*. Ne faudrait-il pas dire plutôt: veuve de Jean des Rames, seigneur de Vigneux, et aïeule maternelle de Gillette de Tréal, femme de Christophe de Sévigné? Je sais bien que, dans son testament, elle dit: *Mon fils de Sévigné et ma fille de Tréal, sa compaigne*; mais ce ne serait pas la première fois que les noms de *fils* et de *fille* auraient été donnés, comme pour marquer une affection plus tendre, à un petit-gendre et à une petite-fille [1].

[1] Voir *Dictionnaire des terres et seigneuries du comté Nantais*, par le comte E. de Cornulier-Lucinière. V° *Buron* et *Vigneux*. La famille des Rames occupait de hautes positions aux XIVe et XVe siècles. Bertrand des Rames était écuyer du duc en 1451,

Un certain nombre de maires de Nantes avaient leurs tombes ou leurs enfeux aux Cordeliers. M. de la Nicollière cite Geoffroy Drouet, qui inaugura la mairie en 1564, Louis Macé de la Roche, maire en 1662, Claude Bidé, en 1684, trois Charette, tous maires, etc.; il cite un d'Aubigné, un Jaillard de la Grange-Marronnière, lieutenant-colonel de *Mgr le duc de Mercœur*, qui l'avait accompagné en Hongrie et était mort à Vienne. Par disposition dernière, il avait légué aux Cordeliers de Nantes son cœur et sa cornette colonelle.

La colonie espagnole, très-nombreuse à Nantes aux XIVe et XVe siècles, avait aux Cordeliers une riche chapelle dite *chapelle d'Espagne* et plusieurs tombeaux. Cette colonie s'était formée, peu à peu, par les relations commerciales très-actives qui existaient entre Bilbao, Saint-Sébastien, la Corogne et *la Fosse de Nantes*. M. de la Nicollière nous détaille les objets d'échange qui rendaient ce commerce très-florissant. Plus d'un *hidalgo* y prenait part, de la même manière que de nobles florentins, les Strozzi, les Peruzzi, les Corbinelli, faisaient, au même moment, la banque à Nantes. Mais les Florentins ne firent presque tous que passer, tandis que les Espagnols se fixaient parmi nous, francisaient leurs noms et acquéraient vite droit de cité. C'est ainsi que, dans la première mairie de Nantes, en 1564, nous trouvons, parmi les échevins, un Myrande (*Miranda*); en 1573, un Darande (*d'Aranda*); en 1577, un Daragon (*d'Aragon*); en 1583, un Rhuys, ce fameux André Rhuys *del Embito*, qui, devenu Français, se fit appeler Rhuys du Carteron, et était le plus riche *marchand à la Fosse* de Nantes. Tout le monde sait qu'il eut l'honneur de recevoir le roi Charles IX, en 1565, à son logis des Tourelles. Les Santo-Domingo et les Despinoze (*Espinoza de los Monteros*), ne dédaignèrent pas davantage l'échevinage de Nantes. Les Complude (*Compludo*) nous donnèrent un maire en 1581, les de Marques (*Marquès*) en 1585 [1].

Ces familles s'allièrent, en outre, à beaucoup de familles mar-

et Catherine des Rames, demoiselle d'honneur de la duchesse en 1452. Peut-être était-elle sœur de Marie des Rames, fille de Jeanne de Rohan et mère de Gilette de Tréal, dame de Sévigné. Voir *Recherches sur la chevalerie bretonne*, par M. A. de Couffon. T. 1er, pp. 472 et 548.

[1] Voir *le Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, par Alexandre Perthuis et de la Nicollière-Teijeiro.

quantes de la ville et du comté : les Complude aux Chomart, aux Charette et aux de Bruc auxquels ils portèrent la seigneurie de Livernière; les de Marques aux Poullain de Gesvres et aux Rieux de la Joliverie [1]; les d'Espinoze aux Rosmadec; les d'Espinoze devenaient, en outre, barons de Porteric en 1640, et marquis de Frossay en 1764.

Mais tout en devenant Français par leurs intérêts et par leurs alliances, nos nouveaux concitoyens n'oubliaient pas l'Espagne leur patrie, et leur chapelle des Cordeliers en était pour eux la représentation vivante. « Les armes de Castille, de Léon, d'Aragon, de Biscaye, dit M. de la Nicollière, y étincelaient de tous côtés... Les blasons des parents, des alliés, reproduits sur les objets destinés au culte et les ornements sacrés, rappelaient aux vivants les généreux donateurs morts [2]. »

Unis tous entre eux par une origine commune et par la parenté, les Espagnols fixés parmi nous, l'étaient, en outre, par les liens d'une association commerciale qui, à l'exemple de toutes les associations du temps, s'était placée sous la sauvegarde de la religion et formait une confrérie. La confrérie de la *Contratazion*, mot espagnol qui signifie *commerce*, existait à Nantes, dès les premières années du XVe siècle, et ses réunions, ses fêtes, ses cérémonies pieuses s'accomplissaient toutes à la chapelle d'Espagne ou dans la grande salle des Cordeliers. Les Ruiz, les Myrande, les Complude, reposaient tous dans la chapelle ou dans l'église. Quelques-uns, tels que les Darande et les d'Espinoze, avaient des chapelles privatives qu'ils avaient fait construire [3].

Ajoutons que dix à douze corps d'état, les cloutiers, les serruriers, les cordonniers, les tisserands, les traiteurs, etc., avaient également

[1] Il ne faudrait pas toutefois confondre les Rieux de la Joliverie, voisins des Marquès de la Branchouère auxquels ils s'allièrent, avec les Rieux d'Assérac, de Sourdéac, etc. Ces deux familles n'avaient rien de commun.

[2] La Nicollière. *Essai historique sur l'église des Cordeliers*, p. 19.

[3] M. de la Nicollière parle d'un fragment de pierre tombale provenant des Cordeliers dont la légende en lettres onciales du XIIIe siècle ne laisse plus lire que *Lermas dictus*. Si le XIIIe siècle n'était bien éloigné, nous rappellerions qu'au XVIe, Françoise et Alonzo d'Astudilla-Lerma épousaient, vers 1511 et 1572, deu membres de la famille de Complude qui avait ses tombes aux Cordeliers. S'agirait-il ici d'un de leurs ancêtres? Une distance de deux siècles et plus rend toute supposition vaine.

leurs assemblées, leurs fêtes et leurs archives aux Cordeliers. Les bons pères donnèrent, en outre, par deux fois, asile à la Chambre des Comptes pendant de nombreuses années, et aux États de Bretagne en 1760 et 1766. Nous leur devons enfin notre rue Royale, notre rue d'Aguesseau et notre place de la Préfecture, car on peut voir, par le plan de M. de la Nicollière, que leur enclos en couvrait la plus grande partie. Il a déjà été dit dans ce recueil à quel prix ils cédèrent leur terrain [1]. Leurs conditions parurent si *douces et raisonnables* à la Communauté de ville qu'elle tînt à constater sur ses registres le *désintéressement*, l'*honnêteté*, la *condescendance* des moines [2]. On a souvent prétendu que les biens de main-morte étaien un obstacle infranchissable à l'embellissement des villes. Nous avons surabondamment prouvé, par l'exemple de Nantes, que les transactions étaient autrement faciles et *douces* avec les moines qu'elles ne le sont aujourd'hui avec nos intérêts privés et même nos jurys d'expropriation.

On comprend tout l'intérêt qu'offrent de pareilles études. Nous ne tenons donc point quitte M. de la Nicollière; personne ne sait mieux que lui que nos archives municipales et départementales sont deux mines fécondes qu'on ne saurait trop exploiter.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

UNE QUESTION DE LÉGISLATION ET DE MORALE : LES VEUVES DES MARINS DISPARUS, par M. Alfred de Courcy. — Paris, A. Anger, éditeur, 1878.

> Nul ne sait votre sort, pauvres têtes perdues !
> Vous roulez à travers les sombres étendues,
> Heurtant de vos fronts morts des écueils inconnus...
>
> Vos veuves aux fronts blancs, lasses de vous attendre,
> Parlent encor de vous en remuant la cendre
> De leur foyer et de leur cœur !

Ainsi chante le poète, et certes il n'est rien au monde de plus touchant que la condition de ces infortunées ignorant le lieu, le jour et les circonstances d'un malheur dont elles sont d'ailleurs trop assurées. Nul mieux que M. de Courcy ne saurait trouver les

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XII, p. 261.

[2] S. de la Nicollière-Teijeiro. *Essai historique sur l'église des Cordeliers*, p. 33.

accents qui conviennent à la peinture de ces douleurs; mais dans le mémoire dont nous avons à rendre compte, ce n'est pas le but qu'il se propose : — au contraire.

Supposant — plusieurs faits l'y autorisent — que, dans le nombre de ces malheureuses veuves, il s'en trouve qui aspirent aux légitimes consolations d'un attachement nouveau, il les voit arrêtées par un obstacle légal qu'il serait bien aise, en tout honneur, de les aider à franchir.

Le *Saint-Jacques* a quitté depuis plusieurs années le port de ... On n'en a jamais eu de nouvelles. Au bout d'un an, les familles des marins ont successivement parcouru la période de l'inquiétude, celle de l'anxiété, puis celle du désespoir, et la triste certitude est venue : le navire a certainement péri avec son équipage. L'armateur et les compagnies d'assurances n'ont aucun doute et règlent leurs comptes. Or le capitaine était de Dunkerque et le second était inscrit à Bayonne — ce point est à retenir, — et ils étaient mariés l'un et l'autre.

Trois ans après l'époque présumée du sinistre — mettons cinq ans, si la supposition paraît plus vraisemblable — les deux veuves songent à la consolation permise, autrement dit à se remarier. C'est presque naturel ; mais une difficulté surgit. Ces femmes sont-elles veuves? La question, posée en même temps à Dunkerque et à Bayonne, reçoit des solutions bien différentes. La veuve de Bayonne (je ne puis la désigner autrement,) est condamnée par la jurisprudence locale à l'espérance et au deuil sans fin : aux yeux des tribunaux de la région, son mari est *absent*... peut-être est-il roi dans quelque île... En tout cas, elle n'est pas *veuve* légalement, attendu qu'elle ne peut produire à l'officier de l'état-civil un acte du décès de son mari, certifié par deux témoins. Quant à la veuve de Dunkerque, la difficulté est levée très-facilement. Elle se trouve en mesure, après quelques démarches, de faire rédiger un acte de décès que certifient des témoins qui n'ont rien vu, et, au bout d'un temps suffisamment court, elle peut, débarrassée par jugement de son espoir et de ses regrets, aborder les chances d'un nouvel hyménée.

A Nantes, nous bénéficions — c'est une manière de parler, — d'un régime intermittent et les tribunaux se prononcent tantôt suivant la jurisprudence du Midi, tantôt suivant celle du Nord.

M. de Courcy relate des jugements dont le fond et la forme donnent lieu sous sa plume à des commentaires piquants qui dérideraient les juges eux-mêmes. Il le fait d'ailleurs sans mauvaise intention; ce n'est pas aux juges, c'est à la loi qu'il s'attaque.

En effet, comment des contradictions de cette nature peuvent-elles se produire, se renouveler et se traduire en usage dans un pays régi par un Code unique? La faute en est imputable assurément à la loi elle-même, qu'elle soit obscure ou surannée. C'est ce dernier reproche que lui adresse M. de Courcy. Envisageant la question au point de vue de l'intérêt individuel, de la moralité publique, de la législation, du recrutement de notre personnel marin, il cherche et trouve partout des arguments qui portent. Il n'est pas jusqu'à la démographie qu'il ne mette à contribution. Oui, la démographie, science aimable qui compare une jeune veuve austère à un atelier en chômage, fournit à notre auteur son petit contingent de bonnes raisons. Mais — est-il besoin de le dire? — l'opinion de M. de Courcy est moins influencée par les aperçus de la science aimable que par des considérations d'un ordre plus élevé, et c'est bien, comme il l'annonce, une question de législation et de morale qui fait l'objet de son excellent travail.

AUGUSTE FOULON.

Mort de Monseigneur Dupanloup.

Au moment où de nouvelles épreuves semblent se préparer en France pour l'Église et pour la société, voici qu'un des plus illustres, un des plus vaillants soldats de ces deux causes — qui n'en font qu'une — succombe et meurt.

La mort de Monseigneur Dupanloup (11 octobre 1878) frappe au cœur tous les chrétiens, tous les honnêtes gens, tous les Français : car sa vie n'a été qu'un long combat pour Dieu, pour tous les principes sociaux, pour la France.

Avec quelle vaillance et quelle grandeur, avec quelle âme et quelle flamme il combattait !

Il nous a été donné d'être témoin de ses dernières luttes, de celles qu'il a soutenues dans l'Assemblée Nationale de 1870. Le souvenir de cette belle figure d'orateur est le plus grand qui nous soit resté de ce temps. Oh ! que c'était bien, à la tribune, le champion de la vérité et de

la justice, armé du glaive lumineux de la parole humaine, de la science et de l'éloquence, poursuivant, serrant, frappant, terrassant le mal, l'hypocrisie, le mensonge !

Il y avait là d'habiles musiciens, qui exécutaient en perfection les plus brillantes sonates oratoires et qu'on écoutait avec plaisir — de quelque opinion qu'on fût — pour peu qu'on eût de goût littéraire. Mais dès qu'ils avaient fini, avant même la fin des applaudissements, un cri sortait de toutes les bouches : *Comediante !*

Lui, au contraire, le grand évêque, toute sa foi, tout son cœur, toute son âme, tout son être vibrait dans chacune de ses paroles. Ce n'était pas seulement un orateur ardemment convaincu, c'était un soldat résolu à combattre jusqu'au dernier souffle pour défendre son drapeau.

Et jusqu'au dernier souffle il combattait. Dans cette grande discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, par exemple (qui réussit, grâce à lui), plus d'une fois, quand il était à la tribune, on apercevait en lui les traces, les assauts de la vieillesse et de la fatigue. Mais si elles avaient prise sur le corps, elles n'en avaient pas sur l'âme. Et cette âme, ne voyant que le but, le devoir suprême à accomplir, allait toujours en avant intrépidement, poussant le corps au combat malgré lui, et triomphant de la fatigue et de toutes les défaillances de l'âge, elle éclatait en accents d'une ardeur et d'une éloquence incomparables. Cette lutte, ce triomphe du feu intérieur sur les faiblesses de l'enveloppe avait un caractère héroïque que ceux qui l'ont contemplé n'oublieront jamais.

Il était de cette grande et forte génération qui avait pour devise : *Dieu et la Liberté,* — la génération des Lacordaire, des Montalembert, des Berryer, des Falloux, etc. Race vaillante et généreuse que la mort emporte pièce à pièce, qui aura bientôt toute disparu, — mais que jusqu'ici rien ne remplace.

Nos chefs, nos maîtres, nos capitaines éprouvés, illustres, infatigables, derrière lesquels on était fier de combattre, ils partent peu à peu, l'un après l'autre, — et ils n'ont pas de successeurs.

Nous du moins, formés à leur école, nous leur resterons fidèles; appuyés à leurs tombeaux, — rempart inexpugnable, — nous continuerons le combat sous leur bannière. Vrai moyen d'honorer dignement leurs noms et, entre tous, celui du grand évêque que Dieu vient d'appeler à lui.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — L'entrée de Mgr Place. — M. Amédée Duquesnel. — M. Alphonse Vétault, bibliothécaire et archiviste de Rennes. — M. le comte Henri de Kergariou. — M. Albert Bourgault-Ducoudray, professeur du Conservatoire de musique.

— Jeudi 10 octobre, un jour de fête se levait sur la ville et le diocèse de Rennes; la Bretagne même tout entière y devait avoir sa part de joie, car ce jour-là Mgr Charles-Philippe Place, archevêque de Rennes, entrait dans sa ville métropolitaine, et venait prendre possession du siége auquel l'a appelé Sa Sainteté Léon XIII.

Mgr Place arrivait de Paris. Dix ecclésiastiques délégués par le chapitre, le clergé de Rennes et du diocèse, étaient partis depuis plusieurs jours pour aller le rejoindre dans la capitale et lui servir d'introducteurs dans son beau diocèse. C'est un peu avant quatre heures de l'après-midi que le train impatiemment attendu qui amenait le prélat, est entré en gare de Rennes. Depuis longtemps déjà, une foule animée circulait dans les rues de la ville; de nombreux étrangers étaient venus, dès la veille ou le matin même, grossir la population rennaise.

On se pressait notamment aux abords de la gare, où la compagnie des pompiers, des dragons à cheval et une brigade de gendarmerie étaient massés, avec une batterie montée du 7e d'artillerie et un détachement d'artilleurs à pied. Bientôt les cloches sonnent à toute volée. Au milieu de leur concert harmonieux et solennel, retentit, sonore et grave, le beau bourdon de la métropole, jadis consacré et béni par Mgr l'archevêque Brossays Saint-Marc; les détonations d'artillerie se mêlent au son des cloches : ce sont les coups de canon réglementaires qui se font entendre, tirés par une pièce de campagne postée sur le Champ-de-Mars.

Le cortége s'avance : malgré le temps incertain et même les ondées de pluie qui, par moment raient le ciel; la procession s'est formée, longue et imposante. Mgr l'archevêque, reçu à la gare par M. le comte de Gombert, chef de division des Chemins de fer de l'Ouest, a mis pied à terre au chant d'une antienne; il a revêtu ses habits épiscopaux, et le voilà, mitre en tête, crosse en main, qui s'avance sous le dais, faisant ses premiers pas dans cette vieille capitale bretonne, où Dieu l'envoie pour être à la fois la main qui dirige et le cœur qui console. Une multitude de prêtres

en surplis blancs le précède sur deux files; quelques robes de bure y figurent aussi : ce sont les Révérends Pères Carmes et les Récollets. En un mot, le clergé breton, régulier et séculier, est là, représenté noblement; plus de cinq cents prêtres ont volé au devant de l'élu de Léon XIII pour lui porter leurs vœux, les prémices de leur hommage, et lui dire avec joie : « Nous sommes vos prêtres; nous sommes vos aides; comptez sur nos cœurs et sur nos dévouements ! »

Mgr Place n'a point pu voir sans une profonde émotion tant de respect et tant d'empressement, et c'est sans doute cette émotion religieuse qu'il exprimait le soir même à son nombreux clergé sur les marches de l'archevêché, au moment où les cloches de Notre-Dame couvraient presque de leurs notes sonores la voix du vénéré prélat.

Le cortége rencontre d'abord à mi-route, dans l'avenue de la gare, un élégant arc de triomphe; les armoiries qui le décorent, mêlées aux banderoles et aux oriflammes, sont d'abord celles du Souverain-Pontife, puis celles du nouvel archevêque; enfin, celles de Rennes et de Bretagne, celles de Saint-Brieuc, de Quimper et de Vannes. On connaît déjà l'écusson de Mgr Place; il porte : *Coupé; au premier, parti d'azur à la Vierge d'argent couronnée portant l'enfant Jésus, et de gueules à l'agneau pascal d'argent; au deuxième, d'or au château-fort de sable maçonné d'argent, ouvert et ajouré du champ; brochant sur le tout, une fasce d'hermines en divise.* Cette dernière bande striée d'hermines a été ajoutée par l'archevêque à son blason depuis qu'il appartient à la Bretagne. Sa devise est : *Tua voluntas, Deus.*

Sur le parcours de la procession, toutes les rues et places étaient pavoisées; à de nombreux balcons, brillaient les armes que nous venons de décrire. Aux couleurs papales, à celles de la sainte Vierge ou du Sacré-Cœur, se mêlaient les banderoles blanches bordées de violet. Les monuments publics avaient aussi tenu à honneur de participer à la fête : à la tour de l'Horloge flottait la grande bannière de la ville.

Il était environ cinq heures, lorsque Mgr Place parvint à la métropole, après avoir lentement traversé une longue foule de spectateurs sympathiques et respectueux, que sa main avait bénis au passage. Le moment était alors imposant et majestueux : les cloches retentissaient, le grand orgue tonnait sous la voûte, et Monseigneur entonnait le beau chant du *Te Deum,* en pénétrant dans la cathédrale des Melaine, des Amand, des Modéran. Laissant le chœur poursuivre les versets du cantique de saint Ambroise, il monta les degrés et alla se prosterner profondément au pied de l'autel, à l'endroit même où fut déposée, il y a huit mois, la dépouille mortelle du cardinal archevêque Saint-Marc, et où se voit aujourd'hui son tombeau, parmi les dalles du parvis.

Puis la cérémonie d'installation commença. Les bulles du pape furent

lues en chaire; le vénérable archevêque prit possession de son trône, et monta lui-même en chaire, pour y lire sa lettre pastorale aux fidèles de son archidiocèse.

Ce mandement est un rapide et magnifique coup d'œil jeté de haut par Mgr l'archevêque sur sa mission nouvelle et en même temps sur la province bretonne qu'il aborde. Comme le jeune Samuel, il a répondu à Léon XIII : « *Ecce ego*, me voici ! » Déjà l'accueil qu'il rencontre, à son arrivée, lui dit qu'un évêque, au milieu de son peuple, est, dès le premier jour, comme un père au milieu de ses enfants. Puis, sur cette noble terre de Bretagne, pays de héros et de saints, quelles glorieuses annales l'attendaient !... Quels souvenirs et quels prédécesseurs ! Il esquisse à grands traits la figure aimée de Mgr de Lesquen et celle de Mgr Saint-Marc, le cardinal qui, pendant trente-sept années, a rempli tout le diocèse de son zèle infatigable, de ses vertus et de sa parole apostolique.

Mgr l'archevêque revient prendre place sur son siége, où il reçoit l'obédience des membres du chapitre, puis il donne la bénédiction papale, et un magnifique salut solennel, chanté en musique par l'excellente psallette, termine la cérémonie.

Il était tout à fait nuit, lorsque le cortége a repris sa marche vers l'archevêché. Comme en venant, un peloton de dragons à cheval ouvrait la marche. Un autre peloton de la même arme et un peloton de gendarmes à cheval la fermaient. M. le général de la Mariouse, à cheval, et M. le lieutenant-colonel Lamireux, du 41e d'infanterie, suivaient le dais et commandaient aux nombreuses troupes déployées çà et là dans les rues, sur les places, sur le passage de Monseigneur. Par malheur, ce retour à l'archevêché n'avait pas été prévu pour une heure si tardive. S'il en avait été autrement, on eût vu certainement s'illuminer, sur tout le parcours du cortége, cette ville de Rennes, toujours prête à manifester ses croyances religieuses. En revanche, dès cette première soirée, en entendant acclamer son nom et crier : « *Vive Monseigneur l'Archevêque !* » en fendant les flots de cette population catholique, le nouveau-venu a pu déjà se convaincre qu'il ne recevait pas seulement un accueil officiel, — complet et magnifique, à ce point de vue, — mais qu'en dépit des idées trop vulgarisées de nos jours, les princes de l'Eglise demeurent toujours pour nous les puissants envoyés de Dieu ; que notre foi nous courbe pieusement sur le chemin qu'ils parcourent, et que notre dévouement respectueux leur est acquis dès qu'ils paraissent au milieu de nous.

Les visites officielles ont eu lieu le lendemain vendredi. Mgr l'archevêque est allé, à dix heures, rendre visite au général Cambriels, commandant le Xe corps d'armée, et à M. le premier président de Kerbertin. De deux à quatre heures, par un temps magnifique, la place de l'Archevêché présentait aux regards le coup d'œil le plus animé : les costumes officiels étin-

celaient parmi les habits noirs. La Cour d'appel de Rennes avait envoyé une députation de ses magistrats en robe rouge, le tribunal civil, le tribunal de Commerce, les Facultés venaient ensuite. La Mairie, les divers corps constitués de la ville, les présidents des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, et un nombre énorme d'officiers en grand uniforme, ont tenu à honneur de se présenter chez Mgr Place. Du reste, il est vrai de dire que chacun est revenu enchanté de la façon affable et distinguée avec laquelle Sa Grandeur a reçu tous ses visiteurs.

— M. Amédée Duquesnel, qui vient de mourir (27 septembre 1878) âgé de 76 ans, à Saint-Malo, sans autre titre que celui de bibliothécaire de cette ville, laisse un nom bien moins connu de la génération actuelle qu'il ne mériterait de l'être. Il avait pris part, en fort bon rang et avec un renom fort honorable, au grand mouvement littéraire de la Restauration et des dix premières années de la monarchie de Juillet; il avait fréquenté Victor Hugo, Sainte-Beuve, tous les chefs de la phalange romantique. Plus tard, avec Morvonnais, Maurice de Guérin, Montalembert, Lacordaire, etc., il était entré au cénacle de la Chesnaie, dirigé par Lamennais encore catholique.

Duquesnel fut donc mêlé au mouvement littéraire et religieux du XIXe siècle à sa date la plus curieuse, dans son évolution la plus importante, et dans ses groupes les plus distingués. Il ne fut pas simple spectateur; il prit part à l'action. Ses œuvres, publiées de 1823 à 1841, comprennent deux volumes de poésies, un roman, et une histoire générale de la littérature en 8 volumes in-8°, qui est fort remarquable.

Depuis trente ans et plus, M. Duquesnel travaillait à s'effacer, à se faire oublier. Il y avait trop réussi. Comme Breton, nous devons protester contre cet oubli, qui enlèverait à notre province un écrivain propre à l'honorer par son talent, la distinction de son esprit, la hauteur de son inspiration libérale et chrétienne.

Nous espérons pouvoir, sans beaucoup tarder, donner à nos lecteurs une étude complète sur M. Duquesnel et sur ses œuvres.

— Pendant que la ville de Saint-Malo perdait, en son bibliothécaire, un littérateur d'un grand mérite, la ville de Rennes appelait, pour diriger sa bibliothèque et ses archives, un homme de talent, M. Alphonse Vétault, auteur de la belle *Histoire de Charlemagne*, splendidement éditée l'année dernière par l'imprimerie Mame, et dont le fond vaut la forme : ouvrage qui a obtenu en 1877, la plus haute distinction littéraire que décerne l'Académie française — le grand prix Gobert. Ancien élève de l'école des Chartes, associé aux beaux travaux de M. Léon Gautier sur *les Épopées françaises*, puis archiviste du département de la Marne, d'où il

est venu à Rennes, M. Vétault est à la fois érudit et écrivain distingué. S'il n'est pas Breton, guère ne s'en faut, car il est Angevin, et la Bretagne, croyons-nous, sera heureuse de l'adopter pour un de ses enfants.

— M. le comte de Kergariou, sénateur pour l'Ille-et-Vilaine, est mort le 9 octobre, à Versailles, après de longues souffrances chrétiennement supportées.

« Entré fort jeune dans la diplomatie, écrit M. de Kerdrel au *Journal de Rennes*, Henri de Kergariou avait eu des débuts qui promettaient. Malheureusement, la révolution de Juillet vint trop tôt briser sa carrière. Mais, rendu à la vie privée, il ne se laissa jamais aller au découragement et à l'oisiveté. Après avoir été quelque chose, il voulut être quelqu'un, et il le fut. Originaire des Côtes-du-Nord, son mariage avec Mlle du Plessis du Grénédan et, plus tard, l'acquisition qu'il fit du magnifique château de Bonaban, le fixèrent dans l'Ille-et-Vilaine, et c'est ce département qui fut le théâtre de ses bonnes œuvres et de sa féconde activité. Comme maire d'une commune rurale et président d'un important comice agricole, on peut dire qu'il fut au premier rang dans ses modestes mais utiles fonctions. Tant de bienfaits répandus avec un patriotisme intelligent et désintéressé ne pouvaient pas rester inaperçus. Ils avaient donné au comte de Kergariou une grande situation, la plus grande peut-être dans l'arrondissement de Saint-Malo, et lorsqu'en 1871 le département d'Ille-et-Vilaine eut à former une députation à la hauteur des graves circonstances que traversait le pays, les honnêtes gens de tous les partis songèrent naturellement à lui. Les mêmes considérations en firent plus tard un candidat au Sénat, où sa mort laisse un si grand vide. »

— M. A. Bourgault-Ducoudray, qui a fait jouer avec un grand succès au Trocadéro des fragments de son beau *Stabat*, et qui a donné, dans le même palais, une remarquable conférence sur la modalité dans la musique grecque, vient d'être nommé professeur d'histoire et de littérature dramatique au Conservatoire de musique et de déclamation. Voilà un choix dont nous félicitons sincèrement et le ministre et notre compatriote.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATUM. — M. le Cte de Saint-Jean a dit, dans sa nouvelle, *le Seigneur de la Sicaudais*, que Mme Victoire de la Sicaudais était la dernière descendante de ce seigneur. Il a été mal informé : Mlle Victoire du Tressay de la Sicaudais a laissé plusieurs neveux bretons, parents au même titre qu'elle du seigneur de la Sicaudais, et de ce nombre est notre excellent collaborateur, M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

A LA MÉMOIRE DE S. E. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE GODEFROY SAINT-MARC, 7 mars 1878-2 avril 1878 (vers); par A. Le Cohic, professeur. In-16, 1 p. Rennes, imp. Vatar.

CRITIQUE DES OPÉRATIONS DU JURY DE LA SCULPTURE ET DE LA COMPOSITION DES JURYS DES BEAUX-ARTS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE; par le Dr Émile Cossé. Affaire Le Bourg. In-8°, 24 p. — Paris, imp. Charles Blot.

DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSERVATION DU CIDRE. In-4°, 8 p. Nantes, lithogr. Péquignot.

EMMANUEL HALGAN; par Alfred Lallié. In-8°, 11 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, février 1878.

ESSAI HISTORIQUE SUR L'ÉGLISE DES CORDELIERS DE NANTES; par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. In-8°, 37 p. et pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* (1878).

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU FINISTÈRE, suivies de : Histoire sur le domaine congéable; par Duseigneur, de Brest, de la Société d'agriculture du Finistère. In-8°, 410 p. Brest, imp. Halégouët.

HISTOIRE DE LA BRETAGNE, racontée à ses compatriotes par un pauvre chercheur de pain. Petit in-18, 644 p. Brest, imp. Halegouët; lib. Lefournier; Quimper, lib. Salaün.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits; par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). Tome IIIe. Gr. in-8°, 656 p. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau; lib. Briand et Hervé. Le Voide, chez l'auteur.

LISTE DES ADRESSES DE LA VILLE DE NANTES, par ordre alphabétique de noms, avec le tableau des places, quais, rues, etc.; par Vincent Forest et Emile Grimaud. In-8°, 233 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 3 fr. 50

MÉMOIRES DE L'HISTORIEN PIERRE TUDEBODE (OU TUDEBŒUF), sur son pèlerinage à Jérusalem. Traduits du latin avec notes, tables de noms de famille, etc.; par Stéphen de Goy, avocat. In-8°, 328 p. Quimper, imp. de Kerangal; lib. Salaun; l'auteur, 42, quai de l'Odet..... 5 fr.

UN CORSAIRE SOUS LA TERREUR; par G. de la Landelle, 4e édition. In-16, 320 p. Saint-Germain, imp. Bardin; Paris, lib. Dentu.

VISITE A L'ESCALIER SAINT OU SCALA SANCTA, au pèlerinage de Sainte-Anne, diocèse de Vannes. In-18, 34 p. Vannes, imp. Galles.

A PROPOS

DE

QUELQUES LIVRES DE DÉVOTION

PAR LE P. FRANÇOIS HULL, BÉNÉDICTIN ANGLAIS, DE SAINT-MALO;
LE P. VINCENT D'ORLÉANS, CAPUCIN DE NANTES;
LE P. JEAN DE LA MÈRE DE DIEU, CARME DE RENNES.

I

LA *Vie de l'âme*, PAR UN BÉNÉDICTIN ANGLAIS.

J'ai esquissé dans un précédent travail l'histoire des origines du couvent des bénédictins anglais, à Saint-Malo, en parlant de son fondateur le P. Gabriel de Sainte-Marie. Le livre du P. Gabriel n'est pas le seul qui soit sorti de cette maison, pendant le demi-siècle qu'y passèrent seulement les religieux anglais. Il faut noter encore un petit livre de haute dévotion, écrit en 1644 par le P. François Hull, un Anglais qui avait vécu depuis longtemps en France, et qui, malgré ses humbles excuses pour sa qualité d'étranger, osant manier une langue qui n'est pas la sienne, écrit certainement d'une

façon plus naïve et plus élégante que la plupart des Français de la première moitié du XVIIe siècle. Le livre du P. Hull est intitulé la *Vie de l'âme.* Il devait comporter trois volumes in-18, d'environ 10 feuilles chacun, 360 pages. Je ne connais que le premier volume et je ne crois même pas que les autres aient paru. L'auteur soumettait leur apparition au succès du premier volume. Le succès manqua-t-il? L'auteur, qui ne se donne pas pour un jeune homme, mourut-il avant d'avoir écrit les autres? Le départ des Anglais, qui établirent leur noviciat à Paris, et qui d'ailleurs s'empressaient de gagner les îles, pour s'y vouer aux missions et à l'apostolat, dès qu'un peu de repos et de répit était donné aux catholiques, sépara-t-il le P. Hull des dévotes de Saint-Malo, dont il avait la direction? Je ne puis faire que des conjectures, et n'ai rien trouvé au delà du rare premier volume que j'ai sous les yeux.

Du reste ce volume fait un tour complet : l'auteur prévient, dans son épître dédicatoire, qu'il sépare les instructions et règles d'avec les oraisons et pratiques. Ce premier volume est consacré plus spécialement à l'oraison. Il contient pour chaque jour de la semaine, et pour chaque action principale de chaque jour, des aspirations et des méditations. Les titres sont bizarres pour des Français du XIXe siècle. — Le réveil de l'*âme.* — L'*Habillement* de l'âme, *le lavement de l'âme* se baignant dans le sang de Jésus. — *Le desjeuner de l'âme, servy en trois plats*, etc., et, pour le soir, *La chandelle de l'âme,* examinant sa conscience devant Jésus. — Le *devestement* et repos de l'âme sur le cœur de Jésus, etc.

Je me hâte de répéter que le fond vaut mieux que les étiquettes. Tout à peu près est fort bon, et il y a des passages charmants, et de l'école même de saint François de Sales. Tout n'est pas et ne pouvait pas être également neuf et en relief. « Je sçay bien, dit l'auteur, que l'Église abonde en livres de mesme sujet, et j'advoue que mes exercices ne sont que des fleurs empruntées de plusieurs jardins ; il n'importe, on fait bien de mesmes fleurs des bouquets bien différens, à raison de la diversité de façons et agencements dont ils sont composez. » Quant au style, notre bénédictin dit avec beaucoup

de grâce : « Si la plume qui l'a escrit est grossière et mal taillée, vous sçavez bien qu'elle est étrangère, et qu'elle cherche non un ornement de langage, mais les paroles les plus claires et les plus intelligibles, pour exprimer les simples et chétives conceptions qui sortent d'une affection toute simple et toute françoise. » Ce style ne vous semble-t-il pas aussi tout français ? Le P. Hull y revient à la fin d'une sorte d'introduction : « Voilà donc, amy lecteur, en un mot mon dessein : pour te faire vivre en esprit, je t'exhibe un bouquet assorty de toutes ses parties. Cette épistre servira d'entrée de table pour t'aiguiser l'appetit. Le dessert sera le fruit que tu en recevras dans le paradis. J'en laisse le jugement à ton goust, le profit à ton âme et la gloire au père de famille. S'il y manque quelque chose (et tout y manque), c'est la faute du cuisinier, qui n'entendoit pas bien ny le langage, ny les façons de France, et néanmoins en ayant longtemps humé l'air et sucé les délices, voulut rendre ce tribut et hommage à sa chère nourrice. Goustez donc de cette entrée de table pendant que je t'appreste et apporte le premier service. Adieu ! »

En vérité, je suis convaincu qu'une foule de livres de piété chaque jour réimprimés et vendus à milliers, sont très-inférieurs comme forme et comme style à celui-ci, écrit par un Anglais.

Avec quelques retouches d'une main pieuse et lettrée, cette *Journée du chrétien* prendrait une place d'honneur dans les rayons de plus d'un oratoire, à côté de saint François de Sales, qui ne s'en offusquerait pas.

Notre livre est dédié « aux âmes dévotes de la ville de Saint-Malo, en Bretagne. » L'auteur explique qu'après en avoir distribué quelques fragments manuscrits à ses pénitentes, il se lasse d'en transcrire souvent de nouvelles copies, et que c'est pour cela que, se rendant au désir de certains amis, il réunit et fait imprimer ce petit volume. « Je ne vous enseigne pas, affirme-t-il, une devotion curieuse, seiche et speculative, ains affective et solide, taschant d'esclairer vostre esprit, d'eschauffer vostre volonté, et de dresser toutes vos affections à l'amour de Dieu, et les rendre conformes à

la divine volonté. — Voilà simplement et en peu de mots mon dessein, qui n'est autre que de vous rendre telles que je vous qualifie, sans crainte de flatterie, c'est-à-dire *dévotes*. Car qui a jamais veu en France un peuple si fervent au service divin, si assidu aux prédications, si dévot aux sacrements ? Il n'y a pas assez d'églises pour vous contenir, ny de prêtres assez pour vous administrer les sacrements, ny du temps assez pour vacquer à vos dévotions. Où trouvera-t-on, en ce siècle dépravé et refroidy, un peuple qui déteste si universellement le vice et l'hérésie ; cherisse si constamment l'Eglise et la Religion et cherche Dieu avec tant de zèle et émulation ? Bref, un peuple qui soit si bien instruit ès mystères de la Foy et maximes de l'Evangile, si ferme en la voye de Dieu et si charitable aux estrangers et nécessiteux ? — Tesmoins les Bénédictins anglois, exilés et persécutés, lesquels vous avez recueillis avec tant de compassion, logés plustost dans vos cœurs que dans vos maisons, avec tant de tendresse nourris, jusqu'à présent avec tant de libéralité, que leur seule maison est une marque infaillible de la piété maclovienne. » C'est dans cette piété qu'il faut persévérer. « Sçachez que ny vos rochers marins, ny vos chiens de guet, ny vos murailles bien flanquées, ny vostre double garde et sentinelle, ny vos navires bien équipés, ny vos lingots d'or et d'argent, ny la mer flottante qui vous sert de rempart, ny la multiplicité de vos confrairies et monitoires, ne pourront conserver vostre ville, vos familles et vos personnes en paix, en santé et en prospérité, si le vice n'est pas chastié, le luxe retranché, la paix cimentée, la charité entretenue et la piété bien affermie. Quand Clovis eut demandé à S. Remy combien dureroit le Royaume de France, il eut pour reponse : Tandis que la Religion, la piété et la justice y règneront. Croyez le mesme de vostre ville. »

Tel est le ton général du livre ; mais il n'eût pas été de son temps, s'il n'eût pas contenu quelques concetti, nous dirions presque quelques calembours. Je cite les deux traits que l'on trouve juxtaposés, à la page 25 :

« Je vous salue, costé très sacré, *Hâvre de Grace*, transpercé d'une lance pour moy.

« Je vous honore, cœur très doux, le refuge unique des pauvres affligés, et le *Riche-lieu* de toutes bénédictions. »

Je crois le livre imprimé à Saint-Malo même; mais le titre manque à mon exemplaire, et je ne puis rien affirmer ni donner le nom de l'imprimeur. Il n'y a en titre que six vers latins signés de F. André Simpson, un bénédictin anglais; c'est un jeu de mots sur le titre du livre, la *Vie de l'âme:*

Tu qui, post vitam subitis quæ deficit horis,
Vita lætari labe carente cupis,
Hunc tibi sit cordi pervolvere sæpe libellum.
Namque index animæ vitaque certus erit.
Nec pretio parvum spernas ac mole pusillum;
Auri vita animæ pondere nescit emi.

Vient ensuite l'approbation du président général de la Congrégation anglaise, F. *Josselin de Sainte-Marie,* qui avait succédé au P. Gabriel, d'abord dans sa charge de prieur de Saint-Malo, puis dans celle de général, lorsque le fondateur de la maison de Saint-Malo était devenu coadjuteur de l'archevêque de Reims. La permission est datée du 31 mars 1644. Le livre était écrit trois ou quatre ans auparavant, car l'approbation des trois docteurs en théologie, du Tour, Gerard et Flavigny, est du 9 novembre 1641. Le privilége du roi est du 9 avril 1644, et le livre fut imprimé dans cette même année.

II

Je vais étudier maintenant un autre petit livre, très-inférieur, sous le rapport littéraire, à celui dont je viens de parler, mais qui eut un succès réel, puisqu'il compte au moins deux éditions en dix années, et qui d'ailleurs offre cet intérêt spécial d'avoir inauguré, dans le diocèse de Vannes, l'expansion intellectuelle à laquelle le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, l'établissement du collége des Jésuites, et aussi, dans une certaine mesure, l'exil du parlement de Bretagne dans cette ville, donnèrent aliment, à quelques années de là.

Le titre de notre livre est celui-ci : *Instruction pour consoler les malades, ou bien le moyen d'ayder le malade à bien mourir, extraicte de divers autheurs, par missire G. Guillemot, prestre. A Vennes, par Joseph Moricet, imprimeur et libraire, 1627.*

D. Plaine date de 1618 la fondation à Vannes de l'imprimerie de Joseph Moricet. A en juger par les deux éditions du livre de Guillemot, que nous avons sous les yeux, et dont la seconde est de 1639, ce n'est pas là qu'il faut rechercher des modèles de typographie, ni pour la beauté des types, ni pour la correction des textes.

Quant à l'auteur, voici les renseignements que contiennent les archives de l'évêché de Vannes, les plus complètes de Bretagne sous ce rapport, et que M. l'abbé Luco a eu l'obligeance de consulter pour nous.

Gilles Guillemot naquit à Malestroit dans les dix dernières années du XVIe siècle. Il fut fait sous-diacre, à Vannes, le 20 septembre 1614, et diacre, dans la même cathédrale, le 19 septembre 1615 et fut ordonné prêtre, mais en dehors de Vannes, et pour des motifs que nous ne connaissons pas, à l'ordination de Noël 1615. Il était prêtre habitué à Malestroit en 1619, et avait peut-être été du nombre des quinze clercs que l'évêque de Vannes, Jacques Martin de Belle-Assise, entretenait à Paris pour compléter leurs études théologiques. Pendant qu'il demeurait à Malestroit, il s'adonnait à la prédication, ainsi que nous l'apprend le sonnet suivant, signé *Chastaigneraye Bazon,* nom et poète parfaitement inconnu pour moi, et dont je trouve la signature dans les liminaires de notre livre :

Ainsi que le pilote, expert au navigage,
Ne laisse à la mercy de la mer et du vent
Ceux qu'il a près du port conduits asseurement,
De crainte qu'à l'abord ils ne fassent naufrage:

De mesme, Guillemot, merveille de nostre âage,
N'abandonne à la fin ceux qu'il a sagement
Induicts par ses sermons à vivre sainctement,
Sachant que c'est la fin qui couronne l'ouvrage.

Chretiens, ne craignons plus l'inexorable mort:
Ce livre nous deffend encontre son effort,
Et son autheur nous est d'autant plus estimable,

Qu'il empêche, preschant, les âmes de périr
Et nous rend, escrivant, la mort peu redoutable;
Bref on apprend icy comment il faut mourir.

Gilles Guillemot, après avoir vécu pendant près de trente ans de cette véritable vie de missionnaire, fut pourvu par le pape, pendant les mois d'alternative, le 24 juin 1634, des paroisses réunies de Malestroit et de Missiriac, vacantes par la résignation de François Tatard. Il en mourut titulaire et fut inhumé, le 9 avril 1661, dans l'église paroissiale de Malestroit.

Gilles Guillemot nous apprend lui-même que son livre fut écrit plusieurs années avant d'être imprimé, et que les approbations sollicitées par l'auteur retardèrent son voyage. En effet, les approbations de deux docteurs en la faculté de théologie de Paris, deux frères prêcheurs de Rennes, je crois, Pierre Jouauld et Hyacinthe Charpentier, sont datées de Rennes le 28 mai 1624. La troisième approbation est de Quimperlé, le 20 juin 1625 : cette dernière approbation est signée d'Yves Puisard, théologal de Cornouaille et prieur de Saint-Dominique de Quimperlé. Il n'était alors que licencié en théologie, il devint plus tard docteur et fut attaché comme professeur au couvent des dominicains de Paris. Il était né à Dinan à la fin du XVIe siècle. C'est pour cela qu'il dédia à Mgr de Harlay, évêque de Saint-Malo, son livre imprimé à Paris en 1633 sous ce titre: *les Trophées de la piété.* Il avait publié, dès 1622, un traité *de la délégation des religieux pour entendre les confessions,* et fit imprimer à Rennes, en 1634, son opuscule resté le plus connu et plusieurs fois réimprimé en Bretagne: *Relation de la fondation du couvent de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle et de la solennité du vœu rendu par Messieurs de la ville de Rennes en 1634.*

Vient ensuite le permis d'imprimer signé par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, le 8 avril 1627. C'est à Mgr de Rosmadec

que le livre est dédié. Au verso du titre se voit une méchante gravure au trait des armes de l'évêque avec ce double quatrain, qui ne donnera pas une riche idée de la versification de messire Guillemot:

ANAGRAMME DE SÉBASTIEN DE ROSMADEC, SACRÉ, ESTIMÉ DES BONS

La race, la piété et vos perfections
Vous portoient, ce sembloit, assez dedans l'estime
Et on vous voit pourtant, ô seigneur magnanime,
Ores qu'est et sacré plus estimé des bons.

QUATRAIN

L'astre qui preside au premier jour de la vie
De ce sage Breton, de cet homme prudent,
Pour servir ce grand Dieu tous les jours de sa vie
Promettoit qu'il fust un jour d'Église président.

Il faut rendre cette justice à la seconde édition qu'elle ne reproduit pas ces étranges vers de treize pieds. Mais on a pieusement conservé la dédicace, après quelques phrases de laquelle le lecteur comprendra que je ne fasse pas de plus longs empreints à un livre que l'auteur lui-même proclame une compilation.

« Monseigneur, voulant donner voile à ce livre du port de vostre siége épiscopal, pour costoyer vostre diocèse et de là voir d'autres terres, je me suis trouvé battu et combattu d'une incertitude dans laquelle j'ay flotté longtemps, pour le doute et irrésolution que j'avois à qui scéamment je le devois et pouvois presenter et dédier pour l'asseurer en sa navigation, et le faire voguer sans bris et sans naufrage. Mais parmy cette incertitude et irrésolution, on m'a donné pour advis de vous choisir pour pilote du navire, d'arborer son mast, son trinquet et sa hune du champ de vos armoiries et de graver sur sa proue, pour adveu et sauvegarde, le très illustre nom d'un des premiers evesques de Bretagne... Je vous prie de croire, Monseigneur, que j'ay esté poussé à ce faire, non pas que j'eusse opinion que d'une personne si basse en toute qualité peust sortir chose qui méritast d'estre mise et servie devant les yeux d'un si

grand et si vigilant pasteur, mais ç'a esté seulement pour tesmoigner du zèle et de la dévotion particulière que j'ay à l'honneur de Dieu, au service de Vostre Grandeur et au commun bien du public. »

Le reste est de ce ton et je n'en veux pas citer davantage.

III

Je note simplement un tout petit livre, imprimé à Rennes en 1696, sous ce titre : *la Dévotion aux très-saints noms de Dieu et de Jésus, pour la reparation et l'extirpation des jurements et des blasphèmes.*

Ce petit livre n'est autre chose qu'une sorte de manuel pour une confrérie vouée à l'extinction et à la réparation du blasphème, fondée par les dominicains espagnols dans le XVIe siècle, et que les papes avaient favorisée de nombreuses indulgences. Les dominicains bretons la propageaient en Bretagne. Le troisième article des statuts est curieux en ce qu'il fait connaître la forme usuelle des jurements et blasphèmes au XVIe et au XVIIe siècle : « Les confrères reprendront et corrigeront généreusement, avec charité et prudence toutefois, les jureurs et blasphémateurs du saint nom de Dieu, du corps, de la teste, ou du ventre ou du sang de Notre-Seigneur. » On voit par les approbations, entre lesquelles je note celle de M. Oresve, prieur de Saint-Malo de Dinan, docteur en Sorbonne, et celle de M. Linduger, docteur en théologie et scolastique de Saint-Brieuc, que l'auteur de cet opuscule était le P. Antonin Thomas, dominicain, de Dinan. La *Bibliographie bretonne* parle d'un autre ouvrage du P. Thomas, écrit pour une confrérie de Nantes, établie en l'église des Carmes de cette ville, à l'occasion d'une peinture de la sainte face, apportée en Bretagne par le duc Jean V en 1413, et dont voici le titre : « *La devotion à la sainte Véronique,* ou la reparation des ignominies et des outrages faits à la sacrée face de N. S. représentée dans le voile de sainte Bérénice.— Paris, Louis Guérin, 1694, — 164 pages in-12. M. Tresvaux, et d'après

lui M. Gerby, attribuent encore au P. Thomas une vie du V. P. Hyacinthe de la Haye; mais personne, à ma connaissance, n'a parlé du petit manuel que je signale aujourd'hui, et c'est surtout à ce titre que je m'en suis occupé. Je relève en terminant une note de l'imprimeur, la veuve de Mathurin Denys, dont l'imprimerie était située rue Saint-Germain, et que je trouve la première en Bretagne à protester contre les contrefaçons. « *Avis au lecteur*. Je vous donne avis que, si vous avez de ce petit livre portant pour titre : La dévotion aux très-saints noms de Dieu et de Jésus, qui ne sera point de l'impression de la veuve Denys, imprimeur et libraire à Rennes, sera contrefait et defectueux en toute maniere. Adieu. » Il y a une seconde édition sans date, mais très-postérieure, imprimée à Rennes chez Joseph Vatar, imprimeur-libraire, place du Palais, aux *Etats de Bretagne*. Dans cette édition, après les liminaires, se trouve la lettre d'agrégation, encadrée par ces quatre rimes :

Jésus est ce grand nom qu'honore l'univers;
Espérez tous en luy, il terrasse l'enfer.
Son invocation a beaucoup de puissance;
Usez-en en tout temps avec foi et courtance.

Pour timbre, un chrisma dans une rose ; pour bordure, des hermines.

IV

Le *Pur amour*, du P. Vincent d'Orléans

Parmi les livres de piété se range un volume in-8°, imprimé à Nantes chez la veuve Sébastien Dorion, en 1674. La veuve Sébastien Dorion était manifestement la belle-fille de l'imprimeur qui, trente-six ou trente-sept ans plus tôt, mettait sous presse l'œuvre du P. Albert le Grand. L'ouvrage, fort inconnu, dont j'ouvre la première page, est intitulé : *Le pur amour ou la dévotion solide et nécessaire, par le P. Vincent d'Orléans,* prédicateur capucin et missionnaire apostolique. Le nom de l'auteur prouve qu'il n'était pas

Breton, et qu'il était né à Orléans; mais après une vie consacrée à la prédication, non sans succès et sans fruit, comme l'atteste le P. Innocent du Croisic, dans sa formule d'approbation de notre livre, le P. Vincent s'était retiré chez les Capucins de Nantes, et c'est là qu'il écrivit son livre. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la dédicace à Mgr Gilles de la Baume le Blanc, évêque de Nantes : « Mais ce qui m'a tout à fait persuadé que votre bonté l'accepteroit volontiers (cette dédicace), c'est, Monseigneur, cet accueil agréable que Votre Grandeur me fit la première fois que j'eus l'honneur de vous faire la révérence, de baiser vos mains sacrées, et recevoir votre bénédiction, puisque vous eûtes la bonté de me témoigner jusqu'à la tendresse que vous aviez très-agréable ma demeure dans votre diocèse, où la Providence divine m'a conduit, après tant de courses et de combats donnés et soutenus depuis tant d'années contre les adversaires de notre sainte Religion. »

Le livre en lui-même, sagement et clairement écrit, mais imprimé d'une façon pitoyable, ne renferme et ne pouvait, d'après l'auteur lui-même, renfermer rien de neuf. Il contient, en tête, une soumission spéciale au Saint-Siége, qui prend tout un caractère, dans l'époque de gallicanisme et de jansénisme où l'auteur écrivait, et qui débute par une invocation à la « sainte Vierge Marie, immaculée dans sa conception », précédant de deux siècles la promulgation du dogme devant lequel tous les catholiques s'inclinent désormais. J'ai déjà eu occasion de noter que cette croyance était universelle en Bretagne.

Pour donner une idée de notre livre, je ne veux relever que ce passage relatif au renoncement et à la pauvreté évangéliques : « Comme il faut bien de l'amour pour arriver à ce point de détachement nécessaire, je vous propose un homme de feux et de flammes, lorsque le ciel lui envoya un chariot, pour l'enlever de la terre et le mener dans les cieux. Ce carosse, dit la Sainte Ecriture, etoit de feu totalement; l'imperialle, les couessins, les portières, les roues, tout étoit de feu ; les chevaux etoient de feu, qui vomissoient les flammes par la bouche et par les narines. Le Pro-

phète, sçachant qu'il étoit venu pour le recevoir, n'eut point de peur de cet effroyable équipage, parce qu'il étoit un homme de feu. Il entra genereusement ; mais quand il a pris place, le carosse et les chevaux demeurent immobiles snr la terre, contre l'inclination naturelle du feu, qui, par sa subtilité, s'envole naturellement dans le concave de la lune, qui est le lieu de son centre et de son élément. Saint Hierome, étonné de ce miracle, demande d'où vient que ce carosse est arresté ; ce ne peut pas estre la personne d'Helie qui empesche son mouvement, puis qu'il est un homme de flamme. Voici, dit-il, ce qui empesche qu'il ne monte dans le ciel : c'est que sans y penser, il avoit son petit manteau sur ses épaules. S'en étant aperceu, il jeta ce manteau, et le chariot se detachant de la terre l'emmena dans les cieux.

« Voilà ce qui arrive chez les personnes dévotes et religieuses, qui jamais ne goûtent combien Dieu est doux. D'où vient cela ? C'est que leur cœur est toujours revêtu d'un petit manteau, d'une attache déréglée à quelque créature ; qui à des parens, qui à un employ ; qui à une telle ou à un tel, etc. J'en ai connu dans le cloistre, attachées, qui à un perroquet, qui à un petit chien, qui à un chat, ou à une puput. Ces personnes font leurs exercices, se trouvent à toutes les observances, et neantmoins ces âmes sont toujours attachées à la terre. C'est qu'elles ont ce petit manteau d'attache, et jamais elles ne monteront dans le ciel de la véritable dévotion, qu'elles ne s'en soient détachées. »

Le livre du P. Vincent ne fit pas chasser tous les perroquets monastiques, et, un siècle plus tard, Gresset écrivait *Vert-Vert*.

Je reproduis encore ce léger crayon d'un directeur aristocratique au XVIIe siècle : « Cela est bien indigne d'un homme de Dieu, de prétendre autre chose que Dieu, de regarder l'établissement de sa fortune temporelle travaillant à inspirer l'éternelle. On n'en voit que trop aujourd'huy, qui travaillent à la direction des personnes bien faites, riches et commodes, de qui ils font un fonds, une métairie et leur revenu. Pour celles-là un directeur n'aura rien de cher et de précieux ; il s'exposera à toutes les fatigues ; il

n'épargnera aucun moment de la journée ; mais s'il faut venir confesser une pauvre femme, ou donner une demi-heure à une pauvre sœur laye, de qui il n'espère rien, il a toujours de grandes affaires qui ne lui donnent pas un moment de relâche [1]. »

V

La *Confession des femmes.*

Un autre petit livre qui offre un certain intérêt de curiosité, a pour titre : *La Confession abrégée*, où sont enseignés les moyens de la réduire au seul nécessaire, par un père Carme, ancien professeur de théologie. Il est imprimé format in-18, à Rennes, par Charles Hellot, rue Saint-Germain, à la Bible d'or. La permission des supérieurs, René de Saint-Albert, provincial de Touraine, et Damoscène, de l'Assomption, assistants, porte la date du 18 juillet 1667 et nous apprend le nom religieux de l'auteur : le Père Jean de la Mère de Dieu, religieux du couvent de Rennes, ancien professeur de théologie.

Ce petit livre tout pratique s'adresse spécialement aux femmes. D'une part, l'auteur affirme que les hommes se confessent beaucoup mieux, et d'un autre côté, il y a des livres analogues pour les hommes, parmi lesquels il indique celui du Père Eude, « prestre de l'Oratoire. » Dans le livre du P. Eude, il y a des pages assez originales, par exemple le quatorzième chapitre, sous ce titre : *l'obligation de se confesser ne tombe que sur les péchés mortels.* « Chacun, dit-il, est libre de confesser ou ne pas confesser les veniels. Et la raison est, raison populaire, que les péchez sont les plaies de l'âme ; les véniels sont comme de petites coupures que l'on se fait aux doigts en tranchant du pain ou de la chair, les mortels sont comme des coups d'épée au travers du corps. Les coupures des doigts se guérissent souvent d'elles-mêmes sans y rien faire ; que si on y met un peu de baume ou de sucre, elles guériront plus tost. Mais les

[1] Je dois la communication du livre du P. Vincent à l'obligeance de M. Plihon, libraire à Rennes.

coups d'epée ne se peuvent guerir que par l'art de chirurgie et par beaucoup de traittements. Ainsi les péchez véniels se remédient presque d'eux-mesmes ; la messe, la communion, l'eau béniste, le Pater les efacent; que si on les confesse, encore mieux et plus tost. Mais pour la guérison des mortels, il faut bien des apprêts, il faut bien des soins, il faut des emplastres et des médecins ou chirurgiens qui les appliquent. L'onguent duquel doivent estre faites ces emplatres, c'est le sang de Jesus-Christ ; et la langue du prestre est comme la main du chirurgien qui les applique en donnant l'absolution. »

La liste des pechés veniels et des imperfections termine ce petit livre, dont l'auteur témoigne de son orthodoxie personnelle en mettant au nombre des péchés et sur le même pied la lecture par simple curiosité des livres jansénistes et des livres huguenots. Nous empruntons à cet examen de conscience quelques traits propres à faire connaître les mœurs du temps :

« Je me suis attendue à des guérisons gratuites, sans recourir aux remèdes humains.

« J'ay souhaité des révélations et des graces extraordinaires.

« J'ay souhaité qu'une défunte me vînt dire des nouvelles de l'autre monde.

« J'ay ajouté foy aux songes, mais avec doute et incertitude.

« J'ay prié Dieu avec irrévérence, badinant avec mon chapelet, ou tournant la teste de costé et d'autre, ou devisant par intervalles avec celle-ci ou celle-là.

« J'ay parlé en mépris des personnes dévotes, les appelant menettes ou bigotes.

« J'ay conseillé l'estat de prestrise, religion, continence perpetuelle, pour la seule considération du bien qui en arriveroit à moy ou à quelqu'un des miens.

« Dans la cholère j'ay uzé de termes fort approchans du blasphème, comme *teste di, mor di, ventre di,* etc.

« J'ay maudit les créatures privées de raison. *Diable le feu ! Ah ! le damné temps !*

« Je suis allée au sermon, plus par curiosité qu'à bonne intention. J'y ay querellé et disputé pour une place. J'ay dit mes sentimens du predicateur avec trop de hardiesse et de liberté. J'ay esté si outrecuidée que de controller sa doctrine.

« J'ay badiné, bégaudé, souri à l'une et à l'autre dans l'église;

« J'ay passé une grande partie des jours de fête à jouer;

« Je me suis fait dire ma bonne aventure aux Égyptiens par curiosité;

« J'ay chanté des chansons à la diminution de l'honneur et de l'estime du prochain; je les ay transcrites, données ou apprises à d'autres; j'ay fait des vers sur des personnes;

« J'ay tutéré des personnes de basse condition à mon respect. Je leur ay parlé avec faste et arrogance. Je les ay traitez de coquins, de marauds et semblables injures. J'ay querellé les pauvres à cause de leur importunité; je leur ay reproché qu'ils avoient bien la mine de ne valoir rien.

« J'ay trompé au jeu, sçachant bien que l'autre jouait fidèlement. J'ay esté d'intelligence avec un des joueurs pour faire perdre l'autre. J'ay joué de faux argent contre de bon;

« J'ay estudié l'occasion de parler de mes parents qui sont en haute posture pour en tirer vanité; j'ay désavoué mes parens pauvres. »

En regard de ce portrait d'une femme du XVIIe siècle, dont je suis loin d'avoir pris tous les petits détails, je pourrais mettre le portrait d'un prêtre, emprunté à un livre intitulé le *Bon prêtre* et imprimé à Vannes, chez Jean Galles, imprimeur et libraire ordinaire du collége, proche la maison de retraite, en 1683. A en juger par les caractères et les fleurons, Jean Galles, le premier des imprimeurs de cette famille, avait hérité du matériel typographique de Moricet. Ce petit livre a eu très-certainement pour éditeur, mais pas pour auteur principal, un des jésuites de Vannes. Le chrisma qui est en tête et la devise: *A la plus grande gloire de Dieu,* qui le termine, ne laissent aucun doute à cet égard. La première partie est la reproduction d'un opuscule très-curieux pour l'étude des mœurs

et des habitudes du clergé au commencement du XVIIe siècle, dû à la plume de M. Bourdoise, un des contemporains et des émules de saint Vincent de Paul, et publié dès 1658, après la mort de M. Bourdoise, sous ce titre : *Sentences chrétiennes et cléricales*. On voit que l'épithète ne date pas d'hier, mais elle n'avait pas alors le sens qu'une certaine presse lui attribue aujourd'hui. La seconde partie est une traduction de quelques révélations de sainte Brigitte, et de deux visions de sainte Thérèse. La troisième partie, intitulée « Avis aux parents, aux escoliers et aux prestres, » pourrait seule être l'œuvre personnelle du jésuite vannetais, qui a fait imprimer le livre. Elle ne vaut pas à beaucoup près, comme originalité et comme style, l'opuscule de M. Bourdoise; mais M. Bourdoise n'était pas Breton et son livre n'avait pas d'abord été imprimé en Bretagne, mais en Auvergne. Ce qui me fait juger que la troisième partie est sinon d'un Breton, au moins écrite en Bretagne, c'est d'abord que le desservant d'une paroisse y est nommé *recteur*, appellation particulière à la Bretagne ; ensuite que les étudiants de la campagne, après le catéchisme terminé, font leurs premières classes chez les prêtres du lieu, jusqu'à ce qu'ils entrent à un des colléges créés et multipliés en Bretagne au commencement du XVIIe siècle ; usage breton par excellence qui remontait aux temps les plus reculés et s'est perpétué jusqu'à nos jours. A propos du catéchisme, l'auteur note une ordonnance de Louis XIV, qui interdisait aux prêtres des campagnes de faire le catéchisme aux petites filles. Enfin, le vice sur lequel insiste le plus cette troisième partie, c'est le vice national des Bretons, l'ivrognerie.

S. Ropartz.

L'ABBAYE DE PRIÈRES*

I

A l'embouchure de la Vilaine, auprès du bourg de Billiers (primitivement *Beler*), il y avait au XVIIe siècle une puissante abbaye dont les droits de propriété s'étendaient sur terre et sur mer dans un vaste rayon. Fondée en 1250 et richement dotée par le duc de Bretagne, Jean Ier, dit le Roux, cette abbaye fut nommée Prières parce que, suivant d'Argentré, on devait y offrir à Dieu des prières et des messes pour les malheureux naufragés. Avec le consentement du pape Innocent IV et l'approbation de l'évêque de Vannes, Cadioc, les moines de Cîteaux en prirent possession, la veille de la Toussaint (1252). Ils étaient au nombre de trente. A partir de ce jour, leur prière monta vers le ciel avec l'encens du saint sacrifice et leurs voix suppliantes se mêlèrent au bruit mélancolique des flots [1].

* M. Hippolyte le Gouvello, notre collaborateur, nous communique sous ce titre un chapitre inédit du nouvel ouvrage qu'il prépare et qui aura pour titre: *La Bretagne catholique au XVIIe siècle* (Note de la rédaction.)

[1] Pour la suite de ce récit nous avons consulté surtout un manuscrit fort curieux intitulé: *Historia sacri et insignis monasterii beatæ Mariæ, de Precibus ordinis Cisterciensis, diœcesis Venetensis*, et composé par F. Guillaume Gautier, moine de la communauté (1648). Ce travail important fut continué successivement par d'autres religieux jusqu'à l'année 1766. L'original se trouve à Angers. Il y en a une copie à l'évêché de Vannes. On pourrait y puiser les éléments d'une histoire complète de l'abbaye, qui n'entre pas dans notre plan. C'est une mine à exploiter.

Grâce à la piété de ses religieux, la naissante abbaye acquit bientôt une sainte renommée. Depuis la mort de son fondateur, qui voulut se faire enterrer dans son sanctuaire, tous les ducs de Bretagne lui laissèrent quelque témoignage de leur dévotion. Jean V, entre autres, lui fit de magnifiques donations et obtint qu'on y célébrât solennellement la fête de la Présentation. Le même prince, ayant recouvré la santé, après un vœu à la sainte Vierge Marie, patronne du couvent, concéda encore au moutier plusieurs immunités et priviléges (1434).

Seigneurs et peuple eurent part sans doute à de pareilles faveurs et imitèrent cette générosité. Les hauts barons et preux chevaliers voulaient reposer à côté des moines, après leur mort, et payaient chèrement leur sépulture. Notre-Dame de Prières devint une des abbayes les plus considérables en Bretagne. Elle soutint d'abord sa fortune avec honneur. Ses cloîtres virent passer des légions de saints moines et, à leur tête, de grandes figures d'abbés, austères, pieuses et douces. Nous comptons parmi eux plusieurs évêques et titulaires d'autres abbayes. Dans la noblesse et le clergé on regardait comme un honneur d'être affilié au Tiers-Ordre de Notre-Dame de Prières. Mais les orages des passions humaines ébranlèrent peu à peu les fondements du monastère; l'ambition des grands y pénétra; l'abbaye tomba en commendes. On sait que les commendes n'étaient autre chose que des bénéfices accordés à des ecclésiastiques séculiers et même à des laïques aux dépens des communautés régulières, qui se trouvaient privées à la fois d'une partie de leurs revenus et de l'autorité abbatiale, que les commendataires exerçaient seulement au temporel. On sait aussi à quels abus elles donnaient lieu. Dom Lobineau écrit qu'elles avaient souvent plutôt l'air d'un véritable brigandage que d'une administration légitime [1]. Ces excès augmentèrent avec les guerres de religion qui ouvrirent la porte à toutes les iniquités. Les biens ecclésiastiques devinrent la proie et le butin des combattants. Les spoliations furent brutales. On vit parfois le loup entrer dans la bergerie, sous le déguisement du pasteur. C'est

[1] *Histoire de Bretagne*, p. 135.

ce qui arriva à Prières, où des seigneurs laïques et des clercs simoniaques se partagèrent les bénéfices au grand détriment de l'abbaye qui fut bientôt ruinée. Sous de pareils abbés la règle se relâcha, tous les freins de l'antique observance furent rompus, et les passions que la robe du moine ne suffit pas à réprimer eurent libre carrière.

Telle était la situation à la fin du XVIe siècle. Un clerc de Poitiers, nommé Bertrand Gaillandon, créature simoniaque, auquel une puissante famille du voisinage, la maison d'Assérac, avait fait obtenir la place d'abbé commendataire (1572), aliénait d'une façon scandaleuse les biens de la communauté, déjà grevés par des taxes royales extraordinaires. Il transféra ses droits au seigneur d'Assérac, Jean de Rieux (1581) et n'en garda pas moins son titre, de sorte qu'il y eut deux commendataires à la fois. Les moines, réduits à un petit nombre, vivaient fort mal, dans tous les sens du mot.

Instruits de cet état de choses, le vénérable Loup Lemyre, abbé de Clairvaux, et l'abbé de Villeneuve, de concert avec le prieur frère Ollivier de Saint-Pair, portèrent plainte au parlement de Rennes (1583) et plaidèrent vivement la cause du monastère, dont ils déplorent dans leurs chartes la ruine lamentable. En effet, le premier rapporte qu'ayant visité l'abbaye de Prières avec D. Stéphane Ballenot, docteur en théologie, et D. Alexandre de la Charandière, prieur de Busée, il y trouva seulement cinq religieux prêtres et deux jeunes profès, en tout sept moines qui, par leur vie perdue, étaient devenus l'opprobre des hommes, là où trente véritables moines, ornés de toutes les vertus, auraient dû servir Dieu et édifier le peuple. Comme vicaire général de l'ordre Cistercien, le vénérable Loup décida qu'à l'avenir douze prêtres et quatre profès au moins habiteraient le couvent. Prit-il d'autres mesures pour y rétablir l'ordre? Nous ne savons: celle-ci même demeura lettre morte, comme nous allons le voir. Jean de Rieux continua de faire peser sa domination sur les moines, et le successeur du simoniaque Bertrand Gaillandon, le prêtre Jacques Landry, n'obtint qu'avec son aide la commende (1595): encore, à la même date, un certain Jean

Cano résidait-il à l'abbaye, comme intendant de ce seigneur. En 1599, celui-ci reste enfin le seul abbé commendataire en titre. Nous ignorons ce qu'il devint, mais le chroniqueur D. Guillaume Gautier laisse à entendre qu'il fut victime, avec sa famille, de châtiments providentiels.

II

Sous le gouvernement de ces intrus, les moines abandonnés à eux-mêmes continuaient de croupir dans une corruption sans nom. Dom Antoine Bouguyer, abbé de Villeneuve et vicaire en Bretagne, rapporte dans ses chartes de visites (1598), que sur six moines qui habitaient alors l'abbaye, un seul, frère Julien de Lentivy, a droit à ses éloges pour avoir préféré abandonner les fonctions de prieur que d'obéir aux ordres injustes du commendataire. Les autres méritaient la flétrissure que le peuple leur infligeait dans ce mot terrible, qui était passé en proverbe aux environs de l'abbaye : *Pire qu'un moine de Prières!*

La décadence du célèbre moutier semble humainement irréparable, et cependant il allait devenir le berceau de la réforme pour l'Ordre de Cîteaux, qui était plus ou moins en proie à la même dissolution, non-seulement en Bretagne mais dans le reste de la France. — « Ah! qu'elles sont consolantes, s'écrie notre pieux chroniqueur, ces paroles de Sophar de Naamoth au bienheureux Job : *Le soleil de midi resplendira pour toi au milieu des ombres du soir, et, lorsque tu te croiras consumé, tu te lèveras comme l'étoile du matin à l'orient* (*Job.* ch. XII, v. 17) ». Et telle est en effet la puissance merveilleuse du principe catholique, principe de vie qui guérit les mourants et ressuscite les morts.

Dieu appela de loin un homme qui, après avoir hésité entre divers ordres, assez incertain, ce semble, de sa vocation, fut attiré providentiellement à Prières : c'était Dom Bernard Carpentier. Originaire de Gascogne et d'une naissance obscure, il entra chez les moines Feuillants, où il fut élevé plus libéralement que saintement. Il était fin et malicieux de sa nature. Il aimait à jouer de bons tours,

comme les écoliers de son âge. C'est ainsi qu'au moyen d'une serpette emmanchée au bout d'une longue perche, il attirait à lui des pommes qu'on avait renfermées dans un cellier. Il aida plus d'une fois ses compagnons dans des expéditions semblables. Ses maîtres lui reprochaient-ils sa légèreté, en lui rappelant qu'il était venu au couvent précisément pour en triompher et qu'il fallait travailler à se sanctifier, il savait fort bien leur répondre qu'eux-mêmes ne donnaient pas toujours l'exemple. Chargé d'enseigner le plain-chant, à cause de sa belle voix et de son goût pour la musique, il se plaisait aussi à épier les grimaces et les intonations ridicules de ses élèves. Enfin le jeune novice paraissait assez étourdi; mais son esprit se mûrit avec l'âge, sous l'heureuse influence de la réforme que le vénérable Jean de la Barrière [1] accomplissait progressivement dans cette nouvelle congrégation. Il devint un moine édifiant et strict observateur de la règle. Il était plein d'une vertueuse horreur pour les festins, l'ivresse et les autres excès qui, dans certains couvents, déshonoraient la robe du moine. D'une chasteté à toute épreuve, on rapporte qu'un jour, est-ce à Paris ou en Bretagne, nous ne savons, il repoussa, non sans indignation, les avances d'une jeune fille, née pourtant de parents honnêtes, qui lui offrait un marché honteux. Pieux, instruit, sobre et tempérant, il avait gagné l'estime de tous ses frères.

Comme il était de plus fort habile en affaires, il fut choisi avec un de ses collègues pour représenter l'abbaye à l'assemblée générale des Feuillants, que le pape Clément VIII avait fixée à Rome même, sur la demande du vénérable fondateur, Jean de la Barrière, qui désirait faire approuver son Institut. Le retour de nos délégués faillit être tragique. Surpris en chemin par des voleurs et dépouillés de tout, l'un fut blessé d'un coup de feu et laissé pour mort sur la route, tandis que Dom Bernard, poursuivi l'épée dans les reins, s'enfuyait à travers les halliers, se déchirant le corps aux ronces et aux épines. Enfin ils furent tous deux recueillis chez des Frères capucins, qui les soignèrent, leur fournirent des vêtements et l'argent nécessaire pour achever leur voyage.

[1] *Essai historique sur l'influence de la religion au XVIIe siècle*, t. I, p. 61.

Peu de temps après cette mission honorable, Bernard quitta les Feuillants, nous ignorons pour quel motif. Le pape consentit à le délier de ses vœux, parce que son noviciat n'avait pas eu la durée assignée par la règle. Il eut ensuite la velléité d'entrer chez les Chartreux, où on ne fit pas d'abord difficulté de le recevoir. Mais, après avoir invoqué, suivant l'usage, les lumières du Saint-Esprit par le chant du *Veni Creator*, les moines, ayant changé d'avis, ne l'admirent pas. Dieu le poussait à son insu vers l'ordre de Cîteaux qu'il aborda enfin. Les moines Feuillants en étaient sortis pour être libres de pratiquer la règle qu'on n'y observait plus; un moine Feuillant allait y ramener l'ancienne observance. Bernard vint frapper à la porte du célèbre couvent de Poblet: il fut reçu et passa environ deux ans sous ses cloîtres. Plus tard il fut nommé prieur de Notre-Dame-la-Blanche, dans l'île de Noirmoutiers; mais, irrités des efforts qu'il faisait pour rétablir la discipline parmi eux, les moines portèrent contre lui des plaintes calomnieuses et obtinrent son changement. Le R. P. Dom Bouguyer lui confia néanmoins cette même charge de prieur à Saint-Maurice et, trois années plus tard, le fit réintégrer à Notre-Dame-la-Blanche par le R. P. général de l'Ordre, D. Edmond de la Croix (1601). Soit qu'il eût quitté Saint-Maurice, soit que ce fût un cumul assez commun alors, l'an 1600, D. Bernard Carpentier arrivait à Prières, où il allait jeter les premières assises de la réforme.

Le nombre des religieux n'avait pas augmenté depuis la dernière visite du vicaire de Bretagne, mais leur corruption n'avait pas diminué et ils étaient réduits à un état de pénurie voisin de la misère, grâce au pillage organisé qui avait dévoré les richesses de l'abbaye sous l'administration des précédents commendataires. Ainsi au temporel comme au spirituel l'œuvre avait de quoi rebuter un homme moins solidement trempé que Dom Bernard. Il travailla d'une main à relever les ruines de Sion et de l'autre à garder ou à reconquérir son territoire. Il ne recula pas devant les procès nécessaires. Ne pouvant venir à bout de convertir les misérables religieux, il fit venir du collége des PP. Jésuites à Rennes de jeunes novices qu'il dressa aux règles de l'étroite observance.

Furieux de voir ces nouvelles recrues entrer dans l'abbaye et soutenir le bon combat à côté du Père prieur, les anciens moines conspirèrent leur perte commune. Ils intriguèrent, d'abord, afin d'obtenir son renvoi. Mandé probablement par eux, un abbé de la Ferté qui les valait, visita le monastère avec le prétendu consentement du R. P. Général D. Largentier, abbé de Clairvaux, et décida le changement du prieur; mais il ne put surprendre la signature du vénérable supérieur, qui, informé de cette trahison, écrivit au contraire à Bernard pour le confirmer dans sa charge et l'exhorter vivement à rétablir le plus tôt possible la stricte observance de la règle et en particulier des trois vœux essentiels.

Déçus de ce côté, les moines rebelles ne craignirent pas de recourir aux mesures violentes. Pendant deux ans, à son insu, ils mirent en danger la vie de D. Bernard (1614-1616). Ils essayèrent du poison; embusqués sur sa route, comme des voleurs, ils lui tirèrent des coups d'arquebuse; enfin, ils voulurent l'étrangler, mais, par une grâce providentielle, il échappa toujours à leurs complots. Une dernière tentative découvrit leur noirceur. Ils volaient des étoffes et des habits à la communauté, pour les vendre aux voisins. Ils en firent don à certains autres qu'ils désiraient associer à leur crime. La chose s'ébruita et parvint aux oreilles du Père prieur. Poussé à bout par une conduite si infâme, celui-ci provoqua une enquête qui la mit au jour. Chose difficile à croire et pourtant vraie, malgré l'odieux de pareilles révélations, ses supérieurs refusèrent encore de le débarrasser de ces brebis galeuses ou plutôt de ces loups dévorants; mais, ne pouvant s'attendre eux-mêmes à cette tolérance invraisemblable, inquiets des suites que leur révolte devrait avoir après un tel scandale, les misérables moines consentirent à suivre les commissaires de l'Ordre dans divers monastères où ils furent du moins séparés les uns des autres.

« Pendant que ces ceps infructueux se coupaient d'eux-mêmes et se jetaient au feu, écrit un chroniqueur de l'abbaye [1], la nouvelle plantation étendait ses branches ». Et en effet, quelques années

[1] Dom Reynouard, cité par D. Gautier dans le manuscrit indiqué plus haut.

plus tard, un chœur de cinquante moines chantait les louanges de Dieu nuit et jour, à la place des six débauchés sacriléges qui avaient profané le saint des saints. Que l'on nie maintenant, si on peut, la puissance merveilleuse et la fécondité de l'Église. Avec la grâce de Dieu, un seul homme avait pu opérer ce prodige de relever Prières d'une ruine qui semblait irrémédiable et de lui rendre, aux yeux du peuple, son antique vertu et sa gloire passée.

Nous ne racontons pas ici une légende douteuse : c'est de l'histoire que nous écrivons, pièces en mains, et nous pourrions citer, avec notre chroniqueur, les graves témoignages de Jean Morin, gouverneur de la province de Vannes, de Guillaume Bidé, conseiller du roi et sénéchal de cette ville, du procureur Julien Salmon. Leurs lettres officielles, en date du 28 mars 1619, munies du sceau de la juridiction et sanctionnées par l'évêque du diocèse, constatent en effet d'une manière éloquente « que les règles de l'observance « ont été rétablies depuis environ cinq ans dans l'abbaye de Prières, « et qu'à la grande édification des peuples qui l'entourent, elles « fleurissent et répandent la bonne odeur de Jésus-Christ là où « auparavant des moines d'une méchanceté insigne ne gardaient « plus de la religion que l'habit. »

III

Cependant Dom Bernard aurait voulu soustraire à toute cause de trouble une réforme si heureusement accomplie. L'intervention de certains visiteurs pouvait la compromettre, on l'a vu, et d'autre part il était essentiel qu'elle fût approuvée et protégée par l'autorité. Il n'était pas moins important d'assurer moralement et matériellement le recrutement de la communauté. L'intrépide prieur poursuivit donc son œuvre avec une persévérance qui rencontra bien des obstacles avant d'arriver à son but. Les nouveaux moines du moins le secondèrent avec la même ardeur que les anciens avaient mise à le contrecarrer. Aussi l'aidèrent-ils volontiers à colliger les anciennes ordonnances des chapitres de l'Ordre, les décrets des papes et toutes les pièces nécessaires pour appuyer une supplique

qu'ils adressèrent eux-mêmes aux supérieurs (20 mai 1617), afin d'en obtenir une confirmation de la première observance et des règles de saint Benoît. Ils renouvelèrent leurs instances au chapitre général de l'Ordre, l'année suivante; mais ce beau zèle fut mal compris et peu accueilli des moines relâchés de ce temps. On fit une réponse évasive mais nullement encourageante. Plusieurs supérieurs de l'Ordre de Cîteaux ne craignirent même pas d'entraver la réforme de tout leur pouvoir. Le vicaire général des provinces du Maine, Anjou et Touraine usa d'un perfide détour. Sachant que les novices de Notre-Dame de Prières se préparaient à leur vocation par de sérieuses études chez les PP. Jésuites, à Rennes et à la Flèche, il tâchait de les attirer au relâchement et, pour cela, de les mettre en contact avec d'autres étudiants du même Ordre Cistercien, mais qui ne pratiquaient pas la même règle ni la même abstinence. Le vicaire de Bretagne trouva encore un meilleur moyen de soustraire les religieux à la réforme, en les plaçant dans d'autres maisons où elle n'existait pas et où ils étaient obligés de faire gras, malgré l'engagement contraire qu'ils avaient pris, à leur entrée au couvent de Prières.

Dom Bernard Carpentier se plaignait vivement mais inutilement de cet état de choses. On ne lui répondait même pas. La réforme dut être ébranlée, croirait-on, par tant de résistances; mais au contraire, comme un arbre s'enracine plus profondément à mesure qu'il est secoué par les orages, ainsi elle s'implantait de plus en plus sous le vent des tribulations. Déjà elle étendait ses robustes rameaux au delà de Prières. Sous la conduite de D. Guillaume Jamet, moine très-fervent de cette abbaye, quatre confrères étaient allés à Noirmoutiers (1615) pour réformer le monastère de Notre-Dame-la-Blanche. Ils commençaient à réussir dans leur mission, lorsque, trompé par de faux rapports, D. Denys Largentier crut opportun de confier le prieuré à d'autres mains (1618). Mais il fut obligé, quelques années plus tard, de les rappeler (1620) pour remédier aux désordres qui la menaçaient de nouveau. Dès lors la réforme grandit à Notre-Dame-la-Blanche, où on compta bientôt

trente religieux pleins de zèle qui édifiaient le peuple non-seulement par leur vie régulière, mais par leurs pieuses prédications.

Le P. Jean de Quersaliou, prieur de Begar, ne sachant plus comment réduire à l'obéissance ses moines révoltés, supplia le R. P. Blaise Bouguyer, abbé de Villeneuve et vicaire général pour le duché de Bretagne, de vouloir bien l'en débarrasser et de lui envoyer, à leur place, huit religieux de Prières qui fonderaient l'étroite observance dans cette communauté (1619). Mais loin d'embrasser la réforme qu'il jugeait pourtant nécessaire, le prieur la contraria dans ceux-là mêmes qui venaient la lui apporter et, par ses abus de pouvoir, il les chassa en quelque sorte, après un an et demi d'épreuve (1621).

Il paraît que, vers ce temps-là, il y avait un certain mécontentement parmi les moines de Prières. D. Guillaume Gautier en accuse quelque peu le caractère entier, la nature assez vive et la sévérité de D. Bernard. Pour se soustraire à un joug qu'ils trouvaient trop dur et qui était peut-être nécessaire à une époque de relâchement, quelques-uns quittèrent l'abbaye sans aucune licence et furent admis au monastère de Begar. Ils y restèrent, malgré les énergiques protestations de Dom Bernard. D. Denys Largentier ne permit pas à celui-ci de les rappeler et lui fit même des reproches sur sa manière d'agir en l'exhortant à la clémence et à la douceur. Le fait est que les nouveaux venus ne contribuèrent pas à rétablir l'étroite observance, mais bien plutôt, selon toute apparence, à éloigner les réformateurs. Vingt ans seulement plus tard (1639), une nouvelle colonie de Prières devait ramener à Begar la discipline et une juste autorité.

L'abbé commendataire de Saint-Aubin des Bois demanda également à Dom Bernard des moines de son abbaye pour mettre fin aux scandales que donnaient les siens dans tout le pays environnant (1619). D. Guillaume Jamet, que nous avons déjà rencontré à Noirmoutiers, fut chargé encore de cette mission avec neuf religieux (1622). Il fallut transporter ailleurs quatre moines de l'abbaye qui refusaient d'obéir à ce nouveau prieur et suivre les règles de l'étroite

observance. Il y avait un décret du chapitre général de l'Ordre (1605) autorisant cette mesure extrême en pareil cas, mais l'un des transportés alla trouver M. de Cîteaux ; il surprit sa bonne foi et celui-ci ordonna leur rétablissement, la déposition du prieur et le renvoi des moines de Prières. On exécuta l'ordonnance avec toute la rigueur et toute l'ignominie possible. En 1625, un moine de Prières revint à Saint-Aubin en qualité d'abbé : c'était F. Jean de Quellenec, qui tint la crosse d'une main ferme et travailla heureusement à la réforme. Mais à sa mort (1634), elle devait subir de nouvelles attaques. Dom Robert Loriot, nommé prieur, et d'autres délégués de Bernard Carpentier triomphèrent pour toujours des velléités de révolte.

C'est ainsi qu'à travers des péripéties inquiétantes, le courageux réformateur réussissait pourtant à relever sur divers points l'ancienne gloire de son Ordre. Quoique souvent contraires à ses vues, ses supérieurs ne laissaient pas de lui donner raison à la fin ; mais parfois Dieu lui-même intervint visiblement pour seconder son serviteur. Il arriva un jour à Prières qu'on trouva dans une cachette une provision de pain. On recherchait l'auteur de cet acte coupable interdit par la règle, qui défend de manger entre les repas, mais on ne pouvait le découvrir, car c'était le sous-prieur lui-même, chargé par conséquent de poursuivre les fautes de ce genre. Enfin, ne sachant plus quel moyen employer, Dom Bernard crut pouvoir interdire les sacrements au coupable inconnu, avant qu'il ne se fût livré publiquement ou en secret. Mais, se fondant sur l'opinion de plusieurs casuistes, celui-ci ne pensa pas être obligé en conscience à découvrir même secrètement sa faute au supérieur. Le jugement de Dieu fut plus sévère. Frappé d'une maladie grave, le malheureux moine se trahit dans un accès de délire. Revenu à lui, il fut tenté d'abord de rejeter l'aveu sur son état mental, mais ensuite, mieux inspiré, il le confirma sans détour. Depuis ce temps, il souffrit très-patiemment une espèce de faiblesse et rétraction des membres, et mourut d'une manière édifiante.

D'autres exemples non moins terribles fortifièrent l'autorité du

réformateur. L'ordre admirable qui régnait dans les communautés où son esprit avait pénétré frappait bon gré mal gré les visiteurs. Dieu inclinait peu à peu les cœurs vers l'étroite observance comme le seul moyen de salut pour un Ordre à demi ruiné. Plusieurs dignitaires de l'Ordre étaient ainsi amenés à changer d'opinion. Ils connaissaient les pieux désirs du roi Louis XIII au sujet de la réforme et ils en subissaient l'influence. Sur la proposition d'un nouveau chapitre général (1621), ce prince religieux décréta que, dans chaque province, on assignerait des monastères particuliers aux novices dignes d'être admis, et que ces monastères seraient débarrassés des moines qui ne suivaient pas la règle; que les nouveaux profès feraient une épreuve de deux ans pour s'habituer à la discipline; que les religieux exclus pourraient changer d'ordre ou seraient transférés ailleurs, moyennant une pension annuelle de 120 livres. Quant aux *moniales*, les brefs de nomination ne seraient accordés qu'aux religieux de l'étroite observance qui auraient l'âge fixé par la règle et la science requise: de plus ceux-ci, avant d'entrer dans leur charge, devraient jurer fidélité aux décrets et constitutions de l'Ordre que la réforme avait remis en vigueur. Ces ordonnances étaient excellentes, mais, ajoute le chroniqueur, à quoi bon les meilleurs décrets, s'ils ne sont pas même observés par ceux qui les ont faits? Et nous venons de voir en effet que les supérieurs de Dom Bernard ne tenaient aucun compte de celui-ci, tantôt favorisant la réforme et tantôt la contrariant avec les caprices de l'arbitraire. C'est pourquoi les moines de Prières recoururent au pape lui-même. Ils lui adressèrent donc une supplique où ils demandaient à Sa Sainteté de renouveler, approuver et ratifier les anciennes définitions de l'Ordre cistercien, de prendre sous sa haute protection les deux maisons de Notre-Dame de Prières et de Notre-Dame-la-Blanche et d'y sauvegarder l'observance régulière contre toute espèce d'atteinte de la part des vicaires et autres commissaires.

Nous ne savons ce qui advint de cette démarche. La même année (1622), à la prière de Louis XIII, le pape Grégoire XV avait expédié au cardinal de la Rochefoucauld un bref où il l'autorisait d'une

manière générale à réformer les ordres religieux en France. Avec l'appui du gouvernement et l'aide d'un conseil adjoint, ce prince de l'Église y mettait la première main au couvent de Sainte-Geneviève [1]. Les intentions de la cour de Rome n'étaient donc pas douteuses, mais, à travers tant de division, d'intrigues et de voix discordantes qui séparaient l'Ordre de Citeaux en deux camps, l'humble requête des moines de Prières dut avoir de la peine à se faire entendre.

IV

Cependant, à force d'instances, D. Bernard Carpentier obtint bientôt un grand résultat : ce fut d'avoir un abbé régulier, à la place du commendataire, messire Jean Boucher, docteur en théologie, qui jouissait de ce bénéfice depuis 1607 environ, et consentit à en faire cession, moyennant une pension personnelle équivalente au tiers des revenus du moutier.

S'il y avait dans l'abbaye un homme désigné d'avance pour tenir le bâton du commandement, c'était bien Dom Bernard, l'énergique prieur, qui avait si héroïquement combattu pour la cause de la réforme ; mais il refusa cet honneur. Lui-même proposa un de ses moines, F. Guillaume Jamet ; homme de peu de science, mais d'une éminente piété et d'un zèle indomptable. Il avait embrassé le premier la règle de l'étroite observance (16 mai 1613). Disciple digne du maître, nous l'avons vu travailler ardemment sous sa direction à Notre-Dame-la-Blanche et à Saint-Aubin, qu'il avait arrosé de ses sueurs et peut-être de son sang, car il fut cruellement persécuté. Le roi Louis XIII agréa ce choix, qui lui fut présenté par la reine-mère (6 septembre 1630). Mais, comme si le ciel eût accepté les modestes refus que le saint moine opposa sans doute aux honneurs, à peine eut-on reçu les bulles de nomination (6 janvier 1631), que le nouvel abbé mourut d'une attaque de paralysie (25 janvier), au moment même où la communauté se préparait à fêter sa consécration.

Sans se laisser déconcerter par ce coup imprévu, D. Bernard Carpentier désigna aux votes des religieux le sous-prieur, F. Jean

[1] *Influence de la religion, etc.*, t. I, p. 202.

Jouaud. Nul ne songeait à lui ; c'était un humble et simple moine, sans aucun dehors ; rien, dans sa vie, n'avait attiré l'attention. C'était une lumière cachée sous le boisseau, et son élévation fut regardée comme un miracle. Mais D. Bernard, qui le voyait de près, avait perçu dans l'ombre quelque chose de ses qualités. Il mit donc toute son influence à le faire promouvoir. A sa recommandation, le roi lui-même écrivit à Rome dès le 10 février (1631), pour obtenir les bulles pontificales, qui furent expédiées la même année, et, le 2 février 1632, D. Jean Jouaud, béni solennellement par Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes, relevait la crosse de la poussière où elle gisait sans gloire depuis un siècle entier. Il lui rendit son ancien lustre. Sous sa longue administration (1632-1673), la réforme grandit de plus en plus, non-seulement à Prières, mais dans tout l'Ordre cistercien. Le cardinal de la Rochefoucauld lui prêta son concours, et la protection de Richelieu, abbé général de Citeaux, ne lui fit pas défaut. Les moines de Prières allaient au loin implanter l'étroite observance, comme jadis on venait chercher parmi eux des pasteurs. Dom Jean Jouaud lui-même refusa plus d'une fois l'épiscopat. Dom Jean Drouot était nommé abbé au monastère de Pierre, D. Julien Paris à Montfoucault, D. Ludovic Quinet à Barbery ; ce dernier avait déjà introduit la réforme à Royaumont et au Val-Richer [1].

Le coadjuteur et le futur successeur de D. Jouaud, D. Hervé du Tertre le Veau (1657-1680), devait poursuivre cette heureuse propagande, lorsque l'abbé de Prières, devenu vicaire général de l'Ordre et membre du conseil de conscience (1653), s'établit à Paris, au collége de Saint-Bernard. Désigné presque en même temps comme visiteur de la Bretagne, de la Normandie et d'autres provinces, il releva l'étroite observance, à travers mille obstacles, dans les couvents de Villeneuve, de la Meilleraye, de Vieilleville, de Langouet, de Boquien, de Boismilon, de Landvaux et de Savignac.

Montrerons-nous maintenant, dans un avenir plus lointain, D. Joseph Melchior de Sérent (1604-1727) héritant de ces honneurs

[1] *Essai sur l'influence de la religion, etc.*, t. II, p. 43.

et de ces charges, les portant sans faiblir, agrandissant les édifices de Prières et reconstruisant son église avec magnificence (1700).

Tels furent les fils spirituels de D. Bernard Carpentier. L'auteur premier d'une restauration si merveilleuse, mais commencée avec tant de peine, ne mourut pas sans avoir pu en pressentir la suite et le succès. Il assista en effet pendant quinze ans aux conquêtes de l'humble disciple que lui-même avait fait sortir des rangs pour le placer devant lui, à la tête des moines de Prières. Chargé de mérites et d'années, le saint vieillard, presque centenaire, put chanter son *Nunc dimittis* avec la joie reconnaissante des patriarches, sur le bord de l'éternité. Il était encore plein de vie et il lutta pendant trois heures contre les étreintes de la mort. Il soutint héroïquement les douleurs de cette cruelle agonie: dernier combat, victoire suprême qui couronnait la plus militante et la plus glorieuse des carrières (8 septembre 1647). Porté comme en triomphe sur les épaules de ses religieux, dont la foule recueillie remplissait maintenant les cloîtres autrefois presque déserts et plutôt profanés qu'habités par cinq ou six moines impurs, il fut enseveli à droite de l'autel, à côté de ce duc breton, fondateur de Prières. Le vénérable réformateur n'avait-il pas fondé une seconde fois l'abbaye?

On grava sur la pierre du tombeau cette inscription, éloquente dans sa naïveté:

Cy-gît Dom Bernard Carpentier,
Gascon, prieur, digne ouvrier,
Qui, sans hache, malgré l'envie,
Par le concert et l'harmonie
Des grâces qu'il reçut de Dieu,
Rétablit son ordre en ce lieu,
En retrancha l'ancien désordre
Et le remit en si bon ordre
Qu'il est en effet la maison
De prières et d'oraison;
Où, mourant enfin centenaire,
Père de sept abbés pieux
Et de deux cents religieux,
Il prit le chemin de la gloire.

D'autres inscriptions funéraires furent composées à sa louange. Citons-en une seule, la plus belle et la plus oratoire, qui reste encore pourtant au dessous de la vérité :

Hic jacet frater Bernardus Carpentier, virtutis avitæ hæres et nominis. Corpus huic dedit Vasconia, animam cœlum ministravit; illud quidem pusillum, ast hujus amplitudinem corporis angustis non arctavit. Sed facta quæris, non verba? at tantillo lapidi tanta quis inscribere sufficiat? Circonspice: quot vides lapides, quot parietes cernis, tot virtutum ejus monumenta conspicis. Domum labentem non tam reparavit quam innovavit. Prædia diu destructa reduxit. Regularem observantiam penitus extinctam in Britannia restituit; infulas quas sibi retinere potuit alteri concessit. Quid plura? Anno ætatis suæ 94, a nativitate Christi 1647, prioris munere in hocce monasterio annis circiter 47 laudabiliter functus, octo septembris laudabilius est defunctus.

« Ci-gît Frère Bernard Carpentier, héritier du nom et de la vertu de son aïeul spirituel. La Gascogne lui fournit son corps, mais le Ciel lui donna son âme: celui-là est petit, mais sa petitesse n'a pas diminué la grandeur de celle-ci. Demandez-vous des faits et non des mots? Mais qui suffirait donc à les inscrire sur une pierre si étroite? Regardez autour de vous : vous voyez autant de monuments de ses vertus qu'il y a de pierres et de murs. Il a plutôt fondé que réparé la maison qui tombait en ruine. Il a rétabli l'observance régulière, presque éteinte en Bretagne ; il a concédé à un autre la mitre qu'il pouvait garder pour lui. A quoi bon en dire davantage? Après s'être acquitté glorieusement de ses fonctions de prieur du monastère pendant quarante-sept ans environ, il est mort plus glorieusement, s'il se peut, le 8 septembre 1647, dans la 94e année de son âge. »

L'année suivante, D. Guillaume Gautier [1] dédiait en termes

[1] Voici la note que nous lisons dans le catalogue des défunts, à côté de son nom : *D. Guillelmus Gautier, Dinanensis professus* 15 *augusti* 1630, *fuit latine scientissimus, in investigandis antiquis scripturis peritissimus, hujusce de Precibus historiæ scriptor; fuit procurator de Precibus et alibi. Obiit* 25 *februarii* 1671.

Nous devons attribuer en partie le reste de la chronique qui s'étend jusqu'à

modestes à son supérieur, D. Jean Jouaud, la chronique latine où nous avons puisé les principaux traits de notre esquisse. Très-savant latiniste, habile à déchiffrer les anciennes écritures, docteur en philosophie et en théologie, il était plus que tout cela, un bon et vertueux moine. Vous en jugerez par ce naïf et simple épilogue :

« D. Guillaume Gautier, philosophe et théologien, fidèle à la récitation de son bréviaire, *quotidie volvens ac revolvens breviarium*, ne put toucher d'une plume moins rude une rude matière. Que le lecteur bienveillant observe donc surtout le zèle du religieux à chercher les vieux documents et sa sagacité à les trouver dans les archives poudreuses, et qu'il s'en serve pour mieux écrire notre histoire, celui qui en aura reçu le don de Dieu ! »

Cet humble manuscrit a été plus durable que les solides constructions de Dom Melchior de Sérent. Celles-ci ont été presque entièrement démolies pendant la Révolution et même depuis. Au milieu d'un beau parc qui embrasse l'ancien enclos de l'abbaye, une tour haute et massive domine les grands arbres ; une chapelle absidale également conservée par les nouveaux propriétaires excite l'admiration des plus indifférents par ses proportions grandioses et sa majestueuse simplicité ; elle est construite en belles pierres de tuff ; la voûte et les fenêtres sont en plein cintre ; les insignes de la Passion et des symboles sacramentaux ornent seulement la frise. On y a recueilli, sous d'anciennes dalles sépulcrales, où le nom de Sérent survit, les ossements qu'on a pu trouver. Les cendres du vénérable Carpentier gisent là peut-être, humblement confondues avec celles des autres moines.

La destruction de cette église presque neuve nous a paru plus pitoyable que des ruines ordinaires. Le superbe débris qui en reste

l'année 1766, à D. Marc Hardy, mentionné comme il suit sur la même liste et qui seul réunit de pareils titres littéraires : *D. Marcus Hardy Rhedonensis, professus 4 novembris* 1668, *super archiviis, dominiis et prædiis beneficiariis abbatiæ de Precibus, multum scripsit et elaboravit ; fuit procurator alibi, obiit* 21 *decembris* 1710.

Mais nous ignorons le nom du moine qui a complété cette lacune très-considérable de l'année 1710 à l'année 1760.

nous la ferait volontiers regarder comme le plus beau spécimen de la Renaissance en Bretagne.

Il y a dans l'église de Billiers un grand christ en ivoire qui devait orner le maître-autel : véritable chef-d'œuvre, sculpté amoureusement par la pieuse main d'un moine, c'est une relique inestimable aux yeux de l'art et de la religion.

Le majestueux portique de l'abbaye, quelques dépendances plus anciennes et de larges pans de murs aux deux tiers écroulés sont encore des vestiges imposants du monastère. De hautes futaies les abritent, comme nous l'avons dit, à proximité de la mer, et presque au niveau de la côte. Le paysage environnant est un peu nu mais largement accidenté par des ondulations de terrain où la verdure des prés et la teinte grise des landes se succèdent sans se heurter. Le jour de notre pèlerinage, une brume épaisse l'enveloppait et lui donnait quelque chose de morne. On entendait seulement au loin le bruit monotone des flots. Le son religieux des cloches et le chœur grave des moines retentissant dans l'église sonore n'animent plus ce paysage, où leur souvenir a laissé pourtant un caractère indélébile.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

LES PASSEREAUX D'ARGILE*

Au bord d'un lac voilé d'une brume légère,
Qui sommeillait, paisible, aux rayons du soleil,
Quelques petits enfants jouaient, près de leur mère.
Le ciel d'azur semblait sourire au flot vermeil.

Après avoir couru longtemps, d'un pied agile,
L'essaim joyeux, lassé de ses bruyants ébats,
S'assit, pour façonner des passereaux d'argile...
Qui ne s'envolaient pas.

Alors, dans le sentier qui descend du village,
A l'ombre des palmiers,
Un autre enfant venait rejoindre sur la plage
Les petits ouvriers.

Tout jeune et bien plus beau que le plus beau des anges,
Sous ses longs cheveux d'or,
Il dit en souriant : « J'animerai ces fanges,
Qui prendront leur essor. »

Un céleste rayon parait son front candide,
Et, pleins d'un vague effroi,
Les enfants croyaient voir dans son regard limpide
La majesté d'un roi.

La prière montait de son âme, ravie
Vers les cieux étoilés.
Puis, il tendit la main sur les oiseaux sans vie,
En leur disant : « Volez ! »

Et les passereaux, fiers de leurs plumes nouvelles,
Dans l'espace azuré volèrent en chantant,
Et revinrent bientôt, en agitant leurs ailes,
Se poser sur l'enfant.

* Cette légende se trouve dans l'Évangile *apocryphe* de l'enfance de Jésus.

C'était Jésus. — Lisez cette naïve histoire,
Bardes harmonieux,
Dont l'âme aveugle, au lieu d'adorer et de croire,
Se détourne des cieux.

Vous créez sans Jésus, et votre œuvre est fragile.
Tous vos efforts sont vains,
Tant qu'il n'a pas touché vos passereaux d'argile
De ses regards divins.

Pourquoi vanter toujours le plaisir et les roses
Qui contentent si peu
L'homme, pauvre roseau pliant sous toutes choses,
S'il ne porte pas Dieu?

Est-ce pour amuser une foule frivole,
Comme de vils jongleurs,
Que Dieu sur votre front alluma l'auréole
Et le feu dans vos cœurs?

Menacer ou bénir pour arracher une âme
Au sommeil de la mort;
Dans un cœur refroidi faire brûler la flamme
Ou jeter le remord;

C'est votre mission, ô maîtres de la lyre.
Les poètes sont rois,
Lorsque le nom de Dieu vibre dans leur délire,
Qu'il parle par leur voix.

Allez donc écouter la divine parole,
Allez boire, au torrent des célestes clartés,
L'amour qui fortifie et l'espoir qui console.....
Levez-vous, et chantez!

Le souffle qui descend des sphères éternelles
Touchera votre front;
Comme les passereaux vos chants auront des ailes,
Et vos œuvres vivront.

MAX NICOL.

LE MONT SAINT-MICHEL

—

A M. J. Roumanille.

—

Ceint de ses vieux remparts, seul au milieu des grèves,
Pareil à ces châteaux entrevus dans les rêves,
Citadelle gothique, abbaye et prison,
Le grand Mont Saint-Michel domine l'horizon.

Dans la plaine de sable, éblouis de lumière,
Lentement nous marchons, en suivant la rivière.
Des bandes de courlis rangés au bord des eaux
S'envolent vers la mer, et quelques noirs bateaux
Sont couchés sur le flanc près des hautes murailles,
Témoins toujours debout d'héroïques batailles.

Nous franchissons l'enceinte. Une douce fraîcheur
Baigne nos yeux brûlants et nos fronts en sueur.
Salut, vieux souvenirs, édifices sublimes,
Remparts géants dressés au dessus des abîmes,
Superbe entassement de tours et de créneaux,
Cloîtres aux fins piliers, salles aux fiers arceaux,
Couronnés d'une église aux flèches dentelées !

Dans l'azur clair des jours, sous les nuits étoilées,
Que l'âpre vent d'hiver traverse le ciel gris,
Ou qu'une tiède brise apporte, dans ses plis,
De ces jardins étroits un parfum de lavande
Et la voix d'un pêcheur qui chante une légende,
Tu réveilles, ô Mont revêtu de splendeurs,
Tous les rêves divins endormis dans nos cœurs.

JOSEPH ROUSSE.

DAVID D'ANGERS*

Pour atteindre ce but si ardemment poursuivi, David avait été secondé par la bienveillance de ses maîtres et la généreuse amitié de ses condisciples ; il avait ainsi passé les plus mauvais jours. Après son second prix, sa ville natale lui avait alloué une pension de 500 francs ; une somme égale lui était venue, comme encouragement, d'une source inconnue. David attribua plus tard ce don au comte de Lacépède. Son père s'était enfin départi de ses premières rigueurs et lui avait aussi envoyé un léger secours d'argent. Quoi qu'il en soit, le grand prix vint apporter une complète transformation dans cette existence fiévreuse et incertaine. David n'avait, jusqu'à ce jour, eu pour abri que le toit de sa mansarde ; il va trouver à la Villa Médicis, sous le plus beau ciel du monde, une demeure princière et le pain de chaque jour assuré.

« Ici commence une phase toute nouvelle dans l'existence de l'artiste. Le prix de Rome, si envié qu'il soit, ne doit être à ses yeux qu'une espérance donnée à l'art, une promesse faite à son temps. » Cette récompense, le fruit de tant d'efforts, réalise le rêve de sa jeunesse et sera décisive sur son avenir; il n'a plus à songer au pain de chaque jour, il sera tout à l'étude, tout entier à son art. « Cette période d'apaisement dans le travail, dit M. Jouin, a quelque chose de solennel pour le jeune maître. Il semble que ces années soient pour lui ce qu'était la veillée studieuse et recueillie des

* Voir la livraison d'octobre, pp. 262-272.

hommes d'armes au moyen âge. » M. Jouin envisage et définit ainsi la situation du jeune lauréat dès son arrivée dans la Ville éternelle : « La lumière d'en haut a touché l'artiste; l'intelligence du sculpteur a répondu. Un premier éclair a jailli. Ce n'était qu'une étincelle, un symbole, un signe. Ce n'était pas la force dans la durée. Il faut maintenant que l'artiste se recueille. Pour mieux se ressaisir, il voudra vivre isolé. Il a besoin de rassembler ses énergies virtuelles dans un dernier silence. Ses facultés vont se concerter dans le calme. Ce n'est qu'au lendemain de cette épreuve volontaire, qu'il paraîtra, sûr de sa voie, devant le monde qui l'attend... Que les impatients de la gloire, au soir de cette première étape, s'égarent à poursuivre une renommée qui les fuit; que les natures paresseuses et trop tôt satisfaites s'endorment; les vrais artistes voient de plus haut. Ils ont conscience de leur faiblesse. Le besoin de grandir, l'attrait du beau les soutient. L'heure du recueillement sera encore l'heure de l'étude. Les trésors extérieurs lui deviendront une mine. Ils sollicitent son activité.... Le voisinage des maîtres lui est un encouragement non moins qu'une leçon. Là le génie resplendit dans toute sa beauté. Les chefs-d'œuvre attirent, en l'élevant, l'intelligence du jeune homme et lui défendent d'être à jamais indulgent à ses premières pensées. Le respect de tout ce qui est grand devient la vertu de l'homme que rien ne peut distraire de son culte. Une contemplation jalouse, fidèle, reposée, inonde l'âme d'une joie chaste et profonde. L'artiste aime le beau, il s'en nourrit. Une lumière invisible à d'autres yeux descend pour lui des cimes de l'idéal. Il se fait comme un défrichement dans son être, sous l'action de ces vives clartés. »

A l'époque où David vint prendre sa place à la Villa Médicis, Canova et Thorwaldsen résidaient à Rome. Canova surtout faisait grand bruit. La sculpture en Italie lui devait ce retour vers l'étude de l'antique dont le peintre des *Horaces* s'était fait l'illustre promoteur en France. L'art grec était en honneur dans les deux pays, mais il était bien étiolé sous le ciseau du statuaire en renom, le Corrége de la sculpture, comme l'appelle David. Les qualités du maître de Parme sont-elles bien applicables à un art absolu, où rien ne doit

être laissé à deviner dans la rigidité des contours, où la poésie repose dans l'idée, l'attitude, le geste? D'ailleurs, le peintre David, en remettant au jeune lauréat, à son départ, une lettre pour Canova, lui avait dit : « Voyez souvent le séduisant travailleur de marbre, mais gardez-vous de le copier ; car sa manière fausse et affectée est faite pour perdre un jeune homme. Michel-Ange est dans le même cas, mais avec une physionomie très-différente. C'est aussi un maître dangereux. » Bien qu'il fût averti, le jeune David, lorsqu'il visite l'atelier de Canova, tombe sous le charme de ce maître prestigieux. « Le grand artiste avait cessé de travailler ; il parlait de son art. Un dernier rayon de soleil éclairait encore les corniches les plus élevées ; un peu au dessous, dans une chaude demi-teinte, on voyait le groupe des Trois Grâces, et, à quelque distance, d'autres figures mythologiques de nymphes, de déesses ou de courtisanes sensuelles, à peine vêtues. Je contemplais ces figures, que la lumière abandonnait peu à peu, et qui bientôt se trouvèrent noyées dans le crépuscule. Il y eut un moment où je crus les voir s'agiter comme des apparitions fantastiques ; il me semblait que ces poétiques figures, prenant du doigt leurs draperies légères, allaient se détacher de leur piédestal et se mêler dans une danse aérienne. Alors, tout ce qu'il y avait de séduisant dans ces formes voluptueuses parlait à mon imagination ; la sculpture m'apparaissait comme la pure expression des beautés exquises, comme l'art de diviniser la forme en la faisant adorer. Jamais je n'avais senti une attraction plus forte vers le sensualisme antique. J'étais enchanté, fasciné par la grâce de ces divinités de marbre auxquelles j'allais consacrer mon admiration et mon ciseau. Mais, quand je fus sorti de cet atelier, et que je m'en revins par les rues tranquilles de Rome; quand j'eus respiré l'air du soir et que ma tête fut un peu calmée, il se fit en moi une réaction puissante. L'austère souvenir du Poussin, ce génie français qui avait erré parmi ces ruines, me commandait un retour sur moi-même. Je fus bientôt en proie à un autre genre d'exaltation. Je sentais mon âme s'élever dans les régions de la pensée; je me rappelais les préceptes de Platon. Les statues que je rencontrais çà et là sur ma route, et qui forment,

pour ainsi dire, un autre peuple dans Rome, redoublaient en moi la vénération des héros. Elles me révélaient toute la grandeur de la sculpture destinée à perpétuer les mâles vertus, les nobles dévouements, à faire vivre les traits de l'homme de génie quatre mille ans après qu'il n'est plus. »

La lumière, qui avait subitement frappé l'âme du jeune artiste, était le fanal destiné à éclairer sa voie, à le guider vers son but, malgré tous les obstacles. « L'art qui n'éveille aucune pensée généreuse est un art abaissé; plaire est un mérite de second ordre et souvent un péril ; élever est la vraie mission du sculpteur. » Telles étaient ses réflexions. Désormais, le champ de ses études est tout tracé. Quatre styles primordiaux s'offrent à ses investigations.

L'art égyptien, essentiellement hiératique, mystérieux et colossal, ses dieux gigantesques taillés dans le granit, sont faits pour impressionner les populations : pur dans ses lignes, simple dans ses mouvements, sobre dans l'exécution, l'art égyptien devra servir de règle à l'artiste dans la sculpture monumentale.

L'art grec, avec ses innombrables chefs-d'œuvre, dieux, déesses, héros, Châteaubriand l'a dit, « peuple immobile au milieu d'un peuple agité, » l'art grec est la déification de l'homme; c'est l'élévation perpétuelle de la forme, le grand art, en un mot. Malgré le culte profond que David professe pour ce style incomparable, culte qui le maintiendra toujours en garde contre le commun et le trivial, il s'écrie : « Quelles générations magnifiques! quels peuples privilégiés ! Eh bien, toute question d'école mise à part, est-ce que vraiment nous pouvons nous faire une idée des célèbres courtisanes ou des belles jeunes filles qui venaient poser devant Zeuxis, lorsque, sur des corps sans lacunes, nous voyons des têtes inanimées, de convention, qui toutes paraissent être sorties du même moule ? » Pour un admirateur des Grecs, l'appréciation est aussi impartiale que juste. Il manque, dans ces œuvres, l'expression, l'âme de la nature prise sur le vif.

David trouvera dans la sculpture romaine une partie de ce qu'il cherche. L'art romain devait faire écho à ses dispositions natives ; il a dit : « *Un statuaire est l'enregistreur de la postérité. Il est*

l'avenir. » La contemplation de ces grandes figures de marbre, consuls, philosophes, empereurs, portant l'empreinte du courage, de l'éloquence ou de la perversité, signes extérieurs saisis sur la nature vivante, cet examen, je le répète, devait spécialement le captiver. Mais dans toute œuvre d'art, la représentation exacte du modèle vivant, en y ajoutant même l'interprétation, suffit-elle à l'artiste, avide de l'animer d'une pensée ?

L'art chrétien satisfait complétement à cette doctrine nécessaire du spiritualisme ; les maîtres primitifs, doués d'un sentiment énergique mais rudimentaire, en ont épelé le sens religieux et moral ; ils ont jeté le germe qui, plus tard, fructifiera et donnera au monde d'immortels chefs-d'œuvre. Avec Donatello, Brunalleschi, Vérocchio, Michel-Ange, la sculpture chrétienne égale pour le moins ses devancières, au point de vue des qualités techniques. Combien leur est-elle supérieure par l'idée ! David, en présence des maîtres primitifs, ressentira toujours une profonde émotion. « Plus je vois les monuments gothiques, écrira-t-il un jour, plus j'éprouve de bonheur à lire ces belles pages religieuses, si pieusement sculptées sur les murs séculaires des églises. Elles étaient les archives du peuple ignorant de l'époque. Il fallait donc que cette écriture devînt si lisible, par la vérité des expressions, que chacun pût la comprendre. Les saints sculptés par les gothiques ont une expression sereine et calme, pleine de confiance et de foi. »

L'Italie fournit à l'artiste tous les éléments d'un haut enseignement ; David ne s'y endormit pas sur son succès : de nombreuses notes autographes témoignent de ce travail constant de la pensée qui préside à ses fortes études. Il compare entre eux ces styles si variés, et sonde d'un œil pénétrant toute l'étendue de cette mine féconde, anxieux d'y découvrir un filon inexploré. S'il constate dans les sculptures d'Égypte et d'Assyrie cette tendance invariable au colossal, cette nécessité pour l'imagination de grandir quiconque a su accomplir des actes difficiles et mémorables, il la retrouve tout autant affirmée chez les Grecs. « Le colossal, c'est la poésie ; le réel, c'est la prose. La poésie ne renferme pas moins de vérité que la prose, mais c'est une vérité lumineuse qui a traversé l'âme et qui

seule a le don de la toucher. Les Éginètes et les Étrusques sont secs et positifs. Il y a de la sécheresse et de la dureté dans tout art qui débute. Les gothiques eux-mêmes ne se sont pas affranchis de cette loi. L'art dans son enfance a pour but de rendre la vie matérielle et de parler aux sens. C'est seulement lorsqu'il s'oriente vers l'âme qu'il répudie le réalisme et devient poète. Sur l'un des frontons découverts à Égine, on voit un certain nombre de guerriers blessés à mort qui ont le sourire sur les lèvres. C'est sur le mépris de la mort, sur l'expression persistante de la valeur morale s'imposant à la nature physique, que repose toute la philosophie des anciens statuaires. Les Romains ne se sont pas élevés, dans notre art, à la même hauteur que les Grecs. Leur ciseau n'a pas la suavité de celui des sculpteurs d'Athènes, mais il leur reste d'avoir compris que c'est sur le visage humain que se moulent les divines impressions du génie. Ce n'est pas à l'aide de traits émoussés, flétris ou vulgaires, que l'on peut espérer modeler l'enveloppe des hautes et fortes pensées. Il faut que devant un buste sculpté l'émotion vous saisisse et vous fasse dire : « Je ne connais pas cet homme, mais il doit avoir du génie ! » C'est là le terme qu'il faut atteindre et plus d'un buste romain n'est pas au dessous de cet idéal. L'art chez les Grecs était chaste, suave et toujours calme ; leurs statues ont des membres pleins ; on y sent une vie robuste. Il semble que les anciens n'aient pas connu la tristesse et la mélancolie. De là l'expression douce, parfois méditative, de leurs figures. Chez les gothiques, — les seuls maîtres qui aient reflété dans leurs œuvres la foi religieuse des temps modernes, — les saintes, les vierges elles-mêmes semblent à peine se soutenir ; elles sont frêles, maladives ; la mélancolie est l'état normal des peuples qui ont soif d'inconnu. Toutes ces figures respirent le sentiment élevé de la prééminence de l'âme sur la matière, principe du culte chrétien. Le corps est vraiment l'esclave de la volonté. L'art égyptien paraît s'être proposé le même but que le gothique... L'art grec, au contraire, expression d'un culte sensuel, a subordonné toutes choses à la forme. Chez les Grecs, on distribuait des prix à la beauté. »

Cette beauté purement corporelle, parfaite, idéale, ne le fait

point rêver comme les figures gothiques. « Elles sont comme des flammes, s'écrie-t-il, elles en ont la souplesse et l'élan. Combien les dépressions y sont rares! La lumière baigne les draperies avec liberté : les statues en reçoivent une élégance et une grandeur que l'artiste ne leur a pas données. D'un aspect virginal sous les blanches effluves des rayons d'en haut, les figures gothiques ont des reflets divins. »

Pénétré d'une sympathie profonde pour l'art chrétien, l'art moderne, en un mot, tout d'expression, de passion et d'idéal, David n'en étudie pas moins chez les Grecs le travail du marbre et leurs admirables proportions. Ses envois, *Néréide, Ulysse,* le *jeune Berger,* sont exécutés sous cette influence. Ces travaux, comme tous ceux des pensionnaires de l'Académie, ne devaient point franchir le blocus continental, ce mur inexorable élevé autour de nos côtes. Depuis plusieurs années, le prestige de la gloire impériale avait reçu de rudes atteintes, l'empire allait sombrer dans un dernier désastre, et notre malheureux pays devait être, une seconde fois, à la merci de l'étranger. L'écho de nos malheurs avait douloureusement retenti à la Villa Médicis; aussi ce fut avec une poignante humiliation que David, revenant de Rome, rencontra partout sur son passage la trace des alliés, jusque dans l'Anjou, où il ne reste que le temps de voir sa famille et ses amis. Il s'empresse d'échapper à ce douloureux spectacle et se rend en Angleterre, où les bas-reliefs du Parthénon venaient d'être rapportés de Grèce par lord Elgin. Les marbres de Phidias ont un caractère grandiose, un sentiment divin qui l'exalte. Il en fait de nombreux croquis et même d'importants dessins. Il écrit de Londres : « Le charme de ces statues drapées est comme celui de la Grâce; c'est le désespoir de ceux qui veulent chercher le pourquoi de toutes choses. » De cette étude approfondie du maître grec il conclut que les statuaires modernes se sont affranchis à tort des principes posés par Phidias en composant des bas-reliefs comme des tableaux où les divers plans se multiplient : « En France, Jean Goujonet Germain Pilon ont seuls travaillé d'après la tradition grecque. »

Sa visite à Flaxmann fut une déception. L'éminent artiste, que

David estimait comme le sculpteur le plus poétique de son temps, répondit par l'accueil le plus froid à l'acte de déférence du jeune statuaire. C'est à ce voyage que David refusa avec indignation de concourir au monument de lord Wellington. Le découragement et le manque absolu d'argent ne firent que hâter son départ d'Angleterre, où il ne resta que dix-huit jours.

A sa rentrée en France, David apprend la mort de son maître, le statuaire Roland. L'un des premiers actes de Louis XVIII, en 1815, avait été d'ordonner l'érection, sur le pont Louis XVI, de douze statues monumentales; le *Grand Condé* était échu à Roland, qui eut à peine le temps d'en faire la maquette. Le retour de David permit à François Grille d'appuyer son compatriote auprès du ministre, et de lui faire obtenir cet important travail. Grille était alors chef de bureau des sciences et des beaux-arts. La reconnaissance ne fut jamais lettre morte pour l'éminent statuaire; il a dit et écrit maintes fois: « C'est à François Grille que je dois mon avancement. »

M. Jouin consacre les chapitres intitulés *Recueillement*, *Génie*, *Art national*, *Médaillon*, *Patrie*, à définir, avec une grande élévation de style et un grand bonheur d'analyse, ce travail incessant des idées dans le cerveau du sculpteur, d'abord en présence des modèles incomparables de l'antiquité, à leur contact, le développement de son génie, « cette lumière qui embrasse et généralise tout dans son rayonnement, ramène le multiple à l'unité et se rapproche de Dieu par la concision de son Verbe. » Cette tendance de David à user sa vie dans l'étude exclusive de l'homme, et avant tout de la tête humaine, puis, à l'aide de ce contingent d'observations, de méditations, de labeur opiniâtre, l'éveil de l'inspiration qui se manifeste en des œuvres vraiment nationales; c'est-à-dire la représentation, sous la forme la plus élevée, la plus expressive, des grandes individualités qui ont fait la gloire de la France. Ce nouveau monde inexploré, que Jean Goujon et Pierre Puget n'ont pas pressenti, l'*Art national*, sera créé.

GUSTAVE MARQUERIE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES

AU MOYEN AGE *

VI

Les cérémonies de la Semaine Sainte méritent tout particulièrement notre attention; voici comment le *Livre des usages* les annonce: « Toute l'ordrenance de la feste de Pasques à commancer le jour de Pasques flories et chacun jour de la semaine penouse. »

On sait que le nom de Pâques fleuries a désigné, dès le XIe siècle, le dimanche des Rameaux, à cause de la procession qui se fait en ce jour avec des palmes, des rameaux et des fleurs. Quant à la semaine pénouse, *hebdomada pœnosa*, on appelait ainsi jadis la Semaine Sainte, à cause du souvenir des souffrances de Notre-Seigneur et de sa mort sur la croix, aussi bien que des jeûnes et des œuvres de pénitence qui doivent consacrer en ces jours la mémoire de la Passion.

Le jour de « Pasques flories », voici donc les rites observés à Saint-Pierre de Rennes: « Et premier l'en benesquit (l'on bénit) les rameaulx à l'iglise, et dilec len sen va (de là l'on s'en va) à Sainct-Estienne en procession ô les rameaulx, au sermon et au salut de la croez (croix) et puis, du revenir, len dit à l'iglise la messe et l'office de la Passion Nostre Seignour. »

* Voir la livraison d'octobre, pp. 249-261.

« Le mercredi de la semaine penouse cessent les houres de N. D. en cueur jusques au lundi de la Quasimodo. »

Le Jeudi saint, appelé « jeudy absolu » parce qu'on donnait ce jour-là l'absolution solennelle aux pécheurs publics mis hors de l'église le jour des Cendres, avaient lieu les cérémonies suivantes : « Après prime et tierce dictes, va la procession à la porte de l'iglise pour mettre les pénitenciers en l'iglise [1]; et puis sen va len à la chapelle de la Cité; et puis, du revenir, len vient au sermon et va len à la absolucion en après, et dilec à la messe et au service du cresme. Il est bien vray que la distribucion de mettre les penitanciers en l'iglise vault à chacun chanoine deiz et ouyct (dix-huit) deniers, et celle d'aler à N. D. de la Cité vault seix (six) deniers, item la procession que len fait à l'iglise durant la messe vault à chacun chanoine deiz et ouyt deniers, item celui jour, apres disner, la procession doit estre ordrenée à laver les aultex (autels) » [2].

Observons ici que le saint chrême se faisait dans la chapelle de la Cité et qu'on l'apportait ensuite processionnellement à la cathédrale : *Die Jovis sancta, processio vadit ad capellam Beate Marie pro chrismate conficiendo; et eadem die fit processio in ecclesia Redonensi, et in capella Episcopi pro altaribus lavandis* [3]. L'on voit aussi par ce texte, qui est de 1323, que la procession se rendait encore le même jour à la chapelle du manoir épiscopal.

« Le vendredi aouré et benoist (vendredi saint) y a procession par la cherche : » on appelait ainsi le collatéral ou déambulatoire régnant autour de l'abside de Saint-Pierre; le chapitre allait y prendre la croix pour la présenter à l'adoration du peuple, « *die Veneris sancta, fit processio in Cercha pro cruce asportanda ad chorum ut adoretur* [4]. » « Et doit estre portée la Croez par un des seigneurs de l'iglise couverte jusques à l'entrée du cueur, que celui qui fait le mistère de l'auter la va encontrez et querre (va la chercher à l'entrée du chœur) [5]. »

[1] Les pénitenciers, c'est-à-dire les pénitents publics.
[2] *Livre des usages.*
[3] *Premier nécrologe de Saint-Pierre,* ms. du chapitre.
[4] *Ibidem.*
[5] *Livre des usages.*

« Le samedi, veille de Pasques, après que len a leu (l'on a lu) les prophéties et fait en cueur la stacion de la letanie, len va en procession feire les fons (c'est-à-dire bénir les fonts baptismaux); et les prieurs de Saint-Denis, de Saint-Moran et de Saint-Martin [1] ont accoustumez à y porter les empoulles; item celui semadi len va après complies, en procession et stacion solempnelle, en chappes d'or et de saye, devant le crucifix et non ailleurs, et vault celle procession à chacun chanoine deiz et ouyt deniers; le cueur doit estre paré et tendu de ses draps moult honnestement; la complie d'icelui semadi doit estre sonnée ô Prime et ô Mathelin [2] et puis ô les deux gros sains de la tour [3]. »

VII

Entrons maintenant dans la semaine de Pâques.

« Le jour de Pasques est double de toutes choses, de sonnerie et de distribucions, ô la plus grant solempnité que len puet. Et avant la messe n'a stacion ne y a procession. Après vespres il y a procession solempnelle en chappes d'or et de saye à aller ès fons, ô le cierge benoist et ô les empoules que ont accoustumé porter les prieurs de St Denis, St Moran et St Martin, et fait len stacion devant le Crucifist et y dit len les versez accoustumez *Exultemus;* et il y a rastel [4] entièrement; et à celui jour doivent estre monstrées toutes reliques ès deux aultex (aux deux autels) d'une et autre partie de l'entrée du chœur.

« Le lundy de Pasques, va la procession à Saint Melaine chanter la grant messe, tous en chappes, si le temps n'empesche à porter chappes; item après vespres il y a procession ès fons et stacion tout en la maniere du jour de Pasques. »

[1] Ces prieurs dépendaient des abbayes de Rillé, de Montfort et de Paimpont; ils étaient chanoines réguliers et obligés d'assister à tous les offices de la cathédrale de Rennes.

Prime et Mathelin étaient les noms de deux cloches ou « sains » de Saint-Pierre.

[3] *Livre des usages.*

[4] Le râtel était un candélabre en forme de râteau où l'on fixait des cierges; le trésorier devait ceux-ci, et aux fêtes solennelles le râtel était de 33 cierges.

« Le mardy de Pasques va la procession à Saint-George [1] en chappes semblablement et dire la grant messe. Et à celui jour et lieu l'abesse et couvent de St George doivent au colège de l'iglise de Rennes bouillie de froment en leit (au lait) preste à manger et bien honnestement fecte et bien appareillée; et après vespres d'iceluy jour, len va en procession ès fons en chappes et semblablement selon le jour de Pasques et stacion devant le Crucifist. »

« Le mercredi de Pasques et tous les aultres jours de la sepmaine de Pasques jusques au samadi ne sont plus doubles de sonneries ne de distribucions ordinaires, et y a procession ès fons et stacion en la manière devant dite, et le chapelain qui fait l'office, les deux bacheliers [2] et ceux qui portent les empoules y doivent porter chappes et non aultres [3]. »

« On voit dans ce texte, — dit avec raison M. de la Bigne-Villeneuve, — et en le conférant avec les anciens rituels de l'Église de Tours, que le cérémonial observé à Rennes pour la Semaine-Sainte et les fêtes de Pâques se rapprochait beaucoup des usages suivis dans l'église métropolitaine de Saint-Martin; notamment la coutume immémoriale de ces processions solennelles aux fonts baptismaux, pendant les vêpres du jour de Pâques et des jours suivants, se retrouve consignée dans l'ancien Ordinaire de Tours cité par Dom Martène. Elle semble même prendre son origine au berceau du christianisme dans nos contrées, car saint Paulin y fait allusion dans la *Vie de saint Martin,* et saint Grégoire de Tours en parle comme d'une coutume adoptée de son temps [4]. »

« Le dimanche de Quasimodo, après disner, len doibt sonner un des gros sains, et lors les seigneurs et les aultres gens de l'iglise se doivent assembler en l'iglise et aler à Saint-Estienne férir (frapper) les pelotes, de quoy le curé de Saint-Estienne doit fournir à chascun de l'iglise trois pelotes à ses despens; et le sourchantre de

[1] Abbaye de bénédictines fondée par les ducs de Bretagne aux portes de Rennes.
[2] On appelait ainsi les chantres.
[3] *Livre des Usages.*
[4] *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 124.

l'iglise doit fournir de barrel de boays ô quoi férir les pelotes; et doit bailler et geter les pelotes à chascun pour les pouair (pouvoir) férir. Et à ceul jour et lieu, le curé de St Estienne doit paier au chappitre de Rennes deux florencées et demi d'or, ou, s'il ne puet les trouver, le pris d'icelles florencées par monoye, selond qu'ils pourront valoir, dont les seigneurs et grans chappelains ont une florencée et demie, et les maindres chappelains [1] et les enfenz du cueur en ont une florencée à despartir entr'eulx par moitié. »

Nous avons voulu donner sans interruption le tableau complet de la semaine de Pâques à Rennes au XVe siècle; fermons pour quelques instants notre manuscrit, et, revenant un peu sur nos pas, expliquons ces deux singuliers usages que nous y voyons mentionnés: la bouillie due par l'abbesse de Saint-Georges et les pelotes fournies par le curé de Saint-Étienne. Ici encore, nous allons avoir recours à l'érudition de M. Paul de la Bigne-Villeneuve.

La bouillie de Saint-Georges était une redevance, une sorte de prestation féodale, que le monastère de ce nom payait, chaque année, au chapitre de Rennes, le mardi de Pâques, ainsi que nous venons de le constater dans le *Livre des Usages*.

L'origine de cette coutume, qui paraît assez bizarre, ne nous est pas connue. M. Marteville, dans ses annotations sur Ogée, article RENNES, émet l'idée que cet usage pourrait avoir quelque rapport avec la donation de la paroisse Saint-Pierre-du-Marché à l'abbaye de Saint-Georges; mais on ne peut guère accepter cette hypothèse, car, aux termes d'un acte du XIe siècle, l'église de Saint-Pierre, située dans un faubourg de Rennes, fut donnée à l'abbaye de Saint-Georges, non pas par le chapitre de la cathédrale, mais par le duc de Bretagne Alain III. Cette bouillie ne rappelle-t-elle pas plutôt un repas dû anciennement au chapitre par l'abbesse de Saint-Georges, repas analogue à celui que devait au même chapitre, dans de semblables circonstances, l'abbé de Saint-Melaine? Dans cette supposition, le dîner de Saint-Georges eût été aboli par l'évêque de Rennes

[1] Il y avait à la cathédrale quatre grands chapelains ou semi-prébendés et un grand nombre de chapelains ordinaires.

à la même époque (1293) et pour les mêmes raisons que le dîner de Saint-Melaine, et remplacé, ici par une rente de 12 #, et là par un plat de bouillie.

Quoi qu'il en soit, le droit du chapitre à se faire présenter, tous les mardis de Pâques, une bassinée de bouillie était incontestable et s'exerça, chaque année, avec une grande régularité, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On en dressait procès-verbal, et dans les registres capitulaires on retrouve plusieurs spécimens de ces actes authentiques, constatant le droit du chapitre et l'usage annuel qui en était fait. Nous empruntons à un de ces procès-verbaux, dressé le mardi de Pâques, 16 avril 1476, les détails curieux de cette cérémonie; nous traduisons sur le texte latin :

« L'an de N. S. 1476, le mardi après la fête de la Résurrection de N. S. seizième jour du mois d'avril, pendant la célébration de la grand'messe de ce jour que le collége de l'église de Rennes était venu processionnellement, selon la coutume, célébrer à l'autel de l'église du monastère de St Georges, vénérable messire maître Jehan Hollier, chanoine de ladite église de Rennes, comparut dans le cloître dudit monastère, en présence de vénérables messires Maîtres Jehan du Loquet et Jehan Bouëdrier, chanoines de la même église; lequel Hollier, trouvant dans ce cloître une grande bassinée de bouillie de lait et de fleur de froment cuite, comme il lui sembla, et un peu urcée ou brûlée, *una magna patellata bullie lactis et floris frumenti cocta, prout apparebat, et modicum ussata seu assata*, il demanda, au nom du vénérable chapitre de l'église de Rennes, à honorables et religieuses dames Guillemette de la Moussaye, cellerière, et Julienne Péan, sous-cellerière dudit monastère de l'ordre de Saint-Benoît, si la susdite bassinée de bouillie était bien la bassinée de bouillie qui, en ce jour et à cette heure, était due par les vénérables dames l'abbesse et le couvent dudit monastère au susdit chapitre de Rennes, selon l'usage anciennement observé. Ladite dame Guillemette, assistée de ladite Julienne, répondit qu'elle n'avouait pas qu'il y eût quelque chose de dû; mais qu'elle offrait, selon l'usage, et baillait à la susdite église la présente bassinée de

bouillie convenablement préparée. Ces explications échangées, les gens du chœur de l'église de Rennes s'approchèrent de la bassinée de bouillie, en prirent autant qu'ils voulurent dans de grandes écuelles, avec des cuillères de bois, et l'emportèrent avec eux : *quibus dictis, choriste dicte ecclesie Redonensis de ipsa patellata bullie, prout et quantum voluerunt, in et cum magnis scutellis et cocleari-bus ligneis ceperunt et secum detulerunt* [1]. »

On a beaucoup exagéré la singularité de cette coutume ; remarquons, en effet, que les chanoines ne touchaient pas eux-mêmes à la bouillie présentée, mais qu'ils l'abandonnaient aux gens du chœur, clercs et enfants de psalette, ou la distribuaient aux pauvres, comme le constate un autre procès-verbal du 23 avril 1526.

Arrivons aux pelotes de Saint-Étienne.

« De vieux auteurs liturgiques, dit encore M. de la Bigne-Villeneuve, Jean Beleth, qui vivait au XIIe siècle, et Guillaume Durand, évêque de Mende, qui florissait au XIIIe siècle, parlent du jeu de paume ou de la balle, *pila, pelota,* dont les évêques et archevêques ne dédaignaient pas de jouer quelques parties, en certaines fêtes solennelles, avec leurs inférieurs. Dans quelques églises, c'était à Noël, dans d'autres, aux fêtes de Pâques, que la coutume autorisait cette dérogation à la gravité cléricale.

« Ces jeux qui ne semblaient pas alors malséants pour les ecclésiastiques, avaient succédé à des réjouissances pieuses qui tiraient leur origine de la ferveur des premiers siècles. La fête de Pâques principalement avait toujours eu le privilége d'inspirer aux fidèles une pure allégresse, que la naïveté des âges de foi traduisit en démonstrations joyeuses. Il ne faut pas juger avec les idées de nos jours ces vieilles coutumes, ni s'en scandaliser mal à propos.

« L'église d'Auxerre est citée par Ducange comme ayant conservé jusqu'en 1538 la tradition du jeu de la pelote, qui faisait dès le XIVe siècle l'objet d'un article dans les statuts du chapitre de cette église [2]. »

[1] M. de la Bigne-Villeneuve. *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 278.
[2] *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 265.

Une tradition analogue et l'usage d'un jeu semblable remontent aussi à des temps très-reculés dans l'église de Rennes.

Nous avons vu dans l'extrait du *Livre des Usages* qui précède, que le chapitre avait réglé tout le cérémonial de la remise des pelotes par le curé de Saint-Étienne, le jour de la Quasimodo. Ce règlement est de 1415, et les florins de redevance payables au chapitre « deux florencées et demy d'or » accompagnant les pelotes, pourraient servir à dater l'introduction de cette coutume à Rennes, si l'on savait précisément à quelle époque on a commencé à y compter par florins. Le Blanc, dans son *Traité des monnaies,* dit que la première mention connue des florins dans les chartes remonte à l'an 1086, mais Villani prétend, au contraire, qu'on n'a commencé à en frapper qu'en 1352.

« Quoi qu'il en soit, chaque année, le chapitre était fidèle à l'observance du cérémonial des pelotes et de la perception du tribut sus-indiqué. On en dressait procès-verbal, chaque dimanche de la Quasimodo. Les registres capitulaires en fournissent un grand nombre; voici la traduction d'une de ces pièces:

« L'an du Seigneur 1484, le dimanche de la Quasimodo, 25e jour d'avril, dans le chancel de l'église de Saint-Etienne, auprès du grand autel, se sont assemblés et ont comparu, au son de la grosse cloche de l'église de Rennes, Révérend père en Dieu Messire Michel (Guibé), par la grâce de Dieu et du St-Siége apostolique, évêque de Rennes, ainsi que maîtres Gilles de la Rivière, archidiacre et chanoine, Robert Ferré, Jehan Hollier, Guillaume de la Rivière, Jehan Bouëdrier, Jehan Le Veyer et Pierre Méhaud, chanoines de ladite église de Rennes, représentant le chapitre de la même église; Jehan Jarnigon et Olivier Drouet, grands chapelains; Jehan Guy, prieur de St Denis, Jehan de la Haye, prieur de St Modéran, et Jehan Davé, prieur de St Martin, avec les prêtres et les clercs choristes de ladite église; en leur présence a été évoqué le vicaire de ladite église de St Etienne. A cette évocation Maître Jehan Gilles a repondu être le procurateur du recteur de ladite église; ultérieurement interrogé où étaient les deux florencées et demie d'or et les pelotes que ledit

vicaire devait audit chapitre, ledit Gilles a repondu avoir payé en monnaie lesdites deux florencées et demie d'or entre les mains de dom Jehan Bretaigne, prêtre prévot dudit chapitre, selon l'usage; comme aussi ledit prévot a reconnu et confessé les avoir reçues. Ensuite le susdit procurateur a exhibé une grande quantité de pelotes de diverses couleurs, lesquelles doivent être lancées, selon la coutume, par lesdits seigneurs du chapitre et leur compagnie, dans le cimetière de ladite église, et servies avec la raquette fournie par le sous-chantre ou son remplaçant, aussi de la manière accoutumée. Et après les avoir présentées, ledit Gilles, procurateur dénommé, les a distribuées réellement et de fait, savoir : six pelotes au seigneur Evêque, et trois à chacun des autres membres du collége de ladite église, et il les a remises aux mains dudit Féloc, audit nom, lequel doit en faire le service et celui de la raquette, afin que ledit seigneur Evêque et les autres susdits réunis et présents dans ledit cimetière puissent frapper et lancer lesdites pelotes [1]. »

Des procès-verbaux semblables étaient dressés chaque année; le plus récent est de 1564. Les lacunes existant dans la collection des registres capitulaires postérieurement à cette date, ne permettent pas de constater à quelle époque l'usage de la cérémonie des pelotes de Saint-Étienne fut aboli. Mais il reste constant que l'Église de Rennes la pratiquait encore longtemps après qu'elle eut été supprimée à Auxerre.

VIII

Reprenons la lecture du *Livre des Usages* en passant tout de suite au 25 avril.

« *S. Marci, Evangeliste, litania major.* — Il y a celui jour procession et prédication à Saint-Thomas [2] et y dit len la grant messe,

[1] *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 267.

[2] C'était une chapelle priorale située dans la rue Saint-Thomas; après la destruction de ce sanctuaire, les processions qui s'y faisaient se rendirent à l'église conventuelle des Carmes ou à celle des Jésuites, dans le même quartier de la ville.

et à chacun chanoine y a deux sols de distribucion ponr procession, len y porte la chasse et les bannières... et à celui jour les religieuses de S. George doivent la grant messe au grant aulter de l'iglise de Rennes. »

« *Invencio Ste Crucis.* — Au vespre y a procession devant le Crucifist et au jour y a procession à Saint Moran... iceluy jour les reliques doivent estre apparues avecque la Vroye-Croez estre bien mise honnestement et honnorablement [1]. »

A la translation des reliques de saint Nicolas (9 mai), Jacques Cadier, chanoine et recteur de Toussaint, fonda plus tard, en 1553, une procession du chapitre à l'église de Toussaint, avec, au retour, une grand'messe et un obit dans la cathédrale ; le recteur de Toussaint était tenu de se trouver à cette dernière cérémonie.

Enfin, au jour de la translation de saint Modéran, évêque de Rennes (16 mai), les chanoines se rendaient processionnellement, en 1415, à la chapelle priorale de Saint-Modéran, appelée vulgairement Saint-Moran.

Les processions des Rogations présentaient quelques particularités ; voici leur ordonnance au XVe siècle :

« Le lundi après *Vocem jocunditatis,* comancent les rogations et onze jours ainsi appelez, et celui jour la procession de l'iglise, le peuple et les enffans des escolles de Rennes doivent aler en procession ordrenée à Saint-Cire et y estre dicte la grant messe de l'iglise de Rennes, et à l'issue d'icelle messe le priour de Saint-Cire doit poier (payer) à l'iglise de Rennes en la recepte et office du trésaurier une livre d'enczens, et ainsi a estre continué, et y doivent porter de droiture ancienne en la procession la chasse de saint Goulvin les curés de St Estienne et de St Albin et la rendre à l'iglise, et y a à chacun chanoine de distribucion deux sols pour procession, et les religieuses de S. George viennent à procession à l'iglise et y est ditte leur grant messe.

« Le mardi ensevant, la procession va à Saint-Melaine ô la châsse que y sont tenuz porter et rendre à l'iglise, comme dit est, les rec-

[1] *Livre des Usages.*

teurs de Saint-Martin et de Saint-Jehan, et y est ditte la grant messe de l'iglise de Rennes, et pour la procession chacun chanoine y a deux sols ; et par semblable, comme lesdites religieuses, viennent à cest jour les religieux de Saint Melaine.

« Le mercredi ensevant, va la procession à Saint-George et y doit len dire la grant messe de l'iglise.... et y portent et rapportent celle châsse que sont tenuz fère les curés de Saint-Laurens et de Saint-George. »

Le jour même de l'Ascension, la procession du Chapitre se rendait à N.-D. de la Cité ; et, le lendemain, « vendredi après l'Ascension, va la procession solempnelle à la Magdelaine [1] et y doivent estre les religieux de S. Melaine et les religieuses de S. George, et y dit len la grant messe, auquel lieu sont tenuz porter la châsse les rectours de Toussaint et de St Elier. »

Enfin « le vendredi prochain devant la Penthecouste, la procession de l'iglise va à Saint-Thomas, là où len dit la grant messe ; les religieux de S. Melaine se y rendent ; à cieul lieu (à ce lieu), len porte la châsse de Saint Golvin par le rectour de Saint Germain et une personne que Chapitre y ordrene » [2].

L'on voit par ce qui précède que l'on faisait à Rennes cinq processions des Rogations, et qu'on donnait ce dernier nom aux onze jours qui précédaient les fêtes de la Pentecôte.

Les registres capitulaires contiennent quelques procès-verbaux relatant le devoir du prieur de Saint-Cyr envers le chapitre : ainsi l'un d'eux nous apprend que, le 20 mai 1476, « à l'issue de la grand'messe et procession célébrées à haute voix dans la chapelle du prieuré de Saint-Cyr, Guillaume Chauvaingnère, au nom de frère Armel de Parthenay, prieur dudit prieuré, paya entre les mains des représentants du chapitre maîtres Robert Ferré, Etienne Guillemier et Gilles de la Rivière, une livre d'encens qu'il reconnut être due par ledit prieur auxdits chanoines. »

[1] Chapelle d'une ancienne léproserie située dans le faubourg de la Magdeleine (*nunc* faubourg de Nantes).

[2] *Livre des Usages.*

La châsse de saint Golven, renfermant le corps de ce bienheureux évêque de Léon, mort à Saint-Melaine ou plutôt dans les dépendances de Saint-Melaine en la paroisse de Saint-Didier, était portée à toutes les processions solennelles que faisait le chapitre, par les recteurs des neuf paroisses que renfermait Rennes à cette époque. Quelques-uns d'entre eux ayant refusé de remplir ce devoir, le chapitre poursuivit, en 1678, devant le présidial de Rennes, les recteurs de Saint-Etienne, Saint-Martin, Saint-Georges et Saint-Laurent, et les fit condamner à porter la châsse de saint Golven, en personne ou par procureurs.

ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(La fin à la prochaine livraison.)

LE ROMAN D'HÉLÈNE

NOUVELLE

En 1874, parmi les habituées d'un des cours de littérature institués à la Sorbonne à l'usage des femmes, on remarquait une jeune fille d'une assiduité particulière. Elle paraissait avoir plus de vingt ans, peut-être près de vingt-cinq. Ses traits étaient régulièrement beaux, avec une teinte prononcée de sérieux, sinon de mélancolie. Elle était constamment vêtue de noir, non point cependant en deuil. La fraîcheur et la qualité des étoffes attestaient l'aisance, et l'ensemble de la toilette avait un caractère d'élégance de bon goût. Une taille assez élevée, bien prise, ne nuisait pas à ce caractère. La jeune fille était accompagnée d'une femme d'une cinquantaine d'années, dont la tenue et la tournure, sauf la différence des âges, avaient à peu près le même aspect. Ce n'était pourtant pas une mère, il n'y avait aucune ressemblance de traits, et bien que les deux compagnes ne se parlassent qu'à voix basse, la curiosité qui les observait avait constaté que les interpellations échangées étaient celles de Madame et de Mademoiselle. Toutes deux n'entraient et ne sortaient que voilées, et elles n'adressaient jamais la parole à personne. Quand on la leur adressait, elles répondaient avec politesse, mais assez brièvement pour dissuader de lier une conversation.

On sait que dans les réunions fortuites où des inconnus se ren-

contrent souvent, comme aux eaux, aux bains de mer, ou tout simplement dans les voitures d'un chemin de fer, on remarque tous les degrés de la loquacité, depuis la familiarité indiscrète jusqu'à la réserve systématiquement taciturne. Question d'éducation et aussi un peu de tempérament. C'est dans les chemins de fer de la banlieue de Paris, journellement parcourus, et aux mêmes heures, par les nomades réguliers de la villégiature, que la remarque est le plus sensible. J'appartiens à cette nombreuse tribu. Je ne réussis pas toujours à éviter les bavards en titre d'emploi qui parlent à la cantonnade de leurs affaires et de celles de la politique, de leurs santés, des incidents grands et petits de leur vie de famille, et qui lisent haut le journal en le commentant. Ils sont, à mon avis, les fléaux spéciaux de la villégiature parisienne. J'ai fait l'observation que, contrairement à leur réputation, les femmes sont en pareil lieu beaucoup moins loquaces que les hommes, ce qui me porte à rechercher les voitures où sont déjà entrées des femmes, afin de pouvoir lire ou me recueillir en paix. En revanche, il m'arrive de voyager souvent avec un voisin de campagne qui s'est donné l'originalité du mutisme absolu et qui a eu le talent de parvenir à la faire respecter.

Les deux habituées des cours de la Sorbonne avaient à peu près atteint ce résultat. Leur existence éveillait une curiosité qui avait essayé vainement d'en découvrir le mystère. On avait appris seulement, c'était bien peu de chose, que la plus jeune était inscrite sous le nom de Mademoiselle Lefebvre, et demeurait avec sa compagne dans un couvent du quartier de l'Observatoire qui recevait des pensionnaires. L'appariteur interrogé n'en savait pas davantage.

Le professeur, M. Gustave Dupré, était un homme de trente-cinq ans à peine. Brillant élève de l'École normale, doué d'une physionomie agréable, d'une voix sonore et sympathique, il avait la parole facile et parfois éloquente. Son cours était fort suivi, et sans doute aurait été fort applaudi, si les convenances n'interdisaient les manifestations bruyantes à un auditoire féminin. C'est pour le

professeur, comme pour l'orateur sacré, une privation très-considérable. Les applaudissements, outre ce que leur musique, peu mélodieuse pourtant, a de particulièrement doux à l'oreille, encouragent, soutiennent, enflamment. Une sorte d'électricité rejaillit des auditeurs sur l'orateur, qui se sent animé d'un feu nouveau. Les acteurs de bonne foi vous avoueront qu'ils préfèrent encore les suffrages gagés dont ils connaissent le salaire au silence glacé de la salle. Le professeur d'un cours à l'usage des femmes a des compensations qui ne sont pas sans charme et peuvent n'être pas sans danger. L'approbation de son auditoire n'a pas besoin d'être bruyante pour se manifester. Il saisit le mouvement des physionomies, attentives ou ardentes, parfois l'émotion attendrie, les respirations suspendues, puis les vagues murmures qui s'exhalent, les sourires qui cherchent des sourires voisins ; il voit des lèvres roses entr'ouvertes comme pour livrer avidement passage à l'expression de sa pensée. Des yeux de jeunes filles sont pendant une heure de suite fixés sur ses yeux. Dans les rencontres qui en résultent, les uns ou les autres s'abaissent, se détournent, se retrouvent avec des timidités alternatives ou simultanées. Si le professeur est jeune lui-même, d'âge et surtout de cœur, il est difficile que son regard erre toujours au hasard en conservant une parfaite justice distributive, et ne se laisse pas souvent ramener vers une direction préférée.

Gustave Dupré, sans le vouloir et avant de s'en apercevoir, dirigeait donc souvent son regard vers le banc qu'occupait un peu à sa gauche Mlle Lefebvre, mais il dut bientôt renoncer à rencontrer celui de la jeune fille. Elle prenait des notes et gardait constamment cette attitude penchée. Le professeur en éprouva d'abord quelque dépit, puis un mélange indéfinissable d'autres impressions. Il était flatté de l'attention qui recueillait chacune de ses paroles, il pouvait plus librement contempler une figure attachante et belle, mais il en trouvait le marbre bien impassible. Il lui arriva parfois de se livrer à une sorte de ruse qui avait l'avantage d'atteindre en même temps plusieurs buts. Quand il se sentait

en verve et comptait sur une période à succès, il se tournait vers le côté droit de l'auditoire, qui lui savait gré de cette préférence. Il se livrait avec chaleur à son inspiration. L'effet attendu étant produit, il jetait rapidement un coup d'œil furtif sur Mlle Lefebvre. Toujours impassible, elle continuait de prendre des notes.

Quelques-unes des jeunes élèves avaient l'habitude de rédiger soigneusement une analyse de chaque cours qu'elles envoyaient au professeur en sollicitant des observations ou des corrections, ce qui les mettait en rapports directs avec lui. Gustave Dupré remarquait que Mlle Lefebvre s'abstenait de ces communications. Un jour il reçut sous une enveloppe à son adresse un cahier qui n'était pas seulement une analyse, qui sur un point spécial était une sorte de discussion et proposait quelques objections historiques, non sans une grande recherche de modestie et de courtoisie. Il fut très-frappé du style élevé de ce mémoire, et en remontant aux sources il dut reconnaître que les objections étaient fondées. Emporté par l'improvisation dans une digression, il avait commis les erreurs indiquées. Le cahier n'était pas signé, et l'écriture sans ratures paraissait celle d'un copiste calligraphe bien plutôt qu'un original. La probité du professeur demandait une réparation. Peut-être un autre motif le porta-t-il à donner à la réparation une véritable solennité. Il en fit le sujet d'une leçon tout entière. Il commença par lire haut le mémoire anonyme. Il avait un grand talent de lecteur et le cahier ne perdit rien à être ainsi interprété. Avec beaucoup de grâce et de délicatesse il en loua, il en remercia l'auteur, exprimant le regret de ne pouvoir le nommer, de n'avoir même pas le droit de chercher à pénétrer le mystère. Ce fut l'occasion d'une spirituelle digression sur les limites des droits des correspondances anonymes. Puis il aborda nettement le point controversé, ajoutant un faisceau de nouveaux témoignages à ceux qui, disait-il, avaient suffi pour l'accabler.

La leçon fut brillante. Mais vainement le professeur répéta son manége, et, tourné vers la droite, dirigea de l'autre côté un regard à la dérobée. Il ne parvint à saisir aucune impression compromettante sur le visage penché de Mlle Lefebvre.

Il y eut à la sortie, dans la cour de la Sorbonne, bien des chuchottements, des commentaires, des interrogations même. Les deux compagnes voilées s'étaient, suivant leur usage, esquivées.

Le cours de la saison était près de sa fin, et il s'acheva sans autre incident. Gustave Dupré s'étonna de rester plus préoccupé qu'il n'aurait pensé de l'image de la belle inconnue, qu'il n'était probablement destiné à revoir jamais. Il sentait confusément qu'il manquerait quelque chose à l'intérêt de sa vie et de ses travaux. Il questionna de nouveau l'appariteur, demandant à la fois des informations sur plusieurs élèves inscrites, comme s'il craignait que l'honnête subalterne ne devinât le but d'une interrogation plus précise. Il n'apprit rien autre chose que le nom du couvent où passait pour résider Mlle Lefebvre. Le digne homme, vieilli dans la profession, habitué depuis plus d'un quart de siècle à voir tous les ans des figures nouvelles, et devenu sourd, sommeillait au cours. Il n'était pas de l'espèce des observateurs malins et des inquisiteurs. Un jour, Gustave Dupré, promenant sa rêverie dans le jardin du Luxembourg, fut entraîné à la prolonger jusqu'à l'Observatoire, puis se trouva transporté à la porte d'un couvent. Il rêvait encore en appuyant ses doigts sur l'anneau d'une grosse chaîne d'ancien régime. Une cloche retentit, il tressaillit, rappelé au sentiment de la réalité.

Que venait-il faire là? Il n'en savait rien. Il se serait volontiers enfui, mais la porte s'ouvrait et une vieille sœur tourière montrait sa face assez rébarbatire.

— Ma sœur, dit Gustave, Mlle Lefebvre est-elle encore à Paris?

— Nous ne connaissons pas Mlle Lefebvre.

— Vous n'avez pas eu, le mois dernier, une pensionnaire de ce nom?

— Aucune, reprit la tourière, en refermant la porte.

Gustave regagna son logis, déconcerté, confus, et se promettant bien de ne pas renouveler des tentatives aussi saugrenues.

Il était lié d'une étroite amitié avec un ancien compagnon d'études, Maurice de Noirville. Depuis l'épreuve, subie le même jour

et avec des succès égaux, du baccalauréat, les deux amis s'étaient séparés, suivant des voies bien différentes. Maurice était capitaine aux chasseurs d'Afrique. L'amitié, entretenue par la correspondance, avait persisté. On était arrivé à la saison des vacances. Maurice, en congé dans sa famille au fond du Morvan, s'empressa d'engager le professeur à venir employer auprès de lui, sous le toit du marquis de Noirville, la plus grande partie possible de ses loisirs. Gustave fut heureux d'accepter. Mauvais chasseur et mauvais cavalier, il ne comptait pas s'associer souvent aux plaisirs du capitaine. Mais il aimait la nature; il admirait les cimes agrestes, les vallées profondes, les châtaigniers gigantesques du Morvan. D'ailleurs, il n'était pas gênant. Il avait emporté des livres pour continuer ses travaux, pour préparer ses cours de l'année suivante, et il se livrait lui-même à la composition d'un volume d'érudition littéraire.

Il jouissait depuis une semaine d'une hospitalité à tous égards précieuse, quand Maurice reçut du comte de Louvières, dont le château était à cinq lieues de là, l'invitation de venir prendre part à l'ouverture de la chasse. La lettre, très-cordiale, se terminait par ces mots : Si vous avez chez vous un hôte que puissent tenter nos perdreaux rouges, ne manquez pas de l'amener. Maurice proposa donc à son ami d'être de la partie. Celui-ci s'excusa d'abord. Je ne suis pas digne, disait-il, et ne veux pas donner à une réunion nombreuse le spectacle de ma maladresse. Je resterai achever un chapitre.

— Impossible, répondit Maurice. C'est une occasion parfaite pour un Parisien de voir ce qu'il y a de plus curieux dans la contrée. Le château de Louvières est une forteresse moyen âge soigneusement restaurée qui vaudrait seule le voyage. Le paysage est superbe. Tu verras un assortiment de nos hobereaux, parmi lesquels quelques bonnes têtes. Tu aimes les beaux arbres. Tu verras un châtaignier invraisemblable dont le tronc a douze mètres de tour, et près duquel les nôtres sont des allumettes. Et puis tu verras une autre merveille, la perle du Morvan, Mlle Hélène de Louvières.

C'étaient beaucoup de séductions à la fois, et Gustave se laissa

aisément persuader. Le jour dit, les deux amis partirent donc de grand matin dans une voiture légère attelée de deux postiers, que conduisait Maurice. Le rendez vous était à dix heures. Les mœurs de l'endroit, bien connues du capitaine, étaient qu'un déjeûner réunissait tous les invités, guêtrés et en tenue de chasse. A midi on se mettait en campagne. Une chambre numérotée était assignée dans le vaste château à chaque invité, qui, en rentrant, s'y nettoyait de ses souillures. L'étiquette exigeait qu'on se présentât au dîner en frac et cravate blanche.

A moitié chemin, on apercevait déjà le château qui se dessinait au sommet d'un mamelon boisé, entouré d'une ceinture de pics plus élevés. On le perdait souvent de vue, la route s'enfonçant dans une succession de ravins. A mesure qu'il s'en rapprochait, Gustave était plus frappé de l'aspect pittoresque et monumental de l'édifice, que flanquaient quatre tours à mâchicoulis et aux toits pointus d'ardoises. L'arrivée, par une avenue assez courte, mais de six rangées d'arbres magnifiques, produisait un effet théâtral. Gustave était dans l'admiration. Il pensait à ses études du moyen âge, il se serait senti inspiré pour improviser une leçon, que n'aurait pas écoutée très-patiemment un auditoire de chasseurs, un jour d'ouverture. La voiture entra dans la basse-cour, où des palefreniers attendaient et dételaient les chevaux. Gustave remarqua une femme vêtue de noir qui paraissait donner des ordres et présider à quelques apprêts. La tournure et même les traits, un moment entrevus, lui rappelèrent la compagne de Mlle Lefebvre, et la rêverie, qu'il croyait dissipée, l'envahit tout à coup de ses brouillards. Il s'efforça de repousser cette impression. Ce ne pouvait être évidemment qu'une illusion ou une ressemblance fortuite. Mais quand, introduit dans le salon, où une réunion déjà bruyante s'assemblait, il fut présenté par Maurice au comte et à la comtesse de Rouvières, puis à leur fille aînée, l'illusion n'était plus possible : il était bien en face de Mlle Lefebvre.

Il était stupéfait. Il sentait qu'aux yeux de la jeune fille son apparition devait être une hardiesse presque impertinente. Il

brûlait de se disculper. Devant témoins c'eût été peut-être une indiscrétion. Il ne trouvait pas une parole à prononcer. Après une salutation profonde et gauche, il se dirigea vers une fenêtre ouverte pour respirer, pour s'appuyer, et, l'expression ne fut jamais plus juste, pour contempler le paysage.

Heureusement le brouhaha des arrivées successives avait empêché que son trouble fût remarqué. Le capitaine, que les garnisons, les campagnes, son séjour en Afrique avaient éloigné depuis plusieurs années, échangeait des poignées de mains avec tous les hobereaux du voisinage et ne s'occupait pas du professeur. Ce fut Hélène qui lui vint en aide.

— Hé bien, Monsieur, dit-elle en se rapprochant de lui, que pensez-vous de nos sauvages montagnes ? de nos collines ou plutôt de nos taupinières, si vous avez voyagé en Suisse. Ne les dépréciez pas trop ; je vous préviens que je suis une Morvandelle un peu exaltée.

— Sur mon honneur ! s'empressa de dire Gustave à voix basse, j'ignorais que je vous trouverais ici.

— Je vous crois, reprit Hélène en baissant aussi la voix. Pas un mot de nos rencontres de Paris. A l'exception de mes parents et de mon ancienne institutrice, personne ne sait ce que j'y allais faire. Mais, ajouta-t-elle très-gracieusement, j'ai le droit de vous connaître par vos charmants livres, qui ne sont pas un secret, et je pourrai vous en parler.

Que ce compliment bien inattendu châtouillât agréablement le cœur de Gustave, il n'y a pas un auteur qni ne le comprenne.

— Vous reverrai-je à Paris ? — osa-t-il se hasarder à demander.

— Jamais, reprit Hélène. Et elle rentra se mêler aux divers groupes. On annonça bientôt le déjeuner, qui était de vingt couverts. Le comte de Louvières, de haute taille et de bonne mine, était un superbe président de table. La comtesse, bienveillante et douce, faisait peu de frais de conversation. Elle était accostée du président du tribunal et du sous-préfet, qu'il était de tradition

d'inviter à l'ouverture de la chasse, quand il leur plaisait de manier un fusil et quand la phase de la politique leur permettait de hanter le château, ce qui était la phase du moment. Hélène avait une sœur de dix-neuf ans, qui n'était pas dépourvue des agréments de son âge, à un bien moindre degré cependant. Julie de Louvières était effacée par sa sœur aînée, elle le savait et elle en souffrait peut-être. Elle n'avait rien qui appelât particulièrement l'attention et il suffit de la mentionner ici, dans le tableau de la famille, que complétait un écolier de douze ans, assisté d'un précepteur ecclésiastique. Il serait injuste pourtant de ne pas nommer parmi les membres de la famille Mme Dumesnil, qui, depuis vingt ans, n'avait pas quitté Hélène. Gustave Dupré se trouva placé à table entre le capitaine et Mme Dumesnil. Etait-ce une surveillante qui lui était donnée? Il le craignait. La discrétion dont il avait reçu l'ordre ne lui semblait pas exiger cette garantie. Il crut devoir s'abstenir d'adresser le premier la parole à sa voisine, mais celle-ci le provoqua presque aussitôt avec une grande aisance de ton et de manières. Gustave vit qu'il avait affaire à une personne intelligente et distinguée, bien maîtresse d'elle-même. L'amour-propre de l'auteur fut de nouveau caressé, et il s'engagea là un aparté littéraire qui contrastait singulièrement avec la plupart des autres conversations, dont la chasse était le sujet dominant. Maurice, le voyant si bien lancé, ne s'occupait pas de lui, et racontait à un voisin ses chasses d'Afrique.

Tout en causant, le professeur observait Hélène, dont l'animation le frappait d'étonnement. C'était pour lui une sorte de transfiguration. La belle jeune fille n'avait plus ce visage de marbre dont il avait si souvent contemplé les lignes pures. Elle était vive, enjouée, souriante, ce qui montrait des dents charmantes. Ses grands yeux noirs jetaient des éclairs; ses mots, qu'il n'entendait pas, étaient accueillis autour d'elle par de gros rires d'approbation. C'était le coin de la table où l'on témoignait le plus de gaîté. Ses interlocuteurs grisonnants n'étaient cependant pas faits pour exciter la jalousie, et elle semblait se livrer simplement sans contrainte au

naturel que Gustave aurait soupçonné le moins. La métamorphose était telle, le lieu, le cadre si différents, qu'il voulait douter encore de ses yeux ou de ses souvenirs, malgré l'écho profond des paroles prononcées près de la fenêtre.

On se leva, on regagna le salon. Hélène se mit en devoir d'offrir le café à la ronde. Elle paraissait avoir pour chacun une grâce particulièrement attentive. Quand ce fut le tour de Gustave, midi sonnait à la pendule.

— L'heure du drame, s'écria le comte. Allons ! Messieurs, à vos armes. Nous ne sommes pas ici pour nous amuser.

— Nous saurons ce soir, Monsieur, dit en souriant Hélène, dans l'attitude d'Hébé, si vous êtes adroit.

— A la chasse, Mademoiselle?

— Sans doute.

— Oh ! je ne suis qu'un humble débutant, timide et sans malice. Je ne suis pas un présomptueux, là ni ailleurs. Soyez assurée que les perdreaux auront beaucoup à se louer de ma discrétion.

— La discrétion peut être de l'adresse, dit la jeune fille.

On s'ébranla en tumulte ; au bas du perron attendait une armée auxiliaire de gardes tenant des chiens en laisse, de porte-carniers et de rabatteurs, et l'on se mit en route. Je ne décrirai pas les péripéties d'une battue de plaine en plusieurs actes, suivie d'une battue de bois. La terre était vaste, le gibier abondant, et il y avait là des tireurs émérites. Le jour baissa quand on rentra au château en rapportant des dépouilles opimes. Gustave avait tenu ses promesses de modération ; le sous-préfet lui avait cependant épargné l'humiliation du dernier rang, et en paraissait extrêmement contrarié, pour l'honneur de l'administration. Le capitaine était le roi de la chasse, ce dont il témoignait une joie d'enfant. Chacun se hâta de grimper dans la chambre qui lui était assignée, et, une demi-heure après, le salon, brillamment illuminé, se remplissait d'une foule transformée. Les dames étaient elles-mêmes en toilette, et, sauf quelques coupes d'habits qui n'étaient pas irréprochables, on eût dit les apprêts d'une réception de Paris.

Hélène félicita le triomphateur, puis, s'adressant à Gustave :

— Serait-ce à mon tour d'être discrète ? demanda-t-elle.

— Oh ! moi je n'ai pas de secrets, répondit Gustave. J'ai pris un véritable plaisir de spectateur à une scène que je voyais pour la première fois, et je ne suis pas celui qui conserverai le souvenir le moins durable des incidents de cette journée. Mais mon rôle d'acteur a été ce qu'il devait être, des plus humbles.

— Vous avez été encore plus heureux que moi, interrompit en grommelant le sous-préfet.

— En vérité? reprit Hélène. Cela se rencontre mal, car j'ai des suppliques à vous soumettre; vous savez que j'ai toujours les poches pleines de placets importuns, et j'avais compté que le moment serait favorable. J'ai remarqué que plus un chasseur a été cruel, plus il a le cœur disposé à l'attendrissement.

— La règle n'est pas générale, dit Gustave.

— Mademoiselle, répondit le sous-préfet, en s'efforçant d'être galant, procurez-moi l'occasion de vous être agréable; ce sera ma plus douce consolation.

— Merci, dit Hélène. On n'est pas plus aimable. Malgré cela, je ne veux négliger aucune habileté de solliciteuse, et je ne vous attaquerai qu'après le champagne.

Le dîner fut somptueux, les vins excellents, les conversations un peu tapageuses. Les places étaient les mêmes que le matin et Gustave fit les mêmes observations. Il était près de neuf heures quand on sortit de table. Il y avait un billard où se répandirent les fumeurs. Gustave ne fumait pas, il resta au salon, regardant Hélène qui, accomplissant sa menace, s'était absorbée dans la savante attaque du sous-préfet. Celui-ci, pour se défendre, imagina de la prier avec instance et à haute voix de chanter. Elle s'excusait, ne voulant pas déranger les carambolages, ajoutant d'ailleurs que Mme Dumesnil, qui était un peu souffrante, s'étant retirée, elle n'avait personne pour l'accompagner.

— Si vous le permettez, dit Gustave, j'essaierai de la suppléer.

— Vous êtes musicien? s'écria la jeune fille. J'aurais dû le deviner

à certain chapitre qui m'a vivement intéressée sur la musique du moyen âge.

— Cette leçon n'est pas encore imprimée, reprit étourdiment Gustave. Il s'aperçut aussitôt de sa distraction, en remarquant un nuage sur les traits de la jeune fille. Il rougit, perdit contenance, et balbutia ces mots :

— Pardon, je me trompe sans doute. Je vous disais bien que je ne suis pas adroit.

— Vous devez vous tromper, en effet, repartit la jeune fille avec un sourire d'une bienveillance compatissante, puisque je pourrais vous montrer le chapitre. Imprimé ou non, peu importe. Mettez-vous au piano. — Monsieur le sous-préfet, je vous obéis, vous n'aurez plus à votre tour rien à me refuser. Puis, feuilletant ses cahiers de musique, elle ajouta : Que préférez-vous ? Du gai ou du triste ? Nous avons de tout à vous offrir.

— Il y a des jours pour l'un et pour l'autre, dit Gustave. En ce moment, je préférerais un morceau triste.

Hélène déploya la romance de Marie Stuart, de l'opéra de Niedermeyer. A peine eut-elle lancé les premières phrases, Gustave put se convaincre qu'à ses autres séductions elle joignait celle d'une voix sympathique et vibrante, dirigée par une méthode magistrale. Assurément le choix du morceau avait été tout fortuit, et rien ne ressemblait moins à la situation d'une jeune reine partant pour l'Ecosse que celle d'un professeur de littérature en joyeuses vacances. Et cependant, ce cri d'adieu pour toujours, jeté par la cantatrice, paraissait déchirant à l'accompagnateur, qui se souvenait du mot jamais, prononcé près de la fenêtre. Les fumeurs du billard, sans partager la même émotion, avaient laissé là les queues et les cigares pour rentrer dans le salon. Un tonnerre de bravos accueillit la fin de la dernière stance. Hélène fut priée de chanter encore, mais en même temps un domestique malencontreux annonçait, d'une voix moins applaudie, que les voitures étaient avancées. La pendule marquait dix heures ; plusieurs des invités avaient à gagner une station de chemin de fer, et l'on sait qu'une locomotive

n'a pas d'oreilles. Ce fut donc le signal obligé de la dispersion. Pendant le petit tumulte qui en résulta, la jeune fille, en refermant le piano, dit à Gustave :

— Je vous remercie, et je vous félicite, Monsieur. Vous m'avez admirablement accompagné, et je vois que vous avez un talent de plus, ajouté à ceux que je vous connaissais déjà.

— De grâce, ne me félicitez pas, répondit Gustave. Au moment où je m'éloigne, cela me semblerait une ironie.

On échangea les adieux, les salutations, les politesses. Le comte reconduisit ses hôtes jusqu'au bas du perron, et une dizaine de carrosses roulèrent à la fois, ébranlant les échos répercutés des montagnes, tandis que s'éteignaient successivement les lumières dans le château silencieux.

ALFRED DE COURCY.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LA PREMIÈRE ÉDITION

DE LA

COUTUME DE BRETAGNE

(1480)

Dans un livre récemment publié par la Société des Bibliophiles Bretons (*l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle,* p. 67, 83, 56), on trouve la description et l'histoire des trois plus anciennes éditions de la *Coutume de Bretagne* parues sur le sol breton, imprimées à Rennes, Tréguier, Bréhant-Loudéac, en mars, juin et juillet 1485.

Ces trois éditions avaient été précédées d'une autre plus ancienne, publiée à Paris en 1480, avant laquelle on n'en a jusqu'à présent signalé aucune.

Le plan du livre publié par les Bibliophiles Bretons ne leur a pas permis d'y comprendre cette impression de 1480, parue hors de Bretagne. Nous allons en faire l'objet d'une notice bibliographique qui, jointe à celles de *l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle* que nous venons de rappeler, achèvera de faire connaître toutes les éditions de la *Coutume de Bretagne* antérieures à 1500, signalées jusqu'ici [1].

[1] A l'édition de Paris de 1480, aux trois éditions bretonnes de 1485, il faut joindre encore l'édition rouennaise de la *Coutume de Bretagne* donnée par Martin

Cette édition parisienne de 1480 semble plus rare encore que les éditions bretonnes de 1485. Quoique les jurisconsultes bretons des deux derniers siècles en eussent signalé l'existence [1], Brunet avoue [illegible] connaître ce livre nulle part, il l'avait pendant longtemps tenue pour douteuse [2].

On en connaît aujourd'hui deux exemplaires : l'un qui appartient à M. Hipp. Thibeaudeau-Lacollière, avocat, bâtonnier du barreau de Nantes ; l'autre qui vient d'être acquis de M. Verdier, libraire à Rennes, par la Bibliothèque de cette ville, et que nous avons sous les yeux.

*
* *

C'est un petit in-8°, gothique, de 184 feuillets non chiffrés, formant 23 cahiers de 8 feuillets chacun [3], marqués des lettres a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, v, x, y, z. Le dernier feuillet est blanc. Le premier manque dans les deux exemplaires connus ; il y a lieu de croire qu'il portait un titre. Les cahiers sont signés, seulement au recto du premier feuillet de chacun d'eux, de la lettre qui désigne le cahier, sans aucun chiffre. La page pleine a 27 lignes. Hauteur du texte, 10 centimètres ; largeur, 66 millimètres. L'exemplaire de la bibliothèque de Rennes, avec ses

Morin, copie exacte de l'édition de Rennes, dont elle a reproduit jusqu'à la souscription et la date (26 mars 1484, v. st.), ce qui a induit en erreur les Bibliophiles Bretons, qui ont cru cette édition de l'année 1485 (voir l'*Impr. en Bret. au XVe s.*, p. 120) ; mais Brunet, qui décrit très-bien cette contrefaçon (car c'en est une), dans la 5e édit. de son *Manuel* (II, 362-364), prouve qu'elle est de 1492.

[1] Voir Hévin, *Consultations*, p. 515, et la *Coutume de Bretagne* de du Parc Poullain, t. III, p. 346.

[2] V. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5e édit., II, 360. M. Brunet, en ce lieu même, emprunte au *Catalogue de la bibliothèque de Nantes*, de M. Pèhant, une description incomplète de la *Coutume de Bretagne* de 1480, qu'il place sous le n° 6342 de ce Catalogue : elle est en réalité sous le n° 6942.

[3] Brunet dit que le dernier cahier n'a que 7 feuillets ; en réalité il en a 8, mais le dernier est blanc. Impossible qu'un cahier se compose d'un nombre impair de feuillets. Brunet a également tort de ne donner à l'édition de 1480 que 182 feuillets. Il ne compte ni le 1er feuillet manquant, ni le dernier qui est blanc ; mais pour reconstituer le livre et l'édition, il faut nécessairement les compter ce qui donne en réalité 184 feuillets.

marges qui sont belles, est haut de 148 millimètres et large de 104. L'exemplaire de Nantes, un peu rogné, a de hauteur 135 millimètres, et de largeur 10 centimètres.

Nous venons de dire que, dans les deux seuls exemplaires connus, le titre de l'ouvrage a disparu avec le premier feuillet. L'incipit (f. 2e ro) est ainsi conçu :

> Aucunes foiz est aduenu en pluseurs
> terres landes merfoilles qui ne por
> toient que poy de fruitz. ne les fruitz

Ce sont les trois premières lignes du prologue.

La souscription placée au haut de la page recto du f. 183e (7e f. du cahier z) porte :

> « Cy finent les coustumes et establissements de
> bretaigne imprimees a paris par moy Guillaume
> le feure le vingt troisiesme iour de septembre Lan
> de grace mil quatre cens quatre vings.
> « Deo gratias. »

On ne connaît pas d'autre impression de ce Guillaume Lefèvre.

Quant au fond, le volume se compose de trois parties : 1e le prologue et les tables ; 2e le texte de la *Coutume ;* 3e un appendice contenant divers *Establissemens* ou ordonnances des ducs de Bretagne.

*
* *

Le prologue, dont nous venons de rapporter les trois premières lignes, ne remplit pas 6 feuillets 1/2, comme le dit Brunet (*Manuel*, 5e édit., II, 360), mais seulement un et demi, savoir, le 2e feuillet entier, le recto du 3e, avec trois lignes au verso, après lesquelles commence immédiatement, à ce verso, la table générale des chapitres de la Coutume divisés en neuf parties. Cette table commence ainsi : « Prima pars tabule || De ceulx qui veulent viure honestement I. »

Le texte de la Coutume renferme, dans cette édition, XVIxxXIIII, c'est-à-dire 334 chapitres, et la table n'en indique que XVIxxXIII (333), parce qu'elle a omis le titre de l'avant-dernier chapitre du

texte (*Pour quoy len doit faire au roy et au duc plus de honneur que a nulz de leurs subgez.*) Cette table finit au milieu du f. 14 verso, où on lit : « Explicit tabula ».

Au feuillet suivant commence une autre table beaucoup plus courte (puisqu'elle occupe seulement le recto de ce feuillet avec six lignes au verso) et qui n'est, à vrai dire, que le sommaire des matières traitées dans chacune des neuf parties de la *Coutume*. Nous allons transcrire ici ce sommaire, qui n'a pas été reproduit dans toutes les éditions et qui fait connaître l'économie générale du Coutumier breton.

Cy commencent les parties principales et chapitres de ceste matière.

Prima pars.

Premièrement. Sur *ung*[1]. Des iuges. des adiournemens. des retraytz. des actions. des informations. et des despens.

II[2].

Sur XXXI. Des douaires. des applegemens. du tiltre de heritage. des presmesses. des actions. et des demandes.

III.

Sur LXVI. Des mineurs. tuteurs. curateurs. procurateurs. administrateurs.

IIII.

Sur IIII. vingtz XVI. Des crimes et des denunciacions.

V.

Sur VII. vingtz XV. Des tesmoingz. des prounes. des iniures. des crimes. des seneschaulx. des officiers des contreditz. des cas de fortune et des metaieries.

VI.

Sur IX. vingtz V. De fin porter. de heritages. des monstres. des deffailles. de la famille de lostel. des receueurs. des despartemens des biens du defunct et mort. des donnees et des aulmosnes.

VII.

Sur XI. vingtz[3]. Des redeuances es seigneurs. des fez faire. des choses dont

[1] « Sur *vng*, » c'est-à-dire en commençant au premier chapitre. La 1re partie comprend les chapitres I à XXX.

[2] Deuxième partie, commençant au chapitre XXXI — et ainsi des autres.

[3] *Sic*, lisez : « XI vingtz II, » — car la 7e partie commence dans le texte, au chapitre 222.

seigneur peut insticer à sa plainte. des assignements. des termes et des deliurances.

VIII.

Sur XII. vingtz [1]. Des moulins. des choses qui sont deffendues par longue saisine. des bois. des despoillez. des aides. des terres que len acquiert. des ventes qui sont deues. des bastars. des faulx a connis. et des demaines.

IX.

Sur XIV. vingtz XIII. Du pouoir aux insticiers. des enterinances. et des obligations.

*
* *

Au f. 15e vo commence le texte de la Coutume, ainsi : « Prima pars libri. || De ceulx qui veulent viure honnestement et iustice || estre faicte. ||

Il finit au f. 168, au milieu du verso par ces mots : « Et pour ce prions Dieu et la benoi || ste virge Marie qui le porta en ses costes et conceut || qu'il nous doint faire sa volente et venir au royau || me de paradis. Amen par son plaisir. || Expliciunt nouem partes istius libri. »

Cette division de la Coutume en neuf parties, la table sommaire de ces neuf parties n'existent point dans les éditions données à Rennes et à Bréhant-Loudéac en 1485, mais on les trouve dans l'édition de Tréguier de la même date. Quant au texte, les éditions de Rennes et de Bréhant s'accordent absolument et donnent la même version, arrêtée par trois jurisconsultes, Nicolas Dalier, Guillaume Racine et Thomas du Tertre, qui semblent avoir eu mission officielle de faire cette révision. Le texte de l'édition de Tréguier, comparé à celui de Rennes et de Bréhant, présente des variantes assez nombreuses, dans lesquelles il s'accorde généralement avec l'édition de 1480. Pour éclaircir les passages obscurs de notre *Coutume*, il importe de conférer ces deux versions.

*
* *

Quant à l'appendice, composé de diverses ordonnances des ducs de Bretagne, il est beaucoup plus court dans cette édition que dans

[1] *Sic*, lisez : XII vingtz VIII, » — la 8e partie commençant au chapitre 248.

les autres. Il commence au haut du f. 169e r°, se termine au bas du f. 182 v°, et contient cinq ordonnances des ducs Jean I, Jean II et Jean III, qui toutes ont été depuis imprimées par Dom Morice, dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, ce qui permet de les indiquer facilement. Ce sont :

1° Au f. 169e r° : « Establissement du duc de bretaigne sur les ple || doieurs et leurs salaires. » Ordonnance de Jean Ier, datée de 1259, reproduite dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 971 et 972.

2° F. 170e r° : « Establissement du duc de bretaigne sur le fait || des iuueigneurs et des aysnes et correction de lesta- || blissement du conte Geffroy. » C'est l'ordonnance du même duc pour la mutation du *bail* en *rachat*, datée de janvier 1275 (v. st.) et imprimée dans les *Preuves*, I, 1037-1039) beaucoup plus exactement que dans notre *Coutume*.

3° F. 171e v° : « Commendement du duc sur les pledeurs. » C'est une version très-défectueuse de l'article 1er des *Assises du duc Jean II en interprétation de l'assise du comte Geoffroi*, dont on trouve un texte plus exact dans les *Preuves*, II, 1783. Cette ordonnance est de 1301, comme D. Morice l'a imprimé, et non de 1307, date donnée dans la *Coutume* de 1480.

4° et 5° F. 171e : « Cy commencent les establissemens au duc de bre- || taigne conte de richemont viconte de limonges sur || les officiers seaulx fermes et dautres et pouvoir des || seneschaulx. » La pièce ne finit qu'au bas du f. 182e verso. Sous ce titre Guillaume Lefèvre imprime, en les réunissant, deux ordonnances que D. Morice a publiées aussi dans ses *Preuves*, l'une (I, 1161 à 1166) sous le titre d'*Etablissement de Jean III, duc de Bretagne*, l'autre (I, 1252-1257) sous celui de *Constitution du duc Jean III*. Dans l'édition de Lefèvre, l'*Etablissement* finit au milieu de la page recto du f. 178e, par cet article-ci : « Nul homme priuilegie ne se peut acroistre en fief sans la volenté au seigneur. » Et immédiatement après, la *Constitution* commence par l'article suivant, ainsi conçu : « Pere et mere peuent donner à leur fille aysnee de leur fief gentil plus ou moins que son aduenant en mariage. »

L'appendice de cette édition est donc exclusivement composé d'ordonnances du XIIIe et du XIVe siècle, toutes antérieures à la mort du duc Jean III (1341) et dont la reproduction n'était pas fort utile, parce que la plupart de leurs dispositions avaient passé dans le texte de la *Coutume*. Mais l'éditeur, étranger à la Bretagne et à sa jurisprudence, se borna évidemment à publier, tel quel, un manuscrit dont il était possesseur. Ce manuscrit ne renfermait rien de postérieur à 1341 : circonstance qui confirme merveilleusement l'opinion, d'ailleurs bien établie par Hévin, que la rédaction de la très-ancienne Coutume de Bretagne date de la première moitié du XIVe siècle [1].

L'appendice des éditions bretonnes de 1485 est composé d'une tout autre façon, par des jurisconsultes praticiens, qui n'ont voulu y admettre que des pièces utiles, modifiant les dispositions de la Coutume ou y ajoutant. Aussi, à côté de l'assise au comte Geoffroi et de l'ordonnance sur la mutation du bail en rachat — textes bons à consulter dans toutes les causes féodales — on ne trouve plus, dans les éditions de Bréhant, de Tréguier et de Rennes, une seule ordonnance du XIVe siècle; on y trouve, en revanche, toutes les constitutions importantes du siècle suivant, savoir : les constitutions du duc Jean V des années 1405, 1420 et 1425; celles de Pierre II des 25 et 27 mai 1451, 22 mai 1455, 20 novembre et 11 décembre 1456, 1er mars 1457; celles enfin que François II promulgua en son parlement, à Vannes, du 14 au 28 juin 1462 [2].

*
* *

Au point de vue typographique, l'édition de Guillaume Lefèvre est faite avec beaucoup de soin. Le papier est beau, blanc et solide;

[1] Voir *Arrêts du Parlement de Bretagne* de Sébastien Frain, 3e édit., avec les additions de Pierre Hévin (Rennes, Garnier, 1684, in-4°), p. 558-559. C'est cette édition que les jurisconsultes bretons appellent *Hévin sur Frain*.

[2] D. Morice a aussi publié ces constitutions avec quelques variantes, dans ses *Preuves de l'Hist. de Bret.* II, col. 756-761, 1053-1059, 1152-1161; -1591, 1647-1651, 1699-1703; et III, col. 11-19.

on voit dans son filigrane tantôt l'image d'une chèvre, tantôt celle d'autres quadrupèdes dont l'espèce est difficile à déterminer.

Les lettres initiales de tous les chapitres et des autres divisions sont peintes alternativement en rouge et en bleu. Le caractère gothique est d'une forme élégante, élancée, aux angles légèrement arrondis. L'interligne est très-bien ordonné pour donner du jour et de l'air à la composition ; le tirage est noir, sans bavures, excellent.

*
* *

Dans l'exemplaire de Rennes, sur un cahier de papier ajouté en tête, on a tracé en encres bleue, rouge, noire, un calendrier où sont inscrits plusieurs saints bretons, comme S. Aubin, S. Yves, S. Méen, S. Samson, S. Guillaume (évêque de Saint-Brieuc), les Onze mille Vierges, S. Melaine, S. Malo, etc.

Au commencement de cet exemplaire, sur un feuillet de garde, on lit cette signature : *Oliuier du Chastelier. 1575. Augusto mense.* Et à la fin, au f. 183e r°, au dessous de la souscription : *Oliuier du Chastelier, Olive du Boisbaudri coniuges An. 1575. 25 Augusti.* Ce gentilhomme, légiste, avocat — comme beaucoup d'autres nobles à cette époque — n'avait rien trouvé de mieux, pour consacrer le souvenir de son mariage, que d'en inscrire la date, avec sa signature et celle de sa femme, sur son exemplaire de la *Coutume.*

Cet exemplaire était alors et est encore aujourd'hui revêtu de sa reliure primitive de la fin du XVe siècle, veau brun gaufré sur ais de bois, fermoir de cuivre.

Somme toute, c'est un livre précieux. L'acquisition qu'en vient de faire la bibliothèque de Rennes complète heureusement la belle collection d'anciennes coutumes de Bretagne, imprimées et manuscrites, que possède ce dépôt.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ŒUVRES POÉTIQUES DE VICTOR DE LAPRADE. — Tome II. Les Symphonies. — Les Idylles héroïques. Un beau volume in-18. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1878.

L'éditeur Alphonse Lemerre continue, dans sa belle édition des grands poètes français, la publication des œuvres de Victor de Laprade. A l'occasion du premier volume de cette édition, nous avons parlé tout à notre aise du talent de l'illustre poète[1] : nous n'y reviendrons pas, et nous nous bornerons aujourd'hui à signaler l'apparition du second volume, qui renferme les *Symphonies* et les *Idylles héroïques*. Aussi bien, ne suffit-il pas de rappeler les titres de ces deux livres pour réveiller, chez tous ceux qui ont souci des choses de la poésie, le souvenir des plus hautes et des plus pures émotions? Lorsque Victor de Laprade publia les *Symphonies*, en 1855, il atteignait l'apogée de son talent ; depuis cette époque, il a publié des œuvres aussi fortes, pleines de vigueur, de suavité, d'élégance et de grâce ; il n'en a pas publié de plus belles. Les *Symphonies* resteront, dans l'ensemble de sa vaillante et glorieuse carrière, ce que sont les *Feuilles d'automne* dans celle de Victor Hugo. A partir des *Symphonies*, il mérita véritablement d'être appelé le poète de l'âme. Jusque-là il avait été surtout le poète de la nature; il a sans doute continué, dans cet éclatant recueil, à célébrer ses beautés, à peindre ses magnificences ; les Alpes forment le fond et le cadre de ses tableaux. Mais cette nature qu'il chante avec un si sincère enthousiasme, elle est surtout, à ses yeux, une divine conseillère, une sainte médiatrice entre l'âme et Dieu. La Nature conduisant l'âme à Dieu, voilà en effet le vrai sujet de ces nobles poèmes, de ces admirables *Symphonies*, qui, semblables aux *Sym-*

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, Août 1878.

phonies de Beethoven, ne se bornent pas à caresser l'oreille, mais nous emportent dans les sphères de l'enthousiasme, de l'amour et de la foi. Je ne crains pas de nommer ici Beethoven, comme je je nommais tout à l'heure Victor Hugo, parce que Victor de Laprade, s'il n'est pas tout à fait leur égal, est pourtant de ceux qui peuvent supporter le voisinage des plus grands. Il doit même nous être permis de faire remarquer que, dans un certain ordre de sentiments et d'idées, Victor Hugo aurait peut-être singulièrement à perdre à la comparaison. Lisez par exemple la pièce qui ouvre les *Symphonies*, la dédicace *A mon Père*, et lisez ensuite la pièce des *Feuilles d'Automne* que Victor Hugo a consacrée à la mémoire de son père :

> Louis, quand vous irez, dans un de vos voyages,
> Voir Bordeaux, Pau, Bayonne et ses charmants rivages...

L'hésitation n'est pas possible; la pièce de Victor Hugo ne soutient pas une minute la comparaison. L'auteur des *Orientales* a certes réalisé son ambition : lui, qui n'a jamais admiré que deux hommes, — Napoléon et.... Hugo, — il a mérité d'être appelé le *Napoléon de la poésie ;* mais de cet autre Napoléon, ainsi que du premier, on est bien souvent obligé de dire :

> Rien d'humain ne battait sous son épaisse armure.

Je ne suis pas suspect de ménager mon admiration à l'auteur de *la Légende des siècles*, et j'ai poussé un jour l'hugolâtrie jusqu'à consacrer un volume entier à l'examen d'un chapitre des *Misérables* [1]. Je dois donc avoir aujourd'hui le droit de dire que Victor Hugo est le plus grand peintre, le plus grand sculpteur, le plus grand ciseleur et, après Lamartine, le plus grand poète du XIXe siècle, mais qu'il n'a pas écrit un seul vers sincère !

La sincérité, voilà l'une des qualités maîtresses de Victor de Laprade ; il n'écrit que parce qu'il est passionnément convaincu. Aussi, toutes ces belles pièces, *la Source éternelle ; Amitié ; l'Alpe vierge ; la Muse armée; Hymne à l'épée; A un mort ; Feuilles,*

[1] *Victor Hugo et la Restauration*, un vol. in-18, 1869.

tombez; l'Hiver; le Fruit de la douleur; Bénédiction nuptiale sur la montagne; le Vol de l'âme; Au pied de la croix, — toutes ces pièces sont vivantes aujourd'hui, après trente ans, comme à l'époque où elles parurent. Elles ont moins de rides que certains chefs-d'œuvre du grand poète que je citais tout à l'heure, parce que, si Victor Hugo est le poète de la forme, Victor de Laprade est le poète de l'âme, et que seule l'âme ne vieillit pas.

Les *Idylles héroïques,* qui ont paru pour la première fois en 1858, sont le complément naturel des *Symphonies;* elles ont été écrites sous la même inspiration. Le poème de *Frantz*, par lequel s'ouvrent les *Idylles*, est une des œuvres les plus élevées et les plus parfaites de Victor de Laprade. Ce titre, *Idylles héroïques,* peint d'ailleurs très-bien les deux grands côtés de son talent : l'amour de la nature et la passion de l'honneur. La poésie n'est à ses yeux qu'un moyen de servir les nobles causes, d'exciter dans les âmes l'enthousiasme pour la vérité, la justice et le dévouement. Depuis Corneille, nul poète n'a fait vibrer, comme Victor de Laprade, la corde du devoir et du sacrifice. Quelques-uns, tels que l'honnête Ponsard, par exemple, ont essayé de dérober à l'auteur du *Cid* certaines tournures, certaines formes de langage, qui faisaient dire à quelques spectateurs : *Bravo ! c'est du Corneille !* — Hélas ! le malheureux Ponsard n'avait rien de cornélien. Il en va autrement de Victor de Laprade, qui n'a garde d'imiter les vers de Corneille, mais qui, pensant et vivant comme lui, ayant comme lui le culte de tout ce qui est grand, l'horreur de tout ce qui est bas, arrive tout naturellement et sans le chercher à parler comme le vieux Corneille. Aussi ce qu'il disait, il y a quelques semaines, dans le *Correspondant,* de la vie et des œuvres de l'auteur de *Polyeucte* et d'*Horace*, je serais tenté de le dire de la vie et des œuvres de l'auteur des *Symphonies* et des *Poèmes évangéliques :* « Victor de Laprade est le bréviaire de l'honneur.... Il fait jaillir du cœur ces larmes généreuses qui naissent dans toute âme honnête d'une apparition éclatante de la beauté, de la vérité et de la bonté. »

EDMOND BIRÉ.

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE EN VENDÉE.

J'ai sous les yeux une charmante brochure, imprimée avec luxe et beaucoup de goût par Ch. Gaurit (Fontenay-le-Comte) ; papier de Hollande, titre rouge et noir, fleurons, et une splendide eau-forte de M. Octave de Rochebrune. L'éditeur est M. L. Clouzot, de Niort. Notre brochure porte en tête, écrit à la main :

« Hommage à la Société archéologique de Nantes par l'un de ses membres,
« RAOUL DE ROCHEBRUNE. »

Et pour titre : *Sépulture d'un légionnaire romain, découverte au bourg de Jart (Vendée), par Raoul de Rochebrune, le 20 juillet 1878.*

La découverte archéologique de Jart est de la plus haute importance. Dans un jardin, appartenant à M. de Rochebrune, un jardinier découvrit, sous ses yeux, un assez grand nombre de fragments de poteries rouges, de tuiles à rebord, et des silex noircis par l'action du feu. L'attention de M. de Rochebrune fut attirée par la vue de ces nombreux fragments ; il prit lui-même la bêche, et, creusant avec précaution, il ne tarda pas à découvrir, à une profondeur d'un mètre vingt centimètres, un fort anneau de bronze, fixé à un vase de même métal. Cet objet mis au jour était un casque romain, parfaitement conservé et couvert d'une patine verte superbe. Il pèse un kilogramme cinq cents grammes ; le pourtour est clouté et l'intérieur devait porter une garniture en cuir, etc.

Là ne devait pas se borner l'importance de la découverte ; car, en fouillant toujours, le jeune archéologue ne tarda pas à rencontrer une longue lance en fer, de quarante-quatre centimètres, avec sa douille à huit pans, très-effilée en approchant du talon de la lance, la forme en feuille de saule. Une grosse douille ou anneau conique en plomb, du poids de six cents grammes, était presque adhérente à la lance et traversée par une hampe en bois de chêne. Cette pièce est le *pilum*, arme nationale des légions romaines, qui n'était connue, il y a vingt ans, que par la description de Polybe ; et, pour que le doute ne puisse subsister sur sa destination, elle porte en relief, sur le gros anneau de plomb, l'inscription suivante : TIBI.CÆS.

(l'A et l'E sont liés), que je ne puis traduire que par ces mots : A.TOI.DE.LA.PART.DE.CÉSAR. Au reste, cette légende n'est pas nouvelle : les Frondeurs se servaient d'olives en plomb, sur lesquelles ils inscrivaient : ACCIPE (attrape).

A côté de cette arme, si rare, deux javelots carrés ; une épée romaine, calquée sur les épées gauloises de l'âge du bronze ; un fer à cheval, des clous et plusieurs morceaux de mors, avec deux anneaux, accompagnaient ces javelots, au milieu de scories et de débris carbonisés. Enfin, des écailles percées de trous et reliées entre elles par de minces bandes de fer. C'était la *lorica serta*.

Ces objets constituent l'armement, à peu près complet, du légionnaire, à l'époque où César fit sa campagne contre les Armoricains, 55 ans avant Jésus-Christ.

Le casque en bronze et le pilum sont, croyons-nous, les seuls objets de cette nature qui, jusqu'à ce jour, aient été exhumés dans la Vendée.

J'ai condensé, en le résumant, le texte de M. Raoul de Rochebrune, avec le regret de ne pouvoir le donner en entier. Rien à y ajouter. Les épées de nos tourbières sont identiques de forme, au métal près ; on peut s'en assurer en visitant celles du Musée de Nantes ; fait curieux à constater, attendu que nos épées gauloises en fer, contemporaines de celles de Jart, n'ont plus la même forme et sont beaucoup plus allongées, à poignées terminées par deux antennes ; mais ce qui me fait un très-grand plaisir, c'est la ferrure du cheval, constatée avant Jules César dans les Gaules, par moi, il y a vingt ans, et cela, contre l'opinion de M. l'abbé Cochet.— Nous savions que Poppée ferrait ses mules avec des fers d'argent ; le fait était admis ; mais on ne voulait pas que les chevaux romains fussent ferrés avant l'époque byzantine ; — les pieds des chevaux étaient plus sensibles, la corne plus tendre que celle des mules, et ils n'auraient pas été ferrés. J'ai parcouru, ces vacances, une voie romaine sur la propriété de la Chaussée. Cette voie est pavée de matériaux irréguliers, il est vrai, mais aussi durs aux pieds des chevaux que le pavé de nos rues. Faites-y donc marcher des che-

vaux sans ferrures ! Au bout d'une lieue de parcours, ils seront blessés, et il faudra leur mettre aux pieds des hippo-sandales pour les empêcher de marcher.

« La commune de Jart a pris son nom d'une forêt au milieu de laquelle fut construit, à une époque très-reculée, un monastère que Richard-Cœur-de-Lion rétablit, au XIIe siècle, sous le nom de Lieu-Dieu en Jard (*Locus Dei in Jardo*). Le savant Lelewel attribue à cette localité le tiers de sol suivant, dont l'or blanc à très-bas titre prouve une de ces coupables altérations des monétaires mérovingiens :

« D. IARTO.VICO.VIT (pour FIT). La lettre V du mot VICO est couchée de côté. R. INVITUSUDO MONETARIO. — Dans le champ, croix portée sur un globe, ancrée à la tête, etc. »

Je prends les lignes qui précèdent à l'*Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, par M. Lecointre-Dupont, l'habile numismatiste et notre maître à tous.

En résumé, nos remerciements à M. Raoul de Rochebrune pour sa splendide découverte ; nous lui tendons la main et l'attendons à Nantes pour aller visiter ensemble les fouilles de l'oppidum de Vue, dont le produit enrichira une vitrine spéciale du Musée de l'Oratoire, à côté d'une seconde vitrine, qui renfermera les monuments gaulois dragués en Loire, à l'embouchure de la Chésine, 300 mètres de largeur sur 20 mètres de profondeur, qui viennent justifier la légende du « Repos de Jules César. »

F. PARENTEAU.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les lauréats de la Loire-Inférieure à l'Exposition universelle. — Séance de la Société des Bibliophiles Bretons.

— Nous aurions désiré pouvoir publier une liste complète des récompenses obtenues par les Bretons à l'Exposition universelle; mais le *Catalogue officiel* rend ce travail impossible, par la raison qu'il se borne à indiquer la nationalité de chaque exposant. Nous ne pouvons donc mentionner que les récompenses décernées à la Loire-Inférieure.

Œuvres d'art [1]. — M. de 1re cl., M. Delaunay, peintre (qui, de plus, a été fait officier de la Légion d'honneur). — M. de 3e cl., M. Toulmouche, peintre, M. Caillé, sculpteur.

Education et enseignement. — M. H., M. Tourault.

Papeterie, reliure, etc. — M. A., MM. Girard frères et Cie. — M. B., M. Gouraud.

Instruments de musique. — M. A., M. Didion.

Meubles de luxe et à bon marché. — M. O., M. Leglas-Maurice.

Fils et tissus de laine cardée. — M. H., M. L. Péquin.

Produits chimiques. — M. O., MM. Serpette, Lourmand, Larrey et Cie.

Machines. — M. A., MM. Brissonneau frères, Paul Renaud, Chénel.

Matériel et procédé du filage et de la corderie. — M. A., MM. Péan frères.

Matériel de la navigation. — M. A., la Société des Régates internationales de Nantes.

Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — M. A., M. Voruz aîné. — M. B., M. Godard.

Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières. — M. O., M. Paul Renaud.

Viandes et poissons. Légumes et fruits. — M. O., MM. Amieux frères, Jacquier frères, Louis Levesque, C. Philippe et Cie. — M. A., MM. Carraud-Amieux, Flon, Rondenet. — M. B., MM. Benoît et Cie, Duplan, Hillerin-Tertrais, J.-B. Jacquier, Ogereau frères, ve Salles et Chatellier.

Produits de la boulangerie. — M. A., MM. Thébaud et Hubert.

Matériel et procédés des usines agricoles et des usines alimentaires. — M. O., MM. Brissonneau frères.

Boisson fermentée. — M. A., M. Fontaine. — M. B., M. Van-Iseghem.

Condiments, sucres, etc. — M. O., MM. Cossé-Duval et Cie, Emile Etienne. — M. A., MM. É. Bourcard et Cie, A. Cézard, Corhumel et Cie, Ladmirault et Cie.

Poissons, crustacés et mollusques. — M. O., M. Henri Leroux. — M. A., M. Louis Levesque.

Epreuves de photographie. — M. A., M. Lecadre. — Diplôme de M. A., M. Pinard, photographe de l'Ecole de médecine de Nantes.

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — M. H., la Chambre de Commerce de Nantes.

[1] *M. O.*, veut dire médaille d'or; *M. A.*, médaille d'argent; *M. B.*, médaille de bronze, et *M. H.*, mention honorable.

Imprimerie et librairie. — M. B., MM. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Verres et vitraux. — M. H., M. Ely.

Habillement. — M. A., MM. Poirier père et fils.

Industrie extractive ; produits bruts et ouvrés. — M. A., Société des Emeris de l'Ouest; Société des Mines de la Basse-Loire.

Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêts. — M. B., M. Ferrand.

Machines et appareils de la mécanique générale. — M. H., M. Oriolle.

Matériel de la navigation et du sauvetage. — M. H., M. Oriolle.

Matériel et procédés de la télégraphie. — M. B., M. Callaud.

Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture. — Diplômes équivalant à une médaille d'or, — pour le port de Saint-Nazaire : MM. Chatoney, Leferme, de Carcaradec, ingénieurs en chef; MM. Révol et Pocard-Kerviler, ingénieurs ordinaires; pour le viaduc de l'Erdre : MM. Dupuy, ingénieur en chef, et Geoffroy, ingénieur de la Compagnie d'Orléans. — Diplôme équivalant à une médaille d'argent, — pour le port de Saint-Nazaire : M. Butat, conducteur des ponts et chaussées. — Diplôme équivalant à une médaille de bronze, pour le viaduc de l'Erdre : MM. Gougis et Leture, entrepreneurs; MM. Laubas et Pepin, chefs de section.

M. Jules de la Gournerie, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut, a obtenu une médaille d'or pour un appareil destiné à reconnaître la direction des pressions dans les maçonneries, et spécialement dans les voûtes.

Boissons fermentées. — M. H., M. Polo, à Gorges.

Fromages. — M. A., M. Le Masne de Brons.

Viandes et poissons. — M. O., M. Chevalier. — M. B., MM. Maré, Ogereau.

Agriculture. — Grande médaille, M. du Molon.

Matériel d'horticulture. — M. H., M. de la Roche-Macé.

Photographie. — M. H., M. Lory.

Horlogerie. — M. B., M. Richard.

Matériel de navigation. — M. B., M. Richard.

Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières. — M. B., MM. E. et J. Toché fils.

Matériel de navigation et de sauvetage. — M. O., à titre de collaborateur, M. Joessel, sous-directeur d'Indret.

Parmi les nominations de chevaliers de la Légion d'honneur, faites à l'occasion de l'Exposition, nous remarquons celles de MM. Babin-Chevaye, président de la Chambre de commerce de Nantes; Bodin, directeur de la Ferme des Trois-Croix (Ille-et-Vilaine); Etienne, raffineur, à Nantes; Renaud, fabricant de machines agricoles, à Nantes; Leglas-Maurice, fabricant de meubles, à Nantes; Savary, fabricant de machines agricoles, à Quimperlé ; de Thévenard, président de la Société ostréicole du Morbihan.

— La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance à Nantes le mercredi 6 novembre dernier, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie.

Elle a admis douze nouveaux membres titulaires, qui portent le nombre total des Sociétaires au chiffre de 220.

Le Président a rendu compte de l'état des publications de la Société.

L'impression du poème d'*Aquin* ou *Conquête de la Bretagne par Charlemagne* se poursuit. Dans les prévisions de l'éditeur, cette publication ne devait pas dépasser 200 pages. L'importance du sujet l'a amené à développer le glossaire, l'introduction et les commentaires, au point que le volume atteindra près de 350 pages : ce qui explique le retard mis à son achèvement.

Le premier volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques* est fort avancé. Les 20 premières feuilles sont tirées ; le Président les fait passer sous les yeux des assistants. Ce volume aura de 250 à 300 pages; il sera distribué aux Sociétaires dans le courant de décembre, certainement avant le 1er janvier. Il comprend: 1° *La Tradition de Merlin dans la forêt de Brocéliande,* conte populaire recueilli dans la forêt de Paimpont par M. le docteur Foulon; 2° *Les clefs de la ville de Nantes,* étude historique par M. de la Nicollière-Teijeiro; 3° *Le Jeu de saint Maxent,* analyse ancienne et détaillée d'un mystère dramatique, aujourd'hui perdu, écrit en 1537 par frère Galiçon, chanoine de Sainte-Croix de Guingamp (par feu M. Ropartz); 4° *Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine* (1585-1599), poésies inédites, publié avec introduction et notes, par M. A. de la Borderie; 5° *L'Art de l'ingénieur et le clergé en Bretagne au commencement du XVIIe siècle,* par M. René Kerviler (étude sur deux volumes introuvables, dont l'un émane d'un Jésuite de Rennes, qui avait été professeur de Descartes); 6° *Descente des Anglais à Camaret en 1694,* relation inédite publiée par M. le général Melliinet; 7° *Réception d'un maître libraire à Rennes en 1782,* document tiré des archives d'Ille-et-Vilaine; 8° *Vieux livres et vieux papiers,* lettre à M. Alfred Lallié par M. *Léon de la Sicotière,* sénateur.

Le deuxième volume des *Mélanges* sera mis sous presse aussitôt après l'achèvement du premier. Les matériaux en sont déjà aux mains du Bureau. Il comprendra, entre autres, un *choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* commentés et annotés par M. Anatole de Barthélemy; et une consciencieuse étude, pleine de faits nouveaux, sur les registres et sur les opérations des *Commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine,* spécialement sur la Commission *Brutus Magnier,* par M. Hipp. de la Grimaudière. Ces deux travaux, destinés d'abord à prendre place dans le premier volume, ont dû être, en raison de leur étendue et de leur importance, rejetés au second.

Dès que l'impression du poème d'*Aquin* sera achevée, et tout en imprimant le second volume des *Mélanges,* le Bureau fera mettre sous presse l'*Entrée de la reine Claude à Nantes en 1518,* où le *Combat des Trente,* si le manuscrit est entre ses mains.

M. Joseph Rousse, au nom de la commission chargée de préparer la publication de l'*Anthologie des poètes bretons,* donne lecture du rapport général qui sera publié dans le *Bulletin* de la Société ; ce rapport contient une liste générale des poètes bretons, et indique la division du travail entre les membres de la Commission. Ce rapport sera imprimé et adressé prochainement à tous les Sociétaires.

M. de la Borderie, chargé par cette Commission d'étudier les poètes bretons depuis le XIIe siècle jusqu'au règne de Louis XIV, fait un rapport verbal sur ce sujet, où il indique le caractère des principaux auteurs qui figurent dans cette période et les principales questions que la Commission aura à examiner dans cette partie de son travail.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

CARNAC ET SES ALENTOURS. (Guide du voyageur). In-8°, 40 p. 12 grav. et 1 carte. Lorient, imp. et lib. Grouhel..... 1 fr. 25

ETUDES SUR LA TERREUR. — LES NOYADES DE NANTES ; par Alfred Lallié. In-8°, 104 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud ; lib. Morel.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES PENDANT L'ANNÉE 1877. In-4°, 179 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ISLE-AUX-MOINES (L'), ses mœurs et ses habitants ; par M. le Dr J.-J. Mauricet, de la Société polymathique. Suivi de ses monuments mégalithiques. Rapport fait au nom de la Commission des fouilles, par le Dr Alph. Mauricet, président de la Société polymathique. In-8°, 20 p. et 2 pl. Vannes, imp. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2e sem. 1877.

MAINE (LE) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française. Etude sur sa vie politique et littéraire ; par René Kerviler. In-8°, 216 p. et portrait. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; le Mans, lib. Pellechat.

NOTICE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ROMAINES DE LA COMMUNE DE RIOC (FINISTÈRE). In-8°, 22 p. Quimper, typ. Jaouen.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.*

OBSERVATIONS SUR UN PROJET DE RÉFORME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE ; par A. Catta, substitut du procureur de la République, à Nantes. In-8°, 82 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Paris, lib. Cotillon, rue Soufflot, 24..... 1 fr. 50

PROPOS RUSTIQUES (LES) DE NOEL DU FAIL. Texte original de 1547, interpolations et variantes de 1548, 1549, 1573 ; avec introduction, éclaircissements et index, par Arthur de la Borderie. Petit in-12, LIV-311 p. Lyon, imp. Perris et Marinet ; Paris, lib. Lemerre..... 7 fr. 50

SÉPULTURE D'UN LÉGIONNAIRE ROMAIN, DÉCOUVERTE AU BOURG DE JART (VENDÉE) ; par M. Raoul de Rochebrune, le 20 juillet 1878, avec une eau-forte de M. Octave de Rochebrune. In-8°, 16 p. Fontenay-le-Comte, imp. C. Caurit ; Niort, lib. Clouzot.

SURSIS (LE), poème vendéen ; par Emile Grimaud. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

VIE (LA) DU BIENHEUREUX JEAN DISCALCÉAT, RELIGIEUX FRANCISCAIN, vénéré dans la cathédrale de Saint-Corentin, à Quimper ; par L. A... In-18, 27 p. Quimper, imp. E. Penel ; lib. Salaün.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

ANDRÉ CHÉNIER

D'APRÈS SES DERNIERS ÉDITEURS[1]

I

Victor Cousin, dans son célèbre rapport à l'Académie française sur le manuscrit des *Pensées* de Pascal, demandait que l'on traitât les grands écrivains du siècle de Louis XIV comme des anciens, comme des classiques; que l'on fixât leur texte et que l'on dissipât les ombres qui obscurcissaient par endroits ces pages immortelles. Le vœu de Victor Cousin est, depuis quelques années déjà, en pleine voie d'accomplissement, et on doit à M. Régnier et à ses collaborateurs des éditions définitives de Malherbe, de Corneille, de Racine, de Molière, de la Bruyère, de Mme de Sévigné. Mais plus près de nous, il est un écrivain, un poète qui, plus que tout autre peut-être, méritait d'être traité comme un *ancien*. André Chénier, en effet, n'est pas seulement l'égal des Callimaque et des Théocrite, par la perfection de son vers impeccable, il est presque leur con-

[1] *Œuvres poétiques d'André de Chénier*, avec une notice et des notes, par M. Gabriel de Chénier. — 3 beaux volumes, bibliothèque elzévirienne d'Alphonse Lemerre, éditeur, passage Choiseul, à Paris, 1878.

temporain par le caractère de son génie et de ses idées; c'est un Grec au moins autant qu'un Français, et jamais les abeilles de l'Hymette ne déposèrent leur miel sur des lèvres mieux faites pour chanter les dieux,

Pour célébrer Argos, et Crète, et les cent villes.

Ce n'est pas tout : de même que les siècles, les invasions et les Barbares ont dispersé les œuvres de plus d'un poète de la Grèce et de Rome, ne laissant subsister, par exemple, que quelques vers des cent comédies de Ménandre, de même la Révolution, en tuant André Chénier avant qu'il eût publié ses vers, a livré ses manuscrits aux plus périlleux hasards, et besoin est aujourd'hui des recherches les plus patientes, des investigations les plus laborieuses, pour reconstituer une pièce, pour retrouver un vers, pour réunir enfin les membres dispersés du poète, *disjecti membra poetæ.*

Heureusement, André Chénier a trouvé parmi les siens un héritier pieux; il a trouvé hors de sa famille un admirateur enthousiaste, qui se sont consacrés tout entiers à cette noble tâche, douce autant que difficile. M. Becq de Fouquières a donné en 1862 une *Édition critique,* avec *variantes, notes et commentaires,* qui témoigne d'une érudition rare et d'une admirable conscience littéraire. De son côté, M. Gabriel de Chénier a publié une édition des *Œuvres poétiques* de son oncle, qui, si elle ne saurait être considérée comme définitive, est cependant de beaucoup la meilleure et la plus complète qui existe. De nouvelles découvertes pourront sans doute y ajouter quelques vers, quelques pièces peut-être; mais il est cependant peu probable que ces découvertes modifient sensiblement l'édition que nous avons aujourd'hui sous les yeux et que M. Alphonse Lemerre a publiée avec un soin et un goût exquis. C'est cette édition sur laquelle nous voudrions aujourd'hui retenir quelques instants l'attention de nos lecteurs.

II

André Chénier n'a publié que deux pièces : le *Jeu de Paume* et l'*Hymne aux Suisses de Châteauvieux.*

Quelques mois après sa mort, le 20 nivôse an III (9 janvier 1795), la *Jeune Captive* parut dans la *Décade philosophique,* qui publiait, le 10 thermidor suivant (28 juillet 1795), l'*Épître à Le Brun.* La *Jeune Tarentine* parut dans le *Mercure* le 1er germinal an IX (22 mars 1801), et fut reproduite dans la *Décade philosophique* du 10 brumaire an X (1er novembre 1801), avec un article de Ginguené. En 1802, Châteaubriand inséra dans le *Génie du christianisme* deux fragments d'une beauté exquise :

Accours, jeune Chromis, je t'aime et je suis belle,
Blanche comme Diane, et légère comme elle,
Comme elle grande et fière.....

Et celui qui commence par ce vers :

Souvent, las d'être esclave et de boire la lie...

On sait de quelles nobles paroles Châteaubriand accompagnait ces citations, et il nous sera bien permis de nous féliciter, dans cette *Revue,* de ce que les deux hommes qui ont révélé André Chénier à la France, — Ginguené et Châteaubriand, — soient deux Bretons.

En 1812, Millevoye, dans les notes du second livre de ses *Élégies,* fit connaître des fragments de l'*Aveugle.*

M. Fayolle publia en 1816 un volume intitulé : *Mélanges littéraires composés de morceaux inédits de Diderot, de Caylus, de Thomas, de Rivarol, d'André Chénier*, etc. La préface se terminait ainsi : « Nous avons voulu réunir des poésies des deux frères, en insérant « à la suite de cette pièce des fragments d'un poème épique d'André « Chénier, où l'on trouve à la fois la simplicité de Théocrite et le « sublime d'Homère. En finissant, nous signalerons les titres des « ouvrages d'André Chénier restés inédits : le *Plan d'un poème sur « la conquête du Pérou,* des *fragments* d'un *Art d'aimer,* un poème « hébraïque et plusieurs livres d'élégies ». Le poème épique dont M. Fayolle publiait des fragments était l'un des chefs-d'œuvre du poète, le *Mendiant.*

Que devenaient pendant ce temps les manuscrits d'André? A

l'époque de sa mort, le 7 thermidor an II (25 juillet 1794), ils étaient chez son père, M. Louis de Chénier, ancien consul général de France à Constantinople. Le malheureux père ne survécut à son fils que dix mois. A son décès, arrivé le 6 prairial an III (25 mai 1795), Mme de Chénier se réunit à son plus jeune fils, Marie-Joseph, l'auteur de *Charles IX*, et garda le précieux dépôt des manuscrits: ceux-ci se trouvèrent donc en réalité aux mains de Marie-Joseph, qui les conserva jusqu'à sa mort. On a peine à s'expliquer qu'il ne les ait pas publiés. Est-ce que, par hasard, poète lui-même, il n'en aurait pas apprécié l'extraordinaire valeur? Ou ne serait-ce pas plutôt qu'il évitait, sans peut-être même s'en rendre compte, tout ce qui pouvait lui rappeler que son frère avait été guillotiné par cette Révolution dont il avait été, lui Marie-Joseph, un des partisans les plus outrés, un des coryphées les plus ardents? — Quoi qu'il en soit, en 1811, à la mort de l'auteur de *Charles IX* et de *Henri VIII*, les manuscrits d'André passèrent entre les mains de M. Daunou avec ceux de Marie-Joseph, dont il avait été l'ami intime. — M. Daunou n'était guère fait pour être l'éditeur d'André Chénier; classique à outrance, à la façon de Boileau, il ne pouvait guère comprendre les beautés si neuves et si originales du chantre de l'*Aveugle* et du *Mendiant;* révolutionnaire fervent, il devait avoir peu de goût pour le chantre de Louis XVI, pour le royaliste constitutionnel, qui avait combattu si courageusement les hommes de la Révolution. Aussi ne fut-ce pas lui, mais M. de Latouche qui prépara l'édition de 1819. Elle parut sous ce titre: *Œuvres complètes d'André de Chénier. Paris, Beaudouin frères, Foulon et Cie, libraires.* En dépit du titre, cette édition, bien loin d'être complète, ne contenait pas même la moitié des œuvres d'André; plusieurs des pièces publiées étaient d'ailleurs tronquées: ainsi l'*Hymne aux Suisses de Châteauvieux* s'arrêtait au seizième vers; les trente-neuf autres, au nombre des plus beaux de la langue française, avaient été supprimés, afin sans doute de ne pas contrarier M. Daunou dans son culte pour la Révolution. L'édition n'en eut pas moins un succès considérable, et Victor Hugo, alors âgé de dix-sept ans, en salua l'apparition

avec enthousiasme. Son article débutait ainsi : « Un livre de poésie « vient de paraître. Et quoique l'auteur soit mort, les critiques « pleuvent. Peu d'ouvrages ont été plus rudement traités par les « *connaisseurs* que ce livre. Il ne s'agit pas cependant de torturer « un vivant, de décourager un jeune homme, d'atteindre un talent « naissant, de tuer un avenir, de ternir une aurore. Non, cette fois « la critique, chose étrange, s'acharne sur un cercueil! Pourquoi? « En voici la raison en deux mots : c'est que c'est bien un poète « mort, il est vrai, mais c'est aussi *une poésie nouvelle qui vient de* « *naître*. Le tombeau du poète n'obtient pas grâce pour le berceau « de sa muse [1]. »

Tandis que Victor Hugo proclamait ainsi le génie d'André Chénier, Béranger ne voyait dans ses poésies qu'un *pastiche* plus ou moins habilement fait par l'éditeur; les vers d'André Chénier avaient, suivant lui, pour auteur.... Henri de Latouche ! [2] Il a persévéré toute sa vie dans cette opinion ridicule, dans cette erreur prodigieuse, qui s'explique cependant : entre Chénier et Béranger il y avait un abîme, — l'abîme qui sépare la poésie de la versification, le génie de l'esprit, la sensibilité et l'héroïsme de l'égoïsme et du calcul !

L'édition de 1819 fut réimprimée sans changements en 1820 et en 1822. De 1824 à 1826, MM. Arnault et Daunou publièrent les œuvres complètes de Marie-Joseph, en dix volumes in-8°, et on imprima à la suite un volume supplémentaire sous ce titre : *Œuvres posthumes d'André Chénier, augmentées d'une notice historique par M. H. de Latouche, revues, corrigées et mises en ordre par D. Ch. Robert*. M. Robert avait fait subir au texte de très-nombreuses altérations. M. Daunou les avait sans doute approuvées, estimant que les vers d'André avaient le tort de n'être pas jetés dans le moule purement classique ; il devait d'ailleurs attacher une assez mince impor-

[1] Voy. cet article, le meilleur peut-être qui ait jamais été écrit sur André Chénier, dans *Littérature et Philosophie mêlées*, pages 102 à 111.

[2] Voy. *Ma Biographie*, par Béranger, p. 193, et sa *Correspondance*, tome III, p. 291.

tance à ce volume, qui pesait bien peu dans la balance auprès des dix gros tomes de Marie-Joseph, le vrai poète de la famille et sa vraie gloire, aux yeux du conventionnel Daunou!

En 1833 parut une nouvelle édition: *André Chénier, poésies posthumes et inédites. Nouvelle et seule édition complète; 2 vol in-8°. Paris, Charpentier et Eug. Renduel.* Elle contenait plusieurs fragments inédits communiqués par la famille. Il s'en fallait cependant de beaucoup qu'elle fût véritablement complète. Un nombre considérable de fragments étaient encore inconnus du public, et la famille autorisa M. Sainte-Beuve à en prendre connaissance. De là le travail inséré par l'illustre critique dans la *Revue des Deux Mondes*, le 1er février 1839, et intitulé: *Quelques documents inédits sur André Chénier;* il y rétablissait dans son ensemble le poème d'*Hermès*. L'article de Sainte-Beuve fut suivi la même année d'une édition moins incomplète que les précédentes, où les pièces étaient mieux classées, et qui, ornée d'un beau portrait d'André Chénier, obtint un succès très-vif. C'est à partir de cette édition, connue sous le nom d'édition Charpentier, et qui fournit plusieurs tirages successifs, qu'André Chénier entra vraiment dans la grande publicité. On pourrait presque dire qu'il devint alors populaire, si la merveilleuse distinction de son talent n'excluait pas la popularité. Je ne serais pas étonné que, encore aujourd'hui, même après les publications de M. Becq de Fouquières et de M. Gabriel de Chénier, plus d'un lecteur délicat ne donnât la préférence à cette édition, où le texte du poète est seul, sans notes, sans citations grecques ou latines, sans variantes ni commentaires, sans tout cet appareil scientifique enfin qui donne cependant une si réelle valeur aux deux *Éditions critiques* publiées par M. Becq de Fouquières en 1862 et en 1872. M. Sainte-Beuve, parlant de l'édition de 1862, a dit: « M. Becq de « Fouquières aura l'honneur d'avoir désormais attaché son nom « d'une façon inséparable à la destinée d'un jeune dieu ». L'éloge est grand; il est mérité. Et cependant l'honneur d'avoir attaché son nom à la meilleure, à la plus complète édition du poète appartient à son neveu, à M. Gabriel de Chénier.

III

M. Louis de Chénier eut quatre fils et quatre filles. Trois filles moururent à Constantinople; la quatrième épousa, vers 1787, M. le comte Latour de Saint-Igest. Les quatre fils étaient: Constantin-Xavier, né le 4 août 1757, mort le 9 février 1837; Louis-Sauveur, né le 27 novembre 1761, mort le 14 décembre 1823; André, né le 30 octobre 1762; Marie-Joseph, né le 11 février 1764, mort le 10 janvier 1811.

M. Gabriel de Chénier est le fils de Louis-Sauveur. Possesseur des manuscrits de son oncle, il en a tiré les trois volumes que nous avons aujourd'hui entre les mains, et où les pièces inédites ne sont pas moins nombreuses que les pièces déjà connues.

Indiquons sommairement quelques-unes des richesses qui font de cette édition nouvelle une véritable révélation.

André Chénier s'est essayé dans presque tous les genres de composition; la fécondité de son génie égalait son ardeur à l'étude, et lorsqu'on considère le nombre des pièces, des ébauches qu'il a laissées, à trente-deux ans, on est conduit à le placer à côté de ces deux génies incomparables, Raphaël et Mozart, mort le premier à trente-sept ans, le second à trente-cinq, après avoir produit des chefs-d'œuvre dont le nombre et la perfection seront l'éternel étonnement, l'enchantement éternel de la postérité.

Il avait composé plusieurs poèmes, qu'il a laissés à des degrés divers d'avancement et dont l'un, le poème sur l'*Amérique,* ne devait pas avoir moins de douze mille vers. De ces poèmes, quatre seulement étaient connus avant la publication de M. Gabriel de Chénier: l'*Invention, Hermès, Suzanne* et l'*Art d'aimer*. Nous devons au neveu du poète de posséder maintenant le plan et des fragments de l'*Amérique,* de la *Bataille d'Arminius* et des *Cyclopes littéraires*. Sous ce dernier titre, André se proposait de peindre la vie et les mœurs des hommes de lettres de son temps. Ce poème, qui devait avoir trois chants, était presque terminé, et, dans l'édition de M. Gabriel de Chénier, il ne renferme pas moins de huit cents vers.

Ce que l'on ignorait complétement, c'est qu'André Chénier avait projeté d'écrire des pièces de théâtre. Il voulait introduire chez nous un genre de composition dramatique qui n'a jamais été cultivé en France : ce sont les pièces représentées sur les théâtres grecs sous le nom de *satyres*. « Il faut refaire, écrivait-il, des comédies à « la manière antique. Plusieurs personnes s'imagineraient que je « veux dire par là qu'il faut y peindre les mœurs antiques. Je veux « dire précisément le contraire ». M. Gabriel de Chénier nous donne un prologue entièrement achevé, deux plans de comédies avec quelques scènes mises en vers, et plusieurs plans de tragédies. L'une d'elles aurait eu pour sujet le retour d'Ulysse à Ithaque. L'honnête M. Ponsard a fait, lui aussi, une tragédie d'*Ulysse*. Chénier n'avait écrit que soixante vers de la sienne; mais qui ne donnerait pour ces soixante vers tout l'*Ulysse* de Ponsard, et sa *Lucrèce* par dessus le marché, et son *Galilée* et son *Lion amoureux!*

Là ne se bornent pas les trésors que nous livre aujourd'hui M. Gabriel de Chénier. Nous lui devons encore de connaître plusieurs satires, un conte et des pièces diverses, églogues, élégies, fragments de toute nature, qui s'élèvent, — je ne parle, je le répète, que de pièces inédites, — au nombre d'environ *cent vingt*. Si l'on songe que plusieurs de ces pièces sont de véritables petits poèmes, que presque toutes sont admirables, et qu'enfin celles qui ne sont qu'à l'état d'ébauches sont comparables à ces débris de statues ou de bas-reliefs antiques qui, dans nos musées, excitent à la fois l'admiration et les regrets, on se fera une idée de l'importance qui s'attache à la publication de M. Gabriel de Chénier.

Ne nous eût-il donné que les iambes composés à Saint-Lazare, nous lui devrions une éternelle reconnaissance.

M. Becq de Fouquières, si habile pourtant et si consciencieux chercheur, avait fait fausse route en ce qui touche les *Dernières poésies* d'André Chénier. Dans son édition de 1872, il avait réuni, sous ce titre : *Saint-Lazare*, les pièces suivantes :

Triste vieillard, depuis que pour tes cheveux blancs....
Blanche et douce colombe, aimable prisonnière....
L'épi naissant mûrit de la faux respecté....

Et enfin quelques fragments seulement de la pièce :

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyr....

C'était tout, et c'était trop ; — c'était trop, parce que les deux premières de ces pièces n'ont point été composées à Saint-Lazare et n'appartiennent pas à cette période de la vie du poète. Les vers : *Triste vieillard....* ont été imprimés dans l'édition de 1839 comme composés à Saint-Lazare et peignant la situation du père et de la mère du poète. Suivant M. B. de Fouquières, ils auraient bien été en effet composés à Saint-Lazare, mais il ne s'agirait dans cette pièce ni du père ni de la mère d'André Chénier, ni de lui-même, mais d'un prisonnier détenu à la Conciergerie, et le savant éditeur invoque, à l'appui de son opinion, le vers 16 :

Tes cris, tes longs sanglots remplissent *toute l'île.*

La Conciergerie, en effet, n'est-elle pas située dans l'*île* de la Cité? Donc.... — Eh bien! non, l'*île* dont parle ici le poète, ce n'est pas l'*île de la Cité,* c'est l'*île de Délos*. Les vers sur le *Triste vieillard* et sur la *Mère désespérée* qui pleurent leur enfant, sont empruntés à un petit poème intitulé l'*Esclave,* et dont la composition est antérieure à 1791 : « Le sujet de cette églogue est un jeune esclave né « à Délos; il est assis sur le bord de la mer; la jeune fille du « maître, qu'il n'aperçoit point, entend ses plaintes, ses gémisse- « ments, et voit ses gestes de désespoir; il déplore le désespoir de « son père et de sa mère; il regrette amèrement son amante qu'il « a été forcé d'abandonner. Émue jusqu'aux larmes de tant de dou- « leurs, la jeune fille court avertir son père et le supplie de lui « accorder l'affranchissement de l'esclave. »

Quelques vers seulement manquent à cette pièce, qui, si elle eût été entièrement achevée, ne serait pas inférieure aux poèmes de l'*Aveugle* et du *Malade*.

C'est encore l'éditeur de 1839 qui a pris sur lui de dater de *Saint-Lazare* les vers *Blanche et douce colombe...* et de les dédier *à Mlle de Coigny*. Adoptant cette fois entièrement la version de son prédécesseur, M. B. de Fouquières accompagne la

pièce de cette note : « Oubliant la triste réalité de la prison, André « s'efforce de plier ses accents aux douces lois de la poésie; il « revient à l'idylle de sa jeunesse, à la gracieuse allégorie des « *Colombes*, et sa pensée s'encadre dans un refrain qui lui donne « un air ancien. » Ici encore l'imagination des éditeurs a dépassé le but. Le manuscrit de cette pièce porte la syllabe βοῦς, — qui indiquait que la pièce devait être classée parmi les *Eglogues*. Ce manuscrit renferme d'ailleurs diverses pensées qui se rattachent à d'autres sujets bucoliques, et qui n'ont aucune analogie avec la situation du malheureux prisonnier à Saint-Lazare.

Mais si M. Gabriel de Chénier a retranché ces deux pièces de la *légende* de Saint-Lazare, en revanche il a restitué toutes celles que le poète a véritablement composées dans sa prison, et elles sont très-nombreuses. Pendant sa détention, qui a été de quatre mois et vingt jours, André a écrit, outre *la Jeune Captive*, plusieurs pièces, toutes dictées par son horreur pour les bourreaux, et qui, presque toutes, voient aujourd'hui le jour pour la première fois. Un des gardiens de la prison rapportait chez M. de Chénier père le linge dont André s'était servi et lui en portait de blanc. Le messager, gagné par le prisonnier et par sa famille, cachait soigneusement, pour le soustraire à la visite de la guicheterie, le linge qu'il transportait ainsi, et qui renfermait les lettres et papiers que le père et le fils s'adressaient. C'est par cette voie que parvinrent à M. de Chénier ces *Iambes* désormais immortels, ces fragments auxquels l'antiquité elle-même n'a rien à comparer. A la fin de son premier volume, M. Gabriel de Chénier nous a donné le *fac-simile* d'une partie des *Iambes*. Ils sont écrits d'une main ferme et nette, et bien sûre d'elle-même, mais d'une écriture si fine et si serrée qu'il faut presque une loupe pour la déchiffrer ! M. Gabriel de Chénier nous fournit à cette occasion des détails que nos lecteurs seront heureux de trouver ici. « André fut extrait le 6 thermidor de la maison de « Saint-Lazare, et écroué le même jour à la Conciergerie, où son « frère Sauveur ne sut pas son arrivée [1]. La veille au soir, André

[1] Sauveur Chénier était écroué à la Conciergerie depuis le 5 prairial an II.

« avait donné son linge au fidèle messager de la prison de Saint-
« Lazare, en lui recommandant tout particulièrement de le remettre
« à son père. Ce linge contenait les derniers iambes qu'il ait écrits.
« Deux étroites bandes de papier, semblables aux marques que
« l'on met dans un livre, portent les dernières pensées du poète.
« Ces deux petites bandes étaient roulées très-serré et n'étaient
« pas plus épaisses chacune que le tuyau d'une plume à écrire.
« L'écriture en est tellement fine, les abréviations si fréquentes,
« soit de mots grecs intercalés, soit de mots français, que le pre-
« mier éditeur ne put les lire. »

M. Gabriel de Chénier a été plus patient et plus heureux, et, grâce à lui, nous possédons maintenant dans son intégrité l'iambe admirable qui commence par ce vers :

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyr,

et qui se termine par celui-ci :

Toi, Vertu, pleure, si je meurs!

Les précédents éditeurs avaient scindé cet iambe et l'avaient imprimé en plusieurs fragments, supprimant plusieurs vers et intercalant une pièce entière qui en est complétement distincte, celle qui débute ainsi :

Quand au mouton bêlant la sombre boucherie...

L'éditeur de 1839 supposa même que la pièce : *Comme un dernier rayon*, avait été *composée par André le matin du 7 thermidor, avant d'aller au supplice*, et il l'arrêta au quinzième vers, comme si à ce moment le bourreau était venu interrompre le poète. Tout cela est fort dramatique, mais cela n'est pas vrai. La pièce ne compte pas moins de quatre-vingt-huit vers, et elle est complète. Elle avait été envoyée par André à son père le 5 thermidor,—deux jours avant sa comparution devant le tribunal révolutionnaire. Il n'aurait eu ni le temps ni le moyen d'écrire à la Conciergerie, où il arriva le 6 thermidor, et d'où il fut extrait le lendemain pour paraître devant le tribunal et aller de là à l'échafaud.

Parmi les autres pièces écrites à Saint-Lazare, signalons celles qui furent inspirées à Chénier par la translation de Marat au Panthéon :

Voûtes du Panthéon, quel mort illustre et rare...

par les noyades de Nantes :

Vingt barques, faux tissus de planches fugitives,
S'entr'ouvrant au milieu des eaux,
Ont-elles, par milliers, dans les gouffres de Loire,
Vomi des Français enchaînés,
Au proconsul Carrier, implacable après boire,
Pour son passe-temps amenés?

et enfin la plus belle de toutes, celle que lui inspira la *Fête de l'Être suprême* :

Grâce à notre sénat, le ciel n'est donc plus vide!

Cette pièce est trop longue pour être citée ici tout entière ; j'en veux du moins reproduire les derniers vers :

Vous n'avez qu'une vie..... ô vampires!....
Et vous n'expierez qu'une fois
Tant de morts et de pleurs, de cendres, de décombres,
Qui contre vous lèvent la voix!
Ils vivent cependant, et de tant de victimes,
Les cris ne montent point vers toi!
C'est un pauvre poète, ô grand Dieu des armées!
Qui seul, captif, près de la mort,
Attachant à ses vers les ailes enflammées
De ton tonnerre qui s'endort,
De la vertu proscrite embrassant la défense,
Dénonce aux juges infernaux
Ces juges, ces jurés qui frappent l'innocence,
Hécatombe à leurs tribunaux!
Eh bien, fais-moi donc vivre, et cette horde impure
Sentira quels traits sont les miens.
Ils ne sont point cachés dans leur bassesse obscure,
Je les vois, j'accours, je les tiens.

Et le pauvre poète n'a plus que le temps d'ajouter ces deux lignes, ici plus éloquentes que les plus beaux vers :

Diamant ceint d'azur, etc. O Dieu, la vertu..... *ta fille*
L'innocence, la probité, etc., *ta famille*.....

Nous en avons dit assez pour montrer l'immensité du service rendu aux lettres par M. Gabriel de Chénier, et combien son édition l'emporte sur toutes celles qui l'ont précédée. — Quelques mots maintenant sur la *Notice* placée en tête de cette édition.

IV

Sous ce titre modeste de *Notice sur la vie et les ouvrages d'André de Chénier*, le neveu du poète a tracé une *Vie* complète, pleine de renseignements inédits, de détails puisés aux sources de la famille ; ce travail, fait avec un soin pieux, avec un amour presque filial, unit à la valeur d'une sérieuse et remarquable étude littéraire l'intérêt qui s'attache à une page de mémoires.

Nous signalerons cependant à l'éminent éditeur quelques points où il s'est trompé, suivant nous, et tout d'abord certains passages qui touchent à la Bretagne, à Châteaubriand, et qu'il nous est par suite impossible de ne pas relever.

Châteaubriand a, le premier, — car la note de Ginguené, enfouie dans la *Décade philosophique*, ne comptait guère, — consacré André Chénier comme poète, dans deux passages du *Génie du christiatianisme ;* il a répandu sur le front d'André, encore plongé dans l'ombre, quelque chose de l'éclat de son livre et de son prodigieux succès ; il a parlé du chantre de *la Jeune Captive* et du *Malade* avec un goût exquis, une sympathie profonde, une émotion sincère : « Les écrits de ce jeune homme, disait-il en terminant, « ses connaissances variées, son courage, sa noble proposition « à M. de Malesherbes, ses malheurs et sa mort, tout sert à « répandre le plus vif intérêt sur sa mémoire. » — Sans doute le neveu d'André Chénier sera reconnaissant à Châteaubriand d'avoir rendu cet hommage à la mémoire de son oncle ; il sera ému plus que personne de ce qu'il y a de touchant à voir Château-

briand, à son aurore, pressentant le triomphe prochain, le front déjà à demi éclairé des feux naissants de la gloire, se retourner vers la victime du 7 thermidor, la prendre par la main et la présenter en même temps que lui à la lumière! Eh bien, non. M. Gabriel de Chénier ne voit dans la conduite de Châteaubriand qu'un calcul misérable, et il écrit ces lignes : « Châteaubriand, grand calcu-« lateur en fait de moyens propres à le mettre en relief, habile à « prévoir l'avenir pour lui, et à deviner l'à-propos, n'a pas manqué « de consacrer une note à André dans son *Génie du christianisme*, « où il cite des fragments qu'il est censé avoir retenus de mémoire. » Nous nous garderons bien d'entreprendre une réfutation en règle de ces lignes qui se réfutent d'elles-mêmes, et qu'avait d'ailleurs réfutées d'avance le texte même des deux notes consacrées à André Chénier par Châteaubriand; nous ne pouvons cependant nous défendre de demander à l'auteur de la *Notice* comment il peut concilier le prétendu calcul de Châteaubriand, escomptant d'avance la future gloire poétique d'André, avec cette affirmation si positive, produite dans la même page, que « les manuscrits du poète n'ont jamais été vus « par l'auteur d'*Atala*. »

En un autre endroit de sa *Notice*, et à l'occasion de Malesherbes, M. Gabriel de Chénier prend encore Châteaubriand à partie : « M. le vicomte de Châteaubriand, dit-il, a affirmé dans un article « du *Conservateur*, qu'il avait *entendu* Malesherbes s'exprimer sur « le compte de Condorcet en des termes qu'il n'oserait pas rap-« porter. Cependant il a osé les consigner dans son *Essai sur les* « *révolutions*, où on lit que Malesherbes lui aurait dit : « Condorcet « a été mon ami, mais à présent je ne me ferais aucun crime de « l'assassiner. » Suivent deux pages, où M. G. de Chénier établit que M. le vicomte *a menti* et qui se terminent par cette phrase : « Il suffit de rapprocher ce propos des sentiments bien connus de « Malesherbes, de l'intégrité de sa vertu, de son caractère digne, « noble et généreux, pour que la réfutation soit complète et sans « réplique possible. » — La réplique est cependant possible, facile même. Que M. Gabriel de Chénier veuille bien ouvrir les *Extraits des souvenirs inédits de M. le comte de Tocqueville*, publiés en 1867

par son fils, le vicomte de Tocqueville. M. le comte de Tocqueville, petit-fils de Malesherbes, ne l'a pas quitté depuis le 30 janvier 1793 jusqu'au jour de leur commune arrestation, le 18 décembre de la même année. Or, voici ce qu'il écrit : « M. de Malesherbes avait été « fort lié avec les encyclopédistes et particulièrement avec Con- « dorcet. L'indulgence de son caractère et son expérience des « hommes le rendaient très-tolérant. Cependant, à l'époque où je « l'ai connu, il avait conçu une véritable horreur pour Condorcet. « Les intrigues de cet homme n'étaient pas restées étrangères à « l'assassinat du duc de la Rochefoucauld, son ami. Le philosophe « avait voulu se venger du mépris que la Rochefoucauld avait té- « moigné sur la versatilité de ses opinions. J'ai entendu M. de Ma- « lesherbes dire : « Je sauverais sans hésiter mon ennemi ; mais « je ne donnerais pas asile à Condorcet, quand même sa vie serait « menacée. »

Si l'on recherche les causes de l'hostilité que M. Gabriel de Chénier témoigne, en toute rencontre, contre Châteaubriand, on n'en peut découvrir qu'une seule : la sévérité avec laquelle l'illustre auteur du *Génie du christianisme* a traité Marie-Joseph Chénier, son prédécesseur à l'Académie. Neveu d'André Chénier, l'auteur de la *Notice* est aussi le neveu de Marie-Joseph, et il a voulu rester fidèle à la mémoire de ses deux oncles, au culte de ses deux célèbres ancêtres : sentiment fort respectable, mais qui l'a conduit à commettre plus d'une erreur. Afin d'établir que les deux frères n'étaient séparés que par des nuances, qu'au fond ils pensaient à peu près l'un comme l'autre, et que la Révolution avait tout au plus jeté sur leur amitié de légers nuages, il a estompé, à son insu, nous n'en doutons pas, les opinions d'André et celles de Marie-Joseph : André était si peu royaliste ! Marie-Joseph était si peu jacobin !! On comprend que nous ne veuillions pas nous attarder ici à montrer quel a été le rôle de Marie-Joseph pendant la Révolution ; mais force nous est bien de dire que les événements avaient creusé un abîme entre les deux frères, et qu'André semblait avoir pris à tâche et à honneur de brûler tout ce qu'adorait Marie-Joseph. Quelques exemples suffiront à le prouver. Le 15 avril 1792, les Jacobins or-

ganisent une fête en l'honneur des Suisses de Châteauvieux. Les devises, les inscriptions offertes aux regards de la foule sont l'œuvre de Marie-Joseph : André saisit son stylet et marque, à l'épaule et au front,

Ces héros que jadis sur les bancs des galères
Assit un arrêt outrageant,
Et qui n'ont égorgé que très-peu de nos frères
Et volé que très-peu d'argent !

Le 10 août 1793, la Convention célèbre la fête de l'Unité ; les organisateurs de cette fête sont David et Marie-Joseph : André écrit ces strophes superbes, où la poésie et l'indignation débordent :

Arts dignes de nos yeux ! pompe et magnificence
Dignes de notre liberté,
Dignes des vils tyrans qui dévorent la France,
Dignes de l'atroce démence
Du stupide David qu'autrefois j'ai chanté !.....

Le 5 frimaire an II, la Convention décrète que les restes de Marat seront transférés an Panthéon, et ce décret est rendu sur un rapport de Marie-Joseph : André salue ce décret par des iambes pleins d'une noble fureur :

Voûtes du Panthéon, quel mort illustre et rare
S'ouvre vos dômes glorieux ?...

Ce 20 prairial an II (8 juin 1794), a lieu la fête de l'Être suprême, et Marie-Joseph compose un hymne dans lequel se trouvaient reproduites les paroles mêmes de Robespierre. André flétrit la fête et ses ordonnateurs :

Grâce à notre Sénat, le ciel n'est donc plus vide !

Il y a plus, André a écrit à Saint-Lazare une pièce où il parle de son frère. Animé de sentiments que nous respectons, M. Gabriel de Chénier a essayé de donner ces vers comme un témoignage de l'harmonie qui, suivant lui, n'aurait jamais cessé d'exister entre les deux frères. La vérité est que ces vers respirent une sombre amertume, une ironie manifeste, et l'historien, le panégyriste de Marie-

Joseph Chénier, M. Charles Labitte, a dû lui-même en faire l'aveu[1].

Pour nous, nous nous serions fait un scrupule de combattre les illusions de M. Gabriel de Chénier, si elles n'avaient eu pour effet de le conduire à cette étrange conclusion : André Chénier n'appartenait à aucun parti ; — il n'était pas royaliste ; — il n'a pas demandé à défendre Louis XVI ; — il a, il est vrai, joint ses efforts à ceux de Malesherbes, mais parce qu'on avait sollicité son concours et qu'il ne pouvait le refuser sans manquer à ses principes de justice et d'humanité ; — d'ailleurs, M. de Malesherbes lui-même était bien loin d'être un *royaliste quand même*, et, tout en cherchant à soustraire Louis XVI à la mort, il déplorait son aveuglement et regrettait ses actes.

Il n'est pas une de ces étranges appréciations qui tienne un instant contre les faits et contre les textes. Ces derniers sont si nombreux, que nous devons renoncer même à une simple indication. André Chénier avait applaudi au mouvement de 89 ; mais combien d'autres royalistes y avaient applaudi comme lui ! A partir de 1791, nous le trouvons au premier rang des *Feuillants* et des *Monarchiens*. Tant qu'il fut possible de tenir une plume, c'est-à-dire jusqu'au 10 août 1792, il lutta contre les Jacobins avec une ardeur et une éloquence incomparables ; il combattit les hommes de la Gironde avec autant d'énergie qu'il devait en mettre plus tard à flétrir les hommes de la Montagne. Brissot et Condorcet n'eurent pas d'adversaire plus résolu ni plus méprisant. Que M. Gabriel de Chénier relise pour sa punition, — et il avouera qu'elle n'a rien de cruel, — qu'il relise, dans les *Œuvres en prose d'André Chénier*, publiées par M. Becq de Fouquières, toutes les pages écrites par son oncle en 1792 ; ou plutôt qu'il relise, dans les *Œuvres poétiques*, et dans sa propre édition, ces vers adressés à Louis XVI, à la fin de 1791 :

> Pour son roi, pour son père, il vient te reconnaître.
> Si dans un rang obscur le destin t'eût fait naître,
> Homme bon, vertueux, c'est toi, c'est encor toi
> Que la France équitable aurait choisi pour roi.....

[1] *Marie-Joseph de Chénier, sa vie et ses écrits*, par M. Ch. Labitte, 1844.

O jour!..... jour grand et précieux,
Jour sacré, le plus beau qu'aient fait luire les cieux,
Quand le roi citoyen, l'idole de la France,
Vit chaque citoyen de son empire immense
Lui jurer d'être libre et fidèle à la loi,
Fidèle à la patrie et fidèle à son roi!
Roi, l'amour des Français, l'honneur du diadème!
Compagne de sa gloire et de son rang suprême,
Reine, couple chéri, contemplez vos bienfaits :
Par vous, la liberté naît au sein de la paix!
Vous ne voulez de nœuds, entre vous et la France,
Que d'amour, de respect, de foi, de confiance!
Contemplez vos bienfaits, et qu'en un long oubli
Tout sujet de douleur demeure enseveli!

Nous nous arrêterons sur ces beaux vers, et nous ne ferons plus à M. G. de Chénier qu'une toute petite chicane, portant, celle-ci, sur des détails secondaires.

On lit, au tome II, dans les notes de la page 278 : « Fréron fit « paraître au commencement de décembre 1789 un journal intitulé : « l'*Orateur du peuple*..... — Gorsas publia le 5 juillet 1789 un jour- « nal intitulé : le *Courrier de Versailles*, qui prit ensuite le nom « du *Patriote*, et cessa de paraître après les journées des 31 mai « et 2 juin 1793. Gorsas était député de Paris à la Convention. »

C'est par erreur que M. Gabriel de Chénier, à la suite de M. Deschiens, assigne au premier numéro de l'*Orateur du peuple* la date du mois de décembre 1789; le journal de Fréron n'a commencé à paraître que le 22 mai 1790 [1]. C'est bien le 5 juillet 1789 que parut le premier numéro du journal de Gorsas, *le Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, devenu *le Courrier de Paris dans les provinces et des provinces à Paris*, puis *le Courrier des quatre-vingt-trois départements*, et enfin *le Courrier des départements*. C'est sous ce dernier titre qu'il sombra, le 1er juin 1793, mais sans avoir jamais pris le nom du *Patriote*. Le *Patriote français*, journal de Brissot, a toujours été complétement distinct du

[1] Voyez Deschiens, *Bibliographie des journaux*, et Léonard Gallois, *Histoire des journaux de la Révolution*, II, 234.

Courrier de Gorsas. — Gorsas n'était pas député de Paris à la Convention ; il avait été élu par le département de Seine-et-Oise.

Il est temps de finir ce trop long article.

En résumé, la gloire d'André Chénier est appelée à grandir encore à la suite des publications récentes dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. L'édition de M. Gabriel de Chénier surtout nous le montre s'essayant dans tous les genres et portant dans tous la supériorité et l'éclat de son génie. De quels chefs-d'œuvre n'eût-il pas doté notre littérature, si la Révolution ne l'eût pas égorgé, comme elle avait égorgé avant lui Louis XVI, Malesherbes et Lavoisier, portant ainsi sa main sanglante sur la royauté et sur la vertu, sur la science et sur la poésie ? Qui peut dire qu'à l'exemple de Châteaubriand, le chantre de la *Jeune Captive* ne serait pas revenu, lui aussi, aux vérités religieuses, et que le XIXe siècle, à son aurore, n'aurait pas vu, à côté de l'auteur du *Génie du christianisme*, un André Chénier chrétien?

Lorsque les poésies d'André Chénier parurent pour la première fois, en 1819, un critique, qui était en même temps un poète, Charles Loyson, fit, dans le *Lycée* [1], quatre articles sur la publication nouvelle. Dans le premier, il nous raconte ce qu'il appelle son château en Espagne : une maisonnette couverte en tuiles, la source auprès, et au dessus le bois, *et paulum silvæ*. Dans l'endroit le plus retiré des bocages, il consacre un petit bouquet d'arbres verts aux poètes morts jeunes : lui même devait mourir à vingt-neuf ans. Ici Lucain, là Tibulle, puis Jean Second, Malfilâtre, Gilbert, Chatterton, Millevoye, et, à l'une des plus belles places, André Chénier. Aujourd'hui, après la publication de M. Gabriel de Chénier, ce n'est plus seulement une urne cinéraire et un tertre de gazon qu'il convient de dédier à André Chénier, c'est un monument, c'est une statue en marbre de Paros : est-ce que cette noble et touchante figure d'André ne tentera pas le ciseau de notre grand statuaire, de Paul Dubois?

EDMOND BIRÉ.

[1] Tome II, 1819.

NOUVELLES ÉTUDES SUR LA VENDÉE

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). — 2e et 3e volumes. *

M. l'abbé Deniau poursuit vaillamment son grand ouvrage. Dans son premier volume, il nous a peint avec une frappante vérité et le pays vendéen et le peuple simple, énergique et religieux qui l'habite. Nous avons pu saisir, en quelque sorte, chaque battement du cœur de cette population rebelle à la servitude. On proscrit son culte, on emprisonne ses prêtres, on tue son roi ; sous prétexte de lui donner la liberté, on s'attaque à tout ce qu'elle aime et respecte ; on lui demande enfin la vie de ses enfants pour servir de rempart à la tyrannie ; et alors elle se lève par le mouvement le plus spontané et le plus enthousiaste. Ses prêtres l'excitent-ils ? non ; ils lui recommandent, au contraire, le calme, la prudence. A peine en peut-on citer deux ou trois, dans les premiers temps, qui prennent part à l'insurrection. Les nobles se mettent-ils à la tête des insurgés ? nullement. Les chefs sont des hommes du peuple ; c'est Cathelineau ; c'est Forêt ; c'est Stofflet ; c'est Cadi ; c'est Tonnelet : il faut aller chercher les gentilshommes chez eux pour les décider à prendre la direction d'une entreprise qu'ils jugent sans issue. 2,000 hommes se portent à la Loge et entraînent d'Elbée. Bonchamps, Charette, Sapinaud, ne cédent également qu'à l'unanimité populaire. Ils comprennent tous qu'un département isolé est con-

* Voir la livraison de mai 1878, pp. 395-398.

damné à l'impuissance ; mais on leur demande leur vie pour la plus sainte des causes, et ils la donnent. — Mes amis, disait Bonchamps aux paysans qui lui demandaient son concours, vous ne réussirez à rien. — Eh bien ! répondaient-ils, nous mourrons pour Dieu et pour le Roi ! — C'est à ces mots, on peut le dire, que se réduit toute l'histoire du soulèvement de la Vendée. Des deux parts le dévouement est entier, absolu ; mais du côté des paysans, c'est un élan irrésistible, élan des consciences révoltées, cri de liberté qu'arrache le poids des fers ; du côté des nobles, c'est un sacrifice sans illusion et néanmoins sans réserve ; des deux côtés, c'est de l'héroïsme.

M. Deniau a parfaitement reproduit ces nuances, je l'ai dit ; par des documents, par des témoignages, par des dates, il a rendu à l'insurrection son caractère de popularité et de spontanéité, et n'a pas laissé transformer, comme le tentent sans cesse les écrivains républicains, un acte de foi en une intrigue.

Dans le récit des combats, M. Deniau cherche surtout à être précis, et aucun détail ne lui coûte pour l'être. Chaque siége, chaque combat est accompagné d'une carte qui permet de suivre les moindres opérations. L'auteur eût pu sans doute être plus concis, surtout en ce qui concerne les souvenirs personnels des vieux soldats, qui ont du prix et un grand prix, mais à la condition de ne pas trop empiéter sur l'histoire générale. Le récit d'ailleurs est toujours vif, animé ; M. Deniau parle presque toujours au présent, comme s'il était lui-même engagé dans la bataille. Sa prise de Saumur, son *grand choc* de Vihiers, où Piron fit plus que remplacer La Rochejaquelein et Lescure, et sut, par son ardente initiative, faire croire à leur présence, se lisent avec un palpitant intérêt. On pourrait dire la même chose de Torfou, de Cholet, et de ces fabuleux combats d'outre-Loire, la *Croix-Bataille,* Entrammes, Dol, Pontorson, Antrain, où une armée, disons mieux, une émigration d'hommes, de femmes, d'enfants, émigration sans ordre et le plus souvent sans vivres, triompha de généraux tels que Marceau et Kléber.

Sur la défaite de Luçon, qui fut un revers fatal pour l'armée ven-

déenne, l'auteur émet une opinion qui, je crois, a besoin d'être discutée. Suivant lui, cette défaite aurait été causée, non pas seulement par un défaut d'entente entre les généraux, mais par un refus de concours devant l'ennemi, accusation grave et qu'il me semble difficile d'admettre. Charette, dit M. Deniau, voulant avoir seul l'honneur de la victoire, attaqua avant l'heure convenue ; il aurait dit, la veille : — La grande armée a échoué deux fois devant Luçon ; moi, je le prendrai tout seul, avec ma petite armée ; — et ce qui n'aurait été qu'un propos d'avant-garde, il aurait tenté de le réaliser le lendemain. Mais les autres généraux, *piqués*, ou le secoururent tardivement ou restèrent immobiles. Ainsi, d'un côté, ambition folle, de l'autre, basse jalousie, telle serait l'histoire de notre insuccès et du triomphe de nos ennemis.

Eh ! mon Dieu, nous ne savons que trop ce qu'il y eut de funeste pour la cause vendéenne dans les rivalités des chefs. Ces rivalités se produisirent dès le premier jour, par la multiplicité des commandements, qui rendait toute action commune difficile. D'Elbée avait beau être généralissime, il manquait d'autorité. Les divergences de vues se produisaient, s'accusaient et paralysèrent souvent les opérations les mieux combinées ; mais de là à un abandon sur le champ de bataille, c'est-à-dire à une trahison formelle, réfléchie, il y a loin. Et sur quelle donnée s'appuie-t-on ? Sur les témoignages concordants de cinq braves volontaires, appartenant à différents corps et ne *s'étant jamais vus*. Ces témoignages ont incontestablement beaucoup de prix ; personne ne mettra en doute leur sincérité ; mais on sait ce que pèse l'opinion d'un soldat qui ne voit que son coin, dans une appréciation d'ensemble. Avons-nous vu beaucoup de soldats sous le coup de nos revers, en 1870 et 1871, ne pas crier à la trahison avec la meilleure foi du monde ? — « Mais, dit M. Deniau, Louis Brard, Jacques David, Louis Humeau, Jean Charbonnier et René Fonteneau, hommes parfaitement honorables, ne pouvaient se tromper sur ce qu'ils voyaient de leurs yeux ; ils auraient pu se tromper seulement sur les motifs qui inspirèrent leurs généraux ; mais c'était tout. »

Eh! sans doute, c'est tout; mais voyons si l'on ne peut pas interpréter ces motifs très-différemment.

1° Charette attaque avant l'heure; mais ne fut-il pas attaqué le premier par l'artillerie républicaine? — « L'artillerie républicaine, dit un historien peu suspect de panégyrisme, engage la première l'action, en foudroyant l'avant-garde des insurgés. Il faut, à tout prix, éteindre ce feu meurtrier... Charette s'élance; Lescure le suit, deux batteries sont enlevées, etc. [1] Lescure fit, on le voit, comme Charette, et personne n'accuse Lescure.

2° D'Elbée entre tardivement en lice; mais les causes de ce retard sont connues; ce fut premièrement la précipitation de Charette; secondement le désir qu'avait d'Elbée de mettre en ordre ses troupes, qui allaient combattre, non plus derrière des haies, suivant leur habitude, mais en rase campagne.

3° La Rochejaquelein et Marigny ne prirent aucune part à l'action. Rien de plus vrai; mais n'est-il pas vrai aussi, comme l'affirme Mme de la Rochejaquelein, qu'ils commencèrent par s'égarer sur un terrain mal connu, et n'arrivèrent que tard en ligne? Que se passa-t-il alors? La Rochejaquelein, dit M. Deniau, se porte au galop vers une éminence pour juger de l'état des choses. Il y est couvert de poussière par un boulet et revient à toute bride vers les siens, *auxquels il ne donne aucun ordre.* Qui croira jamais que La Rochejaquelein, si loyal, si brave, si généreux, ait laissé écraser ses frères d'armes, et, on peut le dire, sa cause par un vain sentiment d'amour-propre! Il n'y a pas que des questions de tactique dans un combat, il y a aussi des questions d'heure, et je dirai même de minute. A tel moment, un secours peut transformer une défaite en victoire; à tel autre, il ne fera que transformer une défaite en désastre. Ce sont les chefs qui apprécient ces différences, ce ne peuvent être les soldats. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la bataille de

[1] *Biographie bretonne* de M. Levot, t. 1er, p. 287. L'article est de M. Le Jean, le dernier biographe de Charette. On peut d'autant mieux le croire qu'il est avéré que le général républicain avait été prévenu par ses espions de l'heure de l'attaque. Il devait donc naturellement devancer cette heure, afin de prendre les Vendéens au dépourvu.

Luçon ne dura qu'une heure et demie. A peine le centre fut-il engagé dans la plaine que l'artillerie volante, dont les Vendéens ne connaissaient pas encore les effets, et la cavalerie légère jetèrent parmi eux un désordre qui devint bientôt une débandade. — Malgré ses artilleurs, dit-on, Marigny refusa d'engager son artillerie. — D'Elbée venait de perdre la sienne et l'on peut supposer que cet exemple fut une leçon. L'artillerie des Vendéens était loin d'être une artillerie *volante*, et l'on venait de voir les dangers qu'elle courait, dans une plaine rase, sous l'action des rapides manœuvres de l'ennemi [1]. En définitive, si les généraux se firent des reproches, et ils n'y manquèrent pas, l'affaire, en effet, avait été très-mal conduite, ce fut surtout sur l'absence de direction qu'ils récriminèrent, et l'on ne voit pas qu'aucun d'eux ait émis des griefs ou des soupçons de la nature de ceux qu'articulent les témoins invoqués par M. Deniau. M. l'abbé Deniau entend si peu d'ailleurs imposer son opinion qu'il donne les récits divers de la bataille et laisse ainsi le public juge. Je n'ai pas moi-même d'autre prétention.

Dans une œuvre aussi considérable que celle de M. le curé du Voide, on ne peut s'étonner qu'il y ait des inexactitudes. Beaucoup d'entre elles n'ont que l'importance de *lapsus calami*. Mais on regrette de ne pas les voir figurer aux *errata*. Ainsi, il donne pour femme au marquis de Donissan la fille du *duc de Brissac* [2], Mme de la Rochejaquelein dit *Civrac*. M. de la Pelouze, que les Vendéens rencontrèrent à Saumur, n'était pas et ne pouvait pas être un *maréchal de France retraité* [3]. Son nom ne figure point à Versailles, et d'ailleurs les maréchaux de France n'étaient jamais retraités. Il est évident qu'il faut lire *maréchal de camp*. Lorsque M. Deniau parle, à la page 101 de son second volume, de *Villeneuve, un avocat de Nantes bien connu*, le nom de *Villenave* vient

[1] J'apprends par une note de M. Deniau que notre ami, M. Amédée de Béjarry, se refuse à admettre l'accusation portée contre Marigny. Or, on sait quel rang occupait son père dans l'armée vendéenne; il pouvait voir les choses de haut, et, s'il n'a pas cru à la trahison, comment pourrions-nous y croire?

[2] T. II, p. 22.

[3] T. II, p. 175.

sur toutes les lèvres. Villenave joua, en effet, un rôle des plus marquants à Nantes, d'abord comme boute-feu de la Révolution, demandant, dès le mois de mars 1793, que la *machine de mort* fût dressée sur la place publique, puis comme Girondin et l'un des proscrits de Carrier, puis enfin comme défenseur de Charette. Crétineau et M. Deniau nous représentent, dans un récit dramatique, Baco, le maire de Nantes, lors du siége de cette ville, frappé d'une balle qui lui casse la cuisse. La blessure fut loin d'avoir cette gravité, car nous voyons Baco partir pour Paris, dès le mois suivant, et comparaître à la barre de la Convention, le 2 août, sous l'inculpation de modérantisme.

L'aîné des Fleuriot fut tué à ce même siége de Nantes; mais il semble résulter du nouveau récit que son frère aurait été atteint lui-même par un boulet, ce qui serait inexact [1].

Je remarque aussi quelques inexactitudes dans la topographie de notre ville et de ses environs. Je n'en signalerai qu'une seule. M. Deniau place le pont Rousseau sur un des bras de la Loire. Ce ne peut être qu'une inadvertance, car la carte jointe au récit le place où il doit être, sur la Sèvre.

Que M. Deniau me permette aussi de lui faire une querelle de Breton. Parlant de l'ancien monument de Savenay et de son inscription: *Britannia et Vendœa Deo et regi fideles*, « la Bretagne, dit-il, a assurément défendu l'autel et le trône, mais parmi les martyrs de Savenay y avait-il des Bretons? » Quoi! est-ce que Lyrot, l'un des plus braves combattants de Savenay et le plus éminent de ses martyrs, n'était pas Breton? et sa vaillante troupe des *gars du Loroux*, dont les débris l'entouraient encore, n'appartenait-elle pas, elle aussi, à la Bretagne? Et le général en chef, Fleuriot de la Freulière (et non de la *Fleuriaye*), n'était-il pas Breton par sa naissance, par ses propriétés et par toutes les origines de sa famille?

Il est rare que, dans un ouvrage de longue haleine, les noms ne soient pas quelquefois altérés, sans que la faute puisse en être tou-

[1] T. II, pp. 221 et 225.

jours imputée à l'auteur, qui ne fait que reproduire des altérations anciennes. J'en donnerai pour exemple *Gazet de la Noë*, l'intrépide aide de camp de Charette, qui fut blessé mortellement à Torfou, et qu'on a quelque peine à reconnaître sous le nom de *Noë-Gazette*. Je tiens d'autant plus à rendre à son nom sa forme véritable, qu'il fut porté par quatre frères qui tous périrent dans la Vendée [1]. J'en veux surtout beaucoup à l'imprimeur de M. Deniau d'avoir fait du petit-fils de Bonchamps, du noble comte de Bouillé, *le comte de Bouguié* [2].

Je ne m'explique pas, en même temps, comment M. Deniau a pu confondre deux familles complétement distinctes et réunir en une seule date trois dates de sanglant souvenir. Je veux parler des familles Le Loup de la Biliais et Vas de Mello de la Métérie [3]. Les quatre demoiselles de la Métérie furent arrêtées près de Nozay et conduites à Nantes, où l'on fit grand bruit de la capture de quatre cousines de l'*infâme* Charette [4]. Elles tenaient, en effet, au héros vendéen par leur mère, Marie-Marguerite Charette de la Verrière. C'était leur seul crime! Elles l'expièrent sur l'échafaud, le 29 frimaire (19 décembre 1793). Leur jeune servante, Jeanne Roy, l'expia avec elles.

Quelques jours auparavant, le 17 frimaire (7 décembre), Louis-Antoine Le Loup de la Biliais, ancien conseiller au parlement, avait été arrêté, avec sa femme et ses deux filles, dans son château de la Biliais, en Saint-Étienne de Montluc, sous l'inculpation d'avoir donné asile à un prêtre réfractaire. Un pareil crime ne méritait rien moins que la mort. M. de la Biliais la subit, comme Louis XVI, avec une grande fermeté chrétienne (16 nivôse an II, 27 janvier 1794). Sa femme et ses filles avaient été séparées de lui; mais l'échafaud

[1] Ils ne laissèrent qu'une sœur, qui épousa, en 1798, le chevalier de Sapinaud de Bois-Huguet. Le nom de Gazet n'est plus aujourd'hui porté que par MM. Gazet du Châtelier.

[2] T. III, p. 57.

[3] J'écris *Métérie* et non *Métairie*, parce que c'est ainsi que signaient les membres de la famille.

[4] T. III, p. 515.

ne leur fut pas épargné; elles y montèrent le 17 ventôse (7 mars 1794). J'appuie sur ces faits, parce qu'ils ont laissé une profonde trace dans notre histoire locale et qu'ils comptent parmi nos plus poignants et plus pieux souvenirs.

Le voyage des 132 Nantais qui furent envoyés à Paris pour y être jugés par le Tribunal révolutionnaire, au mois de frimaire de l'an II, a laissé également une trace ineffaçable. M. l'abbé Deniau le raconte d'après la relation qui en fut imprimée en 1794; mais il est à regretter qu'il n'ait pas suivi complétement cette relation. A l'entendre, les prisonniers furent embarqués sur la Loire, sous la conduite de Dardare, de Bologniel et de Naux, tandis que le récit constate qu'ils firent le voyage à pied, en semant les morts sur la route. « Nous partîmes, liés de cordes, six à six, y lisons-nous; on ne pouvait voir sans attendrissement des vieillards, des goutteux, des infirmes, s'appuyer sur les bras des gendarmes pour se soutenir. »

En général, pour tout ce qui touche à la Terreur à Nantes, nous ne saurions trop recommander à M. Deniau les divers écrits de M. Alfred Lallié, qui a pris l'histoire à ses sources mêmes, et, on peut le dire, a épuisé la matière.

Ici se présente une question qui a été fort agitée depuis vingt ans, après avoir été admise sans conteste pendant plus de soixante. Je veux parler des *mariages républicains*. « Il est remarquable, dit M. Lallié, que si cette infamie a pris rang dans l'histoire, c'est sur les témoignages d'écrivains qui, *à des titres divers, avaient été complices de la Terreur*. Toutes les publications du temps, ajoute-t-il, pamphlets, journaux, chansons, contiennent des allusions à cette horreur, qui constitue le septième chef de l'acte d'accusation contre Carrier. »

Il est vrai que ce chef fut abandonné; les preuves ne furent pas, à ce qu'il paraît, jugées suffisantes; mais l'opinion, constatée par de nombreux témoins, était unanime pour l'affirmation. Et « l'on ne voit pas, dit M. Lallié, que les comptes rendus du procès présentent aucune négation formelle de la chose ». Bien mieux, un des

témoins, *patriote fort ardent* de Saint-Étienne de Montluc, déclarait avoir vu sur le bord de la Loire les cadavres nus d'un homme et d'une femme attachés ensemble. A Angers même, car les révolutionnaires se ressemblent partout, on cite un nom, le curé Marguerit-Rochefort, vieillard de soixante-huit ans, lié dans un sac avec une sœur de Charité et jeté à l'eau avec elle.

Le fait des *mariages civiques* est donc en lui-même certain. « L'imagination, toute seule, si déréglée qu'on la suppose, je cite encore M. Lallié, n'a pu inventer de toutes pièces une pareille horreur », et il ne peut exister d'incertitude que sur deux points : les mariages civiques furent-ils l'accessoire fréquent des noyades ? furent-ils une odieuse plaisanterie d'un jour? M. Lallié se prononce pour cette dernière supposition ; M. Deniau penche vers l'autre. J'avoue qu'une fois le fait admis, il me semble difficile que des monstres qui se faisaient un jeu de toute pudeur comme de toute religion et qui avaient pu inventer une pareille plaisanterie, ne l'aient pas renouvelée plus d'une fois.

On a beau faire, et ce sera toujours l'honneur des écrivains royalistes d'avoir porté jusqu'au scrupule le soin d'approfondir les charges qui pèsent sur leurs adversaires, on ne parviendra jamais à laver la République d'aucun crime et d'aucune honte. Tantôt ce sont des cadavres de Vendéens dont elle fait tanner la peau pour donner des pantalons à ses *sans-culottes;* tantôt ce sont des têtes qu'elle ordonne de scalper, à la façon des sauvages, pour être exposées au bout de piques [1] ; tantôt c'est l'eau, c'est l'air qu'elle cherche à empoisonner pour se défaire de ses ennemis [2] ; tantôt ce sont des obscénités sans nom, au Mans, à Angers, à Nantes, par lesquelles elle s'efforce de souiller jusqu'à la mort.

L'ouvrage de M. l'abbé Deniau nous apprend beaucoup sur ces divers points, car il est plus développé qu'aucun autre. Peut-

[1] Toutes les têtes des brigands tués pendant le combat, porte un arrêté pris à Angers, seront coupées et disséquées pour être exposées ensuite au bout des piques. Abbé Deniau, t. III, p. 327.

[2] Il est triste de trouver, dans ces tentatives, le nom de Fourcroy.

être l'auteur suit-il quelquefois trop fidèlement Bourniseaux et Crétineau-Joly sans contrôler suffisamment le fond et sans varier assez la forme. Mais, quand il s'appuie sur des érudits tels que dom Chamard, dom Piolin, Berriat-Saint-Prix, etc., qui oserait contredire? Les traditions de famille ont aussi un grand intérêt, mais là il y a à prendre et à laisser, comme j'ai pu m'en convaincre lorsque j'ai mis à profit, pour mes *Débris de Quiberon*, les archives du greffe. Les documents révolutionnaires sont enfin irréfutables, et M. Deniau en produit une ample collection. Ces documents suffisent seuls au panégyrique de la Vendée. Sans doute, nul ne prétend justifier toutes les représailles, car il y eut des représailles; le soulèvement lui-même ne fut qu'une représaille des 5 et 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, du 2 septembre, du 21 janvier; mais ces représailles furent loin d'atteindre les crimes auxquels elles furent une réponse sanglante, et la générosité domine toujours dans cette histoire comme étant le fonds du caractère vendéen, tandis qu'un fanatisme sans merci y marque à jamais le caractère révolutionnaire. D'un côté, l'on combattait pour la plus sainte des libertés, la liberté de l'âme; de l'autre, pour la dernière des servitudes, celle qui ploie sous la peur. On a cru flétrir les Vendéens, ces intrépides champions de la liberté, en les traitant de *brigands*, d'*ignorants*, de *paysans*, et ils ont su relever jusqu'au nom de *brigand* par leur honneur, leur foi et leur courage; ils ont fait oublier celui d'*ignorant* par leur intelligence de la guerre; ils ont immortalisé celui de *paysan* par l'énergie de leur patriotisme.

Qu'on me permettre d'emprunter à M. l'abbé Deniau les jugements qu'ont portés sur les Vendéens ceux qui avaient le plus de titres pour les bien juger. S'agit-il du voiturier Cathelineau? Napoléon signale en lui *la première des qualités de l'homme de guerre, l'inspiration de ne jamais laisser reposer ni les vainqueurs ni les vaincus*. S'agit-il de Bonchamps et de d'Elbée? — « Bonchamps et d'Elbée, dit Jomini, triomphèrent à Beaupreau, à Thouars, à Saumur, par des combinaisons que *les plus grands capitaines ne désavoueraient pas*. S'agit-il de la Rochejaquelein? Ecoutez Kléber, écri-

vant à la Convention après Entrammes : — « Dans la bataille, les brigands déployaient une tactique inaccoutumée. Nous avions contre nous leur impétuosité vraiment admirable et l'élan qu'un jeune homme leur communiquait. Ce jeune homme, qui s'appelle Henri de la Rochejaquelein, et dont ils ont fait leur généralissime, a bravement gagné ses éperons... C'est à sa prévoyance, à son sang-froid, que la République doit cette défaite qui a consterné nos troupes. » — « Que serait devenu Henri de la Rochejaquelein, a dit de son côté Napoléon, si ce héros de vingt ans avait vécu plus longtemps? » N'est-ce pas aussi Napoléon qui a dit de Charette : « Il me laisse l'impression d'un grand caractère ; je lui vois faire des choses d'une énergie, d'une audace peu communes ; il laisse percer du génie. »

Et sur ces indomptables paysans, il faut entendre Kléber, Beaupuy et encore Napoléon. Deux mots sont surtout restés célèbres, celui de Beaupuy : *qu'à leur contenance, à leur mine, il ne leur manquait du soldat que l'habit,* et que des troupes qui avaient battu de *tels Français, avec d'autres ennemis, ne feraient plus que peloter ;* enfin, le mot de Napoléon résume tout : *une guerre de géants.* Oui, certes, de géants et aussi de martyrs, car on n'en vint à bout qu'en les anéantissant. On ne put les dompter, on ne put que les détruire.

L'âme de ce peuple héroïque revit chez M. Deniau ; c'est son plus bel éloge.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LE ROMAN D'HÉLÈNE

NOUVELLE*

La nuit était sombre. Enveloppé dans son manteau, et plus encore dans ses réflexions, Gustave n'était pas pressé de causer. Maurice avait à s'acquitter avec vigilance de son office de cocher sur une route dont la pente était rapide et dont d'épais feuillages augmentaient l'obscurité. Les deux amis gardèrent assez longtemps le silence. Mais quand les chevaux prirent le pas pour monter une côte escarpée, le capitaine s'écria brusquement :

— Eh bien, mon cher ami, que penses-tu de la perle du Morvan ?

Gustave fit un mouvement, comme s'il se réveillait en sursaut.

— Je pense... que c'est une sirène.

— Je te le disais bien. Et encore je ne l'avais pas entendue chanter.

— En vérité ?

— Que veux-tu ? Je suis presque toujours absent. Il y a au moins deux ans que je n'avais vu cette enchanteresse, et l'on ne parlait pas alors de son merveilleux talent. C'est donc ce talent qu'elle va cultiver à Paris.

— A Paris, dis-tu ?

— Eh oui. Elle disparaît chaque année du pays pendant trois ou quatre mois. On prétend qu'elle va s'enfermer dans un couvent, dont

* Voir la livraison de novembre 1878, pp. 386-398.

on pense toujours qu'elle ne reviendra pas. Ce n'est pourtant pas au couvent qu'elle apprend à exécuter ainsi la musique théâtrale.

— Sais-tu quel âge a Mlle de Louvières?

— J'ai un rapprochement mnémonique qui ne peut pas me tromper. Elle a jour pour jour dix ans de moins que moi. Je n'aime déjà plus dire mon âge, mais tu peux conclure.

— Vingt-quatre ans et demi. Et elle est riche?

— Son père est le plus gros propriétaire de la contrée, et elle possède une fort belle fortune personnelle, léguée par une tante qui l'adorait et dont elle était la filleule.

— Et elle n'est pas mariée!

— C'est le mystère. Elle a découragé toute la jeunesse de notre province et de plusieurs autres, et l'on n'ose plus se présenter. Il y a une légion des éconduits qui n'est pas la légion d'honneur. — Ma foi, si j'osais, je mettrais bien à ses pieds mon épée, car je me sentirais ce soir en humeur de devenir amoureux.

— Cela ne m'étonne pas. Il faut oser, mon cher ami; si j'étais à ta place....

— Je ne suis pas si présomptueux. Je ne veux pas augmenter la légion. Et puis ma carrière est un obstacle. Je te demande un peu si je pourrais songer à promener dans les garnisons d'Afrique une pareille femme. Je serais jaloux comme un tigre.

— Tu aurais la ressource de donner ta démission.

— Ma démission? A la veille d'être nommé chef d'escadron, car j'ai la certitude d'être de la prochaine promotion, quand j'aime passionnément mon état, pour traîner une vie oisive, pour tirer éternellement des perdreaux et des lièvres? C'est charmant de tirer des perdreaux, oui, un jour de congé, quand on est autre chose qu'un chasseur. Comment! tu me conseillerais de donner ma démission?

— Non pas certes; seulement.... je comprendrais tous les sacrifices offerts à Mlle de Louvières.

— Je gage, dit le capitaine en riant, que nous sommes rivaux.

— Oh! moi, répondit d'un ton amer Gustave, je suis un pauvre professeur de littérature, un pédant. Je ne compte pas, je n'existe pas.

On était arrivé au haut de la côte. Les grelots des chevaux lancés au grand trot, le bruit de leurs pas et des roues ne permettaient pas de continuer le dialogue. Le capitaine réfléchissait à l'amertume des dernières paroles, qui semblaient révéler une souffrance aiguë. Jamais il n'avait entendu son ami s'exprimer ainsi. Gustave, que ses études littéraires et historiques avaient au contraire amené à professer un grand respect pour les anciennes institutions et les anciens noms de la France, aurait-il été l'objet, dans le salon du comte de Louvières, non d'une impertinence intentionnelle, mais d'un de ces propos inconsidérés qui échappent parfois à la sottise vaniteuse ? Aurait-il été trop hardi en manifestant son admiration pour la jeune fille, et serait-ce celle-ci qui lui aurait fait sentir la distance sociale qui les séparait ? Gustave, de son côté, se reprochait ces mêmes paroles. Il avait été si bien accueilli de tous, si gracieusement traité par la jeune fille, qu'il reconnaissait qu'elles étaient absolument sans justice.

Après un quart d'heure d'une course précipitée, il fallut encore ralentir la marche. Le capitaine, embarrassé, craignant d'appuyer sur un point douloureux en provoquant une explication, restait silencieux. Gustave, comme s'il prolongeait l'entretien, s'écria tout à coup :

— Pardonne-moi, mon ami : ce que je viens de dire n'a pas le sens commun et n'a pas d'excuse.

— Tu me soulages. J'avoue que tu m'avais un peu inquiété. Il y a tant de sots ! — Le temps se charge de plus en plus, et je crois bien que nous ne rentrerons pas sans orage. Nous sommes heureux d'avoir été si favorisés toute la journée.

— Tu n'as pas besoin de détourner la conversation pour parler de la pluie et du beau temps. Nous pouvons la continuer sur un sujet plus intéressant. Mlle de Louvières a été parfaitement aimable pour moi.

— Tant mieux, ou tant pis. Prends garde à toi, mon cher ami, c'est une charmeuse.

— Je ne l'ignore pas, elle doit avoir eu un roman dans sa vie ?

— C'est probable, à moins qu'elle n'en ait eu plusieurs.

— Oh ! plusieurs, tu la calomnies.

— Ah ! ça, mon ami, je crois que tu en commences un toi-même. C'est comme cela que tu t'enflammes, à première vue ?

— Ce ne serait pas à première vue. Pendant quelques mois, j'ai pu la contempler bien souvent à mon aise ; apprends qu'elle assistait à mon dernier cours. Ah ! mon Dieu, je perds la tête et c'est un crime ce que je dis là.

— C'est un crime de dire que Mlle de Louvières assistait à ton cours ?

— Oui, puisqu'elle s'en cachait.

— Elle se cachait en assistant en plein jour à un cours public ? Tu perds la tête en effet.

Gustave, malgré sa profonde confusion, se trouva obligé de s'expliquer. Des réticences, en ouvrant le champ aux conjectures, auraient été plus indiscrètes qu'une confidence à un ami sûr. Il raconta donc simplement comment il avait été en présence de Mlle Lefebvre sans lui parler jamais, et comment Hélène lui avait demandé de ne pas la reconnaître.

— C'est étrange, dit le capitaine. Je n'aime pas voir un mystère, avec changement de nom, dans la vie de cette jeune fille, et un mystère qui n'a pas le sens commun, car il est évident que la moindre rencontre pouvait en faire le secret de Polichinelle.

— Il ne va guère de jeunes filles du Morvand à la Sorbonne, reprit Gustave, et tu conviendras qu'il n'y avait guère de chance non plus pour que le professeur vînt ouvrir la chasse à Louvières. Sans cette circonstance, personne ne saurait rien, et j'oublierais Mlle Lefebvre.

— Tu as raison. N'importe, c'est incompréhensible. Je ne doute pas qu'il ne soit très-attachant de t'entendre, mon cher ami, mais quitter sa famille et se cacher pour cela, de la part d'une jeune fille qui a reçu l'éducation de Mlle Hélène, cela me dépasse.

— Je ne suis pas si fat que de penser que ce fût le but de son séjour à Paris. Elle devait en avoir un autre.

— Lequel alors ?

— Il paraît qu'elle ne le dit pas. Mais un souvenir me frappe à l'instant. Un de mes amis, examinateur à la Sorbonne, m'a conté le mois dernier qu'après de brillantes épreuves une jeune personne du grand monde, en possession d'une grosse fortune, et qui avait prié de ne pas dire son nom, avait été reçue institutrice du degré supérieur. Ce doit être elle.

— De plus en plus fort. Tu veux me persuader que Mlle de Louvières va se faire institutrice ?

— Tu ne comprends pas, c'est un grade. Tous les ans, un certain nombre de jeunes filles de la meilleure société prennent aujourd'hui en terminant leurs études un brevet d'institutrice, comme les jeunes gens se pourvoient du diplôme de bachelier. Seulement elles ne s'en vantent pas. Fort peu vont plus loin, à moins de se destiner à l'enseignement, et c'est même encore rare. Ce que nous appelons le degré supérieur est une espèce de doctorat. Mlle de Louvières aura voulu aller jusque-là, voilà tout.

— Ma foi, je t'en demande pardon, mon cher ami, cela me la dépoétiserait un peu. Je n'aime pas les femmes savantes. Mlle de Louvières serait un docteur en chambre ! Mes très-humbles respects à son bonnet, qui surmonterait bien la coiffe de sainte Catherine.

— Plus que jamais, dit gravement Gustave, je me reproche mon indiscrétion.

— Oh! sois tranquille, reprit le capitaine. Je lui garderai le secret, et je serai bientôt en Afrique.

Il se mit à fredonner le refrain de la romance de Marie Stuart. Les chevaux, cinglés d'un coup de fouet, prirent le grand trot, d'une allure même surexcitée qu'ils ne quittèrent plus. Le tonnerre éclata, la nue se creva, et des torrents de pluie inondèrent les voyageurs. Il était plus de minuit quand ils arrivèrent ruisselants au terme de leur course. Tout le monde était couché, à l'exception d'un domestique qui attendait dans le vestibule. — Bonsoir, mon ami, dit le capitaine. — Bonsoir, dit Gustave. Sans échanger d'autres paroles,

les deux amis, prenant chacun un bougeoir, montèrent précipitamment dans leurs chambres.

Ni le capitaine ni le professeur n'eurent un sommeil paisible. Le premier, malgré son goût pour la chasse et son triomphe de la journée, pensait peu aux perdreaux abattus. Il avait à peine adressé quelques mots polis, sans la moindre galanterie, à Mlle de Louvières. Aussi s'étonnait-il de rester si préoccupé de l'image et de la voix de la jeune fille. Il éprouvait une sorte d'impatience du mystère dont il se trouvait le confident. Une femme savante, se disait-il, une institutrice de je ne sais quel degré, ce n'est pas possible. Ce serait bien la peine d'être la plus jolie fille et la plus riche héritière du Morvand. Je crois en vérité que je lui pardonnerais plutôt d'être emportée par la folie de la musique jusqu'à se faire cantatrice. Quelle adorable diva serait Mlle Lefébvre ! Car ce serait bien le cas de changer de nom. Il y aurait quelque chose de bien plus sensé et de bien plus simple que tout cela. Un jeune chef d'escadron, qui a de beaux états de services et serait en passe d'être bientôt un jeune colonel, qui dirait adieu à l'Afrique à moins d'y retourner général, qui obtiendrait facilement d'être placé à Paris, qu'elle connaît depuis l'enfance, qui est son égal en naissance et en fortune, qui est le fils d'un ami de son père, vaudrait bien, ce me semble, tous les brevets d'institutrice, et serait fier d'une telle femme.

Ces pensées se succédaient dans un désordre auquel la fatigue et la somnolence n'étaient pas étrangères et se continuèrent par de véritables rêves, sans que la transition fût bien tranchée. Le capitaine voyait Hélène tantôt débuter sur la scène de l'Opéra italien, assaillie de bouquets et accueillie par de frénétiques applaudissements, tantôt s'agenouiller à l'autel à côté d'un jeune chef d'escadron en brillant uniforme, tantôt partageant avec un professeur la direction d'un pensionnat de jeunes filles. Cette dernière image lui était particulièrement désagréable et devenait un cauchemar.

Gustave n'était pas moins troublé, et s'endormit très-difficilement. Jamais! se répétait-il. Je ne la verrai plus, je ne l'entendrai plus.

Quelques heures, quelques lieues seulement nous séparent. Il ne tiendrait qu'à moi, si je voulais, de la revoir dès demain, ou plutôt dès aujourd'hui. Ce serait insensé, ce serait coupable et ridicule. Jamais! il faut que j'accepte cet arrêt, que sa bouche a prononcé. Que suis-je venu faire ici? Je l'oubliais ou n'avais d'elle qu'un souvenir empreint d'une poésie douce. Je pouvais la rencontrer encore. Et puis, il ne m'était pas interdit de rêver de Mlle Lefebvre. Mais Mlle de Louvières, c'est bien jamais! Il n'en est pas de même pour Maurice. Je vais partir, et le plus sage est de hâter mon départ. Il reste, lui; il a le droit, il a le devoir de retourner à Louvières, il est libre d'y aller souvent, il est libre, je ne le suis pas, de chercher à plaire; il a tout ce qu'il faut pour y réussir, il sera aidé, encouragé par deux familles.... Une idée traverse mon esprit. Le roman de Mlle de Louvières, il en est peut-être le héros sans le savoir. Oui, il y a quatre ans, c'était la guerre, qui exaltait toutes les imaginations de jeunes filles. Maurice s'y est distingué, a été blessé, prisonnier en Allemagne, autant d'excitations. Au retour il a couru en Afrique, il avait toute la fougue militaire, il sentait vivement l'humiliation de la défaite et de la captivité, il voulait se relever, batailler, avancer, ce n'était pas le moment de la galanterie. La jeune fille avait vingt ans, l'âge de faire un choix, et si elle avait choisi, elle attend depuis. L'étude a été pour elle... ce qu'elle va être pour moi, une dissipation, un besoin de s'échapper. Ainsi tout s'explique, et cette partie de chasse elle-même, à laquelle le hasard m'a mêlé, n'a peut-être été, dans la pensée de deux mères, qu'une occasion de rapprochement. Je crois à la bonne foi de Maurice, il ne songeait pas hier matin à Mlle de Louvières. Je crois qu'il y songe aujourd'hui, et comment le lui reprocherais-je? Il est digne d'elle. Je devrais me réjouir du bonheur de mon meilleur ami, et cependant... il serait cruel d'être invité à ce mariage. Non, plutôt jamais. J'aurai une excuse.

Quand il s'endormit de lassitude, il eut aussi son cauchemar. Il rêva qu'il se retrouvait au château de Louvières, assis au piano, exécutant les morceaux les plus enfiévrés du répertoire de Strauss,

tandis que Maurice entraînait la jeune fille dans le tourbillon de la valse.

Les deux amis se levèrent tard, et mirent plus de temps qu'ils n'avaient l'habitude à leur toilette. Ils n'étaient pas pressés de se revoir. Maurice sortit pour visiter l'écurie et s'assurer que les chevaux n'avaient pas souffert de leur course. Gustave essayait de continuer un chapitre commencé. Il ne parvenait pas à s'appliquer à son sujet, l'encre se séchait à sa plume, ou bien, mécontent de ce qu'il écrivait, il le rayait à mesure. Il se rendit lentement à l'appel de la cloche du déjeuner, quand il entendit que ses hôtes étaient déjà rassemblés au salon. Là, les deux amis n'étant pas seuls purent se serrer la main avec la désinvolture apparente de la cordialité. Gustave n'échappa pas à l'interrogation bienveillante et banale de la marquise sur la manière dont il avait passé la nuit, et n'y répondit que par un remerciement. A table, on parla naturellement de la partie de la veille. Le marquis, qui était un chasseur émérite, mais s'abstenait des déplacements fatigants, voulait des détails circonstanciés. Il avait d'ailleurs ses principes, qui n'étaient pas ceux de M. de Louvières, et ses jalousies de voisin. Maurice décrivit tous les incidents de la journée, nomma tous les invités, dut indiquer, autant que sa mémoire les lui rappelait, les prouesses de chacun. De la jeune fille, il ne fut longtemps pas question, et Gustave, confirmé dans ses conjectures, pensa que ce silence était significatif. Cependant, comme au sortir de la table il offrait le bras à la marquise, celle-ci s'écria :

— A propos, Monsieur, comment avez-vous trouvé Mlle Julie ?

— Mademoiselle.... Hélène, je crois, dit Gustave étonné.

— Non, reprit la marquise, dont l'accent ne sembla pas exempt de quelque dépit. Hélène a été certainement une assez belle personne, mais elle est aujourd'hui perdue pour le monde, et son esprit s'est tourné en originalités trop singulières. Elle quitte de temps en temps ses parents et disparaît du pays sans qu'on sache ce qu'elle fait ni où elle va. Elle habite des régions trop élevées pour moi, et je m'intéresse davantage à sa sœur cadette, qui au moins n'a pas la tête dans les nuages.

Gustave était confondu. Il avait si peu remarqué la sœur cadette qu'il ignorait son nom.

— Mademoiselle.... Lucie, balbutia-t-il....

— Julie, dit la marquise. Ah! Monsieur le savant, vous n'êtes pas galant pour les jolies filles, si vous n'avez même pas retenu son nom. On voit bien que vos préférences sont pour le moyen âge.

— Je me serai trompé, pensa Gustave, et je n'y comprends plus rien.

— Ma foi, ma mère, interrompit le capitaine, je vous avoue que je suis un peu comme Gustave. Je n'ai guère fait attention à Mlle Julie, qui m'a semblé n'être ni mieux ni plus mal que la moyenne des ingénues de son âge.

— Tu as eu tort, mon fils. Elle a beaucoup embelli depuis l'année dernière, et elle embellira encore.

— Hé bien, je vous garantis, ma mère, qu'il lui reste du chemin à faire avant d'approcher des charmes de sa sœur, mais il ne faut désespérer de rien, cela viendra peut-être.

La marquise parut très-contrariée. — J'espère, dit-elle d'un ton pincé, qu'elle ne l'imitera pas en tout.

— Qu'avez-vous ce matin contre Mlle Hélène? s'écria le capitaine, qu'irritait cette sorte de malveillance. Lui-même accueillait dans son cœur quelques murmures contre la jeune fille, mais il ne supportait pas de l'entendre accuser par d'autres.

— Absolument rien. Elle est majeure, et depuis assez longtemps pour avoir le droit de se livrer à ses goûts d'indépendance. D'ailleurs, si sa mère le trouve bon, cela ne me regarde pas.

— Elle n'est peut-être pas aussi perdue pour le monde que vous le pensez, ma mère. Elle avait la conversation très-gaie, très-animée. Elle faisait les honneurs de la maison avec infiniment de grâce. Je vous déclare qu'elle est charmante. Elle a eu même la complaisance de nous chanter des airs d'opéra, et d'une voix admirable.

— Il ne lui manquait plus que cela pour l'achever, dit la marquise.

Gustave écoutait silencieux et gêné, se sentant de trop dans le

débat inattendu qui éclatait. Il croyait commencer à comprendre l'aigre dépit de la marquise. N'aurait-elle pas fait sans mandat, et à l'insu de Maurice, des ouvertures agréées peut-être par les parents de la jeune fille, mais que celle-ci aurait découragées? Le roman d'Hélène ne serait donc pas ce qu'il avait cru et resterait à découvrir. Les mères ont en pareille occurrence des ressentiments qui ne les portent pas précisément à la bienveillance. Il y avait tant de convenances de voisinage et de fortune que la marquise, autorisée sans doute par Mme de Louvières, essayait de se rabattre sur Julie. Maurice ne paraissait pas en disposition de lui prêter un concours très-empressé et s'exaltait au contraire pour la sœur aînée, ce qui devait contrarier doublement la marquise. Le cœur humain est ainsi fait que Gustave éprouvait malgré lui un soulagement à la pensée qu'il n'était pas en présence du héros du roman d'Hélène. Il se reprochait cette joie secrète comme un outrage à l'amitié, et, par un retour de sympathie plus avouable, il n'entrevoyait pas sans peine qu'un chagrin allait probablement envahir la vie de Maurice. Il n'avait ni aide, ni consolation à lui offrir, et il embarrassait les épanchements de la famille. S'éloigner, fuir ces lieux troublés, où il n'était qu'un trouble de plus, il lui sembla que c'était un besoin et un devoir.

On sonna le facteur rural, qui n'arrivait au château qu'au milieu de la journée, et l'on apporta le courrier. Il y avait une lettre à l'adresse de Gustave. Il saisit ce prétexte pour annoncer qu'une circonstance imprévue, sur laquelle il ne s'expliquait pas, le forçait, à son grand regret, de partir le soir même. Il y eut des exclamations, dont le ton ne lui sembla complétement sincère que de la part du marquis, personnage très-effacé dans cette histoire et peut-être dans son ménage, mais homme excellent. Le tête-à-tête prolongé avec sa femme était un peu monotone, et il avait pris goût à la société de Gustave.

— Vous nous donnerez jusqu'à la fin de la semaine, dit-il. La politesse exige qne vous alliez faire une visite à Louvières, et cette fois c'est moi qui vous accompagnerai.

Gustave à ces mots craignit d'être ébranlé. Il réprima vite la tentation et répondit :

— Impossible, Monsieur le marquis, vous aurez la bonté de vous charger de mes excuses. Il faut que je sois demain matin à Paris, et je suis confus d'être obligé de vous prier de vouloir bien me faire conduire à la gare.

— Alors vous nous promettrez de revenir ?

— Ce n'est pas probable.

— Aurais-tu reçu quelque mauvaise nouvelle ? demanda Maurice.

— Mon Dieu, non. Mais mon avenir est intéressé à ce brusque départ.

— L'avenir d'un homme de votre âge, dit assez gracieusement la marquise, c'est, comme pour votre ami, un bon mariage, et vous ne vous êtes même hâtés ni l'un ni l'autre. J'espère que vous ne tarderez pas à nous annoncer que vous donnez l'exemple à Maurice, et soyez assuré que nous prendrons un intérêt bien affectueux à votre bonheur. Ne pourriez-vous pas nous faire à l'avance une petite confidence ? nous la mériterions.

— Je vous remercie, Madame la marquise, répondit Gustave avec un sourire triste. Il n'est pas question de cela, et je vous proteste que je n'y ai jamais moins songé. Je suis obligé de vous demander la permission d'aller m'occuper de ma valise.

L'heure pressait en effet pour gagner la gare du petit chemin de fer qui correspondait avec la grande ligne. Maurice donna ordre d'atteler et voulut reconduire lui-même Gustave. Les adieux au château, pleins de courtoisie, furent un peu précipités. La route descendait presque constamment et fut rapidement franchie. Les deux amis n'échangèrent que des paroles sans importance. Gustave ne disant pas le motif qui le rappelait à Paris, le capitaine croyait devoir se dispenser de l'interroger. Le train arrivait en gare en même temps que la voiture, ce qui abrégea aussi la dernière effusion, et le capitaine reprit pensif le chemin du château.

Le soir, la marquise voulut avoir avec lui une explication formelle. Elle lui fit l'aveu de la démarche qu'avait devinée Gustave. Hélène

avait déclaré péremptoirement sa résolution de ne pas se marier. La marquise ne sut pas s'empêcher de s'exprimer encore à ce sujet d'une façon désobligeante pour la jeune fille aux habitudes bizarres.

— Si vous la jugez si sévèrement, s'écria Maurice impatienté, pourquoi donc la recherchiez-vous pour belle-fille?

La marquise ne répondit pas, et préféra vanter les mérites de Julie, qui, conseillée par sa mère, avait paru très-docile. Maurice n'avait qu'à parler, il était certain d'être agréé.

— Hé bien, dit le capitaine, vous auriez dû commencer par me consulter moi-même, et vous avez entrepris là une bien malheureuse campagne, qui est devenue une déroute. Mlle Hélène ne m'avait pas vu depuis longtemps et me connaissait à peine. J'avais besoin de mon côté de la connaître mieux et d'éclaircir les points obscurs de sa vie ou de son caractère. Savez-vous si je n'aurais pas réussi à lui plaire et à la fléchir? Maintenant il est trop tard. Vous m'avez compromis, et vous avez compromis Julie. Vous me rendez impossible de me remontrer à Louvières, où je serais ridicule, car je vous jure sur mon honneur que je n'épouserai jamais cette poupée. Je n'ai plus qu'une chose à faire. J'aurai, comme Gustave, un motif urgent ou un prétexte. Demain je serai reparti pour l'Afrique.

Il se leva et gagna sa chambre, laissant la marquise abasourdie. Pendant ce temps, Gustave, fatigué de ses réflexions, s'assoupissait dans le wagon qui l'emportait vers Paris, où il allait reprendre pour y terminer ses vacances, entre ses souvenirs et ses livres, son petit appartement solitaire du quartier latin.

Si j'écrivais un roman, ce qui précède n'en serait que l'exposition. Le lecteur, s'intéressant plus ou moins aux trois personnages que j'ai mis en scène, attendrait le développement des péripéties dramatiques ou même tragiques, selon le goût, que j'estime détestable, du public. Par exemple, il ne serait pas bien difficile de

dénouer dans un duel amené par la jalousie une amitié qui avait été indissoluble pendant vingt ans. Le lecteur demanderait aussi le roman antérieur d'Hélène, qui n'est pas seulement ébauché. Mais j'écris une histoire véritable, et elle approche de sa fin, du moins à la date présente, car je ne prétends pas prévoir l'avenir. Dieu merci, la vie réelle n'a que rarement des incidents tragiques, et plût au ciel qu'elle n'en eût jamais! Aussi est-ce à mon avis une dépravation d'imagination que de se complaire au récit des catastrophes et des émotions violentes. Les journaux recherchent avidement celles de la vie réelle, les romanciers s'évertuent à en inventer, s'ils ne vont les puiser dans les archives de la police et des cours d'assises, et ils s'ingénient même à trouver un titre qui promette une ample pâture de scandales aux appétits excités. Mes regards sont chaque jour blessés de titres d'une crudité grossière qui s'étalent placardés sur les murs de Paris et qui affriandent, paraît-il, la foule sinon l'élite des lecteurs de feuilletons. Je sais un auteur qui personnellement est un homme des mœurs les plus douces, honnête père de famille, se plaisant dans son intérieur respectable et contemplant la mer du haut d'un chalet agreste. Il s'occupe à fouiller les annales du crime et de l'infamie, afin d'arranger des fictions bien assaisonnées de piment et de cantharides, et c'est ainsi qu'il entretient l'aisance de son ménage.

L'écrivain contemporain le mieux doué peut-être pour écrire le roman comme je le comprendrais et l'aimerais est M. Octave Feuillet. Il a la finesse, l'observation et le style. Lui aussi sacrifie trop souvent au mauvais goût de la foule, en abaissant son talent aux vulgarités du mélodrame.

Pendant trois mois, Gustave, qui s'absorbait dans ses études, n'eut des autres personnages de cette histoire aucune nouvelle quelconque. Un matin, la poste lui apporta une double lettre de part non cachetée qu'il déplia négligemment. C'était l'avis du mariage de Mlle Julie de Louvières avec le vicomte de Fougeray. Il crut se souvenir que c'était le nom d'un des invités de la partie de chasse. L'adresse était tracée d'une écriture élégamment féminine. Il la

conserva soigneusement, pensant que ce devait être celle d'Hélène, touché en même temps que troublé de ce souvenir. Deux mois après, il reçut une véritable lettre cachetée dont la suscription était de la même écriture. Cette fois il fut très-ému ; ce ne fut pas négligemment qu'il rompit le cachet et jeta les yeux sur la signature, qui était celle d'Hélène de Louvières. La lettre était ainsi conçue :

« Je vous ai demandé, Monsieur, un secret qu'il n'y a pas lieu de garder davantage. Je n'ai plus à cacher le but que j'avais donné à des études dont la persévérance semblait une bizarrerie qui m'eût été reprochée. Ma sœur est mariée, dans les conditions que je souhaitais pour elle et pour mes parents, avec qui elle reste habiter Louvières. Je suis désormais inutile ici, et risquerais d'y devenir gênante. Ce n'est pas vous qui vous étonnerez que je ne veuille pas mener une vie inutile. Je ne me marierai pas, et je crains de n'avoir pas de vocation religieuse. Aidée de mon excellente amie, Mme Dumesnil, ou plutôt l'aidant moi-même, j'ose fonder à Autun une institution pour l'éducation des jeunes filles de la province. Ce sera de l'enseignement laïc et souvent gratuit, s'il n'est pas obligatoire. L'immeuble est acheté déjà, grâce aux libéralités testamentaires d'une tante. Les couvents consacrés à l'éducation sont nombreux ; ils sont l'objet de préventions dans quelques familles, ils sont menacés par la politique. Il m'a semblé qu'en prenant tous les brevets universitaires j'avais plus de chances d'assurer la stabilité à une institution. Faites des vœux, Monsieur, pour le succès de mon audacieuse tentative. Je n'aurai d'abord que de véritables petites filles. Elles grandiront, et quand j'aurai une classe en âge de vous entendre, j'espère que vous ne refuserez pas de venir lui donner quelques-unes de ces leçons brillantes dont Mlle Lefebvre a tiré tant de profit. »

Gustave laissa tomber une larme sur le papier. Il était pénétré d'une admiration respectueuse, il était profondément attendri, il sentait cependant que l'annonce du mariage d'Hélène lui aurait causé une émotion d'une bien autre nature. Il essaya de répondre, il ratura plusieurs brouillons dont aucun ne le satisfaisait. C'était

trop froid, ou c'était trop expressif. Il dut reconnaître qu'il fallait ajourner à un moment plus calme l'accomplissement de ce qui était pourtant un impérieux devoir. L'idée lui vint tout à coup d'écrire à Maurice, ce qu'il n'avait pas fait depuis leur séparation. Pour cela il n'y eut ni brouillon ni ratures. La plume courait avec une confiance sans bornes et une brûlante éloquence, le torrent avait rompu ses digues. C'est par cette communication, qui lui rendait un ami, que sous une tente du désert, au milieu d'une expédition, le chef d'escadron de Noirville, entouré de ses cavaliers, apprit la résolution d'Hélène.

Il y a de cela près de quatre ans. Ni Gustave ni Maurice ne se sont mariés. Le premier est membre de l'Institut, professeur titulaire de littérature au collége de France. Les étudiants et aussi les gens du monde se pressent à son cours, dont la salle est trop étroite. Les applaudissements éclatent librement, et chaque leçon est presque une ovation. L'orateur a droit d'être fier de ce triomphe. Il ne lance plus de regards furtifs sur aucun point particulier de son auditoire. Maurice, cité pour plusieurs actions d'éclat, est colonel et commande un vaillant régiment. L'institution d'Autun a obtenu un merveilleux succès et est vantée comme un établissement modèle.

Aux dernières vacances, les deux amis, dont une correspondance fréquente a maintenu l'intimité, se sont retrouvés sous le toit du marquis de Noirville. Ensemble ils ont fait une visite au château de Louvières où ils ont revu Hélène, vive, enjouée, paraissant heureuse, gracieusement accueillante, et dont la gaîté les a frappés. Elle dorlotait avec des caresses maternelles deux jeunes enfants de sa sœur. Elle a seulement résisté à toutes les instances qui la pressaient de chanter. Je ménage ma voix, a-t elle dit en riant, pour ma chapelle et pour ma classe de solfége.

Et le roman d'Hélène ? demandent les lecteurs désappointés. — Je crois bien qu'il a existé ; je crois aussi qu'il n'est connu que d'elle seule.

ALFRED DE COURCY.

ÉTUDES ARTISTIQUES

—

DAVID D'ANGERS*

La commande de la statue du *Grand Condé* offrait au jeune sculpteur une occasion sans pareille de mettre en relief la puissance de son génie. Avec quelle chaleur de patriotisme il compose cette fière attitude! Tout son cœur de Français et d'artiste s'épanche dans le marbre et le fait palpiter d'héroïsme. C'est l'orage, c'est la tempête! dira-t-on en contemplant cette admirable statue. « David fut proclamé novateur par la façon magistrale avec laquelle il avait traité le costume moderne, écrit M. Jouin; il avait eu le secret de relever, par un style personnel, distingué, ce qui, pour tant d'autres, est un écueil insurmontable... Le costume moderne s'impose à lui, David luttera sans transiger avec les difficultés inhérentes à notre âge, que Phidias et Lysippe n'ont pas connues. Le *Condé* rompait visiblement avec les traditions académiques de Louis David... L'artiste a mesuré d'un coup d'œil la marche rétrograde de son art sur la sculpture du XVIIIe siècle, depuis que le convenu a supplanté le réel, et d'un jet il a replacé la statuaire dans ses véritables limites. » Ce n'est pas que les exigences de l'art moderne et le souvenir de ses études en Italie ne viennent parfois le remplir d'amertume au point de lui

* Voir la livraison de novembre 1878, pp. 366-373.

arracher ce cri de l'artiste épris de l'idéal : « Quel malheur d'être obligé de passer sa vie à tailler des habits et des bottes, après avoir étudié le beau et s'en être imprégné le plus possible !... C'est l'homme, tel qu'il est sorti de la main du Créateur, que je veux voir; car celui-là est un fils bien-aimé sur lequel le Père s'est complu à répandre ses faveurs; c'est Dieu qui a modelé ses formes et sculpté ses traits. Était-ce donc pour que l'on vînt défigurer son œuvre en l'enveloppant d'absurdes haillons? » Combien de fois il revient, dans ses notes autographes, sur le costume, qui fait de l'homme une caricature, et qui ferait totalement tomber l'art de la sculpture, si les artistes ne faisaient plus que des hommes habillés.

Dans la statue de Bonchamps, qu'il exécuta peu de temps après, il use de tous les moyens, de toutes les ressources propres au grand art de la statuaire. J'emprunte à M. Jouin l'analyse esthétique de ce chef-d'œuvre : « A demi soulevé sur sa litière, s'appuyant sur le bras gauche, le torse nu, les cheveux au vent, le général tire un dernier cri de sa poitrine, tandis que du geste il exige le pardon. L'anxiété, la douleur et ce sentiment dont Shakespeare a si bien dit : la *douce pitié*, se lisent sur ses traits. Bonchamps va mourir, son sang coule, il râle ; aussi les joues contractées, l'œil suppliant, les lèvres ouvertes, disent la prière du chrétien. Mais, si le visage implore, le bras commande. L'homme d'armes a voulu qu'on lui fît traverser les rangs décimés de ses soldats, et le geste à l'aide duquel il leur impose, rassure pleinement le regard. On ne résiste pas à l'autorité d'un tel ordre. Que la parole expire, que le cliquetis des sabres, que les clameurs des prisonniers couvrent la voix du blessé, pour peu qu'on ait aperçu Bonchamps, les républicains seront sauvés. L'oubli des haines, le terme des discordes est assuré. « Grâce pour les prisonniers ! Je le veux, je l'ordonne ! » Ce cri sublime, ne fût-il pas connu du spectateur, s'échappe de la statue de Bonchamps comme une résultante. L'œuvre de David évoque dans un éclair de génie cette existence héroïque qu'elle revêt de l'éternité du marbre. Moderne par le sujet, David est remonté jusqu'à

l'art grec; il a consulté la tradition pendant son travail. Bonchamps peut être considéré comme l'exemplaire achevé du génie national en sculpture. » Cette dette acquittée, l'artiste républicain, tout d'une pièce, refusera plus tard les statues de Charette et de Cathelineau; il fit cependant pour l'église de Verneuil un bas-relief représentant le comte de Frotté fusillé avec ses compagnons.

Parmi ces premiers travaux qui appellent la lumière sur le nom du jeune maître, pourrions-nous oublier ce groupe du *Calvaire* placé dans la cathédrale d'Angers? Trois grandes figures le composent: le Christ, la Vierge et saint Jean. « Si profonde que soit la douleur dont souffrent les deux témoins du Golgotha, l'un des personnages est une mère, l'autre n'est qu'un disciple. David ne pouvait l'oublier: la mère puise à des sources mystérieuses où l'amitié n'atteint pas. Pour qui sait lire, la gradation de l'amour est écrite sur le groupe magistral du *Calvaire*.

Le tombeau du comte de Bourcke est encore de ce temps: tout respire dans cette œuvre le sentiment spiritualiste et chrétien. La jeune veuve de l'ancien ambassadeur de Naples est représentée assise en face d'un hermès que surmonte le portrait du comte: « Le corps, dans son attitude d'abandon, les draperies négligées, le rameau funèbre qui pend le long de sa robe, la nudité des pieds et des bras, expriment le désordre de la douleur. Mais, si le corps de la femme plie sous l'accablement, l'âme tient en réserve de hautes énergies qui donnent au port de la tête quelque chose de royal. Une immense tendresse baigne le visage rayonnant. Les lèvres calmes, l'œil plongé dans la contemplation d'une image adorée, le front reposé, sont imprégnés d'idéal. On dirait qu'il se dégage de ce marbre un hymne discret à la douleur allégée. L'espérance et l'amour sont descendus dans un cœur vidé par la mort. Ils l'ont fait retentir de la divine parole: « Bienheureux ceux qui pleurent », et, pendant qu'une note douloureuse résonnait encore dans les membres affaissés, la tête, transfigurée, confiante, s'était redressée sous la sensation confuse des joies éternelles. L'espérance est personnifiée dans la comtesse de Bourcke, l'épouse vivante et la cendre

inanimée de l'époux ne sont plus séparées par le tombeau : leurs âmes, élevées de terre, se sont rencontrées dans les sphères mystérieuses, et déjà l'attente est à peine un fardeau, tant la béatitude de l'esprit envahit l'être consolé. »

Je n'ai pu résister au plaisir de copier cette éloquente définition d'une œuvre empreinte d'un sentiment si religieux ; et combien de citations pareilles il me faudrait faire ; mais l'espace dont j'ai trop abusé ne me le permet point. Chaque ouvrage du maître est d'ailleurs commenté par M. Jouin avec cette haute raison et ce talent d'analyse, qui le rend saisissant, dans ses grandes lignes comme dans son expression la plus intense.

Si l'habile écrivain forme un gros volume de tous les éléments qui concourent à produire un génie, s'il consacre sans excès toutes les ressources d'une esthétique consommée à l'examen de son œuvre, quelques pages me suffiraient-elles pour donner une idée de cette tâche colossale que David avait assumée et qui remplit, d'une traite en quelque sorte, son existence de 1816 à 1850 ? Être l'historiographe de son temps, éterniser par le marbre et le bronze tous ces nobles fronts que des souvenirs de gloire ou d'infortune entourent d'une auréole, telle a été sa mission. A ceux-ci la statue, à ceux-là le buste, au plus grand nombre la médaille. Ce médailler innombrable, 700 pièces environ, suffirait à lui seul pour établir une renommée : c'est une sorte de monnaie courante, mise à la portée de tous, reproduisant les illustrations contemporaines. Il en est bien peu qui se soient soustraites à l'honneur de figurer dans cette merveilleuse galerie de profils. « J'ai toujours été profondément remué par la vue d'un profil, disait David. La face vous regarde, le profil est en relation avec d'autres êtres ; il va fuir, il ne vous voit même pas. La face vous montre plusieurs traits et est plus difficile à analyser. Le profil c'est l'unité. Le profil du visage donne la réalité de la vie, tandis que la face n'en donne qu'une fiction. »

David avait modelé à Rome le médaillon d'Hérold, pensionnaire comme lui à la Villa Médicis. Il préludait ainsi à cette longue et brillante série de portraits qui devaient, pendant des

années, occuper ses veilles et ses loisirs. Il n'est personne qui, ayant visité le musée David à Angers, ne se soit longtemps arrêté devant ces silhouettes animées, sobres d'exécution, ayant si peu de relief et tant de modelé. Rien n'est plus vivant, c'est le croquis du maître; tout accent, toute poésie. Parmi ces médaillons on retrouve Haudaudine, le Régulus nantais. David était allé le trouver à Nantes, où le héros habitait, et lui avait offert son médaillon. Le temps n'est plus, en effet, où de hauts personnages, des souverains, honoraient l'artiste et s'honoraient eux-mêmes en allant au devant de ses désirs, se faisaient un devoir et un plaisir de pénétrer dans cette retraite mystérieuse où l'œuvre de génie s'élabore, et mettaient leurs nobles figures en présence du maître; il n'en est plus ainsi, je le répète. David s'écrie avec amertume: « Je poursuis ma galerie des contemporains, malgré les dégoûts à essuyer. Pour obtenir de faire un portrait, il faudrait, pour ainsi dire, se mettre à genoux devant l'homme qui brûle de l'avoir. Je suis étonné que ma timidité disparaisse lorsqu'il s'agit de pareilles choses. Je ne vois plus que l'œuvre, j'oublie l'homme. Je deviens indulgent pour cette pauvre carcasse humaine, esclave des moindres accidents de l'atmosphère et des piqûres de la civilisation. Je n'envisage que le génie : c'est devant lui que je m'incline, car il est immortel. La carcasse disparaîtra bientôt, et pour toujours. Ces messieurs ne viendraient pas chez moi, mais je n'y tiens pas. On me rencontre avec une petite ardoise, courant comme si j'allais voir l'immortalité. »

Bien que David traite de simple feuilleton, une sorte de passe-temps, ces notes expressives prises sur la face humaine, il y exprime, pour ainsi dire, la quintessence de son talent. Les médailles occupent le plus souvent ses veilles; il réserve ses jours à la sculpture monumentale, à cette légion de statues qui rappellent à tous les pages les plus glorieuses de notre histoire nationale, les plus grands noms et les plus populaires; pour n'en citer que quelques-uns, parmi les anciens, Gerbert, le roi René, Ambroise Paré, Riquet, Pierre Corneille, Racine, Fénelon, Gutenberg, etc.; chez les modernes: le général Foy, Cuvier, Bernardin de Saint-Pierre, Casimir Delavigne,

Larrey, Bichat et combien d'autres! Je ne parle point des bustes, qui sont innombrables et marqués du sceau du génie: Lamartine, Châteaubriand, Victor Hugo, Gœthe, etc...

Je voudrais m'arrêter, mais le sujet m'entraîne. Puis-je omettre les grands travaux de sculpture monumentale, sur lesquels David comptait à juste titre pour sa renommée durable? Quelques-uns ne lui valurent, hélas! que de cruelles déceptions: au théâtre de l'Odéon, la décoration de la coupole et de la frise détruite par l'incendie; au Panthéon, l'important bas-relief du fronton, qui échappa par miracle aux passions liguées pour le faire démolir et fut découvert longtemps après le dernier coup de ciseau; enfin, et j'en passe, à Aix, la porte triomphale, puissante conception d'où se dégage le plus ardent patriotisme.

Parmi tant d'ouvrages, dont je ne cite qu'une partie et qui témoignent d'une activité prodigieuse, il en est deux surtout qui caractérisent le maître et résument son génie: je veux parler de la *Jeune Grecque* et de *Philopœmen*. David écrit dans ses mélanges: « Aussitôt que j'eus connaissance de la mort de Marco Botzaris, je formai le projet de lui élever un monument. Je cherchai dans mes souvenirs allégoriques une pensée qui pût rendre dignement ma profonde admiration pour ce grand homme; mais tout me paraissait emphatique. J'attendis l'inspiration. Un jour, me promenant dans un cimetière, je vis une petite fille, à genoux sur un tombeau, épeler avec son doigt l'inscription qui y était gravée. J'avais trouvé ma composition ». Cette naïve et touchante figure qui surmonte le monument de Botzaris, n'est plus un enfant, ce n'est pas encore une femme. Il y avait de l'audace, de la part de l'artiste, à étudier cette nuance fugitive de l'âge de transition, nuance délicate et charmante que les anciens ont à peine entrevue : les adultes chez les Grecs, rompus de bonne heure aux exercices du gymnase, ont les membres pleins et arrêtés de l'éphèbe. Cette élégie plastique inspira au maître une de ces pages brûlantes de fièvre, où le cœur de l'artiste, épris de son œuvre, se déchire à la pensée de se séparer de

la création de ses rêves. « Te voilà terminée, chère enfant; tu vas quitter notre France, pour ce beau pays de Grèce! Je t'aimais tant! Ah! je t'aimais comme un père tendre aime sa fille, même malgré ses défauts, qu'il connaît si bien! Tu vas quitter le pays des nobles inspirations et des grandes œuvres pour celui qui les fit germer dans le monde. Le soleil de l'Attique, dont nous n'avons ici que les pâles reflets, te réchauffera. Lorsque l'astre montera dans l'azur, comme une pensée du Christ, un de ses rayons se posera sur ton front mélancolique; car tu es bien triste, ô ma pauvre enfant! Sur ce monument funèbre, tu es l'allégorie de la vie humaine, que l'homme passe presque entièrement sur les tombeaux des êtres qui lui furent chers. »

Au déclin de sa vie, lorsque David, proscrit, passera, comme une âme en peine, à travers l'Europe, et dirigera ses pas jusqu'à Missolonghi, il reverra cette fraîche et charmante créature de son ciseau; mais, hélas! sillonnée de coups de sabre et mutilée: « Voilà donc cette statue, composée avec tant d'amour, travaillée avec tant de soins, de fatigues, d'émotions, que j'ai exilée du sol natal en mémoire d'un héros, et dont j'ai confié la garde à un peuple de sauvages! Œuvre chérie, tu te retrouves aujourd'hui vis-à-vis de ton auteur, exilé comme toi, et comme toi mutilé par le cœur, errant à la recherche des six pieds de terre qui couvriront sa dépouille, et où il goûtera le repos éternel!... » — A la vue de ce débris, dont les Vandales de notre temps ont fait prématurément un *antique*, combien sont vraies ces réflexions qu'adressait David à un de ses poètes préférés: « Pauvres artistes que nous sommes, il nous faut ceindre le tablier, frapper à coups de maillet, jouer de la lime et du ciseau, pour tirer, à la sueur de nos fronts, des veines du marbre, ce que vous, dramaturges, conteurs, romanciers ou lyriques, vous créez, à toute heure du jour ou de la nuit, avec un bout de plume sur un bout de papier. Vos heures sont nos jours, vos jours sont nos années; et, tandis que vos œuvres se multiplient autour de vous sur l'aile de la presse, ou se répercutent sur les lèvres, ou s'abritent dans les mémoires, c'est en un coin du monde, inexorablement

clouées au lieu de leur destination, que demeurent les nôtres, à la merci des coups de foudre, des coups de vent, des coups de sabre, des coups de pierre d'un enfant ». Les éléments avaient respecté l'œuvre du statuaire; ceux qui avaient commis cet acte inouï de brutalité, ce n'étaient pas des enfants, inconscients de leurs actes, c'étaient des hommes sachant ce qu'ils faisaient, jaloux peut-être d'une renommée étrangère; c'étaient les descendants dégénérés de cette race héroïque et artiste qui mettait au rang de ses dieux les Phidias, les Ictinus, les Polygnote.

Le *Philopœmen* est l'œuvre de David qui devait soulever la plus violente polémique. L'artiste a représenté le dernier des Grecs après la bataille de Sellasie, retirant de sa cuisse un javelot qui s'y était brisé. Cette statue est tout imprégnée de passion et de vie; c'est l'art moderne dans ce qu'il a créé de plus palpitant, sans exclusion de l'idéal. Le souffle vigoureux de Michel-Ange circule dans cette imposante figure du guerrier, dont la tête, empreinte de la douleur qu'il dompte, se retourne, menaçante encore, vers l'ennemi.

Que de défauts l'envie n'a-t-elle pas cherché à relever dans ce chef-d'œuvre, digne des meilleures époques de la sculpture! L'âge du héros, son mouvement, son attitude, ont été amèrement critiqués. Aux uns David a répondu lui-même: « Dans la statue de Philopœmen, j'ai eu bien plutôt l'intention de représenter le dernier des Grecs que de rester dans la vérité historique. Aussi ai-je pris mon héros à l'âge mûr. La nature a déposé dans le cœur de l'homme un sentiment universel: plus on avance dans la vie, plus on s'y cramponne. »

GUSTAVE MARQUERIE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LES LIVRES D'ÉTRENNES

Histoire de France racontée a mes petits-enfants, par M. Guizot et Mme de Witt; nouv. série, tome Ier; — Nouvelle Géographie universelle, par É. Reclus, tome IV; — Le Tour du Monde et le Journal de la Jeunesse, année 1878; — Connais-toi toi-même, *notions de physiologie*, par Louis Figuier; — A travers le Continent mystérieux, par Stanley, 2 vol.; — L'Héritière de Vauclain, par Mme Colomb; — Les Pilotes d'Ango, par M. Cahun; — Le Neveu de l'oncle Placide, par M. J. Girardin; — Mœurs et caractères des Peuples, par R. Cortambert; — Cent récits d'histoire naturelle, par Delon; — Le Téléphone et le Phonographe, par M. du Moncel; — La Migration des Oiseaux, par M. de Brévans; — La Musique, par M. Colomb; — Les sept Merveilles du Monde, par M. L. Augey; — Aventures et mésaventures du baron de Münchausen, par Levoisin; — Hachette.

Histoire de France. — Après deux années d'interruption, employées à publier l'*Histoire d'Angleterre*, Mme de Witt reprend, d'après les leçons orales et manuscrites de son illustre père, la suite de leur œuvre commune, l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. Les cinq volumes de la première série s'arrêtaient à cette date fatidique de 1789, fin d'un monde et commencement d'un autre. Le sixième tome comprend l'orageuse et sanglante période de la Révolution et s'arrête à 1808, point culminant de l'Empire. Sans doute nous ne saurions souscrire entièrement à tous les jugements de l'auteur, ou plutôt des auteurs; et comment s'en étonner? La période historique dont ils s'occupent n'est-elle pas la plus affreusement troublée qui fut jamais, et n'a-t-elle pas inauguré cette anarchie morale dans laquelle nous nous débattons depuis un siècle bientôt? Reconnaissons, toutefois, qu'en général les appréciations du couple historien, sur des hommes et des choses si difficiles à juger de sens rassis, sont empreintes de modération et de

sagesse. On sait quelles salutaires leçons la haute et ferme raison de M. Guizot avait su puiser dans l'expérience de nos commotions politiques, et quel noble repentir, malheureusement trop tardif, il témoigne dans ses *Mémoires* de la part plus ou moins directe qu'il a pu y prendre. De ces leçons et de cette expérience nous avons ici le filial écho.

La valeur historique du texte est rehaussée par l'appoint d'une centaine de gravures, — scènes, portraits, costumes, vues de monuments, — dont les éléments sont empruntés aux sources les plus sûres.

Nouvelle géographie universelle. — Dans nos précédents comptes rendus, nous avons parlé des trois premiers volumes de cet ouvrage, où étaient successivement étudiées l'Europe méridionale, l'Europe centrale et la France. Le 4e tome traite de l'Europe nord-occidentale : *Belgique* et *Hollande,* ces deux pays, petits par l'étendue, mais grands par le degré de civilisation matérielle auquel ils sont parvenus ; *Iles Britanniques,* également si médiocres en surface, mais si puissantes par la prodigieuse expansion de leurs races et de leur commerce, qui en fait le plus vaste empire politique et colonial du monde.

Le sujet comportait des développements que M. Elisée Reclus a su lui donner avec cette variété, cette abondance d'érudition à laquelle rien n'échappe de ce qui s'écrit sur ces matières dans les diverses langues de l'Europe. Géographie physique et civile, météorologie, climatologie, ethnographie, commerce, industrie, mœurs : rien n'est oublié de ce qui regarde à la fois la terre et ses habitants.

Illustré de 81 vues et types gravés sur bois et de 211 cartes, dont six grandes en couleurs tirées à part ; le volume s'ouvre par une savante étude de l'Atlantique boréal, de ses courants, de sa faune et de sa flore, de la température de ses diverses zones en surface et en profondeur, etc., et se ferme par la description des îles extrêmes qu'il baigne, les Fœrœr, l'Islande, présumée l'*ultima Thule* des anciens, et Jan-Mayen.

Tout en faisant encore nos réserves sur certaines appréciations et insinuations historiques et autres de l'auteur, nous ne pourrions que répéter les éloges que nous avons déjà donnés à ce grand ou-

vrage, qui restera, dans son genre, l'un des plus importants et des plus complets de ce siècle.

Le TOUR DU MONDE est toujours ce magnifique recueil où prennent place tour à tour les relations originales ou traduites des voyageurs contemporains, français et étrangers, dans les diverses parties du monde. — Cette fois nous visitons le Pérou et les Andes, avec M. Wiener, l'audacieux escaladeur du *Pic de Paris*, la plus haute cime atteinte jusqu'ici ; — avec le capitaine Chapmann, cette Asie centrale que se disputent l'Angleterre et la Russie ; avec le commandant Brossard de Corbigny, le port annamite de Hué, où trône ce féroce Tu-Duc, le bourreau de nos missionnaires ; avec un savant naturaliste, M. André, l'Amérique équinoxiale, ses paysages superbes et tourmentés ; avec M. de Lamothe, le Canada et sa nature non moins grandiose, bien que plus austère ; avec M. Belle, la Grèce, aux resplendissants souvenirs ; avec M. de Mély, la Russie méridionale et la Crimée ; avec M. Coster, Amsterdam et la Néerlande ; avec M. Pinart, l'île de Pâques, ce rocher perdu aux confins du Grand Océan, si intéressant par ses colossales statues de pierres d'origine inconnue ; avec M. Testevuide, l'île de Chio et le classique Archipel ; avec M. Raffray, un jeune voyageur angevin, la côte du Zanguebar et ses peuples inhospitaliers ; avec M. Marche, le Gabon et le grand fleuve de l'Ogôoué, ce Nil de l'Ouest, aux sources également mystérieuses ; avec Mme P..., les gisements diamantifères de l'Afrique australe, où vient d'être découvert un rival du *Régent*, de l'*Etoile du Sud*, et du *Koh-i-noor*..... A la suite du capitaine Nares et de la dernière expédition anglaise, nous poussons jusqu'aux approches du pôle arctique, plus loin que ne l'avait encore jamais fait aucun explorateur. Enfin, en compagnie de l'intrépide Stanley, nous accomplissons cette immortelle traversée de l'Afrique, dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure.

Toutes ces relations, si diversement intéressantes, sont dignement couronnées par une double revue semestrielle *des Progrès géographiques de l'année 1878*, due à la plume fraternelle et si compétente de nos deux savants collègues, MM. Maunoir et Duveyrier.

Vingt-sept cartes ou plans et 500 gravures enrichissent le texte d'un commentaire aussi attrayant pour les yeux, qu'il est, lui-même, instructif pour l'esprit.

A TRAVERS LE CONTINENT MYSTÉRIEUX. — Lequel de nos lecteurs n'a entendu parler de ce voyage, déjà fameux, qui vient de renouveler, en les complétant, les exploits des Livingstone et des Cameron? Inférieur au premier, Stanley est supérieur au second et par l'étendue des régions parcourues, et par l'importance des découvertes. On se rappelle avec quelle stupéfaction l'Europe, tout d'abord incrédule, apprit, en 1871, qu'un simple journaliste s'en revenait du centre de l'Afrique, où il avait retrouvé et ravitaillé Livingstone. Enhardi par cette première et heureuse tentative, Stanley retournait en Afrique trois années plus tard, fermement résolu à arracher, à son tour, quelques-uns de ses secrets au mystérieux continent noir. Le 12 novembre 1874, il partait de Zanzibar : en août 1877, il apparaissait à Saint-Paul-de-Loanda, après avoir, lui troisième, traversé l'Afrique centrale de part en part. Dans l'intervalle de ces trois années, il avait accompli la circumnavigation complète du grand lac N'yanza d'Oukéroué ou *Victoria*, d'où s'échappe le Nil, et cela seul suffirait à illustrer un autre voyageur ; il avait vu se jeter dans ce même lac la rivière *Chimyiou*, vraisemblablement la source la plus méridionale du Nil, lequel serait ainsi le plus long fleuve du monde, sinon le plus puissant ; il avait exploré, après Speke et Burton, ses découvreurs, après Livingstone et Cameron, cette autre mer intérieure, le Tanganyika, ainsi que l'équivoque Loukouga, qui, affluent ou effluent, la relie au grand fleuve Loualâba ; — enfin, plus heureux que ses deux devanciers, il avait pu, après avoir franchi cinquante-sept cataractes et livré trente-deux combats, descendre cet Amazone africain jusqu'à son embouchure dans l'océan Atlantique, et s'assurer de son identité avec le Zaïre ou Congo : découverte capitale, qui fixe l'un des points principaux de l'hydrographie de l'Afrique. Pendant ce long voyage, incidenté des plus dramatiques péripéties, fertile en périls de toute nature, Stanley vit tomber à ses côtés jusqu'à 173 de ses compagnons, dont trois Anglais. De tels chiffres se passent de commentaire.

Naguère il nous était donné d'entendre le jeune voyageur américain, remis de ses fatigues et de ses trop légitimes émotions, nous narrer ses aventures du ton modeste et simple d'un homme qui aurait fait la chose la plus ordinaire.

La relation écrite et beaucoup plus complète que nous annon-

çons, restera comme l'un des chapitres les plus importants de l'histoire des découvertes africaines.

Le cours de cette histoire se continue.

Plusieurs missions européennes sont en marche vers l'intérieur de l'Afrique. Un Français, un prêtre, M. l'abbé Debaize, est en voie de les devancer et a peut-être déjà, à l'heure où nous écrivons ces lignes, franchi les frontières de l'Ounyamouezi, la riante *Terre de la Lune*, pendant que, au bord opposé, une autre expédition française, ayant à sa tête M. de Brazza, un jeune et intrépide officier de marine, continue, malgré les maladies et l'hostilité des tribus riveraines, à remonter le haut Ogôoué, cet autre fleuve énigmatique, qui n'est peut-être qu'une branche du Loualâba-Zaïre.

Le JOURNAL DE LA JEUNESSE continue de nous apporter son contingent annuel d'articles, tour à tour amusants ou instructifs, signés des noms les plus aimés des jeunes lecteurs, et illustrés à profusion de ces images, grandes et petites, qui charment si fort leurs yeux, tout en gravant plus profondément dans leur mémoire les choses et les faits.

Telle est d'ailleurs la richesse de cet autre *Magasin d'instruction et d'éducation* que, sans trop l'appauvrir, plusieurs ouvrages, ayant chacun leur intérêt particulier, ont pu en être extraits et tirés à part. C'est d'abord l'œuvre nouvelle de la gracieuse romancière vendéenne, Mme Colomb, l'*Héritière de Vauclain*, composition des plus attachantes, qui se distingue par le même talent de narration et la même irréprochable morale que ses aînées. Puis viennent : M. J. Girardin, autre fournisseur habituel de la maison, et la seconde partie de son *Neveu de l'oncle Placide*, que voudront se procurer tous les lecteurs de la première ; — les *Pilotes d'Ango*, romanesque récit des expéditions commerciales et autres du fameux armateur dieppois, que M. Léon Cahun nous donne comme pendant de ses *Aventures du capitaine* carthaginois *Magon*, et des scènes mongoles de sa *Bannière bleue;* — le *Charmeur de serpents*, épisode emprunté par M. Rousselet à ses souvenirs de voyage dans l'Inde des rajahs ; etc.

CONNAIS-TOI TOI-MÊME. — Le γνῶτι σεαυτόν, précepte tout moral, du philosophe antique, M. Figuier l'applique à l'homme physique. Le célèbre vulgarisateur, à qui déjà nous devions quasi toute une

bibliothèque sur presque toutes les branches de la science, traite cette fois de la *Physiologie*, ce chapitre tout moderne, pour ne pas dire contemporain, de l'anthropologie et même de la zoologie en général, dont les progrès sont dus en grande partie à des Français, Magendie, Lordat, l'illustre Claude Bernard, etc., et à leurs élèves, M. Marey, entre autres, et M. Paul Bert, qui gaspille dans la politique radicale, au détriment de la science, de remarquables facultés.

M. Figuier n'a pas eu la prétention d'écrire un traité *ex professo* sur cette matière, si délicate et encore si pleine de mystères, dont quelques-uns, notamment ceux qui touchent plus étroitement à l'énigme de la vie, ne seront, sans doute, jamais entièrement dévoilés.

La prétention, plus modeste, de notre auteur, a été simplement d'esquisser un ensemble de notions à la portée de la jeunesse studieuse et des gens du monde. Grâce à lui, ses lecteurs se *connaîtront eux-mêmes*, non point à fond, mais au moins dans les principaux ressorts de leur organisme physique, si merveilleux et dans lequel cependant tant de savants, ou soi-disants tels, refusent de reconnaître la main d'un suprême organisateur. Hâtons-nous de dire que M. Figuier n'est pas de ceux-là et qu'il se proclame hautement spiritualiste et théiste, ce qui est quasi du courage à l'heure actuelle (les dernières lignes de son livre, *in caudâ venenum*, trahissent toutefois encore la trace des chimères, à la fois extra-scientifiques et extra-chrétiennes, de son *Lendemain de la mort*).

La *Bibliothèque des Merveilles* nous offre tout d'abord cette trinité d'étonnantes inventions qui émeuvent en ce moment les deux mondes : le *Téléphone* de Graham Bell, le *Microphone* de Hughes, et le *Phonographe* d'Edison, ce prodige d'intuition scientifique qui, à l'âge de 31 ans, a déjà rempli la carrière de plusieurs inventeurs. Déjà le *Téléphone*, ce télégraphe parlant, dont la portée s'étend à 600 kilomètres et plus, permet, combiné avec le *Microphone*, ce microscope vocal ou amplificateur des sons, d'entendre à distance des discours, des concerts, des opéras entiers ! Quant à cette étrange machine parlante appelée *Phonographe*, nous avouons l'avoir vue et entendue plusieurs fois, sans parvenir à comprendre comment, avec son mécanisme si peu compliqué, elle enregistre et reproduit les vibra-

tions de l'air avec une si surprenante exactitude, au point de répéter, non-seulement les sons, mais encore la parole articulée dans ses plus délicates inflexions, — phénomène qui, d'ailleurs, se reproduit à chaque instant, en partie du moins, sans que nous y prenions garde, dans ce phonographe naturel que nous appelons notre oreille.

Un éminent électricien, M. le comte du Moncel, s'est chargé de nous expliquer ces belles découvertes qui, nées d'hier, nous stupéfient, et qui, de plus en plus perfectionnées, verront s'étendre le cercle de leurs applications jusqu'à un degré que nous ne pouvons prévoir.

Dans la *Migration des oiseaux*, M. de Brévans nous fait suivre les nomades tribus ailées, à travers ces voyages périodiques qu'un mystérieux et sûr instinct leur fait entreprendre, de l'ouest à l'est et de l'est à l'ouest, du nord au sud et du sud au nord, jusqu'à ces rochers glacés des mers arctiques et antarctiques, où, pendant le court été polaire, leurs vols sont à ce point pressés que, suivant le mot d'un voyageur, ils forment comme un ouragan de plumes! Procéder plus librement au providentiel travail de la reproduction, ou, comme l'hirondelle et le rossignol, poursuivre de zone en zone les insectes que fait éclore la chaleur : telles sont, plus encore que le froid et le chaud, les causes déterminantes de ces migrations annuelles.

M. Colomb, mari, si nous ne nous trompons pas, de Mme Colomb citée plus haut, nous parle en expert de la *Musique*, de ses lois, de ses modes, de son expression, des instruments variés dont elle se sert et dont elle s'est servie, de son influence physiologique, morale et thérapeutique sur l'homme, et même de ses effets sur les animaux.

Seriez-vous curieux d'apprendre ce que sont devenues les fameuses *Sept Merveilles* du monde ancien? Demandez-le à M. Lucien Augey, qui revient de visiter ces monuments ou plutôt les lieux où ils furent, car de la plupart il ne reste plus rien, pas même des ruines. Seules, les indestructibles pyramides d'Égypte sont encore debout, malgré leur âge de 40 à 50 siècles! Colosse de Rhodes, tombeau de Mausole, temple de Diane à Éphèse, phare d'Alexandrie, statue de Jupiter Olympien par Phidias, jardins suspendus de Sémiramis à Babylone, ont disparu sous le travail destructeur de l'homme et du temps. Le pèlerinage que nous fait faire M. Augey à la recherche

des traces, le plus souvent introuvables, de ces éphémères *Merveilles,* est plein d'un philosophique enseignement sur la fragilité des œuvres de l'homme, moins fragiles encore que lui!

Pour peindre les *Mœurs et caractères des peuples* de l'Europe et de l'Afrique, notre sympathique collègue M. R. Cortambert, a composé comme une mosaïque d'articles empruntés aux voyageurs et aux écrivains les plus autorisés, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour son précédent ouvrage : *Voyage pittoresque à travers le monde.*

Les *Cent Récits d'histoire naturelle,* par M. Delon, composent toute une série de monographies zoologiques, dont l'attrait est encore accru par les nombreuses vignettes dont elles sont accompagnées.

Annonçons enfin, pour l'*esbattement* des petits, voire des grands enfants, les héroï-comiques *Aventures et mésaventures du baron de Münchausen,* une légende populaire d'outre-Rhin, proche parente de celle de notre *Marquis de Crac:* 90 pages de texte et 18 planches coloriées, grand format, suffisent à peine à nous narrer, à chanter plutôt cette abracadabrante épopée, où se succèdent les épisodes, plus incroyables les uns que les autres.

LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE, par Alp. Dantier, 2 vol. in-4°, illustrés. — HISTOIRE ABRÉGÉE DES BEAUX-ARTS, par Félix Clément; ALBERT DÜRER, *sa vie et ses œuvres,* par Thausing; LES RUES DU VIEUX PARIS, par V. Fournel : 3 vol. gr. in-8°, illustrés : — Didot et Cie.

LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE. — Véritable livre d'or de la femme chrétienne, ce livre est un monument élevé à la gloire du sexe physiquement le plus faible, mais qui, transfiguré par la foi, se montra si souvent le plus fort. Martyre, sainte, héroïne, la femme chrétienne a donné son sang, sa vie, ses vertus, à sa religion et à sa patrie, pour la glorification de l'une et le salut de l'autre. Et cela n'est-il pas particulièrement vrai de la femme française, le type le plus achevé peut-être de la chrétienne? Aussi, dans cette galerie d'honneur, occupe-t-elle comparativement la place la plus large et la plus distinguée, à commencer par Clotilde, qui fonda le royaume très-chrétien, dont elle fut pour ainsi parler la marraine aux fonts baptismaux de Reims, et Jeanne d'Arc, qui le sauva. Impératrices, reines et princesses, fondatrices d'ordres et simples religieuses;

femmes politiques et guerrières; poètes et écrivains, etc. : — M. Dantier passe en revue, par ordre chronologique, tous les genres d'illustrations féminines de vertus et de talents, depuis les patriciennes Plautilla et Pomponia Grœcina des temps apostoliques, jusqu'à nos contemporaines Mme Swetchine et Eugénie de Guérin. L'historien des *Couvents bénédictins d'Italie* s'est montré à la hauteur de cet autre sujet, plus riche encore et plus beau. Sans doute, dans cette longue série de portraits qui n'embrasse pas moins de dix-huit siècles, nous aurions à regretter encore plus d'une omission, celle, par exemple, de Marie-Antoinette et de la « céleste Élisabeth », qui n'eussent pas déparé le voisinage de leur sœur en martyre, Marie Stuart; mais le peintre devait se borner.

Deux cents planches, empruntées aux monuments de l'art, contribuent à faire de ce livre l'un des cadeaux d'étrennes les plus dignes d'être offerts aux jeunes femmes et aux jeunes filles du monde, auxquelles il s'adresse tout spécialement.

L'Histoire abrégée des beaux-arts, de M. Félix Clément, ne vise point à remplacer les volumineuses publications générales et les nombreuses monographies écrites sur ce vaste et complexe sujet, mais simplement à offrir des unes et des autres un succinct abrégé, à présenter à l'homme du monde et même à l'artiste une suite de notices substantielles, tant sur les écoles que sur les différents genres artistiques et les plus célèbres représentants des unes et des autres. Prenant pour guide une esthétique à la fois large et saine, le savant auteur poursuit les manifestations de l'art, si variées et parfois même opposées en apparence, à travers les peuples et les âges, chez les Hébreux, les Égyptiens, les Assyriens, les Mèdes et les Perses, les Grecs et les Romains, les Hindous, les Chinois, les Américains, les Celtes, les Arabes, et surtout chez les divers peuples chrétiens, qui ont su élever l'art, sous toutes ses formes, à son plus haut idéal. Il n'est pas jusqu'à l'art *Khmer*, tenant à la fois de l'Inde et de l'Égypte, et à ses grandioses débris, récemment découverts au fond des forêts marécageuses du Cambodge et du Laos, surtout dans les ruines de la grande cité d'*Angkhôr-Thôm*, la Babylone indo-chinoise, dont l'histoire reste un mystère, — qui n'aient, en passant, leur mention fort justifiée. Aucune, par contre, n'est accordée à l'art japonais, qui vient de briller d'un si vif éclat

à l'Exposition universelle : regrettable lacune, à combler dans une prochaine édition.

Si jamais livre demanda d'être illustré, ce fut assurément celui-ci : 150 œuvres célèbres des différentes écoles ou types de monuments, reproduits par le burin, répondent largement à ce *desideratum*.

ALBERT DÜRER, *sa vie et ses œuvres*. — Chapitre développé du sujet traité dans le précédent ouvrage, ce livre est proprement la première biographie complète du célèbre maître de Nuremberg, sur lequel nous n'avions que des renseignements insuffisants, confondus le plus souvent avec l'histoire générale des écoles. Une aussi regrettable lacune est aujourd'hui amplement comblée, grâce au consciencieux travail de M. Thausing, lequel, traduit par M. Gruyer avec une égale compétence littéraire et artistique, abonde en faits intéressants dans le double domaine de l'art et de l'histoire des XVe et XVIe siècles. Outre qu'elle est plus correcte que l'original allemand, la traduction française offre aux amateurs la reproduction de 75 des innombrables œuvres du grand et fécond artiste, qui mania avec une égale habileté le pinceau du peintre, le burin du chalchographe et du xylographe, la pointe de l'aquafortiste et même l'ébauchoir du sculpteur et le tire-ligne de l'architecte, sans parler de la plume de l'écrivain. Ce livre d'érudition est donc en même temps un livre de luxe : deux titres pour un à la faveur du public. Ajoutons toutefois que la note *réformée* domine, surtout à la fin de l'ouvrage.

LES RUES DU VIEUX-PARIS. — Tout en semant chaque jour, en millionnaire prodigue, son esprit, son érudition et son ferme bon sens si finement aiguisé, à travers journaux, petits et grands, *magazines*, revues, etc., comment M. Victor Fournel, assurément l'un des polygraphes les plus féconds de ce temps-ci, trouve-t-il encore le moyen de publier par-ci par-là un volume, et toujours des plus étudiés, des plus riches de faits? Je ne me charge pas d'expliquer ce phénomène d'exubérante production. Toujours est-il qu'en voici encore un échantillon, et non des moins intéressants, sinon tout à fait nouveau, du moins rajeuni et complété. Avec une connaissance parfaite des mille curieux détails d'un tel sujet, le spirituel écrivain nous déroule, dans cette forme vive, alerte et colorée qui lui est propre, le pittoresque tableau des rues de l'ancien Paris, les scènes

bruyantes et variées de sa vie en plein air : fêtes nationales, religieuses ou populaires, spectacles, jeux, petits métiers, industries nomades, marchés et halles, figures et types célèbres, etc., — le tout décrit d'après les documents les plus authentiques ; 150 gravures copiées sur des estampes de l'époque, achèvent de faire revivre à nos yeux un temps plus éloigné encore moralement que chronologiquement.

Puisque l'occasion nous en est offerte et bien qu'il ne s'agisse plus ici d'un livre proprement d'étrennes, ajoutons que la même librairie vient de publier un nouveau volume de *Mémoires sur la Révolution*, comprenant trois opuscules devenus fort rares et quasi inédits : *Mémoires* de Senart *sur les comités de la Convention*, dont il fut l'un des secrétaires; *Les Prisons en 1793*, par la comtesse de Bohm, née de Girardin, prisonnière au château de Chantilly ; et *Correspondance* du poète Roucher, l'infortuné compagnon de guillotine d'André Chénier, ces *Miei Prigioni*, si touchantes aussi, de l'un des innombrables Silvio Pellico de la Terreur. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire si affreusement dramatique de cette sanglante époque, que de fanatiques sectaires ne demanderaient pas mieux que de faire revivre, et dont il est d'autant plus opportun de rappeler les sinistres souvenirs, tiendront à donner place dans leur bibliothèque à ce nouveau dossier de dépositions accusatrices de témoins oculaires.

SAINT LOUIS, par M. Wallon; SAINTE ELISABETH DE HONGRIE, par le comte de Montalembert : 2 vol. petit in-4°, illustrés; THÉATRE CHOISI DE MOLIÈRE, tome II : — A. Mame.

L'*Histoire de saint Louis* par M. Wallon, n'en est plus à faire ses preuves. Publiée, il y a quelques années déjà, elle a eu plusieurs éditions qui attestent à la fois son mérite et son succès.

Pour un historien chrétien et français, un tel sujet avait un particulier attrait. Voltaire lui-même a parlé sur le même ton que Bossuet, de ce souverain, unique peut-être, qui éleva si haut les qualités et les vertus de l'homme, du roi et du saint tout ensemble ; type du Français par excellence, vaillant et spirituel, aimable et enjoué ; grand justicier, au cœur si tendre pour les petits et les persécutés ; prince éminemment charitable et hospitalier, qui créa pour les infirmes et les malades des refuges dont le modèle n'exis-

tait pas encore; protecteur vraiment royal des lettres et des arts, sous l'inspiration duquel s'épanouirent une littérature aussi puissante que variée, et une magnifique floraison de pierre dont la Sainte-Chapelle, cet incomparable joyau architectural, suffirait à attester la splendeur; habile capitaine, vigilant administrateur, ferme redresseur d'abus et d'injustices; roi jaloux d'assurer le bonheur de son peuple, la grandeur et l'indépendance de son pays, en même temps que saint aux mystiques effusions, aux effrayantes austérités.

Quel ensemble! La foi religieuse et la science historique de M. Wallon se sont unies paur nous peindre dignement ce long et fécond règne de 44 ans, pour nous esquisser le tableau général du temps dont saint Louis fut la plus complète personnification, de ce grand XIIIe siècle, qu'au seul point de vue littéraire, MM. Victor Le Clerc et Littré n'hésitent pas à comparer à celui même de Louis XIV. Arts, littérature, institutions sociales et politiques, si peu connues et si mal jugées; féodalité aux rouages compliqués, mœurs populaires, etc. : M. Wallon nous expose le tout avec cet esprit exact, clair et mesuré, qui caractérise son talent, avec cette conscience scrupuleuse qui n'omet rien d'essentiel et sait mettre à profit les documents anciens et nouveaux publiés sur la matière.

A son récit, déjà si complet, de savants spécialistes, MM. Demay, A. de Barthélemy, Longnon, etc., ont ajouté des *Eclaircissements* archéologiques, héraldiques et géographiques, pleins de curieux détails.

Enfin, toute une cohorte d'artistes distingués est venue enrichir *Eclaircissements* et récit d'un véritable musée, composé de près de 300 figures, dont neuf lithochromies et 22 grandes planches, reproduisant soit les principales peintures et sculptures consacrées à saint Louis dans les divers temps, soit les plus célèbres types de l'art du XIIIe siècle : cathédrales, monuments d'architecture militaire et civile, fresques, verrières, joaillerie, émaux, etc.

Le résultat du travail combiné de ces divers collaborateurs a produit un magnifique ouvrage, qui vient de dignement figurer parmi les merveilles de tout genre récemment exposées au Champ-de-Mars.

— Avons-nous besoin de dire que la vie de *Sainte Elisabeth de*

Hongrie, par M. de Montalembert, n'est également qu'une réimpression ? Mais de combien cette édition nouvelle l'emporte sur les précédentes ! Jamais ce célèbre ouvrage ne s'était vu revêtu d'une parure aussi digne de sa haute valeur hagiographique et littéraire.

L'éloge du livre n'est plus à faire : « vie d'une grande sainte par un grand écrivain », il associe fraternellement la mémoire de l'une des bienheureuses les plus populaires du moyen âge à l'un des noms les plus éclatants et les plus justement sympathiques parmi ceux des écrivains de ce siècle. On sait que ce fut pendant sa jeunesse, dans la première verdeur de son talent à la fois si fort et si tendre, avec les premières flammes de ce cœur si ardent, récemment ébranlé par d'intimes commotions, que Montalembert écrivit ce livre, attiré comme magnétiquement par une sympathie instinctive vers cette jeune duchesse de Thuringe qui, mariée à seize ans, veuve à vingt, morte à vingt-quatre, réunit dans sa courte existence toutes les vicissitudes humaines, alliées à l'éclat des plus héroïques vertus. De la collaboration, si j'ose dire, du jeune historien et de sa jeune héroïne, est née une œuvre jeune comme eux, vive, charmante entre toutes, véritable fleur des vertus de l'une et du talent naissant de l'autre, pour tout dire, l'un des plus beaux livres de ce temps, « perle du moyen âge enchâssée dans l'art moderne. » Ce fut cet ouvrage et particulièrement l'éloquente et savante introduction dont il est précédé, qui, en éclairant d'un jour alors tout nouveau les obscurités du moyen âge, les merveilles littéraires et artistiques, ignorées ou méconnues, de sa foi, inaugura cette réaction en faveur de tout un passé calomnié, la réhabilitation de ces deux choses augustes si longtemps dédaignées : la sainteté chrétienne et l'art chrétien.

Nous aurons fait un assez bel éloge de cette réédition en ajoutant que l'ornementation artistique dont elle l'a enrichi, rehausse encore le prix d'un tel livre. De même que pour le *Saint Louis* de M. Wallon, l'illustration encore ici est à la fois artistique et archéologique : 36 planches, hors texte, dont huit en chromo, reproduisent autant des plus belles œuvres de la peinture et de la sculpture, inspirées par la vie de sainte Elisabeth, depuis Orcagna, A. Dürer et Fra Angelico, jusqu'à Overbeck, H. Flandrin et notre jeune compatriote M. Luc-Olivier Merson ; 130 dessins, intercalés dans le texte, nous rendent, d'après nature, les lieux, les sites, les

monuments qui furent témoins des courtes joies, des douleurs et des vertus de la bienheureuse.

L'ensemble de ces compositions constitue une illustration sévère en même temps que charmante. Forme et fond, c'est là vraiment un délicieux ouvrage.

— De saint Louis et de sa digne contemporaine sainte Elisabeth, ces deux gloires du XIIIe siècle, passer à Molière, c'est moralement tomber de haut ! Littérairement, il est vrai, il n'en est pas ainsi, et le prince des auteurs comiques devait justement trouver place dans ce panthéon élevé par la maison Mame aux plus illustres écrivains du siècle de Louis XIV. Nous rendîmes compte ici, l'an passé, du premier volume du *Théâtre choisi de Molière*, déjà publié dans cette riche collection. Le second, qui vient de paraître, ne comprend pas moins de six comédies : l'*Avare*, le *Bourgeois gentilhomme*, les *Femmes savantes*, *M. de Pourceaugnac*, le *Malade imaginaire*, et cette autre farce, au sel peu attique, des *Fourberies de Scapin*, que Boileau a quelque peu houspillée dans son *Art poétique* et qu'il se fût peut-être abstenu de mettre au nombre des œuvres choisies de son commensal d'Auteuil. Toutes ces pièces sont trop connues pour que nous insistions sur leur mérite respectif, fort inégal d'ailleurs. M. V. Foulquier a encore, de sa pointe la plus fine, gravé 24 eaux-fortes figurant les principales des scènes où s'épanche l'intarissable verve du grand railleur, et engageant avec ce redoutable modèle une lutte qui n'est pas toujours inégale.

La Divine Comédie, du Dante, traduction de L. Artaud de Montor, un vol. gr. in-8°, illustré par M. Yan' Dargent : — Garnier frères.

Tout a été dit sur la Divine Comédie, ce poème cyclique dans lequel l'Homère du moyen âge, comme celui de l'antiquité dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, a résumé l'histoire, les croyances et même les passions de son temps. Nous nous garderons d'apporter ici à notre tour une appréciation qui, après tant d'autres infiniment plus compétentes, ne serait qu'une redite et un écho. Nous ne voulons qu'appeler l'attention de nos lecteurs sur cette nouvelle édition, particulièrement sur l'illustration dont l'a enrichie notre compatriote M. Yan'Dargent. L'artiste breton avait à lutter contre le redoutable souvenir des magistrales compositions dessinées pour illus-

trer le même ouvrage par le fécond et puissant crayon de Gustave Doré. S'il s'est, en quelques-unes de ses planches, visiblement inspiré de la manière de son célèbre devancier, M. Dargent a su rester lui-même, puisant dans sa propre imagination, remarquablement féconde aussi, originale et également amie de l'étrange et du fantastique, les éléments nécessaires pour suffire à cette magnifique mais si lourde tâche. Fut-il jamais, en effet, un thème offrant à l'inspiration de l'artiste une plus grande richesse et variété de sujets, à commencer par les horreurs et les multiformes tortures de l'enfer, à finir par les radieuses splendeurs et les délices du paradis! Dans une suite de plus de cent compositions, grandes et petites, M. Yan' Dargent a gravi sans fléchir, d'un extrême à l'autre, cette gamme infinie des douleurs et des joies. On pourrait désirer parfois, comme chez son modèle d'ailleurs, plus de précision, une correction plus serrée dans le dessin des figures, mais l'ensemble est généralement heureux et souvent saisissant. De ce redoutable duel contre le texte grandiosement simple et, pour ainsi parler, lapidaire, parfois obscur aussi, du grand et austère Alighieri, notre artiste a su se tirer à son honneur, et cette victoire relative, peu seraient capables de la remporter parmi les *illustrateurs* contemporains, au premier rang desquels M. Yan' Dargent se classe pour la fécondité.

Quant à la traduction de M. Artaud de Montor, nous n'avons pas à en faire l'éloge, elle est connue et appréciée depuis plus d'un demi-siècle. Un fin érudit, M. Louis Moland, a ajouté une savante préface à l'*Introduction* du traducteur, où est résumée la question du Dante au double point de vue littéraire et biographique.

Réduction, en quelque sorte, de la grande édition Doré, celle-ci offre l'avantage fort appréciable d'être accessible aux bourses modestes, qui ne peuvent se procurer son opulente rivale.

UN CAPITAINE DE QUINZE ANS et DÉCOUVERTE DE LA TERRE, Ire série, par Jules Verne, 2 vol. illustrés; — COMMUNICATIONS ET TRANSMISSIONS DE LA PENSÉE, par F. du Temple, un vol. illustré: — Hetzel.

Cette année encore, M. Jules Verne fait coup double. Aux amateurs d'émotions fortes il offre son *Capitaine de quinze ans*, un roman où un peu de géographie et d'ethnologie africaine se mêle à

beaucoup de ces aventures de terre et de mer si ingénieusement nouées et dénouées par l'inépuisable imagination du conteur, et qui, à peine paru, est déjà en train d'atteindre, comme ses aînés, à de multiples éditions, ce qui nous dispense d'en faire plus longuement l'éloge. Pour ceux qui préfèrent des lectures plus sérieuses et purement instructives, voici la *Découverte de la terre*, c'est-à-dire l'histoire abrégée des grands voyages et des grands voyageurs qui nous ont successivement fait connaître les différentes parties de notre planète, sans être parvenus encore, après trente siècles d'efforts, à nous les révéler toutes. Cette première série s'étend de l'antiquité au XVIIe siècle, depuis le voyage à moitié fabuleux du Carthaginois Hannon sur la côte occidentale d'Afrique, jusqu'à celui de Cavelier de la Salle, le découvreur du bas Mississipi (le cours supérieur avait été précédemment exploré par le célèbre jésuite Marquette), ce héros si longtemps méconnu, sur lequel notre savant ami, M. Pierre Margry, archiviste de la Marine, vient enfin de faire définitivement la lumière [1].

L'illustration de ce dernier volume est particulièrement intéressante en ce qu'elle nous donne en *fac-simile* cinquante-huit curieuses estampes de l'époque : scènes maritimes et terrestres, plans et cartes des pays découverts, portraits des plus célèbres voyageurs, Marco Polo, Colomb, Améric Vespuce, Gama, Cabot, Béthencourt, Cortès et Pizarre, les deux fameux *conquistadores*, Jacques Cartier, W. Raleigh, Chardin, etc.

— Un autre de nos compatriotes, M. le capitaine de frégate F. du Temple, frère de l'ex-député bien connu, consacre les loisirs de la retraite à écrire des ouvrages de vulgarisation scientifique. Dans les *Sciences usuelles*, publiées il y a deux ans, il nous initiait aux secrets de ces capitales inventions qui ont révolutionné l'industrie par la machine. Dans son nouveau volume, *Communications et transmissions de la pensée*, le savant marin, prenant pour point de départ nos deux sens principaux, la vue et l'ouïe, ainsi que le langage, nous expose, avec la même clarté et netteté, l'histoire de ces autres découvertes, non moins merveilleuses : imprimerie, gravure, lithographie, photographie, télégraphe, téléphone, phonographe,

[1] *Découvertes et établissements des Français dans l'Amérique septentrionale*, 3 vol. in-8°.

qui, sous leurs diverses formes, sont pour l'homme de si puissants instruments pour propager sa pensée à travers l'espace et le temps. Ces quelques mots font suffisamment ressortir, sans qu'il soit besoin d'insister, l'intérêt de cette publication, avivé encore par de nombreuses figures insérées dans le texte.

CHRISTOPHE COLOMB, par le comte Roselly de Lorgues, un vol. gr. in-8°, illustré : — V. Palmé.

Des nombreux biographes de Christophe Colomb, aucun assurément n'apporta un zèle plus persévérant, plus ardent, que le comte de Lorgues à faire ressortir dans tout son éclat cette illustre personnalité qui présida au plus grand des faits historiques de l'ordre humain, qui eut la gloire unique de révéler un monde, d'accroître notre planète de toute une moitié nouvelle, d'ouvrir à l'esprit d'entreprise et de commerce, surtout à la propagande évangélique, un théâtre jusque là ignoré, immense et magnifique. Jamais historien ne posséda son sujet et n'en fut possédé plus complétement. L'enthousiasme du biographe pour son héros éclate et déborde en son style parfois un peu étrange et teinté de mysticisme, mais chaleureux, coloré et souvent éloquent. Pour M. de Lorgues, Colomb n'est pas seulement un grand homme, le premier des découvreurs, mais encore l'*Envoyé de Dieu*, un *Apôtre*, un *Saint*, dans la plus étroite acception du mot ; et si jamais le nom du *Révélateur du globe* est inscrit sur les sacrés diptyques, ainsi que le demande déjà avec M. de Lorgues tout un groupe de princes de l'Eglise, il devra cet insigne honneur surtout à l'écrivain qui consacra une notable part de sa vie à le faire resplendir de cette pure auréole et à le laver d'accusations tendant à la ternir.

De cette histoire d'un grand homme et d'un grand chrétien, écrite avec la science solide de l'érudit en même temps qu'avec l'ardente foi du croyant, j'allais dire du voyant ; de ce poème plutôt, car c'en est un par la forme (et même, pour le fond, jamais imagination de poète rêva-t-elle plus merveilleuse épopée ?), la librairie Palmé a fait un monument typographique. Toute une pléiade d'artistes, dessinateurs, graveurs, lithochromistes, a été chargée de son ornementation, à laquelle prêtaient du reste tant et de si riches éléments : cinq chromos, dont un portrait de Colomb

en frontispice ; scènes historiques, nombreux culs-de-lampe et têtes de chapitres ; autour de chaque page, encadrements variés et charmants, qui suffiraient, à eux seuls, pour faire la fortune de l'ouvrage, et dont les motifs sont empruntés tour à tour à l'Espagne, à l'Italie, aux scènes gracieuses ou terribles de l'Océan et à la splendide nature, animée et inanimée, du Nouveau-Monde. Pour tout dire en un mot, la maison Palmé vient de donner un digne pendant à sa magnifique édition illustrée de *Notre-Dame de Lourdes,* et ce seul rapprochement me dispense de tout autre éloge.

Nous ne pouvions clore plus dignement cette liste, trop longue et pourtant fort incomplète, en louant comme il le mérite un livre qui comptera parmi les plus beaux de la librairie contemporaine [1].

LUCIEN DUBOIS.

[1] La maison Palmé vient de mettre en vente la 3e édition de la vie du *Père Olivaint*, l'une des plus saintes victimes de la Commune. Tout modeste qu'il est, et n'ayant d'autre parure que celle des vertus de son humble héros, cet ouvrage n'en mériterait pas moins de figurer au premier rang des livres d'étrennes, parmi les plus utiles et les plus fortifiants à l'heure présente.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — M. Hippolyte Lucas. — M. Auguste André. — Un bref du Saint-Père à M. l'abbé Max. Nicol. — La Société académique de Nantes. — La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Les Vendéens à Champigny. — La bénédiction de Saint-Donatien et le vœu de Mgr Fournier.

— Un Breton, M. Hippolyte Lucas, bibliothécaire à l'Arsenal, est mort, le 15 novembre, à Paris, à l'âge de soixante-dix ans. Voici la notice que lui consacre le *Dictionnaire des Contemporains :*

Hippolyte-Julien-Joseph Lucas, littérateur français, né à Rennes, le 20 décembre 1807, où son père était avoué, fit ses études au collége de cette ville, et y commença son droit, qu'il vint terminer à Paris en 1826. Reçu avocat, il retourna dans sa ville natale, où il s'occupa surtout de poésie. Sous le prétexte de se faire recevoir docteur en droit, il revint à Paris en 1829, et se livra entièrement à ses goûts littéraires. M. Dubois, rédacteur en chef du *Globe,* son parent, le chargea de traduire pour ce journal des articles de la *Revue d'Édimbourg* et les séances du Parlement britannique. En même temps il présentait à l'Odéon, avec M. E. Boulay-Paty, un drame en vers, tiré du *Corsaire* de lord Byron, qui ne fut pas joué. Après la révolution de Juillet, M. H. Lucas retourna à Rennes. Il contribua à fonder la *Revue de Bretagne*, et composa son premier livre qu'il vint publier à Paris, *le Cœur et le monde* (1834, in-12, 1842, 2 vol, in-8°), recueil de poésies et de nouvelles. Il collabora successivement au *Cabinet de lecture,* au *Voleur,* à la *Revue du théâtre,* au *Bon sens,* à l'*Artiste,* au *Charivari,* au *National* et au *Siècle.* Il y faisait la critique du théâtre ou des revues bibliographiques. M. H. Lucas a été un des fondateurs de la Société des gens de lettres. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 6 mai 1846, il est décoré des ordres hollandais de la couronne de Chêne et du Lion néerlandais.

Ses écrits sont nombreux et se composent de romans, de poésies, d'études historiques et biographiques, sans compter une vingtaine de pièces de théâtre, presque toutes en vers, jouées aux Français et à

l'Odéon. La plupart de ces dernières rappellent, par le choix des sujets et la manière de les traiter, l'ancien théâtre espagnol. C'est de là qu'il a tiré notamment l'*Hameçon de Phénice* (1843); le *Médecin de son honneur* (3 actes, 1844); le *Tisserand de Ségovie* (3 actes, 1844). Il a fait également des emprunts à l'ancien théâtre grec: les *Nuées* (1844), *Alceste* (1847), *Médée* (Odéon, 1855). On lui doit aussi les paroles de quelques opéras: *Bélisaire, Maria Padilla, Linda de Chamouni,* la *Bouquetière,* l'*Étoile de Séville,* le *Siége de Leyde,* et plus récemment *Lalla-Roukh* (1862); plusieurs vaudevilles, tels que: *C'est l'amour, l'amour* (1859), avec M. Dumanoir, etc.

Nous citerons parmi les ouvrages en prose de M. H. Lucas: *Caractères et portraits de femmes* (1836, 2 vol. in-8°); *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre-Français* (1843, 2 vol. in-18; 2e édit., 1847: un 3e volume en 1863); *Curiosités dramatiques et littéraires* (1855, in-12); le *Portefeuille d'un journaliste* (1856); *Documents relatifs à l'histoire du Cid* (1861, in-8° et in-18); la *Pêche d'un mari* (1862, in-18.)

— M. Auguste André, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de soixante-quinze ans.

« Les titres de M. André, dit M. P. de la Bigne-Villeneuve, à l'estime, au respect, à l'affectueux souvenir de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, dans sa carrière si bien remplie, sont aussi solides que multipliés... A ses travaux de magistrat, M. André avait, dès longtemps, associé d'autres labeurs scientifiques. Ses connaissances étaient variées, étendues; son activité prodigieuse. Il collaborait ou correspondait avec nombre de sociétés savantes. Aussi avait-il reçu les titres de correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et d'officier d'Académie.

En ce qui concerne notre pays, dès que M. André fut fixé à Rennes par ses fonctions à la Cour d'appel, sa place se trouva naturellement marquée dans notre Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; il en fut un des membres les plus actifs et les plus laborieux. Plusieurs fois il en fut nommé président par l'élection de ses confrères; et cette charge ne fut jamais remplie avec plus de compétence et d'intelligente direction.

C'est à M. André que la ville de Rennes doit l'organisation de son musée archéologique et céramique; tout le monde connaît le remarquable *Catalogue raisonné* de ces deux musées et du musée lapidaire, œuvre de M. André, et qui, sous son modeste titre, renferme des trésors d'érudition et de science historique et archéologique.

Il ne resta étranger à aucun essai, à aucun mouvement propre à développer le goût des arts et des études scientifiques: on se rappelle la part importante qu'il prenait à nos expositions locales d'objets d'art et d'antiquité.

La carrière de M. André a donc été féconde au triple point de vue scientifique, artistique et littéraire... Par plus d'une de ces qualités, M. André rappelait le type de nos vieux magistrats du parlement de Bretagne, dont il honorait et prisait les graves et austères figures. »

— Pendant son récent voyage à Rome, Mgr l'évêque de Vannes présenta à Notre Très-Saint-Père le Pape un exemplaire de *l'Histoire du Pèlerinage de Sainte-Anne*. L'auteur de cet ouvrage a reçu la lettre suivante :

« *A notre bien-aimé fils Maximilien Nicol. — Vannes.*

« LÉON XIII PAPE.

« Bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu avec joie et gratitude votre livre intitulé : *Histoire du Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray*, que vous Nous avez fait offrir, avec une lettre pleine de soumission, par Notre vénérable frère l'évêque de Vannes. Le titre même de l'ouvrage et les quelques pages que Nous en avons déjà parcourues, Nous ont montré votre but, et Nous sommes heureux que vous ayez consacré votre zèle et vos travaux à développer le culte qui fait la gloire de cette insigne église du pays d'Auray, célèbre par la piété et le concours des Français en général et spécialement des Bretons. Cela Nous a été agréable, et parce que Nous avons une dévotion particulière pour la sainte Mère de la Mère de Dieu, et parce que Nous espérons que votre livre contribuera grandement à propager et à développer de jour en jour le culte rendu à cette céleste Patronne, et à faire descendre, par ses suffrages, des grâces de jour en jour plus grandes sur ceux qui l'honoreront.

« Dans cet espoir, en témoignage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons dans le Seigneur, avec beaucoup d'amour, bien-aimé fils, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 octobre de l'année 1878, de Notre pontificat la première.

« LÉON XIII, PAPE. »

— Dans sa séance annuelle, tenue le mois dernier, la Société académique de Nantes a décerné des médailles d'argent à MM. Gaston de Tromelin, de Quimper, et Paul Lebesconte, de Rennes, pour leur ouvrage intitulé : *Catalogue raisonné des fossiles siluriens des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et du Morbihan.*

La Société académique a élu pour président, en 1879, M. Biou, et pour vice-président M. le docteur Viaud-Grand-Marais.

— La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine vient de renouveler son bureau pour l'année 1878-1879. Sont élus : président, M. Pinczon du Sel; — vice-président, M. de la Borderie; — secrétaire, M. Philippe Lavallée; — trésorier, M. Du Breil Le Breton; — bibliothécaire, M. Decombe.

— Notre compatriote M. Le Men, archiviste, a obtenu, au concours de

l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une mention honorable pour sa *Monographie de la cathédrale de Quimper*.

— A Champigny, le 2 décembre, on inaugurait une crypte érigée en l'honneur des soldats morts pendant la dernière guerre. M. Edouard de la Bassetière, député de la Vendée, y a prononcé un touchant discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier:

« C'est là, a-t-il dit, qu'un régiment de nos mobiles vint recevoir le baptême du feu; c'est là, sous des chefs, jeunes pour la plupart et intrépides comme eux, qu'ils se firent décimer comme une vieille garde, soutenant sans peur et sans reproche le renom vendéen. »

— Le lundi 9 décembre, a été bénite et inaugurée à Nantes l'église de Saint-Donatien. Mgr Le Coq présidait cette belle cérémonie. Le 19 janvier 1871, lors de l'invasion prussienne, Mgr Fournier s'était écrié dans sa cathédrale : « O doux et saints Patrons, si, par votre intercession, le Cœur de Jésus daigne nous préserver des maux qui sont sur le point de fondre sur nous, oui! j'en fais le serment, nous bâtirons un magnifique temple aux Enfants-Nantais. » Nantes fut préservée, et ce vœu solennel vient d'être rempli.

LOUIS DE KERJEAN.

Nous extrayons du compte rendu, publié par l'*Officiel*, d'une des dernières séances de l'Académie des sciences morales et politiques, le paragraphe suivant, qui fait le plus grand honneur à notre collaborateur et ami, M. René Kerviler:

« M. Barthélemy Saint-Hilaire présente une brochure de M. René Kerviler, ingénieur des ponts-et-chaussées, intitulée: *Le Maine à l'Académie française. Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française: étude sur sa vie politique et littéraire* (gr. in-8°. Paris, 1878). M. René Kerviler a déjà publié, sur plusieurs des premiers membres de l'Académie française, des notices biographiques pour lesquelles cette compagnie l'a honoré de hautes récompenses. Chargé, comme ingénieur, de la construction du grand bassin à flot de Saint-Nazaire, il a fait, au cours des travaux exécutés pour le creusement de ce bassin, des découvertes archéologiques et paléontologiques qui ont été remarquées par les deux Académies des Sciences et des Inscriptions. Un ingénieur qui, tout en se livrant avec distinction aux travaux de sa profession, consacre encore ses loisirs à des recherches et à des écrits de science et d'érudition, mérite assurément, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, les encouragements de l'Académie. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ ANATOMIQUE DE NANTES (ÉCOLE DE MÉDECINE), recueillis par le Dr A. Malherbe. In-8o, 104 p. Nantes, imp. Ve Mellinet; Paris, lib. V. A. Delahaye.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE. T. 5, 1877-1878. In-8o, 204 p. Quimper, imp. Jaouen.

CANNEN EN ITRON-VARIA ag er salett é parœs bubri. In-32, 7 p. Vannes, imp. Galles.

CANTILÈNES, poésies; par Joseph Rousse. In-16, 82 pp., tiré à 100 ex., titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Paris, Jules Martin, éditeur, rue Séguier, 18. Nantes, L. Morel..... 2 fr. 50

CHEMINS (LES) DE FER DE LA BRETAGNE; par M. G. de Kerigant, ancien membre du Conseil général des Côtes-du-Nord. Paris, imp. Chaix. In-8o, 16 p., avec carte.

CONFÉRENCES SUR L'ÉGLISE, prêchées à Sainte-Croix de Nantes pendant le carême de 1878; par le P. V. Guibé de la Compagnie de Jésus. 2e édition, in-18, x-155 p. Paris, lib. Josse.

DICTIONNAIRE HÉBRAÏQUE; par l'abbé Kersaho, recteur de la paroisse de Locoal (Morbihan). In-8o, 70 p. Vannes, imp. Galles..... 3 fr. »

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, comprenant les noms de lieux anciens et modernes; par Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. In-4o à 2 col., 411-356 p. Paris, imp. Nationale.

DOCUMENTS ORIGINAUX ET INÉDITS SUR L'AUNIS ET LA SAINTONGE, publiés avec des notices; par P. Marchegay, du Comité des travaux historiques. In-8o, 123 p. Saint-Jean d'Angély, imp. et lib. Lemarié; les Roches-Baritaud (Vendée).

Extrait de la *Chronique charentaise*, 1876 et 1877.

EXAMEN DES DÉPÔTS ÉOCÈNES D'ARTHON-CHÉMERÉ (LOIRE-INFÉRIEURE); par M. Ed. Dufour, directeur du muséum d'histoire naturelle de Nantes. In-8o, 21 p. et 5 pl.. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes* (1877.)

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE, précédé d'une introduction à l'étude des bijoux, par Fortuné Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes. In-4o, 140 pp., tiré à 175 ex. sur vergé, titre rouge et noir; 62 planches gravées sur cuivre par Théodule Thomas. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... 65 fr. »

PARADIS (LE) CATHOLIQUE; par l'abbé Lohan, aumônier des religieuses augustines de Nantes, 3e édition. In-12, 399 p. Paris, lib. Bloud et Barral.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-QUATRIÈME

ANNÉE 1878. — DEUXIÈME SEMESTRE

—

JUILLET.

Les chemins de fer rachetés, par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut..... 5
Études littéraires. — Les Œuvres poétiques de Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré*..... 22
Études sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 32
Souvenirs des guerres de Vendée. — Note sur la bataille de Torfou, par M. *Amédée de Béjarry*..... 46
Marine française. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux (fin), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 49
Notices et comptes rendus. — *Jean de Vienne, amiral de France* (1341-1396), de M. le marquis du Loray, par M. *Louis de Kerjean*. — *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, T. II, de M. Ernest Desjardins; — *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, de M. Auguste Longnon, par M. *René Kerviler*. — *Fleurs de Bretagne*, poésies, par M. *Emile Grimaud*..... 68
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 78
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 80

AOUT.

Un supplément à toutes les histoires romaines (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*..... 81
Galerie des poètes bretons. — Louis de Léon, par M. *Adolphe Orain*..... 95
L'imprimerie en Bretagne au XVe siècle..... 100
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 111
Poésie. — Un sonnet de la Condamine..... 129
La forêt du poète, par M. *Raymond du Doré*..... 131
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents iné-

dits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 132
Marine française. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux. Appendice, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 151
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 154
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 160

SEPTEMBRE.

Les missions du P. Godefroy Loyer, du couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes, par M. *S. Ropartz*..... 161
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 171
Poésie. — Le Morbihan, par M. l'*abbé Max. Nicol*..... 192
Le seigneur de la Sicaudais, nouvelle, par M. *le comte de Saint-Jean*..... 195
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 203
Etudes biographiques. — M. Vandier, par M. *Stéphane Halgan*.... 215
Notices et comptes rendus. — *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne* (2e volume), de M. A. de Couffon de Kerdellech, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Cinquante jours en Italie*, de M. Georges Bastard : Préface, par M. *H. Nadault de Buffon*. — *La Maison du Cap*, nouvelle édition, de M. Hippolyte Violeau, par M. *Eugène de Margerie*. — *Fleurs de Bretagne*, poésies, de M. Emile Grimaud, par M. *Victor Fournel*. — M. Barthélemy Pocquet, par M. *Arthur de la Borderie*. — M. le président Hennaü. — M. le commandant Gicquel des Touches..... 228
Chronique. — Le congrès breton d'Auray, par M. *Louis de Kerjean*. 240
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

OCTOBRE.

Les usages de l'Eglise de Rennes au moyen âge, par M. l'*abbé Guillotin de Corson*..... 249
Etudes artistiques. — David d'Angers, par M. *Gustave Marquerie*.. 262
Trémeur ou l'homme sans tête, conte breton, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 273
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (fin), par M. *Alfred Lallié*..... 285
Poésie. — Aux félibres de Provence, par M. *Joseph Rousse*..... 298
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 299
Notices et comptes rendus. — *Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes*, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Une question de législation et de morale : les veuves des marins disparus*, de M. Alfred de

Courcy, par M. *Auguste Foulon*. — Mort de Mgr Dupanloup, par M. *Arthur de la Borderie*..... 315
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 323
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 328

NOVEMBRE.

A propos de quelques livres de dévotion, par M. *S. Ropartz*..... 329
L'abbaye de Prières, par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 345
Poésie. — Les passereaux d'argile, par M. l'*abbé Max. Nicol*. — Le Mont Saint-Michel, par M. *Joseph Rousse*..... 363
Etudes artistiques. — David d'Angers (suite), par M. *Gustave Marquerie*..... 366
Les usages de l'Eglise de Rennes au moyen âge (suite), par M. l'*abbé Guillotin de Corson*..... 374
Le Roman d'Hélène, nouvelle, par M. *Alfred de Courcy*..... 386
La première édition de la Coutume de Bretagne (1480), par M. *Arthur de la Borderie*..... 399
Notices et comptes rendus. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*: tome II, *les Symphonies, les Idylles héroïques*, par M. *Edmond Biré*. — *Une découverte archéologique en Vendée*, par M. *Fortuné Parenteau*..... 407
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 413
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE.

Etudes littéraires. — André Chénier, d'après ses derniers éditeurs, par M. *Edmond Biré*..... 417
Nouvelles études sur la Vendée, par M. *Eugène de la Gournerie*... 436
Le roman d'Hélène, nouvelle (fin), par M. *Alfred de Courcy*..... 447
Etudes artistiques. — David d'Angers (suite), par M. *Gustave Marquerie*..... 462
Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*..... 470
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 488
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

—

RELIGION.

Les missions du P. Godefroy Loyer, du couvent de N.-D. de Bonne-Nouvelle de Rennes, par M. *S. Ropartz*, 161-170. — Les usages de l'Eglise de Rennes au moyen âge, par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 249-261, 374-385. — Mort de Mgr Dupanloup, par M. *Arthur de la Borderie*, 321-322. — L'entrée de Mgr Place à Rennes, 323-326. — A propos de quelques livres de dévotion, par M. *S. Ropartz*, 329-344. — L'abbaye de Prières, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 345-362. — Un bref du Saint-Père à M. l'abbé Max. Nicol, 690. — La bénédiction de Saint-Donatien de Nantes, 491.

HISTOIRE.

Etudes et documents historiques. — Les Noyades de Nantes, par M. *Alfred Lallié*, 32-45, 111-128, 203-214, 285-297. — Un supplément à toutes les histoires romaines (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*, 81-94; l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, 100-110. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux (fin), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 49-69, 151-153. — Correspondance des Bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie*, 132-150, 171-191, 299-314. — Nouvelles études sur la Vendée, par M. *Eugène de la Gournerie*, 436-446.

Biographie. — M. de Caffarelli, 79. — M Charil des Mazures, 79. — M. Vandier, par M. *Stéphane Halgan*, 215-227. — M. Barthélemy Pocquet, par M. *Arthur de la Borderie*, 237-239. — Le président Hennaü, 239. — M. Gicquel des Touches, 239. — M. Amédée Duquesnel, 326. — M. le comte de Kergariou, 327. — M. Hippolyte Lucas, 488-489. — M. Auguste André, 489.

Archéologie. — Une découverte archéologique en Vendée, par M. *Fortuné Parenteau*, 410-412.

Critique historique. — *Jean de Vienne, amiral de France* (1341-1396), de M. le Mis du Loray, par M. *Louis de Kerjean*, 68-71. — *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, T. II, de

M. Ernest Desjardins; *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, de M. Auguste Longnon, par M. *René Kerviler*, 71-75. — *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne* (2e vol.), de M. A. de Couffon, par M. *Eug. de la Gournerie*, 228-231. — *Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes*, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. *Eug. de la Gournerie*, 315-319.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 78-79; — août, 154-159; — septembre (le Congrès breton d'Auray), 240-247; — octobre, 323-327; — novembre, 413-415; — décembre, 488-491.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Note sur la bataille de Torfou, par M. *Amédée de Béjarry*, 46-48. — Le seigneur de la Sicaudais, par M. *le comte de Saint-Jean*, 195-202. — Trémeur ou l'homme sans tête, conte breton, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 273-284. — Le roman d'Hélène, par M. *Alfred de Courcy*, 385-398, 447-461.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Les œuvres poétiques de Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré*, 22-31, 407-409. — Louis de Léon, par M. *Adolphe Orain*, 95-99. — La première édition de la Coutume de Bretagne (1480), par M. *Arthur de la Borderie*, 399-406. — André Chénier d'après ses derniers éditeurs, par M. *Edmond Biré*, 417-435.— Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*, 470-487.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Fleurs de Bretagne*, poésies, par M. *Emile Grimaud*, préface, 76-77; — compte rendu, par M. *Victor Fournel*, 236-237. — *Cinquante jours en Italie*, de M. Georges Bastard. Préface par M. *H Nadault de Buffon*, 231-235. — *La Maison du Cap*, de M. Hippolyte Violeau, par M. *Eugène de Margerie*, 235-236. — *Une question de législation et de morale : les veuves des marins disparus*, de M. Alfred de Courcy, par M. *Auguste Foulon*, 319-321.

POÉSIE. — Un sonnet de la Condamine, 129. — La forêt du poète, par M. *Raymond du Doré*, 130. — Le Morbihan, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 192-194. — Aux félibres de Provence, par M. *Joseph Rousse*, 298. — Les passereaux d'argile, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 363-364. — Le Mont Saint-Michel, par M. *Joseph Rousse*, 365.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Les chemins de fer rachetés, par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut, 5-21. — David d'Angers, par M. *Gustave Marquerie*, 262-272, 366-373, 462-469.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 160, 248, 328, 416, 492.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

De Béjarry (Amédée). — Note sur la bataille de Torfou, 46-48.

Biré (Edmond). — Les œuvres poétiques de Victor de Laprade, 22-31, 407-409. — André Chénier d'après ses derniers éditeurs, 417-435.

De la Borderie (Arthur). — M. Barthélemy Pocquet, 237-239. — Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), 132-150, 171-191, 299-314. — Mort de Mgr Dupanloup, 321-322. — La première édition de la Coutume de Bretagne (1480), 399-406.

La Condamine. — Un sonnet inédit, 129.

De Courcy (Alfred). — Le roman d'Hélène, nouvelle, 386-398, 447-461.

Du Doré (Raymond). — La forêt du poète, sonnet, 130.

Dubois (Lucien). — Les livres d'étrennes, 470-487.

Foulon (Auguste). — *Une question de législation et de morale : les veuves des marins disparus*, par M. Alfred de Courcy, 319-321.

Fournel (Victor).— *Fleurs de Bretagne*, poésies, par M. Emile Grimaud, 236-237.

De la Gournerie (Eugène). — Un supplément à toutes les histoires romaines, 81-94. — *Recherches sur la chevalerie de Bretagne*, T. II, par M. A. de Couffon, 228-231. — *Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes*, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 315-319. — Nouvelles études sur la Vendée, 436-446.

De la Gournerie (Jules). — Les chemins de fer rachetés, 5-21.

Le Gouvello (Hippolyte). — L'abbaye de Prières, 345-362.

Grimaud (Emile). — Préface des *Fleurs de Bretagne*, 76-77.

Guillotin de Corson (Abbé). — Les usages de l'Eglise de Rennes au moyen âge, 249-261, 374-385.

Halgan (Stéphane). — M. Vandier, 215-227.

De Kerjean (Louis). — *Jean de Vienne, amiral de France* (1341-1396),

3 9015 06595 6420